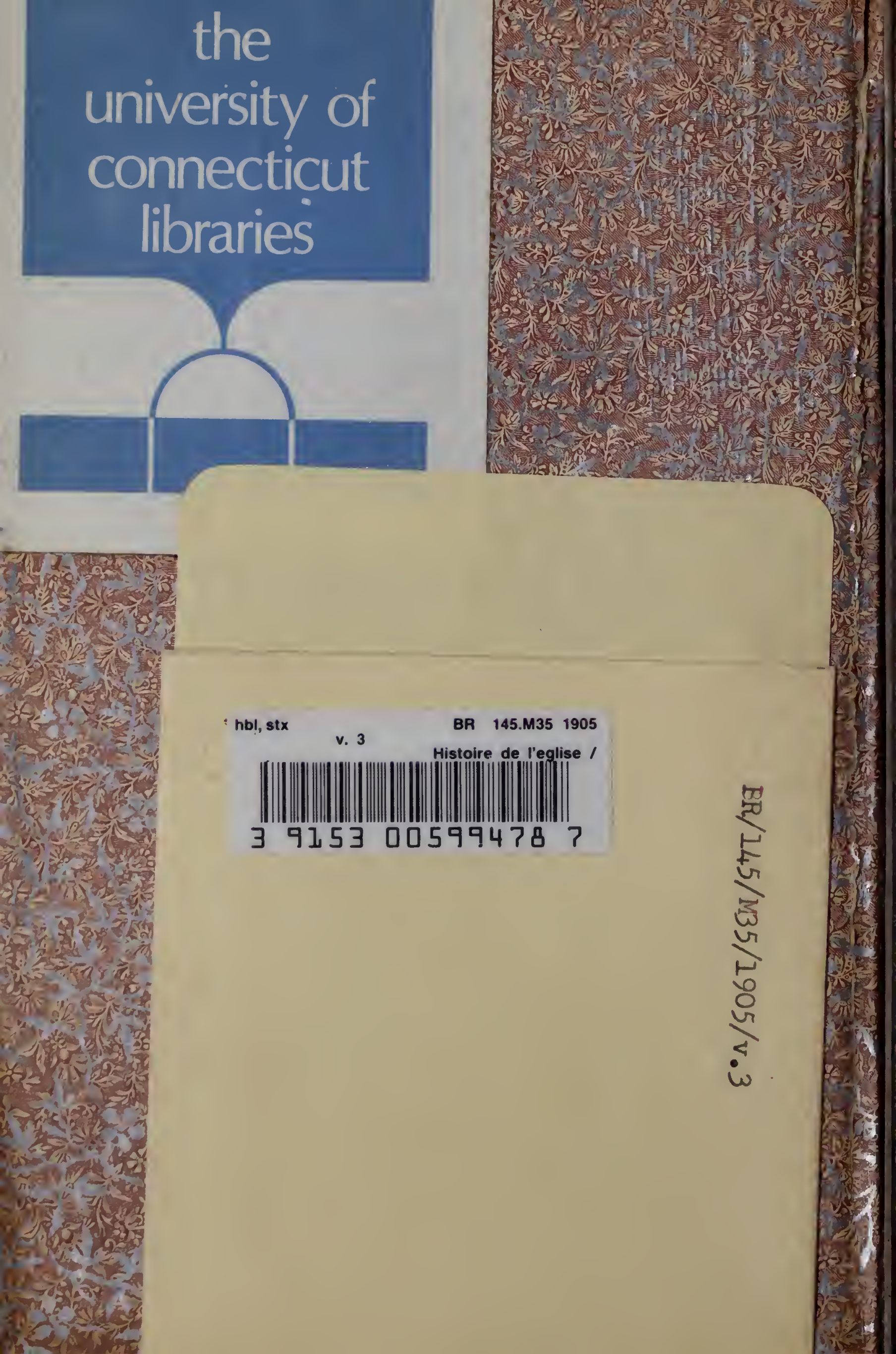



the
university of
connecticut
libraries
hbl, stx
BR 145.M35 1905
v. 3
Histoire de l'eglise /
3 9153 00599478 7
BR/145/M35/1905/v.3



Histoire de l'Église

IMPRIMATUR :

† J. M. Fridericus BONNET

Ep. Vivarien.

Vivarii, die XIV Septembris 1905

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

L. MARION
PROFESSEUR D'HISTOIRE ET DE THÉOLOGIE
AU GRAND SÉMINAIRE DE VIVIERS

Histoire de l'Église

III

TOME TROISIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
A. & R. ROGER ET F. CHERNOVIZ
LIBRAIRES-ÉDITEURS
7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 7

1906

AGE MODERNE

(1517-1904)

PREMIÈRE PÉRIODE

DE LUTHER A LA PAIX DE WESTPHALIE (1517-1648)

PREMIÈRE PARTIE

RÉFORME PROTESTANTE

CHAPITRE PREMIER

LUTHÉRANISME [1]

I. Débuts de Luther. — II. Intervention du Saint-Siège et nouvelles hardiesses du moine. — III. Diète de Worms (1521); la Wartbourg; Luther rentre à Wittemberg. — IV. Diètes de Nuremberg; guerre des paysans; mariage de Luther. — V. Dissidences (Munzer, Carlostadt, Zwingle, Œcolampade). — VI. Progrès du luthéranisme en Allemagne (diètes de Spire (1529), Augsbourg (1530); ligue de Smalkalde (1531); articles de Smalkalde (1537); Paix religieuse d'Augsbourg (1555). — VII. Le luthéranisme hors de l'Empire; mort de Luther ..

1. *Œuvres complètes* de Luther : éd. Walch, 24 vol., Halle, 1740-50; — Knaake (Weimar, 1883 sq.); — *Opera latina*, éd. Schmidt, 7 vol., 1865-73; — *Correspondance, épîtres, consultations*, réunies par de Wette (all.), 5 vol., 1825-28; — *Propos de table,* édit. all. par Kroker,

§ 241. — DÉBUTS DE LUTHER

Luther (1483-1546), né à Eisleben de parents pauvres, étudia aux écoles de Magdebourg et d'Eisenach et à l'Université d'Erfurt, chantant parfois sous les fenêtres pour recueillir l'aumône. Son intelligence était vive, son ardeur à l'étude très grande, et sa conscience agitée par des scrupules. Il craignait de ne pas faire son salut dans le monde; et ce fut sous l'empire de cette crainte, accrue par un terrible orage où il faillit perdre la vie [1] et par la mort tragique d'un de ses amis, qu'il entra au couvent des Ermites Augustins d'Erfurt (1505). Sous le froc, ses inquiétudes de conscience redoublèrent. Cependant il se mortifiait, il jeûnait, faisait des confessions générales; une fois il se priva de sommeil pendant cinq semaines consécutives : rien n'y faisait. Prêtre (1507), professeur à l'Université de Wittemberg (1508), les mêmes troubles intérieurs d'une conscience maladive le poursuivaient toujours. En 1510 il se rendit à Rome, dans l'espoir, disait-il [2], d'y trouver la paix de

Leipzig, 1903 (*Ét.*, 20 août 1904, p. 528 sq.). — — COCHLAEUS, *Commentaria de actis et scriptis M. Lutheri*, Mayence, 1549; — SURIUS, *Chronicon ab an. 1500 usque 1566*, Cologne, 1567. — LAEMMER, *Analecta romana* (Schaffh., 1861); — ID., *Monumenta vaticana historiam eccl. sæculi XVI illustrantia*, 1861, Frib.; — ID., *zur Kirchengesch. der 16 and 17 Jahrh.*, 1863, Frib.; — RIFFEL, *Christliche Kirchengesch. der neuesten Zeit*, 3 vol., 1847-51. — JANSSEN, *L'Allemagne et la Réforme*, 1888 (6 vol. trad. de l'all. par PARIS; t. VIe, trad. 1902 sur la 13e éd.; c'est le meilleur ouvrage à consulter); — DOELLINGER, *La Réforme...* (excellent), trad. de l'all. par PERROT, 3 vol., Paris, 1848; — AUDIN, *Hist. de Luther*, 1841; — ZELLER, *La Réforme, Jean Huss et Martin Luther*, 1891; — DENIFLE, O. P., *Luther und Lutherthum*, I, in-8 (XXXII-860 p.), Mayence et Munich (excellent; v. *L'Ami du Clergé*, 14 janv. 1904, p. 43; la *R. H. E.*, oct. 1904, p. 862); — KUHN, *Luther, sa vie, son œuvre*, 3 in-8, Paris, 1883; — N. PAULUS, *Die deutschen Dominikaner im Kampfe gegen Luther* (1518-1563), in-8, Frib., 1903 (*Q. H.*, juill. 1904, p. 339). — V. bibl. dans l'*Hist. général*, t. IV, p. 451 sq.

1. JANSSEN, t. II, p. 69.

2. JANSSEN, t. II, p. 73, note.

l'âme par une bonne confession générale : il n'y trouva pas ce qu'il disait y aller chercher. A son retour, de guerre lasse, il se persuada que les œuvres[1], ne lui donnant pas la paix, étaient inutiles pour le salut, et que la foi seule justifiait devant Dieu ; bientôt il regarda l'homme comme incapable, depuis le péché originel, de vouloir autre chose que le mal, et toutes ses actions comme autant de péchés mortels. Tels furent les dogmes fondamentaux du nouvel évangile : inutilité des œuvres pour le salut, impuissance absolue pour le bien, négation du libre arbitre, justification par la foi seule[2] qui applique à l'âme les mérites de Jésus-

1. Bientôt il écrira : « Notre jeûne a produit une si abominable et honteuse puanteur en présence de Dieu, qu'il n'y a pas d'excès dans le boire et le manger, ni gourmandise ni ébriété qui auraient pu être aussi nuisibles, ni produire une mauvaise odeur semblable. Il serait préférable de s'enivrer jour et nuit que de jeûner de la sorte » (Walch, XI, 730). — Le 29 juill. 1534, il écrira à sa femme (Wette, IV, 553) : « Hier j'avais bu un mauvais coup ; je fus obligé de chanter. Lorsque je ne bois pas bien, cela me chagrine, et je le fais volontiers surtout en songeant que j'ai là du bon vin et de la bonne bière... Tu feras bien de m'envoyer, le plus souvent possible, toute la cave remplie de mon bon vin et une bouteille de ta bière ». — « Si notre Seigneur et Dieu veut bien me pardonner de l'avoir crucifié et martyrisé pendant vingt années en célébrant la messe, il peut bien aussi me savoir gré de boire un bon coup en son honneur (Walch, XXII, 133).

2. Voici les conséquences pratiques tirées par Luther lui-même : « Ita vides quam dives sit homo christianus sive baptizatus, qui etiam volens non potest perdere salutem suam quantiscunque peccatis, nisi nolit credere. Nulla enim peccata eum possunt damnare nisi sola incredulitas. Cætera omnia, si redeat vel stet fides in promissionem divinam baptizato factam, in momento absorbentur per eamdem fidem » (*De Captivit. Babyl.*). — Fides sola est pax conscientiæ, infidelitas autem turbatio conscientiæ ». — Et à Mélanchthon : « Esto peccator et pecca fortiter, sed fortius crede, et gaude in Christo qui victor est peccati, mortis et mundi : peccandum est quamdiu sumus. Vita hæc non est habitatio justitiæ, sed expectamus, ait Petrus, cœlos novos et terram novam, in quibus justitia habitat. Sufficit quod agnovimus per divitias gloriæ Dei Agnum qui tollit peccatum mundi : ab hoc non avellet nos peccatum, etiamsi millies, millies uno die fornicemur aut occidamus. Putas tam parvum esse pretium et redemptionem pro peccatis nostris factam in tanto ac tali Agno » (Lettre du 1er août 1521, éd. Wette, II, 37). Cf. Janssen, t. II, p. 74, note.

Christ. Luther prétendait les établir par la double autorité de saint Paul [1] et de saint Augustin [2], et cela dès 1515 sinon plus tôt.

A cette époque, le pape Léon X faisait recueillir dans toute la chrétienté des aumônes volontaires, en échange desquelles il offrait une indulgence. Cet argent était destiné à l'achèvement de la basilique Saint-Pierre de Rome. Quand le dominicain **Tetzel** [3], prédicateur en Allemagne de l'indulgence apostolique, approcha de Wittemberg (1517), Luther, qui ne croyait pas plus à l'utilité de cette œuvre qu'à celle des autres, fit afficher quatre-vingt-quinze thèses aux portes de l'église. Ces thèses, destructives de la théorie des indulgences, eurent un grand retentissement; en deux mois elles firent le tour de l'Europe. Vivement combattues par Priérias, O. P., maître du Sacré-Palais, par Hochstraten, O. P., de Cologne, par Eck, professeur à Ingolstadt, et surtout par Tetzel lui-même dans ses cent cinq antithèses, elles trouvèrent un favorable accueil auprès des ennemis de la Papauté. Luther répondit à tous ses adversaires en les injuriant avec grossièreté [4]. Il tenait ses opinions non seulement pour certaines, mais pour directement révélées de Dieu à

1. Saint Jacques écrivit son Épître contre certains chrétiens qui s'autorisaient des paroles de l'Apôtre pour n'attacher aucune importance aux œuvres (* Fouard, *S. Paul, ses dernières années*, 2e éd., p. 34-37).

2. Luther conviendra, plus tard, qu'aucun ancien docteur n'a enseigné clairement le dogme du salut par la foi seule, et il ajoutera : « Je soutiens en toute occasion qu'Augustin est pleinement d'accord avec nous, à cause de la haute estime en laquelle chacun tient ce docteur; mais il est très certain qu'il n'a jamais admis la justification par la foi seule ». Janssen, t. III, p. 188.

3. Mg. par Groene (all.), 2e éd. 1860; — Nicolas Paulus, in-8 (187 p.), 1899 (all.) (*R. d'H. et de Lit. rel.*, mai-juin 1904, p. 278). — La doctrine de Tetzel sur les indulgences était-elle d'une parfaite orthodoxie? V. *R. H. E.*, juill. 1901, p. 615 sq. — Sur les indulgences, V. Köhler, *Dokumente zum Ablassstreit von 1517*, in-8 (160 p.), Leipzig, 1902 (*R. H. E.*, juill. 1904, p. 610).

4. * Audin, t. I, ch. iv, *in fine;* et com. des ch. vii et viii.

lui-même [1]. Au reste, il disait s'en rapporter au jugement du Pape. Et pendant qu'il protestait mensongèrement [2] de son respect pour l'autorité du Saint-Siège, il imaginait (sermon juillet 1518) deux nouveaux dogmes en prévision des foudres qui allaient le frapper : l'invisibilité de l'Église, et conséquemment la nullité des excommunications.

§ 242. — INTERVENTION DU SAINT-SIÈGE; NOUVELLES HARDIESSES DE LUTHER

Éclairé sur la gravité de cette affaire par l'empereur Maximilien [3], Léon X enjoignit à Luther de se rendre à Rome. Mais le moine répugnait à comparaître devant le tribunal suprême de la chrétienté; il s'en fit dispenser par l'intervention de son souverain, Frédéric de Saxe. Il n'eut à se présenter (automne 1518) qu'à Augsbourg, devant le cardinal Cajétan (Thomas de Vio). Là il refusa ce qui lui fut demandé : de reconnaître que les mérites de Jésus-Christ et des saints constituent le trésor d'où l'Église tire ses indulgences, et que les sacrements n'opèrent pas seulement en proportion de la foi avec laquelle on les reçoit [4].

1. « . . Spero me debitorem esse Jesu Christo, qui et mihi forte dicit : ostendam et quanta oporteat eum pati propter nomen meum. Si enim id non dicit, cur in officium verbi hujus me invictissimum posuit? aut cur non aliud docuit quod loquerer? fuit voluntas sua sancta ». 10 juillet 1518, à Wenceslas Link. — « ... id mihi reliquum est et cordis et conscientiæ quod omnia quæ habeo, quæque ipsi impugnant, ex Deo me habere cognoscam et confitear ». 21 août 1518, à Spalatin (Janssen, t. II, p. 81 ; cf. p. 173, 235-236, et Alzog, t. III, p. 82, note 2).

2. Beatissimo Patri Leoni... « Vivifica, occide; voca, revoca; approba, reproba, ut placuerit; vocem tuam vocem Christi in te præsidentis et loquentis agnoscam. Si mortem merui, mori non recusabo ». 15 mai 1518. — Cf., dans Audin, t. I, p. 162, une autre lettre de Luther au pape. — En même temps qu'il écrit au pape sur ce ton humble et soumis, il l'insulte (V. Janssen, t. II, p. 83; Audin, t. I, ch. xiii, com. et p. 193-223).

3. Raynald, an. 1510, n. 90.

4. Il avait nié ces deux points dans la cinquante-huitième de ses *theses* et la septième de ses *resolutiones*.

Il promit toutefois de se taire désormais si ses adversaires gardaient le silence; et il s'éloigna secrètement de la ville, après avoir rédigé un appel *du Pape mal informé au Pape mieux informé*. Huit jours après, persuadé que Rome ne lui serait pas favorable, il en appelait *du Pape au concile général*.

Léon X, usant de ménagements, se contenta d'expliquer dans une bulle la doctrine des indulgences (9 nov. 1518), et fit reprendre par son camérier, le Saxon Charles de Miltitz, les négociations interrompues. Toujours inflexible, Luther ne rétracta rien, promit encore de se taire si on se taisait, et écrivit au Pape une lettre respectueuse [1], disant qu'il regrettait le bruit qui se faisait autour de son nom et promettant de prêcher la soumission à l'Église romaine. Paroles mensongères! Quelques jours après, il écrivait à Spalatin : « Je ne sais si le pape est lui-même l'antéchrist, ou s'il n'est que son apôtre [2] ».

Le refus obstiné de toute rétractation, rendait le silence impossible. Une conférence publique [3] eut lieu à Leipzig (27 juin-15 juillet 1519). Carlostadt de Wittemberg y combattit le libre arbitre; Luther y contesta l'institution divine de la Papauté et l'infaillibilité des conciles généraux, et soutint que l'Écriture fait seule autorité en matière de foi. Mais les deux novateurs furent confondus par le docteur Eck. Bientôt les Universités de Cologne (30 août) et de Louvain (5 nov. 1519), en attendant celle de Paris (1521), censurèrent [4] les écrits du moine au-

1. *Audin, t. I, p. 163.
2. *Cf. Janssen, t. II, p. 83.
3. Otto Seitz, *Der authentische Text der Leipziger Disputation* (247 p.), Berlin, 1903 (*R. H. E.*, juill. 1904, p. 633).
4. Il appellera plus tard les théologiens de Louvain : ânes grossiers, truies maudites, misérables fripons, panses de blasphème, incendiaires altérés de sang, fratricides, pourceaux grossiers, porcs épicuriens, hérétiques et idolâtres, vaniteux païens damnés, maîtres de mensonges, mares croupies, bouillon maudit de l'enfer... (*Janssen, t. II, p. 204; cf. Bossuet, *Var.*, l. VI, n. 39).

gustin, qui, aigri de plus en plus par la contradiction et par le souvenir humiliant de la conférence de Leipzig, jeta son dernier masque de modération et se précipita dans de nouvelles et graves erreurs. Il écrivit (1520) au Pape, qu'il appelait son « cher Léon », une lettre insolente[1], et publia (1519-1520) toute une série de libelles dont voici les points principaux :

Le premier état d'Adam était essentiel à sa nature. — En le perdant, nos premiers parents et leur postérité ont perdu toute liberté pour le bien, se sont mis dans l'impuissance d'observer les divins commandements ; toutes les actions humaines sont dignes de damnation. — Les hommes néanmoins peuvent être justifiés et sauvés par la foi, c'est-à-dire par la confiance que Jésus-Christ leur impute ses propres mérites ; en toute hypothèse, la souillure des péchés demeure, elle est ineffaçable. — La foi seule justifiant, les sacrements n'opèrent rien par eux-mêmes ; ils ne sont pas les canaux de la grâce, mais seulement le signe de notre foi. — Il n'y a que trois sacrements, dont aucun n'est nécessaire au salut[2] : le baptême, l'Eucharistie et la pénitence. L'Eucharistie doit être reçue sous les deux espèces, et l'on doit en rejeter toute idée de transsubstantiation et de sacrifice[3]. Quant à la pénitence, il faut en exclure la déclaration des fautes[4]. — Pas d'autre autorité en religion que l'Écri-

1. *Audin, t. I, p. 210.
2. *Janssen, t. II, p. 208.
3. Pourquoi pas de sacrifice? (*Bossuet, *Var.*, l. VI, n. 21, 22).
4. Les idées de Luther sur le mariage ne différaient guère de la conception païenne (*Janssen, t. II, p. 114-115). — Il dit que la polygamie n'est pas défendue par le droit divin, encore qu'il n'ose la conseiller. Mélanchthon la conseille positivement à Henri VIII d'Angleterre (Janssen, t. III, p. 451, en note). Carlostadt l'approuve aussi (Janssen, t. III, p. 397-398). — Dans son écrit *De la vie conjugale,* Luther dit : « Si la femme légitime refuse, vienne la servante... Si celle-ci ne veut pas, procure-toi une Esther et envoie promener la Vasthi, comme fit le roi Assuérus » (éd. d'Iéna, II, 168). — En 1539, Philippe, landgrave de Hesse, demande aux chefs de la réforme la permission d'épouser une

ture[1]. — Aucune distinction entre clercs et laïques; les pouvoirs sacerdotaux sont communs à tous les croyants. — Pas de célibat ecclésiastique. — Les œuvres extérieures n'ont aucune vertu[2]. — La communion des saints est chose oiseuse. — On doit imiter, mais non invoquer les saints. — Il n'y a pas de purgatoire...

Cette audace toujours croissante du moine apostat lui venait des nombreuses sympathies dont il se voyait entouré. A Wittemberg, Carlostadt, **Mélanchthon**[3], les quinze cents étudiants de l'Université et toute la ville étaient pour lui. — Les humanistes, qu'il n'aimait pas cependant, Érasme[4], Ulrich de Hutten[5], etc., le soute-

seconde femme du vivant de la première, alléguant sa forte constitution et la nécessité de faire souvent bonne chère. Elle lui est accordée « pour le salut de son corps et de son âme, et pour la gloire de Dieu », à condition que l'affaire ne s'ébruitera pas (Voir, à ce sujet, la théorie de Luther et de Bucer sur le mensonge, ap. JANSSEN, t. III, p. 478-480). Cette permission écrite était signée de Luther, Mélanchthon, Bucer et cinq théologiens hessois (*HERGENROETHER, t. V, p. 330 sq.; BOSSUET, *Hist des Var.*, l. VI, n. 3 sq.; surtout BÉRAULT-BERCASTEL). Combien différente fut la conduite du Saint-Siège à l'égard d'Henri VIII d'Angleterre!

1. Il semble même parfois renoncer à l'Écriture. « Quod si adversarii Scripturam urgerint contra Christum, urgemus Christum contra Scripturam. Nos dominum habemus, illi servum, nos caput, illi pedes seu membra, quibus caput oportet dominari et præferri. Si alterutrum sit amittendum, Christus vel lex, lex est amittenda non Christus » (*Op. lat.*, éd. Wittemb., I, 387).

2. BOSSUET, *Variat.*, l. VIII, n. 32. — Division bientôt, parmi les luthériens, sur la question de la nécessité des œuvres pour le salut. Mais Luther ne varia jamais; jusqu'à la fin il regarda comme fondamentaux entre tous, les articles de la *justification par la foi seule* et du *serf arbitre* (JANSSEN, p. 217). Un an avant sa mort, il rappela à son ami Spalatin, dont la conscience éprouvait des remords, ce point de sa doctrine : « croire, comme un article de foi, que malgré tous ses crimes on est en état de grâce ».

3. *Op.*, éd. BRETSCHNEIDER, 28 vol. (1834-60). — Mg. par SCHMIDT (1861); ELLINGER, in-8, Berlin, 1902 (*R. H. E.*, oct. 1903, p. 744). — *Cf. DOELLINGER, t. I, p. 340 sq.; BOSSUET, *Variat.*, l. V.

4. V. § 296.

5. Mg. par Fr. STRAUSS, 2e éd. 1871; — ZELLER, 1849. — *Cf. JANS-

naient contre l'autorité ecclésiastique, le Pape et les moines [1]. — Les hussites de Bohême [2] lui adressaient (3 oct. 1519) des lettres d'encouragement ; et le moine, qui maintes fois avait protesté n'avoir rien de commun avec eux, qui récemment encore, à la conférence de Leipzig, avait blâmé leur rupture avec Rome [3], se trouva dès lors « soudainement éclairé ». A ses yeux, Hus était un saint, un martyr, sa cause était celle de l'Évangile. Du moment que ces hérétiques flattaient son colossal orgueil, ils ne pouvaient qu'être orthodoxes et dignes de tout éloge. — Il acceptait même les offres de service de chevaliers brigands, tels que Franz de Sickingen [4] et Sylvestre de Schaumburg déjà liés avec la coterie antimonacale des humanistes ; il entretenait avec eux une correspondance épistolaire, et se vantait d'être par leur protection délivré de toute crainte humaine [5]. C'est en effet par la guerre qu'il comptait triompher de toutes les oppositions. De résistance armée aux invasions turques, qu'il appelait des « visites de Dieu », il ne voulait pas [6] ; mais il faisait appel à la guerre civile [7] pour établir l'évangile

SEN, t. II, ch. I et II. — Hutten mourut en Suisse (1523), d'une maladie honteuse, à l'âge de trente-cinq ans.

1. *JANSSEN, t. II, p. 88 sq.
2. V. § 223, II.
3. JANSSEN, t. II, p. 83 sq.
4. Mg. par ULMANN, Leipz., 1872.
5. *JANSSEN, t. II, p. 100 sq. ; cf. p. 177 et 179.
6. « Præliari adversus Turcas est repugnare Deo visitanti iniquitates nostras per illos » (c'est la 34e proposition luthérienne condamnée par Léon X). — « Qui habet aures audiendi audiat, et a bello turcico abstineat donec Papæ nomen sub cælo valet. Dixi » (BOSSUET, *Var.*, l. I, n. 19 et 24 ; cf. CANTU, *Les Hérét. d'Italie,* p. 48). — En 1528, les circonstances étant changées, il prêchera la guerre contre les Turcs (AUDIN, t. II, ch. VI, *in fine*).
7. « Si nous punissons les voleurs par la corde, dit-il, les meurtriers par l'épée, les hérétiques par le feu, à bien plus juste titre, pouvons-nous employer toutes nos armes contre ces docteurs de perdition, ces cardinaux, ces papes, et toute cette engeance de la Sodome romaine, qui ruine sans trêve l'Église de Dieu ! Oui, il nous est permis de trem-

à lui révélé. — Son souverain direct, Frédéric de Saxe, l'honorait de sa bienveillance; et il n'avait rien à craindre de l'empereur Maximilien[1] mort en 1519, ni, pensait-il, de son tout jeune successeur Charles-Quint âgé seulement de dix-neuf ans. — Il trouvait des sympathies même parmi de bons catholiques, âmes droites mais naïves s'imaginant que ce moine donnerait peut-être à l'Église la réforme universellement désirée...

Léon X se décida enfin, — un peu tard, — à user de quelque rigueur; il anathématisa 41 propositions luthériennes, et déclara l'auteur excommunié *ipso facto* s'il ne faisait sa soumission dans les soixante jours. En réponse, Luther fit publiquement brûler, aux portes de Wittemberg, la bulle, les décrétales des Papes, la Somme théologique de saint Thomas et plusieurs écrits de ses adversaires, et lança dans le public un pamphlet, *Adversus execrabilem antichristi bullam*, dans lequel il s'exprimait avec la dernière violence[2].

§ 243. — DIÈTE DE WORMS; LA WARTBOURG; LUTHER A WITTEMBERG

A l'expiration des soixante jours, l'hérésiarque n'ayant pas donné satisfaction, les mesures édictées par la bulle devenaient exécutoires. Le nonce Jérôme Aléandre[3] insista dans ce sens à la diète[4] de Worms (27 janv. 1521).

per nos mains dans leur sang. » (JANSSEN, t. II, p. 108; cf. p. 88 et 299, en note). — Cf. lettre de Luther à l'électeur Jean de Saxe (WETTE, III, 135), citée par BRUCK, t. II, p. 144.

1 *JANSSEN, t. I, p. 492 sq.

2. *AUDIN, t. I, p. 223.

3. « Esprit supérieur et l'un des humanistes les plus éminents de son temps », dit *JANSSEN, t. II, p. 150. — Cf. AUDIN, t. I, ch. XVII; PASQUIER (th.), Paris, 1900 (manquent à cette thèse les dix dernières années d'Aléandre).

4. A cette diète se trouvèrent : 7 électeurs, 24 ducs, 8 margraves, 30 évêques et quantité de députés des villes impériales (AUDIN, t. I,

Mais, sur la demande de Frédéric de Saxe, Luther fut encore une fois invité à s'expliquer. Il partit de Wittemberg, muni d'un sauf-conduit, avec défense de prêcher en route. Il prêcha néanmoins à Erfurt dans l'église des Augustins [1]; et entra triomphalement à Worms, en chantant un hymne (Marseillaise de la Réforme) [2] de sa composition. Encouragé par la présence de nombreux étrangers accourus de toutes parts pour manifester en sa faveur [3], il refusa de rien rétracter à moins d'être convaincu par l'Écriture ou la raison; après quoi il repartit [4], protégé encore pendant 21 jours par le sauf-conduit qu'on avait eu le tort de lui donner. Ce délai expiré, un décret impérial [5] publié à Worms, le mettait au ban de l'Empire.

Le décret venait trop tard. Attaqué en route par des brigands simulés, après entente avec Frédéric, Luther fut pris et emmené à la Wartbourg [6], château fort situé près d'Eisenach. Il avait là un asile sûr, ce qui n'empêcha pas ses partisans de crier à la violation du sauf-conduit. — Dans sa « Patmos », comme il disait, de graves troubles l'assaillirent : tentations de la chair [7], inquiétudes sur la vérité de sa doctrine et notamment sur la légitimité de ses attaques contre l'autorité de l'Église [8], hallucinations, ou même peut-être visions du diable qui, dans une discussion fameuse, lui aurait dé-

p. 314). Le jeune empereur Charles-Quint, sacré (23 oct. 1520) à Aix-la-Chapelle, présidait (*JANSSEN, t. II, p. 140-142).

1. *JANSSEN, t. II, p. 167; — AUDIN, t. I, ch. XIX.
2. HEINE, dans *D.-M.*, 1er mars 1834.
3. *JANSSEN, t. II, p. 164.
4. *Cf. JANSSEN, t. II, p. 179-182.
5. *HERGENROETHER; — cf. JANSSEN, t. II, p. 215.
6. Les dernières années de sainte Elisabeth de Hongrie s'étaient écoulées dans ce château, jadis résidence des landgraves de Thuringe.
7. *Ep. ad Melancht.*, 13 juill. 1521 (VETTE, II, 22 sq.; cf. III, 18) : « Carnis meæ indomitæ uror magnis ignibus : ferveo carne, libidine pigritia, otio, somnolentia ».
8. *JANSSEN, t. II, p. 182-189.

montré le caractère idolâtrique du sacrifice de la messe[1]... Pour faire diversion, il chassait, écrivait et lisait. Ses écrits incendiaires furent bientôt répandus dans toute l'Allemagne[2].

A Wittemberg, la réforme, en son absence, allait plus vite qu'il n'aurait voulu. La messe privée y était supprimée de gré ou de force; la communion, distribuée sous les deux espèces, même souvent sans confession ni aucune sorte de préparation; les statues et les tableaux dans les églises, renversés et brisés. On y voyait des moines, Augustins surtout[3], déserter leurs couvents, des ouvriers expliquer publiquement l'Écriture devenue intelligible à tout le monde, des étudiants renoncer à l'étude et prendre un métier; la confusion fut à son comble lorsque les anabaptistes chassés de Zwickau[4] se réfugièrent (fin 1521) dans cette ville. — L'archidiacre Carlostadt présidait à toute cette révolution. Il s'était permis, sans consulter le maître, de célébrer la messe en langue allemande à Noël (1521), de nier le dogme de la présence réelle, voire de prendre femme.

C'en était trop. Luther bondit de colère en apprenant

1. *Bossuet, *Var.*, l. IV, 17, qui dit : « Si la chose est véritable, quelle horreur d'avoir un tel maître! si Luther se l'est imaginée, de quelles illusions et de quelles noires pensées avait-il l'esprit rempli! Et s'il l'a inventée, de quelle triste aventure se fait-il honneur! » — Luther, toute sa vie durant, vit des diables partout; il les croyait auteurs de toutes les maladies... (* Audin, t. II, ch. xix-xxii; cf. Janssen, t. II, p. 183, en note; t. III, p. 593, note 4).

2. Il commença à la Wartbourg la trad. de la Bible en langue vulgaire. — Il rejetait l'Épître de saint Jacques, « épître de paille », qui parlait trop clairement de la nécessité des œuvres, l'Épître aux Hébreux et l'Apocalypse (Janssen, t. II, p. 210-211).

3. Même désertion à Erfurt (automne 1521), surtout de la part des Augustins (* Janssen, t. II, p. 216-217). — Luther écrit à Jean Lange (28 mars 1522) : « Video monachos nostros multos exire nulla causa alia, quam qua intraverant, hoc est ventris et libertatis carnalis gratia, per quos satanas magnum fœtorem in nostri verbi odorem bonum excitabit » (De Vette, II, 175 sq.).

4. V. § 245; — * Cf. De Bussière, *Les Anabaptistes,* p. 21.

ces choses. Il parut subitement à Wittemberg (3 mars 1522), à ses risques et périls; déclara [1] qu'on ne devait rien entreprendre sans son autorisation; s'emporta contre les faux prophètes à qui il demanda des miracles en preuve de leur mission [2]; et chassa de la ville Carlostadt et les chefs anabaptistes, en attendant leur expulsion de tout le territoire de l'électorat. — Quelques jours après ses diatribes contre les faux prophètes, il prêcha sur le mariage un sermon d'une obscénité révoltante [3] qui lui fit perdre des partisans. Staupitz, entre autres, vicaire provincial des Augustins, rompit de ce jour avec lui [4]. Érasme hésitait encore; mais il ne tardera pas à rompre. En 1524, il écrira le *De libero arbitrio* directement contre l'hérésiarque; et quand celui-ci aura répondu (1525) par le *De servo arbitrio* [5], il lui répliquera (1525-26) par les *Hyperaspistes diatribæ adversus servum arbitrium Martini Lutheri.*

§ 244. — DIÈTES DE NUREMBERG; GUERRE DES PAYSANS; MARIAGE DE LUTHER

Cependant Luther, quoique en rupture de ban, n'était pas inquiété; il bénéficiait de l'absence de Charles-Quint occupé en Espagne à réprimer l'insurrection des communes. D'ailleurs l'attention générale se portait sur les

1. *Audin, t. II, p. 10.
2. *Audin, t. II, p. 12. — On rétorqua l'argument contre sa mission; et Luther, qui n'avait rien de solide à répondre, changea quatorze fois d'opinion en vingt-quatre ans, sur ce point (*Doellinger, t. III, p. 199 sq.; Janssen, t. II, p. 401; Hergenroether, t. V, p. 343 sq.).
3. *Audin, t. II, ch. ii.
4. Staupitz passa dans l'ordre des Bénédictins, et mourut abbé de Saint-Pierre dans le diocèse de Salzbourg. Luther lui écrivait le 27 juin 1522 : « Quod tu scribis, me jactari ab iis qui lupanaria colunt, et multa scandala ex recentioribus scriptis meis orta, neque miror, neque metuo » (Wette, II, 215).
5. *Bossuet, *Variat.*, l. II, n. 17; cf. l. III, n. 19; l. VIII, n. 24-28.

Turcs déjà maîtres de Belgrade (1521) et de Rhodes (1522), et qui, après avoir dévasté la plus grande partie de la Hongrie, menaçaient l'Allemagne. Une diète fut convoquée à **Nuremberg** (1522) pour aviser aux moyens de défense nationale. Cheregato, nonce d'**Adrien VI**[1] († 1523), s'y présenta avec mission tout à la fois de promettre des secours pour la guerre et de réclamer instamment l'exécution du décret de Worms contre le luthéranisme. Sur ce dernier point, on ne lui donna pas raison, quoiqu'il promît que les abus de la cour romaine, avoués par lui un peu trop naïvement ce semble[2], seraient réformés sans retard. La diète, gagnée en partie aux doctrines nouvelles, demanda un concile général et libre, tenu en Allemagne, où les questions religieuses seraient soumises à un nouvel examen, et fit quelques vagues promesses qu'elle ne tint pas. C'était un échec pour les intérêts catholiques; le Pape en mourut de douleur. — Le cardinal légat Campeggio, envoyé par **Clément VII**[3] (1523-1534) à une nouvelle diète de Nuremberg (1524), ne réussit pas mieux. Il put du moins former à Ratisbonne une ligue des princes catholiques de l'Allemagne méridionale (1524), pour l'exécution des mesures décrétées à Worms[4] contre le luthéranisme.

La **guerre des paysans**[5] fut un contre-coup de la révolution religieuse. Dans les dernières années du XVe siècle, on avait vu des paysans allemands former des attrou-

1. Mg. par LEPITRE (1880); — HOEFLER (all., 1880).
2. *PALLAVICIN, *Hist. du Conc. de Trente,* l. II, ch. VII; ROHRBACHER, l. LXXXIV.
3. Alliance de Clément VII avec François Ier, et en conséquence sac de Rome par les impériaux : *JANSSEN, t. III, p. 139 sq.; RANKE, t. I, l. I, ch. III, p. 152; CANTU, *Les Hérét. d'Italie*, p. 75 sq.; — SCHULZ, *Der Sacco di Roma* (1894); — DOMENICO ORANO, *Il saco di Roma del 1527. Studi e documenti*, t. Ier, Rome, 1901; — cf. A. LEBEY, *Le Connétable de Bourbon* (1490-1527), in-8, Paris, 1904 (*Bull. crit.*, 1904, p. 369).
4. HERGENROETHER, t. V, p. 257.
5. *JANSSEN, t. II, p. 417 sq.

pements séditieux, opprimés qu'ils se croyaient par le droit romain nouvellement introduit. Ils obéissaient alors aux excitations de hussites déguisés [1]; maintenant ils cèdent à celles de Luther [2]. En 1524, des soulèvements séditieux éclatèrent sur la lisière de la Suisse, puis dans toute l'Allemagne méridionale, la Bavière exceptée. Tous ces paysans révoltés mettaient la réforme religieuse en tête de leurs revendications, déclaraient avoir surtout pris les armes pour la propagation de leur foi. Attachés pour la plupart à l'évangile de Munzer, ils prèchaient le communisme et rejetaient toute autorité, soit spirituelle, soit temporelle. Ils dévastèrent le pays, ruinèrent mille châteaux ou couvents; mais dépourvus de bons chefs et de grosse artillerie, ils furent battus par les princes qui en exterminèrent plus de cent mille (1525) [3]. — Luther, consulté par les paysans de Souabe, avait, peu conséquent avec lui-même, déconseillé la guerre, tout en leur tenant un langage qui n'était pas propre à les désarmer [4]. Quand il se vit désobéi, et les coups meurtriers de la révolution tomber aussi bien sur les séculiers que sur les évêques et les moines, il publia de violents pamphlets contre ces paysans « homicides et brigands ». Que le premier venu, disait-il, « les hache, les empale, les égorge, les assomme comme des chiens enragés [5] ».

1. JANSSEN, t. II, p. 422-434.

2. « Que tous les évêques soient exterminés, que toutes les abbayes et couvents soient rasés... Ce ne sont pas des évêques, ce sont des pantins, des idoles sans intelligence, des marionnettes, des idiots, gens incapables même de savoir ce que c'est qu'un évêque... Ce sont des loups, des tyrans, des tueurs d'âmes, des apôtres de l'antéchrist. Les couvents sont de bien plus mauvais lieux que les maisons publiques, que les tavernes et les repaires d'assassins » (1522), ap. JANSSEN, t. II, p. 235-240. — « Quicumque opem ferunt, corpus, bona et famam impendunt ut episcopia devastentur, et episcoporum regimen extinguatur, hi sunt dilecti filii Dei et veri christiani ». Ap. AUDIN, t. II.

3. *JANSSEN, t. II, p. 595-596.

4. *JANSSEN, t. II. p. 514-520; — BOSSUET, *Var.*, l. II, n. 12.

5. Ap. JANSSEN, t. II, p. 569. — « Qu'on leur donne, dit Luther, de la

Et pendant que les princes, dociles à ses exhortations, égorgeaient en effet les paysans, lui, songeait à se marier « par l'ordre et par la volonté de Dieu [1] ». Depuis longtemps déjà, il émettait sur le mariage des théories incompatibles avec le célibat; et en des termes qui ne peuvent se reproduire, pressait prêtres, moines et nonnes de célébrer leur hymen [2], se faisant à l'occasion leur agent matrimonial. Il avait engagé Albert [3], archevêque de Mayence, à donner un exemple qui parti de haut ferait tomber les préjugés [4]. S'il s'abstint lui-même tout d'abord, ce fut uniquement par crainte de succomber sous les coups du ridicule, et par égard pour son souverain, Frédéric de Saxe. A la mort de ce dernier, croyant son autorité bien assise, il épousa (15 juin 1525) **Catherine Bora**, religieuse cistercienne âgée de vingt-six ans, qui lui donna six enfants [5].

§ 245. — DISSIDENCES (MUNZER, CARLOSTADT, ZWINGLE, ŒCOLAMPADE)

Luther pouvait donc braver l'opinion en 1525. Grande, en effet, était sa puissance, bien avancée son œuvre. Grâce

paille d'avoine à manger, car ils n'écoutent pas la parole... De même que l'âne doit être étrillé, le peuple doit être maté; Dieu le sait bien; aussi a-t-il mis entre les mains de l'autorité, non la queue d'un renard, mais un glaive »... « Moi, Martin Luther, j'ai exterminé tous les paysans insurgés; j'ai moi-même ordonné leur supplice, et tout leur sang retombe sur moi. Mais je le fais remonter jusqu'à Notre Seigneur Dieu, car c'est lui qui m'a ordonné de parler comme je l'ai fait ». Ap. JANSSEN, t. II, p. 560 et 570.

1. Ap. AUDIN, t. II, ch. XVI, p. 254.
2. * JANSSEN, t. II, p. 292 sq.
3. Archevêque, tout à la fois, de Mayence et de Magdebourg, et évêque d'Halberstadt: c'était un prélat peu honorable (* JANSSEN, t. II, p. 61, 221, 251-252). — Mg. all., in-8, Mayence, 1900.
4. Albert ne répondit pas, et Luther vomit contre lui un torrent d'injures (*AUDIN, t. II, ch. XVI, p. 252).
5. Deux jours après le mariage, il écrivait à l'un de ses amis : « Vous savez ce qui m'est arrivé. Je me suis emberlificoté dans les nattes de ma catin! Dieu prend plaisir à émerveiller, à berner, à rendre fou le

à lui, les écoles, les lettres [1] dépérissaient; les hôpitaux étaient en souffrance : à quoi bon les œuvres [2] ! les réformés étaient « sept fois pires qu'au temps où ils croupissaient dans le papisme [3] »... — Cependant il était contredit par des sectes nombreuses, nées de l'examen privé de l'Écriture. « Il y a, disait-il lui-même (1525), autant de sectes et de *Credo* que de têtes. Point de rustre si grossier qui ne s'imagine avoir reçu une révélation du Saint-Esprit et ne s'érige en prophète dès qu'il a rêvé ou imaginé quelque chose [4] ». — A Saint-Gall, dit Janssen [5], on voyait les gens sortir par les portes de la ville dans les quatre directions du globe pour aller annoncer le royaume de Dieu aux nations; la Bible n'avait-elle pas dit : « Allez, instruisez toutes les nations et prêchez-leur l'Évangile » ? — Douze cents anabaptistes se réunirent un jour à Appenzel, attendant que les aliments leur fussent apportés du ciel. C'est qu'ils avaient lu dans l'Évangile : « Ne vous inquiétez point de ce que vous mangez ».

monde et moi! Préparez-vous, le jour du festin, à aider ma fiancée à bien certifier que je suis un homme » (Ap. JANSSEN, t. II, p. 567).

1. Erasme écrira bientôt : « Ubicumque regnat lutheranismus, ibi litterarum est interitus » (1528, *Ep.* 1101). — « Per eos ubique languent bonæ litteræ..., amant viaticum et uxorem, cætera pili faciunt » (1528, *Ep.* 946).

2. *JANSSEN, t. II, p. 310-322; t. III, p. 24; cf. t. III, p. 759-772.

3. En 1533, Luther dira dans un sermon : « Depuis la prédication de notre doctrine, le monde devient de jour en jour plus mauvais, plus impie, plus déhonté. Les diables se précipitent en légions sur les hommes qui, à la pure clarté de l'évangile, sont plus avides, plus impudiques, plus détestables qu'ils n'étaient jadis sous la papauté... Ce n'est partout qu'avarice, intempérance, crapule, impudicité, désordres honteux ». Ap. ALZOG, t. III, p. 81. — « Civitates aliquot Germaniæ implentur erroribus, desertoribus monasteriorum, sacerdotibus conjugatis plerisque famelicis ac nudis; nec aliud quam saltatur, editur, bibitur ac cubatur nec docent, nec discunt; nulla vitæ sobrietas, nulla sinceritas. Ubi, cumque sunt, ibi jacent omnes bonæ disciplinæ cum pietate ». ERASME, 1527, *Ep.* 902.

4. *JANSSEN, t. II, p. 412; t. III, p. 23; — cf. t. II, p. 404.

5. JANSSEN, t. II, p. 409-410.

La faim ne tarda pas à les disperser. — Sans bâton, sans souliers, sans bourse ni argent, des bandes parcouraient les routes et prêchaient sur les toits des maisons, pour obéir à cette parole de l'Écriture : « Ce qu'on vous a dit à l'oreille criez-le sur les toits ». Beaucoup abandonnaient femmes et enfants pour se joindre aux frères, et mendiaient sur les chemins; car ce n'était pas en vain que le Sauveur avait dit qu'à cause de lui, on devait abandonner son père, sa mère et tout ce qu'on possédait. — D'autres brûlaient la Bible, parce qu'il est écrit : « La lettre tue, mais l'esprit vivifie ».

Ces manières bizarres d'entendre l'Écriture étaient particulièrement fréquentes chez les anabaptistes [1], hérétiques sortis de Zwickau à la voix du prêtre **Munzer**, disciple infidèle de Luther. L'interprétation privée du texte sacré avait conduit Munzer aux conclusions suivantes : — Il faut rebaptiser les enfants [2] (d'où le nom de rebaptisants, anabaptistes). L'Écriture dit en effet : Celui qui croira et recevra le baptême sera sauvé; or les enfants ne croient pas. — Il n'y a que deux sacrements, rites purement symboliques [3] : le baptême et la cène. — Pas de présence réelle de Jésus-Christ au Saint Sacrement. — Pas de justification sans les œuvres [4]. — Une seule autorité : la Bible, interprétée par chacun à l'aide des lumières intérieures que Dieu donne directement. — Aucune autorité vivante en ce monde, soit temporelle, soit spirituelle. — Tous les biens en commun; une seule communauté où il n'y aura que des frères égaux en droits, exerçant simul-

1. Quarante-quatre sectes chez les anabaptistes dès les premières années. Cf. Baudrillart, dans le *Dict. th.* de Vacant, art. *Anabaptiste*.

2. Hésitations de Mélanchthon au sujet de ce dogme antiluthérien : Janssen, t. II, p. 224.

3. Ces hérétiques admettaient cependant la transmission du péché originel, mais ils disaient que Dieu le remet au moment où il se contracte par la génération (Moehler, *Symbolique*, p. 207).

4. * Janssen, t. II, p. 390.

tanément les pouvoirs sacerdotaux et royaux [1]. — Telle est la seule vraie doctrine, immédiatement révélée de Dieu à Munzer [2], et que les puissants de la terre doivent établir par la force des armes, exterminant tous ceux qui y contrediront [3]. — Ce fanatique, pasteur d'Alstedt, petite ville de l'électorat de Saxe, avait épousé une religieuse. Il mourut dans la guerre des paysans, réconcilié avec l'Église [4].

Carlostadt [5], chassé de Wittemberg et devenu pasteur d'Orlamunde, avait son évangile à lui, différent tout à la fois de celui de Munzer et de celui de Luther. Il licencia les écoles, il combattit la présence réelle, il soutint que Dieu ne hait pas le péché qui est son œuvre, il supprima le titre de docteur comme antichrétien, et se fit appeler *frère André, cher frère.* Luther eut avec lui des conférences publiques à Iéna (1524) dans l'auberge de l'Ours-Noir, et à Orlamunde. L'accord ne put se faire sur la question de la présence réelle, ni sur plusieurs autres. Les deux rivaux se séparèrent en se jetant à la face les plus grossières injures : « Va-t'en au nom de tous les diables, dirent des amis de Carlostadt à l'ex-moine augustin, et puisses-tu te casser le cou avant d'avoir quitté notre ville [6]. Quelques jours après, l'ancien archidiacre de Wittemberg quittait Orlamunde (1524) par ordre de Frédéric de Saxe. Il erra de ville en ville, et mourut à Bâle (1541, Suisse), « étranglé par les diables », dirent les luthériens [7].

1. Moehler, *Symbolique*, t. II, p. 176, n. du trad. — Bientôt polygamie générale chez les Anabaptistes.
2. « Ma doctrine vient d'en haut, Dieu même me l'a communiquée, comme je suis prêt à le prouver par tous les livres de la Bible ». Munzer, ap. Janssen, t. II, p. 389.
3. Janssen, t. II, p. 392 ; t. III, p. 109 sq.
4. *Janssen, t. II, p. 564-5.
5. *Janssen, t. II, p. 395 sq.
6. Janssen. — Cf. Bossuet, *Var.*, l. II, n. 11.
7. Cf. Audin, t. II, ch. xxiii, *in fine.* — Carlostadt laissa un fils qui se fit catholique.

Zwingle [1], curé d'Einsiedeln, fut le Luther de la Suisse. C'était un homme éloquent, d'une intelligence vive et lucide [2], mais dénué de talent pour la spéculation et de connaissances solides. En 1516, il prêcha contre le culte de la Vierge et les pèlerinages. Puis, chassé de sa cure à cause de ses mœurs scandaleuses, il passa à Zurich où il réussit à se faire accepter comme prédicateur de la cathédrale (1518). Sur ce nouveau théâtre, il tonna plus fort que jamais contre les vices du clergé, et prêcha le dogme luthérien de la Bible *seule autorité en matière de religion*. De ce principe, qu'il prétendit avoir émis dès 1516 avant l'éclat du moine de Wittemberg, il tira tout un système de doctrine dont voici quelques points : — La Bible individuellement interprétée, seule règle de foi. — Justification par la foi seule sans les œuvres. — Péché originel réduit à une simple inclination au mal [3]. — Pas d'autres sacrements que le baptême [4] et l'Eucharistie, l'un et l'autre d'ailleurs simples symboles de la grâce. — Pas d'indulgences, de vœux, de purgatoire, de hiérarchie ni de sacerdoce. — L'idée de créature libre implique contradiction; toute force est proprement une action divine [5].

1. *Opp.*, éd. par Schuler et Schulthess, 10 vol. (Zurich, 1828-42, allem.); Suppl. 1862. — — De Haller, *Histoire de la révolution religieuse ou de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale* (Paris, 1837); — C. von Kugelgen, *Die Ethik Huldreich Zwinglis*, broch. (111 p.), Leipz., 1902.

2. Bossuet, *Variat.*, l. II, n. 19 : « Il y avait beaucoup de netteté dans son discours, et aucun des prétendus Réformateurs n'a expliqué ses pensées d'une manière plus précise, plus uniforme et plus suivie; mais aussi aucun ne les a poussées plus loin, ni avec autant de hardiesse ». Cependant l'*Hist. génér.* de M. Lavisse relève, en Zwingle, par la plume prot. de M. Lardy, de nombreuses contradictions d'idées et de conduite (t. IV, p. 471).

3. Bossuet, *Var.*, l. II, n. 21.

4. Le synode ecclésiastique de Zurich, autorité suprême du pays en matière de religion, a déclaré (1899) que le baptême n'est plus nécessaire pour appartenir au protestantisme officiel.

5. Hergenroether, t. V, p. 292 sq.; — Janssen, t. III, p. 92-93.

En 1522, il exhorta l'évêque de Constance [1] à supprimer le célibat ecclésiastique, avouant sans détour que, pour lui, il ne gardait ni ne pouvait garder la continence, et que jusqu'à ce jour il avait mené avec des femmes une « vie honteuse et déshonorante » [2]. Quelque temps après, il épousait une veuve avec laquelle il était, depuis plusieurs années, en commerce criminel. — Ayant ainsi pourvu à sa propre réformation, il eut recours à la violence pour réformer les autres. Fort de l'appui que lui prêtait la majorité du Conseil de la ville [3], il entra dans les églises de Zurich [4] avec quelques hommes du peuple, enleva les autels qui furent remplacés par de simples tables, substitua à l'hostie et au calice des corbeilles de pain et des verres, brisa les tableaux et les orgues, et supprima le chant, réduisant ainsi le culte à une simplicité ridicule [5]. Bientôt tout le canton de Zurich reçut le nouveau culte, de gré ou de force [6].

Œcolampade [7] (✝ 1531), moine apostat, fit entrer Bâle dans le mouvement de la fausse réforme. Ami de Zwingle, mais plus savant et plus modéré tout ensemble, il fut comme le « Mélanchthon » du réformateur zurichois. En 1527, il obtint des catholiques balois la liberté pour le

1. La Suisse avait alors six évêchés sans métropolitain. Constance et Coire dépendaient de Mayence ; Bâle et Lausanne de Besançon ; Côme d'Aquilée; Sion était exempt depuis Léon X.

2. HERGENROETHER, t. V, p. 284 ; — ALZOG, t. III, p. 56. — Il écrivait en 1522 à ses frères et sœurs : « Si l'on venait à vous rapporter que l'orgueil, l'amour de la bonne chère, l'incontinence sont mes péchés habituels, ne le niez pas, car la vérité est que je suis enclin à ces vices et à d'autres encore ». Ap. JANSSEN, t. III, p. 94, note 1.

3. *Cf. HERGENROETHER, t. V, p. 287.

4. *JANSSEN, t. III, p. 95.

5. *JANSSEN, t. III, p. 97.

6. HERGENROETHER, t. V, p. 286 sq. ; — ALZOG, t. III, p. 57 sq. — Il soutient qu'on a le droit d'établir la réforme par la force (JANSSEN, t. III, p. 130-131).

7. ŒCOLAMP. et ZWINGLII *Epp.*, 4 vol. (Bâle, 1536, 1592). — Bg. par HERZOG (Bâle, 1843); — HAGENBACH, *Œkolampadius und Myconius* (1859); — BURKHARDT, *Die Reform. in Basel* (Bâle, 1818).

nouveau culte; en 1528, il épousa une veuve qui passa plus tard à deux autres réformateurs, Capito et Bucer; en 1529, il fit interdire par le Conseil de la ville l'exercice du culte catholique [1]... La Suisse allait ainsi à grands pas dans les voies nouvelles [2], et cela en dehors de l'influence directe de Luther.

C'est ce que celui-ci ne pouvait supporter [3]. De là une violence toute particulière dans ses attaques contre la doctrine eucharistique des prédicants de Zurich et de Bâle. Ce n'est pas que lui-même, sur ce point, fût entièrement orthodoxe et n'eût jamais varié. Il avait d'abord regardé la transsubstantiation et la consubstantiation comme des opinions libres, puis rejeté la transsubstantiation pour narguer les catholiques [4], puis imaginé l'absurde théorie de l'ubiquité du corps de Jésus-Christ pour expliquer sa présence en plusieurs lieux [5], en attendant qu'il en vînt à restreindre la permanence à la durée de la communion des fidèles [6]. Du moins il avait toujours gardé le dogme de la présence réelle, malgré son désir de le nier pour faire « pouf » à la Papauté [7]; et il appelait les Zwingliens : « sacramentaires, cœurs endiablés, gueules de mensonge »[8], gens voués à l'enfer, pour qui il ne fallait pas prier. — Philippe, landgrave de Hesse, principal protecteur de la réforme en Allemagne depuis la mort de Frédéric de

1. *Janssen, t. III, p. 100-102. — En 1226, colloque à Baden où le docteur Eck argumente avec succès contre Œcolampade (* Hergenroether, t. V, p. 290).
2. *Janssen, t. III, p. 97 sq.
3. Bossuet, *Var.*, l. II, n. 28.
4. *Bossuet, *Var.*, l. II, n. 4.
5. *Bossuet, *ibid.*, n. 41; cf. l. VIII, n. 37 et 47.
6. *Bossuet, *ibid.*, l. IV, n. 26 et 27; l. VI, n. 32.
7. *Audin, t. II, ch. xxiii, p. 374. — La présence réelle n'a aucune raison d'être dans le système de Luther. S'il continua à y ajouter foi, ce fut partie à cause de la clarté du texte sacré, partie par motif d'amour-propre (* Hergenroether, t. V, p. 295 sq.; Bossuet, *Var.*, l. II, n. 1 sq.).
8. Hergenroether, t. V, p. 297.

Saxe, invita les dissidents à un colloque à Marbourg (1529). Zwingle y discuta avec avantage contre Luther, en présence de témoins. Il disait : Il n'y a pas plus de raison de traduire *hoc est corpus meum*, par *dans ceci est mon corps* que par *ceci figure mon corps*. Du moment qu'on renonce au sens strictement littéral, la métonymie est aussi acceptable que la synecdoche ; et si l'on veut s'en tenir au sens littéral, la transsubstantiation s'impose logiquement. Nul n'a le droit de m'appeler hérétique à moins qu'on ne reconnaisse au Pape le droit de traiter de même ses adversaires [1]... A ces raisons, Luther ne répondit rien de solide, ce qui ne l'empêcha pas de maintenir son premier dire, au point de refuser d'admettre dans sa communion ces « cœurs endiablés de sacramentaires » qui l'en priaient et suppliaient. Le colloque fut suivi d'une guerre d'écrits dans lesquels les injures tenaient autant de place [2] que les raisons. Finalement Luther, se contredisant une fois de plus, en appela aux « bien-aimés Pères », voire à l'Eglise *infaillible* [3] contre laquelle il s'élevait lui-même avec tant d'insolence.

Une guerre plus meurtrière et générale éclata en Suisse. D'un côté, les cantons gagnés aux doctrines nouvelles ; de l'autre, cinq cantons catholiques (Schwitz, Uri, Unterwald, Lucerne et Zug), ceux-là mêmes qui

1. * HERGENROETHER, t. V, p. 298 sq. ; — AUDIN, t. II, ch. XXIII.
2. * ALZOG, t. III, p. 67 ; — Cf. MOEHLER, *Symbolique*, t. II, § 48, p. 122.
3. * AUDIN, t. II, ch. XX, p. 341 ; — ID., *H. de Calvin*, t. I, ch. XVII, p. 311 ; — BOSSUET, *Var.*, l. VI, n. 13-17. — Lettre de Luther à Albert de Prusse, 1532 (WETTE, IV, 354) : La présence réelle « a toujours été crue et professée unanimement depuis l'établissement de l'Église chrétienne jusqu'à cette heure, ainsi que le démontrent les précieux livres et écrits des Pères, tant des grecs que des latins. Ajoutons à cela l'usage journalier et l'expérience jusqu'à cette heure. Ce témoignage de l'Eglise chrétienne, quand bien même nous n'aurions pas d'autres preuves, doit seul nous suffire, pour conserver cet article... car il est dangereux et effrayant d'entendre et de croire une chose contraire au témoignage unanime, à la foi et à la doctrine de la sainte Eglise chrétienne ».

avaient donné naissance à la confédération, et dont les mœurs s'étaient conservées plus simples et plus pures. Ces derniers, vainqueurs à Cappel (1531) [1], auraient pu poursuivre le cours de leurs exploits; ils aimèrent mieux, leur foi mise à l'abri du danger, donner la paix à leurs adversaires. — Le cadavre de Zwingle, trouvé sur le champ de bataille, fut livré aux flammes, et Œcolampade mourut à Bâle dans la même année : deux événements dont Luther témoigna hautement sa joie, exprimant même le regret que les catholiques n'eussent pas profité de leur victoire pour exterminer le zwinglianisme [2].

§ 246. — PROGRÈS DU LUTHÉRANISME EN ALLEMAGNE

Diètes de Spire (1529) et d'Augsbourg (1530); ligue (1531) et articles (1537) de Smalkalde; paix religieuse d'Augsbourg (1555).

La marche en avant du luthéranisme allait de pair avec celle des Turcs, qui mirent le siège devant Vienne en 1529 [3]. De là les diètes pour aviser aux moyens de défense patriotique et religieuse. A **Spire** (1529), on statua que le luthéranisme serait toléré, à l'exclusion des sacramentaires et des anabaptistes, jusqu'au prochain concile général. En attendant, il fallait s'interdire controverses et changements, surtout ne pas supprimer la messe là où elle se disait encore. Ces concessions, que le péril turc rendait nécessaires, parurent insuffisantes aux luthériens; six princes et quatorze villes impériales *protestèrent* contre les restrictions apportées à la liberté de l' « Évangile » : d'où le nom de *protestants* donné plus tard à tous ceux qui se réclameront de la révolution religieuse du XVIe siècle.

Trois confessions de foi furent présentées à la diète

1. *Janssen, t. III, p. 260.
2. Hergenroether, t. V, p. 292; — Janssen, t. III, p. 264.
3. * Janssen, t. III, p. 154, 170-172.

d'**Augsbourg** (1530) : celle des luthériens rédigée avec modération par Mélanchthon et formellement consentie par Luther, celle de Zwingle nettement sacramentaire, et une autre, équivoque sur la question de la présence réelle, rédigée par Bucer au nom de quatre villes impériales (Strasbourg, Memmingen, Lindau et Constance). — La confession luthérienne, dite *confession d'Augsbourg* et restée célèbre dans le parti, fut seule examinée. Elle contenait vingt et un points de doctrine, et signalait sept abus à réformer (messes privées, communion sous une espèce, confession auriculaire en tant qu'obligatoire, abstinences, vœux claustraux, célibat ecclésiastique et gouvernement de l'Église). Eck et les catholiques s'entendirent avec Mélanchthon et les luthériens sur plusieurs points, malgré les hauts cris [1] poussés à Cobourg par Luther à chaque concession des siens; mais sur d'autres l'accord ne put se faire [2]. Charles-Quint, sollicité par les deux partis, prononça conformément au droit. Son décret prescrivait l'enseignement et le culte catholiques à l'exclusion de toute autre religion, annulait tout ce qui avait été fait précédemment à l'encontre, et annonçait la tenue d'un concile dans six mois ou un an, après entente à ce sujet avec le Pape.

Luther et Mélanchthon répondirent à ce décret par des préparatifs de guerre [3]. Les princes de leur parti,

1. *AUDIN, t. II, ch. XXIV.

2. BOSSUET, *Var.*, l. III; — HERGENROETHER, t. V, p. 305; — ALZOG, t. III, § 312, p. 48 sq. — Eck constatait l'inutilité des conférences : « Quod si sancti Patres eis afferantur testes, clamant eos quoque homines fuisse; si citentur canones, obganniunt statim frigida hæc esse decreta; si eligendi forte sunt judices, recusant subito dicentes, verbum Dei non ferre judicium; quod si allegentur concilia, clamitant ea sæpius errasse; atque e sacris litteris etiam si afferatur aliquid, et hoc suo ingenio tractant, suamque tantum expositionem ratam haberi volunt, contradicente etiam universa Ecclesia jam inde a temporibus apostolorum ». RAYNALD, an. 1530, p. 174.

3. *BOSSUET, *Var.*, l. IV, n. 1; l. VIII, n. 1; — AUDIN, t. II, ch. XXVI; — JANSSEN, t. III, p. 217, 362 sq.

huit au début, formèrent à Smalkalde (mars 1531) une ligue offensive et défensive; quatorze villes y adhérèrent dès les premiers jours, puis quelques autres, voire le roi de Danemark et les Suisses sacramentaires; la France elle-même lui fit des promesses... Sur ces entrefaites, des bruits alarmants arrivèrent de Constantinople : Soliman préparait quatre nouvelles armées pour fondre sur l'Allemagne; la situation était grave. Qu'allait faire Charles-Quint? Bien loin de combattre la ligue, il lui demanda des secours contre les Turcs; et pour les obtenir il dut, à la diète de Nuremberg (1532), promulguer un nouveau décret, prescrivant sur la question religieuse le maintien du *statu quo* jusqu'à la tenue du prochain concile général. — Au fond, les luthériens ne voulaient pas d'un concile convoqué par le pape, où les laïques n'auraient pas droit de vote; ils ne le demandaient que pour gagner du temps, tout délai étant favorable à leur cause. C'est pourquoi, le pape Paul III ayant annoncé (1536) que le concile se tiendrait (1537) à Mantoue, ils publièrent, par manière de réponse, leurs vingt-trois *articles de Smalkalde* (1537). Ces articles, rédigés par Luther dans un esprit diamétralement opposé à l'esprit de la confession d'Augsbourg, accentuaient fortement l'opposition au dogme catholique ; le Pape y était traité d'antéchrist, menteur, assassin, etc... Évidemment les faux réformateurs ne voulaient ni se soumettre, ni négocier, mais faire prévaloir leurs vues par tous les moyens, y compris la violence. Et, en effet, en 1541 Luther prétendit sacrer un évêque : « nous l'avons sacré, disait-il, sans saint chrême, mais aussi sans beurre, graisse, lard, encens, goudron, ni charbon [1] ». En 1542 la ligue de Smalkalde envahit à main armée le duché de Brunswick, et en chassa le souverain catholique, Henri, pour y introduire la réforme. En 1543 Hermann, archevêque-élec-

1. ALZOG, t. III, § 318; — cf. HERGENROETHER, t. V, p. 333.

teur de Cologne et comte de Wied, non content d'embrasser la réforme, essaya de l'imposer de force à ses États [1]; tous les princes passés au luthéranisme se firent les persécuteurs de leurs sujets catholiques.

Il fallut bien que l'empereur se décidât à agir vigoureusement. Tranquille du côté des Turcs avec lesquels il venait de conclure un armistice, et du côté de François Ier à qui il avait imposé la *Paix de Crespy* (1544), il opposa la force à la force. Il mit au ban de l'Empire, comme perturbateurs de la paix publique, l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, et le landgrave Philippe qui s'avançaient vers le sud à la tête de quarante mille hommes, et gagna contre eux la bataille de Mühlberg, sur l'Elbe (1547), où fut anéantie la puissance de la ligue de Smalkalde. Puis, renonçant à profiter de sa victoire, il reprit les négociations, persuadé que, pour avoir quelque solidité, la paix religieuse devait être librement consentie de part et d'autre [2]. Nombre de protestants firent mine alors [3] d'adhérer au concile déjà réuni de Trente; plusieurs s'y rendirent; Mélanchthon lui-même s'était mis en route avec la députation de Wittemberg, lorsque tout fut compromis une fois encore par une alliance secrète des princes luthériens avec Henri II de France. Celui-ci [4] fondit soudainement (1552) sur l'Allemagne

1. « Que réformera ce bonhomme? disait Charles-Quint; à peine entend-il le latin. En toute sa vie, il n'a dit que trois fois la messe; je l'ai ouï deux fois; il n'en savait pas le commencement ». Ap. Bossuet, *Var.*, l. VIII, n. 2. — Quelques années plus tard, un autre archevêque, électeur de Cologne, Gebhardt Truchsess, se fera calviniste pour épouser une chanoinesse (**Dict. th.* Goschler, art. *Gebhardt*).

2. *Hergenroether, t. V, p. 351.

3. Leur adhésion au concile n'était pas sincère; ils étaient bien résolus à n'en pas tenir compte s'il leur était contraire. D'ailleurs, pour eux, un vrai concile c'était une assemblée composée de clercs et de laïques, de catholiques et de protestants, ayant tous un égal droit de vote, et où tout serait décidé d'après la seule Écriture (Hergenroether, t. V, p. 357).

4. En tête des manifestes d'Henri II, était représenté un bonnet de la

avec une armée, pendant que Maurice de Saxe envahissait le Tyrol. Charles-Quint surpris, obligé de fuir [1] et découragé, chargea son frère et successeur élu, Ferdinand, de négocier. De ces négociations sortirent le *traité de Passau* (1552) et la *Paix religieuse d'Augsbourg* (1555) qui consacrèrent le triomphe de l'hérésie en Allemagne. Voici les principales dispositions de la *Paix :*

a) Dans tout l'Empire, deux religions sont autorisées : le catholicisme et la confession d'Augsbourg; toutes les autres sont interdites.

b) Le choix entre les deux appartient, non aux individus, mais aux États immédiats de l'Empire (princes, seigneurs, villes impériales), qui imposeront leur religion dans toute l'étendue de leur territoire; les particuliers qui ne voudraient pas renoncer à leur culte pourront émigrer.

c) Dans les villes libres où les deux cultes coexistent présentement, il ne sera rien changé à cet état de choses.

d) Les biens ecclésiastiques demeureront aux titulaires déjà passés au luthéranisme; mais, dans la suite, les bénéficiers catholiques perdront leurs bénéfices en se faisant luthériens.

Charles-Quint, assez heureux pour contenir les Turcs [2], ne put donc rétablir l'unité religieuse à l'intérieur. Miné par le chagrin et souffrant de la goutte, il abdiqua [3] en faveur de son frère Ferdinand et de son fils Philippe II : le premier eut l'Empire, le second la couronne d'Espagne. Pour lui, il alla volontairement ensevelir ses grandeurs et ses gloires au monastère des Hiéronymites de Saint-Just (près de Valladolid), où il mourut pieusement dans sa

liberté entre deux poignards (JANSSEN, t. III, p. 720). — En retour, ces princes allemands cédèrent à la France les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun avec leurs territoires (*DE MEAUX, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 267-268).

1. *ROHRBACHER, l. LXXXV, com. du paragr. 4.
2. *DE MEAUX, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 225.
3. Touchants adieux : ROBERTSON, *Hist. de Charles V*, t. VI, p. 161; — ROHRBACHER, l. LXXXV.

cinquante-neuvième année (22 septembre 1558)[1]. Il a été le dernier représentant du Saint-Empire.

Ses successeurs, y compris Ferdinand, ne se feront pas couronner par les Papes[2]; et c'est pourquoi on ne leur donnera à Rome que le nom d'*empereurs élus*.

§ 247. — LE LUTHÉRANISME HORS L'EMPIRE; MORT DE LUTHER

Les domaines des chevaliers teutoniques sur la Baltique, tardivement arrivés au Christianisme, passèrent de bonne heure à la Réforme. L'auteur de cette défection, le grand-maître Albert de Brandebourg, avait été élevé à la dignité suprême de l'Ordre par des considérations politiques, dès l'âge de vingt-six ans, alors qu'il n'était encore ni chevalier, ni religieux; sa vocation était plus que douteuse. Exhorté par Léon X (1519) et Adrien VI (1523) à réformer ses religieux fort déchus, il s'adressa secrètement[3] à Luther, s'appropria (1525) les possessions de l'Ordre comme duché héréditaire (**duché de Prusse**)[4], se maria (1526), entraîna par son exemple la majeure partie des chevaliers, et tout en protestant de sa tolérance, eut recours à la persécution pour faire prévaloir le nouveau culte. Il y réussit, grâce à la complicité du roi de Pologne, Sigismond Ier, dont il se faisait feudataire, et de deux évêques apostats, dont l'un[5] perdu de mœurs, l'autre[6]

1. *Rohrbacher, l. LXXXV; — Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. III.
2. *Rohrbacher, l. LXXXV, § 4, *in fine*; — Hergenroether, t. V, p. 363.
3. Cf. Janssen, t. III, p. 80. — Controverse sur la question de savoir si Albert est mort réconcilié avec l'Église.
4. Dittrich, *Geschichte des Katholicismus in Altpreussen von 1525 bis zum Ausgange des 18 Jahrhunderts*, in-8, 1901 (*R. H. E.*, avril 1904, p. 365).
5. L'évêque de Samland (Janssen, t. III, p. 83-84).
6. L'évêque de Poméranie, élu par l'influence de Luther et d'Albert, alors que Clément VII avait désigné un autre titulaire.

parvenu à l'épiscopat par des voies anticanoniques [1].

Le **Danemark** [2] fut contraint de recevoir le luthéranisme par la tyrannie des rois Christian II (1513-1523) et Christian III (1534-1559), qui virent dans la nouvelle doctrine un moyen d'accroître leur autorité et leur fortune au détriment de la puissance et des richesses de l'Église. Tous les évêques se virent un même jour jeter en prison (1536). Christian III leur offrit ensuite la liberté à des conditions humiliantes : résigner leur dignité et s'engager à ne faire aucune opposition. Un seul eut le courage de les rejeter jusqu'au bout et mourut dans sa prison. On les remplaça par sept surintendants ou évêques luthériens, tenus dans une absolue dépendance de la couronne. Puis vinrent d'autres mesures destinées à ruiner l'ancienne religion : peine de mort contre tout prêtre, surtout Jésuite qui serait pris dans le royaume; privation pour tout catholique, du droit de tester et de tous les droits politiques; peine d'exil contre tout luthérien qui se ferait catholique... Ces dispositions anéantirent presque le catholicisme dans le pays; ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on songe qu'elles demeureront en vigueur, sauf quelques adoucissements dans le XVIII[e] siècle, jusqu'en 1849 [3].

La **Suède** [4] et la Norvège étaient réunies depuis 1397 sous le sceptre des rois de Danemark. En 1521, le Suédois Gustave Wasa réussit à délivrer son pays de la domination étrangère. Élevé à la royauté (1523-1560) par la

1. Divisions et immoralité à l'Université luthérienne de Koenigsberg fondée en 1544 : **Dict. th.* Goschler, t. XIX, p. 266 sq.

2. *Karup (missionnaire catholique), *Geschichte der Katholischen Kirche in Danemark.* — Muenter (évêque protestant en Zélande), *Kirchengesch. von Dänemark und Norwegen,* t. III, 1833. — *De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 105 sq.; — Hergenroether, t. V, p. 406 sq.; — Alzog, t. III, p. 124 sq.

3. *Picot, *Mémoires*, 12 sept. 1766.

4. Theiner, *La Suède et le Saint-Siège sous les rois Jean III, Sigismond III et Charles IX*, trad. Cohen (Paris, 1842). — Hergenroether, t. V, p. 397 sq.; — Alzog, t. III, p. 113 sq.

reconnaissance de ses concitoyens, il résolut de fonder à son profit, en s'appuyant sur le luthéranisme, une monarchie héréditaire absolue, à la fois temporelle et spirituelle. Ses principaux instruments furent l'archidiacre Laurent Anderson et les deux frères Laurent et Olaüs Peterson. Il usa tour à tour de ruse [1] et de violence, fit supplicier ignominieusement deux évêques [2], étouffa maintes révoltes dans le sang, condamna à mort même des prédicants luthériens qu'il ne trouvait pas assez dociles... Finalement tout plia sous son absolutisme [3]. Le luthéranisme, un luthéranisme souple devant l'autorité royale, remplaça dans ce pays la religion catholique, et en même temps fit disparaître ce qui restait encore de bonnes mœurs. La corruption devint si générale, que Gustave Wasa vit dans les calamités publiques un signe de la colère de Dieu. En sa qualité de chef suprême de la nouvelle Église, il ordonna (1544) un jeûne de huit jours; jeûne que l'archevêque luthérien d'Upsal prescrivit de nouveau en 1558, en exhortant les peuples à se faire une plus juste idée de la liberté évangélique.

La **Norvège**, toujours unie au Danemark, fut gagnée au luthéranisme par la défection de l'archevêque Olof de Drontheim, sous Christian II, et surtout par le despotisme de Christian III. — L'**Islande**, quoique sous la domination du Danemark, résista plus longtemps; mais découragée par le supplice d'Aresen, évêque d'Holum, elle céda peu à peu, et les doctrines luthériennes y prévalurent définitivement à partir de 1551 [4].

1. Un synode luthérien national de Œrebro (1529) résolut de garder, pour mieux tromper le peuple, les ornements sacerdotaux, les cierges bénits, l'eau bénite, le buis bénit, les images, la bénédiction des aliments, etc... La liturgie d'Olaüs Peterson recommande l'élévation de l'hostie et du calice, après la consécration, « pour la satisfaction des faibles et des imbéciles ». THEINER, I, 292.

2. *ALZOG, t. III, p. 116.

3. *DE MEAUX, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 102-105.

4. Sur les progrès du luthéranisme en d'autres pays (Livonie, Polo-

Luther fut témoin des progrès de sa réforme, tant au dehors qu'au dedans. Parfois il affectait d'y voir une preuve de sa mission divine [1]; plus souvent il était troublé, inquiet. Il doutait de l'utilité de son œuvre [2], de la vérité de sa doctrine [3], de son salut éternel [4]; il gémissait sur le peu de zèle des ministres [5], sur la cupidité des princes [6], sur les divisions doctrinales déjà nombreuses et qui lui en faisaient présager bien d'autres [7]; il se lamentait tout particulièrement sur la licence engendrée par la réforme [8]. Indigné de l'immoralité des habitants et des étudiants de Wittemberg, il écrivait à sa « Kétha », dans l'été de 1545 : « Sortons de cette Sodome! Je veux errer à l'aventure, et plutôt manger le pain de la mendicité que d'empoisonner mes pauvres vieux derniers jours par le spectacle des désordres de Wittemberg [9] ». — Pour faire trêve à ses chagrins, il donnait libre cours à sa haine contre tous ses adversaires : juifs[10], juristes, sacramentaires, anabaptistes, surtout « papistes » [11]. Loin de décroître avec l'âge, la

gne, Silésie, Hongrie, Transylvanie), voir HERGENROETHER, t. V, et ALZOG, t. III.

1. HERGENROETHER, t. V, p. 346.

2. *DOELLINGER, t. III, p. 246, 249; — MIGNE, *Concl. des Dém. év.*

3. * DOELLINGER, t. III, p. 235, 241; — MIGNE, *ibidem;* — ALZOG, § 319, note 1; — JANSSEN, t. III, p. 593.

4. *DOELLINGER, p. 247.

5. * DOELLINGER, p. 222.

6. « Il est bien des princes, dit Luther, qui sont vraiment évangéliques, parce qu'il y a encore des ostensoirs catholiques et des biens monastiques à prendre. » MATHESIUS, p. 129.

7. *DOELLINGER, t. I, p. 233; t. III, p. 209.

8. * DOELLINGER, t. I, p. 271-340; — JANSSEN, t. III, p. 592, 596; — MIGNE, *Concl. des démonstr. évang.*, ch. XXXV, p. 119-137.

9. HERGENROETHER, t. V, p. 341.

10. *HERGENROETHER, t. V, p. 343; — JANSSEN, t. III, p. 595; — AUDIN, t. II, ch. XXI, p. 338.

11. *Ep. ad Lange*, 18 août 1520 (WETTE, I, 478) : « Nos hic persuasi sumus papatum esse veri et germani illius Antichristi sedem, in cujus deceptionem et nequitiam, ob salutem animarum nobis omnia licere arbitramur ». — * Cf. AUDIN, t. II, p. 324 et 328.

haine, chez lui, devenait de jour en jour plus implacable, plus passionnée. En 1545, il écrivait un de ses plus violents pamphlets [1], *Contre la papauté fondée par le diable,* pour empêcher les siens de se rendre au concile de Trente. Empêché par les douleurs de la pierre d'en écrire un second sur le même sujet, il souhaita son mal au Pape et aux cardinaux. En janvier 1546, il écrivait : « Heureux l'homme qui n'a pas été dans le conseil des sacramentaires, qui n'a jamais marché dans les voies des zwingliens, et ne s'est pas assis dans la chaire de ceux de Zurich [2] ! » Le 19 du même mois, il fulminait « contre les ânes de Paris et de Louvain » ; le 16 février, il déchargeait sa bile contre les juristes « sycophantes, sophistes, peste d'humanité » [3]. — A cette époque il était à Eisleben, sa ville natale, où l'électeur de Saxe l'avait envoyé remplir une mission. Au milieu d'un copieux festin, interrompant tout à coup ses bouffonneries ordinaires, il se leva et écrivit sur le mur de la salle ce vers latin :

Testis eram vivus, moriens ero mors tua Papa.

Il se rassit, déclara, au cours de la conversation, que l'Écriture a des profondeurs insondables devant lesquelles chacun doit humblement s'incliner ; et le lendemain, après quelques heures seulement de maladie, il entrait en agonie (18 février 1546). Dans les affres de la mort, il recouvra un instant la parole pour dire aux personnes de son entourage : « Priez pour Notre Seigneur Dieu et son évangile, afin que tout aille bien, car le concile de Trente et ce malheureux pape sont furieux contre lui [4] ».

Cet homme est l'un des plus étonnants de tous les siècles,

1. *Audin, t. II, ch. xxxi, *in fine*.
2. * Cf. Audin, *H. de Calvin*, t. II, ch. ix, p. 216.
3. Hergenroether, t. V, p. 349 ; — * Cf. Audin, t. II, ch. xxi, p. 337.
4. Hergenroether, t. V, p. 349. — Détresse de sa femme et de ses enfants après sa mort (Janssen, t. III, p. 595, note 5).

non seulement par la grande révolution qu'il a opérée, mais encore par les contrastes qui éclatent dans sa personne. — Doué d'une éloquence naturelle puissante, que ses rapports continuels avec le peuple et la lecture assidue des prosateurs du xve siècle portèrent à un très haut degré de perfection [1], il méprise cependant les lettres et les sciences profanes, il rabaisse et insulte la raison [2]. — Le désintéressement est le propre de son caractère; chez lui, aucune attache à l'argent; par contre, il tient à ses idées qu'aucune autorité du ciel ou de la terre, « ni Dieu ni diable » ne pourraient lui faire abandonner. — Il aime fidèlement, tendrement son père, sa mère, sa « Kétha », ses enfants, quelques amis, Mélanchthon tout particulièrement. Cependant la haine domine dans cette âme, haine profonde, implacable, inextinguible, presque universelle, et qui semble s'accroître avec l'âge. — Il éprouve de profonds sentiments de religion qu'il sait rendre avec l'accent de la piété; son zèle contre la licence des mœurs est ardent et soutenu; et en même temps sa plume est trempée non seulement dans le fiel, mais dans la boue; ses paroles sont d'une grossièreté, d'une indécence à faire rougir; son imagination se complaît visiblement dans l'obscénité [3]. — Il a une confiance illimitée en lui-même; son orgueil est prodigieux; il professe un mépris souverain, insultant, invraisemblable pour toutes les autorités, du moment qu'elles le contredisent; et cependant sa doctrine, aux yeux d'une saine philosophie, est absurde, immorale, remplie d'incohérences et de contradictions. Quel châti-

1. Janssen, t. I, p. 260.

2. * Doellinger, t. I, p. 450 sq. — Il disait que l'on ne peut maîtriser la raison « qu'en lui tordant le cou à l'aide de la foi », et « qu'il faut égorger cette brute ». Dans le dernier sermon prêché à Wittemberg, il appelle la raison « la fiancée du diable, la belle prostituée qui prétend marcher toute seule... c'est la pire courtisane du diable ». Ap. Janssen, t. III, p. 594.

3. * V. ses *Propos de table*, édit. all. par Kroker (Leipzig, 1903), n°s 15, 35, 235, 241, 270, 520, 598, 650, 715, 724.

ment pour son orgueil! — Il rejette, quand on la lui oppose, l'autorité de l'Église, et en quels termes! et il la revendique contre ses adversaires; il s'attribue le droit d'interpréter l'Écriture comme bon lui semble, et il ne reconnaît pas aux autres ce même droit. Il veut qu'on le croie sur parole quand il se dit envoyé de Dieu, « notaire de Dieu et témoin de son Évangile » [1], et il demande aux autres des miracles attestant leur mission [2]... En résumé, Luther est un géant, mais avorté; une grandeur, mais informe; une énergie, mais sauvage; une force, mais pour détruire, non pour édifier. Excessif en tout, la règle et la mesure lui font constamment défaut. Sa confiance devient de la présomption; il abaisse l'homme déchu au niveau de la brute; il déprime la liberté humaine au point de ne la rendre capable que de pécher; il supprime la hiérarchie pour en réformer les abus. « Puis, quand il a mis l'Allemagne sens dessus dessous, il injurie tout le monde de ce qu'il n'y a plus d'accord dans les esprits, plus d'union dans les cœurs, plus de règle dans les mœurs, plus de subordination dans l'Église, plus de respect pour ses ministres. Et, de colère, il prédit aux Allemands que, s'ils méconnaissent alors sa voix, un jour viendra où ils adoreront son fumier et le prendront pour du baume [3] ».

1. « Notarius Dei et testis Evangelii ejus ». Extrait de son testament (Alzog, t. III, p. 85, note).
2. Walch, VII, 909; XVI, 8.
3. Rohrbacher, l. LXXXV.

CHAPITRE II

CALVINISME

I. Calvin et sa doctrine. — II. Le calvinisme à Genève; mort de Calvin; Théodore de Bèze. — III. Le calvinisme en France. — IV. Le calvinisme en Allemagne et dans les Pays-Bas. — V. Le calvinisme en Écosse.

§ 248. — CALVIN ET SA DOCTRINE

Calvin[1] (1509-1564) naquit à Noyon[2] (Picardie). La générosité de quelques bienfaiteurs le mit à même d'étudier. A douze ans, déjà tonsuré, il put acheter une prébende dans sa ville natale. Curé de Marteville en 1527, puis (1529) de Pont-l'Évêque après avoir résigné la cure de Marteville, ses revenus ecclésiastiques lui permirent de continuer ses études à Paris (fin 1523-fin 1527). Mais son père désirait qu'il renonçât à l'état ecclésiastique. Il y renonça et il alla étudier le droit à Orléans et à Bourges

1. *Opp.*, éd. Genève, 12 fol., 1617. — Mg. par TH. DE BÈZE (Genève, 1564); — BOLSEC (Paris, 1577); — AUDIN, 2 vol. (Paris, 1841); — KAMPSCHULTE (Leipz., 1869); — LEFRANC, *La jeunesse de Calvin*, 1888. — Cf. FLEURY, *Histoire de l'Église de Genève, depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1802*, 3 vol., 1880; — MIGNET, *Mémoires historiques. Établissement de la réf. relig. et constitution du calvinisme à Genève*, 4ᵉ éd. 1877; — Vᵗᵉ DE MEAUX, *Les luttes rel. en France au XVIᵉ siècle* (1879); — ‡ DOUMERGUE, *Jean Calvin. Les hommes et les choses de son temps*, I, 1899, Lausanne; — BRUNETIÈRE, *L'œuvre de Calvin* (conférence à Genève, 17 déc. 1901); — ID., *L'œuvre littéraire de Calvin*, dans *D.-M.*, 15 oct. 1900. — Bibl. dans le *Dict. th.* VACANT-

2. Son père fut d'abord tonnelier, puis notaire, secrétaire et procureur fiscal de l'évêché; et sa mère, belle personne mais d'assez mauvais bruit », au dire de Jacques le Vasseur (AUDIN, t. I, p. 2).

(1528-1530?). Dans cette dernière ville, il fut gagné au luthéranisme par l'Allemand Melchior Wolmar, professeur de grec, que la duchesse de Berry [1] avait attiré en France. Devenu luthérien fougueux, il dogmatisa à Bourges, puis à Paris où il séjourna presque constamment de 1530 à 1533. A Paris, il se trouva d'accord avec le recteur même de l'Université, Nicolas Cop, lequel, décrété d'arrestation, prit la fuite. Lui-même, après s'être caché pendant plusieurs mois en Saintonge, dans la maison de Louis Du Tillet, chanoine d'Angoulême, prit le parti de s'expatrier pour échapper aux poursuites; il séjourna quelque temps à Nérac [2] auprès de la reine Marguerite, et publia à Bâle (1535) son principal ouvrage, *Institutio christianæ religionis* [3].

Sa doctrine ne s'accordait qu'en partie avec celle de Luther, comme on peut le voir par les points suivants : — La prédestination est antécédente et absolue, aussi bien pour les damnés que pour les autres; Dieu est auteur du mal comme du bien [4]; pas de libre arbitre dans l'homme [5]. — La grâce justifiante est inamissible [6]. — Il n'y a que deux sacrements d'institution divine, les seuls qu'il faille conserver : le baptême [7] et la cène [8]. On peut

1. Marguerite, sœur de François Ier, reine de Navarre et duchesse de Berry depuis 1527.
2. *AUDIN, t. I, p. 67.
3. Éd. Paris, 1859; édit. fr. 1888.
4. « Absalon incesto coïtu patris thorum polluens detestabile scelus perpetrat; Deus tamen hoc opus suum esse pronuntiat ». *Institutio*, 18, paragr. 1; — cf. BOSSUET, *Var.*, l. XIV, n. 1; addition au livre XIV, n. 3.
5. On retrouve ces mêmes idées dans Luther, mais moins accentuées (JAGER, t. XIV, p. 517 et 520).
6. *BOSSUET, *Var.*, l. IX, n. 3-5.
7. Pour Calvin et Luther, le baptême chez les adultes n'est pas nécessaire au salut, la foi suffit; mais il est nécessaire au salut des enfants, sauf une exception, dans le calvinisme, en faveur des enfants des fidèles. Encore cette exception n'est pas absolue (BOSSUET, *Var.*, l. IX, n. 19).
8. La communion est obligatoire pour Calvin, facultative pour Luther (AUDIN, t. II, ch. IV, p. 72). — *Sur le mariage, voir AUDIN, *ibid.*, p. 76.

cependant donner à l'ordination le nom de sacrement [1]. — Le corps de Jésus-Christ est virtuellement présent dans le pain et le vin eucharistiques; le communiant, s'il est prédestiné, reçoit du corps du Christ un accroissement de vie divine, sans recevoir le corps même qui demeure au ciel [2]. — Il y a deux Églises : une invisible, composée des seuls justes et prédestinés; l'autre visible, composée de tous les croyants, et dont les notes caractéristiques sont « la vraie prédication de l'Évangile et la droite administration des sacrements [3] ». — L'autorité suprême est indépendante de l'État; elle réside dans le consistoire, composé de six ecclésiastiques et de douze laïques [4], lesquels représentent les *anciens* et les *diacres* de la primitive Église. Les ecclésiastiques ou ministres, tous de même ordre, sont choisis par le peuple et ordonnés par les ministres eux-mêmes [5]. — Proscription absolue du culte des images, parce que ceux qui les honorent leur attribuent une puissance divine [6].

Calvin donna de l'*Institution*, une traduction française (1540) qu'il dédia à François Ier. On a depuis imprimé ce livre une infinité de fois. Toujours il a été tenu en grande estime par les calvinistes, à peu près comme la *Confession d'Augsbourg* chez les luthériens. Les deux écrits ont cependant subi, de la part même de leurs auteurs respectifs,

1. Moehler, *Symbolique*, paragr. 51, et ch. xix, n. 28.

2. C'est un milieu entre le sentiment de Luther et celui de Zwingle. Calvin, qui avait espéré par là réunir tous les protestants dans une même foi, finira par donner la main aux Zwingliens (Bossuet, *Var.*, l. IX, n. 86; — Audin, t. I, p. 411).

3. Jager, t. XIV, p. 521.

4. Le consistoire, après la mort de Calvin, ne comprendra que des ecclésiastiques, et sera mis sous la dépendance de l'autorité séculière.

5. *Cf. Naville, ap. Audin, t. II, ch. iii, p. 56-57.

6. Ce dernier point est emprunté à Zwingle. Luther croyait qu'on peut tolérer les images dans les églises, tout en reconnaissant aux princes le droit de les abolir (*Bossuet, *Var.*, l. IX, n. 75; — Jager, t. XIV, p. 515).

de nombreuses retouches qu'il serait malaisé de concilier avec l'immuable vérité [1].

§ 249. — LE CALVINISME A GENÈVE; MORT DE CALVIN; THÉODORE DE BÈZE [2]

1) Calvin arriva à Genève en 1536 sans intention de s'y arrêter; mais il fut retenu par les prédicants Viret et Farel, ce dernier originaire de Gap et expulsé de France [3]. La ville était encore en grande partie catholique, quoique préparée à la réforme par de longues rivalités avec les ducs de Savoie dont elle cherchait à secouer le joug [4]. Les débuts de Calvin n'y furent pas heureux. Ses visées au despotisme déplurent; on le bannit (1538), ainsi que Farel et l'Augustin apostat Courault [5]. Retiré à Strasbourg [6], il s'y maria avec la veuve d'un anabaptiste, vit Mélanchthon à Francfort (1539); puis sollicité par les Génevois de leur revenir, il se fit prier, posa ses conditions, et finalement reparut à Genève (1541) [7]. Cette fois il réussit à imposer sa dictature, malgré l'opposition des « libertins » qu'il mit neuf ans à soumettre. Il dépouilla les églises, en abattit quelques-unes, supprima les ornements sacerdotaux [8] et toutes les fêtes sauf les dimanches, ne conservant guère que le prêche, la cène et un chant peu varié [9] : tel fut le nouveau culte, aussi froid et nu que

1. Sur le mérite littéraire de l'*Institution,* v. *Nisard, *Hist. de la littér. fr.*, l. II, ch. III; — Petit de Julleville, *Hist. de la langue et de la littér. fr.*, t. III, p. 330 sq.

2. Choisy, *L'État chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze,* in-8, Genève, 1902 (*R. H. E.*, oct. 1903, p. 753).

3. *Audin, t. I, ch. x.

4. *Documents sur l'Escalade de Genève* (1598-1603) publiés par la Société d'hist. et d'arch. de Genève, in-8, Genève, 1903. — Cf. *Ét.*, 20 avr. et 5 nov. 1903.

5. *Audin, t. I, ch. xvi.

6. *Audin, t. I, p. 340.

7. *Audin, t. I, p. 514-515.

8. *Audin, t. II, ch. iv, p. 68.

9. *Audin, t. II, ch. iv, p. 93-94.

celui de Zwingle à Zurich. Le Grand Conseil de la ville non seulement ne fit aucune opposition, mais se laissa persuader par le réformateur de porter une législation minutieuse et draconienne qui soumettait à une rigoureuse surveillance les actes de la vie privée. Ainsi les nouvelles lois faisaient une obligation de l'assistance au prêche, interdisaient les jeux de cartes, de dés, de quilles, les danses à l'occasion des noces, toutes les danses avec des femmes, les souliers et les coiffes d'une certaine forme, etc., tout cela sous peine de prison [1] ou d'amende, selon les cas; il y avait peine de mort [2] contre l'hérésie, le blasphème, l'adultère [3] et autres fautes graves. Les infractions étaient connues par les rapports des prédicants, lesquels, armés de la loi, faisaient des visites à domicile, inspectant, contrôlant, interrogeant sur la foi et les mœurs. Nombreuses furent les exécutions : 150 en 60 ans sous l'inculpation de magie [4]; 58 de 1542 à 1546 pour divers crimes, et, dans le même laps de temps, 73 bannissements et 900 emprisonnements [5]. Le célèbre Marot, réfugié à Genève et condamné à mort pour ses mœurs déréglées, ne subit, après commutation de la peine, que la bastonnade [6]. Moins heureux, Michel Servet [7], médecin espagnol, fut brûlé à Genève (1553) pour avoir nié le dogme de la

1. Deux bourgeois, coupables d'avoir, l'un joué aux quilles le jour de Pâques, l'autre ri pendant la célébration d'un mariage, furent condamnés à la prison (KAMPSCHULTE, p. 442).

2. *AUDIN, t. II, p. 31, cf. p. 12; t. I, p. 263 et ch. VI en entier.

3. *AUDIN, t. II, ch. VI, p. 122.

4. AUDIN, *ibid.*, p. 128.

5. *Ét.*, 20 févr. 1898, p. 438; — *Cf. KAMPSCHULTE, cité par BRUCK, *Hist. de l'Égl.*, II, p. 176 (2e éd. fr.).

6. Fait attesté par des témoignages contemporains, insuffisamment prouvé cependant d'après DOUEN, *Clément Marot et le Psautier huguenot.* — Bibl. sur Marot, dans l'*Hist. de France* de M. LAVISSE, t. V, fasc. 4, p. 306. Il y est dit (p. 309) que l'adhésion au protestantisme « renouvela fortement son talent »!

7. *AUDIN, t. II, ch. XII; — WILLIS, *Servetus and Calvin*, Londres, 1877.

Trinité. Calvin, qui l'avait fait arrêter et condamner, eut la cruauté d'assister à son supplice derrière une fenêtre entr'ouverte. Puis il composa un traité sur la légitimité de la peine de mort infligée anx hérétiques; Théodore de Bèze écrivit dans le même sens; Mélanchthon [1] et Bucer approuvèrent l'exécution du malheureux Espagnol. La plupart des chefs de la réforme, à cette époque, professaient les mêmes principes d'intolérance à l'égard des hérétiques [2].

Tout en régnant par la terreur, Calvin ne négligeait pas les moyens de la persuasion. C'est ainsi qu'il fonda à Genève et mit sous la direction de Théodore de Bèze (1559) une sorte d'Université, où des jeunes gens venus de divers points de l'Europe apprirent la philosophie, la théologie, le grec et l'hébreu. Rien ne pouvait mieux servir la cause de la fausse réforme, cette école de hautes études faisant moins de savants que de zélés calvinistes et d'apôtres de l'erreur. — Toute la Suisse réformée modifia peu à peu le système de Zwingle d'après les doctrines et les pratiques du calvinisme. Berne cependant répugna toujours à admettre les théories désespérantes de la prédestination.

2) Calvin mourut (1564) à Genève dans sa cinquante-cinquième année, rendant grâces à Dieu, dit-il dans son testament, de l'avoir tiré de « l'abyme de l'idolâtrie » par les clartés [3] de l'Évangile. — Doué d'une intelligence au-dessus de la moyenne; très érudit pour le temps; médiocre orateur, mais logicien serré et écrivain pur, clair et précis; composant avec facilité, surtout en latin;

1. Mélanchthon à Calvin (int. *Calvini Epp.*, n. 187) : « Legi scriptum tuum, in quo refutasti luculenter horrendas Serveti blasphemias, ac Filio Dei gratias ago, qui fuit βραβευτής hujus tui agonis. Tibi quoque Ecclesia et nunc et ad posteros gratitudinem debet et debebit. Tuo judicio prorsus assentior. Affirmo etiam vestros magistratus juste fecisse, quod hominem blasphemum, re ordine judicata, *interfecerunt* ».

2. Cf. BOSSUET, *Sixième Avertissement aux protestants,* IIIe partie.

3. Cf. *Inst.*, c. I, n. 24, édit. de 1554.

infatigable au travail, comme l'attestent ses nombreux écrits, parmi lesquels des milliers de lettres [1] : tel il fut du côté de l'esprit. — Au moral, il ressemblait à Luther par son orgueil. Ni le fils du mineur, ni le fils du tonnelier ne pouvaient supporter la contradiction, alors qu'eux-mêmes s'élevaient insolemment contre l'autorité de toute l'Église [2] ; tous les deux se regardaient comme des envoyés divins [3], doués d'une sorte d'infaillibilité, bien qu'ils ne pussent se mettre d'accord entre eux [4]. Ils différaient cependant à certains égards : Luther avait une âme expansive, quelques sentiments de tendresse et de générosité. Calvin était froid, sec; jamais un mouvement du cœur; jamais une larme; il n'aimait pas et on ne l'aimait pas. S'il subjuguait, ce n'était que par la raison. — Sa haine contre ses contradicteurs, qu'il déchirait à belles dents [5], était moins emportée que celle du réformateur de Wittemberg, mais elle était plus calculée, et au fond elle avait plus d'amertume; les traits qu'il décochait avaient été soigneusement préparés, avec intention de nuire; il n'oubliait rien, ne pardonnait jamais. — Luther allait à la taverne tous les soirs sauf les dimanches, tenait des propos d'un homme dissolu, aimait le vin, la bière et le chant, n'était sévère ni pour lui ni pour les autres. Autre était le réformateur génevois, au teint pâle, au tempérament faible et maladif, médiocrement enclin au plaisir. Il se complaisait dans une vie paisible et retirée, ce qui le fai-

1. Audin, t. II, ch. xvi.
2. Injures de Calvin à l'adresse du concile de Trente et de Paul III, dans * Audin, t. II, ch. xvi, p. 376; ch. xix, p. 432 sq.
3. Calvin, *Cont. Sadolet :* « Ministerium meum, quod Dei vocatione fundatum ac sancitum fuisse non dubito. Ministerium meum, quod quidem, ut a Christo esse novi ».
4.* Audin, t. I, ch. xv, p. 267-268.
5.* Audin, t. II, ch. xvi. — Calvin dit de Luther : « Il y a chez lui non seulement de l'orgueil, de la méchanceté, mais de l'ignorance, de l'hallucination et de la plus crasse ». Audin, t. I, ch. xv, p. 268. — Cf. Bossuet, *Var.*, l. IX, n. 82.

sait passer pour un homme de mœurs austères [1].

3) Après lui, Théodore de Bèze (1519-1605) [2], son biographe et disciple, dirigea la réforme à Genève. Né à Vézelay en Bourgogne, il avait étudié à Orléans, composé entre temps des poésies fort licencieuses, mené pendant quelques années une vie très désordonnée, associant à ses études les plaisirs de Sodome. On le voit en 1547 se fixer à Genève où il fut professeur et prédicant. Il ne manquait ni d'esprit ni d'éloquence, connaissait l'hébreu et d'autres langues. De sa plume sortirent des commentaires de l'Écriture et des ouvrages de controverse. Son parti l'eut toujours en haute estime. On l'appelle quelquefois le Mélanchthon de Calvin : titre que lui ont valu l'aménité de son caractère, sa modération relative [3] et son dévouement au maître.

Désormais, Genève pouvait passer pour une ville pleinement réformée. Ses monastères supprimés, ses moines et ses prêtres bannis ou mariés, ses sept hôpitaux auparavant entretenus par la charité des fidèles, maintenant délaissés ou disparus [4], les mœurs devenues pires que jamais : telle fut l'œuvre de la réforme. « L'avenir m'effraie, disait Calvin, en voyant tant d'ivrognes et de paillards; je n'ose y penser; car, à moins que le Seigneur ne descende des cieux, la barbarie va nous engloutir. Ah!

1. Calvin a-t-il été fleurdelysé dans sa jeunesse par arrêt de la justice, en punition d'un crime infâme? Berthelier l'aurait constaté; Bolsec, moine apostat mais revenu finalement au catholicisme, l'affirme dans son histoire du réformateur; plusieurs autres, avant Bolsec, avaient dit la même chose (V. Audin, t. II, ch. xi, xv et xxi; — *Ét.*, juin 1875, p. 936; — Bossuet, *Var.*, l. IX, n. 77 sq.).

2.* Audin, *Hist. de Calvin,* t. II, ch. xv.

3. Très relative. Il appelle Eilmann, ministre luthérien, qui avait le tort à ses yeux de croire à la présence réelle : « une guenon, un âne coiffé d'un bonnet de docteur, un chien qui nage dans un bain, un sophiste asinissime, un impudent fripon, un sycophante, un polyphème, un monstre à la nature de singe et d'ogre, un animal carnassier, un cyclope, un papiste ». Ap. Audin, *Hist. de Calvin,* t. II, ch. ix, *in fine.*

4.* Audin, t. I, ch. x, *in fine.*

plaise à Dieu que nos fils ne me regardent comme un prophète[1] ! » — Il était prophète. Depuis lors, le Christianisme par lui mutilé a été baissant parmi les Génevois. Genève, autrefois citadelle avancée du protestantisme, est aujourd'hui un des principaux foyers d'athéisme en Europe. Le catholicisme y a sans doute relevé la tête et s'y propage par les naissances et l'immigration. Mais la vieille population calviniste ne se convertit pas. De plus en plus dominée par l'esprit révolutionnaire et athée, il semble qu'elle ne tardera pas à déchirer les dernières pages de l'Évangile.

§ 250. — LE CALVINISME EN FRANCE[2]

Luthéranisme bientôt remplacé par le calvinisme; — guerres entre réformés et catholiques; — la Saint-Barthélemy ; — la Ligue.

I. Luthéranisme d'abord. — 1) « Ce fut en 1519, deux ans après les sermons de Luther, que les dogmes de la

1.* Audin, t. I, ch. xvi, p. 286; t. II, ch. xxii, p. 494; cf. ch. xv, *in fine*.

2. *Mémoires* contemporains de Montluc, Tavanes, Vieilleville, Castelnau, Lanoue, Cheverny; — De Thoù, *Historia mei temporis* (1543-1607), 7 fol., Lond., 1733; — ‡ Théodore de Bèze, *Hist. eccl. des églises réformées de France* (Anvers, 1580); nouv. éd. par Baum et Cunitz (1889).

Maimbourg, *Hist. du calvinisme*, Paris, 1682; — Lacretelle, *Hist. de France pendant les guerres de religion*, Paris 1815; — Capefigue, *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, 4 vol., Paris, 1834; — Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux* (1560-85), 6 vol., 1883-85; — Berthault, *Saurin et la prédication protestante jusqu'à la fin du règne de Louis XIV*, 1875 (th.); — V[te] de Meaux, *Les luttes religieuses en France au XVI[e] siècle*, Paris, 1879; — Bourchenin, *Études sur les académies protestantes en France au XVI[e] et au XVII[e] siècle* (1885); — L. Ranke, *Histoire de France au XVI[e] et au XVII[e] siècle*, trad. de l'all. par Porchat, Paris. 1854 sq.; — ‡ Soldan, *Geschichte des Protestantismus in Frankreich bis zum Tode Karls IX*, 2 vol., Leipz., 1855. — Cf. bibl. dans l'*Hist. générale*, t. IV, p. 535; t. V, p. 300. (M. Buisson a écrit (*ibid.*, t. IV, 1894) l'histoire de la réforme en France jusqu'en 1559. A lire

réforme commencèrent à se répandre en France [1] », sous le double masque de réforme d'abus et de renaissance littéraire. Ils eurent chez nous, dans le principe, deux foyers : Meaux et la cour.

L'évêque de Meaux, Briçonnet [2], prélat d'une orthodoxie suspecte, mais grand amateur de science et désireux, disait-il, de faire revivre les mœurs de la primitive Église, s'entoura d'hommes capables de servir ses desseins. Plusieurs appartenaient à l'Université de Paris, entre autres : l'hébraïsant Vatable, demeuré toujours orthodoxe, qu'il nomma chanoine de son Église; Lefèvre d'Étaples [3], suspect d'hérésie, qu'il fit son vicaire général; Roussel, plus tard ouvertement luthérien; et Farel qui, pour avoir laissé trop paraître son attache aux idées nouvelles, dut quitter la France. Cet évêque ne fut pas plus heureux dans le choix des missionnaires qu'il appela pour évangéliser son peuple [4] : quelques-uns durent être renvoyés (1523) comme manifestement entachés d'hérésie, et furent remplacés par d'autres tout aussi hétérodoxes [5]. — Dans le même temps, un parti se formait à la cour en faveur du luthéranisme. Les chefs en étaient la sœur même de François Ier, Marguerite [6] et plusieurs de ses

ces pages, on croirait que la France catholique du XVIe siècle était la Rome païenne, corrompue et sanguinaire du temps de Néron, et que les novateurs reproduisaient la vie, les vertus, tous les héroïsmes des premiers chrétiens !)

1. ANQUETIL, *L'Esprit de la Ligue*, 3 vol., 1771, t. I, p. 8.

2. Un frère de l'évêque de Meaux était évêque de Saint-Malo et de Lodève. Leur père, Briçonnet, d'abord magistrat, avait joué un rôle sous Louis XI, Charles VIII, Louis XII; puis, devenu veuf, entré dans la cléricature et fait cardinal, il avait été privé de la pourpre par le pape Jules II pour participation au concile de Pise.

3. GRAF, *Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Étaples*, 1842 (th.).

4. Le diocèse de Meaux comptait à peine « 14 prêtres capables d'instruire le peuple et d'administrer les sacrements » (*Ét.*, juin 1868, p. 251).

5. JAGER, t. XIV, p. 357.

6. * Sur Marguerite, auteur de contes licencieux, voir AUDIN, *Hist. d'Henri VIII*, t. I, p. 378; — *Q. H.*, juill. 1896, p. 360, et oct. 1902,

dames d'honneur, telles que la future duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, et une future reine d'Angleterre, Anne de Boleyn [1]. Ces dames éprouvaient un secret penchant pour les nouvelles doctrines, parce que « la rigueur des règles de l'Église, et surtout cette gêne de confession contrariaient leur conscience [2] ».

L'hérésie fit de rapides progrès à la faveur d'une si haute protection. Le roi, prisonnier de Charles-Quint à Madrid (1525-1526), ne pouvait s'y opposer efficacement; la condamnation portée à Paris par la Faculté de théologie [3] (1523) contre les livres de Luther, de Mélanchthon et d'autres [4], n'avait pas empêché la diffusion des écrits hérétiques; çà et là des troubles éclatèrent... Le Parlement [5] se décida enfin à agir. Par ses ordres, quelques novateurs de Meaux furent fustigés publiquement, marqués d'un fer chaud et bannis à perpétuité (1525) [6]. Puis, une commission inquisitoriale extraordinaire, constituée dans la capitale sous les auspices et avec l'approbation de Clément VII, continua les poursuites, notamment contre les hérétiques de Meaux. Un de ces derniers, le prêtre

p. 578, note 4; — Lefranc, *Les idées religieuses de Marguerite de Navarre,* 1898. — Bibl. dans Petit de Julleville, *Hist. de la langue et de la littér. française.*

Sur François Ier avant son règne, v. de Maulde de la Clavière, *Louise de Savoie et François Ier* (trente ans de jeunesse, 1485-1515, 1 vol., 1895). — Bibl., sur François Ier, dans l'*Hist. de France* (t. V, fasc. 2, p. 185, 187) et l'*Histoire générale* (t. IV, ch. II) de M. Lavisse.

1. Anne avait quatorze ans en 1521.

2. Florimond de Ræmond, conseiller au parlement de Bordeaux, *Hist. de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie*, l. VIII, ch. III, p. 347, cité par Audin, *Hist. de Calvin*, t. I, p. 10.

3. Caron, *Noël Béda,* principal du collège de Montaigu et syndic (1520-1533) de la Faculté de théologie. Positions des Mém. pour le diplôme d'études de la Faculté des lettres de Paris, 1896.

4. * Jager, t. XIV, p. 304-306.

5. Weiss, *La chambre ardente.* Étude sur la liberté de conscience en France sous François Ier et Henri II, suivie d'environ 500 arrêts inédits rendus par le parlement de Paris de mai 1547 à mars 1550 (Paris, 1889).

6. * Jager, t. XIV, p. 347.

Jacques Pauvent[1], périt sur le bûcher (1526); l'évêque Briçonnet[2] lui-même dut payer une amende pour sa négligence; Lefèvre et Roussel se réfugièrent à la cour de Nérac, auprès de Marguerite devenue reine de Navarre (1527) par son mariage avec le roi Henri d'Albret. — Nérac fut ainsi, après Meaux et la cour de François Ier, un foyer de luthéranisme. Roussel, fait évêque d'Oléron par sa royale protectrice, essaya d'amener son diocèse aux idées nouvelles. Un jour qu'il prêchait dans la petite ville de Mauléon, il lui arriva une singulière aventure : un nommé Pierre Arnaud s'approcha de la chaire, et tirant de sous son manteau une hache, il en donna tant de coups et si rapidement, que la chaire se renversa. Grande fut la frayeur du prédicant entraîné lui-même dans cette chute; il en fit une maladie qui le conduisit au tombeau (1559). Dans la suite, Oléron eut pour évêques un fils et un petit-fils de Pierre Arnaud[3].

François Ier, sorti de prison, était rentré (1526) à Paris qui fêta son retour par des processions[4]. Jusque-là il avait souteuu, par amour des lettres, même les lettrés hérétiques ou suspects d'hérésie; mais les outrages à la religion, qui allaient se multipliant dans toute la France, surtout en Aquitaine[5], et le besoin de se faire pardonner

1. On trouve nombre de prêtres parmi les prédicants hérétiques. En Bourgogne, « la secte (seconde moitié du XVIe siècle) a pour propagateurs un petit nombre d'ecclésiastiques et de magistrats ». PINGAUD, *Les Saulx-Tavanes,* p. 17.

2. S. BERGER, *Le procès de G. Briçonnet, évêque de Meaux, au Parlement de Paris.* Bullet. de la Soc. du protestantisme français, t. XLIV, 1895.

3. * JAGER, t. XIV, p. 303, d'après SPONDE, *Continuatio Baronii,* an. 1549, et la *Gallia Christiana,* t. I, p. 1278.

4. Comment il fut reçu à Bordeaux lors de son retour d'Espagne : réception à la cathédrale; pièce jouée en son honneur; défilé des 26 corporations d'arts et métiers de la ville avec leurs bannières respectives (* Voir GAULLIEUR, *Hist. du collège de Guyenne,* p. 20).

5. Le Languedoc était comme abandonné, dit JAGER (t. XIV, p. 460), par ses évêques, la plupart hommes de qualité, qui se trouvaient beaucoup mieux à la cour que dans leurs diocèses. — L'archevêque de Tou-

ses alliances ou projets d'alliance avec les luthériens d'Allemagne et les Turcs [1] contre Charles-Quint, le déterminèrent à changer d'attitude. Une statue de la Vierge ayant été mutilée à Paris (1528), il voulut prendre part personnellement aux prières expiatoires faites à cette occasion, et mit lui-même une statue d'argent à la place de la statue décapitée [2]. Berquin [3], longtemps protégé par lui, fut abandonné au sort des hérétiques : c'était un laïque d'environ quarante ans, luthérien militant et zélé, qui eût été peut-être, dit Bèze, le Luther de la France, si François I[er] avait été un autre Frédéric de Saxe [4]; il périt sur le bûcher (1529). En 1535, à la suite d'outrages à la religion et sur certains bruits de conspiration [5], on fit mourir, à Paris, de la même manière et avec des raffinements de cruauté [6],

louse, Louis d'Orléans de Longueville, était en même temps évêque d'Orléans où il résidait de préférence. — Même observation à faire, jusqu'à un certain point, pour toute la France. Le cardinal de Bourbon, dans les dernières années du règne de François I[er], possédait, outre l'archevêché de Sens, six évêchés et huit ou neuf abbayes (JAGER, t. XV, p. 37). Non-résidence et manque de formation sacerdotale : ainsi s'explique la faiblesse de l'épiscopat français en face de l'hérésie.

1. JANSSEN, t. III, l. II, ch. VI; cf. p. 650, * 380, note 5; — DE MEAUX, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 227-230.

2. * JAGER, t. XIV, p. 414.

3. ROLLAND, *Le dernier procès de Berquin.* Mélanges d'arch. et d'hist. des Écoles de Rome et d'Athènes, t. XII, 1892.

4. SPONDE, an. 1529, XIV.

5. « ... Comprehensi sunt autem plures, numero circiter 160 : nonnulli fassi sunt conjuratis unam mentem fuisse, trucidare catholicos templis incubantes dum sacra fierent ». DU BOULAY, *Hist. Un. Par.*, t. VI, p. 249.

6. « ...Ad machinam alligati et in altum sublati, deinde in ignem e sublimi demissi, et rursus adducti, carnifice demum abscindente funem, in subjectam flammam corruebant ». SLEIDANUS, historien protestant, l. IX. — « Vidisses homines in altum suspensos subjectis ignibus vivos cremari; audisses voces insultantis vulgi et increpantis damnatos inter ipsa supplicia cum magna atrocitate. Ita supra 24 homines absumpti sunt » (Epist. Latomi ad Erasm., ap. DU BOULAY, *Hist. Un. Par.*, t. VI, p. 249). — Tous les catholiques n'approuvaient pas cette manière de faire (* Voir FLORIMOND DE RÆMOND cité par AUDIN, *Hist. de Calvin*, t. I, ch. VII, *in fine;* CANTU, *Les Hérét. d'Italie,* p. 94).

24 hérétiques; quelques autres exécutions eurent lieu en province dans le même temps[1]. — Cette rigueur, destinée dans la pensée royale à faire absoudre par le monde catholique la politique extérieure de la France, mécontenta les luthériens allemands. François, pour les apaiser, fit mine de vouloir engager avec eux des discussions religieuses. Mélanchthon envoya 12 articles très adoucis de doctrine luthérienne pour servir de base d'accord[2]; lui-même reçut du roi (1535) une lettre l'invitant à se rendre à Paris pour l'explication des points controversés. Mais la Faculté de théologie réfuta les 12 articles et rejeta tout essai d'entente, à moins que les luthériens ne convinssent préalablement de l'infaillibilité de l'Église et du droit divin de la primauté du Saint-Siège. D'un autre côté, le cardinal de Tournon fit comprendre au roi l'avantage que retireraient les luthériens français d'un voyage de Mélanchthon à Paris[3], et l'on n'alla pas plus loin dans cette voie.

2) Au cours des trois années qui suivirent[4] (1535-1538), le livre de l'*Institution chrétienne* rallia les réformés à la communion calviniste; et l'inaction du gouvernement, qui cherchait à renouer une alliance avec les luthériens allemands, leur permit de se propager impunément. En 1538, nouvelles poursuites atteignant cette fois protestants et vaudois. Ces derniers échappèrent d'abord aux arrêts du Parlement d'Aix (1540), grâce à l'intervention des princes protestants et du cardinal évêque de Carpentras, Sadolet; mais ensuite ayant commis la faute d'appeler des calvinistes Suisses et de saccager avec eux

1. * Jager, t. XIV, p. 458, 461, 493, 527.
2. Jager, t. XIV, p. 501 sq.
3. *Jager, *ibid.*, p. 508.
4. Les protestants de France furent de bonne heure appelés *Huguenots*. Ce nom vint de Genève où le parti de l'indépendance contre le duc de Savoie, ayant fait alliance avec Berne et Fribourg, fut dit parti des « eidgenots » (eignots), ou encore parti des « huguenots », du nom de son chef Hugues.

quelques églises (1544)[1], ils se virent l'objet d'une sorte de guerre d'extermination, dont le résultat fut le sac de trois villes et de vingt-deux villages, le massacre de 3.000 hérétiques, le supplice de 255 et l'envoi aux galères de 700 (1545). Cette sévère répression, exécutée par le président du Parlement d'Aix, d'Oppède, parut à plusieurs entachée de cruauté. Une enquête à ce sujet aboutit, sous Henri II, à l'acquittement de d'Oppède et à une seule condamnation à mort, celle de l'avocat général Guérin, coupable de faux. — Sur divers points de la France[2], des bûchers s'élevèrent. Tout compte fait, on trouve 66 exécutions de protestants sous François Ier († 1547) et 88 [3] sous Henri II († 1559).

Cependant les transfuges du catholicisme allaient se multipliant. Et ce n'étaient pas seulement de vulgaires libertins, comme ceux de Lille qui niaient toute distinction entre le bien et le mal [4]; c'étaient encore des personnes de haut rang, entre autres : Renée de France[5], fille de Louis XII, duchesse de Ferrare, réfugiée depuis 1560 au château de Montargis, où elle mourut « demi-luthérienne, demi-calviniste, mais toujours attachée au culte des saints »[6]; le célèbre jurisconsulte Dumoulin[7] flottant

1. * Jager, t. XV, p. 43.

2. Pour Bordeaux, v. O'Reilly, *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 162.

3. Ce sont les chiffres fournis par le martyrologe prostestant (H. de l'Epinois, *H. Martin*, p. 320).

4. Conséquence de ce principe de Calvin, que Dieu est auteur du mal comme du bien (Jager, t. XV, p. 105 sq.).

5. Rodocanachi, *Renée de France, duchesse de Ferrare*, in-8, Paris, 1896; — Fontana, *Renata di Francia, duchessa de Ferrara*, 3 vol., Rome, 1889-1899 (*L'Ami du Cl.*, 24 mars 1904, p. 256). — Cf. Cantu, *Les Hérét. d'Italie*, p. 346 sq. — — Renée se fit hérétique en haine de la papauté, « se ressentant, dit Brantôme, des torts que les papes Jules II et Léon X avaient faits au roi son père, en tant de sortes, et dont elle renia la puissance et oublia l'obéissance, ne pouvant faire pis, étant femme ». Audin, *Hist. de Calvin*, t. I, ch. ix.

6. Audin, *Hist. de Calvin*, t. I, ch. ix, p. 149.

7. *Jager, t. XV, p. 176. — Cujas, autre jurisconsulte célèbre, paraît être mort dans l'hérésie.

lui aussi entre Luther et Calvin, et redevenu catholique à la dernière heure; Jeanne d'Albret [1], reine de Navarre, protestante résolue, et son mari Antoine de Bourbon, hésitant; Louis de Condé, frère d'Antoine de Bourbon, très attaché à la secte[2]; les trois frères Coligny, dont le plus jeune, Dandelot, séduit par la lecture des livres hérétiques, séduisit à son tour ses deux frères, l'amiral Gaspard et le cardinal Odet. Ce dernier, cardinal à dix-huit ans, archevêque de Toulouse à dix-neuf, évêque de Beauvais à vingt, et pourvu encore de plusieurs autres bénéfices, garda d'abord quelque réserve, tout en affectant des sentiments hérétiques [3]. Quand Pie IV l'eut rayé de la liste des cardinaux, il apostasia publiquement, se maria et célébra ses noces en soutane rouge[4]. En 1559, le parti se trouva assez fort pour tenir à Paris son premier synode où fut adoptée une profession de foi dressée par Calvin [5]. Dix ans après (1569), il comptera dans ses rangs

1. La reine Marguerite, mère de Jeanne, était morte dans la communion catholique, bien qu'elle eût, jusqu'à la fin, accordé toutes ses faveurs aux protestants.

2. Le troisième des Bourbons (card. de Bourbon) resta toujours catholique; la Ligue le reconnaîtra pour roi.

3. * Jager, t. XV, p. 312; — Whitehead, *Gaspard de Coligny*, in-8, Lond., 1904.

4. Spifame, évêque de Nevers depuis 1547, qui vivait en adultère, se fit calviniste. Décrété d'arrestation par le Parlement de Paris, il passa à Genève avec sa complice, et Genève finit par le décapiter (1566). — Montluc, évêque de Valence, négociateur (1538) d'une alliance entre les Turcs et François Ier, était, comme Spifame, secrètement marié et calviniste. Du moins il mourra repentant dans les bras du Jésuite Grandjean (Crétineau-Joly, *Hist. de la Comp. de Jésus,* t. II, p. 165; — Jager, t. XV, p. 129-130, 283-286; cf. p. 310 et 329; — * Bossuet, *Var.*, l. VII, n. 7; l. IX, n. 99). — Le tribunal de l'Inquisition invita (13 avril 1563) huit évêques français à se rendre à Rome pour se disculper du soupçon d'hérésie. C'étaient : Jean de Chaumont ou de Saint-Romain (Aix), Jean de Montluc (Valence), Fr. de Noailles (Dax), A. Caracciolo (Troyes), L. d'Albret (Lescar), Claude Régin (Oloron), Ch. Guillart (Chartres), Jean de Saint-Gelais (Uzès) (* V. Degert, *Procès de huit év. fr. suspects de calvinisme*, dans *Q.H.*, juill. 1904, p. 61-109).

5. A Bordeaux, en 1561, les élèves du collège de Guyenne se réunissaient tous les jours dans la grande cour de la maison pour chanter en

un tiers de la noblesse et un trentième du peuple.

II. Guerres entre Réformés et Catholiques. — 1) Henri II mourut (1559) à quarante ans, des suites d'une blessure reçue dans un tournoi. Trois de ses enfants régnèrent successivement après lui : François II (1559-1560), Charles IX (1560-1574) et Henri III (1574-1589) [1]; mais en réalité le pouvoir se trouva (après François II) aux mains de la reine mère, Catherine de Médicis [2] († 1589), et de son chancelier Michel de l'Hôpital [3]. Catherine était une femme ambitieuse, intrigante, pour qui les choses religieuses n'avaient qu'une importance secondaire; le chancelier, suspect dans sa foi, visait déjà à constituer l'État sur des bases purement politiques, étrangères à la religion.

La situation était belle pour les protestants ; ils crurent pouvoir s'enhardir. Dans un conseil secret tenu à Genève [4], où se trouvaient Calvin, Bèze, Spifame, un envoyé du prince

chœur les psaumes français de Marot, en dépit d'un arrêt du Parlement qui proscrivait ce chant. « Quelques-uns, sans doute, dit le huguenot GAULLIEUR (*Hist. du collège de Guyenne*, p. 261), avaient été réellement gagnés à l'Évangile, mais la masse des élèves faisait de l'opposition pour le plaisir d'en faire, ou cédait à l'attrait de la nouveauté ». Les protestants du dehors faisaient chorus; un jour les portes cédèrent à la pression de la foule et quatre ou cinq cents huguenots se réunirent aux écoliers pour chanter avec eux.

1. Tous les trois furent mal élevés par leur mère Catherine, qui, soit négligence ou calcul, les laissa de bonne heure se corrompre. Charles IX introduira à la cour l'habitude des jurements, qui y persévérera jusque dans la première partie du règne de Louis XIII (ANQUETIL, *L'Esprit de la Ligue*, t. II, p. 103, 2e éd.).

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, VIIe vol., Paris, 1899, in-4. Les cinq prem. vol. ont été publiés par DE LA FERRIÈRE, les deux autres par M. BAGUENAULT DE PUCHESSE (*Q. H.*, janv. 1902, p. 310); t. VIII, 1901 (*Q. H.*, oct. 1902, p. 651). — DE LA FERRIÈRE, dans *Q. H.*, oct. 1894; — * JAGER, t. XVI, p. 122. — HANOTAUX, *Études historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France*, 1886, in-12 (contient une étude sur Catherine de Médicis, la Saint-Barthélemy et la Ligue).

3. DUPRÉ-LASALE, *Michel de l'Hôpital*, t. II, in-8, Paris, 1899; — cf. *Ét.*, 10 mai 1901, p. 559.

4. * JAGER, t. XV, p. 255 sq. — Cf. HANOTAUX, *Richelieu*, t. I, 2e éd., p. 502 sq.

de Condé, etc., de graves résolutions furent prises. On devait surprendre la maison royale alors à Blois (1560); massacrer les Guises, princes lorrains, très attachés à la religion catholique; et s'emparer du jeune François II (16 ans), pour le mettre sous la tutelle d'un prince protestant. Le complot découvert à temps fut déjoué; la maison royale échappa au péril en se transférant à Amboise; et l'on exécuta les plus coupables, sauf le prince de Condé, chef réel de la conjuration.

C'eût été le moment d'agir vigoureusement contre les hérétiques. Le cardinal de Lorraine [1] voulait en finir promptement avec eux, en les faisant instruire par les Jésuites et poursuivre par un tribunal inquisitorial unique. Mais les fils de saint Ignace furent écartés par la jalousie du Parlement et de l'Université, et le tribunal projeté d'inquisition par l'Hôpital. Celui-ci fit rendre aux évêques le droit de poursuites contre l'hérésie, droit que les Parlements avaient usurpé. Excellente mesure en apparence, puisqu'elle était canonique; en réalité elle devait avoir pour résultat, vu les dispositions de l'épiscopat, de laisser à peu près le champ libre aux semeurs de zizanie [2]. — Çà et là, dans le Midi notamment, les réformés pillèrent et incendièrent les églises, massacrèrent prêtres, religieux et même laïques [3]. Montluc, évêque de Valence, dont les mœurs étaient plus que légères, remplissait son Université de professeurs calvinistes [4]; un autre prélat, de Marillac, archevêque de Vienne, dont la conduite n'était

1. Guillemin, *Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse* (in-8, Paris, 1847).
2. * Jager, t. XV, p. 269-270.
3. *Jager, t. XV, p. 282, 283, 318, 319. — Protestantisme dans l'Université de Paris (Prat, *Maldonat*, p. 59-62). — Il est à remarquer que les huguenots, dès le commencement, rêvent « moins la tolérance pour eux que l'extermination de leurs adversaires » et l'abolition du « papisme ». Partout où ils deviennent les maîtres, ils interdisent la messe et dépouillent les lieux saints (Pingaud, *Les Saulx-Tavanes*, p. 18, Paris, 1876).
4. *Jager, t. XV, p. 283, 286.

pas plus édifiante, semblait également favoriser l'hérésie; le prince Louis de Condé essaya, sans succès il est vrai, de s'emparer de Lyon[1]... Pendant ce temps, Catherine de Médicis, régente sous Charles IX, suivait les conseils de la peur. A la suite de l'assemblée de Fontainebleau [2] (août 1560) et des États généraux réunis à Orléans (13 déc. 1560)[3], elle fit cesser les poursuites judiciaires contre les huguenots, et appela aux affaires le roi de Navarre, Antoine de Bourbon. Vainement les chefs catholiques, François de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, contractèrent une alliance qu'ils scellèrent par la sainte communion le jour de Pâques 1561; vainement d'autres seigneurs et bientôt Antoine de Bourbon lui-même donnèrent leur adhésion à ce triumvirat : Catherine, après le colloque de Poissy [4] (août 1561), rendit un édit (janv. 1562) en faveur de la liberté du culte dissident. C'était la première fois que l'on voyait un culte hérétique autorisé en France par édit public. L'autorisation, il est vrai, était encore restreinte; les huguenots devaient s'abstenir de faire de la propagande, et leur culte n'était permis que hors des villes et jusqu'à ce que le concile général eût statué sur les choses de religion; mais la concession telle quelle n'en était pas moins un fait nouveau et considérable.

2) Le Parlement refusa d'enregistrer l'édit; l'Université

1. *Jager, t. XV, p. 290 sq.
2. *Jager, *ibid.*, p. 285 sq.
3. *Jager, *ibid.*, p. 293 sq.
4. *Bossuet, *Var.*, l. IX, n. 91 sq.; — Jager, t. XV, p. 326 sq. — Martin, dans l'*Histoire générale*, t. V, p. 125 : « Pendant le colloque de Poissy, les calvinistes pillaient et saccageaient les maisons des catholiques. A Montpellier, deux cents personnes étaient égorgées, la cathédrale dévalisée, le culte catholique interdit ». Théodore de Bèze écrivait à Calvin en janvier 1562 qu'on ne pouvait s'imaginer à quel degré était montée la fureur des huguenots dans le Midi. « Ces Aquitains, disait-il, ne seront contents que quand ils auront exterminé leurs adversaires. »

le rejeta; les catholiques en général le désapprouvèrent, tandis que les huguenots le trouvaient insuffisant : l'animosité entre les deux partis continua d'aller croissant. Le 1er mars 1562, la suite de François de Guise se prit de querelle avec des calvinistes réunis dans une grange à Vassy (Champagne); le duc accouru pour rétablir la paix fut blessé d'un coup de pierre, et ses gens surexcités tuèrent 45 hérétiques. De là sortit la première guerre religieuse. Elle fut courte mais atroce. Des scènes de barbarie eurent lieu [1] à Orléans, à Lyon, à Toulouse et ailleurs, surtout dans le midi de la France. A Toulouse [2], les catholiques l'emportèrent; mais quatre mille hommes avaient péri dans la lutte, et deux cents maisons avaient été dévorées par les flammes. Lyon tomba au pouvoir de François de Beaumont, baron des Adrets, vrai monstre à face humaine qui obligea ses fils à se baigner dans le sang des catholiques [3]. Près de Dreux [4], François de Guise battit les rebelles (19 déc. 1562) commandés par le prince de Condé et l'amiral de Coligny, fit le prince prisonnier et alla mettre le siège devant Orléans où l'amiral avait couru s'enfermer. Il mourut sous les murs de cette ville, assassiné (18 févr. 1563) par un gentilhomme calviniste, du nom de Poltrot, qui déclara avoir été poussé au crime par Bèze et Coligny [5]. A cette nouvelle, tous les huguenots firent éclater une joie insolente, et rendirent à l'assassin, après son exécution, une sorte de culte, pendant que les catholiques versaient des larmes amères sur la mort de leur plus habile et plus vaillant capitaine [6]. — La *Paix d'Amboise* (mars 1563) mit fin à la

1. * Jager, t. XV, p. 368, 385-386. — Pour Orléans, voir Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 78-80.
2. *Jager, t. XV, p. 396-399.
3. * Jager, t. XV, p. 389 sq.; — Hergenroether, t. V, p. 471.
4. * Jager, *ibid.*, p. 443.
5. *Jager, *ibid.*, p. 463; — Lettenhove, *Les Huguenots*, p. 121-128.
6. * Jager, XV, 461 sq.; — Bossuet, *Var.*, l. X, n. 54.

guerre. L'édit publié par la reine régente, accordait l'amnistie générale sans réparations, et autorisait le culte dissident partout où il était déjà établi.

En 1564, Charles IX, âgé de quatorze ans et majeur, parcourut la France accompagné de sa mère. Les huguenots, le voyant se ménager une entrevue (1565) à Bayonne[1] avec sa sœur, reine d'Espagne, et s'entourer ensuite d'une armée de six mille Suisses[2], parurent prendre peur. Une insurrection générale, préparée dans l'ombre, éclata le 30 septembre 1567 en la fête de saint Michel (Michelade faisant pendant à la Saint-Barthélemy). Ce jour-là cinquante villes tombèrent par surprise en leur pouvoir; des centaines d'autres furent seulement pillées. « Partout, dit le protestant Sismondi[3], ils (les huguenots) chassèrent des couvents et des églises les prêtres, les moines et les religieuses ; ils dépouillèrent les sanctuaires de leurs ornements, et quelquefois ils démolirent les édifices sacrés ». A Nîmes, ils massacrèrent, de sang-froid et sans avoir été l'objet d'aucune provocation, cent vingt catholiques, et jetèrent la plupart des cadavres dans le puits de l'évêché[4].

En même temps, Condé et Coligny tentaient (27 sept. 1567) de surprendre le roi, la reine, et toute la cour à Monceau près de Meaux. Le connétable de Montmorency et les Suisses[5] firent avorter la conjuration en ramenant la famille royale à Paris. Mais le connétable trouva la mort dans la bataille de Saint-Denys, tout en remportant la victoire. Alors, *Paix de Longjumeau*[6]

1. * *Q. H.*, oct. 1883.
2. * Jager, XV, 499 sq.
3. Dans Rohrbacher, l. XXXVI.
4. Gandy, dans *Q. H.*, juill. 1866, p. 44; — Cf. Ménard, *Hist. de Nîmes.* — Deux ans après, nouveau massacre de catholiques nîmois dont les corps (150? 300?) furent jetés en partie dans le puits du chapitre (lou pouts de male mort). Jager, XV, 516.
5. Jager, t. XV, p. 500 sq.
6. Les reitres allemands pillent la Bourgogne en rentrant à pas lents

(fév. 1568) garantissant la liberté du culte dissident.

Aux termes de l'édit de pacification, les huguenots devaient rendre les villes usurpées ; ils ne les rendirent pas toutes, et ils ne sortirent d'Orléans qu'après en avoir fait sauter la cathédrale. De là un revirement à la cour. Michel de l'Hôpital fut renvoyé. Un édit parut proscrivant le culte hérétique sous peine de mort et de confiscation des biens, et enjoignant aux ministres de sortir du royaume dans les quinze jours. La guerre recommença (1568) : c'était la troisième. Du côté des catholiques, à défaut de François de Guise, d'Antoine de Bourbon, de Saint-André morts dans la première guerre ; à défaut de Montmorency resté sur le champ de bataille de Saint-Denys, Henri, duc d'Anjou (futur Henri III), âgé seulement de dix-sept ans, prit le commandement de l'armée. Vaillant dans les combats, quoique efféminé dans sa vie privée, il vainquit à Jarnac (mars 1569) où périt le prince de Condé, puis gagna la bataille plus importante de Moncontour (sept. 1569). C'en était fait du parti huguenot, si les vainqueurs avaient su profiter de leur victoire. Mais ils perdirent du temps. Coligny reparut menaçant à la tête d'une armée. La cour accorda la *Paix boiteuse et mal assise*[1] *de Saint-Germain* (août 1570), dont les articles principaux étaient : amnistie générale ; liberté du culte, concession, pour deux ans, de quatre places de sûreté (La Rochelle, Cognac, La Charité, Montauban) ; solde aux frais de l'État des étrangers qui avaient combattu dans les rangs des huguenots, etc. [2].

III. — **La Saint-Barthélemy**[3]. — Cette paix humiliait les

dans leur pays, après la paix de Longjumeau (Pingaud, *Les Saulx Tavanes*, p. 69).

1. Ainsi appelée des noms des deux négociateurs : l'un, le sieur de Biron qui était boiteux, et l'autre, le sieur de Mesmes, seigneur de Malassise.

2. * Jager, t. XV, p. 517 ; — Dareste, t. IV, p. 259.

3. Voir surtout Gandy (dans *Q. H.*, 1866, p. 331 sq.), qui fournit le

catholiques, et la cour sembla prendre à tâche d'ajouter à leur humiliation en donnant aux huguenots de nouvelles preuves de son bon vouloir. Elle invita les chefs à se rendre à Paris, dans la crainte que leur rassemblement à la Rochelle n'amenât quelque nouveau complot. La reine de Navarre, Jeanne d'Albret († juin 1572) [1], répondit à l'invitation avec plusieurs autres personnages de marque. Huguenote fanatique, elle avait fait daguer (24 août 1569) de sang-froid des seigneurs catholiques prisonniers à Pau [2], et elle ne prit le chemin de la capitale qu'après avoir interdit (1571) l'ancien culte en Béarn et exclu tous les catholiques des fonctions publiques. Elle espérait néanmoins obtenir de la cour pour son fils Henri (futur Henri IV) la main de Marguerite, sœur du roi Charles IX. Le mariage eut lieu en effet (18 août 1572). — Coligny avait lui aussi répondu à l'appel, espérant engager le roi dans la guerre des Pays-Bas alors révoltés contre l'Espagne. Bientôt il prit sur le jeune Charles IX un visible ascendant, au grand dépit de Catherine qui résolut de le faire assassiner. La tentative échoua (22 août). Mais grande fut la colère des huguenots, et non moins grande la peur de Catherine qui s'efforça d'amener le roi à un crime pour sauver, lui disait-elle, sa couronne et peut-être sa vie. Un conseil secret fut tenu à cet effet. Sept personnes en faisaient partie : Charles IX, Catherine,

dernier mot sur la question, dit H. de l'Épinois (*Henri Martin*, p. 335, note). — Cf. Audin, *H. de la St-Barthélemy* (Paris, 1829) ; — H. de la Ferrière, *La St-Barthélemy,* 1892 ; — Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, Genève, 1879 ; — Vacandard, *Les Papes et la Saint-Barthélemy*, dans *Cl. Fr.*, 1903-1904 ; t. XXXVII, p. 5-29, 245-274.

1. Dubarat, *Le Protestantisme en Béarn et au Pays basque*, 1 vol., 1895. — Jeanne d'Albret et Élisabeth d'Angleterre, femmes intelligentes et énergiques ; mais cruelles envers les catholiques, la première par fanatisme, la seconde par politique.

2. Ce fut la Saint-Barthélemy du Béarn. — Massacre de près de trois mille catholiques à Orthès par le comte de Montgomeri : * Picot, *Essai hist. sur l'Infl. de la rel.*, t. I, p. 24 ; cf. p. 12-29.

Henri d'Anjou, le chancelier Birague, Tavannes, Nevers et Retz. Ce conseil tout laïque[1] décida, sous l'empire de la crainte et par des raisons de pure politique, le meurtre de l'amiral et des chefs huguenots. Le crime n'avait donc pas été prémédité; l'invitation de se rendre à Paris n'était pas un guet-apens comme on l'a dit parfois. « Cette préméditation est un roman inventé par le fanatisme dépravé ou par le machiavélisme cynique des panégyristes italiens de Catherine, et accepté par le ressentiment des huguenots[2] ».

L'exécution eut lieu le 24 août 1572, en la fête de l'apôtre saint Barthélemy : ce fut le *massacre de la Saint-Barthélemy*. Henri de Guise y présida, heureux de trouver dans les ordres du roi un motif légitime à ses yeux de venger sur Coligny la mort de son père. L'amiral tomba le premier avec les gens de sa maison. Puis les Parisiens, avertis par le tocsin, se ruèrent sur les hérétiques sans distinction. Le sang coula depuis minuit jusqu'au matin[3]; mille à deux mille cadavres jonchèrent les rues de la ville. Les princes du sang, Henri de Navarre et Henri de Condé, n'eurent la vie sauve qu'en abjurant l'hérésie[4]. — Mêmes scènes en province par

1. *Tout laïque :* Aucun clerc ou religieux dans le conseil; aucun motif de religion allégué; aucun clerc ou religieux dans l'exécution, sauf un chanoine de Notre-Dame, conseiller au Parlement, trouvé à Paris parmi les victimes! — Birague reçut six ans plus tard le chapeau de cardinal par la faveur d'Henri III.

2. Henri Martin, cité par H. de l'Épinois, *H. Martin*, p. 333.

3. Quelques massacres encore dans le jour, même les jours suivants; mais dès le matin des ordres avaient été donnés pour les arrêter (Jager, t. XVI, p. 18). — Le jeune Rosny, qui fut plus tard ministre d'Henri IV et duc de Sully, était à Paris lors de la Saint-Barthélemy. Il sauva sa vie en se retirant au collège de Bourgogne dont le principal le tint caché durant trois jours (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi* t. VIII, p. 17).

4. L'un et l'autre retournèrent à l'hérésie quand ils purent quitter la cour. Les ligueurs, dans la suite, seront donc bien fondés à suspecter la conversion d'Henri IV.

ordre verbal du roi prescrivant comme à Paris le meurtre des chefs seulement. L'ordre, il est vrai, fut révoqué deux jours après (27 août); mais c'était trop tard. Les colères populaires firent explosion un peu partout, et cela deux mois durant. Le nombre des victimes de la Saint-Barthélemy s'éleva ainsi, dans toute la France, y compris Paris, à quatre mille au plus; plusieurs pensent même, avec vraisemblance, qu'il ne dépassa pas notablement le chiffre de deux mille [1].

Comment la cour allait-elle se justifier au tribunal de l'opinion? Cette manière de se délivrer d'ennemis dangereux pour l'État, lui paraissait légitime jusqu'à un certain point, d'après les principes immoraux de Machiavel. Mais le public ne l'eût pas comprise. On prit donc le parti de tout rejeter sur une collision qui serait survenue entre les deux maisons de Guise et de Châtillon. Guise ayant protesté, on imagina la découverte d'un complot [2] contre le roi et la famille royale; les massacres furent donnés comme un juste châtiment des conspirateurs. On admit généralement cette version en France et à l'étranger, sur les rapports officiels; et c'est pourquoi Grégoire XIII [3], à Rome, ordonna des processions et le chant du *Te Deum* en action de grâces.

1. *Gandy, dans *Q. H.*, t. I, p. 330 et 348; — cf., pour Bordeaux, O'Reilly, *Hist. de Bordeaux*, t. II, ch. II. — Parmi les victimes se trouvèrent bien des catholiques mis à mort par vengeance, intérêt et autres motifs (Jager, t. XVI, p. 14; Anquetil, t. II, p. 48, 2e éd.). — Ranke porte à cinquante mille le nombre des victimes (!) (l. V, t. III, p. 84).

2. Le complot était réel en ce sens que les dispositions du parti, surtout depuis le coup du 22, et son organisation révélée par les papiers de l'amiral, constituaient une conjuration permanente. Mais on le présenta sous une forme plus concrète qui manquait de vérité (Gandy, p. 89; Jager, p. 19). — *Sur l'organisation des huguenots, voir Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 31.

3. « Dans l'audience publique donnée (23 déc.) par Grégoire XIII à Rambouillet, ambassadeur de France, Muret fit la déclaration suivante : « Veriti non sunt (Hugenotti) adv. illius regis caput ac salutem *conju-*

Les huguenots furent d'abord atterrés de ce coup sans précédent. Beaucoup abjurèrent [1]; d'autres s'expatrièrent. Si en ce moment la cour avait écouté Tavannes qui conseillait de les expulser tous, on en eût fini avec l'hérésie; mais elle ne sut pas ou ne voulut pas agir. Les huguenots reprirent courage, et la guerre recommença. — L'élévation de Henri d'Anjou au trône de Pologne (1573) et la mort de Charles IX (1574) avancèrent leurs affaires. Henri III (1574-1589), revenu de Pologne pour recueillir la couronne [2] de son frère, signa la *Paix de Monsieur* (1576) qui leur garantissait le libre exercice du culte dans tout le royaume, sauf à Paris et deux lieues à la ronde, et leur accordait de nombreuses places de sûreté, des chambres mi-parties dans les Parlements, etc.

rare, a quo post tot atrocia facinora non modo veniam consecuti erant, sed etiam benigne et amanter excepti. Qua conjuratione sub id ipsum tempus, quod patrando sceleri dicatum ac constitutum erat, divinitus detecta atque patefacta conversum est in illorum sceleratorum ac fœdifragorum capita id, quod ipsi in regem et in totam prope domum ac stirpem regiam machinabantur ». *Opp. Muret*, éd. Ruhnkenius, I, 177.

Louis de Bourbon, duc de Montpensier, écrivait au Pape le 24 août : « Ayant la bonté de nostre Roy usé de la clémence et doulceur, que chacun a bien sceu à l'endroit dex ses subgectz rebelles et mesures de Ladmyral Chastillon aucteur et principal mynistre de tous les maulx et injures, que les pauvres catholiques de ce Royaulme ont souffertz et endurez en ces guerres passées; espérant par là amolir la durté de leurs cueurs et les ramener à lobeissance, qui luy est deue; le dict admyral sest montré si méchant que davoir conspiré de faire tuer le dict Seigneur Roy, la Royne sa mère, messieurs les frères et tous les princes et seigneurs catholiques estant à leur suicte. Pour, cela fait, se bastir ung Roy a sa debvotion et abolir toute autre religion que la sienne en cedict royaume. Mais Dieu... a voulu et permis que cette conspiration a esté découverte... » (Theiner. *Ann. Eccl.,* I, 336; *Civ. catt.,* XI, 22).

1. Par contre, l'horreur de la Saint-Barthélemy poussa des catholiques dans le protestantisme. Ce fut le cas du vicomte de Turenne. Cf. les *Mémoires du Vte de Turenne,* publiés par le Cte Baguenault de Puchesse, in-8, Paris, 1901 (*Bull. crit.*, 25 août 1901). — Sur le droit qu'avait Charles IX de combattre loyalement les protestants, V. Gandy, p. 25; Ranke, t. III, p. 76.

2. Sacré à Reims le 13 février 1575.

Indignés de ces concessions à une poignée de sectaires, les catholiques se liguèrent à Péronne. Leur manifeste, œuvre des Jésuites [1], souleva la France entière; les États généraux de Blois (fin 1576) supprimèrent l'édit de 1576; et Henri III, contraint de suivre le mouvement, dut reprendre les armes. Mais les traités de Poitiers (1577), de Nérac (1579), de Fleix (1580) rendirent aux huguenots la plupart des avantages que leur avaient retirés les États de Blois.

L'inquiétude des catholiques était grande. Henri III, prince méprisable, usé par d'infâmes débauches [2], n'inspirait aucune confiance; de plus il n'avait pas d'enfants, et la mort (1584) de son dernier frère, François d'Anjou, frayait le chemin du trône à Henri de Béarn, chef des huguenots.

IV. **La Ligue.** — 1) Alors la Ligue [3] entra sérieusement en scène, avec Henri de Guise pour chef et le cardinal de Bourbon pour héritier présomptif de la couronne. Ce dernier lança, de Péronne, un manifeste énergique en faveur du maintien exclusif du culte catholique. Les populations se déclarèrent en masse dans ce sens; et le roi se vit contraint de signer le *Traité de Nemours* (7 juillet 1585), qui retirait aux huguenots toutes les concessions précédentes, et leur enjoignait d'abjurer ou de s'expatrier

1. Rohrbacher, l. LXXXVI.
2. Rohrbacher, l. LXXXVI.
3. Anquetil, *L'Esprit de la Ligue*, 3 vol., 1771; — H. de l'Epinois, *La Ligue et les Papes*, 1886; — Victor de Chalembert, *Hist. de la Ligue*, 1 vol.; la 2e éd. (1898) a été annotée par Abel de Chalembert, fils de l'auteur; — G. de Carné, *Documents sur la Ligue en Bretagne* (correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne), 2 in-8, Rennes, 1899 (*Q. H.*, juill. 1904, p. 336); — Segretain, *Sixte-Quint et Henri IV*, in-8, Paris, 1861; — Labitte, *Les Prédicateurs de la Ligue*; — Richard, *La Papauté et la Ligue française. Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon* (1573-1599), in-8, Paris, 1901 (*Bull. crit.*, 15 déc. 1901; *Q. H.*, janv. 1902, p. 312). — Cf. Dom Dijon, *Le bourg et l'Abbaye de Saint-Antoine pendant les guerres de religion et de la Ligue*, in-8, Grenoble, 1900 (*Ét.*, 20 nov., p. 566).

dans les six mois. Les troupes royales firent ensuite leur jonction avec celles des ligueurs, et la guerre dite des trois Henri commença.

Les huguenots, commandés par Henri de Navarre, avaient l'appui de l'Angleterre et de l'Allemagne; les catholiques, celui de l'Espagne et du Saint-Siège. Sixte-Quint excommunia (sept. 1585) Henri de Navarre et Henri de Condé et les déclara inhabiles à régner. En même temps, il insistait pour que les ligueurs fissent cause commune avec le roi. Cette union devait avoir, d'après lui, un double résultat : empêcher le monarque de se jeter dans l'opposition, et l'Espagne de prendre un trop grand ascendant. — Le Béarnais, futur Henri IV, vainquit à Coutras (1587) une armée de dix mille catholiques commandée par le duc de Joyeuse, pendant que Henri de Guise, déjà surnommé le *Balafré*[1], battait à Vimory et à Auneau les reîtres allemands, auxiliaires des huguenots. Henri III, lui, faisait double jeu. Extérieurement il était avec les ligueurs; en réalité il favorisait Henri de Navarre. Il permit à ce dernier de lever vingt mille Suisses (1586), à condition de les lui céder en temps opportun contre les ligueurs. Cette attitude manquait de loyauté. Les *Seize*[2], qui dirigeaient à Paris les ligueurs de la capitale, la dénoncèrent à toute la France ; et s'appuyant sur une déclaration[3] de la Sorbonne, ils cherchèrent à s'emparer de la personne du roi pour lui imposer un conseil. Sur ces entrefaites, Henri de Guise se rendit à Paris. L'ovation enthousiaste dont il fut l'objet de la part des Parisiens, et son intervention efficace, dans

1. Ainsi surnommé depuis une blessure reçue au visage dans la bataille qu'il gagna contre les Allemands alliés des huguenots, près de Dormans (1575).

2. Les chefs des ligueurs parisiens reçurent le nom de *Seize*, quoique bien plus nombreux, parce que seize d'entre eux furent préposés, chacun, à un des seize quartiers de Paris.

3. « Qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il le fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect » (16 déc. 1587).

la journée dite des Barricades (12 mai 1588), pour empêcher le peuple de massacrer une division de quatre mille Suisses et deux mille Français qui venait d'arriver, révélèrent à la cour toute sa puissance : Henri III jugea prudent de s'éloigner secrètement. Les États généraux, de nouveau convoqués à Blois (1588), rendirent encore plus sensibles la force et la popularité de la Ligue et de son chef... Le roi prit alors une résolution hardie et criminelle : par ses ordres, Henri de Guise et son frère le cardinal de Guise furent assassinés, et le cardinal de Bourbon jeté en prison (23 déc. 1588).

2) La nouvelle de ces horribles assassinats causa, à Paris et dans toute la France, une émotion profonde. La duchesse de Montpensier, sœur des infortunés princes, parcourut les rues de la ville, cheveux au vent, en criant : Vengeance! Les prédicateurs en chaire donnèrent libre cours à leur indignation devant un peuple nombreux qui pleurait et jurait de mourir plutôt que d'obéir au tyran; soixante-dix docteurs de Sorbonne déclarèrent, au nom de la Faculté, « que le peuple de France était délié envers Henri III, et pouvait s'armer contre lui »; le Parlement rendit, après épuration violente, un décret anologue; et un Conseil général de l'Union, établi à Paris, donna au duc de Mayenne, frère d'Henri de Guise, le titre de lieutenant général du royaume. — Pendant ce temps, Henri III faisait sa jonction avec Henri de Navarre et marchait sur Paris, exerçant sur son passage toute sorte de cruautés. Arrivé à Saint-Cloud, il tomba sous le fer d'un assassin, Jacques Clément, Dominicain de Tours (1er août 1589)[1].

3) Henri de Navarre, désormais Henri IV, se posa en héritier de la couronne[2], tandis que Mayenne proclamait roi,

1. Après la mort d'Henri III, la Ligue eut pour elle les neuf dixièmes de la population. A remarquer cependant que les évêques, sauf 12 à 15 formellement adhérents, restèrent dans l'opposition ou gardèrent la neutralité (CHALEMBERT, t. II, p. 106).

2. *JAGER, t. XVI, p. 144.

sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon qui mourut l'année suivante dans sa prison (7 mai 1590). Le Béarnais battit le duc à Arques (sept. 1589), puis à Ivry (mars 1589), avec des forces bien inférieures, et mit le siège devant Paris [1] (avril 1590). Les Parisiens se défendirent vaillamment, quoique éprouvés par une dure famine. Après quatre mois de résistance, ils allaient céder pour ne pas mourir de faim, lorsque le duc de Parme, arrivé à leur secours à la tête d'une armée, fit lever le siège [2] (août 1590). Vainement Henri essaya-t-il, quelques jours après, de surprendre nuitamment la ville. Les Jésuites, qui gardaient le rempart du côté de la porte Saint-Jacques, donnèrent à temps le signal d'alarme (nuit du 10 au 11 septembre), et l'entreprise échoua, comme un peu plus tard celle de la *journée* dite *des farines* [3].

Il fallut renoncer à entrer dans la capitale. La guerre continua avec des alternatives de succès et de revers. — Du côté de Henri étaient, avec les protestants, des catholiques dits *politiques,* disposés à toujours le reconnaître, quelle que fût sa religion. Les ligueurs représentaient les neuf dixièmes de la nation; mais ils n'avaient pas la majorité de la noblesse, et ils étaient divisés en deux partis : les *rigides* opposés au Béarnais, et les *modérés* disposés à le reconnaître s'il se convertissait. Mayenne, qui était de ces derniers, convoqua au Louvre les États généraux [4] (janv.

1. *Jager, t. XVI, p. 160 sq. — Il y avait dans Paris plus de trois cent mille âmes (Jager, t. XVI, p. 157).

2. On a dit qu'Henri IV. par humanité, avait laissé entrer des vivres dans Paris affamé, durant le siège : c'est une erreur. Ce furent ses officiers qui, non par humanité, mais par avarice ou légèreté, permirent sur plus d'un point l'entrée des vivres, « pour en retirer, dit Sully dans ses *Mémoires*, des écharpes, plumes, étoffes, bas de soie, gants, ceintures, chapeaux de castor et autres telles galantises ». Voir Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VIII, p. 129.

3. *Jager, t. XVI, p. 168, 171.

4. 128 députés en tout, dont 49 pour le clergé. 24 pour la noblesse et 55 pour le Tiers État. — *Procès-verbaux des États de 1593*, publiés (1842) par Aug. Bernard.

1593) pour aviser aux moyens de « conserver la Religion et l'État ». La majorité y parut modérée, et laissa voir son intention, dans le cas où la conversion désirée tarderait à venir, de reconnaître pour reine l'infante d'Espagne, fille de Philippe II et petite-fille d'Henri II de France.

Enfin Henri IV se rendit aux vœux de la nation. Le 25 juillet 1593, après s'être fait instruire, il reçut de l'archevêque de Bourges une première absolution des censures[1]; le 27 février 1594, il fut sacré à Chartres, et le 22 mars il entra pacifiquement à Paris. Sa cause désormais était gagnée. Dans toute la France s'opéra un mouvement de plus en plus accentué en sa faveur. L'Université de Paris, d'abord hésitante, se déjugea et rendit un décret en ce sens. — Cependant nombre de religieux[2] et même de clercs séculiers s'abstinrent de toute soumission positive, parce que Henri n'avait pas été absous par le Pape. Cette attitude fut l'occasion, à Paris, au sein

1. Cérémonie d'abjuration dans l'église Saint-Denis (*Jager, t. XV, p. 224).

Cette conversion fut-elle sincère? Henri abjura le protestantisme par cette raison que, de l'aveu des ministres, il pouvait faire son salut dans l'Église catholique (cf. Picot, *Mémoires*, 28 avril 1707), tandis que, au dire des docteurs catholiques, il ne pouvait pas le faire en restant huguenot (V. Bossuet, IIIe *Avert. aux Prot.*, n. 16). Le plus sûr, pour son salut aussi bien que pour sa couronne, étant qu'il embrassât le catholicisme, il fit le « saut périlleux » annoncé huit jours auparavant par lui à Gabrielle d'Estrées (dont bg. par Desclozeaux, 1889) dans une lettre de rendez-vous scandaleux. — Ce raisonnement n'impliquait pas à ses yeux la vérité intrinsèque de la religion catholique. Et, en effet, la foi ne vint, ce semble, que plus tard. Luimême, dans la suite, au rapport de Richelieu, « confessa à la reine (Marie de Médicis) qu'au commencement qu'il fit profession d'être catholique, il n'embrassa qu'en apparence la vérité de la religion, pour s'assurer en effet sa couronne, mais que, depuis la conférence qu'eut à Fontainebleau le cardinal Duperron avec Duplessis-Mornay (1600), il détestait autant par raison de conscience la créance des Huguenots, comme leur parti par raison d'État » (*Mém.* de Richelieu, ap. Petitot, 2e série, t. X, p. 157).

2. Les Capucins de Lyon refusent de prier publiquement pour Henri (*Morey, *Les Capucins de Franche-Comté*, p. 17).

des deux corps universitaire et parlementaire, d'un déchaînement contre les Jésuites. Les esprits se calmèrent peu à peu. Mais après la tentative d'assassinat du roi par Châtel qui avait étudié quelque temps dans un collège de la Compagnie de Jésus, un nouvel orage éclata; et cette fois le Parlement de Paris condamna les Jésuites à sortir des terres de son ressort. L'un d'eux, le Père Guignard, fut pendu et brûlé quoique innocent; un autre, le Père Guéret, ancien professeur de Châtel, fut mis à la torture et condamné au bannissement perpétuel [1]. — Cette persécution, dirigée contre des religieux connus par leur attachement au Saint-Siège, n'était pas de nature à hâter l'absolution papale. Clément VIII céda cependant, moyennant certaines conditions [2] jurées à Rome par les négociateurs royaux, d'Ossat [3] et Duperron (17 sept. 1595). Ils promirent, au nom d'Henri, que celui-ci bâtirait un monastère d'hommes ou de femmes dans chaque province de France; qu'il dirait tous les jours le chapelet, le mercredi les litanies, le samedi le rosaire de Notre-Dame, « laquelle il prenait pour son advocate ès cieux »; qu'il observerait les jeûnes et autres commandements de l'Église, qu'il entendrait la messe tous les jours, et, les jours de fête, la messe haute; qu'il se confesserait et communierait en public au moins quatre fois l'an, etc. Ainsi se trouvèrent désarmés les derniers tenants de la Ligue. Le duc de Mayenne fit sa soumission en janvier 1596, et quelque temps après, le duc breton de Mercœur, le plus obstiné de tous.

4) Les protestants étaient naturellement fort mécontents [4]. Henri, pour les apaiser, publia (avril 1598) l'*Édit*

1. * Jager, t. XVI, p. 245 sq. — Sur Châtel, v. *Ét.*, 5 janv. 1905, p. 88-108.
2. * Jager, t. XVI, p. 261-263; — Yves de la Brière, *L'absolution de Henri IV à Rome*, dans *Ét.*, 5 oct. 1904 sq.
3. Degert, *Le cardinal d'Ossat*, in-8, Paris, 1894.
4. * Poirson, *Hist. d'Henri IV*, t. II, ch. xii.

de Nantes[1] (92 articles) qui leur faisait des concessions : *a*) égalité des droits civils avec les catholiques, et chambres mi-parties dans les Parlements pour les procès ; *b*) liberté du culte en tous lieux sauf à Paris et aux environs (cinq lieues de rayon)[2], sauf également dans les villes qui en se rendant avaient fait, de l'exclusion de tout culte hérétique, une condition formelle de soumission. Des articles secrets (56) contenaient des dispositions fort importantes, telles que allocations pour leurs ministres, abandon pendant huit ans de toutes les places en leur pouvoir (plus de deux cents), et paiement de la garde de ces places aux frais du trésor[3]. — Concessions exorbitantes! Mais le roi voulait à tout prix la paix au dedans, en même temps que, par le traité de Vervins (2 mai 1598), il faisait la paix avec l'Espagne. Le Pape et les catholiques durent se résigner; les Parlements, après avoir d'abord refusé d'enregistrer le fameux Édit, finirent par plier devant la volonté du monarque, sanctionnant ainsi, malgré eux, pour la première fois, le faux principe de l'égalité des droits des deux cultes à la protection de l'État[4].

1. * Dareste, *Hist. de France,* t. IV, p. 554; — Faurey, *Henri IV et l'Édit de Nantes,* in-8, Bordeaux, 1903 (*Q. H.*, janv. 1904); — cf. Denais-Darnays, *Un État dans l'État : Les protestants français sous Henri IV*, in-12, Paris, 1903 (64 p.), coll. « Science et Religion ». — Boulenger, *Les Protestants à Nîmes au temps de l'Édit de Nantes*, in-8, Paris, 1903 (*Bull. crit.*, 1903, p. 123). — Bibl. complète, dans *Ét.*, 20 mars 1904, p. 759.

2. Exception analogue contre le culte catholique dont le libre exercice n'est accordé ni dans le Béarn, ni dans les places fortes des protestants (édit de Fontainebleau, 15 avril 1599; cf. Picot, *Influence...*, t. I, p. 35).

3. Le roi dépense annuellement pour la garde de ces villes 540.000 livres (Dareste, t. IV, p. 555). — « Charte excessive, en ce qu'elle leur accordait force militaire : finances, assemblées politiques, deux cents places de sûreté, et faisait d'eux... un État dans l'État » (Perrens, *L'Église et l'État,* t. I, p. 135). — Cf. Hanotaux, *Richelieu*, t. I, 2e éd., p. 526 sq.

4. Les protestants ne furent pas plus satisfaits de l'Édit que les catholiques. — On peut juger de leur état d'esprit par le fait suivant :

5) **Observations sur le droit, la conduite et les résultats de la Ligue.** — La Ligue n'avait qu'un but : empêcher l'hérésie de s'asseoir sur le trône. Or rien de plus juste, vu les circonstances. A cette époque, l'hérésie des souverains constituait un danger grave pour la vraie religion. A preuve : les exemples de l'Allemagne et de l'Angleterre, la maxime allemande *cujus regio illius religio,* et la prétention bien connue des huguenots français d'établir un culte nouveau sur les ruines de l'ancien. Dès lors les catholiques, totalité morale de la nation, pouvaient, au nom des intérêts supérieurs de la religion, travailler à écarter Henri de Navarre, quand même le droit humain et national eût été pour lui [1]. — D'ailleurs le droit national d'Henri huguenot était fort contestable. Deux conditions, *hérédité* et *catholicité,* étaient requises par les traditions et la volonté constante du pays. La catholicité manquant, il appartenait à la nation de décider, sauf peut-être le recours au Pape par déférence [2]. Or la nation se prononça clairement par les États et par l'évidente annexion à la Ligue de la grande majorité des Français, le Saint-Siège par la bulle de Sixte-Quint déclarant Henri déchu de tous droits au trône.

Les ligueurs ne manquèrent pas de patriotisme. Constamment ils s'opposèrent aux prétentions de Philippe II qui voulait faire régner l'infante comme « légitime reine de France... selon droit de nature, divin et commun ».

leurs synodes de Gap (1603) et de la Rochelle (1607) définirent et élevèrent à la hauteur d'un dogme de foi la croyance huguenote, que le pape est « proprement l'antéchrist et le fils de perdition » (AYMON, *Des synodes des Églises réformées de France* (1710), I, 258 et 316). — Cf. YVES DE LA BRIÈRE, *Comment fut adopté et accepté l'Édit de Nantes,* dans *Ét.*, 20 mars et 5 avril 1904.

1. BELLARMIN, *Controv.*, t. I, *De Rom. Pontif.*, l. V, c. VIII, n. 15 : « Quando jus divinum et jus humanum pugnant, debet servari jus divinum omisso humano; de jure autem divino est servare veram fidem et religionem;... de jure autem humano est quod hunc aut illum habeamus regem ».

2. SUAREZ, *Def. fidei cath.*, l. VI, c. IV, n. 17.

Pour eux, très chatouilleux même sur ce point, l'infante et le mari qu'elle se donnerait ne pourraient régner que par droit d'élection nationale. Sans doute, ils firent appel aux étrangers (Italiens et Espagnols) pour combattre des Français; mais la France catholique avait, pour le moins, autant le droit d'appeler ses coreligionnaires du dehors à la défense de son culte traditionnel et dix fois séculaire, qu'une poignée de huguenots, rebelles à Dieu et au roi, de s'entourer d'armées allemandes et anglaises.

La Ligue réussit partiellement. Si elle n'obtint pas la proscription absolue du culte dissident, du moins elle fit monter sur le trône un roi catholique. La conversion d'Henri, nécessaire pour le maintien de l'ancien culte, fut bien en effet son œuvre, humainement parlant.

§ 251. — LE CALVINISME EN ALLEMAGNE ET DANS LES PAYS-BAS

Le calvinisme ne devint jamais florissant de l'autre côté du Rhin. L'Allemagne, terre classique du luthéranisme, n'éprouvait pas un grand attrait pour le culte, d'origine française, de Calvin; d'ailleurs la *Paix religieuse d'Augsbourg* (1555) interdisait formellement tout autre culte que celui de la religion catholique et de la *Confession d'Augsbourg*. Cependant cet article de la *Paix* ne fut pas rigoureusement observé. L'*Institution de la religion chrétienne* eut ses adeptes sur divers points de l'Empire [1]; les électeurs du Palatinat, notamment, contraignirent leurs sujets à abandonner le luthéranisme pour le calvinisme (1563), puis à retourner au luthéranisme (1576) et enfin de nouveau au calvinisme; ils firent ainsi changer le pays de religion quatre fois en soixante ans (XVIe siècle) [2].

1. En Saxe, il y eut des prières publiques pour l'extirpation de l'hérésie calviniste (*Dict. th.* GOSCHLER, art. *Cryptocalvinisme*).
2. *ROHRBACHER, l. LXXXVI, *in fine*; — Cf. *Dict. th.* GOSCHLER, art.

Les Pays-Bas [1], « contrée la plus riche, la plus peuplée et la plus libre de l'Europe » [2] au temps de Charles-Quint, ne furent très sérieusement troublés par l'hérésie que sous le roi Philippe II [3]. Philippe n'était pas sympathique dans ces contrées ; il y entretenait des troupes espagnoles, il y réservait toutes les hautes charges à des étrangers ; on lui fit même un grief de la création, nécessaire cependant, de nouveaux évêchés [4]. De là un parti d'opposition politique, devant lequel la gouvernante générale, Marguerite de Parme, crut devoir renvoyer son ministre, le cardinal de Granvelle [5]. Enhardie par ce premier succès, l'opposition politique fit alliance avec l'opposition religieuse, sous l'influence de Guillaume d'Orange [6], gouverneur de Hollande. Trente prédicants arrivés de Genève achevèrent de tout gâter. Dès 1566, des bandes d'iconoclastes, luthé-

Palatinat, Olevian. — Le calvinisme remplaça le luthéranisme en Anhalt (1596), en Hesse-Cassel (1601).

1. Van der Haeghen, Arnold, Van der Berghe, *Bibliographie des martyrologes protestants néerlandais* (Extrait de la *Bibliotheca Belgica,* ou *Bibliographie générale des Pays-Bas*), 2 vol., La Haye, 1890. Les auteurs ramènent à deux mille environ le nombre des protestants suppliciés, que Grotius élevait à cent mille au moins. — Gachard, *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas,* 3 vol., Bruxelles, 1848 sq.

Namèche, *Le règne de Philippe II et la lutte religieuse dans les Pays-Bas,* 4 vol., 1885-1886 ; — Baumstarck, *Philippe II, roi d'Espagne* (trad. de l'all. par Kurth, Liège, 1877) ; — Prescott, *Hist. de Philippe II* (trad. Renson et Ithier, Paris, 1861). — Cf. bibl. § 250. I. — Sur Philippe II, v. bibl. dans l'*Hist. générale*, t. V, p. 106 et 203 (Paris, 1895).

2. De Meaux, *La Réf. et la Polit. fr.*, t. I, p. 134. — D'après Lettenhove (t. I, p. 20), « c'était le pays le plus riche et le plus heureux qui fût en Europe ».

3. Sur l'hérésie dans cette contrée au temps de Charles-Quint, v *Martin, dans l'*Histoire générale*, t. V, p. 178 sq.

4. Le pape Paul IV, sur la demande de Philippe II, érigea (1559) en archevêchés : Malines, Cambrai et Utrecht, et créa quatorze nouveaux évêchés (bulle *Super universas*). — *Cf. Martin, dans l'*Histoire générale*, t. V, p. 182-183.

5. *Cf. *Revue catholique de Louvain,* 1874.

6. *De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 178.

riens, anabaptistes et calvinistes, parcoururent le pays, avides du « sang des papistes et des biens des riches »; elles saccagèrent quatre cents églises, maltraitèrent prêtres, religieux et religieuses, foulèrent aux pieds la sainte Eucharistie, etc.

A ces graves nouvelles, Philippe II envoya le duc d'Albe et une armée pour faire prompte et terrible justice. Albe était un homme de guerre habile et intègre, mais logicien impitoyable, et par là même mauvais homme d'État. Nommé gouverneur général en remplacement de Marguerite démissionnaire, il régna par la terreur [1], rendant ainsi de plus en plus odieuse aux Néerlandais la domination espagnole. On le rappela au bout de six ans; mais c'était trop tard. Ses successeurs, le sage [2] Requesens (1572-1576), le brillant don Juan d'Autriche (1576-1578) et l'habile Farnèse, duc de Parme, ne purent rétablir l'ancien état de choses. Les dix-sept provinces des Pays-Bas se coalisèrent par la *Pacification de Gand* (1576) [3] contre les Espagnols; et si elles fussent restées unies, il est probable qu'elles auraient pleinement réussi. Finalement les sept provinces du nord (Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Groningue, Frise et Over-Yssel), plus infectées de calvinisme que les autres, formèrent un groupe distinct par l'*Union d'Utrecht* (1579), puis un État indépendant (Hollande) sous le stathoudérat de Guillaume d'Orange [4] qui interdit (1581)

1. C'était peut-être nécessaire pour réduire les Gueux des bois, qui mutilaient et tuaient les prêtres et les moines, pillaient et détruisaient les églises et les couvents. — Cf. l'*Histoire des martyrs de Gorcum* (9 juin 1572) par Guill. Estius Hesselius, témoin oculaire. Pie IX a canonisé (1867) les dix-neuf martyrs de Gorcum.

2. M. de Meaux l'appelle *l'insuffisant* (*Réf. et Pol. fr.*, t. I, p. 165-174).

3. *De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, *loco cit.*

4. Philippe II mit à prix la tête de Guillaume; et l'arrêt fut exécuté par un jeune homme franc-comtois, du nom de Balthasar Gérard (10 juillet 1584). *Feller, art. *Gérard;* cf. Ranke, t. III, l. V, § 8, p. 132-133.

l'exercice public du culte catholique; tandis que les dix provinces du sud (Belgique) se laissèrent ramener par Farnèse à l'obéissance au roi Philippe II.

§ 252. — LE CALVINISME EN ÉCOSSE [1]

« De toutes les Églises d'Europe, il n'en était peut-être pas une mieux préparée à recevoir la semence du nouvel Évangile que celle d'Ecosse [2] ». Là les bâtards et les cadets des grands abondaient dans le haut clergé, et possédaient les principaux bénéfices en commende : ils allaient trouver dans la réforme le moyen de transformer les bénéfices d'Église en bénéfices héréditaires dans leurs propres familles. Le clergé inférieur et les fidèles, mal dirigés, mal instruits, mal édifiés par nombre de leurs chefs, devaient se sentir bien faibles en présence d'une hérésie qui allégerait le fardeau de leurs obligations. D'autre part la féodalité, encore toute-puissante dans ce pays, luttait toujours contre les rois, dont cinq, prédécesseurs immédiats de Jacques V, avaient péri de mort violente, assassinés, ou tués sur un champ de bataille : la république aristocratique de Calvin était faite pour les séduire. Enfin la protestante Angleterre, autant par politique que par esprit sectaire, devait mettre tout en œuvre pour ruiner le catholicisme chez une nation voisine et rivale. Ainsi s'expliquent les événements que nous allons raconter.

1. Bellesheim, *Geschichte der Katholischen Kirche in Schottland*, 2 vol. (Mayence, 1883); — Forbes-Leith, S. J., *Narratures of scottish catholics under Mary Stuart and James VI* (Édimb., 1885); — Skelton, *Maitland of Lethington and the Scotland of Mary Stuart*, 1888.

2. Lingard, *Hist. d'Angleterre,* t. VII, p. 414; — Forbes, S. J., *L'Église catholique en Écosse à la fin du XVIe siècle. Jean Ogilvie. écossais, jésuite, torturé et mis à mort pour la foi à Glasgow, le 10 mars 1615* (in-8, Paris, 1901, xl-284 pp.).

Le luthéranisme, interdit par acte du Parlement dès 1525, fit dans le pays sa première sérieuse apparition avec Hamilton, jeune abbé de Ferne, qui avait étudié en Allemagne; le novateur périt sur le bûcher (1528). Dans les années qui suivirent, d'autres luthériens, moines défroqués pour la plupart. furent pareillement exécutés; ce qui amena par représailles le meurtre (1546) du cardinal Béaton, archevêque de Saint-André. — Les conciles s'efforcèrent en vain d'enrayer le mouvement. Quant à la cour, elle était faible. Jacques V († 1542) avait laissé pour héritière sa fille, **Marie Stuart**[1], enfant de huit jours, que sa mère, Marie de Guise, fera élever en France. Le gouvernement tombé en régence passa d'abord aux mains du comte d'Arran, faible de caractère, revenu de l'hérésie par amour du pouvoir plutôt que par conviction. En 1554, il fit bien retour à la reine mère; mais celle-ci n'ayant réussi à supplanter le comte qu'en s'appuyant sur les novateurs, il lui était difficile de ne pas user envers eux de quelque tolérance.

Aussi les hérétiques, soutenus par l'Angleterre, firent-ils de rapides progrès. Leur principal chef était **Jean Knox**[2], prêtre apostat, marié, remarié, très violent de caractère, prêchant ouvertement le tyrannicide et le devoir d'anéantir par les armes l'idolâtrie catholique. Il avait longtemps séjourné à Genève où il publia (1558) le « Premier son de la trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes »[3]. Dès 1559, de retour en Écosse, il prit la di-

1. Mg. par Mignet, 2 vol., Paris, 1857; — Chantelauze, Paris, 1876; — Petit, 2 in-8, Paris, 1870; — Kervyn de Lettenhove, 2 vol. Paris, 1889; — Opitz, 2 vol., 1879-82, Fribourg; — Bekker, 1881 (all.); — Gerdes, 1885 (all.); — Philippson, *Hist. du règne de Marie Stuart*, 3 vol., Paris, 1891-93; — Roger Lambelin, *Nouveaux documents sur Marie Stuart* (*Q. H.*, 1893, I, p. 508-519). — Pollen, S. J., *Papal negotiations with Mary Queen of Scots during her reign in Scotland* (1561-1567), in-8, 1901 (*Ét.*, 10 janv. 1903, p. 275).
2. Bg. par Hume Brown, 2 vol., 1895 (angl.).
3. Marie d'Angleterre et Marie Stuart d'Écosse.

rection du mouvement de la réforme, auquel il donna un caractère nettement calviniste. A Perth et en d'autres lieux, on pilla les couvents, on saccagea les églises sans excepter la superbe cathédrale de Saint-André... Il fallut recourir à la force pour réprimer ces désordres; la guerre civile éclata. La régente battit les rebelles; mais sa mort (1560) leur rendit l'avantage. Le Parlement d'Édimbourg imposa (août 1560) une confession de foi calviniste[1], et abolit le culte catholique, défendaut tout particulièrement d'assister à la messe, sous peine de confiscation des biens la première fois, de bannissement la deuxième, et de mort la troisième.

Marie Stuart était toujours en France, où elle avait épousé, à seize ans, François II qui n'en avait lui-même que quatorze. Veuve après dix-huit mois de mariage, les vœux unanimes de ses sujets la rappelèrent en Écosse. Mais bientôt les calvinistes, désespérant de la gagner, résolurent sa perte; ils l'accusèrent d'adultère, sans ombre de fondement, auprès de son nouveau mari, Darnley. Celui-ci fit assassiner (1566) le prétendu complice, Rizzio, secrétaire et confident de la reine; lui-même fut ensuite assassiné — il était catholique — par des conjurés. A la tête de ces derniers, était Bothwell qui se livra sur l'infortunée reine à d'infâmes violences et la contraignit de l'épouser (1567). Ce mariage, quoique forcé, pouvait faire croire à une connivence avec le meurtrier pour l'assassinat de Darnley; en effet, les réformés accréditèrent ce bruit qui faisait leur jeu, et prirent les armes comme pour venger l'injure faite à la nation. Bothwell, sacrifié par son parti, prit la fuite, et mourut en Danemark déclarant la reine innocente. Celle-ci ne laissa pas d'expier cruellement son prétendu crime. Jetée en prison et con-

1. Cette confession en 33 articles, qui fait pendant aux 39 articles de la religion anglicane, est aujourd'hui encore signée par tout ministre appartenant au culte officiel (Abbé Delisle, *L'Anglicanisme*, p. 133).

trainte d'abdiquer en faveur de son fils Jacques VI, enfant de treize mois, elle réussit à s'évader, et passa en Angleterre, dans l'espoir d'y trouver asile et protection. Hélas! Élisabeth, qui depuis longtemps avait voué à sa belle, spirituelle et catholique cousine une haine profonde, refusa de la voir et la retint prisonnière durant dix-huit ans, au bout desquels, ne trouvant personne pour l'assassiner, elle la fit mourir sur l'échafaud sous l'inculpation mensongère de conspiration (1587)[1].

Jacques VI, futur Jacques Ier d'Angleterre, élevé dans la haine du catholicisme par le régent, comte de Murray, affermit en Écosse le triomphe du calvinisme, sans réussir à extirper l'ancien culte. Ses successeurs n'y réussiront pas davantage. Même après les plus violentes persécutions, il restera dans le pays un certain nombre de catholiques, silencieux, résignés et cachés, attendant l'aurore de jours meilleurs[2].

1. On fit circuler dans le public des lettres d'amour à Bothwell et des sonnets portant la signature de la reine. Mais le caractère apocryphe de ces pièces est aujourd'hui démontré. Voir, en ce sens, WIESENER, *Marie Stuart et le comte de Bothwell;* — GAUTHIER, *Hist. de Marie Stuart;* — CHANTELAUZE, dans *Corr.*, 1874-1875.

2. Suite au chap. suiv. (règne de Charles Ier). — Mission (1646) des Lazaristes en Écosse (* BOUGAUD, *Hist. de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 150 sq.).

CHAPITRE III

ANGLICANISME [1]

I. Anglicanisme proprement dit sous Henri VIII; — II. Protestantisme sous Édouard VI; — III. Restauration du catholicisme sous Marie; — IV. Triomphe définitif du protestantisme épiscopalien d'Édouard VI sous Élisabeth; — V. L'Angleterre protestante sous Jacques Ier et Charles Ier; — VI. Protestantisme en Irlande.

§ 253. — ANGLICANISME SOUS HENRI VIII [2]

1) Henri VIII (1509-1547) était fils et successeur de Henri VII Tudor de Richmond, qui avait réuni en sa per-

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, trad. fr. par de Roujoux, 6e éd. 1860, et par Vailly et Lavallée, 1844; — Macaulay, *Hist. d'Angleterre* (temps de la Réforme), 7 in-8, trad. de l'angl., Paris, 1861; — Ranke, *Engl. Gesch. vornehmlich in XVI und XVII Jahrhundert*, 9 vol., 2e éd. 1870-72; — Dixon, *History of the Church of England from the abolition of the roman jurisdiction*, 4 in-8, Lond., 1884 1891; — Dodd, *Church History of Engl.* (du xvie s. à 1688), nouv. éd. par Tierney, 5 vol., Lond., 1839 sq.; — Cobbett, *History of the protestant Ref. in Engl.*, Lond., 1826; — Blunt, *The reformation of the Church of Engl.*, Lond., 1882; — Guizot, *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, Paris, 1826-27; nouv. édit. 1856-64; — *Bulletin trimestriel de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion* (depuis 1900). — Voir bibl. plus complète dans *Dublin Review*, 1877, p. 426 sq. le *Dict. th.* de Vacant, art. *Anglicanisme*, et l'*Hist. générale* t. IV, p. 595.

2. Brewer et Gairdner, *Calendar of letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII* (1509-1538), 13 vol., Lond., 1862-1892; — Gasquet, *Henri VIII et les monastères anglais*, trad. de l'angl. par Lugné-Philipon, 2 vol., 1894, Paris; — A. du Bois, *Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican*, 1880; — Audin, *Hist. de Henri VIII*, 2 vol., Paris, 1847.

sonne, avec l'approbation du Pape, les droits des Deux-Roses[1]. A quatorze ans, c'est-à-dire à un âge où il pouvait légalement se marier, il épousa, avec dispense de Jules II, Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthur. Dans la cérémonie du couronnement qui eut lieu à cette occasion, il modifia frauduleusement, au profit de l'omnipotence royale, la formule du serment d'usage[2] : première manifestation de tendances suspectes, auxquelles alors on ne prit pas garde. Le jeune roi passait pour un prince accompli[3]. Son zèle pour les doctrines de saint Thomas, et sa haine de l'hérésie lui faisaient comme une auréole d'orthodoxie ; il fit brûler publiquement des livres de Luther, et il exhorta par lettres les princes allemands à brûler l'hérésiarque avec tous ses écrits[4]. En même temps, il composait une élégante apologie de la doctrine des sept sacrements[5], qu'il dédia à Léon X ; ce qui lui valut, de la part du Pontife, le titre honorable de *défenseur de la foi*...

2) Beaux débuts qui n'eurent pas de suite ! En 1526, il s'éprit d'Anne de Boleyn[6], dame d'honneur de la reine, et songea à divorcer[7] pour l'épouser. Il fallait des raisons de nullité du premier mariage pour obtenir le consentement du Pape ; les théologiens de cour en trouvèrent. Ils prétendirent que la Loi du Lévitique (XVIII, 16) défendant d'épouser la veuve de son frère, demeurait toujours en vigueur et ne souffrait aucune exception, et que d'ailleurs la bulle de dispense de Jules II était subreptice. Faibles raisons ! On ne démontrait pas le caractère subreptice de la bulle ; et l'enseignement commun des théologiens, con-

1. V. § 218.
2. *AUDIN, t. I, p. 82.
3. *LANGLOIS, dans l'*Hist. génér.*, t. IV, p. 557.
4. *Cf. AUDIN, t. I, p. 278 sq., ou ROHRBACHER, l. LXXXIV.
5. *Adsertio septem sacramentorum adversus M. Lutherum* (1521).
6. FRIEDMANN, *A. Boleyn*, 2 vol., Lond., 1884 (trad. fr., 2 vol., Paris, 1903).
7. *AUDIN, t. I, p. 387 ; — FERET, dans *Q. H.*, juill. 1891.

firmé par la pratique de la curie romaine [1], permettait, moyennant dispense, ces sortes de mariages. L'ancienne Loi elle-même les autorisait dans un cas [2], qui était presque celui d'Henri : Arthur n'avait pas d'enfants de Catherine, n'ayant pas consommé le mariage avec elle.

L'affaire fut examinée par deux légats de Clément VII (1528). L'un, le cardinal Campeggio, se recommandait par son savoir et sa piété ; l'autre, le cardinal Wolsey [3], archevêque d'York et premier ministre, avait de l'habileté et de grands talents, mais des mœurs équivoques, un faste révoltant [4] et une ambition démesurée. Ils ne purent s'entendre, le cardinal italien se prononçant fermement en faveur du droit, et Wolsey consentant à la rupture du premier lien. Celui-ci avait même le premier, paraît-il, conseillé au roi cette rupture, pour le marier il est vrai à une princesse du sang de France [5] et non pas à Anne. De là ressentiment de la Boleyn qui obtint sa disgrâce. Le malheureux, tombé du faîte des grandeurs, mourut de chagrin (1530), mais chrétiennement repentant [6].

Catherine n'avait accepté ni la légation du favori Wolsey, ni celle de Campeggio, ce dernier dépendant, lui aussi, du roi comme évêque de Salisbury ; elle en avait appelé au Pape, qui effectivement s'était réservé toute l'affaire (1529) et différait de porter un jugement. Irrité de ces lenteurs, Henri donna sa confiance à deux misérables, Cranmer et Cromwell [7], qui le poussèrent dans la voie du schisme.

1. Audin, t. I, p. 55.
2. Deuter., xxv, 5.
3. Bg. par Taunton, in-8, Lond., 1902 (*Rev. d'Hist. et de Litt. rel.*, mai-juin, p. 270).
4. Rohrbacher, l. LXXXIV.
5. Son dessein était d'unir la France et l'Angleterre contre Charles-Quint, neveu de Catherine. Pourquoi? Il voulait se venger de l'empereur qui l'avait longtemps leurré en lui faisant vainement espérer la tiare.
6. *Audin, t. I, ch. xxi ; — cf. *ibid.*, p. 460.
7. *Bossuet, *Var.*, l. VII ; — Audin, t. II, ch. i sq. ; — Destombes, *La Persécution rel. en Angleterre*, t. I, p. 90-93 de l'Introduction ; — Cobbet, cité par Rohrbacher, l. LXXXV, § 4.

Sur le conseil de Cranmer, il demanda aux Universités un jugement favorable au divorce; et il l'obtint de quelques-unes par la violence, l'intrigue et la corruption : Cambridge, Oxford, et plusieurs Universités de France[1] et d'Italie parlèrent dans le sens désiré. En même temps, il réussit, en recourant aux mêmes moyens, à se faire reconnaître, par son Parlement et son clergé, « chef souverain de l'Église et du clergé d'Angleterre » (1531); la restriction *autant que le permet la loi du Christ,* introduite sur les instances de Warham, archevêque de Cantorbéry, fut pratiquement non avenue[2].

C'était le schisme. Et cependant Henri n'en voulait pas encore; il ne cherchait qu'à effrayer le Pape pour l'amener à ses volontés. En 1533, il nomma son fidèle Cranmer au siège de Cantorbéry; Clément VII mal informé accorda les bulles, et l'on procéda au sacre. Le nouveau primat prêta le serment de fidélité au Pape selon la formule du Pontifical, mais après avoir déclaré par-devant notaire ne voir dans cet acte qu'une simple formalité. Le premier usage qu'il fit de son autorité usurpée, fût de porter un jugement prétendu canonique sur l'affaire du divorce. Il prononça la nullité du premier mariage, la légitimité du second[3], couronna solennellement Anne de Boleyn et supplia gravement le monarque de mettre fin au scandale de son union avec Catherine; en quoi il agissait, disait-il, « en vertu de sa puissance spirituelle et juridique, émanée des apôtres ». Tout cela était une pure comédie concertée d'avance avec Henri. Quatre mois après, Anne accouchait d'Élisabeth.

1. La lumière n'est pas encore faite, dit le P. Brucker, sur le rôle joué par la Faculté de théologie de Paris dans l'affaire du divorce d'Henri VIII (*Ét.,* 5 juin 1900, p. 688).

2. *Audin, t. II, ch. ii, p. 40 sq.

3. La bénédiction nuptiale avait été donnée à Henri et à la Boleyn par un chapelain du roi (25 janvier 1533), sur l'assurance mensongère d'une autorisation papale (*Audin, t. II, ch. iii).

Clément VII ne pouvait plus différer son jugement sans paraître approuver le divorce; le 23 mars 1534, une bulle parut, déclarant légitime le mariage avec Catherine. Mais cette sentence tardive n'eut d'autre effet que de hâter la consommation du schisme. Henri rompit dès lors complètement et définitivement avec Rome. Il exigea, de tous les fonctionnaires et de tous les clercs et religieux, le *serment de suprématie*, c'est-à-dire la reconnaissance de son titre usurpé de chef suprême de l'Église d'Angleterre; il défendit de faire mention du Pape dans les livres d'église et d'école. On alla jusqu'à remplacer les oraisons *pro Papa* par des prières où il était demandé à Dieu de briser la tyrannie de l'évêque de Rome. Chaque évêque dut prêcher tous les dimanches dans le sens des volontés royales; et Cranmer, donnant l'exemple, prêcha ouvertement que le Pape était l'antéchrist, le même qui viendrait à la fin du monde [1].

3) En même temps s'ouvrit l'ère sanglante de la persécution [2]; elle fit de nombreux martyrs et des apostats plus nombreux encore. Tous les évêques faiblirent, excepté le bienheureux Fisher [3], évêque de Rochester, décapité (1535) après avoir reçu de Paul III le chapeau de cardinal [4]. Tous les juristes faiblirent, excepté le bienheureux Thomas Morus [5], humaniste distingué et chancelier, qui fut, lui aussi, décapité (1535). La plupart des

1. « Episcopum romanum esse antichristum et eumdem qui diem judicii et finem sæculi sit præcessurus ».
2. Spielmann, *Die engl. Martyrer unter Heinrich VIII*, Frib., 1887.
3. Un décret de la Congr. des Rites (29 déc. 1886), approuvé par Léon XIII, a confirmé le culte rendu depuis l'origine à Fisher, à Morus et à cinquante-quatre de leurs compagnons de martyre. — Bg. de Fisher, par Kerker (trad. de l'all. par Cazalès, 1868); — Bridgett (trad. de l'angl. par Cardon, 1891).
4. *Audin, t. II, p. 135, 140.
5. Bg. par Th. Stapleton (trad. fr. par Martin, 1849); — Rudhart, 2e éd., 1852 (all.); — Bridgett, Lond., 1891; — Brémond, in-12, Paris, 1904 (collection « Les Saints »).

moines firent également défection; il n'y eut de martyrs parmi eux que chez les Chartreux [1], les Brigittains et les Franciscains [2]. — Les confesseurs mouraient ordinairement de la mort réservée aux coupables de haute trahison : on les pendait; puis détachés vivants, mutilés, éventrés, ils se sentaient arracher les entrailles et le cœur, et leur corps était coupé en morceaux. Plus de deux cents prêtres, notamment, périrent de la sorte sous Henri VIII et ses successeurs jusqu'à Charles II.

Si la vie des personnes n'était pas respectée, leurs biens l'étaient beaucoup moins encore. Henri, aidé du Parlement, confisqua d'abord les petits monastères; ce qui fut le signal d'un soulèvement général dans le nord, où quarante mille hommes prirent les armes pour la défense de leur foi. Cette insurrection servit de prétexte à la confiscation de toutes les maisons religieuses. En quelques années, le tyran supprima 645 monastères, et démolit 90 collèges, 110 hôpitaux, 2.374 chanteries et chapelles libres, le tout donnant environ le vingtième du revenu total de l'Angleterre d'alors [3]. — Beaucoup de bibliothèques et d'œuvres d'art furent anéanties par les commissaires royaux. On ne respecta pas même les monuments élevés, à Cantorbéry, à la mémoire de saint Augustin et de saint Thomas Becket. Il y avait là deux châsses enrichies au cours des siècles par la piété des fidèles;

1. *Historia aliquot martyrum anglorum, maxime octodecim Cartusianorum sub rege Henrico VIII*, a monachis cartusiæ S. Hugonis in Anglia denuo edita, 1888.

2. *Audin, t. II, ch. VII, p. 126. — Deux franciscains, menacés d'être jetés dans des sacs au fond de la Tamise, répondirent : « Portez de telles menaces ailleurs : aux riches, aux élégants, aux gens vêtus de pourpre, à ceux qui vivent dans les délices et gardent en ce monde leurs principales espérances. Quant à nous, elles ne nous touchent guère; avec la grâce de Dieu nous savons que, pour aller au ciel, la route est aussi courte par eau que par terre; peu nous importe laquelle on nous fera prendre » (De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 6).

3. Audin, t. II, ch. XV, p. 301. — Le seul revenu des couvents d'Angleterre s'élevait, d'après Lingard, à la somme de 34.301.480 francs...

Henri les confisqua, et fit brûler les ossements de Thomas Becket après avoir intenté au saint martyr un procès en règle (1538). — On avait essayé de persuader au peuple que toutes ces richesses serviraient au soulagement de sa misère; il n'en fut rien. Le roi en distribua une partie à ses courtisans, surtout à Cromwell, et garda le reste pour lui, tout en faisant voter de nouveaux impôts et continuant d'altérer les monnaies. Les pauvres, frustrés et ne pouvant plus demander l'aumône aux monastères, se livrèrent par bandes au vagabondage. Ordre leur fut donné de se disperser, sous peine d'avoir les oreilles coupées; en cas de récidive, ils devaient être impitoyablement mis à mort. Loin de diminuer, la misère s'accrut dans des proportions effrayantes.

Paul III, désespérant d'amener le roi à résipiscence, publia contre lui (1538) une bulle d'excommunication, délia ses sujets du serment de fidélité, et demanda aux princes chrétiens d'assurer l'exécution de la sentence. Il comptait que Charles-Quint et François Ier répondraient à son appel. Vain espoir! Au moment même où ces deux souverains lui faisaient les plus solennelles promesses, ils cherchaient, en se la disputant, l'alliance du roi d'Angleterre. — Tranquille de ce côté, le tyran se vengea sur les catholiques en les persécutant avec de nouveaux raffinements de cruauté. En même temps, pour prouver son orthodoxie devant l'univers catholique, il prétendit rendre obligatoire, par vote (1539) du Parlement et d'une assemblée générale du clergé, les six articles suivants : *a*) transsubstantiation, *b*) communion sous une seule espèce, *c*) célibat ecclésiastique, *d*) validité des vœux de chasteté, *f*) messe pour les âmes du purgatoire, *g*) confession auriculaire. Des peines graves, y compris la corde et le bûcher, étaient décrétées contre quiconque y contreviendrait [1].

1. *Audin, t. II, ch. xvii, p. 358.

4) Henri VIII mourut en 1547, après trente-huit ans de règne. Tant qu'il était resté fidèle à l'Église, il avait montré quelques vertus et de grandes qualités. Dans la suite il se couvrit de sang [1] et de honte. Quel instructif récit que celui de ses mariages! Il répudia Catherine d'Aragon pour épouser, après l'avoir séduite, Anne qui lui paraissait plus belle; et comme le Pape refusa de consentir à cette union adultère, il se sépara et sépara violemment son royaume de l'unité catholique. — Anne perdit vite son éphémère beauté; et Cranmer prononça, « au nom de Jésus-Christ et pour la gloire de Dieu », la nullité de ce second mariage qu'il avait autrefois déclaré valide en vertu de son « autorité apostolique ». Quelques jours après, la Boleyn portait sa tête à l'échafaud, sous la double inculpation d'inceste et d'adultère. — Le lendemain (!) de cette exécution, Henri épousa une troisième femme, Jeanne Seymour (20 mai 1536), qui mourut au bout de seize mois en accouchant [2] du futur Édouard VI. — Il en épousa une quatrième, Anne de Clèves, qui lui déplut dès le premier jour. En conséquence, Cromwell paya de sa tête (1540) le tort d'avoir conseillé ce mariage [3]; et Cranmer sépara les deux époux, sous prétexte que Henri avait été trompé par la peinture exagérée des charmes de la princesse. — Un cinquième mariage eut lieu avec Catherine Howard, catholique à la manière de

1. Henri fit mourir 2 reines, 12 ducs et comtes, 164 gentilshommes, 1 cardinal, 18 évêques, 13 abbés, 500 prieurs et moines, 38 docteurs, etc. (HERGENROETHER, t. V, p. 421).

2. On vint dire au roi que la reine ou l'enfant allaient mourir : « Sauvez le fruit, répondit brutalement le barbare époux, on ne se donne pas des enfants à son gré, et l'on trouve autant de femmes qu'on veut » (MICHAUD, *Biogr. univers.*, t. XII, p. 368 »).

3. Mélanchthon écrivait (1540), à ce sujet : « Le tyran d'Angleterre a tué Cromwell, et il médite de se séparer de la fille de Juliers; combien est vrai ce passage d'une tragédie, que le meurtre d'un tyran est pour le ciel, le plus agréable des sacrifices! Dieu veuille donc inspirer à un homme de cœur une pareille résolution! » (ap. HERGENROETHER, t. V, p. 420).

son royal mari, odieuse par là même à Cranmer, luthérien dissimulé, qui résolut de la perdre. Elle fut décapitée (1542), sous l'inculpation d'adultère. — Enfin Henri se donna une sixième et dernière femme (1543), Catherine Parr, favorable aux doctrines protestantes, et qui faillit être condamnée au feu pour ses prétentions théologiques [1]. Le cruel et voluptueux tyran en fût probablement venu à l'exécution; mais il cessa lui-même de vivre, et les orateurs de la cour défendirent de le pleurer, « parce qu'un roi si pieux devait sûrement être au ciel » [2]!

§ 254. — PROTESTANTISME SOUS ÉDOUARD VI [3] (1547-1553)

Henri VIII avait réglé qu'après lui, régneraient successivement ses trois enfants : Édouard, Marie et Élisabeth. Édouard, enfant de neuf ans, s'assit donc sur le trône; mais en réalité le pouvoir fut aux mains du régent, le comte Hertford, son oncle, zwinglien déclaré et ami de Cranmer. Sous un tel gouvernement, le schisme anglican allait glisser vers le protestantisme.

On voulut tout d'abord paraître entrer dans les vues du monarque défunt, en adoptant de sa réforme ce qui pouvait s'accorder avec les tendances nouvelles. C'est ainsi que le jeune prince, au jour de son sacre, fut proclamé par Cranmer roi de droit divin immédiat, avec plein et inamissible pouvoir dans les deux ordres spirituel et temporel. Puis les favoris pillèrent, à leur profit, ce qui restait encore de châsses, de tableaux et autres objets religieux de quelque valeur; ils démolirent des églises et des monastères, etc. — En même temps, l'archevêque de Cantorbéry, pour disposer les esprits à une réforme

1. *Audin, t. II, ch. xxiv.
2. *Audin, t. II, p. 502.
3. † Lee, *Edward VI supreme head* (Lond., 1886).

plus radicale, préparait diverses publications : recueil d'homélies, catéchisme, rituel, livre de communes prières. Ces nouveaux livres [1] furent présentés au public sous le haut patronage du roi et du Parlement (1549) qui les déclaraient rédigés « avec l'assistance du Saint-Esprit ». On établit la communion sous les deux espèces, on supprima les messes privées, on déclara facultatives les deux pratiques du célibat des clercs [2] et de la confession auriculaire. Enfin parut (1552) une profession de foi en 42 articles, rédigée par Cranmer et sanctionnée par le roi. Cette pièce, destinée dans la pensée de ses auteurs à fixer les croyances religieuses de la nation, était tout à la fois luthérienne, calviniste, zwinglienne, voire, sur certains points, un peu catholique.

Elle se heurta à des résistances. Malgré les ordres de la cour, malgré le zèle des prédicants (Bucer, Ochin, Pierre Martyr) [3], les onze douzièmes de la nation demeurèrent attachés de cœur à l'ancien culte ; la princesse Marie continua d'aller à la messe, malgré les menaces de son frère ; quatre évêques, parmi lesquels celui de Winchester, Gardiner, se laissèrent destituer plutôt que de plier ; et des insurrections éclatèrent dans quinze comtés. — Les résultats les plus certains des 42 articles furent les suivants : nouvelles divisions doctrinales ; corruption croissante des mœurs [4] ; misère des ecclésiastiques, réduits parfois pour vivre à s'adonner à de vils métiers ; vagabondage de multitudes affamées qui ne trouvaient plus leur pain aux portes des églises et des monastères. Pour disperser ces bandes importunes de pauvres, on

1. Gasquet, *Edouard VI and the Book of Common prayer*, 1890, Lond.

2. L'Angleterre comptait alors 16.000 ecclésiastiques ; les trois quarts renoncèrent au célibat (Burnet, dans Bossuet, *Var.*, VII, 96).

3. *Cantu, *Les Hérétiques d'Italie*, p. 251 sq. — V. § 279.

4. *Destombes, *La Pers. rel. en Angleterre,* t. I, p. 54-56 de la *Préface*

fit des lois barbares, inhumaines, qui parurent un nouveau fléau [1]. — A la cour, les hommes en vue conspiraient les uns contre les autres. Le régent Hertford, créé duc de Somerset, avait fait périr Seymour, son propre frère, qui voulait le supplanter. Puis, renversé par le comte de Warwick, il fut exécuté à son tour. Warwick, arrivé au pouvoir et fait duc de Northumberland, intrigua pour l'élévation au trône de sa belle-fille, Jeanne Gray, princesse de sang royal. Le roi, près de mourir, régla effectivement que Jeanne régnerait après lui, à l'exclusion de Marie et d'Élisabeth. Mais quand il fut mort, à l'âge de seize ans (1553), la nation se prononça en masse pour Marie.

§ 255. — RESTAURATION DU CATHOLICISME SOUS MARIE [2] (1553-1558)

La nouvelle reine usa de clémence [3] à l'égard de ceux qui avaient voulu, contre tout droit, l'écarter du trône ; on exécuta seulement le duc de Northumberland et deux de ses complices, lesquels, avant de mourir, abjurèrent publiquement l'hérésie et confessèrent la foi catholique [4].

Puis les hérétiques venus du dehors (30.000?) durent sortir du royaume; Cranmer et les prédicants les plus dangereux furent mis en prison ; les prélats destitués sous Édouard reprirent possession de leurs sièges, et l'un d'eux, Gardiner, devint chancelier. Tout le culte catholique fut remis en honneur, à la seule réserve de l'obéissance au Saint-Siège : point délicat qui demandait encore des ménagements [5]. — Le projet de la reine, de donner

1. *Lingard, t. VII, p. 36, ou Rohrbacher.
2. Zimmermann, S. J., *Maria die Katholische* (Frib., 1890). — *Cf. de Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I., p. 18.
3. *De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 24.
4. Lingard, t. VII, p. 198.
5. Lingard, t. VII, p. 215.

sa main au futur Philippe II d'Espagne, faillit compromettre ces heureux commencements. Ce projet, malgré les précautions[1] prises pour sauvegarder l'indépendance de l'Angleterre, blessait les susceptibilités nationales; un parti se forma[2], à l'instigation de l'ambassadeur de France, pour mettre Élisabeth à la place de sa sœur.

Heureusement la conspiration fut découverte, et Marie, moins clémente cette fois, fit faire cinquante à soixante exécutions, celle de Jeanne Gray entre autres. Le mariage projeté fut célébré très solennellement[3], et la restauration religieuse poursuivit son cours. Bientôt arriva de Rome, avec le titre de légat, le cardinal Pole[4], cousin de la reine. Il fit donation, au nom du Pape, de tous les biens confisqués; et le Parlement vota (1554) la réunion à l'Église romaine, ce qui impliquait l'obligation pour tous les sujets anglais de professer le catholicisme. La chaîne de la tradition religieuse était renouée.

Par malheur, la reine Marie vécut peu. Mélancolique de sa nature et sensible à l'excès; contrariée de se voir un peu dédaignée de son mari plus jeune qu'elle de treize ans; vivement affectée surtout de la perte de Calais qui fit retour à la France, elle contracta une maladie grave, l'hydropisie, qui la fit descendre au tombeau à l'âge de quarante-trois ans (1558). Le lendemain mourait le cardinal Pole, devenu archevêque de Cantorbéry après l'exécution de l'infâme Cranmer. — La fille d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon avait une âme grande et noble, de la culture intellectuelle et de la piété[5]. On lui a parfois re-

1. *Rohrbacher, l. LXXXV, § 4; — Lingard, t. VII, p. 230.
2. *Lingard, t. VII, p. 267, note.
3. Lingard, t. VII, p. 270.
4. Sa *Correspondance* (Brescia, 1744-57). — Bg. par Kerker (Frib., 1874). — Henri VIII avait livré au supplice la mère du card. Pole, sa parente, et mis à prix, pour 50.000 ducats, la tête du cardinal réfugié sur le continent.
5. * Lingard, t. VII, ch. iii, *in fine;* cf. p. 192-193. — « Mulier sane

proché une sévérité excessive[1] envers les hérétiques, pour en avoir fait brûler au cours de son règne environ deux cents; on a opposé Marie la « sanglante » à la « bonne » Élisabeth. Celle-ci cependant sera plus dure encore envers les catholiques[2]. Marie appliqua aux protestants, comme les protestants appliquaient aux catholiques, les lois existantes contre l'hérésie; elle ne fit pas davantage. D'ailleurs, dit Cobbet, la plupart de ceux qu'elle fit exécuter étaient « d'atroces scélérats »; tous avaient au moins le tort de détruire l'unité religieuse, de semer la discorde et la haine et de fomenter la guerre civile[3].

§ 256. — TRIOMPHE DÉFINITIF DU PROTESTANTISME ÉPISCOPALIEN D'ÉDOUARD VI SOUS ÉLISABETH[4] (1558-1603)

1) Marie n'ayant pas laissé d'enfants, Élisabeth lui succéda conformément aux dispositions d'Henri VIII. Rien de plus mystérieux que sa foi religieuse. Extérieurement convertie au catholicisme sous le règne précédent, elle continua, devenue reine, d'entendre la messe, de se confesser et de communier[5]. Et pendant qu'elle faisait ainsi parade d'orthodoxie, elle interdisait à son ambassadeur,

pia, clemens, moribusque castissimis, et usquequaque laudanda, si religionis errorem non spectes ». Godwin, ap. Lingard, t. VII, p. 376.

1. M. Thureau-Dangin lui-même a écrit : « La maladroite violence d'une politique qui paraissait plus espagnole qu'anglaise irrita les esprits » (*La Renaissance cathol. en Angleterre au XIXe siècle*, p. XXI de l'*Introduction*). — L'irritation des esprits peut s'expliquer autrement (V. Langlois, dans l'*Hist. générale*, t. IV, p. 593).

2. * De Meaux, *La Réf. et la Polit. fr.*, t. I, p. 47.

3. * Lingard, t. VII, p. 324.

4. Destombes, *La Persécution religieuse en Angleterre sous Élisabeth et les premiers Stuarts*, 2e éd., 1883; — Bridgett, *Story of the catholic Hierarchy deposed by Queen Elisabeth*, 1889; — ‡ Lee, *The Church under Queen Elisabeth*, 2 vol., Lond., 1880.

5. Cf. De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 32; — Macaulay, dans *Concl. des Démonstr. év.*, Migne, col. 1134; — * Destombes, t. I, p. 100-107.

à Rome, tout rapport avec le pape Paul IV[1], rendait la liberté aux détenus pour cause d'hérésie, rappelait les prédicants expulsés, élaborait secrètement avec ses conseillers Cécil et Nicolas Bacon[2] tout un plan de réformes suspectes. Dans la cérémonie du couronnement, à laquelle les évêques justement défiants refusèrent, sauf un, d'assister, elle jura de maintenir la foi catholique; et quelques jours après, elle faisait reconnaître par le Parlement la plénitude de sa juridiction au spirituel et au temporel (1559).

Une fois ainsi publiquement engagée, elle décréta toute une série de réformes, qui se terminèrent au synode anglican de 1563 par l'adoption des 42 articles d'Édouard, légèrement modifiés dans le sens d'Henri VIII et réduits à 39[3]. Il fallait y adhérer sous les peines les plus graves, y compris celle de *præmunire*[4] et de mort. Tous les évêques[5], sauf un, s'étaient déjà laissé chasser de leur

1. On a dit que Paul IV aurait contesté à Élisabeth, née de l'adultère, les droits à la couronne, et que ce serait là le motif du retour de la reine au protestantisme. C'est inexact (Destombes, p. 10; De Meaux, *La Réf.*, t. I, p. 32; cf. le *Corr.*, t. XCIX, p. 198). — Il est vrai toutefois qu'Élisabeth n'avait aucun espoir de faire reconnaître par le Pape la prétendue légitimité de sa naissance. De ce chef, son amour-propre dut l'incliner vers le protestantisme.

2. Guillaume Cécil, secrétaire d'État; Nicolas Bacon, chancelier, ce dernier enrichi des biens monastiques. Leurs fils, Robert Cécil et François Bacon le philosophe, leur succéderont au pouvoir; ils seront ministres sous Jacques Ier.

3. Aujourd'hui encore, tous les clercs de l'Église officielle signent les 39 articles, que chacun d'ailleurs interprète à sa manière. — Différence entre le protestantisme d'Élisabeth et celui d'Édouard VI (* Bossuet, *Var.*, X). — Exemplaires altérés de la Bible répandus alors dans le public (* Destombes, t. I, p. 206-210).

4. On appelait ainsi la confiscation des biens et l'emprisonnement à vie, probablement parce que la loi édictant ces peines débutait par le mot *præmonere*.

5. Destombes, t. I, p. 87-89; — De Meaux, t. I, p. 37, note. — Combien y avait-il alors d'évêques en Angleterre? 14? 15? 17? — Ce fut à cette occasion que Parker, ancien chapelain d'Anne de Boleyn, s'assit sur le siège primatial de Cantorbéry.

sièges en 1559, plutôt que de céder. Environ 2.000[1] (200?) prêtres, sur 9.490, demeurèrent fidèles et sortirent du pays, ou se cachèrent chez les riches familles catholiques; les principaux membres des universités d'Oxford et de Cambridge émigrèrent; les Brigittines, les Chartreux et les Bénédictins passèrent dans les Flandres où ils eurent beaucoup à souffrir de la part des Gueux[2]...

Ici se présente la question de la validité des ordinations anglicanes, qui se rattachent, dans leur ensemble, à celle de Parker. Si cette dernière fut invalide, les Ordinations faites depuis n'ont pas plus de valeur. Or l'ordination de Parker fut nulle. Voici les preuves :

1) Longtemps, chez les catholiques, on a cru que cet évêque avait été sacré d'une manière purement illusoire par Scory, évêque d'Édouard VI, à l'auberge de la Tête-de-Cheval. Le fait est douteux, mais pas dépourvu de toute probabilité (*Revue des sciences eccl.,* t. XX, an. 1869, p. 324 sq.).

2) Les Anglicans prétendent que le sacre fut fait au château de Lambeth, le 17 déc. 1559, par Barlow, évêque d'Henri VIII et d'Édouard. Mais : — *a*)L'authenticité des documents attestant le sacre de Lambeth, offre des difficultés très sérieuses (*Ét.*, 1866, t. IX, p. 264; Destombes, *Revue des sciences eccl.*, *loco. cit.*, p. 331 sq.; Le même, *La persécution rel. en Angleterre*, t. II, p. 509 sq.). — *b*) Il est douteux que Barlow eût été lui-même sacré (*Ét.*, p. 266; *Revue des sc. eccl.*, p. 349 sq.; — *c*) douteux qu'il ait agi avec le sérieux et les intentions nécessaires, car il est certain qu'il n'attachait aucune importance aux ordinations épiscopales, qu'il en regardait le rite comme superstitieux (*Ét.*, p. 266). — *d*) Le sacre, s'il eut lieu, fut fait d'après le rituel d'Édouard, comme l'attestent les actes découverts et publiés en 1613. Or le rite prescrit par Édouard était certainement insuffisant, parce qu'aucune formule n'y spécifiait alors l'ordre conféré, et qu'aucune parole ou cérémonie n'y exprimait le pouvoir d'absoudre ou d'offrir le Saint Sacrifice (Voir bulle de Léon XIII, *Apostolicæ Curæ*, 1895, déclarant nulles les ordinations anglicanes. Cf. *Ét.*, *loco cit.*, p. 265, et mars et avril 1895).

A remarquer encore que les évêques d'Élisabeth ne reçurent pas tous le sacre épiscopal (*Revue des sciences eccl.*, p. 229), ce qui suffirait, Parker eût-il été bien ordonné, à rendre douteuse la validité des ordinations anglicanes d'aujourd'hui (Cf. Estcourt, *The question of Anglican ordinations* (Lond., 1875); — *Dublin Review*, juill. 1873).

1. Forbes, dans *Q., H.*, oct. 1895. — Cf. Lingard, t. VII, p. 406; Destombes, p. 70; Rohrbacher, l. LXXXV, § 4; De Meaux, t. I, p. 37-38. — Nulle conviction chez les prêtres qui adhérèrent extérieurement aux 39 articles (Bossuet, *Var.*, l. X, n. 22).

2. * Destombes, t. I, p. 142-143.

2) En 1569, les seigneurs du nord de l'Angleterre organisèrent une insurrection avec l'appui de saint Pie V. Leur but était tout ensemble, de défendre la religion catholique et de délivrer Marie Stuart prisonnière d'Élisabeth. Quinze mille hommes se levèrent portant un étendard sur lequel était représenté Jésus-Christ avec ses plaies saignantes; ils furent battus par des forces supérieures, et 800 d'entre eux, peut-être un plus grand nombre, périrent dans d'atroces supplices. Alors bulle *Regnans in excelsis*[1] (1570), déclarant Élisabeth hérétique, excommuniée, dépourvue de tout droit au trône, et défendant, sous peine d'anathème, de lui obéir. Tout cela n'eut d'autre résultat qu'une recrudescence de persécution[2]. — Plus tard, Philippe II prépara une croisade contre l'Angleterre. Élisabeth, qui lui devait la liberté et peut-être la vie[3], ne manquait aucune occasion de lui susciter des embarras, elle envoyait des secours aux Gueux des Pays-Bas et aux Huguenots de France. D'un autre côté, Marie Stuart (†1587) cédait par testament au roi d'Espagne ses droits à la couronne d'Angleterre; Sixte-Quint consulté autorisait une déclaration de guerre... Philippe arma donc une flotte formidable : 130 vaisseaux, 2.640 canons, 16.000 marins et 19.000 soldats[4]. On sait ce qui arriva. L'*Armada*, partie avec le dessein d'établir en Angleterre la double domination espagnole et catholique, fut presque anéantie par une furieuse tempête (1588); « plus de 50 vaisseaux, 8.000 marins et soldats disparurent dans ce désastre[5] ».

1. * DESTOMBES, t. I, p. 235-240.
2. * DESTOMBES, t. I, p. 241-242; t. II, p. 49.
3. *Biogr. univ.*
4. D'après l'*Histoire générale* (1895), t. V, p. 84.
5. *Ibidem*, p. 85; — * cf. MICHAUD, *Biogr. univ.*, t. XII, p. 381. — Les catholiques eux-mêmes étaient disposés à combattre la flotte espagnole. Le *Mercure anglais*, premier papier-nouvelles qui ait paru en Angleterre, fut un des moyens dont la reine se servit pour réunir tous les esprits contre Philippe (MICHAUD).

Cet échec imprévu, invraisemblable, porta à son paroxysme l'orgueil de la Jézabel anglaise, qui ne mit plus de bornes à sa haine contre les catholiques. De nouvelles peines furent édictées contre eux et inexorablement appliquées. Les amendes et les confiscations ruinèrent les familles non émigrées; on fit peser sur elles tout un système de plus en plus intolérable de surveillance, de vexations, d'oppression continue. Les prêtres manquaient pour soutenir les courages, ils étaient sortis du royaume, gémissaient dans les prisons, ou se cachaient. Aussi les défections se multiplièrent; à la mort d'Elisabeth, les catholiques ne seront plus qu'une minorité [1].

3) Pour remédier au mal, on eut l'heureuse idée de fonder des séminaires sur le continent [2]. Là de jeunes Anglais se prépareraient à rentrer en missionnaires dans leur pays. Ainsi fut établi le séminaire de Douai [3] (1568) par Guillaume Allen, docteur d'Oxford et futur cardinal (1587); puis celui de Rome (1579) par le pape Grégoire XIII; d'autres encore en France, en Espagne et dans les Pays-Bas [4]. L'Écosse et l'Irlande eurent aussi des établissements de ce genre [5]. — Les prêtres sortis

1. Pendant les vingt dernières années du règne d'Élisabeth, on compte 142 prêtres et 62 laïques exécutés, et 90 prêtres morts dans les prisons.

2. Destombes, t. I, p. 169; t. II, p. 245 sq.; — Lingard, t. VIII, p. 191 sq.; — De Meaux, *La Réf.*, t. I, p. 52 sq.; — Crétineau-Joly, *Hist. de la Comp. de Jésus*, t. II, p. 192-196; — Picot, *Mémoires*, t. I, p. 178.

3. Lorsque éclatera la Révolution de 1789, Douai aura un collège anglais, un autre irlandais et un troisième écossais, une maison de Bénédictins anglais et une autre de Franciscains anglais (Picot, *Mémoires*, t. VI, p. 296, 3e éd.).

4. A Valladolid (1589), Séville (1592), Madrid (1606), Saint-Omer (1593, ce dernier transféré (1762) à Bruges et à Liège), Louvain (1606), Paris (1611), Lisbonne (1622). — Sœurs anglaises à Paris (1633), pour l'éducation des filles d'Outre-mer (*Ét.*, p. bibliogr., 30 septembre 1891, p. 607).

5. Séminaire irlandais à Bordeaux, dès les premières années du XVIIe siècle (Bertrand, *Hist. des séminaires de Bordeaux,* t. I, p. 321 sq.). — Cf. Picot, *Mémoires,* t. I, p. 190.

de ces maisons [1], après s'y être préparés à la souffrance et au martyre, firent le plus grand bien. Deux Jésuites anglais, Campion[2] et Persons, se joignirent à eux à partir de 1580, et dirigèrent la mission avec prudence et courage; évangélisant, l'un, les provinces du sud, l'autre, celles du nord. Tous ces missionnaires parcouraient le pays sous divers déguisements, célébrant les saints mystères en secret et donnant à leurs coreligionnaires tous les secours de leur ministère. Bientôt le B. Campion reçut, ainsi que deux autres Jésuites, la couronne du martyre (1581); le P. Persons resta seul à la tête de la mission [3].

4) Élisabeth termina en 1603 son long règne de quarante-cinq ans [4]. Femme despotique et cruelle [5], de mœurs dépravées [6], irritable à l'excès, ayant toujours des jurements à la bouche, et souvent éclatant en imprécations et injures grossières [7], vaniteuse jusqu'au ridicule, tenant à passer pour la plus belle personne du monde [8] : telle fut la « bonne » reine. Avec cela, esprit cultivé, et d'une intel-

1. De Douai, aucun dans les six premières années; plus de cent dans les six années suivantes (De Meaux, *La Réf.*, t. I, p. 52).

2. Un des 54 martyrs anglais dont le culte a été confirmé (9 déc. 1886) par Léon XIII. — Simpson, *Life of Campion*, 1867, Lond.; — Forbes, *Campion*, dans *Ét.*, févr. 1882, p. 212 sq., et *Q. H.*, 1892, t. LII, p. 545 sq. — * Cf. Destombes, t. I, p. 214, 290.

3. Quelques divisions parmi les missionnaires (* Destombes, p. 441; — De Meaux, t. I, p. 52 sq.; — Lingard, t. VIII, p. 546 sq.).

4. Derniers jours d'Élisabeth (* Destombes, t. II, p. 285 sq.).

5. * Michaud, p. 373-374. — 44 religieux irlandais furent noyés en une fois par ses ordres (Picot, *Mémoires*, t. I, p. 183).

6. Lingard nomme sept amants de la reine vierge (t. VIII, p. 572). * Cf. témoignages conformes d'auteurs protestants ap. Destombes, t. II, p. 295. — A remarquer que les mœurs de la reine Marie ne furent jamais incriminées.

7. * Lingard, t. VIII, p. 571.

8. Elle défendit par édit de reproduire ses portraits jusqu'à ce qu'un peintre habile en eût fait un plus convenable qui servirait de modèle : « ne voulant pas, disait-elle, que par des copies infidèles je puisse être représentée avec des imperfections dont, par la grâce de Dieu, je suis exempte » (* Michaud, *Biogr. un.*, t. XII, p. 382. Cf. Lingard, p. 568 sq.). — A sa mort, on trouva deux mille, d'autres disent trois mille vêtements dans sa garde-robe. — Son faste à la cour (Lingard, p. 565 sq.).

ligence au-dessus de la moyenne. Sous son gouvernement, l'Angleterre s'éleva du second au premier rang des nations de l'Europe.

§ 257. — L'ANGLETERRE PROTESTANTE SOUS JACQUES Ier[1] ET CHARLES Ier

1) Avec Élisabeth s'éteignit (1603) la branche des Tudors. Les droits du sang appelèrent au trône Jacques VI d'Écosse, désormais Jacques Ier (1603-1625), qui réunit ainsi sous son autorité la totalité des îles britanniques. A l'avènement du fils de Marie Stuart, il y avait en Angleterre trois principaux partis : les catholiques, les épiscopaliens et les puritains ; ces derniers, calvinistes [2] pour la plupart, rejetaient l'épiscopat et beaucoup de cérémonies du culte. Tous, orthodoxes et hérétiques, augurèrent bien d'abord du nouveau souverain : les catholiques, à cause des promesses que leur avait faites le fils de la très catholique Marie Stuart; les épiscopaliens, dont les doctrines lui attribuaient la plénitude de l'autorité, même en matière de religion; les puritains, parce qu'il avait été élevé dans leurs principes. Des déceptions étaient inévitables; il y en eut surtout chez les catholiques. Jacques, qui avait fait prévaloir le calvinisme en Écosse, préférait maintenant l'épiscopalisme plus favorable à l'autorité royale; et pour se purger de l'accusation puritaine de « papisme », il renouvela d'anciennes lois contre les catholiques : bannissements, amendes et confiscations. Dans le seul comté d'Hereford [3], 409 familles furent par lui

1. Morris, *The condition of catholics under James I* (2e éd., Lond., 1880); — Id., *Life of father J. Gerard* (Lond., 1881). — Cf. bibl. dans l'*Hist. génér.*, t. V, p. 646 sq.
2. * Destombes, t. II, p. 331-333; — * Cf. Bossuet, *Var.*, l. IX, n. 75.
3. Lingard.

réduites à la mendicité. En même temps, tous les catholiques se virent privés du droit de siéger au Parlement, et les étudiants des collèges papistes d'outre-mer perdirent la totalité de leurs droits civils; il y eut même des condamnations à mort [1].

L'exaspération des persécutés amena la *Conspiration des poudres* [2] (1605). Robert Catesby et une douzaine de complices [3] résolurent de faire sauter le Parlement, un jour que les deux Chambres et le roi devaient être réunis dans la même salle; après quoi ils s'empareraient de Charles, fils de Jacques Ier, et le proclameraient roi [4]. Le complot fut découvert; mais on ménagea au roi l'honneur de le connaître par « inspiration divine » au dernier moment. Les coupables, saisis à l'instant même où le crime allait être consommé, périrent, les uns en se défendant les armes à la main, les autres dans les supplices. On exécuta en outre le Père Garnet [5], provincial des Jésuites, pour n'avoir pas révélé le complot, qu'il connaissait seulement sous le sceau de la confession [6]. — Puis, par manière de représailles, on édicta contre les catholiques de nouvelles pénalités en soixante-dix articles [7]. Malheureusement le serment d'allégeance demandé alors [8], comme

1. * Destombes, t. II, p. 391.
2. * *Q. H.*, oct. 1886.
3. Si l'on ajoute aux 12 chefs, tous laïques, les autres initiés qui avaient promis leur concours, on trouve environ 80 conspirateurs; de l'aveu des protestants, il n'y en eut pas davantage (Destombes, t. II, p. 436).
4. Le Pape, apprenant que des catholiques préparaient « quelque chose pour la liberté », les rappela à leur devoir (* Destombes, t. II, p. 392).
5. * Destombes, t. II, p. 415. — Exécution d'Olcorne, autre Jésuite, p. 430.
6. Tous les ans, depuis lors, l'Angleterre célèbre (5 novembre) une fête commémorative de la découverte de la conspiration des poudres (* Destombes, t. II, p. 432-434). — Sur l'histoire du secret de la confession (XVI-XVIIIe siècle), * v. *Cl. Fr.*, 1er fév. 1905, p. 449 sq.; *L'Ami du Clergé*, 6 avril 1905, p. 304.
7. * Lingard, t. IX, p. 109; — Destombes, t. II, p. 438 sq.; — De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 73-74.
8. Cf. Lingard, t. VIII, p. 553; — *Ét.*, 5 oct. 1901.

quoi « il y a impiété et hérésie à croire que le Pape peut en certains cas déposer les rois » [1], divisa les esprits. Les uns le prêtèrent, les autres le refusèrent. Parmi ces derniers on trouve, de 1607 à 1618, seize prêtres ou religieux qui, de ce chef, subirent le supplice des traîtres.

A partir de 1618, il y eut quelque relâche dans la persécution [2], parce que le roi désirait obtenir, pour le prince Charles, la main de l'infante, fille de Philippe III d'Espagne. Les négociations commencées à cet effet n'aboutissant pas, Jacques tourna ses regards du côté de la France. Plus heureux cette fois, il put conclure, moyennant des conditions avantageuses pour ses sujets catholiques, un traité d'alliance matrimoniale entre son fils et Henriette de France, sœur de Louis XIII. — Il mourut en 1625, avant la célébration du mariage. Roi faible et prodigue, pédant vaniteux et bavard, ses contemporains n'eurent guère pour lui que du mépris [3].

2) Son fils Charles Ier (1625-1649) épousa Henriette de France en juin 1625. Il était épiscopalien et croyait fort à son droit divin direct, ainsi qu'à sa suprématie reli-

1. Le pape Paul V se prononça contre ce serment; et Suarez, Bellarmin, Duperron le combattirent par leurs écrits. Le roi, qui se piquait de théologie, et plusieurs de ses évêques essayèrent de répondre. « Maître Jacques » publia, le 27 février 1608, son *Triplici nodo triplex cuneus, sive Apologia pro juramento fidelitatis*. — Cf. J. de la Servière, *De Jacobo Angliæ rege cum cardinali Roberto Bellarmino super potestate cum regia tum pontificia disputante*, in-8°, Paris, 1900, xxxi-171 pp. (th.); — Id., *Jacques Ier d'Angleterre et le card. Bellarmin*, dans *Ét.*, 5 mars, 20 mai, 20 juin, 5 juill. 1903.

2. Destombes, t. III, p. 16. — En 1624, quatre mille catholiques sortirent de prison, sur la demande de l'ambassadeur d'Espagne (de Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p 73).

3. * Lingard, t. IX, ch. iii, *in fine;* cf. ch. ii, p. 123-126. — Henri IV notamment se moquait de ce « maître Jacques capitaine ès lettres et clerc aux armes » (ap. De Meaux, t. I, p. 89). — Les Anglais disaient de leur souverain :

Rex fuit Elisabeth, nunc est Regina Jacobus.
Error naturæ sic in utroque fuit.

Crétineau-Joly, *H. de la Cie de J.*, t. III, p. 59.

gieuse; mais il voulait remplir les engagements pris à l'égard des catholiques lors de son mariage. Le Parlement fit opposition sur ce dernier point, demanda l'application des pénalités édictées; et le roi, qui avait besoin de cette assemblée pour le vote des impôts, céda quelque temps, rouvrit l'ère de la persécution [1]. — En 1628, impatient du joug sous lequel on prétendait le tenir, il renvoya les représentants des Communes, pour gouverner seul avec deux conseillers : Laud, archevêque de Cantorbéry, et le comte de Strafford; c'était froisser l'opinion anglo-saxonne. D'autre part les Irlandais étaient mécontents de se voir refuser la liberté religieuse.

Dans ces conjonctures, il essaya d'imposer l'épiscopalisme à l'Écosse presbytérienne. Celle-ci se leva comme un seul homme pour résister à ses prétentions; par son fameux *Covenant*[2] de 1638, auquel adhérèrent les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population, elle résolut de défendre sa religion jusqu'à la mort. Des deux côtés on prit les armes (1639). Les difficultés de la guerre mirent le monarque dans une sorte de nécessité de rappeler le Parlement (Long-Parlement, 1640-1653). Nouvelle faute! A leur tour, les représentants des Communes, presbytériens en majorité, levèrent une armée contre leur souverain. Charles, battu, chercha vainement un refuge chez les Écossais (1647) : ceux-ci le vendirent pour 800.000 livres sterling [3] au Long-Parlement qui le retint dans une outrageante captivité.

3) Alors parut sur la scène une secte peu remarquée jusque-là, les *Indépendants* [4]. Ces hérétiques ne voulaient

1. *Destombes, t. III, p. 67, et ch. III-IV.

2. Convention, ligue. *Destombes, t. III, p. 89, 125-130; — Michaud, *Biogr. un.*, t. VII, p. 644.

3. Michaud, *ibid.*, p. 618. — Hergenroether ne parle (t. V, p. 453) que de 400.000 livres sterling.

4. Fletcher, *History of Independents in England*, 4 vol., 1862; — Waddington, *Congreg. Hist.*, 1874. — Les Indépendants étaient dits

ni prêtres, ni synodes, ce qui leur valut les sympathies de tous les partis avancés [1]. Un homme « d'une profondeur d'esprit incroyable » [2] fit leur fortune : c'était Olivier Cromwell, qui réussit à mettre l'armée de leur côté. Le Parlement résista. De là, guerre entre les deux autorités militaire et parlementaire. Finalement les représentants des Communes furent battus, soumis à une violente épuration et réduits à une soixantaine d'indépendants. Le « *Parlement Croupion* », dominé par Cromwell, porta une sentence de mort contre le roi « tyran, traître, meurtrier et ennemi du peuple ». Charles I[er] décapité (1649), on proclama la république, bientôt suivie de la dictature de Cromwell [3]. — L'Angleterre parcourut ainsi, plus de cent ans avant la France, toutes les phases de la double révolution religieuse et politique.

§ 258. — PROTESTANTISME EN IRLANDE [4]

La conquête politique de l'Irlande, commencée jadis par Henri II, fut terminée par Élisabeth qui dépensa à cet effet 90 millions en dix ans [5]. L'île sœur fut plus heureuse dans sa résistance, sur le terrain religieux.

En 1536, un soi-disant Parlement irlandais, uniquement

aussi *congrégationalistes*, parce que chez eux l'autorité suprême résidait dans la communauté ou congrégation.

1. Antinoméens, anabaptistes, millénaires, érastiens, niveleurs, etc. (Lingard, t. X, p. 318; Destombes, t. III, p. 141).

2. Bossuet, *Or. fun. de Henr. d'Angleterre.*

3. *V. § 310.

4. Moore, *Memoirs of captain Rock* (2[e] éd., Lond., 1824); — Le même, *Hist. of Ireland*, 4 vol. (Lond., 1839-46); — O'Connell, *Memoirs private and political* (Lond., 1836); — De Beaumont, *L'Irlande sociale, politique et religieuse*, 2 vol., 7[e] éd., Paris, 1863; — Brenan, *Eccl. hist. of. Ireland* (Dublin, 1864); — Bellesheim, *Geschichte der katholischen Kirche in Irland*, 3 vol., 1890-91; — Hassencamp, *Gesch. Irlands von der Reformation bis zu seiner Union mit England*, 1886.

5. Cantu, t. XVI, p. 302; — cf. De Beaumont, p. 27 et 51 de la 7[e] éd.

composé de colons anglais, reconnut la suprématie religieuse d'Henri VIII; mais toute la nation, sauf Brown, archevêque de Dublin, demeura fidèle au Pape. Le tyran confisqua les 540 abbayes, prieurés et communautés du pays, dont il enrichit les courtisans et les nobles, sans s'oublier lui-même [1]. — Édouard VI fit de vains efforts pour imposer sa liturgie; il n'eut quelques succès que sur les côtes orientales. Il manifesta son ressentiment en faisant profaner et piller les églises. — Élisabeth peupla l'Ulster de colons anglais sur une étendue de cent mille acres, après en avoir chassé les anciens habitants. — Jacques Ier étendit la colonisation à cinq cent mille autres acres, et ordonna à tous les prêtres de sortir de l'île sous peine de mort, à tous les catholiques de suivre la liturgie anglicane sous peine d'amende. — La persécution redoubla sous Charles Ier, par le fait surtout du gouverneur, lord Strafford. Exaspérés par la souffrance et enhardis par l'opposition que faisaient au roi le Parlement anglais et le covenant écossais, les Irlandais se soulevèrent en 1641, essayèrent d'expulser les colons protestants [2]. De là une série de massacres réciproques qui ne profitèrent ni à la religion, ni à la civilisation [3].

1. Picot, *Mémoires*, t. I, p. 182.

2. D'après le protestant Warner (*Hist. of rebellion an civil war in Ireland*, p. 294 (Lond., 1768), l'insurrection irlandaise de 1641 aurait fait périr 12.000 protestants.

3. Lingard, t. X, note A, *in fine*. — Missionnaires lazaristes en Irlande en 1646 (Bougaud, *Hist. de S. Vincent de Paul*, t. II, p. 149).

CHAPITRE IV

PETITES SECTES ET CONTROVERSES PROTESTANTES

I. Anabaptistes; — II. Sociniens; — III. Arminiens; — IV. Schwenkfeldiens; — V. Controverses.

§ 259. — LES ANABAPTISTES [1]

Cette secte d'illuminés, de visionnaires et de prophètes, nous est déjà connue [2]. Un de ses principaux docteurs, après Munzer, fut Hoffmann qui dogmatisa à Strasbourg à partir de 1529; il annonçait la fin prochaine du monde et se faisait passer pour Élie. Il se vit bientôt supplanté par un simple boulanger, soi-disant Hénoch. — Cette secte, partout répandue, fut presque partout poursuivie avec rigueur par les protestants et par les catholiques [3]. Ses doctrines anarchiques étaient des plus dangereuses pour l'ordre social.

En 1533, elle réussit à établir sa domination à Munster, d'où furent bannis tous ceux qui refusèrent de recevoir un

1. De Bussière, *Les Anabaptistes,* 1 vol., 1853; — Cornelius, *Gesch. des münstershen Aufruhrs,* 2 vol., 1855-60; — L. Keller, *Gesch. der Wiedertäufer und ihres Reiches zu Münster,* 1880; — Hermanni a Kerssenbroch *Anabaptistici furoris Monasterium inclitam Westphaliæ Metropolim evertentis historica narratio,* éd. par Detmer, 2 in-4, Münster, 1900 (*R. H. E.*, oct. 1903, p. 747).

2. * V. § 245.

3. « De l'année 1522 à l'année 1556, en vertu des édits de Charles-Quint, environ trente mille anabaptistes furent décapités, enterrés vifs ou brûlés ». (De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 139).

second baptême. On vit alors affluer dans cette ville les plus exaltés anabaptistes; il y eut comme une contagion de prophétisme, d'extravagances et d'indescriptibles orgies [1]. Assiégés par les catholiques et les protestants réunis, ils se défendirent avec courage et fanatisme, comptant sur une intervention miraculeuse du ciel en leur faveur. — Cependant le siège se prolongeait et plusieurs commençaient à se décourager lorsqu'un nommé Matthisson parvint à ranimer la confiance générale. Il se disait prophète et capable de défendre la ville à lui seul. On le crut. Tous les particuliers lui livrèrent la totalité de leur or et de leur argent. Ce misérable périt en combattant, ce qui n'empêcha pas ses admirateurs de la veille de reconnaître un autre prophète, Jean Bockelson de Leyde [2]. Celui-ci abattit les clochers sous prétexte d'égalité [3], autorisa publiquement la polygamie, et se dit roi de Sion et de l'univers entier. On lui rendit les honneurs royaux; il se créa une cour d'un luxe tout oriental [4]; il eut son harem [5] (16 femmes), et vécut au sein des plaisirs et de l'abondance, pendant que sévissait autour de lui une horrible famine [6]... Les assiégeants firent enfin leur entrée dans Munster en juin 1535, après seize mois de siège; ils bannirent toutes les femmes et exterminèrent tous les hommes [7].

Assagis par ce désastre sans précédent, les anabaptistes parurent dans la suite moins enclins à l'illuminisme et à la violence. Les **Mennonites** notamment, une de leurs principales sectes fondée par le curé frison Menno Simonis († 1561), se firent remarquer par leur esprit de modéra-

1. * Janssen, t. III, p. 338.
2. * De Bussière, p. 247 sq.
3. Matthisson, lui, avait fait brûler tous les livres, sauf la Bible, sous prétexte d'inutilité.
4. * De Bussière, p. 354 sq.
5. * Janssen, t. III, p. 339.
6. * Janssen, t. III, p. 351.
7. * Bérault-Bercastel, t. IX, p. 282.

tion. Ils recevaient le ministère ecclésiastique, non de l'inspiration privée, mais de l'imposition des mains; ils obéissaient aux autorités civiles, tout en s'abstenant des fonctions publiques, des armes, du serment, etc.; ils condamnaient la polygamie et n'admettaient le divorce que dans le cas d'adultère... Par ces tempéraments ils réussirent à se faire tolérer, surtout dans les Pays-Bas, où on les trouve encore aujourd'hui.

§ 260. — LES SOCINIENS [1]

Ils doivent leur origine, comme leur nom, à Lélio Socin († 1562) et à Fauste Socin († 1604), l'un et l'autre natifs de Sienne. Lélio exposa ses idées dans des écrits dont hérita son neveu Fauste. Celui-ci coordonna et compléta les idées de l'oncle; et de ce travail, terminé en Pologne, sortit tout un corps de doctrines que voici en abrégé :

Une seule règle de foi : l'Écriture, pas inspirée d'ailleurs, ni absolument infaillible; il faut l'interpréter selon les lumières de la raison. — Pas de prescience divine; une seule personne en Dieu. — Pas d'Incarnation. Jésus-Christ n'est qu'un homme [2], mais conçu miraculeusement, puis ravi et instruit dans le ciel, préposé au gouvernement du monde et élevé aux honneurs divins pour avoir obéi jusqu'à la mort; on peut l'adorer comme cause seconde de notre salut, non comme cause première. — Le premier homme a toujours été mortel, avant et après sa chute; mais s'il n'avait pas péché, il eût été élevé à l'immortalité. Sa faute n'a nui qu'à lui seul; il n'y a point de déchéance héréditaire. — Jésus-Christ n'a ni mérité, ni satisfait pour nous; il nous a cependant rachetés en ce sens que ses exemples, ses

1. Mg. par Fock, 2 vol., 1847 (all.); — Leclerc, *F. Socine*, 1886; — Cantu, *Les Hérétiques d'Italie*; — Moehler, *Symbolique*.

2. Il y avait en Pologne, quand Fauste Socin y arriva, trente sectes qui niaient la divinité de Jésus-Christ (Pluquet, *Dict. des hérésies*, art. *Socinianisme*).

enseignements, ses promesses nous rendent capables de vivre sans péché. — La justification, purement extérieure, n'est que la sentence par laquelle Dieu fait miséricorde à ceux qui observent les commandements. — Les sacrements sont des rites commémoratifs, rien de plus. — Pas de résurrection des corps; l'enfer finira par l'anéantissement des damnés. — Les idées religieuses, même celle de Dieu, ne peuvent nous venir que de la révélation; mais les idées morales sont fournies par la nature. Or la vraie morale condamne la guerre, le serment, l'office de juge, la résistance par la force à ceux qui nous veulent ou nous font du mal, etc.

C'est ainsi que Fauste Socin, tout en partant du même principe que Luther, *Écriture seule règle de foi,* aboutit cependant à des conclusions opposées. Des deux éléments, le divin et l'humain, que le catholicisme réunit dans un tout harmonique, Luther absorbait le second dans le premier, et Fauste Socin le premier dans le second; le réformateur allemand exagérait le péché originel et ses conséquences, le réformateur italien le supprimait; dans l'œuvre du salut, l'un faisait l'homme tout passif, l'autre seul actif; le premier ne parlait que de grâce, le second que de loi et de commandements; la raison humaine ne peut presque rien dans le luthéranisme, et il n'est presque rien qu'elle ne puisse dans le socinianisme.

L'Inquisition chassa les sociniens d'Italie dès l'origine, et Calvin les poursuivit à Genève comme hérétiques. Plus tolérante, la Pologne les laissa se concentrer dans la petite ville de Rakow, où de bonne heure ils eurent un collège et une imprimerie. En 1660 cependant, ils furent bannis de tout le royaume. Ils se dispersèrent alors dans divers pays, sans réussir nulle part, sauf en Transylvanie, à constituer des communautés durables. — Cette secte, d'esprit rationaliste, patronnée par des hommes du monde, lettrés, avocats, médecins, n'atteignit que faiblement les masses et n'acquit jamais une grande popularité.

§ 261. — LES ARMINIENS [1]

Les arminiens apparaissent en Hollande. Les calvinistes du pays, divisés (fin XVIe siècle) sur la question de la prédestination, prétendaient, les uns (supralapsaires), que Dieu avait prédestiné les hommes au ciel ou à l'enfer avant la prévision de la chute d'Adam; les autres (infralapsaires), qu'il n'avait fixé leur sort éternel qu'en conséquence de la chute originelle. Arminius, prédicateur de talent à Amsterdam, se mit résolument du côté de ces derniers, et alla même jusqu'à rejeter, comme bien des catholiques, toute prédestination absolue. Nommé professeur à Leyde sur ces entrefaites (1603), il trouva un adversaire décidé dans un de ses collègues, Gomar, calviniste rigide. La lutte continua entre arminiens et gomaristes; tous les prédicateurs prirent parti pour ou contre; le peuple s'en mêla aussi [2]. Bientôt cette affaire absorba l'attention publique dans toute la Hollande.

Arminius († 1609) eut pour successeur (1610) Episcopius, professeur de théologie à Leyde. Celui-ci présenta aux États généraux hollandais une justification de l'arminianisme. Sa *Remontrance* contenait les cinq points suivants : — *a*) De toute éternité, Dieu prévoit la persévérance des uns dans la foi et veut les sauver, l'obstination des autres dans l'incrédulité et veut les damner ; — *b*) Jésus-Christ est mort pour tous les hommes; son sang ne profite néanmoins qu'à ceux qui croient en lui; — *c*) l'homme peut correspondre ou non à la grâce; mais la grâce seule peut le conduire à la grâce; — *d*) jamais la grâce n'opère d'une manière irrésistible; — *e*) la persévérance est au pouvoir de chacun; mais chacun peut

1. Mg. par DE BRAY, 1835, — FLOUR, 1889. — Cf. MOEHLER, *Symbolique*, t. II, dern. chap.; — BOSSUET, *Var*, XIV.
2. **Dict. th.* GOSCHLER, art. *Arminiens*, p. 20.

aussi abuser de sa liberté et s'éloigner des voies du salut [1]. — Les gomaristes présentèrent une *Contre-Remontrance* dans le sens du calvinisme rigide, et demandèrent, vainement d'ailleurs, que l'on sévît contre leurs adversaires. Ces derniers obtinrent (1614) une loi de tolérance par le crédit de deux des leurs : Barneveldt, avocat général des États, et Grotius, syndic de Rotterdam.

La politique s'en mêla, et les choses changèrent de face. Le stathouder Maurice d'Orange, hostile aux arminiens, tous républicains, fit exécuter Barneveldt comme « papiste » et favorable aux Espagnols, et condamner à la prison perpétuelle Grotius [2] et d'autres du même parti. En même temps se tint par ses ordres le synode national de Dordrecht (1618), auquel se trouvèrent des députés de toute l'Europe calviniste, la France exceptée [3]. Ce synode, espèce de concile général, condamna les doctrines arminiennes comme hérétiques, et définit la prédestination absolue, l'inamissibilité de la justice et la certitude du salut. En conséquence, « deux cents arminiens perdirent leurs places, quatre-vingts furent exilés, quarante passèrent aux gomaristes et quelques-uns au catholicisme » [4].

Maurice d'Orange mort (1625), les bannis reparurent; et parmi eux les **collégiens** [5], arminiens laïques, qui, accoutumés dans l'exil à se passer de pasteurs, n'en voulaient plus avoir. Ces derniers formèrent donc une Eglise

1. Hergenroether, t. V, p. 537. — Les Arminiens admettaient encore la nécessité des œuvres, mais ils restaient calvinistes sur la question des sacrements.

2. Après deux ans de captivité, Grotius s'évada, enfermé par sa femme dans une caisse de livres, et se réfugia en France.

3. Dumoulin et Rivet, désignés comme députés par le synode national de France, eurent l'ordre du roi de ne point partir. Les calvinistes français n'en reçurent pas moins les définitions de Dordrecht.

4. Hergenroether, t. V, p. 539.

5. Ainsi appelés de leurs réunions dites *collèges* (*Héfélé, *Dict. th.* Goschler, art. *Collégiens*).

séparée. Ils rejetaient le dogme calviniste de la prédestination, baptisaient par immersion, condamnaient le serment, le service militaire, n'acceptaient aucune charge publique... Ils n'avaient pas d'ailleurs de symbole bien arrêté.

§ 262. — LES SCHWENKFELDIENS [1]

Leur fondateur, Schwenkfeld (1561), chanoine silésien, passait pour un homme pieux et de mœurs irréprochables. A ses yeux, la vie intérieure constituait le principal de la religion, le reste était accessoire. Il rejetait la justification luthérienne et la présence réelle, professait sur l'union du Verbe avec la nature humaine des sentiments entachés d'eutychianisme, etc. — Les luthériens le persécutèrent. Partout poursuivi, partout traqué, obligé d'errer de ville en ville, il mourut à Ulm. Ses disciples lui demeurèrent fidèles après sa mort. On en trouve aujourd'hui encore en Silésie et dans l'Amérique du Nord.

§ 263. — CONTROVERSES

Le nombre en est infini. Rebelles à l'Église, la plus grande autorité qui soit au monde, et livrés à leur sens propre, les protestants n'ont jamais pu s'entendre sur rien de positif. Après avoir *protesté* contre l'Église, ils ont *protesté* les uns contre les autres; et c'est là le trait le plus saillant de leur histoire intime, comme l'a si bien montré Bossuet dans son *Histoire des Variations*.

Plusieurs controverses ont été déjà signalées; en voici quelques autres, toutes au sein du luthéranisme :

Luther voulait que l'on portât les hommes au bien par la prédication de la loi et par la crainte; Agricola d'Eisle-

1. HERGENROETHER, t. V, p. 546.

ben, prédicateur à la cour de Berlin, ne voulait d'autre mobile que la charité.

Osiandre [1], professeur à Koenigsberg depuis 1549, enseignait que la justification se fait par l'union de la justice même de Dieu avec l'âme et non par l'imputation des mérites de Jésus-Christ. Cette opinion provoqua, dans toute la Prusse et même dans toute l'Allemagne, de violents débats. Les osiandristes finirent par être écrasés; l'un d'eux, un nommé Funk, fut exécuté en 1601 [2].

Armsdorf soutenait contre les luthériens rigides la coopération de la volonté humaine dans l'œuvre du salut.

Flacius, d'accord avec Armsdorf sur ce point, disait en outre que le péché originel affecte la substance même de l'homme. Ses partisans, ridiculisés par leurs adversaires, furent chassés, destitués, emprisonnés; ils ne purent se soutenir quelque temps qu'en Autriche où ils s'éteignirent dans leurs divisions (fin XVI[e] siècle).

Georges Major, professeur à Wittemberg, soutenait avec beaucoup d'autres la nécessité des œuvres pour le salut. Mais les luthériens rigides rejetèrent toujours cette nécessité; plusieurs allaient même jusqu'à regarder les œuvres comme préjudiciables au salut.

Le pasteur Jean Aepinus († 1553) enseignait que l'âme de Jésus-Christ, après le supplice du Calvaire, était descendue en enfer et y avait souffert les tourments des damnés pour compléter la rédemption. On se divisa à ce sujet.

Mélanchthon et autres avaient cru pouvoir permettre, comme choses indifférentes et libres, les images, la messe même, plusieurs sacrements et certaines cérémonies. Ces concessions parurent une faiblesse à Mathias

1. *Sur cet homme méprisé et méprisable, voir BOSSUET, *Var.*, l. VIII, n. 12 et 13; — HERGENROETHER, t. V, p. 516.

2. HERGENROETHER, t. V, p. 518.

Flacius, homme violent et passionné, doué d'ailleurs de talent [1]. Les débats furent très animés ; ils tournèrent finalement à l'avantage de Mélanchthon ; et Flacius « mourut à Francfort (1575), comme un fauve qui périt dans les tortures de la rage » [2].

L'Université luthérienne d'Helmstaedt combattait l'ubiquité du corps de Jésus-Christ, reconnaissait à la tradition chrétienne une certaine autorité, croyait à la possibilité pour les catholiques de se sauver. De là, fureur des luthériens rigides et discussions interminables qui se prolongèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle...

1. Flacius, surnommé Illyricus de son pays d'origine, l'Illyrie vénitienne, est auteur de trois ouvrages fort estimés des protestants : *Catalogus testium veritatis* (histoire abrégée des précurseurs de la Réforme) ; — *Centuries* (histoire de l'Église dans le sens protestant, continuée par ses collaborateurs jusqu'au XIIIe siècle ; un in-folio par siècle) ; — *Clavis Scripturæ sacræ* (herméneutique au sens protestant).

2. HERGENROETHER, t. V, p. 52.

CHAPITRE V

VICISSITUDES DU PROTESTANTISME LUTHÉRIEN ET CALVINISTE, DEPUIS LA PAIX D'AUGSBOURG (1555) JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE (1648)

I. Recul devant la réaction catholique ; — II. Guerre de Trente Ans et Paix de Westphalie ; — III. Épilogue : ce qui fit la fortune du protestantisme ; — IV. Appendices : Gallicanisme, Jansénisme.

§ 264. — RECUL DEVANT LA RÉACTION CATHOLIQUE

1) Le protestantisme atteignit l'apogée de son extension en Europe, lors de la paix d'Augsbourg (1555) et dans les premières années qui suivirent. Il avait fait, après trente à quarante ans, d'immenses progrès, même dans les États restés catholiques. Si ces progrès étaient peu apparents en Espagne [1] et en Italie [2], grâce à l'Inquisition, ils avaient ailleurs un caractère plus alarmant. En

1. Droin, *Hist. de la Réforme en Espagne*, 2 vol., Paris, 1880 ; — De Castro, *Hist. de los Prot. españoles*, 1866 ; — Pelayo, *Hist. de los heterodoxos españoles* (Madr., 1880) ; — Mac-Crie, *Hist. of the Progress and suppr. of the Reform. in Spain in the century*, 8 vol., Édimb., 1829.

2. *De Meaux, *La Réf. et la Polit. fr.*, t. I, l. II, chap. II et III ; — Cantu, *Gli Eretici d'Italia*, 3 vol., Turin, 1865-66 (tr. fr.) ; — Theiner, *Dell' introduzione del Protest. in Italia*, Rome, 1850 ; — Mac-Crie, *History of the Reformation in Ital.*, Édimbourg, 1827 (trad. fr., Paris, 1834). — Ranke prétend, à tort, que la théorie luthérienne de la justification fut un moment commune en Italie (*Hist. de la Papauté*, t. I, l. II).

Pologne, les protestants s'emparaient des églises paroissiales dans les grandes villes[1], occupaient toutes les places importantes dans l'administration, et avaient la prépondérance à la diète. En Bavière, où la masse populaire cependant leur fut toujours opposée, ils avaient conquis la majorité dans l'assemblée des États. L'Autriche[2] passait pour être aux deux tiers protestante; dans la ville d'Augsbourg on ne comptait qu'un dixième de catholiques; à Vienne, un vingtième seulement : vingt ans s'écoulèrent (1532-1552) sans qu'il se fît dans cette dernière ville aucune ordination. Un ambassadeur vénitien calculait (1558) que la dixième partie seulement des habitants de l'Allemagne professait encore le catholicisme[3]. — Il était temps que la Providence intervînt pour empêcher les événements de faire mentir les promesses de l'Évangile; elle parut à son heure. L'histoire du dernier quart ou dernier tiers du XVIe siècle nous montre l'Église rentrant en possession d'une partie considérable du terrain perdu. Disons tout de suite que cette réaction victorieuse lui fut facilitée par les fruits amers de la fausse réforme (divisions doctrinales[4], ruine des mœurs, désordres de tout genre), par l'heureuse conclusion du concile de Trente et le dévoûment de certains ordres religieux, des Jésuites tout particulièrement[5].

2) La **France**, d'abord déchirée par les guerres de religion, réussit finalement à contenir les huguenots, à les

1. Macaulay, *Conclusion des Démonstr. évangél.*, éd. Migne, col. 1133.

2. Bibl. dans Zeibert, *Hist. eccl.* (1903), § 175 et 176.

3, *Ranke, *Hist. de la Pap. pendant les XVIe et XVIIe siècles*, t. I, p. 15; cf. t. III, p. 23, l. V, fin du paragr. 1er.

4. *De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 289 sq.

5. « L'histoire de l'Ordre des Jésuites est l'histoire même de la grande réaction catholique », Macaulay, *Conclusion des Dém. évang.*, Migne, col. 1130.

resserrer dans des limites étroites : ce fut l'œuvre de la Ligue [1]. — La **Suisse** protestante se vit entamée de tous côtés; le catholicisme « s'y répandit paisiblement » [2] sous l'influence surtout des nonces, des Jésuites et des Capucins. — La **Belgique** sauva sa foi en se séparant de la Hollande sous l'administration du gouverneur Alexandre Farnèse [3]. — En **Hollande**, où le protestantisme n'arriva qu'assez tard à la domination, la réaction catholique se fera seulement au XVII[e] siècle, et elle sera brillante [4].

L'**Allemagne** luthérienne [5] recula devant les Jésuites. Ces religieux s'établirent dans les États de Bavière et d'Autriche, dans les États des princes-évêques, dans les villes libres, partout où l'intolérance des gouvernements ne les tint pas à distance. Ils faisaient réunir des synodes pour la réception des décrets du concile de Trente, pénétraient dans les Universités, fondaient écoles et collèges, s'adonnaient à la prédication, publiaient des ouvrages dont un seul, le catéchisme du Bienheureux Canisius [6], très populaire dès le début, eut dans la suite plus de cinq cents éditions. On les trouvait partout où il y avait du bien à faire, quelque brèche à réparer, quelque pan de mur à défendre, menant toutes les œuvres de front avec entrain et succès. « Jamais le monde n'avait vu jusque-là et n'a revu depuis tant de science unie à tant de zèle, tant d'étude et d'éloquence, de pompe et

1. V. § 250, IV; — *Ranke, t. III, p. 183; t. IV, p. 77 sq.
2. Ranke, t. IV, p. 75.
3. V. § 251.
4. V. § 284. 3.
5. Cf. Ritter (prot.), *Deutsche Geschichte in Zeitalter der Gegenreformation und der Dreissigjährigen Krieges* (1555-1648); ouvrage en cours de publication; parus (depuis 1886) : t. I (1555-1586); t. II (1586-1618). Cf. *R. H. E.*, avril 1904, p. 368.
6. Bg. par Michel, 1897. — Braunsberger, *B. Patri Canisii... Epistolæ et acta*, t. I, 1896; t. III, 1901, Fribourg Br. — Trad. fr. du *Catéchisme* par la maison Vivès, 6 in-8. — Sur la béatification (1864) de Canisius, v. *Ét.*, janv., mars, etc., 1865. — Bibl. dans le *Dict. th.* Vacant.

de mortification, une si vaste extension et tant d'unité dans les principes de conduite[1] ».

La prédication et l'enseignement furent, ce semble, leurs œuvres de prédilection. Dès 1549, ils occupèrent des chaires à l'Université d'Ingolstadt, où les Pères Lejay, Salmeron et Canisius enseignèrent avec succès; Canisius en fut même un moment recteur (1550), en attendant sa fonction d'administrateur du diocèse de Vienne. Bientôt s'élevèrent leurs collèges de Vienne (1552), Ingolstadt, Trèves (1561), Mayence (1562), Dillingen et Augsbourg (1563)[2], Ellwangen et Paderborn (1585), Wurtzbourg (1586), Aschaffenbourg, Munster[3], Salzbourg (1588), Bamberg (1595), Constance (1604), pour l'enseignement gratuit des clercs et des laïques[4]. — Le Collège germanique (grand séminaire), fondé à Rome (1552) par saint Ignace dans le but de donner à l'Allemagne des prêtres instruits et zélés, complétait d'une manière heureuse tous ces établissements. Les jeunes gens, tous d'origine plus ou moins allemande, s'engageaient par serment, en entrant, à observer les règles de la maison et à défendre toujours la foi romaine. Ils y furent 18 la première année, 54 la deuxième. On y étudiait le latin, le grec et l'hébreu, la philosophie, la théologie et l'Écriture Sainte. En vingt ans le collège fournit à l'Allemagne 160 prêtres, tous capables, pieux et zélés[5]. — Les historiens

1. *Ranke, t. IV, l. VII, ch. I, p. 49-50; t. III, p. 41-43; t. V, § 3.

2. « Les Fugger, ces banquiers plus puissants et plus magnifiques que des princes, bâtirent leur collège d'Augsbourg ». De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 303.

3. Le collège de Munster, trois ans, dit-on, après sa fondation, comptait déjà mille élèves (Ranke, t. III, p. 146).

4. La régularité des mœurs des élèves donna lieu aux hérétiques de dire que les Jésuites les soumettaient à une horrible mutilation : Albert, duc de Bavière, confondit la calomnie par une enquête faite à Munich en présence de tous les médecins de la ville (Crétineau-Joly, *H. de la Comp. de Jésus*, t. II, p. 30).

5. Crétineau-Joly, t. I, p. 274; — Theiner, *Hist. des inst. d'éduc. eccl.*, t. I, p. 206 sq.; — Rohrbacher, l. LXXXV; — Cf. § 274.

sont unanimes à reconnaître les éminents services rendus par ces maisons à la cause catholique. Les hommes qui en sortirent, moines, soldats, hommes d'État, furent les régénérateurs de l'Allemagne [1]. Maximilien le Grand [2], duc de Bavière, et le futur empereur Ferdinand II [3], modèles l'un et l'autre des princes chrétiens, avaient été élevés par les Jésuites à Ingolstadt. Avant son élévation (1619) à l'Empire, Ferdinand, encore simple archiduc, expulsa l'hérésie de ses États, en Styrie, Carinthie et Carniole. Lorsque, en 1596, il remplit son devoir pascal dans la cathédrale de Gratz, capitale de Styrie, il se trouva le seul homme à la sainte Table. Sept ans après, les choses étaient bien changées : quarante mille habitants de cette même ville communièrent avec lui (1603).

3) Le retour de la **Hongrie** au catholicisme fut encore l'œuvre des Jésuites. Ces Pères élevèrent (1561) à Tyrnau un collège que les protestants livrèrent aux flammes (1569). Contraints de sortir du pays, ils y rentrèrent quelques années après; et cette fois leur succès fut complet. L'un d'eux tout particulièrement, le Père Pazmann [4], opéra des conversions sans nombre. Ce religieux, né (1570) de parents calvinistes hongrois, converti à treize ans, entré dans la Compagnie à dix-sept, avait étudié à Vienne et à Rome et enseigné à Gratz. Il se fit missionnaire pour ramener ses compatriotes de l'hérésie. Son habileté, son savoir, son éloquence inspirée le servirent merveilleusement. Le *Guide du ciel,* ouvrage par lui publié pour affermir la foi

1. *Ranke, t. IV, p. 99.

2. Les ducs Albert et Guillaume, père et grand-père de Maximilien, avaient déjà montré quelque zèle contre l'hérésie, à quoi l'influence des Jésuites ne fut pas étrangère. Albert disait un jour, que tout ce qu'il savait de la Loi divine, il l'avait appris de deux Jésuites, les P.P. Hoffaeus et Canisius (*Ranke, t. III, p. 47 sq.).

3. Ferdinand II « admettait en sa présence jusqu'à des mendiants suspects d'être infectés de peste, mais jamais de femmes sans la présence de témoins » (Cantu, t. XV, p. 310).

4. Bg. par Schwicker (Col., 1888). — * Cf. *Dict. th.* Goschler, art. *Pazmann.*

des convertis, avança les intérêts de la religion plus « que n'auraient pu faire cent mille soldats espagnols ». Nommé archevêque de Gran (1616), il accepta, sur un ordre formel du Saint-Siège qui lui conféra plus tard (1629) la pourpre cardinalice. Les honneurs accrurent son autorité sans diminuer son zèle. Il tint des synodes pour l'application des décrets de Trente, il fonda une Université à Tyrnau, des séminaires et des collèges dans tout le royaume... Quand il mourut (1637), le catholicisme était redevenu en Hongrie la religion dominante, ce qu'il est toujours resté depuis.

La réaction catholique en **Pologne** [1] commença sérieusement [2] sous le roi Étienne Batory (1575-1586), qui retira aux protestants les évêchés et les cures où ils s'étaient glissés, et favorisa les Jésuites, les aida notamment à élever les collèges de Cracovie, Grodno et Pultusk. Un autre roi, Sigismond III (1587-1637), refusa tout emploi public aux hérétiques. Ceux-ci prirent les armes; mais ils furent battus au cri de *Jésus-Marie*. De ce jour, l'hérésie déclina rapidement, la Pologne redevint presque toute catholique.

La **Suède** [3], où luthériens et calvinistes victorieux se déchiraient à qui mieux mieux, donna un moment des espérances de conversion. Le roi Jean III (1568-1592) traitait équitablement ses sujets catholiques. Ses dispositions parurent à Rome de bon augure : Grégoire XIII lui envoya le Jésuite Possevin. Le monarque abjura en effet entre les mains de ce religieux, lui fit la confession de ses péchés et en reçut l'absolution. Mais les protestants le ressaisirent après le départ du Père qui tenta vainement

1. *Ranke, t. IV, l. VII, ch. i.
2. Le cardinal Hosius, évêque d'Ermeland, avait déjà fondé pour les Jésuites le collège de Braunsberg (1569).
3. *De Meaux, *La Réf. et la P. fr.*, t. I, ch. ii; — Theiner, *La Suède et le Saint-Siège*; — cf. Ranke, t. III, l. V, p. 100 sq.; t. IV, l. VII, p. 16 sq.

une seconde mission. Le despotisme et la violence achevèrent de courber sous le joug de l'hérésie, non seulement la Suède, mais le Danemark, la Norvège et l'Allemagne septentrionale.

En somme le catholicisme triomphait « en France, en Belgique, en Autriche, en Pologne et en Hongrie ; et le protestantisme n'a pas été capable, dans le cours de deux cents ans, de reconquérir ce qu'il avait perdu... Et cet étonnant triomphe de la papauté doit principalement être attribué, non à la force des armes, mais à une grande réaction de l'opinion publique » [1].

§ 265. — GUERRE DE TRENTE ANS [2], 1618-1648

Ses causes; — Retardée par la mort d'Henri IV; — Période palatine; — Période danoise; — Agitation et répression des huguenots en France; — Période suédoise; — Période française; — Paix de Westphalie, ses conséquences; — Rôle de la France dans la guerre de Trente Ans.

1) Cette guerre sortit de la violation du *Reservatum ecclesiasticum*, un des articles de la Paix d'Augsbourg stipulant que désormais l'Église demeurerait en possession des biens ecclésiastiques dont les titulaires passeraient au luthéranisme [3] : article toujours mal observé [4], malgré les réclamations des catholiques. Ceux-ci, enhardis par leurs succès du dernier quart du XVIe siècle et par le retour de l'opinion, sommèrent les protestants de

1. MACAULAY, *Concl. des Dém. év.*, Migne, col. 1133.

2. Vte DE MEAUX, *La Réforme et la politique en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*, 2 vol. (Paris, 1889); — CHARVERIAT, *Histoire de la guerre de Trente Ans* (Paris, 1878); — FREYTAG, *Le Peuple allemand à l'époque de la guerre de Trente-Ans* (trad. de l'allem. par MERCIER, in-8, Paris, 1901); — BRETTE, *La France au milieu du XVIIe siècle d'après la correspondance de Gui Patin*, 1 vol., Paris, 1901 (*Bull. crit.*, 25 mars 1902). — Cf. bibl. dans l'*Hist. génér.*, t. V, p. 583 sq.

3. V. § 246.

4. DE MEAUX, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 274

restituer les biens indûment retenus ; des rixes éclatèrent çà et là. Les luthériens et les calvinistes firent trêve alors à leurs divisions, et créèrent (1608) l'*Union Évangélique*, commandée par l'électeur Palatin Frédéric IV. La *Ligue des Princes catholiques*, avec Maximilien de Bavière pour chef, se dressa en face de l'Union (1609). Des deux côtés on s'acheminait, par la force des choses, vers une lutte armée.

2) La guerre faillit éclater à l'ouverture de la succession des duchés de Clèves et de Juliers (1609). Ces deux duchés étaient disputés entre deux compétiteurs, l'un protestant soutenu par l'Union, l'autre catholique patronné par la Ligue. Déjà Henri IV, ennemi politique de la Maison d'Autriche [1] et allié de l'Union, songeait à passer en Allemagne avec quarante mille hommes, lorsqu'il tomba sous le fer d'un assassin, le trop célèbre Ravaillac [2]. La France entière versa des larmes sur sa

1. Baudrillart, *La Politique de Henri IV en Allemagne*, dans *Q. H.*, 1885. — Un des motifs de l'alliance d'Henri IV avec l'Union aurait été le besoin qu'il avait des protestants pour la réalisation de son grand projet : faire de l'Europe une confédération comprenant six monarchies héréditaires, cinq autres électives et quatre républiques, avec tribunal européen pour juger sans guerre les différends, et exclusion de toute religion autre que la catholique, la luthérienne et la calviniste. Mais aujourd'hui on croit que ce chimérique projet ne vint jamais à l'esprit du roi. Sully, qui le rapporte dans ses *Mémoires*, ne l'a probablement trouvé que dans sa sénile et vaniteuse imagination (Cf. Feret, *Henri IV et l'Égl. cath.;* — De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, *in fine;* — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VIII, p. 156). — Disons ici que Sully fut un ministre capable, mais orgueilleux, dur et intéressé. Quand il dut quitter les affaires, à la mort du roi, « il était généralement haï ou du moins très peu populaire ». Ce sont les philosophes du XVIIIe siècle qui ont créé la légende du Sully populaire (Sainte-Beuve, *Caus. du l.*, t. VIII, notamment p. 108-110 et 128). — Cf. Lavisse, *Sully*, 1880.

2. Soulèvement contre les Jésuites à cette occasion (Cr.-Joly, *H. de la C. de Jésus*, t. III, p. 120-122). — Le cardinal de Sourdis, se trouvant à Paris, donna l'absolution au roi alors que son cœur battait encore. (Hamon, *Vie de S. Fr. de Sales*, t. I, p. 636. — Picot, *Essai hist. sur*

tombe; elle venait de perdre l'un de ses meilleurs rois [1]. — Cette mort imprévue retarda de huit ans le commencement des hostilités. En 1617, pendant que les catholiques célébraient paisiblement un jubilé, les fêtes du premier centenaire de la Réforme exaltèrent les têtes protestantes [2]; et l'année suivante (1618) les utraquistes [3] bohémiens prirent l'offensive par la *Défénestration de Prague*. Ils jetèrent par les fenêtres du château de Prague plusieurs membres de la régence royale, ils confièrent le gouvernement à un directoire composé de trente membres, ils chassèrent les Jésuites, levèrent des troupes; puis (1619) ils substituèrent l'Electeur Palatin Frédéric V à leur roi légitime Ferdinand d'Autriche. La révolte s'étendit à toute la Bohême [4]. Force fut aux catholiques de recourir aux armes pour se défendre.

3) **Période Palatine.** — Le comte de Tilly [5] commanda les soldats de la Ligue (44.000). Cet habile général, ancien élève des Jésuites comme Maximilien de Bavière qui marchait sous ses ordres, avait alors soixante et un ans; les soldats l'appelaient le « vieux père »; austère

l'infl. de la Religion, t. I, p. 127). — Voltaire appelle Ravaillac « révérend père Feuillant ». Ce qu'il y a de vrai, c'est que ce monstre, un moment frère convers chez les Feuillants, avait été renvoyé après quelques semaines comme visionnaire (Nourrisson, *Voltaire*, p. 399). — Voir, ap. Perrens, *L'Église et l'État...*, t. I, p. 215, nombreux complots antérieurement tramés contre la vie d'Henri IV. — Loiseleur, *Ravaillac et ses complices*, 1873.

1. Réserves à faire sur ses mœurs qui furent déplorables : l'histoire relève jusqu'à cinquante-six noms sur la liste de ses maîtresses (*Hist. générale*, t. V, p. 288. — De Lescure, *Les amours de Henri IV*, 1864.

2. *Rohrbacher, l. LXXXVII, § 6.

3. *Utraquistes* est ici le nom générique de tous les hérétiques bohêmes : luthériens, calvinistes et hussites.

4. Les catholiques de Bohême, vers cette époque, n'auraient formé que le cinquième, selon les uns, le dixième selon d'autres, ou même le quinzième seulement de la population totale. (De Meaux, t. II, p. 284).

5. De Villermont, *Tilly ou la guerre de Trente Ans*, 2 vol., 1860.

comme un ascète, il ne buvait jamais de vin. La rencontre avec l'armée de l'Union (24.000 hommes), que commandait le comte de Mansfeld, eut lieu à la Montagne-Blanche près de Prague. Les catholiques ouvrirent le feu au cri de *Sainte-Marie*, après avoir fait leur confession et la communion. Durant tout le combat, un religieux carme, l'Espagnol Dominique de Jésus-Marie, tint élevée une image de la Vierge. Au bout d'une heure, les protestants battirent en retraite, laissant neuf mille des leurs sur le champ de bataille (8 nov. 1620) [1].

Le roi Ferdinand rétablit ainsi son autorité en Bohême; et en même temps l'électeur Frédéric V se vit dépouillé de ses États héréditaires [2], en attendant le transfert de son titre d'Électeur à Maximilien. — La fortune souriait au monarque vainqueur. Il avait été couronné roi de Bohême en 1617, de Hongrie en 1618, et fait empereur en 1619, recueillant ainsi, sous le nom de Ferdinand II, après Maximilien II, Rodolphe II et Mathias, la succession impériale de son grand-père Ferdinand I[er]. Il s'efforça de rétablir le culte catholique, à l'exclusion de tout autre, en Bohême, Moravie, Autriche et Hongrie; à quoi il réussit à peu près, soit par contrainte selon la théorie du temps (*cujus regio illius religio*), soit surtout par le zèle tout apostolique des Jésuites, Capucins et autres religieux [3].

4) **Période danoise.** — La cour de France avait vu avec déplaisir la défaite des protestants à la Montagne-Blanche, cette défaite devant tourner à l'avantage de la Maison d'Autriche; elle promit au roi de Danemark un million de livres pour la reprise de la guerre [4]. Christian IV entra

1.* De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. III, p. 252 sq.
2. Ranke, l. VII, ch. II, t. IV, p. 108.
3.* Ranke, l. VII, ch. II, § 3; — De Meaux, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. II, p. 285 sq.
4. « Évidemment cette guerre était destinée à arrêter les progrès du catholicisme. Quoique l'alliance française fût d'une nature exclusive-

en effet en campagne (1625). Deux armées lui furent opposées : celle de la Ligue, commandée par Tilly, et celle de l'empereur ayant à sa tête Wallenstein [1], général plus habile encore que Tilly sans avoir ses qualités morales et ses vertus chrétiennes ; toutes les deux s'avancèrent jusqu'à la mer Baltique et la mer du Nord. Le Danois, battu par Tilly à Lutter (1626), dut rentrer dans ses États, heureux de signer (1629) le traité de Lubeck, dont les conditions, grâce à l'influence française, n'avaient rien que de modéré. Ce fut la fin de la période danoise.

5) Pendant ce temps, en **France**, les huguenots perdaient tous les jours du terrain, comme les réformés d'Allemagne. Ils ne laissèrent pas de remuer depuis la mort d'Henri IV. « Le roi (Louis XIII) est mineur, disait du Plessis Mornay [2], soyons majeurs » ; et ils travaillaient en secret à se réorganiser, ce qui était une violation de l'édit de Nantes. Quand ils virent Louis XIII se rendre (1620) en Béarn avec une armée pour assurer la liberté du culte catholique, faire restituer les biens d'Église confisqués jadis par Jeanne d'Albret, et finalement annexer le pays à la couronne, ils préparèrent une révolte ouverte. A leur tête étaient le duc de Bouillon, le marquis de la Force, le duc de Soubise et surtout le frère de ce dernier, le duc de Rohan, génie supérieur. Le roi entra lui-même en campagne contre les rebelles. Mais son échec devant Montauban [3] où commandait La Force (1621), exalta leur

ment politique, le protestantisme devait néanmoins en recueillir un grand profit ». Ranke, l. VII, ch. III, p. 181. — * Voir, *ibidem*, p. 180, les menées de Richelieu contre la maison d'Autriche.

1.* De Meaux, t. II, p. 392.

2.* Louis Batiffol, *Louis XIII enfant*, dans *Revue de Paris*, 1er oct. 1901.

— Cte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu*, in-8, Paris, 1902 (*Ét.*, 20 juill. 1903, p. 249);— Bazin, *Hist. de Louis XIII*, 1846.

3.* De Meaux, t. II, p. 184 sq.

fanatisme. On les vit à Nîmes, à Montpellier et en d'autres lieux, incendier églises et couvents, se porter contre les catholiques à tous les excès[1]. Le traité de Montpellier (1622) mit fin pour un temps à la guerre civile.

Les hostilités recommencèrent sur mer avec Soubise (1624), pendant que Rohan provoquait de nouveaux soulèvements dans le bas Languedoc, les Cévennes, l'Albigeois et le Rouergue. On soumit les rebelles; et **Richelieu**[2], qui arrivait alors aux affaires, se contenta de renouveler (1626) le traité de Montpellier, ménageant ainsi les vaincus dont l'exaspération aurait pu contrarier ses desseins sur la Valteline. — La Valteline était un sujet de litige entre les catholiques espagnols du Milanais et les Grisons protestants qu'elle séparait. Les premiers la convoitaient pour s'en faire un passage vers l'Allemagne. C'était précisément ce que la politique française voulait empêcher. Richelieu, ennemi en « bon français[3] » de la maison d'Autriche-Espagne, assura aux Grisons la possession de cette vallée (1626) par la puissance des armes, malgré le Pape et au scandale de beaucoup de catholiques.

Les huguenots se soulevèrent de nouveau en 1627, sur les excitations de Rohan et des Anglais, s'emparèrent de l'île de Ré et concentrèrent leurs forces à la Rochelle. Richelieu assiégea la ville ; idée première du cardinal de Bérulle, d'abord rejetée par le ministre[4]. Du côté de la

1. Trente-six églises catholiques, les plus belles et les plus anciennes de France, furent saccagées et ruinées en très peu de temps (Jager, t. XVI, p. 401).

2. *Mémoires* de Richelieu, 3 vol. (collections Petitot et Michaud). — *Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, 2 vol., Paris, 1894 1904 (bibl. *ibid.*, t. I, 2e édit., p. 17); — Vte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, 4 in-8, 1884-1890; — Id., *La noblesse française sous Richelieu*, in-12, Paris, 1901 ; — Lacroix, *Richelieu à Luçon*, in-8, Paris, 1890; — ci-après, p. 199, n. 3.

3. Les partisans de l'union avec les protestants du dehors pour l'abaissement de la maison d'Autriche, se disaient « bons Français » sous Richelieu ; ils s'étaient dits « politiques » sous Henri IV. On donnait le nom de « bons catholiques » aux adversaires de cette politique.

4. *Perraud, *L'Oratoire de France*, p. 63.

terre on tira une ligne de circonvallation, et sur mer on éleva une digue gigantesque [1], formée de longues poutres reliées ensemble et de pierres sèches. Les Rochelais, que trois flottes anglaises essayèrent vainement de secourir, cédèrent à la famine (1628) après la mort de quinze mille des leurs. Ce siège, dirigé par Richelieu en personne, avait duré treize mois et coûté à la France quarante millions. « Ainsi fut détruit le centre de la confédération protestante, une seconde capitale de la France, qui depuis plus d'un demi-siècle soufflait le feu de la révolte, inondait de sang les provinces méridionales et traitait en souverain avec les puissances étrangères [2] ». — L'incendie de Privas par l'armée royale et la reddition de Montauban, suivie de la *Paix d'Alais* (1629), furent les derniers actes de la guerre civile. C'eût été le moment de supprimer l'édit de Nantes; on le maintint par ménagement nécessaire pour les alliés du dehors.

6) **Période suédoise.** — La défaite de Christian IV et des protestants allemands avait porté à son apogée la puissance impériale. Ferdinand II crut que le moment était venu d'en finir avec les ménagements, et de faire en faveur du catholicisme tout ce que sa conscience lui permettait. Il bannit de ses États héréditaires [3] tous les protestants (1627-1628), et il publia un *édit de restitution* (1629) pour faire rendre aux catholiques, sur toute l'étendue de l'Empire, les biens qui leur avaient été enlevés depuis soixante-quinze ans en violation de la paix d'Augsbourg. Rien de plus juste que cet édit, mais il était impolitique. Son exécution offrait d'immenses, d'insurmontables difficultés. Qui, du Pape ou de l'empereur, ferait la répartition

1. Cette digue, commencée le 30 novembre 1627, ne fut achevée qu'au mois de mai 1628 (HOUSSAYE, *Bérulle et Richelieu*, p. 275).
2. JAGER, t. XVI, p. 441.
3. *RANKE, l. VII, t. IV, ch. III, p. 187.

des biens restitués? A qui seraient-ils adjugés? aux anciens Ordres, déchus pour la plupart, ou aux nouveaux? Comment obtenir la restitution de biens si considérables (deux archevêchés, douze évêchés, plus de cent abbayes, etc.), possédés paisiblement depuis des années par des titulaires nombreux et puissants? Et puis, malheureusement, la puissance impériale allait encore s'accroître par l'exécution même du décret. Or cette puissance, depuis qu'elle s'était affranchie du contrôle de la papauté et rendue héréditaire dans une même famille, faisait ombrage à toutes les nations même catholiques de l'Europe. Aussi la France chercha-t-elle plus que jamais à créer des ennemis à Ferdinand; elle poussa à la guerre Gustave-Adolphe de Suède, et lui promit des subsides pour six ans [1] moyennant des garanties pour la liberté du culte catholique. On dit qu'Urbain VIII lui-même, pape trop politique ce semble, ne vit pas cette alliance avec beaucoup de peine [2].

Gustave-Adolphe, qui s'était déjà signalé par divers combats contre la Pologne, passa en Allemagne (1630) avec quinze mille hommes aguerris et bien disciplinés. La petite armée, grossie en route, pilla et brûla Francfort-sur-l'Oder et en massacra la garnison (7.000 hommes, 3 avril 1631). Peu de temps après, l'armée de Tilly brûlait (20 mai 1631) Magdebourg où périrent vingt mille habitants [3]. Une rencontre eut lieu près de Leipzig (17 sept. 1631), en rase campagne. Tilly, défait et blessé, alla mourir à Ingolstadt, dans sa soixante-quatorzième année [4]. — De ce jour, le Suédois ne garda plus de mesure, contrai-

1. « Cette expédition, provoquée et approuvée dans des vues politiques, par l'opposition catholique, était nécessairement destinée à tourner à l'avantage du protestantisme » (RANKE, l. VII, ch. IV, t. IV, p. 245).

2. * DE MEAUX, t. II, p. 426-427; — RANKE, l. VII, ch. IV.

3. Le sort fait à la ville de Magdebourg n'est pas imputable à Tilly (*ROHRBACHER, ou DE MEAUX, t. II, p. 448).

4. La bataille de Leipzig fut, pour Tilly, la dernière livrée et la première perdue. L'illustre général en avait livré trente-six autres.

rement aux intentions de Richelieu [1]. Donnant libre cours à son ambition et à son fanatisme luthérien, il continua sa marche en avant, rêvant déjà de confisquer l'Empire à son profit, livrant à son armée les trésors de la *rue aux prêtres,* c'est-à-dire les États ecclésiastiques du Rhin, substituant des prédicants luthériens aux prêtres et aux religieux, et exerçant partout d'effroyables cruautés. Il pénétra ainsi jusqu'au cœur de la Bavière qui dut subir sa domination.

Ces événements inquiétèrent les cours de France et de Rome, davantage encore celle de Vienne. Ferdinand II se hâta de rappeler Wallenstein, disgracié depuis 1630, et lui donna les pouvoirs les plus étendus pour la continuation de la guerre. Les deux grands capitaines se rencontrèrent à Lutzen (16 nov. 1632). Gustave-Adolphe périt dans le combat, à l'âge de trente-huit ans; et son armée, victorieuse cependant, passa sous le commandement de Bernard de Saxe-Weimar. La guerre se continua avec des alternatives de succès et de revers, mais toujours désastreuse pour le pays qui en était le théâtre. La fin tragique de Wallenstein, assassiné (1634) par ses officiers au moment où il méditait une trahison [2], n'amena pas la cessation des hostilités; les impériaux remportèrent encore sur Weimar, à Nordlingen (1634), une victoire décisive.

7) **Période française.** — Alors, Richelieu représenta à Louis XIII que l'empereur, si la guerre se terminait à son avantage, ne manquerait pas de se tourner contre la France, et qu'il fallait prévenir ses coups. En conséquence, cinq armées[3] furent lancées contre la puissance austro-espagnole (1635). Les deux plus habiles capitaines, le comte d'Harcourt et le duc de Rohan, opérèrent en Italie; d'autres moins célèbres portèrent leurs armes en Allemagne, qui

1. De Meaux, t. II, p. 440.
2. *Q. H.*, janv. 1888.
3. De Meaux, t. II, p. 518-543.

devint pendant treize ans le théâtre de pillages et de dévastations sans fin, de massacres inutiles et d'indescriptibles horreurs [1]. Ni la mort (1637) de Ferdinand II, ni celles de Richelieu (1642) et de Louis XIII (1643) [2] n'arrêtèrent la fureur des belligérants. Sous la régence d'Anne d'Autriche et le ministère Mazarin, deux jeunes héros, le vicomte de Turenne et le duc d'Enghien qui vainquit à Rocroy (1643), révélèrent au monde leur génie militaire, et assurèrent à la France un triomple complet et définitif.

8) Enfin les négociations pour la paix, commencées dès 1636 sur les instances d'Urbain VIII, amenèrent (1643) le congrès européen dit de **Westphalie**, où l'accord des puissances se fit sur les bases suivantes (1648) [3] : — Maintien des acquisitions faites par la France [4] et la Suède victorieuses. — Obligation pour l'empereur, dans toutes les questions d'intérêt général (on les détermine), de s'en rapporter à la diète, composée désormais d'un égal nombre de catholiques et de protestants luthériens ou calvinistes [5]. — Accroissement d'autonomie des États particuliers, au détriment du pouvoir impérial; droit notamment pour tout prince, soit laïque, soit ecclésiastique, de réformer la religion (*jus reformandi religionem*) [6], sauf à ne rien

1. *Menzel, ap. Rohrbacher, l. LXXXVII, paragr. 6. — Grande misère en France, dans certaines provinces, par suite de cette guerre (*Bougaud, *Hist. de S. Vincent de Paul,* t. II, l. IV, ch. i).

2. Saint Vincent de Paul assiste Louis XIII à ses derniers moments (*Bougaud, *ibidem*, t. I, p. 293 sq.).

3. Cette date marque exactement la fin de la guerre.

4. C'est-à-dire : acquisition des évêchés de Metz, Toul et Verdun, gagnés autrefois par Henri II au service des protestants contre Charles-Quint; et maintenant acquisition de l'Alsace et du Sundgau par Louis XIII et Richelieu, alliés des protestants contre Ferdinand II. — Voir Legrelle, *La Réunion de Strasbourg à la France.*

5. La Paix d'Augsbourg (1555) ne reconnaissait d'autres protestants que les luthériens de la confession d'Augsbourg.

6. ‡ Bonin, *Die praktische Bedeutung des jus reformandi*, in-8 (vi-134 p.), Stuttgart, 1902 (*R. H. E.*, avril 1904, p. 374).

changer au culte public qui aurait été en vigueur en 1624. — Indépendance de la Suisse vis-à-vis de l'Empire, et de la Hollande vis-à-vis de l'Espagne. — Biens d'Église dévolus à qui les détenait en 1624 (cet article était la consécration de tous les vols sacrilèges commis par les protestants depuis la Paix d'Augsbourg, c'est-à-dire depuis soixante-dix ans). — Interdiction aux nouveaux Ordres religieux de s'établir en pays protestant (article visant surtout les Jésuites)[1], etc.

Ce traité, nécessaire pour arrêter l'effusion du sang, lésait gravement les intérêts et les droits ecclésiastiques [2]. Aussi le nonce Chigi éleva-t-il des protestations à la fois fermes et modérées, qu'Innocent X renouvela dans sa bulle *Zelus domus tuæ* (16 nov. 1648). Le souverain Pontife déclarait annuler [3] toutes les dispositions contraires aux droits de l'Eglise, ainsi que cette clause ajoutée à dessein, *qu'il ne serait tenu compte d'aucune protestation*. Mais sa voix ne fut pas entendue; le traité de Westphalie demeura en son entier.

9) La guerre de Trente Ans et la paix de Westphalie arrêtèrent en Allemagne les progrès de la réaction catholique, et conférèrent à l'hérésie une existence légale, des droits politiques. — Ce résultat fut l'œuvre de la politique constamment suivie en France depuis François Ier, l'œuvre surtout de Richelieu [4]. Sans l'intervention armée

1. CANTU, t. XV, p. 315.
2. HERGENROETHER, t. VI, p. 224.
3. « ... Prædictos... pacis articulos, cæteraque quæ cath. religioni... præjudicium afferunt... ipsoque jure nulla, irrita, invalida... omnino fuisse et esse et perpetuo fore... decernimus et declaramus. Et nihilominus ad abundantiorem cautelam et quatenus opus sit... irritamus, cassamus, annullamus... ».
4. « La raison, tout balancé, l'amnistie, dit H. Martin. Le patriotisme éclairé s'incline devant la mémoire de cet homme qui a tant aimé la patrie ». Cité par H. DE L'EPINOIS, *H. Martin*, p. 389. — Cf. PERRENS, *L'Église et l'État*, t. II, p. 592.

d'Henri II en Allemagne, Charles-Quint aurait probablement réussi à faire échouer la fausse réforme. Sans l'attitude de la France dans les dernières guerres, Ferdinand II et la Ligue catholique auraient également triomphé de leurs adversaires; « on ne voit pas bien comment l'Europe germanique du Nord... aurait pu longtemps résister » [1]. Politique étrange, de la part des « fils aînés de l'Église » ! Mais elle s'explique, sans se justifier, par la crainte et la jalousie qu'inspirait la puissance de la Maison d'Autriche. Les autres gouvernements de l'Europe, à la même époque, sacrifièrent plus d'une fois les intérêts religieux à des considérations humaines [2] : l'Espagne subventionnait les huguenots de France pour entretenir chez nous la guerre civile; la Hollande et même un moment l'Angleterre nous prêtaient leurs vaisseaux contre la Rochelle [3]; il entrait plus de politique que de religion dans l'alliance de Clément VII avec François I[er] contre l'empereur, et l'on peut en dire autant de certains actes d'Urbain VIII [4]. L'esprit chrétien du moyen âge, qui avait fait les croisades, groupé jusqu'à un certain point tous les princes de l'Europe autour du vicaire de Jésus-Christ, réalisé en grande partie la république chrétienne telle que la concevait saint Grégoire VII, cet esprit était en voie de rétrogradation.

1. RANKE, l. VII, t. IV, ch. III, p. 172. — ID., p. 258-259 : « il ne faut pas croire que les protestants soient parvenus à se sauver par eux-mêmes; s'ils réussirent à se maintenir, ils le durent surtout à la scission qui se manifesta au sein du catholicisme ».

2. RANKE, l. VII, ch. III, paragr. 6.

3. *RANKE, l. VII, t. IV, ch. III, p. 184.

4. Urbain VIII, par peur de la puissance austro-espagnole, désirait que la France portât la guerre en Italie : « Que le roi, disait-il, fasse entrer une armée en campagne, sans attendre la prise de la Rochelle; le siège de ce boulevard des huguenots n'est pas plus agréable à Dieu qu'une intervention dans l'affaire de Mantoue » (cité par RANKE). — « Le chef de l'Église lui-même se crut obligé de s'opposer, par des motifs politiques, aux puissances qui défendaient et étendaient le plus son autorité spirituelle; des catholiques d'accord avec le pape provoquèrent la résistance des forces protestantes » (RANKE, t. IV, p. 251; *cf. p. 259).

Hâtons-nous de dire que la politique de Richelieu fut loin de réunir en France tous les suffrages. Le cardinal de Bérulle et beaucoup de catholiques lui étaient nettement opposés[1]. Ces derniers cependant ne manquaient pas de patriotisme, ne voulaient pas livrer la France à l'étranger; mais ils croyaient possible de contenir la puissance austro-espagnole dans des limites raisonnables, tout en formant une ligue de tous les États catholiques contre le protestantisme. Richelieu ne s'arrêta pas un moment à cette manière de voir; il fit même censurer par la Sorbonne et brûler par le Parlement, les livres publiés pour la défense du « plan des dévots »[2].

Atteignit-il au moins son but? Oui et non. Le traité de Westphalie affaiblit et humilia la puissance impériale, et assura pour longtemps à la France une incontestable prépondérance[3]. C'est bien là ce que voulait le grand ministre. Son œuvre a même jusqu'à ce jour triomphé en partie de l'épreuve du temps : l'Empire ne s'est jamais relevé de l'échec que lui infligea la politique française. Depuis lors, le titre d'empereur toujours héréditaire dans la Maison d'Autriche ne dit rien de plus que le titre de

1. * Houssaye, *De Bérulle et Richelieu*, p. 525.

2. « Si Richelieu avait consacré son génie et la puissance de la France à la réussite du plan des dévots, il est probable qu'il aurait eu moins d'obstacles à briser, et qu'il serait parvenu à assurer tout à la fois la grandeur de la France et le triomphe de la catholicité, tandis que le grand politique a jeté son pays dans une lutte gigantesque, pour aboutir à la prépondérance de la France, cela est vrai, mais en préparant le triomphe des nations protestantes » (Puyol, *Edmond Richer*, t. II, p. 299).

3. Le prestige de la France, sous Louis XIV, porta nos voisins à imiter nos mœurs et nos usages. De là cette boutade d'un anonyme allemand (1689) : « langue française, vêtements français, cuisine française, mobilier français, danse française, musique française, maladie française, il y aura aussi une mort française... A peine les enfants ont-ils mis la tête hors du corps de leur mère, on songe à leur donner un maître de langue française... Pour plaire aux jeunes filles, fût-on laid et difforme, il faut avoir un habit français ». *Rev. des D.-M*, 15 août 1886. p. 598.

roi; il n'est qu'un souvenir d'un état de choses disparu. — Mais ce n'est pas la Bavière catholique, comme l'aurait voulu Richelieu, qui a contrebalancé la puissance impériale; c'est la Prusse luthérienne. Après un siècle d'une sorte de stagnation, conséquence de la guerre de Trente Ans, les petits États allemands, rendus autonomes par le traité de Westphalie, se groupèrent autour du roi de Prusse, préparant ainsi la formation d'un Empire du Nord aujourd'hui prépondérant. Louis XIII et Richelieu, un moment, lors des conquêtes de Gustave-Adolphe, avaient entrevu avec effroi la possibilité d'un tel Empire. La mort de leur dangereux allié fit disparaître toute crainte de ce côté, et assura le succès de la politique française. Ce n'était, pour le protestantisme, que partie remise. Les héritiers de la Maison de Brandebourg[1] ont depuis réalisé à leur profit le rêve ambitieux du roi de Suède, ils ont fondé un Empire protestant. Et nous ne pouvons pas oublier que cet Empire, sorti de nos désastres de 1870, nous a ravi les belles provinces concédées au détriment de l'Autriche par le traité de Westphalie.

§ 266. — ÉPILOGUE : CE QUI FIT LA FORTUNE DU PROTESTANTISME[2]

Le protestantisme, comme toutes les hérésies, est né des mauvaises passions et s'est propagé par elles. Que disait-il aux hommes? Plus d'autorité spirituelle à laquelle on soit tenu d'obéir; plus de papes, d'évêques, de prêtres à

1. Cf. § 247.

2. *Hergenroether, t. V, p. 506, 234; — Janssen, t. II, p. 303, etc.. — Laffay, *Origines du Protestantisme*, 3 vol., coll. « Les Saints »; — Baudrillart, *L'Église catholique. La Renaissance. Le Protestantisme*, in-12, Paris, 1904 (les derniers chapitres). — Les erreurs de Ch. Lea (*Causes of the Reformation*) sont relevées dans *The American catholic Quarterly Review*, juill. 1903, p. 417 sq.

qui on doive soumettre son jugement et sa volonté, ouvrir sa conscience, payer redevances, dîme, casuel, etc... Tous les chrétiens sont prêtres, évêques, papes; en chacun d'eux réside la totalité des pouvoirs sacerdotaux. — Reste, il est vrai, la Bible, mais une Bible soumise à l'interprétation de la raison individuelle, une Bible dès lors qui ne tient pas à tous le même langage, qui ne donne pas à tous les mêmes enseignements, chacun se persuadant y trouver l'expression de ses propres idées et de ses propres désirs. — Pas de libre arbitre; ce qui est supprimer la responsabilité morale. — Les œuvres sont inutiles au salut. On peut être voleur, assassin, adultère; on peut commettre tous les crimes, se souiller de tous les vices, et ne concevoir aucun repentir, ne faire aucune pénitence : on ne laisse pas d'être sauvé, pourvu que l'on se croie justifié par l'imputation des mérites de Jésus-Christ[1].

Ces doctrines *faciles* et toutes *négatives* se propagèrent par la *violence,* dans un temps d'*affaissement* religieux et moral : voilà tout le secret de leur fortune.

Que le protestantisme se soit surtout propagé par la violence, rien de plus certain. Comme l'islam, il s'est imposé par la volonté des puissants de la terre et par la force des armes. « La réforme, dit le calviniste Jurieu, s'est faite par l'autorité des souverains[2]. Ainsi s'est-elle faite à Genève par le sénat; en Suisse, par le Conseil souverain

1. « La réforme, dit GUIZOT, n'a été ni une simple vue d'amélioration religieuse, ni le fruit d'une utopie d'humanité et de vérité... Elle fut une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine... une insurrection de l'esprit humain ». *Hist. générale de la civil. en Europe,* leçon XIIe. — On lit dans l'*Hist. de France* de M. LAVISSE; « il lui fallait (à François Ier) une religion plus accommodante (que le protestantisme), et le catholicisme officiel la lui offrait (!) ».

2. Les souverains étaient eux-mêmes attirés à la réforme par des raisons humaines : libertinage, confiscation des biens d'Église, indépendance vis-à-vis du Pape et des évêques, exercice usurpé de l'autorité spirituelle...

de chaque canton; en Allemagne, par les Princes de l'Empire; dans les Provinces-Unies, par les États; en Danemark, en Suède, en Angleterre, en Écosse, par l'autorité des rois et des Parlements; et cette autorité ne s'est pas resserrée à donner pleine liberté aux Réformés : elle a poussé jusqu'à ôter les Églises aux Papistes et à briser leurs images, à défendre les exercices publics de leur culte, et cela généralement partout; et même en plusieurs lieux cela est allé jusqu'à défendre, par l'autorité, l'exercice particulier du Papisme. Le fait est certain... Quoique la réformation ait commencé en France sans l'autorité des souverains, cependant elle ne s'est pas établie sans l'autorité des grands, et si les rois de Navarre, les princes du sang et les grands du royaume ne s'en fussent mêlés, la véritable religion aurait entièrement succombé »[1].

Passions et violence, l'Église en avait triomphé durant quinze cents ans; au XVI[e] siècle elle échoua partiellement. C'est qu'elle n'était plus tout à fait à la hauteur de sa mission. Il y avait déchet de vie chrétienne à tous les degrés de la hiérarchie, comme parmi les fidèles[2]. D'autre

1. *Lettre* VIII.

2. Voir preuves à la dernière période du moyen âge. — Il n'est rien, ce semble, qui ait plus aigri l'esprit public contre la cour romaine, que les nombreuses contributions d'argent exigées par elle. La plupart des *cent griefs* (gravamina nationis germanicæ) formulés à la suite de la diète de Nuremberg (1522-1523), sont des griefs financiers (PALLAVICIN, l. II, ch. VII-X; cf. DE MEAUX, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 216). — Déjà en 1430 un ambassadeur de l'Ordre teutonique écrivait de Rome : « L'avidité tient le haut du pavé à Rome; on y invente chaque jour quelque nouvelle ruse et quelque nouveau tour pour extraire de l'argent à l'Allemagne sous prétexte d'investitures spirituelles; cela occasionne beaucoup de criailleries, de plaintes et de scandales chez les savants et les courtisans; cela suscitera sans doute de grandes difficultés à la Papauté, si même on ne finit pas par lui refuser l'obéissance, pour ne plus avoir à envoyer aux Welches des sommes si énormes que c'en est pitoyable; et quant au dernier point, on y songerait, à ce que j'entends dire, dans beaucoup de pays » (ap. PASTOR, t. I, p. 250; cf. t. II, p. 383 sq.). — Toutes les instructions de la cour de France à ses ambassadeurs au concile de Trente, accentuent fortement les mêmes plaintes (* *Q. H.*, t. VII, p. 65). — Érasme (*Epp.*, XII, 30, p. 634, éd.

part, le clergé, dans son ensemble, était riche et puissant. Du moment qu'il parut sacrifier à l'esprit du siècle, ses richesses, sa puissance, ses privilèges devinrent odieux, intolérables. Beaucoup de chrétiens s'aigrirent contre la hiérarchie, et de l'aigreur ils passèrent facilement à la haine sous les excitations de quelques meneurs. Or la haine, mauvaise conseillère, est sourde et aveugle. L'Église ne fut pas entendue quand elle éleva la voix pour condamner l'hérésie[1]. N'ayant plus le prestige d'autrefois, ne jouissant plus de la même considération que par le passé, elle manqua d'autorité pour retenir ses fidèles dans l'obéissance ou pour les y ramener.

Ainsi s'expliquent les progrès de la réforme; rien n'est plus aisé à comprendre. Ajoutons les causes secondaires suivantes : — l'influence personnelle des chefs, surtout de Luther[2]; leur rôle de réformateurs qui en imposait aux simples; — la complicité de tous les adversaires avoués ou inavoués de l'Église, tels que Vaudois, Wicléfites, Hussites, et beaucoup d'humanistes tombés dans le pur rationalisme; — une certaine hiérarchie dans les principales sectes (luthériens[3], calvinistes, anglicans), plus ou moins imitée de celle de l'Église catholique; — l'usage

epist. Lond., 1442) : « Odium Romani nominis penitus infixum esse multarum gentium animis opinor ».

1. « Le monde rempli d'aigreur enfante Luther et Calvin... C'est toujours la haine contre le clergé et contre l'Église romaine; et nul homme de bonne foi ne peut nier que ce n'ait là été la cause visible de leur progrès étonnant. Il fallait se réformer : qui ne le sait? mais il était encore plus nécessaire de ne pas rompre » (Bossuet, *Var.*, l. XI, n. 206; cf. l. I, ch. i; — Christophe, *Hist. de la Pap. au XVe siècle*, t. I, p. 65).

2. « Si je voulais, disait Luther, il me serait très facile, à l'aide de deux ou trois sermons, de réinstaller mes gens dans le papisme, et de fonder de nouveau des pèlerinages et des messes. Je tiens pour certain qu'on trouverait à peine dix personnes d'ici à Wittemberg que je ne puisse persuader, si je le voulais, de retourner aux pratiques auxquelles je me livrais moi-même du temps où j'étais papiste et moine » (ap. Janssen, t. III, p. 208-209).

3. Alzog, t. III, p. 177, § 336.

de la coupe pour la communion des fidèles et celui de la langue vulgaire dans les offices [1].

Appendice I

§ 267. — GALLICANISME [2]

Gallicanisme parlementaire : Sorbonne, Parlement de Paris, États généraux de 1614, P. Pithou, P. Dupuy; — Gallicanisme ecclésiastique : Richer, M. A. de Dominis.

Le gallicanisme, ainsi dénommé parce qu'il se développa surtout en France, est une famille d'erreurs comprenant notamment le *gallicanisme ecclésiastique* et le *gallicanisme* dit *césarien* ou *parlementaire*. Le premier envisage la constitution de l'Église en elle-même, et l'altère en diminuant les prérogatives du Pape au profit des évêques et en élargissant dans un sens démocratique les cadres de la hiérarchie; le second, d'un caractère plus laïque, cher aux souverains, aux parlementaires, aux magistrats, concerne les rapports de l'Eglise avec l'État qu'il soustrait plus ou moins à l'autorité ecclésiastique. L'un est né du Grand Schisme d'Occident; l'autre est un legs du vieil Empire païen. On retrouve ce dernier, à des degrés divers : chez les empereurs de Byzance où il

1. On peut se sauver dans l'Église catholique, avouent protestants et schismatiques. Pourquoi donc la révolution du XVIe siècle, qui devait susciter tant de guerres, causer tant de ruines intellectuelles, morales et matérielles, et inonder l'Europe de sang humain? (Cf. *Vie de S. Fr. de Sales* par HAMON, t. I, l. II, n. 4). Pourquoi les schismes grec et russe? Supposez que la « robe sans couture » du Christ n'eût pas été déchirée, que l'Église fût restée une, aujourd'hui le Christianisme serait maître du monde, la plus grande partie du genre humain reconnaîtrait le vrai Dieu, serait à genoux devant la croix, marcherait dans la voie du salut. D'innombrables missionnaires professant une même religion et sillonnant le globe en tout sens, sous la direction d'un chef unique et la protection de tous les gouvernements de l'Europe, viendraient à bout de toutes les résistances (* BALMÈS, *Le Prot. comparé au Catholicisme,* t. II, ch. XLV).

2. † PERRENS, *L'Église et l'État* (sous Henri IV), 2 vol.

produisit le schisme, chez les empereurs d'Allemagne où il amena la sécularisation du Saint-Empire, chez Philippe le Bel qui l'acclimata en France par ses insolences impunies à l'égard de Boniface VIII. — Voici les faits principaux concernant ces deux formes de gallicanisme.

1) A Paris, la doctrine du pouvoir, soit direct, soit indirect. des Papes sur les princes séculiers, n'était tolérée ni de la Sorbonne, ni du Parlement; plusieurs allaient même jusqu'à contester le pouvoir simplement déclaratif. C'est ainsi que le Parlement refusa d'enregistrer la bulle de Sixte-Quint déclarant Henri de Navarre incapable de régner; dans la suite, il ne manqua aucune occasion de protester contre la prétention des Pontifes romains de disposer en certains cas des couronnes. Le même Parlement fit brûler les livres publiés par Bellarmin [1] et Suarez [2] contre le serment d'allégeance d'Angleterre, pendant que la Sorbonne condamnait un livre du Jésuite Bécan et les *Annales* de Sponde comme trop favorables au pouvoir des Papes sur les souverains. — Aux Etats généraux de 1614 [3], le Tiers proposa l'article suivant, pour être souscrit par tous les dignitaires, employés, bénéficiers du royaume : « que les peuples ne pouvaient être déliés de leur serment de fidélité envers nos rois par aucune puissance temporelle ni spirituelle, en aucun cas possible ». C'était la reproduction du serment d'allégeance d'Angleterre. Le cardinal Duperron fit opposition, entraînant à sa suite la noblesse et le clergé; mais le Parlement prit hautement la défense de la proposition du Tiers. Le roi, déjà majeur, mit fin au conflit en supprimant l'article susdit, ainsi que le décret du Parlement; et comme on alléguait toujours en faveur de cet article la sûreté de la personne sacrée des rois, les prélats renouvelèrent le décret de Constance

1. *De Potestate S. Pontificis in rebus temporalibus,* et autres traités.
2. *Defensio fidei.*
3. Hanotaux, *Richelieu,* t. II, p. 1 sq.

contre le tyrannicide. — Somme toute, il résulte de ces faits, qu'à Paris, l'autorité des Papes sur les rois était contestée par le plus grand nombre; ce qui s'explique par l'influence latente du protestantisme, l'excès même de l'opinion du pouvoir direct, et le rôle joué par les princes dans l'extinction du Grand Schisme d'Occident[1].

En 1594, **Pierre Pithou**, jurisconsulte, publia les *Libertés de l'Église gallicane,* ouvrage dirigé tout à la fois contre le Pape dont il confisquait partiellement l'autorité au profit de l'épiscopat, et contre les évêques qu'il assujettissait outre mesure à la puissance séculière : il y était dit, par exemple, que les évêques ne pouvaient ni sortir du royaume, ni se réunir en concile sans l'autorité du roi[2]. Singulières libertés! — Le Parlement favorisait ces théories[3]; et **Pierre Dupuy**, leur prêtant l'appui de son érudition, publia (1638) le *Traité des droits et des libertés de l'Église gallicane avec les preuves,* trois volumes in-folio que condamnèrent vingt-deux évêques français (1639).

2) Le gallicanisme ecclésiastique allait de pair avec le gallicanisme parlementaire. A l'occasion des thèses ultramontaines soutenues par les Jacobins (1610), comme quoi le Pape est infaillible et nullement inférieur au concile, **Edmond Richer**[4], syndic de la Faculté de théologie de Paris, publia (1611) son *De ecclesiastica et politica potestate.* L'infaillibilité, est-il dit dans ce petit écrit, est une prérogative de l'Église, non du Pape. Celui-ci ne peut pas même porter des décrets, mais seulement les faire exécuter. Au Pontife romain le pouvoir exécutif, à l'Église le pouvoir législatif; et l'Église, dépositaire de l'autorité souveraine, c'est le corps entier de la hiérarchie compre-

1 L'explication totale du fait se trouve dans les événements de la quatrième période du moyen âge.

2. * Hergenroether, t. VI, p. 183, n. 409.

3. * Hergenroether, t. VI, p. 185, n. 410, 411.

4. Puyol, *Edmond Richer,* 2 vol., 1876; — Perrens, *L'Église et l'État,* t. II.

nant les prêtres eux-mêmes. La tenue fréquente des conciles est donc chose absolument nécessaire. — Gerson avait mis les curés dans la hiérarchie, mais non les simples prêtres; Bossuet et les gallicans modérés n'y mettront que les évêques; les disciples de Richer y feront entrer tous les fidèles et iront ainsi jusqu'au *multitudinisme,* erreur souvent mais faussement attribuée à Richer lui-même. — Le *De ecclesiastica et politica potestate* eut un grand retentissement. Tandis que le Parlement le prenait sous sa protection, que Simon Vigor, conseiller du roi, en soutenait hardiment la doctrine et l'exagérait même dans un sens démocratique, André Duval et d'autres théologiens l'attaquèrent avec non moins de résolution; un concile de Sens et un autre d'Aix (1612) le condamnèrent; de même un peu plus tard le Saint-Siège. Quant à la cour, elle le voyait de mauvais œil, par crainte qu'on ne songeât à faire l'application de ses principes à l'État. Sur un ordre du roi, Richer renonça à son titre et à ses fonctions de syndic (1612). Dans la suite, il signa (1629) une formule de rétractation dressée par Richelieu, ce qu'il fit avec sincérité, comme il le déclara expressément sur son lit de mort (1631).

Un autre gallican de renom fut **Marc-Antoine de Dominis**, d'abord Jésuite, puis évêque de Segni, et enfin archevêque de Spalatro et primat de Dalmatie, son pays d'origine. Censuré par l'Inquisition romaine pour avoir écrit en faveur de la république de Venise contre Paul V, il passa en Angleterre. Là il prêta le concours de sa théologie à Jacques VI qui succombait sous l'argumentation de Bellarmin et de Suarez, et acheva (1617) son grand ouvrage, *De republica christiana* [1] (3 fol.). A l'en croire, la Papauté n'est pas d'institution divine; tout pouvoir ecclésiastique

1. Boverio, O. C., publia, pour réfuter cet ouvrage, *Parænesis catholica ad M. A. de Dominis...*, in-12, Lyon, 1618, et *Censura parænetica, in quatuor libros de republica ecclesiastica M. A. de Dominis*, fol., Milan, 1621.

réside dans la communauté chrétienne qui le tient directement de Jésus-Christ; les ministres de l'Église doivent être désignés par la communauté, et n'ont d'autre pouvoir que celui qui leur est conféré par les électeurs. — Comme Richer, Dominis parut regretter ses erreurs; il se rétracta librement à Rome sous Grégoire XV, mais à la suite de nouvelles vacillations, il fut enfermé au château Saint-Ange où il mourut (1625).

L'attitude de **Richelieu**, dans ces questions, était celle d'un politique. Les raisons d'État contrebalançaient dans son esprit les raisons théologiques; et c'est pourquoi il sembla pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. S'il obligea Richer à une rétractation (1629), il fit brûler par la main du bourreau (1626) le *De potestate Summi Pontificis* du Jésuite Santarelli [1]. Au fond, il inclinait, avec une nuance marquée de modération, vers le double Gallicanisme parlementaire et ecclésiastique.

Appendice II

§ 268. — JANSÉNISME

Deux principales écoles catholiques sur la grâce avant le concile de Trente; — Baïanisme; — Thomistes et Molinistes, Congrégation *de Auxiliis;* — Jansénisme proprement dit : Jansénius, Hauranne, Port-Royal, bulle *In eminenti*, les cinq propositions.

1) Lorsque le protestantisme innova sur les questions de la grâce, deux écoles principales étaient en présence dans l'Église : celle des Dominicains donnant davantage à l'action divine, et celle des Franciscains favorisant surtout le libre arbitre. Le concile de Trente ne songea pas à mettre fin à la controverse; il lui suffisait de frapper l'hérésie. Les discussions entre catholiques continuèrent

1. *Houssaye, *Bérulle et Richelieu*, p. 131 sq.; — Perrens, *L'Église et l'État,* t. II, p. 400 sq.

donc, et avec une certaine acuité qui s'explique par les préoccupations théologiques du temps. Avec les Dominicains, défenseurs, disaient-ils, de la doctrine de saint Thomas, de saint Augustin et de saint Paul, marchaient d'autres religieux et des prêtres séculiers; mais le puissant Ordre des Jésuites suivit tout entier les tendances de l'école franciscaine dont il modifia d'ailleurs les théories.

2) Une troisième école, destinée à une triste célébrité, parut alors, inaugurée par deux docteurs de Louvain : **Baïus**[1] (Michel de Bay, † 1589) et son ami **Hessels** († 1566). Le **Baïanisme** faisait fi de la scolastique et s'attachait à l'étude des Pères, surtout de saint Augustin dont il prétendait à tort reproduire la pure doctrine.

D'après Baïus, il n'y a pas de distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. A l'origine, la grâce, les dons du Saint-Esprit, la destination à la vision béatifique appartenaient à l'intégrité de la nature. Depuis la prévarication héréditaire de nos premiers parents, la nature est incomplète; et c'est pourquoi l'homme laissé à lui-même pèche toujours et invinciblement. Il est libre néanmoins, voulant le mal qu'il fait et étant exempt de contrainte physique (*immunitas a coactione*).

Deux docteurs de Louvain revenus de Trente (1552), Tapper et Rawenstein, et les Pères Franciscains combattirent vivement la nouvelle doctrine ; la Sorbonne en censura 18 propositions (1560); on s'échauffa de part et d'autre : comment cela allait-il finir? Le cardinal de Granvelle, ministre d'Espagne aux Pays-Bas, obtint de Philippe II que Baïus et Hessels fussent envoyés (1563) au concile de Trente pour s'y expliquer. Ils s'y rendirent; mais on ne voit pas qu'ils y aient pris la parole. Ils en revinrent

1. *Opera*, éd. par dom GERBERON, in-4, Cologne, 1696 (à l'Index, 1697). — Cf. *Dict. th.* de VACANT, art. *Baïus*. — DU CHESNE, *Hist. du Baïanisme*, in-4, Douai, 1731; — LINSENMANN, *Michel Baïus*, Tubing., 1867.

sans avoir modifié leurs idées; et, de ce jour, Baïus s'appliqua à les développer dans une série de petits écrits qu'il publia. La publicité attira les foudres de Rome sur la tête du téméraire écrivain. Une bulle [1] de saint Pie V condamna (1567) 79 de ses propositions, comme « hérétiques, erronées, suspectes, téméraires, scandaleuses, offensives des oreilles pies »; condamnation renouvelée par une autre bulle [2] de Grégoire XIII (1579). Baïus, qui avait soulevé des difficultés contre la première bulle, accepta la seconde; et cette soumission lui valut d'être maintenu dans sa charge; il mourra (1589) chancelier de l'Université. — Les Franciscains et les Jésuites triomphaient. Mais Baïus, en acceptant sa condamnation, n'entendait pas adhérer à toutes les opinions de ses adversaires. A son tour, il accusa de semipélagianisme les Jésuites Lessius et Hamel qui enseignaient à Louvain, et réussit à faire censurer 34 [3] de leurs propositions par les Universités de Louvain (1587) et de Douai (1588); il échoua auprès des autres. Sixte-Quint assoupit cette affaire en l'évoquant à son tribunal [4].

3) Alors entrèrent en scène, sur un autre théâtre, **thomistes** et **molinistes** [5]. A Salamanque, le Dominicain

1. *Ex omnibus afflictionibus.*
2. *Provisionis nostræ.*
3. D'ARGENTRÉ, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, III, 2, 120 sq., 135 sq. — Il y en a trois sur l'Écriture sainte, trente et une sur la grâce et la prédestination. Dans la troisième d'Écriture sainte, il est dit qu'un livre, simple fruit de l'intelligence humaine, peut entrer dans le Canon des Livres Saints, pourvu que le Saint-Esprit déclare ensuite qu'il ne renferme rien que de véridique (sentiment inadmissible).
4. Saint François de Sales écrivit à Lessius : « Cognovi Paternitatem vestram, sententiam illam antiquitate, suavitate ac Scripturarum nativa auctoritate nobilissimam de Prædestinatione ad gloriam post prævisa merita, amplecti ac tueri; quod sane mihi gratissimum fuit qui nimirum eam semper ut Dei misericordiæ ac gratiæ magis consentaneam ac amabiliorem existimavi ». — Cf. HAMON, *Vie de S. Fr. de Sales*, t. II, p. 191.
5. Mg. (sur les controv. de la grâce et du libre arbitre) par SCHNEEMANN, 1879-1880 (all.); éd. lat. 1881 (Frib.-Br.); — DE RÉGNON, S. J., *Bannez et Molina* (1888); *Bannésianisme et Molinisme* (1890); — MATIGNON,

Bannez déférait au tribunal de l'Inquisition des thèses du Jésuite Montemajor, coupable à ses yeux de combattre la prémotion physique et d'établir la science moyenne [1]. A Évora, un autre Jésuite, Molina, achevait son *De liberi arbitrii cum gratiæ donis... concordia;* célèbre ouvrage publié à Lisbonne en 1588, où étaient exposées avec ampleur et solidité les deux opinions de la grâce non efficace par elle-même et de la science moyenne. Bannez et ses confrères l'attaquèrent vivement, avant même qu'il eût vu le jour; Molina et les Jésuites le défendirent avec non moins de vivacité. Clément VIII intervint comme juge; et pour préparer la sentence, il institua une Congrégation spéciale, dite *De Auxiliis divinæ gratiæ*. L'examen dura neuf ans et huit mois (1598-1607), avec quelques interruptions; et il se tint, sous Clément VIII et sous Paul V, une infinité d'assemblées. Parmi les principaux champions figuraient, du côté des Dominicains : Didace Alvarez, surtout Thomas de Lémos, l'homme aux poumons d'airain; du côté des Jésuites : Grégoire de Valentia, Pierre Arrubal, Ferdinand Bastida, Jean de Salas, Aquaviva, Bellarmin, etc. Les cours elles-mêmes s'intéressèrent au débat : Henri IV prit parti pour les Jésuites, Philippe II pour les Dominicains.

La Congrégation se prononça deux fois contre le *De liberi arbitrii...*, mais à la simple majorité des voix, et en réduisant finalement à vingt les quatre-vingt-dix proposi-

S. J., dans *Ét.*, 1864, 1865; — MONTAGNE, *Cursus th.* Migne, t. X, p. 359 sq.; — GAYRAUD, *Thomisme et Molinisme*, Paris, 1889; — MABILLE, *Controverses sur le libre arbitre au XVIIe siècle*, 1880.

1. FONSECA († 1599), S. J., est le premier auteur de la *science moyenne*. Les scolastiques du moyen âge ne connaissaient que deux sciences en Dieu : *scientia visionis* (du réel) et *scientia simplicis intelligentiæ* (du possible). La nouvelle école prétendit que le futur conditionnel non réalisé (par exemple, ce que serait aujourd'hui la France, si la Révolution de 1789 n'avait pas eu lieu) n'est ni une réalité ni un pur possible, et que dès lors il y a en Dieu une troisième science, tenant le milieu entre les deux autres : la *scientia media*.

tions jugées d'abord susceptibles de censure. Clément VIII, incertain du parti à prendre, fut encore bien plus hésitant, quand il entendit le cardinal Duperron lui déclarer que les protestants applaudiraient à la condamnation de Molina et à une confirmation de la doctrine des Dominicains; il mourut sans porter aucun jugement. — Sous Paul V, les Jésuites réussirent à concentrer tout le débat sur la grâce efficace, qu'ils disaient ne pouvoir être telle par elle-même sans blesser le libre arbitre. Il y avait de l'habileté dans cette tactique, la grâce efficace *ex se* étant peut-être le point le plus vulnérable de la doctrine dominicaine. Le Pape se rendit compte des raisons données de part et d'autre, et s'abstint, comme le lui conseillait saint François de Sales, de condamner aucune opinion ; il renvoya les deux partis libres, avec défense (1607) de se traiter mutuellement d'hérétiques.

Ce dénoùment était une victoire pour les Jésuites, victoire d'autant plus glorieuse que Clément VIII et Paul V inclinaient personnellement vers la manière de voir de leurs adversaires. Depuis lors, la Compagnie est restée fidèle au molinisme, sauf les légères modifications apportées au système par Suarez et rendues obligatoires (1613) par le général Aquaviva.

4) **Jansénisme** [1]. — *a*) Pendant que Jésuites et Dominicains

1. *Mémoires du P. Rapin* (1640-1669), publiés par AUBINEAU, 3 vol., Paris, 1865 ; — RAPIN, *Hist. du Jansénisme*, publiée par DOMENECH, 1865 ;— DOM CLEMENCET, *Hist. générale de Port-Royal*, Amsterdam, 1755; — DUMAS, *Hist. des cinq propositions de Jansénius*, Liège, 1699 ; — LUCHESINI, *Hist. polem. Jans.*, 3 vol., Rome, 1711 ; — JUNGMANN, *Dissert. selectæ*, dans *Hist. Eccl.*, VII, 217 sq. ; — REUCHLIN, *Gesch. von Port-Royal*, 2 vol., Hambourg, 1839-41 ; — FUZET, *Les Jansénistes du XVII[e] siècle*, 1876 ; — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, 3[e] éd., 7 vol., 1867-1871. Le tome I[er] de la première édition a paru en 1840. Cet ouvrage n'est pas un guide sûr ; l'auteur connaît mal les questions théologiques dont il parle. En outre, ses préventions contre les Jésuites et en faveur de Port-Royal égarent parfois sa critique. A l'en croire, les Jésuites sont semi-pélagiens et tendent au pélagianisme pur (t. III,

discutaient, sans sortir de l'orthodoxie, sur les questions de la grâce, un professeur de théologie de l'Université de Louvain, Janson, propageait secrètement les erreurs condamnées de Baïus. Il séduisit notamment, vers 1602, deux de ses élèves : le Hollandais Corneille Jansen, dit communément **Jansénius** [1], et **Duvergier de Hauranne** [2], de Bayonne. Le premier, issu d'une famille catholique et peu fortunée, avait un esprit pénétrant, subtil, hardi, et de l'application à l'étude, qualités qui le rendaient cher à son maître; le second, né de parents nobles et riches, avait autant d'intelligence et une présomption plus grande encore. Ces deux jeunes gens, bien faits pour se comprendre, se lièrent d'une étroite et constante amitié. Nous les retrouvons à Paris en 1604, puis à Bayonne où l'évêque, pour se les attacher, fit Hauranne chanoine de sa cathédrale, et Jansénius principal d'un collège. Ensemble ils se livrèrent à l'étude des Pères, surtout de saint Augustin, pendant une douzaine d'années, avec une sorte de passion; puis ils se séparèrent. Jansénius, de retour à Louvain (1617), prit le bonnet de docteur et enseigna à l'Université. Il mourut évêque d'Ypres (1638), en déclarant soumettre au jugement du Saint-Siège [3] son trop célèbre

p. 397, 1re édition), ont à l'usage des personnes du monde une morale relâchée par laquelle ils retiennent les âmes sous leur domination ! (p. 67), tandis que Saint-Cyran est « le directeur chrétien par excellence... dans toute sa véracité et sa certitude, un... sûr médecin des âmes »! (t. I, p. 354, 1re éd.).

1. Jansénius, d'abord élève des Jésuites, avait sollicité, sans l'obtenir, la faveur d'être admis dans leur Compagnie (Crétineau-Joly, *H. de la C. de J.*, t. IV, p. 2).

2. Comment jugé par le P. Petau qui logea, étudiant, à la même pension que lui à Paris (Fuzet, p. 64).

3. « Sentio aliquid difficulter mutari posse. Si tamen romana Sedes aliquid mutari velit, sum obediens filius, et illius Ecclesiæ, in qua semper vixi usque ad hunc lectum mortis obediens sum. Ita mea postrema voluntas est ». En tête de l'*Augustinus*. — Voir le texte complet : l'auteur y professe sa foi à l'infaillibilité du Pape. Cf. Crétineau-Joly, *H. de la C. de J.*, t. IV, p. 9.

Augustinus[1]. Cet ouvrage était une réédition des erreurs de Baïus, sous le couvert de saint Augustin dont il était censé reproduire la doctrine ; il fut publié pour la première fois en 1640[2], mais sans aucune autorisation ni connaissance du côté de Rome. L'auteur y avait travaillé durant vingt ans, comme saint Augustin à la *Cité de Dieu!* et il avait lu, à cet effet, si on l'en croit, dix fois toutes les œuvres de l'évêque d'Hippone et trente fois ses écrits contre les pélagiens et les semi-pélagiens.

b) En se séparant, les deux amis ne s'étaient pas dit un éternel adieu. Ils correspondirent par lettres, et travaillèrent de concert [3] à une complète réforme de l'Église, obscurcie selon eux depuis cinq cents ans par les scolastiques et même par le concile de Trente. L'*Augustinus* réalisait une partie importante de la réforme dogmatique. Hauranne s'appliqua surtout à faire revivre, à sa manière, la discipline et les mœurs de la primitive Église. Il revint à Paris, bientôt (1620) il fut nommé abbé commendataire de Saint-Cyran au diocèse de Poitiers, mais il séjourna le plus ordinairement à la capitale qui était pour lui un centre d'action plus favorable. — Il cherchait à agir sur l'opinion par des entretiens particuliers, par la direction des consciences, et par des écrits publiés sous le voile de l'anonyme ou du pseudonyme.

Signalons, parmi ses œuvres : le *Petrus Aurelius*[4], grand in-folio, où il défend en les exagérant les droits des

1. *Augustinus sive doctrina Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicina adversus Pelagianos et Massilienses* (Louvain, 1640).

2. Vains efforts des Jésuites pour empêcher la publication de ce livre (*Crét.-Joly, t. IV, p. 15-16).

3. On a dit que sept chefs jansénistes se seraient réunis à Bourg-Fontaine, chartreuse près de Paris, pour comploter (1621) la substitution du déisme au Christianisme. La réunion eut lieu très probablement, mais pour réformer l'Église, non pour la détruire.

4. *Hergenroether, t. VI, p. 161, n. 398 ; — Cf. Jager, t. XVII, p. 28 sq.

évêques d'Angleterre contre les prétentions des réguliers et surtout des Jésuites; la *Question royale*, bizarre cas de conscience [1]; la *Théologie familière;* des *Lettres* en grand nombre, etc. On assure que ses manuscrits auraient pu former quarante in-folio. La plupart n'ont pas été édités; et il n'y a certes pas lieu de le regretter, la doctrine de l'auteur n'étant rien moins qu'orthodoxe. Qu'on en juge par les points suivants : — « L'évêque et le prêtre qui pèchent mortellement contre la chasteté perdent leur dignité. — Les évêques sont égaux au Pape et les simples prêtres aux évêques. — Il faut également honorer les conciles particuliers et les conciles généraux. — La Constitution de l'Église n'est pas monarchique mais aristocratique. — La doctrine de Richer n'a jamais été condamnée que par les sots. — En cas d'hérésie chaque évêque devient Pape. — L'état religieux n'est bon que pour les relaps et les scélérats. — Pour être chrétien, il faut être en état de grâce. — Les péchés véniels ne sont pas matière suffisante à l'absolution. — La contrition parfaite est absolument nécessaire au sacrement de pénitence, l'attrition ne suffit pas. — L'absolution n'est qu'un jugement déclaratif de la rémission des péchés. — Pour recevoir le sacrement de l'Eucharistie, il faut avoir fait pénitence de ses péchés, n'être attaché, ni par volonté ni par négligence, à aucune chose qui puisse déplaire à Dieu; ceux qui demeurent dans les moindres fautes ou imperfections en sont indignes. — La grâce fléchit toujours le cœur et lui fait toujours vouloir ce qu'elle lui commande. — Dieu veut sauver tous les hommes, en ce sens seulement qu'il veut le salut de tous ceux qui se sauvent effectivement [2]. »

Le novateur s'attachait surtout à gagner les hommes influents. Le cardinal de Bérulle et le Père de Condren,

1. *Fuzet, p. 64.
2. Saint-Cyran prétendait que Dieu lui avait inspiré cette doctrine (Fuzet, p. 89).

à qui il venait en aide pour la fondation de leurs collèges, ne le rebutèrent pas tout d'abord. Jamais cependant ils n'adoptèrent ses idées particulières ; le P. de Condren finit même par se déclarer nettement contre lui. Saint Vincent de Paul et M. Olier découvrirent le sectaire sous les apparences du zèle et refusèrent de le suivre. — Le venin de l'erreur eut plus de prise sur les **Arnauld** [1], grande famille issue d'Auvergne, chez qui la haine des Jésuites était comme héréditaire. Antoine Arnauld, célèbre avocat [2], venait de mourir (1619) lorsque Saint-Cyran fit la connaissance de d'Andilly, l'aîné de ses fils (1620). Celui-ci l'introduisit dans la famille, où bientôt vénéré comme un oracle, il dirigea les études du jeune Antoine Arnauld [3], frère de d'Andilly et futur chef de secte. Présenté au monastère de Port-Royal [4] et à son abbesse Angélique Arnauld [5], il s'insinua dans l'esprit des religieuses, au point que toutes voulurent lui faire leur confession générale. Une de ces religieuses, Agnès Arnauld, sœur d'Angélique, avait composé le *Chapelet secret* du *saint Sacrement* [6], opuscule que la Sorbonne condamna (1633), comme contenant « plusieurs extravagances, imperti-

1. VARIN, *La vérité sur les Arnauld*, 2 in-8, Paris, 1847 ; — SAINTE-BEUVE, t. I, p. 56 sq.
2. Antoine Arnauld laissa, en mourant, dix enfants : il en avait eu vingt-deux. On connaît particulièrement de lui son plaidoyer contre les jésuites, devant le Parlement de Paris, au nom de l'Université. — Son beau-père, Marion, avocat général au Parlement de Paris, était, dit Duperron, « le premier du Palais qui ait bien écrit, et possible qu'il ne s'en trouvera jamais un qui le vaille. Je dis plus que, depuis Cicéron, je crois qu'il n'y a pas eu d'avocat tel que lui » (SAINTE-BEUVE, t. I, p. 65).
3. *Œuvres* du docteur A. ARNAULD, 48 in-4, Lausanne, 1775-1783.
4. Monastère de Bénédictines, situé à six lieues de Paris, près de Chevreuse. Il avait été fondé en 1204. On l'appela Port-Royal, parce que Philippe-Auguste, s'étant égaré à la chasse, avait été retrouvé en ce lieu par les seigneurs de sa suite (*Mémoires* de Dufossé, l. I). — Cf. le *Cartulaire* de l'abbaye, publié par A. DE DION, t. I (1204-1280), in-8, Paris, 1903.
5. DALL, *La Mère Angélique* (1 vol., Paris, 1893) ; cet auteur a des sympathies pour le jansénisme ; — FUZET, p. 18 sq. ; — MONLAUR, *Ang. Arnauld*, in-8, Paris, 1901.
6. * SAINTE-BEUVE, t. I, p. 343.

nences, erreurs, blasphèmes et impiétés »[1]. Saint-Cyran prit la défense du livre incriminé et lui chercha des approbateurs. Il y eut autour du *Chapelet* comme un chassé-croisé d'apologies et d'attaques. Cela s'appela, en style janséniste, la tempête du *chapelet secret*[2]. — Richelieu surveillait cette agitation. La religion et la politique lui faisaient un devoir d'empêcher le développement d'une secte condamnée par l'opinion et notamment par saint Vincent de Paul et le P. de Condren, « les deux plus gens de bien du royaume »[3]. Ses dernières hésitations tombèrent lors de la publication d'une traduction d'un livre de saint Augustin (*De la virginité*) par l'oratorien Séguenot, traduction contenant des notes répréhensibles, attribuées par la rumeur à Saint-Cyran. Il fit enfermer (1638) à Vincennes le dangereux abbé; et celui-ci ne recouvra la liberté qu'à la mort du cardinal, pour mourir lui-même huit mois après (1643).

c) La secte continua de grandir, grâce aux « Messieurs » et aux religieuses de Port-Royal. — En 1626, la mère Angélique avait transféré sa communauté à Paris, pour faciliter ses relations avec Saint-Cyran. Quelques hommes de marque, gagnés au jansénisme, allèrent

1.* FUZET, p. 81.

2. La même religieuse, Agnès, apprenant que son neveu Le Maitre songeait à se marier, lui écrivit : « Mon cher neveu, ce sera la dernière fois que je me servirai de ce titre. Autant que vous m'avez été cher, vous me serez *indifférent*, n'y ayant plus de reprise en vous pour y fonder une amitié qui soit singulière. Je vous aimerai dans la charité chrétienne mais universelle, et comme vous serez dans une condition fort *commune*, je serai pour vous aussi dans une affection fort *ordinaire*. Vous voulez devenir esclave, et avec cela demeurer roi dans mon cœur; cela n'est pas possible. Vous direz que je blasphème contre ce vénérable sacrement auquel vous êtes si dévot, mais ne vous mettez pas en peine de ma conscience qui sait bien séparer le saint d'avec le *profane*, le précieux de l'*abject*, et qui enfin vous pardonne avec saint Paul, et contentez-vous de cela, s'il vous plaît, sans me demander des approbations et des louanges ».

3. Richelieu à sa nièce, la duchesse d'Aiguillon (JAGER, t. XVII, p. 46).

l'y rejoindre (1637), et furent reçus dans un des bâtiments extérieurs du nouveau monastère. C'étaient : Singlin, prêtre, qui avait quitté saint Vincent de Paul pour s'attacher à Saint-Cyran; de Baile, gentilhomme du Quercy; Lancelot, et cinq neveux de l'abbesse, dont trois particulièrement connus : Le Maître, brillant avocat, de Séricourt et de Saci [1].

Après six mois, l'archevêque de Paris voyant des inconvénients à ce rapprochement des sexes, ils étaient allés se fixer dans les bâtiments abandonnés de Port-Royal des Champs. Ils s'y trouvaient encore [2], lorsque la mère Angélique, suivie de neuf de ses sœurs de Paris, retourna (1648) habiter son premier monastère. Les « Messieurs » se retirèrent alors sur les hauteurs des Granges, au-dessus de l'abbaye. Dans l'intervalle ils avaient recruté de nouveaux membres, tels que d'Andilly (1646), Nicole [3], Antoine Arnauld, ce dernier, chef spirituel et oracle de tout le parti. Tous, religieux austères moins les vœux, priaient, travaillaient, se mortifiaient, avaient des temps de silence, même l'office de nuit. Ils dirigeaient de petites écoles [4], dans un but de propagande; entretenaient d'étroites relations avec Pascal [5], Tillemont, Racine et autres personnes considérables du dehors; donnaient l'hospitalité aux hommes du monde qui désiraient faire au milieu d'eux une retraite de quelques jours, ce qui se pratiquait également pour les dames chez les

1. La mère des cinq neveux était Catherine Arnauld, fille aînée de l'avocat Arnauld. Maltraitée par M. Le Maître, son mari, qui finit par se faire huguenot, elle se retira auprès de son père, puis de sa sœur Angélique, et mourut religieuse.

2. Ils avaient été dispersés un moment, lors de l'incarcération de Saint-Cyran.

3. Nicole mourut tonsuré, et Lancelot sous-diacre (SAINTE-BEUVE t. I, p. 450).

4. *GAILLARDIN, *H. du règne de Louis XIV*, t. II, p. 150 sq.

5. Pascal fréquenta les solitaires dès 1647, et se réunit à eux en 1654, après le danger qu'il avait couru au pont de Neuilly.

religieuses... Le spectacle parut édifiant, excita l'admiration générale; bientôt sortirent des Granges des travaux littéraires de premier ordre; le public était de plus en plus émerveillé.

d) Que faisaient pendant ce temps les gardiens naturels de l'orthodoxie? Urbain VIII condamna (bulle *In Eminenti*, 1642) l'*Augustinus*, comme renouvelant les propositions déjà proscrites par saint Pie V et Grégoire XIII. Mais, dans les Pays-Bas et en France, on chercha des faux-fuyants, on affecta de tenir la bulle pour subreptice ou même apocryphe. Urbain dut en prendre la défense par deux brefs, Innocent X la confirma encore; et cependant il fallut la volonté absolue de Philippe IV pour réduire au silence l'Université de Louvain. — En France, l'opposition était représentée à la Sorbonne par une minorité obstinée. Antoine Arnauld, prêtre et docteur depuis 1641, opposa trois apologies (1643, 1644) aux trois sermons du docteur Isaac Habert, théologal de Paris et futur évêque de Vabres, qui s'était prononcé contre l'*Augustinus* dans la chaire de Notre-Dame. Finalement, sur un ordre émané de la cour, la Faculté de théologie reçut la bulle *In Eminenti*. — L'affaire de la bulle n'était pas encore terminée, qu'une autre surgit avec le livre *De la fréquente Communion* (1643). Ce livre, œuvre d'Antoine Arnauld, exigeait des conditions presque irréalisables pour la communion même non fréquente. Seize évêques et vingt-quatre docteurs l'approuvèrent néanmoins. Mais les Jésuites et saint Vincent de Paul [1] le dénoncèrent à

1. Vincent de Paul, *Lettres*, 25 juin et 10 sept. 1648 : « La lecture de ce livre, au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente communion, les en retire bien plutôt. L'on ne voit plus cette hantise des sacrements qu'on voyait autrefois, non pas même à Pâques. Plusieurs curés se plaignent qu'ils ont beaucoup moins de communiants que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille de moins. L'on ne voit quasi personne qui s'en approche les premiers dimanches du mois et les bonnes fêtes... Il peut être ce que vous dites, que quelques personnes ont pu profiter de ce livre en France, en Italie. Mais, pour une

Rome, pendant que le Père Nouet[1] et d'autres prédicateurs le réfutaient à Paris devant les fidèles. Arnauld, prévoyant une condamnation, fit acte de soumission[2]; et les choses en restèrent là du côté de Rome. Plus tard seulement Alexandre VIII censurera les propositions les plus dangereuses du livre.

f. En réalité les jansénistes ne cédaient, ni sur les questions de la communion, ni sur celles de la grâce; les discussions continuèrent. En 1649, le syndic de la Faculté de théologie, Cornet, eut l'idée de résumer en sept propositions, dont deux tirées du livre *De la fréquente Communion* et cinq de l'*Augustinus,* ce qu'il croyait avoir été déjà condamné des doctrines jansénistes. Voici les cinq de l'*Augustinus*, célèbres entre toutes, et sur lesquelles va désormais se porter tout le débat : — Il est des commandements divins que le juste lui-même ne peut observer, faute de grâce. Dans l'état de nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. Pour mériter ou démériter, dans l'état de nature déchue, il suffit d'être exempt de contrainte extérieure; la nécessité intérieure n'est pas un obstacle. La grande erreur des pélagiens était de croire qu'on peut résister à la grâce. Il est semi-pélagien de dire que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes[3].

centaine qui en ont profité à Paris, en les rendant plus respectueux de l'usage des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui, en les en retirant tout à fait ».

1. Crétineau-Joly, t. IV, p. 21.

2. Texte dans Jager, XVII, 71.

3. I. Aliqua Dei præcepta hominibus justis, volentibus et conantibus secundum præsentes quas habent vires, sunt impossibilia; deest illis quæque gratia qua possibilia fiunt. — II. Interiori gratiæ in statu naturæ lapsæ nunquam resistitur. — III. Ad merendum et demerendum in statu naturæ lapsæ non requiritur in homine libertas a necessitate, sed sufficit libertas a coactione. — IV. Semipelagiani admittebant prævenientis gratiæ interioris necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei, et in hoc erant hæretici, quod vellent eam gratiam talem esse, cui possit humana voluntas resistere vel obtemperare. — V. Semipelagianum est dicere Christum pro omnibus omnino hominibus mortuum fuisse aut sanguinem fudisse.

DEUXIÈME PARTIE

RÉFORME CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE DANS SON CENTRE

Les Papes et le concile de Trente; — Les Papes après le concile de Trente.

§ 269. — OUVERTURE (13 DÉC. 1545) ET PREMIÈRES SESSIONS DU CONCILE DE TRENTE

Clément VII avait accepté l'idée d'un concile général, pour remédier aux maux de la chrétienté et pour répondre aux vœux, peu sincères d'ailleurs, des protestants. — **Paul III** [1] (Alexandre Farnèse, 1534-1549) y songea plus sérieusement encore. Bien que sa jeunesse n'eût pas été sans reproche, et que son Pontificat ne dût pas être exempt de népotisme, il comprenait la nécessité d'une prompte et efficace réforme de l'Église. Il ouvrit le Sacré-Collège à des hommes capables de le seconder : G. Contarini, Pie de Carpi, Sadolet, Pole, Fisher, J. Aléandre,

1. Carlo Capasso, *La politica di Papa Paolo III e l'Italia,* in-8, Camerino, 1901; — Ranke, *H. de la Papauté pendant le XVIe et le XVIIe siècle* (trad. de l'all.); — Pastor, t. IV.

J.-P. Caraffa, Cervini (futur Marcel II), Morone, évêque de Modène, Jean du Bellay, évêque de Paris, etc.; et quand il eut obtenu de François Ier et de Charles-Quint la conclusion d'une trêve, à Nice, en sa présence, il fit préparer par une commission de théologiens [1] les travaux du futur concile. La bulle de convocation parut enfin (1536). Mantoue était désignée comme lieu de réunion pour l'année 1537; puis, devant les exigences du duc de cette ville, le Pape fit choix de Vicence pour 1538. Mais les évêques ne répondirent pas à son appel, la reprise de la guerre entre Charles-Quint et François Ier leur paraissant un motif suffisant de délai. Enfin nouvelle convocation (22 mai 1542 et 19 novem. 1544), non plus cette fois dans une ville d'Italie, mais à Trente dans le Tyrol, ville impériale quoique italienne de langue.

Le **Concile de Trente** [2] (XIXe œcum., 25 sessions,

1. PALLAVICIN, l. III, ch. XVII, n. 3. — Le rapport de la commission (*Consilium delectorum cardinalium et aliorum prælatorum de emendanda Ecclesia,* 1537) se trouve dans MANSI, *Concil.,* suppl., V, 537.

2. Nouvelle publication des sources par la SOCIETAS GOERRESIANA. T. I-IV, 1901-1904, Frib.-Br. (*Ét.*, 20 août 1903, p. 558; *Q. H.*, oct. 1903, p. 650; *R. H. E.*, oct. 1904, p. 787 sq.). — *Canones et decreta Concilii Tridentini,* Rome, 1564; — éd. RICHTER et SCHULTE, *cum declarat. conc. Trid., interpretum et resolut. thesauri S. Congr. conc.* (Leipz., 1853). — LE PLAT, *Monumentorum ad historiam concil. Trid. spectantium Ampl. Collect.,* 7 vol. (Louvain, 1781-87). — THEINER, *Acta genuina concil. Trid.* (Agram et Leipz., 1874). — CALENZIO, *Documenti inediti sul concil. di Tr.* (Rome, 1874). — DOELLINGER, *Ungedrukte Berichte und Tagebücher zur Geschichte des Konzils von Trient.*, 2 vol. (Noerdling., 1876). — A. VON DRUFFEL, *Monumenta Tridentina* (Munich, 1885).

Paolo SARPI (religieux servite de Venise, protestant dissimulé), *Istoria del Concil. di Trent.,* publiée par M.-A. DE DOMINIS (Lond., 1619); 2e éd. revue par l'auteur (Genève, 1629); trad. fr. par LE COURAYER (Amsterdam, 1736, 1751; Bâle, 1738). D'après RANKE (*Hist. Pap.,* t. II, Appendice, p. 375; cf. t. III, p. 415), cette histoire « est le premier exemple d'une histoire écrite dans un parti pris de dénigrement qui s'applique à tous les faits, objets de l'étude de l'historien ». — PALLAVICINI, *Istoria del concil. di Trento* (Rome, 1652 sq.); nouv. éd. revue

1545-1563) s'ouvrit, après quelques retards encore, le 13 décembre 1545, sous la présidence des légats romains : les cardinaux del Monte, futur Jules III, Cervini, futur Marcel II, et Pole [1], du sang royal d'Angleterre, qui mourra archevêque de Cantorbéry. — Vingt-cinq évêques seulement au début. C'est pourquoi, évitant de rien définir, on se contenta dans les premières sessions de prendre quelques dispositions préliminaires, celles-ci entre autres : qu'il serait fait un *décret* de foi et un *décret* de réformation à chaque session; que les votes seraient émis par têtes comme dans les plus anciens conciles, et non par nations comme à Constance; que les généraux d'Ordres et les abbés auraient voix délibérative, avec cette restriction pour les abbés, que trois appartenant à un même Ordre devraient s'entendre pour ne donner qu'une voix.

La 4e *Session* (8 avril 1546, 64 Pères), la première importante, fut toute consacrée aux règles de la foi. On y statua les points suivants : — autorité divine et égale de tous les livres (énumération suit) de l'Ancien et du Nouveau Testament; — autorité divine des traditions orales remontant aux apôtres, et directement communiquées à ces derniers par Jésus-Christ ou par le Saint-Esprit; — authenticité[2] de la version dite *Vulgate;* — défense d'interpréter l'Écriture contre le sens de l'Église ou contre le sens unanime des Pères; — défense d'imprimer, faire

par l'auteur (Rome, 1664; Milan, 1717); trad. lat. (Anvers, 1673). Le même ouvrage avec les notes de Zaccaria, 4 vol. (Rome, 1833). — L'histoire du concile de Tr. par Ellies Dupin (dans sa *Biblioth. eccl.*) est à l'Index. — Maynier, *Étude historique sur le concile de Trente* Paris, 1874). — Calenzio, *Esame crit. lett. delle opere riguard. la Storia del conc. di Tr.* (1869). — Brischar, *Beurteilung der Kontroversen Sarpis und Pallavicinis* (Tubing., 1843).

1. Après la mort de Paul III, il ne manqua que deux voix à Pole pour être élu; son désintéressement et les intrigues de quelques cardinaux empêchèrent son élection.

2. Franzelin, *De Divina Traditione et Sacra Scriptura, thesis XIX.*

imprimer, vendre, lire ou garder chez soi des livres traitant *de rebus sacris* qui ne porteraient pas de nom d'auteur, ou ne seraient pas revêtus de l'approbation de l'ordinaire; — défense de faire de l'Écriture un usage superstitieux ou même simplement profane, comme il arrive à ceux qui l'emploient dans des railleries, flatteries, médisances, ou qui en font des applications par manière de plaisanterie.

5e *Session* (17 juin 1546, 26 Pères) [1]. — Définition de la doctrine catholique touchant le péché originel. Rien n'est statué sur la Conception de la sainte Vierge [2]; les Pères se bornent à demander que l'on suive à cet égard les constitutions de Sixte IV [3]. — Prescription d'élever une chaire de théologie ou d'Écriture sainte dans toute Église assez riche pour la doter; de même dans les collèges publics et, s'il se peut, dans les monastères; chaque Église pauvre devra avoir tout au moins un maître de grammaire, pour préparer surtout les futurs clercs à l'étude des saintes Lettres; — obligation pour les évêques et les prêtres ayant charge d'âmes, de prêcher tous les dimanches et jours de fête solennelle, et, en cas d'empêchement, de se faire remplacer par des prédicateurs capables et dignes; — défense aux réguliers de prêcher dans leurs couvents sans la permission de leurs supérieurs, et hors de leurs couvents sans celle de l'évêque; — défense aux quêteurs, quelle que soit leur condition, de prêcher eux-mêmes ou par substitut [4].

1. 4 cardinaux, 9 archevêques, 8 évêques, 2 abbés, 3 généraux d'Ordres, sans compter beaucoup de théologiens.

2. Le concile voulait d'abord s'exprimer comme suit : « De B. Virgine S. Synodus nihil definire intendit, *quamvis pie credatur* ipsam absque peccato originali conceptam fuisse ». L'opposition des Dominicains fit renoncer à cette rédaction.

3. Les Constitutions de Sixte IV attachaient des indulgences à l'Office et à la Messe de l'Immaculée Conception, et défendaient aux *maculistes* et *immaculistes* de se traiter mutuellement d'hérétiques.

4. Quelques jours après la 5e session, arrivèrent (26 juin) les ambas-

6[e] *Session* (13 janv. 1547, 55 évêques ou archevêques). Cette session, préparée avec soin durant près de six mois, fut une des plus importantes. On y définit la foi de l'Église sur la justification, et cela, malgré l'opposition formelle de Charles-Quint, persistant plus que jamais dans sa première idée : que l'on s'abstînt de rien statuer sur le dogme avant d'avoir supprimé les abus et réformé la discipline [1]. Les Pères crurent devoir passer outre, l'orthodoxie étant la base nécessaire d'une utile réforme. Et comme les hérétiques avaient cherché à prouver leur théorie fondamentale de la justification par l'Écriture et divers raisonnements, eux aussi donnèrent une certaine étendue à l'exposé de l'enseignement catholique, pour tenir les fidèles plus sûrement en garde contre les sophismes de l'hérésie. Ils promulguèrent donc, sur la justification, seize chapitres raisonnés [2], leur chef-d'œuvre, dit-on, et condamnèrent en 33 anathèmes les erreurs opposées. — Le décret de réformation se rapporte au devoir de la résidence. Sans se prononcer sur la question de savoir si la résidence est de droit divin ou seulement ecclésiastique [3], le concile la déclara obligatoire, confirma les anciennes lois la concernant, et édicta contre les évêques qui les violeraient, des pénalités nou-

sadeurs français, savoir Claude d'Urfé, gouverneur du Forez, Jacques de Lignières, président du Parlement de Paris, et Pierre Danès qui fut depuis évêque de Lavaur.

1. L'empereur voulait par là ménager les protestants avec qui il était en guerre. Ses ambassadeurs sortirent de Trente lors de la 6[e] session ; et ceux de France se tinrent à l'écart durant le même temps, par égard pour l'empereur.

2. Ces chapitres de la 6[e] session ont une autorité toute particulière (V. l'Introduction de la sess. VI, *in fine,* et ch. XVI, *in fine;* cf. PALLAVICIN, l. VIII, ch. XIII, 5).

3. Les Espagnols, d'accord paraît-il avec la majorité du concile, soutenaient contre les Italiens que la résidence est de droit divin. Ils mirent même à soutenir leur sentiment une certaine opiniâtreté, qui s'explique par l'arrière-pensée, qu'une fois la résidence reconnue de droit divin, le Pape ne pourrait plus en dispenser.

velles et précises [1]. Quant aux bénéficiers inférieurs tenus à résider, les évêques devront les contraindre à leur devoir par les peines de droit; et s'ils ont de bonnes raisons d'autoriser des absences temporaires, ils veilleront au moins à ce que le service divin soit fait convenablement par d'autres clercs.

7e *Session* (3 mai 1547, plus de 70 Pères) [2]. — On traita des sacrements. Pas de chapitres exposant *in extenso* la doctrine catholique [3]; les Pères jugèrent probablement qu'elle était assez expliquée dans le *Decretum ad Armenos* d'Eugène IV. Ils se bornèrent à formuler 30 anathèmes contre les erreurs protestantes touchant la doctrine des sacrements. — Interdiction de la pluralité des bénéfices; — examen des ordinands par l'ordinaire; — obligation, pour les évêques, de visiter annuellement toutes leurs Églises, même, comme délégués du Saint-Siège, les Églises exemptes, et cela nonobstant tous privilèges ou coutumes immémoriales; obligation pareillement de veiller à la bonne administration des hôpitaux, au sujet desquels on renouvela les dispositions prises jadis par le concile de Vienne; — défense aux chapitres de donner, pendant la vacance du siège, des lettres dimissoriales.

1. Paul III obligea les évêques à la résidence par ordonnance spéciale, le 18 févr. 1547 (Hergenroether, t. V, p. 583).

2. 3 cardinaux, 9 archevêques, 53 évêques, 2 procureurs d'absents, 2 abbés et 5 généraux d'Ordres, sans compter les théologiens et les canonistes.

3. Sarpi et Dupin prétendent qu'on renonça à exposer la doctrine, par crainte de ne pouvoir s'entendre. Mais Pallavicin dit que cette manière de voir n'est pas justifiée par les pièces (ch. ix, 1).

§ 270. — PREMIÈRE INTERRUPTION DU CONCILE, BOLOGNE, RETOUR A TRENTE. — NOUVELLE INTERRUPTION, LES PAPES JULES III, MARCEL II ET PAUL IV (1547-1559)

Les Pères de Trente, effrayés par l'apparition de la peste (1547), demandèrent au Pape et en obtinrent sans peine la permission de transférer le concile en Italie. Charles-Quint ne voulait pas entendre parler de déplacement. On passa outre à ses représentations, quoiqu'il se fût récemment couvert de gloire par sa victoire (24 avr.) de Mühlberg; la translation à Bologne fut officiellement résolue dans la 8e session (11 mars 1547). Il ne demeura à Trente qu'une quinzaine [1] de membres, retenus par un ordre de l'empereur, leur souverain. A Bologne, il n'y eut que deux sessions (9e et 10e); et rien n'y fut décrété, à cause du petit nombre des membres présents, presque tous italiens. De leur côté, les évêques restés à Trente évitèrent, par peur d'un schisme, de faire aucun acte synodal. Cette division regrettable arrêtait tout. Paul III, désespérant de la faire cesser, prononça la suspension du concile (17 septembre 1549). Deux mois après (10 nov.), il mourait.

Son successeur, le cardinal del Monte, prit le nom de **Jules III** (1550-1555) en souvenir de Jules II qui avait tiré sa famille de l'obscurité. Un de ses premiers soins fut de faire continuer le concile, et à Trente même. Trois légats le présidèrent : le cardinal Crescenzi et les évêques Pighini et Lippomani. Les prélats n'arrivèrent pas nombreux tout d'abord. Henri II, mécontent du Pape (au sujet de Parme) et songeant dès lors à s'allier avec les protestants d'Allemagne, retint même les siens ou les rappela

1. Le seul évêque français qui fût alors à Trente, Claude de la Guiche, depuis évêque de Mirepoix, avait refusé, avec trois de ses collègues, de prendre parti au sujet de la translation du concile (PALLAVICIN, l. IX, ch. XVII, n. 1).

du concile. Dans les premières sessions (11ᵉ, 1ᵉʳ mai 1551; 12ᵉ, 1ᵉʳ sept. 1551) on évita de rien définir. Puis, quand on se crut en nombre,

13ᵉ *Session* (11 oct. 1551, environ 50 Pères). — Il en sortit huit chapitres d'exposition doctrinale sur l'Eucharistie, et onze anathèmes contre les erreurs protestantes relatives à ce sacrement. Ces actes avaient été préparés à Bologne par soixante à soixante-dix théologiens, parmi lesquels, Melchior Cano, Lainez et Salmeron [1]. — Le décret de réformation, en huit chapitres, restreint la pratique abusive des appels en cour de Rome, et d'une manière générale, facilite l'exercice de la juridiction épiscopale : excellente réforme qui devait contribuer à fixer les évêques dans leurs diocèses respectifs.

14ᵉ *Session* (25 nov. 1551). — Mêmes Pères que dans la 13ᵉ session, à l'exception d'un nouveau venu, Macaire d'Héraclée, représentant du patriarche de Constantinople. Les chapitres dogmatiques et les anathèmes se rapportent aux sacrements de pénitence et d'extrême-onction; les chapitres disciplinaires (14) déterminent les droits des évêques en matière d'ordination et leurs devoirs de correction à l'égard des clercs, prescrivent le port de l'habit ecclésiastique, etc.

15ᵉ *et 16ᵉ Sessions* (25 janv. 1552; 28 avr. 1552). — Quelques protestants, munis du sauf-conduit qu'avait délivré le concile dans la session 13ᵉ, arrivèrent à Trente; c'étaient les premiers. Leur air, leur attitude, leurs exigences n'annonçaient aucunement leur soumission : on les reçut néanmoins avec égard. Dans la 15ᵉ session, les

1. Lainez et Salmeron assistèrent au concile de Trente, pendant toute sa durée, comme théologiens du Saint-Siège. Deux autres Jésuites, Le Jay et Canisius, y représentèrent un temps l'évêque d'Augsbourg (Crétineau-Joly, t. I, p. 202). — Vie édifiante de ces Pères à Trente (*Bérault-Bercastel, t. IX, p. 490, éd. 1809). — Instruction de saint Ignace à Lainez et à Salmeron, lors de leur premier départ pour Trente (Crét.-Joly, t. I, p. 195-198).

Pères (70) s'abstinrent par ménagement de rien définir, et délivrèrent un nouveau sauf-conduit d'une extraordinaire ampleur, pour hâter l'arrivée d'un plus grand nombre de dissidents. — Mais voilà que soudain la guerre éclata comme un coup de foudre. Maurice, électeur luthérien de Saxe, venait de trahir l'empereur, son allié, à qui il devait tout; après une entente secrète avec Henri II, son armée entrait dans le Tyrol, pendant qu'une armée française s'avançait sur le Rhin[1]. En de telles conjonctures, le concile devenait impossible : les légats, Jules III consulté, en prononcèrent la suspension dans la session 16ᵉ.

Aussi bien, Jules III, Pontife médiocre après avoir été grand cardinal, n'était peut-être pas l'homme qu'il fallait pour mener à bonne fin les travaux conciliaires. Avant son Pontificat, il avait pris en affection un enfant de naissance obscure, à qui il confia la garde de son singe. Devenu pape, il lui donna le premier chapeau, sans tenir compte de la juste opposition de tout le Sacré Collège. L'adolescent, âgé de seize ans, n'avait aucun titre à une telle dignité; sa promotion était un déshonneur pour la pourpre romaine, et le déshonneur parut bien plus grand encore dans la suite, lorsqu'on vit Pie IV dans la nécessité d'enfermer l'indigne cardinal Monte[2].

Marcel II (1555) succéda à Jules III. « Pendant toute sa vie il avait donné l'exemple d'une activité et d'une vertu irréprochables, il était l'image vivante de cette réforme de l'Église dont les autres n'étaient que les parleurs (?). On conçut les plus grandes espérances[3] ». Malheureusement il mourut le 22ᵉ jour de son Pontificat.

Le conclave lui donna pour successeur le plus sévère de tous les cardinaux, J.-P. Caraffa, vieillard octogénaire, mais très vigoureux encore, auxiliaire de saint Gaëtan

1. V. § 246.
2. Ainsi appelé parce que le Pape l'avait fait adopter par Monte, son propre frère.
3. Ranke, l. III, paragr. 3, t. II, p. 57.

pour la fondation des Théatins. Le nouveau pape, **Paul IV**[1] (1555-1559), eut surtout deux choses à cœur : réformer l'Église et chasser les Espagnols de Naples et de toute la péninsule[2].

Il mit de ses parents à la tête des seigneuries ecclésiastiques et laïques, pour avoir des auxiliaires dévoués ; et quand il se crut prêt, il engagea la guerre contre l'étranger, mais sans succès. Le duc d'Albe vainqueur lui fit ses conditions, avec modération et respect[3] il est vrai, de manière toutefois à l'obliger de renoncer à ses projets anti-espagnols. — Déçu de ce côté, le Pontife s'adonna tout entier à la réforme de l'Église. Il étendit les pouvoirs de l'Inquisition romaine, déjà reconstituée par Paul III comme tribunal d'appel pour toute la chrétienté ; il nomma un grand inquisiteur (Ghislieri, futur saint Pie V) ; il publia le premier *Index* de livres défendus, et songea aux moyens de reprendre le concile, dont il aurait voulu tenir les assises au Latran comme aux grands jours de la Papauté. Sur ce dernier point, les obstacles lui parurent invincibles. — Pape remarquable par la sainteté de sa vie et par l'ardeur soutenue de son zèle, il eut cependant un défaut : il était trop dur, même pour ses parents[4] ; le sens de la mesure lui manquait. Aussi se fit-il beaucoup d'ennemis. On l'enterra sans pompe, par crainte d'une profanation de son corps. La crainte était fondée. La

1. G. Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa. Étude sur le pontificat de Paul IV*, 1883.

2. L'Italie, à ses yeux, était un « instrument à quatre cordes naturellement d'accord : Rome, Naples, Milan et Venise ». De là, guerre aux Espagnols qui en troublaient l'harmonie (Ranke, l. III, paragr. 4, t. II, p. 63 ; — De Falloux, *H. de S. Pie V*, t. I, ch. III).

3. Ranke, p. 80-81.

4. G. Duruy, dans *Q. H.*, juill. 1884, p. 335. — Les parents du Pontife abusèrent de sa confiance. De là un procès sous Pie IV qui fit exécuter quatre d'entre eux, parmi lesquels le cardinal neveu Ch. Caraffa. Il est vrai que Pie IV ordonna une revision du procès et punit de mort le rapporteur (*Ranke, p. 111).

populace brisa une de ses statues érigée par le Sénat sur le Capitole, et brûla les prisons de l'Inquisition après avoir élargi les détenus.

§ 271. — RÉOUVERTURE ET CONCLUSION DU CONCILE SOUS PIE IV (1562-1563)

Le cardinal Jean Angelo Médici [1], ancien juriste, fut élu, ce semble, par réaction contre le précédent Pontificat. Dévoué à la maison d'Autriche-Espagne, d'un caractère aimable, de mœurs pas très austères [2], tel apparaît **Pie IV** [3] (1559-1565). Parmi les parents associés à sa fortune, était un neveu, Charles Borromée, qu'il fit cardinal archevêque de Milan à vingt-deux ans [4]. Le jeune cardinal, doué de vertus précoces [5], exerça à la cour de Rome une influence heureuse et prépondérante ; il y était l'interprète autorisé de ceux qui voulaient la continuation d'une vraie réforme. Grâce à lui, Pie IV résolut de réunir de nouveau le concile. — Le roi d'Espagne voulait une simple continuation de celui de Trente ; l'empereur Ferdinand et le roi de France demandaient, par ménagement pour les protestants, un concile nouveau, sans relation avec le précédent ; l'empereur aurait même désiré la concession du calice aux laïques et du mariage aux prêtres, à quoi la cour de France ne répugnait aucunement. Le 29 novembre 1560, parut la bulle convoquant les évêques à Trente pour Pâques de l'année suivante ; sans dire expressément que le nouveau concile ne serait que la continuation du précédent, elle le donnait clairement à entendre.

1. Les Médici de Milan, auxquels appartenait Pie IV, n'avaient rien de commun avec les célèbres Médicis de Florence. — Curieuse origine de la fortune des Médici (*Ranke, p. 105).
2. *Ranke, l. III, paragr. 6 et 7, p. 146-148.
3. Ch. Muller, *Das conclave Pius IV* (Gotha, 1889).
4. Le Pape accumule sur sa tête bénéfices et dignités
5. *Ranke, p. 112 sq.

17e Session (15 janvier 1562, plus de 100 évêques [1]). — Ce fut la session d'ouverture, présidée par Hercule Gonzague, cardinal de Mantoue, et autres légats pontificaux. Il ne s'y fit rien d'important, pas plus que dans les trois suivantes : on attendait les protestants qui ne parurent pas.

21e Session (16 juillet 1562). — Quatre chapitres suivis de quatre anathèmes, exposant la doctrine catholique de la communion sous une et deux espèces, et de la communion des petits enfants. — Le décret de réformation, en neuf chapitres, contient les points suivants : — collation gratuite des ordres et concession également gratuite des lettres dimissoriales; — nécessité d'un titre ecclésiastique ou d'un patrimoine pour recevoir une ordination ; — distributions journalières aux chanoines pour assistance au service divin; — droit des évêques d'unir ou de diviser les paroisses, en cas de besoin; — recommandation aux évêques de donner des vicaires aux curés incapables, de corriger les scandaleux et de priver de leurs bénéfices les incorrigibles, de faire réparer convenablement les églises, de visiter tous les ans les monastères et autres bénéfices en commende ; — abolition du nom et des fonctions de quêteur, et publication désormais des indulgences par les ordinaires.

22e Session (17 sept. 1562; 180 prélats environ). — Neuf chapitres suivis de neuf anathèmes, concernant le saint sacrifice de la messe. Les fidèles sont invités à se trouver en état de communier chaque fois qu'ils entendent la messe. Sur la question de savoir s'il convenait d'accorder en certains cas la communion sous les deux espèces, le concile déclara s'en rapporter à la sagesse du Pape. Dans la suite, Pie IV, sur les conseils de saint Charles Borromée, fit cette concession à nombre d'Églises d'Al-

1. Exactement, outre les cardinaux, 106 évêques, 4 abbés et 4 généraux d'Ordres.

lemagne par manière d'essai. Mais l'expérience montra qu'elle était inopportune ; les bons catholiques ne la désiraient pas, et les hérétiques la trouvaient insuffisante : on ne tarda pas à la retirer.

23e Session (15 juillet 1563, 208 évêques). Les discussions parfois orageuses qui précédèrent cette session, ne durèrent pas moins de dix mois, et faillirent amener la dissolution du concile.

Les ambassadeurs français [1], arrivés entre la 19e et la 20e session, demandèrent, au lendemain de la 22e, qu'on ne fît plus de décrets dogmatiques, qu'on ne traitât que de la réforme ; et cette réforme ils l'entendaient, selon les instructions reçues de Catherine de Médicis et de l'Hôpital, dans un sens à moitié protestant [2]. L'empereur avait des exigences analogues : il demandait la permission du mariage pour les prêtres, la faculté pour les pasteurs protestants d'administrer les sacrements à défaut de prêtres catholiques, l'abandon des biens ecclésiastiques à leurs détenteurs actuels, le vote par nations dans le concile comme autrefois à Constance. — D'autre part, le bouillant archevêque de Grenade, Guerrero, voulait la définition de l'origine divine immédiate de la juridiction épiscopale, et revenait sans cesse sur la prétendue nécessité de définir le droit divin de la résidence des évêques : deux points sur lesquels il était d'accord avec les autres évêques espagnols contre les prélats italiens [3]. L'arrivée,

1. Saint-Gelais, sieur de Lansac (dont on connaît un mot célèbre et cher aux protestants, qu'il tenait lui-même d'un des gens de l'empereur : que le Saint-Esprit *arrivait de Rome à Trente en valise* (*Q. H.*, t. VII, p. 64); — Du Ferrier, président de la Chambre des enquêtes au Parlement de Paris; — Guy du Faur de Pibrac, conseiller au grand conseil.

2. *Jager, t. XV, p. 413; cf. p. 423.

3. Est-ce alors, ou à un autre moment, que l'archevêque de Braga, dom Barthélemy des Martyrs, dit à haute voix « que les très illustres cardinaux avaient besoin d'une très illustre réforme » ? Ce trait, rap-

sur ces entrefaites, du cardinal de Lorraine [1] en tête de 14 évêques [2] de sa nation, devait encore aggraver les difficultés. Les évêques de France, élevés pour la plupart dans les idées de la Sorbonne, tenaient généralement pour la supériorité du concile général sur le Pape même certain, et ne regardaient pas comme œcuménique le concile de Florence qui avait défini la pleine puissance du Pontife romain; à Trente, ils s'opposèrent absolument à ce que l'on renouvelât la définition de Florence [3]. Comment allait-on se mettre d'accord?

On y parvint au prix de mutuelles concessions. Pie IV, conseillé à Rome par saint Charles Borromée, fit paraître beaucoup de prudence et de modération, consentit à ce qu'on ne dît rien de son autorité; l'empereur, à la suite d'une entrevue [4], à Inspruk, avec le cardinal Morone, premier président du concile après Hercule Gonzague décédé, retira une partie de ses demandes, pendant que le très catholique Philippe II faisait inviter ses évêques à s'unir au Saint-Siège; le cardinal de Lorraine lui-même, désireux avant tout d'éviter un schisme, se montra moins exigeant [5]; enfin il fut décidé qu'on passerait sous silence la question controversée du droit divin immédiat, soit de la

porté dans sa *Vie*, ne se trouve ni dans Sarpi ni dans Pallavicin (*Q. H.*, t. VII, p. 60).

1. Guillemin, *Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse* (1881).

2. Le cardinal avait encore dans sa suite trois abbés et dix-huit théologiens. Déjà auparavant, des évêques français étaient arrivés à Trente; d'autres s'y rendirent plus tard; et ainsi l'Église de France fut finalement représentée au concile par un cardinal, deux archevêques et vingt-quatre évêques, sans compter les abbés et les théologiens.

3. Un évêque italien, entendant un évêque français exprimer son sentiment, se permit de dire : « Gallus cantat! » à quoi l'évêque de Lavaur, Pierre Danez, repartit : « Utinam illo gallicinio Petrus ad resipiscentiam excitetur! » (Bérault-Bercastel, t. IX, p. 720, éd. 1809). — Cf. Jager, t. XV, p. 472.

4. Ranke, l. III, paragr. 8, t. II, p. 118 sq.

5. Cf. Hergenroether, t. V, p. 608; — Jager, t. XV, p. 472-73.

juridiction [1], soit de la résidence [2] des évêques.

Alors put se tenir la 23e session. Le décret dogmatique [3], en 4 chapitres suivis de 8 anathèmes, est relatif au sacrement de l'Ordre. Le décret de réformation, « d'une immense valeur » [4], contient les points suivants : — Résidence obligatoire pour tous ceux qui ont charge d'âmes ; même avec les meilleures raisons, on ne s'absentera pas, dans l'année, plus de trois mois continus ou divisés ; — les évêques se feront sacrer dans les trois mois après l'institution, et ordonneront eux-mêmes leurs clercs ; — pour recevoir la tonsure, il faut avoir été confirmé, savoir lire et écrire, être animé de bonnes intentions ; — on peut être promu aux ordres mineurs sur le bon témoignage du curé ; la publication préalable des bans est requise pour la réception des ordres majeurs ; — on ne peut être pourvu d'un bénéfice avant l'âge de 14 ans, ni fait sous-diacre avant 22 ans, diacre avant 23, prêtre avant 25 ; — observer les interstices ; — défense aux abbés de conférer la tonsure et les ordres mineurs à d'autres qu'à leurs religieux, aux évêques de conférer en un même jour deux ordres sacrés à un même sujet ; ces derniers ne devront ordonner personne que pour une Église déterminée ; — il faut l'approbation de l'ordinaire pour entendre les confessions ; — il est permis d'employer, pour les ministères inférieurs, des clercs mariés à défaut d'autres, pourvu qu'ils ne soient

1. Nombre de Pères ne distinguaient pas clairement, ce semble, le pouvoir d'ordre du pouvoir de juridiction. De là des malentendus que Lainez essaya de dissiper dans ses remarquables discours (HERGENRŒTHER, t. V, p. 608 ; — PALLAVICIN, l. XVIII, ch. XV ; l. XIX, ch. VI).

2. Cependant les premières lignes du chapitre 1er du décret de réformation favorisent l'opinion du droit divin de la résidence. — Dans une congrégation, le vote sur la question du droit divin de la résidence avait donné les résultats suivants : 70 voix *pour*, entre autres, celles de deux légats ; 38 *contre*, et 34 abstentions. Ces derniers demandaient, comme condition de leur vote, que le Pape fût préalablement consulté (PALLAV., l. XVI, ch. IV, n 1-4).

3. Six évêques refusèrent leur adhésion à ce décret dogmatique.

4. *RANKE, p. 143.

pas bigames et qu'ils portent la tonsure et l'habit clérical [1]; — enfin on devra établir des séminaires dans tous les diocèses, point jugé dès lors si important, que les évêques déclarèrent se tenir pour suffisamment dédommagés de toutes leurs peines alors même qu'il ne resterait pas autre chose du concile [2].

24e Session (11 nov. 1563). — Les préparatifs de cette session, comme ceux de la précédente, furent laborieux et troublés. Le projet notamment de réforme princière souleva une tempête. Vouloir défendre la juridiction, les immunités et les bénéfices des clercs contre les empiétements des souverains, — c'est de cela surtout qu'il s'agissait, — parut aux ambassadeurs une prétention intolérable; ils soulevèrent mille difficultés [3], et se hâtèrent de dépêcher vers leurs souverains respectifs, qui furent unanimes pour la résistance. Ceux de Catherine de Médicis eurent ordre de quitter Trente, s'ils ne pouvaient obtenir le retrait des articles proposés; en conséquence, Du Ferrier et Pibrac [4] passèrent à Venise. Rien ne pouvant vaincre cette opposition, le sage Pie IV, qui avait suggéré le projet [5], demanda d'y renoncer. — Les discussions sur le sacrement de mariage donnèrent lieu à des difficultés d'un autre genre. Venise, par égard pour les Grecs soumis à sa domination [6], demanda que l'on ne dît

1. Cf. Thomassin, *Discipl.*, P. I, l. II, cabp. LXVI, n. 5-7.

2. Le concile dit, au sujet du choix des enfants : « Pauperum autem filios præcipue eligi vult, nec tamen ditiorum excludit, modo suo sumptu alantur, et studium præ se ferant Deo et Ecclesiæ inserviendi ».

3. Discours violent de Du Ferrier dans une congrégation, et réponse vigoureuse de Grassi, évêque de Montefiascone (Pallav., l. XXIII, ch. I; — Jager, t. XV, p. 478 sq.).

4. Avant l'incident, le troisième ambassadeur, Lansac, avait été envoyé en France par le cardinal de Lorraine.

5. « Sa Sainteté est d'avis que... vous laissiez ou fassiez chanter encore sur l'air de la réforme des princes », écrit saint Charles Borromée aux présidents du concile (Pallav., l. XXII, ch. IX; — Rohrbacher, l. LXXXV, paragr. 5).

6. Savoir les Grecs des îles de Candie, Chypre, Corfou, Zante, Céphalonie, etc. (Pallav., l. XXII, ch. IV, n. 27).

pas anathème à ceux qui admettaient la légitimité du divorce en cas d'adultère. Les observations de ses ambassadeurs à ce sujet parurent fondées. De là un canon (VII) qui, tout en sauvegardant la doctrine, évite de rejeter ses contradicteurs dans l'hérésie formelle [1]. De son côté, le roi de France voulait que le concile annulât les mariages clandestins, à cause des désordres dont souvent ils étaient l'occasion, et les mariages contractés sans le consentement des parents. Sur ce dernier point, motivé dans la pensée royale par des considérations politiques, on ne lui donna pas raison [2]. Quant aux mariages clandestins, ils furent annulés, mais seulement après de longs et vifs débats. Nombre d'évêques et de théologiens, entre autres le plus théologien des légats, Hosius, et le Père Lainez [3], ne croyaient pas que l'Église pût empêcher la formation du lien conjugal dans ces sortes d'unions. On en vint au vote : il y eut 150 voix pour l'annulation, 50 contre et quelques abstentions [4].

Le décret dogmatique, proclamé en session solennelle, comprend douze anathèmes et dix chapitres relatifs au sacrement de mariage. — Le décret de réformation contient les points suivants : — recruter autant que possible le Sacré Collège dans toutes les nations de la catholicité ; — concile provincial tous les trois ans, synode diocésain chaque année ; — prescriptions concernant l'instruction

1. « Si quis dixerit Ecclesiam errare cum docuit et docet... propter adulterium alterius conjugum matrimonii vinculum non posse dissolvi... anathema sit ».

2. Les rois de France néanmoins continueront de prétendre qu'aucun membre de la famille royale ne peut contracter mariage sans leur consentement (Jager, t. XVI, p. 537).

3. *Crétineau-Joly, *H. de la C. de Jésus*, t. I, p. 210-211.

4. Quatre opinions avaient été émises au cours des discussions : *a*) que l'Église n'a pas le pouvoir d'annuler les mariages clandestins ; *b*) qu'elle a ce pouvoir et doit en faire usage présentement ; *c*) qu'elle a ce pouvoir, mais qu'il n'est pas opportun d'en user encore ; *d*) qu'il ne faut porter aucun décret à cet égard.

de la jeunesse et la prédication [1]; — réserve au Pape des causes majeures des évêques, et rejet de l'addition gallicane *salvis provinciarum ac principum privilegiis,* proposée par le cardinal de Lorraine; — obligation pour les curés d'expliquer aux fidèles l'Écriture Sainte, les sacrements, la liturgie, à quoi le concile promet d'aider par la publication prochaine d'un catéchisme; — pénitence publique pour les pécheurs publics, pénitencier dans chaque cathédrale; — chapitres composés de gradués par moitié au moins; — défense de conférer les bénéfices à charge d'âmes à des clercs ayant moins de 25 ans; — encore des règles touchant la pluralité des bénéfices et la collation des cures pour lesquelles le concile établit le concours; — abolition des pratiques fiscales, telles que expectatives, mandats de provision pour les bénéfices, etc.; — enfin il est déclaré dans le chapitre XXIe et dernier que, par la formule *proponentibus legatis,* on n'a pas entendu changer la manière accoutumée de traiter les affaires dans les conciles œcuméniques.

25e et dernière Session (3-4 déc. 1563). — Cette session eut lieu six jours avant la date fixée. C'est que les Pères, le Pape lui-même, tout le monde, sauf le roi d'Espagne, avait hâte d'en finir : les Églises particulières souffraient de l'absence prolongée des évêques; la guerre pouvait recommencer d'un moment à l'autre [2]; les prélats pauvres, entretenus à Trente aux frais du Saint-Siège, étaient une charge pour ce dernier; Pie IV, pressentant sa fin prochaine, craignait que des contestations ne s'élevassent entre le concile et les cardinaux pour le choix de son successeur...

1. « Moneatque episcopus populum diligenter, teneri unumquemque parochiæ suæ interesse, ubi commode id fieri potest, ad audiendum verbum Dei. Nullus autem sæcularis, sive regularis, etiam in ecclesiis suorum ordinum, contradicente episcopo, prædicare præsumat ».

2. Cf. lettre de Barthélemy des Martyrs au Pape (RAYNALD, a. 1563, CLXXXIII).

Donc le 3 décembre, décret dogmatique[1] : sur le Purgatoire (qu'il existe et que les âmes qui s'y trouvent peuvent être soulagées par les suffrages des fidèles, surtout par le saint sacrifice de la messe : deux points de foi) ; sur le culte des saints, la dévotion aux images et aux reliques : le tout assez brièvement et pas sous la forme usitée de canons et d'anathèmes. — Puis viennent deux décrets de réformation, dont un sur les religieux (vingt-deux chapitres). Dans l'autre, les Pères recommandent aux cardinaux, aux évêques, à tous les bénéficiers ecclésiastiques, la frugalité dans les repas, la simplicité dans l'ameublement, le zèle de la gloire de Dieu, le mépris des vanités ; ils s'engagent à ne jamais se départir de l'obéissance due au souverain Pontife, à observer et à faire observer les décrets du concile ; ils restreignent l'usage des excommunications ; indiquent la manière de procéder contre les clercs concubinaires ; interdisent le duel sous des peines sévères ; exhortent les princes chrétiens à exécuter les décrets du concile, à respecter tous les droits de l'Église. Le chapitre vingt et unième et dernier porte que, dans tout ce qui a été fait depuis la première ouverture sous Paul III, on n'a voulu aucunement porter atteinte à l'autorité du Saint-Siège[2].

A la fin du jour, les Pères se séparèrent sans conclure. Plusieurs observèrent alors judicieusement qu'il ne convenait pas de quitter Trente sans parler des indulgences, point de départ de la fausse réforme, le silence sur ce point pouvant être mal interprété par les hérétiques. On rédigea donc un décret sur cette matière, pendant la

1. Auparavant, éloquent sermon de clôture par Ragazzoni, évêque de Nazianze, coadjuteur de Famagouste en Chypre. On peut le voir dans ROHRBACHER.

2. « Sancta synodus omnia et singula... declarat, ita decreta fuisse, ut in his salva semper auctoritas Sedis apostolicæ et sit, et esse intelligatur ». Article souscrit par tous les Pères sauf deux, dont un pour cause seulement de rédaction défectueuse à ce qu'il croyait.

nuit, un peu précipitamment peut-être [1]; et le lendemain, dans une nouvelle réunion (4 déc.), furent enfin proclamés les derniers actes conciliaires, ceux-ci entre autres : — *a*) que les indulgences sont utiles et que l'Église a le pouvoir de les accorder (deux points de foi); — *b*) qu'on s'en remettait au Pape pour l'achèvement de l'Index et du catéchisme (les commissaires du concile y avaient déjà travaillé), pour la revision du Missel et du Bréviaire, et pour l'explication, si besoin était, de tous les décrets conciliaires; *c*) que confirmation des actes du concile serait demandée au souverain Pontife [2] (Guerrero seul opposant). — Sur le point de se séparer, les Pères laissèrent éclater la joie que leur causait l'heureuse issue de leurs communs travaux. Ils s'embrassèrent avec émotion, « plus d'une larme s'échappa des yeux de ces nobles vieillards » [3]. Le cardinal de Lorraine prononça de solennelles acclamations en l'honneur de Pie IV, de l'empereur, des évêques, etc. Puis on signa la totalité des actes conciliaires : 216 Pères [4] souscrivirent comme juges (« subscripsi definiens »); 39 procureurs de Pères absents signèrent simplement (« subscripsi »); deux jours après, signèrent ceux des ambassadeurs qui se trouvaient encore à Trente [5] : seul le comte de Lune refusa, mécontent qu'on ne voulût pas faire mention expresse de l'opposition de Philippe II à la dissolution du concile.

1. Le cardinal Morone était d'avis de ne rien définir sur les indulgences, parce que, du moment qu'on ne voulait pas retarder la clôture, on n'avait pas, d'après lui, le temps d'étudier suffisamment la question.

2. Par là, indirectement, le pouvoir des Papes fut rendu « plus étendu et plus fort qu'il n'avait jamais (?) été.... toute la direction de la discipline réformée se trouva plus que jamais concentrée dans Rome » (* Ranke, l. III, t. II, p. 144).

3. Ranke, l. III, § 6, t. II, p. 142.

4. Savoir : quatre cardinaux légats, deux autres cardinaux, trois patriarches, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept généraux d'Ordres, sept abbés.

5. Les ambassadeurs retirés à Venise ne signèrent pas.

Pie IV confirma les actes conciliaires, d'abord oralement en consistoire (30 déc. 1563) ; puis par bulle solennelle (*Benedictus Deus*), signée de lui et de vingt-six cardinaux (26 janv. 1564). Jusqu'à sa mort (9 déc. 1565), il travailla à la réalisation des réformes décrétées : il institua une Congrégation [1] de huit cardinaux parmi lesquels saint Charles, pour l'exécution et, au besoin, pour l'interprétation du concile; il publia (1564) un catalogue de livres défendus et les règles de l'Index; il dressa une *profession de foi* aujourd'hui encore en usage; il fonda le Séminaire romain [2] et en confia la direction aux Jésuites [3]... Grande figure dans l'histoire des Papes! moins toutefois par ses qualités personnelles qu'à raison des circonstances. Sa gloire lui vient surtout du concile de Trente qu'il termina heureusement, et de saint Charles Borromée dont il eut la sagesse de suivre les conseils dans le gouvernement de l'Église.

§ 272. — ÉPILOGUE : IMPORTANCE ET RÉSULTATS DU CONCILE DE TRENTE; SA RÉCEPTION

1) Le concile de Trente, l'avant-dernier en date des conciles œcuméniques, vient au premier rang pour la célébrité et l'importance. Il n'en est aucun dans les annales de l'Église, qui ait rencontré et surmonté de plus sérieux obstacles [4]. Longtemps désiré, évité ou rendu impossible,

1. PARAYRE, *La Congrégation du Concile,* son histoire, sa procédure, son autorité (thèse, Paris, 1897).

2. * THEINER, *Hist. des instit. d'éduc. eccl.*, t. I, p. 227-232; — CRÉTINEAU-JOLY, t. I, ch. VIII, *in fine.*

3. Restait à publier le catéchisme et une édition corrigée du Missel et du Bréviaire : ce fut l'œuvre de saint Pie V, qui imposa la nouvelle édition à toute Église non en possession d'une autre liturgie depuis deux cents ans. Cf. § 303. — * Sur le catéchisme, rédigé par une commission de théologiens sous la direction de saint Charles Borromée, v. CANTU, *Les Hérétiques d'Italie,* p. 678.

4. * CANTU, *Les Hérét. d'Italie,* p. 601-605.

dissous deux fois, ébranlé par de terribles orages, il se termina tout d'un coup « aux acclamations pacifiques de tout le monde catholique concilié » [1].

Les prélats et les théologiens délibérèrent au milieu des écueils; ils étaient profondément divisés. Cependant ils embrassèrent plus de questions, soit dogmatiques, soit disciplinaires, que n'avait fait aucun concile antérieur, et ils les traitèrent avec une compétence et une perfection rares. Aux conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse, de Chalcédoine, les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation avaient été expliqués et fixés; à Trente, toute la doctrine de la justification et des sacrements fut traitée avec ampleur et précision. Rien de plus propre à affermir la foi des catholiques en face des attaques du protestantisme. — Les décrets disciplinaires formaient un code à peu près complet, que d'innombrables apôtres, prêtres, religieux, missionnaires, clercs et laïques, saints et saintes de tout ordre, s'efforceront de faire partout observer. Ces décrets seront pour leurs travaux une règle et un stimulant tout ensemble, ils en assureront l'ordre, l'unité et la fécondité. De là notre grand XVII[e] siècle, il procède de Trente; de là ce renouveau de vie catholique, cette merveilleuse floraison d'œuvres et de vertus chrétiennes. Durant plus de cent ans, l'Église, régénérée à Trente, apparaît comme un arbre gonflé de sève, d'autant plus vigoureux que l'hérésie, en le secouant, en a fait tomber le bois plus ou moins desséché; les branches demeurées unies au tronc se parent de fleurs et se chargent de fruits dignes des premiers âges.

2) La plupart des gouvernements catholiques sanctionnèrent civilement le concile de Trente, c'est-à-dire donnèrent à ses décrets le caractère de lois d'État, conformément au droit public de l'époque. La république de Venise donna l'exemple, bientôt suivi dans presque toute la

1. RANKE, l. III, t. II, p. 142.

péninsule. Puis vinrent le Portugal et l'Espagne, la Pologne et l'Allemagne; Philippe II toutefois ajouta la clause : *sans préjudice de tous droits royaux.* — En France, on ne fit aucune sérieuse opposition aux décrets dogmatiques; de même dans le reste de la catholicité. Mais beaucoup de catholiques, et pas les meilleurs, répugnaient à l'acceptation de tels et tels décrets de discipline. Les parlementaires prétendaient que le concile portait atteinte aux libertés (servitudes) de l'Eglise gallicane; les nobles trouvaient mauvais qu'il leur fût défendu de recevoir certaines abbayes en commende; bien des clercs, déjà bénéficiers ou en voie de le devenir, n'approuvaient pas la défense de posséder plusieurs bénéfices; les Chapitres ne pouvaient se résigner à la perte de plusieurs de leurs privilèges... Ces résistances partielles enhardirent la cour, représentée par Catherine de Médicis et l'Hôpital qui refusèrent de publier et de sanctionner civilement le concile. Même refus de la part de Charles IX et de Henri III. Les États de la Ligue réunis à Paris (1593), donnèrent bien « purement et simplement » la sanction désirée; mais les événements la rendirent illusoire. Henri IV la promit sans jamais l'accorder; bien que Clément VIII ne l'eût absous des censures qu'à la condition consentie « *ut concilium Tridentinum publicetur et observatur in omnibus* », il trouva des prétextes pour toujours différer; et finalement, en France, la sanction officielle de l'autorité royale manqua au concile de Trente. — Les évêques du moins, dans toute cette affaire, comprirent leur devoir et eurent le courage de l'accomplir. Douze fois, dans les Assemblées du clergé ou aux États généraux, ils sollicitèrent du gouvernement la publication au for civil, consentant d'ailleurs à certaines modifications que le Saint-Siège aurait été ensuite prié d'agréer. En attendant, ils firent eux-mêmes la publication au for ecclésiastique, directement comme le cardinal de Lorraine à Reims avec ses suffragants (1564), ou indirectement, en

s'appropriant les décrets de Trente, comme il fut fait aux conciles de Cambrai (1565), Rouen (1581), Bordeaux, Tours (1583), Bourges (1584), Aix (1585). Enfin l'Assemblée du clergé de 1615 décréta la réception du concile pour tous les diocèses des évêques présents ou adhérents [1].

§ 273. — SAINT PIE V [2] (1566-1572)

La Papauté bénéficia la première de l'heureuse influence du concile de Trente ; pendant trois quarts de siècle, elle va être représentée par des hommes vraiment remarquables.

Saint Pie V (Michel Ghislieri) fut élu après Pie IV, grâce surtout à saint Charles Borromée [3]. Il était sorti d'une famille peu fortunée de Bosco près de Milan. Dominicain à quatorze ans, très en faveur sous Paul IV qui l'avait fait cardinal et grand inquisiteur, un peu disgracié sous Pie IV pour son absolue franchise, il était avant tout un homme de Dieu. Il porta sur le trône pontifical les vertus du cloître sans manquer des autres, vivant très simplement, toujours levé de grand matin, assidu à la prière, au jeûne, à l'étude. Sur son bureau de travail, était une image de Jésus-Christ en croix, portant l'inscription suivante : *Absit mihi gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi*. Avec cela, bon et affable dans ses relations, rendant la justice par lui-même, et écoutant volontiers quiconque avait à lui parler. De son vivant, on le tenait déjà pour saint. « Le peuple était entraîné,

1. A la suite des États généraux de 1614, Richelieu, encore simple évêque de Luçon, insista vivement comme délégué du clergé, auprès de Louis XIII, pour la publication du concile (*JAGER, t. XVI, p. 370). Devenu tout-puissant ministre, il ne parut pas y songer.

2. DE FALLOUX, *Hist. de S. Pie V*, 2 vol.

3. Philippe II félicita saint Ch. Borromée de la part qu'il avait eue à cette élection (RANKE, p. 150). — Le saint cardinal cependant, en s'efforçant de faire élire Ghislieri, allait à l'encontre des intérêts de sa famille (TOURON, *Hom. ill. de l'ordre de S. Dom.*, t. IV, p. 318, 320 ; — DE FALLOUX, t. I, p. 122, 2e éd.).

quand il le voyait aux processions, pieds nus, la tête nue, le visage rayonnant de l'expression ineffable d'une sincère et profonde piété, portant une longue barbe, blanche comme de la neige; il croyait qu'il n'avait jamais existé un pape aussi pieux, et il se plaisait à raconter que son regard seul avait converti des protestants »[1]. — Point de népotisme sous ce Pontificat. Une bulle de 1567, jurée par les cardinaux et toujours maintenue depuis, en prévint à tout jamais les abus les plus criants, en défendant sous peine d'excommunication, non seulement d'aliéner ou d'inféoder quelque partie du domaine de l'Église, mais encore de proposer sous aucun prétexte une aliénation ou inféodation[2]. Pie V n'éleva aucun de ses parents au-dessus d'une condition moyenne, sauf un neveu, Bonelli, qu'il fit cardinal par de justes motifs.

Bientôt Rome changea d'aspect. Les courtisanes furent bannies, ou obligées de se cacher dans les quartiers éloignés[3]; les Juifs, relégués dans leur ghetto, et leurs prêts usuraires supprimés ou diminués par la fondation de nouveaux Monts-de-Piété; les combats d'animaux[4], prohibés comme spectacles peu convenables pour des chrétiens. Le généreux Pontife multiplia et dota les écoles, donna largement aux hôpitaux, subventionna des avocats pour les pauvres, rendit la liberté, en payant leurs dettes, à des personnes insolvables; il trouvait, dans son zèle et dans les ressources d'une sage administration, les moyens de mener de front toutes les bonnes œuvres. — La pureté de la foi et l'intégrité des mœurs avaient en

1. RANKE, p. 154.
2. « Prohibitio alienandi et infeudandi civitates et loca S. R. E., vel de earum alienatione et infeudatione tractandi quovis prætextu, etiam evidentis utilitatis ». *Bullarium*, t. II, p. 364.
3. Pie V faisait jeter à la voirie celles qui mouraient dans leur infâme commerce; la crainte de ce châtiment en convertit un grand nombre.
4. Par la bulle *De salute gregis* (15 nov. 1567), il interdit également les combats de taureaux en Espagne.

lui un gardien vigilant; il y tint la main, dans es États de l'Église tout particulièrement, stimulant le zèle des inquisiteurs, punissant sévèrement les blasphémateurs et les profanateurs du dimanche [1], prescrivant aux malades alités la confession dans les trois jours, sous peine d'interdiction aux médecins de les voir [2].

Après Rome et les États du Saint-Siège, il n'est pas de pays où la réforme ait plus promptement prévalu que dans le reste de l'Italie. C'est que l'action du Pontife s'y faisait plus immédiatement sentir, et qu'elle y trouva de précieux auxiliaires. L'influence de saint Philippe de Néri s'étendait bien au delà de l'enceinte de la ville éternelle. **Saint Charles Borromée** [3], libre de quitter Rome après la mort de son oncle [4], alla résider (1565) dans son diocèse en passant par Vérone [5]. Il fut un pasteur modèle. Visites pastorales régulières, petits et grands séminaires fondés [6],

1. Simples amendes pour les personnes de distinction. L'homme du commun était condamné, pour la première fois, à rester tout un jour devant les portes de l'église, debout et les mains liées derrière le dos. On devait, à la seconde fois, le mener par la ville en le fustigeant, et à la troisième lui percer la langue et l'envoyer aux galères (Ranke, p. 157).

2. Bulle *Supra gregem Dominicum*, 1566 (*Bullarium*, éd. de Turin, t. VII, p. 436 sq.). Cette disposition a été renouvelée depuis par Benoît XIII (1725) et Pie IX (1869).

3. Bg. par Sylvain, 3 in-8, 1884; — Guissano, de la congr. des Oblats, trad. de l'italien par Cloysault, 2ᵉ éd. 1837, 4 in-12.

4. En le nommant archevêque de Milan (1560), Pie IV lui avait imposé l'obligation de rester à Rome et de se faire remplacer à Milan par un vicaire général.

5. A Vérone était mort (1543) un pieux et savant évêque, saintement réformateur, Giberti (Voir *Gian Matteo Giberti*, dans *The English Historical Review*, juill. 1903, p. 439 sq., 3ᵉ et dern. art.). Saint Charles s'y arrêta pour connaître ses œuvres.

6. Trois petits séminaires sur divers points du diocèse, et trois grands séminaires à Milan. Ces derniers étaient : *a*) celui de *Saint-Jean-Baptiste* pour les philosophes et les théologiens, confié d'abord aux Jésuites, puis aux Oblats de Saint-Ambroise (là, retraites annuelles, oraison chaque jour, examens semestriels, grades canoniques à la fin); *b*) celui de la *Canonica* pour les moins intelligents, auxquels on expliquait

concile provincial six fois convoqué, conférences ecclésiastiques instituées [1] : rien ne pouvait être plus conforme à l'esprit du concile de Trente. Il dépensa tous ses revenus en bonnes œuvres, comme tout son temps et toutes ses forces à des travaux vraiment dignes d'un évêque. Les austérités de sa vie et les fatigues excessives de son ministère hâtèrent sa fin : il mourut (1584) à quarante-sept ans.

Le zèle de Pie V pour les intérêts de la foi et de la réforme embrassait l'univers entier. De là ses efforts pour donner une plus grande publicité à la bulle *In Cœna Domini.* Cette bulle, émanée dit-on de Boniface VIII, mais remaniée et développée par les Papes des XIVe et XVe siècles, contenait des anathèmes contre les hérétiques, contre les princes tyrans de leurs peuples ou violateurs des canons : c'était comme un abrégé du droit public de la république chrétienne au moyen âge. Tous les ans elle était publiée à Rome le jeudi saint (depuis Urbain V, 1363), d'où son nom *In cœna Domini.* Le Pape ordonna (1568) de la publier désormais sur tous les points de la catholicité, le même jour qu'à Rome, à quoi la plupart des princes s'opposèrent énergiquement, jusqu'à complète cessation de toute publication à Rome même, sous le pape Clément XIV.

Les Turcs venaient au premier rang parmi les ennemis du nom chrétien. Enhardis, depuis cinquante ans, par les progrès de la fausse réforme, par leurs alliances politiques avec François Ier et Henri II, par le grand nombre des

seulement le catéchisme de Trente et les cas de conscience; *c*) enfin un troisième où les prêtres incapables venaient refaire leurs études.

Saint Charles institua les Oblats. « Il voulut que l'esprit propre de leur institut fût le zèle du salut des âmes, qu'il leur recommandait de considérer comme la fin de toutes leurs actions ». GIUSSANO, t. IV, p. 121.

1. Institution adoptée ensuite dans d'autres diocèses, à Bordeaux en 1669 (*RAVENEZ, *Hist. du card. de Sourdis,* p. 179, 415).

chrétiens renégats passés dans leurs rangs [1], par la faiblesse de l'Église et de l'Empire aux prises avec l'hérésie, ils devenaient de jour en jour plus menaçants. Dès 1522, **Rhodes**, alors au pouvoir des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, s'était rendue après une lutte héroïque de plus d'un an [2]. Le grand maître, Villiers de l'Isle-Adam, succombant au nombre, était sorti de l'île ; et Charles-Quint avait récompensé sa bravoure par la cession en toute souveraineté, de Tripoli, Gozzo et Malte. — Assiégés dans **Malte** [3], les chevaliers, désormais chevaliers de Malte, se défendirent victorieusement. Les Ottomans, après cinq mois d'un siège inutile où périrent vingt à trente mille des leurs, se retirèrent pour préparer une nouvelle et prochaine attaque. Leur éloignement permit aux Maltais de se fortifier. Le grand maître J. Parisot de la Valette releva les remparts et entreprit la construction de la *cité Valette*, avec l'aide du Saint-Siège et des rois d'Espagne et de Portugal. Pie IV lui avait offert le chapeau de cardinal, qu'il refusa. Saint Pie V fit mieux : il lui envoya de l'argent et permit de travailler à l'édification de la nouvelle ville les dimanches et jours de fête. Ces travaux rendirent l'île imprenable. — **Chypre**, qui appartenait aux Vénitiens, fut moins heureuse. Les Ottomans la couvrirent de sang et de ruines (1570) : massacrant vingt mille chrétiens de Nicosie ; en réservant deux mille autres des deux sexes pour d'infâmes plaisirs [4] ; égorgeant ou réduisant en esclavage tous les habitants de Famagouste, dont le brave

1. *Rohrbacher, l. LXXXVI.

2. Avec 600 religieux et 5.000 soldats, le grand maître avait soutenu dix assauts de la flotte turque comprenant 400 bâtiments de guerre et 200.000 hommes.

3. Tripoli et Gozzo furent repris aux chevaliers en 1550, à l'instigation d'Henri II (Dareste, *Hist. de Fr.*, t. IV, p. 85).

4. Une des femmes réservées se vengea et vengea les siens, en faisant sauter un vaisseau avec de la poudre. L'incendie ainsi allumé consuma deux autres bâtiments (Rohrbacher).

commandant, Bragadino, périt écorché vif. Ils restèrent les maîtres. — **Candie** et les îles Ioniennes succombèrent à leur tour... L'Europe était justement effrayée; Pie V la sauva de la barbarie musulmane.

Il fit appel à la croisade. Les soldats chrétiens, presque tous italiens ou espagnols, se réunirent à Messine (sept. 1571). Là, confessés, communiés et munis de l'indulgence papale, ils s'embarquèrent [1] sous le commandement de Don Juan d'Autriche [2], fils naturel de Charles-Quint. Quand ils furent entrés dans le golfe de Lépante, non loin de l'ancienne *Actium*, ils se trouvèrent en face de la flotte turque, composée de 300 vaisseaux. Don Juan disposa ses bâtiments (209); puis passa de l'un à l'autre dans un esquif, tenant un crucifix à la main et exhortant chacun à faire son devoir, pendant que les prêtres recevaient les confessions et renouvelaient l'absolution. Au signal donné, tous invoquèrent à haute voix la sainte Trinité et saluèrent la sainte Vierge, comme le Pape l'avait recommandé, et le combat s'engagea (samedi, 7 oct., vers 4 heures après midi). En ce jour, la Croix gagna la « bataille la plus heureuse qui ait jamais été gagnée par les chrétiens » [3]. La victoire de **Lépante** [4] (1571) mit fin à la prépondérance ottomane sur mer, comme plus tard la victoire remportée à Vienne (1683) par Sobieski mettra fin à cette même prépondérance sur terre. L'ennemi perdit 30.000 hommes et les trois quarts de ses vaisseaux qui

1. Des prêtres distribuaient aux soldats des chapelets et des Agnus Dei (ROHRBACHER).

2. Don Juan tenait directement de saint Pie V le commandement de la flotte. — Sur ce jeune et intéressant héros, mort à trente-trois ans, voyez BAUMSTARCK, *Philippe II*, p. 103 sq.; — RANKE, *L'Espagne et les Osmanlis*, ch. II, § 3.

3. RANKE, t. II, p. 176.

4. Cervantès, le célèbre auteur de *Don Quichotte*, perdit son bras gauche à Lépante. Pris par les corsaires, en retournant en Espagne sa patrie, il demeura cinq ans prisonnier, et dut sa délivrance aux religieux Trinitaires.

furent coulés ou brûlés; les nôtres, 8.000 hommes et 15 galères seulement. Encore nos morts furent-ils plus que remplacés par 15.000 chrétiens captifs rendus à la liberté [1].

Pendant l'expédition, Pie V à Rome priait et faisait prier. Il connut miraculeusement la nouvelle du triomphe. En action de grâces, il inséra aux Litanies de la Vierge l'invocation *Auxilium Christianorum* [2], et au martyrologe la mention de *Sainte Marie de la Victoire,* à quoi son successeur ajoutera (1573), toujours en action de grâces, une fête spéciale, celle du Rosaire (1er dim. d'oct.) [3]. — Moins d'un an après, le saint et glorieux Pontife, jusqu'ici le dernier des Papes canonisés, s'endormit dans le Seigneur (1er mai 1572). La nouvelle de sa mort plongea toute la chrétienté dans le deuil, et provoqua des réjouissances publiques à Constantinople et sur toute l'étendue de l'empire turc.

§ 274. — GRÉGOIRE XIII (1572-1586)

Le conclave élut le Bolonais Hugo Buoncompagni, jadis jurisconsulte célèbre et professeur de droit à Bologne, entré depuis dans la cléricature, et fait cardinal par Pie IV. Le nouveau Pape n'avait pas personnellement des tendances réformatrices aussi accentuées que son prédécesseur; il était plutôt de l'école de Pie IV dont il rappela en effet les ministres. Toutefois les Jésuites, les

1. Terreur à CP. à la nouvelle du désastre (DE FALLOUX, t. II, ch. XXVI). — N'était-ce pas alors le moment de cingler sur CP. ? C'eût été peut-être la solution anticipée de la question d'Orient.

2. C'est ce que dit la légende du Brév. rom. (24 mai). — Il n'est pas démontré cependant que cette insertion soit due à saint Pie V; mais il est certain qu'elle fut faite peu de temps après la bataille de Lépante (Angelo de SANTI, *Les Litanies de la Sainte Vierge,* p. 39 sq., trad. de l'it. par l'abbé BOUDINHON).

3. BATIFFOL, *H. du Brev. rom.,* p. 250.

Théatins et d'autres religieux, dont Pie V aimait à s'entourer, exercèrent sur lui une influence heureuse. Exempt de faiblesse envers ses proches, il se borna[1] à donner le gouvernement du château Saint-Ange et le gonfalon de l'Église à son fils Giacomo[2], et la pourpre à deux de ses neveux qui en étaient dignes.

Le développement de l'instruction lui tenait particulièrement au cœur. Il dépensa deux millions d'écus romains pour l'entretien d'étudiants pauvres, et fonda sur divers points de la catholicité de nombreux collèges dont 22 pour les Jésuites[3]. A Rome, le Collège germanique et le Collège romain, fondés par saint Ignace, lui durent une nouvelle existence. Il donna des règles fixes[4] au premier, l'agrandit et le dota, et il rebâtit entièrement le second[5]. Au jour de l'inauguration du nouveau Collège romain, vaste et superbe bâtiment réunissant (1584) 2.700 élèves, on prononça 25 discours en différentes langues[6]. — Il créa la *Congrégation des Évêques*, organisa celle de l'*Index* déjà instituée par Pie V, publia, après correction, une édition du *Décret* de Gratien, et fit corriger le martyrologe par Baronius.

On connaît particulièrement sa réforme du calendrier Julien. Jules César avait jadis réformé le calendrier de Romulus et de Numa, en y ajoutant, pour le mettre d'accord avec le cours du soleil, un jour complémentaire ou

1 *Ranke, p. 235-236.

2. Ce fils lui était né avant son entrée dans les ordres, mais hors mariage d'après Ranke (p. 233), de légitime mariage d'après Hergenroether (p. 625).

3. Ranke, p. 242.

4. Admission dans l'établissement à vingt ans pour les roturiers, à seize pour les nobles. — Dix ans d'études : trois pour la philosophie et autres sciences humaines, quatre pour la théologie scolastique, trois pour la théologie morale, etc. (* Theiner, *Hist. des inst. d'éduc. eccl.*, t. I, p. 219).

5. Création en outre, à Rome, de collèges pour Anglais, Juifs convertis, Grecs, Arméniens, Maronites.

6. Crétineau-Joly, *Hist. de la Comp. de Jésus*, t. I, p. 270.

bissextil tous les quatre ans. C'était trop ajouter. L'année, qui n'est en réalité que de 365 jours, 5 heures, 49 minutes et 12 secondes, comprenait dans le nouveau calendrier 365 jours et 6 heures. Il résulta de là, qu'à la fin du XVIe siècle, l'année civile se trouva en retard de dix jours sur l'année véritable. On s'était préoccupé de ce désaccord aux conciles de Constance, de Bâle, de Latran (5e œc. de ce nom) et de Trente; il importait de le faire cesser pour la fixation des fêtes de l'Église. Grégoire publia solennellement la réforme désirée (1582), après l'avoir soumise à plusieurs Universités et s'être assuré secrètement de l'approbation des cours catholiques. Son système, emprunté à Louis Lilio, astronome et médecin calabrais, supprimait dix jours de l'année courante et prévenait les dérangements de l'avenir. En conséquence, le lendemain du 4 octobre 1582 fut tenu pour le 15 octobre[1], et l'on supprima, dans le calendrier Julien, trois jours bissextils par quatre cents ans, c'est-à-dire les bissextils des dernières années des trois premiers siècles sur quatre. Un léger désaccord demeurait encore, mais négligeable, car il n'est que d'un jour sur 4238 ans. — Les protestants n'adoptèrent la réforme qu'au XVIIIe siècle. Aujourd'hui encore, en Europe, les Russes, les Grecs schismatiques et les Turcs ne l'ont pas adoptée[2].

Grégoire XIII fut moins heureux dans sa réforme financière. Il avait épuisé le trésor par ses fondations de collèges et par des secours en argent à Charles IX[3], aux chevaliers de Malte, à l'empereur lui-même... Pour se créer des ressources, il crut devoir établir de nouveaux

1. Sainte Thérèse, morte le 4 octobre 1582, fut enterrée le lendemain, 15 octobre 1582.

2. Depuis 1873, le Japon suit le calendrier grégorien pour faciliter ses relations avec les peuples civilisés d'Europe et d'Amérique (l'*Univ.*, 1er janv. 1897).

3. Il envoya, en une fois, 400.000 ducats à Charles IX (RANKE, p. 242).

impôts et supprimer certains privilèges de la noblesse, ce qui amena une sorte de révolution : des bandes de brigands[1] désolèrent plusieurs contrées. Le vieux Pontife (83 ans), impuissant à rétablir l'ordre, miné par l'âge et le chagrin, mourut en priant Dieu de prendre soin de son Église : *Tu exurgens, Domine, misereberis Sion.*

§ 275. — SIXTE-QUINT[2] (1585-1590)

Le nouveau Pape (cardinal de Montalto, Félix Péretti de son nom patronymique) avait reçu le jour de parents pauvres et de condition obscure, près de Montalto, dans la Marche d'Ancône. Enfant, il surveilla les fruits et garda le bétail, tout en se faisant instruire par des Franciscains, dont de très bonne heure il prit l'habit. Moine, il se fit remarquer par son application à l'étude, sa science théologique et son talent de prédicateur; il eut des rapports avec les hommes les plus en vue de la réforme, tels que saint Ignace, saint Philippe de Néri, Caraffa (Paul IV), Ghislieri. Ce dernier, devenu le pape Pie V, l'éleva aux honneurs, le fit vicaire général de l'Ordre franciscain, puis évêque et cardinal. Grégoire XIII le tint à l'écart, ce qui lui fit des loisirs : il en profita pour se remettre aux études et publier (1580) une édition des œuvres de saint Ambroise. — Pape à soixante-quatre ans, à un âge où tant d'autres se sentent au déclin de la vie, il jouissait d'une santé encore vigoureuse et de la plénitude de ses riches facultés. Il avait de la décision et de la sûreté dans ses jugements, de la fermeté dans son caractère, de l'énergie et de l'habileté dans l'exécution; avec cela de grandes idées et de vastes desseins. Conscient de sa va-

1. Des seigneurs étaient à la tête des brigands. Sur l'un d'eux, Piccolomini, *V. RANKE, p. 253 sq., et CANTU, t. XV, p. 322.
2. Mg. par DE HUBNER (Paris 1870); — CAPRANICA, 3 vol., 1884.

leur, il se passait volontiers des conseils des autres, un peu trop peut-être. — Sa famille ne fut admise à partager ni le gouvernement de l'Église ni celui de l'État, mais elle eut des honneurs et des richesses. Sixte fit son frère marquis, créa cardinal un neveu de quatorze ans, maria une nièce à un Colonna et une autre à un Orsini[1].

La répression des bandits dans les domaines du Saint-Siège, — 12 à 27.000 dit-on, — était chose absolument urgente : il s'y appliqua et avec un plein succès. Les princes, sommés de prêter leur concours sous peine de déclaration de guerre, y aidèrent un peu; les États voisins cessèrent de donner asile aux malfaiteurs ; quiconque apportait la tête d'un de ces misérables était largement récompensé, non plus aux frais de la chambre apostolique comme sous Grégoire XIII, mais aux frais de la famille, ou de la commune si la famille ne pouvait payer. Les brigands eux-mêmes, habilement intéressés par le Pape à se dénoncer les uns les autres, se divisèrent. On en exécuta des milliers, et les autres disparurent; au point que, dès l'automne de 1587, les États de l'Église furent peut-être le pays de l'Europe où l'on pouvait voyager avec le plus de sûreté.

Une fois l'ordre matériel rétabli, le Pape exécuta dans la ville des travaux considérables, tant pour servir les idées de la réforme que pour répondre aux vœux et besoins de ses sujets. Quatre obélisques gisaient sous des décombres; il donna des ordres pour qu'ils fussent assis sur leurs bases naturelles. Le plus long, tiré d'Egypte jadis par Caligula, mesurait 124 pieds; le relever paraissait chose presque impossible. Neuf cents ouvriers, travaillant à la fois sous la direction de Dominique Fontana[2], maçon de génie, y réussirent cependant, après

1. *Ranke, l. IV, § 7, t. II, p. 273, 280; — De Hubner, t. I, p. 72; t. II, p. 144-151, 374-375.

2. Disgracié plus tard par Clément VIII, Fontana ira mourir à Naples (*De Hubner, t. II, p. 376).

s'être préparés à leur entreprise par l'audition de la messe, la confession et la communion; le gigantesque obélisque, surmonté d'une croix, s'éleva triomphalement devant la basilique Saint-Pierre[1]. — La colonne de Trajan et celle d'Antonin furent restaurées et transformées en piédestaux, l'une de la statue de saint Pierre, l'autre de la statue de saint Paul. C'était une manière de rendre sensible à tous les yeux le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme. — La coupole inachevée de Saint-Pierre ne pouvait être terminée avant dix ans, au dire des architectes. Mais dix ans c'était trop pour Sixte-Quint qui croyait pouvoir mourir avant ce temps. Il donna des ordres; et 600 ouvriers se mirent à l'œuvre, travaillant jour et nuit sur un modèle laissé par Michel-Ange. En 22 mois, cette coupole, unique au monde, s'éleva dans les airs. — Mentionnons encore la construction du palais de Latran, l'agrandissement de la bibliothèque vaticane avec annexion d'une imprimerie pour publier des éditions corrigées des conciles et des Pères, un grand hôpital pour deux mille pauvres, l'achèvement de plusieurs églises, l'ouverture de rues, etc. — Sixte était particulièrement fier des travaux qu'il fit exécuter pour amener à Rome l'*Aqua Martia*. Cette eau avait sa source à l'énorme distance de 22 milles ; elle arriva jusque dans la ville, en partie sous terre, en partie sur d'immenses aqueducs. Le Pape l'appela, de son nom, *Acqua Felice,* et « fit représenter sur la fontaine, avec un sentiment exalté de son génie, Moïse faisant couler d'un coup de baguette l'eau du rocher »[2]. — Ces travaux, le mouvement et la vie qui régnaient à Rome, attirèrent une foule d'étrangers. La population qui, de 80.000 âmes sous Léon X, était descendue à 45.000

1. RANKE, l. IV, § 8, t. II, p. 303 sq.; — cf. ARTAUD, *Hist. des Pont. rom.*, t. IV, p. 442, pour l'anecdote *acqua alle corde.*
2. RANKE, p. 300.

sous le rigide Paul IV, s'éleva à plus de 100.000[1].

Tous les États de l'Église entrèrent en voie d'amélioration, ce qui fut d'autant plus remarqué que les souvenirs du banditisme étaient plus récents. Sixte-Quint réforma l'administration des cités, favorisa l'agriculture, s'occupa du desséchement des marais Pontins et de ceux d'Orviéto, fit planter partout des mûriers et encouragea les fabriques de soie et de laine; 70 mille écus furent affectés à la marine, et dix galères construites[2]; deux nouvelles villes s'élevèrent : Lorette, en l'honneur de la sainte Vierge, et Montalto. — La chambre apostolique suffisait largement aux dépenses, elle s'enrichissait même. Sixte, par ses économies personnelles[3], la vénalité des charges, l'accroissement des impôts, réussit à former un trésor de quatre millions d'écus (vingt millions de notre monnaie), qu'il enferma au château Saint-Ange pour servir dans les cas de nécessité[4]. Il assurait par là au Saint-Siège une plus grande indépendance dans le gouvernement même spirituel, et lui attirait une plus grande considération de la part des souverains. Il est vrai que son système financier était défectueux à certains égards. Accroître l'impôt pour rendre l'argent improductif en l'emmagasinant, serait aujourd'hui d'une mauvaise administration. Quant à la vénalité des charges, elle avait l'inconvénient de faire considérer l'emploi acheté comme une propriété donnant des droits, plutôt que comme une fonction imposant des devoirs; et ce devait être là une cause d'innombrables abus administratifs. Sixte ne pouvait l'ignorer; mais, à ses yeux, ces abus avaient leur compensation dans l'avantage des économies réalisées.

1. Ranke, t. II, p. 342.
2. Cantu, t. XV, p. 324.
3. Les frais de sa table ne s'élevaient qu'à six paoli par jour (3 francs et quelques centimes).
4. Guerre aux Turcs, cas de famine ou de peste, etc. (Ranke, t. II, p. 284).

Il compléta l'organisation des congrégations romaines [1], au nombre de quinze, dont huit de sa création, et une des huit, celle des *Rites*, toujours demeurée depuis ; il prescrivit aux évêques la visite *ad limina apostolorum* [2]; il porta à 70 le nombre maximum des cardinaux, en demandant, conformément au vœu du concile de Trente, qu'ils fussent pris autant que possible de toutes les nations de la chrétienté [3]... Il avait des projets gigantesques qu'il ne lui fut pas donné de réaliser. Grâce à lui, Montalto était une ville et un siège épiscopal; il aurait voulu en faire une ville sainte comme Lorette, en y faisant transporter le Saint-Sépulcre de Jérusalem [4]. Il songeait sérieusement à la destruction de l'empire turc, noua des intelligences, à cette fin, avec les Perses, les Arabes et les Druses. Il voulait conquérir l'Égypte avec les seules forces italiennes, délivrer les saints Lieux, rouvrir le commerce de l'Orient par la jonction de la Méditerranée avec la mer Rouge... La mort arriva là-dessus, réduisant à néant tous ces projets, et permettant aux mécontents de faire des manifestations inconvenantes. Il y eut une sorte d'émeute dans les rues de la ville; on brisa les statues du Pontife et l'on résolut de n'en plus élever à un Pape vivant [5]. Quelques personnes, remarquant qu'au moment de sa mort un orage avait éclaté sur Rome, dirent que *Fra Felice* s'était élevé des derniers rangs de la société à la dignité suprême en vertu d'un pacte avec le diable, et que celui-ci était venu pour l'emporter. On gardait rancune au grand Pape de l'accroissement des impôts et de la sévérité de son gouvernement.

1. Bulle *Immensa æterni Dei*, 22 janv. 1588.
2. Bulle *Romanus Pontifex*, 20 déc. 1585.
3. Bulle *Postquam verus ille*, 15 nov. 1586.
4. Ranke, t. III, p. 247.
5. Ranke, t. III, p. 246, 247.

§ 276. — LES PAPES SUIVANTS, JUSQU'A INNOCENT X

Les trois premiers, élus sous l'influence espagnole, ne régnèrent pas une année entière (1590-1592) : **Urbain VII** mourut le 12e jour de son Pontificat et avant son couronnement; **Grégoire XIV**, après six mois et dix jours; **Innocent IX**, au bout de deux mois. — Grégoire, le plus remarquable des trois, « jeûnait deux fois par semaine, célébrait tous les jours la messe, disait constamment les Heures à genoux, et consacrait ensuite une heure à son auteur favori, saint Bernard, dont il notait avec soin les pensées les plus frappantes ; son âme était d'une innocence virginale... »[1]. Il se déclara vivement contre Henri de Navarre et en faveur de la Ligue qui reçut de lui des secours en hommes et en argent.

Clément VIII (1592-1605), issu de la noble famille Aldobrandini de Florence, avait été fait cardinal par Sixte-Quint. Pape, il garda les pieuses et austères habitudes de sa vie antérieure : application à ses devoirs de religion, à l'étude et aux affaires. « Tous les soirs Baronius entendait sa confession ; tous les matins il célébrait la messe ; dans les premières années de son pontificat, douze pauvres mangeaient toujours à midi avec lui, dans un de ses appartements, et il n'y avait pas à songer aux plaisirs de la table; de plus il jeûnait le vendredi et le samedi[2] ».
Il fit entrer dans le Sacré-Collège des hommes remarquables : Baronius, Bellarmin, Tolet, Ossat, Duperron... Rien de plus conforme aux prescriptions du concile de Trente, pour l'observation desquelles il était très zélé. Ce fut dans le même esprit, qu'il publia une édition soigneu-

1. *Ranke, t. III, p. 273-276.
2. Ranke, t. III, p. 290.

sement corrigée de la Vulgate, meilleure que celle de Sixte-Quint. — On doit compter, parmi les principaux événements qui honorèrent son Pontificat : l'absolution accordée à Henri IV ; la paix de Vervins (1598), conclue grâce à lui entre la France et l'Espagne ; le jubilé de 1600 qui amena à Rome trois millions de pèlerins ; le recouvrement par l'Église romaine du duché de Ferrare [1], après la mort du duc Alphonse II.

Léon XI (1605), petit-neveu de Léon X, ne régna que 26 jours ; il avait été élu par l'influence française [2].

Le conclave lui donna pour successeur le cardinal Borghèse (**Paul V**, 1605-1621) qui passait pour n'appartenir à aucun parti. Homme éminent par la science comme par la vertu, le seul reproche qu'on puisse lui faire est d'avoir trop enrichi sa famille [3]. Du moins celle-ci n'était pas indigne de ses libéralités : les Borghèse sont aujourd'hui encore une des gloires de Rome chrétienne.

A l'exemple de Sixte-Quint, il embellit la ville éternelle. Le frontispice de la basilique Saint-Pierre fut terminé, sur un autre plan malheureusement que celui de Michel-Ange ; les eaux arrivèrent plus abondantes : les Romains, déjà pourvus de l'*Acqua Felice*, eurent l'*Acqua Paola*, attirée dans leurs murs d'une distance de trente-cinq mille pas. — Bien plus que l'embellissement de la ville, les

1. *Ranke, p. 338.

2. « Ce pape de la maison des Médicis, dit Léon XI, qui avait cousté au roi 300.000 écus à faire, en la faveur duquel il faisait grand fondement, et pour l'élection duquel, par un exemple nouveau, furent faits feux de joie et tiré le canon de France, qui vescut peu de jours et ne laissa au roi que le reproche par les Espagnols d'une largesse si mal employée et le doute de rencontrer une succession, comme il advint, plus favorable à l'Espagne » (Extrait de l'Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, p. 305, cité par Ranke, t. III, p. 393).

3. *Ranke, t. IV, p. 287. — A noter que ce Pape, grand et magnifique en tout, fit aussi aux pauvres de très larges aumônes.

intérêts de la religion tenaient au cœur du Pontife. Il mit tous ses soins à faire observer le concile de Trente. De là ses instructions aux évêques, à qui il rappela notamment leurs devoirs touchant la résidence et l'usage des revenus ecclésiastiques [1]. Les missions avaient, à ses yeux, une importance particulière. Il voulut que dans les monastères on enseignât le latin, le grec, l'hébreu et l'arabe, langues utiles pour la conversion des infidèles; il béatifia les principaux apôtres et missionnaires du XVI[e] siècle, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint Philippe de Néri [2]...

Ses démêlés avec la république de Venise eurent un trop grand retentissement pour n'en pas dire un mot ici. Fière de sa puissance et mal conseillée par son théologien, fra Paolo Sarpi, Venise affectait une certaine indépendance à l'égard du Saint-Siège. Elle se plaignait de l'Index qui diminuait les bénéfices de sa librairie; elle traduisit deux ecclésiastiques devant les tribunaux séculiers; elle publia deux lois défendant, soit d'ouvrir de nouvelles églises, soit d'acquérir ou d'aliéner des biens ecclésiastiques sans la permission de l'autorité civile... Paul V demanda impérieusement la mise en liberté des deux clercs et le retrait des deux lois; et, se voyant désobéi, cxcommunia le doge, le sénat, les magistrats, mit enfin toute la république en interdit. De son côté, le sénat prononça la nullité de toutes ces censures et défendit de les observer. Les Jésuites, les Théatins et les Capucins, coupables d'obéïr au Pape, furent bannis. Les deux pouvoirs paraissaient résolus à ne pas céder. Déjà le Pape songeait à lever une armée, lorsque la France et l'Espagne amenèrent une réconciliation : la république se soumit, et Paul V leva les censures.

1. Ranke, t. III, p. 397.

2. Paul V béatifia encore sainte Thérèse, saint Thomas de Villeneuve et saint Isidore laboureur; il canonisa saint Charles Borromée et sainte Françoise romaine, celle-ci de la famille Borghèse.

Les Jésuites toutefois ne purent rentrer à Venise qu'en 1657.

Le cardinal Ludovisio, de Bologne, régna après Paul V, sous le nom de **Grégoire XV** (1621-1623). Quoique déjà vieux, débile et malade, il gouverna fort bien l'Église, et dans l'esprit du concile de Trente; en quoi il fut puissamment aidé par un cardinal-neveu, Ludovisio, âgé de vingt-cinq ans. Il canonisa les saints que son prédécesseur avait béatifiés, et érigea en Congrégation, par les conseils du capucin Girolamo de Narni [1], l'institution de la propagande [2] remontant à Grégoire XIII [3].

Le cardinal florentin Barberini fut élu par l'influence française et prit le nom d'**Urbain VIII** (1623-1644). Très apte au gouvernement d'un État, savant distingué et poète de mérite : tel était le nouveau Pape [4].

Sous son Pontificat, le duché d'Urbin fut réuni aux États de l'Église par suite de l'extinction de la maison de la Rovère; des forteresses s'élevèrent çà et là; de nouvelles fortifications protégèrent le château Saint-Ange; Tivoli eut une manufacture d'armes, et Civita-Vecchia un port libre. — Urbain donna également ses soins aux intérêts religieux. Notons ici seulement ce qu'il fit pour la Congrégation de la Propagande : il en étendit les pouvoirs, lui donna, avec une imprimerie, la direction du séminaire des missions, et fit construire pour son usage un édifice spécial.

A tout prendre, ce Pontificat ne fut pas heureux pour l'Église, dont l'influence sur la direction extérieure

1. Girolamo, pieux et éloquent prédicateur à Rome. Bellarmin disait un jour au sortir d'un de ses sermons : « Je crois que des trois souhaits de saint Augustin, il m'en a été accordé un, savoir, celui d'entendre saint Paul » (*Ranke, t. IV, p. 115-116).

2. Mejer, *Die Propaganda,* 2 vol., 1853.

3. En 1622, Grégoire XV érigea en métropole l'Église de Paris, dépendante jusque-là de l'archevêché de Sens.

4. *Cf. Ranke, t. IV, p. 216-222.

du monde éprouva un nouveau et très sensible échec[1]. Il ne fut pas heureux non plus pour le Pape, dont les libéralités invraisemblables[2] envers sa famille amenèrent indirectement la guerre de Castro. Urbain, croyant avoir des droits sur la ville et le duché de ce nom[3], mit sur pied une armée pour réunir l'un et l'autre aux États de l'Église. Mais les États italiens voisins s'armèrent pour le duc de Parme (un Farnèse) de qui dépendait Castro, et le Pape dut signer un traité humiliant; il en mourut de douleur[4].

Un noble Romain, le cardinal Panfili, lui succéda à soixante-douze ans sous le nom d'**Innocent X**[5] (1644-1655). Très digne[6] Pape, encore qu'on lui reproche une excessive condescendance pour sa famille dont il ne sut ni réprimer l'ambition, ni apaiser les discordes[7]. — Au début de son Pontificat, il crut devoir retirer aux Barberini leurs emplois en punition de leurs méfaits[8], mais il les leur rendit dans la suite sur les instances de la France. — L'affaire si mal engagée sous son prédécesseur avec le duc de Parme, reçut une heureuse solution. L'assassinat de l'évêque de Castro détermina la levée d'une nouvelle armée pontificale; et le duc, meurtrier probable de l'évêque, dut signer des engagements qui préparaient une prochaine annexion du duché de Castro aux États de l'Église. Dans toute cette guerre, Innocent se montra « énergique, prudent et résolu [9] ».

1. Cf. § 265, 9.
2. * Ranke, t. IV, p. 290-293.
3. Ranke, t. VIII, § 4.
4. V. l'affaire de Galilée au chapitre des Écrivains, *in fine*.
5. Ciampi, *Innocenzo X Panfili e la sua corte*, 1878.
6. La loyauté de son caractère et l'intégrité de toute sa vie l'avaient fait surnommer *Monseigneur c'est impossible*.
7. * Ranke, t. IV, p. 319 sq.
8. Les ennemis des Barberini disaient : « Quod non fecerunt Barbari, fecerunt Barberini ».
9. Ranke, t. IV, p. 318.

§ 277. — ÉPILOGUE. — ACCROISSEMENT DE LA DIGNITÉ PERSONNELLE ET DE L'AUTORITÉ DES PAPES

1) La réforme de l'Église « dans sa tête et dans ses membres », si souvent demandée depuis le concile de Constance, est réalisée en partie; l'Église a une « tête » rajeunie, des Papes dignes de leur haute mission. Il y a peu d'ombres au tableau, peu de faiblesses individuelles; il n'y en a que comme il s'en rencontre nécessairement partout où se trouvent des hommes. C'est ce que reconnaît le protestant Ranke : « Quelques papes, dit-il, avaient pu dans les siècles précédents se croire au-dessus de toutes les lois (?), et songer à exploiter pour leurs jouissances l'administration de leur dignité suprême, mais l'esprit de cette époque ne permettait pas un tel abus. Les habitudes individuelles étaient forcées de se réformer et de s'harmoniser avec la sainteté de la mission papale; l'accomplissement de cette mission devait être tout pour celui qui était appelé à en être chargé; il n'eût été possible ni de l'obtenir, ni de la conserver, sans une conduite qui répondît à la haute idée que le monde chrétien en avait[1] ». — Il est cependant une chose qui étonne : le népotisme. C'est que, de tous les abus existants à la cour de Rome, celui-là était le moins choquant pour les contemporains. On comprenait que les Papes élevassent leurs parents et s'en fissent des auxiliaires contre une aristocratie turbulente; leur dévoûment n'était-il pas plus assuré que celui de personnes étrangères? On ne trouvait pas mauvais que, souverains temporels à l'égal au moins des princes séculiers, les chefs de l'Église disposassent à leur gré du superflu des revenus de leur administration princière, et que les membres de leurs familles fussent les premiers à béné-

1. Ranke, t. III, p. 291-292, l. VI, fin du § 5.

ficier de leur munificence[1]. Tout cela se comprend aujourd'hui encore, si l'on n'a égard qu'au droit naturel et à la stricte justice. Mais les maximes de l'Évangile sur le désintéressement, sur la subordination des intérêts de la famille à ceux de la religion, vont au delà des exigences du droit naturel; et l'on ne peut admettre qu'elles soient pratiquement méconnues par les chefs de la chrétienté. Cette forme de naturalisme devait donc disparaître, et elle disparaîtra en effet. Déjà après Paul IV les neveux des Papes n'acquièrent plus l'importance politique qu'ils avaient souvent depuis Sixte IV, mais seulement des honneurs, des dignités et de l'argent[2]. Même sous cette dernière forme, le népotisme va diminuant de jour en jour après Innocent X, en attendant qu'une bulle d'Innocent XII (1692) le fasse disparaître totalement et à jamais[3].

2) Revenus à une conception plus chrétienne du gouvernement de l'Église, les Papes voient s'accroître leur autorité morale, le respect des fidèles pour la chaire apostolique; les attaques mêmes des protestants y aident un peu par réaction. Leur primauté spirituelle notamment, proclamée jadis dans le formulaire d'Hormisdas, puis un peu compromise par les déclarations équivoques du concile de Constance, de nouveau solennellement définie à Florence, mais encore partiellement incomprise de plusieurs, tend de jour en jour à reprendre dans les esprits la place qui lui est due. Sortie plus forte du concile de Trente, elle continue de se fortifier par l'exercice même, malgré certaines résistances; et un jour le concile du Vatican la mettra au-dessus de toutes les contestations du présent et de l'avenir par une définition solennelle, claire et sans réplique. — Bienfaisante pour

1. C'est ce que disaient à Urbain VIII, pour tranquilliser sa conscience, des casuistes complaisants (* RANKE, t. IV, p. 293, l. VIII, § 3).
2. * RANKE, l. III, § 6, t. II, p. 111; l. IV, § 6, t. II, p. 27.
3. ROHRBACHER, l. LXXXVIII, § 1.

l'autorité spirituelle des Papes, la réforme catholique a été de nul effet pour le relèvement de leur ancienne autorité dans l'orientation de la politique européenne. Ce pouvoir extérieur, porté à son apogée par Innocent III, avait subi un premier sérieux échec sous Boniface VIII, et depuis lors n'avait cessé de décroître. De là, au concile de Trente, l'impossibilité de faire accepter aux puissances l'idée même de discuter des projets de réforme princière; de là l'échec de Pie V, quand il voulut donner un caractère œcuménique à la publication de la bulle *In cœna Domini;* de là l'inutilité des protestations d'Innocent X contre certaines clauses du traité de Westphalie, et de celles non moins légitimes de Clément XI contre l'érection (1701) de la Prusse en royaume. Désormais les souverains ne veulent plus entendre parler d'aucune sorte de dépendance vis-à-vis de Rome au temporel, pas même dans les choses mixtes.

CHAPITRE II

LES ORDRES RELIGIEUX

§ 278. — RÉNOVATION DE LA VIE RELIGIEUSE; PROGRÈS DE L'IDÉE D'APOSTOLAT

L'histoire des Ordres religieux, dans la dernière période du moyen âge, peut se résumer ainsi : décadence; réformes superficielles ou seulement partielles et locales; instituts nouveaux peu nombreux et la plupart peu remarquables. — Pendant la première moitié du XVIe siècle, la décadence suit son cours [1] et aboutit à l'apostasie de beaucoup de moines, depuis longtemps déjà infidèles à leurs devoirs. Mais le bien sort, par réaction, de l'excès même du mal. Les décrets de réformation de Trente, plus complets et moins souvent désobéis que ceux de Vienne, de Constance et de Latran (V^e œcum.), suppriment la commende, restreignent les exemptions, ou les tournent en constituant les évêques délégués du Saint-Siège; ils défendent de rien posséder en propre, de faire profession avant un an de noviciat et seize ans d'âge; ils prescrivent la visite des monastères, la clôture

1. Une commission de cardinaux et de prélats, chargée par le Pape Paul III d'étudier les réformes à faire dans l'Église, demanda (1538) la suppression de tous les Ordres religieux existants. — Sur une sœur de Gabrielle d'Estrées, abbesse de Maubuisson par la volonté d'Henri IV, v. SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. I, p. 84, 105, 216.

absolue pour les femmes, la fixité dans l'Ordre à moins qu'on n'en sorte pour passer dans un autre plus austère, etc. (sess. xxve).

Les instituts nouveaux naissent en majorité de l'idée d'apostolat : apostolat sous toutes les formes, s'étendant à tous les services publics de l'Église, avec prédominance de l'enseignement (écoles et prédication). Même les Ordres de femmes commencent à entrer dans cette voie, nouvelle pour elles [1], comme on le voit par l'exemple des Ursulines et des Sœurs de la charité [2]. — Cette prédominance de l'idée d'apostolat direct, donne aux nouveaux Ordres une physionomie particulière. Ainsi, peu ou point de monastères dans des lieux inhabités : les religieux entendent demeurer en contact avec la société, pour la préserver ou la ramener de l'hérésie et la diriger dans les voies du salut ; — pas de pauvreté absolue, généralement du moins, parce qu'elle pourrait être un obstacle au développement des œuvres, ou même en compromettre parfois l'existence ; — pas trop d'apparence monacale : les anciens Ordres s'étaient tant déconsidérés par le relâchement et l'apostasie ! Dans la plupart des instituts modernes, les religieux, tout en s'appliquant aux vertus propres de leur état, se rapprochent le plus possible des prêtres séculiers par le nom (clercs réguliers), le vêtement et toute leur manière extérieure d'être ; c'est une condition de succès [3].

1. « Clausura, ante tempora Bonifacii VIII fuit solum sub consilio, quamvis fuerit multum commendata et quasi indicta... Primo enim sub formali et absoluto præcepto clausuram monialibus indixit Bonif. VIII... et deinde concilium Trident. ». FERRARIS, *Biblioth. canon.*, n. *Moniales*, art. III.

2. V. § 282.

3. Louis XIV, dans un mémoire adressé aux évêques pour la conversion des huguenots après la révocation de l'édit de Nantes, leur recommande de préférer, au moins dans les premiers temps, les prêtres séculiers aux Religieux à cause des préjugés des protestants contre ces derniers (PICOT, *Influence de la Religion*, t. II, p. 272).

§ 279. — RÉFORMES MONASTIQUES[1]

I. **Ordres mendiants.** — Quand s'ouvrit l'âge moderne, les **Franciscains** étaient divisés en deux branches à peu près indépendantes : Conventuels et Observantins. Ces derniers, restés plus fidèles à la règle primitive, luttèrent avec vigueur contre les tendances au relâchement. De là des Congrégations particulières parmi eux : **Riformati** en Italie; **Récollets** (1592) en France; **Alcantaristes**[2] en Espagne. Ces derniers devaient leur nom comme leur réforme, à saint Pierre d'Alcantara († 1562), religieux d'une effrayante austérité.

Un autre observantin, Matthieu Bassi, ainsi appelé du lieu (Bassi) de sa naissance dans le duché d'Urbin, fonda les **Capucins**[3]. Ce religieux, du couvent de Monte-Falco, obtint (1525) de Clément VII, pour lui-même et pour ceux qui voudraient le suivre, la permission de vivre et prêcher à part, avec longue barbe et capuce pointu comme signes distinctifs. Les débuts de cette nouvelle famille franciscaine furent pénibles; les contradictions ne lui manquèrent pas. Pour échapper aux tracasseries des religieux de l'Observance, elle se fit autoriser par le Saint-Siège à obéir à un vicaire général qui serait lui-même soumis au général des Conventuels. La plus cruelle épreuve lui vint peut-être de ses chefs immédiats. Matthieu Bassi, d'abord vicaire général, puis démissionnaire, refusa d'obéir à un de ses successeurs; et sortit

1. HÉLYOT, *Hist. des Ordres religieux.*

2. Saint Pascal Baylon († 1592), institué patron des œuvres eucharistiques par Léon XIII, était de la famille des Alcantaristes (V. sa *Vie* par le P. Louis Antoine DE PORRENTRUY, O. C., in-8, Paris, 1899).

3. Michael A. TUGIO, *Bullarium Ord. Capucc.*, 7 fol., Rome, 1740; trois nouveaux vol., Insp., 1883; — BOVERIO, *Annales Capucc.*, 3 fol., Lyon, 1632; — C. D'AREMBERG, *Flores seraphici Capucc.*, 3 vol., Lyon, 1692.

de l'Ordre pour vaquer, disait-il, à la prédication, en réalité pour jouir de sa liberté. Ochin de Sienne, autre vicaire général, commit des écarts bien plus graves. Il avait du talent, de l'éloquence et encore plus d'ambition : il aurait voulu être cardinal. Déçu de ce côté, il s'aigrit, se dégoûta de la prière, se fit dispenser par le Pape de la récitation de l'office et s'adonna à la lecture des livres hérétiques. Devenu suspect d'hérésie et mandé à Rome, il s'enfuit à Genève avec une jeune fille de Lucques qu'il avait séduite et qu'il épousa (1542). De Genève, où il ne put s'entendre avec Calvin, il passa en Allemagne et en Angleterre, prêchant, même d'exemple, la pluralité des femmes; et modifiant tous les jours, sans pouvoir le fixer, le symbole de ses croyances religieuses. — A la suite de ces scandales, les Capucins eurent défense de prêcher pendant deux ans (1543-1545). Mais ils finirent par retrouver leur première popularité. Le Concile de Trente les autorisa, seuls avec les Observantins, à pratiquer la pauvreté absolue; le cardinal de Lorraine en amena (1563) de Trente quelques-uns qui préparèrent en France leur établissement définitif (1574); et Paul V leur accorda un général spécial. On eut ainsi trois familles franciscaines autonomes : Conventuels, Observantins et Capucins. Dès lors, ces derniers, orateurs populaires [1], se propagèrent étonnamment [2] dans tous les pays; et l'on vit parmi eux des hommes considérables, tels que le P. Joseph [3], bras droit de Richelieu, Alphonse d'Este, duc de Modène (1626), et le duc de Joyeuse [4]

1. « Le pauvre a besoin comme vous des enivrements de la parole... Laissez-lui entendre Démosthène, et le Démosthène du peuple, c'est le capucin ». LACORDAIRE, 36e conférence.

2. Capucins à Bordeaux (RAVENEZ, *Hist. du cardinal de Sourdis*, ch. IV et VIII; en Franche-Comté, MOREY, *Les Capucins de Franche-Comté*, 1882).

3. DEDOUVRES, *Le P. Joseph polémiste*, Paris, 1895 (th.); — FAGNIEZ *Le P. Joseph et Richelieu*, 2 in-8, 1894 (*Q. H.*, t. LVI, p. 535).

4. *Cf. PICOT, *Infl. de la Rel.*, t. I, p. 115-117.

(1587). En 1754, ils seront près de trente-quatre mille [1].

Les **Dominicains** [2] continuèrent de combattre le relâchement par des Congrégations particulières, formées au sein de l'Ordre : telle la Congrégation occitaine, fondée à Toulouse par le Père Michaëlis (1596).

La grande **sainte Thérèse** [3] fut la principale réformatrice du **Carmel** [4]. Elle était née à Avila (1515) de nobles parents, qui formèrent de bonne heure à la piété leurs neuf enfants (7 garçons et 2 filles). Dès l'âge de sept ans, désireuse de sacrifier sa vie pour Jésus-Christ, elle persuada à son frère Rodrigue de l'accompagner au pays des Maures, pour y cueillir l'un et l'autre la palme du martyre. Les jeunes téméraires se mirent en route : il fallut les ramener à la maison. Dans la suite, elle fit, un moment, de légères concessions à la vanité et à la frivolité. Convertie par un séjour de dix-huit mois dans un couvent, elle embrassa (à vingt et un ans?) la vie religieuse chez les Carmélites d'Avila; puis (1562), en expiation du mal que faisaient les huguenots en France [5], elle fonda le couvent de Saint-Joseph d'Avila, et s'y enferma avec quelques compagnes pour y suivre une règle très austère. D'autres couvents s'élevèrent à l'instar de celui de Saint-Joseph, avec le concours du Carme saint Jean de la Croix. Avant

1. Une distinction populaire classe ainsi les différents Ordres franciscains : — barbe et pièce : Capucins; — ni barbe ni pièce : Conventuels; — pièce sans barbe : Observantins ; — barbe sans pièce : Tertiaires réguliers.

2. Hélyot, art. *Lombardie*. — Sur le besoin de réforme des Dominicains de Bordeaux et de Saint-Emilion, v. Ravenez, *Hist. du cardinal de Sourdis*, p. 345 et 472.

3. V. § 295.

4. *Mémoire sur la fondation, le gouvernement et l'observance des Carmélites déchaussées*, 2 vol., Reims, 1894; — *Chroniques de l'Ordre des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse depuis leur introduction en France*, 5 vol., Troyes, 1880.

5. *Chemin de la Perfection*, ch. 1er.

de mourir (1582), sainte Thérèse eut la consolation de voir sa réforme établie dans 33 couvents, dont 17 de femmes, de sa fondation, et 15 d'hommes. Après sa mort, le mouvement continua en Espagne et ailleurs. Mme veuve Acarie [1] (Bienheureuse Marie de l'Incarnation) et le Père de Bérulle introduisirent en France [2] (1604) les premières Carmélites de sainte Thérèse, et les mirent sous la direction de supérieurs spéciaux ou des ordinaires, à l'exclusion des Carmes, même réformés, qui arrivèrent en 1610. De là des divisions et des tiraillements [3] qu'on n'a pas à raconter ici. — En 1593, Clément VIII donna aux réformés du Carmel un général spécial; en 1600, il leur en donna deux, divisant ainsi les Carmélites et les Carmes déchaussés, comme on les appelait, en deux Congrégations distinctes [4].

Les **Augustins** se renouvelèrent dans l'esprit de leur état sans rompre l'unité de gouvernement. Leur réforme, vainement tentée (1565) en Portugal par le Père Thomas de Jésus, commença en Espagne (1588), grâce au zèle du Père Louis de Léon, poète et théologien de mérite, professeur à l'Université de Salamanque. En 1594, elle s'établit en France, au prieuré de Villars-Benoît (diocèse de Grenoble). Comme les Carmes déchaussés, les Augustins déchaussés eurent des maisons dans toute la chrétienté.

II. **Bénédictins.** — Bien plus que les religieux mendiants, les Bénédictins blancs et noirs avaient besoin de

1. Bg. par BOUCHER (nouv. édit. par Marcel BOUIX, in-8, Paris, 1873); — Em. DE BROGLIE, Paris, 1903.
2. RÉGNIER, *Les Carmélites de Gisors* (1641-1792), in-8, Rouen, 1900 (pp. 143). — Cf. L. DE LA BRIÈRE, *Madame Louise de France* (fille de Louis XV, rel. carm).
3. HOUSSAYE, *Le cardinal de Bérulle et l'Oratoire*; — Cf. RAVENEZ, *H. du card. de Sourdis*, p. 217, 422, 468.
4. HÉLYOT-BADICHE, éd. Migne, t. I, col. 651.

réforme, car ils étaient généralement riches et souvent gouvernés par des abbés commendataires.

Au xv[e] siècle, les blancs, ou **Cisterciens**, avaient institué des Congrégations au sein de leur Ordre en Espagne et en Italie; au xvi[e], ils eurent en France celle des **Feuillants**, érigée par le vénérable **Jean de la Barrière**[1]. — Ce dernier était né de nobles parents (1544) à Saint-Céré (diocèse de Cahors). Il étudia à Toulouse et à Bordeaux jusqu'en 1562; devint (1562) abbé commendataire de l'abbaye cistercienne de Feuillant, située non loin de Toulouse; alla compléter ses études à Paris où il eut pour maître le futur cardinal d'Ossat; fit profession en 1573, et entreprit aussitôt de réformer ses moines. La chose n'était pas facile. Ces religieux, au nombre de douze seulement, cadets, pour la plupart, de gentilshommes du pays, n'avaient de monacal que l'habit qu'ils ne portaient même pas toujours; ils attentèrent à la vie de leur saint abbé, et finalement quittèrent tous la maison, à l'exception de deux profès et deux novices. La petite communauté ainsi réduite adopta une manière de vivre très austère; et au bout de quelques années, on vit réunis à Feuillant 140 religieux, tous animés d'une grande ferveur et appartenant en majorité aux premières familles de France. Sixte-Quint approuva leur réforme (1586) et les établit à Rome. Henri III voulut avoir lui aussi des Feuillants à Paris; il en demanda 60, qui partirent[2] à pied et en procession de Toulouse, conduits par leur abbé, et escortés, au nom du roi, de 50 cuirassiers[3]. C'était merveille de les voir cheminant péniblement, affaiblis par leurs austérités, épuisés de fatigue, faisant pieusement en cet état leurs exercices. Le roi alla à leur rencontre et leur fit donner sa bénédiction par le cardinal

1. Bg. par Bazy, in-8, 1885.
2 *Bazy, p. 198 sq.
3. C'est le chiffre d'Hélyot. — Bazy parle de 400 cuirassiers pour le début du voyage.

de Bourbon. — Jean de la Barrière expira saintement à Rome dans les bras du cardinal d'Ossat (1600). A cette époque, Clément VIII avait déjà exempté les Feuillants de la juridiction de Cîteaux; Urbain VIII sépara ceux d'Italie, sous le nom de **Réformés de saint Bernard**, de ceux de France [1]; et c'est ainsi que la réforme feuillantine aboutit, pour les hommes seulement [2], à l'érection de deux nouveaux Ordres.

La Flandre bénéficia de cette réforme franco-italienne, grâce au Feuillant Bernard de Montgaillard, dit Petit-Feuillant. Ce religieux, fougueux prédicateur de la Ligue [3], avait jugé prudent de quitter Paris quand Henri IV y entra. Admis dans l'abbaye d'**Orval** (province de Luxembourg), il persuada à ses nouveaux confrères d'adopter une réforme, prélude de celle qui prévaudra plus tard à la Trappe.

Clairvaux eut aussi sa réforme. L'abbé Denys Largentier y rétablit (1615) l'étroite observance, qu'adoptèrent bientôt sept ou huit maisons relevant de cette abbaye. Mais Cîteaux s'en tint toujours à la « commune », c'est-à-dire « nulle » observance, et suscita bien des ennuis aux dignes enfants de saint Bernard.

Les **Bénédictins noirs** constituèrent des Congrégations de monastères exempts, conformément à un décret du concile de Trente; celles, par exemple, de **saint Waast** d'Arras (1569) et de **saint Denys** (1607). Mais cette réforme, inspirée par le désir de garder l'exemption vis-à-vis des ordinaires, plutôt que par un sentiment de véritable zèle, n'eut pas grand résultat.

1. Les Feuillants de France auront 24 maisons en 1789.

2. Feuillantines aussi, instituées par Jean de la Barrière. Elles eurent leur première maison à Montesquiou près de Toulouse (1590). Anne d'Autriche les établit (1622) au faubourg Saint-Jacques de Paris.

3. Jean de la Barrière, au contraire, avait toujours refusé d'adhérer à la Ligue, ce qui lui avait attiré quelque persécution de la part des siens.

Un vrai réformateur fut Didier [1] de la Cour, prieur de Saint-Vannes en Lorraine : il rétablit la règle primitive de saint Benoît dans sa maison, puis dans le monastère de Saint-Hidulphe. D'autres monastères lorrains et français adoptèrent cette réforme; et ainsi se forma la Congrégation dite de **Saint-Vannes et Saint-Hidulphe**, bientôt scindée en deux par décision du chapitre général tenu (1618) à Saint-Mansuy (Tulle). Ce chapitre jugea que les maisons réformées de France étaient assez nombreuses pour constituer un groupe autonome. Telle fut l'origine de la célèbre **Congrégation de Saint-Maur** [2], dont l'abbé général, résidant à Saint-Germain-des-Prés, eut bientôt sous sa juridiction 180 abbayes ou prieurés.

Cluny dut un commencement de réforme à l'initiative de son abbé commendataire, le cardinal de Guise, qui fit préparer les nouveaux règlements par le prieur Jacques d'Arbouze. Celui-ci, devenu abbé régulier à la mort du cardinal, gagna un certain nombre de moines à ses vues réformatrices (1623); et laissa, en mourant, au cardinal de Richelieu qu'il avait obtenu du Pape pour coadjuteur avec future succession, le soin de poursuivre et de compléter l'œuvre commencée. Richelieu s'y appliqua, en effet, mais avec un médiocre succès.

Les **Camaldules**, que le savant Ambroise Traversari, leur général, avait tenté (XVe siècle) de ramener à la primitive observance, adoptèrent une réforme sous le pape Léon X. Il se trouva néanmoins parmi eux des opposants irréductibles; ce qui donna lieu à la division en Observants et Conventuels. Ces derniers furent supprimés par saint Pie V.

1. Haudiquier, *Hist. de Dom Didier* (Paris, 1772).
2. Tassin, *Hist. littéraire de la Congrég. de Saint-Maur* (Paris, 1770); — Em. Gigas, *Lettres des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* (1652-1700) (d'après les originaux conservés à la biblioth. de Copenhague, Paris, 1892).

III. **Chanoines réguliers.** — Les **Prémontrés** d'Espagne se réformèrent par ordre de saint Pie V et de Grégoire XIII; ils se constituèrent en Congrégation spéciale sous le gouvernement d'un vicaire général. Ce retour partiel à l'observance primitive fut surtout l'œuvre du Père de Mendieta, saint religieux, deux fois nommé vicaire général. — Les Prémontrés lorrains suivirent l'exemple de leurs confrères d'Espagne. Le Père Picart, abbé de Sainte-Marie-aux-Bois, près de Pont-à-Mousson, commença la réforme de son monastère; son successeur, Servais de Layruels, docteur de Sorbonne, la compléta et l'étendit en Lorraine et dans une partie de la France; d'autres maisons l'adoptèrent ensuite dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Autriche. Ainsi fut constituée (1621) une nouvelle Congrégation dite **Ancienne Vigueur**, ou **Réforme de Saint-Norbert**, ayant à sa tête un vicaire général.

Saint Pierre Fourier[1] (1564-1636) réforma les chanoines réguliers lorrains. Il était né à Mirecourt de parents pieux et médiocrement fortunés; lui-même fut, dès son enfance, un modèle de piété. Il étudia à l'Université de Pont-à-Mousson, sous le Jésuite et recteur Jean Fourier, son oncle; puis entra (1586) chez les chanoines de Chaumousey. Ceux-ci, fort relâchés, virent de mauvais œil ses austérités et son esprit de pénitence; ils lui suscitèrent des tracasseries. Le jeune et fervent religieux souffrit tout sans se plaindre. Mais ses parents firent des démarches pour le tirer du monastère. On lui offrit le choix entre trois cures : il opta pour Mattaincourt qui était des trois la plus pauvre et la plus mauvaise. — Le voilà curé à l'âge d'environ trente ans et sans renoncer à la profession religieuse. Il créa des écoles, des confréries, des œuvres de charité corporelle; en quelques années, le Bon Père, comme on

1. Bg. par Barthélemy (Bar-le-Duc, 1864); — Rogie (3 in-8, Verdun); — Pingaud (4e éd. in-18, Paris, 1902); — Dom Vuillemin (in-8, 1897).

l'appelait, renouvela sa paroisse. — Son nom mériterait de passer à la postérité, alors même que l'on ne connaîtrait de lui que ses œuvres paroissiales; mais le rayonnement de sa vie sacerdotale franchit les limites de la paroisse. Il fonda deux Congrégations : **Notre-Dame** [1] (1599), avec le concours de la vénérable Mère Alix Leclerc, pour l'instruction gratuite des petites filles [2], et **Notre-Sauveur**, Congrégation de chanoines réguliers réformés [3]. Pour cette dernière, il fut aidé par l'évêque de Toul qui avait mission du Saint-Siège de réformer les chanoines réguliers. — Vers la fin de sa vie, le fléau de la guerre et les persécutions politiques de Richelieu, qui aurait voulu se servir de lui pour annexer dès lors la Lorraine à la France, l'obligèrent de s'éloigner. Il mourut en Bourgogne, à Gray, pays soumis à la domination espagnole; mais son corps fut porté à Mattaincourt où il repose encore.

On signale, parmi les chanoines réguliers de France, deux principales réformes : une du Père Faure [4], à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis (1618), établie ensuite à Sainte-Geneviève de Paris (1624) par le cardinal de la Rochefoucauld délégué du Saint-Siège; l'autre d'Alain de Solminiac [5] (1623), dans son abbaye de Chancellade, près de Périgueux. Les deux se propagèrent d'abord parallèlement. Mais bientôt le projet de la Rochefoucauld, de

1. Cette Congrégation comptait 80 maisons à la fin du XVII[e] siècle (FAYET, *Comment se fondent les communautés religieuses*, in-18, Châteauroux, 1880, p. 12).

2. Sur les écoles, soit de Notre-Dame, soit de Saint-Sauveur, *v. PINGAUD, p. 51-53, 70-76, 96, 152, 176.

3. A la veille de 1789, les Forériens étaient environ 300, dispersés dans les cinq diocèses lorrains et dans ceux de Trèves, Strasbourg et Besançon, en qualité de religieux, professeurs, aumôniers, curés et vicaires de paroisse. La plupart prêtèrent le serment à la Constitution civile du clergé, et leur dernier général, De Saintignon, mourut apostat. En 1850, la Congrégation s'est reconstituée à Verdun; et elle avait trois maisons en 1898 (PINGAUD, p. 172-175).

4. *HÉLYOT-BADICHE, art. *Génovéfains*.

5. Évêque de Cahors à partir de 1637.

réunir tous les chanoines réguliers du royaume en une même Congrégation, arrêta le développement de celle de Chancellade. Du moins la grande **Congrégation de France** (Génovéfains) s'éleva sous la règle du Père Faure, avec Sainte-Geneviève pour chef-lieu; elle comptera plus de cent maisons, et se perpétuera jusqu'à la grande Révolution.

Une des règles les plus universellement violées par les **Trinitaires** [1], était celle qui prescrivait de dépenser le tiers des revenus pour le rachat des captifs. La maison de Paris ne donnait à cette fin que 18 livres sur 10.000 livres de rente; les maisons de Meaux, Fontainebleau, Clermont et Verberie, ayant chacune de douze à dix-huit cents livres, donnaient seulement, à elles quatre, 24 livres; les autres maisons ne donnaient pas davantage en proportion. Leur première réforme, commencée à Saint-Michel, près de Pontoise (1578), et à Cerfroy (1580), fut l'œuvre surtout de deux saints religieux, Julien de Nantonville et Claude Aleph, aidés du cardinal de la Rochefoucauld. — D'autres réformes vinrent ensuite. C'est ainsi que l'on eut des **Trinitaires déchaussés** en Espagne (1594), en France (1601) et ailleurs.

Instituts nouveaux

§ 280. — COMPAGNIE DE JÉSUS [2]

1) Cet Ordre est sans conteste le plus important de l'âge

1. Les Trinitaires ne sont pas des chanoines réguliers, mais ils sont encore moins de la famille des Mendiants ou de celle des Bénédictins.

2. *Monumenta historica Societatis Jesu . Epistolæ mixtæ ab anno 1537 ad 1556.* Tom. I-IV, Madrid, 1898-1901 (la publication se continue; v. *R. H. E.*, juill. 1904, p. 664). — *Bibliothèque de la Comp. de Jésus*, Ire part. *Bibliographie*, par les PP. AUGUSTIN et DE BAKER. IIe Part. *Histoire*, par le P. CARAYON. Nouv. édit. par le P. SOMMERVOGEL, *Bibliogr.*, t. I-V, 1890-93 (sur cette publication, v. L. Delisle,

moderne. **Saint Ignace de Loyola** [1] (1491 ?-1556), son fondateur, naquit au château de Loyola en Espagne, au sein d'une des premières familles du pays. Élevé à la cour de Ferdinand le Catholique comme page, il devint chevalier, aima les armes, les aventures et la poésie. Il se distingua à Pampelune, lors du siège de cette ville par les Français (1521), mais il y reçut aux jambes deux blessures qui l'obligèrent à rentrer au foyer paternel. Durant sa convalescence, qui le laissa un peu boiteux jusqu'à la mort, il lut une vie de Jésus-Christ et des vies de saints[2]. Cette lecture opéra une révolution dans son âme, juste au moment où Luther, à la Wartbourg, éprouvait des révolutions intérieures d'un autre ordre. Dès ce moment, il renonça au monde et n'aspira qu'à la sainteté. Il alla passer une nuit devant une image vénérée de la sainte Vierge sur la montagne de Montserrat[3], pour se prépa-

dans le *Journal des Savants*, 1895, p. 108-117). — ORLANDINI (1606)-*Hist. Soc. Jesu* (jusq. 1556), continuée par SACCHINO (jusq. 1580), JUVENCIUS (jusq. 1615) et CORDARA (jusq. 1625): le tout en 7 vol., Anvers, 1715-50. Les papiers de Cordara ont fourni matière pour un 8e vol., publié à Rome en 1859; — CRÉTINEAU-JOLY, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, 6 vol. 1re éd. 1845, 3e en 1851; — BROU, *La Compagnie de Jésus*, 2e éd., 1 vol., coll. « Science et Religion »; — HUBER, *Les Jésuites*, trad. de l'all. par MARCHANT, 1874; — BARTOLI, *Degli uomini e dei fatti della C. di Gesu* (Turin, 1847-56); — DALLAS, *Hist. of the Jesuits* (Lond., 1816); — ASTRAIN, S. J., *Historia de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España*, t. I : 1540-1556, in-8, Madrid, 1902 (*Q. H.*, juill. 1904, p. 337).

Injustices et contradictions de GUIZOT (*Civil. Europe*, leçon XII) relevées par BALMÈS (*Le Prot.*, t. II, ch. XLVI) et par CRÉTINEAU-JOLY (t. III, p. 397 sq.); — cf. H. DE L'ÉPINOIS, *H. Martin*, p. 300; PRAT, *Maldonat*, p. 470 sq.

1. GONZALÈS, *Acta antiquissima*; — RIBADENEIRA († 1611), *Vita Ignatii* (l'un et l'autre ap. Boll.); — POLANCO, *Vita Ignatii*, éd. en 1894 (Madrid). — — Bg. par BARTOLI, *it.*); dern. éd. fr. par MICHEL, 2 in-8, 1893; — GENELLI (all.), trad. fr., 2 in-12, Paris, 1857; — JOLY, 1 vol., Paris, 1899; — Ch. CLAIR, Paris, 1891. — Cf. bibl. dans l'*Histoire générale*, t. V (1885), p. 47.

2. *JOLY, p. 5-6.

3. *JOLY, p. 21.

rer au pèlerinage de Terre Sainte; il fit en ce lieu le vœu de chasteté, échangea son habit de chevalier contre le vêtement grossier des ermites, et se dirigea ensuite (1522) vers Manrèse, où, sans le vouloir, il attira l'attention publique par ses grandes austérités. A six cents pas de cette petite ville, était une grotte presque inaccessible; il s'y retira. Là, à l'abri de tout regard indiscret, il se livra à ses extatiques oraisons, flagella son corps et écrivit le célèbre livre des *Exercices spirituels*[1]. Quelques mois après, il était à Venise, s'embarquant pour la Terre Sainte, avec intention d'y séjourner et d'y travailler à la conversion des musulmans. Le 4 septembre 1523, il s'agenouillait sur le Saint-Sépulcre. Mais le supérieur des Franciscains n'ayant pas jugé à propos de lui permettre un séjour prolongé, il dut se rembarquer (1523) pour l'Espagne. Durant la traversée, il remarqua que son ignorance paralysait son zèle pour la conversion des âmes; il résolut de s'instruire. A trente-trois ans, il apprit à Barcelone, mêlé à de tout jeunes garçons, les éléments de la langue latine; puis il étudia à Alcala, à Salamanque, et, à partir de 1528, à Paris[2] où il put rencontrer Calvin. L'Université de Paris lui conféra (1534) le grade de maître ès arts.

2) Ce fut dans cette dernière ville qu'il recruta ses premiers compagnons : Lefèvre de Savoie (22 ans); le Portugais Rodriguez; François-Xavier[3], gentilhomme navarrais, professeur de philosophie à vingt-deux ans au collège de Beauvais, et qui ambitionnait la gloire des lettres; Lainez[4] (22 ans), Salmeron (18 ans) et Bobadilla, tous les trois espagnols. Au jour de l'Assomption de l'an

1. Sur les emprunts faits par Ignace à l'*Exercitatorium Spirituale* du Bénédictin dom Garcias de Cisneros, v. *Q. H.*, janv. 1897, p. 22; *Ét.*, 5 févr. 1897, p. 391; — * Cf. Joly, ch. II.
2. Sa détresse, par défaut d'argent : *Joly, p. 84 sq.
3. Bibl. § 282. — *Joly, *S. Ignace*, p.97-103.
4. Bg. par Boero; trad. fr. par Coppier, in-8, 1894.

1534, les sept compagnons se rendirent à Montmartre, où l'on croit que saint Denis a été décapité. Lefèvre, déjà prêtre, célébra la messe dans une chapelle souterraine de l'église et communia les autres. Tous firent vœu de chasteté et de pauvreté, et prirent l'engagement, leurs études terminées, d'aller à Jérusalem se dévouer au soin des malades et à la conversion des infidèles; dans le cas où ce voyage serait impossible, ils iraient se mettre à la disposition du Pape, pour faire tout ce qu'il ordonnerait, sans objection, sans condition, sans salaire et sans retard. A remarquer, qu'en cette même année 1534, Henri VIII rompait définitivement avec le Pape et se faisait reconnaître chef suprême de l'Église d'Angleterre. — Au commencement de 1537, ils se trouvèrent réunis à Venise, ainsi qu'il avait été convenu. Dans l'intervalle, leur nombre s'était élevé à dix par l'adjonction de trois nouveaux compagnons : Le Jay [1], du diocèse de Genève, Jean Codure d'Embrun et le Picard Broet [2]. Avant de se séparer, ceux qui n'étaient pas encore prêtres reçurent l'ordination sacerdotale, avec l'autorisation du Pape; puis, empêchés par la guerre des Vénitiens avec les Turcs de faire le pèlerinage de Terre Sainte, ils s'appliquèrent, à Rome et dans le reste de l'Italie, à diverses fonctions ecclésiastiques : soins des malades, enseignement, prédication dans les églises ou dans les rues et sur les places publiques, etc. A Vicence, par exemple, Ignace et trois autres, le même jour, parurent dans différentes rues, montés sur des pierres, arrêtant les passants en agitant leurs chapeaux, et les exhortant à la pénitence en un langage que la foi et le zèle rendaient éloquent malgré ses incorrections : ils firent des merveilles. — Paul III, jugeant de l'arbre par les fruits, ap-

1. Bg. par J.-M. Prat, in-8, Lyon, 1874.

2. *Mémoires pour servir à l'hist. du P. Broet et des origines de la C. de Jésus en France*, in-8, Le Puy, 1885.

prouva [1] l'institut sous le nom de *Clercs de la Compagnie de Jésus*[2]. L'approbation cependant limitait à soixante le nombre des nouveaux clercs; mais cette restriction sera supprimée en 1543. Enfin Ignace accepta des siens, bien à regret, la dignité de général (jour de Pâques 1541). La Compagnie de Jésus était fondée.

3) Ses **Constitutions**, rédigées en espagnol par Ignace [3], méritent de fixer l'attention. L'institut ne se propose pas une œuvre à l'exclusion des autres, mais toutes les œuvres à la fois. Son but est de lutter partout et toujours contre le mal et pour le bien. Guerre perpétuelle à Satan : de là son nom de Compagnie de Jésus, tout comme une compagnie de soldats qui prend le nom de son capitaine; zèle infatigable à procurer la gloire de Dieu par tous les moyens : de là sa maxime *Ad majorem Dei gloriam*. Et comme l'hérésie est le grand mal du temps, la répression de l'hérésie le meilleur moyen de procurer la gloire de Dieu, il revêt un caractère non seulement militant mais anti-protestant.

Pour les protestants, le Pape est l'antéchrist. Les Jésuites non seulement professent à son égard un absolu dévouement, mais encore s'engagent par un quatrième vœu à lui obéir en tout ce qui concerne les missions. — Les protestants déclarent ne reconnaître aucune autorité vivante en matière de foi, et aboutissent, en suivant leur sens privé, à une multitude de sectes. Chez les Jésuites le pouvoir est fortement concentré, l'unité parfaite, pleine de nerf et d'énergie. Ils ont un général à vie, résidant à Rome, sous les yeux du Pape. Ce général exerce sur toute la Compagnie un pouvoir presque absolu, à la réserve de quelques

1. Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*, 26 sept. 1540, ap. Crétineau-Joly, t. I, p. 36.
2. Le nom de *Jésuites*, qui a prévalu, fut donné dès l'origine aux disciples de saint Ignace par les hérétiques. En 1567, les Pères ne l'acceptaient pas encore (Crétineau-Joly, t. II, p. 26).
3. *Joly, ch. ix.

points prévus par les Constitutions. Seul il nomme les Provinciaux et autres principaux chefs. Ceux-ci doivent le renseigner régulièrement sur le talent et la conduite de leurs subordonnés. Tous les membres sont liés par un système de surveillance et de soumission réciproques [1], ce qui ne nuit en rien au développement individuel [2]. — Les protestants se présentent comme des hommes de réforme, de progrès, de savoir ; ils propagent leurs idées par tous les moyens ; ils se glissent dans les écoles, depuis les petites écoles de village jusqu'aux Universités, inondent la chrétienté de leurs prédicants. Les jésuites se proposent de les suivre sur tous ces terrains. Eux aussi seront des hommes de réforme ; eux aussi cultiveront les lettres et les sciences, toutes les sciences, écriront des ouvrages, auront des collèges, se livreront au ministère de la direction et à celui de la prédication ; et comme ils ne peuvent espérer la conversion de tous les hérétiques, ils entreprendront des missions lointaines pour donner à l'Église, du sein même de l'infidélité, autant d'enfants, s'il se peut, que l'hérésie lui en aura ravi.

Vastes sont les projets, immense l'entreprise. Aussi l'institut ne reçoit-il que des hommes sains de corps, capables d'un grand dévoûment, et doués, autant que possible, d'un certain talent. A tous il impose deux ans d'un sévère noviciat (pas avant seize ans), au bout desquels sont faits les premiers vœux (chasteté, pauvreté, obéissance) ; puis viennent les études dans l'enseignement actif ou passif, l'ordination sacerdotale vers l'âge de trente ans, et enfin un troisième an de noviciat, suivi des vœux solennels, auxquels plusieurs (les profès) ajoutent un quatrième vœu, celui d'obéissance au Pape en ce qui regarde les

1. *Ranke, t. I, p. 300.

2. « Ce qui la caractérise éminemment (l'institution des Jésuites), c'est que, d'un côté, non seulement elle favorise le développement individuel, mais elle l'impose, et, de l'autre, elle s'en empare exclusivement et se l'identifie » (Ranke, t. I, l. II, p. 301).

missions. — Les moyens de sanctification personnelle ne diffèrent pas de ceux qui sont conseillés à tout prêtre. Pas d'autre habit que celui des clercs séculiers : ne sont-ils pas les clercs de la Compagnie de Jésus! Pas d'austérités excessives, d'office de chœur le jour ou la nuit, rien qui les détourne longtemps du service du prochain, ou qui puisse, en les affaiblissant, les rendre moins aptes au travail [1] : les Jésuites se considèrent comme une milice toujours armée, toujours prête à combattre, et non comme un corps d'ascètes. Ils enseignent gratuitement, afin d'élever leur désintéressement au-dessus de toute suspicion. Ils s'interdisent les dignités ecclésiastiques, pour ne pas être même tentés d'ambition, et pour demeurer dans l'impossibilité de se soustraire à la surveillance des supérieurs de l'Ordre. — On distingue parmi eux, en dehors des novices et des scolastiques, trois catégories : les *profès*, peu nombreux, les seuls qui fassent le quatrième vœu et qui puissent être élevés aux plus hautes fonctions; les *coadjuteurs spirituels,* tous prêtres ou appelés à le devenir; les *coadjuteurs temporels*, simples frères lais, employés à des services manuels et aux plus humbles travaux [2].

Ces Constitutions, œuvre exclusive d'Ignace, innovaient

1. Voir, à ce sujet, les paroles de saint Ignace ap. Crétineau-Joly, t. IV, chap. III, p. 149. — A remarquer, *ibidem*, p. 150, les vues du saint sur la manière d'instruire solidement : « ... Il convient aussi, dit-il, que dans notre collège, chaque dimanche ou quelque autre jour de la semaine, quelqu'un, désigné par le recteur, élève de philosophie ou de théologie, soutienne une thèse dans l'après-dîner, à moins qu'une cause particulière n'y apporte empêchement. Les propositions de ces thèses devront être affichées la veille au soir sur les portes des écoles, afin que ceux qui le voudront puissent y venir pour argumenter ou pour entendre. Après que le répondant a donné quelques preuves de sa thèse, chacun peut attaquer à sa volonté, qu'il appartienne à la maison ou qu'il n'y appartienne pas. Il faut néanmoins qu'il y ait un président ».

2. *Voir, dans le *Dictionnaire des Ordres religieux,* éd. Migne, art. *Jésuitesses*, comment saint Ignace renonça à fonder un ordre de femmes.

sur certains points; elles trouvèrent des censeurs jusque parmi les Papes. Paul IV, lui-même fondateur d'Ordre, exigea [1] l'office de chœur et une réduction de la durée du généralat : il fallut obéir. Mais un autre Pape, Pie IV, laissa les Jésuites reprendre leurs usages; et le concile de Trente, sur le conseil de saint Charles Borromée, fit l'éloge de leur institut. Saint Pie V, dominicain, songea lui aussi sérieusement à modifier les règles de la Compagnie : il y renonça après lecture d'un mémoire [2] présenté par les intéressés. Enfin Sixte-Quint, franciscain, ordonna certaines modifications [3], et supprima le titre de *Compagnie de Jésus* [4], tout en permettant de prendre le nom de *Jésuites*; mais il mourut peu de temps après, et les changements prescrits ne furent jamais effectués [5].

4) La Compagnie s'étendit d'abord en Italie et en Espagne, puis partout ailleurs. Ses commencements en France [6] furent un peu pénibles. Son origine espagnole éveillait les susceptibilités nationales; son attachement au Saint-Siège paraissait excessif aux gallicans; ses privilèges [7] et ses succès excitaient la jalousie. Paris surtout se montra hostile : l'évê-

1. *Crétineau-Joly, t. I, p. 284 sq.
2. *Ap. Crét.-Joly.
3. *De Hubner, *Hist. de Sixte-Quint*, t. II, p. 46-55.
4. « Compagnie de Jésus! disait-il en agitant sa barbe blanche; eh! quelle espèce d'hommes sont donc ces Pères pour qu'on ne puisse les nommer sans se découvrir la tête? » — « C'est une injure aux autres sociétés, une arrogance qui fait retomber sur le Christ quelque chose d'injurieux; il ne convient pas que ce nom si saint soit prononcé et débattu par les juges et autres gens de tribunaux » (Ap. Crétineau-Joly, t. II, p. 264; cf. p. 259-264).
5. Les *Monita secreta*, publiés à Cracovie en 1612, à Paris en 1761, représentent la Compagnie comme une caverne de voleurs. C'est un pamphlet, œuvre d'un calomniateur, l'ancien Jésuite Jérôme Zahorowski. — Cf. *La Controverse*, 1er janv. 1881; — Duhr, *Jesuiten-Fabeln*, 2e éd., 1892, Fribourg-Br.; — Bernard, S.J., *Les instructions secrètes des Jésuites*, 2e éd., 1 vol., coll. « Science et religion ».
6. Prat, *La Comp. de J. en France du temps du P. Cotton*, 4 in-8, Lyon, 1876.
7. *Kraus, *Hist. de l'Égl.*, t. III, p. 167 (2e édit., fr.).

que Eustache du Bellay, l'Université [1], le Parlement et la cour elle-même firent la plus vive opposition. Les Jésuites cependant, que soutenaient le cardinal de Lorraine et l'évêque Duprat [2] de Clermont, finirent par triompher des difficultés. Duprat logea dans son hôtel de la capitale quelques jeunes Pères secrètement envoyés à Paris à titre d'étudiants, et confia à la Compagnie la direction du collège de Billom. L'autorisation de s'établir à Paris fut officiellement accordée après le colloque (1561) de Poissy. Les Jésuites élevèrent alors leur grand collège (1564), dit de *Clermont* [3], appelé plus tard *Louis-le-Grand* [4], illustré dès ses débuts par l'enseignement philosophique et théologique du Père Maldonat. Ce Jésuite, arrivé d'Espagne, eut, comme professeur, un succès extraordinaire. On se rendait trois heures à l'avance à ses leçons. Parfois il lui arrivait de parler dans la cour ou dans la rue pour satisfaire ses avides auditeurs, trop nombreux pour entrer dans une salle [5].

Ignace résida toujours à Rome, gouvernant la Compagnie, du centre même de la catholicité, et exerçant dans la ville un ministère très actif et très fécond. On a déjà parlé de ses deux principales institutions, le *Collège romain* et le *Collège germanique* [6], d'où devaient sortir des essaims

1. *Crét.-Joly, t. I, p. 248; — Feret, dans *Q. H.*, avr. 1899, p. 445.
2. Bibl. dans *Ét.*, 5 févr. 1904, p. 289.
3. Ainsi appelé du nom du diocèse de Duprat, leur bienfaiteur. Le Parlement, consacrant cette dénomination, enjoignit aux Jésuites de France de se dire *Compagnie du collège de Clermont* (Crevier, cité par Prat, *Maldonat*, p. 42).
4. Emond, *Hist. du collège Louis-le-Grand*, in-8, Paris, 1845 (v., sur cet ouvrage, Prat, *Maldonat*, p. 77, en note). — Ce collège aura, en 1789, une rente de 450.000 livres dont un décret du 24 mars 1808 fera la dotation de l'Université impériale (cf. Taine, *Le Régime moderne*, t. I, p. 247, en note).
5. *Prat, *Maldonat*, p. 187, 393. — Relations de Maldonat avec Cujas (Prat, p. 417). — En 1571, le nombre des auditeurs de Maldonat (pensionnaires ou externes) approchait de trois mille (Prat, p. 287). — Cf. Michaud, *Biogr. univ.*, art. *Maldonat*.
6. V. § 264.

d'apôtres pour l'Allemagne et pour toute l'Europe. Il fonda encore : une maison de catéchumènes pour les pécheurs et les Juifs par lui convertis; le monastère de *Sainte-Madeleine* pour les repenties qui embrassaient l'état religieux; la société et la maison de *Sainte-Marthe* pour les repenties qui ne voulaient pas entrer en religion; le couvent de *Sainte-Catherine* pour les filles en péril; deux maisons d'orphelins, une pour chaque sexe [1]. — Son successeur, le Père Lainez († 1565), ne lui ressemblait pas à tous égards; il n'éprouvait pas de ces enthousiasmes qui plus d'une fois avaient rendu le fondateur de l'institut, avant son généralat, suspect aux tribunaux de l'Inquisition [2]. Esprit positif et organisateur, raison froide mais pénétrante, avec cela possédant à un très haut degré comme saint Ignace [3] les vertus de son état, c'était un homme tout à fait supérieur. — Après Lainez, encore un Espagnol : saint François de Borgia [4] (1565-1572), qui avait renoncé à son duché de Gandie pour entrer dans la Compagnie. Il pratiqua héroïquement les vertus qui avaient manqué à un autre Borgia, le pape Alexandre VI. — Puis le Belge Mercurian (1573-1580), élu sur le conseil de Grégoire XIII, par réaction contre la domination des Espagnols dans l'Ordre [5]. — Puis le Napolitain Aquaviva [6] (1581-1615), doué d'un véritable génie d'organisation, principal auteur du *Ratio studiorum* [7] que rédigèrent

1. Hélyot (Migne), art. *Jésuites*, col. 645, 646; — Hergenroether, t. VI, p. 34.
2. *Joly, p. 69-73, 90-95.
3. « La faculté maîtresse d'Ignace était la volonté ». Joly, p. 222.
4. Bibl. dans *Ét.*, 5 oct. 1904, p. 35. — Bg. par Daurignac, in-12, Paris, 1863; — Bartoli, 2 vol. (*it.*); — *Cf. Crétineau-Joly, t. II, p. 2.
5. A la première congrégation générale de l'ordre, on compta 18 Espagnols sur 25 membres; à la seconde, 24 sur 39 (Ranke, l. VI, p. 348; — Cf. *ibidem*, § IX, à propos de l'élection de Mercurian et de celle d'Aquaviva).
6. *Ranke, l. VI, p. 356; — Crétineau-Joly, t. II, ch. iv, p. 178.
7. Sur le *Ratio* et l'organisation des études chez les Jésuites, v. *Mo-*

cinq Pères de la Compagnie. Il est le dernier des généraux qui ait exercé une grande puissance extérieure [1].

5) Les Jésuites étaient mille à la mort d'Ignace, quinze mille un siècle après la fondation; ils seront vingt-deux mille lors de la suppression. — On compte parmi eux : plus de douze mille écrivains; huit cents martyrs [2]; des missionnaires plus nombreux en proportion que dans aucun autre Ordre; des saints : saint Ignace, saint François de Borgia, saint François Xavier, saint Pierre Claver, saint Jean-François Régis († 1640), saint Rodriguez [3] († 1617), saint François Girolamo [4] († 1716), saint Stanislas Kostka [5] († 1568, 18 ans), saint Louis de Gonzague († 1591, 23 ans) et saint Jean Berchmans [6] († 1621, 22 ans). — Les plus rudes coups portés aux erreurs des temps modernes, protestantisme, jansénisme, gallicanisme, incrédulité, sont venus des Jésuites. De là, au XVIIIe siècle, cette conspiration des loges maçonniques qui aboutit, avec la complicité des gouvernements, à la suppression de la Compagnie par Clément XIV. De là, aujourd'hui encore, de la part des pouvoirs hostiles à l'Église, des mesures d'exception contre les Jésuites, considérés comme plus redoutables que les autres corps religieux. On

numenta Germaniæ pædagogica, t. II, V, IX, XVI (1887-1894). — *Cf. CRÉT.-JOLY, t. IV, ch. III.

1. *CRÉT.-JOLY, t. III, com. ch. VIII.

2. RAVIGNAN, *De l'exist. et de l'Instit. des Jésuites*; — ROUVIER, *Les saints confesseurs et martyrs de la Cie de Jésus* (1893).

3. Bg. par GOLDIE (angl.), trad. fr. par CARDON, in-8, 1891; — autre bg. trad. de l'espagnol, in-12, 1890. — Cf. ROHRBACHER, l. LXXXVII, § 2. — Ne pas confondre saint Alphonse Rodriguez, simple frère lai, avec deux autres Jésuites : Alphonse Rodriguez, auteur du *Traité de la Perfection chrét.*, et Simon Rodriguez, un des premiers compagnons de saint Ignace.

4. ROHRBACHER, l. LXXXVIII.

5. Bg. par MICHEL, in-4, Paris (*Ét.*, 1901, p. 710).

6. Bg. par VANDERSPEETON, in-8, Louvain, 1886; — CROS, in-12, Toulouse, 3e éd. 1876.

les proscrit parce qu'ils sont habitués à vaincre partout où ils livrent bataille en pays de liberté.

§ 281. — ORDRES DIVERS

I. En Italie. — 1) **Théatins**[1] à Rome (1524), fondés par saint Gaëtan de Thiène († 1547) et Caraffa, pour la sanctification des prêtres et des fidèles. Gaëtan, protonotaire participant, docteur en l'un et l'autre droit, appartenait à l'illustre famille des Thièni de Vicence. C'était un homme doux et pacifique, aimant la solitude par inclination : on disait de lui qu'il voulait réformer le monde, mais sans qu'on sût qu'il était au monde. Caraffa (futur Paul IV), quoique d'un caractère tout différent, demanda et obtint la faveur de se joindre à lui, résigna en conséquence son évêché de Théate[2] et son archevêché de Brindes, comme Gaëtan avait résigné son protonotariat; et ensemble les deux amis se mirent à l'œuvre. Le 14 septembre 1524, ils firent leurs vœux à Rome; deux autres les firent avec eux : le nouvel institut compta ainsi, dès le premier jour, quatre membres, dont l'un, Caraffa, premier général triennal. — Ces moines-clercs, vêtus comme des clercs ordinaires, sauf leurs bas blancs, partageaient leur temps entre les exercices de la vie ascétique et le ministère extérieur. Ils se répandaient dans la ville, prêchant dans les églises et sur les places publiques, visitant les malades à domicile et dans les hôpitaux. La plupart étaient de familles nobles; la noblesse fut même dans la suite une condition d'admission. — Ils se propagèrent surtout en Italie, peu dans le reste de l'Europe. En France, ils

1. De Maulde de la Clavière, *S. Gaëtan*, 1480-1547, 1 vol., Paris, 1902 (*R. H. E.*, juill. 1902, p. 722); — Hélyot, éd. Migne, art. *Théatins*; — Ranke, l. II, § III; — Rohrbacher, l. LXXXIV.
2. Théate (d'où Théatins), dit vulgairement Chieti.

n'eurent qu'une maison, à Paris[1] (1644). Toujours trop peu nombreux pour atteindre dans une large mesure le but de l'institut, ils fournirent du moins à l'Église beaucoup de bons évêques.

2) **Somasques** [2] (1528), ainsi appelés du lieu principal de leur résidence, Somasque, bourg situé entre Milan et Bergame. — Le fondateur, **saint Jérôme Émilien** († 1537), noble laïque vénitien, ne songea que tardivement, si même il y songea, à ériger un nouvel institut religieux. D'abord soldat et officier, il rentra dans la vie civile, pour s'adonner plus librement à la piété et aux œuvres. Après la peste de 1528 qui révéla l'héroïsme de son dévoûment, il recueillit de nombreux orphelins, pour lesquels il établit des maisons spéciales à Venise, à Brescia et à Bergame; il fonda encore un refuge pour des repenties : tout cela avec les seules ressources de son ingénieuse charité. — Ses exemples suscitèrent de semblables dévoûments. Bientôt il eut des compagnons, clercs et laïques. Ensemble, ils se fixèrent à Somasque, et s'y constituèrent en communauté sous une règle austère. La petite communauté essaima en Italie. Paul III l'approuva en 1540; saint Pie V l'éleva au rang d'Ordre religieux, sous le nom de **Société des clercs réguliers de Saint-Mayeul** [3] (1568); et Sixte-Quint l'exempta de la juridiction de l'ordinaire. Les orphelinats demeurèrent toujours son œuvre principale.

3) Clercs réguliers de Saint-Paul (1530), dits communément **Barnabites** [4] du titre de leur église à Milan. — Ils

1. De là le quai des Théatins, auj. quai Voltaire.
2. *A. SS.*, 8 février ; — Godescard, 20 juill.; — Hélyot, art. *Somasques*. — Hergenroether, t. VI, p. 4.
3. Ainsi appelés de leur église Saint-Mayeul de Pavie.
4. Barelli, *Memorie*, 2 fol., Bologne, 1703-1707; — Ungarelli, *Bibliotheca scriptorum e congr. cler. reg. S. Pauli*, Rome, 1836; — Moltedo, *Vita di S. Antonio-Maria Zaccaria*, Florence, 1897.

eurent pour fondateurs trois nobles ecclésiastiques : le Crémonais Zacharie, docteur à 20 ans de l'Université de Padoue, et les Milanais Ferrari et Morigia. Leur but était de vivre selon les règles de la perfection sacerdotale, et de s'appliquer à toutes les fonctions du ministère ecclésiastique sous la direction des évêques. De là un quatrième vœu par lequel ils s'engageaient à ne briguer ni charge ni dignité, et à n'en point accepter hors de la Congrégation sans la permission du Pape. — Ils se propagèrent en Italie après la mort des fondateurs, et eurent quelques maisons en d'autres pays. On les voit passer à Vienne, sous l'empereur Ferdinand II, à Annecy et à Thonon à la demande de saint François de Sales, en France sur l'invitation d'Henri IV. Partout ils firent beaucoup de bien, surtout comme éducateurs de la jeunesse et comme prédicateurs. Saint Charles Borromée, qui se confessait à l'un d'eux, le bienheureux Alexandre Sauli, les avait en grande estime.

4) **Clercs réguliers mineurs** [1]. — Ordre très austère, fondé à Naples (1588) par le Génois Adorno, avec le concours de deux nobles Napolitains, dont l'un fut **saint François Caracciolo**. Adorno voulait, par dévotion à la sainte Vierge, donner à ses religieux le nom de Mariani. Ce fut Sixte-Quint, ancien Frère Mineur, qui les dénomma. — Ils partageaient le temps entre la vie contemplative et quelques travaux du ministère ecclésiastique. La règle leur défendait de prétendre à aucune dignité, soit hors de l'Ordre, à quoi ils s'engageaient par un quatrième vœu, soit dans l'Ordre, ce qu'ils promettaient avec serment. Ils eurent des maisons en Italie et en Espagne.

5) **Congrégation de l'Oratoire** de Rome. — **Saint Philippe de Néri** († 1595) [2], son fondateur, appartenait à une fa-

1. Hélyot, art. *Mineurs*, p. 975.
2. Villarosa, *Memorie dei scrittori filippini,* Naples, 1846. — Bg.

mille aristocratique de Florence. Dès 1535, on le voit à Rome, jeune encore et simple laïque, organisant et dirigeant des œuvres avec un rare succès. A trente-six ans, il reçut la prêtrise par ordre de son directeur, et ouvrit ainsi de nouvelles voies à son apostolat. — Il fit notamment des conférences à quelques jeunes gens, d'abord dans sa chambre, puis dans un local plus étendu que l'on transforma en oratoire (*Oratoriens*). Les réunions étaient quotidiennes. A chacune, plusieurs prenaient la parole : l'un traitait un point de religion, un autre une question d'histoire ecclésiastique, un troisième paraphrasait une vie de saint; on chantait des cantiques spirituels composés tout exprès et que Palestrina avait bien voulu mettre en musique... Enfin une courte prière et une pieuse exhortation du président Philippe de Néri terminaient ces exercices. — Après quelques années, les conférences se firent à l'église de Vallicella, et les prêtres qui s'en occupaient avec Philippe se donnèrent une habitation commune : l'Oratoire était fondé. Grégoire XIII l'approuva par sa bulle *Copiosus* (juillet 1575).

Pas de vœux. On pouvait quitter l'institut à volonté ; il suffisait d'en observer les règles tant qu'on y demeurait. Chacun remplissait à son tour les offices les plus humbles, comme laver la vaisselle et faire la cuisine. Pendant les repas, on lisait un ou deux chapitres de l'Écriture et quelques pages d'un livre de piété ; venait ensuite la discussion de quelque cas de conscience intéressant la pratique du ministère. — Les Oratoriens poursuivaient un double but : se sanctifier eux-mêmes par le simple accomplissement des devoirs ecclésiastiques, et sanctifier le prochain, hommes et jeunes gens tout particulièrement, par tous les moyens convenables.

par BAYLE (Paris); — Ctesse D'ESTIENNE D'ORVES, in-12, Paris; — DE BELLOC, 1 vol., Paris, 1895; — PERRAUD, *L'Oratoire de France* (deux chap. sur saint Phil.); — BACCI (Rome, 1745); — CAPECELATRO (Rome, 1878); — POESL (Ratisb., 1887); — REICHING (Ratisb., 1859).

D'autres maisons, chacune autonome, s'élevèrent à l'instar de celle de Rome, en Italie et ailleurs.

6) Clercs des écoles pies, plus connus sous le nom de **Piaristes**, fondés à Rome vers 1600 par **saint Joseph de Calasanz**[1] († 1648), noble prêtre aragonais, déjà catéchiste volontaire dans la ville depuis 1592. Leur but était de procurer aux enfants pauvres une bonne éducation religieuse et de leur apprendre à lire et à écrire, à quoi ils s'engageaient par un quatrième vœu. Dans la suite ils élargirent leurs cadres : ils enseignèrent les sciences, la philosophie et la théologie ; ce qui les fit entrer en rivalité avec les Jésuites : rivalité malheureuse qui poussera plusieurs Pères dans le jansénisme, et vaudra à l'Ordre entier les sympathies suspectes des gouvernements révolutionnaires. — Saint Joseph de Calasanz ne fut pas témoin de cette déviation. On l'avait vu à Rome, lui, illustre par la naissance, prêtre et général d'Ordre, mêlé aux pauvres de la ville, portant une besace et mendiant pour l'entretien de ses pauvres écoles. Il avait refusé l'archevêché de Brindes pour se dévouer exclusivement à son œuvre. — L'Ordre se propagea beaucoup en Italie et eut quelques maisons ailleurs, mais pas en France.

7) **Clercs réguliers ministres des infirmes**[2], dits vulgairement Pères du bien mourir ou Pères Camilliens, voués au soin des malades. — **Saint Camille de Lellis**[3] (1550-1614), leur fondateur, était né au diocèse de Théate. Après une jeunesse dissipée, il entra, comme frère lai, chez les Capucins, qui le renvoyèrent deux fois pour cause d'ulcère à une jambe et refusèrent de le recevoir une troisième. Prêtre dans la suite, il institua (1586) une Congrégation

1. Bg. par Hubert, 1886. — Cf. Hélyot, art. *Écoles pieuses.*
2. Hélyot, art. *Ministres des Infirmes.*
3. Bg. par Blanc; nouv. éd. par un religieux camillien, in-12, Paris.

avec vœux simples et un quatrième vœu pour l'assistance des malades, même pestiférés, à la mort. Grégoire XIV érigea (1591) la Congrégation en Ordre religieux et en approuva les règles : gratuité absolue des services; pauvreté absolue comme chez les Mendiants [1]; obligation, pour les religieux, de demeurer nuit et jour auprès des malades; quatre nouveaux vœux simples pour prévenir le relâchement [2], outre les quatre premiers désormais solennels, etc. — L'Ordre se propagea peu hors de l'Italie. Quand mourut Lellis, plus de 220 religieux étaient déjà morts de maladies contractées dans les hôpitaux.

II. En France. — 1) Congrégation de l'**Oratoire de Jésus** [3], établie à Paris (1611) à l'instar de l'Oratoire de saint Philippe de Néri. — **Pierre de Bérulle** (1575-1629), son fondateur, était fils d'un conseiller au Parlement de Paris et d'une mère très pieuse qui mourut carmélite. Prêtre à vingt-quatre ans, il travailla avec zèle et succès [4] à la conversion des huguenots, refusa l'épiscopat, et n'accepta (1627) le cardinalat [5] que sur les ordres du pape Urbain VIII.

1. Ces deux premiers points se trouvent également dans la règle de saint Joseph de Calasanz.
2. Hélyot, col. 1010.
3. *Documents pour servir à l'hist. rel. des XVII*e *et XVIII*e *siècles. Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, par le P. Batterel (publication du P. Ingold), 3 in-8, Paris, 1902-1904 — Perraud, *L'oratoire de France* (Paris, 1865); — Houssaye, *Vie du card. de Bérulle*, 3 in-8; I, *De Bérulle et les Carmélites de France* (1872); II, *De Bérulle et l'Oratoire de Jésus* (1873); III, *De Bérulle et Richelieu* (1875); — Nourrisson, *De Bérulle,* 1856; — Lallemand, *Essai sur l'Histoire de l'Éducation dans l'ancien Oratoire de France*, 1887, Paris. — Ingold, *Essai de bibliographie oratorienne*, in-8, Paris, 1880-84.
4. « S'il s'agit de convaincre les hérétiques, disait le card. Duperron, amenez-les-moi; s'il s'agit de les convertir, présentez-les à M. de Genève; mais s'il s'agit de les convaincre et de les convertir tout ensemble, adressez-les à M. de Bérulle ». Perraud, p. 33.
5. En sortant du Louvre (1627), où il avait reçu la barrette cardinalice des mains de la reine mère Marie de Médicis, il se fit conduire à Notre-

But unique de son institut : la formation du clergé. Un supérieur général à vie étendait son autorité sur toutes les maisons, et lui-même était soumis à la congrégation générale investie de l'autorité souveraine. Paul V approuva (1613) le nouvel Oratoire, quoique non encore pourvu de constitutions fixes, arrêtées seulement sous le généralat du Père de Condren [1], successeur immédiat du cardinal de Bérulle [2]. — Dès 1614, les Oratoriens prirent possession du collège de Dieppe, où l'on trouve en 1629 près de quatre mille élèves [3]. Le célèbre séminaire de Saint-Magloire, à Paris, date de 1624 ; les clercs y recevaient à l'intérieur l'éducation convenable, et allaient en Sorbonne pour l'instruction théologique. En 1629, l'institut dirigeait déjà 17 collèges [4], d'où ne sortirent, malheureusement, que très peu d'ecclésiastiques. Le but poursuivi par Bérulle et Condren était manqué.

2) La Congrégation de Jésus-et-Marie (**Eudistes**, 1643), fondée par le **Vénérable Eudes** [5] (1601-1680), reprit l'œuvre des séminaires. — Eudes, frère du célèbre historien Mézerai [6], était né au diocèse de Séez. Après avoir étudié chez les Jésuites de Caen, il entra à l'Oratoire, d'où il

Dame, y pria longtemps ; puis, rentré à l'Oratoire, il ceignit d'un linge sa soutane rouge et servit à table tous ses frères (HOUSSAYE, *Bérulle et Richelieu*, p. 262).

1. *PERRAUD, p. 148, 198, 200 ; — HOUSSAYE, *Bérulle et l'Oratoire*, p. 207.

2. Bérulle travailla de ses propres mains à la construction de la chapelle de la Congrégation (auj. temple protestant), dans la rue Saint-Honoré, « ne dédaignant pas de porter la hotte et de charger les manœuvres ». PERRAUD, p. 56.

3. HOUSSAYE, *Bérulle et Richelieu*, p. 365.

4. HOUSSAYE, *Bér. et Rich.*, p. 364, 565.

5. Bg. par DE MONTIGNY (in-12, Paris, 1827) ; — DE MONTZEY (in-12, Paris, 1869) ; — MARTINE (2 in-8, Caen, 1880) ; — HÉRAMBOURG (celle-ci rééditée par le P. LE DORÉ). — Cf. HÉLYOT, art. *Eudistes*.

6. Ainsi appelé du nom d'un hameau de sa paroisse natale. — *Cf. MICHAUD, *Biogr. univers.* ; — SAINTE-BEUVE, *Caus. du lundi*, t. VIII.

sortit (1643) pour suivre les inspirations de son zèle. Son institut, simple association sans vœux comme l'Oratoire, était voué à la formation du clergé et à la prédication. Il eut des séminaires à Caen (le premier), Coutances (1650), Lisieux (1653), Rouen (1658), Évreux (1667), Rennes (1670), tous antérieurs à la mort du fondateur. De Caen, centre de la nouvelle famille religieuse, les Eudistes se propagèrent dans toute la Normandie et en d'autres lieux. Ils se maintiendront jusqu'à la Révolution, sans se laisser entamer par le jansénisme ni détourner de leur vocation première [1].

3) **Prêtres de la Mission**, dits communément **Lazaristes** [2] (1624). — Le fondateur, **saint Vincent de Paul** [3] (1576-1660), naquit à Poui, près de Dax, de parents pauvres et bons chrétiens. Son enfance se passa, comme celle de ses frères et sœurs, dans les humbles travaux de la campagne ; le plus souvent on lui confiait la garde du bétail. Vers 1588, son père, croyant remarquer en lui une particulière ouverture d'esprit, résolut de le mettre aux études, dans l'espoir qu'il viendrait un jour en aide à toute la famille. Le jeune Vincent entra donc en pension chez les Cordeliers de Dax. Après quatre ans, un avocat de la ville le prit dans sa maison par charité et le fit précepteur de ses enfants, tout en lui laissant suivre, comme externe, les

1. Essai de rétablissement de la Congrégation à partir de 1825; rétablissement définitif sous le généralat (1849-1870) du P. Gaudaire. — Sur l'état, les œuvres et les maisons de la Congrégation en 1902, v. *L'Univ.*, 23 déc. 1902.

2. Ainsi appelés du prieuré de Saint-Lazare (auj. prison Saint-Lazare) qui leur fut cédé (1632) par les chanoines réguliers de Saint-Victor.

3. Bg. par les premiers confrères de Vincent, sous la signature d'Abelly, év. de Rodez (la plus pieuse et qui fait le mieux connaître l'âme du saint); — Collet (Paris, 1748); — Maynard, 4 vol., Paris, 1860 (la plus complète; nos références se rapportent à l'éd. de 1886); — Bougaud (2 in-8); — E. de Broglie (in-12, 1897); — De Bussière (2 in-8, Paris, 1850); — Chantelauze (Paris, 1882); — Stolberg (1819, all.); — Wilson (1874, angl.).

cours des Cordeliers. — Ses humanités terminées, vers 1597, il alla étudier la théologie à Toulouse. Mais ses ressources pécuniaires étaient toujours fort modiques : il donna des leçons pour gagner quelque argent, sans interrompre d'ailleurs ses études personnelles. Il reçut la prêtrise [1] (1600), prit le grade de bachelier en théologie après sept ans d'application aux études théologiques, et enseigna publiquement le 2e livre des *Sentences* de Pierre Lombard. — Enlevé sur la Méditerranée par des pirates qui l'emmenèrent à Tunis, il fut retenu deux ans (1605-1607) en Barbarie comme esclave [2]. Il revint en France avec son maître, renégat par lui converti; puis avec le nonce il partit pour Rome où il demeura quinze mois. Curé de Clichy [3], près de Paris, pendant deux ans, par les conseils de Pierre de Bérulle, il devint ensuite précepteur chez le comte de Joigny, Emmanuel de Gondy, général des galères de France, dans la famille duquel il demeura douze ans, sauf cinq mois de ministère comme curé à Châtillon-les-Dombes en Bresse. Après une mission près d'Amiens sur les terres des Gondy, il songea enfin à jeter les fondements d'une Congrégation pour l'évangélisation des campagnes. La pieuse comtesse encouragea fort son dessein. François de Gondy, premier archevêque de Paris, céda (1624) le collège des Bons-Enfants [4] où saint Vincent s'installa avec ses premiers compagnons. La Congrégation était fondée; elle aura en 1632 l'approbation d'Urbain VIII.

Elle devra exercer son ministère auprès des popula-

1. François de Bourdeille, évêque de Périgueux, conféra (1600) la prêtrise à saint Vincent dans la chapelle de son château de Saint-Julien (aujourd'hui Château-l'Évêque, en Périgord).

2. *Bougaud, t. I, p. 26-29.

3 *Bougaud, t. I, p. 53-56.

4. Maison connue dans la suite sous le nom de séminaire Saint-Firmin, du patron de sa chapelle, et consacrée par les massacres de septembre.

tions rurales : c'est là sa raison d'être. Les prêtres de la Mission, dit Vincent, s'appliqueront « entièrement et purement au salut du pauvre peuple, allant de village en village, aux dépens de la bourse commune, prêcher, instruire, exhorter et catéchiser les pauvres gens, les porter à faire tous une bonne confession générale de toute leur vie passée, sans en prendre aucune rétribution, en quelque sorte ou manière que ce soit, afin de distribuer gratuitement les dons qu'ils ont reçus gratuitement de la main libérale de Dieu »[1]. A cette œuvre première s'en ajoutèrent bientôt d'autres, notamment la direction des séminaires et les missions chez les infidèles. — Les Constitutions tiennent un milieu entre celles de l'Oratoire et celles des Ordres religieux proprement dits : Pas de vœux solennels, mais quatre vœux simples : chasteté, pauvreté, obéissance et stabilité ; — supérieur général à vie, étendant son autorité sur toutes les maisons ; — défense d'exercer aucun ministère sans l'agrément de l'évêque et du curé, etc.

L'institut, du vivant du fondateur, se propagea dans toute la France, en Savoie, en Italie, en Pologne[2], et fournit des missionnaires à toute l'Europe et à une partie de l'Afrique[3].

4) Pères de la Doctrine chrétienne, dits communément **Doctrinaires**[4], à Avignon (1592). — Le fondateur, le **Vénérable César de Bus** (1544-1607), parent par son père de sainte Françoise romaine, naquit à Cavaillon. D'une piété exemplaire tout d'abord, il se perdit à Paris où des liber-

1. Em. de Broglie, p. 86.
2. Bougaud, t. II, p. 157 sq.
3. Fondation à Bordeaux, vers 1636, par l'abbé Jean de Fonteneil, de la *Congrégation des Prêtres du Clergé*, à l'instar de celle des *Prêtres de la Mission*. Cette Congrégation eut plusieurs maisons dans le diocèse, et dirigea quelque temps les séminaires d'Aire et de Sarlat (Bertrand, *Hist. des Séminaires de Bordeaux*, t. I, p. 207 sq.).
4. Hélyot, art. *Doctrinaires*.

tins l'entraînèrent au mal. De retour à Cavaillon après trois ans de séjour dans la capitale, il se convertit, comme autrefois saint Ignace, en lisant des vies de saints; il entra dans l'état ecclésiastique et fut fait chanoine et prêtre dans sa ville natale. La lecture du catéchisme du concile de Trente lui suggéra l'idée de fonder une Congrégation qui enseignerait la Doctrine chrétienne, savoir la *petite* dans les carrefours et par les champs, la *moyenne* et la *grande* dans les églises. — Au début, les Doctrinaires formèrent une simple association sans vœux. Lorsque de Bus voulut les lier par le vœu d'obéissance, il y eut schisme parmi eux : les uns prétendirent que le lien de la charité suffisait, et se mirent sous la juridiction du supérieur de l'Oratoire de France; les autres firent le vœu demandé, et après la mort du fondateur s'unirent aux Somasques. Mais l'union de ces derniers ne fut pas durable : on les retrouve en 1659 formant une Congrégation autonome, avec quatre vœux simples : les trois ordinaires et celui de stabilité. — Beaucoup passeront dans les rangs des jansénistes, et presque tous prêteront serment de fidélité à la Constitution civile du clergé.

5) **Prêtres missionnaires du Saint-Sacrement** [1], établis à Avignon (1632) par un noble Marseillais, d'Authier de Sisgau, ancien élève des Jésuites à Avignon. Leur but était de travailler à la sanctification du clergé. Ils dirigèrent quelques séminaires et donnèrent des missions.

6) **Prêtres du Calvaire** [2], fondés vers le même temps par Hubert Charpentier, du diocèse de Meaux, pour honorer Jésus crucifié et travailler à la conversion des hérétiques du Béarn. Ils s'établirent sur la montagne de Bétharam (Pyrénées) et à Notre-Dame de Garaison (dio-

1. Hélyot, art. *Sacrement.* — Cf. Picot, *Infl. de la rel.*, t. I, p. 313.
2. Picot, *Infl.*, t. I, p. 315.

cèse d'Auch); puis, à la demande de Louis XIII, sur le mont Valérien, près de Paris.

7) **Frères Cordonniers et Frères Tailleurs** (XVIIe s.), simples associations, à Paris et en d'autres villes [1]. — Elles furent surtout l'œuvre du « bon » Henri Buch [2], ouvrier cordonnier, né à Erlon dans le Luxembourg. Ce modeste artisan s'employa d'abord dans son pays d'origine à la sanctification des gens de son métier; puis, venu à Paris pour continuer son apostolat, il se lia avec le baron de Renty [3] qui l'aida à établir plusieurs communautés de cordonniers, avec costume particulier et prières réglées durant le travail [4] (1645). — Quelques tailleurs lui demandèrent bientôt de les aider à former des communautés semblables pour les ouvriers de leur métier. Des associations de Frères Tailleurs prirent ainsi place (1647) à côté de celles des Frères Cordonniers; et l'on trouve, au XVIIe siecle, des unes et des autres, non seulement à Paris, mais à Toulouse, à Soissons et en d'autres villes. Lorsque éclatera la Révolution, Paris aura encore deux établissements de Frères Cordonniers [5].

III. En Espagne. — **Frères de Saint-Jean-de-Dieu**, voués

1. * Hélyot, art. *Cordonniers;* — Picot, t. I, p. 466 sq.
2. Bg. par Le Vachet, résumée par Hélyot.
3. * Picot, *Infl. de la rel.*, t. I, p. 463 sq. ; — Bougaud, *Hist. de S. Vincent de Paul*, t. I, p. 415 sq.
4. * Hélyot, col. 1146.
5. Franklin, *Les Magasins de Nouveautés*, p. 230. — On compte en France, au cours du XVIIe siècle, 19 Congrégations nouvelles d'hommes, et 33 Congrégations nouvelles de femmes (Picot, *Mémoires*, t. I, p. 73-75). — Sur la *Compagnie du Saint-Sacrement*, association (vers 1627 sq.) pour toutes les œuvres catholiques, voir : d'Argenson, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* (ouvr. publié par dom H. Beauchet-Filleau; v. *R. d'hist. et de litt. rel.*, 1903, p. 484); — Raoul Allier (prot.), *La Cabale des Dévots*, in-12, Paris, 1902 (*R. d'hist. et de lit. rel.*, 1904, p. 294 sq.); — Rébelliau (prot.), *Un épisode de l'histoire rel. au XVIIe siècle,* dans *Revue des D.-M.*, 1er juillet, 1er août, 1er septembre 1903.

au soin gratuit des malades, à quoi ils s'engagent par un quatrième vœu. — **Saint Jean**[1], surnommé *de Dieu* († 1550), naquit en Portugal de bons et pauvres parents qui l'élevèrent bien chrétiennement. Il garda le bétail comme mercenaire; il s'engagea ensuite dans le métier des armes qui fut fatal à sa vertu; mais il se convertit avant même de rentrer dans la vie civile, fit de ses péchés une rude pénitence[2], et se voua, pour tout le reste de sa vie, à des œuvres de charité. En 1540, il trouva moyen, quoique sans ressources personnelles, de bâtir à Grenade un hôpital où il se dévoua au soin des malades avec quelques autres laïques de bonne volonté. — Après sa mort, ses compagnons eurent l'idée de se lier entre eux. Saint Pie V approuva (1572) l'association; Sixte-Quint l'érigea en Congrégation sous le nom de Congrégation de Jean-de-Dieu; et Clément VIII la partagea en deux généralats, dont un pour l'Espagne et les Indes occidentales, l'autre pour l'Italie, la France, l'Allemagne et la Pologne. — L'institut se propagea dans toute la chrétienté. Moins de deux siècles après sa fondation, il aura, en France ou dans les colonies françaises, environ quarante hôpitaux, trois cents religieux et quatre mille lits[3].

IV. En Allemagne. — **Barthélemites**[4], société de clercs séculiers, institués en Bavière (1640) par Barthélemy Holzhauser († 1658), du diocèse d'Augsbourg. — But : sanctification personnelle. — Moyens : vie en commun sous une règle; tous les revenus ecclésiastiques dans une même caisse; point de femmes pour les services d'intérieur[5]. — Cette institution eut un grand succès; on vou-

1. Bg. par Saglier.
2. * Hélyot, col. 531 ; — Rohrbacher, l. LXXXIV, § 2.
3. Dans les hôpitaux des Frères de Saint-Jean, il y a toujours un lit pour chaque malade. — *Hélyot (col. 539) donne les règles.
4. Gaduel, *Vie d'Holzhauser ;* — Hélyot, art. *Barthélemites.*
5. Gaduel, p. 108 sq. (2e édit.).

lut en avoir de semblables en Franconie, en Autriche, en Pologne, en Hongrie. Les évêques y aidaient, trouvant là un moyen de recruter des hommes dignes et capables pour la direction des séminaires et autres fonctions importantes. — Les Barthélemites, dans leurs séminaires, enseignaient aux clercs les lettres, la philosophie et la théologie; mais ils faisaient suivre les cours des Universités quand ils le pouvaient. Leur institut se maintiendra jusque dans les premières années du XIXe siècle [1].

§ 282. — ORDRES DE FEMMES

1) **Ursulines** [2]. — L'institut fut d'abord une simple confrérie, établie à Brescia (Italie) vers 1535 par **sainte Angèle de Mérici** († 1540). Les premières compagnes de la sainte demeurèrent dans le siècle, auprès de leurs parents, observant d'ailleurs certaines règles ; elles ne se réunissaient que de temps en temps dans un oratoire commun, pour assurer, en se concertant, le succès de leurs œuvres. Ces œuvres étaient toutes celles que la religion pouvait leur inspirer : soin des malades à domicile et dans les hôpitaux, instruction des jeunes filles, etc... Angèle forma, dans les différents quartiers de la ville, huit groupes, à chacun desquels elle donna une supérieure, et mit toute l'œuvre sous le patronage de sainte Ursule.

Pendant les trente premières années, les Ursulines furent inconnues hors du diocèse de Brescia. Dans la suite, elles prirent une grande extension, mais après avoir transformé leur institut qui adopta la vie commune, bientôt suivie de la clôture. Cette dernière transformation commença à Paris, où les filles de sainte Angèle avaient

1. * Cf. GADUEL, p. 152-153, 251-252 (2e éd.).
2. Mg. par POSTEL (2 vol., Par., 1878); — SAINT-FOIX (Clermont-Ferrand, 1858). — Cf. PICOT, *Infl. de la Rel.*, t. I, p. 146 sq.

été établies (1604)[1] par Mme Acarie et Mme Sainte-Beuve[2]. Le pape Paul V approuva (1612) la fondation parisienne comme ordre de religieuses vouées à la clôture perpétuelle, avec les trois vœux ordinaires solennels et un quatrième pour l'éducation des petites filles. — En France, les Ursulines se partagèrent en une dizaine de Congrégations, dites de Paris, de Toulouse, de Bordeaux, de Lyon, de Dijon, de Tulle, d'Arles, etc... La Congrégation de Bordeaux, de toutes la plus considérable, comptera plus de cent maisons.

2) Ordre de la **Visitation**, fondé à Annecy (1610) par saint François de Sales († 1622) et par **sainte Chantal**[3] († 1641), veuve à vingt-huit ans du baron de Chantal. — La pensée première de l'évêque de Genève avait été de créer un institut de sœurs non cloîtrées, qui auraient visité les malades et les pauvres, se seraient répandues au dehors pour le soulagement de toutes les misères : de là les noms de *Visitation*, *Visitandines*. Mais le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, n'approuva pas cette conception nouvelle de la vie religieuse; et saint François de Sales, par déférence pour ce prélat, se résigna à constituer un Ordre cloîtré[4]. — Les règles qu'il lui donna sont relativement assez douces; les pratiques extérieures, les austérités corporelles y tiennent moins de

1. *La Révérende Mère Françoise de Bermond et l'établissement des Ursulines en France*, par une religieuse du même Ordre (1 vol., Paris, Lyon, 1896). — Leur établissement à Avignon (* PICOT, *Infl. de la Rel.*, t. I, p. 117).
2. Surnommée *Sainte Veuve*.
3. *Œuvres*, éd. Migne, Paris, 1862. — Mg. par BOUGAUD, Paris, 1861 (la meilleure); — Ctesse DE MENTHON, Paris, 1878. — Cf. *Vie des premières Religieuses de la Visitation*, par la Mère DE CHAUGY, nouv. éd., in-8, Paris, 1852.
4. « On m'appelle le fondateur de la Visitation, dira plus tard saint François de Sales; est-il rien de moins raisonnable! j'ai fait ce que je ne voulais pas faire, et j'ai défait ce que je voulais faire » (*Vie de S. Fr. de Sales*, par HAMON, t. III, p. 73.

place que dans les règles de la plupart des anciens Ordres. Chez les Visitandines, les principaux moyens de sanctification paraissent être la prière, la vie intérieure et une mortification continuelle de la volonté. Les divers monastères, placés sous l'autorité immédiate des évêques, sont indépendants les uns des autres, quoique celui d'Annecy ait une sorte de primauté d'honneur; ils entretiennent néanmoins des rapports entre eux par des circulaires destinées à resserrer les liens de la charité. — L'institut se propagea rapidement en France et dans toute l'Europe, grâce en partie à la juste renommée des fondateurs. Quand mourut (1641) sainte Chantal, dix-neuf ans après saint François, il avait 87 maisons; Hélyot en comptait de son temps (fin XVIIe siècle) plus de 160 avec un personnel de près de 7.000 religieuses.

3) **Filles de la Charité**, ou **Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, établies à Paris (1655) par saint Vincent de Paul et par la **Vénérable**[1] **Louise de Marillac**[2], veuve Legras. — Les premières origines de cette institution remontent à 1617. Saint Vincent de Paul, alors curé de Châtillon-les-Dombes, établit dans cette paroisse des confréries de femmes charitables pour le soin des malades[3]; il fit de même en d'autres lieux, notamment à Paris. Ces confréries, pour se soutenir et prospérer, avaient besoin de direction et d'encouragement. Saint Vincent, surchargé d'œuvres,

1. Depuis 1895.
2. Bg. par GABILLON (1676); — DE RICHEMONT (Paris, 1883); — BAUNARD, 5e mille, in-8°, Paris, 1898; — cf. BOUGAUD, t. I, p. 430 sq.
3. BOUGAUD, t. I, p. 90; — Associations semblables déjà auparavant érigées par le cardinal de Sourdis (RAVENEZ, *Hist. du card. de Sourdis*, p. 34, 84, 85). — Associations semblables d'hommes instituées par saint Vincent et demeurées jusqu'à la Révolution (* BOUGAUD, t. I, p. 106, 411 sq.; — Em. DE BROGLIE, *S. Vincent de Paul*, p. 70; — cf. PICOT, *Infl. de la Religion*, t. II, p. 291). — Les associées de la Charité devaient lire chaque jour quelques pages de l'*Introduction à la vie dévote* ou du *Traité de l'Amour de Dieu* de saint François de Sales. Cf. BOUGAUD, t. I, p. 364.

pria (1629) Mlle Legras [1] de s'en occuper; ce que celle-ci fit avec empressement : elle parcourut le diocèse de Paris et d'autres diocèses, pour instruire, former, aider les associées de la charité [2]. — Admirable dévouement sans doute, mais qui ne pouvait suffire à l'immensité de la tâche. Les associées souvent manquaient de savoir-faire et même de bonne volonté; à Paris, plusieurs se faisaient remplacer par leurs servantes. Saint Vincent eut alors l'idée de réunir auprès de Mlle Legras des jeunes filles disposées à demeurer célibataires et qui seraient formées au service des malades. Le groupe commença (novembre 1633) à se constituer à Paris, s'accrut de jour en jour, et fut érigé en Congrégation par le cardinal de Retz, archevêque de Paris (1655).

Les statuts, rédigés par saint Vincent et munis de l'approbation archiépiscopale, veulent que les Filles de la Charité demeurent soumises à perpétuité aux supérieurs de la Mission [3], qu'elles aient une supérieure [4] triennale et fassent seulement des vœux simples et annuels. Non seulement elle ne seront pas cloîtrées, mais elles éviteront tout ce qui pourrait les faire passer pour des religieuses au sens canonique du mot [5]. On lit dans la première règle, qu'elles n'auront « ordinairement pour monastère

1. *Mademoiselle* était une appellation réservée aux femmes mariées d'un rang nobiliaire au-dessous de celui de *Madame*.

2. La présidente Goussault fit de semblables tournées (* Bougaud, t. I, p. 359-60). — Autres dames du monde qui secondèrent saint Vincent (Bougaud, t. I, l. III, ch. I; remarquer surtout la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, p. 332; cf. t. II, p. 95).

3. C'est ce que n'avait pas voulu d'abord l'humilité de saint Vincent (* Bougaud, t. II, p. 188).

4. Il s'agit de la supérieure générale. Les supérieures locales, dans la Congrégation, sont appelées *sœurs servantes* (* Maynard, t. III, p. 284, note).

5. Saint Vincent de Paul voulait une congrégation de bonnes filles et non de religieuses, pour ne pas se mettre en désaccord avec le droit canon prescrivant la clôture aux religieuses (Bougaud, t. I, p. 433-436).

que les maisons des malades, pour cellule qu'une chambre de louage, pour chapelle que l'église de paroisse, pour cloître que les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture que l'obéissance, pour grille que la crainte de Dieu, et pour voile que la sainte modestie ». Toutes les œuvres de charité spirituelle ou corporelle convenables à leur sexe, entrent dans les fins de l'institution, particulièrement le soin des pauvres et des malades et la direction des petites écoles [1]. — On voit que saint Vincent réalisa l'idée de saint François de Sales. Les Filles de la Charité feront ce que l'évêque de Genève s'était proposé avec sa Visitation, et ce qu'avaient commencé les Ursulines.

L'institut, très populaire dès le premier jour, se propagea avant même d'être entièrement constitué. M[lle] Legras, dès 1639, alla l'installer [2] à l'hôpital Saint-Jean d'Angers [3]; on le voit passer en Pologne en 1652. En France, il aura 426 maisons en 1789, 1.000 en 1889. A l'heure actuelle, il compte, dans le monde entier, 25.000 religieuses [4].

4) Congrégation de **Notre-Dame**, à Bordeaux, vouée à l'instruction des jeunes filles. — La **Bienheureuse Jeanne de Lestonnac** [5], fondatrice, était fille d'un conseiller au Parlement de Bordeaux, et nièce, par sa mère, du célèbre Montaigne. Mariée au marquis de Montferrand à dix-sept

1. MAYNARD, t. III, p. 312, 313, 319 ; — Em. DE BROGLIE, p. 133. — Les règles recommandent de n'admettre aux écoles les enfants des riches qu'en cas de nécessité, comme par exemple, s'il n'y avait pas d'autre maîtresse d'école. Même en ce cas on doit toujours préférer les pauvres aux riches (MAYNARD, t. III, p. 289).
2. *BAUNARD, p. 252 sq.
3. Saint-Jean, aujourd'hui musée archéologique, était l'un des trois magnifiques hôpitaux que le roi Henri II avait fait bâtir (1170) en expiation du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry.
4. Cf. BAUNARD, fin du volume.
5. Mg. par MERCIER, S. J. ; — COUZARD, in-12, collect. « Les Saints ». — Cf. PICOT, *Infl. de la Rel.*, t. I, p. 97-99.

ans, mère de sept enfants, puis veuve, elle se fit religieuse feuillantine à Toulouse (1603). Obligée pour des raisons de santé de sortir de cet Ordre austère, elle retourna à Bordeaux, où de concert avec deux Jésuites et le curé de Sainte-Colombe, elle jeta les fondements de la dite Congrégation. — Les Filles de Notre-Dame, approuvées (1607) par Paul V, se répandirent surtout dans l'ouest et le midi de la France. Vers la fin du siècle, elles auront 47 maisons [1].

§ 283. — APPENDICE : SÉMINAIRES [2]

1) Le décret du concile de Trente (sess. 23) relatif aux séminaires, porte ceci en substance :

Dans chaque diocèse, autant que possible, seront établis des séminaires pour la formation intellectuelle et morale des jeunes clercs. On n'admettra dans ces maisons que des enfants âgés d'au moins douze ans, nés de légitime mariage, sachant lire et écrire, et choisis de préférence dans la classe pauvre, sans exclusion toutefois des riches. Tous porteront l'habit clérical et la tonsure; ils entendront chaque jour la sainte messe, se confesseront tous les mois, et communieront suivant l'avis de leur confesseur. Ils apprendront la grammaire, le chant et les cérémonies, l'Écriture sainte et les Homélies des Pères; se rendront ainsi dignes et capables, sous la direction de

1. Beaucoup d'autres instituts d'hommes et de femmes, — innombrables confréries et associations (Picot, *Infl. de la Rel.*, t. I, p. 419; — Boucaud, t. II, p. 97-99). — Ermites du temps (Picot, t. I, p. 132 sq., 317 sq.).

2. Faillon, *Vie de M. Olier*, 4e éd., 3 in-8, Paris, 1873; — De Fruges, *Vie de M. Olier*, 1 vol., Paris, 1904; — Theiner, *Hist. des institutions d'éduc. eccl.*, trad. de l'all. par Cohen (2 in-8, Paris, 1841); — Picot, *Essai hist. sur l'infl. de la religion en France pendant le XVIIe siècle* (2 in-8, Paris, 1824); — Godeau, *Traité des Séminaires*; — Les *Vies* de saint Vincent de Paul; — Bertrand, *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*, 3 in-8, Bordeaux, 1894; — Id., *Correspondance de M. L. Tronson*, 2 in-8, Paris, 1904. — Id., *Bibliothèque sulpicienne*, 3 in-8, Paris, 1900; — Fuzet, *Le Grand Séminaire*, in-8, Paris, 1905.

maîtres choisis par l'évêque[1], d'exercer un jour le ministère ecclésiastique.

2) Pie IV et saint Charles Borromée, nous l'avons vu, exécutèrent ce décret, le premier à Rome, le second à Milan. — En Allemagne[2], Truchsess, cardinal-évêque d'Augsbourg, donna l'exemple (1566), qui fut bientôt suivi à Constance (1567), Salzbourg (1569), Freysingen, Passau, Ratisbonne et Brixen. — En France, le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, fonda et dota (1567) dans sa ville épiscopale un séminaire pour cinquante enfants pauvres, et le mit sous la direction des Jésuites[3]. Les Etats de Blois (1576) encouragèrent ce genre de fondations ; et l'Assemblée générale du clergé à Melun (1579) en fit pour tous les diocèses l'objet d'une prescription formelle, bientôt renouvelée aux conciles provinciaux de Rouen (1581), Bordeaux (1582), Reims (1583), Tours (1583), Bourges (1584), Aix (1585) et Toulouse (1590)[4].

Peu nombreux furent toutefois les séminaires français au XVI[e] siècle. Il n'en subsistait plus que trois au début du siècle suivant : ceux de Reims, Bordeaux et Carpentras[5]. Encore répondaient-ils mal au but de la fondation. Le séminaire de Reims n'avait guère d'autre utilité que de fournir des caudataires aux chanoines[6]. — On imagina alors des retraites de dix jours pour préparer les

1. « Docebunt (les professeurs des séminaires)... quæ Episcopo videbuntur expedire ». Sess. 23, ch. XVIII, *in fine*.

2. *Dict. th.* de VACANT, art. *Autriche*, col. 2614 sq. ; — cf. *Dict. th.* GOSCHLER, art. *Séminaires*.

3. MAYNARD, *Vie de S. Vincent de Paul*, t. II, p. 13.

4. BERTRAND, *H. des séminaires*, t. I, p. 39.

5. MAYNARD, t. II, p. 15 ; — PICOT, t. I, p. 173. — Sur celui de Bordeaux, *voir RAVENEZ, *Hist. du card. de Sourdis*, p. 26. — De Sourdis, avant son épiscopat, préposé à la domerie d'Aubrac par Henri IV qui venait de réunir à la couronne le comté de Rodez, érigea à Rodez un séminaire « pour être une pépinière de bons religieux à son abbaye et de bons ecclésiastiques au pays ». RAVENEZ, p. 10.

6. MAYNARD, t. II, p. 28.

clercs à l'ordination. Potier[1], évêque de Beauvais, avait eu cette idée, qui fut réalisée par saint Vincent de Paul; cinq à six cents jeunes ecclésiastiques passèrent à Saint-Lazare pour ces exercices[2]. L'innovation était bonne; elle fit beaucoup de bien[3]. Cependant elle ne pouvait suffire. On revint à l'essai des séminaires, mais encore sans succès, lorsque enfin M. Olier, faisant sienne une idée du Père de Condren, établit le premier séminaire durable, modèle de tous les autres ultérieurement érigés en France.

3) **Jean-Jacques Olier**[4] (1608-1657) naquit à Paris. Son père, maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du roi, ayant été nommé (1617) intendant de Lyon, la famille partit pour cette dernière ville, où elle vit (1622) saint François de Sales qui prédit que Jean-Jacques, âgé alors de douze ans, serait « un grand serviteur de Dieu ». Tout d'abord la prophétie ne parut pas se réaliser. Après ses premières études chez les Jésuites de Lyon, l'adolescent se rendit à Paris, étudia la philosophie au collège d'Harcourt et la théologie en Sorbonne, prit le grade de bachelier en théologie et mena une vie assez mondaine. Abbé de Pébrac et chanoine honoraire de Brioude depuis 1626, pourvu en outre du prieuré de Clisson et de celui de Bazainville (diocèse de Chartres), ses parents le poussaient aux honneurs, et il se laissait faire. Un voyage à Rome et un pèlerinage à Lorette le convertirent. De retour à Paris, il parut tout changé. On le vit donner l'exemple de toutes les vertus, s'appliquer tout particulièrement à l'instruction et au soulagement des pauvres et des malades, les catéchisant jusque dans les rues, les menant à confesse,

1. Bg. par Potier de la Morandière, in-8, Paris, 1902 (*Bull. crit.*, 25 oct. 1902, p. 592).

2. Bougaud, *Vie de S. Vincent de Paul*, t. I, p. 200. — L'abbé Houssaye (*Bérulle et Richelieu*, p. 229, note) réclame pour l'Oratoire la priorité en ce qui regarde les exercices des Ordinands.

3. * Maynard, t. II, l. IV.

4. Bibl. ci-dessus.

baisant parfois leurs ulcères... Ses relations avec saint Vincent de Paul, son directeur, ne contribuèrent pas peu à l'entretenir dans ces bonnes dispositions. Prêtre en 1633, il se rendit l'année suivante en Auvergne avec quelques autres ecclésiastiques, pour y donner des missions. Durant plusieurs années, les diocèses de Clermont, de Saint-Flour, de Viviers et du Puy furent le théâtre des travaux de son apostolat. Il aurait voulu, dans l'ardeur de son zèle, porter la parole de Dieu en Angleterre, en Amérique, en Perse, en Chine; du moins il enverra plus tard au Canada des prêtres de sa Compagnie. Maintes fois l'épiscopat s'offrit à lui; il le refusa toujours, malgré les instances de saint Vincent de Paul. Enfin il devint (1642-1652) curé de Saint-Sulpice à Paris, fit dans cette paroisse un bien immense et consacra principalement ses dernières années à l'œuvre des séminaires.

Au commencement de 1642, il ouvrit à Vaugirard, près Paris, un grand séminaire, le premier, à certains égards [1], dont l'Église de France ait été dotée; il le transféra à Saint-Sulpice (15 août 1642) en prenant possession de sa cure [2],

1. FAILLON, *Vie de M. Olier*, 4e éd., t. I, l. IX, paragr. 2-4. — D'autres réclament la priorité, qui pour l'abbé Bourdoise et sa communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (DARCHE, *Bourdoise*, t. II, p. 178 et 310, en note; — cf. PICOT, *Essai hist. sur l'infl. de la rel.*, t. I, p. 172 et 382); qui pour saint Vincent de Paul (MAYNARD); qui pour le P. de Bérulle. On pourrait peut-être s'entendre avec quelques distinctions. — Un grand séminaire fut fondé à Annecy en 1641; mais il dura peu et ne fut définitivement établi qu'en 1663 (MAYNARD, t. II, p. 188 et 203). — Déjà au XVe siècle, Pey Berland, archevêque de Bordeaux, avait fondé et doté un vrai grand séminaire pour douze clercs; mais au temps du concile de Trente, cet établissement (collège Saint-Raphaël) avait perdu son caractère de séminaire (BERTRAND, *Hist. des sém. de Bordeaux et de Bazas*, t. I, p. 15).

2. Cf. HAMEL, *H. de l'Église S.-Sulpice*, Paris, 1900. — En 1658, saint Vincent de Paul écrivait : « L'expérience nous a fait connaître que là où il y a un séminaire, il est bon que nous y ayons une paroisse, afin d'y exercer les séminaristes qui apprennent mieux les fonctions curiales par la pratique que par la théorie (*Lettre* à M. Jolly, à Rome, *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 268; Paris, 1882). — M. Olier avait déjà écrit dans son *Projet de Constitution :* « Outre les

ce rapprochement devant lui faciliter l'exercice de sa supériorité. N'étaient admis dans la maison que des jeunes gens ayant terminé leurs études de latin[1] ; parmi eux étaient même des prêtres. On allait en Sorbonne suivre les cours de philosophie et de théologie[2], qui étaient ensuite expliqués au séminaire dans des conférences. Bientôt on supprima l'enseignement de la philosophie, par crainte qu'il ne fît dégénérer l'institution en collège, comme avait fait pour tant d'autres maisons l'enseignement du latin. Mais l'expérience montra la nécessité de la philosophie pour de bonnes études théologiques ; on en reprit l'enseignement au séminaire d'Angers d'abord (1704), puis partout ailleurs [3].

M. Olier, voyant la répugnance des évêques à confier les séminaires à des religieux, ne songea pas, dans le principe, à fonder une Congrégation. Il aspirait seulement à faire de la maison de Paris un séminaire qui pût servir de modèle à d'autres. Il était d'ailleurs tout disposé à donner son concours pour la fondation et la direction des séminaires de province, soit en formant, à cette fin, des sujets qu'on lui enverrait, soit en prêtant temporairement des directeurs de Saint-Sulpice. Mais les circonstances

exercices spirituels d'oraison, de lectures, de conférences spirituelles, et la pratique des vertus, (les ecclésiastiques du séminaire) s'exerceront aux catéchismes, aux prônes et aux autres fonctions cléricales ». Cité par Faillon, t. III, p. 151.

1. Sous M. Tronson, deuxième successeur de M. Olier, commencements (1698) de la *Petite Communauté des Clercs de S.-Sulpice*, école cléricale où l'on recevait des enfants se destinant au grand séminaire (* *Vie de M. Teysserre* par Paguelle de Follenay, fin du vol., Paris, 1882).

2. Dans les séminaires ultérieurement fondés en province par les Sulpiciens, par les Lazaristes et autres, l'enseignement théologique ne consista d'abord qu'en leçons de théologie morale et solution de cas de conscience (Faillon, t. III, 4e éd., p. 326, en note). Les séminaristes suivaient cependant, comme externes, des cours de théologie scolastique là où c'était possible. Ainsi, à Poitiers, ils allaient aux cours du collège des Jésuites (Bertrand, *Hist. des sém.*, t. I, p. 113 sq.).

3. Faillon, *Vie de M. Olier*, 4e éd., t. I, 418-419.

l'amenèrent bientôt à garder sous sa direction plusieurs séminaires constitués de la sorte, tels que ceux de Nantes, de Viviers, du Puy[1], de Clermont. C'est ainsi que la petite société de Saint-Sulpice devint une « manière de Congrégation »[2], tout en restant directement soumise aux évêques des lieux où s'exerçait son ministère.

4) Les Lazaristes suivirent les Sulpiciens de bien près dans l'œuvre des séminaires. La communauté de Vaugirard existait à peine, que saint Vincent de Paul en constituait une semblable. Il divisa son collège des Bons-Enfants en deux communautés, dont une composée de douze grands séminaristes, continuant à demeurer dans l'établissement, l'autre ne comprenant que de petits séminaristes et transférée dans un quartier séparé de l'enclos de Saint-Lazare; celle-ci fut le petit séminaire Saint-Charles[3]. — On peut donc regarder saint Vincent et M. Olier comme les deux principaux promoteurs de nos grands séminaires. L'influence exercée par ces deux hommes de Dieu fut décisive; dans toute la France, avant la fin du siècle, s'élevèrent de semblables établissements. A la veille de la Révolution, on y en comptera plus de 160, dirigés, 47[4] par les prêtres de Saint-Lazare, 15 par les prêtres de Saint-Sulpice[5], d'autres, en moins grand nombre, par les Eudistes, les Doctrinaires, les Oratoriens, les Jésuites, les Barnabites, etc. Ces derniers n'avaient que celui de Bazas[6].

1. Fondation en 1652; M. de Lantages premier supérieur (bg. de ce dernier, 1 vol., Paris, 1830).
2. Saint-Simon, cité par Faillon, t. III, p. 259.
3. Picot, *Infl. de la Rel.*, t. I, p. 265.
4. 53 grands, et 9 petits sém., d'après M. E. de Broglie, p. 114.
5. Les Sulpiciens avaient en même temps 11 petits séminaires sous leur direction.
6. *Cf. *L'Ami de la Religion*, t. XVIII, p. 305 sq.

CHAPITRE III

LES MISSIONS

§ 284. — MISSIONS EN PAYS CHRÉTIENS

Il en a été dit quelque chose dans les chapitres précédents, l'histoire de la fausse et de la vraie réforme ne pouvant se séparer entièrement de celle des missions de l'intérieur. Il suffira de rapporter ici les principaux faits qui ne trouvent pas leur place ailleurs.

1) Le **Chablais**, en quatre ans, fut tout entier ramené du calvinisme à la foi catholique par saint François de Sales (1594-1598). — La **Corse**, retombée dans une sorte de barbarie, opposa une résistance plus opiniâtre. Deux Jésuites, Landini et Monte-Mayor, y donnèrent (1553) une mission au péril de leur vie [1]; et leur œuvre fut ensuite reprise par un religieux barnabite, saint Alexandre Sauli, surnommé l'*Apôtre de la Corse*. Ce dernier avait été général de son Ordre à trente-deux ans. Promu à l'évêché d'Aleria (Corse) et sacré par saint Charles Borromée, il évangélisa avec succès ces insulaires durant vingt ans (1571-1591), réunit un synode, établit des collèges et des séminaires, et mourut (1592) évêque de Pavie [2]. Les Lazaristes prêchèrent aussi une mission

1. Crétineau-Joly, *H. de la Cie de Jésus*, t. I, ch. vi, p. 251.
2. Canonisé par Pie X. — Bg. par Gerdil (dans t. XX de ses œuvres); A. Dubois, in-8, Paris, 1905. — Cf. Rohrbacher, l. LXXXVI.

dans l'île en 1652 et s'y établirent définitivement en 1678[1].

2) Les missions furent particulièrement nombreuses et prospères en **France**. Le centre du mouvement était Paris, où le P. de Condren, M. Olier, l'abbé Bourdoise et surtout saint Vincent de Paul exerçaient un zèle saintement contagieux. En 1625, on y établit, dans l'intérêt des missions, la *Société de la Propagation de la foi*[2]. Cette société, placée sous la dépendance immédiate de l'archevêque, étendait ses ramifications sur tout le royaume; ses membres, clercs, religieux, laïques des deux sexes, promettaient de s'employer, par tous les moyens en leur pouvoir, à la conversion des âmes. Mazarin la supprima dans la suite, par crainte que les jansénistes ne réussissent à s'en emparer. Mais le mouvement était donné ; il demeura. Pendant tout le XVII[e] siècle, Jésuites, Capucins, Lazaristes, Eudistes, docteurs de Sorbonne, prêtres séculiers de tout rang, laïques même, parcoururent en apôtres les villes et les campagnes et firent le plus grand bien.

Saint Vincent de Paul donna personnellement 40 missions, de 1617 à 1625; 140, par lui ou par les siens, de 1625 à 1632; et quand il mourut, sa famille spirituelle hérita de son zèle. — Le Jésuite **Auger**[3] († 1591), du diocèse de Troyes, prêchait avec un merveilleux succès. Voix forte et vibrante[4], doctrine, éloquence, ce religieux, d'ancien cuisinier de ses confrères de Rome devenu con-

1. * MAYNARD, t. III, p. 38; — BOUGAUD, t. I, p. 463; t. II, l. V, ch. II.

2. FAILLON, *Vie de M. Olier,* II[e] p., l. X, § 39 sq. ; — PICOT, *Infl. de la Rel.*, t. I, p. 238, 316.

3. DE BACKER et SOMMERVOGEL, *Bibl. de la C[ie] de Jésus,* t. I, col. 632-642 ; t. VIII, col. 1706. — Bg. par DORIGNY, 1716 ; — BRAND, 1903 (all., *Ét.,* 5 nov. 1903, p. 444).

4. Prêchant à la cathédrale de Bordeaux, il fit mettre la chaire sous l'orgue pour être entendu jusqu'aux extrémités du chœur (Dom DEVIENNE, *Hist. de l'Égl. de Bordeaux,* p. 95).

fesseur du roi Henri III[1], avait tout ce qu'il fallait pour soulever les masses. Il convertit, dit-on, 40.000 hérétiques[2]; dans la seule ville de Bordeaux, où il prêcha un Avent et un Carême, il ramena 5.000 familles à la foi et 10.000 catholiques à la pratique des sacrements[3]. — Un autre Jésuite, **Véron**[4] († 1649), né à Paris, sortit de la Compagnie (1619) pour s'adonner plus librement à la controverse. Il allait de ville en ville, provoquant les ministres, et les mettant ordinairement en déroute quand ils acceptaient de se mesurer avec lui. Il opéra ainsi beaucoup de conversions, surtout à Caen; non, il est vrai, parmi les ministres dont il humiliait l'amour-propre, mais parmi ses autres auditeurs. Dans ses dernières années, il accepta la cure de Charenton, sans renoncer à donner ici et là des conférences. Une fois par semaine il en donnait dans la paroisse de Saint-Sulpice, sur l'invitation de M. Olier qui lui fit expliquer sa méthode[5] devant la communauté du séminaire. — **Lejeune**[6] (1592-1672), oratorien, né à Poligny d'un conseiller au Parlement de Dôle, fut missionnaire pendant soixante ans, dont les vingt derniers dans le diocèse de Limoges. Quoique aveugle depuis l'âge de trente-cinq ans, il ne laissa pas d'opérer beaucoup de bien. Durant les deux dernières années, ne pouvant marcher, il réunissait dans sa chambre tout ce qu'il pouvait y faire entrer d'enfants du peuple, et il leur

1. Son opposition à la Ligue compromit un moment sa popularité comme prédicateur (* Dorigny, p. 281 sq.).
2. Picot, t. I, p. 55.
3. Prat, *Maldonat,* p. 333.
4. Feret, *Un curé de Charenton au XVIIe siècle,* 1881. — Cf. Picot, *Infl. de la rel.*, t. I, p. 190 sq., 236 sq.; — Michaud, *Biogr. univ.*, art. *Véron;* — Faillon, *Vie de M. Olier,* t. II, l. II, § 19; l. IX, § 7.
5. Méthode en somme défectueuse, mais bonne alors comme argument *ad hominem* contre des ministres imprudents et rodomonts (Cf. Faillon, *Vie de M. Olier*, t, II, p. 71).
6. Renoux, *Étude sur les sermons du Père Lejeune,* 1863; — Bg. par Le même, 1875.

enseignait le catéchisme. — La Normandie entendit surtout le **P. Eudes** et les Eudistes. — La Bretagne eut deux missionnaires célèbres entre tous : **Michel Le Nobletz** et **Maunoir** [1]. Le Nobletz, né (1577) au sein d'une illustre famille du diocèse de Léon, avait étudié le droit et la théologie à Bordeaux, appris le grec et l'hébreu, et terminé ses études théologiques à Paris où il reçut la prêtrise. Confirmé par le P. Coton dans son ancienne résolution de se vouer aux missions, il évangélisa, pendant quarante ans à partir de 1614, les diocèses de Léon, de Tréguier, de Quimper, et les îles voisines de l'Océan. Il composait et faisait chanter des cantiques, prêchait non seulement dans les églises, mais sur les chemins au pied des croix, et dans les maisons particulières. Avant de mourir, il désigna pour lui succéder, le P. Maunoir, jésuite de Rennes, professeur au collège de Quimper; à qui il remit, en signe d'investiture, comme à son Elisée, la clochette qui lui servait à réunir les fidèles. Maunoir accepta la succession et la garda quarante-quatre ans. — Pendant ce temps, les Prêtres missionnaires du Saint-Sacrement évangélisaient la Provence; les Prêtres du Calvaire [2] et les Franciscains, le Béarn. On dit que le Père Villèle de Bordeaux ramena au catholicisme toute la ville de Foix [3]. — **Saint Jean-François Régis** [4] (1597-1640), de la Compagnie de Jésus, issu d'une noble famille du diocèse de Narbonne, convertit dans le Velay et le Vivarais des milliers d'hérétiques et de pécheurs. Ses moyens étaient ceux qui réussissent toujours : une vie sainte, pénitente, laborieuse, à laquelle il est vrai ne manquait pas l'autorité des miracles. On le tient pour

1. Bg. par Boschet, 2e éd. 1834 ; — Séjourné, in-8, Paris, 1895.
2. § 281, II, 6.
3. * Ranke, t. IV, l. VII, ch. II, p. 137-138.
4. Bg. par Cros (in-8, Toulouse, 1894); — De Curley (in-8, 1893); — Daurignac (in-12, Paris, 1862). — * Cf. Rohrbacher, l. LXXXVII, § 3.

un des plus parfaits modèles de vie apostolique... Les missionnaires relevèrent l'Église de France. « Quelle tentative gigantesque ! s'écrie Ranke[1], transformer religieusement tout un royaume, l'entraîner dans une seule direction de foi et de doctrine ! » Pour nous catholiques, il y a là un sujet de joie, mais non d'étonnement, l'histoire de l'Église nous ayant accoutumés à de tels coups de la Providence.

3) La **Hollande**, presque entièrement calviniste depuis le stathoudérat de Guillaume d'Orange († 1584), proscrivit le culte public du catholicisme pendant plus de deux cents ans (1581-1798)[2]. Mais les missionnaires, surtout les Jésuites, les Dominicains et les Franciscains, ne laissèrent pas d'y exercer leur ministère, et avec un succès croissant. En 1614, il n'y avait dans le pays que 170 prêtres ; en 1638, on y en compta 482 dont 70 jésuites[3]. Ce mouvement ascendant subira un arrêt vers la fin du XVIIe siècle, par suite d'une réaction naturelle contre la révocation de l'édit de Nantes, et par l'influence des protestants français immigrés ; il sera encore contrarié, au XVIIIe siècle, par les querelles du jansénisme qui diviseront les catholiques. Au XIXe, il reprendra son cours normal.

4) La **Russie**[4], avant la fin du XVIe siècle, vit un grand nombre des siens retourner à l'unité catholique. — On se rappelle qu'Isidore, métropolitain de Kiew, avait accepté au concile de Florence le décret d'union, et que, de retour dans son pays, il était parvenu à le faire accepter à la Ruthénie (Kiowie), mais non à la Moscovie.

1. T. IV, l. VII, ch. I, § 7, p. 89.
2. Liberté néanmoins pour toutes les sectes (HERGENROETHER, t. VI, p. 511 ; — PICOT, *Mémoires*, t. I, p. 159).
3. DE MEAUX, *La Réf. et la Pol. fr.*, t. I, p. 193.
4. Dom GUÉPIN, *S. Josaphat et l'Église grecque unie en Pologne* (2 vol., 1874) ; — ROHRBACHER, l. LXXXVII, p. 7.

Depuis lors jusqu'en 1520, la Ruthénie demeura dans la communion du Saint-Siège. Puis, retombée dans le schisme, elle en sortit de nouveau avant la fin du XVI[e] siècle, voici comment. Le patriarche de Constantinople, Jérémie II, conféra (1588) au métropolitain de Moscou le titre de « Patriarche de toutes les Russies et de tous les pays du Nord ». Moscou acquérait ainsi juridiction sur la Ruthénie et devenait siège patriarcal, une troisième Rome, la Rome slave. Mécontents, le métropolitain de Kiew et ses suffragants écrivirent à Clément VIII une lettre collective, offrant de le reconnaître pour chef de l'Église s'il leur permettait de garder leur rite oriental. Le Pape les reçut à sa communion, eux et leurs fidèles; et cette fois l'union durera près de deux siècles ; elle ne sera rompue que par le despotisme impérial qui, à partir de Catherine II, ramènera de force les Uniates au schisme.

Pendant que l'Église romaine voyait des millions de Russes lui revenir, des missionnaires essayaient de faire des conversions à **Constantinople**. Cinq Jésuites envoyés dans cette ville par Grégoire XIII, moururent en soignant des pestiférés. Cinq autres, envoyés à leur place (1609), furent au bout d'un an jetés en prison, puis rendus à la liberté par l'intervention des cours de Paris et de Vienne. Leur libération fut suivie de l'autorisation, pour tous les missionnaires catholiques, de prêcher dans toute l'étendue de l'empire; ils devaient seulement s'abstenir de faire du zèle auprès des musulmans. Une fois le pays ainsi ouvert aux missions, d'autres religieux (Dominicains, Franciscains, Carmes) prirent le chemin de l'Orient; et s'ils n'y ramenèrent pas des peuples entiers à la communion du Saint-Siège, du moins ils affermirent les catholiques et convertirent quelques schismatiques.

5) Les chrétiens de **Barbarie**, tous esclaves, bénéficièrent, eux aussi, de la renaissance catholique. Il y en avait

plus de vingt mille à Alger seulement, et près de cent mille dans la totalité des États barbaresque (Alger, Tunis, Tripoli)[1]. « A chaque instant on voyait rentrer dans les ports d'Alger, de Tunis, des galères turques qui ramenaient aujourd'hui deux cents chrétiens, demain trois, quatre, cinq cents esclaves, pris en mer; des nobles, des chevaliers, des prêtres, des jeunes gens appartenant aux meilleures familles. On les vendait sur le marché, déshabillés, absolument nus, même les prêtres, même les femmes »[2]. Ce qu'ils avaient à souffrir, entassés dans les bagnes comme de vils animaux, ou attachés au service des particuliers qui les avaient achetés, est indescriptible. Les violences brutales ou morales qu'il leur fallait subir, leur rendaient la vie insupportable. Quelques-uns mettaient fin à leurs souffrances par le suicide; d'autres cueillaient la palme du martyre; un bon nombre apostasiaient pour obtenir des adoucissements à leur sort. « On comptait à Alger en 1649 près de dix mille renégats, à Tunis dix-huit cents, à Salé, à Tripoli cinq à six cents »[3].

L'âme de saint Vincent de Paul s'émut en apprenant ces choses. Déjà auparavant, les Trinitaires espagnols (XVIe siècle) et les Capucins (1624) avaient essayé d'exercer leur ministère en Barbarie. Les Lazaristes établis à Tunis (1645) et à Alger (1646) furent plus heureux. Ils y étaient vicaires apostoliques, quelques-uns consuls français malgré les répugnances de la Propagande. Grâce à eux, les pauvres chrétiens eurent la consolation de pouvoir remplir leurs devoirs religieux. Beaucoup d'apostats firent pénitence; une petite chapelle s'éleva dans chaque bagne, une lampe y brûla nuit et jour; on porta quelquefois le Saint Sacrement en procession... Cependant la charité de Vincent n'était pas satisfaite. Notre saint aurait voulu

1. BOUGAUD, *Hist. de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 109, 112.
2. BOUGAUD, p. 110.
3. BOUGAUD, p. 123.

rendre tous les captifs à la liberté; il commença, à cette fin, des préparatifs pour une flotte que la mort ne lui laissa pas le temps de constituer. Du moins il racheta douze cents de ces malheureux dans ses quinze dernières années, et envoya, en divers temps, près de douze cent mille livres pour le soulagement des autres [1].

6) Le Négus d'**Abyssinie**[2], Claude ou Asnaf, que les Portugais avaient secouru contre les Turcs, passa de la communion du patriarche monophysite d'Alexandrie dans celle du Saint-Siège, fit adopter pour successeur à son abouna mourant le Portugais Bermudez [3]; et celui-ci reçut du pape Paul III, avec le sacre, le titre d'abouna d'Abyssinie. Malheureusement la majorité des Abyssins s'obstina dans l'hérésie, et cette division agita le pays jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Au commencement du siècle suivant, les catholiques parurent prendre le dessus avec le Négus Za-Denghel. Ce dernier, converti par le Jésuite Paëz, permit de prêcher le catholicisme dans tout l'empire. Bientôt la Compagnie de Jésus eut des maisons dans les principales villes; les conversions se multiplièrent. Susneios, fils et successeur de Za-Denghel, favorisa ce mouvement, et fit lui-même avec toute sa cour serment solennel d'obéissance au Pape devant le Jésuite Mendez, envoyé de Rome comme patriarche. — L'affaire de l'union se heurta cependant à de graves difficultés. Les Abyssins observaient le sabbat, pratiquaient la circoncision et la polygamie; il fallut combattre ces abus. Ils avaient une liturgie particulière, liturgie éthiopienne; elle ne pouvait être tolérée dans son intégrité. Les ordinations étaient

1. Bougaud, t. II, p. 137.

2. Beccari, S. J., *Notizia e saggi di opere e documenti inediti riguardanti la storia di Etiopia durante i secoli XVI, XVII e XVIII*, Rome, 1903 (*Ét.*, 20 nov. 1903, p. 574); — Crétineau-Joly, *H. de la Cie de Jésus*, t. III, ch. IX.

3. Michaud, *Biogr. univ.*, art. *Bermudez*.

nulles ou au moins douteuses; on dut les renouveler sous condition. De là des froissements, puis une révolution qu'on ne put réprimer qu'en sacrifiant huit mille vies humaines. Émue à la vue de tant de sang versé, l'empereur († 1632) abdiqua. Son fils et successeur Basilides, qui avait dirigé le parti de l'opposition, rouvrit contre les catholiques l'ère sanglante de la persécution. Il fit périr par le fer ou le poison ses vingt-cinq frères, relégua dans un désert son oncle Sela-Christos, véritable héros chrétien, et bannit les Jésuites. Ce fut pour longtemps le triomphe du monophysisme.

Missions en pays infidèles [1]

La Propagande, instituée par Grégoire XIII, érigée en Congrégation par Grégoire XV et complétée par Urbain VIII, dirigera désormais les missions.

§ 285. — MISSIONS DANS L'AMÉRIQUE DU CENTRE ET DU SUD [2]

1) Les premiers missionnaires furent des Franciscains et des Dominicains, aidés de quelques Pères de la Merci

1. *Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions étrangères par quelques missionnaires*, 34 vol., Paris, 1717-1777; — Henrion, *Hist. générale des missions cathol. depuis le XIIIe siècle*, 1847; — Marshall, *Les missions chrétiennes* (trad. fr. de M. de Vaziers, Paris, 1865); — Hahn, *Gesch. der Kath. Missionen*, 5 vol., Col., 1857-63; — Marcellino da Civezza, *Storia univ. delle mission. Francescane*, 7 vol., Prato, 1883, avec appendice bibliogr., Prato, 1884.

2. Charlevoix, *Hist. de l'Ile Espagnole ou Saint-Domingue;* — Bourgoing, *Hist. des missions d'Amérique*, Paris, 1654; — Touron, *Hist. générale de l'Amérique;* — Dinouart, *Hist. de Jean de Palafox*, in-12, 1767; — *Coleccion de Bulas, Breves et otros documentos relativa à la iglesia de America y Filipinas, dispuesta, anatoda e ilustrada por el* Fr. Javier Herrnaez, S. J., 2 vol., Bruxelles, 1879; — Eyzaguirre, *Los intereses catolicos de America*, 2 vol., Paris, 1859. — V. bibl., pour toute l'Amérique, dans l'*Hist. génér.*, t. V, p. 964.

et bientôt de quelques Carmes et Augustins, en attendant les Jésuites.

Dès 1511, Haïti eut deux évêchés. Puis, l'Évangile pénétra successivement à Porto-Rico, à Cuba et dans toutes les Antilles; à Cumana, à Venezuela, à Carthagène où les Dominicains élevèrent un grand collège; sur le plateau de Cundinamarca, au Darien, etc.

2) **L'Empire mexicain** offrait aux missionnaires un plus vaste champ d'évangélisation. Ce pays, lorsque Cortez s'en rendit maître (1519) avec sept cents Espagnols, était, comme les autres, asservi au culte de la chair et des démons. La polygamie, l'anthropophagie et les sacrifices humains y étaient choses communes; l'empereur, outre ses deux femmes ayant titre d'impératrices, entretenait trois mille concubines [1]; on immolait annuellement plus de vingt mille victimes humaines à des divinités sanguinaires [2]; en 1487, lors de la dédicace d'un temple du soleil, on en avait immolé, en un même jour, jusqu'à soixante mille [3]. — De ces hommes on entreprit de faire des chrétiens. Frères Mineurs et Clarisses ouvrirent des écoles; il en sortit des essaims de jeunes garçons et de petites filles qui s'en allaient chantant des cantiques pour convertir les infidèles. En 1524, un Franciscain, le Bienheureux Martin de Valence, légat apostolique, présida à Mexico un premier synode de dix-neuf religieux prêtres, cinq clercs et six laïques lettrés. Dix ans après, on comptait six à sept millions de Mexicains baptisés [4]. Ce nombre s'accrut encore dans la suite; et l'Église du Mexique, avec ses conciles de Mexico (1555, 1565, 1583), devint une des plus florissantes du Nouveau Monde. En 1608, la

1. Rohrbacher, l. LXXXV, § 2.
2. Rohrbacher, l. LXXXV.
3. *Louvet, *Les Missions catholiques au XIXe siècle*, p. 322.
4. Wadding, an. 1531, II; an. 1537, III; — *Univers pittoresque*, art. *Mexique*, p. 141.

moitié des habitants du pays professaient le Christianisme[1].

3) Du Mexique, l'Évangile passa au nord dans la Sonora et la Californie, au sud dans le Guatemala et le Nicaragua. En même temps, le **Pérou** conquis par Pizarre (1531) lui ouvrait ses portes; de même le **Chili** [2], après qu'il eut été soumis par Almagro (1534). — Au Pérou, les Franciscains, établis à Cuzco (1533), Quito (1534), Lima et autres villes, dirigèrent des écoles comme dans le Mexique, et formèrent de jeunes chanteurs qui convertissaient les infidèles par leurs chants religieux [3]. Plus tard une Université s'éleva à Lima (1551), à l'instar de celle de Mexico. Le sang des martyrs et les vertus des confesseurs ne firent pas défaut. A Lima, nous trouvons : **sainte Rose** († 1617), du Tiers-Ordre de saint Dominique, première fleur que l'Église ait cueillie dans le Nouveau Monde pour ses autels; **saint François Solano** († 1610), né à Cordoue, devenu Frère Mineur après avoir étudié chez les Jésuites; **saint Turibe** [4], archevêque de Lima, surnommé le *saint Charles Borromée du Pérou*. Ce dernier, au cours des vingt-cinq ou vingt-six ans de son épiscopat, fonda des séminaires, des églises, des hôpitaux, fit trois fois la visite de son immense diocèse, tint trois conciles provinciaux et treize ou quatorze synodes diocésains, le tout en exécution du concile de Trente. Mentionnons encore le Dominicain **saint Louis Bertrand**, originaire de Valence (Espagne), qui en sept ans (1562-1569) convertit, dit-on, cent cinquante mille Indiens du centre et du sud de l'Amérique. Découragé par l'avarice et la cruauté d'aventuriers espagnols, il revint mourir dans son pays. — **Las Casas** [5] (1474-1566), quoique non canonisé, vient

1. Crét.-Joly, *H. de la Cie de J.*, t. II, ch. viii, p. 401.
2. Eyzaguirre, *Hist. du Chili*, trad. fr. par Poillon, 3 vol., Lille, 1855.
3. Wadding, continuat., an. 1546, LXXXVI.
4. *Rohrbacher, l. LXXXVII, § 2.
5. Hergenroether, t. VI, p. 60 sq. — Mg. par Fabie (Madrid, 2 vol., 1880).

au premier rang parmi les grands missionnaires du temps. Il avait vu le jour à Séville, au sein d'une famille dont les ancêtres, d'origine française, s'étaient fixés en Espagne au XIIIe siècle. D'abord prêtre séculier, puis Dominicain et évêque de Chiapa (Mexique), il fut tout ensemble homme d'action et de science, missionnaire et auteur de trois volumes in-folio d'histoire et de théologie. On connaît tout particulièrement de lui son admirable dévouement aux intérêts spirituels et matériels des Indiens. Sept fois il passa et repassa l'Océan pour aller plaider à Madrid la cause de ses chers protégés. En **1547**, il obtint enfin que leur caractère d'hommes libres serait respecté. Lui-même veilla à l'exécution de l'ordonnance royale, défendant à ses prêtres d'absoudre les colons qui la transgresseraient. Toutefois il dut se résigner [1] à voir remplacer les esclaves indiens par des nègres emmenés d'Afrique. Ce fut le commencement de la traite des nègres. Commerce illicite! Si les intérêts matériels le demandaient, l'humanité et l'Évangile le réprouvaient [2]. Du moins il y aura là pour les missionnaires une occasion nouvelle d'exercer leur zèle. Les Jésuites **Sandoval** († 1652) et **saint Pierre Claver** [3] († 1654), entre autres, s'emploieront héroïquement, à Carthagène et dans toute la Nouvelle-Grenade, à adoucir le sort des malheureux nègres; ils en baptiseront un très grand nombre, Sandoval trente mille à lui seul en sept ans.

4) Les **Jésuites** arrivèrent dans le Nouveau Monde dès les premières années de leur institut. On les trouve partout où d'autres missionnaires avaient déjà commencé l'exercice de leur ministère, au Mexique, au Pérou, au Chili, dans les îles..., donnant une impulsion nouvelle à

1. Un moment même, il crut devoir conseiller la traite des Nègres, ce dont il se repentit ensuite (* *Dict. apol.* de JAUGEY, art. *Nègres*).
2. *Cf. ROHRBACHER, LXXXIII, paragr. 1, *in fine*.
3. Bg. par DAURIGNAC (1854); — VAN AKEN (Gand, 1888).

tous les travaux d'évangélisation. Ils parcoururent des contrées encore inexplorées, en étudièrent les langues, en observèrent les mœurs, les arrosèrent de leur sueur et de leur sang, et finirent presque toujours par y établir des œuvres durables et fécondes. Leur zèle s'exerça particulièrement au Brésil et au Paraguay.

Le **Brésil**[1], découvert (1500) par le Portugais Cabral, ne fut d'abord pour le Portugal qu'un lieu de déportation. La colonisation commença en 1531. Six Jésuites y arrivèrent en 1549, envoyés par le Père Lainez. Un plus grand nombre, dans la suite, partirent d'Europe pour la même destination; mais tous n'arrivèrent pas : le Père Azevedo et ses 71 confrères (religieux ou novices) furent massacrés en mer par les corsaires Soubie et Capdeville et autres huguenots français (1570-1571). — Les vices des indigènes, ivrognerie, luxure, anthropophagie, n'étaient pas les seuls obstacles à la réception de l'Évangile; l'inhumanité des colons et bientôt l'opposition des huguenots envoyés par Coligny, créèrent aux missionnaires les plus graves difficultés. Ils en triomphèrent en partie : les jeunes gens popularisèrent les vérités de la religion en les chantant par les rues[2]. Les conversions se multipliaient de jour en jour, lorsque des calvinistes hollandais se rendirent maîtres de presque tout le pays (1624-1640), au grand préjudice des intérêts catholiques. Les Jésuites réussirent à faire expulser ces nouveaux venus; et le Brésil, repassé sous la domination du Portugal, demeura catholique.

Le chef-d'œuvre des fils de saint Ignace fut leur mission du **Paraguay**[3], peut-être parce que là ils opérèrent seuls,

1. Mendes de Almeida, *Direito civil ecclesiastico Brazileiro,* 3 vol., Rio de Janeiro, 1866.

2. Crétineau-Joly, t. I, p. 376.

3. Muratori, *Il christianesimo felice nelle missioni del Paraguai* (1743, Venise); — Charlevoix, *Histoire du Paraguay* (1757, Paris); — Crétineau-Joly, t. III, ch. v.

aucun étranger ne pouvant entrer dans le pays sans leur autorisation [1]. Les indigènes, captivés par le chant, la musique et autres moyens d'attraction, se laissèrent gagner peu à peu. En se convertissant, ils renonçaient à leur vie nomade. A partir de 1616, furent organisées les Réductions, bourgades qui s'appelèrent : Lorette, Saint-Ignace, Conception, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-François-Xavier, etc. On en compta, en moins d'un siècle, une trentaine, ayant, au temps de leur plus grande prospérité, une population totale de trois cent mille âmes. Les Jésuites, au nombre de plus de cent, initièrent leurs néophytes à la propriété individuelle, à la vie civile et militaire, à tous les détails de la civilisation. Les Indiens du Paraguay, instruits par ces excellents maîtres, devinrent laboureurs, artisans, quelques-uns artistes ; ils apprirent à manier et à fabriquer les armes, voire les canons. Tout cela s'alliait, chez eux, à une foi très vive et à des mœurs très pures. Ils étaient bons et heureux comme on ne l'a jamais été au même degré dans aucun autre pays du monde. Et cet état de choses durera jusqu'à ce que la Compagnie de Jésus, succombant sous les coups de la franc-maçonnerie, soit expulsée de tous les États espagnols (1767) [2].

Les missions dans le centre et le sud du Nouveau Monde eurent ainsi un plein succès. « Au commencement du

1. Concession (1606) du roi d'Espagne aux Jésuites du Paraguay.

2. « Lorsqu'en 1768 les missions du Paraguay sortirent des mains des Jésuites, elles étaient arrivées à un point de civilisation le plus grand peut-être où on puisse conduire les nations nouvelles, et certainement fort supérieur à tout ce qui existait dans le reste du nouvel hémisphère. On y observait les lois, il y régnait une police exacte, les mœurs y étaient pures, une heureuse fraternité y unissait les cœurs, tous les arts de nécessité y étaient perfectionnés, et on y en connaissait quelques-uns d'agréables : l'abondance y était universelle ». RAYNAL, *Hist. pol. et phil. des Indes,* t. II, p. 289 (Genève, 1780). — « L'établissement dans le Paraguay par les seuls Jésuites espagnols paraît à quelques égards le triomphe de l'humanité ». VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs,* t. X, p. 59 (éd. de Genève). — Calomnies contre les Jésuites au sujet du Paraguay (*CRÉTINEAU-JOLY, t. III, p. 278 sq.).

xviie siècle, le majestueux édifice de l'Église catholique se trouvait complètement élevé dans l'Amérique méridionale. Il y avait cinq archevêchés, vingt-sept évêchés, quatre cents couvents, et des paroisses innombrables »[1].

§ 286. — MISSIONS DANS L'AMÉRIQUE DU NORD

L'Amérique du nord s'ouvrit plus tardivement à l'Évangile et à la civilisation. Quelques missionnaires, Jésuites surtout, y pénétrèrent d'abord en remontant du sud; puis Richelieu entreprit (après 1625) la colonisation des petites Antilles à l'aide des Capucins et des Dominicains : le succès ne couronna pas ces premières tentatives. Lord Baltimore fut plus heureux au Maryland, où il s'établit (1634) avec nombre de familles catholiques d'Angleterre; mais sa colonie, quelque temps prospère, succomba sous les coups que lui portèrent des Anglais hérétiques nouvellement arrivés.

La première mission du nord qui ait eu un succès durable est celle du **Canada**[2]. Ce pays était nominalement terre française; Jacques Cartier, remontant le Saint-Laurent (1535), en avait pris possession au nom de François Ier. La France néanmoins ne songea à l'évangéliser qu'au xviie siècle. Henri IV, stimulé par l'exemple de l'Espagne qui conquérait d'immenses territoires par ses missionnaires, demanda des Jésuites (1608). Il en partit deux, emprisonnés après deux ans (1611-1613) par les Anglais. A leur tour, des Récollets, établis (1615) à Québec par Champlain[3], fondateur (1608) de cette ville,

1. Ranke, l. VII, ch. ii, paragr. 6.

2. Faillon, *Hist. de la Colonie française au Canada* (3 vol., 1865); — Gosselin, *Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada* (2 vol., 1890); — De Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle* (3 in-8, Paris, 1895); — Rouvier, *Au berceau de l'autre France* (Le Canada et ses premiers martyrs), in-8, Paris; — Fournet, dans le *Dict. th.* Vacant, art. *Canada*.

3. « La prise des forteresses, ni le gain des batailles, ni la conquête

s'employèrent à la conversion des infidèles. Bientôt, reconnaissant leur insuffisance, ils demandèrent des Jésuites qui répondirent (1625), plus de vingt, à leur appel. Ces derniers fondèrent un collège à Québec, appelèrent les Religieuses hospitalières de Dieppe pour leurs malades, et les Ursulines pour l'instruction des petites filles. Les sauvages, Hurons, Algonquins, Montagnais, se convertirent; des Réductions se formèrent. Seuls les Iroquois s'obstinèrent, en haine des Hurons, leurs ennemis séculaires, qu'ils voyaient recevoir l'Évangile.

Pendant que les Jésuites faisaient de Québec un centre d'apostolat, à Paris, M. Olier et un laïque de la Flèche, M. de la Dauversière, se concertaient pour la colonisation de l'île de Montréal en Canada[1]. Ils parvinrent à réunir un certain nombre de familles honnêtes de la Basse-Normandie et de la Haute-Bretagne, auxquelles se joignit M[lle] Mance[2], de Langres, pour le soin des malades. La colonie partit (juin 1641) sous la conduite militaire de M. de Maisonneuve, passa l'hiver à Québec, et entra dans l'île (1642) où s'éleva aussitôt Ville-Marie (depuis Montréal). M. Olier envoya ensuite de ses prêtres, qui fondèrent un grand séminaire et exercèrent toutes les fonctions du ministère ecclésiastique; la sœur Bourgeois de Troyes[3] y alla fonder un Ordre de sœurs enseignantes... La colonie était fondée et fut bientôt prospère. Malgré les incursions des Iroquois, toujours hostiles, qui procurèrent le martyre à quelques Jésuites et Sulpiciens, l'île entière se soumit peu à peu à Jésus-Christ et à la France. L'Angleterre malheureusement en fera l'acquisition par le traité de Paris (10 févr. 1763). Depuis lors, l'élément catholique et français y est en lutte avec l'élément protestant et anglais.

des pays ne sont rien en comparaison du salut des âmes et de la gloire de Dieu; et la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume » (CHAMPLAIN, cité par FAILLON, t. I, p. 4).

1. FAILLON, *Vie de M. Olier*, t. III, p. 397 sq., 4[e] éd.
2. Bg. par FAILLON, 2 vol., Paris, 1854.
3. Bg. par FAILLON, 2 vol.

§ 287. — MISSIONS EN AFRIQUE[1]

L'Afrique entendit prêcher la parole de Dieu sur presque tous les points accessibles aux Européens, c'est-à-dire sur les côtes et dans les îles. Du temps de saint Vincent de Paul, dix-neuf prêtres de la Mission évangélisèrent Madagascar[2], sans succès durable, il est vrai. D'autres religieux, surtout Jésuites portugais, s'étendirent sur toute la côte ouest, depuis les Canaries jusqu'à la Cafrerie. Il y eut des martyrs; beaucoup de nègres reçurent le baptême. Cependant la foi ne prit racine que dans le **Congo** et aux environs.

Les Portugais, parmi lesquels trois Dominicains, étaient entrés au Congo en 1484. Le roi du pays et toute sa famille embrassèrent dès lors le Christianisme; de même dans la suite, la généralité de ses successeurs. D'autres missionnaires, Dominicains, Capucins, Augustins, prêtres séculiers, arrivèrent de Portugal en 1521; puis (1547) des Jésuites encore portugais. Vers le milieu du XVIe siècle, le Congo était déjà un royaume chrétien. — Il ne paraît pas cependant que la civilisation y ait jamais fait de grands progrès. Les mœurs se mirent peu en harmonie avec les croyances; les prêtres même cédèrent en grand nombre aux tentations que font naître les climats débilitants. Au XVIIIe siècle, le pays n'aura plus ni prêtres ni missionnaires.

1. ROHRBACHER, l. LXXXVII, §; — CRÉTINEAU-JOLY, *Hist. de la C. de J.*, t. I, ch. IX, *in fine;* t. II, ch. VIII, *in fine.*

2. BOUGAUD, *S. Vincent de Paul*, t. II, p. 168; — DE LA VAISSIÈRE, *Hist. de Madagascar*, 2 in-8, Paris; — H. FROIDEVAUX, *Les Lazaristes à Madagascar au XVIIe siècle*, in-12, Paris, 1903.

§ 288. — MISSIONS EN ASIE[1]

1) **Saint François Xavier**[2], le plus grand apôtre des temps modernes, partit de Rome pour les **Indes**[3] (1540), avec le titre de légat apostolique. Il traversa la France et les Pyrénées sans s'arrêter pour voir sa mère, et s'embarqua à Lisbonne[4] (1541). En longeant la côte africaine, il évangélisa Mozambique, fit de nombreuses conversions dans l'île de Socotora où les néophytes essayèrent vainement de le retenir, et arriva enfin (mai 1542) à Goa, capitale des possessions portugaises dans l'Inde. — Goa avait un évêque[5] et était censée ville chrétienne; mais les chrétiens, colons portugais pour la plupart, vivaient comme des païens, prostituant leurs esclaves, pratiquant la polygamie et le divorce, et faisant mépris des sacrements[6]. Xavier exerça d'abord son ministère au milieu d'eux. Il allait dans les rues, une clochette à la main, appelant les enfants et les esclaves qu'il réunissait à l'église ou en plein air pour les instruire; bientôt des personnes de tout âge et de toute condition se rendirent à ses sermons, et nombre d'auditeurs firent pénitence. — Puis il s'adressa aux Indiens des côtes et des îles, en commençant par les pêcheurs du cap

1. Les *Vies* de saint François Xavier; — BERTRAND, *La mission du Maduré*, 3 vol., 1850; — LAUNAY, *Hist. de la mission du Thibet*, 2 in-8, 1903. — Bibl. dans l'*Histoire générale*, t. V, p. 931.

2. *Lettres*, éd. PAGÈS, 2 in-8, Paris, 1855; — *Epist. lat.*, éd. TURSELLINI, Rome, 1594. — Bg. par TURSELLINI, Rome, 1594; — BOUHOURS; — CROS, 2 in-8, Paris, 1900; — REITHMEIER, Schaffh., 1846; — GREFF, 1885.

3. Sur l'évangélisation antérieure de l'Inde : *Ét.*, 5 juin 1901.

4. Réforme à la cour de Lisbonne par Xavier et son compagnon Rodriguez (* BOUHOURS, p. 28-29).

5. Goa, prise par le grand Albuquerque (1510), eut un évêque en 1532, un archevêque à partir de 1557.

6. CRÉTINEAU-JOLY, t. I, ch. IV; — HERGENROETHER, t. VI, p. 44; — * BOUHOURS, *Vie de s. Fr. Xavier*, p. 48-49. — Dans une lettre au roi de Portugal (1548), Xavier déclare que tous les Indiens se convertiraient, si les Portugais vivant au milieu de ces infidèles faisaient leur devoir (BOUHOURS, p. 16).

Comorin. Il évangélisa Travancor, Ceylan, Manar où six à sept cents néophytes scellèrent leur foi de leur sang, les Moluques, l'île de More, Malacca, Sumatra, etc., il fit entre temps un pèlerinage au tombeau de saint Thomas à San-Thomé (Méliapour)... Des milliers et des milliers d'infidèles, adorateurs de Brahma, demandèrent le baptême; il en baptisa lui-même dix mille en un seul mois. — Son moyen de conversion était simple : il exposait la doctrine chrétienne, qui a, pour tout esprit droit, des caractères intrinsèques de vérité. L'homme de Dieu, il est vrai, confirmait son enseignement par une grande sainteté de vie et par des miracles, y compris des résurrections de morts, ainsi qu'en fait foi l'acte de canonisation sous Urbain VIII.

Après les Indes, le Japon (1549) [1]. Xavier confia les nouvelles chrétientés et un collège de Goa à des confrères venus d'Europe après lui, et se dirigea vers l'empire japonais. Il y fit beaucoup de conversions, surtout à Amanguchi où trois mille personnes reçurent le baptême. Les bonzes, prêtres boudhistes, furent les plus obstinés ; ils se retranchaient derrière l'autorité des savants chinois, lesquels, disaient-ils, n'avaient pas encore embrassé le Christianisme. C'est pourquoi l'homme de Dieu résolut d'aller évangéliser le Céleste Empire, en repassant par Goa où l'appelaient les affaires de la Compagnie.

Le 14 avril 1552, il partit de Goa pour ce nouveau grand voyage dont il ne devait pas voir le terme. Arrivé dans l'îlot de Sancian, en vue de la Chine, il mourut de la fièvre dans sa quarante-septième année (2 déc. 1552). Ses dernières paroles furent une expression de confiance en Dieu : *In te Domine speravi, non confundar in æternum* [2]. — En dix ans, il avait converti près d'un million d'infidèles [3]

1. État religieux et politique du Japon à cette époque : BOUHOURS, *Vie de s. Fr. Xav.*, l. V, p. 216-218; cf. p. 263, 273, 274.

2. Honneurs avec lesquels son corps est reçu à Goa : 'BOUHOURS, p. 353 sq.

3. « L'opinion commune, dit Bouhours, p. 367, est que ce nombre

et en avait baptisé de ses mains trois à quatre cent mille.

2) Le mouvement imprimé par lui aux missions et aux conversions dans l'Inde, continua après sa mort. Sur la côte de Malabar, depuis Goa jusqu'au cap Comorin, on compta bientôt (1565) près de trois cent mille néophytes indiens [1]; en 1599, un concile de Diampor, présidé par l'archevêque de Goa, réunit solennellement à l'Église les anciens nestoriens, dits chrétiens de saint Thomas. Les Jésuites suffisaient presque seuls à tout ce travail d'évangélisation. Ils étaient, en 1619, deux cent quatre-vingts dans la seule province de Goa [2], dirigeant des collèges et des séminaires, formant des prêtres indigènes, etc. — Un brahmane élevé à Rome, devint évêque (1637) sous le nom de **Mathieu de Castro**; et fonda, sur le modèle de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, une congrégation de prêtres indigènes, brahmanes convertis pour la plupart. Cette congrégation aida puissamment les Franciscains et les Jésuites, notamment dans l'île de Ceylan, où se forma une chrétienté d'environ trois cent mille âmes.

Les conversions des brahmanes, venues tardivement, étaient dues surtout au Jésuite **Robert de Nobili**, neveu de Bellarmin. — Ce religieux, arrivé en 1606 dans le royaume de Maduré, se présenta aux infidèles comme brahmane. Il dissimula son origine européenne, prit le costume, les rites, les usages [3] des Saniassis (continents),

passe sept cent mille »; — plus d'un million d'après PERRONE (*De vera Rel.*, p. IIa, no 249); — *Multa centena hominum millia*, dit Urbain VIII dans la bulle de canonisation. — Sur le corps de saint Fr. Xavier conservé à Goa sans corruption jusque dans le XIXe siècle, voir ROHRBACHER, l. LXXXV, paragr. 2; — CRÉTINEAU-JOLY, t. I, ch. IV, *in fine*. En 1901 : « joues creuses, yeux caves, partie inférieure du nez disparue » (*L'Univ.*, 4 mai 1901). — Sur les industries du zèle de Fr. Xavier, *voir BOUHOURS, p. 368 sq.

1. RANKE, l. VII, ch. II, paragr. 6, t. IV, p. 156.
2. HERGENROETHER, t. VI, p. 50.
3. *CRÉTINEAU-JOLY, t. III, ch. IV, p. 190; — RANKE, l. VII, ch. II, paragr. 6.

les plus estimés de cette caste; comme ces derniers, il pratiqua l'abstinence, adopta une manière de vivre austère, évita soigneusement les parias, avec lesquels on ne pouvait avoir de relations sans perdre toute autorité auprès des castes supérieures; et après avoir mûri ses moyens d'apostolat, il se mit à l'œuvre. Une tradition du pays lui vint en aide : l'Inde, disait-on, avait autrefois, pour arriver à la vérité, quatre chemins dont un se serait perdu; Nobili déclara être arrivé par l'étude à la connaissance de ce quatrième chemin, le meilleur de tous selon lui. Exposé sous cette forme, le Christianisme se propagea dans les hautes castes. Dès 1609, soixante-dix brahmanes de Maduré [1] étaient déjà chrétiens; et leur exemple provoqua de nombreuses conversions dans toutes les classes, non seulement au Maduré, mais à Mayssour, en Carnatic et ailleurs. — Le grand convertisseur, par désir du succès, poussait très loin la tolérance à l'égard de certains usages [2] chers au pays. Les missionnaires franciscains et même quelques Jésuites la jugèrent excessive. Grégoire XV, saisi de la question, autorisa (1621 et 1623) les usages incriminés, mais provisoirement et avec des restrictions. Nobili continua donc son ministère, et avec lui un autre Jésuite, également saniassi, **Jean de Britto**, originaire de Lisbonne. Ils convertirent, à eux deux, environ cent cinquante mille infidèles; et ils moururent, le premier, aveugle au collège de San-Thomé (1656), le second, martyr (1693). — Des confrères les remplacèrent auprès des brahmanes, mais sans se faire saniassis; ils se bornaient à éviter tout contact avec les parias. De leur côté, les Jésuites qui s'occupaient des parias n'avaient pas de rapports avec les brahmanes.

3) L'Empire des **Mongols**, au nord de l'Inde, s'ouvrit

1. Hergenroether, t. VI, p. 49.
2 *Crétineau-Joly, *H. de la Cie de J.*, t. V, p. 37; — Hergenroether, t. VI, p. 448. — V. § 348.

aux Jésuites appelés par l'empereur Akbar. Le Père Jérôme Xavier, neveu de saint François Xavier, se fixa à la cour (1595); et « en l'an 1599, on célébra de la manière la plus solennelle la fête de Noël à Lahore; la crèche du Sauveur fut exposée pendant vingt jours; de nombreux catéchumènes, portant des rameaux dans les mains, se rendirent à l'église et reçurent le baptême. L'empereur lut avec beaucoup d'émotion une vie du Christ rédigée en langue persane; il fit apporter dans son palais une image de la mère de Dieu, faite suivant le modèle de la *Madonna del popolo* à Rome, pour la montrer à ses femmes... Après la mort d'Akbar, qui eut lieu l'an 1610, trois princes de la famille impériale reçurent solennellement le baptême. Ils se rendirent à l'église montés sur des éléphants blancs; le Père Jérôme les reçut au son des trompettes et des timbales[1] ». En 1621, les Jésuites avaient un collège à Agra et une station à Patna...

4) De l'empire mongol, les fils de saint Ignace firent des tentatives jusque dans le Thibet par delà l'Himalaya, et dans l'Indo-Chine. Au **Tonkin** et en **Cochinchine**, le Père Alexandre de Rhodes[2], natif d'Avignon, baptisa (1624-1649) des milliers et des milliers d'infidèles. Banni par le roi cochinchinois (1649), il repassa en Europe, se rendit à Rome et à Paris, cherchant partout, pour ses chers néophytes, des ouvriers évangéliques, surtout des évêques. Il mourut missionnaire en Perse. — Dans le même temps, d'autres Jésuites continuaient, aux Moluques, malgré de sanglantes persécutions[3], les travaux commencés par François Xavier[4]; et les Capucins,

1. Ranke, l. VII, ch. ii, paragr. 6, t. IV, p. 159.
2. Crétineau-Joly, t. III, ch. iv, p. 185 sq.
3. Crétineau-Joly, t. II, ch. iii, p. 123.
4. Saint François Xavier écrivait (1546) des îles Moluques à ses confrères de Rome : « Si chaque année, ce pays voyait arriver seulement douze hommes dévoués, la croix régnerait dans ces contrées ».

avec les Dominicains, annonçaient la Bonne Nouvelle aux **Philippines** et aux **Carolines**[1].

5) La semence de la foi, portée au **Japon**[2] par François Xavier, se développa rapidement. Le saint, en quittant ce pays (1551), y avait laissé deux confrères; quelques autres arrivèrent ensuite. En 1580, l'Église japonaise comptait déjà cent mille fidèles et cinquante-cinq Jésuites. Sept ans après, ces chiffres étaient plus que doublés. Mais alors (1587) commença la première persécution générale; elle fut occasionnée par le refus de deux chrétiennes d'entrer au sérail de l'empereur Taïcosama, et par des méfiances politiques, nées des rapports des missionnaires avec les puissances européennes. On décréta la peine de bannissement contre les Jésuites[3]; on renversa des églises; en 1596, on crucifia six Franciscains récemment arrivés des Philippines, trois Jésuites et dix-sept fidèles[4]. Cependant le mouvement des conversions continuait; il s'accrut même, lorsque arrivèrent les Dominicains, les Franciscains et les Augustins, officiellement autorisés par Clément VIII (1600) et Paul V (1608) à se joindre aux Jésuites. Dans les premières années du XVIIe siècle, il y avait au Japon un million de fidèles[5].

Une nouvelle persécution générale éclata par le fait des protestants hollandais et anglais qui, dans un but d'intérêt commercial, réveillèrent les anciennes méfiances politiques contre les Espagnols et les Portugais. Un édit

1. Bertrand, *La Mission du Maduré*, p. 279; — *Corr.*, t. XX, p. 221.

2. Grasset, *Hist. de l'Église du Japon*, 2 vol., Paris, 1715; — Pagès, *Hist. de la religion chrétienne au Japon* (1598-1651), 2 in-8, Paris, 1869 sq. — Charlevoix, *Hist. du Christianisme dans l'Empire du Japon*, Rouen, 1715; — Patiss, *Das Apostolat und Martyrium der Gesellschaft Jesu in Japan*, Vienne, 1863.

3. Il leur était cependant permis, à cause des Portugais, de rester à Nagasaki.

4. Ces martyrs, béatifiés par Urbain VIII, ont été canonisés par Pie IX en 1862.

5. D'autres chiffres ont été proposés, depuis 500.000 jusqu'à 1.800.000.

(1614) de l'empereur Daifonsama déchaîna contre les chrétiens une tempête dont la violence n'avait pas été dépassée au temps de la Rome païenne. Tous les supplices connus furent employés ; on en inventa de nouveaux ; les plus longs et les plus douloureux étaient jugés les meilleurs, surtout à partir de 1627, parce que, comme au temps des empereurs Dèce et Dioclétien, les persécuteurs voulaient faire des apostats et non des martyrs. Un certain nombre de chrétiens faiblirent en effet; la plupart souffrirent et moururent héroïquement. Le courage tranquille qu'ils firent paraître dans les plus cruels tourments, provoqua des conversions parmi les infidèles, pas assez nombreuses néanmoins pour assurer le triomphe du droit; la victoire demeura finalement à la force brutale [1]. Vers 1640, l'Église japonaise parut anéantie. Sur ses ruines les persécuteurs érigèrent un écriteau portant l'inscription suivante : « Tant que le soleil échauffera la terre, qu'aucun chrétien ne soit assez hardi pour venir au Japon; et que tous sachent que le roi Philippe, le Dieu même des chrétiens et le grand Xaca [2], s'ils contreviennent à cette défense, le paieront de leurs têtes » [3]. Seuls les Hollandais furent autorisés à continuer leurs relations commerciales, mais à la condition expresse de s'abstenir de tout acte public de foi chrétienne [4]. — Plusieurs missionnaires passeront encore au Japon dans la seconde moitié du XVII[e] siècle; un seul, peut-être, au XVIII[e], l'abbé Sidotti de Sicile [5] : tous y cueilleront la palme du martyre.

1. Aux trois premiers siècles de l'Église, la force brutale avait succombé. Mais l'histoire de ces temps fut une suite de prodiges dont le monde avait besoin pour croire; les miracles n'étaient plus aussi nécessaires après seize siècles de christianisme.

2. Xaca (Boudha), un des premiers dieux du Japon.

3. Ap. ROHRBACHER, l. LXXXVIII, *in fine*.

4. **Annales de la Propagation de la foi*, t. XI, p. 103, en note.

5. *ROHRBACHER, l. LXXXVIII, *in fine;* — PICOT, *Mémoires...*, 9 oct. 1709.

6) En **Chine**[1] comme au Japon, nous trouvons les Jésuites au premier rang. Le Père **Ricci**[2] y arriva en 1583; il succédait à deux confrères et à un Dominicain dont les travaux avaient eu peu de succès. C'était un homme d'une intelligence supérieure, en possession de connaissances variées, très versé surtout dans les mathématiques, et qui bientôt fut très au courant des mœurs et usages du pays; avec cela une âme d'apôtre. Il réussit pleinement. Son œuvre, souvent menacée, ébranlée même, n'a jamais été détruite. On peut le regarder comme le vrai fondateur de la chrétienté de Chine.

Sa manière de procéder n'était pas ordinaire. Ayant affaire à un peuple civilisé qui se croyait le premier peuple du monde, il chercha à se rendre maître des esprits par la supériorité de son savoir, et adopta extérieurement la manière de vivre des hommes influents. Il fabriqua des montres, fit des mappemondes où l'empire chinois figurait comme centre du monde, composa un catéchisme en langue du pays, enseigna la chimie, les mathématiques... On le tint pour un homme extraordinaire; sa réputation s'étendit au loin; à Canton et à Nanking où il enseigna successivement, beaucoup de lettrés embrassèrent le Christianisme : tout marchait à souhait. En 1600, il prit le chemin de Péking et parut à la cour avec des présents : horloge, cartes du monde, et tableaux représentant le Sauveur et la Vierge. L'empereur Van-Lié émerveillé l'accueillit avec bienveillance, fit construire une tour pour recevoir l'horloge, et plaça les cartes, ainsi que les tableaux, dans ses appartements. Fort de la faveur impériale, Ricci enseigna les mathématiques à Péking, pendant que d'autres Jésuites appelés par lui évangélisaient les provinces. Les conversions se multiplièrent

1. *Historica relatio de ortu et progr. fidei orthod. in regno Chin. collecta ex litteris Schall* (Vienne, 1665; Ratisb., 1672). — *Annales de la Ste-Enfance*, août 1875.
2. Crétineau-Joly, t. III, ch. III.

parmi ses auditeurs; trois princes reçurent le baptême; bientôt la capitale de la Chine fut pourvue d'un noviciat de Jésuites et d'une congrégation de Marie. — Tous ces travaux épuisèrent la santé du savant et zélé missionnaire qui mourut (1610) à l'âge de cinquante-huit ans. Péking lui fit de magnifiques funérailles; le corps porté processionnellement, croix en tête, dans les rues de la ville, fut déposé dans une pagode que l'on consacra au Dieu des chrétiens.

Après Ricci, les Pères **Schall** de Cologne († 1666) et **Verbiest** de Bruges († 1688) exercèrent successivement à Péking les fonctions de présidents du Tribunal des mathématiques. Le Christianisme continua d'être en faveur, malgré quelques persécutions locales, comme à Nanking (1617) où les Jésuites furent battus de verges et bannis. On compta dès lors en Chine 300 églises catholiques. — Dans la suite, les Tartares renversèrent (1644) la dynastie régnante; les Dominicains et les Franciscains, arrivés des Philippines en 1631, engagèrent avec les Jésuites des discussions acerbes et interminables : rien ne pouvait être plus funeste aux missions. En 1690, date de la fondation des deux premiers évêchés (Péking et Nanking), on ne comptera que vingt mille fidèles dans tout l'empire du *milieu*.

§ 289. — ÉPILOGUE : SUCCÈS DES MISSIONS, MOINDRES POURTANT QU'EN D'AUTRES TEMPS, POURQUOI?

1) L'Église, dans cette période, a réformé sa tête et ses membres, repris une partie considérable du terrain que l'hérésie avait usurpé, ramené des millions de schismatiques, et conquis, sur toute l'étendue du globe, des millions d'infidèles : tout cela, grâce surtout aux missions. « Quelle activité immense! embrassant le monde entier, pénétrant en même temps dans les Andes et dans les

Alpes, envoyant ses représentants et ses défenseurs au Thibet et en Scandinavie... partout jeune, énergique, infatigable[1] ». Ce sont là des compensations de la Providence, après les ruines accumulées par les novateurs. Une fois de plus on voit que Dieu n'oublie pas les promesses de son Évangile : « *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus* ». — Honneur aux ordres religieux, anciens et nouveaux, qui ont fourni la presque totalité des missionnaires! Les fils de saint Dominique et ceux de saint François ont une place à part dans cet apostolat des XVIe et XVIIe siècles. Ils ne sont distancés que par la Compagnie de Jésus. « Maître du midi de l'Europe, le grand Ordre ne tarda pas à prendre son essor, conquérant et aspirant à conquérir. Malgré l'Océan et les déserts, malgré la famine et la peste, les espions et les lois pénales, malgré les gibets, les billots et les écartèlements, on rencontre les Jésuites sous tous les déguisements et dans tous les pays : savants, médecins, commerçants, domestiques, à la cour de Suède, dans les vieux manoirs du Chester, dans les cabanes du Connaught, ils discutent, enseignent, consolent, gagnent le cœur de la jeunesse, réchauffent le courage des braves, présentent le crucifix aux regards des mourants. Et l'ancien Monde n'était pas assez vaste pour cette merveilleuse activité. Les Jésuites pénétrèrent dans tous les pays que les grandes découvertes de l'âge précédent ouvraient à la soif d'aventures des Européens. Au fond des mines du Pérou, sur les marchés d'esclaves de l'Afrique, sur les côtes des Moluques, dans les observatoires de la Chine, on les trouvait partout. Ils faisaient des prosélytes sur des plages où rien, ni l'argent ni la science, n'avait attiré leurs compatriotes; ils prêchaient et discutaient en des langues où personne, hormis eux, ne comprenait en Europe un seul mot[2] ».

1. RANKE, l. VII, ch. II, paragr. 6, *in fine*.
2. MACAULAY, *Essays crit.*, p. 407, Paris, 1843, cité par KRAUS, *Hist.*

2) Le succès des missions à cette époque, supérieur à celui des missions des XIII[e] et XIV[e] siècles, n'eut pas cependant toute l'importance qu'on aurait pu espérer. Sans parler des premiers siècles de l'Église remplis de prodiges[1], du VI[e] au XI[e] siècle les conquêtes de la foi avaient été autrement considérables : pourquoi? Dans la première et majeure partie du moyen âge, le Christianisme exerça son prosélytisme dans des pays moins étendus et plus rapprochés du centre (Rome), il se propagea de proche en proche, put dès lors aisément consolider ses conquêtes, s'assimiler les nouveaux convertis. De plus, les peuples auxquels il s'adressait n'étaient pas tout à fait des étrangers; entre eux et la plupart des missionnaires, il y avait quelque affinité de race, de langue, d'usages et de mœurs. Ces avantages manquèrent aux missions lointaines des XVI[e] et XVII[e] siècles. Ajoutons que ces dernières furent combattues avec acharnement par les colons et commerçants hollandais et anglais, et qu'elles souffrirent bien plus qu'elles ne profitèrent du patronage de l'Espagne et du Portugal[2].

de l'Égl. (trad. fr., 2[e] éd.), t. III, p. 187. — « C'était là les grands et profonds regrets que faisait Mélanchthon, prêt à partir de ce monde, ayant la nouvelle de tant de Jésuites, lesquels passaient les mers et les déserts, si qu'il n'y avait aux quatre coins du globe où l'on ne pût voir leurs traces souvent arrosées de leur sang. Hé, bon Dieu! criait-il en soupirant, qu'est ceci? Je vois que tout le monde se remplit de Jésuites » (Florimond DE RÉMOND, conseiller au Parlement de Bordeaux, *Hist. de la Naissance, progrès et décadence des Hérésies,* t. V, ch. III, p. 336, édit. de Rouen 1648, cité par CRÉTINEAU-JOLY, *Hist. de la C. de Jésus,* t. I, p. 386).

1. Les missions des trois premiers siècles trouvèrent dans le monde gréco-romain : l'unité de langue et de gouvernement, la monogamie, l'absence de castes, l'activité intellectuelle et la liberté de pensée, avantages qui manquèrent souvent aux missions des XVI[e] et XVII[e] siècles (*DE CHAMPAGNY, *Les Antonins,* t. I, l. I, ch. I[er]).

2. * DE CHAMPAGNY, dans *Corr.* (1847), t. XIX, p. 183 sq. — BERTRAND, *ibid.*, t. XX, p. 196.

CHAPITRE IV

ÉCOLES ET ÉCRIVAINS

§ 290. — ÉCOLES

I. Caractère général des études ecclésiastiques. — Les écoles ont beaucoup souffert, dans cette période, des progrès de l'hérésie et des guerres civiles. A tout prendre cependant, l'activité intellectuelle, stimulée par la Renaissance depuis le xv[e] siècle, par le péril protestant depuis le xvi[e], réalise des progrès considérables. — Au sein de l'Église, elle porte la marque des deux grandes préoccupations du temps, qui sont de défendre la foi contre les attaques de l'hérésie, et d'accroître la vie chrétienne chez les fidèles. On se porte volontiers aux études de patrologie et d'histoire, de théologie positive et d'exégèse, pour montrer aux protestants qu'ils ne peuvent se réclamer de l'Écriture ni de la Tradition; on s'applique à la théologie morale et ascétique, pour diriger les âmes croyantes dans les voies du salut et de la perfection.

Trois sortes d'écoles représentent l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire : *a*) les écoles issues de la Renaissance, où Aristote et sa dialectique s'effacent devant l'étude des langues et des sciences; *b*) les anciennes Universités où se perpétuent d'ordinaire[1] les procédés

1. A l'Université de Salamanque, Jean Victoria, et après lui Melchior Cano et Dominique de Soto parlent une langue qui n'a rien de barbare,

scolastiques et les doctrines péripatéticiennes; *c*) les collèges créés par les nouveaux instituts religieux (surtout Jésuites et bientôt Oratoriens), qui s'appuient tout à la fois sur la scolastique et sur la Renaissance, prenant ainsi une position moyenne entre les deux tendances rivales.

II. Au premier rang des Institutions se rattachant à la Renaissance, figure à Paris le **Collège Royal**[1], ainsi appelé de François Ier son fondateur (auj. Collège de France). Il eut, dès le principe (1529), deux chaires de grec et une d'hébreu; puis vint l'enseignement du latin (1534), des mathématiques, de la médecine et de la philosophie. Henri III y érigea une première chaire de théologie (1587); Henri IV, une deuxième et une troisième (1596); Louis XIII y en établit une de controverse (1617). Il y eut jusqu'à dix-huit chaires, toutes occupées par des hommes de valeur recevant de l'État 200 écus chacun. En 1643, on y enseignait la théologie scolastique et positive, la controverse théologique, la philosophie, le grec, l'hébreu, l'arabe, le latin, les mathématiques, la médecine, la chirurgie, l'anatomie, la pharmacie et la botanique.

III. Les **collèges des Jésuites**[2] couvrirent l'ancien continent; quelques-uns s'élevèrent dans le Nouveau Monde.

et font en théologie une large place à l'étude de l'histoire et des Pères. L'influence de la Renaissance se fit également sentir à d'autres Universités. — « Les lettres étaient florissantes au monastère de Poissy (com. du XVIIe siècle) où plusieurs dames lisaient Homère dans le texte original, où une autre donnait une traduction des sermons de saint Bernard, où l'on composait... des vers qui faisaient les délices du couvent » (BAUNARD, *La vénérable Louise de Marillac*, p. 7, 5e mille).

1. LEFRANC, *Histoire du Collège de France*, 1893; — *Hist. de France* de M. LAVISSE, t. V, fasc. 4, p. 291 sq.

2. Ch. DANIEL, *Les Jésuites, instituteurs de la jeunesse française au XVIIe et au XVIIIe siècle*, in-8, Paris, 1880; — PRA, *Les Jésuites à Grenoble* (1587-1763), in-8, Paris, Lyon, 1901 (*Bull. crit.*, 25 sept. 1901). — LANTOINE, *Hist. de l'enseignement secondaire en France au XVIIe siècle*, 1874; — DELFOUR, *Les Jésuites à Poitiers*, 1604-1762 (l'auteur connaît mal les choses religieuses), in-8, Paris (*Bull. crit.*, 5 oct. 1902, p. 553).

En 1629, on en comptait une quarantaine en France[1] : celui dit de *Clermont* à Paris (1564), ceux de Lyon (1567), Pont-à-Mousson[2] (1572), Bourges (1572), Bordeaux[3], La Flèche[4], Rodez[5], etc.; 13.195 élèves fréquentaient en 1627 les collèges de la seule province de Paris[6].

Au début, l'enseignement, toujours gratuit, n'était donné qu'à des externes. Dans la suite, quelques collèges reçurent des pensionnaires; mais toujours l'externat demeura la règle et l'internat l'exception[7]. — On distinguait dans la Compagnie trois sortes de collèges : les *petits* enseignaient les belles-lettres; les *moyens*, les belles-lettres, la philosophie, la physique et les mathématiques; les *grands*, ces mêmes sciences, plus la théologie, les langues orientales et parfois le droit civil et la médecine; mais les professeurs de ces deux dernières sciences n'étaient pas jésuites[8]. — Le personnel enseignant y était fort nom-

1. Butel, *L'Éducation des Jésuites*, 1890, p. 9.

2. Prat, *Maldonat*, p. 441 sq. ; — E. Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson*, Paris, 1891. — Ce collège était une véritable Université.

3. Prat, p. 333. — Le collège de Bordeaux aura mille élèves en 1668 (Bertrand, *Hist. des sém. de Bord. et de Bazas*, t. I, p. 114 sq.). — Sur l'affaire Puget, v. Gaullieur, *Hist. du Collège de Guyenne*, ch. xxi. Puget était un Jésuite, professeur de philosophie au collège de Bordeaux et qui sortit de la Compagnie malgré certaine violence employée pour le retenir.

4. De Rochemonteix, *Le Collège Henri IV de la Flèche*, 4 in-8, le Mans, 1889.

5. Le cardinal d'Armagnac introduisit les Jésuites à Rodez, et son successeur Jacques de Corneillan leur procura l'ouverture du collège (*Vie du P. Auger*, par Dorigny, p. 181, nouv. éd.).

Sur le collège de Marseille, fondé seulement en 1727 par les soins de Mgr de Belsunce, *v. la *Vie* de cet évêque par Bérengier, t. I, ch. xix ; t. II, ch. xxv.

6. Houssaye, *Bérulle et Richelieu*, p. 366. La Compagnie avait alors cinq provinces en France.

7. « En 1762, lors de la dispersion de la Compagnie de Jésus, sur plus de 80 collèges possédés par elle en France, 14 ou 15 seulement comportaient des pensionnaires ». Butel, p. 16-17. — Surveillance exercée par les Jésuites sur les externes : Crétineau-Joly, t. IV, p. 185.

8. *Prat, *Maldonat*, p. 525; cf. p. 71, 441; — Butel, p. 22.

breux : 35 à 40 religieux dans les petits collèges, 50 à 60 dans les moyens, 80 à 100 dans les grands[1]; tous dévoués, parce qu'ils considéraient l'enseignement comme un apostolat; tous suivant une même méthode, indiquée par le *Ratio studiorum*[2] du général Aquaviva. Ils publièrent des éditions corrigées d'auteurs anciens, ils composèrent eux-mêmes des manuels pour toutes les branches de l'enseignement, ils conçurent et exécutèrent l'idée du *Gradus ad Parnassum*[3], ils s'industrièrent pour attacher les élèves aux études et à la maison. De là : les distributions solennelles des prix, inaugurées par Laynèz au Collège romain, et devenues depuis d'un usage général; les représentations théâtrales, déjà pratiquées dans les collèges universitaires, mais qui chez les Jésuites renfermaient toujours un enseignement moral, sinon directement religieux; les solennités littéraires, voire la danse et l'escrime. Les moyens directs de formation à la vie chrétienne étaient entre autres les suivants : l'instruction religieuse, l'audition quotidienne de la messe, la confession au moins chaque mois, les Congrégations de la sainte Vierge pour les plus pieux. Les Congrégations avaient été instituées en Italie par un jeune Jésuite, Jean Léon. Ce Père « réunissait tous les jours, dans l'intervalle des études, les plus pieux d'entre les élèves des classes inférieures à la rhétorique, et, tous ensemble, ils s'excitaient à la charité, à la science, à l'amour de Dieu »[4] : utile institution qui prit bientôt un caractère œcuménique. Les congréganistes, une fois leurs études terminées, continuaient à entretenir des relations avec la confrérie; des groupements analogues, tantôt publics, tantôt secrets[5], se

1. Prat, *Maldonat*, p. 525.
2. *V. § 280, 4.
3. Crét.-Joly, t. IV, ch. iii, p. 166.
4. *Crétineau-Joly, t. IV, ch. iii, p. 173.
5. Aux xviie et xviiie siècles, les Jésuites avaient dans plus de vingt villes en France des associations secrètes d'étudiants externes en théolo-

formèrent un peu partout, même en dehors des collèges, sous la direction de quelque Père; groupements, tous animés d'un même esprit, celui de la réforme catholique. Ce fut comme une sorte de Tiers-Ordre, rappelant, jusqu'à un certain point, par sa puissante et bienfaisante influence, les Tertiaires franciscains du XIIIe siècle.

Les **Oratoriens**, venus près d'un siècle après les Jésuites, essayèrent de mieux faire, et, sans y réussir d'ordinaire[1], innovèrent heureusement sur quelques points. Chez eux, par exemple, on faisait une plus large place à l'étude des sciences naturelles, de l'histoire et de la langue française[2]. La première grammaire latine éditée en français (1640), sortit de l'Oratoire[3]; on se permit dans leurs collèges, non sans étonner le public, d'enseigner l'histoire en français, alors que les Jésuites n'autorisaient encore la langue nationale que pour les récréations, et l'Université de Paris, pas même pour les récréations[4].

gie ou philosophie. Sur ces associations, dites *Aa* (abrégé d'*Associations*), *voyez BERTRAND, *Hist. des sém. de Bord. et de Bazas*, t. I, p. 270. note. — Le 9 mai 1760, le Parlement de Paris, visant surtout les Jésuites, rendra un arrêt contre toutes les associations, confréries, congrégations non formellement autorisées (PICOT, *Mémoires*, t. IV, p. 35). *Cf. *Ét.*, 5 janv. 1903, p. 97 sq.

1. Bacon a dit : « Pour arriver à un bon système d'éducation, le chemin serait court; il suffit de dire : Consultez les écoles des Jésuites, car il n'est rien de mieux que ce qui s'y pratique (*consule scholas Jesuitarum, nihil enim quod in usum venit, his melius*) » (*De Dign. et augm. scientiar.*, l. VII, p. 153, cité par CRÉTINEAU-JOLY, t. IV, ch. III, p. 186). — Cf. jugement conforme du P. Lallemand dans l'ouvr. cité ci-après, p. 9.

2. LALLEMAND, *Essai sur l'histoire de l'Éducation dans l'ancien Oratoire de France* (1887), p. 9 et 235.

3. LALLEMAND, *ibidem*, p. 236. — Vint ensuite (1644) la grammaire latine de Lancelot, en vers français.

4. *FRANKLIN, *Écoles et Collèges* (1892), p. 226. — On lit dans les statuts du collège de Guyenne, fondé à Bordeaux en 1533 : « Ils (les écoliers) ne parleront entre eux autre langage que Latin, si ce n'est qu'ils fussent encore rudes et abécédaires : auquel cas ceux qui conféreront avec eux parleront latin, puis leur expliqueront en français ce qu'ils auront dit, afin que par ce moyen ils prennent habitude d'entendre

IV. Les **Universités**, stimulées par les écoles rivales issues de la Réforme catholique ou de la Renaissance, firent des efforts pour soutenir leur ancienne réputation. — A Paris [1], la Faculté de théologie dressa (1587) de nouveaux règlements qui interdisaient aux étudiants les barbes longues, les habits mondains, les repas somptueux d'usage en certains jours, l'affectation dans la prononciation [2], etc. Puis vint (1600) un décret de réformation générale pour toutes les Facultés de la même Université, décret émané de la seule autorité royale. C'était un nouveau pas vers notre moderne laïcisation. La religion catholique demeurait cependant la base de l'enseignement. Si les protestants étaient admis à suivre les cours, conformément à l'Édit de Nantes, ils devaient s'abstenir de parler de religion; en aucun cas ils ne pouvaient être reçus comme internes dans les collèges. En somme, l'Université de Paris, au commencement du XVIIe siècle, nous apparaît sous les traits suivants :

En tête, le Recteur, toujours pris dans la Faculté des arts; grand personnage, qui reçoit des honneurs princiers, de son vivant et à sa mort [3]. — Les professeurs reçoivent toujours leurs honoraires des élèves, non de l'État : usage qui se maintiendra jusque dans la seconde

et de parler latin » (GAULLIEUR, *Hist. du coll. de Guyenne,* p. 106). *Voir *ibidem* le texte complet des statuts de la maison. — Au collège des Bons-Enfants de Reims, lorsque y étudiait (1660-1669) saint Jean-Baptiste de la Salle, le latin était la seule langue autorisée pour toutes les relations (CAULY, *Histoire du collège des Bons Enfants de l'Université de Reims,* p. 396, 402; cf. GUIBERT, *H. de S. J.-B. de la Salle,* p. 12).

1. Ch. JOURDAIN, *Hist. de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle,* 2 vol., nouv. édit. 1890.

2. Réforme de la prononciation du latin à Paris (XVIe siècle). Dans l'ancien usage, *quisquis* et *quanquam* se prononçaient *kiskis* et *kankan.* — MEIGRET, grammairien de Lyon, mais demeurant à Paris, distingua le *j* de l'*i,* Ramus imagina le *v* (MICHAUD, *Biogr. univ.*, art. *Ramus*).

3. *FRANKLIN, *Écoles et Collèges.* p. 253.

moitié du XVIIIe siècle [1]. Ils tendent peu à peu à se faire exempter de l'obligation du célibat; l'exemption, accordée pour la Faculté de médecine lors de la réforme de 1452, s'étend maintenant à la Faculté de droit. — Les élèves gardent, ou à peu près, leurs anciens privilèges [2]. Les nouveaux règlements tendent surtout à les préserver de l'immoralité : proscription de la frisure, interdiction du quartier de l'Université aux histrions, danseurs, maîtres d'armes et autres pareilles gens. — La Faculté de droit demeure fidèle à l'interdiction portée jadis par Honorius III, d'enseigner le droit civil; elle n'embrasse encore que le droit canon. Un édit de 1679 l'autorisera à donner l'enseignement du droit civil. — Les cours de philosophie, réduits à deux ans, sont une pure exégèse des ouvrages d'Aristote [3]. — La théologie universitaire, enseignée jusque-là dans un certain nombre de collèges, ne le sera plus désormais qu'en Sorbonne et Navarre [4]. Les grades en cette science pourront être reçus plus tôt que jadis : le baccalauréat après cinq ans, le doctorat après neuf ou dix ans.

Ce fut en vain que l'Université de Paris [5] s'efforça de retenir, comme institutrice et surtout comme éducatrice, l'hégémonie qui tendait à passer aux collèges des nouveaux Ordres religieux, particulièrement à ceux des Jésuites. Les humanistes jetaient le ridicule sur son espèce

1. Crevier, t. VI, p. 336; t. VII, p. 68-69.
2. Lesquels? (Audin, *H. de Calvin,* t. I, ch. II).
3. Nourrisson, *Philosophie de Bossuet,* p. XIX.
4. C'est l'explication partielle de ce fait, qu'en 1629, des 44 anciens collèges universitaires de Paris, il n'en restait que 9 (Houssaye, *Bérulle et Richelieu,* p. 365). — La Faculté de th. comprenait quatre groupes : Sorbonistes, Navarristes, Réguliers et Ubiquistes ou membres libres. — A partir de 1627, le cardinal de Richelieu entreprit de faire rebâtir entièrement la Sorbonne à ses frais.
5. L'Université de Paris, vers la fin du XVIe siècle, avait près de 30.000 étudiants (*Hist. litt. de la France,* t. XXIV, p. 247); celle de Toulouse en avait 10.000 vers 1576 (*Revue des quest. scient.,* janv. 1877, p. 121).

de culte pour Aristote [1], sur l'aridité et la stérilité de sa dialectique. Les bons catholiques reprochaient à une partie des humanistes et des universitaires le désordre de leurs idées et de leurs mœurs [2], et ce n'était pas sans quelque raison : Ramus [3], entre autres, principal du collège de Presle et professeur au Collège Royal, passa au protestantisme avec tous ses étudiants de Presle. Au Collège Royal, les étudiants sifflaient les professeurs connus par leur attachement à la foi catholique, applaudissaient ceux qui penchaient vers les idées nouvelles. Dans la rue et au Pré-aux-Clercs, se livraient parfois entre les deux partis de véritables batailles. La jeunesse émancipée (huguenots, sceptiques, matérialistes, athées) allait manifester devant le collège de Clermont, et naturellement les élèves des Jésuites se défendaient [4]...

V. **Petites Écoles**, en France spécialement [5]. — La guerre de Cent Ans leur avait été funeste. Elles se relevèrent

1. En 1536, Ramus, dans ses thèses pour la maîtrise ès arts, soutient que « tout est faux dans Aristote ». Par contre, thèses dans l'Université pour établir qu'il y a « péché mortel à suivre les cours des Pères Jésuites ».

2. On lit dans la *Vie de S. Fr. Xavier* par le P. Bouhours, p. 397 : « Lorsqu'il (Xavier) étudiait à Paris et qu'il demeurait au collège de Sainte-Barbe, son maître de philosophie, qui était un homme perdu de débauches et qui mourut d'une maladie honteuse, menait la nuit ses écoliers dans des lieux infâmes ». — Cf. JOLY, *S. Ignace*, p. 80.

3. WADDINGTON, *Ramus, sa vie, ses écrits*.

4. *PRAT, *Maldonat*, p. 59-63.

5. *Alfred DES CILLEULS, *Hist. de l'enseignement libre dans l'ordre primaire en France* (in-8, Paris, 1899); — AUDIAT, *L'Instruction primaire gratuite et obligatoire avant 1789* (in-8, Paris, 1896); — ALLAIN, *L'Instruction primaire en France avant la Révolution* (in-12, Paris, 1881); — FRANKLIN, *Écoles et Collèges* (in-12, Paris, 1892); — BRUNETIÈRE, dans *Revue des Deux-Mondes*, 15 oct. 1879. — TORREILLES, *L'enseignement élémentaire en Roussillon*, depuis les origines jusques au com. du XIXe siècle (in-8, Perpignan, 1895); — DE BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789* (3 in-8, Evreux, 1872). — Cf. les publications de MAGGIOLO et de BABEAU; — FAILLON, *Vie de M. Démia;* — HANNESSE, *Vie de Nicolas Roland.*

lentement dans la seconde moitié du XVe siècle, souffrirent encore beaucoup des divisions et des guerres issues de la réforme protestante, et depuis le dernier quart du XVIe siècle jusqu'à la grande Révolution elles suivirent une marche constamment ascendante.

Ce progrès continu était un des côtés de la réforme catholique ; les petites écoles, comme les autres, se développèrent sous l'influence de l'Église [1]. — Les maîtres,

1. Un homme qui n'est pas des nôtres a écrit : « Si la France se couvre promptement de couvents de tous ordres, de toutes couleurs ; *grâce à saint Vincent de Paul,* elle voit bientôt à côté autant d'hôpitaux, *d'écoles ;* comme l'ont bien remarqué M. Henri Martin et M. Caillet, un des traits les plus caractéristiques de cette régénération du catholicisme français, c'est la prédominance de l'élément agissant et social sur l'élément ascétique et solitaire, c'est la *passion de l'enseignement,* du soulagement de tous ceux qui souffrent... » (Alphonse Feillet, *La misère au temps de la Fronde,* 5e éd., p. 208, cf. p. 563).

On a parfois contesté à l'Église l'honneur d'avoir favorisé les petites écoles : « La vérité est, dit M. Bréal, que l'enseignement primaire, partout où il s'est établi avant ce siècle, est fils du protestantisme ! » (*Quelques mots sur l'Instruct. publique en France,* in-12, Paris, 1872, 2e éd., p. 13). Cette erreur s'appuie sur deux raisons : une, *a priori,* que le protestantisme, n'admettant d'autre règle de foi que la Bible, a dû favoriser les petites écoles où l'on apprend à lire ; l'autre, *a posteriori,* savoir une lettre de Luther en faveur de ces écoles (voir cette lettre ap. Allain, p. 41). — Mais l'Église, elle aussi, a toujours regardé l'instruction primaire, sinon comme nécessaire, au moins comme très utile ; et pour une lettre de Luther, insulteur habituel de la raison et de la dignité humaine (voir ci-dessus, p. I, ch. I), on a des centaines de décrets, lettres et discours d'hommes d'Église en faveur de la diffusion de l'instruction primaire. « Je crois, disait l'abbé Bourdoise, que les écoles des paroisses ne sont pas moins nécessaires pour former de bons chrétiens qu'un parfait noviciat pour faire de bons profès et un séminaire exact pour former des ecclésiastiques bien réglés : c'est pour cela que l'Église a fait tant de statuts et d'ordonnances » (Darche, *Le saint abbé Bourdoise,* nouvelle éd., 2 in-8, Paris, 1883, t. I, p. 236). De là Urbain VIII autorisant les sœurs de Notre-Dame à s'obliger par vœu solennel de s'appliquer à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles ; et saint Pierre Fourier disant à ces mêmes sœurs, de sa fondation : « Étant religieuses, vous pourriez vous contenter de faire votre salut... Vous plairez davantage si vous sauvez les autres... et il n'y a pas moyen pour vous de sauver plus de personnes qu'en instruisant les jeunes

clercs, religieux et laïques [1], s'honoraient d'être les auxiliaires des curés; on voyait les maîtres laïques « chanter à l'église, assister le sieur curé au service divin et à l'administration des sacrements, sonner l'Angélus, le soir, le matin, à midi et à tous les orages, puiser l'eau pour faire bénir tous les dimanches, balayer l'église tous les samedis, faire la prière tous les soirs depuis la Toussaint jusqu'à Pâques [2] ». — Toutes ces écoles étaient gratuites pour les pauvres. — On y apprenait au moins à lire, à écrire et à compter; il n'en fallait guère plus pour le commun des enfants [3]. — La religion en était

filles... il faut enseigner pour rien pauvres et riches indifféremment... Il n'y a rien de plus auguste et de plus divin que d'instruire gratuitement... ; les religieuses... font en cela l'office des anges » (PINGAUD, *S. Pierre Fourier,* p. 51, 96, 152). — Quand parurent les novateurs, les petites écoles n'étaient pas à inventer, elles existaient déjà, et l'Église les avait toujours favorisées (voir ci-dessus, *passim,* dans cette histoire). Pourquoi s'en serait-elle désintéressée depuis, alors qu'elles lui étaient nécessaires comme écoles préparatoires pour ses collèges, ses séminaires et ses Universités? — Les conciles provinciaux tenus après le concile de Trente, précisant et complétant la pensée du grand concile (5e session), demandent qu'il soit fondé de petites écoles dans chaque paroisse (voyez preuves ap. ALLAIN, p. 220 sq.). — Presque toutes les petites écoles en France ont été ouvertes et dirigées par des catholiques et la plupart ont dû leur existence à des clercs (*DARCHE, *Le saint abbé Bourdoise,* t. I, p. 235-239, 588-589 ; — ALLAIN, p. 242 sq., 266 sq.). — A Paris, sur 44 maîtres de petites écoles mentionnés dans un arrêt du Parlement de 1625, 21 sont prêtres; — dans le diocèse de Rouen, en 1710, sur 855 écoles de garçons, 368 ont pour maîtres des curés, des vicaires ou des diacres (ALLAIN, p. 264-5).

1. « Les vicaires généraux de l'archevêché de Bordeaux avaient agréé pour régent de la ville de Blaye M. François Duboys ; les prêtres et religieux de la ville faisaient à celui-ci une rude concurrence, « attirant la maieure partie des ieunes enfants escholiers, de sorte que « le dit Duboys sera contraint de quitter la dite charge, ce qui revien- « drait au grand préjudice du public ». Les vicaires généraux donnèrent raison au maître d'école et firent de très expresses défenses à tous autres, même ecclésiastiques, d'enseigner à ses écoliers autre chose que la doctrine chrétienne » (ALLAIN, p. 135).

2. RABEAU, cité dans *D.-M.,* 15 oct. 1879, p. 941.

3. *TAINE, *Le Régime moderne,* t. II, p. 290 (3e éd. in-8).

l'esprit dominant [1]. Cependant on se plaignait alors, comme aujourd'hui, de leur insuffisance pour la formation à la vie chrétienne : « De voir, dit Bourdoise, qu'une charité fasse une dépense pour leur (aux enfants) faire apprendre à lire et à écrire seulement, et qu'ils n'en deviennent pas meilleurs ni plus chrétiens, c'est dommage, et néanmoins c'est ce qui se pratique le plus communément. Aujourd'hui, toute sorte d'enfants vont aux écoles, mais à des écoles qu'on leur fait d'une manière toute naturelle; ainsi, il ne faut pas s'étonner si dans la suite on en voit si peu qui vivent chrétiennement, parce que, pour faire une école qui soit utile au christianisme, il faudrait avoir des maîtres qui travaillassent à cet emploi en parfaits chrétiens, comme des apôtres, sans intérêts, et non en mercenaires, regardant cet office comme un chétif métier, inventé pour avoir du pain... Pour moi, je le dis du meilleur de mon cœur, je mendierais volontiers de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école [2] ».

Écrivains [3]

§ 291. CONTROVERSISTES ET THÉOLOGIENS

I. Vue d'ensemble. — La controverse, peu animée aux XIV[e] et XV[e] siècles, s'éleva au premier rang [4];

1. Les livres en usage étaient : l'*Introduction à la vie dévote*, les *Vies de Saints*, la *Vie de Jésus-Christ*, etc... *Cf. ALLAIN, p. 171 sq.
2. DARCHE, *Le saint abbé Bourdoise*, t. I, p. 236.
3. HURTER, *Nomenclator litterarius recentioris theologiæ catholicæ*, 3 vol., 1871 sq.; — BACKER, *Bibliothèque de la Comp. de Jésus;* — WERNER, *Gesch. der kathol. Theologie seit dem Trid. Konzil* (Munich, 1866; 2[e] éd. 1889).
4. *On peut se faire une idée de l'importance que le public attachait aux questions théologiques, en lisant, ap. PERRENS, *L'Église et l'État*, t. II, p. 34 sq., le chapitre intitulé : *Une dispute chez les Jacobins* (il s'agit des doctrines ultramontaines).

et la théologie, de presque exclusivement scolastique qu'elle était, devint surtout positive. Ces changements étaient demandés par la nécessité de la lutte contre l'hérésie. — En même temps, la théologie morale et la casuistique prirent des développements considérables, sous l'influence du désir d'amélioration morale et religieuse qui s'emparait de nombre d'âmes. Il est vrai que parfois la casuistique s'égara par un zèle mal entendu, méconnut, quoique de bonne foi, l'austérité des préceptes de l'Évangile; mais ses égarements passagers furent des faits exceptionnels. En somme la théologie morale, comme la théologie dogmatique, réalisèrent de grands progrès.

II. En Espagne. — **Melchior Cano**[1], O. P. († 1560), professeur de théologie à l'Université de Salamanque, orateur véhément et puissant, élégant latiniste en même temps que théologien de premier ordre; il parut avec éclat au concile de Trente. Les Jésuites, qu'il n'aimait pas[2], le firent nommer évêque des Canaries (1552) pour l'éloigner; mais il ne tarda pas à se démettre de son siège et retourna mourir en Espagne. — Son traité des *Loci theologici,* où se trouvent réunies dans un harmonieux ensemble les vues les plus justes et les plus élevées sur la grâce et la nature, sur la foi et la raison, constitue une excellente introduction aux études théologiques. L'auteur y expose, en les discutant, dix *lieux* ou sources qui fournissent des preuves à la théologie. Ce sont : l'Écriture sainte, les traditions divines et apostoliques, l'Église universelle, les conciles, l'Église romaine, les saints Pères, les théologiens scolastiques et les canonistes, la raison naturelle, les philosophes et les juristes, l'histoire.

Dominique de Soto (1494-1560), d'abord sacristain de

1. Caballero, *Vida del illus. fray M. Cano* (Madrid, 1871).
2. *Crétineau-Joly, *Hist. de la Cie de Jésus*, t. I, p. 222 sq.

village, suivit à Alcala les leçons de saint Thomas de Villeneuve, prit ses grades à Paris, et (1525) se fit Dominicain. L'éclat de son enseignement à Salamanque le fit envoyer à Trente comme représentant tout à la fois de son Ordre et de l'empereur; il y effaça son confrère Catharin, et eut une grande part à la rédaction des décrets des 5e et 6e sessions sur le péché originel et la justification. Lors de la translation du concile à Bologne, Charles-Quint le retint comme confesseur; puis lui offrit l'archevêché de Ségovie. Mais le modeste religieux ne se sentait d'attrait que pour l'étude et la prière; il aspirait à la retraite et non aux honneurs ecclésiastiques : il fit agréer sa démission de confesseur et retourna simple moine à Salamanque. — On le regarde comme le dernier grand commentateur des *Sentences* de Pierre Lombard. Son principal ouvrage (*De natura et gratia*) [1] fut publié à Trente pour la défense des décrets conciliaires.

Suarez (1548-1617) avait dans sa jeunesse un esprit peu ouvert; au point qu'il ne put se faire recevoir dans la Compagnie de Jésus, qu'en offrant de prendre place, si c'était nécessaire, parmi les simples frères. Une fois admis, on fut encore, paraît-il, sur le point de le renvoyer. Aussi a-t-on attribué parfois à un véritable miracle les preuves d'intelligence qu'il donna dans la suite. Il enseigna avec réputation à Alcala, à Salamanque, à Rome, à Coïmbre, et mourut saintement à Lisbonne : « Je ne pensais pas, disait-il, à ses derniers moments, qu'il fût si doux de mourir ». — La rédaction de ses ouvrages [2] est ordonnée et claire; les opinions généralement modérées et conciliantes; la doctrine abondante, mais trop délayée. De là ce mot qu'on met sur ses lèvres à l'adresse de ses lecteurs : *patientiam habe et omnia in me repe-*

1. Éd. Venise, 1547.
2. *Opera,* 23 fol., Venise, 1740-57; 28 in-4, Paris, 1856.

ries. En somme, Suarez, « en qui, dit Bossuet, on entend toute l'école », est le plus grand théologien de la Compagnie de Jésus, et l'un des esprits les plus pénétrants de tous les temps.

Bannez [1], O. P. (1528-1604), religieux plein de piété, grand théologien et mauvais écrivain, professa la théologie à Alcala, à Valladolid, à Salamanque, et fut à Avila directeur de sainte Thérèse. — On a de lui un commentaire de saint Thomas en six volumes in-folio. Sa manière de concilier la grâce et la liberté, très opposée à celle de Molina, fit naître la division toujours subsistante des Thomistes et des Molinistes. Ces derniers tiennent qu'il a mal compris saint Thomas, lui attribuent l'invention de la prémotion physique, et donnent à tout son système, regardé par les Dominicains comme le vrai thomisme, le nom de bannésianisme.

Pierre de Soto, O. P. († 1563), professeur de théologie à l'Université de Dillingen en Allemagne, puis à celles d'Oxford et de Cambridge sous la reine Marie, et théologien du Pape au concile de Trente. On a de lui un *Catéchisme*, une *Méthode de confession*, etc. — **Barthélemy de Médina**, O. P. († 1581), auteur de commentaires sur la Somme de saint Thomas. On le tient pour l'inventeur du système connu dans la théologie morale sous le nom de probabilisme. — **Thomas de Lemos**, O. P. († 1629), qui s'illustra dans la controverse *De Auxiliis* sous les papes Clément VIII et Paul V. Le roi d'Espagne lui ayant offert un évêché, il le refusa, et se contenta d'une pension dont il jouit jusqu'à la fin. — Sa *Panoplia gratiæ* (2 fol., 1766) est le fruit de longues études sur la question de la grâce. — **Grégoire de Valentia**, S. J. († 1603), commentateur de la Somme théologique de saint Thomas, et professeur de

1. Hurter, *Nomenclator litter.*, t. I, p. 144; — Touron, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, Paris, 1743, t. IV, p. 750; — Alvarez, *Santa Teresa y el padre Bañez*, Madrid, 1881; — V. § 268, 3.

théologie à Dillingen, Ingolstadt et Rome. L'ardeur avec laquelle il soutint le molinisme dans la Congrégation *De Auxiliis*, le fit descendre au tombeau. — **Molina**, S. J. (1535-1600), disciple de Fonseca, S. J., à qui il emprunta la théorie de la science moyenne. Il enseigna pendant vingt ans la théologie à Evora. Esprit vif et pénétrant, s'engageant volontiers, sans témérité d'ailleurs, dans des routes nouvelles, il doit sa célébrité au système qui porte son nom, le *molinisme*. — **Vasquez**, S. J. (✝ 1604), professeur de théologie pendant trente ans à Alcala et à Rome, esprit assez indépendant, et pas toujours d'accord avec Suarez avec qui il enseignait au Collège romain. Il a laissé un grand commentaire de la Somme de saint Thomas. — **Azor** [1], S. J. (✝ 1603), auteur d'un cours de théologie morale très estimé de saint Liguori et loué par Bossuet dans ses statuts synodaux. — **Sanchez** [2], S. J. (✝ 1610), auteur d'un traité fort complet et souvent réédité sur le mariage. — **Diégo Ruiz de Montoya**, S. J. (✝ 1632), professeur à Séville. Scheeben le dit [3] supérieur à Suarez, même pour l'érudition et la profondeur, et regarde son traité de la Trinité comme le meilleur « et de beaucoup » qui ait été écrit sur le même sujet. — **Ripalda**, S. J. (✝ 1648), grand théologien, de qui on a *De ente supernaturali* (2 fol.) et un *Catéchisme* demeuré longtemps classique. — Les auteurs (1631-1679), **Carmes déchaussés de Salamanque**, du célèbre *Cours de théologie de Salamanque* (9 fol.), commentaire fort estimé de la Somme de saint Thomas, rédigé dans un esprit anti-moliniste. — **Alphonse de Castro** [4], O. M. (✝ 1558), mort archevêque nommé de Compostelle. Il était à la fois grand prédicateur et théologien distingué. Son principal ouvrage, *Adversus omnes hæreses libri 14*, fut imprimé dix fois en vingt-deux

1. 3 fol., Crémone, 1622. — Cf. De Backer et Sommervogel, *Bibl. de la Cie de Jésus*, t. I, col. 738-741.
2. **Dict. théol.* Goschler.
3. *Dogmat.*, p. 704.
4. Sur les div. édit. de ses œuvres, cf. le *Dict. th.* Vacant.

ans. — **Michel de Médina**, O. M. († 1570), théologien estimé, député au concile de Trente par le roi Philippe II. — **Osorio** († 1580), né à Lisbonne, professeur d'Écriture sainte à Coïmbre, mort évêque de Silves. On l'a surnommé le *Cicéron du Portugal*, titre qu'il méritait, ce semble, puisque d'Alembert crut devoir attribuer son traité *De gloria* à l'illustre orateur romain. La piété de cet évêque était à la hauteur de son éloquence et de sa facilité d'élocution.

III. En Italie. — Thomas de Vio (1469-1534), dit communément **Cajétan** [1], de Gaëte sa patrie; Dominicain à quinze ans; puis général de son Ordre (1508), cardinal (1517) et évêque (1519) de sa ville natale.

Ses œuvres, nombreux in-folio, sont exégétiques, philosophiques et théologiques. Comme exégète, il ne serait pas un guide sûr; il donne trop à l'allégorie [2]. Mais il excelle comme métaphysicien; son commentaire de la Somme de saint Thomas passe, dans l'Ordre, pour le meilleur. Cependant la hardiesse de son esprit et sa facilité à s'éloigner des opinions reçues, qui l'égarèrent souvent en Écriture sainte, le servirent parfois assez mal en théologie. Son sentiment, par exemple, sur le sort des enfants morts sans baptême (que le désir du baptême chez les parents suffit à les sauver toutes les fois que le sacrement ne peut leur être conféré en réalité), fut qualifié d'hérétique par Dominique de Soto au concile de Trente, et saint Pie V défendit de le réimprimer dans une nouvelle édition de ses œuvres.

Catharin (1487-1553), noble Siennois, docteur à seize

1. *Dictionn. th.* Vacant, art. *Cajétan.* — Ne pas le confondre avec Henri Cajetan qui fut légat en France sous Sixte-Quint.

2. De là ce mot de Pallavicin : « Parler des commentaires de Cajétan sur l'Écriture, c'est parler des pieds et non du plumage du plus beau des oiseaux » (*Hist. du Concile de Trente,* l. VI, ch. xvii, n. 2).

ans en l'un et l'autre droit, étudiant jusqu'à vingt-cinq aux principales Universités d'Italie et de France, professeur de droit civil à Sienne, avocat consistorial à la cour de Rome. La carrière la plus brillante lui était ouverte dans le siècle, lorsqu'il se fit Dominicain à trente et quelques années [1]. On le voit ensuite séjourner à Lyon (dix ans) et à Rome, paraître à Trente comme théologien du légat Del Monte (futur Jules III), et enfin mourir archevêque de Conza (royaume de Naples) au moment même où Jules III se disposait à le créer cardinal.

Ses écrits, nombreux opuscules, presque tous théologiques ou exégétiques, dénotent du talent et une grande indépendance de pensée. Le ton en est un peu âpre; Catharin, homme de combat, s'en prend à tout le monde, hérétiques et catholiques, rappelle chacun hardiment à ce qu'il croit être la vérité. Il enseignait les points suivants : — L'Incarnation aurait eu lieu alors même qu'Adam n'eût pas péché (sentiment renouvelé de Scot); — l'apôtre saint Jean n'est pas encore mort; — pas d'œuvres moralement bonnes sans la grâce; — les enfants morts sans baptême jouissent de la béatitude naturelle; — on peut avoir la certitude de sa justification, et tel est, à l'en croire, le sentiment du concile de Trente; — l'intention *externe* suffit pour la valide administration des sacrements; — la volonté de Dieu de sauver les hommes est antécédente et absolue pour un tout petit nombre de privilégiés, subordonnée à l'exercice de la liberté individuelle pour tous les autres.

Bellarmin [2] (1542-1621), pieux et savant Jésuite, enseigna la théologie à Louvain et à Rome. Venu en France

1. Ce fut alors qu'il échangea son nom de Lancellotus Politus contre celui d'Ambroise Catharin; Ambroise, en l'honneur du B. Ambroise Sansedonio, Dominicain du XIIIe siècle; Catharin, en l'honneur de sainte Catherine de Sienne, peut-être de sainte Catherine de Ricci de Florence où il prit l'habit de saint Dominique.

2. *Opp.*, éd. Sirmond, Paris, 1630. — Bg. par Frizon, 1709; — Couderc, 2 in-8, Paris, 1893; — bon article (signé Le Bachelet) dans le *Dict. th.* de Vacant.

avec le légat Cajétan, il se trouva à Paris lors du siège de cette ville par Henri IV. Dans la suite, il fut fait cardinal et archevêque de Capoue par Clément VIII, et parut deux fois (après Léon XI et Paul V) sur le point de ceindre la tiare. Maintes fois des démarches ont été faites pour sa béatification.

Son principal ouvrage (3 fol. sur 7), celui des *Controverses,* est la plus complète réfutation des erreurs protestantes qui ait paru jusqu'à ce jour. Le style en est, non pas pur et élégant, mais sobre et clair, la méthode excellente, la logique serrée, l'érudition abondante. Le premier volume fut mis à l'Index par Sixte-Quint, comme contraire à l'opinion du pouvoir direct des Papes sur le temporel [1]; mais on l'en retira aussitôt après la mort du Pontife. — A signaler encore son *Catéchisme,* rédigé à la demande de Clément VIII pour l'usage de tous les fidèles. De bonne heure, il fut traduit dans toutes les langues de l'Europe. Il en a été fait jusqu'à ce jour une infinité d'éditions.

Silvestre de Ferrare († 1528), général des Dominicains (1525-1528), mort en visite à Redon à cinquante-quatre ans. — Il a laissé un bon *Commentaire* de la Somme contre les gentils, une *Apologie* des institutions de l'Église contre Luther, une Vie de la Bienheureuse Osanna de Mantoue, religieuse, etc.

IV. En France. — **Clichtoue** [2] († 1543), flamand, docteur de Navarre, mort théologal de Chartres, un des premiers qui aient combattu chez nous le luthéranisme. — Ses traités de controverse furent fort estimés des contemporains. — **D'Espence** († 1571), de Châlons-sur-Marne, docteur de Navarre et recteur de l'Université de Paris. Il ne dédaignait pas, au temps même où il était

1. Cf. *Ét.*, 1870, p. 634.
2. Th. lat. sur Clichtoue par Clerval, 1895 (*Q. H.*, avr. 1895, p. 533).

recteur, de prêcher et de catéchiser dans les églises de Paris. — **Claude de Sainctes** († 1591), natif du Perche, chanoine régulier de Saint-Augustin et évêque d'Évreux. Il mourut en prison pour s'être beaucoup dépensé en faveur de la Ligue. — Son traité de l'Eucharistie (fol.) est le plus considérable de ses ouvrages. — **Duperron**[1] (1556-1618), né dans le canton de Berne, de parents huguenots français. Introduit à la cour d'Henri III comme lecteur du roi, il abjura vers l'âge de vingt ans, entra dans la cléricature et devint évêque d'Evreux, puis cardinal et archevêque de Sens. — Ses œuvres (controverse, littérature, négociations) forment trois in-folio. Le principal ouvrage est un traité de l'Eucharistie, en réponse à un traité de Du Plessis contre ce sacrement. La foi constante de l'Église à la présence réelle y est solidement démontrée. — Duperron, intelligence précoce, avait infiniment d'esprit, une mémoire prodigieuse, une vaste érudition et une éloquence peu commune. — **Coeffeteau**[2] (1574-1623), O. P., originaire de Saint-Calaïs dans le Maine, docteur en théologie de l'Université de Paris, prédicateur à la cour d'Henri IV, mort évêque nommé de Marseille. — Ses œuvres de controverse, écrites en un français élégant et pur, ont été lues jusque dans le XVIIIe siècle. — **André Duval** de Pontoise (1564-1638), confesseur de saint Vincent de Paul, mort doyen de la Sorbonne. C'était un homme fort vénérable, et un bon théologien, tout dévoué aux doctrines romaines, adversaire par conséquent de Richer et du richérisme. — A remarquer, parmi ses ouvrages, un commentaire de la Somme théologique (2 fol.) et une Vie[3] de la sœur Marie de l'Incarnation (Madame Acarie). —

1. Mg. par Feret, in-12, 1877. — Ce que M. Hanotaux dit de Duperron (*Richelieu*, t. II (1896), p. 18), est presque de la caricature.

2. Mg. par Urbain (1894) ; — cf. Perrens, *L'Égl. et L'État*, t. I, p. 335.

3. En écrivant cette vie, il s'acquittait d'une dette de reconnaissance ; la générosité de Mme Acarie l'avait mis à même jadis de termi-

Garasse († 1631), Jésuite d'Angoulême, mort à Poitiers en soignant des pestiférés. Il avait du feu, de l'imagination et du zèle; mais il manquait de goût et de jugement; les grossièretés et les bouffonneries déparent ses écrits. Sa *Somme* théologique des vérités capitales de la religion chrétienne (fol.) fut censurée par la Sorbonne, et Saint-Cyran lui opposa la *Somme des fautes et faussetés contenues en la Somme théologique du P. Garasse.* — **Ysambert** d'Orléans († 1642), docteur et professeur de Sorbonne, auteur d'un commentaire estimé de la Somme théologique (6 fol.). — **Mersenne** (1588-1648), né au bourg d'Oisé dans le Maine, Religieux Minime, grand ami de Descartes avec qui il s'était lié lors de leurs études communes à la Flèche. Très versé dans les sciences, il connaissait aussi et il enseigna la philosophie et la théologie. — A l'en croire, il y avait à Paris, de son temps, plus de cinquante mille athées.

V. Dans les Pays-Bas. — **Jacques Latomus** († 1544) du Hainaut, docteur de Louvain, auteur estimé de nombre d'opuscules contre Luther. — **Pighius** († 1543), reçu docteur à Cologne, attiré à Rome par Adrien VI. La plupart de ses ouvrages visent les protestants; le principal est l'*Assertio hierarchiæ ecclesiasticæ.* Cet auteur paraît exagérer l'autorité du Pape, et professe sur le péché originel et sur la justification des opinions peu communes. — **Lindanus** († 1588), né à Dordrecht, docteur de Louvain. Il enseigna l'Écriture Sainte à Dillingen et mourut évêque de Gand. Le plus estimé de ses nombreux ouvrages de controverse est sa *Panoplia evangelica* [1] plusieurs

ner ses études (Voir Grandet, *Les saints prêtres français du XVII*e *siècle,* 1re série, p. 12; ouvrage publié par les soins de M. Letourneau (1897), supér. du gr. séminaire d'Angers, actuellement curé de Saint-Sulpice).

1. Col., 1559, etc.

fois réimprimée. — **Martin Bécan**[1] († 1624), Jésuite du Brabant, professeur de philosophie et de théologie dans plusieurs villes d'Allemagne, confesseur de l'empereur Ferdinand II. — On a de lui une Somme théologique (fol.) *ad mentem Suarezii,* et un *Manuale Controversiarum hujus temporis* dont on fit un abrégé dit *Petit-Bécan.* Saint Vincent de Paul faisait le plus grand cas de cet abrégé. « Qu'on tâche, écrivait-il de Beauvais (1628) aux prêtres de la Mission, de bien posséder le petit Bécan : il ne se peut dire combien ce petit livret est utile à cette fin (à la controverse) »[2]. — **François Silvius** († 1649), du Hainaut; théologien pieux, très respectueux des décrets du Saint-Siège et très attaché aux doctrines thomistes. Il enseigna la théologie à Douai pendant plus de trente ans. A noter, dans ses six volumes in-folio, un commentaire de la Somme théologique. — **Lessius**[3] (1554-1623), pieux et savant Jésuite, professeur de philosophie à Douai, puis de théologie à Louvain. Ses écrits contre le baïanisme furent censurés par les Universités de Louvain et de Douai comme entachés de semi-pélagianisme; mais le pape Sixte-Quint et saint François de Sales[4] les jugèrent orthodoxes.

VI. En Allemagne. — **Jean Faber** († 1541), O. P., mort évêque nommé de Vienne (3 fol.). Le meilleur de ses ouvrages est peut-être le *Malleus hæreticorum* (marteau des hérétiques). — **Cochlée** († 1552), mort chanoine de Breslau, adversaire fougueux du luthéranisme, comme Emser de l'Université de Leipzig. Sa première invective contre Luther (1521), *Quoüsque tandem abutere, Catilina*

1. Backer et Sommervogel, *Bibliothèque de la Cie de Jésus,* t. I, col. 1091-1111 ; t. VIII, col. 1789-1790; — Hurter, *Nomencl. litter.,* 2 éd., t. I, p. 293-294.
2. Bougaud, *H. de S. V. de Paul,* t. I, p. 175.
3. *Opera,* Anvers, 1625-1630.
4. V. § 268.

saxonice, patientiâ nostrâ, fut suivie de bien d'autres de même allure. — **Eck** († 1543), le plus célèbre des controversistes allemands et le plus redouté. — **Jean Gropper** († 1559), savant controversiste, parfois peut-être trop enclin à se rapprocher des doctrines protestantes par esprit de conciliation. Il fit bonne figure au concile de Trente, refusa la pourpre que lui offrit Paul IV, et mourut à Rome. Son traité *De la présence véritable du corps et du sang de Jésus-Christ* est le « premier, selon Dupin, dans lequel la controverse de l'Eucharistie soit traitée à fond et dans toute son étendue ». — **Staphylus** († 1564), revenu au catholicisme après avoir apostasié, docteur en théologie avec dispense de Paul IV quoique laïque et marié. Hosius le mettait au premier rang comme controversiste, même au-dessus d'Eck. — **Nas**[1] († 1590), O. M., évêque de Brixen dans le Tyrol, auteur de nombreux opuscules contre les hérétiques. Dans ses *Centuries,* il relève par séries de cent les mensonges et les erreurs des protestants. — **Tanner** († 1632), S. J., auteur d'une théologie scolastique (4 fol.). — **Laiman** († 1635), S. J., auteur estimé d'une théologie morale. — **Jacques Gretser** († 1625), S. J., professeur à l'Université d'Ingolstadt. Ses 17 volumes in-folio sont remarquables par l'abondance et la variété des matériaux, mais la critique en est insuffisante. Le plus connu peut-être de ses ouvrages est le *De Cruce* (fol.).

VII. Divers. — **Hosius**[2] († 1579), évêque, homme éminent sous tous les rapports, qui mourut cardinal après avoir préservé la Pologne de l'hérésie, présidé le concile de Trente, et retenu sur la pente du protestantisme l'empereur Maximilien II. — A remarquer, parmi ses nom-

1. Sur Nas, voir Ernouf, *Revue de France*, mai 1874 : « ... dans notre temps... Nas eût été un journaliste de premier ordre », p. 393.
2. *Opera*, Paris, 1562; Anvers, 1571 ; Col., 1584.

breux et excellents ouvrages de controverse, sa *Confessio catholica fidei christianæ* traduite en presque toutes les langues de l'Europe. — L'Anglais **Thomas Stapleton** († 1598), réfugié à Douai où il enseigna l'Écriture Sainte; un moment Jésuite, puis successeur de Michel Baïus dans la chaire d'Écriture à Louvain. On le tient pour un des premiers controversistes du siècle. Ses quatre volumes in-folio le montrent également entendu dans les belles-lettres, le grec, l'hébreu, la théologie et l'histoire.

§ 292. — EXÉGÈTES

I. **Vue d'ensemble.** — L'exégèse, surtout morale au temps des Pères, mystique au moyen âge, critique de nos jours, fut principalement littérale et théologique aux XVIe et XVIIe siècles. — La dernière période du moyen âge, en réagissant contre les abus de la scolastique et en favorisant l'étude des langues, avait facilité ses progrès. Elle arriva à son apogée : conséquence de la nécessité de la lutte contre les protestants. — Divers travaux préliminaires aidèrent à son développement, entre autres : les polyglottes d'Alcala [1] (1517), d'Anvers [2] (1569-72), de Paris [3] (1628-45), et de Londres [4] (1653-1657); la nouvelle édition par Érasme du texte grec et du texte latin du Nouveau Testament; des dictionnaires et des grammaires pour la connaissance de l'hébreu; des ouvrages d'introduction par Pagnino et Sixte de Sienne; des traductions nouvelles de la Bible en différentes langues, etc.

II. En Espagne. — **Salmeron** († 1585), un des premiers

1. V. § 219.
2. Publiée aux frais de Philippe II d'Espagne, sous la direction d'Arias-Montanus (8 fol.).
3. 9 fol.; publiée par le juriste Michel Le Jay.
4. 6 fol.; publiée par les soins de Brian Walton.

compagnons de saint Ignace. Son commentaire[1] (16 fol.) dénote beaucoup de savoir; mais le style en est diffus et la méthode défectueuse. On ne le lit plus guère aujourd'hui. — **Tolet** († 1596), S. J., professeur de philosophie et de théologie à Rome, prédicateur attitré de saint Pie V et d'autres Papes, le premier membre de la Compagnie de Jésus qui ait été honoré de la pourpre cardinalice. Ses commentaires d'une partie du Nouveau Testament révèlent un exégète et un théologien de très grande valeur. A remarquer encore sa *Summa casuum conscientiæ* ou *Instructio sacerdotum*, fort recommandée par saint François de Sales. — **François Ribéra** († 1591), directeur et biographe de sainte Thérèse. — **Sébastien Barradas**[2] († 1615), Jésuite portugais, prédicateur fort goûté. Sa *Concordance des Évangiles* peut être lue avec profit, surtout en vue de la prédication. — **Pineda** († 1637), S. J., dont on a une histoire universelle de l'Église en langue espagnole (4 fol.), outre ses commentaires de l'Écriture[3]. — **Gaspard Sanctius** (Sanchez, † 1628), S. J., professeur d'Écriture Sainte à Alcala et en plusieurs autres villes d'Espagne. Ses commentaires comptent parmi les meilleurs du temps. — **Alcazar** († 1613), S. J., professeur à Cordoue; auteur de deux volumes in-folio sur l'Apocalypse, plusieurs fois réimprimés, très goûtés de Bossuet. — **Emmanuel Sa** († 1596), Jésuite portugais, dont le commentaire sur toute la Bible a été inséré dans la collection Migne. On a de lui encore *Aphorismi confessariorum* (in-12), travail, dit-on, de quarante ans, souvent réédité et très utile aux confesseurs. — **Maldonat**[4] († 1583), S. J., dont le commentaire sur les quatre évangiles est un vrai chef-d'œuvre.

1. Éd. Madrid, 1598-1602; Col., 1602.
2. * Feller.
3. *Comm. in Job* (Madrid, 1597-1601).
4. *Comm. in quatuor Evangel.*, éd. Raich (Mayence, 1874); il est dans le XXI[e] vol. du Cours de Migne. — J.-M. Prat, *Maldonat et l'Université de Paris au XVI[e] siècle*, Paris, 1856.

— **Arias-Montanus** († 1598), de l'Ordre de Saint-Jacques, auteur de la polyglotte d'Anvers (8 fol.).

III. En Italie. — **Sante Pagnino** († 1541), O. P., né à Lucques et mort à Lyon. Il a laissé une Introduction à l'étude des Livres Saints[1], et une traduction latine de l'Ancien et du Nouveau Testament[2]. Cette traduction est le premier texte latin biblique dont les chapitres aient été divisés en versets distincts et numérotés. — **Sixte de Sienne** († 1569), converti du judaïsme, Frère Mineur, puis Frère Prêcheur. Son principal ouvrage est une Introduction à l'Écriture Sainte (*Bibliotheca sancta*), longtemps réputée la meilleure. Pagnino et lui peuvent être regardés comme les créateurs de l'Introduction biblique. —**Antoine Agellio** († 1608), évêque d'Acerno, dont le meilleur commentaire est celui des Psaumes. — **Menochius** († 1655), S. J., professeur d'Écriture Sainte à Rome. Son commentaire de la Bible (2 fol.), souvent réimprimé, jouit encore aujourd'hui de l'estime générale.

IV. Dans les Pays-Bas. — **Cornélius Jansénius**[3] († 1576), promu à l'évêché de Gand (1568) à son retour du concile de Trente, auteur d'une excellente *Concorde des évangiles*. — **Estius**[4] († 1613), professeur à Douai, savant laborieux et modeste. Son commentaire des Épîtres de saint Paul est un chef-d'œuvre; on regrette seulement que, ancien élève de Hessels à Louvain, il s'y exprime un peu durement sur les questions de la grâce et de la prédestination. — **Tirinus** d'Anvers († 1636), S. J.; son commentaire de toute la Bible (2 fol.) a été souvent imprimé. —

1. *Isagoges, seu introductionis ad sacras litteras liber unus.*
2. *Veteris et Novi Testamenti nova translatio.*
3. Distinct du père du jansénisme, Cornélius Jansénius, mort évêque d'Ypres (1638), lequel a également laissé des commentaires de quelques livres de l'Écriture.
4. *Comm. in Ep. S. Pauli.*, éd. Sausen (Mayence, 1858).

Cornelius a Lapide (✝ 1637), S. J., professeur à Louvain et à Rome, mort dans cette dernière ville. Pas de livre plus universellement estimé que son long commentaire de toute[1] la Bible (10 fol.); il fait également honneur à l'érudition et à la piété de l'auteur. — **Bonfrère** (✝ 1643), S. J.

V. En France. — **Lorin** (✝ 1634), Jésuite d'Avignon, professeur de théologie à Paris, à Rome et à Milan. Ses commentaires prolixes et parfois obscurs ne sont guère lus aujourd'hui. « C'est de lui, dit Feller (✝ 1802), qu'est venu l'usage de faire à Avignon toutes les semaines une instruction aux Juifs; ce qui en a converti un grand nombre ».

Génébrard (✝ 1597), de Riom, Bénédictin à Cluny, docteur de Navarre, professeur d'hébreu au Collège royal, auteur d'un excellent commentaire des Psaumes (Migne, t. XIV sq.), d'un commentaire du Cantique des cantiques [2], d'une traduction versifiée de ce même dernier livre, etc. [3]. Il devint archevêque d'Aix; mais exilé comme ligueur, il mourut dans son prieuré de Semur en Bourgogne.

§ 293. — HISTORIENS ECCLÉSIASTIQUES

I. **Vue d'ensemble, les sources.** — Les humanistes du xve siècle, investigateurs infatigables de vieux manuscrits, avaient donné une première impulsion aux études historiques. Après eux, le mouvement s'accrut par la nécessité de réfuter les mensonges et les erreurs des pro-

1. Manquent seulement Job et les Psaumes. — Éd. Naples, 1854; deux autres à Paris, 1857, 1868.

2. Saint François de Sales, qui suivit ses cours au Collège royal, n'oublia jamais ses commentaires sur le Cantique des cantiques (Hamon, *Vie de S. Fr. de Sales*, t. I, p. 41).

3. « Pendant treize ans, il étudia régulièrement quatorze heures par jour, et pour résister au sommeil qui le pressait, il avait avec lui un petit chien qui avait été formé à l'éveiller quand il s'endormait ». Hamon, *loco. cit.*, p. 40, en note.

testants, notamment leurs *Centuries* de *Magdebourg*. D'ailleurs de nouvelles sources s'ouvrirent qui facilitèrent les travaux d'érudition : telles les importantes publications du Père **Sirmond**; les traductions de Pères grecs de **Gentien Hervet** (1584), originaire d'Olivet près d'Orléans, docteur de Sorbonne; la *Bibliotheca Patrum* de **Margarin de la Bigne**, de Bayeux, également docteur de Sorbonne. Ce dernier ouvrage, publié d'abord en huit vol. in-folio (1575), en aura, après des accroissements successifs, jusqu'à vingt-sept (Lyon, 1677).

II. En Italie. — **Baronius** [1] (1538-1607), prêtre de l'Oratoire de Rome. Il avait trente ans, lorsque saint Philippe de Néri, son supérieur, lui ordonna de réfuter les Centuries de Magdebourg. De là les *Annales ecclesiastici*, ouvrage auquel il travailla jusqu'à sa mort. Fait cardinal par le pape Clément VIII dont il était le confesseur, il demeura fidèle à ses habitudes de vie laborieuse, humble et cachée, se levant tous les matins avant le jour pour rédiger son histoire, mangeant avec ses domestiques à une table commune...

Les Annales (12 fol., Rom., 1588-1607) vont de Jésus-Christ à l'an 1198. Elles eurent trois continuations parallèles : l'une de l'Oratorien **Rainaldi** (1198-1565, 9 fol., Rome, 1646-77), menée par son confrère **Laderchi** jusqu'en 1572 (3 fol., Rome, 1728-38), et par Aug. **Theiner**, confrère aussi, jusqu'en 1585 (3 fol., Rom., 1856); une autre de **H. de Sponde**, jadis huguenot et depuis évêque de Pamiers (1198-1640, 2 fol.); la troisième de **Bzovius**, Dominicain polonais (1198-1572, 9 fol.). Le meilleur travail est celui de Baronius, malgré l'insuffisance de sa critique; le moins estimé, celui de Bzovius. — Dans la suite, le Franciscain provençal A. Paggi († 1695) relèvera les erreurs de Baronius (4 fol.); et Mansi († 1769), archevêque de

1. Sarra, *Vita del venerabile card. Ces. Baronio*, Rome, 1862.

Lucques, publiera ces rectifications avec les continuations (38 fol., Lucae, 1738-59).

Antoine Bosio († 1629), le Christophe Colomb des catacombes romaines; auteur de la *Roma sotterranea*, grand ouvrage auquel il travailla, sans pouvoir l'achever, pendant trente-cinq ans. — **Boverio** († 1638) de Saluces, O. C., historiographe de son Ordre [1]. Un autre capucin, Marcellin de Pise, ajouta un 3e in-folio (1612-1634). — **Lippomani** († 1559), évêque, un des présidents du concile de Trente, auteur d'une compilation de Vies de saints (6 in-4).

III. En France. — Gabriel de l'**Aubespine** († 1620), évêque nommé d'Orléans à vingt ans et sacré à Rome à vingt-quatre; érudit de premier ordre et bon critique. — Ses principaux ouvrages sont le *De veteribus Ecclesiæ ritibus* concernant surtout la communion et la pénitence, et le traité de l'*Ancienne police de l'Église* sur l'administration de l'Eucharistie. — **Bosquet** († 1676), mort évêque de Montpellier. Il a laissé une édition des lettres d'Innocent III, les *Vies* des Papes d'Avignon (1632), et une *Historia Ecclesiæ gallicanæ* depuis Jésus-Christ jusqu'à Constantin. — **André du Chesne** [2] († 1640), laïque, savant auteur d'une *Histoire des Papes* jusqu'à Paul V (2 fol.), d'une Histoire des cardinaux français, etc. — **Claude Robert** († 1636), vicaire général de Chalon-sur-Saône, auteur (1625) d'un premier volume (fol.) de la *Gallia Christiana*. — **Jacques Sirmond** (1559-1651), Jésuite de Riom, confesseur du roi Louis XIII; érudit célèbre, écrivain pur et élégant. On lui doit une édition des conciles de France (v. § 1, II), et des éditions de nombreux opuscules des Pères.

1. 2 fol., Lyon, t. I, 1632; t. II, 1639. — Cf. Hurter, *Nomenclator*, Inspruck, 1892, t. I, p. 284.

2. *Michaud, *Biogr. univ.*, art. *Duchesne* (André).

IV. En Espagne. — **Alphonse Chacon** (Ciaconius, † 1599), O. P., auteur d'une Histoire des Papes. — **Mariana** (1536-1623), S. J., historien célèbre et bon écrivain, appelé quelquefois le Tite-Live de l'Espagne. Il enseigna avec succès à Rome, en Sicile, à Paris et en Espagne. — On a de lui une histoire latine de sa nation, qu'il traduisit en espagnol (texte esp. 2 fol.), et un traité *De rege et regis institutione*[1] où il professe la doctrine du tyrannicide[2]. Ce dernier ouvrage causa beaucoup d'ennuis à l'auteur et à tout son Ordre; Aquaviva l'interdit, le Parlement de Paris le fit brûler après l'assassinat d'Henri IV, et l'Espagne même le supprima. — **Manriquez** († 1649), Cistercien, annaliste de son Ordre. Sa critique, comme celle de Boverio, est souvent en défaut.

V. Dans les Pays-Bas. — Aubert **Le Mire** († 1640), né à Bruxelles, mort à Anvers doyen du chapitre et vicaire général. Sa *Bibliotheca ecclesiastica* (2 fol.) est un recueil d'anciennes Vies. — **Rosweide** d'Utrecht († 1629), S. J., professeur de philosophie et de théologie à Douai et à Anvers, auteur d'une histoire estimée des vies des Pères du désert (fol.) et des *Fasti sanctorum*. Dans ce dernier ouvrage, recueil des Vies de Saints dont il avait trouvé les manuscrits aux Pays-Bas, il trace le plan d'une grande hagiographie qui va être réalisée en partie par son confrère **Bolland** du Limbourg († 1665). Celui-ci publia en 1643, sous le titre *Acta sanctorum*, les Vies des Saints de janvier (2 fol.), et en 1658 les Vies des Saints de février (3 fol.). En 1902, les *Acta SS.* sont arrivés à leur soixante-sixième volume (fol.).

1. Éd. Tolède, 1599.

2. Luther (Walch, xxii, 2151), Melanchthon et d'autres, hérétiques et catholiques, avaient enseigné, avant Mariana, la doctrine du tyrannicide (* Cf. Crétineau-Joly, *H. de la C. de Jésus*, t. II, ch. vii; t. III, ch. ii; t. IV, ch. iv; — Jaugey, *Dict. apol.*, art. *Tyrannicide*).

VI. Divers. — **Surius** († 1578), né à Lubeck, mort chartreux à Cologne. Il est connu par son recueil des conciles (4 fol.) et par ses *Vies de Saints* (6 fol., Col., 1570). — L'Anglais Nicolas **Harpsfield** († 1583), mort en prison pour la foi, auteur d'une bonne Histoire de l'Église d'Angleterre. — **Griffith**, dit plus souvent Alford († 1652), Jésuite anglais, missionnaire dans son pays pendant trente-trois ans. Il écrivit, d'après la méthode de Baronius, les *Annales Ecclesiæ britannicæ* (4 fol.). — **Skarga** († 1612), Jésuite polonais, à la fois historien, controversiste et surtout prédicateur. Il a laissé une *Histoire de la Pologne* et une *Vie des Saints*, etc.

§ 294. — CANONISTES ET LITURGISTES

Aux xive et xve siècles, l'étude du droit canon était au premier rang. Il n'en fut plus ainsi après l'éclat du protestantisme; la nécessité de la défense donna aux travaux de l'esprit une autre direction. Cependant même le droit canon et la liturgie bénéficièrent jusqu'à un certain point du nouvel état de choses, de l'activité intellectuelle du temps. Ces deux sciences eurent d'illustres représentants :

Lancellot († 1591) de Pérouse, auteur des *Institutiones juris canonici* et d'un *Corpus juris canonici*. — **Rebuffe** († 1557), né à Baillargues près de Montpellier, célèbre professeur de droit, prêtre à soixante ans, aussi recommandable par sa piété et sa modestie que par sa science. On a de lui le *Praxis beneficiorum* et un commentaire de la bulle *In cœna Domini*, etc. — Pierre **Grégoire** († 1597) de Toulouse, renommé, lui aussi, comme professeur de droit. — Un oncle de saint François Xavier, **Navarre** († 1586), ainsi appelé de son pays natal. Il enseigna le droit canon en France, en Espagne et en Portugal, et il mourut à Rome, emportant dans sa tombe la réputa-

tion méritée de canoniste hors ligne et de fervent chrétien. Ses œuvres forment plusieurs in-folio. — Antoine **Augustin** († 1586), mort archevêque de Tarragone; pieux et illustre prélat et grand canoniste. Il tenait déjà pour suspectes les *Fausses Décrétales*. — Diego **Covarruvias** († 1577), professeur de droit canon à Salamanque, depuis évêque. — Augustin **Barbosa** († 1649), portugais, mort évêque au royaume de Naples. De sa plume féconde sortirent 16 vol. in-folio plusieurs fois réimprimés. — Pierre de **Marca** († 1662), béarnais, évêque de Conserans, puis archevêque de Toulouse, mort archevêque nommé de Paris [1]. Il y aurait peut-être quelques réserves à faire sur la parfaite honorabilité de son caractère; mais on peut louer en lui le canoniste et l'érudit. — **Gavantus** († 1638), Barnabite milanais, auteur d'un commentaire pieux et estimé (5 vol. in-4) sur les rubriques du missel et du bréviaire romains. On regrette cependant qu'il ne se soit pas arrêté davantage, en certains endroits, aux explications littérales et historiques des cérémonies. — Jacques **Eveillon** († 1651) d'Angers, professeur de rhétorique à Nantes avant l'âge de vingt ans, puis curé dans son diocèse d'origine, chanoine et grand vicaire sous les évêques Fouquet, Miron, de Reuil et Henri Arnauld. Avec cela, composant des livres de droit canon et de liturgie, assidu au chœur, très pieux, très charitable envers les pauvres [2]... — André du **Saussay** († 1675), né à

1. On lui composa l'épitaphe badine suivante :
Ci-gît l'illustre de Marca
Que le plus grand des rois marqua
Pour le prélat de son église;
Mais la mort qui le remarqua
Et qui se plaît à la surprise,
Tout aussitôt le démarqua.
(FELLER).

2. A une personne qui lui demandait un jour pourquoi il n'avait pas de tapis dans son appartement, Eveillon fit la réponse suivante : » Quand je rentre chez moi, dit-il, les murs ne me disent pas qu'ils

Paris de parents pauvres, théologal, grand vicaire du premier archevêque de la ville (Jean-François de Gondi), et enfin évêque de Toul. On a de lui : *Martyrologium gallicanum* (2 fol.); *Panoplia* (sur les vêtements sacrés), ouvrage corrigé par l'abbé Bourdoise au fur et à mesure de la publication [1].

§ 295. — AUTEURS DE SPIRITUALITÉ

La piété et la théologie ascétique et mystique avaient leur littérature avant le XVI[e] siècle. Au XVI[e] et au XVII[e], elles suscitèrent des chefs-d'œuvre, surtout en Espagne et en France, conséquence toute naturelle de la réforme catholique et du renouvellement de la vie chrétienne.

Saint François de Sales [2] (1567-1622) est le premier, par ordre de mérite, des écrivains ascétiques. Il naquit au château de Sales (diocèse de Genève), étudia les humanités à Annecy, la philosophie et la théologie au collège des Jésuites de Paris [3], les langues au Collège Royal, et se fit recevoir docteur en droit à Padoue [4]. Ses études terminées, il visita Rome et Lorette en pèlerin et rentra dans sa famille. Il avait alors vingt-quatre ans. — Avocat tout d'abord au sénat de Chambéry; puis clerc, prévôt du

ont froid; mais je rencontre à ma porte des pauvres qui sont nus et tremblants et qui me demandent des vêtements ».

1. DARCHE, *Vie de Bourdoise,* t. II, p. 481. — On peut voir d'autres liturgistes ap. Dom GUÉRANGER, *Institutions liturgiques.*

2. Une éd. de ses œuvres est en cours de publication, t. I-XIII, Lyon, Paris, 1892-1904. — *Esprit de saint François de Sales,* par CAMUS, éd Paris, 1840. —— Bg. par HAMON, 2 vol., Paris, 1854 (c'est la meilleure); — PERENNÈS, 2 in-8, Paris, 1864; — Anonyme, in-8, Lyon, 1878; — STROWSKI, in-8, Paris, 1898; — A. MARGERIE, in-12, Paris, 1899; — CAPELLO, Milan, 1862.

3. Ses instances pour aller au collège des Jésuites, de préférence à tout autre (*HAMON, t. I, p. 30).

4. A Padoue comme à Paris, il était membre d'une congrégation de la sainte Vierge, sous la direction des PP. Jésuites.

chapitre de Genève, prêtre, apôtre du Chablais et autres lieux [1], coadjuteur, par ordre du Pape, de son évêque Claude de Granier, évêque de Genève à la mort de ce dernier, tel fut son *curriculum vitæ.* Il mourut, de passage à Lyon, à l'âge de cinquante-cinq ans. L'Église l'a canonisé en 1665 et fait docteur en 1877. — On dit communément que sa vertu dominante fut la douceur; mais sainte Chantal, qui le connaissait bien, prétendait que c'était le zèle pour le salut des âmes.

Œuvres : — *Introduction à la vie dévote* (1608), où il montre que la vraie dévotion s'accorde parfaitement avec toutes les obligations de la vie civile et séculière; aucun livre, à l'exception de la sainte Écriture et de l'*Imitation de J.-C.,* n'a été peut-être autant lu que celui-là [2]. — *Traité de l'Amour de Dieu* (1616); c'est la doctrine de l'*Introduction* exposée avec plus d'ampleur et de profondeur. — Il y a dans ces deux ouvrages une idée mère qui en fait l'unité : c'est que la perfection est tout entière dans l'amour de Dieu et du prochain, amour allant jusqu'au renoncement complet de soi-même. La doctrine en est sûre, le ton onctueux et insinuant, le style excellent, clair, simple et gracieux [3].

Sainte Thérèse [4] d'Avila (1515-1582), réformatrice du

1. On lit dans la bulle de canonisation que saint François convertit 72.000 hérétiques.

2. Cf. Jules Vey, *La Philothée de saint François de Sales, Vie de Mme de Charmoisy,* 2 vol., Paris, 1878.

3. La nouvelle édition des *Œuvres* contient environ 400 lettres inédites. « Il ne se passait pas de jours, dit François Favre, témoin de la vie intime du saint, qu'il ne fist vingt à vingt-cinq lettres responsives à toutes sortes de personnes en France et en Savoye, et cecy je le scay parce que c'estait moy qui fermais toutes ses lettres et fesais ses paquets ». T. XI, *Introduction,* p. XIX.

4. *Œuvres,* trad. de l'espagnol par Bouix, 11e édit., 1867. — H. de Curzon, *Bibliographie thérésienne,* in-8 (67 p.), Paris, 1902 (*Q. H.,* avr. 1903, p. 669). — Éd. fr. des *Lettres* par le Père Grégoire (Carme déchaussé), Paris, 1900. — — Bg. par elle-même, trad. fr. par Bouix, dont 15e édit. revue par Peyré, in-12 Paris, 1903; — Une Religieuse carmé-

Carmel. — Œuvres : — sa propre *Vie;* une *Histoire* de ses fondations; le *Chemin de la perfection,* traité ascétique pour les débutants; le *Château de l'âme,* suivant l'âme jusque dans ses états surnaturels les plus élevés. Ces écrits, traduits dans toutes les langues de l'Europe, élèvent Thérèse au premier rang des docteurs de la vie mystique, surtout en ce qui regarde la psychologie surnaturelle.

Amante de Jésus-Christ, notre sainte est tendre et affectueuse jusqu'à verser de très abondantes larmes, ardente et toute de flamme sans délire ni emportement. *Écrivain,* elle prend place parmi les meilleurs auteurs de son temps et de son pays; la perfection de son style épistolaire n'a peut-être jamais été surpassée. *Théologienne* sans avoir étudié, elle a vu plus clair et plus loin dans les questions les plus difficiles de la vie surnaturelle que ne voient d'ordinaire les théologiens qui pâlissent sur les livres.

Louis de Grenade, O. P. († 1588), ainsi appelé de sa ville natale. Il refusa l'archevêché de Brague qu'il fit donner à dom Barthélemi des Martyrs. — Le plus connu de ses ouvrages et le plus estimé de lui-même et du public, est *La Guide des pécheurs,* fort recommandée par saint François de Sales [1]. — Le Belge **Blosius** († 1566), O. B. Il refusa l'archevêché de Cambrai que lui offrait Charles-Quint, et prépara Philippe II malade à paraître devant Dieu. — Laurent **Scupoli** († 1610), Théatin de Naples, auteur présumé du *Combat spirituel* dont saint François de Sales disait : « C'est mon cher livre que je porte dans ma poche il y a bien dix-huit ans, et que je ne relis jamais sans profit [2] ».

lite, 2 vol., 1887 (excellente); — H. Joly, in-12, Paris, 1902; — Sauvert, in-8, Paris, 1902 (*Ét.*, 20 août 1902, p. 554); — Poels, 2e éd., 1856 (all.); — Héfélé, 1882 (all.). — V. § 279, II.

1. Lettre du 3 juin 1603.
2. Ap. Hamon, t. I, p. 71.

— **Jean d'Avila**[1] († 1569), prêtre séculier, très pieux, très zélé, bien doué pour la prédication; il convertit saint François de Borgia et saint Jean de Dieu, décida la vocation de sainte Thérèse, et ramena à Dieu une multitude de pécheurs. — **Saint Jean de la Croix**[2] († 1591), carme castillan. — Cardinal **de Bérulle**[3] († 1629), appelé par Urbain VIII l'*apôtre du Verbe incarné*. — **Olier**[4] († 1657), fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice. Sa spiritualité ne diffère pas, au fond, de celle de saint François de Sales, mais elle est présentée sous des dehors moins attrayants et plus austères. Œuvres : — *Traité des SS. Ordres;* — *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure;* — *Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes;* — *Journée chrétienne...* — Une pléiade de Jésuites, à la suite de saint Ignace, auteur des *Exercices spirituels :* — **Alphonse Rodriguez** († 1616), maître des novices pendant trente ans, dont le *Traité de la perfection chrétienne,* malgré des longueurs et quelques histoires apocryphes, a conquis tous les suffrages; — **Alvarez de Paz**, de Tolède († 1620); — Louis **Du Pont**, de Valladolid († 1624), etc.

§ 296. — HOMMES DE LETTRES ET SAVANTS

Sadolet († 1547) de Modène, secrétaire de Léon X qui le fit évêque de Carpentras tout en le retenant auprès de lui, mort cardinal à Rome. Sa plume élégante et facile imitait assez bien le style de Cicéron. — **Bembo**

1. *Œuvres* (trad. fr. par Arnauld d'Andilly, fol., 1673). — Martin Ruiz, *Vida y obras de Juan de Avila,* 2 vol., Madrid, 1618.

2. *Vie et œuvres spirituelles de saint Jean de la Croix,* trad. sur l'édition de Séville de 1702, 4 vol., 1880.

3. Bibl. au § 281, II, 1; — *Perraud, *L'Oratoire de France,* ch. v, p. 71.

4. Bibl. au § 283.

(† 1547) de Venise, cicéronien de style jusqu'au ridicule[1], secrétaire de Léon X, titulaire de plusieurs évêchés et autres bénéfices en Italie, prêtre à l'âge de près de soixante ans après une vie licencieuse, mort cardinal. — **Vida** († 1566), évêque d'Albe, grand poète latin qui s'efforçait d'imiter Virgile; auteur de la *Christiade,* poème traduit en plusieurs langues et dont Milton semble s'être inspiré dans son *Paradis perdu.* — **Erasme**[2] († 1536), de Rotterdam, chanoine régulier de Saint-Augustin sans vocation et malgré lui, avec vœux solennels[3] et prêtrise. Il voyagea en Europe, recherché de quiconque cultivait les lettres ou les sciences, même des princes, des rois et des Papes qui semblaient s'honorer de lui écrire. Paul III voulut le faire cardinal : il refusa cet honneur, n'étant sensible qu'à la gloire des lettres. Il fut en effet le plus bel-esprit et peut-être le savant le plus universel de son siècle. Malheureusement son caractère n'était pas à la hauteur de son talent. Suspect dans sa foi, bien qu'il ait toujours fait profession de catholicisme[4], plus suspect encore dans ses mœurs, cet homme, aussi vain que savant, semble avoir eu surtout le culte de lui-même. — Œuvres : neuf volumes in-folio sur la Sainte Ecriture, les Pères et

1. * FELLER.

2. FEUGÈRE, *Érasme,* 1873; — DE NOLHAC, *Érasme en Italie,* 1888 ; — cf. *D.-M.*, 1er juillet 1888; — JANSSEN, t. II; — DURAND DU LAUR, *Érasme, précurseur et initiateur de l'esprit moderne,* 2 in-8, Paris, 1872; — STICHARD, *Erasmus von Rotterdam,* in-8, Leipz., 1870; — DRUMMOND, *Erasmus,* 2 in-8, Lond., 1873. — Cf. Bibl. dans le *Dict. de la B.* de M. VIGOUROUX, art. *Érasme.* — Érasme fit toujours profession de foi catholique. Était-ce sincèrement? controverse (JAGER, t. XIV, p. 528). Le B. Th. Morus, qui vécut trente ans dans son intimité, ne douta jamais de son orthodoxie (Bg. de Morus par BRIDGETT, Lond., 1891).

3. Dans la suite il fut dispensé des vœux; il obtint même du Pape la permission de faire toujours gras, ayant, disait-il. « l'âme catholique et l'estomac luthérien ».

4. On a écrit qu'il mourut « *sine crux, sine lux, sine Deus* » (satire à l'adresse du latin de la scolastique). Il est vrai qu'Érasme ne reçut pas les derniers sacrements; mais on ne sait pourquoi.

autres innombrables sujets; le tout rédigé avec goût, selon les règles d'une bonne critique et en style pur et facile. — **Juste Lipse** († 1606), de Bruxelles, qui, un moment passé au protestantisme, revint à sa foi première, et écrivit le *De una religione* pour démontrer la vérité de la religion catholique; — l'Espagnol **Vivès** († 1540); — le Français **Budé** († 1540); — les deux dramaturges **Lope de Vega**[1] († 1635) et **Calderon** († 1681), ordonnés prêtres l'un et l'autre sur le tard de leur vie; — Le **Tasse** († 1595), auteur de la *Jérusalem délivrée;* — **Ronsard** († 1585), grand poète, et prêtre indigne s'il est vrai toutefois qu'il ait été prêtre; il fut au moins chanoine du Mans et curé d'Évaillé. Il mourut repentant dans son prieuré de Saint-Côme, près de Tours; — Michel **de Montaigne**[2] († 1592), né au château de Montaigne (Périgord), conseiller au Parlement de Bordeaux et maire de la même ville; célèbre auteur des *Essais* [3], ouvrage philosophique. — **Sarbiewski** (Sarbiévius, † 1640), Jésuite polonais; poète lyrique, parfois supérieur à Horace[4]; — trois autres Jésuites : Frédéric **de Spée** († 1635), mort en soignant des pestiférés; — **Scheffler** († 1677), converti du luthéranisme; — Jacques **Bulde** († 1668).

Parmi les représentants de la science, deux hommes surtout, Copernic et Galilée, doivent avoir ici une mention spéciale.

Nicolas **Copernic** (1473-1543) naquit à Thorn (Prusse), étudia la philosophie et la médecine et s'attacha définitivement aux mathématiques[5]. Un voyage en Italie lui per-

1. Lafond, *Étude sur Lope de Vega.*

2. Champion, *Introduction aux Essais de Montaigne*, Paris, 1900. Montaigne est représenté dans cet ouvrage comme un rationaliste convaincu : c'est une erreur (*Bull. crit.*, 15 mars 1901).

3. Publiés en 1580 (livres I et II) et en 1588 (livre III).

4. « Horatium assecutus est, imo aliquando superavit » (Grotius, cité par Feller).

5. L'Université de Cracovie, où Copernic étudia les mathématiques

mit de prendre à Padoue le grade de docteur en médecine, de se mettre en relation avec les astronomes Regiomontanus [1] et Dominique Maria, d'enseigner (1500) les mathématiques à Rome... De retour dans son pays et fait chanoine à Frauenbourg, il partagea son temps entre l'assistance au chœur, le soin gratuit des malades pauvres et ses études de prédilection. — Ce fut vers 1507 qu'il commença à arrêter et à écrire ses idées, connues depuis sous le nom de *système de Copernic.* Dans ce système, universellement admis aujourd'hui, ce n'est pas le soleil qui tourne autour de la terre, mais bien la terre autour du soleil; la terre a un double mouvement, l'un diurne sur elle-même, l'autre annuel autour de l'astre solaire. Ces idées, opposées aux idées communément adoptées jusque-là de Ptolémée, avaient été émises jadis par des pythagoriciens et défendues récemment par Nicolas de Cusa, depuis cardinal. Copernic les coordonna, leur donna un commencement de démonstration, et les présenta au public dans son grand ouvrage *De orbium cœlestium revolutionibus,* dédié au Pape Paul III. La publication était à peine faite, qu'il mourut pieusement à Frauenbourg. On porta son corps à Thorn.

Galilée [2] (1564-1642), fils naturel d'un noble Floren-

a élevé une statue à l'illustre savant en 1900, à l'occasion de la célébration du 5e centenaire de sa fondation (* *Ét.,* 5 décembre 1900, p. 658).

1. Mort à Rome évêque de Ratisbonne.

2. *Opere di Galileo Galilei, edizione nazionale sotto gli auspicii di sua Maestà il Re d'Italia* (doit avoir 20 vol.; t. I, 1890, Florence). Les documents relatifs au procès et au jugement de 1616, se trouvent dans le t. V paru en 1895. — H. de l'Épinois, *Les Pièces du procès du Galilée*, Paris, 1877. — Gebler, *Les Actes du procès de Galilée,* Stuttgart, 1877.

H. de l'Épinois, *La question de Galilée*, 1878; et dans *Q. H.*, t. III; — Jaugey, *Le Procès de Galilée*, in-12, Paris et Lyon, 1888; *Dictionn. Apologétique*, art. *Galilée* et *Mouvement de la terre ;* — De Smedt, *Principes de la critique historique*, p. 27-31; — Bourquard, *Galilée, son procès, sa condamnation, les Congrégations romaines*,

tin[1]; professeur de mathématiques dans sa ville natale, Pise, par la protection du cardinal del Monte, puis (1599-1610) à Padoue. Célèbre par ses découvertes scientifiques, il l'est encore davantage par le procès malheureux que lui intenta le Saint-Office et dont voici l'histoire abrégée :

1) Il avait adopté l'opinion de Copernic sur la mobilité de la terre et l'immobilité du soleil. Sur ce point, comme sur bien d'autres, il combattait les données d'Aristote, ce qui le mit en conflit avec les péripatéticiens tout-puissants encore à cette époque. Il effaçait par son talent incontesté la plupart des savants de son temps; l'envie lui fit une guerre acharnée sous le couvert de l'autorité du Stagirite et des intérêts prétendus de la science. Il se heurtait à des textes formels de l'Écriture[2] littéralement interprétés alors; les théologiens, par des raisons de conscience, crurent devoir, eux aussi, entrer dans l'opposition.

L'affaire fut portée à Rome. La congrégation du Saint-Office, à l'unanimité de ses membres et des onze théologiens[3] consulteurs, dans son assemblée du 25 février 1616 présidée par le pape Paul V, déclara[4] *hérétique* cette proposition : que le soleil est le centre immobile du

Paris, 1886; — Reusch, *Le Procès de Galilée et les Jésuites* (Bonn, 1876); — Grisar, *Galileistudien* (Ratisb., 1882); — Schanz, *Galileo Galilei et son procès* (Wurtzbourg, 1878); — Berti, *Le Procès de Galilée,* Rome, 1878; — ‡ Fahie, *Galileo, his Life and Work*, in-8, Lond., 1903 (*Bull. crit.,* 1904, p. 348).

1. Il eut à son tour trois enfants naturels : deux filles qui se firent religieuses et un garçon. Ce célibataire à mœurs faciles demeura cependant toujours ferme dans la foi. — Urbain VIII, qui simple cardinal avait loué en vers les découvertes de Galilée, accorda à son fils une pension de 60 écus; il éleva ensuite cette pension à 100 écus, et la reporta, à partir de 1630, du fils au père.

2. Ps. xviii, 6, 7; xcii, 1; ciii, 5; — Eccles., i, 4, 5; Ecclis., xliii, 26.

3. * Leurs noms : Jaugey, *Le Procès de Galilée*, p. 21, 22.

4. Déclaration demeurée secrète et communiquée seulement à l'intéressé.

monde; *erronée* cette autre : que la terre n'est pas le centre du monde et qu'elle tourne sur elle-même [1]. En conséquence, Paul V fit signifier à l'intéressé, par le cardinal Bellarmin, d'avoir à abandonner son opinion ; injonction que lui fit également le commissaire du Saint-Office, au nom du Pape et de la Congrégation tout ensemble, en présence de deux témoins. Galilée promit d'obéir. — Quelques jours après (5 mars 1616), un décret de la Congrégation de l'Index condamnait et prohibait, par ordre du Pape, d'une manière générale, tous les livres enseignant l'immobilité du soleil centre du monde et le mouvement de la terre, doctrine qualifiée de *fausse et tout à fait contraire à l'Écriture*[2] ; plusieurs de ces livres étaient nommés (l'ouvrage de Copernic avec la clause *donec corrigatur*).

Quinze ans plus tard (1632), Galilée publia son *Dialogo,* grand ouvrage dialogué et ironique où il soutenait indirectement les propositions proscrites. Obligé, pour ce fait, de se présenter devant le tribunal de l'Inquisition romaine, il dut prononcer une formule d'abjuration [3] touchant le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil (1633); le tribunal le condamna en outre à la prison pour un temps indéterminé, et à la récitation, durant trois mois, une fois la semaine, des sept psaumes de la pénitence. Hâtons-nous de dire que le grand astronome, tout en étant soumis à une certaine surveillance, ne fit pas un jour, une heure de prison, et put mourir en paix à Florence dans sa soixante-dix-huitième année [4]. — La légende nous montre un Galilée jeté dans les cachots de l'Inquisition, soumis à la torture qui l'aurait rendu aveugle, abjurant en chemise, frappant la terre du pied en

1. JAUGEY, p. 21.
2. « Falsam... divinæque Scripturæ omnino adversantem ». Termes du décret. — Cf. *Q. H.*, t. III, p. 99.
3. * JAUGEY, *Le Pr. de G.*, p. 43-46; — *Q. H.*, p. 131.
4. * *Q. H.*, p. 135 sq.; — cf. JAUGEY, p. 49.

se relevant et disant : *E pur si muove* (cependant elle remue) : tout cela, pures inventions de date relativement récente[1].

2) Le dogme de l'infaillibilité de l'Église n'a pas été compromis par l'affaire de Galilée[2].

Il est bien vrai que Paul V, Urbain VIII et les Congrégations croyaient la doctrine copernicienne contraire à l'Écriture. Cette persuasion erronée inspira leurs actes ; mais aucun de ces actes ne constitue une *définition* doctrinale. — A plus forte raison, il n'y a pas eu de définition doctrinale *imposée* à la foi *de toute l'Église*. — Dans les décrets incriminés, ce n'est pas le Pape qui parle, mais les Congrégations. « Or, jusqu'ici, on ne peut citer aucun exemple de définition reconnue communément pour infaillible, qui ait été rendue sous cette forme. Dans toutes les définitions doctrinales infaillibles, le Pape enseigne directement, il parle lui-même et non par l'intermédiaire des cardinaux[3] ». Il faudrait donc des raisons pour croire qu'on a voulu déroger à l'usage ; et ces raisons manquent. — Les théologiens de Rome et d'ailleurs, alors et dans la suite, avant les nouvelles preuves du mouvement de la terre comme depuis, ont enseigné unanimement que le privilège de l'infaillibilité pontificale n'était pas engagé dans les actes du Saint-Siège concernant cette affaire[4].

Conclusion. — Deux Congrégations romaines se sont trompées ; deux tribunaux faillibles, une fois au moins, n'ont pas jugé selon la vérité, ont même manqué de pru-

1. Galilée fut aveugle ses trois dernières années ; mais la torture, qu'il ne subit pas, n'y était pour rien (*JAUGEY, p. 37, 46 ; — MICHAUD, *Biogr. univ.*, t. XV, p. 416 ; — *Q. H.*, *loco cit.* ; — CANTU, *Hist. univ.*, t. XV, p. 481).

2. * JAUGEY, *Le Pr. de Gal.*, p. 67 sq. ; — *Dict. Apol.*, col. 1344 sq. — Ce point est bien traité aussi par le Père Grisar, *Opere cit.*

3. JAUGEY, *Le Procès*, p. 75.

4. * JAUGEY, *Le Procès*, p. 76 sq.

dence et de circonspection. Les tribunaux séculiers n'ont-ils donc aucune erreur à leur actif? L'erreur des Congrégations a au moins le bénéfice des circonstances atténuantes : — *a*) L'opinion par elles condamnée était partiellement inexacte. Le soleil, centre de notre système planétaire, n'a qu'une immobilité relative; il est soumis à un certain mouvement de rotation sur lui-même et de translation. — *b*) En second lieu, cette opinion, donnée comme une vérité absolue, n'était nullement démontrée alors. Les preuves fournies avant Newton n'avaient rien de décisif[1], et on y a renoncé depuis; il en était même de fausses, comme celle par exemple que Galilée tirait des marées, phénomène qu'on croit aujourd'hui n'avoir pas de rapports avec le mouvement de la terre. — *c*) La plupart des savants de l'époque, presque tous, se prononçaient pour le système de Ptolémée et contre celui de Copernic; de même la puissante école des péripatéticiens; de même le commun des interprètes de l'Ecriture, sans distinction de catholiques et d'hérétiques [2]. Fallait-il donc, sans nécessité démontrée [3], se séparer de la généralité des savants? abandonner encore une fois maître Aristote? re-

1. Les preuves données depuis Newton, touchent à la certitude, mais ne sont pas absolument démonstratives. V. JAUGEY, 67-8; *Ét.*, 5 juill. 1904, p. 71-72.

2. « Rendons cette justice aux théologiens catholiques, qu'ils firent moins de bruit contre l'opinion du mouvement de la terre que les théologiens réformés » (BOUILLIER, *Histoire du Cartésianisme,* t. I, p. 448).

3. Le jésuite Fabri écrivait en 1616 dans son traité *Eustachius de divinis :* « Nous avons plus d'une fois sommé leurs coryphées de nous fournir une preuve du mouvement de la terre. Ils s'y sont toujours refusés. Rien ne s'oppose donc à ce que l'Église prescrive de prendre au sens propre les passages de la Bible en question. S'ils découvrent une preuve, ce que j'ai peine à croire, l'Église ne fera point difficulté d'expliquer ces textes au sens figuré, comme ces paroles du poète : *Terræque urbesque recedunt* » (GRISAR, *Galileistudien...*, p. 165). — Cf. lettre de Bellarmin à Foscarini (12 avril 1615) : le système est pour le moins très douteux et *in caso di dubio, non si deve lasciare la Scrittura santa esposta da santi Padri.*

noncer au sens littéral du texte sacré? C'était par des interprétations nouvelles des Saints Livres, que les protestants niaient la présence réelle, la transsubstantiation et tant d'autres dogmes : ne semblerait-on pas leur donner gain de cause, en interprétant autrement que par le passé certains textes scripturaires relatifs au soleil et à la terre?...

CHAPITRE V

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE

Bien des choses qui trouveraient ici leur place ont été déjà dites ; le parallélisme que nous avons cru devoir établir entre les deux réformes protestante et catholique, demandait cette anticipation. Le présent chapitre n'aura donc que des proportions réduites.

Clercs

§ 297. — PAPES, CARDINAUX, ÉVÊQUES

On a vu les Papes travailler à leur propre réformation, atténuer l'abus du népotisme en attendant sa complète disparition, grandir en autorité spirituelle et morale ; il n'y a que leur ancien droit du moyen âge sur les puissances temporelles qui ne se soit pas relevé. — Les élections papales se font comme précédemment, sauf les modifications apportées au conclave par Grégoire XV [1].

Les Cardinaux, seuls électeurs du Vicaire de Jésus-Christ, ont été portés par Sixte-Quint à 70 (chiffre maximum), dont six cardinaux-évêques, 50 cardinaux-prêtres et 14 cardinaux-diacres. Ils ont grandi, non seulement en nombre, mais en considération. Leur manière de vivre

1. Rohrbacher, l. LXXXVII.

nous paraîtrait aujourd'hui un peu luxueuse; mais les contemporains en jugeaient autrement. Bellarmin et de Bérulle, en se laissant imposer une maison d'environ 35 personnes, ne croyaient manquer à aucune vertu, ni à aucune convenance. Il est vrai que leurs collègues avaient généralement un personnel plus considérable [1]. — Depuis le XIe siècle, ils sont les conseillers-nés du Saint-Siège dans le gouvernement de l'Église, comme l'avaient été les conciles romains pendant les dix premiers siècles. Leur action s'exerce plus particulièrement par les congrégations à partir de Sixte-Quint.

L'épiscopat [2] se retrempe, comme tous les degrés de la hiérarchie, mais lentement, incomplètement. Bien des évêques, surtout en Allemagne, ressemblent trop, par leur manière extérieure de vivre, à des princes séculiers [3]. En France, à la suite du concordat de François Ier avec Léon X, les évêchés deviennent l'apanage presque exclusif de la noblesse. — Même après le concile de Trente, les canons sont souvent violés [4]. On rencontre parfois des évêques enfants, plus souvent des évêques non résidents, des bénéficiers pourvus de plusieurs bénéfices incompatibles. Lorsque saint Charles Borromée arriva à Milan, il y avait plus de quatre-vingts ans qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait résidé [5]. La mort du cardinal de Joyeuse (1616) laissa va-

1. * HOUSSAYE, *Bérulle et Richelieu*, p. 265; — CANTU, *Hist. univ.*, t. XIV, p. 425. — Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, régla dans son synode de 1608 qu'il n'aurait pas plus de dix à douze chevaux dans ses tournées pastorales (RAVENEZ, *Hist. du card. de Sourdis*, p. 159).

2. Qualités requises pour être évêque : — Léon X, bulle *Supernæ dispositionis* (1514); — Sixte V, bulle *Immensa* (1587); — Greg. XIV, bulle *Onus* (1591); — Concil. Trid., sess. VII, cap. I; sess. XXIV, cap. II; sess. XXV, cap. I.

3. Un évêque modèle : Mgr de Wolfgang de Salm, évêque de Passau, 1540-1555, dont bg. par REICHENBERGER (Frib.-Br., 1902); — cf. *Q. H.*, avr. 1903, p. 694.

4. * HOUSSAYE, *Bérulle et l'Oratoire*, p. 6-8.

5. GUISSANO, *Vie de saint Charles*, l. II, ch. I.

cantes six abbayes que Paul V accorda à Henri de Lorraine-Guise, enfant de deux ans[1]. Le chapitre de Metz se donna pour évêque Henri de Bourbon, fils bâtard d'Henri IV, âgé de six ans : singulier prélat qui ne reçut jamais les Ordres, vécut toujours dans la licence, abdiqua la cléricature après quarante ans d'épiscopat, et, devenu vieux, se maria[2]. Saint Pie V lui-même, pour éviter un plus grand mal, crut devoir reconnaître la nomination de deux enfants princiers aux évêchés de Freysingen et d'Halberstadt[3]. — En ce qui concerne la France, on peut juger de la grandeur du mal par les engagements que prit, sous la régence, à l'instigation de saint Vincent de Paul, le Conseil préposé à la distribution des bénéfices : on y décida d'exiger des candidats dix-huit ans au moins pour les abbayes, seize pour les canonicats des cathédrales, quatorze pour les canonicats des collégiales, et un an de prêtrise pour l'épiscopat[4]. Encore ces dispositions ne furent-elles pas toujours observées. Mazarin voulut bientôt faire seul les nominations, pour lesquelles il s'inspira plus souvent des intérêts de sa politique que de ceux de la religion. — Malgré tout, il y a progrès dans l'épiscopat; et ce progrès ira croissant sous l'influence, en partie, des séminaires.

§ 298. — PRÊTRES

La prédication[5], en voie d'amélioration dès la période

1. Houssaye, *Bérulle et l'Oratoire*, p. 196.
2. *Gallia Christiana*, t. XIII, p. 800 sq.
3. De Meaux, *La Réf. et la politique fr.*, t. I, p. 298.
4. Bougaud, *H. de S. Vincent de Paul*, t. I, p. 309. — Pompe avec laquelle Bordeaux recevait ses nouveaux archevêques (*Ravenez, *Hist. du card. de Sourdis*, p. 19).
5. Jacquinet, *Des prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet*, 1863; — Lezat, *De la prédication sous Henri IV*, 1872; — Bougaud, *H. de S. V. de Paul*, t. I, p. 207, 459 sq.; — Duflot, *Un orateur du XVI. siècle, François Richardot, évêque d'Arras*, in-8, Arras, 1898. — Cf. Victor du Bled, *La Société française du XVIe siècle au XXe*, 2e vol., Paris, 1901 (*Bull. crit.*, 5 janv. 1902).

précédente, réalise de nouveaux et considérables progrès, grâce à l'esprit de zèle, fruit de la réforme catholique. — Au XVIe siècle, les défauts de l'époque antérieure, subtilités [1], abus des divisions, abus des citations grecques et latines d'auteurs profanes, sont encore très sensibles. Dans la première moitié du XVIIe, en France, le goût commence à s'épurer; déjà on voit poindre l'aurore des plus beaux jours de l'éloquence de la Chaire. Le P. Auger est un prédicateur puissant et d'un goût assez pur; saint Vincent de Paul, dédaignant les formes « pompeuses et empanachées », comme disait saint François de Sales, parle avec une admirable simplicité » [2]; saint François échappe à peu près au mauvais goût du siècle [3], pendant que son ami Camus, le P. Coton, le P. Senault et bien d'autres ne réussissent pas à s'en affranchir.

A la prédication se rattachait l'explication du catéchisme [4], instruction religieuse élémentaire par demandes et réponses. Ce mode d'enseignement, peu pratiqué jadis, se généralisa au XVIe siècle, l'expérience ayant montré qu'il n'en était pas de meilleur. Beaucoup de catéchismes furent rédigés [5] dans toutes les langues et en tous pays; il s'en répandit à Paris, en huit ans, trente-huit mille exemplaires de celui du P. Auger [6]. — Le P. Maldonat,

1. L'humaniste Bembo, futur cardinal, disait des prédicateurs de son temps : « A quoi bon irai-je écouter leurs sermons! On n'entend jamais que le Docteur subtil disputant avec le Docteur angélique, et puis c'est toujours Aristote qui vient en tiers pour résoudre la question proposée » (cité par CANTU, *Les Hérétiques d'Italie*, p. 257).

2. BOSSUET.

3. L'abbé Bourdoise, entendant saint François de Sales prêcher à Paris, le trouva trop savant; il en fit l'observation au saint évêque ('DARCHE, *Bourdoise*, t. I. p. 221).

4. HÉZARD, *Hist. du catéchisme, depuis la naissance de l'Église jusqu'à nos jours*, in-8, Paris, 1900; — *Dictionn. th.* VACANT, *Catéchisme*.

5. « C'est surtout à Vincent de Paul, aux missions, à l'assemblée des dames, qu'il faut attribuer le mouvement qui porta peu à peu les évêques à en rédiger (des catéchismes en France) pour leurs diocèses respectifs » (BAUNARD, *La V. Louise de Marillac*, p. 86, 5e mille).

6. HERGENROETHER, t. VI, p. 40.

de passage à Bordeaux, établit l'enseignement catéchétique dans trois paroisses de la ville (1580)[1]. Saint Vincent de Paul le recommandait fort aux prêtres de la Mission. Il écrivait à l'un d'eux : « Ma pensée est que ceux qui travailleront doivent, l'un, faire le grand, l'autre le petit catéchisme; car, comme j'ai dit, on remarque que tout le fruit vient de là »[2]. Saint François de Sales débuta dans son ministère épiscopal par cette même institution, à Annecy et dans tout son diocèse[3]. Lui-même, tous les dimanches, expliquait aux enfants, en présence de l'assemblée des fidèles, quelques parties du catéchisme de Canisius ou de celui de Bellarmin dont il avait donné le texte à apprendre[4]; il ne se dispensait de cette modeste fonction que dans les cas de nécessité absolue, et alors il se faisait remplacer. Tous ses curés eurent ordre d'en faire autant en été, le dimanche, deux heures durant; et tous ses prêtres, même non bénéficiers, furent exhortés à prêter leur concours pour cet office.

§ 299. — L'ENSEMBLE DU CLERGÉ

Le protestantisme améliora indirectement le clergé, en attirant à lui les plus mauvais clercs, et en rendant manifeste pour les autres la nécessité d'une vraie réforme; le nombre des très bons prêtres alla croissant

1. Prat, *Maldonat*, p. 461. — Le catéchisme fut ensuite rendu obligatoire dans tout le diocèse de Bordeaux par l'archevêque de Sourdis (1600) (*Ravenez, *Hist. du cardinal de Sourdis*, p. 25; cf. p. 23, 71, 160, 181).
2.* Bougaud, t. I, p. 470.
3. *Hamon, *Vie de S. François de Sales,* t. I, l. IV, ch. ii.
4. Chants, médailles, images, chapelets, processions, comme attraits et moyens d'émulation (Hamon, *loco cit.*). — Bellarmin, arch. de Capoue, catéchise lui aussi les enfants (sa *Vie* par Couderc, t. I, p. 387).

de jour en jour [1], surtout après le concile de Trente. Il faut bien convenir cependant que, même dans la première moitié du grand siècle, en France du moins, l'ignorance et le vice déshonoraient trop souvent la profession ecclésiastique [2]. C'étaient là des legs du passé et les tristes conséquences des guerres de religion. Les séminaires, qui travaillaient à remédier au mal, ne commencèrent à porter tous leurs fruits que dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Une des irrégularités les plus communes, mais non les plus graves, concernait le **vêtement** ecclésiastique [3]. Au moyen âge, les conciles prescrivaient généralement un vêtement long, fermé et d'une seule couleur. Les Pères de Trente ne précisèrent pas davantage ; ils se bornèrent à maintenir la distinction entre l'habit séculier et l'habit clérical, demandant que ce dernier fût honnête et convenable [4]. Saint Charles Borromée, dans ses conciles de Milan, ne permit au commun des ecclésiastiques [5] que la couleur noire ; Sixte-Quint exigea que tout clerc jouissant de quelques revenus, portât un habit long, descendant jusqu'aux pieds [6]. Depuis lors la soutane, telle

1. *Bougaud, *Vie de S. Vincent de Paul*, t. I, p. 200 ; — Picot, *Essai hist. sur l'influence de la religion*, t. I, l. I, n. 36. — Vie éminemment chrétienne des principaux membres du clergé à Rome, sous Sixte-Quint (Ranke, l. IV, dern. paragr. ; — De Hubner, *Hist. de Sixte-Quint*, t. II, p. 89 sq.). — *Conférences eccl.*, organisées dans le midi de la France au XVIIe siècle (*Morère, dans *Cl. Fr.*, 1er mars 1904); en très bon état dans le diocèse de Meaux, du temps de Bossuet (Ledieu, *Mémoires*, p. 184).

2. *Houssaye, *Bérulle et l'Oratoire*, premières pp. ; — Maynard, *Vie de S. Vincent de Paul*, l. IV, ch. I ; — Abelly, l. I, ch. I ; l. II, ch. II, sect. 1. — Sur l'état du clergé de Bourges, voir Darche, *Bourdoise*, t. II, p. 241. — Sur l'état du clergé de Bordeaux, fin XVIe siècle, voir Ravenez, *Hist. du card. de Sourdis*, p. 22-24.

3. Thomassin, *Discipl.*, p. I, l. II, ch. LI.

4. « Honestum habitum clericalem, illorum ordini et dignitati congruentem ». Sess. 14 et 23, ch. VI.

5. « In omni vestitu color tantum niger adhibeatur, nisi forte alium colorem requirat dignitatis gradus ». An. 1565.

6. « Tonsuram et habitum clericalem, vestes scilicet talares, qua-

qu'elle est aujourd'hui, fut généralement prescrite par les conciles provinciaux et par les synodes diocésains. — La prescription fut-elle observée ? Oui assez généralement, du moins dans les pays catholiques[1], mais pas partout en même temps. En France, dans la première moitié du XVII[e] siècle, bien peu de clercs y étaient encore fidèles hors des églises[2]. L'abbé Bourdoise naturellement prêchait d'exemple et de parole. Son grand zèle à cet égard le fit surnommer par des plaisants : *Messire Soutane.*

Sous Louis XIII, les biens de l'Église de *France* [3] donnaient un revenu annuel d'environ cent millions de livres (y compris les vingt-cinq millions provenant des dîmes). Mais les charges nécessaires le réduisaient d'un cinquième. Restaient seulement, pour les évêques (cent quinze archevêchés ou évêchés), les prêtres et les religieux des deux sexes, une somme nette de peut-être quatre-vingts millions de livres, dont pas plus de vingt millions pour « les clercs qui desservaient les paroisses et ceux qui priaient ou travaillaient dans les monastères ». Le reste (soixante millions) était en réalité aux mains de l'État qui en disposait comme il voulait, « à cette seule condition de n'en gratifier que des individus revêtus au moins des ordres mineurs ». Aussi bien, si l'Église de France était riche, la plupart des prêtres ne l'étaient pas ; dans cette ruche sainte, les frelons mangeaient presque tout.

Le clergé d'*Espagne* [4], sous les deux premiers successeurs de Philippe II (1598-1665), était « le plus riche du monde catholique ». Ses deux cent mille prêtres (12 arch., 54 év.), soixante-dix mille religieux et trente mille

cumque remota excusatione assumere et jugiter deferre ». Bulle *Cum Sacrosanctum*, 9 janv. 1589.

1. Très peu en Allemagne (*Dict. th.* GOSCHLER, t. XXV, p. 49).
2. *DARCHE, *Bourdoise,* t. I, p. LXXXII, 59 et 171.
3. D'AVENEL, dans l'*Hist. génér.*, t. V, p. 345-6; — HANOTAUX, *Richelieu*, t. I, 2[e] édit., p. 441-2, 522. — Cf. IMBART DE LA TOUR, *Les Origines de la Réforme. La France moderne* (1905), p. 361, 93-102.
4. BOISSONNADE, dans l'*Hist. génér.*, t. V, p. 670.

religieuses possédaient peut-être le cinquième du sol. La plus grosse part du revenu allait, il est vrai, au haut clergé : trois cent mille ducats à l'archevêque de Tolède, quarante à soixante mille à chacun des autres évêques, quatre cent mille au monastère de Saint-Benoît de Valladolid... Et puis il y avait de lourdes charges, l'insatiable avidité du fisc[1], quoique les biens d'Église fussent en principe exempts de l'impôt; en sorte que l'aisance manquait à beaucoup de prêtres[2].

Fidèles

§ 300. — BAPTÊME ET CONFIRMATION

Le concile de Trente ordonna de conférer le baptême au plus tôt (*quam primum*) : expression un peu vague qui divise les théologiens. Les uns disent qu'il y aurait péché grave à en retarder l'administration pendant cinq ou six jours, d'autres étendent ce délai jusqu'à une dizaine de jours, quelques-uns donnent même une plus grande latitude[3].

La confirmation, jusqu'à la troisième période du

1. Cf. *ibidem*, p. 99 (sous Philippe II).

2. Ordonnance de Sourdis, archev. de Bordeaux, 1606 : « Tous les curés sont obligés de justifier, avant l'obtention de leurs titres, qu'ils possèdent : la *Bible*, la *Vie des saints*, le *Guide des curés* de Milhard, le *Catéchisme du Concile de Trente*, le *Concile provincial* et les *Cas réservés* (Ravenez, *Hist du card. de Sourdis*, p. 96).

3. D'après Lehmkuhl, *dilatio unius alteriusve mensis pro peccato mortali habenda est.* — Layman dit qu'on peut attendre un mois sans péché mortel. — *Voir Corblet, *Hist. du sacr. de Baptême*, t. I, p. 496. — Boudon, archidiadre d'Évreux, avait été ondoyé à la maison (1624) selon l'usage du temps; les cérémonies du baptême furent différées pendant quatre mois (sa *Vie* par Collet, p. 3). — Bossuet fut baptisé le jour même de sa naissance, 27 sept. 1627, dans l'église paroissiale de Saint-Jean (*Registres* de Saint-Jean). Toute sa vie durant, il crut à tort avoir été baptisé le 29 septembre (Brunetière, *Études critiques*, 6e série, p. 193, Paris, 1899).

moyen âge, avait été conférée immédiatement après le baptême, ou dans les premiers jours qui suivaient. Aux XIIe et XIIIe siècles, on commença de mettre un certain intervalle entre ces deux sacrements; et l'intervalle alla se prolongeant de plus en plus, si bien que le catéchisme du concile de Trente exhorte à ne pas recevoir la confirmation avant l'âge de douze ans [1].

§ 301. — MESSE, COMMUNION, INSTITUTIONS EN L'HONNEUR DU SAINT SACREMENT

L'usage, pour les prêtres, de célébrer chaque jour la **messe** continue de s'étendre, sans devenir universel. C'est l'usage des meilleurs d'entre eux, celui des Oratoriens d'Italie et de France [2] et généralement de tous les nouveaux Ordres religieux. Le pape Grégoire XIII célébrait trois fois la semaine, plus le dimanche [3].

La **communion fréquente** tend à se généraliser parmi les pieux fidèles [4]. On avait commencé d'y revenir dès la période précédente. Depuis, le concile de Trente l'encourage hautement [5]; saint Philippe de Néri s'en fait à Rome l'ardent propagateur... Devant de telles autorités, le mouvement portant les âmes pieuses à s'approcher plus souvent de la sainte Table, s'accentue de jour en jour. Dans les communautés religieuses, la communion hebdomadaire devient ordinairement de règle, bien que

1. *CHARDON, *Cursus theol.*, MIGNE, t. XX, ch. III, p. 175.

2. LALLEMAND, *Essai sur l'hist. de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, p. 222.

3. RANKE, t. II, p. 237.

4. La V. Louise de Marillac communiait trois fois par semaine (Bg. par BAUNARD, p. 52); saint Ignace et Lefèvre, à Paris, une fois la semaine (JOLY, *S. Ignace*, p. 90).

5. « Optaret quidem sacrosancta synodus, ut in singulis missis fideles adstantes non solum spirituali affectu, sed sacramentali etiam Eucharistiæ perceptione communicarent ». Session 22, chap. VI; cf. Session 13, ch. VIII.

le concile de Trente[1], après celui de Vienne, n'ait demandé aux religieuses que la communion mensuelle. Les Bénédictins, à qui Benoît XII avait prescrit de communier au moins une fois le mois, ne se mettront à la communion hebdomadaire qu'à partir de 1642. — Parfois on alla trop loin dans cette voie, ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans les réactions. Quelques casuistes conseillèrent de communier chaque jour, à la seule condition d'être en état de grâce; mais cette doctrine ne prévalut pas, rejetée qu'elle fut dès son apparition par la presque unanimité des théologiens.

La solennité de la **première communion** est due, au moins en France, à l'initiative de saint Vincent de Paul[2]. Les Lazaristes, dans leurs missions, catéchisaient les enfants, et les faisaient, à la fin, approcher de la sainte Table tous ensemble et publiquement; la cérémonie se terminait par une procession solennelle où figuraient les premiers communiants, tous vêtus de blanc. Quelques curés, au début, ne trouvèrent pas la chose de leur goût. L'heureuse innovation se généralisa néanmoins dans l'Église de France, où elle est demeurée jusqu'à nos jours un des principaux moyens d'action religieuse[3].

La dévotion au saint Sacrement ne se manifestait pas seulement par des communions plus fréquentes; la piété catholique s'ingénia pour réparer les outrages dont Jésus-Christ hostie était tous les jours l'objet de la part des protestants.

1. Session 25, *De Regul.*, ch. x.

2. Bougaud, *Vie de S. V. de P.*, t. I, p. 470-472. — L'abbé Bourdoise fit la première communion à quatorze ans; saint Louis de Gonzague à douze ans; Boudon, archidiacre d'Évreux, à neuf.

3. La première communion solennelle, disait saint Vincent de Paul, est « un des principaux moyens que nous ayons pour toucher les personnes plus âgées qui ont le cœur dur et obstiné, lesquelles se laissent vaincre à cette dévotion des enfants et du soin qu'on prend après eux ». Bougaud, t. I, p. 471.

Saint François Régis, à vingt-deux ans, institua la première **confrérie du saint Sacrement** et en dressa lui-même les statuts [1].

Les **Quarante-Heures** [2] s'établirent par degrés. Le P. Joseph de Fermo, capucin, institua à Milan, vers le milieu du XVIe siècle, quarante heures de prières pour honorer le séjour de Jésus-Christ dans son tombeau. Puis saint Charles Borromée fit faire des prières spéciales pendant les trois jours d'avant le carême; saint Philippe de Néri institua, pour ces mêmes trois jours, des pèlerinages aux sept basiliques de Rome. Bientôt la pratique nouvelle, ayant pour but tout à la fois d'empêcher et de réparer les désordres du carnaval, se propagea dans toute l'Italie, d'où elle passa en France. Dès 1615, elle était obligatoire, par ordonnance épiscopale, dans toutes les églises de Paris et des faubourgs. — L'exposition du saint Sacrement [3] n'y fut pas d'usage dans les commencements; mais elle ne tarda pas à en être regardée comme partie intégrante.

Vers 1574, Mgr de Gondy établit dans son diocèse de Paris l'**Adoration perpétuelle**, à l'instigation du célèbre Jésuite Auger : il voulut que tout le long de l'année, tantôt dans une église, tantôt dans une autre, Notre Seigneur fût exposé, sous les voiles eucharistiques, aux regards et à l'adoration des fidèles [4]. — Cette pratique s'établit

1. *ROHRBACHER, l. LXXXVII, § 3.

2. *DARCHE, *Bourdoise*, t. I, p. 138-144. — *Dict. th.* GOSCHLER, t. XIX, p. 110.

3. L'exposition du Saint Sacrement n'était pas nouvelle. Un concile de Mayence (1451), présidé par le cardinal légat Nicolas de Cusa, statua que l'exposition ne serait faite qu'au jour de la Fête-Dieu et pendant l'octave de cette fête, une exposition plus fréquente pouvant affaiblir la vénération du peuple pour l'auguste sacrement. PASTOR, *Hist. des Papes*, t. II, p. 124.

4. *Opposition impuissante de René Benoît, curé de Saint-Eustache, *PRAT, *Maldonat*, p. 345-347.

d'abord en Italie[1] et en France[2]. Chez nous, ses principaux propagateurs furent : Boudon, pieux archidiacre d'Évreux, Picoté, prêtre de Saint-Sulpice, la Bienheureuse Mechtilde du Saint-Sacrement, religieuse bénédictine à Paris. Cette dernière établit l'adoration perpétuelle dans son monastère, avec exposition le jeudi pendant toute la journée (1654) : institution qu'elle fit adopter par plusieurs autres monastères. Ainsi naquit la Congrégation des Bénédictines du Saint-Sacrement[3]. — L'Espagne, sans demeurer étrangère aux dévotions de France et d'Italie, en avait de particulières. Dans ce pays, un mois de l'année était dédié au saint Sacrement. Durant ce temps : théâtre fermé, processions du saint Sacrement dans les rues avec danses, drames joués en plein air[4], etc. Ces cérémonies un peu bruyantes sont encore en usage dans certaines localités de la péninsule.

§ 302. — FÊTES, DÉVOTION A LA SAINTE VIERGE

La fête de **saint Joseph**[5] fut rendue obligatoire en 1621; celle du **Rosaire**, instituée (1573) par Grégoire XIII, ne sera étendue à toute la chrétienté que par décret de Clé-

1. Paul V en fit en Italie une institution durable (CIACONIUS, *Vita Pont. romanorum*, t. IV, p. 377).

2. DARCHE, *Bourdoise*, t. I, p. 143 sq. — Voir surtout le *Dict. des Ordres religieux*, éd. Migne, t. I, *Adoration perpétuelle*, p. 161.

3. L'adoration perpétuelle avait été introduite en 1647 à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs.

4. Autos sacramentarios. — Cf. LAFOND, *Étude sur Lope de Vega*, p. 147; Ant. DE LATOUR, préface aux œuvres de Calderon, p. XLV. On a trente autos sacram. de Lope et soixante-douze de Calderon.

5. Le culte de saint Joseph avait été préconisé par Gerson au concile de Constance, par sainte Thérèse, par M. Olier, saint François de Sales, le Père de Bérulle. — Bossuet éleva à saint Joseph, dans deux panégyriques, deux monuments de doctrine et d'éloquence. — Enfin Pie IX proclamera (8 déc. 1870) le saint patriarche, *Patron de l'Église universelle*.

ment XI (1716). — Depuis déjà longtemps [1], les meilleurs esprits se plaignaient des accroissements successifs du nombre des fêtes de l'Église. Le cardinal légat Campeggio et les princes réunis à Ratisbonne (1524), demandèrent qu'il n'en fût maintenu en Allemagne que 35 de chômées [2]; un concile de Bordeaux (1583) émit des vœux analogues [3]. Les pauvres, disait-on, n'avaient pas assez de temps ouvrable pour gagner leur vie; beaucoup de chrétiens passaient ces saints jours dans l'oisiveté et le désordre; et puis il y avait quelque incertitude sur le caractère obligatoire ou non obligatoire de certaines fêtes... Urbain VIII donna satisfaction à l'opinion en réduisant à 32 les fêtes générales d'obligation [4] dont il donna une liste exacte (1642). — De nouvelles réductions seront faites au XVIII[e] siècle.

La dévotion à la sainte Vierge se développa par réaction contre les blasphèmes des protestants [5]. Les plus fiers génies se rencontraient avec les chrétiens de la condition la plus humble, pour vouer à la Mère de Dieu un culte particulier : Bossuet, Corneille, saint Charles Borromée, saint François Xavier [6], saint Vincent de Paul... Partout s'établirent des confréries du Rosaire; les Papes s'en faisaient les propagateurs. — La croyance à la conception immaculée de la Vierge prit de plus en plus racine dans la conscience catholique. Le concile de Trente, sans rien définir à cet égard, en parla favorablement [7]; et depuis lors, les Papes, d'accord avec l'opinion

1. *Cf. III[e] et IV[e] période du moyen âge.
2. Hardouin, IX, 1915.
3 Hardouin, X, 1341. — Au comm. du XVII[e] siècle, il y avait à Bordeaux 57 fêtes obligatoires, sans compter les dimanches. L'archevêque de Sourdis en supprima la moitié en tant qu'obligatoires Ravenez, *Hist. du card. de Sourdis*, p. 67).
4. Bulle *Universa*.
5. Nicolas, *La Vierge dans l'Église*, t. II, p. 276.
6. *Bouhours, *Vie de S. Fr. Xavier*.
7. « Declarat tamen hæc ipsa sancta synodus, non esse suæ inten-

publique, apportèrent de temps en temps quelque nouvelle restriction à la liberté de la doctrine contraire. Saint Pie V ne permit (1570) qu'aux savants de discuter la question, et devant des auditoires, s'ils parlaient en public, capables d'apprécier; Paul V défendit (1617) de soutenir publiquement la déchéance originelle de la Vierge; Grégoire XV (1622), de la soutenir même dans des discussions privées, n'exceptant que les Dominicains à qui il permettait de continuer à discuter entre eux [1].

§ 303. — RÉFORME DE LA LITURGIE [2]

Elle allait de pair avec toutes les autres. Léon X fit composer par Ferreri, évêque humaniste, un hymnaire dont l'usage fut autorisé par Clément VII. Ce dernier Pape, à son tour, fit donner par le cardinal Quignonez, de l'Ordre de saint François, une édition corrigée et surtout abrégée (trois leçons seulement) [3] du Bréviaire, édition

tionis comprehendere in hoc decreto, ubi de peccato originali agitur, beatam et immaculatam Virginem Mariam, Dei genitricem, sed observandas esse constitutiones... Sixti Papæ IV, sub pœnis in eis constitutionibus contentis quas innovat ». Session 5.

1. * Hergenroether, t. VI, p. 129.

2. *D. Guéranger, *Instit. liturgiques*, ch. xiii, xv et xvi; — Batiffol, *Hist. du Brév. romain*, ch. v. — En 1610, de Sourdis, cardinal archevêque de Bordeaux, prescrivit le surplis à larges manches fermées, conformément à la liturgie romaine et contrairement à l'usage du diocèse qui était de porter le surplis à manches volantes. Le chapitre en appela de son ordonnance au conseil d'État. Celui-ci délibéra gravement sur la question et rendit son arrêt : injonction à tout le clergé de l'archidiocèse de porter le surplis à la romaine; n'étaient exceptés que « les chanoines de la métropole et les vicaires perpétuels des églises et paroisses de Bordeaux relevant d'icelle ». Ravenez, *H. du card. de Sourdis*, p. 215.

3. Saint François Xavier, malgré ses grands travaux, refusa constamment d'en faire usage (Guéranger, t. I, p. 384). Cependant le B. Canisius s'en fit le propagateur en Allemagne, pour que les clercs, déjà déshabitués des heures canoniques, ne pussent pas prétexter de leur longueur (Batiffol, p. 226).

qui reçut de Paul III une autorisation restreinte. Ces premières réformes étaient d'une utilité contestable. — On fit mieux après le concile de Trente. Saint Pie V promulgua un nouveau Bréviaire (1568) et un nouveau Missel (1570), et rendit l'un et l'autre obligatoires [1] dans toutes les Églises qui ne seraient pas en possession d'un autre texte depuis au moins deux cents ans. Cette publication reçut partout un bon accueil, même de la plupart des Églises qui auraient pu se prévaloir d'une possession de deux cents ans [2]; et il n'y a été rien changé depuis, sauf les revisions de Clément VIII (1602, 1604) et d'Urbain VIII (1631, 1634). — Restaient le Pontifical, le Cérémonial des évêques et le Rituel. Clément VIII publia (1594, 1600) et rendit partout obligatoire, à l'exclusion de toute autre, une édition corrigée des deux premiers. Quant au Rituel, il fut revisé par ordre de Paul V (1614), qui conseilla l'usage de la nouvelle édition sans en faire l'objet d'une prescription formelle.

Rappelons ici, pour avoir une idée d'ensemble, d'autres travaux analogues [3], accomplis par les Papes après le concile de Trente : Pie IV publiant les règles de l'Index et sa célèbre profession de foi; Pie V faisant rédiger le Catéchisme romain; Grégoire XIII réformant le Calendrier et le Martyrologe et revisant le décret de Gratien; Sixte-Quint organisant les Congrégations et donnant une édition corrigée de la Vulgate; les successeurs de Sixte-Quint revisant encore la Vulgate dont Clément VIII donna une édition plus parfaite, etc. Que d'autres réformes encore! Une mention particulière est due à celle de la musique.

1. La récitation de l'Évangile *In principio* à la fin de la messe, jusque-là simple pratique de dévotion, devint obligatoire avec le missel de saint Pie V.

2. BATIFFOL, p. 249 (2e éd.).

3. V. § 276.

§ 304. — MUSIQUE D'ÉGLISE[1]

Dans la dernière période du moyen âge, les graves et pieuses mélodies grégoriennes avaient été remplacées en beaucoup d'églises par une musique mondaine, bruyante, entortillée, où le sens des paroles passait inaperçu, où les sons étaient tout. Le Concile de Trente, voulant réagir contre cet abus, demanda que l'on apprît le chant grégorien aux jeunes clercs (sess. XXIII), et que l'on ne tolérât rien de lascif et de mondain dans le chant figuré[2]. Puis une commission nommée à Rome par Pie IV, et dont saint Charles Borromée faisait partie, examina la question plus à fond. D'accord avec la pensée du concile, elle voulait l'intelligibilité des paroles et une musique en rapport avec le texte; et comme ces choses passaient pour difficiles, elle fut sur le point de proscrire toute musique d'église. Un célèbre compositeur, sur le front duquel brillait la double auréole du génie et de la vertu, **Palestrina**[3] († 1594), fit prévaloir un avis contraire, en exécutant devant Pie IV (1565) sa messe dite du *Pape Marcel*[4]. Le Pontife et tout l'auditoire furent ravis. Ce chant essentiellement choral, grave et solennel, riche et harmonieux, parut une sublime expression des sentiments d'une âme religieuse. Le *Kyrie* respirait la confiance, l'*Agnus* l'humilité, le *Credo* la majesté. Dès lors fut

1. Bordes, *Anthologie des maîtres religieux primitifs des XVe, XVIe et XVIIe siècles*, Paris, 1892 sq. — D. Guéranger, *Inst. liturg.*, t. I, p. 476; — *Hist. de France* de M. Lavisse, t. V, fasc. 4, p. 332-333.

2. « Ab Ecclesiis vero musicas eas ubi sive organo, sive cantu, lascivum aut impurum aliquid miscetur, arceant Episcopi ». Session XX.

3. Baini, *Mem. della vita di Palestrina*, 2 vol., Rome, 1828; — Baumker, *Palästrina*, 1877. — Il tirait son nom de son lieu de naissance, Palestrina (l'ancienne Préneste), où des parents pauvres lui avaient donné le jour.

4. Ainsi appelée en l'honneur de l'un des Papes qui avaient le plus encouragé Palestrina dans ses travaux.

résolue dans un sens favorable la question de l'accord du sentiment chrétien avec la musique. — On a, du même auteur [1], les *Improperia* que les Romains, jusqu'à ce jour, chantent tous les ans dans la chapelle Sixtine, un *Stabat Mater*, etc.

Au premier rang des représentants de la musique religieuse, figurent d'autres noms illustres : **Orlando Lasso** [2] († 1595) de Mons, dans les Pays-Bas; **Allegri** († 1652), disciple de Palestrina, auteur d'un *Miserere* à deux chœurs du plus saisissant effet; l'Espagnol Christophe **Moralès**, etc. — Le XVIe siècle fut l'âge d'or de la musique religieuse, portée à son apogée par Palestrina. La décadence commença vers 1600, sous l'influence de l'*Opera* et de l'*Oratorio;* le premier, d'inspiration hellénique, cultivé d'abord à Florence; le second, imaginé par saint Philippe de Néri et ses Oratoriens, et qui, très religieux à l'origine, ne tarda pas à se mondaniser. L'art musical a sans doute réalisé depuis lors bien des progrès, mais des progrès sans rapport avec l'idée religieuse. Le violon et d'autres semblables instruments ont envahi l'église; les mélodies grégoriennes ont cédé le pas à l'*air*, « le vieil ordre diatonique à la nouvelle tonalité chromatique, l'artistique contrepoint à l'emploi de la phrase simultanée ou légèrement figurée ». Loti († 1740) est un des rares représentants modernes de l'école de Palestrina. Il semble que l'intelligence de l'antique liturgie ait été perdue. Les plus habiles maîtres, comme Scarlatti († 1725), Mozart († 1791), Haydn († 1809), Beethoven († 1827), n'ont pas retrouvé la note si purement religieuse de l'au-

1. On fit au grand homme de pompeuses funérailles, et ses restes furent déposés dans la chapelle des SS. Apôtres Simon et Jude. Sur sa tombe on grava l'inscription suivante : « Joannes-Petrus-Aloysius Palestrina, musicæ princeps ». — Gounod a écrit : « Palestrina et Bach ont fait l'art musical; ce sont pour nous des Pères de l'Église; il importe que nous restions leurs fils » (citation de l'*Aquitaine* [Semaine rel. de Bordeaux], 29 janv. 1897).

2. Baumker, *Orlandus de Lassus,* 1878, Frib.

teur de la *Messe du Pape Marcel.* On peut dire, d'une manière générale, de la belle musique moderne d'Église, qu'elle charme les sens plus qu'elle n'édifie la piété.

§ 305. — ARCHITECTURE

L'architecture [1] italienne s'est enrichie au XVe siècle (1410-1420) d'un style nouveau, dit de la *Renaissance.* C'est l'ancien style roman rajeuni. Les murs se parent de feuillage et de fruits, de couronnes et de guirlandes, de dessins et de statues; les portes et les fenêtres sont surmontées d'un arc de cercle, et plus souvent d'un fronton très bas, à angle obtus; parfois la coupole byzantine domine l'édifice, comme par exemple à Florence où **Brunelleschi** († 1444), confiant « dans le secours de Dieu et de la sainte Vierge » [2], éleva la coupole de la cathédrale. Ce style atteignit vers 1500 l'apogée de son développement, et s'y maintint pendant la majeure partie du XVIe siècle. Son chef-d'œuvre est Saint-Pierre de Rome, croix latine surmontée d'une coupole au point de jonction des deux branches. Les principaux architectes qui travaillèrent (1506-1626) à la construction de cette église, la plus vaste du monde [3], furent : Bramante († 1514), Michel-Ange († 1563) dont l'incomparable génie éleva la coupole [4], Maderne († 1629) et Bernini († 1680). — Avec ces deux derniers commença, pour le style de la Renaissance, l'ère de la décadence. Ce qui la caractérise, c'est

1. Sur les arts de l'époque, v. bibl. dans l'*Hist. génér.*, t. V, p. 449.
2. Rio, *De l'Art chrétien,* t. I, p. 313. — La coupole élevée par Brunelleschi coûta à la république de Florence environ cent millions (Rio, p. 333).
3. Elle occupe 14.000 mètres carrés; elle en occuperait 24.000 si on avait suivi jusqu'au bout le plan de Bramante (*R. des Q. hist.*, juillet 1897, p. 219).
4. * Pastor, *H. des Papes,* t. VI, *in fine.*

le luxe excessif des décorations. Arabesques et moulures, colonnes torses, courbes capricieuses, enjolivements variés, on voit s'étaler tous les produits d'une imagination plus riche qu'ordonnée; les soins donnés à chaque partie font trop perdre de vue l'idée générale, et le fini des détails nuit à la perfection de l'ensemble. C'est dans ce style dégénéré qu'ont été construites beaucoup de chapelles des Jésuites, à l'instar de leur église du Gesú commencée par Vignole en 1568. On l'appelle quelquefois, quand le mauvais goût atteint certaines proportions, *style rococo.*

L'ogive se maintint encore assez longtemps hors de l'Italie, et ne recula que peu à peu devant sa rivale. En France [1], elle se mêla à la Renaissance dans les dernières années du XVe siècle, pour disparaître totalement moins de cinquante ans après. En Allemagne et surtout en Angleterre, son règne se prolongea jusque dans le XVIIe siècle.

§ 306. — SCULPTURE [2] ET PEINTURE

La sculpture n'est pas en progrès, sauf toutefois à Rome où elle trouve sa plus sublime expression dans le *Moïse* de Michel-Ange.

La peinture compte un assez grand nombre d'habiles maîtres, du moins en Italie [3] : Léonard de Vinci († 1519) [4];

1. ESCOFFIER, *Les dernières églises gothiques au diocèse de Paris,* 1886.

2. KOECHLIN et MARQUET DE VASSELOT, *La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XIVe siècle,* 1900. — GONSE, *La sculpture française depuis le XIVe siècle,* 1895; — Bibl. (pour la France) dans l'*Hist. de France* de M. LAVISSE, t. V, fasc. 4, p. 326.

3. * V. § 236, III.

4. « Léonard, né à Vinci,... peintre, sculpteur, poète, musicien, géomètre, architecte, et penseur plus profond, plus grand homme que son siècle ne le connut » (CANTU, t. XIV, p. 269).

Michel-Ange, génie universel en matière d'arts, qui exécuta, en vingt mois, sous Jules II, les fresques de la chapelle Sixtine de Rome [1]; Raphaël, roi de la peinture et dévot à la Vierge [2], auteur d'innombrables chefs-d'œuvre : Madones, Saintes-Familles, Chambres du Vatican, Fiançailles de la Vierge, Portement de Croix, Transfiguration... Nommons encore **Paul Véronèse** [3] († 1588) et **Titien** [4] († 1576).

La France [5] du XVIIe siècle avait des artistes formés à l'école de Raphaël; mais ils se rattachent plutôt à la période suivante. — Dans les Pays-Bas, on trouve : **Rubens** [6] († 1640), peintre original et de premier ordre, un peu trop réaliste cependant; et ses disciples **Van Dyck** [7] († 1641) et **Jordaens** († 1678)...

§ 307. — ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ

Les établissements de charité passent par une double phase : la décadence, fruit du protestantisme et des guerres civiles, puis le relèvement. — En France, dans le seul diocèse de Rouen, on voit s'élever, au cours du XVIIe siècle, 24 établissements pieux ou charitables : hôpitaux, maisons de refuge, séminaires, couvents. Il en était de même en proportion dans tous les diocèses de notre

1. * CANTU, t. XIV, p. 254. — C'est dans la même chapelle que Michel-Ange peignit son *Jugement dernier*.
2. RIO, t. IV, dern. pages.
3. Les *Noces de Cana; Jésus chez le Pharisien* (Louvre).
4. *Hist. générale* de M. LAVISSE, p. 413 sq.
5. LEMONNIER, *L'Art Français au temps de Richelieu et de Mazarin*, in-12, Paris, 1893.
6. Le *Crucifiement;* la *Descente de croix* (cathédrale d'Anvers). — Sur Rubens, v. la *Gazette des Beaux-Arts*, 1881 sq.
7. *Saint Sébastien;* la *Vierge et l'Enfant Jésus* (Louvre). — Bg. par GUIFFREY, 1882; — GEVAERT, in-8 (126 p.), Paris, 1904.

pays [1]. — Paris donnait l'exemple : là se fondaient et prospéraient les œuvres de saint Vincent de Paul [2], son œuvre des *Enfants trouvés* à laquelle J.-Jacques Rousseau enverra ses propres enfants, son *Hôpital général* [3] destiné à servir d'asile à tous les pauvres de la capitale... On comptait à Paris quarante-cinq mille [4] pauvres, vrais ou faux, errants dans les rues de la ville, « qui se cachaient la nuit dans les cours de Miracles, repaires honteux et menaçants où la police n'osait pas pénétrer » [5]. Mis en demeure de travailler pour vivre ou d'entrer à l'hôpital, la plupart gagnèrent la province, et il en resta environ cinq mille qui s'offrirent à remplir l'établissement. Le jour de l'inauguration (1657), Bossuet, jeune encore, prêcha son panégyrique de saint Paul (*cum infirmor tunc potens sum*) en présence de saint Vincent [6].

Rome ne le cédait à aucune autre ville du monde pour les établissements de charité : c'est ce qui ressort des précédents chapitres. Mentionnons encore l'hôpital

1. *Picot, *Infl. de la Rel.*, t. I, p. 442, 408 sq. ; — *Vie de Mlle de Melun,* fondatrice (seconde moitié du XVIIe siècle) de l'hôpital de Baugé, par Grandet, troisième sup. du sém. d'Angers, éditée (1898) par le chanoine Portais.

2. Ci-dessus, *passim*. — « Plus nous étudions l'histoire du paupérisme et de la charité au XVIIe siècle, plus nous arrivons à la conviction profonde du rôle de saint Vincent de Paul et de son influence sur la société... Cet humble nom s'est élevé au-dessus de tous les noms les plus puissants ». Alphonse Feillet, *La misère au temps de la Fronde,* p. 561 (5e éd.).

3. * Bougaud, *Vie de S. V. de P.*, t. II, p. 105; — Picot, *Infl. de la rel.*, t. I, p. 409-412.

4. Mgr Baunard double ce nombre (*V. Louise de Marillac*, p. 458).

5. Bougaud, t. II, p. 105. — On comptait à Paris onze *cours de miracles*, ayant chacune une population moyenne de trois mille âmes (Feillet, *La misère..,* p. 522).

6. 26 hôpitaux à Paris, au commencement du XVIIIe siècle (Picot, *Mémoires*, t. I, p. 75, 3e éd., Paris, 1853). — Même activité en France pour le relèvement ou la construction des églises; aux approches de la Révolution française, plus de la moitié des églises de nos cités appartenaient au XVIIe siècle (Picot, *Infl. de la Rel.*, t. I, p. VIII de la préface).

fondé par saint Philippe de Néri, à l'occasion du jubilé de 1550, pour les pèlerins et les convalescents. En 1600, année jubilaire [1], on y hébergea 270.000 pèlerins trois jours chacun. — L'hôpital romain du *Saint-Esprit*, dirigé depuis Innocent III par les Religieux hospitaliers de même nom, subit le sort des autres établissements lors du sac de Rome (1527) par les Impériaux; mais vers la fin du XVIe siècle il retrouva son ancienne prospérité qui s'accrut encore dans la suite. « Par les agrandissements, les dotations et les embellissements qui y furent successivement ajoutés, cet hôpital ressemblait, en 1694, à un château fort renfermant plusieurs palais et un grand nombre de cours. Dans l'un des bâtiments se trouvaient 40 nourrices chargées d'allaiter les enfants trouvés; près de 2.000 orphelins étaient mis en pension à l'extérieur; 500 jeunes garçons habitaient un autre bâtiment, et un pareil nombre de jeunes filles étaient élevées dans un troisième. On trouvait, dans un quatrième, mille lits destinés aux malades, presque constamment occupés. Les dépenses annuelles dépassaient 100.000 scudi; et de nos jours même il n'existe, dans le monde chrétien, aucun établissement de ce genre qui puisse rivaliser avec celui de Rome » [2].

§ 308. — SUPERSTITION ET SORCELLERIE [3]

Comme des courants fangeux côtoient des cours d'eau

1. Un jubilé fut extraordinairement accordé à Orléans et à Pontoise pour cette même année 1600, et à Paris pour les derniers mois de 1601 (* PICOT, *Infl.*, t. I, p. 79).

2. HURTER, *Hist. du Pape Innocent III*, t. II, p. 844 (trad. JAGER, 1840). — Cf. BRUNE, *Hist. de l'Ordre hospitalier du St-Esprit* (1892), ch. VIII.

3. V. § 239; — CANTU, t. XIV, ch. XIV; — * *Vie de M. Olier* par FAILLON, t. II, l. II, paragr. 3, à propos des superstitions du faubourg Saint-Germain à Paris. — ‡ HANSEN, *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung im Mittelalter*, in-8, Bonn, 1901 (*Q. H.*, juill. 1902, p. 332). — DIEFENBACH, *Der Hexenwahn von und nach der Glaubensspaltung*, 1886, Mayence.

limpide, comme la fausse monnaie se mêle à l'argent pur, ainsi la superstition a toujours régné dans le monde à côté de la vraie croyance. — Aux XIVe et XVe siècles, alors que la vraie foi diminuait, la sorcellerie avait fait de grands progrès. Au XVIe, dans les premiers temps de la crise religieuse, elle s'étendit davantage encore; et malgré le réveil de la foi qui ne tarda pas à suivre, elle garda une partie de son empire. — Devait-elle cette recrudescence à la commotion sociale produite par l'explosion du protestantisme, et au rôle exagéré que Luther et d'autres chefs de la fausse réforme prêtaient au « malin »? C'est d'autant plus vraisemblable, qu'elle paraît avoir eu son principal foyer en Allemagne et dans les autres États protestants du Nord [1].

Quoi qu'il en soit, les Papes [2], les évêques, les Universités [3] s'élevèrent contre les croyances et pratiques superstitieuses; leur voix ne fut pas entendue. Alors les tribunaux séculiers et ecclésiastiques poursuivirent les sorciers avec la dernière rigueur, employant la torture [4] et se contentant de preuves sommaires : inique procédure qu'on prétendait justifier par l'énormité du crime, mais qui favorisait les pires instincts de la haine [5] et de la cupidité, et aboutit à la condamnation d'une multitude d'innocents. Des milliers [6] de vrais ou prétendus sorciers,

1. CANTU, t. XIV, p. 459, 460, 467.

2. *CANTU, t. XIV, p. 458.

3. En 1398, vingt-sept articles de la Sorbonne sur ce sujet, par l'initiative de Gerson.

4. Le code d'instruction criminelle de Charles-Quint admet la torture contre les sorciers.

5. En 1634, Urbain Grandier, curé de Loudun, accusé de magie par les Religieuses Ursulines de la ville, fut brûlé vif.

6. * CANTU, p. 446. — En Lorraine (com. du XVIIe siècle), neuf cents sorciers furent exécutés par la justice en quinze ans (PINGAUD, *S. Pierre Fourier*, p. 37). — Dans l'Histoire du card. de Sourdis, archevêque de Bordeaux (1600-1627), par RAVENEZ, il n'est parlé que d'une seule condamnation à mort (celle d'un Cordelier d'Agen, p. 382), pour cause de sorcellerie; et elle fut prononcée par le Parlement de Bordeaux, alors que le cardinal jugeait ce religieux innocent.

hommes et femmes de tout rang, surtout des femmes, périrent par le bûcher aux XVIe et XVIIe siècles. Tous les pays eurent leurs victimes; et comme les protestants étaient plus acharnés [1] que les catholiques contre la sorcellerie, l'Allemagne en compta un plus grand nombre [2].

Cependant des voix [3] s'élevèrent, un peu partout et avec succès, pour réprouver au nom de la religion et de l'humanité ces sommaires et terribles exécutions. En Espagne, il se produisit une détente dans les procès de sorcellerie à la suite d'un Mémoire présenté par le théologien ou jurisconsulte Pierre de Valence (1610). En Allemagne, ce furent deux Jésuites, Adam Tanner († 1632) et Frédéric de Spée († 1635), qui contribuèrent plus que personne à ramener l'opinion égarée. Ce dernier avait confessé et préparé à la mort deux cents personnes condamnées pour sorcellerie : toutes, à l'en croire, étaient innocentes. Le chagrin qu'il conçut de leur malheur, lui fit blanchir les cheveux subitement et lui inspira la composition d'un livre (*Cautio criminalis*) qui parut en 1631 [4] sous le voile de l'anonyme. Il démontrait l'injustice de la procédure en usage et expliquait les aveux des condamnés par la violence de la torture. Dès lors, en Allemagne, l'opinion commença à se retourner. L'archevêque électeur de Mayence supprima les procès de sorcellerie sur les terres de son ressort [5]; d'autres États catholiques d'outre-

1. *Q. H.*, oct. 1904, p. 677. — Luther veut que l'on brûle sans pitié sorciers et sorcières (* AUDIN, *Hist. de Luther*, t. II, ch. XIX, p. 321).

2. SPÉE, *Cautio criminalis*, Dub. 15 : « Itali certe et Hispani, qui ad speculandas res et meditandas proniores a natura videntur esse, cum non obscure videant, quam si Germanos imitari velint, innumeram innocentum turbam simul abrepturi sint, recte abstinent et solis nobis urendi hanc provinciam committunt ».

3. HERGENROETHER, t. VI, p. 180, n. 407.

4. La *Cautio*, publiée (1631) à Rinthal, eut deux nouvelles éditions dès 1632, l'une à Francfort, l'autre à Cologne. — Sur la grande influence de ce livre, v. la *Church qualerly Review*, n° de janv. 1904.

5. LEIBNITZ, *Théodicée*, Ire p., n° 97.

Rhin firent de même; et une instruction pontificale de 1657 fortifia singulièrement cette heureuse réaction en déclarant que les inquisiteurs avaient presque toujours dépassé la mesure. Plus tard les protestants entrèrent dans ce mouvement; l'un d'eux, Thomasius († 1728), professeur à Halle, opéra par ses courageux écrits un revirement semblable dans les pays du Nord. C'est ainsi qu'au XVIIIe siècle on rechercha peu les sorciers. Une jeune fille fut encore exécutée en 1783 dans le canton de Glaris.

§ 309. — ÉPILOGUE : MOINS D'OMBRE QUE DE LUMIÈRE

I. Les procès de sorcellerie révèlent une lacune dans la civilisation. Bien plus encore que ces procès, les guerres de religion firent couler le sang innocent, plongèrent les peuples dans la misère, causèrent des maux incalculables : tristes conséquences de la rupture du lien de l'unité religieuse.

Malgré ces taches, qu'il est du devoir de l'historien de signaler, la première période de l'âge moderne, ou plus exactement la période de 150 ans qui s'ouvre avec le concile de Trente, fut une des plus brillantes de l'histoire de l'Église. Jamais, ni avant ni depuis, on n'a fait davantage pour l'extension et l'affermissement du règne de Jésus-Christ, pour le développement religieux et moral du peuple. L'Église, revenue à la pleine conscience d'elle-même après avoir été cruellement éprouvée par l'hérésie, a repris sa marche en avant, secouant la poussière du siècle qui, au déclin du moyen âge, ternissait sa beauté et voilait en partie son caractère de divine messagère; elle est de nouveau apparue au monde, belle, rayonnante, débordante de vie, admirable de charité et de dévoûment, faisant des œuvres « que personne autre ne peut faire ».

II. La prospérité matérielle n'a pas progressé dans les mêmes proportions. Le progrès est cependant réel à certains égards, malgré les dévastations, les ruines de toute sorte accumulées par la guerre.

Au XVIe siècle, l'**Europe** reçoit du Nouveau Monde le café et le chocolat; l'usage du sucre se répand; les montres, dites *œufs de Nuremberg* de leur forme et du lieu de leur fabrication, deviennent de plus en plus communes. Les carrosses font leur apparition : à Rome où les cardinaux commencent à en user sous Sixte-Quint, à Londres en 1564, à Paris sous François Ier qui mit les deux premiers à la disposition, l'un de sa femme, l'autre de la duchesse d'Étampes. Henri IV n'en avait qu'un pour lui et sa femme : c'est pourquoi il écrivit une fois à Sully, qu'il n'irait pas le voir ce jour-là parce que la reine se servait de la voiture. Moins de cinquante ans après Henri IV, on comptait à Paris (1653) environ trois cents de ces véhicules. Leur usage commença dès lors à se généraliser.

L'**Italie**, principal foyer et siège régulateur de la réforme catholique, en même temps que le premier pays du monde dans le domaine des arts, continue de marcher en tête pour l'aisance et les commodités de la vie. Les parfums y abondent; on y a bonne table, des habitations convenables, souvent ornées de sculptures et de peintures de premier ordre; les pauvres n'y manquent pas de vêtements, et les riches portent des habits chargés de fourrures, de broderies, d'or et de perles [1].

En **France** [2], avant les guerres de religion, on paraît

1. CANTU, t. XIV, p. 424.

2. Victor DU BLED, *La Société Française du seizième au vingtième siècle* (ouvrage en cours de publication; les trois premières séries n'atteignent pas le XVIIIe siècle; *Corr.*, 25 juillet 1902). — FAGNIEZ, *L'industrie en France sous Henri IV* (*Revue Historique*, t. XXIII, 1883); — BONNASSIEUX, *Les grandes compagnies de commerce*, 1892; — R. DE MAULDE, *Le servage en Sologne au XVIe siècle* (*Revue Historique*, 1887); — JOUBERT, *Les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles*, in-8, Angers, 1886. — Voir ici le *Richelieu* (t. I) de M. HANOTAUX, et *Les Orig. de la Réf.* (t. I) de M. IMBART DE LA TOUR.

s'émouvoir du développement du luxe; Charles IX donne des lettres patentes pour le réprimer[1]. A Paris, « le porc est l'aliment des vrais pauvres. Mais tout ouvrier, tout marchand, si chétif qu'il soit, veut manger, les jours gras, du mouton, du chevreuil, de la perdrix, aussi bien que les riches, et les jours maigres, du saumon, de la morue, des harengs salés qu'on apporte des Pays-Bas et des îles septentrionales en très grande abondance »[2]. — Sans doute l'aisance était moindre dans les campagnes au XVII[e] siècle[3]. Saint Vincent de Paul nous apprend que souvent les « bonnes filles de village » se contentaient de pain et de potage; que les pauvres gens, en bien des endroits, mangeaient rarement du pain; que, dans le Limousin, leur pain était le plus souvent de châtaignes, et que, dans son propre pays, ils se nourrissaient de millet pendant une bonne partie de l'année[4]... Mais ne pourrait-on pas faire des remarques analogues, à l'heure actuelle, pour nombre de personnes? Aujourd'hui le pain blanc est plus commun; il n'était pas rare au XVI[e] siècle, comme on peut, ce semble, le conclure de ce fait, qu'une confrérie établie à Châlons en faisait des distributions aux pauvres de la ville[5].

1. *Cf. IMBART DE LA TOUR, *Les Origines de la Réforme. La France moderne* (1905), p. 300-302.

2. *Relation* des ambassadeurs vénitiens à Paris sous Charles IX et Henri III, citée par Hippolyte BLANC, *Les Corporations de métiers*, p. 402 de la 2[e] éd. — La fourchette fut apportée de Venise en France, au temps de la Renaissance; la cuiller est de date beaucoup plus ancienne (*Ét.*, p. bibliogr., 30 avril 1896, p. 281). — « Il est certain, dit M. Hanotaux (**Richelieu*, t. I, 2[e] édit., p. 472), que ce que nous appelons aujourd'hui la « question sociale » ne présentait point, sous l'ancien régime, le caractère d'acuité redoutable que nous lui voyons aujourd'hui ». Il en donne les raisons suivantes : l'imperceptibilité de la ligne de démarcation entre les patrons et les ouvriers, les exigences moindres du fisc et du service militaire, une plus grande endurance.

3. HANOTAUX, *Richelieu*, t. I, 2[e] édit. (1896), p. 162, 482-493. Cf. cependant *ibid.* (p. 540-542) ce qui est dit du prompt relèvement de la France sous Henri IV; — *A. FEILLET, *La misère au temps de la Fronde*, ch. III.

4. BOUGAUD, *Hist. de S. V. de P.*, t. I, p. 390.

5. Siméon LUCE (*Hist. de Duguesclin*), cité par H. BLANC, p. 401.

DEUXIÈME PÉRIODE

DE LA PAIX DE WESTPHALIE A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1648-1789)

PREMIÈRE PARTIE

HÉRÉSIES ET ERREURS

CHAPITRE PREMIER

PROTESTANTISME[1]

Angleterre; — Allemagne et Pays du Nord; — France.

Angleterre[2]

§ 310. — DICTATURE D'OLIVIER CROMWELL

Après la décapitation de Charles Ier, Olivier Cromwell, principal instigateur du crime, fit proclamer la république par le Parlement (1649) et se mit en mesure de la défendre. Des soulèvements royalistes s'étant produits en Irlande, il passa dans l'île, où il répandit inutilement, avec une cruauté inouïe, des torrents de sang[3]; puis il alla au-

1. Dœllinger, *La Réforme* (trad. de l'all.); — Dorner, *Hist. de la théologie protestante* (trad. Paumier, 1870). — Bibl. dans l'*Hist. générale*, t. VII, ch. xvii.
2. Bibl. dans l'*Hist. génér.*, t. VI, p. 465 sq.
3. *Picot, *Mémoires*, t. I, p. 186. — Murphy, *Cromwell in Ireland*, Dublin, 1883; — Moran (card. archev. de Sidney, auparavant

devant de Charles II, fils de Charles Ier, qui recrutait une armée en Écosse, le battit et le contraignit à prendre la fuite. Rentrant alors triomphalement à Londres, il se fit décerner le titre de Protecteur de la République (1653) et renvoya le Parlement pour gouverner seul. — Sous sa dictature, les diverses communions religieuses jouirent d'une liberté à peu près égale, sauf les catholiques toujours persécutés, et les presbytériens particulièrement favorisés [1]. En dehors de la question religieuse, on peut louer l'homme de génie qui, au dedans, fit respecter les lois, régner l'ordre, prospérer le commerce; et, au dehors, abaissa la marine hollandaise, humilia le Portugal, enleva la Jamaïque à l'Espagne, se vit rechercher des puissances, même de Louis XIV dont il obtint la cession de Dunkerque... Il parut au monde étonné un vrai prodige, si bien que les Juifs d'Asie lui envoyèrent une députation pour savoir s'il était le Messie attendu [2]. — On se demande si son affectation à légitimer tous les actes, même les plus odieux, de son gouvernement par des motifs de religion, était hypocrisie pure. Tel paraît être le sentiment de Bossuet [3]; d'autres y voient un mélange de fanatisme et d'hypocrisie.

Son fils **Richard Cromwell**, personnage insignifiant, lui succéda comme Protecteur de la République (1659). Mais au bout de quelques mois, il abdiqua devant Charles II.

§ 311. — RÈGNE DE CHARLES II [4] (1660-1685)

Le nouveau roi, acclamé par toute la nation, n'était pas

évêque d'Ossory en Irlande), *Historical sketch of the persecution suffered by the catholics of Ireland under the rule of Cromwell*, Dublin, 1884.

1 *Destombes, *La Persécution religieuse en Angleterre sous Élisabeth et les premiers Stuarts*, 2e éd., 1883, t. III, p. 170-173.

2. *Destombes, t. III, p. 188.

3. *Oraison funèbre de Henriette d'Angl.*

4. Ctesse de Courson, *La Persécution des catholiques en Angleterre, un complot sous Charles II* (Paris, 1898).

mal disposé à l'égard des catholiques; il les persécuta néanmoins pour donner satisfaction à une partie de ses sujets. La haine des anglicans de toute nuance contre les « papistes », atteignait, à cette époque, les limites de l'invraisemblable, et rappelle certains traits des persécutions des trois premiers siècles. Le 12 septembre 1666, un violent incendie ayant consumé 13.200 maisons et 99 églises de Londres, on accusa les catholiques, et la calomnie se perpétua par une colonne commémorative [1]. — Ce qui surtout exaspérait les hérétiques, c'était la perspective du prochain avènement au trône d'un prince catholique. Charles II, dont la femme paraissait stérile, devrait avoir pour successeur son frère Jacques, duc catholique d'York. On l'invita à divorcer pour se donner des héritiers directs; il s'y refusa. Alors la haute Chambre vota [2], à deux voix de majorité, le droit pour lui de contracter un second mariage sans rompre le premier, et elle l'engagea à en user; il s'y refusa pareillement. Enfin on lui arracha l'approbation d'un nouveau serment, le *Test* (témoignage), que devraient prêter tous les hommes en charge. Ce serment, destiné à écarter Jacques du trône, comprenait les serments antérieurement imposés de suprématie et d'allégeance, plus une déclaration contre la transsubstantiation, — La haine des sectaires alla jusqu'à imaginer le plus invraisemblable des complots [3]: les catholiques furent accusés (1678) d'avoir voulu tuer le roi et tous les protestants, pour assurer le règne exclusif de leur religion en Angleterre. Cette colossale imposture reposait uniquement sur la dénonciation sans preuves de trois scélérats flétris par la justice. On feignit de croire à la réalité du

1. Le texte de l'inscription a été modifié seulement en 1830 (Destombes, t. III, p. 208).
2. Ce vote était conforme à l'opinion de Burnet, futur évêque de Salisbury, et auteur connu d'une *Histoire de la Réformation en Angleterre* (Destombes, t. III, p. 215).
3. Bibl. dans *Q. H.*, avril 1904, p. 618.

crime, et il s'ensuivit une recrudescence de persécution. Les prisons de Londres se remplirent de plus de deux mille catholiques; et de nombreuses exécutions eurent lieu, celles notamment de six Jésuites, de neuf autres prêtres et de l'archevêque catholique d'Armagh [1].

Charles II mourut réconcilié avec l'Église [2].

§ 312. — JACQUES II (1685-1688) ET SES SUCCESSEURS

Jacques, roi catholique, accorda la liberté à tous les cultes. Naturellement ses coreligionnaires en profitèrent. C'est ce que les anglicans ne purent longtemps supporter. A la naissance (1688) du prince de Galles, qui semblait devoir perpétuer sur le trône une descendance « papiste », une révolution se prépara au profit de Guillaume d'Orange, gendre du roi et stathouder de Hollande. Le prince parut en Angleterre à la tête d'une armée de 14.000 hommes, reçut du Parlement la dignité royale; et Jacques, obligé de fuir, alla mourir († 1701) en France. — On a prétendu que ce dernier aurait donné lieu à la révolution par de maladroites mesures en faveur des catholiques; mais il est plus exact de dire que, quoi qu'il fît, il ne pouvait éviter de succomber aux difficultés de sa position [3].

Guillaume III (1689-1702) persécuta les catholiques. Il confisqua à ceux d'Irlande cent nouveaux journaux de terre, et bannit tous leurs évêques, tous leurs prêtres et tous leurs religieux; il interdit à ceux d'Angleterre le séjour de Lon-

1. Picot, *Mémoires*, t. I, p. 169.

2. Déjà auparavant Charles II avait fait abjuration secrète. Quand? Controverse. V. Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 324 sq.; — *Ét.*, septembre 1864 sq.

3. *Picot, *Infl. de la Rel.*, t. II, p. 179, note; *Mémoires*, 16 sept. 1701.

dres et des environs dans un rayon de dix milles [1]. Tous les moyens furent mis en œuvre pour contraindre les « papistes » à renoncer à leur « idolâtrie » : prison, amendes, exclusion de tous les emplois, primes offertes à l'apostasie [2]...

Le sort des persécutés ne s'améliora pas après Guillaume III, sous sa belle-sœur **Anne** (1702-1714), protestante, seconde fille de l'infortuné Jacques II. Anne étant venue à mourir sans enfants, le fanatisme écarta du trône son frère Jacques-Édouard Stuart, et y appela un prince de la maison de Hanovre, duc de Brunswick, qui fut **Georges Ier** (1714-1727). Ce dernier ne se rattachait que d'assez loin à la famille des Stuarts, mais il était le plus proche héritier de la ligne protestante.

Sous la dynastie hanovrienne, toujours régnante, la persécution contre les catholiques continua de s'aggraver jusque dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les guerres d'affranchissement d'Amérique amenèrent une première détente. Un bill du Parlement (1778) reconnut aux catholiques quelques-uns de leurs droits : droit, restreint encore, d'exercer librement leur culte, droit d'hériter et de contracter légalement. Quarante mille fanatiques eurent beau parcourir les rues de Londres (1780), vociférant des menaces, pillant et brûlant les maisons et les chapelles des « papistes », le bill demeura et fut suivi d'un autre (1793) accordant la plénitude des droits civils. O'Connel obtiendra (1829) la reconnaissance des droits politiques.

§ 313. — LES SECTES

Désormais il ne sera question de l'Église catholique d'Angleterre que pour célébrer ses victoires, et de l'Église anglicane que pour montrer son émiettement progressif.

1. Picot, *Mémoires*, t. I, p. 176.
2. *Picot, *Mémoires*, t. I, p. 176, 188, 189.

Les sectes se multiplièrent au sein de l'Église officielle; l'arianisme reparut, frayant la voie au socinianisme qui menait lui-même au rationalisme. Deux sectes, les Quakers et les Méthodistes, s'imposent tout particulièrement à l'attention de l'historien.

Les **Quakers**[1] eurent pour fondateur un Écossais, Georges Fox (1691), simple cordonnier de profession, sachant à peine lire et écrire. C'était un puritain fanatique, affectant des dehors austères, ne portant que des vêtements de cuir, y compris le bonnet. Il se crut appelé de Dieu au rôle de réformateur, et prêcha à Nottingham (1647), puis dans toute l'Angleterre, en Hollande, en Allemagne et en Amérique. Il envoya des prédicants de tout sexe là où il ne pouvait aller lui-même; il écrivit aux souverains de l'Europe pour les exhorter à embrasser sa réforme... Sa parole convaincue et son air inspiré lui firent des adeptes, parmi lesquels on voit avec surprise quelques hommes de valeur. — Un de ces derniers, Robert Barclay († 1690) d'Édimbourg, exposa méthodiquement le nouvel évangile. Un autre, Guillaume Penn de Londres, alla se fixer, avec de nombreux coreligionnaires, au nord du Maryland (1681), dans une province que lui céda Charles II en échange d'une créance sur la couronne, et qui s'appela, de son nom, *Pensylvanie*. Là il gagna les indigènes, bâtit Philadelphie, et, Lycurgue moderne, dota le pays d'une constitution remarquable, base de celle des États-Unis.

La secte enseignait ce qui suit : — La raison privée, toujours éclairée d'un rayon de lumière divine, est la principale règle de la foi; l'Écriture n'est qu'une règle secondaire. Sont défendus : le serment, le service militaire, le paiement de la dîme, les jeux de hasard, le théâtre, la danse, la musique, les romans, le chant et autres divertissements,

1. WEINGARTEN, *Die Revolutionskirchen in England*, 1868; — CUNNINGHAM, *The Quakers*, 1868.

Aucune distinction de classes; le tutoiement est obligatoire, le salut interdit. — Les Quakers n'avaient pas de culte proprement dit. Ils tenaient cependant des réunions, dans un but d'édification mutuelle et pour permettre à chacun de manifester les dons de Dieu. L'inspiration s'annonçait par des tremblements de tout le corps et par des gestes désordonnés; de là leur nom de Quakers (trembleurs). Quiconque, homme ou femme, en était favorisé, prenait la parole; plusieurs, tous pouvaient parler à la fois, pour ne pas résister à l'impulsion divine. S'il arrivait que l'inspiration manquât à tout le monde, personne ne disait mot, et l'on se retirait dans le plus profond silence.

Cette secte rappelle les anabaptistes [1]. On pourrait, jusqu'à un certain point, résumer en trois mots tous ses enseignements : *déisme* en dogme, *stoïcisme* en morale, *cynisme* dans les rapports sociaux.

Les **Méthodistes** [2], ainsi appelés de leur méthode de formation, furent d'abord une simple association de jeunes gens, constituée (1729) à Oxford dans un but de piété par les frères Wesley (Charles et John). La jalousie des prêtres orthodoxes les obligea à faire schisme. John s'érigea en évêque sans avoir reçu l'ordination épiscopale, fit lui-même des ordinations, et se mit par là ouvertement en opposition avec l'Église établie. — Le caractère dominant de la secte était un ascétisme assez rigoureux. On y observait des jeûnes nombreux et des heures de prière, on lisait la Bible assidûment, on communiait souvent; mais les querelles doctrinales la divisèrent en plusieurs partis aujourd'hui encore subsistants.

A l'heure actuelle, les méthodistes, répandus en An-

1. Les Baptistes anglais rebaptisent les adultes par immersion, et observent le sabbat au lieu du dimanche. Cette secte est surtout répandue dans l'Amérique du Nord, où elle complait récemment, sous treize dénominations différentes, quatre millions d'adhérents.

2. Mg. de Wesley, par Southey (1820, angl.); — Stevens, *Hist. of methodism,* 3 vol., 1868. — Cf. Newman, *Hist. du développement de la doctr. chrét.* (trad. Gondon, 1848), p. 50 sq.

gleterre et en Amérique, sont au nombre d'environ vingt millions, tandis que les quakers paraissent en décadence depuis plus de cent ans.

Allemagne et pays du nord

§ 314. — L'ABSOLUTISME DU POUVOIR EST UN FRUIT DU PROTESTANTISME

Dans les régions que le luthéranisme avait révolutionnées en les leurrant du vain espoir de la liberté, on trouve partout l'absolutisme du pouvoir et l'oppression des peuples. Les chefs d'État prétendent à la direction des consciences, exercent l'autorité religieuse. Luther les avait lui-même poussés dans cette voie, parce que son évangile ne pouvait se passer de l'appui du bras séculier; et ils s'y avancent tous les jours davantage, à la faveur du droit romain qui tend de plus en plus à se substituer au droit canon et aux coutumes germaniques [1]. On sait que le droit romain est la consécration de toutes les tyrannies et de toutes les servitudes.

Conséquences : la torture se généralise; une procédure inextricable et subtile fait traîner les procès en longueur; tout le pays est appauvri par un fisc insatiable, exploité par des gouvernants sans entrailles au profit de leur égoïsme; les corporations se soutiennent difficilement là où on les tolère; le travail n'est plus guère considéré que comme un moyen d'enrichir le capital; partout s'étalent l'indigence et la misère, au lieu du bien-être relatif dont jouissaient les laboureurs et les ouvriers du moyen âge. Çà et là les paysans sont réduits à la condition de serfs, comme dans le Mecklembourg et la Poméranie. Frédéric-

1. A remarquer qu'il n'en fut pas ainsi en Angleterre, où l'ancien droit germanique se maintint dans une certaine mesure, et où le pouvoir royal, après l'avènement de la maison de Hanovre, alla faiblissant bien loin de se fortifier.

Guillaume (1640-1688), électeur du Brandebourg, néglige de convoquer les diètes, qui ne se tiennent plus après lui, établit le servage parmi ses paysans, et fait percevoir les impôts militairement. Son fils et successeur Frédéric I[er] (1688-1713), à qui l'empereur Léopold accorde imprudemment (1701) le titre de roi de Prusse malgré les protestations du pape Clément XI [1], continue de régner selon les principes du Dieu-État. Frédéric-Guillaume I[er] (1713-1740) le dépasse encore en despotisme, « forçant les juges à coups de rondin de modifier leurs sentences, et, quoique calviniste lui-même, tyrannisant l'Église luthérienne en sa qualité de premier évêque. Frédéric II, despote libre penseur, écrase le peuple au profit de ses rêves d'ambition, permet à la fois la liberté religieuse et le mépris absolu de toute religion. Son règne fut le triomphe du despotisme militaire. Partout, même dans la Saxe électorale, dans la Hesse, dans le Wurtemberg, on spoliait le peuple pour satisfaire aux caprices des princes, des favoris et des maîtresses » [2].

§ 315. — TENTATIVES DE RAPPROCHEMENT ENTRE PROTESTANTS ET CATHOLIQUES [3]

Est-ce cet état de choses qui disposa les luthériens à un rapprochement avec Rome? Il dut y contribuer. Toujours est-il qu'ils accueillirent favorablement les propositions que leur fit en ce sens Spinola, évêque de Neustadt près de Vienne. Ce prélat parcourut les divers États allemands, avec l'autorisation des diètes de l'Empire et muni d'amples pouvoirs par l'empereur; il fut particulièrement bien reçu à l'Université d'Helmstadt. A partir de 1679,

1. * Picot, *Mémoires,* t. I, p. 129.
2. Hergenroether, t. VI, p. 491-2.
3. Tabaraud, *Histoire critique des projets formés depuis trois cents ans pour la réunion des communions chrétiennes.*

on le voit traiter avec Molanus [1], abbé luthérien de Lockum, que la cour de Hanovre avait chargé de déterminer les conditions d'un accommodement; puis se retirer devant Bossuet et Leibnitz [2]. Ces deux derniers échangèrent nombre de lettres (1691-1694), interrompirent leur correspondance (1694-1699) et la reprirent (1699-1701), toujours d'ailleurs sans parvenir à s'entendre. Leibnitz et les siens voulaient que le concile de Trente fût regardé comme non avenu, et que les points les plus difficiles fussent soumis à un autre concile général où les protestants auraient le droit de vote. Prétention inacceptable, comme Bossuet le démontra victorieusement, mais inutilement; sa dernière lettre au philosophe allemand demeura sans réponse (1701).

Même dans l'hypothèse où les deux illustres antagonistes seraient tombés d'accord, il n'est guère probable que les luthériens fussent rentrés en masse dans le sein de l'Église. A ce point de vue, l'arrêt subit des négociations ne saurait causer de vifs regrets. Une chose étonne cependant : c'est que Leibnitz ne se soit pas personnellement rendu aux raisons si justes de l'évêque de Meaux; d'autant plus que son *systema theologicum* [3], publié après sa mort, le montre à peu près catholique par l'esprit. Son catholicisme allait même jusqu'à vouloir le rétablissement de la République chrétienne, telle que l'avait conçue et en partie réalisée saint Grégoire VII. Des raisons humaines l'empêchèrent de faire publiquement abjuration, voici comment.

Après la mort du dernier fils de la reine Anne, un bill

1. Sur Molanus, v. DE BAUSSET, *Hist. de Bossuet*, l. XII.
2. ÉMERY, *Pensées de Leibnitz sur la religion et la morale;* — LESCOEUR, *De Bossueti et Leibnitii epistolarum commercio circa pacem inter christianos conciliandam,* in-18, Paris, 1852; — A. DE BROGLIE, *Leibnitz et Bossuet*, dans *Corr.*, 25 novembre 1860.
3. Ed. RAESS et WEISS (3e éd., Mayence, 1825). — Cf. DE BROGLIE, dans *Corr.*, oct. 1860.

du Parlement anglais avait exclu de la succession au trône les héritiers légitimes qui étaient catholiques, et y avait appelé la maison de Hanovre comme étant la plus proche héritière dans la ligne protestante. Toutes les chances, pour cette maison, de régner un jour en Angleterre, étaient donc fondées sur la haine des Anglais contre les catholiques. Dès lors Leibnitz, conseiller aulique à la cour de Hanovre, ne pouvait pas, en bon courtisan, continuer et faire aboutir les négociations pour l'union. Telle est la clef de l'énigme; il faut se rappeler la publication du bill anglais pour s'expliquer que la dernière lettre de Bossuet n'ait pas eu de réponse. Le philosophe allemand écrivait (17 sept. 1708) à Fabricius [1] : « Vous savez que tout le droit de notre prince (l'électeur de Hanovre) sur le royaume d'Angleterre est fondé sur la haine et la proscription de la religion romaine dans ce royaume : il faut donc éviter tout ce qui pourrait faire croire à un rapprochement de notre part avec ceux de Rome » [2]. — Ce langage ne fait pas honneur à Leibnitz, grand homme par ailleurs. Jurisconsulte, physicien, historien, théologien, surtout mathématicien et philosophe, il excellait dans presque toutes les branches du savoir. Il mettait même, dit-on, une certaine affectation vaniteuse à paraître ne rien ignorer.

§ 316. — LES CONVERSIONS

A défaut de conversions en masse, il y eut, comme dans tous les temps, des retours individuels. Nous ne

1. Fabricius était le principal rédacteur d'une déclaration (1707) de l'Université d'Helmstadt, comme quoi : « dans l'Église catholique, il y a le véritable principe de la foi, et qu'on y peut vivre et mourir chrétiennement ».

2. « Omne nostrum in Britanniam jus religionis romanæ exclusione odioque fundatum est. Itaque merito fugienda sunt, quibus in Romanenses tepidi videremur ». Cf. *Rohrbacher, l. LXXXVIII, § 9; — *Corr.*, t. XXX, p. 742 sq.

mentionnerons ici qu'une illustre convertie : **Christine de Suède** [1] (1626-1689). Reine à six ans par la mort de son père Gustave-Adolphe tué à la bataille de Lutzen (1632), elle prit en main la direction des affaires dès 1644, menant de front, avec de rares aptitudes, ses chères études et le gouvernement du royaume. Elle s'entoura de savants qu'elle attirait de tous les pays, apprit les langues, les sciences, les littératures étrangères, cherchant en même temps à se faire des convictions raisonnées en matière de religion. Ses réflexions personnelles, ses entretiens avec le Jésuite Macedo, confesseur de l'ambassadeur portugais, avec Descartes et d'autres savants, l'amenèrent à se convaincre de la vérité du catholicisme. Et comme elle ne pouvait continuer de régner si elle abjurait, elle abdiqua (vingt-huit ans) en faveur de son cousin Charles-Gustave, et s'éloigna. Elle fit abjuration publique à Inspruck, visita pieusement Lorette, alla recevoir la bénédiction du pape Alexandre VII, accomplit divers voyages en Europe, et se fixa enfin à Rome où elle mourut. On lui reproche, même depuis sa conversion, quelques retours de despotisme à l'égard des personnes de son entourage, et certaines bizarreries de caractère.

§ 317. — LES SECTES

De l'impuissance du protestantisme à bien régler la vie humaine, sortirent par réaction plusieurs sectes à tendances ascétiques bien marquées, entre autres, les Piétistes et les Herrnhutes.

1. *Picot, *Mémoires*, t. I, p. 280-289, 3e éd., Paris, 1853; — baron de Bildt, *Christine de Suède et le cardinal Azzolino*, in-8, Paris, 1889; — *Ranke, t. IV, l. VIII, § 9; — Grauert, *Christine von Schweden und ihr Hof*, 1837.

Les **Piétistes** durent leur existence à Spener [1], pasteur alsacien, qui prêcha à Strasbourg, à Francfort-sur-le-Mein, à Dresde et à Berlin où il mourut. Persuadé qu'une des principales causes de la stérilité de la prédication protestante était son caractère trop théorique et trop polémique, il s'attachait à expliquer la Bible d'une manière simple et toute pratique. Ses prônes plurent à un grand nombre. On se pressa autour de sa chaire ; ce qui fit donner à ses auditeurs le nom de *Collegia pietatis* (Piétistes). A ses yeux, la religion était, avant tout, affaire de cœur et de pratique, une règle des mœurs ; aussi revendiquait-il contre Luther le libre arbitre et la nécessité des œuvres pour la justification.

Les Piétistes, poussés par le vent favorable de l'opinion, se propagèrent dans toute l'Allemagne, attirèrent à eux nombre de pasteurs et les meilleurs protestants, fondèrent (1694) l'université de Halle qui eut de retentissants démêlés avec les universités de Wittemberg et de Leipzig... Mais leur succès et leur prétention de vivre plus régulièrement que le commun des hommes, éveillèrent la jalousie, froissèrent l'amour-propre ; de là des attaques passionnées de la part des autres sectes. En outre, ils se divisèrent eux-mêmes sur des points de doctrine [2] ; ce qui ajouta au désordre déjà grand et à la confusion des idées.

Les **Herrnhutes** [3] furent une création du comte de Zinzendorf († 1760). Ce seigneur recueillit (1722) sur ses terres (haute Lusace), des frères Moraves, pourchassés par la maison d'Autriche, puis des luthériens piétistes et

1. * MICHAUD, *Biogr. univ.* ; — PICOT, *Mémoires,* t. I, p. 142 sq. ; — RITSCHL, *Gesch. des Pietismus,* 3 vol., 1880-86 ; — SACHSSE. *Ursprung und Wesen des Pietismus,* 1884.

2. HERGENROETHER, t. VI, p. 540 sq. — Au XVII[e] siècle, un mémoire juridique de la faculté de Halle justifie chez les princes le concubinage (*D.-M.,* 1[er] août 1886, p. 597).

3. Mg. par SPANGENBERG (1772-1775) ; — BURKHARDT, 1866 (all.) ; — MOEHLER, *Symbolique,* t. II ; — HERGENROETHER, t. VI, p. 547 sq.

des calvinistes fugitifs, plus ou moins brouillés avec la justice de leur pays; et réussit à leur faire partager sa propre croyance. Un seul dogme essentiel : croire à la rédemption du genre humain par la mort sanglante de l'Homme-Dieu. Ainsi se trouva constituée la secte nouvelle, dite des Herrnhutes, de Hernhut (protection du Seigneur), village fondé par ces étrangers. — Pour eux, comme pour les piétistes, la religion était avant tout une règle des mœurs. De là une discipline assez austère, où la prière, le chant, l'excommunication, le lavement des pieds tenaient une place considérable. Ils s'adonnaient même à l'œuvre des missions, chose rare à cette époque dans le monde protestant. Dès 1727, ils avaient prêché leur manière de vivre en Danemark, en Suède, en Suisse, en Hollande et en Angleterre; aujourd'hui encore on les trouve au Labrador, au Groënland et parmi les infidèles d'Amérique et d'Afrique. On en compte environ quatre-vingt mille.

Ces efforts étaient louables à certains égards. Mais, en somme, ni les herrnhutes, ni les piétistes ne réussirent à opérer dans les mœurs une amélioration générale et durable. « Rien n'est triste, dit [1] M. de Pressensé, comme l'histoire religieuse du XVIIIe siècle : la piété languit, la science est nulle... En Angleterre et en Allemagne un vent desséchant souffle sur les cœurs et les esprits ; on prêche dans les chaires protestantes, dans celles qui sont debout, une religion sans grandeur, sans mystères, qui n'a ni les hardiesses de la philosophie, ni celles de la foi. La place est démantelée, on traite avec les opinions du jour, et les lâches compromis sont fréquents ».

La secte des **Svedenborgiens** est d'une autre allure. Son fondateur, Svedenborg [2] de Stockholm (1688-1772), pré-

1. *L'Église et la Révolution française*, p. 13.

2. Bg. par Ch. Byse, *Le Prophète du Nord*, Paris, 1903 (*Revue chrétienne*, nov. 1903 ; *l'Ami du Clergé*, 24 mars 1904) ; — cf. Moehler, *Symbolique*, t. II, l. II, ch. IV ; — Hergenrœther, t. VI, p. 560.

tendait être en commerce ordinaire avec les âmes des défunts et les esprits, disait avoir plusieurs fois visité le ciel et l'enfer, avoir conversé face à face avec Dieu et tenir de lui directement sa mission (imposteur? illuminé ?).

Doctrine : nécessité des œuvres; une seule personne en Dieu; Jésus-Christ, pur homme, fils de Dieu seulement par adoption ; pas de péché originel, ni de rédemption par la mort du Christ, ni de résurrection de la chair, encore que les âmes doivent être unies à des corps dans l'autre vie; deux sacrements : baptême et cène; le Nouveau Testament ne comprend que les quatre évangiles et l'Apocalypse; le ciel est accessible aux païens et aux Turcs, il aura des maisons et des palais. — Ces hérétiques se propagèrent de Stockholm dans presque toute l'Europe [1] et jusqu'en Amérique. Ils tenaient pour inspirés les écrits du maître et croyaient que le second avènement du Christ s'était réalisé en sa personne. A l'heure actuelle, on en compte à peine quelques milliers.

France

§ 318. — RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES [2]

1) Louis XIV [3], dès les débuts de son règne personnel, songea à « réduire peu à peu » [4] les protestants, à les

1. Ils furent connus à Paris sous le nom de *Martinistes*, Feller; — ils y ont encore (1904) un temple (rue Thouin, 12).

2. Douen, *La Révocation de l'Édit de Nantes à Paris* (3 vol., Paris, 1894) ; — L. Didier, *La Révocation de l'Édit de Nantes*, 1 vol., coll. « Science et Religion » ; — Bibl. protestante dans l'*Hist. génér.*, t. VI (1895), p. 302.

3. *Œuvres*, 6 vol., Paris, 1806; — *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du dauphin*, éd. de Ch. Dreyss, 2 vol., Paris, 1860. — Gaillardin, *Hist. du règne de Louis XIV*, in-8, Paris, 1871-1879. — V. bibl. dans l'*Hist. générale*, t. VI.

4. *Mémoires de Louis XIV*, t. I, p. 84.

ramener au catholicisme. L'unité religieuse profiterait, croyait-il, à la chose publique. Et puis, les huguenots, formant en vertu de l'édit de Nantes une sorte d'État dans l'État, toujours disposés à la cabale et à la révolte, lui inspiraient des inquiétudes sur l'avenir du royaume : le retour à la foi des ancêtres et du grand nombre ferait disparaître tout danger. D'ailleurs il espérait bien n'avoir jamais besoin de recourir à la violence proprement dite, et venir à bout de son entreprise par le seul ascendant de son autorité royale.

Quand, à la mort de Mazarin [1] (1661), il eut pris en main, à vingt-trois ans, les rênes de l'État, il ne se contenta pas de rappeler les huguenots à la stricte observation de l'édit de Nantes, et de réprimer leurs insolences envers les catholiques [2]; il commença à prendre à leur égard des mesures restrictives [3] : suppression des synodes triennaux, interdiction des mariages avec les catholiques, facilités accordées aux enfants pour se convertir même malgré leurs parents. — Après la paix de Nimègue (1679), qui rendit le roi arbitre de l'Europe, nouvelles restrictions de plus en plus graves : défense aux catholiques de se faire huguenots, sous peine d'exil, et aux prédicants de recevoir des prosélytes, sous peine d'interdiction de la publicité du culte; suppression des chambres mi-parties; exclusion des charges et des professions libérales; démolition des temples en certains cas; logement de dragons [4] chez les huguenots du Poitou, à la demande de l'in-

1. * GAILLARDIN, *H. du règne de L. XIV,* t. II, ch. XIV.
2. * PICOT, *Essai sur l'infl. de la Religion,* t. II, p. 513, note 1.
3. * DARESTE, *Hist. de France,* t. V, p. 534, 442 sq.
4. C'est ce que l'on a appelé *dragonnades,* ou missions bottées. Celles du Poitou durèrent peu, et Marillac, leur inventeur, fut destitué (février 1682). Cf. GAILLARDIN, t. V, p. 99. — D'après VOLTAIRE, « ces violences (dragonnades)... étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV ». *Œuvres,* t. XXIX, *Siècle de L. XIV,* t. III, p. 104, éd. Paris, 1829.

tendant Marillac (1681)[1]. — En même temps, les évêques, le clergé séculier et régulier s'employèrent avec zèle à l'œuvre des conversions. L'Assemblée du clergé de 1682, sur l'invitation du roi, fit des efforts louables en ce sens : elle adressa aux dissidents un *avertissement pastoral*, les conjurant par les meilleures raisons de rentrer dans l'unité; et fit parvenir aux évêques une lettre circulaire, indiquant les méthodes à suivre dans les conférences, catéchismes et intructions.

Ce déploiement de zèle eut de bons résultats. Beaucoup de protestants se convertirent[2]; mais la plupart s'obstinèrent. Il en passa un certain nombre à l'étranger; les autres préparèrent une révolte, qui éclata (1683) dans le Languedoc, le Vivarais et le Dauphiné. Il fallut la réprimer par la force. On exécuta les plus coupables, et on cantonna des soldats chez plusieurs pour les punir et les tenir en respect[3].

Enfin parut (18 oct. 1685) le célèbre édit révoquant celui de Nantes. Il contenait douze articles applicables à toute la France, l'Alsace exceptée. En voici la teneur : — démolition de tous les temples des huguenots, fermeture de leurs écoles et interdiction de la publicité de leur culte; — ordre à tout ministre qui ne se convertirait pas, de sortir du royaume dans les quinze jours; et défense aux autres huguenots de s'expatrier, sous peine des galères pour les hommes, d'emprisonnement et de confiscation des biens pour les femmes; — ordre de baptiser et d'élever désormais dans l'Église catholique tous leurs enfants; —

1. A cette époque, la France avait 24 millions d'habitants, dont un million, au plus, de huguenots (ROHRBACHER, l. LXXXVIII; — cf. PICOT, *Influence de la Rel.*, t. II, p. 211, note).

2. * PICOT, *Infl. de la Rel.*, t. II, p. 219-226.

3. * PICOT, *Infl.*, t. II, p. 228.

4. VOLTAIRE : « l'ordre d'arracher les enfants aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parents catholiques..., ne fut pas exécuté ». *Œuvres*, t. XXIX, *Siècle de Louis XIV*, t. III, p. 108, éd. Paris, 1829.

confiscation des biens des réfugiés, si après quatre mois ils ne sont pas rentrés dans le royaume et n'ont pas abjuré.

C'était le moment, pour l'Église de France, de tenter un suprême effort en vue d'éclairer les dissidents, et d'empêcher ainsi les conversions feintes et les émigrations. Elle ne faillit pas à son devoir. Bossuet écrivit, à cette occasion, ses principaux ouvrages de controverse. En 1670, il avait publié l'*Exposition de la doctrine catholique*, petit écrit de 60 pages, chef-d'œuvre de clarté, de précision et d'exactitude, qui fit le tour de l'Europe [1]; après la révocation de l'édit de Nantes, il fit paraître l'*Histoire des Variations* (1688), « chef-d'œuvre de la méthode parfaite et de la parole précise et simple, dans l'orateur qui a le plus d'enthousiasme et de génie [2] », bientôt suivi des *Avertissements aux protestants* (1689-91) et de la *Défense de l'Hist. des Var.* (1691). Les évêques publièrent des mandements. Les missionnaires, Lazaristes, prêtres séculiers, Sulpiciens [3], surtout Jésuites et Capucins, se prodiguèrent, sous la direction générale de l'archevêque de Paris, dans les contrées infectées d'hérésie [4]... Les huguenots se convertirent en masse, et nul doute que la plupart ne le fissent sincèrement; mais il s'en trouva d'irréductibles. Ce fut alors que le ministre de la guerre, Louvois [5], envoya des dragons (missionnaires bottés), pour achever par la force l'œuvre des conversions. Il y eut des scènes

1. Les deux frères Dangeau (le marquis et l'abbé) furent ramenés à la vraie foi, ainsi que le v[te] de Turenne, par l'*Exposition*.

2. Villemain. — Convertis par l'*Hist. des Var.* (Picot, *Infl.*, t. II, p. 558 sq.). De ce nombre fut Auguste Starck, professeur de langues orientales à Pétersbourg, qui abjura (1766) dans l'église Saint-Sulpice de Paris (Rohrbacher, l. XCI). — Cf. Gaillardin, *Hist. du règne de Louis XIV*, t. V, p. 613-615.

3. * Picot, *Infl.*, t. II, p. 243 sq.

4. L'Assemblée du clergé de 1685 assigna des fonds pour l'entretien des missionnaires. Le clergé donna à cette fin 500.000 livres, plus 200.000 livres pour subvenir aux besoins des ministres convertis (Picot, *Infl.*, t. II, p. 243).

5. Camille Rousset, *Hist. de Louvois*, 4 in-12, Paris, 1877, 6[e] éd.

de brutalité; elles étaient inévitables. L'odieuse responsabilité en revient tout entière à Louvois.

2) Les protestants ont vu, dans la révocation de l'édit de Nantes, une violation de la foi due aux traités; les politiques, une cause d'affaiblissement pour la France; les philosophes, un attentat à la liberté. Que faut-il en penser?

a) L'édit de Nantes n'était pas un traité proprement dit, de la nature de ceux qui lient deux puissances indépendantes, mais une simple concession royale, faite à une catégorie de sujets pour cause d'utilité publique, et sujette à révocation lorsque les circonstances viendraient à changer. C'est ce que Grotius faisait lui-même remarquer aux huguenots.

b) L'émigration ne causa pas au pays un préjudice très sensible. On a dit que les réfugiés (moins de cent mille) [1] portèrent à l'étranger leurs valeurs, leur commerce et surtout leur industrie [2] : il y a du vrai, mais dans de faibles proportions souvent exagérées par la prévention ou le ressentiment. Louis XIV avait songé à cette éventualité et s'y était résigné. « Quant à la raison d'intérêt, nous dit

1. Soixante-sept à soixante-huit mille d'après le duc de Bourgogne; quatre-vingt mille d'après Vauban (Rapport à Louis XIV). Les auteurs protestants parlent de deux cent, trois cent et même quatre cent mille. — Au temps de la Révolution française, on comptera 150.000 émigrés (* TAINE, *La Révolution*, t. III, p. 381; *Le régime moderne*, t. I, p. 97, 202, 203).

2. DE SÉGUR-DUPEYRON a examiné la question des conséquences industrielles, dans le t. II de son *Hist. des négociations maritimes et commerciales de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Sa conclusion peut se résumer ainsi : « Le déclin momentané qui frappa notre industrie pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV, est dû aux malheurs de la guerre et non à la révocation de l'édit de Nantes... Il ne faut pas attribuer à la présence des réfugiés français la prospérité momentanée des autres pays, lesquels possédaient depuis longtemps des industries très florissantes (* *Q. H.*, t. XV, p. 590).— Ce point est bien traité par FRAYSSINOUS (*Conférences*) et par BÉRAULT-BERCASTEL. — Cf. en sens contraire MARTIN, *La grande industrie en France sous le règne de Louis XIV*, in-8, Paris, 1899 (*Q. H.*, oct. 1901, p. 618).

son petit-fils le duc de Bourgogne, il la jugea peu digne de considération, comparée aux avantages d'une opération qui rendrait à la Religon sa splendeur, à l'État sa tranquillité et à l'autorité tous ses droits ».

c) La liberté reçut une grave atteinte des dragonnades. Elles furent le fait, non de la religion ou du fanatisme, mais bien d'une politique individuelle et brutale. Louvois, peu dévot et fort dévoué au principe d'autorité, trouvait tout naturel de les infliger à des gens qui méconnaissaient la volonté royale. Le clergé ne les avait pas provoquées; il ne les approuva pas; et nombre de ses membres, précisément les plus autorisés, firent tous leurs efforts pour les empêcher sur les terres de leur ressort [1]. — Mais il n'y a aucune solidarité entre les dragonnades et l'acte de révocation, la seule chose dont il s'agisse ici. Remarquons d'abord que ce fut, sous tous les rapports, un acte de l'autorité séculière, non de l'autorité ecclésiastique [2]. Le roi l'avait résolu depuis un certain temps, lorsque son vieux chancelier (quatre-vingt-trois ans), Le Tellier, lui demanda comme une faveur et en obtint l'autorisation d'y apposer avant de mourir, les sceaux de l'État. Le pape Innocent XI n'avait pas demandé une telle mesure ; il la connut seulement après l'exécution; et obligé de la louer, il le fit par un bref (13 déc. 1685) que la cour de France trouva froid [3]. Y eut-il, de la part du roi tout au moins, attentat à la liberté? Les protestants

1. Bossuet ne toléra pas les dragons dans son diocèse de Meaux (Ledieu, *Mémoires*, p. 19). — Fénelon, encore simple prêtre, n'en voulut point avoir dans sa mission du Poitou. — Les évêques de Grenoble, de Lescar, de Tarbes, d'Oloron, d'Orléans, etc., ne voulurent avoir pour aides que des missionnaires (*Q. H.*, t. XXIV, p. 389).

2. Le clergé, selon plusieurs, aurait poussé le roi à la révocation de l'édit de Nantes. Mais Voltaire ne parait pas de cet avis (*Œuvres*, t. XXIX; *Siècle de Louis XIV*, t. III, p. 398, éd. Paris, 1829). — Cf. H. de L'Épinois, *H. Martin*, p. 400.

3. Gérin, *Le Pape Innocent XI et la Révocation de l'édit de Nantes*, dans *Q. H.*, oct. 1878.

seraient mal venus à le prétendre, ou du moins a s'en plaindre, eux qui, à la même époque, dans tous les pays où ils détenaient le pouvoir, persécutaient les catholiques et proscrivaient leur culte [1].

3) L'exécution de l'édit n'éprouva de sérieuses difficultés que dans le Dauphiné et les Cévennes. Les huguenots de ces contrées, dits **Camisards**[2] (de *Camisia,* longue blouse sous laquelle ils cachaient leurs armes), refusèrent obéissance et se préparèrent à une résistance armée. Ils étaient poussés à la révolte par leurs coreligionnaires de Genève et par les prophéties apocalyptiques de Jurieu, qui, de Hollande, annonça la fin du « papisme » successivement pour les années 1690, 1710 et 1715. Des centaines de soi-disant prophètes se levèrent parmi eux, à partir de 1688. Des enfants et de grandes personnes, de l'un et l'autre sexe, reçurent et donnèrent l'esprit prophétique, firent diverses prédictions en produisant dans tout leur corps des mouvements convulsifs et extraordinaires; il y eut même des écoles particulières pour se former à l'art de la prophétie [3]. Le parti affecta de voir, dans ces extravagances, du surnaturel et du divin; et cette prétendue intervention du ciel accrut le fanatisme. Çà et là on abat-

1. E. Camus, *La Tolérance protestante*, in-8, Paris, 1903 (*Ét.*, 20 août 1903, p. 563). — * Cf. Picot, *Infl. de la Rel.*, p. 236 sq. — Les protestants, infime minorité dans un pays antérieurement tout catholique, devaient-ils être tolérés? V. principes de solution au § 188, III. Cf. Bonal, *Inst. theol.; De Eccl.*, n. 231, 16[e] éd.; Bérault-Bercastel, t. XII, l. LXXX.

2. Lemoine, *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir vis-à-vis des réformés* (en 1698), in-8, Paris, 1902 (*Ét.*, 20 sept. 1902, p. 839; *Q. H.*, oct. 1902, p. 592 sq.); — *Legrelle, *La Révolte des Camisards*, 1897; — Couderc, *Victimes des Camisards*, in-12, Paris, 1904; — Picot, *Mémoires*, t. I, p. 235 sq., 273; — Louvreleuil, religieux doctrinaire, *Le Fanatisme renouvelé*, Avignon, 1706 et 1868. — Bibl. plus complète dans le *Dict. th.* Vacant, art. *Camisards*.

3. *Rohrbacher, l. LXXXVIII; — Picot, *Infl.*, t. II, *Appendice*, p. 564-567.

tit les croix, on profana, pilla, incendia les églises, on massacra les prêtres [1]. Le désordre s'étendit dans les diocèses d'Alais, Mende, Montpellier, Nîmes, Uzès, Viviers, Rodez, etc., toujours et partout sous l'impulsion des prophètes. Il fallut des armées en règle pour réduire ces fanatiques, et on n'y réussit pas du premier coup. Enfin le maréchal de Villars [2], envoyé en dernier lieu (1704), parvint à gagner leur chef principal, Jean Cavalier [3], et la guerre cessa (1705). Le pays cependant ne recouvra une complète tranquillité qu'en 1711. — Louvois avait beaucoup pressé l'exécution de l'édit. Après sa mort (1691), Louis XIV y mit moins de rigueur [4]. Louis XV ne parut guère s'en occuper, et Louis XVI signa en faveur des protestants un édit de tolérance (19 novembre 1787) [5].

1. * Picot, *Infl. de la Rel.*, t. II, p. 478.

2. Mis de Vogüé, *Mémoires de Villars*, 6 vol.; *Villars d'après sa correspondance*, 2 vol.; et art. divers dans le *Corr.*, t. CXL, p. 720, 961; t. CXLVIII, p. 973; t. CXLIX, p. 3; t. CCXI, p. 1045; 10 mai 1904, p. 385.

3. Ce fameux camisard, ex-garçon boulanger, prit rang d'abord dans l'armée française avec le brevet de colonel; puis passa en Angleterre, servit la reine Anne à titre de généralissime, et mourut (1740) gouverneur de l'île de Jersey.

4 * Picot, *Infl.*, t. II, fin de la Ire p. du l. V.

5. * Sur la situation légale des protestants en France, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours, voir le Rapport présenté par M. Hostache au XXVIe Congrès des jurisconsultes catholiques (paru dans la *Revue catholique des institutions et du droit*, avril 1903). — Ce que Louis XIV a fait pour les Juifs : Joseph Lemann, *Entrée des Israélites dans la Société française*, 4e éd., in-8, Paris, 1886.

CHAPITRE II[1]

JANSÉNISME, GALLICANISME, QUIÉTISME

Jansénisme[2]

§ 319. — CONDAMNATION DES CINQ PROPOSITIONS PAR INNOCENT X (1653), DISTINCTION DU FAIT ET DU DROIT, LES PROVINCIALES

1) Les cinq propositions formulées (1649) par le docteur Cornet[3] comme résumant les erreurs de l'*Augustinus*, donnaient lieu à des discussions acerbes. On eut l'idée d'en demander la condamnation au Pape. Le texte[4] de l'adresse fut concerté à Saint-Lazare sous les yeux de saint Vincent de Paul, rédigé par Habert évêque de Vabres, et couvert de quatre-vingts signatures épiscopales (1650-1651). Onze évêques non signataires écrivirent à Rome dans un sens opposé. Innocent X, après avoir fait examiner l'affaire par une commission spéciale qui tint une cinquantaine de congrégations en deux ans et demi,

1. L. Mention, *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté* (en France, 1682-1789), Paris, 1893, 1903 (*R. d'hist. et de litt. rel.*, mai-juin 1904, p. 287).

2. Bibl. § 268, 4.

3. V. § 268, *in fine*.

4. L'adresse signée par les quatre-vingts évêques débute ainsi : « Très saint Père, la foi de Pierre, laquelle ne peut jamais manquer, demande avec grande raison que, suivant la coutume reçue et autorisée dans l'Église, l'on rapporte les causes au Saint-Siège apostolique... ». Jager, t. XVII, p. 86.

publia (1653) la bulle *Cum occasione,* portant condamnation des cinq propositions. Les quatre premières étaient qualifiées d'hérétiques ; la cinquième de fausse, téméraire, scandaleuse, hérétique seulement en tant qu'elle signifierait que Jésus-Christ est mort pour les seuls prédestinés.

2) Nous condamnons, dirent alors les jansénistes, ces propositions comme hérétiques, car elles le sont au sens calviniste [1] ; mais ce sens justement flétri n'est pas celui de Jansénius et de son livre. — Vainement l'Assemblée du clergé de 1654 affirma l'identité des cinq propositions avec la doctrine de l'*Augustinus;* vainement Innocent X déclara (bref de 1654) avoir voulu condamner la doctrine de Jansénius : ils ne se rendirent pas, sauf toutefois quelques hommes marquants, tels que Thomassin de l'Oratoire, l'abbé Bourzeys [2] et le théologien Wading, un des commissaires de Rome. A les en croire, il n'y avait dans l'Eglise aucune infaillibilité pour l'attribution d'une doctrine à une personne ou à un livre, mais seulement pour la qualification des doctrines. C'était la fameuse distinction du *fait* et du *droit,* invention de Nicole, si chère depuis à tout le parti.

Le premier, Arnauld en prit publiquement la défense, à l'occasion que voici. Un prêtre de Saint-Sulpice, Picoté [3], exigeait du duc de Liancourt, son pénitent, à peine de refus d'absolution, qu'il se soumît à la bulle d'Innocent X, et cessât ses rapports particuliers avec les jansénistes [4]. De là, colère de ces derniers. Leur chef exhala ses plaintes dans deux lettres [5] publiées en 1655. Il sou-

1. *GOSSELIN, *Hist. littér. de Fénelon,* t. III, art. 1 ; ou PICOT, *Mémoires*, t. I, p. 24-28, 3e éd., Paris, 1853.

2. GRANDET, *Les saints prêtres du XVIIe siècle,* 1re série, p. 105 (éd. de M. LETOURNEAU).

3. *FUZET, p. 283, en note.

4. *FUZET, p. 281 sq.

5. Ire : *Lettre à une personne de condition ;* IIe : *Seconde lettre à un duc et pair de France.*

tenait que le duc était obligé de condamner les cinq propositions, mais qu'il pouvait refuser de croire qu'elles se trouvassent dans l'*Augustinus :* sur ce dernier point, il ne devait, disait-il, au Pape que le « silence respectueux ». — Cependant, peu conséquent avec lui-même, le docteur casuiste renouvelait la première des cinq propositions, en soutenant, à la fin de sa seconde lettre, que saint Pierre, homme juste, avait une fois au moins manqué de grâce et péché. Il s'attira par là les foudres de la Faculté de Théologie, qui censura deux propositions de sa lettre : la première [1], que *les cinq propositions condamnées ne sont pas dans l'*Augustinus ; la seconde (comme hérétique), que la grâce a *manqué à un juste dans une occasion où il a péché.* Cent trente docteurs signèrent cette censure ; ceux qui refusèrent (Arnauld et environ 70 autres) furent exclus pour toujours de la Faculté.

3) **Pascal** [2] avait essayé de détourner le coup qui frappa son ami Arnauld, en donnant au public, sous le pseudonyme de Montalte, la première de ses lettres *Provinciales* (1656-1657, Paris). S'il ne réussit pas auprès de la Sorbonne, il fut amplement dédommagé par un immense succès d'opinion [3] qui l'engagea à écrire jusqu'à dix-huit lettres. Elles s'adressent à un ami de province ; de là leur nom. Les quatre premières ont rapport au jansénisme ; les onze suivantes attaquent la morale dite relâchée des

1. Qualifiée de téméraire, scandaleuse, injurieuse au Pape et aux évêques.

2. *Œuvres,* édit. Bossut, 1779, 1819 ; *Pensées*, édit. Brunschvicg, 3 in-8, Paris, 1904. — — Victor Giraud, *Pascal,* 1 vol. (252 p.), Paris, 1900, 2e éd. ; — Boutroux, *Pascal*, in-12, Paris (*Bull. crit.*, 15 nov. 1901) ; — cf. Jaloustre, *Une nièce de Pascal : Marguerite Périer,* in-8 (76 pp.), Clerm.-Ferr., 1901.

3. L'abbé Boileau, frère de Despréaux, entendant dire un jour à un Jésuite que Pascal, à Port-Royal-des-Champs, faisait des souliers, comme ces Messieurs, par pénitence, répliqua à l'instant : « Je ne sais s'il faisait des souliers, mais convenez, mon Révérend Père, qu'il vous a porté une fameuse botte » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi,* t. VI, p. 497).

Jésuites; les trois dernières ramènent les questions jansénistes. — De valeur théologique ou historique, elles n'en ont aucune [1] : c'est le jugement de Voltaire [2] et de Sainte-Beuve, comme des catholiques. Les faux raisonnements y abondent; les textes tronqués ou apocryphes, que l'auteur reçut, dit-on, de ses amis sans les vérifier, s'y trouvent à presque toutes les pages : Joseph de Maistre les a justement appelées les *Menteuses*. Aussi furent-elles censurées par Rome (1657), et condamnées au feu par le Parlement d'Aix (1660) et le conseil d'État. — Des causes diverses expliquent leur succès. D'abord le parti se donna beaucoup de mouvement pour les répandre [3]; Nicole en fit même, à l'usage des pays étrangers, sous le pseudonyme de Wendrock, une élégante traduction latine accompagnée de notes. Et puis, tout ce que les Jésuites comptaient d'adversaires leur fit naturellement bon accueil; l'incrédulité elle-même applaudit et aida à leur propagation, parce qu'elle profitait de tous les coups por-

1. Pascal n'avait, quand il écrivit les *Provinciales*, ni les connaissances théologiques ni l'érudition nécessaires pour un tel ouvrage. Le P. Thomassin, au sortir d'un long entretien avec lui, aurait dit : « Voilà un jeune homme qui a bien de l'esprit, mais qui est bien ignorant ». Pascal, de son côté, aurait dit : « Voilà un bonhomme qui est terriblement savant, mais qui n'a guère d'esprit ». — Critique des *Provinciales* par DE MAISTRE, *De l'Église gallicane*, l. I; l'abbé MAYNARD, dans son éd. des *Provinciales;* SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. III de la 1re éd., p. 149 sq.

2. **Œuvres*, t. XXIX; *S. de Louis XIV*, t. III, p. 143, éd. Paris, 1829. — *Cf. JAGER, t. XVII, p. 124; FUZET, p. 319 sq. — « Les injustices outrées, les faussetés ingénieuses sont hardiment répandues, dans toutes ces lettres, contre une des plus célèbres sociétés qui soutiennent les intérêts de l'Église ». BAYLE, *Dictionn. historique*, art. *Pascal*. — « Pascal n'est qu'un calomniateur de génie; il nous a laissé un mensonge immortel ». CHATEAUBRIAND, *Études historiques*. — « Les *Provinciales* furent un ouvrage de parti où la mauvaise foi attribuait aux Jésuites des opinions suspectes que depuis longtemps ils avaient blâmées, et qui mit sur le compte de la Société certaines extravagances de quelques Pères espagnols et flamands ». SCHOELL, protestant, *Hist. des États européens*, t. XXVIII, p. 79.

3. *FUZET, p. 316.

tés à la Compagnie de Jésus. Cependant, il est juste de le reconnaître, les « petites lettres » durent surtout leur vogue extraordinaire à leur mérite littéraire. Le style en est remarquable de pureté, de finesse, de malice. Les incroyants modernes y trouvent un « éternel modèle de l'éloquence d'opposition[1] », et les maîtres de la langue les citent comme le premier ouvrage où la prose française ait atteint sa perfection[2].

La réponse, du côté des Jésuites, se fit attendre plus de vingt ans. Elle parut enfin (1694), sous le nom du P. Daniel[3]; mais elle eut peu de succès : la plume de Pascal avait manqué à l'auteur. « L'homme qui, dans une vie de trente-neuf années, toujours frêle, toujours maladive, a pu tout à la fois être le rival d'Archimède et de Galilée, le précurseur de Molière et de Boileau, l'égal de Démosthène et de Bossuet, l'émule de Tertullien dans l'apologie de la Religion chrétienne, et qui, selon une judicieuse remarque de Nicole, semble plutôt être né pour inventer que pour apprendre, cet homme devait difficilement trouver des antagonistes à sa taille. Le Père Daniel succomba dans cette lutte inégale. L'impression produite par Pascal était ineffaçable[4]. »

§ 320. — LE FORMULAIRE, LA PAIX CLÉMENTINE

L'Assemblée du clergé de 1656 revendiqua expressément pour l'Église le droit de juger infailliblement des faits dogmatiques[5] comme de la foi. En même temps, le pape

1. *Havet, *Études sur les Pensées de Pascal*, cité par Mgr Fuzet, p. 321.
2. Nisard, *Hist. de la littér. fr.*, 8e éd., t. II, p. 184 : « Descartes avait laissé quelque chose à faire à Pascal; après Pascal, l'œuvre de la langue française, dans la prose, est consommée ».
3. Et avec ce titre : *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe.*
4. Crét.-Joly, *H. de la C. de J.*, t. IV, p. 51
5. V. § 332.

Alexandre VII publia (1656) la bulle *Ad Sacram*[1], affirmant, avec toute son autorité, que les cinq propositions étaient tirées de l'*Augustinus* et condamnées au sens de leur auteur. Cette bulle parvint le 17 mars 1657 à l'Assemblée du clergé. Celle-ci en ordonna la publication dans tous les diocèses, et dressa un formulaire à souscrire. Les jansénistes refusèrent leur souscription. Louis XIV intervenant, quelques-uns la donnèrent, mais avec des restrictions mentales qui l'annulaient; la plupart persistèrent à la refuser. De ces derniers était l'auteur des *Provinciales;* plus avancé ou plus franc que le gros du parti, Pascal croyait que le Pape s'était trompé dans la question de droit comme dans la question de fait. — Les religieuses de Port-Royal ne signèrent qu'avec des restrictions inacceptables (1661), et avec tant de douleur que la mère Agnès en fit une maladie, et que la mère Sainte-Euphémie (Jacqueline, sœur de Pascal) en mourut réellement. On les punit de leur ridicule entêtement en les privant de leurs directeurs ordinaires, et en les contraignant de renvoyer pensionnaires et postulantes. En 1664, le nouvel archevêque, Hardouin de Péréfixe, se rendit en personne à Port-Royal de Paris, pour essayer d'obtenir une soumission réelle : onze se laissèrent gagner; les autres, « pures comme des anges mais orgueilleuses comme des démons » [2], s'obstinèrent. En conséquence, le prélat les priva de l'usage des sacrements, et en envoya plusieurs dans d'autres couvents. Un interdit semblable frappa Port-Royal-des-Champs, coupable de la même obstination [3].

Parmi les difficultés faites au formulaire, il en était une spécieuse : il manquait, disait-on, d'autorité. C'est pourquoi Alexandre VII, à la demande du roi et du clergé, envoya (1665), avec injonction de le souscrire, le suivant :

1. *Bull. Rom.*, éd. de Turin, XVI, 245 sq.
2. Hard. de Péréfixe.
3. *Gaillardin, *Hist. du règne de Louis XIV*, t. III, p. 87-96.

« Je soussigné me soumets à la constitution d'Innocent X et à celle d'Alexandre VII, et rejette et condamne sincèrement les cinq propositions tirées du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, dans le propre sens du même auteur, comme le Siège apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure ainsi. Ainsi Dieu me soit en aide et les saints Évangiles ». Des peines canoniques et civiles étaient édictées contre ceux qui refuseraient de signer ce formulaire. Quatre évêques. Pavillon[1] d'Aleth, Arnauld (Henri) d'Angers, Buzenval[2] de Beauvais et Caulet[3] de Pamiers, osèrent le combattre, prônèrent dans leurs mandements la distinction du fait et du droit et le silence respectueux. Le conseil d'État supprima ces mandements (1665); Alexandre VII les condamna aussi (1667), et nomma, sur la demande du roi, une commission de neuf évêques pour juger leurs auteurs. — La commission procéda avec quelque lenteur; puis, Alexandre VII étant venu à mourir, l'archevêque de Sens, de Gondrin[4], et dix-huit évêques écrivirent[5] à Clément IX (1667-1669) en faveur de leurs collègues. Les quatre protestataires enhardis adressèrent à l'épiscopat français une circulaire, rédigée dit-on par Antoine Arnauld, contestant au Pape, au nom des libertés gallicanes, le droit de juger des évêques du royaume. Naturellement tout le parti triomphait; les efforts mêmes que l'on faisait pour l'abattre, tournaient à son profit.

Le conflit parut cesser tout à coup par l'adhésion extérieure des quatre évêques au formulaire. Le Pape voulut

1. *Torreilles, *Nicolas Pavillon, év. d'Alet*, dans *Cl. Fr.*, oct. 1902.
2. Gaillard, *Un prélat janséniste, Choart de Buzenval, évêque de Beauvais,* in-8, Paris, 1902 (*Q. H.*, juill. 1902, p. 342).
3. Mg. par Doublet, in-8, 1895; — cf. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne*, Paris, 1890, t. III, p. 19 sq.
4. G. Dubois, *Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens* (1646-1674), in-8, Alençon, 1902 (th.) (*Ét.*, 5 mai 1903, p. 412 sq.).
5. *Jager, t. XVII, p. 189; — V. Crét.-Joly, *H. de la C. de J.*, t. IV, p. 61-64.

voir là une vraie soumission; il accorda aux coupables la *Paix Clémentine,* étendue ensuite (1669) à tous les chefs de la secte. Les jansénistes célébrèrent cet événement comme un triomphe [1]. Selon eux, Clément IX avait annulé les actes de ses prédécesseurs, approuvé le silence respectueux sur la question de fait. Ils ne renoncèrent à aucune de leurs idées; et la suite fera voir, qu'à la faveur de cette fausse paix, leurs erreurs se propagèrent dans toutes les classes de la société.

Gallicanisme [2]

§ 321. — LOUIS XIV S'EFFORCE DE FAIRE PRÉVALOIR LE GALLICANISME

Les doctrines gallicanes avaient perdu chez nous, vers le milieu du XVIIe siècle, une partie de leur vogue, à cause de l'abus qu'en faisaient les jansénistes, et aussi par suite du progrès des études d'histoire et de patrologie [3]. Louis XIV les remit en faveur dès l'inauguration de son gouvernement personnel (1661). Bon catholique, mais à condition de tout dominer, même au spirituel [4], il semblait chercher des occasions d'humilier le Saint-Siège. Son ambassadeur à Rome, le duc de Créqui, faisait paraître une hauteur insupportable. Un jour (1662), les gens de sa suite s'étant pris de querelle avec les soldats corses de la garde pontificale [5], ceux-ci firent le siège de l'hôtel de

1. Une médaille fut frappée pour en perpétuer le souvenir (*Fuzet, p. 406).

2. Ch. Gérin, *Recherches hist. sur l'Assemblée du clergé de France de 1682*, in-8, Paris, 1869; — Id., *Louis XIV et le Saint-Siège*, 2 vol., Paris, 1893; — Cte Ch. de Mouy, *Louis XIV et le Saint-Siège, l'ambassade du duc de Créqui* (1662-1665), 2 vol., Paris, 1893.

3. Hergenroether, t. VI, p. 161, 237.

4. *Lacour-Gayet, dans l'*Hist. génér.*, t. VI (1895), p. 203-206.

5. *Gérin, *Recherches*, p. 219 (2e éd.); — Jager, t. XVII, p. 148.

l'ambassade. Il y eut sept morts, dont deux Français et cinq Corses. Le duc irrité et refusant de recevoir des excuses, quitta Rome; le roi, plus irrité encore, fit conduire le nonce à la frontière, prit Avignon et le Comtat-Venaissin, remplit l'Europe de ses plaintes indignées, et envoya une armée en Italie pour venger l'injure. Alexandre VII, cédant à la force, accepta la paix humiliante de Pise (12 févr. 1664). Son neveu, le cardinal Chigi, dut venir en France faire des excuses publiques; la garde corse fut congédiée, et une colonne élevée à Rome pour perpétuer le souvenir de la prétendue infamie [1].

Pendant que le roi humiliait le Pape dans Rome même, on soutenait au collège de Clermont et à la Sorbonne, des thèses favorables à l'infaillibilité pontificale. Le monarque, les gallicans et les jansénistes s'en offensèrent. A la requête de l'avocat général Talon, un arrêt du Parlement défendit à la Sorbonne de soutenir ou de laisser soutenir désormais pareille doctrine, soit directement, soit indirectement (22 janv. 1663). Le syndic Grandin, coupable d'avoir violé (avril 1663) cet arrêt, fut relevé de ses fonctions pour six mois. En même temps, le roi somma la Faculté d'exposer sa doctrine sur l'autorité du Pape. Elle obéit; mais la liberté manqua à ses délibérations. 70 docteurs, simple minorité cependant, signèrent six propositions équivoques, ceci en substance : — Le roi ne relève, au temporel, que de Dieu; — en aucun cas ses sujets ne peuvent être déliés de leur devoir d'obéissance; — le Pape ne peut pas déposer les évêques sans tenir compte des canons; — il n'est ni supérieur au concile général ni infaillible [2].

1. Louis XIV consentit en 1668 à la disparition de cette colonne.

2. Cf. Cauchie, *Le Gallicanisme en Sorbonne*, dans *R. H. E.*, oct. 1902, janv. et juill. 1903.

§ 322. — AFFAIRE DE LA RÉGALE, — ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE FRANCE (1682), — LES FRANCHISES, SOUMISSION DE LOUIS XIV.

1) Pendant que se poursuivait la chasse aux thèses ultramontaines, se présenta l'affaire de la **Régale**[1]. « On appelait ainsi le droit que s'attribuait le roi de France, durant la vacance d'un évêché, de percevoir ses revenus[2] et de nommer aux bénéfices[3] qui en dépendaient, jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût prêté serment de fidélité et fait enregistrer son serment à la Chambre des comptes, ce qui s'appelait clore la Régale »[4]. C'était un abus manifeste, tendant à ramener l'investiture par la crosse et l'anneau, à changer le bénéfice en fief ou en emploi[5]. Aussi, le second concile général de Lyon (1274), tout en le tolérant, avait-il expressément défendu (canon 12°) de l'étendre, et décrété l'excommunication, encourue *ipso facto*, contre toute personne, prince ou sujet, clerc ou laïque, qui chercherait ou aiderait à l'introduire là où il n'existait pas. Au XVII[e] siècle, plusieurs provinces de France, telles que le Languedoc, la Guienne, la Provence, le Dauphiné, ne le connaissaient pas encore. Louis XIV voulut passer outre à la défense du concile :

1. MICHELLET, *Du droit de régale,* 1900 (th.).
2. Le droit voulait que les revenus fussent réservés pour le successeur. Mais le fait était différent; pourquoi? En vertu d'une théorie césarienne que Louis XIV a expliquée comme il suit dans ses *Mémoires :* « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, y dit-il au Dauphin, de quelque nature qu'il soit, nous appartient au même titre... Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers ». T. III, p. 121, éd. de 1816.
3. Même aux bénéfices à charge d'âmes (GÉRIN, p. 68).
4. GÉRIN, p. 37.
5. DE MAISTRE, *De l'Église gallic.,* l. II, ch. II, cité par GÉRIN, p. 68.

deux ordonnances, promulguées en 1673 et 1675, portèrent que toutes les Églises du royaume étaient sujettes à la Régale, et que les évêques qui ne l'auraient pas encore close en faisant enregistrer leur serment, devraient accomplir cette formalité dans les six mois. L'innovation allait donc avoir des effets rétroactifs, ce qui était une faute, même au point de vue du souverain[1].

Tous les évêques plièrent, sauf deux jansénistes : Pavillon d'Aleth (†1677) et Caulet (†1680) de Pamiers. Le roi considéra les diocèses d'Aleth et de Pamiers comme n'ayant pas d'évêques, et y nomma aux bénéfices, qu'ils fussent vacants ou non. Les deux prélats, de leur côté, excommunièrent les pourvus en Régale ; et après annulation de leurs censures par leurs métropolitains respectifs, ceux de Narbonne et de Toulouse, ils interjetèrent appel à Rome. Sur ces entrefaites, Pavillon mourut. Caulet, resté seul pour soutenir la lutte, fut puni de sa résistance par la saisie de son temporel. — Innocent XI prit en main, comme il était de son devoir, la cause des canons violés et de la justice opprimée. Ses lettres portèrent des encouragements à l'évêque et à son chapitre, et annulèrent les ordonnances du métropolitain, l'archevêque de Toulouse ; il envoya au roi lui-même trois brefs, le menaçant des censures de l'Église, s'il ne se désistait de ses prétentions[2] (1678-1679). — Tout fut inutile ; la persécution sévit plus que jamais après la mort de Caulet. Tous les prêtres qui résistèrent, et il y en eut beaucoup, furent jetés en prison, envoyés en exil, ou obligés de se cacher. Du nombre de ces derniers était le Père Cerles, vicaire capitulaire après deux autres incarcérés. Comme, du fond de sa retraite introuvable il gouvernait le diocèse,

1. *Jager, t. XVI, p. 267.
2. *Voir la singulière lettre adressée au roi, à ce sujet, par l'Assemblée du clergé de 1680 ; elle serait digne du clergé du Bas-Empire (Jager, t. XVII, p. 274).

le Parlement de Toulouse le condamna à mort par contumace et l'exécuta en effigie (1681)[1].

Dans le même temps, une autre affaire, celle des religieuses de Charonne, au faubourg Saint-Antoine de Paris, mettait aux prises le Pape et le roi. Ces religieuses, filles de saint Pierre Fourier, tenaient de leur règle le droit et l'habitude d'élire leur supérieure. Louis XIV, d'accord avec l'archevêque de Harlay, voulut, à la mort de la titulaire, leur imposer[2] pour supérieure une religieuse d'un Ordre différent. La communauté en appela à Innocent XI qui enjoignit de procéder régulièrement à une autre élection. Le Parlement cassa le bref papal, et une bulle condamna l'arrêt du Parlement, qui derechef supprima la bulle (1680).

2) On était loin de s'entendre. Louis XIV prit conseil des évêques présents à Paris (52), qui se réunirent[3] chez de Harlay (1681); finalement il s'arrêta au projet de convoquer extraordinairement une grande Assemblée du clergé. Trente-six évêques et trente-huit prêtres, désignés et convoqués par l'autorité royale, se réunirent à Paris[4] (oct. 1681-juin 1682) : ce fut la fameuse **Assemblée du Clergé de 1682**. Les archevêques Harlay et Le Tellier présidèrent. Bossuet, le plus modéré de tous comme le plus capable, fit le discours d'ouverture, conformément à la volonté du roi, et parla de l'unité de l'Église. Ce discours, prononcé dans l'église des Grands-Augustins (9 nov. 1681), est un chef-d'œuvre d'éloquence et d'habileté. Le Pape et le roi en furent également satisfaits, et l'Assemblée, contrairement aux usages, en

1. *Gérin, p. 85.

2. Il y avait, pour ceci, des antécédents. Les rois de France, depuis un certain temps, cherchaient à étendre aux grands monastères de filles les concessions que le concordat de Léon X avait faites pour les monastères d'hommes (*Gérin, p. 88. sq.; cf. p. 63-68).

3. *Cf. Gérin, p. 138.

4. *Gérin, p. 165 sq.

ordonna l'impression. — La question de la Régale fut rapidement résolue en faveur du roi. Puis on délibéra, par ordre formel du monarque, sur l'autorité du Pape. Bossuet y répugnait[1], dans la crainte bien fondée qu'on n'accentuât encore la division entre Rome et la France. Ne pouvant faire prévaloir son avis, il demanda, pour gagner du temps, qu'on étudiât auparavant la tradition. On passa encore outre. Il fit alors des observations sur les propositions présentées par le rapporteur de la commission, Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Tournai. Celui-ci, à la suite d'une discussion dans laquelle il ne put convaincre son savant collègue, donna sa démission. L'évêque de Meaux, chargé, à partir de ce moment, de la rédaction définitive, obtint que les appels au concile, maintes fois condamnés par le Saint-Siège, fussent passés sous silence; et formula quatre articles, votés ensuite (19 mars 1682) par l'Assemblée, et rendus obligatoires par édit royal dans toutes les chaires de France dès le lendemain du vote. Les voici en abrégé :

a) Les rois et les princes, dans les choses temporelles, ne sont soumis, soit directement, soit indirectement, à aucune autorité ecclésiastique.

b) Les décrets du concile de Constance (4e et 5e sessions) gardent force et vigueur, c'est-à-dire que le Pape est, en tout temps, inférieur au concile.

c) L'exercice de l'autorité pontificale doit être réglé par les saints canons.

d) Les décisions du Pape, même en matière de foi, ne sont irréformables qu'après avoir été confirmées par le consentement de toute l'Église.

Hors de France, l'accueil fait aux quatre articles fut mauvais généralement. Écrits, thèses et discours se multiplièrent en tous lieux pour les combattre. Innocent XI

1. GÉRIN, ch. XI.

favorisait ce mouvement de résistance[1], mais il s'abstint de toute censure. Il se borna à infliger à l'Assemblée un blâme sévère et mérité pour sa décision sur la Régale[2], et à refuser les bulles d'institution à ceux de ses membres que Louis XIV nomma à des évêchés. — Bossuet lut les écrits de l'opposition, et composa, par ordre du roi, sa *Defensio Declarationis* (1684-1685). Maintes fois, durant ses vingt dernières années, il retoucha ce travail sans en être jamais satisfait. Il ne le livra pas à l'impression, et avant de mourir il recommanda à son neveu, l'abbé Bossuet, de le remettre au roi en le priant de ne le publier que dans le cas d'absolue nécessité [3].

En France, les quatre articles n'eurent pas, tant s'en faut, dans le monde théologique, la majorité des suffrages. Sur 753 docteurs que comptait en 1682 la Faculté de théologie de Paris, 162 seulement signèrent une vague adhésion. Tous les autres [4], les plus pieux et les plus savants[5], tenaient pour la doctrine contraire, ce qui montre qu'on était bien revenu, chez nous, des doctrines gallicanes. — Alexandre VIII (1689-1691), successeur d'Innocent XI, refusa lui aussi les bulles d'institution aux anciens membres de l'Assemblée, et annula (bulle *Inter muliplices*, 4 août 1690, publiée le 30 janv. 1691) toutes les délibérations et résolutions de la dite Assemblée relatives à l'autorité du Saint-Siège. Le roi, de son côté, continua de défendre aux autres évêques nommés de demander leurs bulles à Rome. Le nombre des évêchés vacants alla

1. *JAGER, t. XVII, p. 301.
2. *JAGER, t. XVII, p. 297 sq.
3. La *Defensio* parut pour la première fois en 1745. — A noter que d'autres ouvrages de Bossuet, et de premier ordre, ne parurent qu'après sa mort; tels : la *Politique tirée de l'Écriture Sainte;* les *Élévations sur les mystères,* les *Méditations sur l'Évangile;* la *Défense de la Tradition et des Saints Pères.*
4. *GÉRIN, p. 376; cf. p. 401.
5. *GÉRIN, p. 380.

ainsi croissant d'année en année ; on en compta 35 dès 1687, 43 au commencement de 1692 [1].

3) L'affaire des **Franchises**, toujours pendante, ajoutait encore aux difficultés. Le droit d'asile, à cette époque, était généralement reconnu aux hôtels des ambassadeurs ; mais à Rome ce droit s'étendait, pratiquement du moins, au quartier de chaque ambassade. Abus intolérable, par la facilité excessive qu'il donnait aux malfaiteurs de se soustraire aux recherches de la justice [2]. Innocent XI l'abolit partiellement en 1680 ; à quoi tous les souverains se soumirent, sauf Louis XIV. Celui-ci, prié, à la mort (1687) de son ambassadeur le duc d'Estrées, de vouloir bien consentir, comme tout le monde, à ce que le Pape fût maître à Rome, répondit, « qu'il ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui ; que Dieu l'avait établi pour donner l'exemple aux autres et non pour le recevoir ». Il envoya à Rome, comme nouvel ambassadeur, le marquis de Lavardin, qui entra bruyamment dans la ville escorté de huit cents hommes armés, après s'y être fait précéder secrètement de quatre cents soldats déguisés. Le Pape refusa de voir ce singulier ambassadeur, interdit l'église Saint-Louis, où, au mépris de l'excommunication encourue, il avait osé communier le jour de Noël, et fit cesser les offices à Saint-Jean de Latran où il avait coutume d'aller. C'était la lutte ouverte, et aucune des deux puissances ne paraissait disposée à céder. Pendant que Lavardin bravait le Pape dans Rome, le roi reprit possession d'Avignon et du Comtat-Venaissin, rassembla des troupes en Provence pour être dirigées à un moment donné sur Civita-Vecchia, et fit dresser appel au futur concile, par le procureur général Harlay, de toutes les procédures faites ou à faire par le Pape contre lui. Ce dernier acte, s'il eût été maintenu, aurait consommé le schisme. Mais Louis XIV, soit

1. Picot, *Essai sur l'Infl.*, t. II, p. 163.
2. *Gérin, p. 3 de l'Introduction.

religion, soit peur des armements qui se préparaient à l'étranger, crut devoir faire fléchir son orgueil. Il rappela Lavardin [1], chercha, après la mort (1689) d'Innocent XI, des voies d'accommodement avec Alexandre VIII, et conclut la paix avec Innocent XII (1693).

Les évêques nommés, anciens membres de l'Assemblée de 1682, exprimèrent leurs regrets de ce qui s'était fait dans cette Assemblée, déclarèrent notamment tenir pour non avenus les actes concernant l'autorité du Saint-Siège [2] ; moyennant quoi les bulles d'institution arrivèrent enfin de Rome. Puis le roi donna des ordres pour que son édit de 1682 prescrivant l'enseignement des quatre articles, ne fût pas observé ; et il en informa le Pontife.

Quiétisme [3]

§ 323. — MOLINOS, Mme GUYON ; — INTERVENTION DE BOSSUET ET DE FÉNELON

1) Cette erreur, qui n'a avec le gallicanisme et le jansénisme que des rapports de contemporanéité, fait consister la perfection dans la passivité (repos, *quies*) de l'âme, ou cessation, sous l'action divine, de toute activité libre :

1. *Gérin, p. 459.

2. « ... Quidquid in iisdem comitiis circa ecclesiasticam potestatem et Pontificiam auctoritatem decretum censeri potuit, pro non decreto habeo et habendum esse declaro ». Ap. Gérin, p. 490.

3. Gosselin, *Hist. littér. de Fénelon* (1843), part. II ; — Griveau, *Étude sur la condamnation du livre des Maximes des Saints*, 2 in-12, Paris, 1878 ; — Bonnel, *De la Controverse de Bossuet et de Fénelon sur le Quiétisme* (1850) ; — Griselle, *Lettres inédites du frère de Bossuet, sur le quiétisme*, dans *Ét.*, 5 nov. et 5 déc. 1901 ; 20 juill., 5 et 20 sept., 5 oct. et 5 nov. 1902. Cf., du même, une série d'articles dans la *Rev. d'hist. et de littér. religieuses*, sept.-oct. 1902 sq. ; — Chérot, *Autour de Bossuet. Le quiétisme en Bourgogne et à Paris*, in-8 (114 p.), Paris, 1901. — Cf. Denzinger, *Enchiridion*, p. 348-51 ; — Serrand, *L'Abbé de Rancé et Bossuet*, in-8, Paris, 1903 (l'ouvrage contient un chapitre de 80 pages sur le quiétisme).

erreur bizarre, renouvelée de l'Inde antique, des néo-platoniciens d'Alexandrie, et de certains gnostiques des premiers siècles. Les hésycastes l'avaient professée chez les Grecs au XIe siècle, les béghards chez les Latins au XIVe [1].

2) **Molinos** († 1696), prêtre et docteur espagnol, résidant à Rome depuis 1669, la fit revivre au XVIIe. La perfection, disait-il, gît dans un acte continuel de contemplation et d'amour, qui dispense de tous les autres et subsiste toujours, même pendant le sommeil, à moins de révocation formelle. En conséquence l'âme parfaite demeure totalement passive, ne formant point de désir de son propre salut, ne recherchant point la vertu, ne se donnant aucun mouvement pour s'unir à Dieu, etc.; elle regarde comme nuisibles la confession, la mortification, toutes les bonnes œuvres extérieures, parce qu'elles détournent du repos de la contemplation ; elle ne s'inquiète pas des mauvaises pensées, des actions même les plus criminelles, tout cela étant l'œuvre du démon, non du libre arbitre dont on s'est dépouillé pour en faire présent à Dieu [2]. — Cette doctrine immorale était exposée dans le *Guide spirituel*, ouvrage publié (1675) par Molinos, et qui eut une vogue incroyable. On le traduisit de l'espagnol en italien, en latin, en français, en allemand et en d'autres langues ; il en parut vingt éditions en six ans.

Les foudres romaines ne pouvaient pas tarder à éclater. Un décret de l'Inquisition proscrivit le molinosisme, et Innocent XI en condamna (1687) 68 propositions [3]. L'auteur dut se rétracter publiquement, en habit de pénitent, devant la cour romaine et le peuple assemblés; après quoi, condamné à la prison perpétuelle, il y mourut (1696) repentant.

3) L'erreur passa d'Italie en France, où elle fut portée,

1. Gosselin, p. 199 sq.
2. Gosselin, p. 207.
3. *Cursus theol.* Migne, t. VI, p. 717 sq.; — Denzinger, *Enchiridion*, 1865, p. 333-42.

ce semble, sous des formes adoucies, par le Père Lacombe, religieux barnabite, et propagée par son illustre pénitente **Mme Guyon** [1] de Montargis. Cette dame, veuve à vingt-huit ans après douze ans de mariage, intelligente, instruite, pieuse, admettait le principe fondamental de Molinos, tout en rejetant ses conséquences immorales; comme le prêtre espagnol, elle disait que la perfection consiste, dès cette vie, dans un acte continuel de contemplation et d'amour, comprenant à lui seul tous les actes de la religion, et toujours subsistant à moins de révocation expresse. Elle développa ses idées dans divers écrits (*Moyen court et très facile de faire oraison; Cantique des Cantiques interprété selon le sens mystique*), et voyagea de ville en ville pour donner des conférences. A Paris, on l'enferma dans un couvent de religieuses comme suspecte d'hérésie, pendant que le Père Lacombe était envoyé à la Bastille [2]. Mais elle recouvra la liberté après quelques mois, et sut plaire à Mme de Maintenon qui lui fit faire des conférences à Saint-Cyr.

4) Les alarmes sur son orthodoxie reparurent bientôt, et mirent aux prises les deux premiers évêques de France : Bossuet et Fénelon. Ce dernier n'était encore que simple prêtre et précepteur des Enfants de France, lorsqu'il fit la connaissance (1689) de Mme Guyon. Il n'entra pas dans ses idées au sujet de l'acte continu; mais il faisait consister la perfection dans un « état habituel de pur amour où le désir des récompenses et la crainte des châtiments n'ont plus de part », c'est-à-dire dans un état où les actes des diverses vertus, tous les actes libres procèdent (*elicitive aut imperative*) du pur amour [3]. Bossuet, loin d'admettre

1. *Œuvres spirituelles*, 42 vol., Cologne, 1713 sq.; — *Vie de Madame Guyon*, écrite par elle-même, 3 vol., Cologne, 1720; — Guerrier, *Madame Guyon*, in-8, Paris, 1881.

2. Il mourut fou à Charenton.

3. Ce sentiment est orthodoxe; mais Fénelon l'exprimait mal. Les termes dont il se servait (*désir... et crainte... n'ont plus de part*)

la possibilité d'un tel état durant la vie présente, ne croyait même pas que l'on pût faire un seul acte d'amour complètement dégagé de tout intérêt personnel, en quoi il s'éloignait du sentiment commun des théologiens. Des conférences eurent lieu à Issy [1], dans l'enclos du séminaire. Y prirent part : Bossuet, de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, Tronson, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, et, vers la fin, Fénelon qui venait d'être promu (4 févr. 1695) à l'archevêché de Cambrai. On y tomba d'accord, après plus de six mois, sur 34 articles que signèrent (10 mars 1695) les quatre commissaires, plus le Père Lacombe et Mme Guyon. Le débat semblait ainsi terminé, lorsqu'il reprit plus vif que jamais.

Bossuet, qui n'avait signé qu'à regret les articles d'Issy, crut devoir exposer sa pensée tout entière dans un écrit de quelque étendue : *Instruction sur les états d'oraison* [2]. Fénelon, sollicité de donner son approbation, la refusa, et composa aussitôt son *Explication des Maximes des saints sur la vie intérieure* qu'il soumit, avant de la publier, à Noailles, Tronson et Pirot. Les deux premiers déclarèrent le livre « correct et utile » ; Pirot, savant docteur de Sorbonne, le trouva « tout d'or ». Après de tels suffrages, il pouvait paraître ; il parut en effet, et même avant l'*Instruction sur les états d'oraison*. Bossuet, piqué au vif, le lut avec prévention ce semble, le trouva très mauvais, et le dénonça au roi en s'excusant auprès de Sa Majesté de ne lui avoir pas plus tôt révélé le « fanatisme » de son confrère [3]. Pour détourner de sa tête l'orage qui le

pouvaient donner à entendre que l'état de perfection exclut les actes d'espérance et le désir du ciel (Gosselin, *Hist. litt. de Fénelon*, p. II, n. 73, 78, 90, *129).

1. Lévesque, *Bossuet et Fénelon à Issy* (28 pp.), Limoges, 1899.

2. Une seconde Instruction de Bossuet sur les états d'oraison, longtemps égarée, a été retrouvée dans la bibliothèque de Saint-Sulpice par un des directeurs de ce séminaire, M. Lévesque, qui en a donné une première édition en 1897.

3. Jager, t. XVII, p. 382.

menaçait, l'archevêque de Cambrai déféra lui-même ses *Maximes* au jugement du Saint-Siège (2 avril 1697). En attendant, les deux illustres antagonistes se firent une guerre de plume qui montra toute la supériorité de leur esprit et fixa l'attention générale. L'évêque de Meaux publia un récit des faits, *Relation du Quiétisme,* ouvrage dans lequel il couvrait Mme Guyon de ridicule et disait que « cette nouvelle Priscille avait trouvé son Montan ». Le mot n'était pas heureux, et Fénelon le releva avec avantage [1].

Pendant ce temps, la commission romaine instituée pour l'examen des *Maximes,* poursuivait son travail sans pouvoir conclure. Après avoir tenu 64 congrégations, elle se trouva partagée en deux fractions égales : cinq contre cinq. L'examen fut alors déféré au Saint-Office ; et finalement Innocent XII condamna, à regret, 23 propositions du livre, comme respectivement « téméraires, scandaleuses, malsonnantes, offensives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique et même erronées » (1699). — Fénelon allait monter en chaire pour prêcher sur la fête de l'Annonciation, quand la nouvelle de sa condamnation lui arriva. Nullement troublé, il modifia le plan de son sermon, et prêcha avec une grande effusion de cœur sur la soumission due aux supérieurs. Il se soumit en effet sans hésitation, sans restriction, avec une simplicité et une humilité admirables qui édifièrent grandement et lui valurent un bref de félicitations.

5) La censure était juste, on ne peut le nier. Fénelon s'était servi, dans la composition hâtive de ce livre, d'expressions impropres rendant mal sa pensée. C'est ainsi qu'il entendait sa condamnation ; et à Rome on ne la comprenait pas autrement, puisque les autres écrits de l'archevêque expliquant la doctrine des *Maximes,* n'y furent l'objet d'aucune improbation. — La condamnation était

1. *Jager, t. XVII, p. 393.

elle non seulement juste, mais nécessaire? Si l'on songe que l'on passa près de dix-huit mois à chercher dans ce malheureux livre des propositions répréhensibles; que toujours il y eut à Rome des théologiens et des cardinaux déclarant n'y en point trouver; surtout, que Louis XIV, pressé par Bossuet, écrivit lettres sur lettres, demandant sur un ton impérieux et avec menaces une condamnation prompte et complète; que le Pape ne céda qu'à regret, et ne donna aux propositions censurées que les notes les plus bénignes : si l'on se rappelle ces faits, il est permis de croire que le livre des *Maximes,* en d'autres temps et en d'autres circonstances, n'aurait reçu aucune flétrissure. Bossuet, qui fit paraître beaucoup de hauteur dans toute cette affaire, était au fond plus répréhensible doctrinalement que Fénelon. Son opinion de l'amour nécessairement intéressé paraît moins acceptable que celle de la possibilité d'un état habituel de pur amour [1].

Nouvelle phase du jansénisme [2]

§ 324. — LE LIVRE DES RÉFLEXIONS MORALES; — BULLE UNIGENITUS; — ACCEPTATION DE LA BULLE

Clément IX, en accordant trop facilement la paix aux jansénistes, avait fait, sans le vouloir, le jeu de l'hérésie. A la faveur de cette fausse paix, le parti fit des progrès considérables, comme jadis les monothélites à la faveur du silence prescrit par le pape Honorius; il gagna les Parlements, poussa de plus profondes racines dans le

1. Gosselin, p. II, n. 204.
2. Barbier, *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV* (1718 à 1763), 4 in-8, 1847-56. La meilleure édit. est celle de 1857 (Charpentier), 8 in-12; — G. Doublet, *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence,* in-8, Paris, 1902 (*Bull. crit.,* 15 mars 1902). — Bibl. dans l'*Hist. génér.*, t. VII (1896), ch. XVII.

clergé, infecta de plus en plus certains Ordres religieux, notamment les Bénédictins, les Dominicains, les Doctrinaires et surtout les Oratoriens [1]; des signataires du formulaire retirèrent leur signature [2]... Un incident, un livre imprégné de jansénisme, révéla la grandeur du mal.

Ce livre, *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, était du Père Quesnel [3] de l'Oratoire. Une première édition, hautement approuvée par Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, avait été publiée (1671) en un seul petit volume. L'ouvrage prit de plus amples proportions dans les éditions suivantes, et parut enfin (1693) en 4 gros volumes in-8, portant indûment l'approbation de Vialart († 1680). Bientôt on y joignit, avec plus de fondement, une chaleureuse approbation, donnée en 1695 par de Noailles [4], nouvel évêque de Châlons, lequel, transféré ensuite (1696) sur le siège de Paris, parut se déjuger en condamnant un ouvrage [5] de même esprit que les *Réflexions morales*. Un libelle anonyme fit malicieusement ressortir la contradiction sous le titre suivant : *Problème ecclésiastique, proposé à M. Boileau, de l'archevêché de Paris : A qui l'on doit croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de M. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696*. C'est pourquoi Noailles, sollicité de donner une

1. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, feuille janséniste, maltraitèrent, durant tout le XVIIIe siècle, les Lazaristes et les Sulpiciens, pour leur opposition au parti (*SICARD, *L'Ancien clergé de France*, t. I, p. 388-393).

2. De ce nombre fut, paraît-il, Malebranche (COUSIN, *Introduction* aux Œuvres philosophiques du P. André). Le P. Ingold, de l'Oratoire, est d'avis contraire, et conteste l'authenticité du texte allégué de la prétendue rétractation (*Vie* de Malebranche par le P. André, publiée par Ingold, p. XII).

3. Mme Albert LE ROY, *Un Janséniste en exil. Correspondance de Pasquier Quesnel* (2 in-8, Paris, 1900). L'auteur a des sympathies avouées pour les jansénistes (*Bull. crit*., 15 sept. 1901).

4. BARTHÉLEMY, *Le cardinal de Noailles*, 1888.

5. *Exposition de la foi touchant la grâce et la justification*, dont l'auteur était DE BARCOS, neveu de Saint-Cyran.

nouvelle approbation pour l'édition de 1699, exigea une revision préalable de l'ouvrage, revision que Bossuet, à sa demande, voulut bien diriger. L'évêque de Meaux composa un *Avertissement* pour être mis en tête des *Réflexions*, mais à condition qu'on y ferait certains changements essentiels. Les amis de Quesnel, — celui-ci était depuis longtemps en Belgique, — refusèrent les changements exigés; Noailles crut de son honneur de les refuser pareillement, quoiqu'il les eût provoqués; et finalement l'édition parut, ne portant ni l'*Avertissement* [1], ni les changements demandés par Bossuet, ni une nouvelle approbation de l'incohérent archevêque de Paris.

Le *Problème ecclésiastique* et les incidents qui s'y rattachaient, eurent pour résultat de ramener l'attention générale sur le péril du jansénisme. Bossuet fit censurer par l'Assemblée du clergé (1700) quatre propositions jansénistes [2], en même temps que 127 autres de morale relâchée [3]; plusieurs évêques publièrent des mandements contre l'ouvrage de Quesnel; Clément XI condamna (bulle *Vineam Domini*, 1705), à l'exemple de ses prédécesseurs, le silence respectueux, et proscrivit (1708) le livre des *Ré-*

1. Après la mort de Bossuet, Quesnel se procura frauduleusement les matériaux de l'*Avertissement* et les publia sous ce faux titre : *Justification des Réflexions morales par feu M. Bossuet.*

2. On a souvent et justement remarqué que Bossuet a fait bien peu de chose contre le jansénisme; en somme il n'a jamais pris la plume pour le combattre de front. Pourquoi? Il n'était pas lui-même janséniste : aucun doute n'est possible à cet égard. Mais il était porté par caractère aux maximes austères, lié d'une certaine amitié avec Arnauld dont il appréciait le zèle contre les huguenots, très opposé aux Jésuites sur les deux importantes questions de la grâce et de la *probabilité;* et puis son gallicanisme l'empêchait de regarder comme décisives les condamnations portées à Rome. On sait d'ailleurs que les jansénistes ne prirent une attitude nettement schismatique qu'après la mort du grand évêque. — Cf. *Ét.*, 1875-77 (art. du P. Gazeau); — Ingold, *Bossuet et le jansénisme*, in-8, Paris, 1897; 2e édit., Paris, 1904; — Ch. Urbain, *Du jansénisme de Bossuet*, Paris, 1899.

3. *Jager, t. XVII, p. 410 sq.

flexions morales. Comme toutes ces condamnations n'abattaient pas l'hérésie [1], Louis XIV et nombre d'évêques demandèrent au Pape une constitution solennelle qui résolût toutes les difficultés. Après dix-huit mois d'étude et de réflexion, parut la célèbre bulle **Unigenitus** [2] (8 sept. 1713), contre laquelle allaient se tourner toutes les colères du parti. Clément XI, dans cette bulle, condamnait cent et une propositions [3] extraites du livre de Quesnel; il les condamnait « toutes et chacune respectivement, comme fausses, captieuses, mal sonnantes, offensives des oreilles pieuses, scandaleuses, pernicieuses, téméraires, injurieuses envers l'Église et ses usages, outrageantes, non seulement pour l'Église, mais pour les puissances séculières, séditieuses, impies, blasphématrices, suspectes d'hérésies et sentant l'hérésie, favorables à l'hérésie et au schisme, erronées, voisines de l'hérésie et souvent condamnées; bien plus, comme étant hérétiques et renouvelant diverses hérésies, en particulier celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Jansénius, selon le même sens, selon lequel elles ont été condamnées » [4]. — On voit, à la lecture des propositions proscrites, que Quesnel avait fait entrer dans son ouvrage l'ensemble des erreurs de Baïus et de Jansénius, et une partie de celles de Luther, de Calvin, de Pierre d'Osma et de Richer [5]. Mais un lecteur superficiel, ou peu versé dans

1. *Rohrbacher, l. LXXXVIII.
2. Ingold, *Documents pour servir à l'Histoire religieuse des XVII*e *et XVIII*e *siècles. Rome et la France: La seconde phase du Jansénisme* (Fragment de l'*Histoire de la Constitution « Unigenitus »* de D. Vincent Thuillier), in-8, Paris, 1901; — Lafiteau, *Hist. de la Const. « Unigenitus »*, Avign., 1737. — Schill, *Die Konstitution Unigenitus*, 1876, Frib.; — A. Le Roy, *La France et Rome* de 1700 à 1715. — V. bibl. dans *Corr.*, 10 avril 1904, p. 6; art. de M. B. de Lacombe, *L'Opposition religieuse au début du XVIII*e *siècle.*
3. Texte dans *Curs. theol.* Migne, t. VI, p. 738 sq.
4. Picot, *Mémoires*, t. I, p. 56.
5. Picot, *ibid.*, p. 59.

la théologie, pouvait ne pas les y apercevoir; elles y étaient en effet plus ou moins voilées, présentées sous des formes attrayantes et avec une certaine onction, ce qui précisément en aggravait le danger.

En France, la bulle fut généralement bien accueillie. 117 évêques l'acceptèrent, 14 seulement la rejetèrent, trois ou quatre parurent douteux; le Parlement de Paris l'enregistra sans difficulté; la Sorbonne s'exécuta aussi, mais à la simple majorité des voix, et après plusieurs séances orageuses qui se terminèrent par l'exil des quatre plus fougueux opposants; enfin tous les Parlements et toutes les Universités de province prirent également le parti de la soumission, enregistrèrent la bulle.

§ 325. — RÉACTION CONTRE LA BULLE

Premiers temps de la Régence; — changement d'attitude du régent; — bonnes dispositions de Louis XV; — concile d'Embrun (1717).

La volonté royale était pour quelque chose dans ce résultat. Aussi, à la mort de Louis XIV (1715), il y eut une réaction. Le régent, duc d'Orléans, plaça Noailles à la tête d'un conseil de conscience pour les affaires ecclésiastiques, et rappela les quatre docteurs exilés. La Sorbonne (97 docteurs) raya (1716) de ses registres l'acceptation de la bulle, ce dont elle fut punie par un bref de Clément XI supprimant ses privilèges; mais le Parlement supprima le bref, pendant que la Faculté contestait au chef de l'Église le droit de lui retirer des privilèges régulièrement concédés. Bientôt (1717) quatre évêques, Soanen de Senez, Colbert de Montpellier, De la Broue de Mirepoix, De Langle de Boulogne, formulèrent et firent enregistrer à l'officialité de Paris un acte d'appel de la bulle *Unigenitus* au futur concile. Cet acte recueillit,

dans la capitale, de nombreux adhérents, savoir : 97 docteurs de Sorbonne, des curés, des religieux (Oratoriens, Génovéfains, Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, Dominicains), des religieuses même et des laïques, et enfin le cardinal de Noailles. La province [1] suivit ce mouvement, pas les Universités cependant, à l'exception de celles de Nantes et de Reims. Le nombre des ecclésiastiques appelants s'éleva, pour la France entière, à trois mille au plus, dont sept cents de Paris et une vingtaine d'évêques [2]. Le parti contraire comptait plus de cent évêques et cent mille ecclésiastiques. — Clément XI excommunia les appelants (bulle *Pastoralis Officii,* 1718). Exaspérés, les rebelles s'empressèrent de renouveler leur appel ; et cette fois toutes les Facultés de l'Université de Paris, ayant à leur tête le célèbre Rollin, ancien recteur, se présentèrent en corps pour le souscrire (1718).

Cette recrudescence de jansénisme inquiéta le régent. Non pas qu'il attachât quelque importance à la question doctrinale; mais son sens politique lui faisait voir, dans les appelants, des esprits frondeurs, aussi dangereux pour l'État que pour l'Église. Il changea dès lors d'attitude à leur égard, ainsi que son premier ministre, le fameux Dubois [3], jadis son précepteur. Louis XV et Fleury combattirent la secte plus résolument encore; le concile

1. Petit groupe d'appelants à Bordeaux (BERTRAND, *Hist. des sém. de Bordeaux*, t. I, p. 190, note 3).

2. Motifs allégués à l'appui de l'appel (HERGENROETHER, t. VI, p. 340).

3. Dubois a été calomnié par les Jansénistes, Saint-Simon et autres (**Hist. génér.*, t. VII (1896), p. 49 ; — JAGER, t. XVIII, p. 60-78 ; — PICOT, *Mémoires*, t. II, p. 109 sq. ; — BLIARD (très favorable), *Dubois, cardinal et premier ministre*, 2 in-8, Paris, 1902. — Voir encore, sur Dubois, ses *Mémoires secrets et correspondance inédite,* éd. L. DE SÉVELINGES, 2 in-8, Paris, 1815 ; — Cte DE SEILHAC, *L'Abbé Dubois, premier ministre de Louis XV*, 2 in-8, Paris, 1862 ; — WIESENER, *Le Régent, l'Abbé Dubois et les Anglais*, 2 vol., Paris, 1891-1893 (ouvr. important).

d'Embrun (1727)[1], autorisé par eux, exila Soanen à l'abbaye de la Chaise-Dieu où il mourut repentant (1740) à l'âge de quatre-vingt-treize ans[2]. Noailles fit une entière soumission (1728) six mois avant sa mort; et sous son successeur, Vintimille[3], les communautés suivirent cet exemple, adhérèrent publiquement à la bulle *Unigenitus*. Même soumission à la Sorbonne qui éloigna les docteurs opiniâtres[4]. Dans toute la France, il n'y eut que trois évêques irréductibles : Colbert de Montpellier, Caylus d'Auxerre et Bossuet de Troyes, ce dernier indigne neveu du grand évêque de Meaux.

§ 326. — VAINS EFFORTS DES JANSÉNISTES POUR CONCILIER LEUR OBSTINATION AVEC LE DOGME DE L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE

Comment la secte conciliait-elle le petit nombre de ses adhérents avec sa croyance à l'infaillibilité de l'Église? Problème difficile et qui la tourmentait fort.

Après la publication de la bulle *Unigenitus*, elle interpréta en sa faveur le silence des Églises étrangères, lesquelles, n'étant pas en cause, n'avaient pas à parler. Mais il fallut bientôt renoncer à cet appui fragile : ces Églises,

1. *Picot, *Mémoires*, t. II, p. 215 sq.

2. Preuves de sa conversion, dans les *Mémoires et Procès-Verbaux* de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, t. XII, 1902-1903, p. 569-585 (in-4, Le Puy, 1904). — Mémoire, à Paris, en faveur de Soanen, signé par 50 avocats (Barbier, *Journal*, janvier 1728).

3. Vintimille se montra toujours très ferme contre les jansénistes, ce qui fit dire qu'on ne retrouverait pas un archevêque comme Noailles en *vint-il-mille* (* Barbier, *Journal*, sept. 1729).

4. Dans une paroisse de Paris (Sainte-Croix), le curé lut en chaire, au moment du prône, un mandement de Vintimille en faveur de la *Constitution*. Le vicaire qui chantait la grand-messe quitta le chœur de colère et laissa là la messe, ce qui fit scandale dans l'Église (Barbier, septembre 1729).

exhortées à se prononcer, adhérèrent publiquement à la bulle. Les jansénistes cependant n'acceptèrent pas ce jugement de l'Église universelle; leur prétexte était que les évêques auraient approuvé la Constitution pontificale, non pas *a posteriori*, après un examen personnel, mais *a priori* seulement, en s'appuyant sur la fausse opinion de l'infaillibilité du Pape.

Ils s'éprirent alors d'un beau zèle pour la réunion des Églises russe et anglicane. Quelle bonne fortune pour le parti, s'ils eussent réussi! Ils espéraient bien que les évêques revenus du schisme et de l'hérésie adopteraient les opinions et la doctrine des promoteurs de la réunion, ce qui grossirait notablement le nombre des appelants. Mais le succès ne répondit pas à leur faux zèle. A un mémoire remis par quelques docteurs de Sorbonne à Pierre le Grand, lors du passage (1717) de ce dernier à Paris, les évêques russes firent deux réponses évasives; et un autre mémoire des mêmes docteurs, porté (1728) en Russie par un certain Jubé, curé d'Asnières, appelant fanatique, n'eut pas un meilleur résultat[1]. — Les avances à l'Angleterre furent faites par Ellies Dupin, docteur semi-anglican[2], qui entretint à cet effet avec l'archevêque de Cantorbéry une correspondance secrète; puis par le Père Le Courrayer, chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Ce dernier essaya (1723) de démontrer, dans une dissertation spéciale, la validité des ordinations anglicanes; travail qu'il reprit et développa ensuite dans un ouvrage (4 volumes) où sont émises des opinions plus ou moins anglicanes sur nombre de points : le sacrifice de la messe, le sacerdoce, la forme et le caractère des sacrements, les cérémonies de l'Église, l'Église elle-même et l'autorité du Pape. Condamné par Benoît XIII et par les évêques, il passa en Angleterre (1728) où on lui fit un bon

1. *Picot, *Mémoires*, t. II, p. 19 sq.
2. *Picot, *ibidem*, p. 208 sq.; — cf. Hergenroether, t. VI, p. 362.

accueil. L'Université d'Oxford lui avait envoyé (1727) un diplôme de docteur; la cour ne tarda pas à lui accorder une pension. Ces faveurs ne le fixèrent cependant pas dans les doctrines de l'anglicanisme, car il mourut socinien, tout en laisant un testament où il se disait catholique.

Après l'insuccès des tentatives d'union, on imagina des opinions nouvelles sur le *sujet* de l'infaillibilité[1] : il fallait bien trouver réponse à l'argument écrasant de la condamnation du jansénisme par l'Église universelle. Les uns firent résider l'infaillibilité uniquement dans les évêques « réunis en concile général »; d'autres, dans les évêques réunis ou dispersés, mais à des conditions fantaisistes qui de fait ne se réalisaient pas; d'autres, dans la minorité opprimée des évêques, ou même simplement dans la conscience individuelle...

§ 327. — LES CONVULSIONNAIRES

Enfin le ciel fut prié de se déclarer en faveur des appelants; et le ciel, disent les relations jansénistes, exauça cette prière. Voici les faits[2] : — François de Pâris, diacre, fils d'un conseiller au Parlement, mourut en 1727 à Paris. C'était un dévot de la secte : il aurait, dit-on, porté la ferveur jusqu'à passer une fois deux ans sans communier. On alla le prier sur sa tombe, au cimetière de Saint-Médard. Des miracles auraient eu lieu. Le premier proclamé fut la guérison d'une fille Lefranc (1731); mais un mandement de l'archevêque Vintimille fournit la preuve qu'il était faux et supposé. D'autres miracles, antérieurs ou postérieurs à celui-là, furent recueillis en réponse au mandement; et l'archevêque, prié

1. *Hergenroether, t. VI, p. 341.
2. *Blanc, *Hist. de l'Église*, leçon CXCVIII[e]; — Picot, *Mémoires*, t. II, an. 1732, 1733, 1735, et t. III; — Figuier, *Hist. du merveilleux;* — De Mirville, *Des Esprits et de leurs manifestations diverses.*

par 23 curés de la ville de vouloir bien les reconnaître, s'y refusa. Cependant les guérisons miraculeuses allaient se multipliant, on le disait du moins[1]. Le parti en faisait de pompeuses relations, auxquelles il donnait la plus grande publicité possible. Tous les jours, des foules de plus en plus nombreuses de curieux et de malades se pressaient dans le cimetière Saint-Médard[2]. On vit alors (1731) se produire des scènes étranges : des malades de tout âge et de tout sexe éprouvaient des convulsions violentes; ils couraient par centaines autour de la tombe du diacre vénéré, criant comme des furieux, déclamant contre le Pape, contre la Bulle, contre les évêques, et faisant toutes sortes de contorsions extravagantes, ou même parfois indécentes. Le roi fit fermer (1732) le cimetière, et un plaisant écrivit sur la porte deux vers demeurés célèbres :

De par le roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Les convulsionnaires, presque toujours des filles désormais, continuèrent leurs réunions dans des maisons privées. Là, en présence d'un public plus ou moins nombreux, elles faisaient des miracles avec un peu de terre de la tombe de Pâris[3], annonçaient comme prochaines la venue d'Elie et la conversion des Juifs, et surtout se livraient

1. Les jansénistes mettaient la sainteté de Pâris bien au-dessus de celle de saint Vincent de Paul qu'ils affectaient d'appeler, même après sa canonisation, « Monsieur Vincent » (*V. un curieux passage des *Nouvelles ecclésiastiques*, 1739, p. 131, cité dans la *Vie* de Christophe de Beaumont par Régnault, t. I, p. 61).

2. « ... Il y a du monde depuis cinq heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et très souvent des personnes de considération. On y psalmodie toujours avec grande dévotion; la tombe est toujours remplie de malades; les convulsions y sont encore plus fréquentes, et on publie de temps en temps des miracles nouveaux et considérables ». Barbier, *Journal*, janv. 1732.

3. On envoya de cette terre sacrée dans toutes les provinces (Barbier, *Journal*, septembre 1734).

à leur agitation convulsive. Au cimetière, on avait vu des hommes prendre des jeunes filles dans leurs bras, pour les empêcher, disait-on, de se tuer. Cette attention avait plu aux patientes qui maintenant demandaient davantage. Les hommes devaient, pour les soulager, leur presser la partie du corps affligée et leur tirailler les membres. Peu à peu ils en vinrent, pour leur complaire et les soulager plus efficacement, à leur donner des coups de bâton, des coups de bûche, de cailloux, de chenets, de pilons de fer pesant quelquefois vingt-cinq à trente livres, opérations qui s'accomplissaient d'ordinaire avec une violence effrayante, et souvent sans respect pour la pudeur[1]. Les convulsionnaires se disaient soulagées par ces traitements qui auraient dû cent fois leur ôter la vie. On en vit dont le corps ne put être blessé, ni par la pointe d'une épée, ni par le feu, ni par des neuvaines de pénitence consistant à recevoir chaque jour plusieurs milliers de formidables coups de gros pilon en fer; plusieurs subirent le supplice complet du crucifiement sans en mourir. Paris compta dans ses murs sept à huit cents *sœurs* convulsionnaires et quatre mille *frères secoureurs,* ainsi qu'ils s'appelaient[2]. — Les assemblées furent interrompues en 1741, et reprirent dix-huit ans après, pour cesser entièrement en 1760.

Ces excès déplurent à une partie des jansénistes. Tous

1. « Le Jansénisme, dit l'avocat Barbier, fait, ma foi, de beaux progrès. J'ai déjà parlé des folies des convulsionnaires et de leurs assemblées où ils s'appellent frères et sœurs. On ne parle dans mon quartier que de ces sottises; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a dix à douze filles enceintes » (* *Journal*, décembre 1734, t. II; cf. févr. 1733, janv. et mai 1760).

2. Barbier écrit en 1733 : « La bonne ville de Paris est janséniste de la tête aux pieds »; non seulement les magistrats, les avocats, les professeurs, toute l'élite de la bourgeoisie, « mais encore tout le gros de Paris, hommes, femmes, petits enfants qui tiennent pour cette doctrine, sans savoir la matière, par haine contre Rome et les Jésuites. Les femmes, femmelettes et jusqu'aux femmes de chambre, s'y feraient hacher ». Cité par TAINE, *Ancien Régime*, p. 400.

d'accord pour voir du divin sur la tombe de Pâris, ils se divisèrent au sujet des extravagances qui suivirent la fermeture du cimetière. On distingua parmi eux les *secouristes* et les *antisecouristes*. Les premiers (partisans des secours prodigués aux convulsionnaires) étaient *mélangistes* s'ils attribuaient le tout à la puissance de Dieu, *discernants* s'ils faisaient une part au démon et à la faiblesse humaine. Les antisecouristes formaient eux-mêmes deux groupes, les uns donnant de tous les faits une explication purement naturelle, les autres croyant à une intervention diabolique. Il y avait encore les *Vaillantistes* [1], qui reconnaissaient pour Élie un certain Vaillant, prêtre de Troyes, et les *Augustinistes*, qui voyaient dans un nommé Augustin le précurseur d'Élie... Chaque parti, bien entendu, déchirait les partis adverses. Les écrits, les libelles, les attaques et les répliques, se multiplièrent à l'infini [2].

De quel côté était la vérité? On ne saurait voir une œuvre de Dieu dans les convulsions, toutes ridicules ou indécentes; ni dans les prétendus miracles, que leur liaison avec les convulsions rend plus que suspects. Mais il est bien difficile d'expliquer autrement que par une action directe du démon certains faits extraordinaires et incontestés [3].

1. Barbier, *Journal*, décembre 1734.
2. Picot, *Mémoires*, t. II, an. 1735, p. 375 sq.; — Jager, t. XVIII, p. 179.
3. Faits analogues en 1634 au couvent des Ursulines de Loudun; — de même (ixe siècle) à Uzès et à Dijon (V. dans *P. L.*, t. CIV, col. 179, et t. CXVI, col. 77 sq., deux lettres à ce sujet : une de saint Agobard, archevêque de Lyon, à Barthélemy, évêque de Narbonne; l'autre d'Amolon, archevêque de Lyon, à Théobald, évêque de Langres. — Cf. D. Ceillier, t. XVIII, p. 703 sq. — Chevalier, *Vie du vénérable Guillaume*, p. 63, note 2).

§ 328. — L'ARCHEVÊQUE VINTIMILLE ET LA COUR EN LUTTE CONTRE LES PARLEMENTS AU SUJET DES APPELANTS

Le ciel ne se déclara donc pas en faveur de la secte. Les parlements s'efforcèrent de le suppléer.

Vintimille ayant privé de pouvoirs les prêtres de son diocèse qui n'adhéraient pas à la bulle, et exclu de la participation aux sacrements les fidèles non acceptants, les ecclésiastiques atteints jetèrent les hauts cris; quelques-uns en appelèrent au Parlement qui les maintint ou les rétablit de sa propre autorité dans l'exercice de leurs fonctions. Même prétention et usurpation sacrilège chez plusieurs Parlements de province. L'Assemblée du clergé de 1730 porta ses plaintes au roi. Louis XV rappela aux Parlements, mais sans beaucoup de succès, les limites de leurs attributions, supprima un Mémoire de quarante avocats de Paris cherchant à justifier ces sortes d'appels, et fit porter par son conseil un arrêt en faveur de la juridiction ecclésiastique. Ce dernier acte offensa le corps entier des avocats de la capitale. Ils se mirent en grève, fermèrent leurs cabinets, désertèrent le barreau, et ne consentirent à reprendre leur travail, que quand, après plus de trois mois, on leur eut donné satisfaction [1]. — Les *billets de confession* firent encore ressortir le zèle des Parlements pour les intérêts de la secte. Dans la généralité des diocèses de France, l'autorité ecclésiastique exigea de ces billets, de la part des malades qui demandaient à recevoir les derniers sacrements. C'était un moyen de savoir si le confesseur professait les doctrines jansénistes. Plusieurs Parlements, surtout celui de Paris, s'obstinèrent jusqu'à la fin à décréter prises de corps, amendes et saisies des biens contre les prêtres

1. *Picot, *Mémoires*, t. II, an. 1730, p. 275 sq., 300 sq.

qui observaient cette prescription de leurs ordinaires [1].

Les *Nouvelles ecclésiastiques* [2], organe de la secte, ne se soutinrent que grâce, en partie, à la connivence du Parlement de Paris. « Cette triste feuille, dans laquelle, durant tout le XVIIIe siècle, il ne se rencontre pas une seule étincelle de talent, pas une seule lueur d'impartialité [3] », commença à paraître en 1729; l'imprimeur se tenait caché, dit-on, avec ses presses dans un bateau de la Seine. Toujours est-il qu'elle réussit constamment à dépister la police et à se maintenir jusqu'à la Révolu-

1. V. les faits dans les *Mémoires* de PICOT, ou dans le *Journal* de BARBIER. De là ce brocard contre Christophe de Beaumont, archevêque de Paris :

> Le Christophe, de taille gigantesque et forte,
> Porte Dieu toujours avec lui.
> Mais le Christophe d'aujourd'hui
> Ne veut pas le porter et défend qu'on le porte.
> (BARBIER, déc. 1752).

— Au temps du même archevêque (1746-1781), les jansénistes répandirent par milliers des billets ainsi conçus : « Messieurs et mesdames, vous êtes priés d'assister au convoy et enterrement de très-haute, très-puissante, très-illustre et très-excellente dame, madame la Constitution *Unigenitus*, fille de notre Saint-Père le Pape Clément XI, et veuve de très-haut, très-puissant et très-excellent seigneur Mgr le Formulaire; laquelle est décédée subitement en la grand'chambre du Parlement de Paris, le 26 avril, et qui sera inhumée le 15 du présent mois de may en l'Église du Noviciat des RR. PP. Jésuites. — Un *De profundis* de peur qu'elle ne ressuscite. — Mgr l'archevêque de Paris officiera. Dom La Taste, diacre; le P. Recollet, sous-diacre; M. de Mirepoix, maître des cérémonies. Le R. P. Pichon, de la Compagnie de Jésus, prononcera l'oraison funèbre. — *Ureat* (sic) *in æternum* (Citation du P. RÉGNAULT dans son *Hist.* de Christophe de Beaumont, t. I, p. 219).

2. *JAGER, t. XVIII, p. 186 sq. — Les *Nouvelles* font penser à la *Boîte à Perrette.* Cette caisse, ainsi appelée, dit-on, du nom de la servante de Nicole, eut pour premiers fonds un legs de ce dernier, s'élevant à quarante mille livres. Dans la suite, elle réunit plus d'un million de livres. Cet argent servait à payer les appels, les miracles et les convulsions, à couvrir les frais de presse, à entretenir, tant en Hollande qu'en France, les moines et religieuses échappés de leurs cloîtres, etc (* PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 65 sq.).

3. SAINTE-BEUVE, *Port-Royal,* t. III, p. 130 (3e édit.).

tion. L'archevêque Vintimille en prohiba la lecture par mandement, ce que firent également des évêques de province. Mais vingt-deux curés de la capitale refusèrent de lire le mandement en chaire; et le Parlement prit fait et cause pour eux et les *Nouvelles* [1]. La Cour intervint dans le conflit, se déclara avec quelque énergie pour l'autorité ecclésiastique. Le Parlement irrité refusa de rendre justice, se mit en grève une première fois, puis une seconde. Le roi exila cent trente-neuf membres de la Chambre des enquêtes et de celle des requêtes; et peu de temps après cet acte de rigueur, il céda, comme naguère dans la grève des avocats, rappela les exilés et sans condition. — Une fois de plus, l'autorité royale sortait amoindrie de la lutte; on s'acheminait vers la Révolution.

Le Jansénisme et le Gallicanisme hors la France

§ 329. — EN HOLLANDE [2]

Des émigrés français portèrent le jansénisme dans la protestante Hollande. Quesnel s'y était retiré, après avoir recueilli à Bruxelles les derniers soupirs d'Arnauld; nombre de ses coreligionnaires l'y avaient précédé ou l'y suivirent; en 1725, y arrivèrent vingt-six Chartreux échappés nuitamment de leur couvent de Paris, et quinze autres religieux de l'abbaye d'Orval au diocèse de Trèves... La présence de ces étrangers hétérodoxes dans un pays où l'Église avait perdu sa hiérarchie, était particulièrement dangereuse. Des catholiques se laissèrent séduire, entraînés surtout par la défection du vicaire apostolique,

1. Le Parlement, d'abord opposé aux *Nouvelles*, avait condamné les cinq premiers numéros à être brûlés de la main du bourreau.

2. PICOT, *Mémoires*, t. II, an. 1723, 1725, p. 105, 159, 374; — HERGENROETHER, t. VI, p. 359.

Pierre Kodde († 1770), de l'Oratoire. — En 1723, un soi-disant chapitre d'Utrecht, composé de quelques prêtres jansénistes non résidents, eut l'idée de ressusciter, au profit de la secte, l'archevêché de cette ville. L'un d'eux, Steenhoven, fut choisi pour titulaire. On trouva un consécrateur : Varlet, des Missions Étrangères de Paris, coadjuteur de Babylone, prélat immigré, janséniste et suspens. Mendarts, troisième successeur de Steenhoven, créa (1742) l'évêché de Harlem et releva (1752-1758) celui de Deventer. Ainsi prit naissance l'Église schismatique d'Utrecht. — Les catholiques, bien entendu, n'obéirent pas aux intrus, et Rome ne répondit à leurs lettres de communion que par des sentences d'interdit et d'excommunication.

§ 330. — EN AUTRICHE [1]

L'Autriche, qui avait échappé au protestantisme, se laissa entamer par les doctrines gallicanes et jansénistes. Dès le temps de Léopold Ier (1657-1705), de Joseph Ier (1705-1711) et de Charles VI (1711-1740), on avait vu maintes fois se heurter les deux pouvoirs ecclésiastique et séculier. Sous Marie-Thérèse [2] (1740-1780), femme d'ailleurs religieuse et d'un grand caractère, l'erreur fit des progrès sensibles, grâce à quelques hommes influents : le ministre Kaunitz, les Hollandais Van Swiéten et Haen, premiers médecins de la cour, et le Hongrois De Stock, président de la Faculté de théologie. L'enseignement philosophique et théologique, retiré aux Jésuites, passa peu à peu à des profes-

1. A. Wolf, *Œsterreich unter Maria Theresia*, 1855 ; — A. von Arneth, *Maria Theresia*, 10 vol., 1863-79 ; — Ritter, *Kaiser Joseph II und seine Kirchlichen Reformen*, 1869 ; — Bibl. dans l'*Hist. génér.*, t. VII (1896), ch. xvii.

2. *Picot, *Mémoires*, t. V, p. 140 sq.

seurs d'une orthodoxie suspecte; celui de droit canon ne fut confié qu'à des laïques imbus de doctrines parlementaires et anti-ecclésiastiques [1]; on propagea, surtout parmi les jeunes gens, les livres de nos jansénistes français; enfin, et ce fut là le plus grand mal, Marie-Thérèse se laissa persuader de donner un précepteur janséniste à ses enfants. Ce mouvement de réforme schismatique remonte à 1753. Il contribua peut-être à l'éclosion, quelques années plus tard, du **Fébronianisme** allemand, imaginé par De Hontheim, évêque-coadjuteur de Trèves.

De Hontheim [2] (1701-1790), élève des Jésuites à Trèves, sa ville natale, puis de Van Espen à Louvain où il prit le grade de docteur en droit, continua d'étudier jusqu'à la fin de sa longue vie, tout en s'occupant d'administration. En 1763, il fit paraître, sous le nom de Justin Fébronius [3], le *De Statu Ecclesiae et de legitima potestate R. Pontificis liber singularis, ad reuniendos dissidentes* (les protestants) *in religione christianos compositus.* On trouve, dans cet ouvrage, non seulement la doctrine des quatre articles de l'Assemblée du clergé de France de 1682, mais encore des idées et des principes empruntés à Richer, à Dupin, à Van Espen, au juriste protestant Pufendorf, et que voici en substance :

Le pouvoir des clefs a été transmis par Jésus-Christ directement au corps des fidèles qui en demeurent toujours les dépositaires (*radicaliter et principaliter*); les évêques n'en ont que l'exercice, ne le possèdent que quant à l'usage (*usualiter, usufructualiter*). — Chaque évêque a, dans son diocèse, un pouvoir illimité. — Le concile est œcuménique sans le Pape. — La primauté

1. A Vienne, Eybel, professeur de droit canon, auteur d'un pamphlet contre la confession auriculaire, d'un autre contre le Pape (PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 268).
2. *PHILLIPS, *Dict. th.* GOSCHLER, art. *Hontheim.*
3. Nom de sa nièce Justine, chanoinesse, qui en religion s'appelait Fébronia.

pontificale n'est pas attachée à la ville de Rome. — Le Pape ne peut pas faire des lois obligeant toute l'Église; l'accroissement de ses prérogatives, tout le long des siècles, vient en partie des concessions faites par les évêques, en partie des fausses décrétales et de l'ambition. — Il faut le ramener à ce qu'il était dans les commencements; on y réussira par les conciles, le placet royal, les appels comme d'abus aux pouvoirs séculiers et le refus d'obéissance.

L'ouvrage eut une vogue extraordinaire. Du vivant de l'auteur, il en parut plusieurs éditions et des traductions en diverses langues. Partout, et surtout en Autriche, il devint le code de ceux qui conspiraient contre l'autorité du Saint-Siège et la liberté de l'Église. Ce n'est pas qu'il eût une valeur transcendante : les incohérences et les contradictions y abondent. Mais il systématisait un ensemble d'erreurs ardemment propagées par les jansénistes et les parlementaires, et accréditées dans la plupart des cours; de là son succès. — Il fut proscrit par Clément XIII (1764) et Clément XIV; en Allemagne même, condamné par plusieurs évêques et réfuté par de savants théologiens; l'Assemblée du clergé de France de 1775 le désavoua; en Italie, Pierre Ballerini, le Dominicain Mamacchi, le Jésuite Zaccaria et le Capucin Viator a Cocaleo en écrivirent de bonnes réfutations. Finalement Hontheim fit une rétractation tardive sous Pie VI, et mourut réconcilié avec l'Eglise ; mais le mal causé par son livre lui survécut.

Plus que tout autre souverain, l'empereur **Joseph II** (1765-1790) [1] s'inspira du fébronianisme, sauf modifications au profit de son autorité. Il entendait exercer le pouvoir suprême au spirituel comme au temporel, et cela sans cesser d'être catholique. Ainsi s'explique la réforme (**José-**

1. Quoique empereur à la mort de son père (1765), Joseph II n'exerça réellement le pouvoir qu'après la mort (1780) de Marie-Thérèse.

phisme) qu'il essaya de faire prévaloir après la mort de sa mère Marie-Thérèse : — Défense aux évêques de publier aucune ordonnance sans le placet royal, d'avoir des relations directes avec le Saint-Siège, de demander à Rome des dispenses pour mariages ; — suppression de certains empêchements de mariage, et réserve à l'État du droit de créer des empêchements dirimants ; — réduction des séminaires à cinq ou six séminaires généraux [1] où n'enseignent que des professeurs joséphistes ; — interdiction des bulles *Unigenitus* et *In cœna Domini* ; — suppression des Ordres contemplatifs [2], dont les biens furent confisqués moyennant des pensions dérisoires ; — défense aux couvents conservés d'entretenir des rapports avec des supérieurs étrangers ; — nouvelle délimitation des diocèses d'après les circonscriptions civiles ; — réglementation minutieuse, par l'État, en matière canonique et liturgique [3] ; — liberté de la presse et de toutes les confessions chrétiennes [4].

Pie VI, à Rome, essaya vainement d'empêcher ces réformes. Espérant mieux d'une entrevue personnelle avec l'empereur, il partit [5] pour Vienne (1782). En route il recueillit les hommages enthousiastes et sincères des peuples ; à la cour, où il demeura quatre semaines, on lui fit une réception brillante, mais toute de parade ; et en somme il n'obtint rien d'important [6]. Joseph II, au mo-

1. Érigés à Vienne, Pest, Pavie, Fribourg, Louvain. — Sur l'organisation de ces séminaires, voir THEINER, *Hist. des Institutions d'éducation eccl.*, t. II.

2. D'après RANKE (*Hist. de la Papauté*, t. IV, p. 502), sur deux mille couvents Joseph II en aurait conservé sept cents. — Cf. GAILLARDIN, *Hist. de la Trappe*, t. II, p. 198.

3. C'est ce qui le fit appeler par Frédéric II de Prusse, *mon frère le sacristain*.

4. On s'explique, après cela, que le parti philosophique comptât sur Joseph II (BARRUEL, *Mémoires*, t. I, p. 151 sq.).

5. Sur ce voyage : *Q. H., avril 1904. — Cf. PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 167 sq.

6. Cet insuccès donnait raison au brocard affiché à Rome avant le

ment même où il entra à Rome (1783) pour lui rendre la visite, méditait de soustraire entièrement l'Église d'Allemagne à l'autorité du Saint-Siège, comme avait fait Henri VIII pour l'Angleterre; il ne fut détourné de ce projet que par les craintes que réussit à lui inspirer l'ambassadeur espagnol Azara.

L'établissement (1786) d'une nonciature à Munich, fit entrer quelques évêques dans ses vues. Les nonces, — il y en avait déjà à Cologne, à Lucerne et à Bruxelles, — exerçaient une certaine juridiction, étaient mal vus par là même d'une partie de l'épiscopat : l'acte de Pie VI déplut. Les trois princes-électeurs de Cologne, de Mayence, de Trèves et le prince-archevêque de Salzbourg, c'est-à-dire les quatre prélats les plus qualifiés de l'Empire, implorèrent contre les prétendus empiétements du souverain Pontife la protection de Joseph II qui n'eut garde de la refuser. Forts d'un si haut patronage, ils firent tenir un congrès (1786) par leurs députés à Ems [1], bourg tout protestant où le culte catholique était interdit. De ce congrès sortit la célèbre *Punctation d'Ems*, en 23 articles d'un fébronianisme outré. Mais la plupart des évêques allemands refusèrent d'entrer dans cette voie; et la Révolution française, arrivée peu de temps après, fit échouer la tentative de schisme. Les quatre archevêques signataires, dépouillés de leur puissance temporelle et chassés de leurs sièges, prirent le chemin de l'exil, où ils purent méditer sur le néant des grandeurs humaines.

Pendant que les réformes joséphistes ne trouvaient dans la *Punctation* qu'un fragile appui, une révolution se préparait, grâce à elles, dans les Pays-Bas [2]. Le mouve-

départ du Pontife : Que va faire Pie VI à Vienne ? Célébrer une messe sans *Gloria* ni *Credo*, sans *Gloria* pour lui, sans *Credo* pour l'empereur (*Q. H.*, art. cité, p. 471).

1. *Picot, *Mémoires*, t. V, p. 229 sq. ; — *Dict. théol.* Goschler, art. *Ems* ; — Hergenroether, t. VII, p. 53.

2. Belgique actuelle, passée en 1714 de la maison austro-espagnole à

ment partit du séminaire général fondé à Louvain [1] en 1786. Les séminaristes se mutinèrent contre leurs maîtres fébroniens, en vinrent à des cris, à des menaces, même à des voies de fait. Quelques professeurs cherchèrent le salut dans la fuite ; et revenus après mesures prises pour leur protection, ils virent le vide se faire autour de leurs chaires : sur 300 élèves, il n'en restait qu'une trentaine. L'opinion était avec les protestataires ; ces provinces ne voulaient pas les réformes joséphistes. L'empereur s'obstina pendant quelques années. Finalement, contraint de faire des concessions, il rétablit les séminaires diocésains tout en conservant le séminaire général de Louvain. C'était trop tard. Le Pape lui-même, prié par son persécuteur de prêcher la soumission, ne fut pas écouté. Les Pays-Bas secouèrent le joug de l'Autrichien (1789) au moment où s'accomplissait en France, dans un esprit tout différent, la grande Révolution. L'empereur, déjà malade, en mourut de chagrin (1790), après avoir ordonné de graver sur sa tombe l'épitaphe suivante : « Ci-gît Joseph II qui fut malheureux dans toutes ses entreprises ».

§ 331. — EN TOSCANE

Son frère Léopold II, grand-duc de Toscane (1765-1790), ne fut pas plus heureux, quand, à partir de 1780, il essaya d'introduire en Italie les réformes gallicano-jansénistes. L'évêque Ricci [2], son principal instrument, réunit (1786) un synode diocésain à Pistoie, où il appela même des prêtres étrangers favorables à ses vues. Les

la maison d'Autriche. — DELPLACE, *L'histoire de Joseph II et de la révolution brabançonne* (Bruges, 1893).

1. *PICOT, *Mémoires*, t. V, 16 oct. 1786 ; 30 janv. 1789.

2. POTTER, *Vie et mémoires de Scipion de Ricci*, 4 vol., 1826, Paris (favorable à Ricci) ; — GELLI, *Memorie di Scip. de Ricci*, 2 vol., Flor., 1865 ; — REUMONT, *Ges. Toskanas*, II (1877), 148 sq.

séances (234 prêtres à la première) se prolongèrent dix jours. On y adopta les quatre articles de l'Assemblée du clergé de France de 1682, et l'ensemble des doctrines dogmatiques, morales et disciplinaires du jansénisme. L'évêque novateur aurait voulu pousser encore plus loin les réformes, abolir les vœux perpétuels, réunir tous les moines sous la règle de Port-Royal, etc.; mais il fallut se borner. — Restait à accréditer les actes du synode[1]. A cet effet Léopold et Ricci préparèrent la réunion d'un concile national.

Dix-sept évêques assemblés (1787) à Florence leur firent abandonner ce projet, en se prononçant à une forte majorité (14 contre 3) contre les dits actes. Le duc eut alors recours aux édits. Puis, appelé à recueillir la succession impériale de son frère Joseph II (1790), et rendu plus sage par l'expérience, il laissa se rétablir à peu près l'ancien état de choses. En Autriche même, il retira une partie des réformes joséphistes, moyennant quoi les Pays-Bas reconnurent son autorité. — Pie VI condamna (1794)[2] 85 propositions du synode de Pistoie. Tout l'épiscopat adhéra expressément ou tacitement à sa bulle *Auctorem Fidei;* un seul évêque la combattit ouvertement, Benoît Solari, évêque de Noli, qui fut réfuté par le cardinal Gerdil. Ricci, voyant son peuple se soulever contre lui, prit la fuite, et finit par remettre à Pie VII (1805) une formule plus ou moins sincère de rétractation.

§ 332. — ÉPILOGUE

Synthèse historique du gallicanisme; — Caractère propre du jansénisme, ses causes, ses conséquences.

I. Le gallicanisme, né du Grand Schisme d'Occident, a toujours eu en France, jusqu'à la Révolution, d'assez

1. *Picot, *Mémoires*, t. V, p. 251, 18 septembre 1786).
2. *Hergenroether, t. VI, p. 387, n° 109; — Denzinger, *Enchiridion.*

nombreux adhérents parmi les évêques et les théologiens. Nos prélats se montrèrent gallicans à Trente, y furent cause que le concile ne renouvela pas la définition de Florence sur la puissance papale. Dans la première moitié du XVII[e] siècle, la doctrine contraire gagna du terrain, grâce à une étude plus complète de la tradition, et par réaction contre le jansénisme qui se faisait des théories gallicanes une arme contre les condamnations romaines. Louis XIV s'efforça, avec un demi-succès, de faire prévaloir ces théories qui allaient mieux à son absolutisme, flattaient ses instincts de domination. A partir de la régence, alors que la cour cessa, par impuissance ou volontairement, d'exercer une action sérieuse sur la liberté de penser en ces matières, ce furent les Parlements, plus ou moins infectés de jansénisme, qui se firent les défenseurs outrés des doctrines gallicanes. La Révolution vint, balayant les Parlements et la royauté, montrant la fragilité des pouvoirs humains sur lesquels on s'était trop habitué à compter ; et au-dessus de ces ruines, Rome, toujours debout, apparut plus visiblement comme le centre nécessaire de l'unité catholique.

II. — 1) Le jansénisme, avec sa doctrine inflexible de la grâce et de la prédestination, est un calvinisme mutilé. Il a fait secte chez nous comme le puritanisme en Écosse et en Hollande, avec cette différence caractéristique au premier chef, que les disciples de Jansénius ont toujours prétendu demeurer dans l'Église malgré l'Église. Ils n'en ont pas moins subi les destinées communes à tous les hérétiques, savoir : d'ajouter chaque jour à leurs premières erreurs, ainsi qu'on le voit notamment par les actes du synode de Pistoie. De là ce mot spirituel de Saint-Marc Girardin, que « Jansénius fonda une secte dont peut-être il n'était pas ».

2) Plusieurs causes ont contribué à la propagation du jansénisme [1]. — En premier lieu, la scission consommée

1. *Gaillardin, *Hist. du règne de Louis XIV*, t. I, p. 302.

dans l'Église par l'établissement du protestantisme en Europe. Les protestants semaient partout l'esprit d'insubordination et de révolte contre Rome, et entretenaient le goût des innovations. On pouvait, même involontairement, subir de telles influences. Si Luther et Calvin eussent échoué dans leur entreprise, il est probable que nous n'aurions pas eu de jansénisme. — Ajoutez l'ardeur de prosélytisme de la secte, le talent supérieur de ses principaux représentants au XVII[e] siècle, la protection des Parlements au XVIII[e], l'indécision de nombre d'esprits, d'ailleurs bien intentionnés, sur le pouvoir de l'Église de juger les faits dogmatiques...

Cette dernière cause a besoin d'explication. Que faut-il entendre au juste par *faits dogmatiques?*

L'Église définit que telle proposition est de foi ou contre la foi : question de droit, sur laquelle on n'a jamais contesté son infaillibilité. — Elle définit que Jésus-Christ est né de la Vierge, qu'il a souffert, qu'il est mort, qu'il est ressuscité : questions de faits immédiatement révélés, sur lesquels, de l'aveu de tous, elle peut prononcer infailliblement. — Elle déclarerait que tel auteur, en écrivant, a eu telle intention, a voulu exprimer tel ou tel sens : question de fait intérieur, personnel, important peu à la conservation du dépôt de la foi : aucune infaillibilité ne lui a été garantie pour un tel jugement. — Enfin elle déclare que telle proposition de foi ou contre la foi se trouve dans tel livre, est enseignée verbalement ou par écrit par tel auteur : question de fait non révélé, mais intéressant au premier chef le dépôt de la foi, et appelé, pour cette raison, *fait dogmatique.* L'Église prononce infailliblement sur cet ordre de faits [1]. On ne pourrait lui en contester le pouvoir sans rendre illusoires les promesses de l'Évangile, sans compromettre même pratiquement l'infaillibilité touchant les questions

1. *Gosselin, *Hist. litt. de Fénelon,* t. III, n. 17-24.

de droit. Du moment, en effet, que l'Église pourrait se tromper en cherchant à discerner les sources pures des sources empoisonnées, en recommandant aux fidèles tel livre comme contenant la parole de Dieu, en prohibant tel autre comme contraire à la foi, il pourrait arriver qu'elle se trompât effectivement. Or une telle hypothèse ne pourrait se réaliser sans porter atteinte à l'intégrité de la foi; les brebis s'abreuveraient aux eaux corrompues de l'erreur, l'autorité spirituelle elle-même pousserait les âmes dans les voies de la perdition... Aussi bien n'avait-on jamais songé à contester cette infaillibilité, lorsque les jansénistes la nièrent pour le besoin de leur cause. Les théologiens se trouvèrent un peu pris au dépourvu. La doctrine manquait de précision dans la plupart des esprits, précisément parce qu'elle n'avait pas été l'objet de contestations antérieures, ni, par là même, d'une définition solennelle. Des apologistes maladroits étendirent l'infaillibilité à des faits non dogmatiques, donnant ainsi beau jeu à l'hérésie, qui, en répondant victorieusement sur un point, parut avoir raison sur tous les autres. Il fallut du temps pour faire les distinctions nécessaires, surtout pour les accréditer. En attendant, la confusion [1], soigneusement entretenue par la mauvaise foi, tournait à l'avantage du jansénisme.

3) Le triomphe de l'incrédulité, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, a été la conséquence tout à la fois du protestantisme, du jansénisme, et, à un degré bien moindre, du gallicanisme [2].

a) Depuis longtemps, protestants, jansénistes et gallicans battaient en brèche l'autorité pontificale, la niaient ou s'appliquaient à la diminuer. Les tenants de Jansénius,

1. Preuves de cette confusion : — Jager, t. XVII, p. 189 (lettre de 19 évêques au Pape); — Pascal, *Provinciales,* dernières lettres.

2. Même, un peu, des discussions sur le quiétisme (*Brunetière, dans *D.-M.,* 15 oct. 1892, p. 901-902).

les seuls dont nous ayons à nous occuper ici, donnaient constamment le scandale d'une insoumission obstinée vis-à-vis de Rome. Ouvertement rebelles ou hypocritement soumis, ils méprisaient en réalité les actes du Saint-Siège qui leur étaient contraires, ils foulaient aux pieds les bulles et les brefs que le Parlement, de son côté, supprimait par ses arrêts. L'autorité du Pape sortait nécessairement amoindrie de cette rébellion publique, persistante et irréductible. Or l'autorité du Pape, c'est le fondement de l'Église et de tout l'édifice du Christianisme.

b) Le pouvoir séculier intervenait presque continuellement dans les choses de la religion, et souvent d'une manière abusive. C'était la volonté du roi qui avait supprimé le protestantisme en France par la révocation de l'édit de Nantes; la volonté du roi qui avait valu aux doctrines gallicanes un regain de faveur; la volonté du roi qui créait les plus sérieux obstacles à la propagande janséniste, tandis que les Parlements, animés d'un esprit contraire, protégeaient les prêtres interdits et prétendaient disposer de l'administration des sacrements [1]. Le sort de la religion se trouvait ainsi, jusqu'à un certain point, entre les mains de l'autorité séculière, ce qui en soi est inacceptable. Des dogmes religieux, un culte, fondés sur la négation totale ou partielle de l'autorité spirituelle, seule ici régulière et légitime, et sur l'absolutisme de l'autorité séculière évidemment incompétente, étaient nécessairement exposés aux attaques de l'incrédulité.

c) A la faveur des batailles que les évêques et le clergé livraient pour ou contre la bulle *Unigenitus,* le parti des libertins se constituait et progressait sans être d'abord

1. *Voyez les faits dans Picot, *Mémoires,* t. III, p. 253 sq. — Le Parlement de Paris supprima la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul (4 janv. 1738), défendit de citer comme œcuméniques le concile de Florence et le V[e] de Latran... Quelles ridicules prétentions! (Picot, *Mémoires*, t. III, p. 13).

trop remarqué; l'attention des gardiens de l'orthodoxie se portait presque exclusivement sur les adversaires de la veille, les jansénistes. Courage! écrivait Voltaire à d'Alembert (13 nov. 1756), « pendant la guerre des Parlemens et des Évêques, les Philosophes auront beau jeu. Vous aurez le loisir de farcir l'Encyclopédie de vérités qu'on n'aurait pas osé dire il y a vingt ans[1] ». — Ces discussions n'avaient pas seulement l'inconvénient de détourner des négations radicales de la libre pensée une partie de l'attention publique; par leur vivacité, leur âpreté, leur interminable durée, elles scandalisaient les fidèles. Si peu de charité de la part des prêtres d'un Dieu de charité! tant de doutes et de controverses dans les choses de la religion! Et la philosophie bénéficiait du scandale; heureuse de voir les combattants acharnés échanger de rudes coups, « elle accourait, comme un troisième larron, le bras levé, pour trancher le différend et les mettre tous d'accord[2] ».

d) Tout, dans le jansénisme, préparait le règne de l'incrédulité. Des folies sans nom, des jongleries misérables se passent au cimetière Saint-Médard ou dans des maisons privées; et voilà que les hommes les plus graves, des prêtres, des magistrats tombent à genoux devant de prétendues manifestations miséricordieuses de la Providence. Quoi de plus propre à porter les esprits au scepticisme! — L'archevêque Vintimille fait procéder à l'examen des miracles, lesquels sont reconnus faux; et aussitôt les dévots du parti de s'écrier que les miracles

1. Ap. BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. I, p. 51.

2. SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. III, p. 322, 1re éd. — D'Alembert compare la philosophie d'alors au chat de Lafontaine, devant qui le lapin et la belette vont porter leur procès, au sujet d'un méchant trou qu'ils se disputent, et qui, pour décision,

Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
Met les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.

de Jésus-Christ eux-mêmes n'auraient pas tenu contre un examen aussi rigoureux. Quelle aubaine pour l'incrédulité [1] ! — A Paris et dans toute la France, circulent d'innombrables libelles, qui dessèchent la piété sous prétexte de la renouveler, détournent les fidèles de l'obéissance à leurs pasteurs légitimes, et les initient à ce libre examen venu de la Réforme qui, en substituant le jugement et la volonté propres à toute autorité spirituelle, aboutit fatalement à la ruine de la religion [2]. — Si encore la doctrine des novateurs avait donné satisfaction à la raison! Mais, tout au contraire, elle semble un défi jeté au bon sens. Quel est ce Dieu qui fait des commandements impossibles, qui entend ne pas laisser bénéficier tout le monde de sa mort sur la croix, et dont la grâce est irrésistible? Quelle est cette philosophie qui dépouille l'homme de son libre arbitre et le soumet impitoyablement à une rigoureuse prédestination? Tout cela est faux et répugnant; la raison offensée a droit de s'insurger contre un tel enseignement. Et comme les jansénistes passent cependant pour l'élite intellectuelle des croyants français, comme les Jésuites ne se relèvent pas du ridicule dont la plume de Pascal les a couverts, nombre d'esprits se sentent troublés dans leur foi, et se jettent, de désespoir, dans le scepticisme et l'incrédulité [3]. Nous sommes en effet au siècle de Voltaire et de Rousseau.

1. Le sceptique Barbier, par exemple, se prévaut des faux miracles jansénistes pour rejeter tous les anciens miracles (son *Journal*, février 1732).

2. * Picot, *Mémoires*, t. II, p. 395; — cf. Gaillardin, *H. du règne de Louis XIV*, t. II, p. 134-138; — Jager, t. XVIII, p. 183.

3. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 20-22.

CHAPITRE III

RATIONALISME [1]

Angleterre. — Allemagne. — France.

Origine. — Au moyen âge, les incrédules étaient isolés, peu nombreux; la foi régnait généralement dans les intelligences, même quand elle ne gouvernait pas les volontés. Il n'en est plus ainsi au XVIIIe siècle. La révolution protestante, sortant des limites arbitraires posées par ses premiers auteurs, a abouti, auprès d'un très grand nombre, surtout dans les classes élevées, à la ruine totale de la foi, à la négation de tout l'ordre surnaturel. Les premiers réformateurs avaient *protesté* contre toute autorité vivante en matière de religion. Après, on a *protesté* contre la Révélation (déisme), puis contre Dieu même (athéisme). Et cette exaltation croissante de l'orgueil nous a donné le siècle de Voltaire. Désormais le rationalisme fait école, forme un parti puissant; c'est la grande erreur des temps modernes.

1. Vigouroux, *Les Livres saints et la critique rationaliste*, Ire part. 3e époq., l. II-IV; — Bersot, *Études sur les philosophes du XVIIIe siècle* (Paris, 1878); — Taine, *Les origines de la France contemporaine;* I, *L'Ancien Régime* (7e éd., Paris, 1879); — Aubertin, *L'esprit public au XVIIIe siècle,* 2e éd., 1889; — Lange, *Gesch. des Materialismus* (4e éd., Leipzig, 1881).

§ 333. — LE RATIONALISME EN ANGLETERRE[1]

On le voit commencer à prendre corps à partir du règne de Cromwell, juste au moment où le protestantisme, dans ce pays, arrive à l'apogée de son développement. Deux sectes surtout lui avaient frayé la voie : les Indépendants et les Sociniens[2].

Lord **Herbert de Cherbury** († 1648) fut l'un de ses premiers et de ses principaux représentants. Tout en rejetant la révélation surnaturelle, il acceptait les enseignements de la philosophie spiritualiste : l'existence de Dieu, la nécessité de la vertu et de la piété, l'obligation de détester les péchés commis et d'amender sa conduite, la vie future avec ses peines et ses récompenses. — Les incrédules venus après lui, presque tous déistes, adoptèrent ce fond d'idées, qu'ils ne se firent pas faute d'ailleurs de modifier, chacun selon ses vues particulières. Profondément divisés entre eux, ils ne réussirent guère à s'entendre que pour la négation de toute révélation, prouvant ainsi, sans le vouloir, l'impuissance de la raison livrée à elle-même et la nécessité des croyances surnaturelles. Nommons :

Hobbes († 1679), précepteur de Charles II, partisan de l'absolutisme royal au point d'enseigner que l'État peut permettre le blasphème. — **Wilmot** († 1689), comte de

1. Tabaraud, *Hist. critique du philosophisme anglais*, 2 in-8, 1806; — Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, 3e éd., 5 vol., 1891; — Lechler, *Gesch. des englischen Deismus*, 1841.

2. Adversaires du dogme de la Trinité : **Clarke** († 1729), ministre anglican, savant docteur, logicien de premier ordre et grand orateur, qui a laissé dix volumes de sermons; **Whiston** († 1747), successeur de Newton à l'Université de Cambridge comme professeur de mathématiques. — Il est douteux que **Newton** († 1727) ait cru à la Trinité; du moins il ne permit jamais que l'on abusât de son nom pour propager l'arianisme; et l'on voit que sa vie et ses écrits sont empreints d'un sentiment profond de foi en Dieu, à la Providence et à la Révélation surnaturelle. — **Locke** († 1704) parut suspect de socinianisme, mais il s'en défendit. Il était au moins chrétien, encore que son système philosophique (sensualisme et empirisme) favorise le matérialisme.

Rochester, repentant à son lit de mort. — **Blount** († 1693), qui finit par le suicide[1]. — L'Irlandais **Toland**[2] († 1721), apostat du catholicisme et finalement panthéiste. — **Woolston** († 1731), dont les écrits contre la Bible eurent beaucoup de vogue. — **Collins** († 1729), qui fit prévaloir le nom de libres penseurs. — Le jurisconsulte **Tindal** († 1733), mal famé pour ses mœurs, comme, du reste, la plupart de ses coreligionnaires. Catholique sous Jacques II, il avait renoncé à la religion quand il vit qu'elle ne pourrait pas le conduire à la fortune. — **Morgan** († 1743), pour qui l'apôtre saint Paul était un libre penseur. — **De Bolingbroke** († 1751), ministre de la reine Anne, qui voulait maintenir la religion comme moyen de gouvernement. — **Hume**[3] († 1776), historien et philosophe écossais...

Presque tous ces incrédules vivaient dans le premier quart du XVIIIe siècle. En 1729, Montesquieu, qui séjourna deux ans chez les Anglais, écrivit cette boutade sur son carnet : « Point de religion en Angleterre ; quatre ou cinq de la chambre des Communes vont à la messe ou au sermon de la Chambre... Si quelqu'un parle de religion, tout le monde se met à rire...[4] ».

§ 334. — LE RATIONALISME EN ALLEMAGNE

1) Dans l'Allemagne *protestante*, les professions de foi, en limitant la diversité des croyances, arrêtèrent quelque temps le flot montant du rationalisme. Mais c'étaient là

1. Blount traduisit du latin la *Vie d'Apollonius de Tyane* par PHILOSTRATE. — Édition française du même ouvrage à Berlin en 1774.
2. VIGOUROUX, t. II, l. III, ch. II.
3. COMPAYRÉ, *La Philosophie de David Hume*, 1873.
4. Cité par TAINE : *Ancien Régime*, p. 363. — L'adversaire le plus remarquable du rationalisme anglais fut LARDNER, dont on traduisit en diverses langues le grand ouvrage *The Credibility of the Gospel History*, 12 vol., 1727-55.

des digues insuffisantes; elles finirent par se rompre. Comment les réformés auraient-ils conservé des formulaires dressés par des hommes faillibles et sans mission, alors qu'ils rejetaient l'enseignement des Papes et des conciles? Comment se seraient-ils longtemps attachés à des symboles, alors que le principe fondamental de leur religion était de ne reconnaître d'autre autorité que l'Écriture? La logique, après un temps, l'emporta; on en revint à l'Écriture seule, soumise à l'interprétation individuelle. Et la raison individuelle, débarrassée des symboles, ramena, plus imminent que jamais, le danger de la ruine totale de la foi. Déjà Spener et les Piétistes[1] avaient frayé la voie au rationalisme par le peu d'importance qu'ils attachaient au dogme; la dogmatique de Wolf[2] († 1754) lui fit de notables concessions dont s'alarma justement l'orthodoxie luthérienne; enfin l'influence des libres penseurs d'Angleterre et de France décida de son triomphe définitif. Dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, les incrédules firent école au sein du protestantisme. Les uns, la plupart même, acceptaient le déisme anglais; les autres, tournant dans l'orbite de Frédéric de Prusse et subissant davantage l'influence française, professaient le matérialisme et l'athéisme.

Parmi les principaux figurent :

Knutzen († après 1674), chef du parti dit des *consciencieux* enseignant que chacun doit trouver dans sa conscience la règle de ses pensées et de ses actions. — **Edelmann** († 1767) pour qui l'Ancien Testament était une œuvre d'Esdras, et le Nouveau, une œuvre du temps de Constantin. — **Lessing**[3] († 1781), un des principaux représentants de la littérature classique allemande. — **Semler**[4] († 1791), professeur de

1. V. § 317.
2. * VIGOUROUX, t. II, p. 324 sq. (2e éd.); — cf. HERGENROETHER, t. VII, p. 26.
3. * VIGOUROUX, p. 344 sq.
4. VIGOUROUX, p. 334 sq.

théologie à Halle, auteur de 171 écrits dont un seul réédité. — **Nicolaï**[1] (✝ 1811), libraire à Berlin, fondateur de la *Bibliothèque allemande universelle,* sorte d'encyclopédie rationaliste dont il parut, de 1765 à 1805, jusqu'à 18 volumes par an. — Le bibliothécaire **Biester** (✝ 1816), fondateur, à Berlin, d'une société secrète d'incrédules « pour la propagation de la lumière et de la vérité ». — **Bahrdt** (✝ 1792), écrivain très populaire, mort de ses débauches. — Le philosophe **Kant** (✝ 1804), de Kœnigsberg, célèbre auteur de la *Critique de la raison pure* et de la *Critique de la raison pratique.* — **Fichte** (✝ 1814), qui publia la *Critique des Révélations;* il s'adonna ensuite à la philosophie et chercha à compléter Kant. — **Gœthe** (✝ 1832), poète et prosateur de premier ordre, savant renommé; l'universalité de ses talents, la fécondité de son esprit et son influence irréligieuse en ont fait le Voltaire de l'Allemagne. — **Schiller** (✝ 1805), ami de Gœthe et l'un des premiers écrivains de son temps...

Ces hommes et leurs pareils combattirent le Christianisme, les uns directement et en face, les autres sous des formes dissimulées; qui, par de savants ouvrages destinés aux esprits cultivés; qui, par des œuvres de vulgarisation, par des écrits populaires. La poésie, la littérature, la philosophie, les sciences et les arts servirent à ce travail de démolition. L'Allemagne eut, comme la France, ses sociétés secrètes et ses encyclopédistes; elle eut même son régent en la personne de

Frédéric II[2] de Prusse, dont le long règne (1740-1786) profita à l'irréligion, bien autrement que, chez nous, la

1. Vigouroux, p. 357.

2. *Œuvres,* 30 vol., publiés (1846-1857) par Preuss sous les auspices de l'Académie de Berlin. — Lavisse, *La jeunesse du grand Frédéric,* 2 in-8, Paris, 1891; — Blondel, *Étude sur la politique de Frédéric II en Allemagne,* 1892; — Paul Dubois, *Frédéric le Grand d'après sa Correspondance politique,* in-12, Paris, 1903. — Bibl. dans l'*Hist. génér.*, t. VIII, ch. xix.

courte régence (1715-1723) du duc d'Orléans. — Grand par certains côtés, Frédéric fit fleurir le commerce, l'industrie, les arts, et favorisa les lettres et les sciences. Organisateur de premier ordre, habile politique, vaillant capitaine, il créa une armée presque invincible, tint tête, seul, durant la guerre de Sept Ans, à toutes les puissances du continent, et agrandit[1] territorialement son royaume qui prit rang dès lors parmi les grandes nations européennes. Avec cela il trouvait du temps pour composer des livres, tous en français, sa langue préférée. — Voici les ombres du tableau. Ce grand Prussien libre penseur avait une incompréhensible passion pour les chiens qu'il logeait dans ses plus beaux appartements; il faisait même coucher dans son lit celui qu'il honorait de ses préférences, ordinairement le plus gros; à la fin de sa vie, il demanda formellement qu'on l'enterrât au milieu de ses amis les chiens[2]. S'il n'eut pas les vices de Louis XV, il en eut de plus dégradants et de plus infâmes. Marié par pure obéissance, il vivait comme s'il ne l'était pas[3]; ses plaisirs à lui étaient ceux de Sodome[4]. Son avarice, l'altération des monnaies sous son règne, sont des faits reconnus. Égoïste, dur, sarcastique, il n'eut jamais pour les hommes que du mépris; on ne sait qui l'emporte par la vilenie du caractère, de Voltaire ou de lui, dans la brouille qui les divisa à jamais[5]. Il faisait parade de son

1. Ce n'est pas que tous ses agrandissements lui fassent honneur : la conquête de la Silésie sur Marie-Thérèse et le partage de la Pologne demeurent à sa charge comme des violations criminelles du droit des gens (Cf. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. III, p. 154).

2. NOURRISSON, *Voltaire*, p. 122.

3. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VII, p. 363.

4. *NOURRISSON, p. 151; — cf. le *Journal de police*, inséré dans le *Journal* de l'avocat BARBIER, t. VIII, p. 252.

5. L'étude des rapports de Frédéric et de Voltaire après leur brouille, serait intéressante et instructive. Voir, sur ce point : toutes les histoires de quelque étendue; la *Vie privée du roi de Prusse* par Voltaire; ROHRBACHER, l. LXXXIX, § 6; BARRUEL, *Mémoires*, p. 13-14.

impiété, attirant à sa cour les plus célèbres incrédules, de France surtout, et se divertissant avec eux par de grossières plaisanteries sur les choses saintes. Son incrédulité flottait entre l'athéisme et le déisme. Du reste, la pensée de Dieu n'eut aucune influence sur sa conduite; il ne connut jamais d'autre morale que celle de ses intérêts [1] et de ses penchants, et quels penchants!

2) Le vent de l'incrédulité souffla aussi sur l'Allemagne *catholique* [2]; comment s'en étonner? Le joséphisme avait déjà opéré une sorte de rupture entre Rome et l'Autriche; les Jésuites étaient remplacés dans les collèges et dans les Universités par des professeurs souvent hérétiques ou libres penseurs; des projets de réforme fermentaient dans les têtes; les doctrines jansénistes, gallicanes et fébroniennes avaient altéré les vraies notions de l'Église et de la Papauté. Étant donné un tel état de choses, l'incrédulité, activement propagée par ses apôtres, pouvait gagner du terrain au sein même du catholicisme. A Wurtzbourg et dans les trois archevêchés rhénans de Mayence, de Cologne et de Trèves, ce fut surtout par les Universités qu'elle recruta des adeptes. En Bavière, elle eut Weishaupt.

Weishaupt [3] († 1822), ancien élève des Jésuites, professeur de droit canon, quoique laïque, à l'Université de sa ville natale, Ingolstadt, fonda en 1776 la société secrète des Illuminés. — *But :* ruine de toutes les religions, même de toute autorité séculière, à la seule réserve de l'autorité paternelle. — *Moyens* : *a*) obéissance aveugle aux chefs, lesquels s'arrogent le droit de vie et de mort;

1. *Nourrisson, *Voltaire,* p. 121, note.
2. Ruland, *Series et vitæ professorum SS. Theologiæ qui Wirceburgi usque in annum 1834 docuerunt,* 1835; — Brück, *Die rationalistischen Bestrebungen, in Katholischen Deutschland,* 1865.
3. Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* (5 vol., nouv. éd., Hambourg, 1803), t. III, p. 4; — **Dict. th.* Goschler, art. *Illuminés.*

b) obligation, pour chacun, de recruter de nouveaux membres, de se dévouer à une active propagande; *c*) confession sincère et fréquente des pensées les plus intimes, ce qui permet aux chefs de faire une plus sage distribution des rôles; *d*) secret le plus inviolable, même vis-à-vis d'une catégorie d'associés. — Le *succès* dépassa les espérances des uns et les craintes des autres. Après quelques années, la société comptait plusieurs milliers de membres, recrutés dans toutes les classes; un baron hanovrien, Knigge, lui en procura cinq cents. Ils se poussaient aux plus hautes charges de l'Église et de l'État, se glissaient dans les chaires d'Universités et dans les administrations, cherchaient à se propager dans toute l'Europe. La loge parisienne des *Philalèthes* (amis réunis) fut initiée à l'illuminisme par Mirabeau, un de ses membres les plus influents [1].

Heureusement vinrent des divisions, suivies de révélations et d'abjurations qui amenèrent le gouvernement à sévir. En 1785, il prononça la dissolution de la Société; et Weishaupt, destitué de sa chaire, se retira à Gotha, auprès du duc Ernest, un de ses plus fervents adeptes. Depuis lors, la fortune des « illuminés » alla toujours baissant.

§ 335. — LE RATIONALISME EN FRANCE [2]

Influence néfaste du régent; — les « philosophes »; — l'Encyclopédie; — « deux vilains sires » [3] : J.-J. Rousseau et Voltaire, coryphées du parti.

1) L'incrédulité, en France, commença à faire école en

1. *Deschamps, *Les sociétes secrètes,* t. II, p. 118 sq., 3e éd. — L'abbé de Talleyrand, futur évêque d'Autun, appartenait à la même loge.
2. Faguet, *Étude sur le XVIIIe siècle : Fontenelle, Bayle, Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau,* 1890; — Vinet, *Hist. de la littérature française au XVIIIe siècle,* 2 vol., plus. édit. — Bibl. dans l'*Hist. génér.*, t. VIII (1896), ch. xiv.
3. Brunetière, dans *D.-M.*, 1er juill., 1886, p. 210.

même temps que le libertinage, à la mort de Louis XIV. La frivolité, la licence et la dépravation qu'on vit s'étaler à la cour, exercèrent une influence néfaste. « On ne peut nier que la régence ne soit l'époque, la cause principale, et n'ait donné l'exemple et le signal d'une corruption sans voile »[1]. Les libertins, contraints jusque-là à une certaine retenue, ne gardèrent plus de mesure, firent trophée de leurs désordres : Philippe d'Orléans les y invitait par sa conduite[2]. Les esprits forts jouirent, eux aussi, d'une liberté relative, formèrent un parti bientôt puissant. A leur tête était encore le duc d'Orléans; singulier esprit fort, il est vrai, qui, « en cherchant à douter de la divinité, courait les devins et les devineresses, et montrait toute la curiosité crédule d'une femmelette »[3]. — L'opinion publique, longtemps absorbée par les querelles du jansénisme, ne prit pas garde tout d'abord aux progrès de la libre pensée. Mais cela ne pouvait durer. A partir de 1749, la guerre entre « jansénistes et molinistes » passa au second rang, et la guerre entre croyants et incroyants, au premier[4].

2) Le parti des philosophes, comme il s'appelait, avait eu des précurseurs, entre autres : Bayle et les habitués du salon de la fameuse Ninon (Anne) de Lenclos.

Bayle[5] († 1706), d'abord protestant, puis catholique, de nouveau protestant et enfin incrédule, est surtout connu par son *Dictionnaire historique et critique,* dont il publia une première édition en 1697 (2 fol.) et une seconde en

1. Duclos, *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, t. II, p. 280, cité par Picot, *Mémoires,* t. IV, p. 499. — *Cf. Taine, p. 375-377; — Barbier, *Journal*, avr. 1723, mai 1726.
2. *Barbier, *Journal*, juillet 1721, décembre 1723.
3. Duclos, t. I, p. 210, cité par Picot, *Mémoires,* t. IV, p. 500. — Cf. Picot, t. II, p. 121 sq.
4. Barbier, *Journal*, juin 1749.
5. *Picot, *Mémoires*, t. I, p. 13; — Lenient, *Étude sur Bayle*, 1855. — La *Vie de Bayle*, par Des Maizeaux, se trouve dans l'éd. complète de 1740. — Bibl. dans le *Dict. th.* de Vacant.

1702 (3 fol.). On trouve dans cet ouvrage, accumulées et fortifiées, toutes les objections anciennes et modernes contre la religion. L'auteur les rapporte en sceptique, sans les avouer ni les désavouer.

Ninon de Lenclos († 1706) naquit à Paris. Dès sa première jeunesse, elle se fit une philosophie tout épicurienne et suivit son penchant pour le plaisir. Elle ne se maria pas et eut de nombreux amants [1], tout en observant la décence extérieure. Sa beauté, son esprit, son goût littéraire attirèrent chez elle tout ce que la cour et Paris avaient d'hommes remarquables par la naissance, l'esprit et le talent, surtout des incrédules. Nommons parmi ces derniers :

Jean-Baptiste Rousseau [2] († 1741), fils d'un cordonnier de Paris, auteur de belles odes religieuses et de poésies obscènes, plus tard ennemi juré de Voltaire, catholique à la dernière heure ; l'abbé **de Chaulieu** († 1720) et le marquis **de La Fare** [3] († 1712), deux poètes épicuriens ; **Houdard de Lamotte** [4] (1731), poète médiocre et bon prosateur; peut-être **Fontenelle** [5] (1657-1757) de Rouen, neveu, par sa mère, du grand Corneille : il était lié avec les philosophes, mais il pratiquait extérieurement la religion, et il n'est pas démontré qu'il l'ait jamais attaquée [6].

Les *Lettres persanes* [7] ouvrent (1721) la série des ouvrages immoraux et irréligieux du XVIII[e] siècle. Elles

1. *Michaud, *Biogr. univ.*, art. *Lenclos*.
2. Édit. par lui-même, Londres, 1723; édit. Amar, 1820.
3. « Au sortir d'une grande maladie, dit Saint-Simon, il (La Fare) se creva de morue et mourut d'indigestion ».
4. *Œuvres*, 1754.
5. Édit. Lalande, 1790.
6. La *Relation de l'île de Bornéo,* ouvrage irréligieux, lui est peut-être faussement attribuée.
7. *Picot, *Mémoires*, t. II, p. 125 sq. — « Premier ouvrage de génie où l'esprit français soit remonté à la hauteur du dix-septième siècle ». Nisard, *H. de la litt. fr.,* 8[e] éd., t. IV, p. 71.

étaient censées écrites à Paris, par des Perses envoyant à leurs compatriotes leurs réflexions sur nos institutions. Le succès de ces lettres supposées fut immense. L'auteur véritable était le baron **de Montesquieu** [1] († 1755), né au château de la Brède, près de Bordeaux, président à mortier pour lors au Parlement de cette ville. En 1726, il vendit sa charge pour se donner tout entier aux lettres, entra l'année suivante à l'Académie française et commença une série de voyages en Europe [2]. De retour en France, il publia de nouveaux ouvrages, empreints cette fois de respect pour la religion, notamment les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, et l'*Esprit des lois* [3], qui mirent le sceau à sa réputation. Il mourut dans les sentiments de la foi catholique [4], en déclarant n'y avoir jamais renoncé.

Le chef incontesté de tout le parti fut François-Marie Arouet, qui se fit appeler plus tard Monsieur **de Voltaire** [5] (1694-1778). Il naquit à Paris, peut-être à Châtenay près de Paris. A dix ans, l'esprit et le cœur déjà gâtés [6], il

1. Sorel, *Montesquieu* (Paris).

2. Il disait, au sujet de sa manière de voyager : « Quand je suis en France, je fais amitié à tout le monde; en Angleterre, je n'en fais à personne; en Italie, je fais des compliments à tout le monde; en Allemagne, je bois avec tout le monde ». Michaud, *Biogr. univ.*, t. XXIX, p. 83.

3. *Picot, *Mémoires,* t. III, p. 163. — Voltaire composa un *Commentaire* de *L'Esprit des lois,* pour discréditer Montesquieu qu'il jalousait (Brunetière, dans *D.-M.*, 15 mars 1880, p. 464).

4 *Picot, *Mémoires,* an. 1755, p. 486.

5. Maynard, *Vie de Voltaire.* — Dupanloup, Dix *Lettres* sur le centenaire projeté de Voltaire en 1878. — Freppel, 30e leçon de son *Origène.* — *Démonstrations évangéliques, Conclusion.* — Nicolardot, *Ménage et finances de Voltaire* (2 vol., 1887, Paris, nouv. édit.). — Nourrisson, *Voltaire et le Voltairianisme*, 1896, où l'on trouve, p. 47, en note, des indications bibliographiques assez complètes. Remarquer, p. 455, le jugement d'ensemble sur Voltaire. — Brunetière, *Revue des D.-Mondes*, 15 mai 1878 (remarquer, p. 386, le parallèle entre Bossuet et Voltaire), 15 mars 1880, 1er fév. 1882, 1er juillet et 1er septembre 1886, 1er mai 1890. — Maugras, *Voltaire et Rousseau,* 1886.

6. De Châteauneuf, amant de Ninon (le dernier?), l'avait exercé à

entra à Louis-le-Grand [1]; à douze, il composa des poésies légères; à treize, il fut présenté par son parrain, l'abbé de Châteauneuf, à la célèbre Ninon qui lui légua 2.000 francs pour acheter des livres. Au sortir du collège, il fit partie de la société du *Temple,* et se signala par son libertinage, ses poésies légères [2] et son irréligion, commençant ainsi à vérifier la prédiction du P. Le Jay [3], son ancien maître : qu'il serait un jour en France le « coryphée du déisme ». Un écrit satirique contre la mémoire de Louis XIV lui valut un an et plus de Bastille [4] (1717-1718). Rendu à la liberté, il se prit de querelle avec le chevalier de Rohan [5], et se vit contraint, pour ce fait, de passer en Angleterre (1726-1729), où ses rapports suivis avec les déistes l'affermirent dans l'incrédulité. Revenu en France avec la résolution de combattre sans repos ni trêve la religion chrétienne, il se lia avec la marquise du Châtelet [6] plus jeune que lui de douze ans. Pendant près de quinze ans, à Paris et surtout à Cirey (Champagne), il vécut maritalement avec cette femme qui avait cependant un mari légitime et des enfants. Ce fut même pour ajouter aux charmes de cette union, qu'il composa, à Cirey, son

a lecture dans la *Moïsade,* poème impie du temps. On dit même, avec une évidente exagération, que le petit Arouet aurait su ce livre par cœur dès l'âge de trois ans (MICHAUD, *B. univ.,* t. XLIV, p. 81; — VIGOUROUX, *Les Livres Saints...*, t. II, p. 215).

1. *NOURRISSON, p. 57.

2. Son père, le notaire Arouet, disait à ce sujet : « J'ai pour fils deux fous, l'un en prose et l'autre en vers ». Le fou en prose avait étudié au collège oratorien de Saint-Magloire et était janséniste.

3. On a, du P. Charles Porée, autre professeur de Voltaire à Louis-le-Grand, une biographie par DE LA SERVIÈRE, in-8, Paris, 1899.

4. *NOURRISSON, p. 66.

5. *NOURRISSON, p. 67; — *Biogr. univ.,* MICHAUD, t. XLIV, p. 84. — Sur un miracle dont Voltaire fut témoin en 1725, voir BARBIER, *Journal,* juin 1725.

6 *NOURRISSON, p. 79. — V. *ibidem,* p. 98 sq., au prix de quelles bassesses Voltaire réussit (1746) à entrer à l'Académie française qui deux fois déjà lui avait fermé les portes.

infâme poème de *La Pucelle* [1] : il voulait voir, disait-il, de quoi son imagination était capable en ce genre (genre graveleux). Ce livre servait à égayer les repas et les conversations des deux amants. Rien de plus logique, le plaisir étant pour l'un et l'autre le but exclusif de la vie [2]. Quand la marquise fut morte de sa triste mort [3], Voltaire se rendit en Prusse (1750-1753) auprès de Frédéric II qui le fit chambellan et lui accorda une pension de vingt mille livres. Mais bientôt il se brouilla avec Sa Majesté. Il voyagea en Allemagne [4], et ne pouvant rentrer à Paris, il se fixa à Ferney (1758) où nous le retrouverons.

Les autres principaux représentants de la libre pensée n'ont droit ici qu'à une mention rapide :

Diderot [5] († 1784), de Langres, pensionné par Catherine II de Russie, prédicant fanatique de matérialisme et d'athéisme, et l'un des écrivains les plus obscènes [6]. Il fit néanmoins élever sa fille dans les principes religieux [7]. Lui-même se fût converti, au dernier mo-

1 **Biographie univ.*, t. XLIV, p. 92. — NOURRISSON, p. 73 sq.; — NICOLARDOT, t. II, p. 278. — Collé dit qu'environ deux mille copies manuscrites de *La Pucelle* furent en un mois répandues dans Paris. — Le libertinage, grand attrait de la libre pensée : *TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 337 sq., 378 sq.; — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi,* t. II, p. 220.

2. *NOURRISSON, p. 115, 116, 624.

3. *NOURRISSON, p. 113; cf. p. 106 sq.

4. Son aventure de Francfort : *NOURRISSON, p. 172. — Hospitalité que lui donne dom Calmet à l'abbaye de Senones : VIGOUROUX, *Les Livres Saints.,* t. II, p. 223.

5. DUCROS, *Diderot,* in-12, Paris, 1894; — TAINE, *L'Ancien Régime,* p. 348-351 ; — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi,* t. III; — Maurice TOURNEUX, *Diderot et Catherine II*, in-8, Paris, 1899. — Diderot avait un frère et une sœur. Cette dernière était « libre dans ses actions, plus libre encore dans ses propos, une espèce de Diogène femelle »; le frère, chanoine de Langres, était « très dévot et l'un des grands saints du diocèse ». SAINTE-BEUVE, t. III, p. 294.

6. Sur son immoralité otahitienne, « capable de faire dresser les cheveux », v. TAINE, *L'Ancien Régime,* p. 285.

7. Voltaire s'en plaint dans une lettre à Damilaville, 30 janv. 1767.

ment, si les philosophes n'eussent fait bonne garde pour empêcher le prêtre d'approcher [1]. — **D'Alembert** [2] († 1783), enfant naturel, recueilli sur les marches de l'église aujourd'hui détruite de Saint-Jean-le-Rond à Paris. Sa haine contre la religion égalait celle de Voltaire avec qui il demeura constamment lié ; mais sa tactique, très différente de celle de Diderot, était de dissimuler les coups qu'il portait. Il s'évitait ainsi des affaires et arrivait plus sûrement au but. Lui aussi, paraît-il, se serait converti à son lit de mort s'il eût été libre ; il en fut empêché par Condorcet qui tint à l'écart le curé de Saint-Germain. « Si je n'avais été là, disait ce faux ami, il faisait le plongeon » [3]. — **Raynal** [4] († 1796), de Saint-Géniez (Aveyron), ex-jésuite et prêtre apostat. — Le marquis **d'Argens** († 1771), que son père, procureur général au Parlement d'Aix, déshérita pour son inconduite ; il passa en Hollande, puis en Prusse où il vécut vingt-cinq ans dans l'intimité de Frédéric II, et il revint faire en Provence une mort chrétienne [5]. — **Toussaint** († 1772), de Paris, ex-janséniste, professeur de rhétorique à Berlin où il mourut chrétiennement [6]. — **Lamettrie** († 1751), de Saint-Malo, médecin et philosophe, matérialiste éhonté. L'étrangeté et l'incohérence de ses idées étaient telles, que ses amis mêmes lui croyaient le cerveau dérangé. Il mourut à Berlin [7]. — **Maupertuis** († 1759), de Saint-Malo,

1. *Barruel, *Mémoires*, t. I, p. 272 sq.
2. Bg. par Bertrand, 1889, Paris. — Nisard, *H. de la litt. fr.*, 8e éd., t. IV, p. 483 : D'Alembert a excellé dans la géométrie ; et il s'y « serait élevé plus haut s'il eût donné à la science tout le temps qu'il a perdu dans les lettres, pour n'être pas même parmi les premiers du second rang ».
3. *Barruel, *Mémoires*, t. I, p. 270.
4. *Picot, *Mémoires*, t. V, p. 162 sq.
5. *Rohrbacher, l. LXXXIX, § 6.
6. *Picot, *Mémoires*, t. III, p. 139 ; — Barbier, *Journal*, mai 1748.
7. *Réflexions de Voltaire sur la mort de Lamettrie, ap. Rohrbacher, l. LXXXIX, § 6.

géomètre et astronome, président de l'Académie de Berlin, revenu à la religion plusieurs années avant sa mort. — **Naigeon** († 1810), de Paris, athée fanatique comme Diderot son maître et ami. — **Grimm** [1] († 1807), né à Ratisbonne et mort à Gotha après avoir longtemps séjourné à Paris et collaboré à l'*Encyclopédie*. — **Helvétius** [2] († 1771), né à Paris, ancien élève de Louis-le-Grand, franc-maçon, athée et matérialiste. Comme d'Holbach [3], il avait ses soupers et ses réunions de libres penseurs. Son livre, *De l'Esprit*, où était enseignée l'union libre et niés tous les principes de la morale, fut condamné par Clément XIII et la Sorbonne, proscrit et réfuté par de Beaumont archevêque de Paris, et brûlé de la main du bourreau par ordre du Parlement. L'auteur se rétracta deux fois par amour de la paix, mais sans sincérité. Il mourut à cinquante-sept ans des suites, dit-on, de ses perpétuelles débauches. — **Marmontel** [4] († 1799), de Bort (Corrèze), élevé par les Jésuites de Mauriac, littérateur assez fécond, mais pas de premier ordre (17 vol. in-8). Il se lia à Paris avec les philosophes, et comme la plupart d'entre eux, il obtint des faveurs de Mme de Pompadour. Son *Bélisaire,* roman philosophique « parfaitement ennuyeux » [5], fut condamné, pour son déisme, par la Sorbonne et de Beaumont. — **Boulanger** [6] († 1759), fils d'un marchand papetier de Paris; il rétracta ses erreurs avant de mourir. — **Duclos** [7] († 1772), de Dinan, secrétaire perpétuel

1. *Grimm est très maltraité par J.-J. ROUSSEAU dans ses *Confessions,* t. II, p. 308 sq.
2. *PICOT, *Mémoires,* an. 1758 et 1771.
3. V. ci-après.
4. *PICOT, *Mémoires,* an. 1767, t. IV, p. 251; — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi,* t. IV; — BRUNETIÈRE, *Études critiques sur l'histoire de la littérat. fr.,* 6e série, Paris, 1899, p. 247 sq. — Cf. *Mémoires de Marmontel,* 3 in-8, Paris, 1891, publiés par TOURNEUX.
5. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.,* t. IV, p. 530.
6. PICOT, an. 1759.
7. PICOT, an. 1772.

de l'Académie française. — **Condorcet** († 1794), picard d'origine, élevé par les soins de son oncle Jacques-Marie de Condorcet, évêque de Lisieux. Toute sa vie durant, il propagea avec une ardeur fiévreuse les idées antichrétiennes et révolutionnaires. Jeté en prison comme député du parti girondin, il mit fin à ses jours par le suicide. — **Condillac** († 1780), de Grenoble, engagé dans les ordres sacrés dont il n'exerça jamais les fonctions. Il garda peut-être la foi ; mais ses 23 volumes in-8 firent prédominer en France les théories sensualistes de Locke. Son frère, l'abbé de Mably, élève de Saint-Sulpice et sous-diacre, connu par ses ouvrages d'histoire et de politique, demeura toujours croyant et reçut les derniers sacrements. — L'abbé **Morellet** [1] († 1819), fils d'un marchand papetier de Lyon, élève des Jésuites, très lié avec Voltaire et les encyclopédistes. — **Turgot** [2] († 1781), de Paris, élève de Louis-le-Grand et de Saint-Sulpice, lié avec les abbés de Brienne et de Prades et les encyclopédistes, ministre sous Louis XVI. — **Beaumarchais** [3] († 1799), de Paris, l'un des plus graveleux du parti. Son *Figaro*, satire de la société d'alors, eut plus de cent représentations à partir de 1784 : ce fut déjà, selon le mot de Napoléon, la « révolution en action » [4]. — **Saint-Lambert** (1803), poète lorrain, encyclopédiste. Ses adultères avec Mme Du Châtelet et Mme d'Houdetot ont eu plus de célébrité que ses écrits. — **Laharpe** († 1803), de Paris, critique et polygraphe, converti [5] en prison par la lecture de l'Écriture sainte

1. *Bull. crit.*, 5 novembre 1902, p. 615-18.
2. Cf. Picot, *Mémoires*, t. V, p. 526 sq.
3. Loménie, *Beaumarchais et son temps*, 2 in-8, Paris, 1873. — Personnage graveleux de langage et de conduite au delà de tout ce que l'on peut dire. « Chez Beaumarchais, il y aura toujours un cabinet secret où le public n'entrera pas. Au fond, il a pour dieu Plutus et le dieu des jardins, ce dernier tenant une très grande place jusqu'au dernier jour ». Sainte-Beuve, *Caus. du l.*, t. VI, p. 260, en note.
4. *Sainte-Beuve, *Caus. du l.*, t. VI, p. 231.
5. *Sainte-Beuve, *Causeries du l.*, t. V, p. 135, 137.

(1794). — **Lalande** († 1807), de Bourg en Bresse, astronome ; les philosophes l'empêchèrent, à sa dernière heure, de recevoir de M. Emery les secours de la religion [1]. — **Charles-François Dupuis** [2] († 1809). Il dit, dans son *Origine de tous les cultes* (3 in-4), que Jésus-Christ, personnification du soleil, et les douze apôtres, signes du zodiaque, n'eurent pas d'existence individuelle. Et cette rêverie fut honorée d'un certain nombre de réfutations, les unes sérieuses, les autres plaisantes. Parmi ces dernières, l'une des meilleures est celle (1827) de J.-B. Pérès, bibliothécaire de la ville d'Agen : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé.* — L'athée **Volney** († 1820), de Craon (Anjou).

3) La publication d'une **Encyclopédie** [3] parut au parti un excellent moyen de propagande irréligieuse.

D'Alembert eut l'idée ; Diderot l'adopta avec ardeur ; l'un et l'autre, aidés de Voltaire, dirigèrent le travail, revisèrent tous les articles [4]. Le but avoué, et que d'Alembert exposa d'une manière séduisante dans la préface du tome Ier, était de réunir dans une même publication toutes les connaissances humaines, de doter le siècle d'un ouvrage qui suppléât à tous les autres ; mais le but réel, le seul du moins qu'on eût vivement à cœur, était de ruiner la foi chrétienne. — L'entreprise ne manquait pas de difficultés ; l'autorité, même civile, à cette époque, ne permettait pas d'écrire contre la religion. Comment trom-

1. *V. *Vie de M. Emery.*
2. *Vigouroux, *Les Livres Saints*, t. II, p. 292 sq. (2e éd.).
3. *Barruel, *Mémoires*, t. I, ch. iv, 4.
4. D'Alembert écrivit le *Discours préliminaire* qui commença sa réputation. Dans la suite il renonça à la direction de l'ouvrage, en partie à cause de l'insuccès de son article *Genève* auquel Jean-Jacques Rousseau répondit par sa *Lettre à d'Alembert* contre les spectacles. Diderot dirigea seul la publication des derniers volumes (Nourrisson, p. 427).

per la police pour la publication d'un ouvrage si considérable? Pour y réussir, on fit des articles à peu près orthodoxes sur les principaux sujets religieux; mais des notes perfides renvoyaient le lecteur à d'autres articles où se trouvaient les correctifs jugés nécessaires [1]. Parfois même la pensée secrète se révélait dans le texte des références : voyez l'article *Préjugé*, voyez *Superstition*, voyez *Fanatisme*... En outre le parti s'associa des collaborateurs catholiques pour s'abriter sous leurs noms respectés : l'abbé **Yvon**, dont les excellents articles sur Dieu et l'âme serraient le cœur à Voltaire [2]; le chevalier **de Jaucourt**, qui fut l'un des plus féconds; l'abbé **de Prades**, prêtre de Montauban, auteur de l'article *Certitude* et de plusieurs autres. Ce dernier pourtant a laissé dans l'histoire un souvenir équivoque [3]. Une thèse soutenue par lui devant la Sorbonne (1751), renfermait des idées hardies; la Faculté en condamna quelques propositions, de même Benoît XIV et le Parlement. Banni de Paris, l'abbé se réfugia auprès de Frédéric II qui le fit son lecteur, puis chanoine de Breslau. Le Pape autorisa la prise de possession du canonicat, après avoir obtenu une rétractation publique et très explicite.

Malgré toutes ces précautions, les encyclopédistes rencontraient de sérieux obstacles. Divisés entre eux, dénoncés par les âmes religieuses comme ennemis de la foi, vivement combattus par le Dauphin, plus d'une fois ils furent tentés de découragement; et Voltaire d'écrire alors, les pressant de ne pas se lasser de mépriser et d'instruire

1. « Sans doute, écrivait d'Alembert à Voltaire (21 juillet 1757), nous avons de mauvais articles de théologie et de métaphysique; mais avec des censeurs théologiens et un privilège, je vous défie de les faire meilleurs. Il y a d'autres articles moins au jour où tout est réparé ». Cf. Picot, *Mémoires*, t. IV, p. 5.

2. Barruel, p. 55. — Yvon, victime des escroqueries de Raynal, ap. Barruel, p. 54.

3. Jager, t. XVIII, p. 242; — Barbier, *Journal*, janv. 1752.

le genre humain [1]. Le baron d'Holbach eut aussi sa part d'influence pour la continuation de l'entreprise. Ce seigneur, allemand d'origine, habitait Paris. Il professait ouvertement et cherchait à propager le matérialisme et l'athéisme. Deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, il y avait chez lui table ouverte pour les incrédules lettrés [2]. Les encyclopédistes s'y donnaient souvent rendez vous; et là ils concertaient leurs articles et s'encourageaient mutuellement.

Enfin l'ouvrage (28 fol.), commencé en 1750, fut terminé en 1772, et parut sous le sceau d'un privilège public, quoique les premiers volumes eussent été condamnés [3] par Clément XIII. Aussitôt les trompettes et les journaux du parti remplirent le monde de sa renommée. Le succès fut complet [4]. On fit des éditions de tout format et de tout prix. L'une d'elles, l'édition par ordre de matières, parut avec de bons articles de l'abbé Bergier sur la partie directement religieuse. Malheureusement ces articles devaient servir de passe-port à un ouvrage dont la lecture ne pouvait qu'éteindre ou affaiblir la foi dans les âmes, et qui d'ailleurs n'avait pas de valeur scientifique. Voltaire, Diderot, d'Alembert n'y voyaient eux-mêmes [5] qu'un amas de choses incohérentes et contradictoires, un fatras, un chaos.

1. SAINTE-BEUVE apprécie comme suit la correspondance de Voltaire avec les encyclopédistes : « Toute cette correspondance est laide; elle sent la secte et le complot, la confrérie et la société secrète ; de quelque point de vue qu'on l'envisage, elle ne fait point honneur à des hommes qui érigent le mensonge en principe et qui partent du mépris de leurs semblables comme de la première condition pour les éclairer. Éclairez et méprisez le genre humain! Triste mot d'ordre, et c'est le leur. Marchez toujours en ricanant, mes frères, dans le chemin de la vérité : c'est le refrain perpétuel. » *Caus. du l.*, VII, p. 85; cf. p. 89.

2. *TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 367 sq.

3. En quels termes? (*JAGER, t. XVIII, p. 315).

4. Dès 1757, l'*Encyclopédie* avait quatre mille souscripteurs.

5. ROHRBACHER, l. LXXXIX, § 9; — JAGER, t. XVIII, p. 315; — *Démonstr. Evang.*, *Conclusion*, col. 638; —NOURRISSON, *Voltaire*, p. 427; — BARRUEL, *Mémoires*, t. I, p. 56; — PICOT, *Mémoires*, t. IV, p. 8.

4) Les coryphées du parti philosophique en France, furent « deux vilains sires » : J.-J. Rousseau et Voltaire.

Jean-Jacques Rousseau[1] (1712-1778), dès l'âge de sept ans, lut des romans que son père, horloger à Genève, lui avait mis entre les mains. Encore enfant, il quitta sa patrie, passa par une foule de positions précaires, et eut toute sorte d'aventures, la plupart peu honorables pour lui. Il fut clerc de greffier, apprenti graveur, laquais, séminariste[2] à Annecy après avoir abjuré le protestantisme, précepteur, professeur de musique, secrétaire d'ambassade à Venise, etc. — A Paris, il se lia avec les encyclopédistes à qui il fournit des articles de musique, et associa à sa vie, sans l'épouser, une servante d'auberge, Thérèse Levasseur[3]. Cette fille, âgée de vingt-quatre ans, n'avait ni beauté, ni intelligence, ni éducation. Rousseau, ancien protégé et amant de Mme de Warens, s'attacha à elle pour toujours, et en eut, sans jamais l'aimer d'ailleurs, cinq enfants qu'il envoya en père dénaturé aux *Enfants-Trouvés* et ne vit jamais[4].

Cependant il approchait de la quarantaine sans s'être encore fait un nom dans le monde des lettres. Son talent se révéla, pour la première fois, dans la réponse qu'il fit à une question de l'Académie de Dijon (1749) : *Le progrès*

1. Bg. par SAINT-MARC-GIRARDIN ; — TAINE, *Ancien Régime*, p. 289-302, 351 sq.; — juste et sévère critique par NISARD, *Hist. de la litt. française*, l. IV, ch. XI ; — Jean-Félix NOURRISSON, *Rousseau et le Rousseaunisme*, ouvr. publié (in-8, Paris, 1903) par M. Paul NOURRISSON, fils de l'auteur.

2. « J'allai, dit-il, au séminaire comme j'aurais été au supplice. La triste maison qu'un séminaire, surtout pour qui sort de celle d'une aimable femme (!) ». *Confessions*, t. I, p. 182. — Pour chasser l'ennui qui le dévorait, il faisait beaucoup de musique. On lui signifia qu'il était impropre à l'état ecclésiastique et qu'il devait se retirer.

3. Cette union s'explique par ce que dit quelque part Rousseau, qu'il était né « lascif et timide ». Vingt-six ans plus tard, Rousseau, à la fin d'un repas et en présence de deux témoins, nomma Thérèse *sa femme*. C'est ce qu'on a appelé fort improprement son mariage.

4. *Confessions*, t. II, p. 110 sq.

des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs? Puis (1753) vint son discours, également très remarqué, sur une autre question de la même Académie : *De l'origine de l'inégalité parmi les hommes.* Après un voyage à Genève où il professa de nouveau le calvinisme, il se fixa à l'*Ermitage*, dans la vallée de Montmorency. Ce fut dans cette retraite, due à l'amitié de Mme d'Épinay[1], qu'il publia les plus connus de ses ouvrages : la *Nouvelle Héloïse*[2] (1759), brûlante peinture des plus dangereuses passions ; le *Contrat social*[3], catéchisme de la Révolution ; l'*Émile*[4], roman philosophique sur l'éducation, d'après les principes du déisme.

Ce dernier ouvrage lui attira, par la hardiesse de ses attaques contre la religion, les rigueurs du Parlement qui le décréta de prise de corps, pendant que Genève faisait brûler le livre de la main du bourreau. Il dut s'éloigner. Mais ses publications continuèrent de se répandre, favorisées par le directeur général de la librairie, de Malesherbes, allié secret des philosophes. Il revint en France (1766), où sa présence fut tolérée, même à Paris (1770),

1. Sur les dames et les salons en France, au XVIIIe siècle, v. H. Bordeaux, *La vie de Société en France*, dans *Corr.*, 25 juill. 1902.

2. *Picot, *Mémoires*, t. IV, p. 105, an. 1762. — « Son *Héloïse*, écrit Voltaire à Mme du Deffand, 8 août 1770, me paraît écrite moitié dans un mauvais lieu et moitié aux Petites-Maisons. Une des infamies de ce siècle est d'avoir applaudi quelque temps ce « monstrueux ouvrage ». — « Impertinent ouvrage..., sot, bourgeois, impudent, ennuyeux ». Voltaire, ap. Picot, t. IV, p. 160.

3. *Picot, *Mémoires*, t. IV, p. 106 ; — Michaud, *Biogr. univ.*, t. XXXVI, p. 618. — D'après Sainte-Beuve, « le plus sophistique » des ouvrages de Rousseau (*Caus. du l.*, t. II, p. 82). — D'après Voltaire, « contrat insocial de l'insociable Rousseau » (Ap. Feller, *Dict.*, t. XI, p. 402).

4. *Picot, *loc. cit.*, p. 107. — Voltaire écrit (14 juin 1762) à Damilaville, au sujet de l'*Émile* : « C'est un fatras d'une sotte nourrice en quatre tomes, avec une quarantaines de pages contre le christianisme des plus hardies qu'on ait jamais écrites ; et par une inconséquence digne de cette tête sans cervelle et de ce Diogène sans cœur, il dit autant d'injures aux philosophes qu'à Jésus-Christ ».

à condition qu'il n'écrirait, ni sur la religion, ni sur la politique. Il observa la défense, ne s'occupa guère durant ses dernières années que de musique et de botanique, et mourut à Ermenonville, retraite à dix lieues de Paris que lui offrit le marquis de Girardin. On discute sur les causes de sa mort. Le suicide est très probable ; il se serait tiré un coup de pistolet après avoir pris du poison dans son café [1].

Rousseau approcha [2], de son vivant, de la célébrité de Voltaire [3]. Le charme de son style [4], la sensibilité [5] répandue dans ses écrits, surtout ses paradoxes lui firent parmi les contemporains une place à part. Depuis, il a égalé et même surpassé le patriarche de Ferney par son influence sur les destinées de notre pays. C'est du *Contrat social*, auquel avaient préludé l'*Esprit des Lois* et le discours sur l'*Origine de l'inégalité*, qu'est sorti tout un siècle de révolutions [6] politiques et sociales dont nous ne voyons pas encore le terme. Aucun livre n'a plus contribué que la *Nouvelle Héloïse* à précipiter la jeunesse dans le vice ; et les sophismes de l'*Émile* ont fait vraisemblablement plus d'incrédules que les sarcasmes de Voltaire.

La valeur morale de cet homme était celle de la plupart des coryphées de l'incrédulité. Orgueil et volupté : voilà

1. V. les preuves fournies par Corancez, ami de Rousseau (ap. PICOT. *Mémoires*, t. V, p. 90 sq.).
2. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. II, p. 81.
3. « La lecture de l'*Émile* fait oublier à Kant, pour une fois, sa promenade quotidienne, et le portrait de l'auteur était le seul ornement de son cabinet de travail ». *Revue des D.-Mondes*, 1er août 1886, p. 608.
4. Rousseau se donnait un mal infini pour arrondir ses phrases (* *Confessions*, t. I, p. 174).
5. Si Fénelon vivait, vous seriez catholique, lui disait un jour Bernardin de Saint-Pierre, en le voyant attendri à quelque cérémonie du culte. « Oh ! si Fénelon vivait, s'écria Rousseau tout en larmes, je chercherais à être son laquais, pour mériter d'être son valet de chambre » (Ap. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. III, p. 86).
6. *TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 414-416; *La Révolution*, t. III, p. 70 sq.

le fond de son être [1]. C'est sans témoigner d'aucun repentir, et parfois d'une manière cynique, qu'il raconte dans ses *Confessions* [2] les turpitudes de sa vie. S'il exprime un regret sur d'autres fautes, on ne voit pas que la douleur de l'offense de Dieu y ait quelque part [3]; et son immense orgueil ne laisse pas de jeter à l'univers entier cet invraisemblable défi : « Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain Juge. Je dirai hautement : Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus... J'ai dévoilé mon être intérieur tel que tu l'as vu toi-même, Être éternel. Rassemble autour de moi l'innombrable foule de mes semblables; qu'ils écoutent mes confessions, qu'ils gémissent de mes indignités, qu'ils rougissent de mes misères. Que chacun d'eux découvre à son tour son cœur au pied de ton trône avec la même sincérité, et puis *qu'un seul te dise s'il l'ose : Je fus meilleur que cet homme-là* [4]. »

1. « Le Ier livre des *Confessions* n'est pas le plus remarquable, mais Rousseau s'y trouve déjà renfermé tout entier, avec son orgueil, ses vices en germe, ses humeurs bizarres et grotesques, ses bassesses et ses saletés... Le commencement du second livre des *Confessions* est délicieux et plein de fraîcheur... en même temps on découvre aussitôt un trait, une veine essentielle qui est en lui et dans toute sa manière, je veux dire la sensualité » (SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. III, p. 89-90).

2. Les *Confessions* parurent après la mort de l'auteur : les premières, dit Rousseau, qui aient été écrites avec sincérité (!) et qui puissent ainsi servir à l'étude du cœur humain (SAINTE-BEUVE, t. III, p. 81). — « Rousseau, toutes les fois que son amour-propre et son coin de vanité malade sont en jeu, ne se gêne en rien pour mentir... », dit SAINTE-BEUVE, t. VII, p. 227.

3. « J.-J. Rousseau ne hait pas ses vices... Dans tous les débats entre sa conscience et son orgueil, sa conscience n'a jamais le dernier mot ». NISARD, *Hist. de la litt. fr.*, 8e éd., t. IV, p. 453.

4. *Confessions*, t. I, début; — MICHAUD, *B. univ.*, t. XXXVI, p. 621. — Il écrit de Suisse à Mme de La Tour : « quiconque ne se passionne pas pour moi, n'est pas digne de moi... On peut ne pas aimer mes livres, et je ne trouve point cela mauvais; mais quiconque ne m'aime point à cause de mes livres, est un fripon : jamais on ne m'ôtera cela

Un défaut qui ne lui était pas commun avec les autres philosophes, c'est sa sauvage misanthropie[1]. Il dédaignait la société. Du reste, il faisait d'ordinaire assez médiocre figure dans un salon. La lenteur de ses conceptions lui donnait un air d'inintelligence qui torturait son amour-propre : pour se venger, il méprisait la politesse qu'il ne savait pas pratiquer. *Mon Ours,* comme l'appelait Mme d'Épinay, se brouilla successivement avec tous les amis que lui avaient conquis ses réels talents; il détestait particulièrement Grimm, Voltaire, d'Holbach et la « coterie holbachique ». Son humeur soupçonneuse en vint à voir partout des complots contre sa personne : les enfants mêmes, les grands et les souverains lui semblaient conspirer[2]. Cette maladie d'esprit dégénéra par moments en de véritables accès de folie. Un jour il rédigea un *appel aux Français* et voulut aller le déposer sur l'autel de Notre-Dame; mais il ne put entrer dans le chœur qui se trouva fermé : preuve de plus, à ses yeux, de la réalité de la conspiration[3].

Disons, à sa décharge, qu'il ne fut jamais un impie sectaire. Il n'avait pas de haine contre la religion ni contre les prêtres[4]; il entendait respecter, tout en les combattant, les croyances catholiques. Qui ne connaît ses belles pages sur Jésus-Christ, sur la vertu, sur la morale chrétienne? Il croyait fermement à Dieu et à la vie future, et il abhorrait l'impiété. L'un de ses principaux griefs contre Voltaire et les voltairiens était le mal qu'ils faisaient à leurs contemporains par la licence de leurs

de l'esprit ». SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. II, p. 78; cf. t. VII, p. 237-238; t. III, p. 81.

1. *PICOT, *Mémoires,* t. V, p. 519-525; — cf. SAINTE-BEUVE, t. XV, p. 242.

2. SAINTE-BEUVE, t. XV, p. 240.

3. Apprenant la mort de Louis XV, il s'écria : Ah! mon Dieu! que j'en suis fâché! il partageait la haine que la nation m'a jurée, et maintenant me voilà seul à la supporter! (SAINTE-BEUVE, t. XV, p. 241).

4. *PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 520 sq.

écrits et par le ridicule qu'ils déversaient sur les choses saintes. — Il est vrai, — et ici se retrouve l'homme, — que lui-même se rendait coupable de ce crime. Sa vertu ne fut jamais que dans son imagination surexcitée, ou au bout de la plume : les *Confessions* nous le montrent ennemi juré de tout assujettissement et de toute contrainte[1], sans autre loi pratiquement que celle de ses penchants, même au temps où il se disait catholique ou protestant[2]. C'est que la contradiction est un des traits les plus saillants de cette bizarre figure, elle se lit à toutes les pages de ses livres[3]. La Providence se plaît ainsi à confondre l'orgueil des sages du siècle.

Voltaire, à son retour de Prusse, passa en Suisse (1754), habita quelque temps les *Délices* près de Genève[4], et se fixa au pays de Gex, à Ferney (1760)[5], hameau français,

1. « Ma mortelle aversion pour tout assujettissement » (*Confessions,* t. I, p. 176, t. XV des *Œuvres,* éd. Dupont, 1824). — « Mon esprit impatient de toute espèce de joug » (p. 182). — « En toute chose la gêne et l'assujettissement me sont insupportables » (p. 293). — « Dégoût du devoir », tel est, d'après Nisard (*Hist. de la litt. fr.*, 8e éd., t. IV, p. 459), le trait saillant de toute la vie de Rousseau.

2. Il ne laissait pas de vouloir la contrainte pour les autres en certains cas. Qu'on en juge : « Il y a, dit-il, une profession de foi purement civile, dont il appartient au souverain de fixer les articles, sans pouvoir obliger personne à les croire; il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas; il peut le bannir non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler sa vie à ses devoirs; que si quelqu'un après avoir reconnu publiquement ses dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, *qu'il soit puni de mort :* il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois». *Conf.*, t. II, p. 259.

3. *Picot, *Mémoires*, t. IV, an. 1762, p. 105 sq.; — cf. Migne, *Concl. des Démonstr. évangéliques*, col. 614 sq. — Il est intéressant de voir Voltaire, oublieux de ses propres contradictions, reprocher à Rousseau de se contredire (Nourrisson, *Voltaire,* p. 295-299; — Barruel, *Mémoires,* t. I, p. 214-218; — *Démonstr. év.*, *Concl.*, col. 544 sq.).

4. *Nourrisson, p. 176 sq.

5. A Ferney, Voltaire démolit l'Église qui lui gâtait un point de vue, et la reconstruisit plus loin avec les mêmes matériaux. Il se rendait aux offices avec pompe, comme seigneur du lieu, s'y faisait encenser... (Nourrisson, p. 208 sq.). La population du bourg, grâce à sa présence, s'éleva

mais près de la frontière. Jusqu'à cette époque, il avait gardé quelque retenue dans l'expression publique de son impiété, afin de pouvoir rentrer à Paris. Déçu de ce côté, et prenant son parti de vivre et de mourir loin de la capitale, il donna libre cours aux explosions de sa rage contre le Christianisme qu'il n'appellera plus désormais que l'*Infâme*. Toutes ses lettres, à partir de 1760, se terminent par cette horrible formule : *Écrasez l'infâme,* comme jadis tous les discours de Caton par le *Delenda Carthago*. Il veut anéantir la religion chrétienne, et compte y réussir. « Je suis las, dit-il, de leur entendre répéter qu'il n'a fallu que douze hommes pour fonder leur religion ; je leur montrerai bien qu'il n'en faut qu'un pour la détruire ». Vous n'y réussirez pas, lui dit un jour le lieutenant de police Hérault : « C'est ce que nous verrons »[1]. Il travaille avec une ardeur et une persévérance sataniques à la composition d'écrits irréligieux[2], qui, partis de Ferney, inondent la France et font le tour de l'Europe. Courage! lui écrit Frédéric (1767), « vous aurez la consolation de l'enterrer (l'Église) et de faire son épitaphe »[3]. — Il suit avec intérêt et dirige en partie[4] la propagande antichrétienne de ses amis de Paris. Ceux-ci, dissimulés sous le nom d'économistes, ont l'habitude de se réunir chez le baron d'Holbach. C'est là que se distribuent les rôles, que s'élaborent les brochures, les pamphlets, les publications diverses, depuis l'*Encyclopédie* jusqu'aux plus petits écrits. On fait des éditions à prix réduit, on en fait pour

de cinquante à douze cents âmes. — *Voir MICHAUD, *B. univ.,* t XLIV, p. 91.

1. VIGOUROUX, *Les Livres SS. et la crit. rationaliste*, t. II, p. 231.

2. Lesquels? (VIGOUROUX, p. 226). — A remarquer particulièrement le *Sermon des Cinquante* (vers 1762), libelle conçu en opposition avec la *Profession de foi du vicaire Savoyard* de Rousseau : c'est l'attaque la plus violente peut-être qui ait été faite depuis Celse contre le christianisme.

3. *BARRUEL, t. I, p. 73.

4. DESCHAMPS, *Les Sociétés secrètes*, t. II, p. 32-42 (3e édition).

être distribuées gratuitement; des affidés les portent en tout lieu; et la police, impuissante ou complice, laisse faire. D'Alembert s'applique tout particulièrement à recruter des maîtres selon son cœur pour élever la jeunesse. Il donne des précepteurs aux familles riches, des professeurs aux collèges, des maîtres d'école aux villages; il entretient à cet effet une vaste correspondance, crée un *bureau d'instituteurs*[1]... Et Voltaire d'applaudir à cet apostolat du mal, tout en trouvant mauvais que l'on songe à instruire la « canaille », les « cordonniers et les servantes ». D'autres fois il intervient pour maintenir ou rétablir l'union entre les clubistes, divisés au sujet du *Système de la nature*[2] de d'Holbach, les uns, avec d'Alembert, jugeant l'ouvrage trop ouvertement impie, les autres, avec Diderot, le trouvant de leur goût. Ces divisions affligent le patriarche de Ferney qui s'efforce par ses lettres d'établir une discipline rigoureuse...

Jamais il ne s'était fait en France pareille propagande d'incrédulité. Paris, naguère aux deux tiers janséniste, parut abjurer toute religion. Voltaire, qui en était absent depuis vingt-huit ans, pouvait y rentrer. Il s'y montra en effet (1778) dans sa quatre-vingt-quatrième année. La foule et les philosophes lui firent une ovation enthousiaste[3], si bien qu'il en tomba malade d'émotion. Craignant alors, s'il venait à mourir, que son corps ne fût jeté à la voirie[4], il demanda à se confesser. Un abbé Gauthier se présenta et demanda préalablement une formule de rétractation. Voltaire la remit. Il mourait, disait-il, *dans la sainte religion catholique,* et demandait pardon à Dieu et à l'Eglise, *s'il avait jamais scandalisé* celle-ci[5]. Revenu

1. Barruel, t. I, p. 246 sq.
2. * Picot, *Mémoires*, t. IV, p. 342 sq.
3. *Maynard; — Picot, *Mémoires*, t. V, p. 82.
4. Nicolardot, t. II, p. 285.
5. En fait Voltaire ne se confessa pas, l'abbé Gauthier ayant voulu consulter, avant de l'entendre, sur la suffisance de sa rétractation. —

de son indisposition après cette sacrilège comédie, il reprit le cours de ses triomphes. L'Académie française, dont il était membre depuis 1746, lui fit un honneur qu'elle n'accordait pas aux princes étrangers qui la visitaient : elle alla au-devant de lui pour le recevoir à une de ses séances. On le vit reparaître au théâtre où l'accueillirent de nouveaux et bruyants applaudissements : tous les acteurs et actrices couronnèrent et baisèrent son buste en sa présence. L'astronome Lalande le reçut (14 avril) membre de la loge des Neuf-Sœurs [1]. Puis sonna l'heure de la justice divine. Voltaire s'alita pour ne plus se relever : il était à Paris depuis un peu moins de trois mois. Son neveu l'abbé Mignot, le curé de Saint-Sulpice et l'abbé Gauthier le virent sans succès à ses derniers moments. Le vieillard expira (30 mai 1778) dans des accès épouvantables de fureur, de remords et de désespoir, tantôt invoquant, tantôt blasphémant le Dieu qu'il avait outragé, et portant à la bouche, dans un moment de folie furieuse, ses propres excréments [2]. Quel châtiment pour cet homme qui, lisant l'Écriture à travers « une exégèse de polissonnerie » [3], avait fait rire tant de lec-

Saint Liguori, sur de faux bruits de conversion, rédigea une lettre de félicitations à l'adresse de Voltaire ; mais il apprit bientôt la vérité, et la lettre ne partit pas (*Vie* du saint par VILLECOURT, t. III, p. 78).

1. Mg. par L. AMIABLE, in-8, Paris, 1897 (*Q. H.*, t. LXIII, p. 302).

2. Il y a de notables variantes dans les récits de ses derniers moments. Le protestant Tronchin, médecin de Voltaire, écrivait le 20 juin 1778, au protestant Bonnet : « Si mes principes, mon bon ami, avaient eu besoin que j'en serrasse les nœuds, l'homme que j'ai vu dépérir, agoniser et mourir sous mes yeux en aurait fait un nœud gordien, et en comparant la mort d'un homme de bien, qui n'est que la fin d'un beau jour, à celle de Voltaire, j'aurais vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête, entre la sérénité de l'âme du sage qui cesse de vivre et le tourment affreux de celui pour qui la mort est le « roy des épouvantements ». ... Dès ce moment, la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste : *furiis agitatus obiit* ».

3. RENAN, ap. NOURRISSON, p. 663.

teurs en les entretenant, avec aussi peu de respect pour la vérité que pour les convenances, des prétendus déjeuners du prophète Ezéchiel[1] ! Juste vingt ans auparavant (1758), il écrivait à d'Alembert : « Dans vingt ans Dieu aura beau jeu ». La prédiction se trouva vraie, mais dans un autre sens que celui qu'il avait pensé. *Ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo*[2].

Voltaire fut, dans son siècle, l'homme le mieux doué du côté de l'esprit[3]. Les soixante-dix volumes de ses œuvres attestent une prodigieuse facilité et un immense travail. Il s'exerça en presque tous les genres, mais pas avec le même succès. Ses odes (vingt) sont au-dessous du médiocre ; ses comédies et ses opéras n'ont rien de remarquable ; ses vingt-huit tragédies[4] font mieux ressortir la supériorité de son talent : il n'excelle tout à fait que dans la poésie légère pour laquelle il est sans rival[5]. En histoire[6], il invente au gré de ses passions ; en philosophie, science qui demande de la réflexion et quelque profondeur de vues, il est sceptique et nul[7]. On peut peindre en trois mots les traits les plus saillants de sa physionomie d'écrivain : élégant, frivole, impie.

En même temps il fut le « dernier des hommes par le cœur »[8], il eut tous les vices. Sceptique par libertinage

1. Vigouroux, t. II, p. 244 ; — Guénée, *Lettres de quelques Juifs* 1827), t. III, p. 159-160.
2. Prov., i, 26.
3. Taine, *L'Ancien Régime*, p. 342 sq. ; — Nicolardot, t. I, p. 350.
4. * Nourrisson, p. 451.
5. * Nourrisson, p. 454.
6. « ... L'inintelligence qui caractérise en histoire l'école de Voltaire ». Renan, *Études d'hist. relig.*, 1857, p. 77. — « Voltaire si faible comme érudit, Voltaire qui nous semble si dénué du sentiment de l'antiquité... ». Renan, *Les Apôtres*, 1866, p. lvii.
7. « Vous trouvez, écrit-il quelque part, que je m'explique assez clairement : je suis comme les petits ruisseaux, ils sont transparents parce qu'ils sont peu profonds ». Plus vrai qu'il ne pensait (Sainte-Beuve, *Caus.*, t. III, p. 78).
8. Mme Denis à Voltaire son oncle (lettre du 20 février 1754). — Apprécié de même par les plus illustres incrédules des deux derniers siècles

et par orgueil, il doute de tout, même de l'existence de Dieu [1], tout en affectant d'y croire. — Sa morale est le renversement de toute morale : il confond les notions du bien et de l'utile; il fait consister la vertu dans le bonheur, et le bonheur dans la satisfaction de tous les sens [2]; il suit toutes les aspirations malsaines de la nature. — Il est cynique dans son langage, se complaît visiblement dans l'obscénité [3]. — L'irritabilité de son caractère est extrême [4], tous ses amis s'en plaignent; son despotisme est insupportable [5], son orgueil sans bornes. « Je m'éteins, écrivait-il [6] en 1770, mais je peux dire en mourant comme le vieux Lusignan : Mon Dieu! j'ai combattu

(* NOURRISSON, p. 9 sq., 38, 161, 166-167, 295-293, 333-334; — PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 523; — NICOLARDOT, t. I, p. 2; t. II, p. 343).

1. * BARRUEL, t. I, p. 16; — NOURRISSON, p. 506; — FREPPEL, *Origène*, leçon XXX[e].

2. « Le plaisir est l'objet, le devoir et le but de tous les êtres raisonnables » (lettre à M[me] G., 1716).

Mais souviens-toi que la solide affaire,
La seule ici qu'on doive approfondir,
C'est d'être heureux et d'avoir du plaisir
(*La Prude*, acte V, sc. II).

— Cf. lettre à d'Argental, ap. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. XIII, p. 9.

3. Surtout dans sa correspondance et *La Pucelle*. — * Cf. NOURRISSON, p. 255; — NICOLARDOT, t. II, p. 323 sq.

4. « Voltaire fut jaloux de tout le monde... mais il ne fut jaloux de personne comme de Rousseau » (BRUNETIÈRE, *R. des D.-Mondes*, 15 mars 1880, p. 464). — « Aristocrate en tout, il n'eut de vraiment démocratique en lui que sa haine des supériorités » (BRUNETIÈRE, *ibidem*, 1[er] juillet 1886, p. 210).

Il dit de l'*Hist. natur.* de Buffon dont il jalousait la célébrité : « Le galimatias physique de M. le comte (Buffon) me fait faire de profondes réflexions sur les réputations et l'adresse qu'on a eue de se faire passer pour un esprit supérieur, quand on a donné au public la dimension de la queue d'un singe » (cité par M. Brunetière dans *R. des D.-Mondes*, 15 mars 1880, p. 464).

5. BRUNETIÈRE, *ibidem*, 15 mai 1878, p. 379-383. — SABATIER DE CASTRES, ap. NOURRISSON, p. 311, en note. — Sur la prétendue tolérance de Voltaire, voir NOURRISSON, p. 402-407, 410-418.

6. Lettre au marquis de Jaucourt, ap. NOURRISSON, p. 430.

soixante ans pour ta gloire »! Quelle jactance chez ce parfait jouisseur! Gare à ceux qui ont le malheur de lui déplaire [1] ! Il n'est pas de grossièretés qu'il ne vomisse contre eux, à la manière de Luther. Fréron, par exemple, est « ignorant, cœur de boue, esprit de travers, pédant, crapaud, lézard, couleuvre, langue de vipère, barbouilleur de papier, vilain griffonneur, impudent et lâche coquin, dogue, imbécile, méchant, araignée, impertinent gazetier, plat animal, traître, délateur, fripon, espion » [2]. Il ne traite pas mieux l'abbé Nonnotte, .Larcher [3], les deux frères Pompignan, Riballier, syndic de la Sorbonne, Coger [4] (*coge pecus*), professeur à l'Université, Frédéric II, Jean-Jacques Rousseau [5], Gresset, Piron et une foule d'autres [6]. — Il méprise profondément le peuple [7]

1. « Un mot de ses adversaires le met ce qui s'appelle au désespoir : c'est la seule chose qui l'occupe et qui le noie dans l'amertume. Je ne puis vous donner l'idée de cette sottise, qu'en vous disant qu'elle est plus forte et plus misérable que son esprit n'est grand et étendu ». Mme DE GRAFIGNY, qui fut quelque temps commensale de Voltaire à Cirey (ap. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. II, p. 222).

2. NOURRISSON, p. 313.

3.* NOURRISSON, p. 306.

4. * NOURRISSON, p. 307-308.

5. * NOURRISSON, p. 292-299. — Voltaire et Rousseau, en se méprisant mutuellement, se rendent justice l'un à l'autre. Voir *Deuxième lettre* de DUPANLOUP au conseil municipal de Paris; SAINTE-BEUVE, *Caus. du lundi*, t. XIII, p. 23.

6. NOURRISSON, p. 273-324. — Ses amis le rappellent vainement à la modération : « Je ne lui écris guère, mande d'Alembert à Frédéric, sans l'exhorter à mépriser les chenilles qu'il écrase, et à ménager les hommes de mérite qu'il vilipende ». 8 nov. 1771. — * Voir NOURRISSON, p. 314.

7. « Je ne réformerai point les abus du monde; il vaut mieux y renoncer. Le public est une bête féroce : il faut l'enchaîner ou la fuir » (Lettre à Mlle Quinault, ap. SAINTE-BEUVE, *Caus.*, t. XIII, p. 15). — « A l'égard du peuple (le peuple français), il sera toujours sot et barbare... Ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin » (Lettre à Tabareau, ap. SAINTE-BEUVE, *Caus.*, t. XIII, p. 26). — « Je vous assure que dans peu il n'y aura que la canaille sous les étendards de nos ennemis, et nous ne voulons de cette canaille ni pour partisans ni pour adversaires » (à Damilaville, 1765). — * Voir NOURRISSON,

et ne veut pas qu'on l'instruise [1]. — Il ment par habitude et par principe. A ses yeux, « le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal; c'est une très grande vertu quand il fait du bien » [2]. — Personne ne l'a peut-être jamais égalé dans l'art du courtisan [3]; ses bassesses, à cet égard, font contraste avec la fière indépendance de J.-J. Rousseau. — Il a la passion de l'argent, lésine sur tout, réalise une immense fortune [4], et souvent par

p. 383-384; — BRUNETIÈRE, *R. des D.-Mondes*, 1889, 15 oct., p. 944; 1890, 1er mai, p. 220.

1. « Il est à propos que le peuple soit guidé et non pas qu'il soit instruit; il n'est pas digne de l'être ». A Damilaville, 19 mars 1766. — « Plusieurs personnes ont établi des écoles dans leurs terres, j'en ai établi moi-même, mais je les crains. Je crois convenable que quelques enfants apprennent à lire, à écrire, à chiffrer; mais que le grand nombre, surtout les enfants des manœuvres ne sachent que cultiver, parce qu'on n'a besoin que d'une plume pour deux ou trois cents bras ». *Dictionn. philosophique, Fertilisation.* — « On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes; c'est le partage des apôtres » (à d'Alembert, 2 septembre 1768). — La Chalotais écrit : « Les Frères de la Doctrine chrétienne qu'on appelle Ignorantins, sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime, mais qui ne le veulent plus faire. Ce sont les rivaux et les successeurs des Jésuites » (*Essai d'éduc. nation.*, p. 25-56). A quoi Voltaire répond : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés. Envoyez-moi surtout des Frères ignorantins pour conduire mes charrues et pour les atteler ». 28 févr. 1763. — On trouve, dans un tout petit nombre de cahiers de 1789, un écho de l'aversion de Voltaire pour la diffusion de l'instruction; tels, par exemple, ceux de Courpiac et de Guîtres (départ. actuel de la Gironde. *ALLAIN, *La question d'enseignement en* 1789, p. 10).

2. Lettre du 21 oct. 1736 à Thieriot, dans laquelle il dit encore : « Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. Mentez, mes amis, mentez, je vous le rendrai à l'occasion ». — Voir ap. NOURRISSON, p. 236, comment il cherche à persuader qu'il n'est pas l'auteur de *La Pucelle*. — Cf. MICHAUD, *Biogr. univ.*, t. XLIV, p. 109; — SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. VII, p. 98.

3. NOURRISSON, p. 350-351; — BRUNETIÈRE, *R. des D.-Mondes*, 15 mai 1878, p. 358.

4. Il avait reçu de son père cinq à six mille livres de rente : il en

des procédés malhonnêtes [1]. Quelques générosités intéressées à l'égard de Mlle Corneille [2] et autres personnes, n'infirment pas le fait notoire de son avarice. — Il reçoit en public les sacrements, moitié par dérision, moitié par intérêt [3] (an. 1754, 1761, 1768, 1778). La première de ses horribles communions eut lieu à Colmar (1754). En route alors pour la France, il espérait, vainement d'ailleurs, que cette démonstration hypocrite lui vaudrait la permission de rentrer dans Paris [4]...

Nous renonçons à dire toutes les laideurs et tous les vices de cette âme, car le sujet est inépuisable. « Démon de grâce et d'esprit, mais élément aveugle et brillant, un météore qui ne se conduit pas, plutôt *qu'une personne humaine et morale* » [5] : tel fut Voltaire.

eut vers la fin de sa vie près de 160.000 (BRUNETIÈRE, *R. des D.-M.*, 15 mai 1878, p. 361).

1. * NICOLARDOT, t. I, p. 1-36 ; t. II, p. 269-270. — BARBIER écrit dans son *Journal*, janv. 1753, t. V, p. 337 : « ... les autres disent que le roi (Frédéric II) s'est contenté de le condamner à une amende pécuniaire de vingt ou de vingt-quatre mille livres, qui est bien la punition la plus sensible pour Voltaire, qui est d'une avarice extrême. En sorte que cet homme, qui est un des premiers génies du siècle, qui est très riche par lui-même, par ses épargnes, et par les tours indignes dont il a attrapé la plupart des libraires de Paris pour ses ouvrages, qui jouissait ici de beaucoup d'honneur à la cour, parce qu'on a trop d'indulgence sur le caractère de ces esprits rares, finira ses jours sans savoir presque où aller et méprisé par tous les pays ». — Le Président de Brosses lui écrivait : « On ne peut s'empêcher de lever les épaules en voyant un homme si riche et si illustre se tourmenter à tel excès pour ne pas payer à un paysan 200 livres pour du bois de chauffage qu'il a fourni. Voulez-vous faire ici un second tome de l'histoire de M. Gauffecourt, à qui vous ne vouliez pas payer une chaise de poste que vous aviez achetée de lui? En vérité je gémis pour l'humanité de voir un si grand génie avec un cœur si petit, sans cesse tiraillé par des misères de jalousie et de lésine... » (* ap. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. VII, p. 94).
2. NICOLARDOT, t. II, premières pages.
3. * NOURRISSON, p. 246 sq., cf. p. 274 ; — PICOT, *Mémoires*, t. IV, p. 290 sq. ; — BARRUEL, *Mémoires*, t. I, p. 130.
4. Sur Voltaire antifrançais, v. la 6e *lettre* de DUPANLOUP, et le *Journal de police* inséré dans le VIIIe tome du *Journal* de BARBIER, p. 324.
5. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. VII, p. 99.

Quand il mourut, une grande révolution était déjà faite dans les esprits, surtout au sein de la classe dirigeante. L'Académie française, devenue peu à peu un club d'irréligion, donnait le ton aux gens de lettres qui, à leur tour, infectaient l'opinion; les grands, les princes, les lettrés, les savants, se faisaient remarquer par leur libertinage et leur impiété; le ministre Choiseul, qui avait provoqué la suppression des Jésuites, favorisait ouvertement la libre pensée; Malesherbes, directeur général de la librairie (1750-1763), laissait imprimer les livres les plus immoraux et les plus pernicieux; la voix des défenseurs de la religion trouvait peu d'écho; les anciennes lois interdisant les attaques contre l'Église, restaient à peu près à l'état de lettre morte; les arrêts du Parlement condamnant quelques livres à être brûlés de la main du bourreau, servaient indirectement la cause de l'impiété [1]... Les temps étaient mûrs pour un effroyable bouleversement; la révolution sanglante allait venir, ainsi que l'avaient annoncé, sans être prophètes, le citoyen de Genève et le patriarche de Ferney. « Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions », disait Rousseau dans son *Émile*. Voltaire éprouvait une joie satanique en prédisant la dissolution sociale qu'il avait préparée : « Vous verrez de beaux jours, vous les ferez; cette idée égaie la fin des miens [2] »; « j'ai fait plus dans mon temps que Luther et Calvin... Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin... La lumière s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera

1. « Tandis qu'ils se plaignaient (les philosophes du XVIIIe siècle) et qu'ils composaient pour la postérité l'histoire de leur persécution, c'était bien eux, eux surtout, ou plutôt eux seuls, que le pouvoir couvrait de sa protection et favorisait de sa partialité ». BRUNETIÈRE, dans *R. des D.-M.*, 1er févr. 1882, p. 612. — Voir, ap. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. III, p. 146, comment le ministre Choiseul fit imprimer en France les œuvres de Frédéric de Prusse.

2. Lettre à Condorcet, 11 oct. 1770.

à la première occasion, et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont heureux; ils verront bien des choses [1] ».

§ 336. — UNE INSTITUTION DU RATIONALISME : LA FRANC-MAÇONNERIE [2].

La Franc-maçonnerie, société secrète sous des dehors de philanthropie, poursuivait une triple fin : *a*) toujours et partout la destruction des religions positives, surtout du catholicisme [3]; *b*) assez ordinairement le renversement des trônes; *c*) souvent la suppression de la famille, de la nationalité, de la propriété et de toute morale [4]. — Ses membres prirent le nom de Françs-Maçons, parce que, pour mieux cacher leur jeu, ils se prétendirent appelés à rebâtir le temple de Salomon.

Les *Origines* de cette société sont entourées de mystère. On les rattache communément à l'Ordre du Temple et à la secte manichéenne [5]; il n'y aurait de nouveau au XVIII[e] siècle que le nom et l'organisation. Ce qui est cer-

1. A. M. DE CHAUVELIN, 2 avril 1764; — *NOURRISSON, p. 430-431.
2. CLAUDIO-JANNET, *Les précurseurs de la Franc-maçonnerie au XVI[e] et au XVII[e] siècle,* 1887. — DESCHAMPS, S. J., *Les Sociétés secrètes et la Société,* 3 in-8, 1882. C'est le principal ouvrage à consulter. Le III[e] vol. est de CLAUDIO-JANNET. — ‡ FINDEL, *Gesch. der Freimaurer,* 3[e] éd., 1870. — NOURRISSON, *L'Assemblée générale du Grand-Orient de France* en 1901, dans *Corr.*, 25 févr. 1902; en 1902, *Corr.*, 10 mars 1903; en 1903, *Corr.*, 25 fév. 1904. — BARRUEL, *Mémoires...* — SAINT-ALBIN, *Les Francs-Maçons.* — FREPPEL, *S. Irénée.* — DUPANLOUP (brochure sur la fr.-m.). — TILLOY, *Le péril judéo-maçonnique, le mal, le remède,* in-12, Paris, 1897. — LEMAITRE, *La Franc-maçonnerie* (brochure, 1899). — Georges GOYAU, *La Franc-maçonnerie en France* (brochure, 1899). — DASTÉ, *La Gangrène maçonnique,* in-12, Paris, 1899. — ROSTAING, *Les anciennes loges maçonniques d'Annonay et les Clubs* (1766-1815), in-8, Lyon, 1903.
3. *DESCHAMPS, t. III, p. 3 sq., 299.
4. DESCHAMPS, t. III, p. 468; t. I, p. 140 sq.
5. *HURTER, *Hist. d'Innocent III,* t. II, p. 286.

tain, c'est qu'une loge de francs-maçons fut ouverte à Londres [1] en 1717, et qu'à partir de cette époque, d'autres s'élevèrent, sous l'influence anglaise [2], dans le monde entier. Paris eut sa première loge en 1725; il en aura plus de quatre-vingts au moment de la Révolution. Puis viennent les autres pays dans l'ordre suivant : Espagne (1726), Portugal (1727), Irlande et Écosse (1729), Amérique du Nord (1731), Hambourg (1734), Rome (1742), Suisse (1760)... En moins de cent ans, la franc-maçonnerie sera partout répandue, surtout en Amérique [3] et dans les États catholiques d'Europe. En 1874, la France aura 400 loges et 400.000 francs-maçons; l'univers entier, 12.000 loges et deux à trois millions de francs-maçons [4].

Organisation : a) Nombreux grades. Les premiers sont, comme chez les vrais maçons, ceux d'apprenti, de compagnon et de maître; dénominations symboliques qui s'accordent avec les insignes adoptés : tablier, maillet, compas, truelle, équerre, niveau, etc. La plupart des frères ne s'élèvent pas au-dessus de ces grades. Les apprentis, compagnons et maîtres, très imparfaitement initiés, ne voient souvent dans la franc-maçonnerie que fraternité et secours mutuels; ils jouent, de moins en moins cependant, le rôle de dupes, d'instruments et de voiles. Longtemps le public, rassuré par eux, a ignoré les plus hauts grades, tels que ceux de Rose-Croix et de chevalier Kadosch.

b) Il y a plusieurs obédiences ou puissances maçonniques; toutes indépendantes les unes des autres; chacune, aujourd'hui du moins, dans les limites territoriales d'un

1. On a parfois attribué à Cromwell la fondation de la franc-maçonnerie (Deschamps, t. III, p. 33).

2. *Deschamps, t. II, p. 3-8.

3. En 1880, il y aura aux États-Unis environ 10.000 loges et 450.000 francs-maçons *actifs*, c'est-à-dire payant régulièrement la cotisation et fréquentant la loge, plus le triple au moins de franc-maçons *passifs* (Deschamps-Claudio-Jannet, t. III, p. 537 sq.).

4. Deschamps, t. I, p. LXXVII de l'Introduction.

État. En France, on en compte quatre, dont la principale, le Grand-Orient [1], date de 1772. — Des traités lient entre elles les diverses obédiences; partout les frères se reconnaissent les uns les autres à des signes de convention, et se prêtent un mutuel appui. On croit qu'à la tête de toute la franc-maçonnerie est un chef unique, assisté d'un conseil. Quand l'unité, qui tend à se faire de plus en plus [2], sera complète, les temps, dit Claudio-Jannet, seront mûrs pour l'antéchrist.

c) Les cérémonies de réception, pour les apprentis et autres grades, sont tout à la fois ridicules, grotesques et lugubres; il y a, quelquefois du moins, des épreuves terribles à subir [3]. Les chefs croient par là s'emparer de l'intelligence et de la volonté du récipiendaire, rendre inviolables ses promesses et ses serments [4].

d) Enfin la société a des fêtes, des rituels, des sacrements, véritable parodie du culte catholique; on singe chez elle le baptême, la confirmation, la communion [5]. Ainsi satisfaction est donnée, jusqu'à un certain point, aux besoins religieux des adeptes qui se déshabituent d'autant plus facilement des cérémonies d'Église [6].

Moyens de recrutement et d'action. Ils sont nombreux

1. Les trois autres sont : — le *Suprême-Conseil du rite écossais ancien accepté,* qui remonte au XVIII[e] siècle, mais n'existe sous ce nom que depuis 1803; — la *Grande-Loge symbolique écossaise,* constituée en 1880; — Le *Suprême-Conseil du rite Misraïm* qui doit son origine à Cagliostro.

2. La *Revue maçonnique* (oct. 1900) dit que le congrès international tenu pendant l'Exposition de Paris (1900) a décidé la création d'un comité permanent réunissant les délégués maçonniques de toutes les puissances.

3. *Voir le *Rituel de l'apprenti,* publié par le F.·. Ragon (analysé en partie par RICHOU, *Hist. de l'Égl.*, t. III, p. 320, 3[e] éd.). — Fr.-maçons de Naples surpris par la police dans une cérémonie de réception d'un frère (*PICOT, *Mémoires,* t. V, p. 47). — Argot de la Société (DUPANLOUP, p. 47).

4. *DUPANLOUP, p. 53.

5. *DESCHAMPS, t. III, p. 328 sq.

6. *DUPANLOUP, p. 59-60.

et variés : *a*) Les frères se glissent dans des sociétés particulières : littéraires, agricoles, musicales, artistiques, etc., s'efforcent d'en modifier l'esprit peu à peu, de les faire se mouvoir dans l'orbite de la franc-maçonnerie. Souvent le succès répond à leurs efforts quand ils opèrent sur des sociétés exclusivement laïques, très rarement quand la personnalité du prêtre se dresse devant eux. On signale dans l'Amérique du sud, au XIX[e] siècle, des confréries religieuses qui ont été perverties par des membres affiliés à la secte.

b) La presse et l'enseignement sous toutes les formes, exercent (XIX-XX[e] siècles) une influence immense. Les Juifs disposent des principaux organes de la presse allemande, et d'une partie de la presse anglaise : or les Juifs sont étroitement liés avec les francs-maçons. C'est la Franc-maçonnerie qui a créé au XIX[e] siècle la *ligue de l'enseignement* et l'œuvre du *Sou des écoles,* et qui inspire à nos gouvernants cette ardeur de laïcisation que les progrès continus de la criminalité enfantine ne paraissent pas arrêter.

c) Les loges, établies d'ordinaire dans les villes, ont des affiliés à la campagne, recrutés surtout dans les professions qui mettent en rapport avec le public : notaires, médecins, vétérinaires, marchands; plusieurs sont de simples ouvriers que leur intelligence ou leur fanatisme élèvent au-dessus de leurs camarades. Les affiliés tiennent des réunions, organisent des cercles sous la direction de leurs loges respectives; et à un moment donné, dans les élections par exemple, leur influence se fait puissamment sentir.

d) Signalons un dernier moyen : l'attrait des *sœurs* maçonnes. Il y a une maçonnerie féminine, mêlée à la franc-maçonnerie masculine. Ce sont les loges dites *androgynes* ou d'*adoption*[1]. — Ces loges ont fait vers 1730

1. Sur la moralité de ces loges : *Deschamps, t. II, p. 93 (4[e] éd.); —

leur première apparition en France[1]; on en porte le nombre à une moyenne de soixante sur cent[2].

Obstacles et Œuvres. — L'autorité religieuse et l'autorité civile essayèrent d'enrayer le mouvement maçonnique. Clément XII[3] et Benoît XIV[4] condamnèrent la dangereuse société, déclarèrent ses membres excommuniés *ipso facto,* ce que feront également Pie VI, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII; la France, sous le ministère Fleury (1637), et avec la France presque tous[5] les autres États de l'Europe, interdirent ses réunions. Vaines défenses, opposition stérile. La franc-maçonnerie, soutenue par les philosophes et par des hommes politiques influents, continua de se propager dans l'ombre, recrutant hommes de lettres, magistrats, grands seigneurs[6] et grandes dames, recevant, au moins pour les premiers grades, des adeptes de toutes les confessions, et ne demandant à chacun que le culte du « grand Architecte de l'univers »[7].

Gautrelet, *La Fr.-maçonnerie,* in-8, Lyon, 1872, p. 241, 246, 606; — Barruel, *Mémoires*, t. V, p. 76, 77.

1. Clavel, ap. Deschamps, t. II, p. 9.

2. Au xviiie siècle, parmi les grandes-maîtresses d'adoption, on trouve : la duchesse de Bourbon, sœur de Philippe-Egalité qui était lui-même grand-maître au moment de la Révolution, la duchesse de Chartres et l'infortunée princesse de Lamballe.

3. Bulle *In Eminenti* (1738).

4. Bulle *Providas* (1751), provoquée, lors du jubilé de 1750, par certaines révélations sur l'impiété et l'immoralité maçonniques (Deschamps, t. III, p. 67).

5. Pas la Prusse ni l'Angleterre (Deschamps, t. III, p. 64).

6. Le duc d'Antin, le comte de Clermont et Philippe-Egalité; ces deux derniers, princes du sang.

7. Les doctrines spiritualistes ont longtemps dominé dans la franc-maçonnerie : pas aujourd'hui, sauf en Angleterre et aux États-Unis. Le Grand-Orient de France supprima en 1877 un paragraphe de sa constitution ainsi conçu : « Il (le Gr.-Or.) a pour base l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et l'amour de l'humanité » (Deschamps, t. I, p. lvii de l'Introduction, 3e éd.). A la suite de cette suppression, les loges d'Angleterre, des États-Unis et du Canada cessèrent d'avoir des relations avec le Grand-Orient (Deschamps, t. III, p. 502, 540; cf. p. 288, 203, et t. I, p. 115).

L'histoire atteste l'influence qu'elle a exercée sur la marche des événements. La suppression des Jésuites, la Révolution de 1789, le monopole de l'enseignement[1] en France au profit de l'État, ont été en partie des œuvres maçonniques. Le convent général des francs-maçons du monde entier, tenu à Paris en 1785[2], résolut trois choses : la Révolution française, l'extension de cette révolution à toute l'Europe et la mort de Louis XVI. Le convent général de Francfort (1786) confirma ces résolutions, et vota en outre la mort du roi de Suède, allié de Louis XVI. Gustave III fut effectivement assassiné par un délégué des loges[3].

1. * DESCHAMPS, t. II, p. 122 ; — cf. t. III, p. 422 sq.

2. *DESCHAMPS, t. II, p. 120 (3e éd.). — TALMEYR, *La Franc-maçonnerie et la Révolution française,* in-12 (94 p.), Paris, 1904. (Il y est dit, à tort, que Louis XVI n'ordonna pas aux Suisses, le 10 août, de « cesser le feu ». V. *Q. H.*, 1905, I, p. 603-608.)

3. DESCHAMPS, t. II, p. 134 sq., 638 sq. (4e éd., 1881) ; — BARRUEL, *Mémoires,* t. I, p. 162-165. — * Cf. les documents publiés par la *Germania,* 9, 16, 23 juin 1878, et analysés par l'*Univ.*, 13, 14, 15 août 1878. — Les membres modérés de la franc-maçonnerie française furent expulsés, aux approches de la Révolution, sous l'inculpation de *jésuitisme* (DESCHAMPS, t. II, p. 123). — Bien avant le convent de 1785, les encyclopédistes, tous francs-maçons ou alliés des francs-maçons, avaient résolu d'écarter du trône le Dauphin, fils de Louis XV. Or, en 1765, un an après l'édit royal proscrivant les Jésuites, le Dauphin succombait à une maladie restée inconnue et mystérieuse (DESPLAGNES, *Revue cath. des Institutions et du droit,* déc. 1885, p. 502 et 510).

DEUXIÈME PARTIE

ÉGLISE CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE DANS SON CENTRE

Les Papes. — La puissance ottomane se brise contre la Papauté. — Suppression d'un royaume catholique (Pologne). — Suppression de la Compagnie de Jésus.

§ 337. — LA PAPAUTÉ ET LES PAPES

1) Le Saint-Siège, qui avait dirigé avec des succès marqués la réaction catholique de la période précédente, demeure toujours à la tête du mouvement; mais le succès répond mal à ses efforts. Au XVIII[e] siècle, la puissance ecclésiastique et l'idée chrétienne baissent dans la vieille Europe; pourquoi?

Les souverains Pontifes, quoique capables et dignes, plusieurs même très remarquables, ne sont pas à la hauteur de saint Pie V et de ses premiers successeurs. — L'ardeur et le zèle catholiques ne se soutiennent pas; le temps, qui use tout, amène une certaine détente dans les travaux de l'apostolat. — L'esprit protestant, esprit d'orgueil et de révolte, pénètre là même où l'intégrité du dogme est respectée, et suscite la plus radicale et la plus formidable des hérésies qui est le rationalisme. —

Les cours catholiques sont toutes des foyers d'opposition à l'Église [1], non pas à son dogme, du moins directement, mais à sa discipline, à l'exercice de sa juridiction, à son influence; enhardis par l'exemple des chefs d'État protestants qui ont pris en mains la direction des affaires de religion, les princes catholiques affectent l'indépendance vis-à-vis du Saint-Siège. De là une certaine hostilité persistante et universelle qui prend plus ou moins d'acuité selon les circonstances.

2) La plupart des Papes nous ont apparu déjà, mêlés aux événements; nous les retrouverons encore dans les chapitres suivants. Il suffit ici de les mentionner brièvement pour en montrer la suite, en rattachant à leurs noms les faits principaux qui ne trouvent pas leur place ailleurs.

A Innocent X [2] succéda **Alexandre VII** [3] (1655-1667, Fabio Chigi). On reproche à ce Pontife quelque faiblesse à l'égard de ses parents qu'il attira à Rome [4]. Humilié par l'orgueil intraitable de Louis XIV, il fut plus heureux dans ses rapports avec Venise qui consentit, sur sa demande, à rouvrir ses portes aux Jésuites.

Clément IX (1667-1669, Rospigliosi), littérateur et poète comme son prédécesseur, fit cesser le veuvage des Églises de Portugal en leur donnant des évêques [5]. L'inutilité de ses efforts pour conserver Candie (Crète) aux Vénitiens, et la prise de cette île par les Turcs, lui causèrent un chagrin profond qui précipita sa mort [6].

1. Ranke, t. IV, p. 448, 453, 466.
2. V. § 276.
3. Tableau de la cour romaine dans les dernières années d'Alexandre VII : Bozon, *Le cardinal de Retz à Rome*, 1re part., ch. IV.
4. Ranke, t. IV, *in fine*.
5. *Hergenroether, t. VI, p. 282, n. 39.
6. Après la mort de Clément IX, le pieux et savant cardinal Bona fut proposé pour la succession, ce qui donna lieu à la pasquinade suivante : *Bonne Pape serait un solécisme;* à quoi il fut répondu : *Si Bonne était Pape, le Pape serait bon.*

Clément X (1670-1676, Altieri), pape octogénaire, eut pour successeur

Innocent XI[1] (1676-1689, Odescalchi). Ce dernier fut un des Papes les plus accomplis; on le révéra comme un saint, de son vivant et après sa mort. « C'était un homme austère, humble, doux et pieux, mais que cette même intégrité sévère qui réglait sa vie privée excita aussi à remplir sans de lâches ménagements les devoirs de la papauté. Il attaqua avec force les abus[2]... » Dans sa lutte aiguë contre Louis XIV, il ne fit, fort de son droit, aucune concession; et la suite montra qu'il avait eu raison.

Alexandre VIII (1689-1691, Ottoboni) ramena le fléau du népotisme, dont

Innocent XII (1691-1700, Pignatelli) empêcha le retour à jamais par une bulle. Ce dernier Pape compta parmi les meilleurs; il avait pris pour modèle Innocent XI. Il eut la douleur de condamner les *Maximes des saints* de Fénelon, et la joie de mettre le sceau à la réconciliation du Saint-Siège avec Louis XIV[3].

Clément XI (1700-1721, Albani) ne se résigna qu'au bout de trois jours à accepter la dignité suprême. Lorsque éclata la guerre de la succession d'Espagne, après la mort de Charles II, il sembla prendre parti pour le duc d'Anjou contre le prétendant de la maison d'Autriche. Contraint par l'armée impériale de reconnaître Charles III, il s'attira les représailles de Philippe V d'Anjou, qui définitivement assis sur le trône d'Espagne, renvoya le nonce et défendit à ses sujets tout rapport avec Rome. De son côté, le duc de Savoie, Victor-Amédée II,

1. E. Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, 4 vol., 1883. (*Bull. crit.*, 1885, p. 337-44). — Immich, *Papst Inn. XI*, Berlin, 1900; — Fraknoï, *Papst Innocent XI und Ungarns Befreiung von der Türkenherrschaft*, in-8, Frib.-en-Br., 1902 (*R. H. E.*, avr. 1903, p. 305).

2. Ranke, t. IV, p. 455.

3. V. § 322, 3.

reconnu roi de Sicile par le traité d'Utrecht (1713), prétendit jouir des privilèges de la « Monarchie sicilienne »; et en réponse à l'interdit jeté par le Pape sur l'île, il expulsa des milliers d'ecclésiastiques qui allèrent chercher un refuge à Rome. Au cours de son Pontificat, Clément XI vit ses nonces repoussés successivement par les cours de Vienne, de Turin, de Madrid, de Barcelone et de Naples : suite inévitable de la politique séculière du temps. La prétention des souverains à se subordonner la religion, créait de perpétuels conflits avec le Saint-Siège[1].

La situation ne s'améliora guère sous **Innocent XIII** (1721-1724, Conti), ni sous le Dominicain **Benoît XIII** (1724-1730, Orsini), à qui les cours surent mauvais gré de la canonisation de saint Grégoire VII, ni sous **Clément XII** (1730-1740, Corsini), presque toujours malade.

Elle entra dans une nouvelle et meilleure phase sous **Benoît XIV**[2] (1740-1758, Lambertini), le plus savant Pape des temps modernes. Dans ses rapports avec les Puissances, ce Pontife poussa jusqu'aux extrêmes limites l'esprit de modération et l'amour de la paix[3]. Il décora le souverain de la Prusse du titre de *majesté royale,* reconnaissant ainsi implicitement un royaume contre l'érection duquel Clément XI avait protesté; il donna au roi de Portugal le titre de *roi très fidèle* (*rex fidelissimus*); il supprima, à la demande des cours, un certain nombre de fêtes; il imposa un visiteur[4], le cardinal Saldanha, aux Jésuites portugais pour donner un commencement de satisfaction aux plaintes du gouvernement; il permit aux souverains du même royaume de nommer à

1. Zèle de Clément XI pour l'œuvre des missions lointaines : Picot, *Mémoires,* 6 juin 1712; — cf. 19 mars 1721.

2. Éd. Rome, 12 in-4, 1747-1751; éd. plus complètes : 15 fol., Venise, 1767; 17 in-4, Prato, 1839-1846.

3. * Hergenroether, t. VI, p. 276.

4. * Crétineau-Joly, *Hist. de la C. de Jésus,* t. V, p. 138.

tous les bénéfices, et il ne retint sur le territoire espagnol que la nomination à cinquante-deux charges. Quant à la monarchie sicilienne, on convint de part et d'autre qu'un tribunal présidé par un dignitaire de l'Église et composé de juges mi-partie ecclésiastiques et mi-partie séculiers, connaîtrait des affaires spirituelles au nom du Pape et au nom du roi. — Le différend entre l'Autriche et Venise au sujet du patriarcat d'Aquilée, n'eut pas une solution aussi facile. Le Pape crut l'apaiser en partageant les droits de ce patriarcat entre l'archevêché de Goritz (Autriche) et l'évêché d'Udine (territoire vénitien); mais la République n'admit pas cet arrangement, et continua de soumettre au placet les actes du Saint-Siège. On dit que ce dernier différend fut le seul que Benoît XIV ne réussit pas à terminer avant sa mort.

Clément XIII (1758-1769, Rezzonico) et **Clément XIV**[1] (1769-1774, Ganganelli) sont liés par toute leur histoire au récit de la chute des Jésuites, nous les retrouverons un peu plus loin; et **Pie VI**[2] (1775-1799, Braschi) nous apparaîtra aux prises avec la Révolution.

§ 338. — LA PUISSANCE OTTOMANE SUR TERRE, BRISÉE A JAMAIS PAR LES ARMÉES QUE LES PAPES LUI OPPOSENT

1) Quoique privés de leur marine anéantie à Lépante, les Turcs n'ont pas renoncé à leurs prétentions sur l'Europe; presque toujours ils font ou préparent la guerre contre l'Autriche, la Pologne, Venise et autres États chrétiens. Ils remportent des succès partiels, inspirent au moins des

1. *Lettere ed altre opere*, 4 vol., Milan, 1841; — CLEMENTIS XIV *epistolæ et brevia et nonnulla alia...*, quæ primum edidit THEINER, Paris, 1852. — V. § 340.

2. Mg. par ARTAUD, 1847; — BERTRAND, 2 in-8, 1879; — Cf. GENDRY, *Le Conclave de 1774-1775*, dans *Q. H.*, 1892; I, 424-485; — V. § 348.

craintes. Toutefois leur fortune décline, ils reculent plus qu'ils n'avancent. — Ce n'est pas que l'esprit des croisades anime leurs adversaires; ce n'est pas que l'Europe, obéissant comme autrefois à une inspiration de foi, se soit levée tout entière contre le croissant, non; les intérêts humains de la politique, l'hérésie, l'indifférence en matière de religion et l'incrédulité ont désagrégé la République chrétienne. Les princes, divisés entre eux, repoussent toute idée d'entente pour la guerre sainte, quand ils ne poussent pas l'oubli de leurs devoirs jusqu'à faire cause commune avec les Turcs contre leurs propres coreligionnaires. Une seule force demeure debout : celle des Papes. Eux, du moins, sont toujours fidèles à leur rôle de défenseurs de la chrétienté et de la civilisation. Leur voix, impuissante à secouer l'Europe, suscite des dévoûments partiels, trouve écho auprès de nombre de bons chrétiens; leurs mains s'ouvrent à toute heure pour fournir, autant qu'il est en eux, aux dépenses de la guerre... Grâce à leurs persévérants efforts, la puissance d'expansion du croissant sera définitivement brisée, les Turcs subiront des échecs décisifs dont ils ne se relèveront jamais.

2) La bataille de Saint-Gothard [1], ainsi nommée d'un monastère cistercien sur les frontières de la Hongrie et de la Styrie, ouvre la série des victoires de la croix (1664). L'islam perdit en ce jour plus de dix mille des siens et la plupart des chefs. Sur le lieu du combat, les soldats chrétiens, que commandait Montecuculli de Modène, chantèrent un *Te Deum* et élevèrent une chapelle à la sainte Vierge; parmi eux étaient six mille Français, amenés par le duc de la Feuillade. — Les Crétois, sujets de Venise, furent moins heureux : ils passèrent (1669) sous la domination turque, après une énergique résistance que des volontaires français (50.000, dit-on) avaient

1. Rohrbacher, l. LXXXVIII.

permis de prolonger vingt-cinq ans [1]. A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'île est dotée par l'Europe d'une administration autonome, en attendant le jour prochain où elle secouera tout à fait le joug de l'empire ottoman.

Les plus rudes coups portés au croissant vinrent de la Pologne. Jean Sobieski [2], grand-maréchal et grand-général du royaume, tua vingt-huit mille (?) musulmans à la bataille de Choczim (Ketzim, 1673). Élevé ensuite (1674) à la royauté, il poursuivit le cours de ses exploits, dont le plus considérable, celui qui sauva l'Empire, doit fixer un instant notre attention.

Le chef des protestants de Hongrie, le féroce Tékéli [3], avait fait alliance avec les Turcs. A son appel, deux à trois cent mille de ces infidèles entrèrent dans le pays, mirent le siège devant Vienne. Le grand vizir Cara-Mustapha qui les commandait, voulait par ce coup hardi effrayer l'Europe, et créer pour lui-même en Allemagne un second empire musulman avec Vienne pour capitale. Son harem avait déjà toute la magnificence d'un harem de sultan : il comprenait plus de quinze cents concubines avec autant de suivantes et sept cents eunuques noirs. L'empereur Léopold s'était enfui, laissant Vienne à la garde de l'héroïque Stahrenberg, et confiant sa petite armée (trente-trois mille hommes) au duc Charles V de Lorraine dépouillé de ses États par Louis XIV. Pendant que les Turcs canonnaient la ville, les princes allemands vinrent renforcer l'armée impériale, mais sans la rendre capable de rien entreprendre d'important.

1. Terlinden, *Le pape Clément IX et la guerre de Candie* (1667-1669) *d'après les archives secrètes du Saint-Siège* (th.), in-8, Louvain et Paris, 1904 (*R. H. E.*, avril 1904, p. 428 ; cf. les nos d'oct. 1903, janv. 1904).

2. Salvandy, *Hist. de Sobieski* (plusieurs vol). ; — Waliszeweski, *Marizienka... femme de Sobieski* (in-8, Paris, 1898).

3. Dans ses dernières années, Tékéli fut ramené à la foi catholique par le Jésuite Braconnier (Crétineau-Joly, *Hist. de la C. de J.*, t. V, p. 5).

Louis XIV, loin de secourir la chrétienté en danger, faisait des vœux pour le succès des infidèles, et jetait une armée dans les Pays-Bas espagnols, espérant ainsi paralyser et diviser les défenseurs de la maison d'Autriche et obliger les Impériaux à se jeter dans ses bras. Restait Sobieski. Léopold le pressait de courir à son secours; Louis XIV, de garder la neutralité. Le héros chrétien se laissa fléchir à la voix d'Innocent XI. Il était au pèlerinage national de Czentochowa, lorsque le nonce du Pape alla le trouver. Oubliant ses justes ressentiments contre l'empereur, il partit le jour de l'Assomption avec vingt mille hommes, et parut devant **Vienne**[1] (12 septembre 1683) où il fit sa jonction avec les Impériaux. Il servit la messe et communia, priant tout le temps les bras en croix; après quoi il donna le signal d'une attaque générale contre les assiégeants, au cri de *non nobis*, *sed nomini tuo da gloriam*. Les Turcs, complètement battus, laissèrent sur le champ de bataille dix mille morts, trois cents pièces de canon et des richesses immenses. Le lendemain, Sobieski entonna le *Te Deum* dans la cathédrale de Vienne, et la cérémonie se termina par un sermon avec ce texte : *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joannes.* — Toute l'Europe, la France exceptée [2], célébra cette victoire par des réjouissances publiques. Innocent XI, en action de grâces, rendit obligatoire dans toute l'Église la fête du *saint nom de Marie,* que l'Espagne avait déjà depuis le commencement du XVIe siècle [3].

Sous le commandement de Sobieski, avaient glorieusement combattu deux princes français : le duc Charles V de Lorraine, beau-frère de Léopold, et le jeune prince (dix-neuf ans) Eugène de Savoie, passé au service de l'empe-

1. Gérin, *Le Pape Innocent XI et le siège de Vienne en 1683,* dans *Q. H.*, janv. 1886; — Rohrbacher, l. LXXXVIII.
2. *Rohrbacher, *ibid.*
3. Gosselin, *Instructions...,* t. III, p. 167. — **Continuation de la guerre après Vienne** (Rohrbacher, *l. c.*).

reur parce que Louis XIV n'avait pas voulu reconnaître ses aptitudes pour la guerre. Ils méritent, l'un et l'autre, de ne pas rester dans l'oubli, car leurs victoires subséquentes assurèrent les heureux résultats de la journée de Vienne. Charles prit Bude (1686) aux Turcs après soixante-dix-sept jours de siège, et tua 20.000 de ces infidèles à Mohacs (1687) sans perdre lui-même plus de 1.000 hommes. — En même temps Eugène gagnait (1687) la bataille de Zenta sur la Theisse, où périrent 30.000 Turcs, parmi lesquels le grand vizir portant à son cou le grand sceau de l'empire comme pour sceller la décadence de la puissance musulmane. De nouveaux et importants succès couvrirent de gloire le prince de Savoie, qui se révéla de plus en plus comme l'un des plus grands généraux de son siècle.

Désormais c'en est bien fait de la Porte comme Puissance redoutable[1]. L'Europe pourra la supprimer quand elle voudra, ou au moins refouler les Turcs en Asie. Le sultan ne trône à Constantinople que par les rivalités des nations chrétiennes. Que ces dernières viennent à s'entendre, et ses jours sont comptés. On l'a dit avec autant de raison que d'esprit : son empire est un homme malade dont les héritiers eux-mêmes prolongent la vie pour s'éviter les difficultés de la succession.

§ 339. — SUPPRESSION D'UN ROYAUME CATHOLIQUE, PARTAGE DE LA POLOGNE[2]

L'Église, victorieuse au dehors dans sa lutte contre les Turcs, subissait à l'intérieur de graves échecs. Le par-

1. *Driault, *La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours*, in-8, Paris, 1898 (*Ét.*, 5 janv. 1900, p. 123); — Id., *La Politique orientale de Napoléon* (1800-1808), in-8, Paris, 1904 (*Bull. crit.*, 15 oct. 1904). — Sur les causes de la décadence de l'empire ottoman, v. l'*Histoire génér.*, t. V, p. 880 sq.
2. Bibl. dans l'*Hist. génér.*, t. VII (1896), p. 519. — Cornut, *Voltaire, complice et conseiller du partage de la Pologne* (brochure).

tage de la Pologne fut pour elle un malheur irréparable. c'est à ce titre qu'il en est ici parlé.

Comment périt cette noble nation? Sans doute par le crime de ses puissants voisins; mais ses propres divisions aidèrent à la consommation du crime. La royauté, chez elle, était élective : à chaque élection, œuvre exclusive de la noblesse, c'étaient des compétitions et des rivalités sans fin [1]. Et puis une minorité infime mais très remuante de dissidents (luthériens, calvinistes, sociniens, schismatiques) revendiquait l'égalité des droits politiques et religieux : on la lui refusait, comme les États protestants la refusaient à leurs sujets catholiques. Plutôt que d'en prendre leur parti, ces hérétiques commirent une infâme trahison, ils appelèrent l'étranger. Les baïonnettes russes leur donnèrent en effet satisfaction; mais il fallut payer ces services, et ce fut la nation qui paya : Catherine II et Frédéric II [2] procédèrent au démembrement du royaume, en s'adjoignant Marie-Thérèse pour prévenir toute opposition de sa part [3].

Les trois larrons firent un premier partage en 1772, ce qui redoubla l'animosité des patriotes contre les dissidents, cause du démembrement de la patrie; et cette animosité croissante, à son tour, amena un deuxième partage (1793), puis un troisième et dernier (1795) [4]. — Le dernier

1. La Russie et la Prusse fomentaient ces divisions. Un traité conclu (1764) entre ces deux nations renfermait un article secret destiné à entretenir l'anarchie en Pologne, au moyen surtout du *liberum veto* accordé à chaque noble Polonais qui pouvait ainsi, par sa seule opposition, réduire à néant toutes les décisions des diètes ou assemblées nationales (CORNUT, p. 7).

2. Voltaire écrivait à Frédéric II le 19 nov. 1772 : « On prétend que c'est vous, Sire, qui avez imaginé le partage de la Pologne, et je le crois parce qu'il y a là du génie ».

3. Marie-Thérèse ne céda qu'à regret, ce qui fit dire à Frédéric II : « Cette b...-là pleurait et prenait toujours ».

4. Cracovie, adjugée à l'Autriche dans le dernier partage (1795), formera, à partir de 1815, une petite république indépendante, et ne sera définitivement incorporée à l'Autriche qu'en 1846. — *Protestations

roi polonais, Poniatowski, avait été élevé au trône par la faveur de Catherine II dont il était l'amant, et ce fut par la volonté de cette même Catherine qu'il déposa la couronne, prix de ses adultères.

Ainsi finit la Pologne, étranglée par la Russie et la Prusse avec la lâche complicité de l'Empire. Iniquité monstrueuse comme on en voit peu au cours des siècles! — Le rôle de l'Autriche, quoique secondaire, a particulièrement de quoi étonner. Que Catherine II et Frédéric II, souverains sans mœurs, sans religion et à politique machiavélique, aient ajouté un nouveau crime à leurs autres crimes, cela se conçoit; mais on est douloureusement surpris de voir la catholique Autriche et la grande Marie-Thérèse participer à l'étranglement d'une nation catholique, dont le roi Sobieski, moins de cent ans auparavant, avait préservé Vienne et l'Empire de la domination musulmane.

§ 340. — SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS[1]

La suppression de la Compagnie de Jésus n'est pas un fait isolé ni de médiocre importance. Elle se rattache à l'histoire générale de l'Église, et le récit en est une des plus tristes pages, parce que c'est le récit de l'un des

de Montalembert à la chambre des Pairs (1846), ap. LECANUET, *Vie de Montalembert*, t. II, p. 346 sq.

1. THEINER, *Hist. du Pont. de Clément XIV* (tr. GESLIN), 2 vol., 1852 (trop favorable à Clément XIV); — DE RAVIGNAN, S. J., *Clément XIII et Clément XIV* (2 vol., 1854); *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites* (1844); — CRÉTINEAU-JOLY, *Clément XIV et les Jésuites*; — ID., *Hist. de la C. de Jésus*, t. V; — DANIEL, S. J., *Les Jésuites instituteurs de la jeunesse française au XVII*e *et au XVIII*e *siècle* (1880); — Comte Alexis DE SAINT-PRIEST, *Histoire de la chute des Jésuites au XVIII*e *siècle*; — MASSON, *Le cardinal de Bernis*; — GINZEL, *Kirchenchist Schriften*, t. II (1872), p. 205-282. — Cf. la bibl. au § 280, et dans l'*Hist. génér.*, t. VII (1896), ch. XVII.

plus éclatants triomphes de l'incrédulité au xviiie siècle.

Les Jésuites étaient un des principaux soutiens de l'Église. En eux se personnifiait en quelque sorte la lutte de l'orthodoxie catholique contre toutes les erreurs : jansénisme, gallicanisme, protestantisme, incrédulité. Leur influence était considérable dans les cours et sur les grands ; elle s'exerçait en tout lieu, dans toutes les sphères d'action, par le confessionnal, le collège, la chaire, par tous les moyens que le zèle suggère. Ils étaient vingt mille répandus dans l'ancien et le nouveau monde ; partout et toujours on les trouvait au premier rang parmi les plus fermes défenseurs et les plus zélés propagateurs de la foi. Et c'est pourquoi tous les ennemis de la Papauté, tous ceux qui travaillaient à la destruction de l'Église s'unirent d'instinct pour les perdre [1], à quoi ils réussirent au delà de leurs espérances, au delà de toutes les prévisions et de toutes les vraisemblances.

I. Le premier coup porté à la Compagnie partit du **Portugal**. Là régnait le faible et voluptueux [2] Joseph Emmanuel Ier (1750-1777), sous lequel un aventurier parvenu, Carvalho, marquis de Pombal [3] à partir de 1770,

1. *Preuves de la réalité du complot des incrédules contre les Jésuites, ap. Barruel, *Mémoires*, t. I, p. 81-84 ; Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, t. I, p. 8, 12, 13, 14, 388, 392 ; Deschamps, *Les sociétés secrètes*, t. II, p. 43 sq. — D'Alembert écrit à Voltaire (*Œuvres*, XV, 297) : « Le plus difficile sera fait quand la philosophie sera délivrée des grands grenadiers du fanatisme et de l'intolérance ». — — La jalousie et l'intérêt avaient créé des ennemis aux Jésuites dans les rangs mêmes des catholiques (* Picot, *Essai sur l'infl. de la Religion*, t. II, p. 414 ; Theiner, t. I, p. 25). — Ces religieux étaient accusés de pélagianisme et de morale relâchée, d'immixtion dans la politique, d'aspiration à une domination temporelle, de violation des décrets du Saint-Siège, de mépris pour les évêques, d'orgueil, de cupidité, etc. L'Ordre ne méritait pas ces reproches, encore que quelques-uns de ses membres pussent être plus ou moins répréhensibles (v. la Bulle *Immensa pastorum* de Benoît XIV, 20 déc. 1741).

2. * Sismondi, dans Rohrbacher, l. LXXXIX.

3. Gomes, *Le marquis de Pombal*, in-8, Paris, 1869 ; — M. Chevallier, *Pombal*, dans *D.-M.*, sept. 1870 ; — Du Hamel du Breuil, *Un ministre*

exerçait tout le pouvoir. Imbu d'idées de réforme dans l'esprit du siècle, le ministre despote résolut tout d'abord de ruiner le crédit des Jésuites qu'il était sûr de voir s'opposer à ses projets. Il fit écrire contre eux des libelles diffamatoires. Puis vint l'affaire du Paraguay qui lui permit de pousser plus loin ses entreprises, voici comment[1] : l'Espagne, en 1750, céda au Portugal, en échange de la colonie de San Sagramento, sept districts du Paraguay où Carvalho espérait découvrir des mines d'or. Les Indiens de ces districts (trente mille), tous suspects à raison de leur attachement aux Pères, reçurent l'ordre de s'expatrier : beaucoup refusèrent de quitter leur pays. Les Jésuites furent accusés de fomenter la révolte; bientôt on les accusa d'avoir fondé en secret une république dans la province de Maranon, et de se préparer dans l'Amérique du sud une domination plus vaste encore. Tout était faux dans ces accusations; Carvalho le savait mieux que personne. Il n'en fit pas moins transporter les Jésuites en Europe pour y être jetés dans d'affreux cachots. — Pendant ce temps, le cardinal Saldanha, protégé de Carvalho, visitait les maisons de l'Ordre en vertu de pouvoirs reçus de Benoît XIV, mais sans tenir compte des instructions du Pontife[2]; il publia un édit contre les accusés sans les entendre, décida le patriarche de Lisbonne à les interdire, et lui-même les interdit quand il fut devenu patriarche à son tour. — Enfin le puissant ministre, à qui tout avait réussi jusque-là, imagina contre ces religieux un nouveau crime qui devait convaincre tout le monde de leur scélératesse : l'Ordre, à l'en croire, aurait attenté à la vie du roi[3]. En

philosophe : Pombal, dans *Rev. hist.*, sept. 1895, janv. 1896; — DUHR, S. J., *Pombal, sein charakter und seine Politik*, Fribourg, 1891.

1. * CRÉTINEAU-JOLY, *Clément XIV et les Jésuites*, p. 22.
2. * CRÉTINEAU-JOLY, *Hist. de la C. de Jésus*, t. V, p. 140.
3. Le 27 mars 1759, La Condamine écrivait à Maupertuis : « On ne me persuadera jamais que les Jésuites aient en effet commis l'horrible at-

conséquence tous ses biens furent confisqués, et les Pères jetés (1759), les uns sur les côtes des États du Pape, les autres dans une dure captivité ; on brûla même le P. Malagrida [1], âgé de soixante-douze ans, sous l'inculpation calomnieuse d'hérésie. — Clément XIII éleva inutilement la voix en faveur des persécutés; son intervention ne servit qu'à faire suspendre pendant dix ans les rapports officiels entre le Saint-Siège et le gouvernement portugais.

II. La **France** marcha la première sur les traces du Portugal. Chez nous, les jansénistes et les philosophes avaient, plus qu'ailleurs, égaré l'opinion publique [2]. Le ministre Choiseul [3], sans avoir la haine de Carvalho, était lié avec le parti des incrédules; la Pompadour, qui ne pardonnait pas aux Jésuites de lui refuser l'absolution tant qu'elle resterait à la cour, guettait les occasions de leur nuire, leur faisait une « guerre à mort » [4]. Et ces

tentat dont on les accuse »; et Maupertuis de répondre : « Je pense comme vous sur les Jésuites; il faut qu'ils soient bien innocents, puisqu'on ne les a pas encore punis; je ne les croirais pas même coupables quand j'apprendrais qu'ils ont été brûlés vifs ». Cr.-Joly, t. V, p. 149. — « Une chose est claire, dit le protestant Schoell, c'est que les reproches fondés que Carvalho a pu faire à ces Pères se réduisent à bien peu de chose. Le ministre s'est plus souvent servi des armes de la mauvaise foi, de la calomnie et de l'exagération, que de celles de la loyauté ». Ap. Cr.-Joly, t. V, p. 158.

1. Bg. par Mury, nouv. éd. 1899. — « L'excès du ridicule et de l'absurdité fut joint à l'excès d'horreur », dit Voltaire à propos de l'exécution de Malagrida (*Œuvres, Siècle de Louis XV*, t. XXII, p. 351).

2. *Crétineau-Joly, *Clément XIV et les Jésuites*, p. 78 sq. — « Le concert d'accusations et le plus souvent de calomnies que nous trouvons contre les Jésuites dans les écrits du temps a quelque chose d'effrayant ». Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIX, p. 231. — Pour une époque un peu antérieure, voir Barbier, *Journal*, août 1729, oct. 1731, nov. 1732, janv. 1733, etc. — Barbier écrit (*Journal*, janv. 1719) : « Ils (les Jésuites) ne s'écrivent aucune nouvelle d'une province à une autre, parce que depuis longtemps toutes leurs lettres sont décachetées ».

3. Maugras, *Le duc et la duchesse de Choiseul*, in-8, Paris, 1902; — Boutry, *Choiseul à Rome, Lettres et mémoires inédits* (*Bull. crit.*, 1904, p. 51).

4. Sainte-Beuve, *Causeries du l.*, t. II, p. 501. — * Ce point est bien

forces hostiles l'emportaient sur les sympathies réelles du faible et indolent Louis XV, et sur le dévoûment de la reine, du vertueux dauphin et des filles du roi. L'affaire du Père Lavalette souleva un orage[1] mortel à la Compagnie.

Ce religieux, missionnaire à la Martinique, s'était livré à de grandes spéculations commerciales qui réussirent d'abord. Mais des vaisseaux chargés d'une valeur de plusieurs millions ayant été capturés par les Anglais lors de la guerre de ces derniers avec les États-Unis, il dut suspendre ses paiements. De là, plaintes des créanciers[2] dont quelques-uns furent entraînés dans la faillite. Les frères Lioncy de Marseille[3], principaux intéressés, tinrent la Compagnie entière pour responsable, et l'assignèrent devant le consulat de la ville qui leur donna raison. Le Parlement de Paris, après appel, confirma ce jugement[4], et en outre somma les Jésuites de lui livrer, pour être examinées, les Constitutions de l'Ordre. Les Pères, s'imaginant naïvement que cet examen servirait à établir la non-solidarité de leurs maisons, obéirent à la sommation. Quelque temps après, les commissaires du Parlement, « jansénistes furibonds »[5], publièrent les *Extraits*[6], sorte

mis en relief par le P. du Lac, S. J., *Les Jésuites*, ch. II, et par Crétineau-Joly, *Clément XIV et les Jésuites*, p. 95.

1. *Crétineau-Joly, *Cl. XIV et les J.*, p. 102 sq.

2. La dette de Lavalette montait à 2.400.000 livres, et la Société possédait, à la Martinique, en biens meubles ou immeubles, un capital de 4.000.000 (Theiner, *Hist. de Cl. XIV*, t. I, p. 27).

3. Soullier, *Les Jésuites de Marseille aux XVIIe et XVIIIe siècles* (in-8, Avignon, 1899).

4. Jugement inique, car il n'y avait pas de solidarité entre les divers établissements de la Compagnie ; le général lui-même ne pouvait pas prendre les biens d'une maison pour les appliquer à une autre. « Tel était le droit, suivant les Constitutions de la Compagnie ; c'était même le droit commun d'alors pour tous les ordres religieux ; et la législation de l'État reconnaissait et protégeait cette non-solidarité des différentes maisons de la même congrégation ». Brucker, *Études*, 20 nov. 1901, p. 541.

5. Theiner, p. 34.

6. *Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses que les Jé-*

de nouvelles Provinciales, « vrai cloaque de mensonges », œuvre de haine et de mauvaise foi, mais que l'opinion publique égarée jugea accablants pour les Jésuites [1]. Dans leur détresse, les Pères des trois maisons de Paris, De La Croix leur provincial en tête, remirent aux évêques extraordinairement assemblés (1761) une déclaration écrite, par laquelle ils s'engageaient à enseigner les quatre articles de 1682, et cela quelque défense que pût leur faire le Général : c'était un acte de faiblesse [2] qui les déshonorait sans pouvoir les sauver. Les *Extraits* l'emportèrent; le 6 août 1762, le Parlement de Paris décréta [3] la suppression des Jésuites, ce que firent pareillement à son exemple la plupart des Parlements de province [4].

suites ont enseignées avec approbation des supérieurs, vérifiées par les commissaires du Parlement (Paris, 1762). — « La calomnie et la méchanceté règnent d'un bout à l'autre de cet ouvrage; il n'y a crime que les Jésuites ne doivent avoir enseigné et dont on ne les y accuse. Jamais la mauvaise foi n'avait été poussée plus loin. Ce livre, vrai cloaque de mensonges... ». THEINER, p. 47.

1. * Cf. THEINER, p. 38.

2. « Je le dis avec le sentiment le plus pénible : rien n'excuse à mes yeux cet acte de faiblesse ; je le déplore et le condamne ». DE RAVIGNAN, *Cl. XIII et Cl. XIV*, t. I, p. 115. — * Voyez le texte de la déclaration, ap. CRÉTINEAU-JOLY, *Hist. de la C. de J.*, t. V, p. 204, ou *Clém. XIV et les Jésuites*, p. 128. — Plusieurs maisons de province, dit JAGER (t. XVIII, p. 339, en note), à Carcassonne, à Toulouse, etc. suivirent l'exemple des Jésuites de Paris. — Semblable déclaration, et plus complète, avait été faite par les Jésuites de Paris en 1757 à propos de la *Theologia moralis* de Busenbaum (BARBIER, *Journal*, déc. 1757).

3. * Voir ses invraisemblables considérants, ap. CRÉTINEAU-JOLY, *Clém. XIV et les J.*, p. 142 sq.

4. Les Parlements de Douai et de Besançon et les Conseils supérieurs de Strasbourg et de Nancy ne s'associèrent pas à cette iniquité. — A remarquer en outre qu'elle ne fut votée qu'à une faible majorité dans nombre de Parlements (* JAGER, t. XVIII, p. 356, note 2 et p. 375). — Sur les 110 à 120 magistrats du Parlement de Rennes, il n'y en eut que 33 présents le jour (27 mai 1762) où fut rendu contre les Jésuites l'arrêt d'expulsion, et 18 ou 20, six mois plus tard, lorsque fut rendu un arrêt confirmatif du premier (*Bulletin critique*, 15 fevr. 1901, p. 83). — Diderot écrit : « Il me semble que je vois Voltaire levant ses mains et ses bras au ciel en disant : *Nunc dimittis servum tuum., Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum* » (DIDEROT, *Mémoires* I, 294-296).

Le pape Clément XIII et l'épiscopat français avaient déjà fait et continuèrent à faire leur possible pour sauver les persécutés [1]. Sur les 51 prélats de l'assemblée de 1761, quarante-cinq se prononcèrent pour le maintien pur et simple de l'Institut; cinq demandèrent quelques modifications à ses règles; un seul, le janséniste Fitz-James de Soissons, opina pour la suppression. Deux autres assemblées du Clergé (1762 et 1765) louèrent la Compagnie et protestèrent hautement contre les calomnies dont elle était l'objet. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, fut particulièrement admirable de zèle dans cette affaire. Aussi le Parlement fit-il brûler de la main du bourreau son Instruction pastorale du 23 août 1763. Pour soustraire ce courageux prélat aux fureurs des Parlementaires, Louis XV crut devoir l'exiler à 40 lieues de la capitale. — Le roi proposait, pour sauver l'Ordre, de réunir tous les Jésuites de France sous un vicaire qui jurerait obéissance aux lois du royaume. *Sint ut sunt vel non sint* [2], fut-il répondu de Rome; et il n'eut pas la force de pousser plus loin la résistance. Il donna son adhésion à l'abolition de la Société (nov. 1764), tout en permettant à ses membres de demeurer, comme prêtres séculiers, sous l'autorité des évêques [3].

Une nouvelle approbation de l'institut par bulle solennelle de Clément XIII (janv. 1765) [4], n'empêcha pas les effets de la suppression légale. Les Jésuites de France, près de quatre mille, furent sécularisés; leurs biens, ayant une valeur de soixante à quatre-vingts millions [5], confisqués et remplacés par des pensions insuffisantes; leurs col-

1. * De Ravignan, *Clém. XIII et Clém. XIV*, t. I, p. 91 sq.
2. Le mot est-il du général Ricci ou du Pape Clément XIII?
3. * Theiner, *H. de Cl. XIV*, t. I, p. 51-56.
4. * Saint Liguori témoigne à Clément XIII la grande joie que lui a fait éprouver la publication de cette bulle (sa *Vie* par le card. de Villecourt, t. II, p. 179-180).
5. Crétineau-Joly, *Cl. XIV et les Jés.*, p. 144; — *Études*, 20 nov. 1901 p. 539.

lèges, une centaine [1], soustraits à leur direction. Quel triomphe pour l'incrédulité [2]!

III. En Espagne [3], le triomphe fut encore plus complet grâce aux intrigues de Choiseul, d'Aranda et de Roda, ces deux derniers, ministres philosophes du roi Charles III.

Une émeute populaire, dite des Chapeaux [4], qui éclata à Madrid en 1766, peut être regardée comme le premier acte de la tragédie. Le monarque, impuissant à la réprimer, dut sortir de la ville; les Jésuites, plus heureux, ramenèrent l'ordre et la paix par la persuasion. Ce service rendu à l'autorité royale rappelle les Templiers recevant un jour Philippe le Bel dans leur maison de Paris pour le soustraire à l'irritation du peuple : il est de ceux qui ne se pardonnent guère. Les philosophes l'exploitèrent habilement.

A quelque temps de là, des lettres supposées, fort compromettantes pour la Compagnie, furent mises sous les yeux de Charles. Une de ces lettres, portant la signature du général Ricci, mettait en doute, paraît-il [5], la légitimité de la naissance du roi et annonçait une révolution qui ferait passer la couronne sur une autre tête. Ce fut là le coup de mort pour ceux que l'on voulait

1. 84 d'après Crétineau-Joly (*Hist. de la C. de J.*, t. V, p. 207); 124 d'après Villemain; 113 d'après Silvy; 100 d'après l'Assemblée du Clergé de 1761 (voyez Sicard, *Les Évêques avant la Révol.*, 2e éd., p. 439, note 2). — A Paris, leur collège *Louis-le-Grand* sera, après la Révolution, le lycée *Louis-Le-Grand;* et leur maison professe, le *lycée Charlemagne*. Les bâtiments du noviciat de la même ville furent transformés, d'un côté, en maison de prostitution; de l'autre, en loge des *Neuf-Sœurs* où Voltaire se fit recevoir en 1778 (Deschamps, t. II, p. 64).

2. * Voir lettre de d'Alembert à Voltaire, ap. Crétineau-Joly, *Hist. de la Comp. de J*, t. V, p. 209.

3. Fr. Rousseau, *Expulsion des Jésuites en Espagne,* dans *Q. H.*, janv. 1904; — Desdevises du Dézert, l'*Espagne de l'ancien régime* (xviiie siècle), 3 vol., 1899 sq.

4. * Sismondi, ap. Rohrbacher, l. LXXXIX, § 9; — Crét.-Joly, *H. de la C. de J.*, t. V, p. 228.

5. * Ravignan, *Cl. XIII et Cl. XIV*, p. 159; — Crétineau-Joly, *H. de la C. de Jésus*, t. V, p. 230 sq.; *Clément XIV et les Jésuites,* p. 163.

perdre. Des ordres secrets partirent de la cour, et dans la nuit du 2 au 3 avril (1767) tous les Jésuites épars en Espagne et dans le Nouveau Monde (six mille) furent enfermés dans des voitures et dirigés sur les États de l'Église [1]. On n'avait eu aucun égard pour les vieillards et les infirmes [2]; il n'y avait eu ni enquête, ni interrogatoire, ni apparence d'un jugement quelconque : c'était un acte de despotisme sans précédent [3]. — Après l'exécution, le roi déclara avoir agi par des motifs qu'il voulait « renfermer dans son cœur royal ». Il n'en dit jamais davantage; toutes les prières et les plaintes de Clément XIII échouèrent contre son obstination.

D'autres mesures complétèrent cette monstrueuse iniquité. Il fut défendu à tout Jésuite, sous peine de mort, de rentrer sur le territoire espagnol; à tout sujet de la couronne, sous peine de haute trahison, de parler ou d'écrire contre ce qui avait été fait. Enfin on confisqua

1. Le 17 avril, Roda écrivit à Choiseul que l'opération césarienne avait réussi : « succès complet. L'opération n'a rien laissé à désirer. Nous avons tué l'enfant; il ne nous reste plus qu'à en faire autant à la mère, notre sainte Église romaine ». — « Au Mexique, au Pérou, au Chili, enfin aux Philippines, ils furent également investis dans leurs collèges, le même jour, à la même heure, leurs papiers saisis, leurs personnes arrêtées et embarquées. On craignait leurs résistances dans les missions, où ils étaient adorés par les nouveaux convertis; ils montrèrent, au contraire, une résignation et une humilité unies à un calme et à une fermeté vraiment héroïques ». Sismondi, *Hist. des Fr.*, t. XXIX, p. 372. — On fit des difficultés pour recevoir les Jésuites dans les États de l'Église (* Theiner, t. I, p. 80-84; Crét.-Joly, *Clément XIV et les Jés.*, p. 181; *H. de la C. de J.*, t. V, p. 242 sq.). La République de Gênes permit par pitié qu'on les débarquât en Corse. De là, querelle de Choiseul avec la République, à la suite de laquelle l'île fut réunie à la France (1769). Quelques mois après cette réunion, naissait en Corse le futur Napoléon Ier dont la puissance devait s'élever sur les débris des trônes de France, d'Espagne, de Portugal et de Naples (Rohrbacher, l. LXXXIX, § 9).

2. * Crétineau-Joly, *Cl. XIV et les Jés.*, p. 170.

3. * Voir lettre de d'Alembert à Voltaire (4 mai 1767), approuvant l'expulsion, mais blâmant les procédés, ap. Ravignan, *Cl. XIII et Cl. XIV*, p. 171.

tous les biens de l'Ordre, et on assigna à chaque religieux une pension alimentaire de cent piastres par an [1].

IV. **Naples**, où régnaient le jeune Ferdinand IV, fils de Charles III, et son ministre philosophe Tanucci, suivit l'exemple de l'Espagne : tous les Jésuites furent saisis dans la nuit du 3 novembre 1767, et jetés dans les États du Pape [2]. — Des édits de proscription atteignirent pareillement les Jésuites de **Malte**, sous le grand-maître Pinto, feudataire de Naples.

Clément XIII ne pouvait opposer à tant de violences que ses prières, ses larmes et sa patience. — Une autre affaire, liée à celle des Jésuites, lui causait de grands chagrins : c'étaient ses démêlés avec **Parme**, dont le jeune duc (l'infant Ferdinand) et son ministre Du Tillot portaient de graves atteintes à la juridiction ecclésiastique. Un monitoire pontifical rappela au duc (30 janv. 1768) sa qualité de vassal du Saint-Siège [3]; il y fut répondu par l'expulsion des Jésuites (7 févr. 1768) au nombre de 150, et par une alliance positive des trois cours bourboniennes (France, Espagne, Naples) contre le Saint-Siège. Les Français occupèrent Avignon et le Comtat-Venaissin; les Napolitains, Bénévent et Ponte-Corvo. Enfin les mêmes cours et le Portugal demandèrent au Pape (janv. 1769), sur un ton menaçant, la suppression pure et simple de la Compagnie de Jésus. Le vieux Pontife mourut sur ces entrefaites, dans sa soixante-seizième année, moins brisé par l'âge que par la douleur.

V. La très grande majorité des cardinaux réunis en conclave pour lui donner un successeur, était dévouée aux Jésuites. Mais les cours bourboniennes pesèrent sur l'élection par leurs ambassadeurs; il leur fallait à tout

1. * Cf. Theiner, t. I, p. 72.
2. * Crét.-Joly, *Cl. XIV et les Jés.*, p. 184.
3. Theiner, t. I, p. 114.

prix un Pape qu'elles pussent amener à perdre la Compagnie. Après plus de trois mois d'intrigues dans ce sens [1], le cardinal Ganganelli, Cordelier, fut élu et prit le nom de **Clément XIV** (1769-1774). — Le nouveau Pape alla fort loin dans la voie des concessions, espérant par là sauver les Jésuites. On le vit : annuler tacitement les actes de son prédécesseur contre Parme, en donnant au duc Ferdinand les dispenses nécessaires pour épouser Marie-Amélie d'Autriche; supprimer [2] la bulle *In Cœna Domini*, qui récemment encore avait servi de base aux procédures de Clément XIII contre Parme; élever au cardinalat le frère de Pombal et le frère d'un autre ministre de Portugal [3]. Ces concessions ne firent qu'enhardir les cours, de jour en jour plus exigeantes. Avant son élection, le Pontife, dit-on, avait déclaré dans un billet au roi d'Espagne, que le chef de l'Église « pouvait éteindre la Compagnie de Jésus en observant les règles canoniques » [4]. On lui rappela cette déclaration, qui était, vu les circonstances, une sorte d'engagement; de nouveaux mémoires plus pressants les uns que les autres arrivèrent d'Espagne et de France... Il finit par faire la promesse formelle de supprimer la Compagnie, tout en espérant encore la sauver en modifiant ses statuts. Pour désarmer les gouvernements, il traita les Jésuites avec froideur, il leur défendit de paraître en sa présence,

1. * CRÉTINEAU-JOLY, *Cl. XIV et les Jés.*, p. 288-289. — Sur le cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome à cette époque, voir SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. VIII.

2. « Cet acte, écrivit Roda, m'a paru plus héroïque et plus méritoire en son genre que ne le serait celui de la destruction des Jésuites ». Ap. CRÉTINEAU-JOLY, *Cl. XIV et les Jésuites*, p. 308.

3. HERGENROETHER, t. VI, p. 297.

4. D'après CRÉTINEAU-JOLY, Ganganelli, dans ce billet, déclare « qu'il reconnaît au souverain Pontife le droit de pouvoir éteindre en conscience la Compagnie de Jésus, en observant les règles canoniques, et qu'il est à souhaiter que le futur Pape fasse tous ses efforts pour accomplir le vœu des couronnes ». *Cl. XIV et les Jésuites*, p. 267.

il restreignit les permissions de prêcher qui leur avaient été accordées, il laissa leurs ennemis répandre contre eux des libelles diffamatoires [1]. Rien ne put apaiser les Bourbons, qui menaçaient de faire un schisme et d'abolir dans leurs États tous les Ordres religieux. Clément XIV publia donc (16 août 1773) le bref *Dominus ac Redemptor* [2], supprimant la Compagnie de Jésus dans toute la chrétienté pour « le bien de la paix », et fit enfermer au château Saint-Ange Ricci et ses assistants.

Ainsi fut brisé l'Institut de saint Ignace [3]; l'un des remparts de l'Église et de la Papauté; la plus illustre et la plus méritante des associations issues de la réaction catholique contre le protestantisme; le corps religieux le plus considérable des temps modernes, par son influence, ses œuvres, sa science et ses vertus. Il fut brisé violemment, sans procédure juridique, sans qu'aucun de ses membres à morale prétendue relâchée eût été convaincu de mauvaises mœurs; et cela presque au lendemain du jour où Clément XIII venait de rééditer, dans une bulle solennelle, l'approbation et les éloges que lui avaient donnés tant d'autres Papes et le concile de Trente.

Un tel acte d'autorité, de la part du Saint-Siège, ne réjouit que les ennemis de l'Eglise; les âmes catholiques en furent cruellement étonnées et attristées [4]. — Le Pape

1. Cr.-Joly, *ibidem*, p. 328 sq.
2. Cr.-Joly, *Hist. de la C. de J.*, t. V, p. 283 sq. — Cf. Ravignan, *Cl. XIII et Cl. XIV*, t. I, ch. x.
3. Avant de mourir en prison, Ricci protesta de son innocence et de l'innocence de l'Ordre (Cr.-Joly, p. 318 sq.; Ravignan, t. I, p. 328).
4. Voyez dans l'*Aquitaine* (Semaine religieuse de Bordeaux), 3 mai 1895, l'étonnement des évêques de la province de Bordeaux. — Les Jansénistes d'Utrecht firent frapper une médaille en l'honneur de Clément XIV (Crét.-Joly, t. V, p. 309). — On fit chanter un *Te Deum* dans toutes les églises de Portugal (Picot, *Mémoires*, t. IV, p. 393). — Saint Liguori excusait le Pape en disant qu'il avait été contraint (Jager, t. XVIII, p. 470; Ravignan, p. 376). — La lettre de protestation que l'archevêque de Paris aurait écrite à Clément XIV et que Cr.-Joly reproduit (p. 298), est d'une authenticité douteuse (*Ét.*, nov. 1879, p. 662 sq.).

lui-même porta sa part du deuil général. Au concert de louanges qui se fit autour de son nom dans le camp ennemi, il se sentit jusqu'au dernier jour, rongé d'inquiétudes et de remords [1]. Il avait cru faire au bien de la paix un sacrifice nécessaire; et il put voir les cours plus arrogantes que jamais [2], tous les ennemis de l'Église, fiers de leur victoire, livrer à la citadelle, par lui démantelée, de nouveaux et furieux assauts. Par amour de la paix, il venait de détruire les missions les plus florissantes; de séculariser des biens meubles et immeubles d'une très grande valeur; d'enlever aux Jésuites, conformément aux vœux les plus chers de la franc-maçonnerie, tous leurs collèges réputés les meilleurs de la chrétienté, qui passèrent, beaucoup du moins, à des maîtres hérétiques ou libres penseurs... Or la paix ne se fit pas, elle ne pouvait se faire. Un des résultats les plus clairs de la chute du grand Ordre, fut de débarrasser d'un obstacle la marche de la Révolution [3].

Chose étrange! Pendant que les gouvernements catholiques voyaient avec plaisir ou résignation se dissoudre la Compagnie de Jésus, la Prusse protestante et la Russie schismatique [4] s'opposaient formellement chez elles à sa destruction. Frédéric II, tout en applaudissant comme libre penseur à l'acte de Clément XIV, voulut, en bon politique, garder les Jésuites de Silésie et de la partie polonaise du royaume [5] : ils lui étaient nécessaires pour attacher à son autorité ces provinces catholiques. Il ne permit pas

1. Tel est le récit non seulement de Crétineau-Joly, mais de d'Alembert, Cantu, etc. (* Ravignan, *Cl. XIII et Cl. XIV*, t. I, p. 380). — Clément XIV mourant est miraculeusement assisté par saint Liguori (Jager, t. XVIII, p. 471).

2. * Hergenroether, t. VI, p. 302, n. 51; — Ravignan, t. I, p. 383 sq.

3. Cf. Crétineau-Joly, *Hist. de la C. de J.*, t. V, p. 269 et 330.

4. Zalenski, *Les Jésuites de la Russie Blanche* (trad. du polonais par Vivier, 2 in-8, Paris, 1886).

5. * Barruel, *Mémoires*, t. I, p. 71 sq.; — Cr.-Joly, *Hist. de la C. de J.*, t. V, com. du ch. vii.

aux évêques de promulguer le bref *Dominus ac Redemptor*, et il exigea que rien ne fût changé. Les proscrits demeurèrent conséquemment à leur poste et à leurs œuvres; ils cessèrent seulement de se regarder comme religieux et de recevoir des novices : état de choses qui eut bientôt l'approbation de Pie VI, mais que fit cesser Frédéric-Guillaume II, successeur de Frédéric II, en sécularisant tous les établissements de la Compagnie. — En Russie, la czarine Catherine II fit aux évêques défense expresse de publier le bref *Dominus ac Redemptor;* et l'Institut se conserva sans modification, avec l'autorisation verbale [1] de Pie VI (1783), en attendant l'autorisation écrite de Pie VII (1801). Par malheur, dans ce pays comme en Prusse, un revirement ne tarda pas à se produire : le czar Alexandre Ier, qui avait pourtant sollicité le bref de 1801, chassa en 1815 les Jésuites de ses États, sous prétexte qu'ils faisaient des conversions [2], en réalité peut-être parce que l'Institut avait été solennellement rétabli en 1814 par Pie VII [3].

1. Hergenroether, t. VI, p. 308; — Villecourt, *S. Liguori*, t. III, p. 217.
2. Lescoeur, *L'Égl. cath. en Pologne*, t. I, p. 117, 2e éd.
3. Peut-on dire que l'Institut ait momentanément désobéi au Saint-Siège, en continuant d'exister en Russie après le bref *Dominus ac Redemptor?* Pour la réponse, se rappeler ceci : 1) le bref avait été extorqué par les puissances; 2) on ne l'avait affiché ni au Champ de Flore, ni *ad valvas S. Petri;* et dès lors il ne devenait obligatoire que par la promulgation des ordinaires (*Voir Ravignan, *Cl. XIII et Cl. XIV*, t. I, p. 360; — Crétineau-Joly, *H. de la C. de J.*, t. V, com. du ch. vii; — Picot, *Mémoires*, t. V, p. 106 sq., 185 sq.; — Clavé, *Morts ou vivants? Suppression et survivance de la Compagnie de Jésus*, in-8, Paris, 1902).

CHAPITRE II

LES ORDRES RELIGIEUX

Réformes monastiques. — Instituts nouveaux.

§ 341. — DÉCADENCE, POURQUOI ET DANS QUELLE MESURE

L'esprit d'apostolat, qui depuis déjà des siècles est entré dans la vie religieuse, continue d'animer anciens et nouveaux Ordres; et il est probable qu'il en sera toujours ainsi désormais. Malheureusement le XVIIIe siècle monastique est aussi une époque de décadence [1]; conséquence de l'affaissement général qui commence à se produire après le traité de Westphalie. La vie chrétienne perdant un peu partout de son intensité, le scepticisme et l'incrédulité gagnant du terrain, il est naturel que les institutions nées de l'Évangile, y compris les cloîtres, éprouvent le contre-coup de cet état de choses. La commende, malgré les décrets de Trente, étend ses ravages dans nombre de monastères, surtout en Italie, davantage encore en

1. Voir, pour les Cisterciens, DUBOIS, *Vie de Rancé;* — pour les religieux du diocèse d'Autun, PIGNOT, *Gabriel de Roquette*, évêque d'Autun, 2 vol., 1876, t. I, p. 226 sq. : — pour les Minimes de Brienne, CHUQUET, *La jeunesse de Napoléon*, p. 85 sq., cf. 113-114; — pour les religieux du diocèse de Bourges, Vte DE BRIMONT, *M. de Puységur et l'Église de Bourges pendant la Révol. fr.*, 1897. — Requête (1765) de 28 religieux de Saint-Germain-des-Prés contre leur règle (PICOT, *Mémoires*, t. IV, p. 171). — Les Cisterciens demandent à Pie VI la dispense de l'abstinence et l'obtiennent (PICOT, t. V, p. 189).

France[1]; elle livre les maisons de la prière à des étrangers, à des profanes, qui souvent ne les considèrent que comme des métairies à exploiter. Les Ordres militaires, depuis l'abaissement de la Turquie, consument dans une oisiveté déshonorante leurs opulents revenus[2]; plusieurs sont assez dépourvus de l'esprit de leur état pour solliciter la faveur de n'être donnés qu'à des bâtards de rois[3]. Le jansénisme compte de nombreux partisans dans plusieurs Ordres; même l'incrédulité et la franc-maçonnerie y font quelques recrues[4]. Il résulte de tout cela, pour l'institut monastique, une certaine impopularité que l'impiété du siècle accroît tous les jours et tourne à son profit.

Le mal cependant n'atteint ni tous les individus, ni toutes les communautés. « Il n'est guère de monastères qui ne renferment des âmes admirables qui font honneur à la nature humaine[5] ». En France, d'après Taine, le tiers des moines « est demeuré régulier et fervent[6] », et chez pres-

1. * MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occ.*, t. I, p. 152 sq. de l'*Introduction*. — Cf. SCIOUT, *H. de la const. civile du Clergé*, t. I, p. 45. — Le comte de Clermont tirait, dit-on, deux cent mille livres de rentes de ses bénéfices en commende (BARBIER, *Journal*, juill. 1733); — le card. Mazarin possédait 22 abbayes, et les plus riches (* GAILLARDIN, *Hist. du règne de Louis XIV*, t. II, p. 449).

2. Cf. TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 19, 54-55.

3. Requête des chevaliers de Malte à Louis XIV, ap. GÉRIN, *Recherches sur l'Assemblée de 1682*, p. 65. — Sur Louise-Adélaïde, abbesse de Chelles, tout à la fois fort mondaine et janséniste renforcée, voir BARBIER, *Journal*, 30 septembre 1720 : elle était fille du régent, le duc d'Orléans. — Charles de Saint-Albin, frère bâtard de l'abbesse, fut successivement abbé de Saint-Ouen, évêque de Laon et successeur de Dubois sur le siège de Cambrai (BARBIER, oct. 1723).

4. Voir les plaintes de Fénelon au sujet de l'édit. bénédictine de saint Augustin (ROHRBACHER, l. LXXXVIII, § 5). — Sur les prêtres et religieux francs-maçons, dont plusieurs de bonne foi : DESCHAMPS, *Les sociétés secrètes*, t. III, p. 43-47 et 71. — Rationalisme parmi les élèves du collège de Guyenne à Bordeaux (*Vie du P. Rauzan*, par le P. DELAPORTE, in-8, Paris, 1857, p. 9). Quelques tendances de ce genre au séminaire de Saint-Sulpice (*Vie de M. Emery*).

5. VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs*, ch. CXXXIX.

6. TAINE, *La Révolution*, t. I, p. 216.

que toutes les religieuses (37.000) [1], « la ferveur, la sobriété et l'utilité sont incontestables [2] ». Là même où prévaut le relâchement, il n'a de gravité d'ordinaire qu'au regard des règles de la perfection chrétienne [3]. Les monastères dits relâchés demeurent fidèles à leurs traditions de bienfaisance, font aux pauvres de larges aumônes [4], respectent au moins, sauf de rares exceptions, la loi naturelle. Comme l'a dit Voltaire, « il est certain que la vie séculière a toujours été plus vicieuse, que les grands crimes n'ont jamais été commis dans les monastères [5] ». Aussi bien, quand, à la fin de 1789, il s'agit de supprimer les Ordres religieux, on trouve « en leur faveur nombre de réclamations écrites par des officiers municipaux, par les notables, par une foule d'habitants, artisans, paysans, et ces colonnes de signatures rustiques sont vraiment éloquentes [6] ». L'impopularité de la profession religieuse, au XVIII[e] siècle, malgré le relâchement des moines et les progrès de l'incrédulité, n'était donc ni générale ni absolue.

§ 342. — RÉFORME DE LA TRAPPE ET D'AUTRES MAISONS DE CISTERCIENS

Armand-Jean le Boutillier de Rancé [7] (1626-1700), fils

1. Soit une moyenne de 24 religieuses par maison, tandis que la moyenne est de 9 seulement pour les couvents d'hommes (TAINE, *ibid.*, p. 218).
2. TAINE, *ibid.*, p. 216.
3. * MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occident*, t. I, p. 190 sq. de l'*Introduction.*
4. TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 43-45.
5. *Essai sur les mœurs*, ch. CXXXIX.
6. *TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 44.
7. DE RANCÉ, *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, 2 in-4, 1683; — MABILLON, *Traité des études monastiques*, 1691.

Mg. par CHATEAUBRIAND, Paris, 1844; — DUBOIS, 2 vol., Paris, 1866;

d'un conseiller d'État, tient le premier rang parmi les réformateurs. La noblesse de son origine relevée par la précocité des talents, attira sur lui, de bonne heure, l'attention. A douze ans, il était éditeur des *Poésies d'Anacréon* qu'il dédiait à son parrain le cardinal de Richelieu, et possesseur de plusieurs bénéfices dont le revenu s'élevait à quinze mille livres (quarante à cinquante mille francs d'aujourd'hui). Reçu le premier à la licence, alors que Bossuet son concurrent n'obtenait que la seconde place, puis prêtre (1651) et docteur (1654), il parut avec avantage à l'Assemblée du clergé de 1655. Mais sa vie était toute mondaine. Des coups de Providence le convertirent : la mort, qui lui ravit plusieurs amis et faillit plus d'une fois l'emporter lui-même, ouvrit ses yeux sur la vanité des choses du siècle. Durant plusieurs années il réfléchit, consulta et pria; après quoi, prenant une résolution généreuse, il distribua son patrimoine aux pauvres, et ne garda, de tous ses bénéfices, que la **Trappe** dont il était abbé commendataire.

Cette abbaye cistercienne, du diocèse de Séez, habitée par sept moines seulement, était fort déchue; il obtint du roi d'en être abbé régulier (1664), et il y rétablit peu à peu la règle primitive de saint Bernard. La réforme fit du bruit. La conversion éclatante de l'abbé et l'austérité des règles (abstinence et silence perpétuels, durs travaux dans les champs, etc.) attirèrent beaucoup de visiteurs. Les uns se rendaient à la Trappe pour faire profession, les autres pour voir les choses merveilleuses qu'on en racontait. Bossuet y alla jusqu'à dix fois. La controverse entre Mabillon et Rancé au sujet des études que ce dernier ne permettait pas aux moines, contribua encore à fixer l'attention publique. L'illustre réformateur mourut

— SERRANT, *L'abbé de Rancé et Bossuet*, in-8, Paris, 1903; — cf. GAILLARDIN, *Histoire de la Trappe*. — PFANNENSCHMIDT, *Gesch. der Trappisten oder Bened. Cistercienser Mœnche seit ihrem Ursprung bis auf unsere Zeit*, Paderborn, 1873.

chargé d'années et de mérites. On lui reproche cependant ses ménagements excessifs pour les jansénistes, avec qui il avait eu jadis des liaisons de vanité sans jamais d'ailleurs partager leur doctrine.

Sept-Fonts, autre abbaye cistercienne, située à six lieues de Moulins, fut réformée dans le même temps que la Trappe par son abbé régulier **Eustache de Beaufort** († 1709). Rien d'abord de moins édifiant que ce jeune abbé (dix-neuf ans). Il ne s'était fait moine que pour jouir des honneurs attachés à la dignité abbatiale; le dernier de ses soucis était de remplir les devoirs de la vie religieuse. Son frère, ecclésiastique zélé, futur vicaire général de Noailles archevêque de Paris, lui adressa de pressantes exhortations; ensemble ils firent dans le monastère une retraite de huit jours qui se termina par une conversion éclatante (1663) : l'abbé résolut de rétablir dans le monastère l'ancienne discipline. Comme on pouvait s'y attendre, les religieux (ils n'étaient que quatre) s'y opposèrent : il les renvoya. Bientôt se présentèrent des novices disposés à observer les nouvelles règles. La communauté réformée devint très prospère; on y compta, au bout de quelques années, près de cent religieux de chœur et cinquante convers.

Ces deux réformes, solidement établies, se maintinrent durant le XVIII[e] siècle. Lorsque la Révolution supprima les Ordres religieux, des Trappistes passèrent en Suisse sous la conduite du maître des novices, **Augustin de Lestrange**, qui fonda pour eux le monastère de la Val-Sainte au diocèse de Fribourg, et leur donna une règle encore plus austère. Chassés par les armées françaises, de cette nouvelle retraite, ils errèrent en Europe et en Amérique. Revenus en France[1] quand les mauvais jours furent

1. V., ap. GAILLARDIN, la requête en vers latins, présentée par un trappiste d'Italie à Bonaparte : *Nam tibi si Bona Pars, optima scito mihi.*

passés, ils rachetèrent l'ancienne maison de la Trappe après la chute de Napoléon, et celle de Sept-Fonts en 1845. Depuis lors ils ont fait diverses fondations dans l'ancien et le nouveau Monde. En 1896 on comptait 3.225 Trappistes et 57 monastères, les uns de l'observance de Rancé, les autres de celle de Lestrange [1]. Un bref de Léon XIII du 17 mars 1893 les a tous réunis, sauf l'abbaye de Casamari en Italie, sous un seul général qui prend le titre d'*abbé général des Cisterciens réformés*.

§ 343. — LA COMMISSION DES RÉGULIERS EN FRANCE

L'austérité de la Trappe, réforme partielle, n'arrêta pas le mouvement général de décadence de l'institut monastique. Les ordres d'Innocent X marquant (1649) certaines conditions pour la réception des novices et supprimant (1652) les petits couvents, avaient été mal observés [2]. Un siècle après, l'assemblée du clergé de France (1765) songea sérieusement à faire nommer par le pape Clément XIII une commission de réforme. Mais Louis XV accapara cette œuvre : une commission royale, dite *Commission des Réguliers* [3], fut instituée à l'insu du Pape; elle comprenait une foule de laïques, pas un religieux et quatre prélats seulement, sous la présidence de Loménie de Brienne archevêque de Toulouse. Bientôt

1. La réforme d'Eustache de Beaufort ne survécut pas à la Révolution. — En cette même année 1896, on comptait quinze monastères (dont treize en France) de Trappistines, comprenant neuf cent dix religieuses (Cf. la *Civilta cattolica*, 1896).

2. Hergenroether, t. VI, p. 391.

3. Gérin, *Les Monastères franciscains et la Commission des Réguliers* (*Q. H.*, juill. 1875, avr. 1876, janv. 1877); — Prat, *La destruction des Ordres religieux en France au XVIII[e] siècle*, in-8, Paris, 1840; — *L'Ami du Clergé*, 25 févr. 1904, p. 161 sq.; — Jager, t. XVIII, p. 413, 509.

l'influence de Loménie, incrédule secret, devint prépondérante parmi les commissaires; et l'on procéda, sous prétexte de réforme, à la destruction [1] des couvents. De là le funeste édit de 1768 [2] : « remaniement des constitutions primitives; défense à tout institut d'avoir plus de deux couvents à Paris et plus d'un dans les autres villes; recul des vœux qui ne sont plus permis à l'âge de seize ans, mais sont reportés jusqu'à vingt et un ans pour les hommes et à dix-huit ans pour les filles; un minimum de religieux obligatoire pour chaque maison; ce minimum variable de quinze à neuf selon les cas; s'il n'est pas atteint, suppression de la maison, ou défense d'y recevoir des novices : grâce à ces mesures rigoureusement exécutées, au bout de douze ans, les Grammontins, les Servites, les Célestins, l'ancien ordre de Saint-Benoît [3], celui du Saint-Esprit de Montpellier, ceux de Sainte-Brigitte, de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, de Saint-Ruf, de Saint-Antoine, bref, neuf congrégations entières avaient disparu. Au bout de vingt ans, 386 maisons avaient été supprimées; le nombre des religieux avait diminué d'un tiers » [4]. En 1790, lors de la suppression complète, ils ne sont plus que 16.136; ils étaient 26.674 vers 1770. — La commission poursuivit son œuvre jusqu'en 1784. A partir de cette époque il n'en est plus parlé : les magistrats et les évêques, coalisés contre elle, avaient fini, un peu tard, par en avoir raison.

1. Cette destruction était dans les desseins du parti philosophique, comme prélude nécessaire à la destruction de l'Église. Voir les aveux de Frédéric de Prusse et de Voltaire, ap. DESCHAMPS, *Les sociétés secrètes*, t. II, p. 24-25.

2. LECESTRE, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France* (en 1768), in-12, Paris, 1902 (*R. d'Hist. et de litt. relig.*, sept.-oct. 1903, p. 487).

3. Ancien Ordre de Saint-Benoît, c'est-à-dire les *Congrégations bénédictines des exempts*, formées après le concile de Trente pour ne pas perdre le bénéfice de l'exemption (Session 25, *Des Réguliers*, ch. VIII).

4. TAINE, *La Révolution*, t. I, p. 213 — Cf. PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 137-138.

§ 344. — INSTITUTS NOUVEAUX

Frères des écoles chrétiennes; — Saint-Esprit; — Missionnaires du Saint-Esprit; — Passionistes; — Rédemptoristes; — Mékhitaristes.

I. **Frères des Écoles chrétiennes.** — Leur fondateur, **saint Jean-Baptiste de la Salle**[1] (1651-1719), naquit à Reims. Ange de piété dès son enfance[2], tonsuré à onze ans, chanoine de Reims à quinze, séminariste à Saint-Sulpice (1670-1672), prêtre (1678), docteur en théologie (1681), il commença, vers l'âge de trente ans, à s'occuper de l'instruction des enfants pauvres. Il réunit quelques maîtres d'école près de sa maison canoniale, puis dans sa propre demeure, d'où il sortit bientôt pour habiter avec eux une autre maison plus spacieuse. On appelait cette communauté la « petite Trappe ». Le saint donnait à ses disciples d'admirables exemples : il se démit de son canonicat en faveur, non de son frère Louis de la Salle comme on l'en pressait, mais d'un autre ecclésiastique vertueux de la ville; il distribua toute sa fortune (quarante mille livres) aux pauvres, sans en rien réserver pour son œuvre qui cependant ne vivait que d'aumônes; il faisait lui-même la classe aux petits enfants quand un maître venait à manquer, etc. Ses parents, ses amis, des membres du haut clergé le traitèrent de fou. Il laissa dire; l'approbation de quelques personnes[3] animées de

1. Mg. par GUIBERT (1900); — RAVELET (4e éd. 1888); — DELAIRE (in-12, Paris, 1900); — BLAIN (2 in-4, Rouen, 1733); — LUCARD (in-4, Rouen, 1874); — KNECHT (1879, all.). — Cf. *Annales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, depuis son origine jusqu'à son approbation par le pape Benoît XIII (1679-1725), 2 in-8, Paris, 1883. — S. J.-B. de la Salle a été canonisé par Léon XIII le 24 mai 1900.

2. *ROHRBACHER, l. LXXXVIII, § 7. — Dans la suite, il consacrera chaque jour plusieurs heures à l'oraison.

3. Le P. Barré, religieux minime, et autres (*PICOT, *Infl. de la Religion*, t. II, p. 328 sq.). — Cf. *Vie du P. Barré* par H. DE GRÈZES.

l'esprit de foi et sa confiance en Dieu lui suffisaient; il alla de l'avant, sans jamais d'ailleurs se presser.

Vers 1685, il avait à Reims trois espèces d'établissements : les petites écoles, le noviciat des Frères, et une école normale (la première en ce genre [1]) où de jeunes laïques envoyés par leurs curés venaient se former à l'enseignement primaire. Plus tard il aura, en divers lieux, des pensionnats et des écoles pénitentiaires. Toujours cependant l'école primaire pour les enfants pauvres demeurera l'œuvre préférée et principale. — De Reims, l'institut se propagea dans toute la France, du vivant même du fondateur; il s'établit en 1688 sur la paroisse Saint-Sulpice par les soins du curé, M. de la Barmondière [2]. En général les fondations avaient lieu partout d'une manière semblable : des personnes charitables, clercs ou laïques, entendant parler du bien opéré par les Frères, tenaient à doter leur localité d'une de ces écoles; elles achetaient une maison, créaient une rente perpétuelle, et les Frères arrivaient.

Constitutions, délibérées par saint Jean-Baptiste de la Salle et ses premiers disciples : — non et costume particuliers, ceux que les Frères portent encore aujourd'hui; à l'origine cependant, la soutane et la capote ne descendaient que jusqu'à mi-jambe [3]; — vœux simples seulement; — défense d'étudier le latin, pour que nul ne songe à recevoir les ordres sacrés; — enseignement de la lecture du latin, après seulement que les enfants savent lire le français; — substitution de la méthode *simultanée* à la méthode *individuelle.* Ces deux derniers points étaient d'heureuses innovations [4].

1. Guibert, p. 138.
2. Le personnel enseignant, dans la totalité des petites écoles de Paris, s'élevait, depuis 1672, à 334 maîtres ou maîtresses (Pompée, *Rapport historique sur les écoles primaires de la ville de Paris*, p. 178. Cf. Guibert, p. 167-174).
3. Guibert, p. 188.
4. J.-B. de la Salle, *Conduite des Écoles* (Avignon, 1720); Id.

Notre saint mourut à Rouen. Dans les dernières années, il s'était démis de la supériorité par un sentiment d'humilité, vertu qui brilla toujours en lui d'un éclat particulier, en même temps que la douceur, la mortification, l'égalité d'âme, l'esprit de prière et de détachement. Sa doctrine était pure : il déploya une constante vigilance pour échapper aux pièges des jansénistes. Sa sainteté ne se démentit pas un seul jour ; et jamais elle ne parut plus grande qu'au sein des épreuves dont il fut abreuvé dans l'établissement et la direction de ses écoles.

Louis XV reconnut l'institut par lettres patentes (1724), et Benoît XIII l'approuva. Quoique en butte aux attaques des philosophes et notamment de La Chalotais [1], quoique momentanément supprimé par la Révolution (1791), il n'a pas cessé de s'accroître jusqu'à nos jours. A la mort du fondateur, il comptait 274 membres répartis en 23 maisons et enseignant 9.885 enfants. Le nombre des Frères (novices non compris) sera de 800 en 1789, de 4.000 en 1845, de 11.602 en 1881, de 14.051 en 1895, de 15.060 en 1900[2]. A l'heure actuelle (1904), ils ont des établissements sur toute la surface du globe.

Règle. — *GUIBERT, p. 207-211, 314-317, 669 sq. — Dans les écoles de Port-Royal, on apprenait à lire le français avant le latin ; mais ces écoles, fondées en 1643, ayant été supprimées en 1660, l'innovation n'avait pas été très remarquée.

La règle veut, conformément à l'usage du temps, que les Frères aient recours, en cas de nécessité, à la férule, à la verge, au fouet. Ce mode de correction tomba en désuétude et fut même interdit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (cf. GUIBERT, p. 212-213).

1. V. § 335 (Voltaire). — Catherine II de Russie écrivait à son gouverneur de Moscou : « Ne vous affligez point si nos Russes n'ont aucun désir de s'instruire, et si l'ordre d'ériger des écoles dans mon empire n'est pas fait pour vous, mais pour l'Europe, et pour soutenir près des étrangers la bonne opinion qu'on a de nous ; car, dès le moment où le peuple russe aura vraiment commencé à s'instruire, je ne serai pas impératrice et vous gouverneur ». Ap. LESCOEUR, *L'Église catholique en Pologne*, t. I, p. 197.

2. GUIBERT, p. 659 ; — THUREAU-DANGIN, *Rapport* sur l'institut (dans *Le Monde*, 2 février 1896).

II. **Congrégation du Saint-Esprit** [1], fondée à Paris par un jeune ecclésiastique de Rennes, ancien élève de Louis-le-Grand, **Claude-François Poullard-Desplaces** (1679-1709). Son but était de préparer des clercs pauvres aux fonctions les plus ingrates du ministère, telles que vicariats de campagne, service des hôpitaux et missions. La mort prématurée du fondateur et l'opposition janséniste ne l'empêchèrent pas de prospérer. Son séminaire du *Saint-Esprit* notamment, établi à Paris, fournit beaucoup de sujets aux missions. — Reconstitués après la Révolution, ces religieux furent chargés (1816) par le gouvernement et le Saint-Siège de desservir toutes les colonies françaises : travail au-dessus de leurs forces, qui les mit dans la nécessité d'accepter le concours compromettant de prêtres étrangers, naufragés de divers pays. Ils trouvèrent de meilleurs auxiliaires par leur fusion (1848) avec la Congrégation du

Saint-et-Immaculé-Cœur-de-Marie, création du **Vénérable Libermann** [2] (1803-1852). — Ce dernier était né hors de l'Église. Fils d'un célèbre rabbin d'Alsace, il fit ses études au collège *Stanislas*, à Paris, où il se convertit malgré les malédictions de son père qui le déshérita. Séminariste à Saint-Sulpice, il prit les ordres mineurs; puis, incapable pour cause de maladie de recevoir les ordres sacrés, il demeura près de dix ans au séminaire d'Issy comme pensionnaire. — Dans ce même temps, deux créoles du séminaire Saint-Sulpice, **Le Vavasseur** et **Tisserand**, l'un de Bourbon, l'autre de Saint-Domingue, songeaient à vouer leur vie au salut des noirs esclaves de leur pays d'origine. Libermann entra dans leurs vues, résolut avec eux de fonder une nouvelle famille religieuse, alla à Rome où il fit approuver l'institut projeté,

1. *Dictionn. des Ordres rel.*, éd. Migne, t. IV, col. 1363 sq. — Cf. Picot, *Infl. de la Religion*, t. II, p. 426 sq.
2. Bg. par Pitra, in-8, Paris, 1872 (2e éd.).

et le noviciat s'ouvrit sous sa direction (1841)[1] à La Neuville, près d'Amiens. — Sept ans plus tard, la nouvelle Congrégation fusionnait avec celle de Poullard-Desplaces, sous la direction unique de Libermann[2].

III. **Congrégation des missionnaires du Saint-Esprit.** — Son fondateur, le Bienheureux Louis-Marie Grignion de la Bacheleraie, dit **de Montfort**[3] (1673-1716), naquit à Montfort, petite ville du diocèse de Saint-Malo. Il étudia sous les Jésuites à Rennes, et fit son séminaire à Saint-Sulpice où l'originalité de son caractère lui attira bien des désagréments. Prêtre en 1700, missionnaire apostolique à partir de 1706, il s'adonna à l'œuvre des missions dans l'ouest de la France. Ses historiens font remarquer que partout où il prêchait, il avait soin d'établir de bons maîtres et de bonnes maîtresses d'école, disant que les écoles étaient les pépinières de l'Église. Ses premiers associés étaient jansénistes : il les remplaça par des Pères du Saint-Esprit que lui céda son ami et compatriote Poullard-Desplaces. Avec ces derniers il jeta les fondements de sa petite Congrégation. Il établit aussi une Congrégation de femmes, les **Filles de la Sagesse**[4], et mourut jeune (quarante-trois ans) à Saint-Laurent-sur-Sèvres, pendant une de ses missions. L'abbé Mulot, deuxième supérieur général, acheva cette double fondation laissée à l'état d'ébauche, et en fixa le siège à Saint-Laurent, auprès du tombeau de l'homme de Dieu.

Les Pères, demeurés toujours peu nombreux, devaient

1. Simple diacre alors, il fut ordonné prêtre à Amiens par Mgr Mioland, depuis archevêque de Toulouse.

2. 1.363 membres (prêtres ou frères) le 1er janvier 1904 (*L'Univ.*, 27 juin 1904).

3. Bg. par Quérard, 4 vol., 1887; — Chauvin, in-12, 1888; — Jac, in-12, Paris, 1903, coll. « Les Saints ». — Cf. Picot, *Infl. de la Rel.*, t. II, p. 430; —*Dict. des Ordres rel.*, t. IV, p. 553, 1341.

4. Première supérieure : Mlle Louise Trichet de Poitiers; en religion : sœur Marie-Louise de Jésus. — Bg. par le P. Texier, de la Congr. du B. de Montfort, in-8, Paris, 1901. — Cf. Picot, *Mémoires*, 22 août 1715.

continuer l'œuvre des missions de France et diriger les Sœurs. Celles-ci, appelées à prendre une grande extension (plusieurs milliers aujourd'hui), étaient vouées à l'instruction des pauvres et au soin des malades. Au XIXe siècle, le double institut se complétera, selon les désirs du B. Grignion, en s'adjoignant une Congrégation de Frères dits de **Saint-Gabriel**[1], fondés par le P. Deshayes (1821), ancien curé d'Auray, et ayant également leur siège à Saint-Laurent[2].

IV. **Passionistes,** ou **Clercs déchaussés de la Sainte-Croix et de la Passion de Notre-Seigneur.** — Le fondateur, **saint Paul de la Croix**[3] († 1775), du diocèse d'Acqui (Italie), était un homme tout apostolique et l'un des meilleurs prédicateurs du temps. Il priait sans cesse pour la conversion de l'Angleterre. « Dès que je me mets en oraison, disait-il un jour, ce pauvre royaume se présente soudain à mon esprit. Il y a maintenant cinquante ans et plus que je prie pour son retour au sein de l'Église catholique »[4]. Une des règles données par lui à l'institut, prescrit des prières pour la conversion des peuples protestants du nord et tout particulièrement de l'Angleterre. — *But :* ramener à Dieu les pécheurs, les hérétiques, les païens, tous les égarés, et prêcher la pénitence par l'exemple comme par la parole. De là un quatrième vœu qui oblige chacun à propager la dévotion à la Passion, dans la mesure de ses forces. — *Costume :* vêtement noir, pieds nus, un cha-

1. Blain, *Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel*, in-8, 1897.

2. En 1902, les Frères de Saint-Gabriel étaient 1.500; possédant 32 pensionnats, 4 écoles d'enseignement secondaire moderne, 8 écoles de sourds-muets, 4 écoles d'aveugles, etc., en tout 161 établissements en France et 25 au dehors (*L'Univ.*, 4 janv. 1903).

3. Bg. par le P. Louis-Th. de Jésus Agonisant, de la même Congrég., in-8, Paris, 1888 (4e éd.). — Cf. le *Dict. des Ordres rel.*, t. IV, 1044 sq.; — Picot, *Mémoires*, t. V, p. 37.

4. Dans la *Vie du P. Dominique* (passioniste), p. 212 (ouvr. trad. de l'ital. par Labis).

pelet à la ceinture, cœur blanc ostensiblement porté sur la poitrine avec l'inscription *Jesu Christi Passio*. — L'institut prit naissance (1737) à Orbitello, mais ne tarda pas à fixer à Rome son siège principal. Il s'est surtout propagé en Italie et en Angleterre.

V. **Congrégation du Très-Saint-Rédempteur** [1]. — Le fondateur, **saint Liguori** [2] (1696-1787), était né au sein d'une noble famille napolitaine. Docteur en droit à seize ans et avocat, il renonça au monde après quelques années de profession, malgré l'opposition de ses parents (1723) : un échec au barreau avait triomphé de ses dernières hésitations. Prêtre et missionnaire à partir de 1726, il fonda (1732) sa Congrégation à Scala pour l'évangélisation des campagnes les plus dépourvues de secours spirituels. Les premiers religieux auraient voulu joindre l'enseignement littéraire à l'œuvre des missions; il s'y opposa. Tous alors, sauf deux, l'abandonnèrent. Mais d'autres ne tardèrent pas à se présenter. En 1742, tous les membres de la communauté s'engagèrent par quatre vœux simples : les trois ordinaires et un quatrième de persévérance dans l'institut. Leurs missions firent merveille [3]. Ils prêchaient simplement, à la manière des apôtres; et leur vie sainte, humble, pauvre, pénitente ajoutait singulièrement à l'autorité de leurs paroles. — En 1762, saint Liguori dut, par ordre de Clément XIII, accepter l'évêché de Sainte-Agathe-des-Goths. Il administra son diocèse avec une

1. Devise favorite de la Congrégation : *Copiosa redemptio* (Ps. CXXIX, v. 7).

2. TANNOJA, *Mémoires* sur la vie et l'institut de saint Alphonse de Liguori, 3 in-8, Naples, 1793-1802; — Bg. par JEANCARD, 1 vol., Lyon, 1855, 3e éd.; — VILLECOURT, *Vie et Institut de S. Alph. de Liguori*, 4 in-8, Tournai, 1863; — SAINTRAIN, 1 vol., Tournai, 1879; — DILGSKRON, 2 in-8, Ratisbonne, 1887 (all.); — CAPECELATRO, trad. fr. par LE MONNIER, 2 in-8, Bruges, 1895; — BERTHE, 2 in-8, Paris, 1900. — A son baptême, saint Liguori reçut les noms de Alphonse-Marie-Antoine-Jean-François-Côme-Damien-Michel-Ange-Gaspard (VILLECOURT, t. I, p. 5).

3. VILLECOURT, t. II, p. 357.

sagesse et un zèle admirables [1]. Les épreuves cependant ne lui manquèrent pas, surtout pendant ses vingt dernières années. Il eut à souffrir : de la part des ennemis de l'Église (jansénistes, politiques, incrédules), dont les coups, après la suppression des Jésuites, furent spécialement dirigés contre les Rédemptoristes, « Jésuites à petit pied » comme les Sulpiciens ; de la part des faux frères dont les calomnies amenèrent Pie VI à le bannir (1780) de sa propre Congrégation. La maladie et de graves infirmités achevèrent de lui rendre amer le calice de la vie. Il se démit de son évêché en 1775, et passa ses onze dernières années chez ses religieux de Nocera de Pagani, au milieu desquels il rendit son âme à Dieu.

Grégoire XVI l'a canonisé en 1839, et Pie IX l'a fait docteur en 1871. — Les Rédemptoristes étaient plus de quinze cents vers 1864 [2]. Ils sont à l'heure actuelle trois mille cinq cents dans leurs maisons d'Europe et d'Amérique. On constate toujours chez eux de rares aptitudes pour l'œuvre des missions.

VI. **Mékhitaristes** [3]. — **Pierre Mékhitar** (1676-1749), religieux d'Arménie, était né à Sébaste. Sa conversion du schisme au catholicisme lui ayant suscité de violents ennemis parmi ses anciens coreligionnaires, il passa en Morée, terre vénitienne, et fonda là un Ordre monastique sous la règle de saint Benoît. Obligé de fuir et ses moines avec lui, lorsque les Turcs eurent avec l'aide des Grecs repris ce pays (1715), il se réfugia à Venise. La République lui céda la petite île de Saint-Lazare où il s'établit en communauté [4] avec ses moines. Le nouveau monastère

1. Voir notamment les réformes de son séminaire (*Villecourt, t. II, ch. xi, xii; ou Rohrbacher, l. LXXXIX, § 2).
2. Villecourt, t. III, p. 403.
3. *Picot, *Mémoires*, t. II, p. 29 sq.
4. En septembre 1901, les Mékhitaristes de Saint-Lazare ont célébré le deuxième centenaire de la fondation de leur Ordre (*R. H. E.*, janv. 1902, p. 184).

devint et demeure encore de nos jours très prospère; il créa un collège, se donna une imprimerie, et fut bientôt regardé comme une pépinière de savants. — Les Mékhitaristes se sont établis dans les villes d'Europe où ils ont trouvé un certain nombre d'Arméniens; en 1846, ils ouvrirent un collège à Paris, rue Monsieur[1].

1. A Avignon, *Communauté des prêtres de Sainte-Garde* (prêtres missionnaires), fondée par Bertet (PICOT, *Mémoires*, t. I, p. 266 sq.). — Communautés religieuses de femmes au XVIII[e] siècle (HERGENROETHER, t. VI, ch. 1[er] de la III[e] période).

CHAPITRE III

LES MISSIONS

Les missions, qui dans la période précédente ont porté des fruits merveilleux, se poursuivent pendant le XVIIIe siècle, au dedans et au dehors, mais avec des succès moindres généralement. La politique égoïste de l'Espagne et du Portugal, les intrigues et les conquêtes de l'Angleterre et de la Hollande protestantes, les déplorables querelles des missionnaires à l'étranger et surtout la suppression des Jésuites, créent de sérieux obstacles à l'apostolat.

§ 345. — MISSIONS DU DEDANS

En **Italie**, les Rédemptoristes et le bienheureux Léonard de Port-Maurice [1], O. M., s'efforcent de suppléer les Pères de la Compagnie de Jésus.

En **France** [2], on cite, parmi les principaux missionnaires : le P. Honoré de Cannes, Capucin, qui pendant trente-quatre ans évangélisa presque tout le royaume [3]; le P. Du-

1. Rohrbacher, l. LXXXIX.
2. Ce que firent les évêques de France pour l'œuvre des missions diocésaines : Sicard, *Les Évêques avant la Révolution*, l. II, ch. v.
3. Picot, *Essai hist. sur l'Infl. de la Rel.*, t. II, p. 340.

plessis, Jésuite, apôtre des provinces du nord, et son confrère le P. Beauregard[1]; surtout l'incomparable Bridaine[2].

Ce dernier (1701-1767), du diocèse d'Uzès, étudia les humanités au collège des Jésuites d'Avignon et la théologie au séminaire Saint-Charles de la même ville. N'étant encore que diacre, il fut autorisé à donner libre cours à son zèle pour les missions, œuvre de toute sa vie. Durant quarante-cinq ans, il parcourut toutes les provinces du royaume, à l'exception de deux ou trois au nord; près de cent diocèses l'entendirent successivement et avec un grand profit[3]. Comment qualifier son talent oratoire? Éloquence[4] mâle et hardie, nourrie de pensées et d'images bibliques, s'exerçant de préférence sur les fins dernières et les grandes vérités du salut; imagination vive, âme de feu, style facile, abondant, jamais trivial : le tout relevé par le prestige d'une vie sainte. — Sa voix avait une puissance extraordinaire; « elle était tonnante, et offrait un son terrible quand il lui donnait beaucoup d'étendue : alors elle résonnait au milieu d'une ville, dans les maisons les mieux fermées, à quatre ou cinq cents pas d'éloignement de l'église : aussi point de vaisseau quelque immense qu'il fût, où on ne l'entendît de chaque extrémité, lors même qu'il ne donnait à sa voix qu'un faible essor : mais s'il l'élevait dans l'ardeur de son zèle; s'il exprimait un reproche à ses auditeurs, ou s'il leur prédisait les vengeances du Seigneur, ces mots : *Pécheurs, c'est à vous que je parle,*

1. *CRÉTINEAU-JOLY, *Hist. de la Comp. de Jésus,* t. V, p. 340.

2. Mg. par LAGRANGE, 1851; — AZAÏS, 1882; — CARON, Paris, 1804; nos références se rapportent à la nouv. édit. de 1816.

3. CARON, p. 264. — *V., *ibid.,* les missions de Grenoble et du Puy, p. 60 sq., 89 sq. — La mission donnée à Rodez en 1740 dura deux mois et fut suivie par huit mille personnes venues de tous les points du diocèse. Bridaine régnait en maître sur toute cette foule. Dans la quête par lui organisée en faveur des pauvres, il était suivi de quatre chariots chargés d'offrandes qui se renouvelaient sans cesse.

4. CARON, p. 128 sq. — Le fameux sermon sur l'éternité fut prêché à Paris dans l'église de Saint-Sulpice.

écoutez-moi, entendus au loin comme un coup de tonnerre, portaient la terreur dans les âmes les plus intrépides, et l'homme le plus impie, perdant à l'instant sa sécurité, frémissait aux éclats de cette voix formidable. Nulle part elle ne fut aussi merveilleuse que dans les campagnes. Y prêchait-il en plein air à quinze ou vingt mille hommes épars dans les champs et sur les routes, on ne perdait pas, aux extrémités de ce vaste auditoire, une seule de ses paroles »[1].

§ 346. — MISSIONS LOINTAINES[2]; — COLLÈGE DE LA PROPAGANDE; — SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

Les missions lointaines avaient en Europe des séminaires exclusivement destinés au recrutement de leur personnel. Le principal était celui de Rome, dirigé depuis le pape Urbain VIII par la Congrégation de la Propagande (*Collège de la Propagande*) : il fournissait des ouvriers évangéliques à l'Église universelle. — Le plus considérable, après celui-là, était celui des *Missions-Étrangères*[3] de Paris, dont les origines se rattachent à la fin de la période précédente, voici comment :

Un évêché latin avait été fondé à Babylone, grâce aux dons d'une pieuse Française[4] qui exigea que le titulaire fût toujours français. En conséquence le Père Bernard, carme déchaussé, fut porté sur ce nouveau siège (1640). Comme il lui fallait un clergé, et qu'il ne pouvait le recruter parmi les indigènes, il revint à Paris où il acquit,

1. Caron, p. 139.

2. Bibl. § 285 sq. — Picot, *Mémoires*, t. I, p. 200 sq., 3e éd., Paris, 1853.

3. Launay, *Hist. générale de la Société des Missions-Étrangères*, 3 in-8, Paris, 1894; — Id., *Les Bienheureux de la Société des Missions-Étrangères*, in-8, Paris, 1900; — *Corr.*, 10 déc. 1894.

4. Mme Ricouart, qui donna, à cet effet, 66.000 livres (Rohrbacher, t. LXXXVII).

rue du Bac[1], un terrain pour la fondation d'un séminaire. Quelques années après, arriva d'Annam le célèbre Père Alexandre de Rhodes[2], cherchant lui aussi des auxiliaires, prêtres et évêques. Douze jeunes gens faisant partie d'une congrégation dirigée par le Jésuite Bagot (rue Saint-Dominique), se mirent à sa disposition. Rhodes les réunit dans le lieu acquis par le Père Bernard et que celui-ci finit par lui abandonner (1663). Ainsi commença le séminaire des Missions-Étrangères, demeuré toujours depuis une pépinière de plus en plus féconde d'apôtres et de martyrs[3].

§ 347. — MISSIONS D'AMÉRIQUE

Au premier rang des missionnaires d'Amérique, apparaissent les Pères de la Compagnie de Jésus. Chez les Guaranis, les Chiquites, les Moxes, ils établirent des réductions semblables à celles du Paraguay, et au Maranon ils comptèrent leurs néophytes par milliers. L'un d'eux, le P. Cyprien Baraze[4], massacré par les Baures (1702), avait à lui seul baptisé plus de 40.000 idolâtres[5] ; un autre, le Père Veira[6] († 1694), apôtre du Maranon, avait souffert persécution de la part des colons portugais pour son ardeur à défendre la liberté des Indiens. — Un premier coup fut porté à l'œuvre des missions, dans les contrées méridionales, par l'acquisition que fit le Portugal (1750) d'une

1. De là le nom de *Babylone* donné à la rue adjacente à celle du Bac.
2. Rapports, à Paris, du P. de Rhodes avec M. Olier (**Vie* de ce dernier par FAILLON, p. III, l. V, § 2 et 3).
3. ROHRBACHER, l. LXXXVIII. — Vincent de Meur, l'un des *douze*, docteur de Navarre, fut, après le P. Bagot, supérieur du séminaire des Missions-Étrangères (Voir sa *Vie* par Arthur DU BOIS DE LA VILLERABEL, in-8, Saint-Brieuc, 1885. — Cf. *Études*, mars 1896, art. du P. BRUCKER ; — GRANDET, *Les ss. prêtres du XVII*e *siècle*, 1re série, p. 133).
4. *CRÉTINEAU-JOLY, *H. de la C. de J.*, t. V, p. 84.
5. HENRION, *Hist. génér. des Miss. cathol.*, t. II, p. 588.
6. *CRÉT.-JOLY, *H. de la C. de J.*, t. V, p. 87.

partie du Paraguay[1]; la suppression totale des Jésuites, quelques années après, leur fut encore plus funeste. On estime qu'en 1801 le nombre des chrétiens indiens avait baissé de cent mille[2].

En remontant vers le nord, on trouve la **Californie** que Jésuites et Dominicains évangélisaient depuis les dernières années du XVII[e] siècle; les Franciscains y pénétrèrent un peu plus tard. La polygamie, dans cette contrée, était le principal obstacle aux conversions. On en triompha cependant partiellement : en 1741 les néophytes californiens formaient 43 missions (réductions, villages) pourvues d'un double gouvernement civil et religieux.

Les missions du **Canada**[3], inaugurées dès la période précédente, se continuaient avec succès. Québec fut érigé en évêché (1675) par les soins de Louis XIV ; toutes les tribus se convertirent, sauf les Iroquois demeurés hostiles aux « robes noires » et alliés des Anglais contre l'influence française. Lorsque la France eut été contrainte par le traité de Paris (1763) de céder le Canada à l'Angleterre, le mouvement des conversions s'arrêta; il y eut même parmi les néophytes, sous la pression des nouveaux maîtres, un certain nombre de défections.

L'Église prit sa revanche aux **États-Unis**. Longtemps ce pays avait été presque fermé à la vraie foi par l'intolérance du puritanisme anglican. Quand il eut secoué le joug de l'Angleterre (1776)[4] et proclamé la liberté des

1. V. § 440, I.

2. HENRION, *Hist. génér. des Missions cath.*, t. II, p. 584.

3. PICOT, *Essai hist. sur l'Infl. de la Rel.*, t. II, p. 145 sq. — Là encore, Jésuites surtout : « Si la France, dit Chateaubriand, conserva si longtemps le Canada contre les Iroquois et les Anglais unis, elle dut presque tous ses succès aux Jésuites » (*Génie du Christian.*, p. IV, l. IV, ch. VIII). — Sur le Sulpicien François Picquet qui « valait mieux que dix régiments », d'après le général Duquesne, voir l'*Histoire générale des Missions*, t. II, p. 611, et BÉRAULT-BERCASTEL, éd. Henrion, t. XI, p. 94.

4. L'Angleterre ne reconnut l'indépendance des États-Unis qu'en 1783.

cultes, le catholicisme s'y propagea. Un évêché fut érigé à Baltimore, et le Jésuite Caroll en devint le premier titulaire (1789). Les États-Unis comptaient alors 18.000, d'autres disent 40.000 catholiques.

Le Christianisme régnait donc dans le Nouveau Monde, à la fin du XVIIIe siècle. Le sud était catholique ; le nord se partageait entre le catholicisme et le protestantisme, mais avec une prédominance marquée de ce dernier. — Au sud, Mexique compris, les aborigènes, convertis et civilisés, prirent place peu à peu dans la société des Européens [1] ; on y en compte à l'heure actuelle peut-être vingt millions. Rien de plus conforme à l'esprit de l'Évangile, que cette assimilation. Les missionnaires catholiques l'avaient commencée dans le nord, quand les protestants se rendirent maîtres du pays. Ces derniers, plus avides de richesses que de conversions, refoulèrent et laissèrent périr presque tous les sauvages [2]. Cette exclusion de l'élément barbare offrait sans doute des avantages; elle pouvait préparer la supériorité intellectuelle et matérielle de l'Amérique anglaise sur l'Amérique hispano-portugaise ; mais elle est elle-même barbare et fait peu d'honneur aux tenants du « pur Évangile ».

L'œuvre des missions échoua généralement en **Afrique**. Les mêmes causes qui la contrarièrent et l'affaiblirent dans tous les pays, devaient lui être particulièrement funestes sur le continent noir dont le climat est si meurtrier pour les Européens.

§ 348. — MISSIONS D'ASIE

En Asie, nous trouvons la déplorable querelle des *Rites chinois* [3] qu'il faut ici faire connaître.

1. Le président actuel (1904) de la république au Mexique, est un Indien.
2. BRUCKER, dans *La Controverse*, 1er août 1881.
3. PLATEL, *Mém. hist. présenté au souverain pontife Benoît XIV*

Les Chinois, alors comme aujourd'hui, avaient une sorte de culte pour leurs morts. Dans chaque maison, une pièce était affectée à ce culte. Là s'élevait une table ou autel, portant inscription des noms et dignités des défunts ; les membres de la famille s'y réunissaient plusieurs fois l'an sous la présidence de leur chef naturel qui paraissait faire fonction de prêtre ; on allumait des cierges, on brûlait de l'encens, on répandait des parfums, on offrait des sacrifices, on récitait des formules de prières, le tout dans l'ordre marqué par un cérémonial. — Aux deux équinoxes, les lettrés rendaient solennellement de semblables honneurs à Confucius dans les temples.

L'attachement des Chinois à ces pratiques plus que séculaires était extrême. Pouvait-on les tolérer ? Oui, au dire de Ricci et de presque tous les autres Jésuites venus après lui. Selon eux, les interdire absolument, c'était déchaîner la persécution sur la jeune chrétienté, attirer un arrêt de bannissement contre les missionnaires ; saint Grégoire n'avait-il pas usé d'une condescendance analogue envers les Anglo-Saxons ? Ces rites d'ailleurs étaient purement civils, n'avaient pas le caractère de culte proprement dit ; en supposant que l'ignorance et la bonne foi y mêlassent quelque idolâtrie, ne valait-il pas mieux différer les réformes nécessaires que de tout compromettre par un zèle inconsidéré ? Après un certain nombre de générations, quand la foi chrétienne aurait jeté dans le pays de profondes racines, on pourrait sans danger éliminer les pratiques abusives.

Ainsi raisonnaient les Jésuites[1]. Mais la presque tota-

sur les missions des Indes orientales, Lucques, 1745 ; réédité avec augm. sous le titre : *Mém. hist. sur les affaires des Jésuites avec le Saint-Siège,* Lisb., 1760. — Mamachi, *Orig. et Antiquit.*, II, 381 sq. — Pray, *Hist. controversiarum de ritibus sinicis*, 1789.

1. Daniel, *Hist. apologétique de la conduite des Jésuites de la Chine.* — Quelques Jésuites de marque, tels que Alexandre de Rhodes, Longobardi, Claude de Visdelou, étaient du sentiment opposé ;

lité des autres missionnaires, les Dominicains surtout, étaient d'un avis contraire ; ils ne voyaient que superstition et idolâtrie dans le culte rendu aux ancêtres et à Confucius, et croyaient devoir le proscrire. Le Père Moralès, Frère Prêcheur, partit pour Rome, député par les siens, fit un rapport à Innocent X ; et celui-ci, d'accord avec la Congrégation de la Propagande, prohiba les rites chinois (1645). Les Jésuites ne se soumirent pas. Persuadés que le Pape avait été mal informé, ils envoyèrent à Rome le Père Martini, dont le rapport provoqua une décision nouvelle : Alexandre VII et la Congrégation de l'Inquisition prononcèrent (1656) que, parmi les rites incriminés, les uns, entachés d'idolâtrie, devaient être prohibés ; que les autres, purement civils et politiques, pouvaient être autorisés. — Il y avait une apparence de contradiction entre les deux décisions émanées du Saint-Siège : Clément IX la fit disparaître en observant qu'elles ne visaient pas les mêmes faits, et qu'il fallait appliquer l'une et l'autre suivant les cas prévus.

La controverse, assoupie par cette explication, se réveilla dans les dernières années du XVII[e] siècle. Un prêtre du séminaire des Missions-Étrangères, Maigrot, venait d'arriver en Chine. Vicaire apostolique du Fo-Kien, il interdit (1693) aux chrétiens de son vicariat toute participation au culte des ancêtres et de Confucius, il défendit l'usage des mots *Tien*[1] (ciel) et *Xamti* (empereur suprême) pour désigner Dieu, et n'autorisa que le mot *Tien-Chu* (seigneur du ciel), il déclara erroné sur plusieurs points le rapport de Martini à Alexandre VII, etc. C'était une attaque contre les Jésuites. Des deux côtés on fit de nouveaux rapports pour renseigner le Saint-Siège. Clément XI envoya un légat *a latere*, de Tournon, prêtre

par contre, plusieurs missionnaires étrangers à la Compagnie de Jésus, avaient sur ce point les idées de Ricci (ROHRBACHER, l. LXXXVIII).

1. **Ét.*, 5 nov. 1901, p. 398 sq.

piémontais. Celui-ci, passant à Pondichéry, interdit les *Rites malabares* [1], en quoi il eut l'approbation du souverain Pontife (1706). Arrivé en Chine, il reçut (1707) la réponse du Pape et de l'Inquisition aux rapports des missionnaires : elle était entièrement conforme au sentiment de Maigrot. Il la publia, avec ordre à tout missionnaire de s'y soumettre sous peine d'excommunication. Ceux qui obéirent furent bannis de l'empire; lui-même fut jeté en prison où il mourut cardinal (1710). Les Jésuites, toujours persuadés d'avoir raison, en appelèrent du mandement du légat. Alors, bulle *Ex illa die* (1715) de Clément XI prescrivant l'obéissance pure et simple sous les peines canoniques les plus rigoureuses; plus tard, bulle *Ex quo singulari* (1742) de Benoît XIV confirmant la bulle clémentine, et enfin bulle *Omnium sollicitudinum* (1744) du même Pape, interdisant avec quelques tempéraments les rites malabares. Cette fois c'était bien la fin.

Le dénoûment de cette longue controverse fut désastreux pour les missions de Chine. Tous les missionnaires durent sortir du pays, sauf quelques Jésuites tolérés comme artistes et savants; et les chrétiens n'eurent que le choix entre l'apostasie et la mort. — Il n'en alla pas de même dans l'Inde [2]. Là, malgré de nombreuses et violentes persécutions, malgré la pernicieuse influence des Hollandais et des Anglais, la jeune chrétienté, grâce à la sagesse de Benoît XIV autorisant la séparation des Parias et des Brahmanes, continua de se soutenir et de prospérer. Lors de la suppression des Jésuites (1773), elle comptait plus de douze cent mille âmes.

La Corée [3], presqu'île située entre la Chine et le Japon, s'ouvrit tardivement à l'Évangile par les soins d'un jeune

1. *Hergenroether, t. VI, p. 448; — Picot, *Mémoires*, t. I, p. 259.
2. Sur l'Annam : *Rohrbacher, l. LXXXIX.
3. Dallet, *Hist. de l'Église de Corée*, 2 vol., Paris, 1874; — *Annales de la Propag. de la Foi*, n. 41, 42; — Rohrbacher, l. LXXXIX.

seigneur du pays, nommé Li. Ce seigneur, en 1784, se trouvait à Péking avec son père qui était ambassadeur. Il voulut profiter de son séjour dans la capitale du Céleste-Empire pour étudier les mathématiques. Les missionnaires européens lui mirent sous les yeux des livres traitant de la religion chrétienne : il les lut, se convertit, et, de retour en Corée, se mit à prêcher avec toute son ardeur de néophyte. Ses parents et ses amis, convertis par lui, se firent apôtres à leur tour. En moins de quatre ans, la chrétienté coréenne compta plus de quatre mille âmes; en 1800, elle en eut plus de dix mille. — Toutes ces conversions furent l'œuvre de l'apostolat laïque; on ne voit aucun prêtre en Corée avant 1793, date de l'arrivée, dans ce pays, d'un prêtre chinois. Malheureusement ces beaux commencements ne se soutinrent pas; la persécution sanglante, qui éclata au début du XIX[e] siècle, anéantit presque la jeune et brillante chrétienté.

CHAPITRE IV

ÉCOLES ET ÉCRIVAINS [1]

§ 349. — ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES, SCIENTIFIQUES ET PHILOSOPHIQUES DE L'ÉPOQUE

L'impulsion précédemment donnée aux sciences ecclésiastiques, se prolongea jusque vers le milieu du XVIIIe siècle. Cent ans durant (1648-1750), toutes les parties de la littérature chrétienne furent cultivées avec ardeur et succès, surtout l'histoire, la patrologie et la théologie positive. Après, la vogue et l'éclat semblèrent passer aux productions du parti philosophique. — Toutes les nations chrétiennes eurent leur part de gloire littéraire ; mais la France se fit la part du lion [2]. Pour la puissance et la fécondité de la pensée, les Français, au siècle de Louis XIV, furent le premier peuple du monde. Ils le seraient vraisemblablement aujourd'hui encore, si la secte philosophique n'avait créé une jeune France ennemie de l'ancienne, précipitant ainsi le pays dans des rivalités interminables qui empêchent son développement au dedans et affaiblissent son prestige au dehors.

Dans l'ordre des sciences profanes [3], le progrès fut continu. Ses débuts remontaient à la dernière période du moyen âge. Le XVe siècle avait porté les premiers coups à

1. Bibl. dans l'*Hist. générale*, t. VI (1895), p. 341 sq.

2. Le mérite en revient en partie à Louis XIV (*NISARD, *Hist. de la littér. fr.*, 8e éd., t. II, ch. VII).

3. TANNERY, dans l'*Hist. génér.*, t. VI, ch. X ; t. VII, ch. XV.

l'autorité usurpée d'Aristote, commencé de frayer des voies nouvelles à la science. Le XVIe, absorbé par les luttes et les guerres de religion, n'avait secondé que faiblement cette initiative ; à l'exception de Copernic [1] et de l'astronome danois Tycho-Brahé († 1601), ce dernier auteur d'un système planétaire différent tout à la fois de celui de Ptolémée et de celui de Copernic, on ne voit guère, à cette époque, de savants de premier ordre. Mais dès le XVIIe siècle le mouvement scientifique reprit son cours, les découvertes allèrent se multipliant; la nature parut se complaire à révéler à l'homme ses secrets. — Principaux savants : **François Bacon** [2] († 1626), chancelier du roi Jacques Ier d'Angleterre, restaurateur de la méthode expérimentale et d'observation ; l'astronome **Képler** [3] († 1631) de Wurtemberg, plus célèbre que son maître et ami Tycho-Brahé ; **Galilée** que nous connaissons déjà [4]; l'Italien **Torricelli** († 1647), inventeur du baromètre ; **Gassendi** († 1655), chanoine de Digne et professeur au Collège de France, savant universel ; **Pascal, Descartes, Leibnitz, Newton** († 1727), le Jésuite **Boscovich** [5] († 1787)...

La philosophie ne demeura pas en retard sur les sciences ; elle aussi sortit des voies anciennes, pas toujours avec bonheur il est vrai. — Son principal représentant

1. V. § 296.

2. *Œuvres,* éd. par Bazil MONTAGU, 12 in-8, Lond., 1825-26. — EMERY, *Le christianisme de Bacon*, 2 in-12, Paris, 1799 ; — J. DE MAISTRE, *L'examen de la phil. de Bacon;* — LIEBIG, *Lord Bacon* (all.); — Ch. DE RÉMUSAT, *Bacon,* 1877 ; — NICHOL, *Bacon*, Lond., 1886 ; — Ch. ADAM, *Philosophie de Fr. Bacon*, Paris, 1890.

3. *Œuvres*, 8 in-8, Francfort, 1868 sq. — Bg. lat. par BREITSCHWART, 1831 ; — notice biogr. par ARAGO (t. III de ses Œuvres). — Képler termine son ouvrage des *Harmonies célestes* par cette prière : « O toi qui par les clartés sublimes que tu as répandues sur toute la nature élèves nos désirs jusqu'à la divine lumière de la grâce, je te remercie, Seigneur et Créateur, de toutes les joies que j'ai éprouvées dans les extases où m'a jeté la contemplation de tes œuvres ».

4. V. § 296.

5. *CRÉTINEAU-JOLY, *Hist. de la C. de Jésus*, t. V, p. 355.

au XVIIe siècle. **René Descartes** [1] (1596-1650), naquit à La Haye (Touraine) de nobles parents originaires de Bretagne, fit ses études chez les Jésuites de la Flèche, puis s'engagea dans le métier des armes (jusqu'en 1620) pour perfectionner ses connaissances en voyageant. Sa passion de l'étude le détourna toujours du mariage : il ne connaissait pas, disait-il, de beauté comparable à celle de la vérité. Chrétien sincère et pratiquant, il priait Dieu et la sainte Vierge de le guider dans la recherche du vrai. Un vœu à accomplir lui fit faire le pèlerinage de Lorette (1624), d'où il passa à Rome pour gagner le jubilé qui allait s'ouvrir à la fin de cette même année. — En 1629, il résolut de se vouer désormais exclusivement à la méditation. Comme Paris et la France ne lui offraient pas de grandes facilités pour ce genre de vie, il passa en Hollande où il demeura vingt ans, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Les tracasseries qu'il eut à subir de la part des protestants, le déterminèrent (1649) à passer en Suède, auprès de la reine Christine désireuse de fixer à sa cour un homme de ce mérite. Arrivé à Stockholm, il logea chez l'ambassadeur de France, Pierre Chanut, excellent chrétien, chez qui il y avait tous les jours messe et exercices de piété. Il prit part à ces exercices, entendit chaque jour la messe, fit souvent des entretiens sur la religion; et succombant à la rigueur du climat au bout de quelques mois, il termina par une pieuse mort une vie qui avait toujours été chrétienne. — Ses restes, rapportés en France en 1667, reçurent une sépulture honorable dans l'église Sainte-Geneviève de Paris.

Ce que l'on sait le mieux de Descartes philosophe,

1. *Œuvres*, éd. par COUSIN, 11 in-8, 1824-26. —— EMÉRY, *Les Pensées de Descartes*. — Mg. par BAILLET, 2 in-4, 1691; — MILLET, *Descartes avant 1637*, Paris, 1867; *Descartes depuis 1637*, Paris, 1870; — BOUILLIER, *Hist. de la phil. cartésienne*, 3e éd., 2 in-12, Paris, 1868; — MONCHAMP, *Hist. du cartésianisme en Belgique;* — LEMAIRE, *Hist. du Cartésianisme chez les Bénédictins. Dom Robert Desgabets*, in-8, Paris, 1902 (th.); DE SWARTE, *Descartes, directeur spirituel*, in-16 (292 p.), Paris, 1904.

c'est sa méthode dans la recherche de la vérité. Il accumule les objections contre toutes les connaissances, feint de douter de tout (doute méthodique), et s'arrête à une proposition qui lui paraît défier toutes les attaques : *je pense*. De cette première vérité il tire la certitude de sa propre existence : *je pense, donc je suis;* il en conclut ensuite l'existence de Dieu qu'il fonde sur l'idée qu'il en a, l'existence des corps qu'il établit par la véracité de Dieu; toutes les vérités contre lesquelles il avait élevé des objections, reprennent place dans son esprit au nom de l'évidence. De là cette règle générale, donnée comme infaillible : « que l'on doit affirmer de chaque chose ce qui est renfermé clairement dans son idée ».

La philosophie cartésienne eut dès le début des partisans et des adversaires. Par une anomalie bizarre, la plupart des protestants, qui avaient jugé bon de se soustraire à l'autorité légitime de l'Église, restèrent fidèles à l'autorité humaine et très faillible d'Aristote, combattirent Descartes, Galilée et autres innovateurs, en s'appuyant sur le Stagirite. Les jansénistes et l'Oratoire, au contraire, accueillirent généralement avec faveur la nouvelle philosophie; mais les Universités et surtout les Jésuites lui furent opposés, et Rome la condamna *jusqu'à correction* (1663). En somme, le cartésianisme fit école en France et eut des partisans dans toute l'Europe. Les plus rudes coups lui vinrent peut-être des théories sensualistes de Locke, chères aux voltairiens. — La vérité se trouve entre le spiritualisme exagéré du philosophe tourangeau et le sensualisme du philosophe anglais [1].

1. Il y aurait injustice à incriminer les intentions de Descartes : il n'imagina son système que pour combattre plus efficacement, croyait-il, les athées et les matérialistes. — Sa philosophie contient des erreurs, dont plusieurs s'expliquent par le sentiment profond qu'il avait de la toute-puissance de Dieu (la réflexion est de M. Emery) : de ce nombre est son opinion de la mutabilité des essences au gré de la volonté divine. C'est ainsi que saint Thomas avait cru grandir en quelque sorte l'Homme-Dieu en déclarant qu'il ne partageait avec personne, pas même

§ 350. — UNIVERSITÉS, COLLÈGES, PETITES ÉCOLES

1) Les **Universités** n'avaient pas eu l'initiative de ce double mouvement scientifique et philosophique. L'attachement de la plupart aux doctrines péripatéticiennes ne leur permit même pas de s'y intéresser toujours beaucoup ; et leur attitude de réserve excessive, allant parfois jusqu'à une injuste opposition, jeta sur elles quelque discrédit. Les incrédules aidaient par leurs attaques à cette déconsidération, d'autant plus qu'ils bénéficiaient de tout ce que le corps universitaire perdait d'autorité et d'influence [1].

2) L'**Enseignement secondaire** [2], très florissant au XVIIe

avec sa sainte Mère, le privilège de la conception immaculée. — L'élément de vérité que renferme la philosophie cartésienne, Descartes ne l'a pas inventé : on le retrouve dans la tradition catholique. Le mérite du philosophe tourangeau est de l'avoir mis en relief, de l'avoir rappelé à l'attention des hommes qui réfléchissent, vulgarisé même jusqu'à un certain point. — Le cartésianisme n'a-t-il pas, indirectement et contrairement aux intentions de son auteur, favorisé le rationalisme ? Bossuet répond : « Je vois... en beaucoup d'articles très importants de la religion, un grand combat se préparer contre l'Église, sous le nom de philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie ; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse, et feront perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer, pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme » (*Lettre du 21 mai 1687 à un disciple du P. Malebranche, *Œuvres*, éd. Lebel, t. XXXVII, p. 374).

1. L'Espagne (Portugal compris), quand s'ouvre la période, a 35 Universités. Les principales : Salamanque, avec 75 chaires richement dotées, et 15.000 étudiants; Alcala, avec 42 chaires et 6.000 élèves; Coïmbre, avec 50 chaires et 4.000 élèves. — Ajoutons 4.000 collèges, « dont les plus florissants sont ceux des Jésuites » (BOISSONNADE, dans l'*Hist. génér.*, t. V, p. 677).

2. DUBOURGUIER, *Grandes écoles et gens d'Église au diocèse d'Amiens sous l'ancien régime*, in-8, Amiens et Paris, 1904 (*Ét.,* 20 avril 1904, p. 304).

siècle, soutint sa gloire et sa réputation au XVIII[e]; les collèges gagnèrent même en nombre et en richesse. — La France, sur ce point, ne le cédait à aucun autre pays du monde[1]. En 1789, on y comptait 900[2] collèges, jouissant d'un revenu annuel de trente millions, et étendant à plus de la moitié de leurs élèves le bienfait total ou partiel de l'enseignement gratuit. La rente de Louis-le-Grand s'élevait à 450.000 livres[3]; celle du collège du Puy-en-Velay, à 40.000[4]; celle du collège de Rodez, à 27.000[5]. Les incrédules n'étaient pas contents de cet état de choses; plusieurs, tout en affectant le zèle pour la diffusion de l'instruction, réclamaient contre le grand nombre d'établissements et contre la gratuité[6]. — Tous nos collèges étaient, ou *universitaires* et régis par la double autorité ecclésiastique et civile, ou *libres* et sous la dépendance exclusive de l'Église. L'immense majorité

1. D'après Franklin (*Écoles et Collèges*, p. 213), sur les 38 collèges de Paris en 1789, dix seulement étaient dans une situation prospère. Le fait est isolé, et s'explique par le grand nombre des collèges de la capitale.

2. En 1885, la France aura 353 lycées ou collèges communaux, 371 collèges laïques libres, 331 collèges ecclésiastiques et 158 petits séminaires, soit 860 établissements secondaires libres qui, ajoutés aux 353 établissements secondaires de l'État, donnent le chiffre de 1213 : on avait relativement davantage avant la Révolution (*Taine, *Le Régime moderne,* t. I, p. 214 sq. — Cf. *La Réforme sociale*, n° du 1[er] septembre 1885; — Sicard, *Les Év. av. la Révol.,* p. 353, 2[e] éd. — *Hanotaux, *Richelieu*, t. I, 2[e] édit., p. 462).

3. Taine, *Le Régime moderne*, t. I, p 215. — Cf. Jouvency, *Enseignement des Jésuites. L'élève de rhétorique au collège Louis-le-Grand de la Société de Jésus, au XVIII[e] siècle*, 1 vol., Paris.

4. Sicard, *Les Év. av. la Révol.*, p. 447.

5. Taine, *loc. cit.*

6. Sicard, *Études classiques avant la Révolution,* p. 513-532; — Id., *Les Évêques avant la Révolution,* p. 455 (2[e] éd.). — « On a décerné, dit Daunou, de magnifiques éloges à ceux qui ont contribué à rendre gratuite l'éducation des collèges. Cette gratuité n'est assurément pas sans danger, et je n'en aperçois pas moins dans le nombre si multiplié des collèges qui existent en France » (*Journal encyclopédique*, 1789, t. VII, p. 281, cité par l'abbé Sicard).

des maîtres appartenait au corps religieux ou au corps ecclésiastique. Les Jésuites, les Oratoriens, les Bénédictins, les Barnabites, les Doctrinaires, les Dominicains, les Franciscains, les Carmes, les Augustins, les Eudistes, les Lazaristes, les Génovéfains, les Frères du Saint-Sacrement dirigeaient un certain nombre de maisons; les prêtres séculiers étaient préposés à un plus grand nombre encore [1].

La suppression des Jésuites porta, dans tous les pays, un rude coup à la prospérité de l'enseignement secondaire [2]. — En France, l'État s'efforça de mettre la main sur les collèges de la Compagnie (une centaine), conformément au vœu des encyclopédistes. Un édit royal de 1763 [3] en confia l'administration à autant de bureaux, composés chacun de huit personnes, toutes laïques d'ordinaire, sauf l'évêque président, lequel d'ailleurs n'avait que sa voix. Ce dernier ne conservait la direction exclusive que du « spirituel et de l'enseignement de la foi »; encore ne pouvait-il destituer les professeurs de théologie, là où il y en avait, sans dire ses raisons s'il en était requis. En fait, les évêques souvent eurent, sur la direction de ces établissements, une influence prépondérante [4]; mais souvent aussi les Parlements les empêchèrent d'exercer la part restreinte d'autorité que leur laissait l'édit, nommèrent eux-mêmes des régents et défendirent de les destituer, troublèrent toute l'administration par leurs interventions abusives. Dans le nouveau personnel enseignant, il y avait un certain nombre de laïques; et ces

1. Sicard, *Les Évêques av. la Révol.*, p. 454.

2. « L'Europe savante a fait une perte irréparable dans les Jésuites. L'éducation ne s'est jamais bien relevée depuis leur chute ». « La destruction de cet Ordre a fait un mal irréparable à l'éducation et aux lettres. On en convient aujourd'hui ». Chateaubriand, *Génie du Christian.*, t. IV, p. 302, et *Mélanges;* — cf. Crétineau-Joly, *Hist. de la Comp. de J.*, t. V, p. 351.

3. *Picot, *Mémoires,* t. IV, p. 120; — Jager, t. XVIII, p. 369 sq.

4. Sicard, *Les Év. av. la Révol.*, l. II, ch. viii.

laïques avaient, pour la plupart, « des principes douteux, un zèle peu soutenu et une habitude d'indépendance contraire à la régularité et au bon ordre » [1]. On devine la formation que de tels maîtres devaient donner à la jeunesse. Ce furent surtout ces collèges, ainsi réorganisés et en partie laïcisés, qui préparèrent les scélérats de la Terreur. Louis-le-Grand en fournit plusieurs à lui seul, et des principaux [2].

3) Les **petites écoles** [3], en France, n'étaient pas moins prospères que les collèges. Rois, évêques, assemblées du clergé et synodes diocésains travaillaient à qui mieux mieux à les multiplier [4]. Louis XIV ordonna (1698) qu'il en fût créé dans toutes les paroisses et que tous les enfants les fréquentassent; le même ordre fut renouvelé en 1724, avec injonction aux « procureurs fiscaux de se faire remettre tous les mois la liste des enfants qui n'iraient pas aux écoles, afin de faire poursuivre les pères, mères,

1. Rapport de l'Assemblée du Clergé de 1775 au roi (Jager, t. XVIII, p. 494). — On s'explique ainsi les plaintes de quelques cahiers de la Révolution au sujet de la décadence des collèges (Jager, *ibid.*). — Les Oratoriens, appelés à remplacer les Jésuites dans nombre de collèges, s'adjoignirent par nécessité des laïques, qui entrèrent ainsi dans la congrégation à titre d'associés. Fouché et la plupart des membres de l'Oratoire qui apostasièrent lors de la Révolution, appartenaient à cette dernière catégorie (Perraud, *L'Oratoire de France*, p. 220-230). — En 1789, on comptait à l'Oratoire 394 membres laïques et seulement 236 prêtres (Ed. Biré, dans *L'Univers,* 30 sept. 1902). — Cf. Bg. de Fouché (1759-1820) par Madelin, 2ᵉ éd., 2 vol., Paris, 1903.

2. Tout autre était Louis-le-Grand, du temps des Jésuites. Le sceptique Barbier dit dans son *Journal* (août 1729) : « Ils (les Jésuites de L.-le-Gr.) ont cinq cents pensionnaires actuellement au collège, de toutes sortes d'états, de qualité et de bourgeois, et il faut retenir une chambre un an auparavant. Ce fait est certain... ils élèvent parfaitement bien la jeunesse en général... ». — Sur les écoles militaires, au temps de Louis XVI, voir Chuquet, *La Jeunesse de Napoléon,* p. 85 sq.

3. Bibl. § 290, V. — Cf. Picot, *Infl. de la Rel.*, t. II, p. 324.

4. *Allain, *L'Instruction primaire...*, ch. IX; — Brunetière, dans *D.-M.*, 15 oct. 1879, p. 939.

tuteurs et curateurs chargés de leur éducation »[1]. Aussi bien, en 1789, il y en avait presque partout. Taine en a compté « 25.000 pour les 37.000 paroisses de France, et fréquentées et efficaces »[2]. Les Frères de saint J.-B. de la Salle avaient 120 maisons fréquentées par 36.000 élèves; les Filles de la Providence, 116 maisons et 11.660 élèves; les sœurs de Saint-Vincent de Paul et les Ursulines réunies, 800 maisons[3]. A Lyon[4], ville de cent mille âmes, huit à neuf mille enfants des deux sexes recevaient l'instruction primaire ou secondaire : la proportion n'est guère plus forte aujourd'hui[5].

Comme par le passé, les petites écoles dépendaient totalement de l'autorité diocésaine. Les enfants y apprenaient le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul, toujours gratuitement[6], au moins ceux qui étaient pauvres. Il n'y avait pas cependant de budget de l'instruction publique : l'Église et la charité des fidèles couvraient les dépenses. — L'école gratuite existait donc avant la Révolution; elle a toujours été dans l'esprit de l'Église. Et cette gratuité n'était pas un leurre, comme celle qu'on a imaginée dans le dernier quart du XIXe siècle[7]. La gratuité laïque mo-

1. BRUNETIÈRE, *R. des D.-M.*, 15 oct. 1879.
2. Ap. SICARD, *Les Év. av. la Révol.*, p. 439.
3. BRUNETIÈRE, *loco cit.*
4. SICARD, *Les Év. av. la Révol.*, p. 454, note. — Au XVIIe siècle, M. Demia fut un grand promoteur d'écoles à Lyon. Voir sa *Vie* (in-12, Lyon, 1829); et cf. GRANDET, *Les SS. prêtres du XVIIe siècle*, 1re série, p. 205.
5. En 1683, les 1159 paroisses du diocèse de Rouen ont 1161 petites écoles (DE BEAUREPAIRE, t. II, p. 382, 383, 407; ALLAIN, p. 56). — Au début du XVIIIe siècle, les 800 paroisses des départements actuels du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, avaient chacune leur école primaire (GAUTHIER, art. *Franche-Comté*, dans le *Dictionnaire de pédagogie*).
6. ALLAIN; — FRANKLIN, *Écoles et Collèges*, p. 216.
7. En 1905, le budget de l'Etat ou des communes, pour l'instruction publique, est d'environ trois cents millions (*Ét.*, 5 mars 1905, p. 723 sq. — * Cf. TAINE, *Le Régime moderne*, t. II, p. 286 sq. de la 3e édit. in-8).

derne, prônée comme un bienfait par tous les organes de la libre pensée, est en réalité une charge nouvelle, puisque les contribuables payent sous forme d'impôt obligatoire. De plus, cet impôt est déraisonnable, car il oblige les pauvres à payer pour les riches ; et comme la classe pauvre ou médiocrement fortunée est de beaucoup la plus nombreuse, c'est sur elle en définitive que pèsent le plus lourdement les frais de l'écolage universel. Aux écoles chrétiennes d'avant la Révolution, *les riches payaient librement pour les pauvres;* aux écoles officielles d'aujourd'hui, *les pauvres sont contraints de payer pour les riches* [1].

§ 351. — APOLOGISTES [2]

Les incrédules se heurtèrent toujours et partout à l'autorité de l'Église, sans valeur à leurs yeux, quelquefois aussi à celle de l'État qu'ils redoutaient davantage.

En **France**, l'opposition du bras séculier fut d'abord réelle; mais elle s'affaiblit graduellement. L'incrédulité avait des représentants à la cour, au Parlement, dans tous les grands services, et la Pompadour leur était dévouée [3]; Malesherbes, qui fut à la tête de la librairie de 1750 à 1763. favorisait sous main les livres interdits : lui-même savait par cœur et récitait *la Pucelle* [4]. On en vint à ne

1. *ALLAIN, *L'Instruct. primaire*, p. 184-187. — Aujourd'hui le pauvre qui fait élever son enfant à l'école libre, et pas toujours gratuitement, ne laisse pas de payer pour le riche qui envoie son enfant à l'école publique.

2. *Dict. th.* de VACANT, art. *Apologétique*, V.

3. *SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. II, p. 495 sq.

4. TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 338. — Cf. SAINTE-BEUVE, *ibidem*, p. 512 sq.

faire opposition que pour la forme, par convenance : il fallait bien donner quelque satisfaction au clergé et ne pas paraître se déjuger. Même sous Louis XVI, l'arrêt du conseil royal interdisant (1785) l'édition par Beaumarchais des œuvres de Voltaire, resta à peu près lettre morte. En somme, la propagande des livres impies et obscènes ne trouva du côté de l'État qu'un faible obstacle, si même il y eut obstacle. « Cette demi-contrainte qu'on imposait alors aux ennemis de l'Église, dit de Tocqueville [1], loin de diminuer leur pouvoir, l'augmentait;... une complète liberté de la presse aurait été moins dommageable à l'Église ».

L'épiscopat fit à l'irréligion une opposition plus constante et plus ferme. L'Assemblée du clergé de 1770 publia un *Avertissement* sur les dangers de l'incrédulité; celle de 1775 en publia un autre rédigé par Lefranc de Pompignan; et l'on fit de ces deux instructions une ample diffusion dans toute la France. Chaque évêque, dans son diocèse, luttait pour la foi : missions, retraites, livres, mandements, rien ne fut négligé. On cite, parmi les prélats dont les mandements fixèrent davantage l'attention publique : de Brancas (Aix), de Pompignan [2] (Le Puy, Vienne), de Furnel (Lodève), de Luynes (Sens), de Montazet (Lyon), de La Luzerne (Langres). L'évêque de Boulogne, de Pressy, publia contre l'incrédulité, à partir de 1767, toute une série de mandements (2 vol. in-4°) qui eussent rendu un plus grand service à l'Église si le style en eût été plus concis et les idées plus claires. Au premier rang des défenseurs mitrés de l'orthodoxie, figure Christophe de Beaumont [3], archevêque de Paris (1746-1781). Il con-

1. Cité par Sciout, *Hist. de la Constitution civile du clergé*, t. I, p. 61.
2. Bouvier, *Une carrière d'Apologiste au XVIIIe siècle. De Pompignan*, dans *L'Université catholique* (de Lyon), juin 1903 sq.; en broch. (125 p.), Paris, 1903.
3. Bg. par Régnault, S. J., 2 in-8.

damna et réfuta par ses mandements la thèse de l'abbé de Prades, l'*Esprit* d'Helvétius, l'*Émile* de Rousseau, le *Bélisaire* de Marmontel. En même temps, il prenait sous sa protection les Jésuites persécutés et faisait aux jansénistes une guerre intrépide, ce qui lui valut d'être exilé quatre fois : à Conflans, à Lagny, à la Trappe, au château de la Roque. Quand il mourut (12 déc. 1781), trois mille pauvres se rendirent à l'archevêché, demandant leur père. On dit que plus de mille ecclésiastiques et des centaines d'autres personnes ne subsistaient que de ses bienfaits [1].

Le zèle des évêques et de leurs auxiliaires, surtout prêtres et religieux, sauva la foi de la masse du peuple, mais réussit moins auprès des classes élevées; pourquoi [2]? Cet insuccès partiel s'explique par les causes déjà signalées [3]. Ajoutons ici, qu'à certains égards, la défense ne fut pas à la hauteur de l'attaque. Pour le talent d'écrire, les évêques du XVIIIe siècle ne luttaient pas avec avantage contre les chefs de la secte philosophique. Ils répondaient sans doute solidement, encore que leurs études les eussent mieux préparés à combattre l'hérésie que les négations radicales de la libre pensée. Mais il ne suffisait pas d'avoir raison; il fallait encore se faire lire, forcer l'attention publique : c'est à quoi ils ne réussirent qu'imparfaitement. Le siècle frivole ne prêta qu'une médiocre attention à leur argumentation parfois un peu lourde, et écouta favorablement des hommes qui sapaient l'autel et le trône, armés de rire, d'ironie, de sarcasme et parfois d'éloquence; il les écouta d'autant plus volontiers que ces hommes l'amusaient et flattaient ses passions.

Principaux apologistes :

En France[4]. — **Mauduit** († 1709), de Vire, Oratorien,

1. Rohrbacher.
2. * Sicard, *Les Év. av. la Révol.*, t. I, p. 355-357; t. II, p. 115.
3. Supra, *passim*.
4. Sur Pascal († 1662), auteur des *Pensées*, v. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 322 (1re éd.). — Bibl. au § 319, 3.

auteur d'un *Traité de la Religion.* — François Lami (✝ 1711), originaire d'une famille noble de Chartres, Bénédictin de Saint-Maur, ami de Fénelon et lié avec beaucoup de gens de lettres. On a de lui : *Nouvel Athéisme renversé* (contre Spinosa); *L'Incrédule amené à la religion par la raison; Traité de la connaissance de soi-même*, etc. — **Huet** [1] (✝ 1721), né à Caen, sous-précepteur du dauphin fils de Louis XIV, puis évêque de Soissons avant de passer sur le siège d'Avranches; l'un des plus savants prélats de son siècle, auteur de la *Démonstration évangélique.* En 1697, il donna sa démission afin de se créer des loisirs pour l'étude [2], et se retira chez les Jésuites de la rue Saint-Antoine (Paris) où s'écoulèrent ses derniers jours. On lui reproche d'avoir exagéré la faiblesse de la raison humaine. — **Sommier** (✝ 1737), né en Franche-Comté, archevêque de Césarée *in partibus infidelium,* auteur d'une *Histoire dogmatique de la religion* (6 vol.) et d'une *Histoire du Saint-Siège* (7 vol.). — **De Tournemine**, S. J. (✝ 1739), né à Rennes, bibliothécaire à la maison professe de Paris, théologien, philosophe, antiquaire, littérateur, critique, surtout apologiste. — Melchior **de Polignac** (✝ 1741), né au Puy, cardinal archevêque d'Auch, ministre de France à Rome. Son poème latin, l'*Anti-Lucrèce*, publié seulement après sa mort, est un chef-d'œuvre d'élégante poésie et de raisonnement; la philosophie en est toute cartésienne. — **Houteville** (✝ 1742), né à Paris, Oratorien, auteur de *la Religion chrétienne prouvée par les faits* (in-4), ouvrage contre lequel les Jésuites de Trévoux formulèrent de solides objections. — **Baltus**, S. J. (✝ 1743), né à Metz, bibliothécaire au collège de sa Compagnie à Reims : *La Religion chré-*

1. Picot, *Mémoires*, t. II, p. 423.
2. Ses diocésains, mécontents de ne pouvoir l'approcher aussi souvent qu'ils l'auraient souhaité, disaient plaisamment que leur évêque n'avait pas fini ses études.

tienne prouvée par l'accomplissement des prophéties; — Réponse à l'Histoire des Oracles de Fontenelle; — Défense des saints Pères accusés de Platonisme. — **De la Chambre** († 1753), docteur de Sorbonne, auteur d'un traité de l'Église et de publications diverses contre l'incrédulité. — **De Saint-Cyr** († 1761), sous-précepteur du dauphin fils de Louis XV, membre de l'Académie française. On lui doit un catéchisme et des décisions de cas de conscience (in-12) à l'usage des cacouacs (incrédules). — **Delamare** († 1764), Jésuite breton, auteur de *La foi justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison :* excellent ouvrage. — **Bullet** († 1775), professeur de théologie et doyen à l'Université de Besançon, l'un des principaux apologistes : *Histoire de l'établissement du christianisme tirée des seuls auteurs juifs et païens* (in-4); — *Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature; — Réponses critiques aux difficultés des incrédules contre divers endroits des Livres Saints* (3 vol.)... — **Le François** († 1782), prêtre franc-comtois, mort à Paris en léguant tous ses biens aux pauvres. — **Régnier** [1] († 1790), prêtre de Saint-Sulpice, originaire d'Auvergne : *Certitude des principes de la Religion* (6 in-12) et un *Traité de l'Église* (2 in-8). — **Bergier** [2] († 1790), lorrain d'origine. — Il étudia la théologie sous le savant Bullet à Besançon, fut curé pendant seize ans (1748-1764), puis principal du collège de la dite ville (depuis la suppression, 1764, des Jésuites jusqu'en 1769), et mourut chanoine de Notre-Dame à Paris. On le regarde comme le plus complet des apologistes de son temps, quoique son style n'ait ni concision ni éclat; il recevait du clergé de France une pension de deux mille livres. On a de lui un *Traité historique et dogmatique*

1. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne* (1890), t. I, p. 442 sq.
2. Hurter, *Nomenclator*, Inspruck, 1895, t. III, col. 270 sq. — *Kirchenlexikon*, 2e éd., Frib.-Br., 1883, t. II, col. 408 sq.

de la Religion (12 in-12, Paris, 1780; 8 in-8, 1820) et un *Dictionnaire théologique* (3 in-4). Ce dernier ouvrage, composé pour l'*Encyclopédie* [1], a été souvent réimprimé. — **Clémence** († 1792), chanoine de Rouen, qui porta, dans la défense des Livres Saints contre les incrédules, une connaissance approfondie des langues orientales. — Charles-Louis **Richard** († 1794), Dominicain lorrain, fusillé par les Français à Mons, pour avoir publié un *Parallèle des Juifs, qui ont crucifié J.-C., avec les Français qui ont exécuté leur roi.* — **Gauchat** († 1799), prêtre bourguignon, auteur des *Lettres critiques* (19 in-12) contre les incrédules, et de l'*Harmonie générale du Christianisme et de la raison* (4 vol.). —L'abbé **Guénée** († 1803), originaire d'Étampes, professeur de rhétorique pendant vingt ans au collège du Plessis, membre de l'Académie des Inscriptions. Ses *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire,* écrites d'une plume alerte, sont un chef-d'œuvre de critique savante et d'ironie fine et mordante. Leur succès fut très grand. Plus qu'aucun autre ouvrage d'apologétique, elles fixèrent l'attention publique et firent de cuisantes blessures à Voltaire qui écrivit à d'Alembert : « Le secrétaire juif n'est pas sans esprit et sans connaissances; mais il est malin comme un singe, il mord jusqu'au sang en faisant semblant de baiser la main ».

Hors la France. — **Gotti** († 1742), né à Bologne, Dominicain et cardinal, auteur d'un grand ouvrage (12 vol.) établissant la divinité de la religion chrétienne. — **Mérati** († 1744), né à Venise, Théatin : *Vérité de la Religion chrétienne et catholique* (2 in-4). — **Feller**, S. J. († 1802), né à Bruxelles, dont la science n'avait d'égal que son zèle contre les incrédules et les jansénistes.

1. V. § 335, 3.

On a de lui le *Catéchisme philosophique*, réfutation générale de l'incrédulité, et un *Dictionnaire historique :* deux ouvrages souvent réédités. — **Gerdil** († 1802), savoyard d'origine, Barnabite et cardinal, l'un des plus savants apologistes, très versé notamment dans les questions de philosophie et de théologie. Ses œuvres[1], latines, italiennes, françaises, visent presque toujours l'incrédulité.

§ 352. — CONTROVERSISTES ET THÉOLOGIENS

La controverse garde le rang d'honneur précédemment conquis. La théologie, dans son ensemble, devient de plus en plus positive; et sa partie morale continue de se développer, sans primer encore la dogmatique comme elle le fera au XIXe siècle. — Il y a lutte entre le rigorisme et la tendance contraire de beaucoup de casuistes : le grand nombre paraît incliner vers les doctrines rigides, et s'oppose d'abord à la doctrine modérée de saint Liguori qui finit cependant par rallier la majeure partie des théologiens raisonnables.

En France. — Denis **Petau**, S. J.[2] († 1652), d'Orléans, aussi pieux que savant, « Aquila Jesuitarum ». Il professa la philosophie à Bourges et la théologie à Paris. Ses principaux ouvrages sont les *Dogmata theologica* (5 fol., Paris, 1644 sq.) et ceux qui concernent la chronologie : *Doctrina temporum; — Uranologia; — Rationarium temporum*. C'est un théologien de l'école positive, remarquable par son érudition.

Thomassin[3] († 1695), d'Aix, « perle de l'Oratoire », professeur de belles-lettres dans divers collèges, de phi-

1. 20 vol. in-4, Rome, 1806-21.
2. Bg. par Chatellain, in-8, Paris, 1884.
3. Perraud, *L'Oratoire de France*, p. 315; — Picot, *Infl. de la Religion*, t. II, p. 316.

losophie à Pézénas, de théologie à Saumur, puis à Saint-Magloire de Paris. Il rappelle le P. Petau par son immense érudition et l'objet de ses études, comme par sa piété. En philosophie il était très platonicien; en théologie il imagina sur la grâce un système intermédiaire entre le thomisme et le molinisme[1]. On a de lui les *Dogmata theologica*[2] (3 fol.) et l'*Ancienne et nouvelle discipline de l'Église* (3 fol.). Ce dernier ouvrage fut traduit en latin par l'auteur lui-même, mais dans un autre ordre.

Morin[3] († 1659), de l'Oratoire, né protestant à Blois et converti par Duperron. Il était très versé dans les langues orientales. Ses écrits sur la théologie et la discipline ecclésiastique témoignent d'une grande érudition.

Raynaud, S. J. († 1663), théologien de l'école positive. On trouve dans ses vingt volumes in-folio beaucoup d'idées singulières; plusieurs de ses écrits furent mis à l'Index. — **Bail**[4] († 1669), docteur de Sorbonne. — **Nicolaï**, O. P. († 1673), de Verdun, éditeur et annotateur estimé de la Somme théologique de saint Thomas. — **Contenson**[5], O. P. († 1674), dont la *Theologia mentis et cordis* atteste la piété et la doctrine. — **Launoy**[6], janséniste sur plusieurs points, surnommé le *Dénicheur de saints* à cause des hardiesses de sa critique; la plupart de ses écrits (histoire et théologie) furent mis à l'Index. — Jacques de **Sainte-Beuve** († 1677), professeur et docteur de Sorbonne, directeur éclairé et bon casuiste; le clergé de France le chargea de rédiger une théologie morale et lui fit une

1. « Ad hos tamen (les Molinistes) magis accedit », dit Hurter.
2. Édit. Paris, 1854.
3. * Perraud, *L'Oratoire de France*, p. 274.
4. *Théologie affective*, éd. Chevereau, 5 vol., Paris, 1855; — nouv. édit., Montrejeau, 1904. — Hurter, *Nomencl. litt.*, Inspruck, 1893, t. III, col. 189-190.
5. 9 vol., Lyon, 1673-76. — Né au diocèse de Condom, † 33 ans.
6. Docteur de Sorbonne, né près de Coutances.

pension. — **Gonet**, O. P. († vers 1681), auteur estimé du *Clypeus*[1]. — **Tricassin**, O. C. (vers 1691), ainsi appelé parce qu'il était de Troyes. — **Frassen**[2] († 1711), gardien de la maison des Franciscains de Paris. — **Juénin**[3] († 1713), de l'Oratoire, professeur de théologie à Saint-Magloire, suspect de jansénisme. — **Malebranche**[4] († 1715), de l'Oratoire, logicien et métaphysicien de premier ordre, écrivain très élégant, doué d'une brillante imagination, mais penseur téméraire ; avec cela pieux, doux et modeste. — **Witasse** († 1716), docteur et professeur de Sorbonne, opposant à la bulle *Unigenitus*. — Louis **Habert**[5] († 1718). — **Pontas**[6] († 1728), auteur estimé du *Dictionnaire des cas de conscience* (2 in-fol.) dont Collet a publié un abrégé. — **Tournély** († 1729), né à Antibes, docteur et professeur de Sorbonne, auteur d'une excellente théologie (18 in-8) dont le Sulpicien Montagne et le Lazariste Collet ont chacun publié un abrégé. — **Vittement** († 1731), recteur de l'Université de Paris, pieux, modeste et d'un admirable désintéressement; il n'a laissé que des ouvrages manuscrits. — **Babin**[7] († 1734), professeur de théologie à l'Université d'Angers, qui rédigea avec un

1. *Clypeus theolog. thomist. contra novos ejus impugnatores* (Bordeaux, 1659).
2. Hurter, *Nomenclator*, t. II, p. 626.
3. Auteur d'une Théologie classique, à l'Index, et d'une Théologie morale (6 vol.).
4. Né à Paris. Sa *Recherche de la vérité* est un chef-d'œuvre de style; son *Traité de la nature et de la grâce* fut combattu par Bossuet et Fénelon. — Voir André, *Vie du R. P. Malebranche*, publiée (Paris, 1886) par le P. Ingold. — Cf. Ollé-Laprune, *La philosophie de Malebranche* (2 vol., Paris, 1870); — Perraud, *L'Oratoire de France*, p. 294 sq.; — Henry Joly, *Malebranche*, in-8, Paris.
5. Né à Blois, docteur de Sorbonne, auteur presque janséniste d'une Théologie (7 vol.).
6. Du diocèse d'Avranches, docteur de Navarre.
7. V. *Mémoires de Trévoux*, 1743, p. 2575-2583; 1745, p. 1897-1901; 1746, p. 917-929; — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*, Paris, 1822, t. III, p. 395; — Hurter, *Nomenclator litterarius*, Inspruck, 1893, t. II, col. 1249.

sage talent les 18 premiers volumes des *Conférences d'Angers*[1]. — **L'Herminier**[2] († 1735). — **Serry**[3], O. P. († 1738). — **Drouin**[4], O. P. († 1742), suspect de tendances jansénistes. — **Antoine**[5], S. J. († 1743). — **Merlin**[6], S. J. († 1747). — **Languet**[7] († 1753), archevêque de Sens. — **Billuart, O. P.** († 1757), né près de Rocroy, l'un des meilleurs représentants de l'école thomiste; on a de lui une théologie scolastique (19 in-8, Liège, 1746-1751) dont il donna un abrégé (6 in-8, Liège, 1754). — **Collet** († 1770), Lazariste, auteur d'une *Théologie morale* en 17 volumes, écrivain pieux, solide et fécond, mais à tendances sévères. — Deux prêtres de Saint-Sulpice, **Montagne** († 1767) et **Legrand**[8] († 1780), ce dernier avantageusement connu par son traité *De Incarnatione Verbi divini*[9]. — **De La Blandinière**[10] († 1795), principal continuateur, pendant quarante ans, des *Conférences d'Angers*. — **Bailly**[11]

1. Éd. Angers, 24 in-12, 1785; Paris et Besançon, 20 in-8, 1830.
2. Docteur de Sorbonne, dont on a une Théologie scolastique en 7 vol.
3. Né à Toulon. Il a composé une *Histoire des Congrégations de Auxiliis*, vivement attaquée par les Jésuites; un traité *De Romano Pontifice* (à l'Index) et une *Theologia supplex* (à l'Index).
4. Auteur d'un *Traité dogmatique et moral des sacrements*, en latin (2 fol.).
5. On a de lui deux Théologies en latin : l'une dogmatique (7 vol.), l'auteur morale (4 vol.), et une *Démonstration de la vérité de la religion.*
6. Né à Amiens. — Ouvrages : *Examen du fait d'Honorius ; — Traité historique et dogmatique sur la forme des sacrements*, etc.
7. On a de lui deux vol. in-fol. de controverses, principalement contre les jansénistes.
8. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 338 sq., 361 sq.
9. Dans *Curs. th.* Migne.
10. Né à Laval. — L'assemblée du clergé, qui l'avait chargé de continuer les *Conférences d'Angers*, lui faisait une pension de mille livres.
11. Né près de Beaune. — A partir de 1763, il occupa pendant vingt-cinq ans à Dijon une des chaires de théologie laissées vacantes par les Jésuites. — Sa Théologie sera mise à l'Index le 7 décembre 1852, *donec corrigatur*, à cause de la thèse contre l'infaillibilité pontificale,

(† 1808), dont la théologie en huit volumes fut adoptée dans la plupart des séminaires de France. — **De Montazet** († 1788), archevêque de Lyon, qui renouvela tous les livres liturgiques du diocèse pour les mettre d'accord avec ses opinions plus ou moins jansénistes, et fit rédiger par le Père Valla de l'Oratoire un manuel de philosophie (*Philosophie de Lyon*) et un autre de théologie (6 vol.). Ce dernier, momentanément enseigné, sur ordre, par les Sulpiciens de Lyon, fut mis à l'Index. Quant au manuel de philosophie, ouvrage superficiel, mais rédigé avec clarté et élégance, il a eu longtemps de la vogue dans nos séminaires.

Hors la France. — **De Lugo**, S. J. († 1660), né à Madrid, professeur au Collège romain et cardinal, dernier grand scolastique. Le meilleur traité de ses sept volumes in-folio est le *De virtute et sacramento pœnitentiæ*[1]. — **Saint Liguori**[2] († 1787), dont les œuvres sont dogmatiques, polémiques, morales et ascétiques. Elles ne se distinguent, ni par l'élévation du génie, ni par le fini du travail; mais on y trouve de la piété, un esprit tout tourné à la pratique, une préoccupation constante du salut du prochain. Sa *Théologie morale*, souvent et expressément approuvée par le Saint-Siège, jouit d'une autorité exceptionnelle[3]. — **Sylvius** († 1649), professeur à l'Université de Douai, très zélé contre le jansénisme, auteur d'un bon commen-

et cessera dès lors d'être enseignée dans les séminaires (Hurter, *Nomencl. litt.*, 2e éd. 1895, t. III, col. 507 sq.).

1. Non moins versé dans les sciences naturelles que dans la théologie, De Lugo répandit, des premiers, l'usage du quinquina qui fut longtemps appelé *poudre de Lugo*.

2. Éd. Venise, 1833 (60 vol.); — Monza, 1839 (68 vol.) — Lig. *Opera dogmatica ex ital. sermone in latinum transtulit,... notisque auxit* Walter, 2 in-4, Rome, 1903. — Bibl. § 344, V.

3. Decretum super concessione tituli Doctoris, 23 mart. 1871 : « Cum inter implexas theologorum sive laxiores sive rigidiores sententias tutam straverit viam... ».

taire de la Somme théologique de saint Thomas. — **Busenbaum** († 1668), Jésuite allemand, auteur d'une *Théologie morale*[1] dont saint Liguori adopta la méthode. — **Sfondrate** († 1696), de Milan, Bénédictin de Saint-Gall et cardinal, grand adversaire des quatre articles de l'Assemblée du clergé de France de 1682. Son opinion sur la prédestination[2], conforme à celle de Lessius, fut combattue par Bossuet. — **Gonzalès** († 1705), général des Jésuites, auteur d'un traité contre les quatre articles gallicans, et d'un autre contre le *probabilisme*[3]. — **Chiericato**[4] (Clericatus) († 1717), de l'Ordre de Saint-Philippe de Néri. — **Marin**[5] († 1725), Jésuite espagnol. — **Cienfuegos**[6] († 1739), Jésuite espagnol et cardinal. — **Stay**[7] († 1744), religieux de saint Basile. — **Gaïtan**, O. C. († 1753), de Bergame, théologien moraliste et écrivain fécond. — **Concina**[8], O. P. († 1756), Italien, qui écrivit plus de 40 volumes pour défendre les théories les plus rigides de la théologie morale. — Les deux frères **Ballerini**[9], prêtres de Vérone. — **Tho-**

1. *Medulla Theologiæ moralis* (Munster). — Sur Busenbaum, v. : — De Backer et Sommervogel, *Bibliothèque de la Cie de Jésus*, t. II, col. 444-445 ; — Hurter, *Nomenclator*, t. II, col. 259-260 ; — *Dictionn. th.* Vacant.

2. *Nodus prædestinationis... quantum homini licet dissolutus*, ouvrage que Bossuet et quatre autres évêques dénoncèrent vainement à Innocent XII en 1697 (Cf. *Ép.* 201 et 211 de Bossuet).

3. A l'occasion des difficultés que le P. Gonzalès (pas encore général) éprouva de la part de ses supérieurs pour la publication de ce dernier traité, Innocent XI fit intimer par le S.-Office au général de la Compagnie l'ordre suivant : Qu'il soit permis à tous les Jésuites d'écrire en faveur du probabiliorisme et contre le probabilisme (*Études*, 20 mars 1901 et 20 juin 1902, art. du P. Brucker).

4. *Décisions sur les Sacrements*, 3 fol. (c'est de la th. morale).

5. *Théol.* (3 fol.).

6. Dernier cardinal jésuite avant la suppression de l'Ordre. Clément XI, qui lui donna la pourpre, avait fait le même honneur à deux autres Jésuites : Tolomei et Salerno.

7. Né à Candie. — *Th. dogm.* (6 vol.); *Th. morale* (8 vol.).

8. *Picot, *Mémoires*, t. III, p. 449.

9. L'un, Pierre Ballerini († 1764), était surtout théologien et canoniste ; on a de lui une édition des Œuvres de saint Léon pape (3 fol.),

mas de Charmes († 1765), capucin lorrain, auteur d'une bonne théologie classique (6 vol. in-12). — **Berti**[1] († 1766), religieux augustin d'Italie. — **Patuzzi**, de Vérone, O. P. († 1769), auteur d'une *théologie morale* et d'autres écrits dirigés surtout contre le probabilisme. — **Chardon** († 1771), Bénédictin de Saint-Vannes, auteur d'une bonne *Histoire des Sacrements*. — **Gener**[2] († 1780). — **Challoner**[3] († 1781). — **Trombelli**[4] († 1784), etc.

§ 353. — EXÉGÈTES

En France. — **Richard Simon** († 1712), de Dieppe[5], deux fois sorti de l'Oratoire, véritable initiateur dans la science des Écritures, mais hardi et téméraire[6]. Bossuet[7] et les solitaires de Port-Royal attaquèrent vivement quelques-unes de ses opinions; et la plupart de ses nombreux ouvrages furent mis à l'Index. L'opinion lui est aujourd'hui moins défavorable, surtout en ce qui concerne son *Histoire critique du Vieux Testament* (1678). — **Le Maistre de Saci**[8] († 1684), prêtre janséniste, directeur pendant

et un traité *Du Pape* contre Febronius; — l'autre, Jérôme Ballerini, était particulièrement versé dans l'histoire et la critique.

1. *De theologicis disciplinis* (8 in-4); *Hist. eccl.* (7 in-4).
2. Jésuite espagnol. — *Th. dogm.* (6 in-4).
3. Vicaire apostolique à Londres, principal soutien de l'Église catholique d'Angleterre au XVIII[e] siècle, auteur de nombreux et bons ouvrages de controverse contre les protestants.
4. Chanoine régulier de Bologne. — *Traité des Sacrements* (13 vol.).
5. Perraud, *L'Oratoire de France*, p. 501; — Trochon, *Richard Simon et la critique biblique*, Rouen, 1868. — Henri Margival, *Richard Simon et la critique biblique au XVII[e] siècle*, in-8, Paris, 1900 (trop favorable); — Ingold, *Bibliogr. Oratorienne*, p. 121-163.
6. La Sorbonne alla trop loin, dans un sens opposé, en exigeant de Buffon, qu'il reconnût des jours de vingt-quatre heures dans le récit biblique de la création. Le célèbre naturaliste déclara accepter ce jugement (Picot, *Mémoires*, t. III, p. 179; t. V, p. 122).
7. *Œuvres*, édit. de Versailles, t. XXXVII, p. 473; t. XXXVIII, p. 302.
8. Né à Paris. Œuvres : 1) Traduction lat.-fr. et Commentaire de

quelque temps des religieuses de Port-Royal. — **Bernard Lami**[1] († 1713), de l'Oratoire, à la fois exégète, philosophe cartésien et théologien. — **De Carrières** († 1717), de l'Oratoire, dont la *Bible* très connue comprend la traduction française de Saci et un bon commentaire littéral de toute l'Écriture. — Les Oratoriens : **Le Long**[2] († 1721), **Bourrée**[3] († 1722), **Duguet** († 1733) et **Houbigant**[4] († 1783). — **Lallemant**, S. J.[5] († 1748), et son confrère **Berruyer**[6] († 1758). — **Mésenguy**[7] († 1763), clerc minoré, janséniste. — **De Villefroy** († 1777), professeur d'hébreu au Collège royal. — **Rondet** († 1785), de Paris, auteur d'un abrégé (14 vol.) du commentaire de Dom Calmet.

Hors la France. — **Dom Calmet** († 1757), Bénédictin de Saint-Vannes, abbé de Sénones : *Commentaire littéral de tous les Livres de l'Ancien Testament*[8]; — *Histoire universelle sacrée et profane*, etc. On loue l'érudition et la modestie de cet auteur; mais sa critique laisse souvent à désirer, et son style est lourd et diffus quand il n'est

l'Ancien Testament (30 vol. in-8); 2) Traduction (à l'Index) du Nouveau Testament, publiée à Mons, et connue sous le nom de *Nouveau Testament de Mons*. — Sur Saci, voyez Hurter, *Nomenclator*, t. II, p. 419 sq.

1. *Apparatus ad Biblia sacra* (Grenoble, 1687). — *Cf. Perraud, *L'Oratoire de Fr.*, p. 280.

2. *Bibliothèque sacrée* (catalogue des manuscrits et des textes originaux de la Bible). — * Cf. Perraud, *L'Or. de Fr.*, p. 290.

3. Né à Dijon; plus de 40 volumes.

4. Perraud, p. 347.

5. Né à Saint-Valery-sur-Somme; très zélé contre le jansénisme; auteur des *Réflexions morales avec des notes sur le Nouveau Testament* (12 vol.), dans un sens opposé à celui des *Réflexions* de Quesnel.

6. Né à Rouen; auteur de l'*Histoire du peuple de Dieu* (14 vol. in-4, à l'Index).

7. Du diocèse de Beauvais. Œuvres : *Abrégé de l'Hist. de l'Ancien Testament* (10 vol.); *Exposition de la Doctrine chrétienne* (6 vol., condamnée par Clément XIII); *Vie des Saints* (6 vol.), etc.

8. 23 vol. in-4, Paris, 1707-1716.

pas incorrect. — **Bernardin de Picquigny**, O. C. († 1709), pieux et savant auteur d'un *Commentaire sur les Évangiles*, et de la *Triple exposition des épîtres de saint Paul* (en latin).

§ 354. — HISTORIENS ECCLÉSIASTIQUES

Cette période est l'âge d'or de l'histoire. En présence des négations obstinées de l'hérésie et de l'incrédulité, les catholiques éprouvent de plus en plus le besoin de montrer les bases historiques de leur foi ; ils remontent les siècles écoulés, étudient les sources, contrôlent les textes et les témoignages ; et ces travaux aboutissent à la publication d'innombrables et importants ouvrages de critique et d'érudition.

En France

I. **Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur** : — — **Luc d'Achéry**[1] († 1685). — **Bulteau**[2] († 1693). — L'incomparable **Mabillon**[3] († 1707), dont le savoir n'avait d'égal que la modestie. — **Ruinart**[4] († 1709), disciple, collaborateur et biographe de Mabillon. — **Denis de Sainte-Marthe**[5]

1. Né à Saint-Quentin. — *Spicilegium,* 13 in-4, Paris, 1655-1677; nouv. éd., 3 fol., *ibid.*, 1723. C'est un recueil de pièces inédites pouvant servir à l'histoire ecclésiastique. Nombre de ces pièces avaient été fabriquées par un faussaire de profession, le P. Jérôme Vignier de l'Oratoire († 1661) (J. Havet, *Les découvertes de J. Vignier, Bibl. Éc. chart.*, t. XLVI, p. 205-271, Paris, 1885 ; cf. *Bull. crit.*, 1885, p. 408). La bonne foi de d'Achéry y fut trompée.

2. *Hist. des moines d'Orient* (in-8) ; — *Hist. des moines d'Occident* (2 in-4).

3. *Acta SS. S. Benedicti* (9 fol.) ; — *Annales ordinis S. Benedicti* (6 fol., Paris, 1668-1702) ; — *De re diplomatica libri VI* (Paris, 1681 ; ouvrage précieux où est expliqué ce qui regarde l'écriture, le style, l'origine des chartes et des diplômes). — Mg. par Ruinart ; — Jadart, 1881 ; — E. de Broglie, Paris, 1888, 2 vol.

4. *Acta primorum martyrum sincera* (1689) ; c'est l'éd. la plus exacte et la meilleure qui ait été faite des *Actes des martyrs*.

5. Né à Paris. — *Gallia christiana.* Des membres de sa propre famille avaient fait un recueil sous ce nom ; il s'en servit, mais de ma-

(† 1725), supérieur de la Congrégation, appelant de la bulle *Unigenitus*. — **Martène**[1] († 1739). — **Charles De La Rue**[2] († 1739). — **Bernard de Montfaucon**[3] († 1741). — **Rivet**[4] († 1749). — **Bouquet**[5] († 1754). — **Vaisette**[6] († 1756). — **Maran**[7] († 1762). — **Clémencet**[8] († 1778). — **Clément**[9] († 1793).

nière à le refondre entièrement. C'est une histoire de tout ce qui peut intéresser la religion dans les divers évêchés de France. Il n'en publia que trois volumes; d'autres Bénédictins publièrent les volumes suivants jusqu'au XIII[e], paru en 1785. La Révolution interrompit ce travail. Manquaient quatre métropoles : Tours, Vienne, Besançon et Utrecht. — HAURÉAU a complété (1856-1865) la collection par la publication des XIV[e], XV[e] et XVI[e] volumes. — Palmé a commencé la réédition des treize volumes bénédictins (1870-1878) et Welter l'a terminée (1893-1899). — En cette même année 1899, les chanoines Albanès et U. Chevalier ont commencé la publication d'un travail, refonte complète de l'œuvre de Sainte-Marthe, sous le titre de *Gallia christiana novissima* (*R. H. E.*, oct. 1902; *Q. H.*, oct. 1902, p. 666). T. I : Aix et év. suffrag.; t. II : Marseille; t. III : Arles (Valence, 1900).

A noter encore de Denis de Sainte-Marthe : une *Vie* de Cassiodore; une éd. des œuvres de saint Grégoire le Grand; un traité de la *Confession auriculaire*... — Cf. P. DE LONGUEMARE, *Une famille d'auteurs. Les Sainte-Marthe*, in-8, Paris, 1902.

1. Du diocèse de Langres. — *Veterum scriptorum... Collectio* (9 fol.).

2. Une éd. des œuvres d'Origène.

3. Né à Limoux. — Éd. des œuvres de saint Athanase, d'Origène, de saint Jean Chrysostome; — *L'Antiquité expliquée et représentée en figures* (15 fol.). — Mg. par E. DE BROGLIE (Paris, 1891).

4. Né à Confolens (Poitou). — Auteur des neuf premiers vol. de l'*Hist. littéraire de France*. — *Cf. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. VIII.

5. Né à Amiens. — Auteur des huit premiers volumes de la collection *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*. C'est un recueil des historiens de la France civile faisant pendant à la *Gallia christiana* de Sainte-Marthe.

6. Né à Gaillac. — *Histoire générale du Languedoc*, Paris, 1730-1745, 5 fol., dont un abrégé (6 in-12) par le même.

7. Appelant. — Il contribua à l'éd. des œuvres de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Basile, de saint Justin, donna seul l'édition de saint Cyprien et travailla à celle de saint Grégoire de Nazianze.

8. Né près d'Autun; — janséniste. — *Art de vérifier les dates*; — *Histoire littéraire de Port-Royal*. — Il travailla avec D. RIVET et D. TAILLANDIER à l'*Hist. littér. de France*.

9. Né près de Dijon. — Il continua l'*Hist. littér. de Fr.* (XI[e] et XII[e]

II. Jésuites : — **Maimbourg** [1] († 1686), de Nancy, exclu de sa Compagnie par ordre d'Innocent XI pour attaques contre le Saint-Siège, à propos des libertés de l'Église gallicane. Louis XIV lui fit une pension. — **Bouhours** [2] († 1702). — **Doucin** [3] († 1716). — **D'Avrigny** [4] († 1719). — **Daniel** [5] († 1728). — **Longueval** († 1735), né près de Péronne, connu surtout par les huit premiers volumes de l'*Histoire de l'Église gallicane*, les meilleurs et les mieux écrits; les autres sont des Jésuites Fontenay, Brumoy et Berthier, sauf les derniers, œuvre, au XIXe siècle, de Jager qui a donné à toute cette histoire le titre d'*Histoire de l'Église catholique en France*. — **Buffier** [6] († 1737). — **Catrou** [7] († 1737). — **La-**

vol.), ainsi que le recueil des historiens de France de D. Bouquet, et donna une édition entièrement refondue de l'*Art de vérifier les dates*.

1. *Hist. de l'Arianisme*, — *des Iconoclastes*, — *du Schisme des Grecs*, — *des Croisades*, — *de la Décadence de l'Empire depuis Charlemagne*, — *du Calvinisme*, — *de la Ligue*, — *de l'Église de Rome*, — *de saint Grég. le Grand*, — *de saint Léon*. — L'exactitude fait souvent défaut dans ces ouvrages.

2. Né à Paris, — longtemps professeur de rhétorique. — *Hist. de P. d'Aubuisson*, grand-maître de Rhodes; — *Vie de saint Ignace*; — *Vie de saint Fr. Xavier*. — Sur Bouhours, v. : — G. Doncieux, *Un jésuite homme de lettres au XVIIe siècle*, Paris, 1886; — Sommervogel, *Bibliothèque de la Cie de Jésus*, t. I, col. 1886-1920; — Moreri, *Biogr. univ.*; — *Kirchenlexikon*, t. II, col. 1153.

3. Né à Vernon. — *Hist. du Nestorianisme*; — *Hist. de l'Origénisme*.

4. Né à Caen. — *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'hist. eccl. du XVIIe siècle* (* cf. Picot, t. II, p. 414).

5. Né à Rouen; — bibliothécaire à la Maison professe de Paris; — pensionné par Louis XIV. — *Hist. de France* (3 fol.); — *Hist. de la milice française*; — *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*, en réponse aux *Provinciales* de Pascal.

6. Né de parents français en Pologne; talent supérieur, esprit clair, écrivain élégant; plus remarquable comme savant et comme philosophe que comme historien. On l'associa quelque temps aux rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*. — Cf. le *Dictionn. th.* de Vacant.

7. Né à Paris. — *Histoire du fanatisme dans la rel. protestante*; — *Hist. des Quakers*.

grille [1] († 1742). — **Étienne Souciet** [2] († 1744). — **François Oudin** [3] († 1752). — **Beaufils** [4] († 1757). — **Berthier** [5] († 1782). — **Bérault-Bercastel** [6] († 1794).

III. **Divers**: — **Godeau** [7] († 1672), évêque de Grasse. — **Du Boulay** [8] († 1678), recteur de l'Université de Paris. — **Le Cointe** [9] († 1681), Oratorien de Troyes.—**Ducange** [10] († 1688), d'Amiens. — Antoine **Paggi** [11] († 1690), Cordelier provençal (Gard). — **Le Nain de Tillemont** [12] († 1696), né à Paris,

1. Né à Autun. — *Hist. d'Alsace* (3 fol.).
2. Né à Bourges; — bibliothécaire à Louis-le-Grand; — habile dans les langues, érudit, critique, versé dans la chronologie et dans l'astronomie. — Son frère, Augustin Souciet, également jésuite, passait pour travailler au *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques*, publié (1734-1748) par les Jésuites.
3. Né en Champagne. — *Histoire dogmatique des conciles*.
4. Né à Saint-Flour. — *Vie de Mme de Lestonnac*, — *Vie de Mme de Chantal*.
5. Né à Issoudun; — fort estimé pour son talent, son caractère et sa piété; — rédacteur du *Journal de Trévoux*; — apologiste, exégète, auteur de spiritualité. — Ses six vol. de l'*Hist. de l'Égl. gallicane*, sont les meilleurs de l'ouvrage après ceux de Longueval.
6. Né au diocèse de Metz; — curé dans le dioc. de Rouen après la suppression de la Compagnie, puis chanoine de Noyon. — *Hist. de l'Église* (24 in-8).
7. *Vies de saint Paul, de saint Augustin, de saint Ch. Borromée*; — *Hist. de l'Église* (depuis Adam jusqu'à la fin du IXe s.), qui serait bonne si elle n'était infectée de jansénisme.
8. *Hist.* (lat.) *de l'Université de Paris*, dont Crevier a donné un abrégé en français.
9. *Annales ecclesiastici Francorum* (417-845, 8 fol.). — Cf. Perraud, *L'Orat. de France*, p. 286.
10. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* (3 fol.), ouvrage qui reçut du Bénédictin Carpentier, au siècle suivant, un supplément de 4 fol.; — *Glossarium mediæ et infimæ Græcitatis*, ouvrage de moindre valeur que le précédent.
11. 4 fol. de critiques sur les *Annales* de Baronius. — Ne pas le confondre avec son neveu et éditeur François Paggi, Cordelier aussi, dont on a une *Hist. des Papes* en 4 in-4.
12. *Hist. des empereurs* des six premiers siècles, 2e éd., Paris, 1704; *Mémoires pour servir à l'hist. eccl. des six premiers siècles* (16 in-4, Paris, 1693 sq.), dont Gibbon a dit que « l'inimitable exactitude prend

prêtre, lié avec les jansénistes sans partager leurs erreurs. — **Baillet** [1] († 1706), de Beauvais, professeur, curé, et finalement bibliothécaire du célèbre Lamoignon. — **Hélyot** [2] († 1716), du Tiers-Ordre de Saint-François, à la maison de Picpus près Paris. — **Baluze** [3] († 1718), simple tonsuré, pour qui Louis XIV créa une chaire de droit canon au Collège royal. — **Ellies Dupin** [4] († 1719), docteur et professeur de Sorbonne. — **Renaudot** [5] († 1720), de l'Oratoire, mort sans avoir reçu les ordres sacrés et hors de sa Congrégation. — **Fleury** († 1723), né à Paris, élevé par les Jésuites au collège de Clermont, sous-précepteur des enfants de France petits-fils de Louis XIV, membre du conseil de régence sous la minorité de Louis XV. — Son *Histoire ecclésiastique* (20 vol., Paris, 1691 sq.) s'arrête à la fin du concile de Constance. Le style en est simple et naturel, parfois cependant un peu négligé; le fond, riche et assez ordinairement exact. Cette histoire serait une des meilleures, si l'auteur, admirateur enthousiaste de la discipline de l'Église primitive, avait été plus équitable dans l'appréciation de celle du moyen âge, et s'il avait su se dégager des préjugés parlementaires de son

le caractère presque du génie ». *Cf. Picot, *Infl. de la Religion*, t. II, p. 317; — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 496 sq.

1. *Vies des Saints*, 3 fol. ou 12 in-8, Paris, 1701. L'auteur a des tendances jansénistes, et sa critique est excessive, comme celle de Launoy (Hurter, *Nom. litt.*, Inspruck, 1893, t. II, col. 887-891).

2. *Hist. des Ordres monastiques* (8 in-4). Les trois derniers vol. sont de son confrère Bullot. L'ouvrage se recommande par l'érudition et l'exactitude générale. L'abbé Badiche en a donné une éd. sous forme de dictionnaire, avec notes, additions et continuation; elle forme les t. XX-XXIV de l'*Encyclopédie théologique* de Migne.

3. Autobiographie en tête de la *Bibliotheca Baluziana*, Paris, 1719. Bg. par Deloche, Paris, 1856. — Cf. Picot, *Mémoires*, t. II, p. 411.

4. Né à Paris; — peu favorable au pouvoir des Papes; — son érudition et sa doctrine manquent également de sûreté. — Sa *Nouvelle Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques* (46 vol.) fut vivement attaquée par Bossuet (à l'Index, 1745).

5. Né à Paris. — Sa connaissance des langues orientales lui permit, d'écrire sur les Églises d'Orient. — Bg. par Ant. Willien, in-12, Paris, 1904.

temps. — La continuation de l'ouvrage (1753) par l'Oratorien et janséniste Fabre n'a aucune valeur. — **Noël Alexandre** († 1724), O. P., né à Rouen, docteur de Sorbonne; auteur d'une histoire de l'Église (*Selecta historiæ ecclesiasticæ capita*, 24 in-8), que le pape Innocent XI condamna par plusieurs brefs, comme entachée de gallicanisme et de jansénisme. L'ouvrage a d'ailleurs du mérite. La Congrégation de l'Index autorisa formellement l'édition qu'en publia Mansi avec les notes de Roncaglia. — **Marsollier**[1] († 1724), de Paris, Génovéfain, puis archidiacre d'Uzès où il passa la dernière et majeure partie de sa vie. — **De Choisy**[2] († 1724). — **Le Brun**[3] († 1729), Oratorien. — Nicolas **Gervaise**[4] († 1729). — Honoré **de Sainte-Marie**[5] († 1729), Carme déchaussé. — Amat **de Graveson**[6] († 1733), O. P. — **Le Quien**[7] (1733), O. P. — **De Villefore**[8] († 1737). — **Niceron**[9] († 1738), Barnabite. — **Guichard**[10] († 1739), du Tiers-Ordre de saint François. — **Mallemans**[11]

1. *Hist. du card. Ximénès; — Hist. de l'Inquisition et de son origine; — Vies de saint François de Sales, de Mme de Chantal, de l'abbé de Rancé.*
2. Né à Paris; prêtre mondain (*SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. III).
3. *Hist. critique des pratiques superstitieuses* (pas très exact); — *Explication hist. et dogmatique des prières et cérémonies de la messe.*
4. Né à Paris; — évêque dans l'Amérique du Sud où il fut massacré par les Caraïbes. — *Hist. de Siam; — Hist. du royaume de Macaçar; — Vie de S. Martin de Tours; — Hist. de Boëce.*
5. Trois vol. sur les règles de la critique historique (c'est son meilleur ouvrage); *Apologie de la Const. Unigenitus; — Vie de S. Jean de la Croix.*
6. Né près d'Avignon. — *Hist. de l'Anc. Testament; — Hist. eccl.*
7. Né à Boulogne. — *Oriens christianus.* C'est une étude des quatre grands patriarcats d'Orient sur le modèle de la *Gallia* de Sainte-Marthe.
8. Né à Paris. — *Vies de S. Bernard, de Ste Thérèse, de la duchesse de Longueville* (bon style).
9. Né à Paris. — *Mémoires pour servir à l'hist. des hommes illustres dans la république des lettres* (44 vol. qui se recommandent par l'exactitude et l'intérêt).
10. *Hist. du Socinianisme.*
11. Né à Beaune. — *Hist. de la religion depuis le comm. du monde jusqu'à Jovien.*

(† 1740). — **D'Argentré** [1] († 1740). — **Rollin** [2] († 1741), clerc tonsuré, recteur de l'Université de Paris. — Armand-François **Gervaise** [3] († 1751). — Bonaventure **Racine** [4] († 1755). — **Chalippe** [5] († 1757), Récollet. — **Guilbert** [6] († 1759). — Jean **Lebœuf** [7] († 1760). — Michel-Ange **Marin** [8] († 1767), religieux minime. — **Touron** [9] († 1775), O. P. — **Pluquet** [10] († 1790). — **Lhomond** [11] († 1794). — **Godescard** [12] († 1800).

Hors la France

I. **Jésuites** : — **Pallavicin** [13] († 1667). — Le Belge **Papebroch** [14] († 1714), célèbre bollandiste. — **Orlandino, Sacchino,**

1. Breton. — Pieux et savant évêque de Tulle. — Ses ouvrages, fort appréciés (plus de 20 vol.), se rapportent à l'hist. eccl. et à la théol. — Cf. *Dict. th.* de VACANT, art. *Argentré*.

2. * SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. VI ; — FERTÉ, *Rollin*, in-8, Paris *Bull. crit.*, 5 oct. 1902, p. 547).

3. Né à Paris; — ancien abbé de la Trappe. — *Hist. de l'abbé Suger*, — *Vies de S. Cyprien, de S. Irénée, de S. Paul, de S. Paulin, de S. Épiphane, de Rufin*.

4. Chanoine d'Auxerre. — *Hist. eccl.* (13 in-12).

5. Né à Paris. — *Vie de S. Fr. d'Assise*.

6. Clerc tonsuré; précepteur des pages de Louis XV. — *Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal*.

7. Prêtre d'Auxerre. — *Hist. eccl. de la ville et du diocèse de Paris* (15 in-12).

8. Marseillais. — *Vie des Solitaires d'Orient* (9 in-12).

9. Languedocien. — *Hist. des hommes illustres* de son ordre; — *Vies* séparées de saint Thomas, de saint Dominique, de saint Ch. Borromée.

10. Chanoine de Cambrai. — *Dictionn. des hérésies* (2 vol.).

11. Professeur au collège du Cardinal Le Moine (Paris). — *Doctrine chrétienne; Histoire de la religion avant J.-C.; Histoire de l'Église* : trois vol. fort appréciés, à l'usage de la jeunesse. — On dit que Danton, son ancien élève, lui sauva la vie pendant la Révolution.

12. Du diocèse de Rouen. — *Vies des saints;* ouvrage préféré pour sa critique sévère, aux collections similaires de GIRY († 1691, provincial des Minimes de Paris) et du Jésuite RIBADENEIRA († 1611).

13. Voir à la bibl. du concile de Trente, § 269.

14. Il publia les vol. de mars, avril, mai et juin. — Les Carmes lui

Jouvency et **Cordara**, auteurs d'une *Historia Societatis Jesu* (7 fol.) [1]. — **Bonucci** [2] († 1729). — **Lupi** († 1737), de Florence. — **Cuypers** [3] († 1741), bollandiste. — **Mahy** [4] († 1748). — **Hartzheim** [5] († 1764). — **Tiraboschi** [6] († 1794). — **Zaccaria** [7] (1796). — **Arevalo** [8] († 1824).

II. **Divers.** — **Noris** [9] (1704), religieux augustin et cardinal. — **Bianchini** († 1729), de Vérone, diacre et chanoine à Rome. — **Roncaglia** [10] († 1737), de la Congrégation de la Mère-de-Dieu. — **Armellini** († 1737), Bénédictin du Mont-Cassin. — **Hugo** [11] († 1739), religieux prémontré lorrain. — **Muratori** [12] († 1750), né dans le Modénois, prêtre séculier, bibliothécaire du duc de Modène.

cherchèrent querelle pour avoir nié que leur Ordre remontât au prophète Élie. Condamné par l'Inquisition d'Espagne, il fut acquitté par la cour de Rome, qui imposa silence (1698) aux deux partis (V. Hélyot sur cette affaire).

1. Dans le temps où les Jésuites italiens écrivaient l'histoire de leur Compagnie, des Jésuites missionnaires publiaient (1690 sq.) les *Lettres édifiantes et curieuses*, souvent rééditées.

2. Né à Arezzo.

3. Né à Anvers.

4. Belge. — *Hist. du peuple hébreu.*

5. Allemand. — Il publia les quatre premiers vol. de la collection des *concilia Germaniæ* à laquelle avait travaillé Schannat. Les six volumes parus depuis sont des PP. Schall et Neissen.

6. Italien. — *Hist. générale de la littérature italienne.*

7. Milanais. — A la fois historien, philologue, antiquaire, théologien, très attaché aux droits de l'Église et du Saint-Siège.

8. Espagnol; on lui doit une édition des œuvres de saint Isidore de Séville (*P. L.*, LXXXI-LXXXIV) : cf. *Dict. th.* Vacant, art. *Arevalo.*

9. Né à Vérone; — théologien, érudit, antiquaire et critique tout ensemble. — Son *Historia pelagiana* confine au jansénisme; elle fut vivement combattue par les Jésuites.

10. Né à Lucques. — *Effets de la prétendue réforme de Luther, de Calvin et du jansénisme*; *Histoire des variations des Églises protestantes.*

11. Évêque de Ptolémaïde *in partibus.* — *Vie de S. Norbert.* — *Hist. de Moïse.*

12. *Opera*, 36 vol. (Arezzo, 1767-80); 48 vol. (Venise, 1790-1810). — Cf. § 1, X.

— **Orsi** [1] (1761), O. P., cardinal. — **Ceillier** [2] († 1761), Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes. — Alexandre **Borgia** [3] († 1764), archevêque de Fermo. — Joseph **Delisle** († 1766), Bénédictin de Saint-Vannes. — **Mansi** [4] († 1769), de la Congrégation de la Mère-de-Dieu, mort archevêque de Lucques. — **Mittarelli** [5] († 1777), abbé général des Camaldules. — **Mamachi** [6] († 1792), O. P., maître du Sacré Palais, à Rome. — Joseph-Simon **Assemani** [7] († 1768).

§ 354 *bis*. — CANONISTES ET LITURGISTES [8]

Le plus grand canoniste du temps est Prosper **Lambertini** [9] († 1758, Benoît XIV). Après lui, l'un des plus savants est le gallican et janséniste **Van Espen** [10] († 1728), professeur à Louvain, sa ville natale, mort en Hollande où il avait dû se réfugier pour refus d'acceptation de la bulle *Unigenitus*. — Citons encore : — le cardinal **Bona** [11] († 1674) ; — **Pirhing** [12] († 1679), Jésuite allemand ; — **Fer-**

1. *Storia eccl.*, Rome, 1758 sq., jusqu'à l'an 600, continuée jusqu'à l'an 1529 par Becchetti, O. P.
2. Né à Bar-le-Duc. — *Hist. génér. des auteurs sacrés et eccl.* (23 in-4) ; elle s'arrête à saint Bernard. On en loue l'exactitude et l'étendue ; mais le style est lourd et diffus.
3. Pieux et savant prélat de l'illustre famille de ce nom.
4. Né à Lucques. — Il a donné une éd. de l'*Hist. eccl.* de Noël Alexandre, une autre des Conciles, une 3e des *Annales* de Baronius.
5. *Annales* des Camaldules, 907-1764 (9 fol.).
6. *Origines et antiquitates christianæ*, 5 vol., Rome, 1749-52 ; nouv. éd., 6 vol., Rome, 1841-50.
7. Maronite ; — archevêque de Tyr et chanoine du Vatican. — *Bibliothèque orientale*, publiée à Rome.
8. V. les liturgistes ap. D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. II.
9. *Opera*, éd. Azevedo, 12 vol., Rome, 1747-51 ; 15 vol., Venise, 1777.
10. *Jus ecclesiasticum universum* (Louvain, 1700 ; Bruxelles, 1710).
11. Cf. *Kirchenlexikon*, 2e éd., t. II, col. 1002-1003 ;— Hurter, *Nomenclator*, t. II, col. 301 sq. — *Dict. th.* de Vacant.
12. *Facilis et succincta SS. canonum doctrina ; — Jus canonicum in V. ll. Decretalium distributum.*

raris, O. M.; — **Cabassut**[1] († 1685), de l'Oratoire; — **De Vert**[2] († 1708), religieux cluniste; — **Renaudot**[3] († 1720); — Jacques **Boileau**[4] († 1723), frère du célèbre poète de ce nom; — **Hardouin**[5] († 1729), S. J., bibliothécaire à Louis-le-Grand; — **Grancolas**[6] († 1732); — **Gibert**[7] († 1736); — **Pey**[8] († 1796); — **Durand de Maillane**[9] († vers 1810).

§ 355. — ORATEURS SACRÉS[10]

La chaire française jette son plus grand éclat dans la seconde moitié du XVIIe siècle. En tête des orateurs sacrés

1. *Cf. PERRAUD, *L'Oratoire de France*, p. 245 sq.
2. Né à Paris. — *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église* (4 in-8), ouvrage auquel LANGUET, év. de Soissons, opposa *Du véritable esprit de l'Église.*
3. V. § 1, IV. — Bg. par VILLIEN, in-18 (XVI-288 p.), Paris, 1904.
4. Docteur de Sorbonne, très érudit, mais singulier, caustique et paradoxal (*Cf. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. VI).
5. Né à Quimper. — Éd. des *Conciles* (1715) à la demande de l'assemblée (1685) du clergé. Le Parlement, après la mort de Louis XIV, la supprima (1716) et en fit détruire tous les exemplaires qu'on put saisir à cause des doctrines anti-jansénistes et anti-gallicanes de l'auteur. Bientôt cependant il autorisa une réimpression à condition que les Jésuites y joindraient un volume de rectifications. Le volume parut en effet (1722) avec ce titre : *Addition, ordonnée par arrêt du Parlement, pour être jointe à la collection des Conciles...*, et fut ensuite réédité par les jansénistes à Utrecht (1730 et 1751), avec cet autre titre : *Avis des censeurs nommés par le Parlement de Paris pour examiner...* († HÉFÉLÉ, *Conciles*, t. I, p. 70-72). — *Paradoxes du P. Hardouin, dans *Dict. hist.* de FELLER; cf. *Dict. de la Bible* de VIGOUROUX, art. *Hardouin.*
6. Né à Paris; docteur de Sorbonne.
7. Professeur de théologie au séminaire de Toulouse et à celui d'Aix; — appelant; — dernières années à Paris. — *Tradition de l'Église sur le sacrement de mariage* (3 in-4); — *Corps du droit canonique* (lat.), 3 fol.; — *Consultations canoniques sur les sacrements* (12 in-12).
8. Chanoine de N.-D. de Paris; — très zélé contre le jansénisme.
9. Né à Saint-Remi (Provence); avocat gallican, et juge à la cour d'Aix l'un des principaux auteurs de la Constitution civile du clergé. — *Dictionnaire de droit canonique* (2 in-4); — *Hist. du droit canonique*
10. A. DE COULANGES, *La chaire française au XVIIIe siècle* (in-8, Pa-

viennent Bossuet, Bourdaloue et Fénelon, dont l'éloquence toute chrétienne ne vise que la sanctification des âmes. — Après eux, Massillon, prédicateur encore de premier ordre, fait baisser la chaire en sacrifiant à l'esprit frivole du siècle de Voltaire. Ses sermons ne sont guère que des développements philosophiques de la morale naturelle. Il y a quelque recherche dans le style, qui est plutôt d'un rhéteur que d'un orateur; et ce nouveau genre tend à prévaloir dans les grandes villes jusqu'à la Révolution. C'est là un contre-coup des progrès de la libre pensée, surtout à partir de 1751. Beaucoup de fidèles ne portent à l'audition de la parole de Dieu que des dispositions fort imparfaites, vont à l'église un peu comme au théâtre; il leur faut des orateurs qui plaisent, dont la diction chatouille les oreilles, et qui n'insistent pas trop sur certaines vérités troublantes de la foi. Cependant nombre de prédicateurs, et Massillon en était sûrement, cédaient au goût du temps par zèle et non par faiblesse. Ils disaient que pour convertir les âmes il faut se mettre à leur portée, obtenir d'abord leur attention, ne leur dire que ce qu'elles peuvent entendre, les ramener peu à peu par leur propre raison... Rien de plus vrai dans un certain sens. Mais il y avait bien des manières d'appliquer ces règles générales. Une chose est certaine, c'est que Bridaine prêcha toujours « à l'apostolique » et obtint par là d'excellents résultats. — Remarquons un autre changement : Les prédicateurs, toujours à partir de 1751, commencent à insister sur les preuves de la vérité de la religion, surtout sur les preuves intrinsèques, particulièrement appréciées de leurs auditeurs. « Ils démasquent les philosophes,

ris, 1901); — A. Bernard, *Le sermon au XVIIIe siècle. Étude historique et critique sur la prédication en France* de 1715 à 1789 (in-8, Paris, 1901) : « livre solide, consciencieux et sage », dit le P. Baudrillart dans le *Bullet. critique* (5 déc. 1901, p. 661); — Gaudeau, *Les prêcheurs burlesques en Espagne au XVIIIe siècle* (Paris, 1891).

dévoilent leurs faiblesses et les causes de leur incrédulité ; ils signalent les contradictions des théories qu'ils opposent aux vérités de la foi ; ils montrent les tristes résultats que la philosophie a produits en France et ils annoncent les terribles conséquences qu'elle amènera dans l'avenir »[1].

Bossuet[2] (1627-1704), né à Dijon, était le septième des neuf enfants de son père, magistrat. Dès l'âge de six ans, élève au collège des Jésuites de sa ville natale, où son application soutenue à l'étude le fit surnommer *Bos suetus aratro;* à huit ans, tonsuré ; à treize ans, chanoine de Metz où son père avait une place de conseiller au Par-

1. *Bullet. critique*, *loco cit.*, p. 663.

2. *Œuvres complètes*, édit. LEBEL, 43 in-8, Versailles, 1815-1819 ; — LACHAT, 31 in-8, Paris, 1862-1866 ; — GUILLAUME, 10 in-4, Bar-le-Duc, 1877. — *Œuvres oratoires*, édit. LEBARQ, 7 in-8, 1890-1897 (une des meilleures... qu'il y ait d'aucun de nos grands classiques, dit M. BRUNETIÈRE, *Études critiques*, 6e série, p. 204).

BAUSSET, *Hist. de Bossuet*, 4 vol., 1814 ; — LEDIEU, *Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, édit. GUETTÉE, 4 in-8, Paris, 1856-1857 ; — FLOQUET, *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonction en qualité de précepteur du Dauphin* (1627-1670), 3 vol., 1855 ; — ID., *Bossuet, précepteur du Dauphin et évêque à la cour*, 1864 ; — RÉBELLIAU, *Bossuet*, in-12, Paris, 1900 ; — ID., *Bossuet historien du protestantisme*, 2e édit., in-8, Paris, 1892 ; — DELMONT, *Quid conferant latina Bossueti opera ad cognoscendam illius vitam, indolem doctrinamque*, in 8, Paris, 1896 ; — ID., *Autour de Bossuet*, 2 in-8, Paris, 1901 ; — ID., *Bossuet et les saints Pères*, in-8, Paris, 1896 ; — BELLON, *Bossuet directeur de conscience*, in-8, Paris, 1895 ; — CROUSLÉ, *Fénelon et Bossuet*, 2 in-8, Paris, 1894-1895 ; — ID., *Bossuet et le protestantisme*, in-8, Paris, 1901 ; — LEBARQ, *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, 2e édit., 1891, Lille et Paris (th.) ; — GRISELLE, S. J., *De munere pastorali quod concionando adimplevit tempore præsertim Meldensis episcopatus Bossuet*, Paris, 1901 (th.) ; — BRUNETIÈRE, *Études critiques*, 2e et 5e séries ; — ID., *Manuel de l'histoire de la littérature française*, Paris, 1898 ; — G. LANSON, *Bossuet*, in-18, Paris, 1890 ; — R. DE LA BROISE, *Bossuet et la Bible*, in-8, Paris, 1891 ; — E. JOVY, *Études et recherches sur Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux*, in-8, Vitry-le-François, 1903 ; — *Revue Bossuet*, 5 in-8, Paris, 1900-1904 ; — bon article sur Bossuet par le P. LARGENT, dans le *Dictionn. th.* VACANT.

lement; à quinze [1], venu à Paris où il étudia pendant dix ans (1642-1652) au collège de Navarre; à vingt-quatre, prêtre, après une retraite à Saint-Lazare sous saint Vincent de Paul; en résidence pendant dix-sept ans (1652-1669) à Metz où il partagea son temps entre l'étude et la prédication; évêque de Condom (1669-1671), et bientôt démissionnaire pour se livrer tout entier à ses fonctions de précepteur du dauphin; enfin évêque de Meaux (1681-1704) : tel a été le *curriculum vitæ* de notre grand Bossuet, que nous avons déjà rencontré mêlé à tous les événements de quelque importance.

Ses *Œuvres* sont relatives à toutes les branches de la science ecclésiastique. — Il est « le plus grand de nos écrivains, en prose [2] », et peut-être aussi le premier des orateurs [3] de tous les temps. Notre littérature n'a rien de supérieur à ses oraisons funèbres : aucune apparence d'effort, nulle recherche dans le style, art inimitable de joindre toujours le mot le plus simple et le plus juste à l'idée la plus relevée, l'expression la plus commune à l'image la plus terrible. Il n'a imité personne et il est lui-même inimitable, tant il est au-dessus des règles et des modèles.

Fénelon [4] (François de Salignac de la Mothe Fénelon,

1. Il n'avait que quinze ans, lorsqu'il improvisa un petit sermon à l'hôtel de Rambouillet, à onze heures du soir, ce qui fit dire à Voiture, bel esprit du temps, qu'il n'avait jamais entendu prêcher si tôt ni si tard.

2. Nisard, t. III, p. 219, 8e éd.

3. Voltaire l'appelle le « seul homme éloquent parmi tant d'écrivains élégants ». *Dictionn. philos.*, art. *Éloquence.* — On a parlé des inégalités de Bossuet orateur : le mot n'est pas juste. Mais en observant les dates de ses divers écrits, on voit que son génie s'est formé peu à peu, et n'est arrivé que graduellement à la perfection (Longhaye, *La Prédication*).

4. *Œuvres*, éd. de Versailles, 34 vol., 1820-1824.

Mg. par Bausset, 3 vol., 1809; — E. de Broglie, *Épiscopat de Fénelon*, 1884; — Boutié, in-8, Paris, 1900; — Cagnat, *Fénelon, directeur de conscience*, in-12, Paris, 1902; 2e éd. 1903; — Sackebant, *Fénelon*

1651-1715) naquit au château de Fénelon, en Périgord, au sein d'une ancienne et noble famille. Il étudia à l'Université de Cahors et au collège du Plessis à Paris, et fit son séminaire à Saint-Sulpice sous M. Tronson, après quoi il prit du ministère (trois ans) parmi les prêtres de la paroisse Saint-Sulpice [1]. A vingt-sept ans, il fut nommé supérieur des *Nouvelles catholiques* [2], pour lesquelles il composa un traité de l'éducation des filles. Pendant les dix ans qu'il demeura à la tête de cet établissement, il voyait rarement l'archevêque de Harlay. Celui-ci remarqua sa réserve, et lui dit un jour : « Monsieur l'abbé, vous voulez être ignoré, vous le serez [3] ». « L'abbé » ne fut pas oublié. Après avoir évangélisé quelque temps les huguenots du Poitou, il devint (1689) précepteur du duc de Bourgogne, et enfin (1695) archevêque de Cambrai [4].

Œuvres. — Fénelon est, après Bossuet, l'esprit le plus brillant du XVIIe siècle; et s'il est un peu inférieur à l'évêque de Meaux par le talent, il lui est supérieur par le caractère (Aigle de Meaux, Cygne de Cambrai). Lui

et le séminaire de Cambrai, in-8 de 136 p., Cambrai, 1902. — Cf. GOSSELIN, *Hist. littéraire de Fénelon;* — SAINTE-BEUVE, *Caus. du lundi,* t. II.

1. Fénelon demeura toujours très attaché à la Compagnie qui avait fait son éducation cléricale. Dans une lettre écrite durant sa dernière maladie à Louis XIV, pour le prier de procurer l'établissement définitif des Sulpiciens au séminaire de Cambrai, il disait : « On ne peut rien de plus apostolique et de plus vénérable » que Saint-Sulpice. — Un peu plus tard, Massillon, devenu évêque de Clermont, écrira à M. Couturier, supérieur de la Compagnie : « A l'égard de notre grand séminaire il n'y en a pas en France de mieux gouverné... C'est une maison que j'aime, qui fait toute ma consolation, et à qui je dois tout le bon ordre de mon diocèse ». PICOT, *Mémoires,* t. III, p. 405.

2. Communauté sans vœux, de protestantes converties, travaillant à s'affermir dans la foi; on y en recevait même, pour les instruire, qui n'avaient pas encore abjuré.

3. Fénelon estimait peu cet archevêque, et avec raison (V. *Correspondance de Fénelon,* t. II, p. 341 (1827), lettre à Louis XIV).

4. Une visite de l'abbé Ledieu à Fénelon (*SAINTE-BEUVE, *Causeries du l.,* t. XIII, p. 244).

aussi fut grand métaphysicien, grand maître de la vie spirituelle [1], puissant controversiste [2] et orateur éloquent. Rarement il écrivait ses sermons : de là vient que nous n'en possédons qu'un très petit nombre.

Bourdaloue [3], S. J. († 1704), de Bourges, prédicateur ordinaire de la cour à partir de 1670, vient le premier après Bossuet, par rang de mérite. Son style est un peu terne, le brillant de l'imagination y fait défaut [4]; mais la puissance de sa dialectique, fortifiée par de bonnes études philosophiques et par l'habitude de l'enseignement, est au-dessus de tout éloge, et n'a jamais été surpassée. Son siècle, plus chrétien que le XVIIIe, aimait son langage austère. Mme de Sévigné écrivait le 27 mars 1671 : « J'ai entendu la Passion de Mascaron; j'ai grande envie

1. Bossuet, aigri contre Fénelon par la querelle du quiétisme, s'est donné le grave tort d'écrire : « Les choses simplement curieuses dessèchent l'esprit; les livres de M. de Cambrai font cet effet » (*Œuvres*, t. XXXIX, p. 570, éd. de Versailles).

2. Fénelon fut l'homme de la Providence contre le jansénisme, comme Bossuet contre le protestantisme. Six vol. de ses œuvres (éd. de Versailles) contre cette hérésie.

3. Le P. Bretonneau a édité deux fois les *Sermons* (14 in-8, Paris, 1707-1721, et 15 in-12, Paris, 1708-1721) et les *Pensées* (2 in-8, Paris, 1734, et 3 in-12, Paris, 1735) de Bourdaloue (ce sont les meilleures édit.). — Édit. de Versailles, 16 in-8, 1812; de Bar-le-Duc, 4 in-4, 1864. — On prépare à l'heure actuelle une nouvelle édition.

Feugère, *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, in-8, Paris, 1874; — Lézat, *Bourdaloue théologien et orateur*, in-8, Paris, 1874; — Blampignon, *Étude sur Bourdaloue*, in-8, Paris, 1886; — Chérot, *Bourdaloue inconnu*, in-8, Paris, 1898; — Id., *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants*, in-8, Paris, 1899; — Pauthe, *Études historiques et littéraires. Bourdaloue d'après des documents nouveaux*, in-8, Paris, 1899; — Griselle, *Bourdaloue, histoire critique de sa prédication*, 2 in-8, Paris, 1901; — Id., *Sermons inédits de Bourdaloue*, in-8, Arras et Paris (*R. H. E.*, oct. 1902, p. 1030); — Castets, *Bourdaloue, la vie et la prédication d'un religieux au XVIIe siècle*; — la *Revue Bourdaloue*, Paris, 1902-1904.

4. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXII : Bourdaloue « étala dans la chaire une raison toujours éloquente... Dans son style, plus nerveux que fleuri, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher, et jamais il ne songe à plaire ».

de me jeter dans le Bourdaloue; mais l'impossibilité m'en a ôté le goût. Les laquais y étaient dès le mercredi, et la presse était à mourir »; et le 5 février 1674 : « Bourdaloue tonne à Saint-Jacques de la Boucherie; la presse et les carrosses y font une telle confusion que tout le commerce de ce quartier-là en est interrompu [1] ».

Massillon[2] (1663-1742), d'Hyères en Provence, oratorien, appliqué d'abord à l'enseignement. Il ne s'adonna à la prédication qu'à partir de 1698. Nommé évêque de Clermont en 1717, il passa la seconde moitié de sa vie dans son diocèse qu'il administra avec sagesse, charité et zèle. — Ses principaux sermons se trouvent dans la collection de ses œuvres (13 vol. in-8 ou 15 vol. in-12) sous les titres d'*Avent*, de *Grand Carême* et de *Petit Carême*, ces derniers prêchés devant le jeune Louis XV sur les devoirs des grands. — Esprit fin, délié, pénétrant, il excelle dans l'analyse du cœur humain, il développe longuement [3] ses idées en style doucement harmonieux, mais il n'a ni l'élévation de Bossuet, ni la dialectique serrée et triomphante de Bourdaloue.

1. D'après NISARD, *H. de la litt. fr.*, 8e éd., t. IV, p. 278, « la qualité maîtresse de l'éloquence, l'action, paraît avoir été éminente en Bourdaloue ».

2. BLAMPIGNON, *Massillon*, 1879; — ATTAIX, *Études sur Massillon*, 1883; — NISARD, *H. de la litt. française*, 8e éd., t. IV, p. 288 sq.

3. D'après le P. GRATRY (*Sources*, Ire part., ch. I, p. 25), il y aurait deux styles dans Massillon : « celui du Petit Carême et celui des Discours synodaux, le premier préparé pour la cour, où l'auteur abuse de la ductilité de la pensée, où le délié de la trame épuise la patience du regard; l'autre presque improvisé pour les curés d'Auvergne, courtes pages vivantes, énergiques, où l'on rencontre un autre Massillon, aussi supérieur au premier qu'un beau visage est supérieur à un beau voile ». — Cf. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. IX. — Massillon orateur, apprécié par Laharpe, ap. PICOT, *Mémoires*, t. III, p. 405.

A quinze ans, le futur président Hénault entendit prêcher Massillon; l'ambition de l'éloquence le saisit, dit SAINTE-BEUVE (*C. du l.*, t. XI, p. 181); et il entra à l'Oratoire d'où il sortit après deux ans. Dans la suite il passa au parti des philosophes, mais il se convertit dans ses dernières années.

Citons encore : **Mascaron** [1] († 1703), évêque de Tulle, puis d'Agen, qui prêcha plusieurs stations devant Louis XIV ; **Fléchier** [2] († 1710), évêque de Lavaur, mort évêque de Nîmes ; **Molinier** [3] († 1745), de l'Oratoire, infecté de jansénisme ; **Bridaine** [4] (1767) ; **Clément** [5] († 1771), doyen de Ligny, prédicateur du roi ; **de Boismont** [6] († 1786), prédicateur du roi ; les

Jésuites : **De la Rue** [7] († 1725), qui fit l'oraison funèbre de Bossuet ; **Bretonneau** [8] († 1741) ; **Pallu** († 1742) ; **Ségaud** [9], prédicateur de la Cour ; **Pérusseau** [10] († 1751), confesseur du dauphin fils de Louis XV ; **Le Chapelain** [11] († 1779) ; **Lenfant** [12] († 1792) ; **Beauregard** [13] ; **de Neuville** [14] († 1774), etc.

§ 356 — AUTEURS DE SPIRITUALITÉ

L'ascétique est bien représentée, surtout dans la Compagnie de Jésus. Il semble cependant qu'elle ait éprouvé,

1. Né à Marseille ; il ramena par sa douceur nombre de protestants. — Bg. par LEHANNEUR, 1879.
2. *Œuvres*, Nîmes, 1782. — Né à Carpentras ; — dix vol. de sermons, panégyriques et or. funèbres dont la meilleure est celle de Turenne ; — Bg. par DELACROIX, 2 in-12, Paris, 2e éd., 1865 ; FABRE, 1885 ; cf. SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. XV.
3. Né à Arles ; — 14 vol. de sermons.
4. Sept volumes de sermons que l'auteur ne destinait pas à l'impression ; — v. § 345.
5. Neuf volumes de sermons.
6. Mg. par LOTH (1880).
7. Né à Paris ; — 4 vol.
8. Né à Tours ; — 7 vol.
9. Né à Paris ; — 6 vol. de sermons qui comptent parmi les meilleurs du temps.
10. Deux vol. de sermons.
11. Né à Rouen ; — 6 vol. de sermons : style recherché.
12. Né à Lyon ; — 8 in-12 ; — mg. par GUILLON, 1825.
13. Mg. par DANIEL, 1858. — Le P. RAUZAN, fondateur, après 1830, de la *Société de la Miséricorde*, se forma à la prédication en écoutant le P. Beauregard (DELAPORTE, *Vie du P. Rauzan*, p. 13).
14. Né au diocèse de Coutances ; — *Œuvres*, 8 in-12.

comme la prédication, le contre-coup de l'affaiblissement de la foi et des progrès de l'incrédulité : le dogme fondamental de la médiation de Jésus-Christ est présenté avec moins d'insistance que dans la période précédente, et les développements de morale naturelle abondent.

Cloysault († 1728), de l'Oratoire; **Avrillon** († 1729), Religieux Minime, né à Paris; **Tiberge** († 1730), supérieur des Missions-Étrangères de Paris; Robert **Morel** († 1731), Bénédictin de Saint-Maur; **Chevassu** († 1752), curé du diocèse de Saint-Claude; **Tricalet** († 1761), de Dôle, directeur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris; **Sevoy** [1] († 1765), Eudiste breton; les

Jésuites : J.-B. **de Saint-Jure** († 1657), de Metz; **Surin** († 1665), de Bordeaux, directeur des Ursulines de Loudun après l'exécution d'Urbain Grandier; **Nouet** [2] († 1680), du Mans; **Guilloré** († 1684) [3], du Croisic; **Gonnelieu** († 1715), de Soissons; **Brignon** († 1726); **Nepveu** († 1714), de Saint-Malo; **Judde** [4] († 1735), directeur des novices à Rouen et à Paris; **Croiset** [5] (1738); Paul **Le Clerc** († 1740), d'Orléans; **San Bitali** († 1753), de Parme; **Martel** († 1756), né au Puy; **Lafiteau** († 1764), de Bordeaux, sorti de la Compagnie et mort évêque de Sisteron; **Daguet** († 1782), né près de Besançon; **Baudran** († 1787), de Vienne (Dauphiné).

1. 6 vol. de médit. eccl.
2. *Devoirs eccl.*, 4 in-12.
3. *L'Homme d'oraison*, 27 vol., Paris, 1860.
4. Né à Rouen; prédicateur de l'école de Bourdaloue (7 in-12).
5. Né à Marseille. Son *Année chrétienne* a 18 vol.

CHAPITRE V

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE

Clercs [1]

§ 357. — ÉVÊQUES (EN FRANCE) [2]

L'épiscopat [3] tend de plus en plus à devenir l'apanage exclusif de la noblesse. En 1789, il n'a que cinq membres roturiers, alors qu'il n'aura que quatre nobles en 1889 [4]. — La plupart des vicaires généraux, fort nombreux dans chaque diocèse (10, 12 et jusqu'à 20), appartiennent également à la noblesse, faisant ainsi à l'évêque une cour brillante

1. V. les Papes au chapitre 1er.

2. Sur le clergé d'Espagne au XVIIIe siècle, v. DESDEVISES DU DÉZERT, *L'Espagne de l'ancien régime,* 3 in-8, Paris, 1897-1904 (cent pages du t. I).

3. *SICARD, *L'Ancien Clergé de France,* 3 in-8, t. III, Paris, 1903. — Cf. PERRIN, *Loménie de Brienne archevêque de Sens;* — Vte DE BRIMONT, *M. de Puységur et l'Église de Bourges pendant la Révolution;* — SAUREL, *Raymond de Durfort, évêque d'Avranches et de Montpellier, archevêque de Besançon* (1 vol., 1898); — DUFFAUD, *Épreuves d'un évêque français pendant la Révolution, Gain-Montagnac, évêque de Tarbes*, in-8, Paris, 1898 (*Q. H.*, t. LXIV, p. 291); — BERTRAND, *La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1604-1680), 2 in-8, Paris, 1902; — BOUTRY, *Intrigues et missions du cardinal de Tencin*, in-8, Paris, 1902 (*Q. H.*, oct. 1902, p. 657).

4. TAINE, *Régime moderne*, t. II, p. 65. — Sous Louis XIV, la plupart des évêques étaient roturiers. Saint-Simon le constate à sa manière en disant que, durant tout le règne, l'épiscopat fut réservé à la « basse prêtraille », rempli « de cuistres de séminaire, sans science, sans naissance, dont l'obscurité et la grossièreté faisaient tout le mérite (!). »

et assortie. Le titre de *Monseigneur* [1], importé d'Italie, passe tout à fait dans les mœurs au XVIIIe siècle ; Richelieu qui y tenait pour lui-même et saint François de Sales qui le donnait par respect à ses collègues, avaient beaucoup contribué à cette innovation. — Les évêchés sont presque tous richement quoique très inégalement dotés. L'archevêque de Paris a jusqu'à 600.000 livres de rente ; et les 131 évêques réunis, douze millions environ, représentant une valeur de vingt-quatre millions d'aujourd'hui. Cette richesse favorise le luxe chez plusieurs [2] ; mais ce luxe, qui serait aujourd'hui excessif, n'étonne pas trop les contemporains ; il était de tradition jusqu'à un certain point ; on le croit exigé par les convenances sociales. D'ailleurs les évêques, ordinairement, répandent de larges aumônes [3], sont aussi généreux pour les pauvres que dépensiers pour eux-mêmes.

Ils exercent, en somme, non seulement en politique, mais encore dans l'ordre religieux, moral [4] et social, une grande influence qui manque à l'épiscopat du XIXe siècle. L'appui qu'ils reçoivent de l'État, leurs qualités personnelles [5] et le respect dont le public entoure leur dignité, leur

1. * SICARD, t. I, p. 50.

2. SICARD, t. I, p. 138, 200. — TAINE dit que les 131 évêques ont chacun une moyenne de 100.000 livres de rente (*L'Ancien Régime*, p. 54) ; — cf. *Le Régime moderne*, t. II, p. 65. — D'après VOLTAIRE, « en général les évêchés de France ne sont pas d'un revenu trop immense » (*Œuvres*, t. XXIX, *Siècle de Louis XIV*, t. III, p. 62, éd. Paris, 1829).

3. * SICARD, t. I, ch. IX ; — PICOT, *Mémoires*, t. I, p. 84-89, 3e éd., Paris, 1853.

4. * SICARD, t. I, p. 321.

5. Au temps de Louis XVI, sur les 131 évêques du royaume, une dizaine sont gravement répréhensibles dans leurs mœurs privées ; et sur les dix, deux ou trois (Talleyrand, Loménie de Brienne, peut-être Dillon) n'ont pas la foi (SICARD, t. II, p. 62 ; t. I, p. 338). — Sur Dillon, v. TAINE (*Régime moderne*, t. II, p. 80, note), qui généralise beaucoup trop (*Ancien Régime*, p. 381-384) l'incrédulité du haut clergé au XVIIIe siècle. — Deux archevêques indignes de Paris au XVIIe siècle : Paul de Gondi (card. de Retz, † 1678) et de Harlay († 1695). Cf. GAILLAR-

donnent une puissance aujourd'hui partiellement disparue. Ces évêques de l'ancien régime sont mêlés à toutes les entreprises, à toutes les réformes; leur action s'étend à tous les ressorts de la vie publique. Pendant que les philosophes prêchent la bienfaisance [1] au nom de l'humanité, eux la pratiquent, l'inspirent, la dirigent au nom de Jésus-Christ. Ils fondent, agrandissent, dotent des hôpitaux, établissent le prêt gratuit, créent et propagent les assurances contre l'incendie. De Barral, évêque de Castres, ordonne par mandement à ses curés de faire à tous leurs paroissiens des distributions gratuites de semence de pommes de terre, et invite les riches propriétaires à faire, en faveur des pauvres, l'abandon momentané de tènements en friche. Grâce à lui, cette précieuse fécule est cultivée dans tout le pays castrais, dix ans avant que Parmentier en ait popularisé la culture en France [2].

Ce qui a manqué à l'épiscopat du XVIII[e] siècle, et par quoi il est inférieur à celui d'aujourd'hui, c'est une observation plus exacte des canons. La pluralité des bénéfices subsiste toujours [3], malgré les défenses du concile de Trente; presque tous les grands prélats possèdent des abbayes en commende. Plusieurs n'observent pas la résidence [4]; si la cour les attire moins depuis la mort de Louis XIV, l'attrait fascinateur de la capitale paraît grandir. Peu de régula-

DIN, *H. du règne de Louis XIV*, t. V, p. 638, etc. — Evêques exemplaires : De Beaumont de Paris, De Languet de Sens, De La Motte d'Amiens, etc. (Bg. de ce dernier par DELGOVE, Paris, 1872).

1. « Certain (l'abbé de Saint-Pierre) vient de créer un mot qui manque à Vaugelas. Le mot est *bienfaisance*, il me plait ». VOLTAIRE. — L'Académie mettra ce mot dans son Dictionnaire en 1762.

2. * SICARD, t. I, p. 177, 178; cf. 482.

3. Même en Allemagne (* PICOT, *Mémoires*, t. I, p. 133).

4. Épitaphe destinée à Montazet, lors d'une maladie qu'il fit à Lyon :

Ci-gît un prélat d'importance.
Il vivait toujours à Paris.
A Lyon la mort l'a surpris
Pour l'obliger à résidence.

rité dans les visites pastorales des diocèses ; quant à la visite *Ad limina Apostolorum*, elle n'est pas d'usage.

§ 358. — PRÊTRES

La catéchèse[1] continue d'être regardée comme le meilleur mode d'instruction religieuse ; les évêques les plus zélés[2] insistent sur sa nécessité ; on rédige de nouveaux catéchismes ; comme aujourd'hui, les enfants et souvent les grandes personnes sont catéchisés par les prêtres ou sous leur contrôle. — Le Père Eudes († 1680), dans toutes ses missions, expliquait ou faisait expliquer aux fidèles un catéchisme de sa composition[3]. Boudon († 1702), archidiacre d'Évreux, donnait quelquefois lui-même cet enseignement, et obligeait tous les pasteurs à le donner au moins chaque dimanche à leurs paroissiens ; il le jugeait si important qu'il composa sur ce sujet tout un ouvrage : *La science sacrée du catéchisme*[4].

Enfin Benoît XIII encouragea puissamment la catéchèse, comme on le voit par son concile de Rome (1725 ; 115 Pères) où il prit les dispositions suivantes[5] :

Interdit contre les parents et les maîtres qui empêcheraient les enfants de se rendre aux réunions du catéchisme ; indulgences aux catéchistes et catéchisés ; formation de petits groupes, pourvus chacun d'un catéchiste qui pourra être un enfant plus instruit que les autres ;

1. V. § 355. — La méthode suivie à Saint-Sulpice dans l'enseignement du catéchisme, est, dit-on, la meilleure. — Cf. FAILLON, *Méthode de St-Sulpice dans la direction des Catéchismes*, in-12, Paris ; — DUPANLOUP, *L'Œuvre par excellence*.

2. V. GRANDET, *Les SS. prêtres du XVIIe siècle,* 1re série, p. 366 et 371.

3. *Vie du P. Eudes,* par HÉRAMBOURG, revue par LEDORÉ, p. 36.

4. *Vie de Boudon,* par COLLET, p. 105 ; — cf. GRANDET, *Les SS. prêtres du XVIIe siècle,* 1re série, p. 312.

5. *ROHRBACHER, l. LXXXVIII.

après une demi-heure d'explication du petit catéchisme de Bellarmin, les enfants s'interrogeront mutuellement, deux par deux, durant une demi-heure, et seront repris, s'ils se trompent, par leurs camarades; des chants pieux ou la récitation des litanies de la Vierge termineront la séance. — Chaque curé devra faire chanter, aux deux messes du dimanche, par le peuple, en langue vulgaire, ce qu'il y a de plus nécessaire à savoir : le signe de la croix, les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, la salutation angélique, les commandements de Dieu et de l'Église, les sept sacrements et l'acte de contrition. La même pratique devra être observée dans les oratoires et chapelles où les fidèles ont coutume d'entendre la messe dominicale.

§ 359. — L'ENSEMBLE DU CLERGÉ [1]

1) Pendant que la plupart des Ordres religieux glissent sur la pente du relâchement, le clergé séculier est en progrès, soit pour l'instruction, soit pour la moralité. Cette amélioration provient des séminaires qu'on a réussi, après bien des difficultés et des tâtonnements, à établir presque partout [2]. — Certains témoignages, pris à la lettre, donneraient de la tribu lévitique une idée trop défavorable : Massillon gémit sur le défaut de moralité des prêtres de son diocèse; saint Liguori sur la « situation déplorable » [3] du clergé séculier italien... Cependant Toc-

1. *Les saints prêtres français du XVIIe siècle*, par Grandet, troisième supérieur du séminaire d'Angers, édités seulement en 1897 et 1898; — Fage, *La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1902 (*Bull. crit.*, 5 août 1902, p. 436).

2. Exception en Corse où le premier séminaire ne sera fondé qu'en 1835 par le P. Guibert, Oblat, futur archevêque de Paris. — Sur le besoin qu'on avait d'un séminaire dans cette île, voir Paguelle de Follenay, *Vie du card. Guibert*, t. I, ch. vii.

3. « Il y a peu d'hommes, parmi les évêques, qui soient animés d'un

queville et Taine exaltent les vertus du clergé français [1]. En réalité, la contradiction n'est qu'apparente. Les hommes d'Église, jugeant de la moralité des clercs par comparaison avec la règle qui est la sainteté, la trouvent défectueuse; et les séculiers, la considérant en regard de la moralité des autres corps de la société, la disent très supérieure. Les uns et les autres ont raison, chacun à son point de vue. La vérité est que s'il y a des prêtres gravement infidèles à leur vocation [2], un plus grand

vrai zèle pour le salut des âmes. Presque toutes les communautés religieuses sont relâchées... La situation du clergé séculier est encore plus déplorable ». Lettre de saint Liguori au cardinal Castelli, 23 oct. 1774, citée par VILLECOURT, *Vie de S. Liguori*, t. II, p. 404.

1. « Je ne sais, dit TOCQUEVILLE, si, à tout prendre et malgré les vices éclatants de quelques-uns de ses membres, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France au moment où la Révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques, et en même temps de plus de foi; la persécution l'a bien montré. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés contre lui, je l'ai finie plein de respect » (*L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 169). — TAINE ajoute : « Mon jugement, fondé sur l'étude des textes, coïncide, comme ailleurs, avec celui de M. de TOCQUEVILLE » (*La Révolution*, t. III, p. 410). Et encore : « Presque tous (les ecclésiastiques à la Révolution), grands et petits, avaient subordonné leurs intérêts, leur sécurité, leur salut au soin de leur dignité et aux scrupules de leur conscience. Ils s'étaient laissé dépouiller ; ils se laissaient exiler, emprisonner, supplicier, martyriser, comme les chrétiens de l'Église primitive; par leur invincible douceur, ils allaient, comme les chrétiens de l'Eglise primitive, lasser l'acharnement de leurs bourreaux, user la persécution, transformer l'opinion et faire avouer, même aux survivants du dix-huitième siècle, qu'ils étaient des hommes de foi, de mérite et de cœur » (*La Révolution*, t. III, p. 415-416). — Voir réflexions analogues d'Edmond BURKE, ap. JAGER, *Hist. de l'Égl. cath. en Fr.*, t. XX, p. 15; du cardinal PACCA sur les eccl. français émigrés en Allemagne, ap. ROHRBACHER. — « Les témoignages les moins suspects indiquent que le clergé paroissial, particulièrement les curés de Paris et des grandes villes, sortis en grande partie de familles bourgeoises, étaient entourés de considération et la méritaient ». BARDOUX, *La Bourgeoisie française*, Paris, 1886, p. 37.

2. Pour le diocèse d'Autun, v. PIGNOT, *Gabriel de Roquette*, t. I, p.69 sq.

nombre doués de vertus médiocres [1], il en est aussi beaucoup qui font honneur au sacerdoce. En résumé, la valeur morale du clergé, très supérieure dans tous les temps à celle des séculiers, est maintenant, grâce aux séminaires, supérieure à elle-même.

2) Les **biens d'Église** [2] se sont grandement accrus au cours des siècles. Ceux de l'Église de France (biens des clercs et des religieux réunis) ont, en 1789, une valeur de près de quatre milliards. Ce capital rapporte « de 80 à 100 millions, à quoi il faut joindre la dîme, 123 millions [3] par an, en tout 200 millions, somme qu'il faudrait doubler pour en avoir l'équivalent aujourd'hui, outre cela le casuel et les quêtes » [4]. Cependant l'aisance est inconnue du grand nombre des clercs; la plupart des prêtres des campagnes vivent dans un état qui confine à la pauvreté, « et il y en a beaucoup qui n'ont pas la partie « congrue », qui, avec leur casuel, ne touchent que 400 à 500 livres » [5], Les gros revenus vont aux évêques, aux abbés, aux chanoines, à tout le haut clergé. — Nous avons déjà remarqué que,

1. Les prêtres attachés aux maisons riches, et il y en avait beaucoup en France au XVIII[e] siècle, ne comptaient pas probablement d'ordinaire parmi les meilleurs (SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. VII, p. 154).

2. LECARPENTIER, *La propriété foncière du clergé sous l'ancien régime et la vente des biens eccl. pendant la Révolution*, 1 vol., coll. « Science et Religion ». — Cf. UZUREAU, *Pouillé historique du diocèse d'Angers*, in-8, Angers, 1904 (fait connaître l'état du diocèse à la veille de la Révolution).

3. 70 à 80 millions d'après d'autres calculs (PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 408).

4. *TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 18-20. — Voltaire : « Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux aussi sévères qu'attentifs n'ont pu porter les revenus de toute l'Église gallicane séculière et régulière au delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses, et environ cent soixante mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700 ». *Œuvres*, t. XXIX, *S. de L.* XIV, t. III, p. 64, éd. Paris, 1829.

5. TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 94-97. — Voltaire : « On plaint un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralités ». *Œuvres*, t. XXIX, *Siècle de L. XIV*, t. III, p. 64 (éd. Paris, 1829).

si cette richesse favorisait le luxe, elle servait aussi à l'entretien des œuvres de charité, voire au soutien de l'État dans les moments de crise financière. Il était d'usage que l'Église fournît des subsides pour les guerres de la nation. En 1780, l'Assemblée du clergé donna pour la guerre d'Amérique trente millions, dont 14 à titre de simple prêt et 16 en don gratuit [1]. Ce n'est pas la France républicaine d'aujourd'hui qui lui reprochera d'avoir soutenu une guerre qui a si puissamment développé chez nous l'esprit démocratique.

3) La **soutane** [2] est à peu près partout le costume de règle, surtout dans les pays latins ; et cette règle est de plus en plus observée, grâce à la salutaire influence des séminaires. Saint Liguori permet la soutanelle à ses clercs en certains cas [3]. — Le concile de Trente avait

1. PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 131. — Sur l'impôt payé par le clergé au XVIII[e] siècle, v. BOURGAIN, dans *Q. H.*, juill. 1890. — Les Assemblées quinquennales du clergé de France avaient pour but principal de déterminer la contribution à fournir par le clergé aux charges de l'État. Cette contribution était un impôt véritable, sous le nom de « don volontaire ». Chaque province députait à l'Assemblée deux évêques et deux membres du clergé inférieur (cf. MÉRIC, *Le clergé sous l'ancien régime*, 1890). — Voltaire estime que, de son temps, l'impôt payé au roi par le clergé est « d'environ quatre millions par année, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit » (*ouvr. cité*, p. 60). — Remarquons en outre que les biens d'Église étaient chargés d'obligations de toutes sortes pour les pauvres, pour les malades, pour les écoles, pour tous les services qu'on appelle aujourd'hui assistance publique.

La situation du clergé, à cet égard, était à peu près la même dans toute la catholicité. En *Espagne*, sous Philippe II, « le gouvernement exigeait, sous forme d'emprunts forcés, des sommes considérables ; il demandait 20.000 ducats à l'évêque de Cordoue, 100.000 à l'archevêque de Saragosse, 150.000 à l'archevêque de Séville. On ne s'en tenait pas là : Philippe faisait lever, malgré la défense du Pape, la moitié des revenus ecclésiastiques. Et pour mieux s'assurer le monopole de l'exploitation du domaine clérical, il interdisait aux laïques et aux clercs d'exporter de l'argent à Rome, sous peine de mort ou de privation des bénéfices ». MARIÉJOL, dans l'*Histoire générale*, t. V, p. 99.

2. V. § 299.

3. *VILLECOURT, *Vie de saint Liguori*, t. II, p. 206.

permis de recevoir la **tonsure** à douze ans. En France, souvent, l'on n'attend même pas cet âge; il n'est pas rare, chez nous, que des enfants nobles soient tonsurés et pourvus de quelque bénéfice dès le premier usage de la raison. Bossuet, promu à l'évêché de Condom, régla « qu'aucun ne serait reçu à la tonsure avant l'âge de douze ans » [1].

Fidèles

§ 360. — COMMUNION; — DROIT D'ADMINISTRATION DES SACREMENTS

Le devoir de la **communion** pascale est assez généralement observé [2], même au XVIII[e] siècle, l'incrédulité n'ayant pas encore sérieusement entamé les masses populaires. Les chrétiens qui n'approchent pas de la sainte Table au moins une fois l'an, peuvent se compter : pour les punir, saint Liguori quelquefois faisait afficher leurs noms. — Quant à la communion fréquente, il y a deux courants : l'un contraire, dérivé du jansénisme; l'autre favorable, entretenu par les Jésuites et les meilleurs directeurs des âmes. En somme, c'est ce dernier, conforme aux enseignements de Trente, qui l'emporte de beaucoup, même en France, terre classique des doctrines jansénistes. Saint Liguori prescrit, dans son séminaire de Sainte-Aga-

1. * SICARD, *L'Ancien Clergé*, t. I, p. 33.
2. Pour le diocèse d'Autun : PIGNOT, *Gabriel de Roquette,* t. I, p. 236. — Pour celui de Sainte-Agathe (Italie) : VILLECOURT, *Vie de S. Liguori*, t. II, p. 92. — A Paris, cependant, après la suppression des Jésuites et la dispersion de la plupart de leurs associations de piété qui en fut la conséquence, on remarqua une diminution de moitié dans le nombre des communions pascales (*Vie du P. Rauzan* par le P. DELAPORTE, p. 207). — Le 2 juin 1668, dans l'église des Ulmes près de Saumur, Jésus-Christ dans l'Eucharistie se montre sous une forme humaine (UZUREAU, *Andegaviana*, Paris).

the, la confession hebdomadaire et la communion bi-mensuelle; mais il ne s'oppose pas à ce que l'on communie plus souvent avec l'autorisation du directeur particulier [1]. Sa règle vis-à-vis de tout le monde, clercs, religieux, laïques, est la suivante : communion hebdomadaire permise, à la seule condition d'être en état de grâce; communion plus ou moins souvent réitérée dans la semaine selon le profit que l'on en retire, s'il n'y a d'attache à aucun péché véniel, et que l'on veuille résolument mener une vie fervente; communion quotidienne, pour l'âme qui surmonte généralement ses inclinations mauvaises et s'adonne à l'oraison et à la mortification [2].

Les anciennes controverses sur les droits respectifs des clercs séculiers et des clercs réguliers n'ont pas encore pris fin, en France moins qu'ailleurs. Certains religieux enseignent que l'approbation de l'évêque n'est pas requise pour entendre les confessions; des prêtres, par un excès contraire, soutiennent, avec les jansénistes et la Sorbonne, que les fidèles ne peuvent entendre la messe hors de l'église paroissiale, et sont obligés de faire leur confession pascale à leurs curés respectifs... Déjà les papes Clément VIII (1592) et Innocent X (1645) s'étaient efforcés de faire prévaloir les règles partout reçues aujourd'hui, savoir : droit pour chacun de se confesser à tout prêtre approuvé et d'entendre la messe dans toute église catholique, obligation de faire la communion pascale dans l'église paroissiale. En 1670, Clément X rappelle ces mêmes règles [3].

1. VILLECOURT, *Vie de S. Liguori*, t. II, p. 75, 77. — A l'école militaire de Paris, au temps où le futur Napoléon Ier y étudiait, on se confessait tous les mois et on communiait tous les deux mois (CHUQUET, *La jeunesse de Napoléon*, p. 204).

2. BERTHE, *S. Liguori*, 2e éd., 2 in-8, Paris, 1900, t. I, p. 487.

3. HERGENROETHER, t. VI, p. 391. — Sur la part que prit le P. Bagot, S. J. († 1664), à ces controverses, v. DE BACHER et SOMMERVOGEL, *Bibl. de la Cie de Jésus*, t. I, col. 774-777; t. VIII, col. 1725.

§ 361. — FÊTES, DÉVOTION A LA SAINTE VIERGE

Plusieurs Églises continuent de réclamer contre l'excessive réduction du nombre de jours ouvrables. Une bulle d'Urbain VIII (1642) avait bien réduit à trente-deux les fêtes générales d'obligation, en tant que chômées, et défendu d'en ajouter d'autres; mais on voulait de nouvelles concessions de même genre. Elles furent accordées à l'Espagne par Benoît XIII (1728), sur la demande d'un concile provincial de Tarragone (1727) [1], puis à l'Autriche (1753) par Benoît XIV. En France, l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, supprima dix-sept fêtes (1667); d'autres évêques du royaume firent des réformes analogues [2]. Pour un certain nombre de fêtes maintenues par Urbain VIII, le Saint-Siège autorisait le travail après l'audition de la messe; Clément XIV supprima, pour ces mêmes jours, l'obligation d'entendre la messe.

Le culte de la Vierge allait toujours croissant, malgré l'opposition janséniste. Les Papes étendirent à toute l'Église nombre de ses fêtes : Innocent XI, le *Saint Nom de Marie;* Innocent XII, *N. D. de Merci;* Clément XI, le *Rosaire* (1716); Benoît XIII, le *Patronage de la sainte Vierge,* le *Mont-Carmel* et les *Sept-Douleurs* (1725-1727). — Quant au privilège de l'exemption de la faute originelle, Alexandre VII défendit (1661) de le mettre en doute, tout en déclarant les maculistes exempts d'hérésie et de péché mortel. La fête de l'Immaculée Conception reçut une octave de Clément IX, et l'œcuménicité de Clément XI (1708).

1. *Collect Lac.*, I, 786.

2. « Ce dont les pauvres artisans profitèrent, car il y avait trop de fêtes ». RAPIN, *Mémoires*, t. III, l. XIX, p. 387. — LAFONTAINE, *Fables*, *Le Savetier et le Financier* :

...On nous ruine en fêtes;
L'une fait tort à l'autre, et monsieur le curé
De quelque nouveau saint charge toujours son prône.

En tout cela, le Saint-Siège, fidèle à ses traditions de prudence, ne faisait que suivre le mouvement des Eglises particulières, il ne le devançait pas.

§ 362. — DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS [1]

Le moyen âge s'était plu à honorer Notre Seigneur par une dévotion perticulière aux mystères de la Passion, puis au Saint Sacrement. Au XVII[e] siècle, parut la dévotion au Sacré Cœur [2]. Le premier, le B. Eudes fit célébrer dans sa Congrégation [3], avec approbation épiscopale, la fête du Sacré Cœur de Jésus (1672). Quatorze ans après, une religieuse visitandine de Paray-le-Monial, la B. Marguerite-Marie Alacoque [4] (1640-1690), fut favorisée d'une vision céleste. Jésus-Christ lui apparut (1689), l'exhortant à honorer et à faire honorer son divin Cœur qu'il lui montrait. Le Vénérable de la Colombière [5], de la Compagnie de Jésus, directeur de la voyante, se persuada de la réalité de l'apparition; et tous les deux s'employèrent activement à répandre la nouvelle dévotion. Avant 1734, on comptait

1. Sur cette dévotion, v. les travaux de : — GALLIFET, S. J., 1726 (peut-être les meilleurs); — CROISET, S. J.; — MUZARELLI, S. J., 1806 (ital.); — NIX, S. J.; — JUNGMANN, S. J.; — BUCCERONI, S. J., Paris, 1880; — LEROY (prof. au sém. de Liège), 1882; — NILLES, S. J., *De rationibus festorum SS. Cordis Jesu et purissimi Cordis Mariæ*, 5[e] éd., 2 vol., Inspruck, 1885.

2. On en fait remonter quelquefois l'origine à sainte Gertrude († 1302 ou 1303), religieuse en Saxe (Voir *Vie* de la sainte par LEDOS, in-12, Paris, 1901).

3. *Vie du P. Eudes* par le P. DE MONTIGNY, publiée par l'abbé TRESVAUX, p. 312, 366; — *Hist. de la B. Marg. Marie* par le P. DANIEL, p. 137. — En 1659, le même P. Eudes avait établi dans sa Congrégation la fête du S. Cœur de Marie.

4. Bg. par les Religieuses Visitandines de Paray-le-Monial, 2 in-8, Paris, 1876; — BOUGAUD, Paris, 1875; — CROISET; — LANGUET (1729), celle-ci rééditée et complétée (1890) par l'abbé GAUTHEY. — Vénérable depuis 1824 (30 mars), bienheureuse depuis 1864.

5. *Œuvres complètes*, 6 in-8, Lyon, 1902.

plus de quatre cents confréries du Sacré Cœur [1], près de onze cents en 1769.

Les incrédules et surtout les jansénistes trouvèrent là un nouveau thème à déclamations contre l'Église. Une véritable tempête s'éleva contre les « cordiolâtres, cordicoles, alacoquistes, nestoriens » [2]; la nouvelle dévotion fut déclarée « impie et extravagante » par les *Nouvelles Ecclésiastiques* et condamnée par le synode janséniste de Pistoie (1786). Mais les réponses ne se firent pas attendre, et elles furent victorieuses : telles notamment celles du Jésuite Gallifet (1726), du cardinal Gerdil et de l'évêque d'Arezzo, Albergotti (1795), dont les écrits expliquent la dévotion, en démontrent la légitimité et jettent un nouveau jour sur le dogme de l'Incarnation. — Le Saint-Siège hésita d'abord et longtemps [3]. Deux fois (1697 et 1729) la Congrégation des Rites, pressée d'établir la fête du Sacré Cœur, s'y refusa absolument. Enfin Benoît XIV accorda des indulgences, et Clément XIII permit à la Pologne (1765) la célébration de la fête; faveur qu'obtinrent ensuite successivement la plupart des diocèses. Ce mouvement général et irrésistible déterminera Pie IX à étendre (1856) la fête du Sacré Cœur de Jésus à l'Église entière, avec office particulier et obligatoire [4].

§ 363. — RÉFORMES LITURGIQUES [5]

Les grandes réformes exécutées par Rome, appartiennent à la période précédente. A mentionner seulement une

1. *Picot, *Influence de la Religion*, t. II, p. 368; — *Mémoires*, t. IV, p. 150.
2. Cf. Barbier, *Journal*, mars 1730.
3. *Jaugey, *Dictionnaire apologétique*, art. *Cœur*.
4. Les fêtes du *S. Nom de Jésus* et des *Cinq Plaies*, comme fêtes générales, remontent à peu près à la même époque.
5. Picot, *Mémoires*, an. 1736; — D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. II. — Cf. les écrits de Fayet, évêque d'Orléans, et de d'Astros,

édition corrigée du Martyrologe (1748) et une autre du Cérémonial des Évêques (1752), par le pape Benoît XIV.

En France, il se fit une véritable révolution liturgique, sous le nom spécieux de réforme. On voulait, disait-on, donner satisfaction aux exigences de la critique et des règles d'une bonne latinité ; mais ces motifs n'étaient pas les seuls. Le protestantisme, le gallicanisme et le jansénisme avaient, chez nous, altéré le sens catholique, créé un esprit public à tendances schismatiques ; Rome apparaissait moins comme la mère de toutes les Églises que comme une puissance dominatrice ; on la tenait en suspicion ; ses actes inspiraient *a priori* de la défiance. Dès lors, sa liturgie, que la réaction anti-protestante de la première heure avait fait accepter et que suivaient d'ailleurs généralement les autres Églises d'Occident, devait paraître plus ou moins défectueuse : on songea à lui en substituer une différente.

Deux nouveaux bréviaires, publiés, l'un à Vienne (1678) par l'archevêque Henri de Villars, l'autre à Paris (1680) par de Harlay, ouvrirent timidement la voie [1], dans laquelle s'engagèrent presque aussitôt quelques autres prélats. Puis vint la canonisation de saint Grégoire VII qui accrut, par réaction, le mouvement. Benoît XIII ayant ordonné (1728) l'insertion au bréviaire et au missel romains de la fête du nouveau saint [2] et sa célébration dans l'Église entière, plusieurs États de l'Europe, la France surtout, firent opposition. Ce fut, en deçà des monts, une véritable tempête : le Parlement de Paris [3] et des

archevêque de Toulouse, contre les *Institutions;* * lettre de LACORDAIRE (14 oct. 1843) à Mme Swetchine.

1. * GUÉRANGER, t. II, p. 73 sq. — L'hymnographe fut Santeuil († 1697), chanoine de Saint-Victor de Paris ; sa meilleure hymne est le *Stupete gentes*. — BATIFFOL, *Hist. du bréviaire romain*, p. 268-272.

2. * GUÉRANGER, ch. XXI.

3. Ce même Parlement supprimera (1738) la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul, parce que le saint s'était déclaré contre les premiers chefs de la secte janséniste.

Parlements de province se permirent de condamner la *légende* de saint Grégoire, attentatoire, selon eux, aux droits des souverains; l'Assemblée du clergé de 1730 déclara, aux applaudissements des jansénistes, sa résolution de ne pas la recevoir [1]... L'opinion publique se prononçait ainsi de plus en plus contre la liturgie romaine.

En 1736, sous l'archevêque Vintimille, un nouveau bréviaire parisien remplaça celui de Harlay; il était l'œuvre d'un Oratorien suspect de jansénisme, Vigier, auteur principal, et de deux appelants, le minoré Mésenguy et le laïque Coffin [2]. Deux ans après (1738), parut un missel avec des changements analogues, dus en grande partie à Mésenguy, savoir : tendance à déprimer l'autorité du Pape [3], le culte des saints et surtout de la Vierge, et à n'employer que des textes de l'Écriture; adoption d'un nouveau calendrier et de nouvelles légendes, le tout plus court que l'ancien texte. — La plupart des Églises imitèrent la capitale. En 1791, plus de quatre-vingts diocèses avaient renoncé à la liturgie romaine, et cinquante peut-être sur ces quatre-vingts s'étaient prononcés pour l'œuvre de Vigier et de Mésenguy [4].

Il fallut, pour ces nouveaux textes, des chants nouveaux : plusieurs compositeurs y travaillèrent, notamment Claude Chastelain, chanoine de Notre-Dame sous Harlay, et Lebœuf, chanoine de la cathédrale d'Auxerre au temps

1. « Légende, disent les évêques dans une adresse au roi, qui n'a été adoptée dans notre royaume par aucun évêque, et dont l'usage n'a été et ne sera permis dans aucun de nos diocèses ». Ap. GUÉRANGER, t. II, p. 498.

2. COFFIN, hymnographe très littéraire de la nouvelle liturgie. On lui refusa les derniers sacrements comme janséniste, ce qui fit grand bruit. (Cf. BARBIER, *Journal*, juin 1749; — D. GUÉRANGER, t. II).

3. Exemple : l'invitatoire de la Chaire de saint Pierre, *Tu es Pastor ovium, princeps apostolorum*, était remplacé par celui-ci : *Caput Corporis Ecclesiæ Dominum venite adoremus* (BATIFFOL, p. 273).

4. * GUÉRANGER, t. II, ch. XVII, XIX, XXIII, p. 582-538. — FISQUET, *France pontificale*, *Diocèse de Paris*, I, 482.

de Vintimille [1]. Ils accusent, dans l'ensemble, une déviation de plus en plus marquée du chant de saint Grégoire.

Ces réformes ou bouleversements se firent par l'autorité des évêques. On ne songea même pas à se pourvoir à Rome d'une autorisation qui eût été certainement refusée. Le Saint-Siège ne pouvait pas approuver des réformes qui affaiblissaient son autorité, détruisaient l'unité liturgique, mettaient en danger la pureté de la foi, troublaient les fidèles dans leurs pieuses habitudes. Loin de les approuver, Clément XII et Benoît XIV réclamèrent positivement contre le bréviaire de Vintimille [2].

§ 364. — ART CHRÉTIEN [3]

Les œuvres d'art, au XVIII[e] siècle, se ressentent de la décadence morale et religieuse.

1) En **Musique**, on perd de plus en plus le sens des mélodies grégoriennes. Les instruments, d'abord introduits dans l'église pour soutenir la voix, arrivent vite à lutter contre elle et à l'absorber ; des laïques, hommes du monde, habitués des théâtres, ont souvent la direction du chant liturgique : toutes les influences se réunissent pour faire prédominer le chant figuré et mondain. Les meilleurs maîtres eux-mêmes se laissent entraîner. — Le plus grand de tous fut **Mozart** (1756-1791), né à Salzbourg. Génie vigoureux et précoce, à huit ans il touchait l'orgue de la chapelle de Versailles, et passait dès lors pour un prodige. Sa dernière composition, une *messe des morts*, est

1. *D. GUÉRANGER, t. II, 127 et 435.
2. * BATIFFOL, p. 274. — Essais de réforme du Bréviaire romain par Benoît XIV, à la suite des réformes liturgiques de l'Église de France (*BATIFFOL, ch. VI).
3. MICHEL, dans l'*Hist. génér.*, t. VI (1895), ch. IX ; t. VII (1896), ch. XVI ; v. *ibidem* la bibl.

regardée comme l'un de ses plus beaux chefs-d'œuvre. A côté de Mozart se placent **Haydn** († 1809), de Vienne (Autriche), et son célèbre disciple **Beethoven** († 1827), de Bonn. Avec ces maîtres, la musique arriva à l'apogée de son développement, mais en perdant son caractère exclusivement religieux. — On peut citer, parmi les représentants de l'école plus purement chrétienne [1], **Loti** († 1740) et **Dumont** († 1684). Ce dernier [2], né à Liège, était organiste à Saint-Paul de Paris et maître de musique à la chapelle du roi ; sa messe du premier ton, dite messe royale, est encore chantée dans toutes les églises de France aux fêtes solennelles.

2) En **Architecture**, le style de la Renaissance continue de dominer, mais non dans sa pureté primitive. — Chez nous, ses écarts lui firent donner le nom de style *rococo*. Fidèle reflet du luxe et de la frivolité de la cour de Louis XV, il prodigue les décorations intérieures sans goût ni mesure ; il cherche l'ornementation pour elle-même, sans tenir assez compte du caractère de l'édifice et de la nature des matériaux. — Parfois il est heureusement modifié par la coupole byzantine, comme dans plusieurs de nos églises : Carmes (à Paris), Sorbonne, Val-de-Grâce [3], Invalides, Panthéon. Parmi les principaux architectes français, figurent : **François Mansart** [4] († 1666), Jules **Hardouin Mansart** [5] († 1708), neveu du précédent, **Leduc** et **Soufflot** [6] († 1781).

1. Saint Liguori, opposé à tout chant figuré, essaye avec ou plus ou moins de succès, de maintenir dans les couvents de son diocèse les traditions grégoriennes (* Villecourt, *Vie de S. Liguori*, t. II, p. 265 ; — Bogaerts, *Saint Alphonse de Liguori musicien et la réforme du chant sacré*, Paris, 1900).

2. D. Guéranger, t. II, p. 128.

3. Ruprich-Robert, *L'Église et le Monastère du Val-de-Grâce* (1645-1665), in-4, 1875.

4. Il commença le Val-de-Grâce.

5. Châteaux de Marly, du Grand-Trianon, de Versailles, le dôme des Invalides, la place Vendôme et celle des Victoires (à Paris).

6. Hôtel-Dieu de Lyon, Panthéon de Paris (jusqu'à la naissance du dôme).

3) La **Sculpture**, encore plus que l'architecture et la musique, rend mal l'idée religieuse, tombe dans le naturalisme. On cite, parmi ses principaux représentants, l'Italien **Bernini** († 1680), à la fois peintre, architecte et statuaire, surnommé le second Michel-Ange, et l'Allemand **Schlüter** († 1714). Quant à la France, elle a son école dite de Versailles qui ne produit guère que des œuvres profanes.

4) La **Peinture** avait baissé en Italie avant la seconde moitié du XVIe siècle. Vers 1580, la famille des Carrache (*Carrucci*), à Bologne, chercha à la relever. Se distinguèrent notamment **Louis Carrache**[1] († 1619) et ses deux neveux Augustin [2] et Annibal [3]. De cette nouvelle école sortirent des maîtres distingués, tels que les Bolonais **Le Dominiquin**[4] († 1641) et **Le Guide**[5] (Guido, † 1642), le Florentin **Dolci**[6] († 1686). Les Carrache professaient une sorte d'éclectisme, alliant l'imitation de la nature à l'imitation des tableaux des grands maîtres. A côté d'eux, était l'école toute naturaliste et sans idéal des deux frères **Caravage**, originaires du Milanais. — La France du XVIIe siècle a : Simon **Vouet**[7] († 1649), demeuré quatorze ans à Rome; **Poussin**[8] († 1665), qui passa la majeure partie de

1. L'*Apparition de la Vierge et de l'enfant Jésus à S. Hyacinthe;* l'*Annonciation;* la *Nativité;* la *Vierge et l'enfant Jésus; Jésus mort sur les genoux de sa mère* (Louvre).
2. Une *Communion de S. Jérôme* (Louvre).
3. La *Nativité;* le *Martyre de S. Étienne;* la *Résurrection* (Louvre).
4. Le *Ravissement de S. Paul;* la *Sainte Famille en Égypte* (Louvre).
5. L'*Annonciation* (Louvre).
6. Le *Christ au mont des Oliviers* (Louvre).
7. La *Présentation de Jésus au Temple;* la *Vierge;* l'*enfant Jésus et S. Jean;* le *Christ en croix;* le *Christ au tombeau* (Louvre). — Cf. BERGER, *Hist. de l'École française de peinture au XVIIe siècle*, 1879; — LEMONNIER, *L'art français au temps de Richelieu et de Mazarin*, in-12, Paris, 1893, p. 265 sq.
8. *Rebecca; Moïse sauvé des eaux;* les *Aveugles de Jéricho;* la *Femme adultère;* l'*Adoration des Mages;* le *Repos en Égypte;* la *Mort de Saphire;* le *Ravissement de S. Paul aux cieux...* —

sa vie dans la ville éternelle; **Lesueur** [1] († 1655), auteur de la *Vie* de saint Bruno en 22 tableaux, son chef-d'œuvre; **Lebrun** [2] († 1690); et, d'un mérite moindre, les deux frères **Mignard** [3]. Après ces maîtres, la peinture, chez nous, reflète la décadence des mœurs; la France du XVIIIe siècle admire **Boucher** († 1770), le peintre des amours et des scènes de plaisir [4]. — En Espagne [5], on trouve deux peintres de premier ordre : **Velasquez** († 1660), sans rival pour son habileté à peindre la nature, et **Murillo** [6] († 1682) qui excelle dans les sujets religieux [7].

§ 365. — MŒURS PUBLIQUES

La réaction religieuse et morale sortie du concile de Trente, ne se soutint pas jusqu'à la Révolution. Les mœurs baissent un peu partout au XVIIIe siècle, moins en Espagne, davantage en Italie, surtout peut-être en

Bg. par BOUCHITTÉ, 1858; — cf. LEMONNIER, *L'Art français*...,p. 295 sq.

1. Outre la *Vie de S. Bruno :* la *Descente de la Croix;* la *Messe de S. Martin;* le *Christ à la colonne;* le *Christ portant la Croix*, la *Prédication de S. Paul à Éphèse* (Louvre). — Bg. par DUSSIEUX, 1852.

2. La *Pentecôte;* le *Christ servi par les Anges ;* la *Madeleine repentante;* l'*Entrée de Jésus à Jérusalem; Jésus marchant au supplice; Jésus élevé en croix* (Louvre). — Mg. par GENEVAY, 1886.

3. De Pierre Mignard, le plus célèbre des deux : *La Vierge à la grappe; Ecce homo; Jésus sur le chemin du Calvaire* (Louvre); l'*Annonciation* (cathédrale de Viviers).

4. Sur Watteau († 1721), peintre de la même école que Boucher, voir sa bg. : par SÉAILLES (125 p.), 1902; par STALEY, 1 vol., Lond. (angl.), 1903 (*D.-M.*, 15 sept. 1903, p. 458).

5. Sur la peinture espagnole, voir LEFORT, dans la *Gazette des Beaux-Arts,* 1875 sq.

6. La *Conception de la Vierge; Jésus sur le mont des Oliviers;* le *Christ à la colonne* (Louvre).

7. Sur les institutions de charité, dont il y aurait lieu de parler ici, voyez Hubert VALLEROUX, *La Charité avant et après 1789.*

France où la décadence se précipite à partir de 1750 environ.

L'immoralité, dans notre pays, avait deux foyers principaux : la cour et l'école philosophique.

Louis XIV, malgré la sincérité de sa religion, n'avait mis fin à ses adultères éclatants [1] que peu d'années avant son mariage morganatique (1684 ou 1685) avec Mme de Maintenon [2]. L'immoralité du régent n'eut ni frein ni voile; et presque pareille fut celle de Louis XV [3]; ce qui n'empêchait pas Voltaire, courtisan éhonté, de célébrer dans ses sonnets la vertu du monarque et de la Pompadour [4]. — Les incrédules prêchaient d'ordinaire le libertinage par l'exemple et la parole [5], l'expérience leur ayant

1. GAILLARDIN, *Hist. du règne de Louis XIV*, passim. — LAIR, *Louise de la Vallière* et *La jeunesse de Louis XIV*, 3e éd. in-8, Paris, 1902 (*Bull. crit.*, 5 avril 1903). — Et Mazarin? *V. GAILLARDIN, t. I, p. 186-188; t. II, p. 459.

2. *Souvenirs sur Mme de Maintenon*, publiés par MM. d'HAUSSONVILLE et HANOTAUX, in-8, Paris (*Bull. crit.*, 5 oct. 1902, p. 546; *Ét.*, 20 oct. 1902, p. 208, et 5 août 1904, p. 411); — *Mémoires de Manseau, intendant de la Maison royale de Saint-Cyr*, publiés (1902) par TAPHANEL, in-8 (*Ét.*, 5 novembre 1902, p. 412). — Duc DE NOAILLES, *Hist. de Mme de Maintenon*. — Sur l'École de Saint-Cyr, fondée par Louis XIV à l'instigation de Mme de Maintenon, pour 250 jeunes filles pauvres de la noblesse, voir LAVALLÉE, *Histoire de Saint-Cyr;* — cf. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VIII.

3. LACRETELLE, *Hist. de France pendant le XVIIIe siècle*, 6 in-8, Paris, 1830; — JOBEZ, *La France sous Louis XV*, 6 in-8, Paris, 1864-73; — FLEURY, *Louis XV intime et les petites maîtresses*, in-8, Paris, 1899; — Henry GAUTHIER-VILLARS, *Le mariage de Louis XV*, in-8, Paris, 1900; — DE NOLHAC, *Louis XV et Marie Leczinska*, in-12, Paris, 1902; — ID., *Louis XV et Mme de Pompadour*, in-12, Paris, 1904; — *Hist. génér.*, t. VIII (1896), ch. VII. — Cf. bibl. *ibid.*, p. 367 sq.

Désaffection croissante du peuple à l'égard de Louis XV. En 1744, pendant sa maladie à Metz, des particuliers font dire et payent à la sacristie de Notre-Dame six mille messes pour sa guérison; en 1757, après l'attentat de Damiens, six cents seulement; en 1774, pendant la maladie dont il meurt, ce nombre descend à trois (TAINE, *Ancien Régime*, p. 413). Cf. BARBIER, *Journal*, août 1721, oct. 1728, août et sept. 1744.

4. BARBIER, *Journal*, t. IV, *in fine;* t. VIII, p. 17, note 3.

5. *TAINE, *Ancien Régime*, p. 336 sq.

appris que le vice, décoré par eux du nom de vertu, mène à l'irréligion. Aussi bien, la perversion des mœurs dans la haute classe était générale [1].

Le vice nécessitait les folles dépenses. A cet égard, la cour donnait d'invraisemblables scandales [2]. On compte qu'il y fut dépensé trente-six millions (soixante-douze millions d'aujourd'hui) pour la seule Pompadour [3]. En 1751, Louis XV avait quatre mille chevaux dans ses écuries, et dépensa, dit-on, dans cette seule année, pour sa maison, soixante-huit millions, c'est-à-dire près du quart du revenu public [4]. Évidemment tout un peuple de parasites vivait de la mense royale. Les bénéfices ecclésiastiques eux-mêmes étaient mis à contribution; ils servaient en partie à entretenir le luxe et la mollesse des grands et de leurs bâtards [5].

Le peuple, malgré tout, même celui des grandes villes, demeurait bon généralement. Les masses étaient croyantes et relativement morales, à Marseille [6], à Paris [7], dans toute la France. Le jubilé prêché à Paris en

1. Le sceptique BARBIER excuse Louis XV d'avoir eu des maîtresses, par cette raison significative : « Qui n'en a pas? hors M. le duc d'Orléans qui est retiré à Sainte-Geneviève et qui est très méprisé avec raison (!) ». *Journal*, décembre 1750. — On peut, jusqu'à un certain point, juger des mœurs de l'Italie, par ce que saint Liguori écrit à sa nièce qu'il engage à se faire religieuse, 23 avril 1781 : « Ce que je vous dis, c'est ce que j'ai déjà dit à toutes les filles nobles qui sont venues me trouver ici, leur faisant comprendre que, si elles s'engageaient dans le monde, elles arriveraient difficilement au salut éternel. Le siècle est aujourd'hui tout à fait corrompu, et, d'après ce que j'en sais, les dames qui fréquentent la société, perdent pour l'ordinaire la grâce de Dieu » (VILLECOURT, *Vie de S. Liguori*, t. III, p. 107).

2. V. déjà sous Louis XIV (*GAILLARDIN, *Hist. du règne de Louis XIV*, t. III, p. 551-564; cf. t. IV, ch. XXVIII).

3. BARBIER, *Journal*, juin 1754, t. VI, p. 36, note.

4. TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 105.

5. GÉRIN, *Recherches sur Assemblée de 1682*, p. 64.

6. *BÉRENGIER, *Vie de Belsunce*, t. I, p. 279, 290; t. II, p. 264.

7. A noter, comme trait caractéristique défavorable, la curiosité populaire pour les supplices (BARBIER, *Journal*, mars 1757, à propos du

1775 par vingt prédicateurs, dont seize anciens Jésuites, entraîna toute la population dans un commun élan de foi et de piété [1], comme avait fait le précédent jubilé de 1751 [2]. Et l'on aime à songer que, dans ce même temps, au sein de la dernière classe sociale, s'épanouissait une fleur de sainteté, vivait un véritable héros chrétien, saint Benoît-Joseph Labre [3]. La misère et les haillons de ce mendiant pèlerin scandalisaient et scandalisent encore la multitude des jouisseurs. Mais Dieu ne regarde qu'à la vertu, ne reconnaît d'autre gloire, d'autre grandeur que celle qui est fondée sur la vertu; et c'est pourquoi Pie IX a béatifié et Léon XIII canonisé le pauvre d'Amettes.

supplice de Damiens); de même l'accueil fait (1778) par les Parisiens à Voltaire.

1. Crétineau-Joly, *Hist. de la C. de J.*, t. V, p. 341; — Taine *La Révolution*, t. II, p. 390.

2. Barbier, *Journal*, avril 1751.

3. Né (1748) à Amettes (diocèse de Boulogne), mort à Rome. — Bg. par Aubineau, 6e éd., in-12, Paris, 1882.

TROISIÈME PÉRIODE

DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789) JUSQU'A NOS JOURS

PREMIÈRE PARTIE

RÉVOLUTION FRANÇAISE[1] (1789-1815)

CHAPITRE PREMIER

CAUSES DE LA RÉVOLUTION. — CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

§ 366. — ÉTAT POLITIQUE, SOCIAL ET INTELLECTUEL DE LA FRANCE AUX APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

Pour comprendre la Révolution de 1789, il faut se rappeler l'état politique, social et intellectuel de la France d'alors.

1. Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII[e] siècle*, t. V-VII, Paris, 1814; 3[e] édit., 1854; — Hesmivy d'Auribeau, *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française*, 2 vol., 1794; — Papon, *Hist. de la Révolution*, 6 vol., 1815; — Barruel, *Collect. eccl. ou recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des États généraux, relatifs au clergé*, 7 vol., 1791-1793; — Id., *Hist. du clergé de France pendant la Révolution*, 1794-1804; — Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de France*, 1790 sq. (2 vol., Paris, 1857 sq.); — Salomon, *Mémoires inédits de l'internonce à Paris* (1790-1801), 1890; — De Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1856; — Granier de Cassagnac, *Histoire des causes*

Le trône est encore généralement respecté; l'attachement de la nation à la vieille monarchie est même profond. A l'avènement de Louis XVI [1], les cris de *vive le roi*, commencés à six heures du matin, se font entendre jusqu'après le coucher du soleil, et la naissance du dauphin provoque partout l'explosion d'une joie sincère qui est celle d'une famille : on se parle dans les rues sans se connaître, on s'embrasse quand on se connaît [2]... Cependant l'affection n'est plus la même que jadis; les liens qui unissent les Français à leurs rois se sont relâchés : nous avons dit pourquoi.

A l'égard des nobles [3], il y a, sauf en Bretagne et en Ven-

de la Révolution française, 4 in-8, 1850; — JAGER, *Hist. de l'Égl. de France pendant la Révolution*, 3 vol., 1860; — Marius SEPET, *Hist. de la Révolution*, Paris, 3 vol.; — ID., *Six mois d'histoire révolutionnaire* (juillet 1790-janv. 1791), in-12, Paris, 1903; — SICARD, *Les évêques pendant la Révolution*, in-8, Paris, 1903; — *TAINE, *Les Origines de la France contemporaine*, 6 in-8; — SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, t. VIII et dern. (1812-1815), 1904; — Am. GABOURD, *Hist. de la Révolution et de l'Empire*, 7 in-8, Paris, 1846 sq.; — GAZIER, *Étude la Révolution et de l'Empire*, 7 in-8, Paris, 1846 sq.; — GAZIER, *Étude sur l'histoire religieuse de la Révol. fr., depuis la réunion des États généraux jusqu'au Directoire*, 1887; — THIERS, *Hist. de la Révol.*, 10 vol.; — LEVY-SCHNEIDER, *Le Conventionnel Jeanbon Saint-André* (pasteur de l'égl. réf., à Castres, puis à Montauban; l'ouvrage fait connaître le rôle des protestants pendant la Révolution); — BRUNEAU, *Les débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre* (1789-1791), in-8, Paris, 1902 (th.); — E. DAUDET, *Histoire de l'émigration*, t. I, Paris, 1904 (*Ét.*, 5 mai 1904, p. 443).

1. *Mes Souvenirs*, de MOREAU, historiographe de France avant la Révolution, cathol. et royal.; ouvrage publié par HERMELIN, t. I, 1898, t. II, 1901, Paris (*Q. H.*, avr. 1901, p. 673); — PROYART, *Louis XVI*, 6 vol., Paris, 1819; — DE FALLOUX, *Louis XVI*, 4e édit., 1860; — Fr. HUE, *Dernières années de Louis XVI*, 3e édit., in-8, Paris, 1860; — FUNCK-BRENTANO, *L'affaire du Collier*, 5e édit., Paris, 1903 (*Bull. crit.* 25 mars 1903, p. 153); — BOUDRY, *Le mariage de Marie-Antoinette*, 1 vol.; — *Souvenirs du baron Hue* (1737-1815), publiés par DE MARICOURT, Paris, 1904 (*Bull. crit.*, 1904, p. 317). — Bibl. dans l'*Hist. générale*, t. VII (1896), ch. XII.

2. TAINE, *L'Ancien Régime*, p. 15.

3. P. DE VAISSIÈRE, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, Paris, 1903 (*Bull. crit.*, 25 avr. 1903, p. 204).

dée, une hostilité réelle et générale. La plupart ne résident pas. Loin de leurs terres où on les connaît à peine, et de leurs régiments dont ils ne sont guère que les chefs titulaires, ils vivent à Paris ou à Versailles, au sein des plaisirs, du luxe et des honneurs. Possesseurs d'un cinquième du sol [1], ils forment une caste riche, honorée, privilégiée [2]. Pourquoi ces avantages exceptionnels? Ils étaient tolérables au temps de la féodalité, alors que les seigneurs avaient un rôle politique et social, nécessaire à la nation; mais ils n'ont plus de raison d'être depuis que l'autorité royale a tiré à elle par des accroissements successifs tous les pouvoirs publics. La noblesse du XVIIIe siècle n'est rien dans l'État parce que l'État est tout; elle est onéreuse à la nation sans lui être utile; et dès lors sa fortune, son luxe, ses privilèges excitent la jalousie et les convoitises; le mécontentement naît, grandit [3], s'élève jusqu'à la colère et éclate en 89.

Le **clergé** est en butte aux attaques de l'incrédulité. En même temps il est jalousé, le haut clergé surtout, pour ses privilèges et sa fortune. Les curés eux-mêmes et la généralité des clercs inférieurs, ordinairement sortis des classes populaires et presque aussi pauvres qu'elles, exclus des hautes dignités, appliqués aux plus humbles et plus pénibles travaux du ministère, ont vis-à-vis de leurs chefs hiérarchiques, quelque chose des dispositions du peuple à l'égard des seigneurs [4]. La religion, sans doute, atténue et dissimule en partie la jalousie et la division, mais en partie seulement. Aux élections pour les États généraux, les clercs électeurs manifestent leurs tendances démocratiques en nommant 208 curés sur leurs 290 députés à élire.

1. *Taine, *L'Anc. Rég.*, p. 18.
2. Taine, *L'Anc. Rég.*, p. 17 sq.
3. *Taine, *ibid.*, p. 51.
4. *Taine, *ibid.*, p. 98; — Sicard, *Les évêques pendant la Révolution*, p. 142.

Les bourgeois ne sont plus la classe impuissante et déprimée de jadis. Depuis l'érection des communes qui avaient commencé au XIIe siècle leur émancipation, ils ont grandi constamment en influence et en autorité, tout particulièrement au XVIIIe siècle. Les collèges, dont la France est couverte, leur ont permis de s'instruire[1]; le commerce et l'industrie, puissamment développés depuis Law[2], les ont enrichis; et leur ambition s'est accrue dans les mêmes proportions. Ils regardent avec colère cette noblesse privilégiée qui leur barre le chemin aux honneurs, aux distinctions, aux places élevées; l'inégalité sociale, nullement basée sur le mérite personnel, leur paraît une injustice criante. — L'État n'a pas davantage leurs sympathies, parce qu'il est inféodé à la noblesse, surtout parce qu'il menace les fortunes. Il a dû beaucoup emprunter pour faire face à des dépenses de toute sorte, dépenses de luxe, de guerre et autres ; il emprunte encore, il emprunte toujours, devient débiteur universel[3], plusieurs fois déjà il a fait faillite : comment cela va-t-il finir ? Les bourgeois, principaux créanciers, s'inquiètent, ils voudraient contrôler l'administration des deniers publics; leurs droits, à cet égard, leur paraissent incontestables, du moment que leur fortune est en jeu. — Dans ces conjonctures, paraissent le Discours sur l'*Origine de l'inégalité parmi les hommes* et *le Contrat social*, dont l'auteur expose avec talent toutes les idées par eux caressées : liberté, égalité, suffrage universel,

1. TAINE, *Le Régime moderne*, t. I, p. 216, note.

2. En preuve, l'exportation en France est de 106 millions en 1720, de 124 en 1735, de 192 en 1748, de 257 en 1755, de 309 en 1776, de 354 en 1788 (TAINE, *L'Anc. Rég.*, p. 402). — Les bourgeois sont presque les seuls à bénéficier de cet accroissement de la richesse, les nobles dédaignant les affaires lucratives par faux point d'honneur.

3. L'intérêt de la dette publique n'est que de 45 millions en 1755 ; il s'élève à 106 millions en 1776, et à 206 millions en 1789 (TAINE, *L'Anc. Rég.*, p. 403-404).

peuple souverain. Le *Contrat* fait fureur : on le lit et relit avec passion, on en récite des pages par cœur, on le commente dans les rues et sur les places publiques aux applaudissements d'une foule enthousiaste. Ce livre, véritable code de la Révolution, inspirera les énergiques revendications du Tiers et la *Déclaration des droits de l'homme.*

Le peuple est misérable[1]. Pourquoi? Parce que les terres sont mal travaillées, quand elles ne demeurent pas totalement en friche[2], parce que l'impôt est ruineux[3], et que le petit peuple paye en proportion plus que les autres. — Il est toutefois une chose digne de remarque : durant tout le XVIIIe siècle, le paysan achète des terres, et le nombre des petites propriétés va toujours croissant : le fait est absolument certain. On compte, qu'en 1789, le nombre des propriétaires est aussi considérable qu'aujourd'hui eu égard à la population, et que la petite propriété rurale forme peut-être un tiers du royaume, ce qui serait encore la proportion actuelle[4]. En outre, « sous Louis XVI, le gouvernement s'adoucit, les intendants sont humains, l'administration s'améliore, la taille devient moins inégale, la corvée s'allège en se transformant, bref, la misère est moindre »[5]. — Malgré tout, le peuple souffre. C'est pourquoi il cède parfois, sur certains points du territoire, aux excitations révolution-

1. *La France au milieu du XVIIIe siècle*, d'après le journal du marquis d'Argenson (Paris, 1899); — DUPONT, *La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes, à la veille de la Révolution*, in-8, Paris, 1901 (*Q. H.*, juill. 1902, p. 367) ; — Marcel MARION, *État des classes rurales au XVIIIe s. dans la généralité de Bordeaux*, in-8 (123 p.), Paris, 1902. — Bibl. dans l'*Hist. génér.*, t. VII (1896), ch. XIII.

2. On estime que le quart du sol était en friche; voire les deux tiers en Bretagne (TAINE, p. 441-443).

3. *TAINE, *L'Anc. Régime,* p. 456 sq.

4. *TAINE, *L'Anc. Rég.*, p. 454; cf. p. 451.

5. TAINE, *ibid.*, p. 437.

naires; çà et là des émeutes éclatent parce que le pain manque ou se vend trop cher; il y a, dit-on, en 1782, dix mille brigands ou vagabonds dans toute la France. La vie est dure en proportion dans l'armée, et les déserteurs ne sont pas rares : quatre mois après la convocation des États généraux, il y en aura seize mille aux environs de Paris, aidant aux émeutes qu'ils auraient dû réprimer[1].

En résumé, le corps social, au XVIIIe siècle, est en souffrance[2], et le mécontentement est partout. Des réformes étaient nécessaires. Louis XVI en réalisa quelques-unes; les autres auraient pu être faites graduellement. Mais l'incrédulité et la franc-maçonnerie, qui avaient résolu le renversement de l'autel et du trône, vont précipiter les événements et faire la Révolution.

§ 367. — CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX[3]

La convocation des États généraux peut en être regardée comme la préparation immédiate.

Quatre cents millions empruntés pour la guerre d'Amérique, avaient notablement aggravé le mauvais état des finances; — La Fayette[4] et ses soldats étaient revenus[2] des États-Unis avec des idées d'indépendance et des ferments révolutionnaires; — en 1788, la récolte fut mauvaise;

1. Cf. Choppin, *Insurrections militaires en 1790*, in-16, Paris (*Ét.*, 5 avr. 1904, p. 154).
2. L'état social d'avant la Révolution était encore préférable, à bien des égards, à celui d'aujourd'hui (*Taine, *La Révolution*, t. III, p. 424-428. — Cf. Baunard, *Un siècle de l'Église de France*, p. 518).
3. Armand Brette, *Recueil de Documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*; t. III, in-4, Paris, 1904. — Comparaison des États généraux de 1789 avec ceux de 1614 (*Perrens, *L'Église et l'État...*, t. II, p. 238 sq.).
4. Tower, *Le marquis de La Fayette et la Révolution d'Amérique*, trad. de l'angl. par Mme Gaston Paris, t. I, in-8, Paris, 1902 (*Q. H.*, janv. 1903, p. 323).

par surcroît la grêle dévasta les environs de Paris sur une étendue de soixante lieues, et fit pour cent millions de dégâts; — l'hiver, exceptionnellement rigoureux, ajouta encore à la misère publique [1]... De toutes parts un cri se fit entendre : les États généraux! La dernière Assemblée du clergé (1788) les avait instamment demandés. Depuis lors tout le monde les réclamait, les uns, dans l'espoir d'y trouver un remède à tant de maux, les autres, avec l'arrière-pensée de les faire servir à leurs vues révolutionnaires. — Les députés [2] arrivèrent à Versailles dans les premiers jours de mai 1789, porteurs de cahiers où tous les corps et personnes compétentes avaient, sur invitation royale, consigné leurs doléances et exprimé leurs vœux [3]. Une ville plus éloignée de Paris eût mieux convenu; mais les seigneurs répugnaient à aller s'ensevelir au fond d'une province, Louis XVI ne voulut pas les désobliger. Le clergé était représenté par 290 membres, dont 47 évêques [4], 35 abbés ou cha-

1. Louis XVI achète du blé pour 40 millions; — l'archevêque de Paris s'endette de 400.000 livres en faveur des pauvres; — l'archevêque d'Aix amène le peuple, qui avait pillé les greniers publics, à faire restitution (Picot, *Mémoires*, t. V, p. 354); — les Bernardins de Rigny (diocèse d'Auxerre) nourrissent douze cents pauvres pendant plus de six semaines (Taine, *L'Anc. Rég.*, p. 45; *La Révolution*, t. I, p. 5). — Est-il vrai que le duc Philippe d'Orléans, pour pousser le peuple à la révolte, ait accaparé les blés et les ait fait passer à Jersey et à Guernesey, pendant que ses partisans accusaient le gouvernement d'organiser la famine? (Voir Deschamps-Claudio-Jannet, *Les Sociétés secrètes*, t. III, p. 79).

2. La franc-maçonnerie avait influencé les élections (*Deschamps, *Les Soc. secr.*, t. II, p. 141, t. III de Cl. Jannet, p. 69 sq.).

3. Les cahiers du clergé contiennent d'ordinaire des idées très libérales (*Sciout, *Hist. de la Constitution civile du Clergé*, t. I, p. 62-63; — Sicard, *Les évêques pendant la Révol.*, p. 137. — Cf. Jérome, *Les élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de* 1789, in-8, Nancy, 1899).

4. Mgr de Galard, évêque du Puy, avait d'abord posé, puis retiré sa candidature, et fait nommer, dans un but d'apaisement, l'abbé Privat, curé de Craponne (Boudon, *Les municipalités du Puy*, t. I, p. 166).

noines et 208 curés; la noblesse par 270 [1]; le Tiers, par 598[2]. Le 4 mai, on fit une procession solennelle du Saint Sacrement[3], depuis la paroisse de Notre-Dame jusqu'à l'église Saint-Louis où eut lieu la cérémonie religieuse d'ouverture. De Juigné, archevêque de Paris [4], célébra la messe, et l'évêque de Nancy, de La Fare, prononça un discours (*Influence de la religion pour le bonheur des peuples*), dont quelques passages relatifs aux abus et à la liberté furent vivement applaudis malgré la sainteté du lieu. Le lendemain, 5 mai, le roi ouvrit en personne les États.

Le Tiers manifesta, dès le début [5], de grandes prétentions. Il avait obtenu de Louis XVI, par l'intermédiaire de Necker, le doublement du nombre de ses représentants; il demandait maintenant, contrairement à l'ancien usage, la réunion des trois ordres et le vote par tête : c'était le moyen de s'assurer la majorité dans toutes les questions. La noblesse résista; mais le clergé commença de céder après plusieurs semaines [6]. Trois curés d'abord (13 juin), puis cinq (14 juin), puis sept (17 juin) se réunirent aux élus du peuple; et ceux-ci de s'enhardir de plus en plus. Le 17 juin, sur la proposition de Sieyès, ils se déclarèrent *Assemblée nationale* (dite aussi *constituante*); le 20, réunis dans la salle du Jeu de Paume, ils jurèrent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une

1. La noblesse bretonne, mécontente des concessions faites au Tiers, n'avait pas envoyé de députation.

2. Sur ces 598 députés, on comptait 374 hommes de loi, avocats surtout (PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 356).

3. *JAGER, *H. de l'Égl. cath. en Fr.*, t. XIX, p. 31.

4. *Sur Mgr de Juigné, voir SICARD, *Les év. pendant la Révol.*, p. 461-464. — Bien traité, après la Révolution, par Napoléon, qui en avait reçu, à l'école militaire de Paris, le sacrement de confirmation (CHUQUET, *La jeunesse de Napoléon*, p. 205).

5. *PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 355.

6. De la Luzerne, évêque de Langres, propose de former deux chambres, l'une composée du clergé et de la noblesse, l'autre, du Tiers (SICARD, *Les év. pendant la Révol.*, p. 145, 284).

Constitution à la France; le 23, ils se déclarèrent inviolables, privilège réservé jusque-là à la personne du roi. — Louis XVI n'osa pas résister. Voyant la majorité du clergé déjà passée aux communes[1], il ordonna aux nobles et à ce qui restait de clercs de consommer la réunion (27 juin).

1. Le 22 juin, 149 autres membres du clergé, parmi lesquels Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, de Cicé, archevêque de Bordeaux, de Lubersac, évêque de Chartres, et les évêques de Rodez et de Coutances, étaient passés aux communes.

CHAPITRE II

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LA CONSTITUANTE

(5 mai 1789 — 30 septembre 1791)

I. Confiscation des biens du clergé; — II. Suppression des Ordres religieux; — III. Constitution civile du clergé.

§ 368. — CONFISCATION DES BIENS DU CLERGÉ

Pendant que l'Assemblée, sur la proposition de La Fayette, formulait [1], comme on venait de le faire aux États-Unis, une *Déclaration des droits de l'homme*[2] pour être mise en tête de la constitution, la lie de la population parisienne s'agitait. Le centre du mouvement était au quartier du Palais-Royal, où l'on comptait 31 maisons de jeux et plus de 2.000 filles publiques [3]. Le 13 juillet, 200 brigands saccagèrent Saint-Lazare [4], maison mère des Lazaristes; le lendemain, les émeutiers prirent la Bastille [5], forteresse et prison d'Etat, et inaugurèrent par

1. « En présence et sous les auspices de l'Être suprême ».
2. Texte dans Picot, *Mémoires*, t. V, p. 374. — « Repoussée en séance secrète par 28 bureaux sur 30, la *Déclaration* est imposée par les tribunes en séance publique, et passe à la majorité des voix ». Taine, *La Révolution*, t. I, p. 123; — Walch, *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen et l'Assemblée constituante*, in-8, Paris, 1903.
3. *Taine, *La Révolution*, t. I, p. 41.
4. *Picot, *Mémoires*, t. V, p. 363.
5. *Taine, *La Révolution*, t. I, p. 56. — D'après Gassicourt, les francs-maçons auraient désigné la Bastille aux coups du peuple, parce qu'elle avait été la prison de Jacques Molay, et si Avignon devint le théâtre des

plusieurs meurtres la longue série des assassinats et exécutions révolutionnaires. Dans la célèbre nuit du 4 août, la peur fit prendre à la noblesse et au clergé de généreuses résolutions. Le clergé notamment déclara renoncer à ses privilèges, à ses dîmes [1], à son casuel; quelque temps après, il offrit au trésor une somme de 400 millions. Il espérait par là conjurer le danger de la confiscation de ses biens. Erreur! Talleyrand, [2] évêque d'Autun, apostat dans son cœur, proposa la vente des biens d'Église pour subvenir aux besoins du trésor; et Mirabeau, l'homme le plus habile et le plus éloquent de l'Assemblée, appuya la motion, vainement combattue par Maury [3], Sieyès [4], de Boisgelin archevêque d'Aix, et autres membres de la droite. On vota [5], par 368 voix contre 346, le texte suivant : « L'Assemblée nationale décrète, 1° que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres... 2° que... il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure, moins de douze cents livres par

plus grandes atrocités, ce serait parce que la ville appartenait aux Papes et renfermait les cendres du grand-maître (cité par DESCHAMPS-CL.-JANNET, *Les Sociétés secrètes,* t. III, p. 78).

1. La dîme, douze fois séculaire, variait beaucoup selon les lieux; elle ne représentait parfois que le vingtième, le trentième, le quarantième du revenu. Sa suppression par l'Assemblée fut un don tout gratuit aux propriétaires du sol, les biens-fonds ayant été acquis par les tenants respectifs à des prix proportionnés aux charges dont ils étaient grevés.

2. B. DE LACOMBE, *Talleyrand év. d'Autun,* in-16, Paris, 1903 (*R. H. E.*, avr. 1903, p. 311).

3. *Correspondance diplomatique et mémoires inédits du cardinal Maury*, 2 vol., 1891. — Mg. par POUJOULAT, 2e éd., 1 vol., Paris, 1859; — RICARD, 1888.

4. Sieyès fit à Saint-Sulpice la majeure partie de ses études théologiques; mais les Sulpiciens, à qui la hardiesse de son esprit faisait concevoir des inquiétudes, le prièrent avant la fin de se retirer, et l'abbé alla au séminaire Saint-Firmin achever la préparation de sa licence en Sorbonne (*SAINTE-BEUVE, *Caus. du l.*, t. V, p. 191).

5. *JAGER, t. XIX, p. 119 sq.

année, non compris le logement et les jardins en dépendant »[1].

On voit par ce décret quelle est la nature des traitements ecclésiastiques d'aujourd'hui. Ils ne sont pas des traitements comme les autres, mais bien une indemnité, une dette d'autant plus légitime qu'elle ne représente qu'une faible partie de la créance totale. Les ministres protestants[2] et les rabbins sont des *salariés* de l'État, lequel ne peut leur donner un salaire qu'en prenant dans la poche des catholiques; mais les prêtres, point. Ces derniers sont des créanciers[3], non des salariés; l'État ne pourrait supprimer leur traitement sans se faire banqueroutier; la séparation de l'Église et de l'État, telle que la comprennent les révolutionnaires de l'heure présente, serait une iniquité, un vol sacrilège, vol plus odieux même que celui du 2 novembre 1789, puisqu'il serait sans indemnité aucune.

§ 369. — SUPPRESSION DES ORDRES RELIGIEUX

Après avoir dépouillé l'Église de ses biens, l'Assemblée manifesta son mauvais vouloir à l'égard de la profession religieuse[4] : elle retira la sanction civile aux vœux mo-

1. Au début, le traitement garanti ne fut pas toujours perçu (*Sicard, *Les év. pendant la Révol.*, p. 211 sq.). — L'Assemblée s'était transférée à Paris le 19 octobre 1789, et siégea successivement au palais de l'archevêché et aux Tuileries. On remarqua que le vote de la spoliation du clergé fut émis le 2 novembre, jour des morts, à l'archevêché, et sur la proposition d'un évêque (Picot, *Mémoires*, t. V, p. 348, 392).

2. La Révolution ne confisqua pas les biens des protestants d'Alsace (*Picot, t. VII, an. 1799, 28 févr.).

3. Cf. Crouzil, *Les Traitements ecclésiastiques*, collect. « Science et Religion ». — On lit dans la Constitution de 1791, titre V, art. 2 : « Sous aucun prétexte, les fonds nécessaires à l'acquittement de la dette nationale ne pourront être refusés ni suspendus. — Les traitements des ministres du culte catholique font partie de la dette nationale » (*Sicard, *Les év. pendant la Révol.*, p. 215).

4. Picot, *Mémoires*, t. V, p. 406; — Jager, t. XIX, p. 155 sq. — Vict.

nastiques solennels de l'un et de l'autre sexe (13 février 1790) [1], et alla jusqu'à prétendre annuler les vœux eux-mêmes. En conséquence, elle déclara supprimés en France, sans qu'il pût en être établi de semblables à l'avenir, tous Ordres dans lesquels se faisaient de tels vœux, et elle assura des pensions aux religieux et religieuses qui rentreraient dans le siècle; nul d'ailleurs n'était contraint de se séculariser. — Six cents religieuses seulement, sur les 37.000 qu'il y avait en France, sortirent de leurs couvents [2]. Mais les religieux, dont le nombre ne s'élevait à cette époque d'après Taine qu'à 16.136, eurent beaucoup plus de défections [3], et cela se comprend : le projet de l'Assemblée de les interner dans un nombre réduit de maisons où pourraient se trouver réunis sous un même toit des membres d'Ordres différents, devait aggraver singulièrement les difficultés de la vie commune et rendre impossible l'observation des vœux et des règles [4].

Pierre, *Religieuses françaises en exil* (1791-1803), dans *Q. H.*, janv. 1903; — Aulard, *La Révolution et des Congrégations*, dans *Revue politique et parlementaire*, 10 mai 1903.

1. Nouv. décr. de la *Constituante* le 8 oct. 1790; de la *Législative,* les 4, 7 et 18 août 1792. — Bande organisée au comm. de 1790 pour faire du bruit dans les tribunes et effrayer les modérés (*Taine, *La Révol.*, t. I, p. 169).

2. Aucune défection parmi les religieuses du Puy (*Boudon, *Les municipalités du Puy*, t. I, p. 175).

3. Dans le diocèse d'Angers : à l'Abbaye Saint-Aubin, 14 sur 16 demandent à profiter de la liberté offerte; à Bellefontaine, 3 sur 4 ; à Fontevrault, 20 sur 20; aux Cordeliers de Cholet, 3 sur 3 ; aux Gardes, 2 sur 2; à la Boissière, 4 sur 4, etc. (Bourgain, *L'Église d'Angers pendant la Révolution*, 101).

4. *Sciout, *Hist. de la Constitution civile du clergé*, t. I, p. 293. — Cf. Landry, *La mort civile des religieux dans l'ancien droit français*, in-8 (174 p.), Paris, 1900.

§ 370. — CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

Avilir l'Église par la spoliation [1], la priver de son armée d'avant-garde par la suppression des Ordres religieux, ce n'était là qu'une partie du plan des révolutionnaires, qui avaient résolu la destruction même de la religion chrétienne. Dans l'impossibilité d'y réussir à bref délai, ils se bornèrent à prêter leur concours aux parlementaires et aux jansénistes, qui élaborèrent au sein du comité dit ecclésiastique et firent voter par l'Assemblée (mai 1791) la fameuse *Constitution civile du Clergé*[2]. Cette Constitution portait en substance :

Réduction du nombre des diocèses à celui des départements [3] (83), ce qui faisait disparaître 48 sièges épiscopaux. — Défense à l'évêque élu de s'adresser au Pape pour en obtenir la confirmation canonique ; il se contentera de lui écrire en signe de communion, et il demandera la confirmation de son titre au métropolitain ou au plus ancien évêque de la province. — Jugement de l'autorité civile en dernier ressort dans les différends entre l'évêque et ses clercs. — Élection des évêques et des curés par les mêmes électeurs, quelle que soit leur religion, qui nommeront aux emplois civils. — Substitution d'un certain nombre de vicaires épiscopaux au chapitre de l'église cathédrale ou métropolitaine. Ces vicaires formeront le conseil habituel de l'évêque, et leur concours sera nécessaire pour la validité des principaux actes de l'ad-

1. Naigeon écrivit à l'Assemblée nationale : « L'intérêt général est que le prêtre soit avili ; pour avilir les prêtres il faut les appauvrir. On a sagement fait de les appauvrir, mais le plan de les décréditer entièrement dans l'esprit des peuples ne peut mériter d'éloges qu'autant qu'il sera mis pleinement à exécution, et il ne faut pas temporiser » (PICOT, *Mémoires*, t. VI, p. 1).

2. SCIOUT, *Hist. de la Constitution civile du Clergé* (4 vol., 1881) ; — MEILLOC, *Les Serments pendant la Révolution ;* ouvrage publié (in-12, Paris, 1904) par l'abbé UZUREAU.

3. * PICOT, *Mémoires*, t. VI, p. 13, note.

ministration épiscopale. — Suppression, non seulement des chapitres des églises cathédrales ou métropolitaines mais des chapitres des églises collégiales, des abbayes, prieurés et autres bénéfices. — Défense à l'évêque et au curé de s'absenter quinze jours, le premier sans la permission du département, le second sans celle du district. — Droit pour chaque curé de choisir ses vicaires, sans l'approbation de l'évêque, parmi les prêtres admis dans le diocèse [1].

Ces dispositions bouleversaient complètement la discipline ecclésiastique et créaient en France une Église schismatique, voire un peu presbytérienne et laïque. Pour acquérir force de lois, il leur fallait l'approbation de Louis XVI. Celui-ci consulta le Saint-Siège secrètement. Pie VI répondit (10 juillet 1790) par trois brefs, adressés, l'un à Sa Majesté, le second à Cicé garde des sceaux, le troisième à Pompignan chargé de la feuille des bénéfices. Ces brefs, qui se prononçaient naturellement contre la Constitution, furent tenus secrets ; et l'infortuné monarque, harcelé par l'Assemblée [2], céda à regret (24 août), son garde des sceaux scella et promulgua la Constitution civile. — Le schisme était consommé légalement ; pour devenir une réalité, il ne manquait plus que le consentement du clergé.

Ce consentement fut refusé. De Boisgelin, archevêque d'Aix, flétrit avec autant de force que de modération l'acte schismatique de l'Assemblée dans son *Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*, à laquelle tous les évêques de France [3], sauf quatre [4], et la masse

1. Sciout, t. I, p. 182 sq. ; — Taine, *La Révolution*, t. I, p. 234.
2. *Picot, t. VI, p. 30 ; — Jager, t. XIX, p. 211.
3. Même De Cicé, quoiqu'il eût, comme garde des sceaux, promulgué la Constitution.
4. Les quatre étaient : Brienne de Sens, Talleyrand d'Autun, Jarente d'Orléans, Savine de Viviers, lesquels apostasièrent au cours de la Révolution, avec trois évêques *in partibus :* Gobel, Miroudot et Brienne, ce dernier neveu et coadjuteur de son oncle à Sens. — Sur ces

des ecclésiastiques donnèrent leur pleine adhésion [1]; Pie VI, à qui elle fut adressée, la loua pareillement. L'Église de France restait debout en face de la Révolution, aimant mieux s'exposer aux coups d'une persécution violente que de se déshonorer.

Sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée déclara que les évêques et les curés qui n'auraient pas fait serment de fidélité à la *Constitution civile* dans les huit jours, seraient considérés comme démissionnaires (27 nov. 1790); un dernier délai fut accordé jusques au 4 janvier 1791 aux ecclésiastiques députés. On compta 50 à 55 jureurs dans l'Assemblée nationale [2], 30 sur les 1.800 docteurs de Sorbonne, 236 sur les 670 ecclésiastiques exerçant un ministère à Paris, 2 seulement (Oratoriens de Saint-Magloire) dans les divers grands et petits séminaires de la capitale, pas un dans toute la Compagnie de Saint-Sulpice, près d'un tiers [3] dans la France entière. — Les constitutionnels comprenaient la lie du clergé : anciens moines défroqués, prêtres interdits accourus de toutes les parties de l'Europe, ambitieux aspirant aux plus hautes dignités de la hiérarchie; mais il y avait aussi parmi eux beaucoup « de curés timides et naïfs, qui ne voulurent pas, pour une question qu'ils regardaient comme assez indifférente, se séparer du troupeau qu'ils étaient habitués à conduire » [4].

sept évêques, voir Sciout, t. II, p. 13-18; — sur Savine, cf. Sicard, *Les év. pendant la Révol.*, p. 429; — Talleyrand recevra de Pie VII (1802) un bref de sécularisation, mais non la permission de se marier.

1. Picot, t. VI, p. 37; — Jager, t. XIX, p. 214.

2. *Picot, *Mémoires*, t. VI, p. 52 sq.; — Jager, t. XIX, p. 256; — Gosselin, *Vie de M. Emery*, t. I, p. 244 sq.; — Rohrbacher, l. XC.

3. Taine (*La Révolution*, t. I, p. 238) porte à un tiers du clergé le nombre des jureurs. — Il y en eut moins d'un quart dans la Haute-Loire (*Boudon, *Les municipalités du Puy*, t. I, p. 223 sq.; t. II, p. 234); — plus des deux tiers dans le diocèse de Saintes (*La Quinzaine*, 1er oct. 1898, p. 428).

4. Mortimer-Ternaux, *Hist. de la Terreur*, t. I, p. 16; — cf. Sicard, *Les év. pendant la Révol.*, p. 493.

La loi demandait que les ecclésiastiques insermentés fussent remplacés par d'autres. La chose était difficile, vu le nombre relativement peu considérable des constitutionnels : on se mit à l'œuvre néanmoins [1]. Talleyrand, assisté de deux évêques *in partibus*, Gobel et Miroudot, sacra [2] évêques du Finistère et de l'Aisne deux curés députés : Expilly [3] et Marolles ; Gobel se laissa porter au siège archiépiscopal de Paris; Grégoire, curé d'Embermesnil, devint évêque de Loir-et-Cher, etc. [4]. Ces évêques eurent toutes les peines du monde à se donner un clergé, les meilleurs prêtres refusant avec raison d'en faire partie. Les bons fidèles, de leur côté, désertaient les églises livrées aux constitutionnels; et se pressaient, quand ils n'en étaient pas empêchés par les révolutionnaires de la rue [5], autour des prêtres catholiques, dans des chapelles ou églises mises en vente et louées par eux. — Le roi, moins favorisé encore que la plupart de ses

1. *Picot, *Mémoires,* t. VI, p. 74. — De Beaufond, *L'épiscopat contitutionnel*, dans *Q. H.*, 1892, I, p. 159-207.

2. L'ordination fut faite validement, quoique par un apostat (*Vie de M. Emery* par Gosselin, t. I, p. 256).

3. Expilly offrit, dit-on, sa cure de Saint-Martin de Morlaix à son vicaire qui la refusa. Comment donc, lui dit-il, ferez-vous pour vivre? Et le vicaire de répondre : Monsieur le recteur, comment ferez-vous pour mourir?

4. Picot donne la liste (t. VI, p. 78) des premiers évêques constitutionnels ; — cf. Gazier, *ouvr. cité.* —— De Charmasse, *Gouttes, év. const. de Saône-et-Loire*, in-8, Autun, 1898 ; — Roussel, *Le Coz, év. d'Ille-et-Vilaine*, Paris ; — Id., *Correspondance de Le Coz*, 2 in-8, t. I, 1900, t. II, 1903 (*Q. H.*, janv. 1904, p. 231 sq.) ; — Durand, *Jean Fr. Périer, év. asserm. du Puy-de-Dôme*, in-8, Paris, 1903 (*Q. H.*, *loc. cit.*). — Sur Delcher, *év. const. de la H.-Loire :* *Boudon, *Les municipalités du Puy*, t. I, p. 262 sq. ; — Hémon, *Audrein, év. const. du Finistère*, Saint-Brieuc, 1903 ; — Perrod, *Moïse, év. du Jura*, 1905.

5. A Paris et en province, souvent on maltraitait les hommes et on fustigeait les femmes qui se rendaient aux réunions catholiques (*Taine, *La Révolution*, t. I, p. 237 sq. ; — Sciout, t. II, p. 229, 249, 273, 363 ; t. III, p. 18, 141 ; — Boudon, *Les municip. du Puy*, t. I, ch. xi). — *Voir, ap. Boudon, *ibidem,* t. I, ch. x, les tracasseries de la municipalité du Puy à l'égard du clergé en 1791.

sujets, se vit contraint de renvoyer de sa cour les prélats et autres ecclésiastiques insermentés. Ayant voulu du moins aller passer la semaine sainte à Saint-Cloud, la foule barra le chemin à sa voiture ; le jour de Pâques, il dut, ainsi que la reine, entendre la messe d'un curé constitutionnel [1].

Pendant ce temps, le Saint-Siège observait et ne se pressait pas. Enfin un bref du 13 avril 1791 cassa et annula tout ce qui avait été fait par le parti du schisme. Un certain nombre de jureurs reconnurent alors leur faute, rentrèrent dans le devoir [2]; la plupart s'obstinèrent. Dix-huit évêques constitutionnels, membres de l'Assemblée nationale, répondirent à l'Acte pontifical par une apologie de la Constitution. Les évêques catholiques, les mêmes qui avaient signé l'*Exposition*, répondirent dans un sens tout opposé : ils déclarèrent accepter le bref, ils offrirent même leur démission dans un but d'apaisement. Offre généreuse, mais inutile vu les circonstances : Pie VI la refusa, et publia (19 mars 1792) un nouveau bref contre la Constitution [3].

Avant de se dissoudre, l'Assemblée nationale réunit à la France (septembre 1791) Avignon et le Comtat-Venaissin, domaines du Saint-Siège [4]. L'annexion avait été préparée par les émissaires de la Révolution qui, après, continuèrent leurs exploits de plus belle. Un brigand, Jourdan *coupe-têtes* [5], chef d'une bande de cinq à six mille autres brigands, terrorisa le pays. A Avignon, 61 personnes furent jetées dans le trou de la *Glacière* et leurs cadavres recouverts de chaux vive, une centaine d'autres tuées dans les rues et jetées dans le canal de la Sorgues; cinq cents familles quittèrent la ville.

1. Jager, t. XIX, p. 377 sq.
2. Picot, t. VI, p. 89.
3. Picot, t. VI, p. 93.
4. *Taine, *La Révolution*, t. II, p. 168-177; — Picot, t. VI, p. 140 sq.
5. *Sur Jourdan, originaire de l'arrondissement d'Issingeaux (Hte-Loire), v. Boudon, *Les municipalités du Puy*, t. III, p. 265 sq.

CHAPITRE III

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(1er oct. 1791 — 21 sept. 1792)

I. Aggravation de la persécution ; — II. Massacres de septembre ; — III. Attentats contre le roi et la famille royale ; — IV. Commencements de l'invasion étrangère.

§ 371. — AGGRAVATION DE LA PERSÉCUTION

La nouvelle Assemblée, où l'on voit se dresser de sinistres figures, Danton, Robespierre, Marat, Camille Desmoulins, Collot-d'Herbois [1], se composait de 745 membres, tous députés du Tiers, seul représentant de la France désormais, la plupart âgés de moins de trente ans [2]. Sur ce nombre, on comptait 400 avocats et 27 ecclésiastiques constitutionnels dont 10 évêques [3] et 17 prêtres. La majorité était gagnée à la république, à la libre pensée et aux idées révolutionnaires les plus avancées ; ce qui n'a rien d'étonnant, quand on songe que le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé était requis pour être soit éligible soit électeur [4].

1. Physionomie générale des séances de l'Assemblée : *Taine, *La Révolution*, t. II, p. 100-106.
2. Taine, *La Révolution*, t. II, p. 94-95.
3. Picot, t. VI, p. 159.
4. Taine, *La Révolution*, t. II, p. 73-74, 87-89.

Avec une telle Assemblée, la persécution ne pouvait manquer de s'aggraver. Et en effet [1] :

Décret autorisant le divorce, dont on comptera 20.000 cas en France dans les cinq années qui suivront, 6.000 à Paris seulement en moins de trois ans; — clercs insermentés, privés de leur petite pension alimentaire, déclarés « suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie »; permission aux autorités locales de les expulser sans jugement s'il survient des troubles, auquel cas ils seront déportés ; — suppression de toutes les confréries, associations de piété et de charité; dispersion de toutes les congrégations d'hommes et de femmes, « même de celles qui étaient uniquement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades, même de celles qui donnaient l'enseignement primaire et dont l'abolition allait ôter à 600.000 enfants les moyens d'apprendre à lire et à écrire » [2]; — mise en vente des palais épiscopaux et des maisons encore occupées par des religieux ou des religieuses; — décrets de bannissement contre tous les prêtres non assermentés (10 et 26 août) [3].

§ 372. — MASSACRES DE SEPTEMBRE

Ces iniquités ne suffisaient pas aux partis extrêmes.

1. Au début, décret accordant la liberté aux noirs des colonies. Les libérés, n'ayant pas été préparés à ce bienfait, se ruèrent sur les blancs : « A partir de la fin d'octobre, c'est une gigantesque colonne de fumée et de flamme qui jaillit soudainement et, de semaine en semaine, grandit sur l'autre bord de l'Atlantique, la guerre civile à Saint-Domingue, les bêtes fauves lâchées contre leurs gardiens, 50.000 noirs en campagne, et, pour premier début, 1.000 blancs assassinés, 15.000 nègres tués, 200 sucreries détruites, le dommage évalué à 600 millions, une colonie, qui, à elle seule, valait dix provinces, à peu près anéantie ». TAINE, *La Révolution*, t. II, p. 119.

2. TAINE.

3. TAINE, *La Révol.*, t. II, p. 123-124; cf. p. 250-251 ; — PICOT, t. VI, p. 183-186. — Pour la bibl. sur les prêtres bannis ou émigrés, v. SICARD, *Les év. pendant la Révolution* (1903), p. 9.

Danton [1], ministre de la justice, d'accord avec le maire Péthion et la commune [2] de Paris, décida un massacre général : le prétexte était, qu'avant de courir sus à l'étranger déjà entré en Champagne, il fallait immoler les ennemis de l'intérieur pour les empêcher de conspirer. Des visites domiciliaires furent faites dans les maisons de Paris (29-30 août), sous prétexte de rechercher des armes, en réalité pour emmener captifs ceux qu'on dévouait à la mort [3]. Quand les prisons furent pleines, on lança contre les détenus une bande stipendiée de deux à trois cents égorgeurs, presque tous marseillais [4]. Pendant toute une semaine, à partir du 2 septembre, les scélérats s'enivrèrent de sang et de carnage, à l'Abbaye, aux Carmes [5], à la Force [6], au Châtelet, à la Conciergerie, aux Bernardins, au séminaire Saint-Firmin, aux hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière, etc. Quatre cents prêtres et un millier [7] de laïques, parmi lesquels « les plus beaux noms de la France » [8], furent ainsi immolés, sans jugement, la plupart d'une manière horrible. — L'Assemblée, dominée par les terroristes du dedans et du dehors, se contenta de l'assurance qui lui fut donnée, « que le peuple était bon, et qu'on n'avait versé le sang que de quelques conspirateurs ».

Son impuissance laissait le champ libre aux bandits de

1. Principaux coupables après Danton (*MORTIMER-TERNAUX, *Hist. de la Terreur*, t. III, p. 188 ; TAINE, *La Révol.*, t. II, p. 283-284).
2. * TAINE, *La Révol.*, t. II, p. 273.
3. *PICOT, t. VI, p. 213. — MORTIMER-TERNAUX plus complet, t. III, p. 136 sq.
4. MORTIMER-TERNAUX, t. III, p. 224.
5. Alex. SOREL, *Le Couvent des Carmes et le séminaire de Saint-Sulpice pendant la Terreur* (un vol., Paris, 1864, 2e éd.).
6. A la Force, meurtre horrible de la princesse de Lamballe qui était cependant grande-maîtresse de la Franc-maçonnerie d'adoption, mais aimée de la reine. Son cœur fut mangé par l'un des égorgeurs, sa main coupée et portée à Robespierre, sa tête promenée au bout d'une pique.
7. MORTIMER-TERNAUX, t. III, p. 547 ; — PICOT, t. VI, p. 216-219.
8. TAINE, *La Révolution*, t. II, p. 307.

la province, qui exhortés directement par la commune de Paris [1], imitèrent en divers lieux les *septembriseurs* de la capitale. Des massacres furent commis à Meaux, à Reims, à Versailles, à Lyon, à Châlons, à Rennes et en d'autres villes. Il n'y avait de sûreté pour personne, surtout si l'on était de condition; mais partout le clergé, plus encore que les nobles, était « un gibier de prédilection » [2]; 44 prêtres furent immolés à Versailles, avec la complicité de Danton, 7 à Meaux, etc.

Dans le même temps, s'exécutaient les décrets de bannissement portés contre les prêtres insermentés [3]. Ces décrets atteignaient environ 40.000 ecclésiastiques; mais il n'en sortit pas un aussi grand nombre du royaume. En route, les malheureux proscrits étaient ordinairement insultés, quelquefois massacrés; arrivés à la frontière, le plus souvent ils étaient dépouillés avec la complicité plus ou moins avouée de l'Assemblée [4]. — Les nations, même protestantes, de l'Europe leur accordèrent assez généralement une généreuse hospitalité. Le pape Pie VI en reçut dans ses États 2.000 dont 24 évêques; on créa à Rome, l'*œuvre pie de l'hospitalité française*. L'Angleterre fit particulièrement bon accueil aux 3.000 (septembre 1792), puis 4.000 (1793) qui abordèrent chez elle : huit cents furent logés dans un château royal; une souscription ouverte en leur faveur produisit un million; et le gouvernement lui-même accorda bientôt un traitement à chacun d'eux [5]. Les prêtres témoignèrent leur reconnaissance de la seule manière qui était en leur pouvoir, par le spectacle

1. *Picot, t. VI, p. 219; — Sciout, t. III, p. 261.
2. * Taine, *La Révol.*, t. II, p. 347 et tout le chapitre x^e^.
3. Sicard, *Les év. pendant la Révolution*, in-8, Paris, 1903, l. I; — *Vict. Pierre, dans *Q. H.*, 1896 sq.; — *Le Clergé Français en Espagne*, 1791-1802, dans *Q. H.*, avril 1904, p. 473 sq.
4. *Sciout, t. III, p. 276-278.
5. On a calculé que, jusqu'en 1806, le Parlement fit distribuer aux émigrés 46.620.000 francs (Picot, t. VI, p. 241).

de leurs vertus. Bien des préjugés[1] anticatholiques tombèrent à leur contact. De cette époque date le retour partiel mais continu de l'Angleterre au catholicisme[2].

§ 373. — ATTENTATS CONTRE LE ROI ET LA FAMILLE ROYALE

Pendant que les prêtres prenaient le chemin de l'exil, et que les nobles se réfugiaient à Coblentz ou en d'autres lieux, que devenait la famille royale? Depuis longtemps déjà, elle était entrée dans la voie douloureuse. Les 5 et 6 octobre 1789, dix mille personnes, femmes ou hommes habillés en femmes pour la plupart, avaient été, de Paris, l'insulter à Versailles. Contrainte de suivre cette bande immonde et d'aller se fixer à la Capitale[3], elle séjourna depuis lors aux Tuileries dans une demi-captivité. Un seul moyen lui restait de recouvrer la liberté : la fuite. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le roi se dirigea vers la frontière, en compagnie de la reine, de Madame Élisabeth et de ses deux enfants; mais reconnu et arrêté à Varennes par le maître de poste, il fut ramené de force à Paris. — Son refus absolu et persévérant de sanctionner les décrets de déportation contre les ecclésiastiques, lui valut une réédition de la scène de Versailles : le 20 juin 1792, quinze mille sans-culottes, commandés par Santerre et le marquis de Saint-Hurugue, se ruèrent sur les Tuileries et y commirent tous les excès[4]. — Le 10 août, nouvelle

1. *ROHRBACHER. — Cf. THUREAU-DANGIN, *Hist. de la monarchie de Juillet,* p. XXX de l'Introduction, note.

2. Un prêtre de Saint-Sulpice, l'abbé Bourret, fit bâtir à Londres, pour le service religieux, la chapelle Saint-Louis dont il fut le premier chapelain. Depuis lors, un prêtre français en a toujours eu la garde; on y prêche en français. Le centième anniversaire de la fondation a été célébré avec pompe en 1899 († EGREMONT, *L'Année de l'Église 1899,* p. 240).

3. * TAINE, *La Révolution,* t. I, p. 126 sq.

4. * TAINE, *La Révolution,* t. II, p. 199 sq. — Le jeune Bonaparte

attaque plus formidable encore, lancée comme la précédente par la Commune et par les chefs révolutionnaires, Danton, Manuel, etc. Les Tuileries, gardées au dedans par neuf cent cinquante Suisses et deux cents gentilshommes, au dehors par deux à trois mille gardes nationaux, étaient en état de se défendre. Mais le roi ne put pas se résoudre à verser le sang de ses sujets : il se retira avec sa famille au sein de l'Assemblée, pensant ainsi désarmer les féroces agresseurs. Il se trompait. Amis et ennemis de la royauté livrèrent bataille; et les premiers triomphaient déjà, quand un ordre du débonnaire et inintelligent monarque leur fit déposer les armes. Les brigands revinrent alors de leur frayeur, tuèrent sept cent cinquante braves Suisses et saccagèrent le palais [1].

Soit complicité, soit impuissance, l'Assemblée législative laissait faire. Elle parut même approuver ces actes de brigandage par toute une série de décrets de plus en plus révolutionnaires [2] : elle suspendit notamment le pouvoir royal, et envoya Louis XVI et sa famille à la prison

assistait en curieux à l'invasion des Tuileries. Voyant le roi à une fenêtre, affublé du bonnet rouge : *Che coglione,* dit-il assez haut. Puis aussitôt : « Comment a-t-on pu laisser entrer cette canaille! Il fallait en balayer quatre ou cinq cents avec des canons, et le reste courrait encore » (Taine, *Le Régime moderne,* t. I, p. 14).

1.* Taine, *La Révol.*, t. II, p. 240 sq. — V. *ibid.*, p. 321, les exploits des jacobins de Saint-Affrique (Aveyron), à la suite du 10 août; — cf. Marc de Vissac, *Les Révolutionnaires du Rouergue,* in-8, 1893 (*Q. H.*, avril 1895, p. 665). — A remarquer parmi les brigands, dans l'émeute du 10 août, la légion dite des Marseillais, 516 hommes génois, niçards, maltais, piémontais, napolitains et corses, arrivés de Marseille à Paris le 30 juillet. En marchant sur les Tuileries, ils chantaient un chant de guerre que venait de composer un officier du génie, Rouget de l'Isle. C'est ce qui a fait donner à ce chant le nom de *Marseillaise.*

2. Taine qualifie ces décrets comme suit : «... bref toutes les mesures qui peuvent ébranler la propriété, dissoudre la famille, persécuter la conscience, suspendre la loi, pervertir la justice, réhabiliter le crime, et livrer les magistratures, les commandements, le choix de la future assemblée omnipotente, bref, la chose publique, à l'autocratie de la minorité violente, qui, ayant tout osé pour prendre la dictature, osera tout pour la garder ». *La Révol.*, t. II, p. 251.

du Temple. Le malheureux roi n'en sortira que pour monter à l'échafaud.

§ 374. — COMMENCEMENTS DE L'INVASION ÉTRANGÈRE

L'Europe inquiète observait. Elle ne voulait pas la guerre; Louis XVI ne la voulait pas davantage [1]; mais le parti républicain de l'Assemblée la désirait [2], et la rendit nécessaire par des insultes publiques et réitérées à toutes les puissances. L'Autriche et la Prusse répondirent les premières aux incessantes provocations des révolutionnaires [3]. Le généralissime de leurs armées, le duc de Brunswick, entra en campagne, après avoir lancé un manifeste déclarant tous les magistrats français responsables de la résistance à l'invasion. Ce fut le commencement d'une guerre qui allait détruire six millions de vies humaines [4]. Rapides furent les préparatifs de défense. Vergniaud déclara la *patrie en danger*. Ce mot fit le tour de la France comme une étincelle électrique [5]. Des bataillons de volontaires se formèrent; on courut à la frontière. Les débuts favorisèrent cependant les alliés, déjà entrés en Champagne; mais Kellermann, lieutenant de Dumouriez, gagna la bataille de Valmy [6] (20 septembre 1792), journée d'un

1.* Taine, *La Révol.*, t. II, p. 129 sq.

2.* Taine, *ibid.*, p. 137.

3. Les princes allemands étaient particulièrement mécontents de la Révolution, dont l'acte du 4 août 1789 (suppression des droits féodaux) atteignait nombre d'entre eux, possesseurs en France de riches domaines.

4. Brissot, principal responsable (* Taine, p. 133).

5. « Le manifeste de Brunswick donna à la France plus de cent bataillons qui, en moins de trois semaines, furent levés, armés et mis en route » (* Taine, *La Révol.*, t. II, p. 478).

6. De Sérignan, *Les préliminaires de Valmy. La première invasion de la Belgique* (1792), in-8, Paris, 1903. — La victoire de Valmy

immense effet moral qui ouvrit une « nouvelle ère de l'histoire »[1].

fut-elle l'œuvre de la franc-maçonnerie? V. DESCHAMPS, *Les Sociétés secrètes*, t. II, p. 164 sq.

1. Réflexion de Gœthe, le soir même de Valmy (Albert DE BROGLIE, dans *R. des D.-Mondes*, 1er février 1868, p. 596).

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LA CONVENTION

(21 sept. 1792 — 27 oct. 1795)

I. Proclamation de la république. — II. Condamnation et mort de Louis XVI. — III. Comités de salut public; nouveau calendrier; déesse Raison. — IV. Prêtres déportés; églises dévastées; exécutions et massacres. — V. Guerre de la Vendée. — VI. Apostasie d'une partie du clergé constitutionnel. — VII. Suicide de la Convention.

§ 375. — PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

Le lendemain de Valmy (21 septembre), la troisième Assemblée nationale, dite Convention, tint sa première séance. Elle avait été élue par une infime minorité de jacobins; les honnêtes gens s'étaient tenus à l'écart par prudence ou nécessité [1]. — Premier acte : suppression de la royauté et proclamation de la république. Rien n'était plus urgent, car, disait le député Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, « les dynasties sont des races dévorantes, ne vivant que de chair humaine; les rois sont dans l'ordre moral, ce que sont les monstres dans l'ordre physique, et leur histoire est le martyrologe des nations ».

1. *Taine, *La Révol.*, t. II, p. 370 sq. — « Le peuple politique qui, à partir des derniers mois de 1792, règne sur Paris et, à travers Paris, sur la France, c'est cinq mille brutes ou vauriens avec deux mille drôlesses, à peu près ce qu'une bonne police expulserait, s'il s'agissait de nettoyer la capitale ». Taine, *ibid.*, p. 408.

Désormais on devra dater les actes publics de *l'an Ier de la république*, ne plus se donner les noms de *Monsieur* et de *Madame*, mais bien ceux de *citoyen* et *citoyenne*. Ainsi le veut l'Assemblée, qui complétera dans la suite ces innovations démocratiques par un autre décret prescrivant le tutoiement.

§ 376. — CONDAMNATION ET MORT DE LOUIS XVI

La république proclamée, on songea à se débarrasser du roi. Le *citoyen Louis Capet* comparut en accusé devant la Convention, les 11 et 26 décembre; ses défenseurs étaient : De Malesherbes, Tronchet et De Sèze. « Je cherche parmi vous des juges, dit ce dernier, et je ne vois que des accusateurs ». Le discours [1] dura trois heures et parut impressionner l'Assemblée. Robespierre fit alors valoir un autre argument qui rappelle l'*expedit unum hominem mori pro populo* de Caïphe : « Ce n'est pas ici, dit-il, un procès ni un jugement, c'est une mesure politique. Louis n'est pas accusé, nous ne sommes point des juges, nous ne sommes et ne pouvons être que des hommes d'État et des représentants de la nation. Nous n'avons point de sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. Louis fut roi, et la république est fondée. La question fameuse qui nous occupe est décidée par ces seuls mots. Louis ne peut être jugé; il est déjà condamné, ou la république n'est pas absoute. Louis doit périr, parce qu'il faut que la patrie vive ». — Le débat, prolongé pendant plusieurs jours au milieu des hurlements partis des tribunes, se termina le 17 janvier 1793 par une sentence de mort [2].

1. *Lamartine, *Girondins,* l. XXXIV, § 17.

2. Sur 721 votants, il y eut 387 voix pour la mort sans condition, 46 pour la mort avec sursis, 286 pour la détention et le bannissement, 2 pour les fers. Les tribunes et, au dernier moment, la défection de Vergniaud décidèrent de la majorité. — Parmi les régicides on remar-

Le roi reçut avec calme, dans sa prison, l'annonce de sa condamnation; et assisté d'un prêtre de son choix, l'abbé Edgeworth de Firmont [1], irlandais d'origine, il se prépara tranquillement à paraître devant Dieu. Le 20, veille de l'exécution, il eut avec sa famille, dont il était séparé depuis six semaines, une entrevue de plusieurs heures : on en devine les émotions, les poignantes angoisses. Le lendemain matin il entendit la messe, communia, et, à neuf heures, monté dans une voiture avec son confesseur, il fut dirigé vers la place Louis XV (depuis place de la Concorde) où devait s'accomplir son sacrifice. Il monta les marches de l'échafaud. Parvenu à la dernière, il imposa silence, du regard, aux tambours, et dit d'une voix ferme : « Français, je suis innocent, je pardonne aux auteurs de ma mort; je prie Dieu que le sang qui va être répandu ne retombe jamais sur la France; et vous, peuple infortuné... ». On n'en entendit pas davantage, les tambours ayant recommencé à battre par ordre. Les bourreaux se saisirent alors de sa personne, et à dix heures un quart le crime était consommé [2]. Ainsi mourut (21 janvier 1793) le roi martyr, à l'âge de trente-huit ans. Il avait de l'instruction, de la piété, toutes les qualités de l'homme privé; mais, caractère faible et irrésolu, il ne fut, vu les difficultés du temps, qu'un médiocre souverain [3].

qua avec horreur le duc d'Orléans, Philippe, surnommé *Égalité* (Voir dans la *Vie de M. Emery* par l'abbé Méric, le récit de la conversion de ce prince avant sa mort tragique). — Sur 18 évêques et 25 prêtres constitutionnels de la Convention, on compta six évêques et dix-huit prêtres régicides.

1. *Picot, *Mémoires,* t. VI, p. 267, en note.

2. Sanson, bourreau de Louis XVI, écrivant le 20 février 1793 à Dulaure, rédacteur du *Thermomètre du jour,* dit : « Pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une fermeté qui nous a tous étonnés. Je reste très convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion, dont personne plus que lui ne paraissait pénétré ni persuadé ».

3 *Taine, *La Révol.*, t. II, p. 191. — Son testament, ap. Picot, t. VI, p. 259.

Son épouse, la reine Marie-Antoinette, périt également sur l'échafaud (16 oct. 1793)[1]. — Sa sœur, Madame Élisabeth[2], eut le même sort (16 mai 1794). — Son fils, Louis XVII[3], encore enfant, fut confié au cordonnier Simon, personnage ignoble[4], qui le traita avec la dernière brutalité et s'appliqua à le pervertir. Le malheureux jeune prince, gardé dans un cachot, manquant de tout, même d'air et de vêtements, périt de misère (8 juin 1795), âgé de dix ans seulement. — La sœur de Louis XVII, depuis duchesse d'Angoulême[5], fut livrée à l'Autriche en échange de plusieurs prisonniers, après trois ans d'une dure captivité. Elle avait écrit sur les murs de sa prison : *O mon Dieu, pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parents.*

§ 377. — COMITÉS DE SALUT PUBLIC; NOUVEAU CALENDRIER; DÉESSE RAISON

Après la mort de Louis XVI, la Convention organisa la **Terreur**[6], pour empêcher toute velléité de retour à la royauté et déchristianiser la France.

Par ses soins, des *comités de salut public*[7], armés d'un

1. Frantz Funck-Brentano, *La mort de la reine,* Paris, 1901 (*Bul. crit.*, 5 janv. 1902); — *Picot, t. VI, p. 283. — Cf. *Réflexions historiques sur Marie-Antoinette.* Ce document, nouvellement découvert, a été écrit tout entier de la main de Louis XVIII. On peut le voir dans *D.-M.*, 15 juill. 1904.
2. Bg. par de Beauchesne, 2 in-8, Paris, 1869.
3. De Beauchesne, *Louis XVII,* 2 in-8, Paris, 1852.
4. Mort, plus tard, sur l'échafaud comme complice de Robespierre.
5. *Sainte-Beuve, *Causeries du lundi,* t. V, p. 85.
6. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur,* 1792-1794 (8 in-8, Paris, 1881); — Edmond Biré, *Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur* (hist. de la Terreur en cinq vol. dont le Ve et dernier paru en 1894, Paris); — Ed. Fleury, *Le Clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution* (2 in-8, Paris, 1853).
7. Wallon, *Hist. du tribunal révolutionnaire de Paris,* 6 vol., Paris, 1880-1882; — Id., *Le tribunal révolutionnaire,* 2 in-8, Paris, 1899 (abrégé du précédent ouvrage); — Id. *Les Représentants du peuple en*

pouvoir dictatorial, furent établis à Paris (mars-avril 1793) et dans la moitié à peu près des communes de France [1]. Ces comités firent fonctionner la guillotine pendant plus de dix-sept mois. — En novembre 1793, fut décrétée l'adoption d'un nouveau *Calendrier* [2], où il n'y avait ni dimanches, ni fêtes, ni saints, rien pouvant rappeler la religion chrétienne. Il ne devint jamais d'un usage général, mais on s'y conforma dans les actes officiels jusqu'au 1er janvier 1806. — Nouveau décret le 10 novembre 1793, transformant la *ci-devant église* Notre-Dame de Paris en *temple de la raison*. Ce jour-là même, par l'initiative de deux membres de la commune, Hébert [3] et Chaumette [4], la *raison* reçut dans son temple des hon-

mission et la justice révolutionnaire dans les départements, IVe et Ve vol., Paris, 1890.

1. Aux termes de la loi, il aurait dû y avoir 45.000 comités composés de 540.000 sans-culottes salariés par l'État, et coûtant cent millions de plus que le total de l'impôt dont l'énormité avait révolté le peuple contre l'ancien régime (*TAINE, *La Révolution,* t. III, p. 320, 377 en note, 392, etc.). — Sur les clubs du Puy, voir BOUDON, *Les municipalités du Püy,* t. III, ch. XXVII et XXVIII.

2. PICOT, *Mémoires,* t. VI, p. 277. — Sa publication dans la Haute-Loire (BOUDON, t. III, p. 49). — Le 22 septembre 1792 (équinoxe d'automne) commencent la nouvelle ère et l'année républicaine. Dans l'année, douze mois, chacun de trente jours divisés par dix (décade, semaine républicaine); cinq jours supplémentaires à la fin des années ordinaires, six à la fin des années bissextiles. Noms des mois : vendémiaire, brumaire, frimaire (automne); nivôse, pluviôse, ventôse (hiver); germinal, floréal, prairial (printemps); messidor, thermidor, fructidor (été). Noms des jours de la décade : primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi. — En 1788, un calendrier analogue avait été publié par Sylvain Maréchal qui fit, de ce chef, quatre mois de prison (BOUDON, t. III, p. 34).

3. Hébert, rédacteur du journal *Le Père Duchesne,* substitut du procureur de la Commune de Paris.

4. Chaumette, procureur syndic et agent de la Commune de Paris, fit abattre les statues des saints qui ornaient le portail de l'église métropolitaine, et fit décider par le conseil municipal (22 déc. 1793) que les sabots seraient désormais la chaussure de tous les bons citoyens et que les membres du conseil seraient les premiers à donner l'exemple.

neurs divins [1]. Une femme, légèrement vêtue, hissée sur un brancard, fut portée processionnellement de l'Assemblée nationale à Notre-Dame; la Convention en corps et la lie du peuple formaient le cortège. On déposa la déesse sur le maître-autel de la basilique, on chanta en son honneur des hymnes appropriées, on dansa... Dans la foule était Gobel, coiffé d'un bonnet rouge et tenant de la main une pique. Impossible de décrire les abominations qui souillèrent le lieu saint, littéralement transformé ce jour-là en latrines et en lupanar. — D'autres églises, à Paris et en province [2], furent le théâtre des mêmes horribles scènes.

§ 378. — PRÊTRES DÉPORTÉS; ÉGLISES DÉVASTÉES; EXÉCUTIONS ET MASSACRES

1) Du moment que la Convention agréait le nouveau culte, les prêtres devaient lui paraître odieux. Quelque temps encore, elle toléra les constitutionnels; les autres (il en restait beaucoup malgré les décrets de la législation), elle les condamna [3] tous à la déportation. Et comme les croisières anglaises, qui cernaient nos côtes, rendaient l'exécution difficile, on entassa provisoirement les proscrits dans des prisons voisines de la mer, à Rochefort [4], Bor-

1. *Taine, *La Révol.*, t. III, p. 227 sq.; — Sciout, *Hist. de la Const. civile du cl.*, t. III, p. 603 sq.; — Brugerette, *Les créations religieuses de la Révolution,* 2 vol., coll. « Science et Religion » 1904.

2. Cette fête au Puy (Boudon, *Les municip. du Puy*, t. III, p. 72 sq.; — cf. t. II, p. 146-149).

3. Décrets du 18 mars, 23 avril et 21 octobre 1793. — Les sexagénaires et les infirmes ne tombaient pas sous le coup des décrets; ils subirent néanmoins le sort commun dans un grand nombre de départements. Le 11 mai 1794, la Convention ordonna de les transférer au chef-lieu du département « pour être reclus dans les maisons destinées à cet effet » (Picot, t. VI, p. 271 et 291).

4. Manseau, *Les Prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure* (2 in-8, Lille, 1886).

deaux [1], Blaye, Nantes, Brest, etc., en attendant le moment de les jeter sur les côtes de la Guyane ou dans les déserts de l'Afrique. Traités avec la dernière inhumanité, privés de leurs livres de prières, manquant de tout, même d'air, beaucoup succombèrent en peu de temps : sur les sept cents entassés dans la rade de Rochefort, plus de cinq cents périrent en dix mois [2]. — Parmi ceux qu'on ne put saisir, les uns restèrent cachés en France, d'autres plus nombreux passèrent la frontière et allèrent rejoindre les bannis de la Législative sur divers points de l'Europe. On en compta bientôt : en Suisse, six mille dont quatre mille dans le canton catholique de Fribourg [3]; en Angleterre, huit mille; en Espagne et en Portugal, quatre à cinq mille, etc. Tous les peuples, sauf la Prusse qui leur refusa l'hospitalité [4], les traitèrent avec les égards dus au malheur.

2) Après les prêtres, les monuments religieux : on résolut de les faire disparaître. Des bandes de patriotes entreprirent de démolir toutes les églises; quelques-unes furent effectivement rasées, et toutes profanées et mutilées. — Le vandalisme révolutionnaire s'abattit sur des milliers de statues et de tableaux de prix : « on n'exagérerait rien, dit le conventionnel et apostat Grégoire, en disant que, dans le domaine des arts, la seule nomenclature des objets enlevés, détruits ou dégradés, remplirait plusieurs volumes ». — L'argenterie des églises fut changée

1. A Bordeaux, six cents dans le fort du Ha, d'autres au séminaire et dans les divers couvents de la ville transformés en prisons.

2. * Picot, t. VI, p. 380 sq.

3. Pour vivre, ils organisèrent une œuvre générale de quêtes, ils exercèrent des métiers : * Sicard, *Les év. pendant la Révolution*, 1903, p. 19-20; — Jérôme, *Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français*, in-8, Paris, 1897 (*Q. H.*, t. LXIV, p. 292).

4. « Berlin n'admit nos émigrés et nos prêtres ni dans les États héréditaires, ni dans les États indépendants » (Victor Pierre, dans *Q. H.*, janv. et juill. 1898).

en monnaie[1]; les cloches, valant cent quatre-vingts millions de francs[2], furent pour la plupart transformées en canons; les reliques brûlées ou jetées au vent[3]; les tombeaux de nos rois, à Saint-Denis, dépouillés et les cendres royales profanées. — On plaça dans beaucoup de cimetières une statue du Sommeil, portant cette inscription : *La mort est le sommeil éternel.* — On vit défiler çà et là des processions d'animaux immondes, mitrés et revêtus d'ornements sacrés[4]; des vauriens, hommes et femmes, boire dans des calices et manger sur des patènes...

3) En même temps, des flots de sang coulaient partout. Cent soixante-dix-huit tribunaux révolutionnaires, dont quarante ambulants, prononçaient par milliers des sentences capitales. Du 16 avril 1793 au 9 thermidor an II, celui de Paris fit guillotiner deux mille six cent vingt-cinq personnes. — Lyon, coupable d'avoir exécuté le féroce Chalier, fut assiégé par une armée de soixante mille hommes que commandait Kellermann; il succomba, et six mille personnes, dont cent vingt prêtres, furent guillotinées, fusillées, mitraillées[5]. — La ville de Toulon avait imité la résistance armée de Lyon; on en eut raison par la force. Une partie notable de sa population fut massacrée; plus de mille personnes périrent par la fusil-

1. La châsse de Sainte-Geneviève, portée à la Monnaie, était estimée 1.500.000 livres (PICOT, t. VI, p. 311, note).

2. C'est la valeur assignée aux cloches des églises de France dans le rapport de Nourrissart, directeur de la Monnaie de Limoges (cité par BOUDON, *Les municipalités du Puy*, t. II, p. 206).

3. « Le 19 juin 1794, la ville de Saint-Claude voyait brûler publiquement dans ses murs, le corps du saint évêque auquel elle devait son nom. Cinq ans après, au jour anniversaire de cet attentat, le 19 juin 1799, un incendie, dont la cause resta inconnue, consuma la ville tout entière ». PICOT, t. VI, p. 349 de la 3e éd.

4. PICOT, t. VI, p. 280, 282.

5. La Convention, sur la proposition de Barrère, fit le décret suivant qui reçut un commencement d'exécution : *La ville de Lyon sera détruite. Sur ses débris sera élevé un monument où seront lus ces mots : Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus!*

lade, dix-huit cents par la guillotine. De vingt-huit mille habitants, la population tomba à six ou sept mille. — Joseph Lebon terrorisait Arras [1], et Prieur le Morbihan [2]. — Carrier [3] semblait vouloir noyer Nantes dans le sang : les tribunaux révolutionnaires et les commissions militaires exécutèrent environ mille personnes; quatre mille huit cents périrent dans les grandes noyades de la Loire, sans compter celles qui trouvèrent la mort dans des noyades ultérieures. — Dans la seule province d'Anjou, il y eut environ dix mille personnes tuées sans jugement, non compris ceux qui moururent les armes à la main [4]. — Dans l'ensemble des prisons de France, les détenus, en messidor 1794, étaient au nombre de quatre cent mille [5]. Beaucoup, il est vrai, furent remis en liberté pour les besoins de l'agriculture; mais beaucoup d'autres n'en sortirent que pour monter à l'échafaud [6].

§ 379. — GUERRE DE LA VENDÉE

A toutes ces tueries se rattache la guerre d'extermination que la Convention fit aux provinces antirévolutionnaires de l'Ouest. Ces provinces étaient « la

1. MISERMONT, prêtre de la Mission, *Les Filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai* (2e éd., in-8, Cambrai, 1901).
2. **Q.H.*, janv. 1904, p. 180 sq.
3. LALLIÉ, *Carrier*, in-8, Paris, 1901 (*Bull. crit.*, 5 févr. 1902); — FLEURY, *Les Grands Terroristes* (Carrier de Nantes), 1 vol., Paris, 1897.
4. TAINE, *La Révol.*, t. III, p. 50-53, 388, 391-392; — PICOT, *Mémoires*, t. VI, p. 278, 326, 327 (3e éd.). — Le diocèse du Puy fut particulièrement éprouvé par la persécution (PICOT, t. III, p. 376, note).
5. *TAINE, *La Révol.*, t. III, p. 383-384.
6. A remarquer que presque toujours les condamnés, nobles et prêtres constitutionnels comme les autres, demandaient ou consentaient à recevoir les secours de la religion catholique avant de monter à l'échafaud (* SCIOUT, *Hist. de la Const. civ. du clergé*, t. VI, p. 678).

partie de la France où le temps avait le moins fait sentir son influence, et le moins altéré les anciennes mœurs. Le régime féodal s'y était empreint d'un caractère tout patriarcal; et la révolution, loin de produire une réforme utile dans ce pays, y avait blessé les plus douces habitudes, et y fut reçue comme une persécution... La vie la plus simple régnait dans les châteaux : on s'y livrait à la chasse à cause de l'abondance du gibier; les seigneurs et les paysans la faisaient en commun... Les prêtres, d'une grande pureté de mœurs, y exerçaient un ministère tout paternel. La richesse n'avait ni corrompu leur caractère, ni provoqué la critique sur leur compte. On subissait l'autorité du seigneur, on croyait les paroles du curé, parce qu'il n'y avait ni oppression ni scandale »[1]. Les excès du fanatisme antireligieux de la Révolution soulevèrent ces populations. Dès 1790, quatre mille Bas-Bretons du territoire de Vannes, armés de faux et fourches, avaient marché à la défense de leur évêque légitime contre l'intrus; en 1792, huit mille paysans des environs de Châtillon, dans les Deux-Sèvres, s'étaient réunis militairement pour la protection de leurs prêtres proscrits. Le mouvement de résistance s'accrut tous les jours, en proportion des progrès mêmes de la persécution, et devint la **Guerre de la Vendée**[2].

C'était le 10 mars 1793. Trois mille jeunes Vendéens rassemblés à Saint-Florent pour le tirage de la conscription, refusèrent de se laisser enrôler pour ne pas être contraints de combattre contre la religion, et se rendirent

1. Thiers, *Hist. de la Révolution française*, t. IV, ch. III, p. 175-177 (4e édit., Paris, 1834). — *Cf. Taine, *Le Régime moderne*, t. I, p. 211, note.

2. Eugène Veuillot, *Guerres de Vendée et de Bretagne* (un vol.); — Abbé Deniau, *Histoire de la Vendée* (5 vol.); — Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*; — Dom Chamard, *Les Origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne* (in-8, Paris, 1899); — Bittard des Portes, *Charette et la guerre de Vendée* (1793-1796), in-8, Paris.

maîtres de la ville. Le lendemain, 11 mars, le tocsin, dans les paroisses environnantes, appela les paysans sous les armes; à la fin du mois, les quatre départements de Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Vendée et Deux-Sèvres étaient armés pour la résistance. — Il se trouva des héros pour conduire la « guerre des géants » : Cathelineau, simple colporteur de laine, surnommé le *Saint de l'Anjou;* De Lescure, appelé le *Saint du Poitou;* De Bonchamp [1]; d'Elbée, général en chef après Cathelineau; Stofflet, un Lorrain; Henri de la Rochejaquelein, troisième général en chef, supérieur à tous les autres malgré sa jeunesse, mort en combattant, à l'âge de vingt-trois ans [2]. — Les paysans, improvisés soldats, combattirent, dans le principe du moins, en vrais soldats chrétiens; chacun portait un chapelet suspendu à la ceinture, et était muni d'une image du Sacré Cœur ou du scapulaire; pas un blasphème parmi eux; ils étaient braves dans l'action, respectueux des femmes et des enfants dans l'ivresse de la victoire. La Convention usa contre eux, sans succès, trois grandes armées de quarante à soixante mille hommes.

En se prolongeant, la lutte devint plus acharnée de part et d'autre. La politique jacobine poursuivit « l'anéantissement systématique et total du pays, bêtes et gens, bâtiments, moissons, cultures et jusqu'aux arbres » [3]; ce qui amena les braves Vendéens à user quelquefois de représailles. Ils succombèrent d'ailleurs : la disproportion des forces, le manque d'armes régulières, quelques divisions survenues parmi les chefs, la politique déloyale des alliés plus désireux de se partager la France comme une proie que de relever l'autel et le trône, toutes ces causes réunies réduisirent à l'impuissance les

1. Blachez, *Bonchamp et l'insurrection vendéenne*, in-12, Paris, 1902 (*Bull. crit.*, 25 août 1902, p. 470).

2. Il avait dit aux soldats, en acceptant de les commander : « Si je recule, tuez-moi; si j'avance, suivez-moi; si je meurs, vengez-moi. »

3. Taine, *La Révolution*, t. III, p. 435.

provinces soulevées. La défaite ne fut pas complète cependant : la Vendée ne fit sa soumission définitive, sous Bonaparte (1799), qu'après garantie de la liberté du culte [1]. C'était bien là un succès [2], celui précisément auquel elle tenait le plus, mais combien chèrement acheté! Dans les onze départements de l'Ouest, au cours de la tourmente révolutionnaire, les crimes et les guerres de la Révolution firent périr près d'un demi-million de personnes et détruisirent vingt villes et dix-huit cents villages [3].

§ 380. — APOSTASIE D'UNE PARTIE DU CLERGÉ CONSTITUTIONNEL

Revenons à la Convention. Quand elle se crut assez forte pour se passer du clergé constitutionnel, elle résolut de le supprimer. De là, à partir de novembre 1793, toute une série de lois et de décrets, tendant à favoriser le mariage et l'apostasie des prêtres [4]. Gobel, archevêque intrus de Paris, se présenta devant l'Assemblée (7 nov. 1793) pour abdiquer l'épiscopat; il déposa ostensiblement les insignes de sa dignité, et se couvrit du bonnet rouge en criant : *Vive la république* [5]. Treize de ses vicaires épiscopaux, qui l'avaient suivi, aposta-

1. Picot, *Mémoires,* t. VII, p. 275; — Jager, t. XX, p. 361.

2. Succès analogue à celui de la Ligue sous Henri IV. — Comme au temps de la Ligue, le mouvement de résistance aux ennemis de la foi était parti du peuple. Les nobles ne vinrent qu'après, et encore les nobles de campagne, pas les nobles de cour qui, réfugiés à Coblentz, intriguaient pour le recouvrement de leurs privilèges, et scandalisaient les catholiques par leur impiété.

3. Taine, *La Révolution,* t. III, p. 392 et 435. — Hoche écrivait au ministre de l'intérieur le 2 février 1796 : « Il ne reste qu'un homme sur cinq de la population de 1789 ». Ap. Taine, *ibidem.*

4. *Picot, *Mémoires,* an. 1793, 15 novembre; — Sciout, etc. — Un décret du 18 sept. 1794 porte : « La république française ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte ».

5. Gobel mourut guillotiné et repentant (Sciout, t. III, p. 651).

sièrent comme lui séance tenante, de même plusieurs députés ecclésiastiques. Et les applaudissements d'éclater; et le président de féliciter les apostats : « Citoyens, leur dit-il, qui venez de sacrifier sur l'autel de la patrie ces hochets gothiques de la superstition, vous êtes dignes de la république! » Pendant tout le mois de novembre, on lut à la tribune des lettres d'abjuration envoyées par des ecclésiastiques de province. Tout compte fait, vingt-sept évêques constitutionnels rentrèrent dans la vie séculière avec une partie de leur clergé; sur ces vingt-sept, onze [1] se marièrent ou étaient déjà mariés; plusieurs milliers [2] de prêtres contractèrent également des mariages sacrilèges.

§ 381. — SUICIDE DE LA CONVENTION

Les scélérats de la Convention, auteurs responsables de tant de crimes, s'infligèrent le châtiment mérité, en s'entre-tuant.

Dès le premier jour, l'Assemblée s'était trouvée divisée en deux partis : la *Gironde* [3] et la *Montagne* [4], celle-ci dirigée par Robespierre, Danton et Marat. Après plusieurs mois d'une lutte acharnée, les Montagnards [5], devenus les maîtres (31 mai 1793), portèrent (2 juin) une sentence de mort contre vingt-neuf Girondins. D'autres

1. Treize d'après THEINER, *Hist. des deux Concordats*, t. I, p. 21.

2. Environ douze mille prêtres, religieux non compris, dit THEINER, *ibidem;* deux mille seulement d'après d'autres calculs. Voyez SCIOUT, *Hist. de la Const. civile du clergé*, t. III, p. 591 sq. ; — PICOT, *Mémoires*, an. 1793, 7 nov. — Beaucoup de ces prêtres mariés avaient été ordonnés par les évêques constitutionnels.

3. Ainsi appelée de ses principaux chefs, députés du département de la Gironde. — FRAYSSINET, *La République des Girondins,* in-8, Toulouse, 1903 (*Bull. crit.*, 1904, p. 401).

4. Ainsi appelée, parce qu'elle occupait les gradins les plus élevés de la salle.

5. Dits aussi *Jacobins*.

condamnations suivirent; et c'est ainsi que sur les cent quatre-vingts membres du parti de la Gironde, cent quarante périrent, ou furent enfermés, ou prirent la fuite sous un arrêt de mort [1]. — Robespierre triomphait. Cependant sa dictature était menacée, d'un côté, par la Commune de Paris où dominaient Hébert et Chaumette, d'un autre côté, par Danton qui ne paraissait disposé à plier devant personne. La guillotine le débarrassa d'Hébert et des Hébertistes (24 mars 1794), de Danton et des Dantonistes (5 avril 1794); Marat était mort (14 juillet 1793) poignardé par Charlotte Corday, jeune républicaine et philosophe de Caen. Cette fois il crut son omnipotence bien affermie. Se posant alors devant l'Europe en modéré et en restaurateur de l'ordre, il continua de plus belle à attaquer l'athéisme comme *aristocratique;* il prononça un célèbre discours sur l'existence de Dieu, fit voter par la Convention très expurgée l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme (7 mai 1794), et alla (18 juin 1794) présider au Champ de Mars la *fête de l'Être suprême*[2], accompagné de l'Assemblée nationale en corps et de tout Paris. Cette fête fut le dernier triomphe de l'exécrable tyran. Une conjuration se forma contre lui au sein de la Convention, et il périt sur l'échafaud (28 juillet 1794) avec vingt-deux de ses plus chauds partisans [3].

Les conventionnels qui lui survécurent, continuèrent avec quelques adoucissements [4] le règne de la terreur, et

1. * Taine, *La Révolution,* t. III, p. 53-58.

2. * Sciout, t. III, p. 669; — Picot, t. VI, 7 mai 1794; — Boudon, *Les municipalités du Puy,* t. III, p. 78 sq.

3. Sur les soixante-trois présidents de la Convention, dix-huit furent guillotinés, trois se suicidèrent, huit furent déportés, six condamnés à la prison perpétuelle, quatre moururent fous à Bicêtre, vingt-deux furent mis hors la loi, deux seulement échappèrent à toute condamnation.

4. * Picot, *Mémoires*, premières pages de l'année 1795; — * Sicard, *Les év. pendant la Révolution,* l. VI. — Pour la Haute-Loire, v. Bou-

faillirent être eux-mêmes exterminés par vingt mille Parisiens exaspérés (5 oct. 1795) : l'épée du jeune Bonaparte les sauva. Ils se séparèrent le 26 octobre 1795, après avoir renouvelé [1] les lois concernant les prêtres fidèles et les émigrés, qu'ils exceptèrent formellement de l'amnistie générale prononcée en dernière séance.

DON, *Les municipalités du Puy,* t. III, p. 367-398. — Dans les premiers mois de 1795, on voit beaucoup de prêtres constitutionnels revenir du schisme par horreur des excès de la Convention (* PICOT, *Mémoires,* an. 1795, 27 févr.).

1. 25 octobre 1795. — * V. BOUDON, *Les municipalités du Puy,* t. III, p. 27. — Ce même jour, ils instituèrent les sept fêtes nationales de la *République,* de la *Jeunesse,* des *Époux,* de la *Reconnaissance,* de l'*Agriculture* (* voir JAGER, t. XX, p. 267), de la *Liberté* et des *Vieillards.*

CHAPITRE V

L'EGLISE DE FRANCE SOUS LE DIRECTOIRE [1]

(4 nov. 1795 — 9 nov. 1799)

Continuation de la persécution. — II. Constitutionnels et théophilanthropes. — III. Commencements de Bonaparte; la république proclamée à Rome; Pie VI banni de ses États.

§ 382. — CONTINUATION DE LA PERSÉCUTION

La Constitution [2] de l'an III, 1795, élaborée par la Convention, portait que le pouvoir législatif résiderait dans deux conseils, les *Anciens* (deux cent cinquante membres) et les *Cinq-Cents*, l'un et l'autre renouvelables par tiers chaque année; et que le pouvoir exécutif serait confié à cinq *directeurs*, nommés par les Anciens. Les élections se firent d'après ces nouvelles dispositions, pas plus librement d'ailleurs que les précédentes [3]. Un million

1. Sciout, *Le Directoire,* 2 vol., 1897; — Sorel, *L'Europe et la Révol. fr.;* t. V, *Bonaparte et le Directoire,* in-8, Paris, 1903; — Du Theil, *Rome, Naples et le Directoire* (1796-1797), in-8, Paris, 1902 (*Bull. crit.,* 15 août 1902, p. 449).

2. * Picot, t. VI, p. 448. — Ne pas confondre la Constitution de l'an III, 1795, avec celle de 1793. Sur cette dernière, voyez Picot, t. VI, p. 274; Taine, *La Révol.*, t. III, p. 21; Mortimer-Ternaux, t. VIII, p. 55 sq.; Hergenroether, t. VII, p. 114.

3. * Taine, *La Révolution*, t. III, p. 559 sq. — En 1797, des royalistes étant entrés au Corps législatif, on procéda à une violente épuration : soixante-six membres, des plus suspects de modérantisme, furent incarcérés et condamnés à la déportation (* Boudon, *Les municipalités du Puy*, t. IV, p. 310-313).

de votants, sur six millions d'électeurs, cédant, pour la plupart, à l'intimidation ou à la violence, envoyèrent aux Chambres des hommes animés de l'esprit de la Convention. On s'en aperçut bientôt, quand on vit, au début, cinq régicides [1] portés au Directoire. Aussi bien, le sort des prêtres *réfractaires* et de l'Église de France ne sera pas notablement modifié sous la nouvelle législature.

Une des premières instructions des directeurs aux commissaires nationaux établis dans les départements, disait : « Désolez leur patience (des prêtres dits réfractaires), environnez-les de votre surveillance ; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit ; ne leur donnez pas de relâche » [2]. Dix-huit prêtres furent exécutés en 1796, vingt dans les premiers mois de 1798 [3] ; d'autres, déportés (1798) par centaines à la Guyane, périrent de misère en peu de temps [4], pendant que près de douze cents « étouffaient et pourrissaient » [5] dans les îles de Ré et d'Oléron [6]. — Des lois ou des décrets interdirent la sonnerie des cloches, l'observation des dimanches et jusqu'à la vente de poissons au marché les jours maigres ; par contre, le gouvernement prétendit rendre obligatoire la célébration des décadis [7]. — En même temps, on vendait, on démolissait les édifices sacrés : les cathédrales de Cambrai et d'Arras furent vendues ; celles d'Avranches, de Liège, de Mâcon, abattues ; l'église de Cluny, la plus vaste de France, renversée de fond en comble ; à Paris, plus de cent églises s'effondrèrent sous les coups des démolisseurs, et le même

1. La Révellière-Lepeaux, Letourneur, Rewbell, Barras et Carnot, ce dernier nommé en remplacement de Sieyès qui avait refusé.
2. Picot, t. VII, p. 4.
3. Picot, t. VII, p. 6, 118. — La situation au Puy à cette époque (Boudon, *Les municipalités du Puy*, t. IV, ch. xli).
4. *Picot, t. VII, p. 133-144.
5. Taine, *La Révol.*, t. III, p. 597.
6. *Picot, t. VII, p. 144.
7. Picot, t. VII, p. 29, 192 sq.

vandalisme sévit plus ou moins dans toutes les villes de province[1].

§ 383. — CONSTITUTIONNELS ET THÉOPHILANTHROPES

Cependant le clergé constitutionnel[2] jouissait d'une certaine tolérance. Il avait un peu souffert aux plus mauvais jours de la Terreur, et nous avons vu qu'il supporta mal la persécution. En 1795, quatre de ses évêques, Saurine (Landes), Desbois (Somme), Grégoire (Loir-et-Cher) et Royer (Ain), formèrent à Paris une sorte de comité directeur pour la réorganisation de leur Église. Ils se donnèrent, dans la capitale, une imprimerie-librairie pour leur journal (*Annales de la Religion*) et autres publications, ils lancèrent des encycliques, s'efforcèrent par tous les moyens de substituer à l'Église catholique de France une Église schismatique, janséniste et ultra-gallicane. — En 1797, ils procurèrent la réunion d'un soi-disant concile national[3] dans l'église Notre-Dame. Il ne s'y trouva que 26 évêques; mais les autres membres furent admis à l'égalité des droits avec les prélats. L'assemblée (72 personnes) prêta le serment exigé par le Directoire de *haine à la royauté*, invita les catholiques à la conciliation, érigea onze évêchés pour les colonies et deux pour la France, etc. Grégoire, le membre le plus influent, lut un compte rendu des travaux du comité, ce qui lui fournit l'occasion d'invectiver contre

1. Picot, t. VII, p. 33 sq. — Thys, *La persécution religieuse en Belgique sous le Directoire exécutif* (in-8, Anvers, 1900, 2e éd.). — * Pour le Puy, voyez Boudon, *Les municip. du Puy*, t. II, ch. XIX et XX. — Par intervalles cependant, sur divers points de la France et même à Paris, le culte catholique s'exerce avec une certaine liberté (Picot, t. VII, p. 45; — ci-après p. 622 n. 4).

2. Picot, *Mémoires*, an. 1795, 15 mars et 13 déc.; 1796, 18 févr.; 1797, 12 novembre; 1798, 20 mars.

3. *Theiner, *Hist. des deux concordats*, t. I, p. 23 sq.

les insermentés, l'inquisition, le pouvoir temporel des Papes et la bulle *Auctorem fidei*.

L'impiété allait de pair avec le schisme et faisait encore plus de mal. De là, durant les dernières années du siècle, un dévergondage effrayant. Pour y remédier, quelques déistes, héritiers des idées de J.-J. Rousseau et de Robespierre, imaginèrent le culte connu sous le nom de *Théophilanthropie*[1] (amour de Dieu et des hommes). Le nouveau culte débuta à Paris, le 16 décembre 1796, à l'institution des Aveugles. Il avait : ses apôtres, dont le principal fut un membre du Directoire, La Révellière-Lepeaux ; ses temples, églises volées aux catholiques ; ses prêtres, obligés, pour être admis, de faire serment de *haine à la royauté* et de *fidélité à la Constitution de l'an III;* ses fêtes, celles de Socrate, de Jean-Jacques Rousseau, de saint Vincent de Paul, etc., sans compter certaines cérémonies religieuses à l'occasion de la naissance, du mariage et du décès ; ses jours de réunion, tous les décadis; ses dogmes et ses préceptes [2], qui devaient être écrits sur des tableaux appendus aux murs des églises; ses chants, ses prières, toute une liturgie, voire des examens de conscience [3], après lesquels chacun devait prier Dieu d'*ensevelir ses fautes dans la nuit des temps, en faveur du bien qu'il avait voulu faire.* — La secte eut un certain nombre d'adeptes à Paris, très peu en province, sauf dans le dé-

1. ‡ Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire* (1796-1801). in-8, Paris, 1904. (*Cl. Fr.*, 1er déc. 1904, p. 72).

2. Ceux-ci : — « Nous croyons à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. — Adorez Dieu ; chérissez vos semblables; rendez-vous utiles à la patrie. — Le bien est tout ce qui tend à conserver l'homme et à le perfectionner : le mal est tout ce qui tend à le détruire et à le détériorer. — Enfants, honorez vos pères et mères; obéissez-leur avec affection; soulagez leur vieillesse. — Pères et mères, instruisez vos enfants. — Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos maisons. — Maris, aimez vos femmes : rendez-vous réciproquement heureux ». Extrait du *Manuel des Théophilanthropes*.

3. ‡ Picot, t. VII, p. 52.

partement de l'Yonne. Malgré les secours de toute sorte que lui prodigua le gouvernement, elle ne put se soutenir longtemps. Les *filous en troupe*, comme le public les appelait, succombèrent sous les coups du ridicule, et disparurent entièrement dans les premières années du XIXe siècle.

§ 384. — COMMENCEMENTS DE BONAPARTE; LA RÉPUBLIQUE PROCLAMÉE A ROME; PIE VI BANNI DE SES ÉTATS

En même temps se poursuivait avec succès la guerre extérieure. Déjà sous la Convention, les armées de Dumouriez et de Jourdan avaient conquis la Belgique; celle de Pichegru, la Hollande; celle de Dugommier, la Biscaye et la moitié de la Catalogne. Les jacobins du Directoire, peu sensibles aux intérêts de la France, n'eurent garde de désarmer : ils avaient besoin de la guerre pour propager leurs idées, et plus encore pour « prolonger leur usurpation, leur dictature, leur arbitraire, leurs inquisitions, leurs proscriptions, leurs exactions »[1].

Un jeune homme marqué par le génie, Napoléon Bonaparte[2], se mit par ambition à leur service. — Ajaccio l'avait vu naître (15 août 1769). Il étudia aux écoles militaires de Brienne et de Paris[3], fut fait général de brigade après le siège de Toulon où il s'était distingué, puis général de division après avoir sauvé la Convention en mitrail-

1. *TAINE, *La Révol.*, t. III, p. 610-612.

2. CHUQUET, *La jeunesse de Napoléon*, 1 vol., 1897. — « On m'appela Napoléon; c'était depuis des siècles le nom que portaient les seconds enfants de la famille, qui avait voulu consacrer les relations qu'elle avait avec un Napoléon des Ursins, célèbre dans les fastes de l'Italie ». Napoléon à Sainte-Hélène, cité par ANTOMMARCHI, *Les derniers moments de Napoléon*, t. I, p. 212; * cf. CHUQUET, p. 62-63.

3. Arthur DE GANNIERS, *Les écoles militaires en France sous la Révolution et l'Empire*, dans *Q. H.*, juill. 1902.

lant douze cents insurgés parisiens (5 oct. 1795). Son expédition d'Italie (1796) contre l'Autriche le couvrit de gloire, et soumit à la France la Lombardie, la Savoie, Nice, le Tyrol, la Carinthie, la Styrie, Mantoue et une partie des États de l'Église. Le Pape ne fut donc pas épargné : telle était la volonté formelle du Directoire [1]. Par le traité de Tolentino (19 fév. 1797), Pie VI abandonna définitivement à la France Avignon et le Comtat, Bologne et la Romagne, et s'engagea à payer quinze millions en plus de seize autres déjà promis par l'armistice de Bologne (25 juin 1796). — Cependant Bonaparte, ivre de gloire et dévoré d'ambition, ne pouvait se résigner à une vie inactive. Autorisé par le Directoire à faire une expédition en Orient [2], il s'embarqua à Toulon (19 mai 1798), prit en passant, grâce à des intelligences secrètes, l'imprenable île de Malte, et débarqua en Égypte où de nouveaux et invraisemblables exploits le révélèrent de plus en plus au monde comme un autre Alexandre ou un nouveau César.

L'expédition d'Égypte n'était encore ni faite ni résolue, que de graves événements se passaient à Rome. Des émissaires du Directoire et autres démagogues français y préparaient activement une révolution. L'un d'eux, le jeune général Duphot, ardent jacobin, ayant été tué dans une émeute où il n'aurait pas dû se trouver, le gouvernement de la France voulut voir là un motif de pousser les choses à l'extrême. Le général Berthier entra dans la ville à la tête d'une armée; et le 15 février 1797, il y pro-

1. La Révellière-Lepeaux, membre du Directoire, écrivait (1797) à Bonaparte : « Le Directoire exécutif vous invite à faire tout ce qui sera possible pour détruire l'autorité du Pape, et rendre méprisable et odieux le gouvernement des prêtres. Agissez de manière que le Pape et le sacré Collège ne puissent concevoir l'espoir de jamais siéger à Rome... ou au moins qu'il n'y ait plus de puissance temporelle ».

2. *Taine, *Le Régime moderne*, t. I, p. 71. — Cte Fleury, *Bona parte en Égypte, souvenirs du capitaine Thurman*, in-16, Paris, 1902 (*Bull. crit.*, 5 nov. 1902, p. 615).

clama la déchéance du Pape comme prince temporel et la république[1]. A cette occasion, les scènes d'impiété et de brigandage qu'on avait vues à Paris, se renouvelèrent au chef-lieu de la catholicité. A l'entrée du pont Saint-Ange, s'éleva une statue de la Liberté foulant aux pieds une tiare; on fit servir les vases sacrés à d'ignobles orgies; on dépouilla les églises, les chapelles, les couvents, les palais, tous les établissements publics; deux commissaires du Directoire, le calviniste suisse Haller et le prêtre apostat Bassal, se distinguèrent tout particulièrement parmi les pillards.

Pie VI détrôné ne pouvait pas être toléré dans ses États où sa présence eût été un danger pour la nouvelle république. Sans égard pour son âge (quatre-vingts ans) ni pour sa dignité, on le traîna de ville en ville, à Sienne, à Florence; puis, à travers les Alpes, en France où les témoignages de vénération recueillis tout le long de la route à partir de Gap, le dédommagèrent des outrages dont l'abreuvaient les agents du gouvernement. Arrivé[2] à Valence (14 juillet), les forces l'abandonnèrent, et il mourut en cette ville (29 août 1799), dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge et la vingt-cinquième de son Pontificat.

1. Dufourcq, *Le régime jacobin en Italie. Étude sur la république romaine* (1798-1799), in-8, Paris, 1900.

2. Poncet, *Pie VI à Valence*, in-8, Paris, 1868; — Baldassari, *Hist. de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, trad. de l'it. par La Couture, 1844; — V. § 337.

CHAPITRE VI

CONTRE-COUP DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN EUROPE [1]

I. La France en regard des autres peuples; — II. Peuples divers III. Allemagne; — IV. Angleterre.

§ 385. — LA FRANCE EN REGARD DES AUTRES PEUPLES

La France, au moment où éclata la Révolution, n'était pas encore déchue de son rang de première nation de l'Europe. On étudiait, on parlait sa langue dans tous les pays, on dévorait sa littérature, on imitait jusqu'à ses modes; la société française donnait le ton, réglait le goût; vers elle se tournaient comme d'instinct les regards de tous les peuples civilisés. Le tzar Pierre le Grand, de passage à Paris (1717), avait recherché « gens de tous arts et mestiers, les engageant à aller dans son royaume » [2]. Depuis, Catherine II de Russie et surtout Frédéric II de Prusse avaient cherché à attirer à leurs cours les savants et les lettrés français... Or ce qui dominait alors dans notre pays, c'étaient la frivolité, l'incrédulité, des doctrines et des tendances subversives de l'ancien ordre de choses. Ainsi se propagèrent en Europe les idées révolution-

1. Sybel, *Hist. de l'Europe pendant la Révol. fr.* (trad de l'all. par Mlle Dosquet, 6 vol., 1885).
2. Brucker, *La Science française en Russie au XVIIIe siècle*, dans *Ét.*, 20 déc. 1901, p. 764.

naires : maints professeurs donnaient çà et là un enseignement antichrétien, les cabinets suivaient une politique tout humaine, les francs-maçons multipliaient leurs loges et pénétraient partout. Les armées de la Convention et du Directoire, quand elles passèrent la frontière, trouvèrent des sympathies [1], et ces sympathies s'accrurent en proportion du prestige que la victoire donna au drapeau tricolore, symbole de la Révolution.

§ 386. — CHEZ DIVERS PEUPLES

La France jacobine créa : en Suisse (1798) la république helvétique [2]; en Italie, les républiques, cisalpine à Milan (1797), romaine à Rome (1798), parthénopéenne à Naples (1799). — La Belgique était toute conquise dès 1795. — La Hollande, constituée en république batave (1795), deviendra plus tard le royaume (1806) de Louis Bonaparte, en attendant qu'elle soit annexée (1810), comme l'était déjà la Belgique, à l'empire français. Dans tous ces pays annexés ou dotés d'un gouvernement républicain par la Convention et le Directoire, la religion était outragée, les églises dépouillées, les prêtres bannis d'ordinaire et jamais remplacés même par des constitutionnels.

§ 387. — EN ALLEMAGNE [3]

L'Église d'Allemagne des deux rives du Rhin, jadis la plus riche de la chrétienté, excitait particulièrement la

1. La déesse *Raison* eut des autels à Mayence, à Trèves, à Cologne. — Cf. Deschamps, *Les sociétés secrètes et la société*, t. II, p. 210 (4e éd.).
2. Picot, t. VII, p. 150 sq.
3. Scheglmann, *Gesch. der Säkularisation im rechtsrheinischen Bayern*, t. I : *Vorgeschichte der Säkularisation*, in-8 (xv-298 p.), Ratisb., 1904 (cf. *L'Ami du Clergé*, 10 mars 1904); — Hergenroether, t. VIII, p. 261.

convoitise. Les armées de la Révolution lui enlevèrent ses biens donnant un revenu de vingt et un millions de florins, sans compter les couvents également confisqués, et les vases, ornements sacrés, bibliothèques et autres précieux objets souvent profanés et pillés. — Alors se rompirent les faibles liens qui rattachaient à l'Empire les petits États allemands (plus de cent). La plupart [1] de ces États se constituèrent (1806) en *Confédération du Rhin*, sous le protectorat de Napoléon; et François II, désormais simple empereur d'Autriche comme le seront tous ses successeurs, ratifia (1806) le fait accompli, renonça à tous ses droits comme chef du Saint-Empire Romain [2]. L'Allemagne se trouva ainsi divisée, de droit et de fait, en quatre parts : Confédération du Rhin, Autriche, Prusse, autres États de moindre importance non compris dans la Confédération.

Ces bouleversements et ces ruines déterminèrent un double mouvement parmi les protestants : les uns, sacrifiant à l'impiété révolutionnaire, abjurèrent toute foi chrétienne; d'autres revinrent à l'Eglise catholique. On cite nombre de ces derniers appartenant à des familles princières et au monde savant; la conversion (1800) du comte de Stolberg [3] fut particulièrement remarquée.

§ 388. — EN ANGLETERRE

L'Angleterre, quoique séparée du continent, ne laissa pas d'éprouver le contre-coup de la Révolution. Chez elle comme en Allemagne, nous voyons se dessiner ou s'accentuer deux mouvements contraires : l'un de démagogie

1. Napoléon érigea la Bavière en royaume, de même le Wurtemberg, et Bade en grand-duché. Ces États l'avaient aidé dans sa guerre contre l'Autriche.
2. HERGENRŒTHER, t. VII, p. 267.
3. *ROHRBACHER.

et d'irréligion [1], l'autre de retour au catholicisme. La *Société correspondante de Londres,* foyer de propagande anarchiste et irréligieuse, se constitua en 1792 et eut bientôt des ramifications dans toute l'Angleterre; un ministre dissident de Liverpool, David Williams, imagina même un culte assez semblable à celui de nos théophilanthropes, avec peu de succès d'ailleurs (1796). Nos jacobins suivaient avec intérêt et favorisaient ce travail de déchristianisation : ils étaient en relation avec la Société correspondante, ils encourageaient les chefs. L'Anglais Payne, inquiété dans son pays pour son livre des *Droits de l'homme* (1791), se réfugia en France, où les électeurs du Pas-de-Calais l'envoyèrent siéger à la Convention. Le ministre presbytérien Priestley, ardent adversaire de la Révélation, reçut de l'Assemblée législative le titre de *citoyen français;* il fut même élu, dans l'Orne, membre de la Convention, mais il eut le bon esprit de refuser.

En même temps, les catholiques anglais se prenaient à espérer des jours meilleurs [2]. L'infortune des prêtres français émigrés touchait bien des cœurs, et le spectacle de leurs vertus faisait tomber bien des préjugés. La peur d'une révolution et l'excès du mal portaient le gouvernement à modifier son attitude vis-à-vis de ses sujets de la communion romaine. Déjà en 1780, à l'occasion de la guerre d'Amérique, les lois dirigées contre eux avaient reçu un premier adoucissement; vinrent ensuite (1793) d'autres modifications équitables. Depuis lors, le pouvoir a toujours marché, quoique lentement, dans cette voie de justice réparatrice, ce qui a permis à l'Église catholique d'Angleterre de prendre un merveilleux essor.

1. *Picot, *Mémoires*, t. VII, an. 1797, 24 juin.
2. *Rohrbacher.

CHAPITRE VII

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LE CONSULAT (1799-1804) ET L'EMPIRE[1] (1804-1815)

I. Élection de Pie VII; commencements du Consulat. — II. Concordat; articles organiques. — III. Légation de Caprara. — IV. Rétablissement officiel du culte public en France. — V. Schisme des anticoncordataires. — VI. Le Sacre. — VII. Affaire du mariage de Jérôme Bonaparte; réunion des États de l'Église à l'Empire; Pie VII prisonnier à Savone. — VIII. Divorce de l'empereur. — IX. Difficultés touchant l'institution canonique. — X. Nouvelles et exorbitantes prétentions. — XI. Triomphe de Pie VII; humiliations de Napoléon; congrès de Vienne. — XII. Épilogue : l'œuvre napoléonienne.

1. *Mémoires* (écrits à Sainte-Hélène sous la dictée de Napoléon), éd. Lacroix, in-8, Paris, 1904 (*Bull. crit.*, 1904, p. 315).

Gilbert Stenger, *La Société française pendant le Consulat*, 3 in-8, Paris, 1903-1905; — De Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon, Consulat*, in-8, Paris, 1905 (très bon); — Sorel, *L'Europe et la Révol. Fr.*, t. VI, VII et VIII; — Welschinger, *Le Pape et l'Empereur* (1804-1815), in-8, Paris, 1905; — H. Houssaye, *Hist. de la chute du premier Empire*, 4 in-12, Paris (trop favorable à Napoléon); — ‡Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. I, Paris, 1903; — Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, 18 in-8, Paris, 1845; — Lacretelle, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, 1845, sq.; — D'Haussonville, *L'Église romaine et le premier Empire*, 5 in-12, cités toujours ici d'après la 3e éd. 1870; — *Taine, *Le Régime moderne*, 2 in-8; — *Mémoires du cardinal Pacca*, trad. de l'it. par Jamet, 2 vol., 1832; — Corréard, *La France sous le Consulat*, in-8, Paris, 1900; — Méric, *Hist. de M. Emery et de l'Église de France pendant l'Empire* (1800-1811), 2 vol., 1885; — *Vandal, *L'avènement de Bonaparte*, in-8, Paris, 1902 (*Bull. crit.*, 5 mars 1903, p. 109); — Fréd. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. VIe, Paris, 1903; — nouveau vol. (1904) : *Napoléon et son fils*; — Ed. Driault, *La politique orientale de Napoléon* (1806-1807); 1 vol., Paris, 1904. (*Ét.*, 5 mai 1904, p. 445).

§ 389. — ÉLECTION DE PIE VII [1]; COMMENCEMENTS DU CONSULAT

Pendant que Bonaparte faisait sa campagne d'Égypte, les Autrichiens et les Russes (ces derniers commandés par Souwaroff) reprenaient à la France toute l'Italie supérieure; événement tout providentiel qui permit au Conclave de se réunir à Venise pour donner un successeur à Pie VI. Le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, fut élu (14 mars 1800), et prit le nom de **Pie VII** (1800-1823).

Presque en même temps s'accomplissait en France un coup d'État. Bonaparte, qui aspirait à la dictature, avait laissé son armée en Égypte, et sur la fin de 1799 faisait son apparition à Paris. Il renversa le Directoire (9 nov. 1799) et donna au pays une nouvelle constitution, la cinquième depuis dix ans : un Tribunat, un Corps législatif, un Sénat, et, au-dessus, un Consulat composé de trois membres. Lui-même, élu premier consul pour dix ans, puis à vie, se donna pour collègues Cambacérès et Lebrun prêts à le seconder, et de fait gouverna seul.

§ 390. — CONCORDAT; ARTICLES ORGANIQUES

Pour affermir sa dictature, il comprit qu'il lui fallait accorder satisfaction aux catholiques et au Saint-Siège. A

Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1801*, I-V, 1891-1897; — *Card. Mathieu, *Le Concordat de 1801*, in-8, Paris, 1903; — Theiner, *Hist. des deux concordats conclus en 1801 et 1803*, 2 in-8, Bar-le-Duc et Paris, 1869; — Crétineau-Joly, *Bonaparte et le Concordat de 1801*, Paris, 1869; — Séché, *Les Origines du Concordat*, 1895; — Rimieri, *La Diplomazia pontificia nel secolo XIX. Il concordato tra Pio VII e il primo console*, 2 in-8, Rome, 1902 (*Ét.*, 20 juill. 1902, p. 273).

1. Bibl. § 401.

Milan, où l'amena la guerre contre les Autrichiens de la Haute-Italie, il tint au clergé (juin 1800) un langage empreint d'une extrême bienveillance [1]; et après la décisive victoire de Marengo (14 juin 1800), il fit informer le Pape par le cardinal Martiniana de son désir de traiter avec lui de la pacification religieuse de la France. Pie VII envoya à Paris, pour cette affaire, Spina, archevêque titulaire de Corinthe; et le 8 avril 1801, Cacault, « révolutionnaire corrigé », arrivait à Rome en qualité de ministre plénipotentiaire, avec ordre de traiter le Pape comme « s'il avait deux cent mille hommes à ses ordres ». Bientôt (13 mai 1801) Bonaparte, impatient d'en finir, manda à son ambassadeur de se retirer à Florence si le traité n'était signé sans changement aucun dans les cinq jours. Celui-ci obéit; mais en homme bien avisé, il persuada à Pie VII d'envoyer à Paris son secrétaire d'État, Consalvi. Les négociations continuèrent en deçà des monts; elles furent très laborieuses sur le premier article [2]; plusieurs fois on se vit sur le point de rompre; on alla jusqu'à essayer de surprendre la bonne foi de Consalvi, en présentant à sa signature un texte différent de celui qui avait été convenu [3]. Enfin, au bout de vingt-cinq jours, le **Concordat** fut signé (1801) par les deux parties, à Paris le 16 juillet, à Rome le 15 août.

Il comprenait 17 articles : nouvelles circonscriptions diocésaines; réduction de 158 sièges épiscopaux à 60 (10 métropoles, 50 évêchés); suppression de tous les anciens évêques titulaires; nomination des évêques par le

1. *Picot, t. VII, 5 juin 1800.

2. Ainsi conçu finalement : « La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France : son culte sera public, en se conformant aux règlements de police *que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique*. — Napoléon fit la plus vive opposition à la restriction formulée par les derniers mots de l'article (*Mémoires de Consalvi*, t. I, p. 273-386; — *D'Haussonville, t. I, p. 119).

3. *D'Haussonville, t. I, p. 113.

premier consul et institution par le Pape; traitement du clergé, pris sur le budget de l'État; restitution de toutes les églises non aliénées et nécessaires au culte; renonciation de l'Église à tous ses biens aliénés, etc.

Restait à obtenir un vote favorable du Tribunat et du Corps législatif; il fut accordé le 7 avril 1802, grâce aux 77 **articles** dits **organiques**, présentés comme formant avec le Concordat un tout indivisible. Voici quelques-uns de ces articles : L'autorisation du gouvernement est requise pour la publication en France des actes pontificaux, la tenue des conciles, la réception des décrets des conciles étrangers, la collation des ordinations, l'exercice des fonctions des délégués du Saint-Siège; dans les écoles de théologie, on enseignera les quatre articles de 1682; les ecclésiastiques seront déférés au Conseil d'État pour violation des libertés de l'Église gallicane; les évêques ne pourront ajouter à leur nom que celui de *Citoyen* ou de *Monsieur*, etc. — Pie VII protesta avec raison, quoique vainement, contre les articles organiques, tous édictés à son insu : ils détruisaient en grande partie l'œuvre concordataire, en asservissant l'Église à l'État. Peut-être cependant étaient-ils politiquement et provisoirement nécessaires pour donner satisfaction aux schismatiques et aux incroyants [1], et pour obtenir des Chambres la sanction du Concordat.

§ 391. — LÉGATION DE CAPRARA

L'application des dispositions concordataires ne pouvait se faire sans un légat. Le cardinal Caprara, demandé à cet effet par le premier consul, était arrivé à Paris dès le 4 octobre 1801. Il n'avait ni l'habileté diplomatique, ni la fermeté de caractère de Consalvi retourné à Rome.

1. *D'Haussonville, t. I, p. 208; — Taine, *Le Régime moderne*, t. I, p. 136, note.

A ses yeux, Bonaparte était *il gran console* et un nouveau Charlemagne : lui résister, était dès lors difficile. Ces dispositions regrettables l'entraînèrent à des concessions qui n'eurent pas toujours l'approbation du Saint-Siège.

La question des nominations épiscopales offrait des difficultés particulières. Comment amener les anciens titulaires à renoncer à leurs sièges? Sur les 81 catholiques, 36 refusèrent absolument leur démission ou demandèrent du temps. Pie VII les destitua d'office : le bien de l'Église demandait cet acte d'autorité, exemple unique dans l'histoire. Quant aux évêques schismatiques, ils ne pouvaient se soutenir sans l'appui du bras séculier : tous, un seul excepté, déposèrent leurs titres aux pieds du premier consul. — Vingt-huit anciens évêques démissionnaires figurèrent parmi les nouveaux élus, et sur les vingt-huit, dix du parti du schisme. Deux seulement de ces derniers avaient montré un sincère repentir; les huit autres passèrent pour s'être rétractés en présence des deux nouveaux évêques d'Orléans et de Vannes, Bernier et de Pancemont. Pie VII, sur les sommations de Napoléon, dut se contenter de cette rétractation problématique [1]. — On obligea les évêques qui n'avaient pas trempé dans le schisme, à prendre, chacun, un vicaire général parmi les constitutionnels; les autres, un également parmi les insermentés. — Les Ordres religieux furent supprimés dans les diocèses annexés, là où il en existait encore, comme ils l'étaient déjà dans l'ancienne France [2]. — Enfin, le 9 avril 1802, on réduisit à quatre les fêtes obligatoires sur semaine : Ascension, Assomption, Noël

1. *D'HAUSSONVILLE, t. I, p. 203-204, et ch. x.

2. Exceptions en faveur de la Congrégation des *Missions Étrangères,* des Frères des Écoles chrétiennes, des Lazaristes, des Sœurs de la Charité et autres congrégations hospitalières et enseignantes de femmes, qui durent à Bonaparte de pouvoir se reconstituer (TAINE, *Le Régime moderne*, t. II, p. 27; t. I, p. 244).

et Toussaint[1] : tout cela sur les exigences de Bonaparte et par l'autorité de Caprara.

§ 392. — RÉTABLISSEMENT OFFICIEL DU CULTE PUBLIC EN FRANCE

Ces arrangements pris ou subis, une proclamation solennelle du premier consul annonça aux Français le rétablissement du culte catholique[2]; et le dimanche suivant, jour de Pâques, 18 avril 1802, les offices furent célébrés avec un éclat sans précédent[3], à Notre-Dame, rendue depuis dix jours au culte catholique. Caprara officia entouré d'une vingtaine d'évêques, en présence des Consuls et d'autres autorités civiles et militaires; un peuple immense était accouru, poussé par la curiosité ou amené par la religion; Boisgelin, nouvel archevêque de Tours, prononça le sermon, et la solennité se termina par le chant du *Te Deum*.

A ces nouvelles, toute la France tressaillit d'allégresse. Avant le Concordat, la plupart[4] des églises avaient bien été rouvertes, mais timidement, sans bruit et comme en secret. Après les solennités accomplies à Notre-Dame, le culte catholique reprit son ancien éclat[5]; les fêtes

1. *Dom Guéranger, *Institutions liturgiques,* t. II, p. 656.
2. Victor Pierre, *Le rétablissement du culte catholique,* dans *Q. H.*, 1888, t. XLIV, p. 507-539.
3. V. dans Thiers, la description de cette solennité. — Cf. d'Haussonville, t. I, p. 206 sq. — « Plus d'une fois, dit Frayssinous qui était présent, je le fixai (l'empereur) bien attentivement : sa physionomie est extraordinaire : elle est celle d'un homme extrêmement préoccupé, qui ne dit pas son secret, et qui porte l'Europe dans sa tête » (**Vie de Frayssinous* par Henrion, t. I, p. 28 sq.).
4. 40.000 d'après d'Haussonville; beaucoup moins selon Theiner, t. I, p. 300. — Cf. Grente, *Le culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat,* 1 vol., Paris, 1903; — L. de Lanzac de Laborie, *La vie religieuse à Paris* 1799-1802), dans le *Corr.*, 10 nov. 1904, p. 235 sq.
5. Uzureau, *Les Premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers,* 1801-1803 (in-8 de 106 p., Angers, 1901).

furent célébrées avec toute leur pompe; on revit les processions, toutes les manifestations liturgiques ou spontanées de la piété; les séminaires se rouvrirent; les chapitres furent constitués; les fabriques reçurent un commencement d'organisation; on autorisa les quêtes, les dons, les fondations en faveur des Églises; on mit des aumôniers dans les hospices, les lycées, les prisons; les prêtres ne craignirent plus de paraître en soutane; Chateaubriand montra dans son *Génie du Christianisme* les beautés de la religion, et son ouvrage « avança plus la réconciliation des Français avec l'ancien culte, que cent réfutations de l'*Émile* ou du *Dictionnaire philosophique*[1] »; enfin le Pape accorda un jubilé à toute la France, ce qui mit le comble à la joie des fidèles[2].

§ 393. — SCHISME DES ANTICONCORDATAIRES

Il y eut cependant quelques mécontents, les uns, anciens révolutionnaires et ennemis de la religion, les autres, royalistes ultras ou catholiques indisciplinés. Ces derniers donnèrent naissance à une secte, les *Anticoncordataires* ou *Petite Église*[3], qui fut dirigée d'abord par De Thémines, ancien évêque de Blois, et ensuite, à défaut d'évêques, par de simples prêtres. Depuis nombre d'années, elle n'a ni hiérarchie, ni prêtres, ni autel; elle s'é-

1. *D. Guéranger, *Instit. liturg.*, t. II, p. 651. — Louis XVIII disait d'une brochure de Chateaubriand (*De Bonaparte et des Bourbons*, 1814), qu'elle avait plus fait pour la Restauration, que n'aurait pu faire une armée de cent mille hommes.

2. « Au clergé de Paris il (Bonaparte) fit restituer, le 6 octobre 1802, le ci-devant séminaire de Saint-Sulpice, alors habité par des femmes de mauvaise vie, qui furent, sur ses ordres, renfermées à Bicêtre ». Theiner, t. I, p. 515.

3. Drochon, *La Petite Église*, in-12, Paris, 1894; — **Dict. th.* de Vacant, art. *Anticoncordataires;* — Roussel, *Le Centenaire de la Petite Église,* dans *Corr.*, 10 juin 1903.

teint tout doucement en Vendée et dans le Poitou où elle compte encore quelques rares adeptes [1]. — La Belgique eut aussi des anticoncordataires, dits *Stévenistes*, de Steven, vicaire général capitulaire de Namur; ils ont subsisté sans prêtres jusqu'en 1852.

§ 394. — LE SACRE

Bonaparte voulait être empereur et fonder en France une dynastie : les suffrages de 3.497.300 électeurs sur 3.500.000 votants, et la servilité du Tribunat, du Corps législatif et du Sénat, donnèrent satisfaction à son ambition (1804). Pie VII, vivement sollicité d'aller le couronner à Paris, se laissa persuader [2] après beaucoup d'hésitation. Le 2 novembre 1804, il partit de Rome avec une petite escorte de sept cardinaux et de quelques prélats ; il reçut tout le long de la route des ovations de la part des fidèles, eut dans la forêt de Fontainebleau une première entrevue avec l'empereur qui l'accueillit avec une négligence affectée [3], et le couronnement se fit à Notre-Dame le 2 décembre 1804. On y remarqua un petit fait très significatif : au moment où, suivant la prescription du Cérémonial, le Pape aurait dû couronner Napoléon, celui-ci prit la couronne, la mit, de sa propre main, sur sa tête, puis sur celle de l'impératrice Joséphine. C'était un nouvel affront au chef de l'Église qui dut en dévorer bien d'autres encore. Le Pape essaya vainement, les jours suivants, de se faire payer sa condescendance. Il n'obtint rien : ni des modifications aux articles organiques, point

1. Son centre le plus important, en 1901, est la commune de Courlay (diocèse de Poitiers), où elle compte un millier de fidèles (*Dict. th.*).
2. Colère de Joseph de Maistre, à cette nouvelle : *D'HAUSSONVILLE. fin du Ier vol.
3. *D'HAUSSONVILLE, t. I, ch. XVI, p. 346.

essentiel dont il avait fait une condition absolue de son voyage, ni la restitution des Légations, ni un dédommagement pour la confiscation d'Avignon et du Comtat, ni aucun changement au Code. Du moins, les Parisiens et surtout les évêques constitutionnels lui donnèrent quelque consolation, les premiers, par leurs témoignages publics et réitérés de filial respect [1], les seconds, par leur rétractation complète entre ses mains. — Avant de quitter Rome, il avait signé son abdication pour le cas où il ne serait pas de retour dans un an : c'est ce qu'il déclara positivement. La précaution était bonne comme sauvegarde de sa liberté. Il repartit, peu fier du rôle qu'il venait de jouer, et se sentant un peu diminué devant l'Europe.

§ 395. — AFFAIRE DU MARIAGE DE JÉROME BONAPARTE ; — RÉUNION DES ÉTATS DE L'ÉGLISE A L'EMPIRE ; — PIE VII PRISONNIER A SAVONE.

De graves conflits ne devaient pas tarder à s'élever entre les deux cours. Aussi bien, étant donnée l'idée que se faisait l'empereur, dans son colossal orgueil, des rapports de l'Église et de l'État, ils étaient inévitables.

Le premier en date, depuis le couronnement, fut causé par le refus du Pape de dissoudre un mariage, celui qu'avait contracté (1803) en Amérique avec M[lle] Paterson, le futur roi de Westphalie, Jérôme, frère de Napoléon [2]. Ce dernier, ne comprenant pas ou feignant de ne pas comprendre les raisons canoniques qui rendaient la dissolution impossible, ne pardonna jamais au Saint-Père. — Il lui montra son mauvais vouloir en s'emparant d'Ancône [3] par mesure stratégique (1805), puis de

1. Jalousie de l'empereur : D'HAUSSONVILLE, t. I, p. 376.
2. *D'HAUSSONVILLE, t. II, ch. XVIII.
3. *Voir, *ibid.*, ch. XIX, la réponse hautaine de l'empereur aux plaintes de Pie VII, après l'éclatante victoire d'Austerlitz.

Civita-Vecchia. Il en vint, sur le refus du Pape de fermer ses ports aux Anglais, à consommer l'iniquité que son ambition méditait depuis longtemps : le général Miollis entra à Rome avec une armée (2 février 1808), et le 17 mai 1809 les États de l'Église étaient incorporés à l'Empire français [1]. Le Pape lança l'excommunication contre « les auteurs, fauteurs, et exécuteurs des injustices exercées à l'égard du Saint-Siège ». Elle ne fera pas tomber les armes des mains de mes soldats, répondit avec un air affecté d'assurance le sacrilège usurpateur, qui au fond était inquiet. Mais l'amour-propre ne lui permettait pas de reculer. Pie VII et le cardinal-ministre Pacca furent enlevés de Rome, et conduits en France par Florence, Gênes, Grenoble. De cette dernière ville, Pacca fut conduit à Fénestrelle où il devait rester trois ans et demi enfermé, tandis que Pie VII était dirigé, par Valence, Avignon, Aix et Nice, sur Savone [2]. — En même temps les cardinaux valides des États pontificaux, au nombre de 26, s'acheminaient de gré ou de force vers Paris : le gouvernement voulait les avoir sous la main, pour diriger les opérations du conclave en cas de décès du souverain Pontife [3].

§ 396. — DIVORCE DE L'EMPEREUR (1809)

L'affaire du divorce [4] suivit de près l'emprisonnement de Pie VII. Napoléon résolut de répudier sa femme, Joséphine de Beauharnais, qui paraissait stérile; il alléguait, comme raison canonique, la nullité du lien matrimonial. La nullité était-elle réelle?

1. D'Haussonville, ch. xxxi.
2. Chotard, *Le pape Pie VII à Savone*, 1887.
3. D'Haussonville, ch. xxxvii.
4. Frédéric Masson, *Joséphine répudiée*, in-8, Paris, 1901; — D'Haussonville, ch. xxxv sq.; — Welschinger, *Le divorce de Napoléon*, 1889.

Le mariage civil remontait à 1796; le mariage religieux, à 1804 seulement. La veille du sacre (1804), le cardinal Fesch, qui tenait de Pie VII « tout pouvoir dont il pouvait avoir besoin », avait donné la bénédiction nuptiale aux deux conjoints. Sa délégation générale lui conférait-elle juridiction dans l'espèce? c'est une question. Une autre question est de savoir si l'empereur donna son consentement. Quand il voulut divorcer, il déclara n'avoir consenti ni pu consentir, soit alors soit depuis; car, disait-il, dès avant 1804 il voulait fonder une dynastie et savait que Joséphine ne lui donnerait point d'héritiers. Quoi qu'il en soit, le mariage des souverains étant une cause majeure, le Pape seul avait qualité pour prononcer définitivement. Napoléon ne voulut pas le consulter, et fit créer, pour connaître de l'affaire, trois officialités, diocésaine, métropolitaine et primatiale. Les deux premières prononcèrent la nullité du lien, en s'appuyant, l'une, sur le défaut de formes, l'autre, sur le défaut de consentement; la troisième n'entra pas en exercice. — Les 27 cardinaux présents à Paris se divisèrent à ce sujet, plusieurs estimant que le Pape seul pouvait prononcer la séparation. En conséquence le cardinal Consalvi et douze autres refusèrent d'assister à la cérémonie religieuse du nouveau mariage avec Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche. Leur abstention irrita au plus haut point l'empereur, qui les priva de leurs revenus et pensions, les exila deux par deux dans diverses villes champenoises et bourguignonnes, et leur défendit le port du costume cardinalice (cardinaux *noirs* et *rouges*) [1].

1. D'HAUSSONVILLE, ch. XXXVIII.

§ 397. — DIFFICULTÉS TOUCHANT L'INSTITUTION CANONIQUE

Le tout-puissant monarque poursuivait donc contre le Pape sa marche victorieuse : il l'avait dépouillé de ses États, il s'était passé de lui dans l'affaire du divorce, il continuait à braver l'excommunication. Déjà cependant une difficulté avait surgi, contre laquelle son despotisme devait échouer.

Du fond de sa prison, Pie VII refusait de donner l'institution canonique aux évêques nommés, alléguant que, privé de liberté et de ses conseillers naturels les cardinaux, il manquait de moyens suffisants d'information. L'empereur essaya de passer outre, en faisant donner par les chapitres aux évêques nommés les pouvoirs de vicaires capitulaires, ce que défendait, à peine de nullité, le 4e canon du second concile général de Lyon. Bientôt Maury bénéficia de ce procédé, par lui suggéré, paraît-il. Démissionnaire de son évêché de Montefiascone sans autorisation du Saint-Siège, et nommé (1810) à l'archevêché de Paris [1] en remplacement du cardinal de Belloy décédé (1808), il administra le diocèse dans ces conditions, et sans tenir compte d'un bref [2] papal qui déclarait nuls tous ses actes juridictionnels. — Cependant Napoléon, médiocrement rassuré, fit préparer un concile national par la Commission ecclésiastique constituée en 1809 et

. L'empereur avait d'abord proposé le siège de Paris à son oncle Fesch, archevêque de Lyon, qui refusa. *Potius mori,* aurait-il dit; à quoi Napoléon répondit, dit-on : « Ah! ah! *potius mori,* plutôt Maury... Eh bien, soit, vous l'aurez Maury » (LYONNET, *Vie du card. Fesch,* t. II, p. 174 ; — D'HAUSSONVILLE, t. III, p. 436).

2. L'abbé d'Astros, vicaire capitulaire de Notre-Dame, soupçonné d'avoir donné de la publicité à ce bref, fut enfermé à Vincennes où il demeura jusqu'à la chute de l'Empire. — Rigueurs exercées alors et depuis contre Pie VII à Savone (*d'HAUSSONVILLE, ch. XLIII et XLVII; TAINE, *Le Régime moderne,* t. II, p. 50-52)

légèrement modifiée en 1811 [1]. Le concile s'ouvrit à Notre-Dame (juin 1811) : on y compta, sous la présidence du cardinal Fesch, 95 Français, 42 Italiens et quelques Allemands. Tous ces prélats commencèrent par un serment de fidélité au Pape [2]. Mauvais début pour le despote couronné qui déclara le concile dissous (11 juillet), mit trois évêques en prison, en laissa partir quelques autres, retint néanmoins la plupart qu'il disciplina [3] un à un par la terreur ou par des promesses; après quoi, les réunissant de nouveau (80), il leur fit rendre (5 août 1811) le décret suivant : « L'institution canonique, si le Pape refuse de la donner dans les six mois, sera conférée par le métropolitain ou, à son défaut, par l'évêque le plus ancien de la province ». Pie VII finit par céder, ratifia ce décret et le publia en son nom propre (bref du 20 novembre 1811).

§ 398. — NOUVELLES ET EXORBITANTES PRÉTENTIONS

Enhardi par ce premier succès, Napoléon voulut davantage. Il trouva mauvais que Pie VII eût donné, de sa propre autorité, aux métropolitains le droit de conférer l'institution canonique, au lieu de ratifier simplement le décret du concile; il entendait que ce mode d'institution fût pratiqué dans les pays de conquête, dans son royaume d'Italie et même dans les États de l'Église, Rome exceptée; il lui fallait la renonciation du Pape au pouvoir temporel, la promesse que le Saint-Siège n'entreprendrait rien contre les quatre articles de 1682, la nomination des deux

1. Séance mémorable de cette commission aux Tuileries (17 mars 1811). M. Emery y eut avec Napoléon une discussion publique dans laquelle il se révéla le premier prêtre de l'Église de France (* *Vie de M. Émery*, ou D'Haussonville, ch. XLV).
2. Baunard, *Un siècle de l'Égl. de Fr.*, p. 34.
3. *Taine, *Le Régime moderne*, t. II, p. 48-49.

tiers des cardinaux par les souverains, la résidence des Papes en France sous son autorité : tout cela il comptait l'obtenir, à son retour de la campagne de Russie, par le prestige de ses victoires. En attendant, il restreignit le peu de liberté dont jouissait encore son prisonnier de Savone, chassa les Sulpiciens des Séminaires comme ultramontains[1], refusa l'exemption du service militaire aux séminaristes des diocèses dont les évêques ne lui donnaient pas satisfaction, etc.

Le 27 mai 1812, à la suite d'un ordre parti de Dresde, Pie VII fut dirigé de Savone sur Fontainebleau. Le prétexte, peut-être une raison partielle, était la crainte que le Pontife ne fût enlevé par les croiseurs anglais ; la raison principale était vraisemblablement l'intention de l'empereur de traiter avec lui, lors de son retour à Paris. — On sait combien désastreuse fut la campagne de Russie. Napoléon, un peu assagi par le malheur, parut renoncer à une partie de ses prétentions, pas à toutes. Il obtint de Pie VII, après quatre ou cinq jours de négociations personnelles, les *onze articles préliminaires du concordat de Fontainebleau*. Le Pontife y renonçait indirectement à son pouvoir temporel, et y maintenait la concession déjà faite aux métropolitains, du droit de donner l'institution canonique. Des fêtes religieuses avec chant du *Te Deum* annoncèrent l'événement à la France étonnée.

L'étonnement était légitime. Les cardinaux noirs, surtout Di Pietro, Pacca et Consalvi, représentèrent à Pie VII, quand ils purent l'approcher, que des concessions aussi exorbitantes, arrachées à sa faiblesse par la violence, ne pouvaient être maintenues ; et le Pontife, comprenant sa faute, ne songea plus qu'à la réparer. Voyant Napoléon transformer en loi d'État (13 février 1813) les onze articles, simple projet de concordat, il se rétracta par lettre auto-

1. Élie Méric, *Hist. de M. Emery*, t. II, p. 374 ; — Taine, *Le Régime moderne*, t. II, p. 36.

graphe. — On peut se figurer la colère de l'empereur. Il se fût porté aux dernières extrémités contre l'Église et contre son chef, si les intérêts de la politique ne lui eussent conseillé la modération[1]. Mais à ce moment même, il lui fallait compter avec les alliés rentrés en campagne après nos désastres en Russie ; ils étaient déjà maîtres de presque toute l'Italie et occupaient la moitié de la France. Le vautour se vit contraint de lâcher sa proie ; Pie VII, rendu à la liberté par décret impérial du 10 mars 1814, quitta Savone[2] où il avait été ramené, et reprit le chemin de Rome.

§ 399. — TRIOMPHE DE PIE VII ; HUMILIATIONS DE NAPOLÉON. — CONGRÈS DE VIENNE

Pendant qu'il s'acheminait vers la ville éternelle et que les Romains se préparaient à lui faire une ovation, une scène d'un caractère tout autre se passait au château de Fontainebleau, dans ce même château naguère témoin muet des douleurs du souverain Pontife : Napoléon y signait sa propre abdication (11 avril 1814). Quelle leçon des choses[3] !

Le monarque déchu reçut en dédommagement l'île d'Elbe avec le titre d'empereur[4]. Il s'y rendit, non sans courir des dangers pour sa vie dans le midi de la France. Bientôt on le vit reparaître à Cannes avec onze cents hommes,

1. *D'HAUSSONVILLE, t. V, p. 325.

2. Pie VII, avant de quitter Savone, déposa une couronne d'or sur une image de la sainte Vierge ; et plus tard il institua la fête de *Notre-Dame Auxiliatrice,* qu'il fixa au 24 mai, jour anniversaire de sa rentrée à Rome.

3. *D'HAUSSONVILLE, t. V, p. 329-331. — SAINT AUGUST., *Enarratio in Psalm.* : « Le lion fut vaincu en combattant, l'agneau vainquit en souffrant ». — *Cf. BAUNARD (*Un siècle de l'Égl. de Fr.*, p. 16-17) sur l'action de la Providence dans l'histoire.

4. HUMPHREYS, *Napoléon. La dernière phase,* trad. de l'angl. par FILON, 1 vol., Paris, 1901 (*La Quinzaine*, 1er août 1901, p. 289).

marchant sur Paris par Grenoble et Lyon, attirant à lui sur sa route les troupes que Louis XVIII lui envoyait pour le combattre ; le 20 mars 1815, il entrait dans la capitale de son ancien empire. Son règne dura cent jours. Battu à Waterloo (18 juin) par les Alliés que commandaient Wellington et Blücher, il abdiqua une seconde fois et se livra spontanément à la générosité de l'Angleterre qui, d'accord avec la coalition, le confina dans une île de l'Océan, à Sainte-Hélène. Plus d'espoir cette fois de relever sa fortune. Après cinq ans d'une vie qui connut tous les dégoûts et toutes les humiliations, il mourut (5 mai 1821) sincèrement réconcilié avec l'Église [1], et léguant, dit-il, aux rois de l'Europe la honte et l'opprobre de sa mort.

Le **Congrès** européen **de Vienne** (3 oct. 1814 - 9 juin 1815) et la **Sainte-Alliance** (26 sept. 1815) [2] tentèrent de clore l'ère des révolutions.

A Vienne, le cardinal Consalvi fit valoir avec habileté les droits du Saint-Siège. S'il n'obtint pas la restitution d'Avignon et du Comtat, il fut plus heureux sur d'autres points. Grâce à lui, les congressistes rendirent au Pape les trois Légations cédées jadis à la France par le traité de Tolentino et convoitées maintenant par l'Autriche, ils rétablirent à peu près les anciennes limites des États pontificaux de la péninsule, et reconnurent officiellement l'usage donnant aux nonces le droit de préséance sur les autres membres du corps diplomatique. — La Sainte-Al-

1. *Cl. Fr.*, 15 janv. 1897 ; — ANTOMMARCHI, *Les derniers moments de Napoléon* (2 vol.), t. II, p. 87 et 106 ; — BEAUTERNE, *Sentiments religieux de Napoléon* (Ce sont des conversations religieuses de Napoléon recueillies à Sainte-Hélène par le comte de Montholon) ; — ROHRBACHER ; — cf. FRÉMEAUX, *Napoléon prisonnier. Mémoires d'un médecin de l'Empereur à Sainte-Hélène*, in-12, Paris, 3e éd. 1902 (*Bull. crit.*, 5 juin 1902). — Le lendemain d'une de ses grandes batailles, Napoléon avait dit, en réponse aux félicitations que lui adressaient ses généraux : « Le plus beau jour de ma vie a été celui de ma première communion ». Le mot est authentique. Voir preuves dans *Corr.*, 25 mai 1902, p. 627.

2. HERGENROETHER, t. VII, p. 197.

liance, conclue par François I[er] d'Autriche, Alexandre I[er] de Russie et Frédéric-Guillaume III de Prusse, avec l'adhésion personnelle de Louis XVIII, contenait les clauses suivantes : — renoncer à la politique païenne suivie jusque-là ; — mettre le Christianisme à la base de toute politique intérieure et extérieure ; — faire prévaloir dans le gouvernement des États ce principe, que tous les hommes sont frères et toutes les nations un seul peuple de Dieu... Belles résolutions qui témoignent d'intentions louables, mais ne passèrent guère dans la pratique.

§ 400. — ÉPILOGUE : L'ŒUVRE NAPOLÉONIENNE

1) On ne peut l'apprécier équitablement sans songer aux ruines accumulées par dix ans de révolution (1790-1800).

Les prêtres ont été déportés ou guillotinés, les temples fermés, le culte presque anéanti. — Les Universités [1] ont été supprimées, les bibliothèques confisquées [2]. Rares sont les collèges, faute de maîtres pour enseigner et de ressources pour les faire subsister, en sorte qu'au lieu de 72.000 élèves qu'ils avaient en 1789, ils n'en ont plus, en 1800, que sept à huit mille [3]. Les anciennes écoles primaires ont disparu, et les trois quarts de celles, bien rares, qui leur ont été substituées, demeurent vides parce que les nouveaux maîtres n'inspirent pas confiance [4].

1. Victor Pierre, *L'École sous la Révolution fr.;* — Sicard, *L'Éducation morale et civique,* avant et pendant la Révolution, 1700-1808 (un vol.).

2. Les bibliothèques confisquées sont devenues le principal fonds des bibliothèques municipales modernes. — Les trente mille volumes de celle de la Sorbonne, passèrent aux bibliothèques publiques de Paris (Franklin, *La Sorbonne*, p. 199, 209, 210, 215). Sur les 125.000 volumes de la bibliothèque actuelle de la ville de Troyes, 90.000 environ viennent de l'abbaye de Clairvaux (*R. H. E.,* oct. 1902, p. 1059).

3. Taine, *Le Régime moderne*, t. I, p. 219.

4. Taine, *ibid.*, p. 220-221.

— Les établissements de charité, dépouillés de tous leurs biens par la Convention, n'en recouvrent après trois ans que le tiers ou la moitié. C'est pourquoi les 800 [1] hospices ou hôpitaux qui en 1789 avaient de 100.000 à 110.000 occupants, ne peuvent plus en 1800 en entretenir que le tiers ou la moitié, c'est-à-dire à peine un sur six, car le nombre des nécessiteux a triplé [2]. — La chasse aux hommes a été de pair avec la chasse aux institutions. « On calcule qu'au sortir de la Terreur la liste totale des fugitifs et des bannis contenait plus de 150.000 noms. Il y en aurait eu davantage, si la frontière n'avait pas été gardée par les patrouilles, si, pour la franchir, il n'avait pas fallu risquer sa vie » [3]. 800.000 sont morts sous les drapeaux; 400.000 ont moisi dans les prisons [4]; combien de milliers ont été fusillés ou guillotinés dans toutes les classes, surtout dans les classes élevées, prêtres, nobles, riches bourgeois dont la dépouille était plus opime!

Le vol était un des principaux motifs des tueries et des bannissements [5] comme de la guerre étrangère. Des milliards ont été volés aux peuples voisins par ordre des chefs, sans compter les vols individuels qui échappent à tout calcul [6]. En France, on a volé : les biens du clergé, des ordres religieux, des hôpitaux, des universités, des collèges et autres corporations (plus de quatre milliards); les biens des émigrés (deux à trois milliards) dont il ne sera rendu plus tard qu'une faible partie (cent millions)

1. D'après M. d'Haussonville, « le nombre des hôpitaux et hospices dépassait 2.000, et dans ce chiffre figurait un certain nombre de petits hôpitaux, de six à huit lits, répartis dans les campagnes, où les paysans trouvaient assistance en cas de maladie, organisation qui fait complètement défaut aujourd'hui ». *Un siècle*, 1800-1900, t. III, p. 188.

2. Taine, *Le Régime moderne*, t. I, p. 212.

3. Taine, *La Révolution*, t. III, p. 381.

4. Taine, *Le Régime moderne*, t. I, p. 210-211.

5. Taine, *La Révolution*, t. I, p. 386.

6. Taine, *La Révolution*, t. III, p. 614 sq.; *Le Régime moderne*, t. I, p. 132, note.

aux légitimes propriétaires rapatriés [1]; les biens de presque tous les Français riches ou aisés, c'est-à-dire finalement les trois cinquièmes du sol et plus des trois quarts du numéraire [2]. — Tous ces vols ont eu pour résultat la ruine tout ensemble des particuliers et de l'Etat [3], ruine qui, à son tour, a causé une épouvantable famine [4]. Le nombre des personnes qui meurent de misère et de faim, s'élève en trois ans à beaucoup plus d'un million [5]; 300.000 mendiants sillonnent la France; en dix ans le nombre des enfants abandonnés monte de 25.000 à 62.000 [6]; on ne trouve d'ordinaire à emprunter qu'au taux de 4 à 8 pour cent par mois, jamais à moins de 2 pour cent par mois [7]. L'État est aussi pauvre que les particuliers; « après avoir mis la main sur les trois cinquièmes des biens fonciers, après avoir arraché aux communautés et aux particuliers dix à douze milliards de valeurs mobilières et immobilières, après avoir porté, par les assignats et les mandats territoriaux, la dette publique, qui n'était pas de 4 milliards en 1789, à plus de 50 milliards, ne pouvant plus payer ses employés... il aboutit à la banqueroute [8], il répudie les deux tiers de

1. TAINE, *Le Rég. mod.*, t. I, p. 202-203.
2. TAINE, *La Révol.*, t. III, p. 71-73; *Le Rég. mod.*, t. I, p. 211.
3. Même de l'État, par dilapidation et gaspillage. Les dépenses fixes de l'État en 1789 étaient de 531 millions; le gouvernement révolutionnaire, durant quatre ans et demi, dépense par an 1582 millions. — Masséna mettra dans sa poche 40 millions; Talleyrand, 60 millions... (TAINE, *La Révol.*, t. III, p. 471, en note; *Le Rég. mod.*, t. I, p. 350). — Cf. GOMEL, *Hist. financière de la Législative et de la Convention*, in-8, 1902.
4. Sur la famine au Puy, voir BOUDON, *Les municipalités du Puy*, t. IV, p. 102, 253, etc.
5. TAINE, *La Révol.*, t. III, p. 545; *Le Rég. mod.*, t. I, p. 211, 283.
6. TAINE, *Le Rég. mod.*, t. I, p. 210.
7. TAINE, *La Révol.*, t. III, p. 474, en note.
8. Les assignats, représentant en 1796 une valeur de 45 milliards, furent supprimés par décret du 21 mai 1797, parce qu'ils avaient perdu toute valeur (*BOUDON, *Les municipalités du Puy*, t. IV, p. 88; cf. tout le ch. XXXIV).

sa dette, et son crédit est si bas que ce dernier tiers consolidé, garanti à nouveau par lui, perd, le lendemain, 83 pour cent » [1].

2) Si cet état d'anarchie et de ruine se fût prolongé quelques années de plus, c'en était fait de la France. Napoléon eut le très grand mérite d'y mettre un terme : pacification de la Vendée, rapatriement des émigrés, publication du Code et du Concordat, création de nouvelles institutions scolaires et de charité, organisation de tous les services... il n'oublia rien, et il exécuta toutes choses avec une promptitude et une supériorité de talent, qui excita l'admiration ou l'envie de l'Europe. Grâce à lui, la France continua de marcher à la tête des nations. — L'Université, investie du monopole de l'enseignement public à tous les degrés, vit s'accroître tous les jours le nombre de ses maisons : « en 1815, dans la France ramenée à ses anciennes limites, on trouve 12 facultés de médecine ou de droit, avec 6.329 étudiants, 36 lycées avec 9.000 élèves, 368 collèges avec 28.000 élèves, 41 petits séminaires avec 5.233 élèves, 1.255 pensionnats et institutions privées avec 39.623 élèves, 22.348 écoles primaires [2] avec 737.369 écoliers » [3]. — Pareille la prospérité des hôpitaux et des hospices. Le Directoire les avait réintégrés dans leurs biens non vendus ; Napoléon leur procura d'autres ressources et leur facilita les moyens d'acquérir ; la Restauration fera de même. C'est ainsi, qu'au 1er janvier 1833, ces établissements auront 51 millions de revenu et pourront entretenir 154.000 vieillards et malades [4].

1. TAINE, *La Révol.*, t. III, p. 397.
2. En 1829, il y aura 30.000 écoles primaires instruisant 1.537.000 enfants; en 1850, 63.000 instruisant 3.787.000 enfants (* TAINE, *Le Rég. mod.*, t. II, p. 244).
3. TAINE, *Le Rég. mod.*, t. I, p. 251.
4. * TAINE, *Le Rég. mod.*, t. I, p. 242, 250-251.

3) L'esprit de l'œuvre napoléonienne est moins louable que l'œuvre elle-même. Le soldat de génie à qui la France dut son salut, n'avait pas la foi chrétienne; sa religion était le déisme « avec une nuance de respect involontaire et de prédilection pour la religion catholique[1] ». Aucun souci d'ailleurs de régler sa vie publique ou privée par les principes de la religion naturelle; les actes de son gouvernement révèlent un rare génie tout au service de l'orgueil, de l'ambition, du despotisme[2].

Pas d'enseignement qui ne porte l'estampille de l'État[3]; défense de blâmer les actes de Sa Majesté, et, par surcroît de précautions, suppression, dès le commencement du Consulat, de 60 journaux politiques sur 73, et réduction des 13 subsistant en 1811, à quatre; encore l'État confisque la propriété de ces quatre et nomme leurs rédacteurs en chef[4]. Le maître entend que tous les organes de la presse, toutes les chaires grandes et petites de France, servent avant tout à former des hommes dévoués à sa personne, de fidèles sujets et de vaillants soldats.

L'Église tout particulièrement doit être pour lui un instrument de règne[5]. Il veut un Pape sans pouvoir temporel, résidant en France, l'aidant par ses encycliques

1. D'Haussonville, chap. xxv, p. 218. — Son déisme ne l'empêchait pas d'être superstitieux : « Après avoir cassé par hasard la glace du portrait de Joséphine, il pâlit, s'écrie que sa femme est malade ou infidèle. Il croit aux apparitions nocturnes, et, le soir, dans le salon de la Malmaison, fait couvrir les bougies d'une gaze blanche pour narrer ensuite, au milieu d'un profond silence, des histoires de revenants... » (Chuquet, *La jeunesse de Napoléon,* p. 13).

2. *Taine, *Le Rég. mod.*, t. I, ch. ii, notamment p. 85, 93, 115-116.

3. Les écoles privées ne subsistent que par le bon vouloir de l'Université, et lui payent une redevance pécuniaire.

4. *Taine, *Le Rég. mod.*, t. II, p. 225; — Tavernier, dans *Un siècle* (1800-1900), t. II, p. 1-3. — A la fin du xix[e] siècle, il y aura à Paris seulement, deux mille journaux occupant 125.000 personnes (Tavernier *loco cit.*, p. 21).

5. *Ce point est bien mis en relief par Taine, *Le Rég. mod.*, t. II, com. du livre V.

et ses excommunications à asseoir son universelle domination, et ne communiquant personnellement ou par des délégués avec les catholiques de l'Empire que sous le contrôle et avec l'autorisation de l'État[1]. — Aucune assemblée ecclésiastique ne peut se tenir, ni publier une décision dogmatique ou disciplinaire sans la permission du gouvernement; tout ecclésiastique a besoin de l'autorisation du ministre des cultes pour correspondre avec le Pape en matière religieuse; les lettres pastorales des évêques sont toutes soumises à la censure et doivent, pour plus de sûreté, être imprimées par les presses de la préfecture[2]. — Les curés, par ordre, prêchent pour la conscription le premier dimanche de septembre; par ordre ils lisent au prône les bulletins de l'armée[3]; par ordre ils célèbrent une nouvelle fête, la *saint Napoléon*, fixée au 15 août conjointement avec l'Assomption et la fête du rétablissement de la religion catholique : il doit y avoir *Te Deum* et sermon approprié[4]; par ordre ils expliquent le catéchisme publié (1806) pour toute la France, portant l'approbation du légat Caprara, et destiné à faire non seulement des chrétiens, mais encore de fervents bonapartistes[5]. — Les directeurs et professeurs des séminaires doivent être agréés du gouvernement, en-

1. *Articles organiques.* — TAINE, *Le Rég. mod.*, t. II, p. 31.

2. *TAINE, *Le Rég. mod.*, t. II, p. 21, 46.

3. Portalis et Fouché prescrivirent cette lecture pour faire leur cour à Napoléon. Celui-ci laissa faire d'abord, puis se prononça contre quand il craignit d'avoir à essuyer des défaites (* D'HAUSSONVILLE, t. II, p. 240).

4. * D'HAUSSONVILLE, t. II, ch. XXV, p. 248 sq.; — D. GUÉRANGER, *Institutions liturgiques*, t. II, p. 657.

5. « Nous devons en particulier, dit ce catéchisme, à Napoléon Ier, notre empereur, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône... Car il est celui que Dieu a suscité dans des circonstances difficiles, pour rétablir le culte public et la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur » (*Cf. D'HAUSSONVILLE, t. II, p. 268 sq.; — TAINE, *Le Rég. mod.*, t. II, p. 46)

seigner les quatre articles de 1682; et c'est pourquoi les Sulpiciens sont bannis de leurs maisons et supprimés (1810, 1811), comme pas assez gallicans. Les évêques ne peuvent pas ordonner de sous-diacres sans y être autorisés par Sa Majesté, et ces sortes d'autorisations sont rares : en quinze ans Napoléon n'en accorde que 6.000, c'est-à-dire six ou sept par diocèse et par an; il les refuse même absolument, ainsi que toutes autres demandes, aux évêques dont il croit avoir à se plaindre[1].

1. * TAINE, *Le Rég. mod.*, t. II, p. 34-37.

PARTIE II

L'ÉGLISE AU XIXe SIÈCLE[1]

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE DANS SON CENTRE[2]

§ 401. — DERNIÈRES ANNÉES DE PIE VII[3]

Nous avons vu Pie VII († 1823) rentrer triomphalement dans ses Etats, pendant que Napoléon, chargé des malédictions de toutes les mères et de la majeure partie des Français, s'acheminait vers l'île d'Elbe. Des parents de ce dernier, sa mère Lætitia, son oncle Fesch et quelques autres encore demandèrent un asile à Rome, ce qui leur fut

1. Chantrel, *Annales ecclésiastiques* (1846-68), 2 vol., Paris, 1870-1872; —‡Seignobos, *Hist. polit. de l'Europe contemp.*, in-8, Paris, 1898 (*Q. H.*, t. LXIII, p. 627); — ‡ Driault et Monod, *Hist. contemporaine* (1789-1902), 2 vol., Paris, 1902-1903; — D. Chamard, *Annales ecclésiastiques* (1869-1889); continue Rohrbacher; — Bonacina, *Storia universale della Chiesa cattolica durante il pontificato di Leone XIII*, in-8 de 1308 p.; — Gams, *Gesch. der Kirche im 19 Jahrh. 1853*, Inspruck,

2. Van Duerm, S. J., *Vicissitudes politiques du pouvoir temporel des Papes, de 1790 à nos jours*, in-8, Lille, 1890; — *L'Église catholique à la fin du XIXe siècle* (Rome, le chef suprême, l'organisation et l'administration centrale de l'Église), in-4 de 720 pp., Paris, 1899; — Crétineau-Joly, *L'Église romaine en face de la Révolution*, 2 vol., Paris, 1861; — Wiseman, *Souvenirs des quatre derniers Papes* (trad. Goemaere, Bruxelles, 1858); — Farini, *Storia d'Italia dal 1814*, Turin 1854; — Cipolleta, *Mem. polit. sui conclavi da Pio VII a Pio IX*, Milan, 1864.

Recensement pour le royaume d'Italie (10 févr. 1901) : 32.475.253 habitants, dont 62.000 protestants, 38.000 juifs, le reste catholique.

3. Mg. par Pistolesi, 4 vol. (Rome, 1824 sq.); — Giuci (Rome, 1864). — cf. § 389 sq.

accordé. Le Pape se vengeait ainsi noblement des outrages dont il avait été abreuvé à Savone et à Fontainebleau. Dans la suite, il enverra sa bénédiction (1821) à l'illustre proscrit de Sainte-Hélène; et seul parmi les souverains de l'Europe, il sollicitera du cabinet de Londres quelque adoucissement à son sort [1].

Durant les Cent-Jours, le Pontife dut s'éloigner devant une armée du roi Murat qui venait d'envahir ses États; mais après soixante-dix-huit jours d'absence il reparut à Rome, et cette fois pour n'en plus sortir. — L'Italie avait beaucoup souffert pendant la Révolution et sous la période napoléonienne. Les couvents y avaient été supprimés, les biens de l'Église confisqués, le nombre des évêchés réduit, toute l'administration ecclésiastique bouleversée : ce fut à réparer tous ces maux que Pie VII donna ses soins. Dès le 7 août 1814, il avait solennellement rétabli [2] la Société de Jésus; en 1821 il publia une bulle [3] contre les Carbonari et d'autres sociétés secrètes; des concordats passés avec la Sardaigne et Naples ramenèrent l'ordre dans ces deux royaumes; à Rome, les collèges se rouvrirent, la Propagande reçut une nouvelle organisation, etc. Ce travail de restauration était déjà avancé, quand les Romains virent dans leurs murs l'empereur François Ier d'Autriche (1819) et le roi Frédéric-

1 *Baunard, *Un siècle de l'Église de France,* p. 18-19, 3e éd., Paris, 1902. — Le 27 mai 1818, Lætitia écrivait à Consalvi : « Je suis vraiment la mère de toutes les douleurs; et la seule consolation qui me soit donnée, c'est de savoir que le très Saint-Père oublie le passé pour ne se souvenir que de l'affection qu'il témoigne à tous les miens. Nous ne trouvons d'appui et d'asile que dans le gouvernement pontifical, et notre reconnaissance est aussi grande que le bienfait. Je parle au nom de toute ma famille, et surtout au nom de mon grand et malheureux proscrit de Sainte-Hélène. Sa Sainteté et Votre Excellence sont les seuls en Europe qui s'efforcent d'adoucir ses maux et qui voudraient en abréger le terme ».

2. Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum.*

3. Crétineau-Joly, *L'Église rom. en face de la Révolution*, t. II, p. 111.

Guillaume III de Prusse (1822). Pie VII reçut les hommages des deux souverains, et mourut à l'âge de quatre-vingt-un ans, après vingt-trois ans, cinq mois et six jours de règne. L'année suivante, Consalvi descendait également dans la tombe (24 janv. 1824).

§ 402. — LÉON XII [1] (1823-1829) ET PIE VIII [2] (1829-1830)

Léon XII (cardinal Annibal della Genga) avait de grands talents et un caractère très ferme. Il déploya beaucoup de zèle pour préserver les fidèles des atteintes du rationalisme. Sa première encyclique (3 mai 1824) attira l'attention des évêques sur les doctrines dissolvantes du parti philosophique, sur les dangers d'une tolérance exagérée et sur les textes falsifiés de l'Écriture que propageaient diverses sociétés bibliques. Le 13 mars 1826, il renouvela les anathèmes de ses prédécesseurs contre la franc-maçonnerie [3]. Et comme les ennemis de l'Église se réclamaient de la raison et de la science, il donna tous ses soins au relèvement des études : une *Congrégation des Études* fut instituée pour l'exécution de ses volontés à cet égard. Les Jésuites rentrèrent au collège Germanique et au collège Romain, ce dernier, bientôt fréquenté par mille étudiants et pourvu de chaires de physique, de chimie, d'éloquence, etc. — En même temps, le Jubilé [4] de 1825 (Noël 1824-Noël 1825) réjouit la piété des fidèles. Le nombre des pèlerins qui se rendirent à Rome, dépassa toutes les espérances : 98.595 y furent hébergés par l'archiconfrérie de la Sainte-Trinité. A Noël de 1825, ceux qui n'avaient pas fait ce pèlerinage — c'était

1. Bg. par ARTAUD DE MONTOR (Paris, 1843); — KÖBERLE (Leipzig, 1846); — CRÉTINEAU-JOLY, *L'Église rom. en face de la Révolution*, t. II.
2. Bg. par ARTAUD DE MONTOR (Paris, 1844).
3. *Cf. CRÉTINEAU-JOLY, *L'Égl. rom.*, t. II, p. 82 sq.
4. G. DE GRANDMAISON, *Le Jubilé de 1825*, coll. « Science et Religion ».

le cas de presque tous les Français [1] — purent gagner l'indulgence à d'autres conditions.

Pie VIII s'efforça de prémunir les fidèles contre les sociétés bibliques et les sociétés secrètes (encyclique du 29 mai 1829), et mourut, laissant Rome et l'Italie dans une certaine effervescence révolutionnaire, contre-coup de la Révolution de Juillet en France. Le conclave mit cinquante jours (14 déc. 1830-2 févr. 1831) à lui donner un successeur, qui fut le cardinal Mauro Capellari, général des Camaldules.

§ 403. — GRÉGOIRE XVI [2] (1831-1846)

Le nouveau Pontificat s'ouvrit au milieu des tempêtes. Il fallut faire appel à l'étranger pour réduire les révolutionnaires. A défaut de la France, dont le gouvernement refusa d'intervenir, les troupes autrichiennes allèrent rétablir l'ordre. Mais les troubles pouvaient renaître. Pour les prévenir, les cinq grandes puissances (Autriche, Russie, Prusse, France, Angleterre) [3] firent rédiger par leurs représentants réunis à Rome un *memorandum* [4] ou exposé des réformes que devrait faire le Saint-Siège (1831). Le procédé était peu délicat et pas nécessaire. On demandait une amnistie générale [5], l'admission des laïques à toutes les charges de l'État, des élections provinciales et communales, une nouvelle organisation des finances. Le Pape obtempéra partiellement au désir des puissances :

1. On évalue à 122 seulement le nombre des Français qui allèrent gagner à Rome leur jubilé. Un seul évêque, Mgr de Quélen, entreprit alors le voyage d'Italie, et encore sans en donner publiquement le motif (*R. H. E.*, oct. 1902, p. 1040).

2. Mg. par SYLVAIN (Lille 1889); — WAGNER (Salzbourg, 1846).

3. * CRÉTINEAU-JOLY, *L'Égl. rom.*, t. II, p. 199.

4. Texte dans CRÉTINEAU-JOLY, *ibid.*, p. 206.

5. « Deux mille réfugiés, compromis ou se vantant d'être compromis, promenaient à Paris et à Londres leurs larmes de théâtre et leur désespoir de convention ». CRÉTINEAU-JOLY, *ibid.*, p. 203.

les Légations, où la révolution avait éclaté, reçurent des administrateurs laïques; l'amnistie accordée n'excepta que 38 chefs rebelles; un nouveau code de lois civiles fut édicté, les tribunaux organisés, les finances mieux réglées.

Ces réformes n'étaient pas encore toutes effectuées, que les menées révolutionnaires rendirent nécessaire une nouvelle intervention armée de l'Autriche (1832). Le gouvernement de Louis-Philippe répondit à l'intervention autrichienne en faisant hisser le drapeau français sur les murs d'Ancône. Odieuse violation du droit des gens, contre laquelle le secrétaire d'État, Bernetti, protesta énergiquement et d'ailleurs vainement : les soldats de la France ne quitteront Ancône que lorsque les Autrichiens sortiront des Légations (1838). — En butte à la défiance de la France et de l'Autriche, Bernetti abdiqua (1836) ses fonctions, dont il s'était acquitté avec honneur sous trois Papes. Son successeur, le cardinal Lambruschini, parut peu enclin aux concessions libérales. L'avenir était gros de nuages.

Cependant la conduite soit privée soit publique de Grégoire XVI ne pouvait pas, semble-t-il, donner lieu à de graves reproches. Sévère à lui-même, indulgent pour les autres, ses mœurs étaient simples et austères ; il couchait sur la dure, veillait tard, travaillait beaucoup, priait toujours. Il s'entoura d'hommes de valeur, tels que Lambruschini, savant distingué, Mezzofanti [1], incomparable polyglotte, Angelo Maï, historien universel et archéologue, ces deux derniers honorés par lui de la pourpre. En fait de réformes démocratiques, il fit celles que les circonstances demandaient. Mais il ne pouvait pas transiger avec les devoirs de sa charge. C'est pourquoi il condamna (encyclique du 15 août 1832) l'indifférence en matière de religion, la liberté illimitée des cultes, la fausse civilisation et le goût des innovations dangereuses.

1. Bg. par BELLESHEIM (Wurtzbourg, 1879).

§ 404. — PIE IX [1] (1846-1878)

Une explosion de joie universelle salua l'avènement de Pie IX (comte Mastaï-Ferreti). Les révolutionnaires attendaient du nouveau souverain la réalisation de leurs espérances, et les catholiques croyaient voir se lever l'aurore d'un grand Pontificat.

I. **Gouvernement temporel.** — Les premiers actes semblèrent donner raison au parti des libéraux. Seize cents conspirateurs bannis ou emprisonnés sous Grégoire XVI, furent graciés, sur demande de chacun exprimant un regret et promettant fidélité [2]. Mesure généreuse sans doute, mais d'une sagesse contestable! Les hommes de désordre, tout en chantant les louanges du magnanime Pontife, ne laissèrent pas de continuer à s'agiter : journaux, collectes d'argent, réunions populaires et clubs, tout fut mis en œuvre pour accélérer la marche en avant de la Révolution. Pendant quelque temps, le Pape parut ne pas s'en apercevoir. Il créa (14 mars 1848) deux assemblées, dont une soumise à l'élection, pour le vote des lois et la fixation de l'impôt. Le parti applaudissait toujours, et toujours se montrait plus entreprenant. Furieux de ne pou-

1. *Acta Pii IX*, 3 tom., Rom., 1854 sq. — NUSSI, *Conventiones de rebus eccl. inter S. Sedem et civil. Potestatem initæ*, Mayence, 1870, p. 273 sq.

Mg. par POUGEOIS, 6 vol., 1877-1886; — Alexandre DE SAINT-ALBIN, 2 in-8, Paris, 2e éd., 1870; — Louis VEUILLOT; — VILLEFRANCHE, 16e éd., 1889; — ZELLER, *Pie IX et Victor-Emmanuel, Histoire contemp. de l'Italie*, 1879; — Aug. BOUILLIER, *Un roi et un conspirateur, Victor-Emmanuel et Mazzini*, 1885; — MARGOTTI, *Les victoires de l'Église pendant les dix premières années du pontificat de Pie IX* (trad. CHANTREL, Paris, 1858); — MAROCCO, *Pio IX*, 5 vol., Turin, 1861-64; — STEPISCHNEGG, *Papst Pius IX und seine zeit*, 2 vol., 1879.

2. Sur les seize cents, un seul, le comte Mamiani, refusa toute marque de repentir et la promesse de fidélité. Pie IX sera contraint plus tard d'en faire son premier ministre (VILLEFRANCHE, p. 28).

voir entraîner le Pontife dans une guerre contre l'Autriche, il leva ouvertement l'étendard de la révolte. Le comte Pellegrino Rossi, premier ministre, fut assassiné [1] au moment où il allait ouvrir la chambre des députés (15 novembre 1848). Pie IX lui-même, assiégé au Quirinal, ne trouva de salut que dans la fuite [2]; il se retira à Gaëte, place forte du royaume de Naples. En son absence, les révolutionnaires proclamèrent à Rome la république [3] et se livrèrent à toute sorte d'orgies : le ministre de l'intérieur du nouveau gouvernement, l'avocat Armellini, encensa le peuple « unique souverain et seul vrai Dieu »; Mazzini, le jour de Pâques, dans l'église Saint-Pierre, assis sur le trône réservé au Pape, fit célébrer l'office solennellement en sa présence par de mauvais prêtres; les églises furent pillées, les biens de main-morte déclarés propriété nationale, les prêtres et les religieux insultés et quelques-uns massacrés... Il fallut l'intervention de l'étranger pour mettre fin à ce beau régime qui dura un peu moins de six mois (févr.-juill. 1849). Les Autrichiens occupèrent les Légations, et notre général Oudinot, entré à Rome (3 juill. 1849) avec une armée de dix mille hommes [4], en chassa les bandes de Garibaldi. Pie IX reparut alors (12 avril 1850) dans sa capitale où il reçut un chaleureux accueil [5].

Les Autrichiens, ainsi que les Français, gardèrent en Italie leurs positions pour prévenir tout nouveau soulè-

1. * Thureau-Dangin, *Hist. de la monarchie de Juillet*, t. V, p. 556, 2e éd. — Villefranche, p. 74.

2. * Villefranche, p. 81 sq. — Échos des troubles d'Italie à la tribune française : Lecanuet, *Montalembert*, t. II, p. 440 sq.

3. Deschamps, *Les sociétés secrètes*, t. II, p. 300 sq. — Perrens, *Deux ans de révolution en Italie* (1848-49), Paris 1857. — Cte de Reiset, *Mes souvenirs. Les débuts de l'indépendance italienne*, in-8, Paris, 1901 (*Q. H.*, juill. 1902, p. 358).

4. Bittard des Portes, *L'Expédition française de Rome sous la deuxième République*, in-8, Paris, 1904.

5. *Villefranche, p. 117 sq.

vement. Par malheur le Piémont, qui cherchait à réaliser à son profit l'unité italienne, soutenait les démagogues et leur donnait asile[1]. Son principal homme d'État, le ministre Cavour, parla au congrès de Paris (1856) contre le gouvernement pontifical en des termes d'une violence extrême; puis survint l'**affaire Mortara**[2] qui échauffa encore les esprits... Les révolutionnaires ne désarmaient pas. Le 26 mars 1854, ils avaient assassiné le duc de Parme en pleine place publique; le 14 janvier 1858, Orsini attenta avec une bombe à la vie de Napoléon III, pour lui rappeler ses anciens engagements maçonniques. De graves événements se préparaient.

Napoléon et Cavour eurent à Plombières (1858) une entrevue, à la suite de laquelle éclata comme un complot la guerre franco-italienne (1859). Les armées alliées de la France et du Piémont furent victorieuses à Montebello (21 mai), à Magenta (4 juin), à Marignan (8 juin) et à Solferino (24 juin); l'Autriche battue dut se résigner à perdre la Lombardie. Les démagogues italiens avaient aidé à ce résultat; ils continuèrent de remuer. En conséquence Victor-Emmanuel annexa à ses États (décret du 18 mars 1860) la Toscane, les duchés de Parme et de Modène et les Légations. Napoléon reçut, comme prix de sa complicité, Nice et la Savoie (24 mars).

Abandonné de la France officielle, et ne pouvant plus compter sur l'Autriche vaincue, Pie IX fit appel aux dévoûments individuels. Alors fut fondée l'œuvre du *Denier de Saint-Pierre* par l'initiative de Montalembert[3], et constitué un corps de volontaires (zouaves pontificaux) par le

1. * Hergenroether, t. VII, p. 224.

2. Mortara, enfant né de parents juifs de Bologne, et baptisé en péril de mort par une servante catholique, avait été séparé de sa famille (1857), conformément aux lois de l'Église et de l'État pontifical. On l'élevait chrétiennement à Rome, où ses parents avaient toute liberté d'aller le voir (* *Dictionnaire apologétique* de Jaugey, art. *Mortara;* — L. Veuillot, *Mélanges*).

3. * Lecanuet, *Montalembert*, t. II, p. 453.

général **La Moricière** [1]. Les nouveaux croisés se mesurèrent à Castelfidardo (18 sept. 1860) avec le général piémontais Cialdini, lequel, secrètement encouragé par Napoléon (*faites, mais faites vite*), avait envahi les États du Pape avec une armée de 70.000 hommes. Ils succombèrent sous des forces dix fois supérieures, et ce qui resta de la petite armée fut anéanti à Ancône (30 sept. 1860). Des deux chefs qui les commandaient, De Pimodan et La Moricière, le premier était tombé à Castelfidardo, frappé par un traître, le second mourra en 1865. Les événements se déroulaient ainsi au gré de Victor-Emmanuel, qui étendit sa domination sur les Marches et l'Ombrie (26 décembre 1860), et prit Florence pour capitale avec le titre de *roi d'Italie* (27 mars 1861).

Le 6 décembre 1866, Napoléon rappela nos troupes de Rome, sur promesse du Piémont de respecter ce qui restait des États pontificaux (un tiers ou un quart des anciens États). Promesse illusoire! personne ne s'y trompa. Garibaldi, agent déguisé de Victor-Emmanuel, marcha sur Rome avec six mille révolutionnaires. Heureusement arrêté par le capitaine Costes (de l'Aveyron) qui commandait 388 légionnaires, ce retard, de 26 heures seulement, sauva la ville pour cette fois. Les bandes garibaldiennes, atteintes par l'armée du colonel français Saussier et par les zouaves du lieutenant-colonel de Charette, furent complètement battues à Mentana (3 nov. 1867). — Depuis lors jusqu'en 1870, l'épée de la France maintint le Pape en possession de ce qui lui restait de son temporel. Mais quand éclata la guerre franco-allemande, Napoléon rappela ses soldats de Civita-Vecchia, au nombre de cinq mille : il avait besoin, disait-il, de toutes ses forces pour défendre la patrie en danger. Plus rien maintenant ne pouvait contrarier les appétits annexionistes de la nouvelle

1. Bg. par KELLER, 2 vol., Paris, 1879; — BESSON, *Vie de Mgr de Mérode*, 1886; — FLORNOY, *La Moricière*, in-18, Paris, 1903, 2e édit.

cour de Florence. Et en effet, bientôt parurent devant Rome[1] 60.000 Piémontais commandés par un renégat, le général Cadorna, ancien chanoine de Milan. Toutes les troupes pontificales réunies dans la ville sous les ordres du général Kanzler, ne comprenaient que dix mille hommes : la résistance était impossible. Après les premiers feux, Pie IX fit cesser le combat, et les assaillants entrèrent par la brèche de la porta Pia (20 sept. 1870).

Le soir du même jour, une circulaire de protestation fut envoyée par le secrétaire d'État Antonelli à tous les gouvernements civilisés. C'était le cri indigné de la faiblesse et de la justice opprimées ; il n'eut pas d'écho. Chez nous, l'avocat Sénard écrivit même à l'usurpateur, de la part des hommes néfastes qui avaient usurpé le pouvoir depuis la catastrophe de Sedan : « Je félicite le roi, au nom du gouvernement français et en mon nom personnel, pour la délivrance de Rome et la consécration définitive de l'unité italienne ». — Pour se donner une apparence de droit et mieux endormir la conscience de l'Europe, Victor-Emmanuel fit faire à Rome un plébiscite et publia (13 mars 1871) la loi dite des *garanties*. Le prétendu plébiscite, par 40.000 voix contre 46, approuva l'occupation; la loi déclarait inviolable et sacrée la personne du Pape, lui maintenait les honneurs de la souveraineté, lui assurait, avec la jouissance des palais du Vatican et du Latran, une dotation annuelle de 3.225.000 francs qui fut naturellement refusée, et promettait une pleine liberté pour les futurs conclaves et conciles œcuméniques. Une seule chose au fond était garantie : l'arbitraire du sacrilège usurpateur.

II. Le **gouvernement spirituel** de Pie IX est à tous égards l'un des plus remarquables de l'histoire. Trente-deux ans de Pontificat[2] ; création de plus de 200 évêchés ou quasi-

1. Cte de Beaufort, *Histoire de l'Invasion... en 1870* (Paris, 1874).
2. Le premier, Pie IX a donné un démenti à cette parole qui se lit

évêchés[1]; béatifications et canonisations en plus grand nombre qu'on n'en avait vu depuis cent cinquante ans; rétablissement de la hiérarchie en Angleterre (1850) et en Hollande (1853); nombreux concordats avec les puissances, dans l'intérêt de la liberté des Églises[2]; un concile général et quatre autres grandes réunions épiscopales à Rome : on a rarement vu des Pontificats aussi glorieusement remplis.

La première des réunions épiscopales à Rome, eut lieu à l'occasion de la définition de l'*Immaculée Conception*. L'épiscopat tout entier avait été consulté (1849) par Pie IX au sujet de la croyance à ce privilège de la Mère de Dieu : 603 réponses arrivèrent, dont 546 demandant la définition du dogme. En conséquence la définition fut faite et solennellement, le 8 décembre 1854, dans la basilique vaticane, en présence de plus de 200 évêques et d'une immense multitude de fidèles. D'universelles acclamations saluèrent Marie Immaculée; jamais définition dogmatique n'avait causé pareille joie au monde catholique[3]. — La canonisation (Pentecôte, 8 juin 1862) de *vingt-six martyrs japonais,* dont 23 Franciscains et 3 Jésuites, fut l'occasion de la seconde réunion. Les évêques qui se rendirent alors à Rome sur l'invitation du Pape (plus de 300)[4], protestèrent contre les atteintes déjà portées au domaine de Saint-

dans le cérémonial du couronnement des Papes : *Non videbis annos Petri,* c'est-à-dire vingt-cinq ans d'épiscopat à Rome.

1. VILLEFRANCHE, p. 540.

2. En 1847 avec la Russie; en 1851 avec la Toscane et l'Espagne; en 1853 avec les républiques de Costa-Rica et de Guatemala; en 1855 avec l'Autriche; en 1857 avec le Portugal, Naples et le Wurtemberg; en 1859 avec l'Espagne et Bade; en 1860 avec Haïti; en 1861 avec le Honduras; en 1862 avec l'Équateur, le Vénézuela, le Nicaragua et San-Salvador (HERGENROETHER, t. VII, p. 231).

3. * VILLEFRANCHE, p. 133 sq.; — LE BACHELET, *L'Immaculée Conception* (courte hist. d'un dogme), collection « Science et Religion », 2 in-12 de 62 p.

4. Aux évêques il faut ajouter plus de 4.000 prêtres et 100.000 fidèles (*VILLEFRANCHE, p. 221).

Pierre. L'adresse rédigée par eux à ce sujet, reçut de tous les points du globe de nombreuses adhésions : on y lisait que le pouvoir temporel était nécessaire dans les circonstances actuelles pour le libre exercice du souverain Pontificat. — Le *dix-huitième centenaire* du martyre des saints apôtres Pierre et Paul (29 juin 1867) réunit au centre de la catholicité plus de 500 évêques et environ 10.000 pèlerins [1]. — L'affluence des fidèles fut plus considérable encore en 1877, lorsque Pie IX célébra le *cinquantième anniversaire* de son ordination épiscopale. Les généreux pèlerins vinrent en aide au Pontife, complètement dépouillé, à cette date, de son temporel : leurs offrandes, sans compter les dons en nature, s'élevèrent à près de sept millions de francs [2].

La plus importante des réunions épiscopales, et tout à la fois l'événement le plus considérable du Pontificat de Pie IX, fut le **Concile du Vatican** [3] (8 déc. 1869-1870). La bulle de convocation partit le 29 juin 1868. D'autres lettres apostoliques invitèrent, vainement d'ailleurs, les Eglises schismatiques d'Orient (8 sept.) à se faire représenter, et les protestants de toutes les communions (13 sept.) à faire retour à l'unité romaine; mais aucune invitation ne fut adressée aux princes catholiques, ce qui était une dérogation aux anciens usages.

Le concile devait condamner les erreurs du rationalisme moderne. Ces erreurs, Pie IX les avait signalées et ré-

1. Hergenroether, t. VII, p. 234.
2. *Villefranche, p. 530.
3. Les pièces se trouvent dans la *Collectio Lacensis* (v. § 1, II); — Martin, évêque de Paderborn, *Omnium Conc. Vatic., quæ ad doctrinam et disciplinam pertinent, document. collectio* (Paderborn, 1873). — — Cecconi, *Hist. du Concile du Vatican*, 4 vol., trad. de l'it. par Bonhomme et Duvillard, Paris, 1887; — Émile Ollivier, *L'Église et l'État au concile du Vatican*, 2 vol., Paris, 1879; — Manning, *The True History of the Vatic. Council*, trad. fr., Paris, 1872; — Granderath, S. J., *Gesch. des Vatikanischen Konzils*, 2 in-8, Frib.-Br. (IIIe et dern. vol. sous presse, 1904); — Vacant, *Études théologiques sur les constitutions du Concile du Vatican*, 2 vol., Paris, 1895.

prouvées en maintes occasions au cours de son long Pontificat. En 1864 notamment, l'encyclique *Quanta cura* [1] et le *Syllabus* [2] annexé à l'encyclique avaient renouvelé en les résumant toutes les condamnations antérieures depuis cent ans. Dans la pensée du souverain Pontife, le concile devait statuer sur les mêmes points, ajouter le poids de son autorité à celle du Saint-Siège pour la répression des mêmes erreurs. — Avant la fin de décembre 1869, plus de 700 Pères [3] se trouvèrent réunis dans la basilique vaticane. Quatre sessions seulement, toutes présidées par Pie IX en personne : A la Ire (8 déc. 1869) [4], simples cérémonies d'ouverture; à la IIe (6 janv. 1870), profession de foi solennelle de tous les Pères, con-

1. Dupanloup, *La Convention du 15 sept. et l'Encyclique du 8 décembre.*

2. Hourat, *Le Syllabus*, 3 in-12, Paris, 1904. Collection « Science et Religion » (*Ét.*, 20 mai 1904, p. 585); — Paul Viollet, *L'Infaillibilité du Pape et le Syllabus*, in-8 (115 p.), Paris, 1904; — Raulx, *Encyclique* (*Quanta cura et Syllabus*) *et documents* (ce sont les documents qui ont servi à rédiger le *Syllabus*), 2 vol., Bar-le-Duc, 1865.

Syllabus, c'est-à-dire *Catalogue* de 80 propositions censurées et groupées en dix catégories sous les titres suivants : Panthéisme, naturalisme et rationalisme absolu, — Rationalisme modéré, — Indifférentisme et latitudinarisme, — Socialisme, communisme, sociétés secrètes, sociétés bibliques, sociétés clérico-libérales, — Erreurs relatives à l'Église et à ses droits, — Erreurs relatives à la société civile, considérée soit en elle-même soit dans ses rapports avec l'Église, — Erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne, — Erreurs concernant le mariage chrétien, — Erreurs sur le principat civil du pontife romain, — Erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne.

L'inintelligence de la langue ecclésiastique et la mauvaise foi ont fait du *Syllabus* un véritable épouvantail. On peut voir quelques observations à ce sujet dans la *Vie d'Aug. Cochin*, par le comte de Falloux (Paris, 1875).

3. 43 cardinaux, 9 patriarches, 8 primats, 107 archevêques, 456 évêques, 20 abbés, 43 généraux d'Ordres, etc.

4. Le même jour, à la même heure, s'ouvrit à Naples, sous la présidence de Ricciardi, l'*Anticoncile*, auquel prirent part 700 délégués des loges de tous les pays. La police y mit fin après quelques jours; et l'indignation populaire, provoquée par d'horribles blasphèmes contre Jésus-Christ et sa Mère immaculée, contraignit ses membres à sortir de la ville (*Deschamps, *Les Sociétés secrètes*, t. I, p. 112 [3e éd.]).

formément à l'usage antique et selon la formule de Pie IV; à la III[e] (24 avril 1870), promulgation d'une constitution dogmatique contre les doctrines rationalistes (sur Dieu, la révélation, la foi, les rapports de la science et de la foi); la IV[e], où fut définie l'infaillibilité du Pape, avait été précédée de longs et retentissants débats qu'il faut ici brièvement rappeler.

Dès avant l'ouverture du concile, le bruit s'était répandu que la définition de l'infaillibilité du Pape serait proposée. Tout aussitôt, fébroniens, gallicans et libéraux entrèrent en campagne; les pires ennemis de l'Eglise étaient avec eux; la presse se livra à des discussions passionnées, malgré le caractère tout théologique de la question. Trois pays surtout, la France, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, fournirent des recrues à l'armée de l'opposition, qui paraissait avoir son centre à Munich. Là, le ministre des affaires étrangères, prince de Hohenlohe, essaya, vainement il est vrai, d'amener les cabinets de l'Europe à former sur le terrain pratique une ligue anti-infaillibiliste; là, l'illustre Dœllinger, chanoine et prévôt de la cathédrale, groupait autour de lui un certain nombre de professeurs résolus à ne jamais céder. — Alors parurent les lettres de *Janus* [1] (1869), œuvre présumée du prévôt à laquelle Hergenrœther opposa l'*Anti-Janus;* en France, le *Correspondant* publia (10 oct. 1869) un article conçu dans l'esprit de Janus et rédigé sous l'inspiration immédiate sinon sous la dictée de M[gr] Dupanloup; puis furent publiés d'autres écrits, signés cette fois de l'évêque d'Orléans [2], voire tout un ouvrage en deux volumes de M[gr] Ma-

1. Réédition par FRIEDRICH (all.), trad. fr. par GIRAUD-TEULON, Paris, 1904 (*Bull. crit.*, 5 oct. 1904). — Quelque temps après parut une nouvelle brochure, signée cette fois de DOELLINGER : *Considérations proposées au concile.* L'auteur y contestait à l'Église romaine toute autorité spéciale et supérieure sur les autres Églises. C'était déjà le schisme avant la définition.

2. *Lettre au clergé* de son diocèse (11 novembre 1869); — *Avertissement à M. L. Veuillot* (21 novembre 1869).

ret, évêque *in partibus* de Sura [1]. — Lorsque la question se posa au concile, Rome devint naturellement le théâtre principal des discussions. Près de cent prélats formèrent opposition, les uns parce qu'ils ne croyaient pas à l'infaillibilité du Pape, les autres simplement parce qu'un vote sur la question ne leur paraissait pas opportun. Nommons, parmi les principaux : Héfélé et Ketteler [2] d'Allemagne; Rauscher, Simor, Strossmayer d'Autriche-Hongrie ; Ginoulhiac, Dupanloup et Darboy de France. Les infaillibilistes, qui étaient la très grande majorité, avaient à leur tête les archevêques Manning de Westminster, Dechamps de Malines, Spalding de Baltimore, et les évêques Martin de Paderborn, Raess de Strasbourg, Sevestrey de Ratisbonne, etc... Quand, après avoir fait valoir leurs raisons, les opposants virent la partie perdue, 56 d'entre eux s'éloignèrent de Rome sans bruit (17 juill.), laissant au Saint-Père une adresse dans laquelle ils disaient vouloir garder toujours au Saint-Siège « fidélité et soumission ». Le lendemain (18 juill.) eut lieu la IVe session : 533 Pères sur 535 émirent sur la question un vote favorable et définitif; deux seulement, Riccio de Sicile et Fitz-Gerald de l'Amérique du Nord, prononcèrent un *non placet* et se réunirent aussitôt à leurs collègues. Pie IX promulgua sur-le-champ la définition par la Constitution *Pastor æternus,* où il est dit que le pouvoir du Pape sur toute l'Église est direct et immédiat, et qu'il s'étend aux choses de discipline et de gouvernement comme à celles de la foi et des mœurs. Puis vient la définition de l'infaillibilité pontificale, dont voici le texte : « Nous enseignons et définissons, le saint concile approuvant, comme un dogme révélé de Dieu,

1. *Du concile général et de la paix religieuse*, 2e éd. 1869; — *Le Pape et les évêques, défense du livre sur le concile général*, 1869.
2. Mg. par DE GIRAUD, in-8, 1896. — LIONNET, in-18, Paris, 1903 (*Q. H.*, janv. 1904, p. 340); — PFULF, S. J., 3 vol. (all.). — Cf. *R. d'hist. et de litt. rel.,* mai-juin, p. 282.

que le pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra,* c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être crue par l'Église universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi ou les mœurs; et, par conséquent, que de telles définitions du pontife romain sont irréformables d'elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Église » [1].

Le lendemain (19 juill.), la France déclarait la guerre à la Prusse; le 20 septembre suivant, Rome tombait au pouvoir de l'armée piémontaise, et ainsi disparaissait le dernier lambeau du domaine de saint Pierre. Dès lors, continuer les travaux du concile devenait chose impossible. Pie IX ajourna (20 octobre) la session suivante à des temps meilleurs, et renvoya chez eux le petit nombre d'évêques non encore partis. — Les bruits de guerre détournèrent partiellement l'attention publique de l'œuvre accomplie au Vatican; les querelles théologiques passèrent au second plan et furent peu remarquées. Tous les évêques de l'opposition se soumirent peu à peu; il en fut de même de tous les catholiques libéraux de marque, en France, en Belgique et en Italie; le Père Gratry, qui avait cru trouver dans l'histoire du pape

1. « Sacro approbante concilio, docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus : Romanum Pontificem, cum ex cathedra loquitur, id est cum, omnium christianorum Pastoris et doctoris munere fungens, pro suprema sua apostolica auctoritate, Doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit, per assistentiam divinam, sibi in beato Petro promissam, ea infallibilitate pollere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit; ideoque ejusmodi Romani Pontificis definitiones ex sese, non autem ex consensu Ecclesiae, irreformabiles esse ».

Honorius des raisons décisives contre l'infaillibilité papale, se soumit avec une édifiante simplicité; Montalembert, mort avant le 18 juillet, avait déclaré qu'il accepterait, quel qu'il fût, le jugement du concile. Par contre, les gouvernements se montrèrent généralement hostiles au nouveau dogme, et il se forma en Allemagne et en Suisse un parti schismatique, sous le nom de *Vieux-Catholiques,* dont il sera parlé plus loin [1].

Sur le concile du Vatican avaient soufflé de violents orages et pesé de regrettables malentendus. La définition de l'infaillibilité pontificale avait donné le change à une partie de l'opinion sur les véritables intentions du Saint-Siège; les passions irréligieuses surexcitées y avaient trouvé prétexte à un nouvel assaut contre l'Église. Cependant cette définition venait à son heure : elle était nécessaire contre l'esprit d'indépendance et de révolte du siècle. Plus les pouvoirs humains faiblissent, plus les liens sociaux se relâchent, et plus il est nécessaire qu'il y ait dans l'Église de Dieu un pouvoir fortement concentré, capable de grouper et de retenir toutes les âmes de bonne volonté.

Après la prise de Rome par les Piémontais, Pie IX s'enferma, pour n'en plus sortir, au Vatican que lui laissait la loi des garanties ; il mourut le 7 février 1878, âgé de quatre-vingt-six ans. — Le cardinal Antonelli, son secrétaire d'État depuis vingt-sept ans, était mort le 6 novembre 1876 : homme fort habile, mais qui n'avait pas toutes les vertus chrétiennes [2]. — Victor-Emmanuel, fixé avec toute sa cour au Quirinal, n'était plus de ce monde depuis le 9 janvier 1878. Le roi « galant homme » avait toujours eu au fond de l'âme les sentiments religieux de la famille de Savoie. Sa conscience criait contre

1. V. § 439, IV.
2. *VILLEFRANCHE, p. 432.

le désordre de ses mœurs et contre les crimes de son ambition. Il mourut chrétiennement, le Pape l'ayant relevé de l'excommunication *in extremis*, et ayant permis qu'on lui administrât, sur sa demande, tous les sacrements [1].

§ 405. — LÉON XIII [2] (1878-1903)

Le nouveau Pape (cardinal Pecci, évêque de Pérouse) mit tous ses soins à se concilier les divers gouvernements. A son avènement, les rapports du Saint-Siège étaient tendus avec plusieurs. A force de modération et de sagesse, il réussit peu à peu à établir des relations meilleures. Son Pontificat inaugura, jusqu'à un certain point, une ère de paix et de réconciliation [3].

Ce n'est pas qu'il ait transigé avec les principes, sacrifié la moindre parcelle des droits de l'Église. Ses nombreuses encycliques témoignent de son zèle pour le maintien de la vérité intégrale : sur la nécessité du pouvoir temporel des Papes [4], les dangers du socialisme [5], l'enseignement de la philosophie [6], la sainteté du mariage [7], la constitution des sociétés chrétiennes [8], le faux libéralisme [9], l'esclavage [10], la franc-maçonnerie [11], la

1. *Villefranche, p. 534.

2. Mg. par O'Reilli, 1887 ; — Guillermin, 2 in-8, Paris, 1902 (*Ét.*, 5 mai 1902) ; — De Narfon, in-12, Paris, 1899 ; — De T'serclacs, 2 in-4, 1894 ; — H. des Houx, t. Ier en 1899 ; — Schneider, 1902 ; — R. De Cesare, *Il conclave di Leo XIII*, 1887 ; — Jean d'Arros, in-12, Paris, 1904 (*L'Ami du Cl.*, 1904, p. 307).

3. Ét. Lamy, *La Politique du dernier Pontificat et du dernier Conclave*, dans *Corr.*, 10 sept. 1903 sq.

4. Encyclique du 21 avril 1878.

5. *Apostolici muneris* (28 déc. 1878).

6. *Æterni Patris* (4 août 1879).

7. *Arcanum divinæ sapientiæ* (10 février 1880).

8. *Immortale Dei* (1er novembre 1885).

9. *Libertas* (20 juin 1888).

10. *Catholicæ Ecclesiæ* (20 novembre 1890) ; — cf. *lettre* aux évêques du Brésil (5 mai 1888), au card. Lavigerie (17 oct. 1888).

11. *Humanum genus* (20 avril 1884) ; cf. l'encycl. du 15 oct. 1890.

condition des ouvriers [1], etc. — Sa sollicitude s'est étendue aux Églises d'Orient [2], aux populations slaves [3], aux missions lointaines, à tous les intérêts dont les Vicaires de Jésus-Christ ont la charge.

Ce Pontificat, quand on en écrira l'histoire définitive, apparaîtra comme l'un des plus grands. On disait, à la mort de Pie VI (1799) : La Papauté finit avec le siècle. Et voilà que, lorsque se ferme le siècle suivant, Léon XIII a l'audience du monde. En 1887, lors du 50e anniversaire de son ordination sacerdotale, presque tous les souverains de l'univers lui ont adressé des félicitations et envoyé des présents ; et en 1900, cinq cent mille étrangers ont visité Rome pour gagner l'indulgence du jubilé [4]. — Le vénérable Pape s'est éteint dans sa quatre-vingt-treizième année, léguant à l'Église tout ce qu'il en avait reçu (argent et présents) depuis le premier jour de son Pontificat [5]. Deux seulement de ses prédécesseurs ont dépassé son âge [6] ; un seul, Pie IX, a régné plus longtemps [7].

1. *De conditione opificum* (1891). — Cf. Anatole Leroy-Beaulieu, *La Papauté, le Socialisme et la Démocratie,* dans *R. des D.-M.*, 15 déc. 1891, p. 721-767 ; 15 janv. 1892, p. 356-388 ; 1er mars, p. 96-139 ; — *Motu proprio* de Pie X (1903), dans *Ét.*, 5 janv. 1904, p. 112.

2. Extinction du schisme arménien ; fondation à Rome d'un séminaire arménien ; réforme de l'Ordre de Saint-Basile ; fondation du séminaire de Sainte-Anne, à Jérusalem, pour les Gréco-Melchites, sous la direction des Pères Blancs ; d'un autre à Mossoul, pour les Syro-Chaldéens, sous la direction des Dominicains.

3. Encyclique du 30 septembre 1880 sur saint Cyrille et saint Méthode ; création d'évêchés en Bosnie et dans l'Herzégovine (5 juill. 1881) ; érection, en Bulgarie, de vicariats apostoliques, et d'évêchés.

4. Egremont, L'*Année de l'Église*, 1900, p. 7.

5. Ét. Lamy, dans *Corr.*, 10 août 1903.

6. Grégoire IX, † 1241 à quatre-vingt-dix-neuf ans ; saint Agathon, † 681 à cent sept ans.

7. Sur Pie X (1903), v. De Narfon, *Pie X,* in-8, Paris, 1904.

CHAPITRE II

L'ÉGLISE DE FRANCE[1]

§ 406 — RESTAURATION[2] (1814-1830)

1) Après la chute de Napoléon, les vœux de l'opinion[3] et la volonté des alliés appelèrent au trône **Louis XVIII** (1814-1824). Renonçant au pouvoir absolu tel que l'avait compris la royauté avant la Révolution, le nouveau souverain donna une *Charte constitutionnelle* (4 juin) où l'autorité du roi se trouvait tempérée par deux Chambres : celle des Pairs et celle des Députés[4]. Il se retira à Gand pendant les Cent-Jours. A son retour (8 juill. 1815), il s'appliqua à relever la France des ruines accumulées par les

1. Bourgain, *L'Église de France et l'État au XIXe siècle*, 2 in-12, Paris, 1901 (*Q. H.*, oct. 1901, p. 594); — Baunard, *Un siècle de l'Église de France* (1800-1900), in-8, Paris; — ‡Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France, de 1789 à 1870.*

2. Mg. par Lubis, 6 vol., Paris, 1837 sq. ;— Capefigue, 3e éd., 3 in-12, Paris, 1842 ; — Nettement, 8 in-8, Paris, 1860-72 ; — L. de Viel-Castel, 20 in-8, Paris, 1860-1878 ; — Weill, *La France sous la monarchie constitutionnelle*, in-16, Paris, 1902 (*Q. H.*, juill. 1903, p. 321) ; — Malet, *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*, t. II, in-8, Paris, 1902 (*Q. H.*, juill. 1903, p. 321).

3. *Villemain, *Chateaubriand*, p. 199-201.

4. Sur la question religieuse, la Charte disait : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte une égale protection. Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et des autres cultes chrétiens reçoivent seuls des traitements du trésor royal ».

derniers événements. La *Chambre introuvable* (7 oct. 1815-5 sept. 1816) accorda au vicomte de Bonald la suppression de la loi du divorce; on donna aux évêques une part de direction et de surveillance sur les établissements scolaires; on élargit le droit, pour les établissements ecclésiastiques, de faire des acquisitions d'immeubles; une loi prescrivit l'observation des dimanches et des fêtes; la *Saint-Napoléon* fut supprimée et l'ancienne fête du 15 août rétablie; l'armée et les écoles militaires eurent des aumôniers; les traitements ecclésiastiques reçurent des accroissements successifs. Avant les Cent-Jours, une ordonnance (2 mars 1815) avait rétabli le séminaire des Missions-Étrangères et les maisons de Saint-Lazare et du Saint-Esprit; en 1816 les Sulpiciens, dispersés (1811) par l'Empire en punition de leur dévoûment au Saint-Siège, reprirent la direction des séminaires; les Jésuites eux-mêmes, sans être l'objet d'une autorisation spéciale, purent rentrer [1] en s'appuyant sur les garanties de liberté que donnait la Charte...

La vie catholique, reparue dans la période napoléonienne, s'affirmait ainsi de plus en plus sous la Restauration. Restaient, du règne déchu, le concordat et les articles organiques. Louis XVIII conclut avec Pie VII un nouveau concordat (1817) [2] abrogeant, avec l'ancien, les articles organiques en tout ce qui était « contraire à la doctrine et aux lois de l'Église ». Une autre disposition portait que les Églises épiscopales et archiépiscopales érigées en 1801, seraient maintenues avec leurs titulaires actuels, et que quarante-sept nouveaux sièges seraient érigés. Il est vrai que ce concordat, reproduction pour le fond de celui de François Ier, fut rejeté par les Chambres, et ne put être appliqué. Les Chambres votèrent cependant (1821) l'érection de 30 nouveaux diocèses,

1. *Voir, dans la *Vie du P. Rauzan* par le P. Delaporte, l'irritation des fils de Voltaire quand les Jésuites reparurent (1819) à Brest.
2. Feret, *Le Concordat de 1817*, dans *Q. H.*, janv. 1902.

érection effectuée en 1822, ce qui porta à 80 le nombre total des évêchés ou archevêchés[1].

L'initiative privée des catholiques venait en aide au pouvoir dans cette œuvre de restauration. Chateaubriand, de Maistre, de Bonald, Lamennais fixaient l'attention de l'élite intellectuelle; Frayssinous remuait la jeunesse à l'église Saint-Sulpice; le Sulpicien Boyer retrempait le clergé par ses retraites pastorales, qu'il prêcha dans tous les diocèses de France, six fois dans plusieurs et trois fois dans la plupart[2]; les Pères Oblats de Marie immaculée commencèrent (1820) leurs missions à Aix[3]; les missionnaires de France du Père Rauzan évangélisaient les villes et les campagnes; et bientôt Frayssinous enverra l'un d'eux, le Père de Scorbiac, avec d'autres prêtres, prêcher des retraites dans les lycées[4]...

2) A Louis XVIII, secrètement voltairien et converti *in extremis*[5], succéda son frère **Charles X** (1824-1830), prince sincèrement pieux, quoique sa jeunesse eût été orageuse. On ne put pas douter de son christianisme, quand on le vit se faire couronner et sacrer à Reims (29 mai 1825), selon l'usage des anciens rois de France, publier (1825) une loi contre le sacrilège et une autre (1826) pour la répression des publications impies ou révolutionnaires, approuver, encourager toutes les œuvres catholiques... Aussi bien, la religion, sous son règne, continua de reprendre son ancienne et salutaire influence sur les âmes; à quoi aidèrent notamment les prédica-

1. Depuis lors, Rennes est devenue métropole (1859), et Laval siège épiscopal (1855). — Parmi les évêchés de date relativement récente, on cite ceux de Moulins (1817), Versailles (1802), Dijon (1731), Blois (1697).
2. *Henrion, *Vie de M. Frayssinous*, l. I, ch. XXIV.
3. *Paguelle de Follenay, *Vie du card. Guibert*, t. I, ch. III.
4. *Henrion, *Vie de Frayssinous*, l. III, ch. XVIII.
5. Henrion, *ibid.*, l. II, ch. XVII.

tions du jubilé (1826) et celles qui suivirent, dans tous les diocèses de France.

De là, chez les héritiers de l'esprit de la Révolution, un redoublement d'hostilité. Déjà, sous Louis XVIII, ils s'étaient livrés à une propagande effrénée. Douze éditions de Voltaire, treize de Rousseau, sans compter les autres de même genre; en tout plus de deux millions deux cent mille volumes d'ouvrages athées, immoraux, obscènes, séditieux, réimprimés à Paris et colportés à vil prix dans les provinces[1] : il avait suffi de sept ans (1817-1824) pour ce débordement de la mauvaise presse. On résolut de continuer de plus belle; et l'opposition même du pouvoir y contribua, en portant à son paroxysme les fureurs de l'impiété. Le philosophe Jouffroy écrivit (1825) *Comment les dogmes finissent;* des bandes d'étudiants[2] et la garde nationale firent entendre des cris séditieux[3] devant le roi et sa cour qui suivaient (1826) les exercices du jubilé; le comte de Montlosier publia (1826) contre une *Congrégation*[4] de la sainte Vierge un violent pamphlet[5], « service inappréciable rendu au roi et à la patrie », au dire de Dupin aîné et de 43 avocats de la cour d'appel. Ce pamphlet dénonçait « un parti envahissant et ambitieux, qui tramait dans l'ombre sous la direction des

1. BAUNARD, p. 21.
2. Vers la fin de la Restauration, les élèves de philosophie du collège Sainte-Barbe mirent aux voix l'existence de Dieu, qui fut votée à la majorité d'une voix (LECANUET, *Montalembert*, t. I, p. 26).
3. *A bas les Jésuites! à bas les missionnaires! à bas le jubilé...*
4. GEOFFROY DE GRANDMAISON, *La Congrégation* (1801-1830), in-8, Paris, 1889. — Cf. PAGUELLE DE FOLLENAY, *Vie de M. Teysserre,* prêtre de Saint-Sulpice, Paris, 1882, ch. III, p. 52, 306; — BAUNARD, *Un siècle...*, p. 224-228; — VILLEFRANCHE, *Histoire et légende de la Congrégation* (1801-1830), 2e éd., 1 vol., coll. « Les Saints ».
5. *Mémoire sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône.* — Sur la mort de Montlosier (1838), v. LECANUET, *Montalembert*, t. II, p. 33.

Jésuites[1]; parti illégal et anonyme qui s'insinuait dans tous les emplois, s'affiliait les autorités, asservissait les ministres, s'appropriait et se partageait tous les privilèges, sacrifiait à Rome les libertés traditionnelles de l'Église gallicane, cherchait même à exploiter à son profit l'autorité royale, afin de se créer ainsi un peuple irréligieux et tombé au plus bas degré de la superstition »! La Congrégation visée était une simple association de piété et de charité, fondée (1801) par l'abbé Delpuits († 1811), ancien Jésuite, avec six jeunes étudiants en droit et en médecine. Sous la Restauration, elle était dirigée par un autre Jésuite, le Père Ronsin. Ses membres, un millier peut-être en 1826, tous hommes de foi et d'esprit cultivé, exerçaient une certaine influence pour le relèvement religieux et moral de la nation : ce fut précisément ce qui les désigna aux coups de l'impiété. Ils ne purent tenir contre le torrent d'injures et de calomnies que la presse lança contre eux, et ils se dispersèrent.

L'opinion était égarée; les élections de 1828 créèrent au sein de la nouvelle Chambre une majorité d'opposition, devant laquelle le ministère Villèle dut se retirer. Le roi entra dans la voie forcée des concessions. Deux célèbres ordonnances[2] furent publiées (1828) sous le ministère Martignac : l'une retirait aux Jésuites la direction des huit écoles cléricales qu'ils tenaient de la confiance de leurs évêques, et exigeait de leurs successeurs dans ces mêmes écoles une déclaration écrite comme quoi ils n'appartenaient à aucune congrégation non autorisée; l'autre[3] limitait à vingt mille le chiffre total des sémi-

1. Quelques années plus tard, la peur des Jésuites donnera à Villemain des accès de véritable folie (Lecanuet, t. II, p. 215).

2. Feret, *Les Ordonnances de 1828,* dans *Q. H.*, avril 1904, p. 539 sq.

3. Cette seconde ordonnance était contre-signée par le successeur de Frayssinous au ministère des Affaires ecclésiastiques, Feutrier, évêque de Beauvais, qui sera trouvé mort dans son lit (27 janv. 1830) à l'âge de quarante-cinq ans.

naristes pour la France entière, excluait les externes, obligeait tous les internes au port de l'habit ecclésiastique après deux ans, et déclarait inadmissible à l'examen du baccalauréat tout candidat qui n'aurait pas suivi dans un établissement universitaire les cours de rhétorique et de philosophie[1]. Ces concessions, loin de désarmer l'opposition, ne firent que l'enhardir. Charles X renvoya le ministère Martignac, et en créa un nouveau avec le prince de Polignac pour premier ministre (8 août 1829). Puis, poussé à bout, il essaya d'une sorte de coup d'État. Au lendemain de la prise d'Alger[2] par ses troupes, alors que les esprits pouvaient être mieux disposés à l'égard du trône, il suspendit la liberté de la presse, cassa la nouvelle chambre des députés et prescrivit un nouveau mode d'élections (26 juillet 1830). Ces nouvelles ordonnances suscitèrent à Paris une révolution (27-29 juillet 1830)[3] que dirigea La Fayette[4]. Les insurgés s'emparèrent des Tuileries, dévastèrent une première fois l'archevêché, profanèrent les sacristies de Notre-Dame, saccagèrent la maison des Missionnaires dans la rue d'Enfer et celle des Jésuites à Montrouge, détruisirent le calvaire du mont

1. *THUREAU-DANGIN, *Hist. de la Monarchie de Juillet,* t. III, p. 417.

2. « Jamais expédition de guerre n'aura été plus juste, plus prompte et plus heureuse ». VILLEMAIN, *Chateaubriand,* p. 469. — La France, si elle n'eût été en proie à ses divisions intestines, pouvait dès lors devancer l'Angleterre, se créer en Afrique, après cette première conquête, un immense empire colonial. — Cf. Ed. CAT, *Histoire de l'Algérie,* in-12, Alger, 1889; — DARCY, *France et Angleterre : cent ans de rivalité coloniale,* in-8, Paris, 1903.

3. Mal que la révolution de 1830 a fait à la France : *THUREAU-DANGIN, l. I tout entier; — cf. HENRION, *Vie de Frayssinous,* l. III, ch. II.

4. Le 10 oct. 1830, vingt-trois loges de Paris célébrèrent une grande fête en l'honneur de La Fayette pour la part qu'il venait de prendre à la révolution de Juillet (DESCHAMPS, *Les Soc. secr.*, t. II, p. 247). — La Fayette († 1834), originaire d'une noble famille d'Auvergne, a joué un rôle considérable dans trois révolutions : celle d'Amérique et les deux révolutions françaises de 1789 et 1830.

Valérien [1]... Ils se rendirent maîtres de la situation; et à Charles X parti pour l'Angleterre avec sa famille, succéda Louis-Philippe, duc d'Orléans, d'abord comme *lieutenant général* du royaume, bientôt (7 août 1830) comme *roi des Français.*

§ 407. — MONARCHIE DE JUILLET [2] (1830-1848)

1) Issue d'une révolution antireligieuse, la monarchie de Juillet, toujours et particulièrement au début, se ressentit de son origine [3]. Religion catholique qualifiée dans la nouvelle Charte, non plus de religion d'État, mais simplement de religion de la majorité des Français; destination profane et nom de Panthéon rendus à l'église Sainte-Geneviève (26 août 1830); retrait de huit mille demi-bourses qu'une ordonnance de 1828 avait fondées en faveur des écoles secondaires ecclésiastiques; défense de célébrer, hors le dimanche, d'autres fêtes que les quatre accordées par l'indult du cardinal légat Caprara; suppression de la procession du jour de l'Assomption; plus de nonce à Paris, mais un simple chargé d'affaires jusqu'en 1843 [4], etc. : tout cela avant la fin de 1830, pendant que le préfet de la Seine, Odilon-Barrot, méditait la fermeture, dans son département, de toutes les écoles des Frères, sous prétexte « que ces religieux retenaient l'en-

1. *Thureau-Dangin, l. I, ch. vii, t. I, p. 246 sq.
2. Thureau-Dangin, *Hist. de la Monarchie de Juillet,* 2e éd., 7 in-8, Paris, 1892. L'ouvrage est toujours cité ici d'après cette 2e édition. — Cf. *Corr.*, 25 juill. 1902.
3. *Voir dans Thureau-Dangin, le chapitre intitulé : *la Réaction antireligieuse après 1830.* — Cf. un rapport de Mgr Affre (1846) au gouvernement, contenant les doléances de l'Église de France (dans la *Vie de Mgr Affre* par Cruice, p. 362 sq.).
4. Le nonce avait quitté Paris après les journées de juillet (Thureau-Dangin, t. II, p. 71).

fance dans les entraves, et retardaient, par politique, le moment où l'esprit prend son essor ».

L'impiété profita de ces dispositions du nouveau gouvernement. L'abbé Châtel, apostat, put librement organiser son Église soi-disant nationale [1]. D'autres, plus violents, se portèrent à des voies de fait : des émeutiers dévastèrent (14 et 15 févr.) l'église Saint-Germain l'Auxerrois [2], ainsi que, pour la seconde fois, l'archevêché et la résidence de l'archevêque à Conflans [3]. Les prêtres, à Paris, pouvaient à peine se montrer dans la rue; ils furent insultés, lors du choléra [4] de 1832, jusque dans l'exercice de leur héroïque dévoûment. Peu à peu cependant le calme se fit dans les esprits.

2) Abandonnés du gouvernement, les catholiques ne s'abandonnèrent pas eux-mêmes. Ils serrèrent leurs rangs autour de quelques hommes d'élite, et se montrèrent admirables dans la lutte pour la défense des intérêts religieux. Lamennais, un vieux lutteur déjà, fonda le journal *L'Avenir* [5] (16 oct. 1830-3 novem. 1831), qui devait

1. Sorte de réédition parisienne de celle des théophilanthropes. Châtel, tombé dans le déisme, gardait cependant les sept sacrements et l'ensemble du culte catholique. Tous les ans il publiait un mandement de carême avec cet en-tête : « Ferdinand-François Châtel, premier évêque (primat) de l'Église de France par l'élection du peuple et du clergé ». Ce nouveau « culte de la raison » eut, un moment, un certain succès de curiosité, et disparut bientôt dans le ridicule; sa dernière église fut fermée par la police en 1842 (*Thureau-Dangin, t. I, p. 258-259).

2. Cette église ne sera rendue au culte qu'en 1838 (*Thureau-Dangin, t. II, p. 76).

3. *Henrion, *Vie de Mgr de Quélen,* ch. xxxiii, xxxiv, xxxviii (2e éd.).

4. *Thureau-Dangin, t. II, p. 106 sq. — Dévoûment de Mgr de Quélen pendant le choléra : *Henrion, *Vie de Mgr de Quélen,* p. 357 sq.

5. Histoire et doctrines de *L'Avenir :* *Lecanuet, *Montalembert,* t. I, ch. vi; — Thureau-Dangin, t. I, l. I, ch. ix. — Association fondée par les rédacteurs de *L'Avenir,* sous le nom d'*Agence générale :* Lecanuet, p. 223 sq.; Thureau-Dangin, t. I, p. 305-307. — La collection

combattre « pour Dieu et la liberté ». Ses principaux collaborateurs furent Lacordaire, Gerbet, Rohrbacher et le jeune Montalembert dont les vingt ans révélaient un précoce et magnifique talent [1]. Les premiers numéros firent dans le public une sensation profonde. Deux articles valurent à Lamennais et à Lacordaire l'honneur d'être traduits en cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'excitations à la haine du gouvernement : ils furent acquittés, à la grande satisfaction de l'opinion publique. Leur journal se donna des torts plus réels en accordant sa faveur à la thèse de la séparation complète de l'Église et de l'État, et à la théorie lamennaisienne du sens commun comme critérium de certitude [2]. A Rome on s'inquiéta, et bientôt (15 août 1832) une encyclique de Grégoire XVI condamna les erreurs de Lamennais. Deux chutes suivirent cette condamnation : la chute d'une feuille, *L'Avenir*, et la chute d'un astre : l'orgueil précipita dans une bruyante apostasie le Tertullien du XIXe siècle, Lamennais, qui n'écrira désormais que pour « délivrer les peuples de la tyrannie des prêtres et des tyrans ».

3) Les catholiques, dont pas un ne passa sous le drapeau du félon, n'en continuèrent pas moins la lutte avec ardeur.

Huit jeunes gens, parmi lesquels l'intelligent et aimable Ozanam, principal initiateur, imaginèrent à Paris (1833) une nouvelle forme d'apostolat : ils s'unirent (*Société de Saint-Vincent de Paul*) [3] dans un but d'édification mutuelle et pour le soulagement et l'évangélisation des

de *L'Avenir* a été publiée (1831) en six vol. in-8 à Louvain. On pourrait, aujourd'hui encore, la lire avec intérêt et profit.

1. Victor Hugo, à cette époque, est d'esprit et de cœur avec les rédacteurs de *L'Avenir* (*LECANUET, *Montalembert*, t. I, p. 147 (4e mille).

2. Erreurs de *L'Avenir* : *LECANUET, *Montalembert*, t. I, p. 324-325.

3. **Vie de Frédéric Ozanam* par son frère Mgr OZANAM (Paris, 1882), ch. IV et V. — Cf. *Adolphe Baudon* par l'abbé SCHALL (in-8, Paris, 1897). — Baudon († 1888) fut directeur général de la Société de Saint-Vincent de Paul après M. Gossin († 1847).

pauvres. Ils furent 18 à la fin de l'année; 237 en 1837, répartis en plusieurs groupes ou conférences; 2.000 en 1853, visitant 20.000 pauvres de la capitale. De Paris, l'œuvre passa de bonne heure dans toute la France, et peu à peu dans le reste du monde catholique[1]. Ses progrès ont été constants. En 1900, elle a (comptes ronds) sur la surface du globe 5.000 conférences et 100.000 membres[2], distribuant annuellement vingt millions de francs[3] en aumônes. — Les sociétaires de Saint-Vincent de Paul créèrent partout et créent tous les jours encore d'innombrables autres œuvres; ils fournissent aussi de précieuses recrues aux œuvres anciennes, à la *Société de Saint-François-Régis*[4] par exemple, établie en 1826 pour la réhabilitation des unions illicites.

Les *Conférences apologétiques de Notre-Dame*[5] ont la même origine. Ozanam et quelques autres jeunes gens de la Société de Saint-Vincent de Paul prièrent Mgr de Quélen de les établir; ils proposèrent même un candidat, l'abbé Lacordaire, qui donnait déjà de ces sortes de conférences au collège Stanislas, conférences rappelant celles de Frayssinous à la chapelle des Carmes et à

1. A Genève en 1850. — En 1900, les cinq conférences de Genève (190 membres) font une recette annuelle de 4.361 fr. et secourent 188 familles (*Rapport* de M. Berthier au congrès international des œuvres catholiques de juin 1900).

2. BAUNARD, *Un siècle...*, p. 275.

3. Le relevé officiel pour l'année 1898 porte : 13.318.952 francs distribués aux pauvres, et 6.094.092 francs affectés à l'entretien des écoles et des missions à l'étranger (*L'Univ.*, 17 janv. 1900).

4. Œuvre née à La Louvesc, sur le tombeau de saint François Régis. Son fondateur, M. Gossin, qui y était venu en pèlerinage, y prit la résolution, en conséquence d'un vœu qu'il avait fait, de se dévouer à l'œuvre de la réhabilitation des mariages. — En 1881, Poulot, maire franc-maçon du 11ᵉ arrondissement (Paris), fondera une société du mariage civil pour faire concurrence à la *Société de St-François Régis*, et fournir aux indigents les moyens pécuniaires de célébrer leur mariage, à la condition de ne pas aller à l'église (DESCHAMPS-CL.-JANNET, *Les Sociétés secrètes*, t. III, p. 334).

5. **Vie de Fr. Ozanam* par son frère, ch. VII.

l'église Saint-Sulpice [1] sous l'Empire et la Restauration. L'archevêque accueillit favorablement la demande [2], et Lacordaire inaugura (1835) à Notre-Dame avec un éclatant succès un genre de prédication [3], aujourd'hui encore subsistant, qui répond dans notre siècle, à Paris surtout, aux préoccupations et aux besoins de beaucoup d'esprits.

En même temps la France voyait naître ou se développer des œuvres d'une grande utilité pour les missions à l'étranger. L'œuvre de la *Propagation de la Foi* [4], commencée à Lyon (1822) et répandue depuis dans presque tous les pays chrétiens, rapporte aujourd'hui annuellement, avec des prières quotidiennes, près de sept millions de francs dont à peu près quatre millions donnés par la charité privée française. L'œuvre de la *Sainte-Enfance,* dédoublement de la précédente, fut fondée à Paris (1843) par Mgr de Forbin-Janson [5], ancien évêque de Nancy, pour arracher à la mort temporelle et éternelle, en les rachetant, les petits Chinois [6] et autres enfants nés

1. De 1801 à 1809, et de 1814 à 1822.

2. L'entourage de l'archevêque était très opposé à Lacordaire (*Lecanuet, *Montalembert*, t. II, p. 3-4).

3. Ce nouveau genre de prédication heurtait les idées routinières; on y fit d'abord une opposition sourde mais tenace. « Je sentais tout autour de moi, écrira Lacordaire, une fureur concentrée qui cherchait quelque part une issue à son mauvais vouloir » (*Thureau-Dangin, t. III, p. 401-402). — La France incrédule de cette époque éprouvait le besoin d'une religion (*Thur.-D., t. II, p. 350-358). — Le bien opéré par les conférences de N.-D. : Thur.-D., t. II, fin ch. xiii, et t. III, p. 401-404. — Éloquence de Lacordaire, bien caractérisée par Cruice, dans sa *Vie de Mgr Affre*, p. 128-130 (in-8, Paris, 1849).

4. *Annales de la Propagation de la Foi*, mars 1880, p. 147 sq. — Guasco, *L'Œuvre de la Propagation de la Foi*, 1 vol., coll. « Science et Religion ».

5. Bg. par le P. Philpin de Rivière, prêtre de l'Oratoire de Londres (in-12, Paris, 1892).

6. Le docteur Matignon, médecin de la légation de France à Pékin, estime que, dans le nord de la Chine tout au moins, le nombre des infanticides est d'environ 45 % du total des naissances féminines (* Cf. le *Dict. apol.* de Jaugey, art. *Infanticide en Chine*, et *L'Ami du Clergé*,

de parents infidèles. Sa recette de l'année 1902 s'est élevée à 3.824.342 francs [1]. — Nommons encore l'*Œuvre Apostolique,* fondée à Orléans en 1838 par Mlle Duchesne, et dont le siège fut quelque temps après transféré à Paris. Son but est de procurer aux missionnaires les objets nécessaires au culte ou utiles à la piété, comme chasubles, aubes, scapulaires, etc... En 1896, on la trouve déjà établie dans 52 villes de France. A Paris, où elle a une douzaine d'ouvroirs, elle fait tous les ans une exposition générale, qui est, pour le zèle, tout à la fois un stimulant et un commencement de récompense.

Les anciens **Ordres religieux**, après la petite tourmente de 1830, continuèrent de rentrer en France [2]. Les Bénédictins s'établirent à Solesmes, avec dom Guéranger [3] pour premier abbé (1837) et les statuts de la Congrégation de Saint-Maur pour règle. Lacordaire ramena (1841) les Dominicains [4]. Les Trappistes [5] et les Chartreux, déjà revenus en 1815 et 1816, firent de nouvelles fondations. Les Jésuites, dispersés par la peur en 1830, reprirent peu à peu le cours de leurs travaux et de leurs œuvres, sous la direction des évêques... [6]. Le gouverne-

19 mars 1903, p. 271, XIV). — *Sur le sort actuel de la femme chinoise, v. *L'Ami du Clergé, loc. cit.*, p. 273, XV, et *La Quinzaine*, 1er janv. 1903 (*La femme chinoise*, par F. Farjenel).

1. *Ann. de la Ste-Enfance,* juin 1903.

2. Déjà en 1825, on comptait en France 2.800 maisons religieuses de femmes (Schall, *Baudon*, p. v de l'Introduction). — Sur les Ursulines, voir *Annales* de l'Ordre de Sainte-Ursule, depuis la Révolution française (2 in-8, Clermont-Ferrand, 1857).

3. *Lecanuet, *Montalembert,* t. II, p. 38 sq.

4. *Lecanuet, *Montalembert*, t. II, p. 40 sq.

5. *Trappistes de la Meilleraye, défendus en 1831 par l'*Agence générale* et *L'Avenir* contre le gouvernement : Thur.-D., t. II, p. 79-84; Lecanuet, *Montalembert*, t. I, p. 227. — 1.180 Trappistes en France ou en Algérie en 1902 (*L'Univ.*, 16 déc. 1902).

6. L'Oratoire sera reconstitué en 1852 par Pététot, curé de Saint-Roch (Perraud, *L'Oratoire de France au XVIIe et au XIXe siècle*, Paris, 1865 (th.).

ment laissait faire, dans un but de pacification religieuse : c'était son intérêt. Il se prêta même à l'établissement (1843) des Trappistes à Staouëli [1], et à l'érection (1838) d'un évêché à Alger, archevêché depuis 1867 avec les sièges de Constantine et d'Oran pour suffragants [2].

4) La **liberté d'enseignement** figurait dans le programme des catholiques [3]; c'en était même peut-être le principal article, car le monopole universitaire mettait en péril l'avenir de la religion. Sous l'Empire et surtout sous la Restauration, le péril avait été moindre, la religion catholique servant de base alors à l'enseignement public. Il n'en était plus ainsi depuis 1830. La monarchie de Juillet n'avait pas de religion d'État [4], et se retranchait derrière une prétendue neutralité, pendant que beaucoup de ses professeurs prenaient une attitude nettement hostile aux idées religieuses [5]. Les catholiques, forts de l'article 69 de la Charte, qui promettait la liberté d'enseignement, demandèrent au pouvoir de tenir sa promesse. Celui-ci accorda la liberté de l'enseignement primaire (1833), mais refusa d'aller plus loin. L'Université tenait à son monopole; les divers ministres de l'Instruction publique, Salvandy, Villemain, Cousin, ne pouvaient se résoudre à y renoncer. L'unique moyen de triompher des résistances était de gagner l'opinion et le corps électoral : on se mit à l'œuvre. En tête, l'Épiscopat [6] : Clausel de Montals,

1. BERSANGE, *Dom François Régis* fondateur et premier abbé de N.-D. de Staouëli, in-8, Lyon, Paris, 1890.

2. Carthage, évêché et siège primatial depuis 1884, en conséquence du protectorat que la France exerce en Tunisie depuis 1881.

3. Voir au chapitre des écoles. — *THUREAU-DANGIN, t. V, ch. VIII.

4. Le concordat de 1801 ne reconnaît la religion catholique que comme « la religion de la très grande majorité des citoyens français »; mais il porte que « les Consuls de la République » en font une « profession particulière ».

5. Discours de Montalembert à la chambre des pairs sur la liberté d'enseignement : *LECANUET, *Montalembert*, t. I, p. 245.

6. *THUREAU-DANGIN, t. V, p. 473. — Lenteur, réserve excessive de la grande majorité des évêques dans la campagne en faveur de la liberté

évêque de Chartres, Affre [1] de Paris, de Bonald de Lyon, Devie de Belley, d'Astros de Toulouse, Parisis de Langres...; puis l'abbé Dupanloup et son journal *L'Ami de la religion* [2], Louis Veuillot et son *Univers* [3], la revue *Le Correspondant* [4], surtout Montalembert [5], etc... Rien de plus juste que leurs revendications, fondées qu'elles étaient sur les promesses de la Charte, sur le principe de la liberté et sur les droits des pères de famille. Les loges et leurs alliés eurent beau agiter le spectre des Jésuites : le Père de Ravignan répondit [6] avec autant de force et d'éloquence que de modération au *Juif Errant*, roman scandaleux d'Eugène Sue; et l'opinion se prononça de plus en plus en faveur des catholiques, lesquels feront voter la loi de 1850 [7].

5) Chose très digne de remarque, le mouvement catholique avait une **orientation très romaine**. Sous la Restau-

de l'enseignement : *Lecanuet, *Montalembert,* t. II, p. 168, 173, 218,

1. Mg. par Cruice, in-8, Paris, 1849; — Alazard, in-8, Paris, 1905; — cf. Bertrand, *Biblioth. sulpicienne,* t. III, p. 267 sq.
p. 267 sq.

2. V. § 434.

3. *L'Univers* avait été fondé en 1834 par l'abbé Migne.

4. *Le Correspondant* parut en 1843. Ce fut une résurrection, sous forme de revue, de la feuille semi-hebdomadaire de même nom fondée en 1829 par de Carné, Foisset, de Champagny (sur cette feuille, cf. Thureau-Dangin, t. I, p. 288, note). — *Le Correspondant* passera sous la direction de Montalembert dans les premières années de l'Empire (*Lecanuet, t. III, ch. vi).

5. *Lecanuet, t. II, p. 163. — Follioley, *Montalembert et Mgr Parisis*, in-12, Paris, 1901. « Notre dessein, dit l'auteur, est de raconter la part qu'ont prise ensemble, dans ce débat mémorable (lutte pour la liberté de l'enseignement), le grand orateur catholique et le célèbre évêque de Langres » (*Bull. crit.*, 15 novembre 1901).

6. *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites* (Paris, 1844). Sur ce livre, voir Thureau-Dangin, t. V, p. 510. — Quelques mesures cependant furent prises contre les Jésuites (*Thureau-Dangin, t. V, l. V, ch. viii).

7. Déjà en 1845, Mgr Affre avait pu inaugurer l'École supérieure ecclésiastique des Carmes (Pisani, *La Maison des Carmes*, 1610-1875, Paris, 1891; — Demimuid, *L'École des Carmes*, Paris, 1871).

ration, le ministre Lainé avait essayé (1816-17), sans grand succès il est vrai, de faire enseigner dans les grands séminaires [1] les quatre articles de 1682; La Luzerne [2], évêque de Langres, s'était fait dans ses nombreux ouvrages le défenseur des théories gallicanes; Frayssinous [3] avait dénoncé au Parlement les doctrines ultramontaines, et s'était efforcé, vainement d'ailleurs [4], de ressusciter la Sorbonne pour « être la gardienne des maximes françaises » [5]... Il n'est plus question de cela après 1830; le vieux gallicanisme semble avoir reçu de la chute des Bourbons un coup mortel. Ceux qui combattent à l'avant-garde pour les intérêts religieux, ont des tendances toutes contraires, comme les avaient eues du reste précédemment J. de Maistre [6], l'archevêque d'Aviau de Bordeaux et Lamennais. Voici quelques faits :

L'Église de France ne reconnaît Louis-Philippe et ne prie pour lui qu'après y avoir été autorisée par Pie VIII. — Les rédacteurs de *L'Avenir* disent (1830) dans leur profession de foi : « Nous repoussons avec dégoût les opinions qu'on appelle gallicanes, parce qu'elles consacrent l'anarchie dans la société politique ». — Plus de soixante évêques adhèrent publiquement au mandement de de Bonald, archevêque de Lyon, condamnant (1845) le *Ma-*

1. * Bellamy, *La Théologie cath. au XIXe siècle* (1904), p. 21-25. — Pour Bordeaux, *V. Lyonnet, *Hist. de Mgr d'Aviau*, t. II, p. 714 sq.

2. La Restauration lui fit donner le chapeau de cardinal ainsi qu'à Talleyrand-Périgord et à Bausset, tous les trois gallicans.

3. M. Boyer de Saint-Sulpice prend aussi la défense des quatre articles, et oppose l'*Antidote* (in-8, Paris, 1826) aux *Aphorismata* de Gerbet (*Henrion, *Vie de Frayssinous*, t. II, p. 589 sq.). — M. Dalga, supérieur du grand séminaire d'Aix après la Révolution, « tenait ferme pour la Théologie de Bailly et de Collet. Ce mal était commun alors dans le clergé français » (Paguelle de Follenay, *Vie du cardinal Guibert*, t. I, p. 41).

4. *Henrion, *Vie de Frayssinous*, l. II, ch. xxi et xxviii.

5. * Excès de langage de l'abbé Clausel de Coussergues contre les ultramontains, dans la *Vie de L. Veuillot*, par Eugène Veuillot, 6e éd., t. Ier, p. 347.

6. *Baunard, *Un siècle de l'Égl. de Fr.*, p. 44.

nuel ultra-gallican *de droit public ecclésiastique* de Dupin[1]. — On commence à ne plus vouloir des liturgies particulières introduites au siècle dernier. Parisis adopte (1839) dans son diocèse de Langres la liturgie romaine, et ce retour à la liturgie de l'Église mère, commencé et prêché[2] par lui, prôné par dom Guéranger[3] et *L'Univers*, se complète peu à peu dans les années qui suivent[4], malgré l'opposition de l'archevêque d'Astros de Toulouse (1843) et de l'évêque Fayet d'Orléans (1846). — L'*Index* sera obéi, quand il frappera le *Manuel de droit canonique* de Lequeux (1851), vicaire général de Paris, et la *Théologie* de Bailly (1852), ouvrages classiques dans nombre de séminaires. — Un concile de la Rochelle (1853) demandera la fondation d'un séminaire français à Rome, « à l'usage d'un certain nombre de jeunes ecclésiastiques qui iraient sucer le lait de la pure doctrine aux mamelles mêmes de l'Église mère » ; et vingt-huit évêques réunis (13 oct. 1853) dans la cathédrale d'Amiens pour la translation des reliques de sainte Théodosie, célébreront ensemble l'attachement de l'Église de France « à la suprême, infaillible et irréformable autorité du Pontife romain »[5]...

§ 408. — SECONDE RÉPUBLIQUE[6] (1848-1852)

1) La monarchie de Juillet, par son attitude boudeuse

1. *Thureau-Dangin, t. V, p. 548 sq. ; — Lecanuet, *Montalembert*, t. II, p. 246.
2. *La Question liturgique.*
3. *Institutions liturgiques*, 3 vol., dont le premier paru en 1839 ; — *L'Année liturgique.*
4. La liturgie romaine ne sera rendue obligatoire dans le diocèse de Paris, que sous Mgr Guibert, à partir du premier dimanche du carême de l'an 1874 (*Rohrbacher, continué par Dom Chamard, an. 1873, p. 94).
5. Baunard, *Un siècle de l'Égl. de Fr.*, p. 162. — Cf. *Taine, *Le Régime moderne*, t. II, p. 58-65 (3e éd.).
6. Pierre de la Gorce, *Histoire de la seconde République française*, 2 in-8, Paris, 1887 ; — Quentin-Bauchart, *Etudes et souvenirs*

ou hostile vis-à-vis de l'Église, ne réussit pas à enrayer le mouvement religieux, nous venons de le voir; mais elle s'aliéna la majeure et meilleure partie de la nation. D'autre part, honnie des républicains et des socialistes dont elle ne satisfaisait pas les appétits, en butte depuis 1842 à la redoutable opposition de Thiers qui luttait contre l'éternel ministère Guizot et demandait le suffrage universel, elle devait succomber sous le poids de son impopularité [1]. L'émeute éclata à Paris [2] le 23 février 1848; le lendemain le roi passa en Angleterre [3], à la faveur d'un déguisement; et le nouveau gouvernement provisoire, composé de Lamartine [4], Ledru-Rollin, Crémieux, Arago, Garnier-Pagès et Marie, proclama la république.

Cette révolution n'eut pas un caractère irréligieux [5] comme celle de 1830. Des jeunes gens, le jour qu'elle éclata, portèrent publiquement un crucifix et des vases sacrés, des Tuileries à l'église Saint-Roch, à travers un peuple respectueux; les prêtres furent partout appelés à bénir les arbres de la liberté et à assister à leur plantation. C'est pourquoi les catholiques généralement se rallièrent au nouvel ordre de choses. En tête : les évêques dans leurs lettres pastorales, L. Veuillot dans *L'Univers*, Lacordaire, Ozanam et l'abbé Maret dans *L'Ère nouvelle* [6].

sur la deuxième République et le second Empire (1848-1870, mémoires posthumes publiés par le fils de l'auteur); t. II, in-8, Paris, 1902.

1. *Les Girondins* de Lamartine aidèrent beaucoup à cette révolution (Thureau-Dangin, t. VII, p. 51).

2. Action des loges : Deschamps, *Les Sociétés secrètes*, t. II, p. 280 sq.

3. Mgr Affre, un jour, pressait Louis-Philippe d'accorder la liberté d'enseignement : « Tenez, répondit le roi, je ne veux pas de votre liberté d'enseignement; je n'aime pas les collèges ecclésiastiques : on y enseigne trop aux enfants le verset du *Magnificat : Deposuit potentes de sede!* (*Cruice, *Vie de Mgr Affre,* p. 219).

4. Quentin-Bauchart, *Lamartine, homme politique,* in-8, Paris, 1903.

5. Sur quelques points de la France, cependant, se réveillèrent les passions irréligieuses (V. Rohrbacher, continué par Guillaume, éd. 1882)

6. *Lecanuet, *Montalembert,* t. II, p. 331.

2) L'Assemblée nationale, la première en France qui soit sortie (jour de Pâques 1848) du suffrage universel [1], montra son bon esprit en rejetant la proposition Crémieux pour le rétablissement du divorce. On y comptait quatorze ecclésiastiques : les évêques Parisis de Langres, Fayet d'Orléans, Graveran de Quimper [2]; le Père Lacordaire; Abbal, vicaire général de Rodez; De l'Epinay, vicaire général de Luçon; De Cazalès, supérieur du grand séminaire d'Agen; Mouton, directeur du petit séminaire d'Albi; Fournier, curé de Saint-Nicolas à Nantes; Sibour, professeur à la faculté de théologie d'Aix; Stœcle, curé du diocèse de Strasbourg; Danielo, curé de Guer, au diocèse de Vannes; Leblanc, du même diocèse; Frechon, du diocèse d'Arras. — Par malheur, les sanglantes journées de juin faillirent tout compromettre. Le gouvernement provisoire, consacrant le droit au travail prôné par certains partis, avait créé les ateliers nationaux où étaient réunis cent mille ouvriers. Menacés de suppression par peur d'une nouvelle révolution, ces ouvriers prirent en effet les armes et firent une émeute que le général Cavaignac noya dans le sang : cinq mille morts de chaque côté, plus douze mille prisonniers, envoyés pour la plupart en Algérie. Mgr Affre, archevêque de Paris, fut du nombre des victimes. Il s'était avancé jusqu'au milieu des barricades pour arrêter l'effusion de sang : Bailly et Ozanam lui en avaient donné le conseil. Une balle l'atteignit, et il mourut en demandant à Dieu que son sang fût le dernier versé [3]. — Quand l'ordre eut

1. Tout citoyen était électeur et éligible à vingt et un ans; — tous les votes devaient être émis au chef-lieu de canton; — il y eut 900 députés, soit un par 40.000 habitants.

2. L'Assemblée, désignant ces trois prélats par le caractère de leur éloquence, les appelait : Parisis, *Tædificat,* Graveran, *Ædificat,* Fayet, *Lætificat.*

3. A ses derniers moments, Mgr Affre exprima un regret de sa dureté envers les Jésuites : *LECANUET, *Montalembert,* t. II, p. 70, 407.

été rétabli, l'Assemblée acheva sa constitution (116 articles), dont promulgation fut faite en novembre sur la place de la Concorde. Cette cérémonie eut un caractère tout religieux : chant du *Veni Creator*, lecture publique des cent seize articles, et, à la fin, célébration d'une messe basse et bénédiction pontificale par Mgr Sibour, archevêque de Paris.

3) La nouvelle constitution demandait un président élu par le suffrage universel direct. Il y eut quatre candidats : Ledru-Rollin, candidat des socialistes ; Lamartine, pour qui tenait une partie de la bourgeoisie ; Cavaignac, qui se recommandait par les services rendus dans les journées de juin ; Louis-Napoléon Bonaparte, fils du roi de Hollande Louis Bonaparte et de la reine Hortense. Les deux derniers avaient seuls de sérieuses chances de succès. Il est vrai que Napoléon, jadis carbonaro, jadis insurgé dans l'Ombrie, avait fait acte de prétendant, sous Louis-Philippe, dans deux échauffourées à Boulogne et à Strasbourg ; mais l'éclat de son nom et ses avances aux catholiques firent oublier son passé. On était au lendemain de la révolution romaine et de l'arrivée de Pie IX à Gaëte. Il eut l'habileté de se déclarer nettement en faveur du maintien du pouvoir temporel du Pape, tandis que Cavaignac ne s'exprimait pas avec la même clarté sur ce point : cinq millions et demi de suffrages le portèrent à la présidence de la République (10 déc. 1848).

Il continua de donner des garanties à la liberté de l'Église. A partir de 1849, des conciles provinciaux purent se tenir dans toute la France [1] ; la loi modérée du 15 mars 1850 sur la liberté de l'enseignement secondaire, fut votée et eut son approbation ; les religieux, y compris les Jé-

1. En 1849, conciles de Paris, Reims, Tours et Avignon ; en 1850, ceux d'Albi, Lyon, Rouen, Bordeaux, Sens, Aix, Toulouse, Bourges ; en 1851, celui d'Auch. — Autres conciles : à Reims, sous le cardinal Gousset (1853, 1857) ; à Bordeaux, sous le card. Donnet (1853, 1856, 1859, 1868).

suites, purent en conséquence ouvrir des collèges. Puis vint le coup d'État du 2 décembre 1851. Le président renvoya la Chambre et soumit au pays une nouvelle Constitution qui recueillit près de sept millions et demi de suffrages contre cinq cent quarante mille. La France, et surtout la France catholique, était manifestement avec lui. Il eut soin de ne pas se l'aliéner : les cardinaux rentrèrent de droit au sénat ; Sainte-Geneviève fut rendue au culte ; des aumôniers furent donnés à la marine, etc... Enfin nouvelle consultation du pays les 21 et 22 novembre 1852 ; et cette fois près de huit millions de suffrages portèrent Louis-Napoléon sur le trône impérial.

§ 409. — NAPOLÉON III[1] (1852-1870)

Divisions des catholiques, audaces de l'impiété révolutionnaire, nouvelle orientation et chute de l'Empire.

1) Le réveil croissant des idées religieuses n'était pas contrarié seulement par l'élément révolutionnaire, mais encore par les divisions des catholiques. Divisions sur l'autorité du Pape, sur la loi de l'enseignement, sur l'attitude à prendre vis-à-vis des divers gouvernements, sur les classiques, etc. : rien ne pouvait les affaiblir davantage en face de leurs ennemis communs. Dans la question de la liberté de l'enseignement, Dupanloup, Lacordaire, Montalembert, tous les catholiques dits libéraux jugeaient sage et raisonnable la loi de 1850, préparée par de Falloux et appuyée par lui sous le ministère de Parieu ; Parisis, L.

1. C[te] DE HÜBNER, *Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le second Empire* (1851-1859), 2 vol. ; t. II, Paris, 1904 (ouvr. publié par A. de Hübner, petit-fils de l'auteur) ; — Pierre DE LA GORCE, *Hist. du second Empire*, 7 in-8, Paris, 1894-1905. — L. THOUVENEL, *Pages de l'hist. du second Empire d'après les papiers de M. Thouvenel* (père de l'auteur), in-8, Paris, 1903 (*R. H. E.*, avril 1904, p 385). — Émile OLLIVIER, *L'Empire libéral*, t. IX, Paris, 1904. — VILLEFRANCHE, *Hist. de Napoléon III*, 2 in-12, Lyon, 1897.

Veuillot, tous les ultramontains[1] la trouvaient insuffisante au regard des droits de l'Église et par là même inacceptable. — Autre division créée par la dictature impériale[2] : L. Veuillot dans son *Univers* et la majeure partie du clergé tenaient pour le nouveau régime; mais la plupart des chefs catholiques prenaient rang dans l'opposition et se divisaient eux-mêmes en deux groupes : les légitimistes (Poujoulat, Laurentie, de Riancey, Nettement) et les libéraux politiques (Montalembert, Lacordaire, Dupanloup, Gratry, Lenormant, de Broglie, de Falloux, Cochin...), ces derniers ayant pour organes *Le Correspondant* et *L'Ami de la religion*. — En même temps fut posée la question des classiques. L'abbé Gaume[3] publia (1852) un ouvrage, portant l'approbation de Mgr Gousset, sur le *paganisme dans l'éducation;* il voulait écarter de l'enseignement les classiques païens. *L'Univers* de L. Veuillot entra pleinement dans ces idées; mais *Le Correspondant* et *L'Ami de la religion*, bien inspirés sur ce point comme sur la loi de 1850, se déclarèrent en faveur des classiques, dont ils demandaient seulement des éditions expurgées. Au cours des discussions, Mgr Dupanloup interdit (30 mai 1852) aux directeurs et professeurs de ses petits séminaires l'abonnement à *L'Univers*. Mgr Sibour, archevêque de Paris, crut devoir prendre à l'égard de ce journal des mesures plus sévères encore : sur les plaintes à lui portées par l'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans, il défendit (février 1853) à toutes les communautés religieuses et à tous les prêtres de son diocèse de le lire, d'y écrire ou de concourir en aucune manière à sa rédaction[4].

2) Toutes ces divisions eurent pour résultat une dimi-

1. Baunard, *Un siècle...*, p. 158.
2. *Lecanuet, *Montalembert*, t. III, ch. v.
3. Auteur déjà connu du public par un *Catéchisme de persévérance* et par *Les trois Rome;* dans la suite, il sera protonotaire apostolique.
4. L'archevêque retira sa défense (8 avril 1853) après avoir reçu satisfaction de L. Veuillot.

nution d'influence du catholicisme sur l'esprit public; et tout ce que le catholicisme perdit d'influence profita à l'athéisme, à l'immoralité et à l'esprit révolutionnaire. C'est sous l'Empire que paraissent les romans de George Sand, d'Alexandre Dumas, d'Eugène Sue, où le vice est loué et la vertu bafouée; de même la *Vie de Jésus* de Renan [1] (1862), dont il est fait une édition populaire pour en vulgariser la lecture. La corruption s'étale à la cour, au théâtre, et se propage dans toutes les classes. — La société des *Solidaires,* instituée à Bruxelles (1862) par la franc-maçonnerie, ne tarde pas à se propager en France. Ses membres étaient liés par le serment exécrable de ne recevoir jamais, même à la mort, le ministère du prêtre, avec charge de se surveiller mutuellement pour l'exécution de la parole donnée. — La *Ligue d'enseignement* [2], fondée aussi en Belgique (1865) au profit des écoles sans Dieu, est, dès l'année suivante, propagée en France par le *frère* Macé, avec le concours de Duruy [3], ministre de l'instruction publique. — Des ouvriers français fondent à Londres (1865) l'*Association internationale des travailleurs*, à laquelle le socialiste allemand Karl Marx donne des statuts, et dont le comité central fixé à Londres, crée un comité central correspondant à Paris. — Bientôt une souscription, ouverte par le journal *Le Siècle* pour élever une statue à Voltaire, produira (1868) une somme de trente-six mille francs [4], etc.

1. BRUNETIÈRE, *Cinq lettres sur E. Renan,* in-16 (102 p.), Paris, 1904.

2. *Lettre de Dupanloup sur cette ligue, dans D. CHAMARD, *Annales ecclésiastiques*, an. 1869, p. 11; — cf. DESCHAMPS, *Les Soc. secrètes*, t. II, p. 469 sq. — A cette ligue se rattachent : l'*Œuvre du sou des écoles;* les *Sociétés républicaines d'instruction* (depuis 1870), la *Société de propagande démocratique et anticléricale* (autorisée par arrêté préfectoral, 19 août 1880). *Voir DESCHAMPS, *Les Sociétés secr.*, t. III (de CL.-JANNET), p. 396 sq

3. Bg. par LAVISSE; — notice par Jules Simon; — article du duc de Broglie dans la *Revue des D.-M.,* 1898.

4. D. CHAMARD, *Annales eccl.,* année 1869, p. 16

3) La marée montante de l'impiété et de la révolution détermina le gouvernement à changer l'orientation de sa politique religieuse [1]. La bombe d'Orsini [2] (14 janv. 1858), destinée à rappeler à Napoléon ses anciens engagements de carbonaro, fut suivie (1859) de l'expédition contre l'Autriche en Italie [3], expédition qui devait entraîner la chute du pouvoir temporel des Papes. Les catholiques jetèrent alors les hauts cris; à quoi l'empereur répondit par la suppression [4] du conseil central de la *Société de Saint-Vincent de Paul,* coupable de ne pas vouloir recevoir de sa main son président général (1861) [5]. En 1863, il confia le ministère de l'instruction publique à Duruy, ennemi déclaré du catholicisme. Lui-même publia (1865) une *Vie de César* [6], dont l'introduction reflète les doctrines panthéistiques et fatalistes; il expulsa les Rédemptoristes belges, fit revivre les articles organiques, et chercha par tous les moyens à paralyser l'action de l'Église. En même temps, pour donner satisfaction aux aspirations libérales du pays et désarmer les partis révolutionnaires, il substitua le régime parlementaire à la dictature impériale [7]. Mais loin de lui réussir [8], cette nouvelle politique le priva des sympathies de la France chrétienne, sans affaiblir l'oppo-

1. V. dans Deschamps (*Les Soc. secr.*, t. II, p. 658 sq.) les conclusions d'un *Rapport* remis à Napoléon III, en avril 1860, par Rouland, ministre des cultes, sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Église.

2. Autre attentat à la vie de l'empereur (1864), dirigé par Mazzini : *La Gorce, t. IV, p. 260 sq.

3. V. § 404, I.

4. *La Gorce, t. IV, p. 134-144.

5. Autres faits dans La Gorce, t. IV, p. 123 sq; dans Destombes, *Vie du card. Régnier,* t. I, p. 458-505.

6. Villefranche, t. II, p. 324.

7. ‡ Henri Berton, *L'Évolution constitutionnelle du second Empire*, in-8, Paris, 1900.

8. « L'empereur se plaint aujourd'hui, écrivait M. de Melun en 1866, que rien ne lui réussit plus. Pourquoi n'explique-t-il pas sa mauvaise fortune par l'abandon qu'il a fait de ses devoirs de prince chrétien ? » (Baunard, *Le vicomte de Melun*, p. 447).

sition. Les sept millions et demi de suffrages qu'il recueillit dans un troisième plébiscite (8 mai 1870), exprimaient la peur qu'on avait de la révolution et non la confiance en son gouvernement. Pour échapper au sort de Charles X et de Louis-Philippe, il déclara la guerre à l'Allemagne (19 juill. 1870) : le prestige de la victoire aurait peut-être rétabli ses affaires. On sait ce qui arriva : le 2 septembre 1870, il capitula honteusement à Sedan [1] devant l'armée prussienne, et le 9 janvier 1873 il mourait en exil en Angleterre [2].

§ 410. — TROISIÈME RÉPUBLIQUE [3] (1871)

1) Quelques mois après la chute de l'empereur et de l'Empire à Sedan, les Prussiens, maîtres de Paris, accordaient un armistice (28 janv. 1871), pour permettre au gouvernement provisoire de faire élire une Assemblée nationale. Élue le 8 février 1871, l'Assemblée, siégeant à Bordeaux en attendant Versailles, se prononça pour la paix. Les conditions furent dures : il fallut donner au vainqueur cinq milliards, l'Alsace avec Strasbourg, et la Lorraine dite allemande avec Metz.

Les horreurs de la **Commune** [4] succédèrent à celles de la guerre. Pendant plus de deux mois (18 mars-fin mai),

1. Bibl., sur la bataille de Sedan, dans *Ét.*, 5 nov. 1903, p. 407.

2. Samuel Denis, *Histoire contemporaine, la chute de l'Empire*, Ier vol. paru en 1897 ; — Étienne Lamy, *La Guerre de 1870,* dans *Corr.* 10 avril 1903 sq. ; — Lecanuet, *L'Église de France pendant la guerre contre l'Allemagne*, dans *Corr.*, 10 août 1903, p. 433 sq.

3. Hanotaux, *Hist. de la France contemporaine : I. Le Gouvernement de M. Thiers,* in-8, Paris (*Corr.*, 10 avr. 1903, p. 179 sq.); — Samuel Denis, *Hist. contemporaine*, t. III et IV (1903) ; — Zevort, *Hist. de la troisième République* (*Q. H.*, janv. 1902, p. 329) ; — Vte de Meaux, *Souvenirs politiques*, dans *Corr.*, 25 juill. 1904 sq.

4. Maxime du Camp, *Les Convulsions de Paris*, 6e éd., 4 in-12, Paris, 1883.

pétroleurs et pétroleuses de la capitale donnèrent au monde l'un des spectacles les plus hideux que l'histoire ait jamais enregistrés. Cernés par les troupes régulières de Versailles que commandait Mac-Mahon [1], ils essayèrent d'incendier la ville et commencèrent le massacre des otages. Quarante ecclésiastiques ou religieux, Mgr Darboy [2] à leur tête, périrent de la main de ces forcenés. Les flammes dévorèrent les Tuileries, une partie du Louvre et sa bibliothèque, le Palais-Royal, le palais de la Légion d'honneur, le Palais de Justice, le Tribunal de Commerce, l'Hôtel de Ville, les Gobelins, etc... La Sainte-Chapelle échappa comme par miracle. A Notre-Dame, des tonneaux de pétrole recouverts d'une montagne de matières combustibles, avaient été placés au milieu de la nef; des mains criminelles y mirent le feu; mais on arriva heureusement assez tôt pour l'éteindre. Si tout Paris ne fut pas réduit en cendre, c'est que le temps manqua [3].

2) Les désastres et l'issue de la guerre avaient pour causes les doctrines antichrétiennes et immorales en cours et la politique néfaste des dernières années de l'Empire. C'est ce que comprit le pays, instruit par le malheur. Il envoya à l'Assemblée nationale une majorité catholique et royaliste, et multiplia les démonstrations publiques de sa foi. En 1873, il y eut des pèlerinages nationaux à Lourdes, à la Salette, à Chartres, à Fourvières, à Pontmain, au Puy, à Paray-le-Monial; 25.000 pèlerins se trouvèrent à Paray le 20 juin; 50 députés s'y rendirent le 29 du même mois, en leur nom et au nom de cent de leurs collègues. La France, presque tout d'une voix, implorait la

1. Bg. par GRANDIN, in-12, Paris, 1894.
2. V. § 441.
3. Le 5 mai, la *Fédération des francs-maçons* de Paris adressa un manifeste à tous les francs-maçons de Paris et du monde, les exhortant vivement à prendre les armes pour la défense de la Commune de la capitale (* Dom CHAMARD, *Annales ecclésiastiques*, 1871, p. 486).

miséricorde de Dieu. — La pensée vint de consacrer la nation au Sacré Cœur de Jésus-Christ, à qui on élèverait un superbe temple sur la butte de Montmartre. L'Assemblée accueillit cette idée; une loi du 24 juillet 1873, signée par Mac-Mahon, président de la République [1], déclara d'utilité publique l'église projetée et autorisa les expropriations nécessaires. Acte à jamais mémorable, que Jésus-Christ avait jadis demandé (1689) à la bienheureuse Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation à Paray-le-Monial. Les révélations faites à cette religieuse demandaient que le roi de France consacrât son royaume au Sacré Cœur. Louis XIV, à qui l'ordre fut transmis, n'en fit rien; Louis XV non plus [2]. Louis XVI, dans la prison du Temple, se souvint de la mission confiée à Marguerite-Marie : par un acte formulé et rédigé de sa main, il consacra au Cœur adorable de Jésus-Christ sa personne, sa famille et son royaume. Mais en ce moment sa main ne tenait plus le sceptre. Il faut arriver au 24 juillet 1873 pour voir la France exécuter enfin les ordres du ciel [3].

1. Thiers, premier président de la République, avait dû se retirer devant les aspirations trop catholiques à son gré de la majorité (mai 1873).

2. Une sainte reine, Marie Leczinska, femme de Louis XV, et l'archevêque de Paris, Chr. de Beaumont, propagèrent avec zèle le culte du Sacré Cœur.

3. Il manque cependant quelque chose à la loi de 1873 ainsi conçue : « Est déclarée d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande qui en a été faite par l'archevêque de Paris, adressée au ministre des cultes. — Cette église, qui sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions, sera à perpétuité affectée à l'exercice public du culte catholique (1er art.) ». — Le texte proposé par la commission (Keller rapporteur) était le suivant : « Est déclarée d'utilité publique, la construction que, par souscription nationale, l'archevêque de Paris propose d'élever, sur la colline de Montmartre, en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus-Christ, pour appeler sur la France, et en particulier sur la capitale, la miséricorde et la protection divines ». — L'Assemblée, pour ménager les incrédules, ne voulut pas être aussi explicite que la commission (Chamard, *Annales*, 1873, p. 49 sq.).

D'autres actes de l'Assemblée s'inspirèrent également d'une pensée toute chrétienne. Une loi du 20 mai 1874 donna une meilleure organisation au service religieux de l'armée. La loi Wallon (12 juin 1875), sous le ministère Buffet, accorda aux catholiques la faculté d'ériger des Universités libres et le droit de faire conférer les grades académiques par des jurys mixtes [1]. L'Église de France, déjà en possession de la liberté de l'enseignement primaire depuis 1833, de la liberté de l'enseignement secondaire depuis 1850, conquit ainsi, sous la troisième république, la liberté de l'enseignement supérieur. — L'Assemblée se sépara (fin 1875), après avoir doté la république d'une Constitution (févr. 1875). Chose étrange! sa majorité était royaliste et catholique, ce qui ne s'est plus vu depuis; et elle ne sut pas faire monter le comte de Chambord (Henri V) sur le trône, divisée qu'elle fut par une question de drapeau [2]; ni donner aux catholiques, par sa Constitution, le moyen de conserver, encore moins de compléter les libertés conquises depuis 1801.

3) Les élections du 20 février 1876 donnèrent une majorité de républicains presque tous hostiles à l'Église. Mac-Mahon dut se résigner à appeler au pouvoir des hommes de la gauche; il prit le ministère Dufaure, puis le ministère Jules Simon qu'il congédia le 16 mai 1877 pour essayer contre la majorité, avec le ministère de Broglie [3], d'une lutte très légale mais destinée à échouer. Il ajourna les Chambres; bientôt il cassa la Chambre des députés, et demanda aux électeurs de confirmer sa politique, ce qu'ils refusèrent. Les élections du 14 octobre 1877 ne furent pas meilleures que celles de 1876. D'autre part,

1. D. Chamard, *Annales eccl.*, an. 1875, p. 308.

2. * De Meaux, *La Question du drapeau*, dans *Corr.*, 25 septembre 1902; — Id., *Souvenirs politiques*, dans *Corr.*, 10 avr. 1902 sq.

3. Manifeste des 363 contre le cabinet de Broglie; discours maçonnique à la loge de la *Triple Essence* de Saint-Malo : D. Chamard, *Annales eccl.*, 1877, p. 617 et 664.

la lutte nettement engagée avait surexcité les passions irréligieuses, au Parlement et çà et là dans le pays. La nouvelle Chambre accrut sa majorité en pratiquant largement le système des invalidations; les ministres firent des hécatombes de fonctionnaires; les maires, dans les grandes villes, supprimèrent les processions pour « embêter les curés »; les tenants de la libre pensée essayèrent d'associer le gouvernement aux fêtes pour le centenaire (1878) de la mort de Voltaire. Sur ce dernier point, il est vrai, les loges échouèrent, grâce à l'opposition du Sénat [1] et aux éloquentes *lettres* de Mgr Dupanloup au conseil municipal de Paris; elles ne réussirent pas à tirer un moment de son impopularité l'insulteur de la France et de Jeanne d'Arc, tandis que cent mille pèlerins célébraient à Bourges (12 mai 1878) le millénaire de sainte Solange, patronne du Berry [2].

4) Cependant les exigences de la nouvelle Chambre mirent Mac-Mahon dans la nécessité de « se soumettre ou de se démettre » : il prit ce dernier parti (30 janv. 1879). Jules Grévy, qui lui succéda le même jour, se donna le ministère Waddington, tout composé de protestants et de francs-maçons. C'est une ère nouvelle qui commence et dont la fin aujourd'hui encore se fait attendre. Après la république chrétienne de 1871-1875; après la république de transition des trois années suivantes (20 févr. 1876-30 janv. 1879), vient la république antichrétienne et persécutrice. La France va avoir son *Culturkampf* [3], dont voici quelques actes, s'échelonnant sur une étendue de vingt-cinq années :

Amnistie de la plupart des communards qui rentrent

1. Une majorité républicaine ne fut acquise au Sénat que par les élections du 5 janvier 1879. Cette majorité eût été plus longtemps encore retardée sans une fausse manœuvre, en 1875, de M. de La Rochette, député légitimiste (*Chamard, *Annales eccl.*, 1875, p. 378).

2. *Dom Chamard, *Annales eccl.*, 1878, p. 730.

3. *Baunard, *Un siècle de l'Égl. de Fr.*, ch. xv et xvi.

par milliers; — examens, collation des grades académiques et le nom même d'*Université*, retirés (1879) aux Universités libres; — exclusion des évêques du Conseil supérieur de l'instruction publique; — suppression des Jésuites qui sont violemment expulsés de leurs cinquante-six maisons [1] (décrets [2] du 29 mars 1880); — expulsion semblable de la plupart des Ordres et Congrégations non autorisés d'hommes, coupables de n'avoir pas demandé dans les trois mois, conformément aux décrets du 29 mars, la reconnaissance légale; — épuration de la magistrature qui secondait mal l'arbitraire gouvernemental; — lois scolaires, à partir du 28 mars 1882, prescrivant dans les écoles primaires l'enseignement dit gratuit, laïque et obligatoire [3]; — lois sur les fabriques; — retrait (8 juill. 1880) de la loi de 1874 sur l'aumônerie militaire; — retrait des subventions accordées aux séminaires, tandis que les établissements similaires des Juifs et des protestants continuaient d'en percevoir; — séminaristes « sac au dos [4] »; — laïcisation des hôpitaux, à partir de 1883, à Paris et dans d'autres villes; — vente partielle des

1. Sur les 56 maisons, 28 étaient des collèges donnant l'instruction à plus de onze mille écoliers (Chamard, *Annales eccl.*, an. 1880, p. 157).

2. Décrets publiés après le rejet, par le Sénat, de l'article 7. Par cet article, Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, voulait exclure de l'enseignement, à tous les degrés, les membres des Congrégations non autorisées. — Le jurisconsulte Rousse démontra l'illégalité des décrets, dans une savante consultation qui recueillit les adhésions de Demolombe, jurisconsulte de Caen, et de deux mille avocats. Deux cents magistrats démissionnèrent pour ne pas prendre part à leur exécution.

3. Georges Goyau, *L'École d'aujourd'hui*, in-12, Paris, 1899. — En 1886, avant les lois complétant la laïcisation, il y avait dans les écoles publiques 10.029 Frères enseignants et 39.125 Sœurs enseignantes. (Taine, *Le Régime moderne*, t. II, p. 292).

4. *Journal Officiel*, 17 juill. 1888. — Avant la loi, le chiffre maximum des ordinations dans l'année, avait été de 4.800. Il se produisit une baisse après la loi durant quelques années. Mais depuis 1895, il y a une hausse continue. Ainsi on compte 3.505 ordinations en 1894; 3.949 en 1896; 4.219 en 1897; 4.289 en 1898; 4.681 en 1899 (Communiqué de la Direction des Cultes).

menses épiscopales pendant la vacance des sièges; — traitements ecclésiastiques à la merci de l'arbitraire du gouvernement [1]; — impôt exceptionnel sur les congrégations pour les ruiner, en attendant la loi [2] Waldeck-Rousseau du 1er juillet 1901 qui en rend l'abolition imminente; — abolition (1903), sous le ministère Combes, de cinquante-quatre congrégations d'hommes et de quatre-vingts congrégations enseignantes de femmes; puis (1904) de toutes les congrégations enseignantes; — rupture (1904) des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège...

Comme toujours, la guerre faite à l'Église a eu pour effet de tenir en éveil le zèle des catholiques, dont les œuvres de toute sorte se multiplient et prospèrent dans la France entière [3]. D'autre part, les chefs ecclésiastiques, pour ne laisser aucun prétexte à la persécution, s'efforcent d'amener tous les fidèles à l'acceptation sincère de la forme de gouvernement républicaine. Rappelons : la déclaration [4] des cinq cardinaux français (janv. 1892), la *Pétition de l'Épiscopat français au Parlement* (15 oct. 1902), et surtout l'intervention très ferme, en ce même sens, du pape Léon XIII. — L'avenir est à la politique de « ralliement ». Les dynasties sont usées, les masses gagnées à la république. L'Eglise de France ne retrouvera son ancien éclat et ne reprendra son empire sur les âmes, qu'à la condition de se placer sur le terrain constitutionnel pour la revendication de ses droits.

1. Crouzil, *Les traitements ecclésiastiques*. Collect. « Science et Religion ».

2. *Ét.*, 20 juill. 1901, p. 280. — Les dispositions de cette loi sont calculées en vue de favoriser la franc-maçonnerie (Preuves dans *La Congrégation du Grand-Orient et les congrégations à la Chambre fr. en 1901*, in-16, Paris).

3. V. § 456.

4. *Le Monde*, 20 janv. 1892.

CHAPITRE III

L'ÉGLISE DANS LE RESTE DE L'EUROPE

Allemagne. — Autriche. — Danemark, Suède et Norvège. — Suisse. — Belgique et Hollande. — Irlande, Angleterre et Écosse. — Espagne et Portugal. — Russie et Pologne.

Allemagne [1]

§ 411. — VICISSITUDES POLITIQUES

La *Confédération du Rhin*, formée en 1806 sous le protectorat de Napoléon, fit place en 1815 à la *Confédération germanique*. Celle-ci, composée de trente-cinq États et de quarante-neuf millions d'hommes, était soumise à une diète de onze membres, résidant à Francfort-sur-le-Mein, sous la présidence de l'Autriche ; elle subsista une cinquantaine d'années sans changements notables. — Puis l'Autriche, battue à Sadowa (1866) par les armes prussiennes, fut rejetée de la Confédération, et vingt-deux des États confédérés se mirent sous la présidence de la Prusse. — Vers la fin de la guerre franco-allemande, tous les petits États gravitèrent de plus en plus autour de

1. *Dict. th.* Vacant, art. *Allemagne ;* — Schmid, *Gesch. der Kathol. Kirche Deutschlands*, 1872-1874 ; — Brück, *Gesch. der Kath. Kirche in Deutschland,* t. IV : 1901 ; tout l'ouvrage est relatif au XIXe siècle (*R. H. E.*, janv. 1903, p. 129) ; — cf. § 387.

Recensement de l'emp. all. (1er déc. 1900) : 56.367.000 habitants, dont 35.231.104 protestants et 20.327.913 catholiques.

Berlin. Le roi Guillaume crut alors le moment favorable pour rétablir en sa personne et rendre héréditaire dans sa famille la dignité impériale [1] (1871). Ainsi fut reconstitué, par la faute de la France, au profit de la Prusse protestante et en dehors de la catholique Autriche, l'ancien Empire allemand. La guerre de Trente Ans, que Richelieu fit aboutir au traité de Westphalie, l'avait préparé; la bataille de Sadowa et la guerre de 1870, fruits de la politique imprévoyante de Napoléon III, lui permirent de devenir une réalité.

§ 412. — RUINES ET PERSÉCUTION AVANT 1870

Le sort de l'Église d'Allemagne à la suite de la Révolution française, fut déplorable. Biens d'Église confisqués par les jacobins des armées françaises ou par leurs alliés; principautés ecclésiastiques sécularisées; Églises privées d'évêques et de prêtres jusqu'à une nouvelle et laborieuse délimitation des diocèses; les institutions les plus nécessaires à la vie catholique abolies; les relations avec Rome supprimées ou rendues difficiles; clercs et fidèles livrés à l'ignorance et à l'immoralité [2] : cet état de choses, sans être tout à fait universel, demeura sensible pendant les deux premières décades du siècle, jusqu'à ce que le Saint-Siège eût réussi tant bien que mal, par des concordats ou autrement, à réorganiser les Églises de ce malheureux pays. — Même après, les catholiques virent assez généralement leurs droits méconnus, et furent en butte à la persécution légale. La plupart des princes, depuis la sécularisation des principautés ecclésiastiques, étaient protestants; ils s'efforçaient, malgré promesses et traités, par des moyens plus ou moins violents, de déta-

1. Lair, *L'impérialisme allemand*, in-12, Paris, 1902 (*Ét.*, 20 nov. 1902, p. 564).
2. Hergenroether, t. VII, p. 278.

cher de Rome leurs sujets catholiques. Dans les États où le gouvernement était orthodoxe, il fallut compter avec la fraction protestante, avec les philosophes et les francs-maçons, avec les Fébroniens et les Joséphistes; en fait, même dans ces États, les catholiques souvent se virent privés de précieuses libertés dont jouissaient les dissidents. Précisons davantage :

Les protestants furent admis (1800) à se fixer dans la catholique **Bavière**[1], sous le règne de **Maximilien-Joseph** (1799-1825), alors que les États protestants demeuraient encore fermés aux catholiques; on annexa une Faculté de théologie protestante à l'Université catholique de Wurtzbourg; on y appela le professeur rationaliste Paulus; et comme la chaire du renégat demeurait déserte, le gouvernement essaya d'y amener de force les étudiants catholiques. Tant que le ministre Montgelas resta au pouvoir, il n'y eut que faveurs pour une poignée de dissidents et oppression pour l'immense majorité catholique. La chute (1817) de Montgelas fut suivie d'un concordat[2]. C'était un progrès. Mais l'édit royal de religion de 1818[3] fit à ce concordat des modifications inacceptables.

Le roi **Louis Ier**[4] (1825-1848), fils et successeur de Maximilien-Joseph, était dévoué de cœur à la religion romaine.

1.* Egremont, *L'Année de l'Église* (1899), p. 151 sq.; — H. von Sicherer, *Staat und Kirche in Bayern* (1799-1821), 1874.

En 1633, pendant la guerre de Trente Ans, les notables d'Oberammergau (Bavière) avaient fait vœu de jouer tous les dix ans le drame de la Passion, s'ils échappaient à la peste dont ils étaient menacés. De là les célèbres représentations de la Passion dans cette localité. On y a compté 120.000 personnes en 1880, 150.000 en 1890, 173.785 en 1900 (Egremont, *L'Ann. de l'Égl.*, 1900, p. 176).

2. Walter, *Fontes juris ecclesiastici*, p. 204-212; — Nussi, *Conventiones*, p. 146-153. — Ce concordat établissait deux archevêchés (Munich-Freisingue et Bamberg) et six évêchés (Augsbourg, Passau, Ratisbonne, Wurtzbourg, Eichstaett et Spire), accordait au roi le droit de nommer les évêques, et réservait au Pape l'institution canonique.

3. Walter, *Fontes*, p. 213.

4. Mg. par Sepp, 1869 (all.); — Heigel, 1872 (all.).

Par ses soins, de belles églises furent élevées, et les cathédrales de Ratisbonne, de Bamberg et de Spire, magnifiquement restaurées. Il favorisa les congrégations et l'enseignement religieux. Bénédictins, Rédemptoristes et autres Ordres se propagèrent dans le pays ; les Ursulines, les Visitandines, les Dames anglaises rivalisèrent de zèle pour les écoles; des savants remarquables furent appelés à l'Université de Munich : Gœrres[1] (1827), Phillips (1833), Mœhler (1835), Klée (1838), Dœllinger, le canoniste Moy, etc. Par malheur, le roi choisissait mal d'ordinaire ses ministres, qui finirent par le gagner à la politique du parti libéral. Et c'est ainsi que, soit impuissance ou mauvaise volonté, il ne fit jamais observer pleinement le concordat de 1817. Il abdiqua en 1848 devant l'effervescence populaire, contre-coup de la nouvelle révolution française.

Sous ses deux successeurs, **Maximilien II** (1848-1864) et **Louis II**[2] (1864-1886), les dispositions anticoncordataires furent maintenues malgré les fréquentes réclamations des évêques.

Dans le royaume de **Prusse**, où des agrandissements successifs avaient fait entrer nombre de catholiques, la situation de l'Église ne put être réglée qu'en 1821, par une bulle[3] du Saint-Siège. Cette bulle, déclarée « statut obligatoire » par **Frédéric-Guillaume III** (1797-1840), ne

1. Mg. par GALLAND (Fribourg, 1876). — GOERRES se convertit au catholicisme après s'être montré favorable aux idées de la Révolution française. On le tient pour l'un des premiers génies de l'Allemagne et l'un des plus vigoureux et plus populaires défenseurs de l'Église (œuvres : 8 vol.). Napoléon l'appelait la *cinquième puissance continentale.*

2. Mg. par Jacques BAINVILLE (in-12, Paris, 1900).

3. *De Salute animarum.* — NUSSI, *Conventiones,* p. 188-209. — La bulle établit deux provinces ecclésiastiques : celle de Cologne, avec les évêchés suffragants de Trèves, Munster, Paderborn ; celle de Gnesen-Posen, avec l'évêché suffragant de Culm; plus deux évêchés relevant directement de Rome : Breslau et Ermeland. — Nomination des évêques par le chapitre.

reçut un commencement d'exécution qu'en 1825, et jamais elle ne fut observée dans ses principales dispositions. La monarchie prussienne, qui se regardait[1] comme la source de tout droit religieux, voulait l'unité confessionnelle au profit du protestantisme, et mit tout en œuvre pour l'obtenir. Étant données de telles prétentions, on devine quel dut être le sort des catholiques :

Pression intolérable de l'autorité séculière dans les nominations aux emplois et dignités ecclésiastiques; aucune liberté pour la tenue des écoles même exclusivement cléricales; exclusion des catholiques des fonctions supérieures civiles et militaires, ainsi que des chaires de l'Université; censure fréquente des lettres pastorales des évêques; relations avec Rome soumises à une surveillance inquiète et tracassière; églises converties en temples protestants, et constructions de temples aux frais de l'État, alors que les catholiques obtenaient difficilement l'autorisation de faire des quêtes pour élever leurs églises; soldats catholiques obligés d'assister une fois le mois au prêche du ministre protestant; prétentions excessives au sujet des mariages mixtes[2], etc. — Deux archevêques, Clément-Auguste de Cologne et Martin de Posen-Gnesen, furent jetés en prison (1837 et 1838) pour leur résistance à l'oppression. Mais cette violence eut dans toute l'Allemagne et au delà un profond retentissement qui intimida les persécuteurs. **Frédéric-Guillaume IV** (1840-1861) laissa aux évêques pleine liberté de correspondre avec Rome, et fit également droit à tous ses sujets catholiques sur d'autres points importants : dispositions nouvelles qui seront maintenues jusqu'en 1870[3].

1. * Hergenroether, t. VII, p. 314.
2. * Bruck, *Hist. de l'Égl.*, t. II, p. 377 sq. (2e éd. fr.).
3. * Pour l'hist. du catholicisme dans le grand-duché de Bade et ses progrès dans les dernières années du XIXe siècle, voir Kannengieser, *Réveil d'un peuple;* — Egremont, *L'Année de l'Église*, 1899, p. 150

§ 413. — VIE ET PROGRÈS DU CATHOLICISME JUSQU'EN 1870 [1]

L'Église d'Allemagne, lentement, peu à peu, sortit rajeunie des épreuves qui fondirent sur elle à la suite de notre grande Révolution. Les plus mauvais de ses adhérents, qui firent défection, furent remplacés, tout le long du siècle, par d'illustres convertis du protestantisme ; la communauté des intérêts menacés resserra les liens de la fraternité... Ainsi épurée et retrempée, elle lutta persévéramment et avec succès pour la revendication de ses droits. — Sa résistance à l'oppression fit un pas décisif en 1817, à l'occasion des injures, calomnies, excès de toute sorte auxquels se portèrent les protestants en célébrant le troisième centenaire de la Réforme. — Elle s'accrut encore par l'indignation que causa la violence faite aux archevêques de Cologne et de Posen-Gnesen (1837, 1838). — Le pèlerinage à la sainte Tunique de Trèves (1844), qui attira dans la vieille métropole plus d'un million de fidèles, suscita un enthousiasme général, et anima tous les cœurs à la lutte pour la liberté de conscience. — Même la révolution française de 1848, qui mit en mouvement les démagogues allemands [2], profita aux catholiques en profitant à la liberté [3]. — Cinq archevêques et seize évêques de divers États, réunis à Wurtzbourg (1848), formulèrent un commun programme d'action. Ils revendiquaient avec une particulière énergie la liberté d'en-

1.* G. Goyau, *L'Allemagne catholique entre 1800 et 1848*, dans *D.-M.*, 15 juill. 1903 sq.

2. *L'Allemagne en 1848; Karl Marx devant les Jurés de Cologne*, ouvrage trad. de l'all. par Léon Rémy, in-18, Paris (*Ét.*, 5 janv. 1902, p. 122); — Matter, *La Prusse et la Révolution de 1848*, in-12, Paris, 1903 (*Q. H.*, oct. 1903, p. 672).

3. La Constitution de 1848, en Prusse, contenait l'article suivant : « Toute association religieuse règle et administre ses propres affaires en pleine indépendance, tout en restant soumise aux lois de l'État ».

seignement, le droit de diriger l'instruction religieuse et la formation des clercs, le droit de nommer librement aux fonctions ecclésiastiques. — En même temps se fondaient ou se propageaient des associations catholiques; les unes d'apostolat : œuvres de la *Propagation de la Foi* et de la *Sainte-Enfance, Société de Saint-Boniface, Société de Saint-Charles Borromée* (pour la diffusion des bons livres); les autres de charité : *Société de Saint-Vincent de Paul, Société de Sainte-Élisabeth, Sociétés ouvrières,* ces dernières, création (1846) à Elberfeld de l'abbé Kolping[1], répandues depuis dans tous les pays allemands et au delà. L'*Association des jeunes apprentis,* établie en 1849 par cet ecclésiastique zélé, aura en 1899 un millier d'associations locales affiliées, près de 100.000 membres et près de 300 maisons hospitalières[2]. — La *Société de Pie IX*[3], fondée (1848) à Mayence, devint dès 1849 le centre de toutes les associations catholiques allemandes, et eut à ce titre, chaque année, son *Assemblée générale*[4], sorte d'États généraux avec prédominance de l'élément démocratique, où s'élaboraient les plans pour la revendication des libertés religieuses. — Des prédicateurs populaires, Jésuites, Rédemptoristes, etc., répandus dans toute l'Allemagne depuis 1848, entretenaient et développaient le mouvement et la vie, soutenaient ou relevaient les courages... En somme, malgré l'aveugle et criminel despotisme des gouvernements, l'Église catholique allemande se relevait de jour en jour et prospérait, lorsque les événements de 1870 inaugurèrent une phase nouvelle.

1. Sur Kolping et ses œuvres, voir Kannengieser, *Le Réveil d'un peuple* (Paris, 1892). — Cf. *L'Univ.*, 18 mai 1903.

2. Egremont, *L'Année de l'Église*, 1899, p. 161.

3. May, *Hist. des Assemblées générales des catholiques allemands* (all.), in-8, Cologne, 1903 (contient l'hist. des 49 premières).

4. 46e *Assemblée générale* en 1899 : * Egremont, *L'A. de l'Égl.*, p. 159 sq.; — 51e à Ratisbonne, 1904.

§ 414. — NOUVELLES PERSÉCUTIONS APRÈS 1870 ; TRIOMPHE DES CATHOLIQUES

1) Les victoires décisives remportées par la Prusse luthérienne contre deux grandes nations catholiques, l'Autriche (1866) et la France (1870-1871), réveillèrent en Allemagne l'intolérance protestante. Les vainqueurs résolurent de fonder l'unité religieuse au profit de la Réforme, unité qui aurait le double avantage d'humilier la Papauté et de consolider le nouvel empire ; ils comptaient, pour le succès, sur le prestige des récentes victoires et sur le concours des vieux-catholiques. L'empereur Guillaume et Bismarck, son chancelier au bras de fer, se mirent à l'œuvre ; le **Culturkampf** [1] commença. En voici les principaux actes.

Suppression, en Prusse (8 juill. 1871), de la section des affaires ecclésiastiques catholiques au ministère des cultes [2] ; — loi (10 déc. 1871) contre les « abus de la chaire », punissant d'un à deux ans de prison, *sur toute l'étendue de l'empire,* les ecclésiastiques coupables d'avoir censuré publiquement les actes du gouvernement : c'était un bâillon aux victimes que l'on voulait égorger [3] ; — retrait aux ecclésiastiques (11 mars 1872) du droit de surveiller l'enseignement religieux dans les écoles [4] ; —

1. C'est-à-dire *lutte pour la civilisation !* — Mg. par SIEGFRIED (Fribourg, 1882) ; — SCHULTE, 1882 ; — ‡ WIERMANN, 1885 ; — KANNENGIESER, *Les catholiques allemands*, 1892, 3e mille ; *Le Réveil d'un peuple*, 1892 ; *D'étapes en étapes*, 1904. — JANISZEWSKI, *Histoire de la persécution de l'Église cath. en Prusse*, éd. fr. par le P. LESCOEUR, Paris, 1879 ; — LEFEBVRE DE BÉHAINE, *Léon XIII et le prince de Bismarck*, un vol., Paris, 1898. — MAJUNKE, *Gesch. des Kulturkampfes,* ouvrage capital dont 12e édition en 1902 (Paderborn) ; — BERNARD, S. J., *La Persécution religieuse en Allemagne* (1872-1879), 2 vol., coll.. « Science et Religion ».

2. CHAMARD, *Annales eccl.*, p. 565.

3. *LEFEBVRE DE BÉHAINE, p. 21 ; — D. CHAMARD, *Ann. eccl.*, p. 59?.

4. *CHAMARD, *Ann. eccl.*, p. 615 ; — KANNENGIESER, *Réveil d'un peuple*, p. 133 sq.

Jésuites (4 juill. 1872) et (20 mai 1873) « congrégations analogues », Lazaristes, Rédemptoristes, Prêtres du Saint-Esprit, Dames du Sacré-Cœur, dont les maisons mères étaient à Rome ou en France [1], bannis de *tout le territoire de l'empire;* — lois de mai (1873), complétées par d'autres lois de mai en 1874, livrant à l'arbitraire du gouvernement l'éducation des clercs et la nomination des prêtres, et retirant au Pape l'autorité disciplinaire sur le clergé du royaume pour la transférer à un tribunal laïque prussien [2]. Ces lois qu'avait élaborées le ministre des cultes, Falk, portèrent le culturkampf à sa crise aiguë; elles allaient plus loin que notre *Constitution civile* de 1790; — suppression [3] du traitement ecclésiastique (22 avril 1875) pour refus de serment de fidélité aux lois de mai et aux autres lois de l'État: ce fut de fait la suppression générale; — bannissement (31 mai 1875) de tous les Ordres religieux [4], sauf provisoirement de ceux qui étaient voués au soin des malades.

Comme les catholiques ne pouvaient accepter de telles lois, les persécuteurs s'armèrent contre eux de l'exil, de la prison, de l'amende, etc. Dès la fin de 1874, quatorze cents [5] prêtres avaient été bannis de leurs paroisses, des milliers [6] frappés de fortes amendes [7] et d'autres peines.

1. Chamard, *Ann. eccl.*, an. 1872, p. 649 sq.; an. 1873, p. 25.

2. Texte des lois de mai, dans Chamard, p. 737 sq.

3. En Prusse comme en France, les traitements ecclésiastiques avaient et ont encore un caractère d'indemnité.

4. Une statistique officielle de 1872-73 portait le nombre des religieux du royaume à 1.032, le nombre des religieuses à 8.924 (*Chamard, *Ann. eccl.*, 1875, p. 294-5. Cf. Louvet, *Les Missions cath. au XIXe s.*, chap. iv).

5. Huit évêques et plus de trois mille prêtres jetés en prison, en dix ans (Louvet, ch. iv).

6. Dans Chamard, *Ann. eccl.*, 1874, p. 228.

7. Des évêques durent payer jusqu'à 50.000 marks et davantage. En quelques mois, dit Louvet, les amendes s'élevèrent jusqu'à six millions de francs.

On essaya de remplacer les bannis par des prêtres vieux-catholiques, par des prêtres interdits ou suspects; mais les fidèles se détournèrent avec horreur de ces intrus, aimant mieux n'avoir ni culte ni sacrements. — En moins de dix ans, l'Eglise catholique se trouva ainsi désorganisée dans le royaume de Prusse et au delà. Le culturkampf, quoique dirigé seulement dans sa totalité contre les catholiques de la monarchie [1], eut une répercussion dans tout l'empire. Les divers États, marchant plus ou moins sur les traces de la Prusse, modifièrent leur attitude vis-à-vis de leurs sujets catholiques, devinrent, les uns moins favorables, les autres plus hostiles. Guillaume fit même faire aux provinces rhénanes et à l'Alsace-Lorraine l'application entière des lois de mai.

2) Comment les patients supportèrent-ils la persécution? Ils furent admirables de fermeté, de discipline et de persévérance. Pie IX ne leur ménageait pas ses paternelles exhortations. Les évêques (ceux qui étaient libres) se réunissaient de temps en temps à Fulde, près du tombeau de saint Boniface, pour se concerter, pour s'éclairer et s'encourager mutuellement. Tous les prêtres, sauf une douzaine [2], refusèrent les offres séduisantes du gouvernement, se résignant à toutes les privations, plutôt que de trahir leur devoir. Les fidèles se réunirent souvent en assemblées locales ou générales, s'exhortant les uns les autres, des milliers à la fois, à marcher en rangs serrés à la suite de leurs prêtres et de leurs évêques. Au Reichstag, les députés catholiques se groupèrent autour de l'un d'eux, Windthorst [3], député de Meppen (Hanovre), homme puissant en œuvres et en paroles, qui a été pour la seconde moitié du XIXe siècle ce qu'avait été Gœrres dans

1. La loi contre les « abus de la chaire » et la loi contre les Jésuites et « congrégations analogues », s'étendaient à tout l'empire.

2. KANNENGIESER, *Catholiques allemands,* p. 30.

3. BAZIN, *L'Allemagne catholique au XIXe siècle, Windthorst* (Paris); — KANNENGIESER, *Windthorst* (*Corr.,* 25 mars 1891).

la première, l'âme du mouvement catholique en Allemagne. La persécution fit du *Centre* un groupe compact et uni que les électeurs eurent soin de fortifier chaque fois qu'ils furent appelés aux urnes [1].

Force fut aux persécuteurs de reconnaître leur impuissance. Bismarck avait dit en plein Parlement : « Nous n'irons pas à Canossa » [2]. Et voilà que son plan de destruction de l'Église, élaboré par les loges de Berlin [3], se heurtait à une opposition invincible. Les élections de 1877, de 1878, surtout de 1881, furent : fatales aux nationaux-libéraux [4] sur lesquels s'appuyait principalement le chancelier; excellentes pour le Centre qui rentrait toujours plus fort au Parlement; menaçantes pour l'avenir de l'empire en permettant de mesurer les progrès du socialisme [5]. D'autre part, les vieux-catholiques (une trentaine de prêtres et trente mille fidèles) ne donnaient pas ce qu'on avait espéré, ne paraissaient pas devoir prendre jamais une notable extension. Ces faits parlaient clairement. L'homme au bras de fer se vit dans la nécessité de faire fléchir son orgueil. Passant par-dessus la tête du Centre, il chercha à s'entendre avec le nouveau Pape, Léon XIII. Les négociations furent longues, plusieurs fois interrompues et reprises. Au fond, on ne voulait pas céder, à Berlin; mais on y avait l'espoir d'amener le Pape, moyennant de légères concessions, à fermer la bouche aux députés catholiques. L'affaire des Carolines

1. Le Centre, au Reichstag, comptait 57 (67 ?) des siens en 1871, 94 en 1874, 95 en 1877, 103 en 1878, 109 en 1881. Les députés d'Alsace-Lorraine et les Polonais forment deux groupes distincts, mais s'unissent d'ordinaire au centre dans les questions religieuses (KANNENGIESER, *Les Cath. all.; Le Réveil d'un peuple*).

2. 14 mai 1872.

3. KANNENGIESER, *Cathol. all.*, p. 28.

4. Les nationaux-libéraux perdirent 52 sièges aux élections de 1881, et il ne leur en resta que 45.

5. Aux élections de 1903, les socialistes gagnent 23 nouveaux sièges, ce qui porte à 81 le nombre de leurs députés au Reichstag.

(1885) parut propre à favoriser ces vues. L'Allemagne avait des prétentions sur ces îles, possession espagnole. Bismarck crut faire acte de bonne politique en proposant à la catholique Espagne de prendre le Pape pour arbitre. La cour de Madrid accepta la médiation, non l'arbitrage, et Léon XIII donna de l'affaire une solution qui satisfit les deux parties [1]. Cette médiation honorait le Saint-Siège, qui récompensa le chancelier en lui envoyant la croix de chevalier du Christ; mais il ne pouvait pas aller jusqu'à sacrifier les intérêts évidents des catholiques allemands. Le culturkampf fut donc condamné à disparaître peu à peu; les années 1886 et 1887 en virent tomber les derniers lambeaux, et Guillaume II, depuis son arrivée au pouvoir, semble prendre à tâche de bien convaincre les catholiques qu'il n'a aucune intention de le ressusciter [2].

3) Aujourd'hui (1902) l'Église d'Allemagne se meut assez aisément. Sa liberté d'action ne subit de graves entraves que dans quelques petits États protestants (Mecklembourg et Brunswick) et, pour des raisons politiques, dans la malheureuse Pologne [3]. — Les œuvres et associations catholiques couvrent tout le territoire de l'Empire, sous la direction du clergé [4]. La bonne presse notamment

1. Le Pape maintint l'Espagne en possession des Carolines. Depuis lors, ces îles ont été vendues (1899) à l'Allemagne, ainsi que les Mariannes et les îles Palaos.

2. En 1890, Guillaume II a rendu aux séminaristes l'ancienne exemption du service militaire en temps de paix. — L'article 2 de la loi (1872) contre les Jésuites, a été retiré en 1904. Cet article était ainsi conçu : « Les membres de la Société de Jésus ou des ordres... affiliés, peuvent, s'ils sont étrangers, être expulsés du territoire fédéral; s'ils sont indigènes, on peut leur interdire ou leur assigner certaines localités comme résidence ». Cf. Muller, *La rentrée des Jésuites dans l'Empire allemand*, dans *Corr.*, 10 avril 1904, p. 29-39.

3. *Egremont, *L'année de l'Église*, 1893, p. 122; 1900, p. 150 sq.; — *L'Univ.*, 22 déc. 1899.

4. Egremont, an. 1899, p. 159 sq.; — Heymann, *L'impérialisme catholique et le centre allemand*, dans *Corr.*, 25 mars 1903. — Sur Raiffaisen et les caisses rurales, v. *Ét.*, 5 nov. 1903, p. 341 sq.; — cf.

y fait merveille. En 1822, il n'y avait qu'un journal catholique dans le royaume de Prusse : on y en a compté quatorze en 1848, cinquante en 1872, cent neuf en 1880, cent cinquante en 1892. Dans tout l'empire, la presse catholique dispose, en 1892 [1], de 450 organes environ, dirigés ou rédigés par des centaines de prêtres et réunissant un million [2] de lecteurs. — On constate un progrès analogue dans le nombre de fidèles. Ils n'étaient que 16.000 à Berlin en 1846 ; ils sont 150.000 [3] en 1892. Sur toute l'étendue des terres qui forment l'empire actuel, il pouvait y en avoir dix millions en 1800; ils sont plus de vingt millions en 1902 [4] ; et cela non seulement par le fait de la natalité, mais par les conversions opérées tout le long du siècle. Dans ces dernières années, les conversions se chiffrent annuellement par douze à quinze cents [5]. — Le secret ou l'un des secrets de cette vie et de cette expansion, c'est l'union. Le Centre garde sa cohésion et sa force; les évêques continuent d'aller, périodiquement et ensemble, puiser leurs inspirations religieuses au tombeau de saint Boniface; les prêtres suivent la direction de leurs évêques dans l'exercice de leur ministère religieux et social, ce qui n'a pas empêché d'en compter dans les Parlements des divers États, en 1892, jusqu'à cinquante, dont vingt-

KANNENGIESER, dans *Corr.*, 10 sept. 1903. — La *Volksverein* (association populaire et antisocialiste), dont Windthorst au congrès catholique de Mayence (1890) demanda la création, compte 300.000 membres en 1903.

1. Nouveaux progrès depuis lors.

2. 596.000 lecteurs seulement en 1880 (KANNENGIESER, *Les Cath. Allemands*, 3e mille, p. 93-98). — Activité littéraire des cath. all. en 1899 : *EGREMONT, 1899, p. 165 sq.

3. Il est vrai que Munich, Cologne, Fribourg-en-Brisgau, villes exclusivement catholiques au début du XIXe siècle, comptaient vers 1890, par suite de l'immigration, la première 48.000 protestants, la deuxième 34.000, la troisième 13.000 (GOYAU, *L'Allemagne religieuse*, p. 8).

4. CETTY, dans *L'Univ.*, 20 novembre 1902.

5. *LOUVET, *Les Missions catholiques au XIXe siècle*, ch. IV. — Sur les pertes des catholiques, dues surtout aux mariages mixtes, *v. H. DE BIGAULT, *Les Catholiques Allemands au XIXe siècle*, dans *Ét.*, 20 oct. 1904, p. 190 sq.

trois au Reichstag; les fidèles, qui ont souffert persécution et dont les pères et grands-pères ont également souffert pour la foi, trouvent dans les souvenirs du passé des raisons décisives de marcher en rangs serrés à la suite de leurs évêques et de leurs députés catholiques [1]. Admirable et nécessaire union qui fait contraste avec l'émiettement progressif et les divisions sans fin du protestantisme [2]! Elle est, pour l'Église d'Allemagne, sa sauvegarde nécessaire. Du jour où les liens se relâcheraient, du jour où les catholiques apparaîtraient divisés et sans force, on aurait une réédition du culturkampf, à moins que le spectre menaçant du socialisme, dont le catholicisme est le plus redoutable adversaire, n'inspirât en haut lieu la justice et la modération.

§ 415. — AUTRICHE

L'Église se relève lentement. — 1) L'Empire autrichien [3] est en majorité catholique, comme les Habsbourg qui depuis des siècles président à ses destinées. Son catholicisme, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, avait été amoindri par le joséphisme, sorte d'Église nationale et presque schismatique. Léopold II († 1792) atténua le système, supprima notamment les séminaires généraux et

1. La vie chrétienne n'est pas également intense chez tous les catholiques allemands. Ceux de Westphalie et de la Prusse rhénane tiennent le premier rang; chez eux, pratiques religieuses, bonnes mœurs, vote pour les députés du Centre, vont de pair. — Les Polonais sont généralement fidèles à leurs traditions religieuses. — En Bavière, l'esprit public échappe partiellement à l'influence de la religion, moins qu'en France cependant. Le nombre des députés catholiques (en 1905, 99 sur 159 membres) y devrait être plus fort, étant donné le nombre des électeurs catholiques (GOYAU, *L'All. rel.*, p. 18-32; — EGREMOMT, 1899, p. 151).

2. GOYAU, *L'Allem. rel.*, p. 298 et 342. — Cf. § 454.

3. Recensement de 1900 pour l'Autriche-Hongrie : 45.407.267 âmes, dont 36 millions catholiques. — Bibl. dans ZEIBERT, *Hist. eccl.* (1903), § 246.

rétablit les séminaires diocésains[1]; mais l'ensemble des institutions anciennes fut maintenu. Le clergé, asservi à l'État, ne jouissait pas de toute la considération dont il aurait eu besoin pour son ministère; la vie catholique était tombée dans une sorte de stagnation[2]. — Une heureuse réaction, faible d'abord, s'opéra sous les règnes de **François Ier** (1804-1835) et de **Ferdinand Ier** (1835-1848). Elle commença à Vienne par l'initiative de deux illustres convertis du protestantisme, hommes de grand talent, Frédéric de Schlegel (✝ 1829) et Zacharie Werner[3] (✝ 1823); l'activité des catholiques dans diverses contrées de l'Europe, apporta son appoint d'influence; le Bienheureux Hoffbauer[4] (✝ 1820), d'autres Rédemptoristes arrivés en 1816, les Jésuites rentrés dans le pays en 1820, travaillèrent dans le même sens : peu à peu l'esprit public devint plus religieux et plus romain. Le gouvernement, cédant à son tour, fit de nouvelles brèches aux institutions de Joseph II. On élimina des séminaires les livres théologiques et canoniques d'une orthodoxie suspecte; on laissa le clergé suivre plus habituellement les instructions de Rome; et la Révolution de 1848, qui renversa à Vienne l'ancienne administration civile, jeta au vent les derniers restes du joséphisme.

2) Le concordat de 1855, sous l'empereur **François-Joseph Ier** (1848-) aujourd'hui encore régnant, reconnut et scella l'entière liberté de l'Église; mais déchaîna, contre l'autel et le trône, les joséphistes, les protestants, les Juifs, les francs-maçons, tous les ennemis de Rome. L'opposition rendit impossible l'application des principales dispositions concordataires, surtout après les

1. V. § 330 et 331.
2. *Kannengieser, dans *Corr.*, 10 et 25 oct. 1895, articles sur l'abbé Brunner; — Montalembert, dans sa *Vie* par Lecanuet, t. II, p. 121.
3. Werner, grand poète, reçut les ordres après sa conversion.
4. Béatifié (1888) par Léon XIII. — Mg. par Poels (Ratisb., 1844); — Brunner (Vienne, 1858); — Haringer (2e éd., Vienne, 1877).

humiliantes défaites des armées autrichiennes en 1859 (Italie) et 1866 (Sadowa). L'empereur, pour la désarmer, appela les libéraux au pouvoir (après 1866); et il en arriva, de concession en concession, à la suppression du concordat (1870), sous prétexte de la situation nouvelle faite à la Papauté par la définition de l'infaillibilité pontificale [1].

Les lois de 1874 [2], en accentuant encore l'hostilité à l'égard de l'Église, secouèrent par réaction l'apathie des catholiques. Ils s'organisèrent, ils mirent quelque zèle à propager la bonne presse; leur grand congrès [3] de Vienne, en 1877, réunit deux mille personnes. Le mouvement a continué depuis lors, si bien que, dans les dernières années du XIXe siècle, une majorité catholique s'est retrouvée à la municipalité de Vienne et au Reichsrath. En ce moment, la faveur populaire paraît aller aux *chrétiens sociaux*. Rien de mieux. Si cela dure, on aura une bonne solution de la question autrichienne. La situation, malgré tout, demeure très embrouillée, parce que l'opposition est religieuse et politique [4] tout ensemble, compliquée en outre de questions de races [5].

1. **Dict. th.* de VACANT, art. *Autriche*, col. 2600-2602.
2. *CHAMARD, *Annales eccl.*, p. 130; — cf. *ibid.* (an. 1876, p. 384), une statistique des Congrégations religieuses en Autriche. — Sur la situation légale de l'Église d'Autriche-Hongrie, voir VERING, *Kirchenrecht*, 2e éd. 1881, p. 106-156.
3. CHAMARD, *Ann.*, p. 602.
4. Depuis 1899, quelques milliers de mauvais catholiques (de langue allemande, 20.000 au moins) sont passés au protestantisme par des motifs purement politiques (*GOYAU, *L'Allemagne en Autriche. Un épisode d'histoire religieuse*, 1898-1902, dans *D.-M.*, 15 mars 1903; — **Dict. th.* de VACANT, art. *Autriche*, col. 2597; — * EGREMONT, *L'année de l'Église*, 1899, p. 172 sq.; 1900, p. 185; — G. WEIL, *Le Pangermanisme en Autriche*, 1 vol., Paris, 1904 (*Bull. crit.*, 15 sept. 1904).
5. CHÉRADAME, *L'Europe et la question d'Autriche au seuil du XXe siècle*, 1901, Paris; — ID., *L'Allemagne, la France et la Question d'Autriche*, in-18, Paris, 1902. — HENRY, *Questions d'Autriche-Hongrie et question d'Orient*, in-16, Paris, 1904.

§ 416. — DANEMARK, SUÈDE ET NORVÈGE [1]

Progrès récents et rapides. — I. En Danemark [2], le catholicisme, presque anéanti au XVIe siècle par la persécution violente [3], et constamment proscrit depuis lors par des lois draconiennes pendant trois siècles, n'a commencé à respirer qu'en 1849. A cette date, les divisions sans fin du protestantisme et les doctrines rationalistes avaient ébranlé le luthéranisme officiel, affaibli croyances et fanatisme [4]; la révolution française de 1848 avait imprimé, dans toute l'Europe, un nouvel élan aux aspirations libérales. Une loi fondamentale du royaume proclama (1849) la liberté des cultes. Grâce à cette liberté tardive, les quelques centaines de catholiques danois (200?) virent leur nombre s'accroître rapidement. On en compte : quatre mille en 1895, dirigés par une trentaine de prêtres, surtout Jésuites, avec le concours de cent soixante-dix religieuses[5]; près de neuf mille en 1899, et sur ces neuf mille, quatre cent cinq revenus cette année-là même du protestantisme [6]. Ils réaliseront bien d'autres progrès, si la force brutale et les lois de proscription ne viennent de nouveau comprimer leur puissance d'expansion.

II. La **Suède** [7], despotiquement luthéranisée au XVIe siècle [8], n'a commencé que bien tard à pratiquer la tolérance religieuse. La rigueur de ses lois reçut quelques légers adoucissements en 1778 [9], tout en continuant à

1. CROUZIL, *Le catholicisme dans les pays scandinaves,* 2 vol., Paris, 2e éd. 1902. Collection « Science et Religion ».
2. Habitants : 2.200.000 environ.
3. *V. § 247.
4. HERGENROETHER, t. VIII, p. 99.
5. *Revue Anglo-Romaine*, 25 janv. 1896, p. 360.
6. EGREMONT, *L'Ann. de l'Ég.*, 1899, p. 201.
7. Population, Norvège comprise: plus de 6 millions et demi.
8. V. § 247.
9. *PICOT, *Mémoires*, t. V, p. 146, année 1781.

exclure les catholiques des emplois publics, et à leur défendre d'avoir des écoles, de faire imprimer leurs livres de prières, etc. Gustave III toléra un vicaire apostolique, envoyé de Rome par Pie VI. D'ailleurs, jusqu'en 1815, il y a eu peine de mort contre tout prêtre catholique qui aurait été pris dans le pays; jusqu'en 1860, exil et confiscation des biens contre tout protestant qui aurait abjuré la religion officielle [1]. — Au début du XIX siècle, il pouvait y avoir en Suède 200 catholiques. Ce nombre s'est accru depuis (2.000 en 1890) dans la mesure des libertés conquises. Mais les idées de liberté ne pénètrent que difficilement dans la sphère du pouvoir. Aujourd'hui encore, le gouvernement maintient ses lois de proscription contre les Ordres religieux, à l'exception des Sœurs de charité vouées au soin des malades.

III. La **Norvège** [2] résiste moins que la Suède au souffle de la liberté. Les membres de l'Église officielle peuvent abjurer impunément depuis 1845 [3]; les ordres religieux de femmes sont tolérés depuis nombre d'années, et les autres, sauf celui des Jésuites, depuis 1897 [4]. En 1899, on comptait dans le pays 1.400 catholiques [5].

§ 417. -- SUISSE [6]

Catholiques presque toujours persécutés; progrès no-

1. LOUVET, *Les Missions cath. au XIXe siècle,* ch. III.
2. **Missions catholiques*, années 1899, 1900; — *Annales de la Propag. de la foi,* mars 1900. — La Norvège forme, avec la Suède, depuis 1814, le royaume de Suède-Norvège; elle se gouverne néanmoins elle-même, par deux chambres qui constituent son Parlement (Storthing). *EGREMONT, an. 1898.
3. LOUVET, *ouvr. cité,* ch. III.
4. L'*Univ.,* 17 juin 1897; 1er janv., et 5 fév. 1898.
5. EGREMONT, 1899, p. 351.
6. BURNICHON, dans *Ét.*, 20 févr. 1898; — EGREMONT, *L'Année de l'Égl.,* 1898 sq.; — MARTIN, *Hist. de M. Vuarin et du rétablissement du Ca-*

tables mais partiels. — 1) Aucun catholique ne pouvait séjourner sur le territoire de Genève, à la fin du XVIIIe siècle, à moins d'être domestique à gages ou bien ouvrier pour un temps limité [1]; nul ne pouvait y devenir propriétaire; et la célébration de la messe y était punie de la peine de mort [2]. Cette législation intolérante, vieille de près de deux siècles, disparut dans les bouleversements que firent, à partir de 1797, les armées de la Révolution et de Bonaparte. La nouvelle constitution fédérale (1815), élaborée avec l'autorisation du congrès de Vienne, garantit la liberté des cultes, y compris celle des Ordres religieux, et le droit d'acquérir des propriétés. On vécut en paix sous ce nouveau régime pendant quinze ans; catholiques et dissidents paraissaient également satisfaits. Notre Révolution de 1830 réveilla et déchaîna l'intolérance calviniste; la presse (journaux, brochures, almanachs) commença dès lors une campagne d'injures et de calomnies qui dure encore. Les catholiques attaqués se défendirent; on assassina lâchement un de leurs principaux chefs, **Joseph Leu** (1845), coupable d'avoir établi (1844) les Jésuites à Lucerne. Poussés à bout, sept cantons, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg et le Valais, formèrent, pour la défense de leur religion, l'alliance dite du **Sonderbund** [3]. Le sort des armes leur fut funeste. Abandonnés de l'Autriche et de l'Europe par la faute du gouvernement de Louis-Philippe [4] et le mauvais vouloir de lord

tholicisme à Genève, 2 vol., Paris, 1862. — Cf. *Histoire de la Persécution religieuse à Genève,* in-12, Paris, 1878. — Bibl. dans ZEIBERT *Hist. Eccl.* (1903), § 248. — Sur l'état actuel, *LAMPERT, dans *Cl. fr.*, 1er déc. 1904.

1. *Ét.*, art. cité, p. 439.

2. WOESTE, *Hist. du Culturkampf en Suisse*, p. 16.

3. CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire du Sonderbund*, 2 in-8, Paris, 1850; — GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII (Paris, 1867); — ESSEIVA, *Fribourg, la Suisse et le Sonderbund*, 1882.

4. *LECANUET, *Montalembert*, t. II, p. 362. — Voir *ibid.*, p. 360 sq., le vif intérêt que Montalembert prenait à la lutte des catholiques Suisses.

Palmerston [1], ils succombèrent (1847) sous des forces supérieures ; et avec la défaite, ce fut la perte de leur liberté, l'expulsion des Jésuites (1848), la suppression de la plupart des couvents, la profanation et le pillage des églises, etc.

2) La constitution fédérale revisée en 1848 sanctionna ces iniquités; et la plupart des gouvernements cantonaux, ainsi que le gouvernement fédéral, continuèrent à qui mieux mieux d'opprimer la minorité catholique, surtout après la guerre franco-allemande de 1870. Les réformés suisses, comme ceux d'Allemagne, regardèrent l'écrasement de la France comme une victoire du protestantisme sur le catholicisme : de là une recrudescence de persécution. Dans le diocèse de Bâle, Mgr Lachat fut banni (1873) de son siège (Soleure) pour avoir proclamé l'infaillibilité pontificale. Un véritable culturkampf [2] sévit à Berne, où l'autorité cantonale donna tout son appui aux vieux-catholiques. — Il sévit encore davantage à Genève. Déjà Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, avait passé nombre d'années (1848-1856) en prison ou en exil. Après le concile du Vatican, on essaya d'une Église catholique nationale avec les prêtres vieux-catholiques. En conséquence : expulsion (1873) de Mgr Mermillod [3], vicaire apostolique de Genève ; élection des

1. *THUREAU-DANGIN, *Hist. de la monarchie de Juillet*, t. VII, l. VII, ch. IV.

2. WOESTE, *Hist. du Culturkampf en Suisse* (1871-1886); — ANONYME, *Histoire de la Persécution religieuse dans le Jura Bernois* (1873-1875), 3 in-8, Paris, 1875.

3. Mermillod († 1892 à Rome), cardinal depuis 1890 ; — fait (1864) évêque d'Hébron et auxiliaire de Mgr Marilley pour le canton de Genève; expulsé sans jugement (1873), sous prétexte que Rome voulait détacher le canton de Genève du diocèse de Lausanne-Genève pour en faire un diocèse distinct; — retiré à Ferney (1873-1883); — nommé évêque de Lausanne-Genève par le pape, qui renonçait par là même à la création d'un nouveau diocèse ; — en conséquence, retrait du décret de bannissement, mais maintien de la défense de remplir des fonctions épiscopales. — Cet évêque, avec les aumônes de l'Europe (plus de

curés et des vicaires par la paroisse; création (1874) d'une faculté de théologie pour les « vieux » à l'Université de Berne; renvoi du nonce (1874) et rupture des relations diplomatiques avec Rome; serment de fidélité à « l'organisation du culte catholique de la République », imposé à tous les prêtres; expulsion (1875) même des Sœurs de Charité et des Petites-Sœurs des Pauvres, etc.

Une nouvelle revision (1874) de la constitution fédérale [1] se ressentit du culturkampf génevois : on y interdit d'une manière générale toutes les congrégations, surtout les Jésuites et leurs « affiliés », en même temps qu'on y fit presque disparaître les dernières traces d'un christianisme bien positif.

3) L'esprit libéral de la Constitution de 1815 a donc constamment rétrogradé. Aussi bien, là n'est pas le progrès des catholiques. Il est dans leur nombre toujours croissant, dans leur organisation, leurs œuvres [2], leur activité. Sur une population [3] de trois millions cinq cent mille âmes, ils sont près de la moitié [4]; bientôt ils seront la majorité, grâce à l'immigration de leurs frères en religion et au défaut de natalité chez les dissidents : les familles calvinistes de Genève n'ont pas chacune une moyenne de deux enfants [5]. — Il y a cinq diocèses : Coire,

800.000 fr.), fit bâtir l'église Notre-Dame de Genève, qui a été livrée aux « vieux ». — Il dépensait, dit-on, annuellement, 72.000 francs pour l'entretien de son clergé et pour ses œuvres (*Ét.*, 20 févr. 1898).

1. *Egremont, 1899, p. 358, 359.

2. *Egremont, 1899, p. 384 sq. — La jeune Université de Fribourg compte, en sa treizième année (1902), 450 étudiants (*L'Univ.*, 10 avril 1903).

3. La population est répartie en 22 cantons. Il n'y en avait que 19 avant 1815.

4. Recensement officiel de décembre 1900 : catholiques, 1.383.135; protestants, 1.918.197; juifs, 12.399. A cette même date, les catholiques sont au nombre de 416 sur 1.000 habitants : ils n'étaient que 406 en 1888; les protestants sont au nombre de 576 sur 1.000 habitants : ils étaient 588 en 1888 (*L'Univ.*, 3 avril 1901).

5. *L'Univ.*, 31 janv. 1900.

Sion, Saint-Gall, Bâle et Lausanne-Genève, plus le canton tout catholique du Tessin, administré par un évêque auxiliaire sous la dépendance de l'évêque de Bâle [1]. Les évêques dirigent de fait comme de droit le mouvement catholique. Ils ont une réunion annuelle de deux ou trois jours, ordinairement à Einsielden [2], pour conférer ensemble et s'entendre. Le clergé et les fidèles marchent à leur suite, et cette union fait leur force. — Un dernier mot sur le principal canton, celui de Genève, où la lutte d'ordinaire a été plus vive. Il y a un siècle, on y trouvait à peine quelques centaines de catholiques; en 1903 (population : 140.000), on y en compte à peu près un sur deux habitants. Les « vieux » n'y ont, en 1898, que 19 prêtres, retenus par la chaîne d'or que leur crée le budget de l'État [3]. Les protestants y voient peu à peu décroître leur nombre et leur influence. En face des catholiques ne se dresse qu'un adversaire sérieux : le parti judéo-maçonnique et radical, dont l'intolérance, dans ce canton comme au conseil fédéral, tend à se substituer à l'ancienne intolérance calviniste [4].

§ 418. — BELGIQUE ET HOLLANDE [5]

I. Les armées de la Révolution et du premier empire

1. Egremont, 1898, p. 393.
2. Egremont, 1899, p. 360.
3. *Ét.*, art. cité, p. 456.
4. Les catholiques du canton de Genève sont étrangers pour la plupart et n'ont pas droit de vote. C'est ce qui leur vaut d'avoir un gouvernement radical.
5. Crouzil, *Situation légale du catholicisme en Belgique*, dans *Cl. fr.*, 1er novembre 1903, p. 449 sq. (donne *ibid.* la bibliographie). — Blok, *Histoire du peuple néerlandais* (néerl.), t. V, in-8, Groningue, 1902; l'ouvrage est impartial envers le catholicisme; il aura deux autres vol. (*R. H. E.*, janv. 1904, p. 133); — Albers, S. J., *Geschiedenis van het Herstel del Hierarchie in de Nederlanden*, 2 vol., 1903-1904 (c'est l'hist. du cath. dans les Pays-Bas au xixe s. jusq. 1853). — Vermeersch, *Manuel social* (la législation et les œuvres en Belgique);

désolèrent l'Église belge ; mais en Hollande, où d'anciennes lois interdisaient la publicité du culte catholique [1], leur arrivée fut une délivrance. — Le congrès de Vienne (1815) crut devoir réunir les Pays-Bas en un royaume, sous la souveraineté de **Guillaume Ier d'Orange** (1815-1840). Cette union dura peu. Guillaume se rendit odieux aux Belges, en voulant les amener de force, quoique graduellement, à la religion de Calvin. Et puis, entre les populations du nord et celles du sud, il y avait une certaine opposition de goûts et de caractère : d'un côté le flegme flamand, de l'autre la vivacité d'esprit ; chez les Hollandais, habitude de soumission à un gouvernement despotique, chez leurs voisins, développement de la vie corporative. En 1830, quelques jours après notre Révolution de Juillet, les Belges secouèrent violemment le joug, ils se donnèrent (1831) un roi en la personne du prince de Saxe-Cobourg qui fut **Léopold Ier** (1831-1865), et une Constitution qui consacrait les libertés nécessaires : libertés de culte, d'enseignement et d'association.

Unis pour secouer le joug de la calviniste Hollande, catholiques et libéraux se divisèrent au lendemain de la victoire. La lutte, qui dure encore, qui pendant déjà trois quarts de siècle a toujours été vive, tourne d'ordinaire à l'avantage des catholiques. En 1834, fondation de l'Université libre libérale de Bruxelles ; en 1835, fondation de l'Université libre catholique de Louvain, « la plus puissante citadelle scientifique que l'Église ait élevée au XIXe siècle » [2] ; en 1863, grand congrès catholique de Mali-

nouv. édit., in-8, Louvain, 1904 (*Ét.*, 20 juill. 1904, p. 271); — *GAGLIANI, *Droit civil ecclésiastique belge*, in-8, Bruxelles, 1903 (c'est l'hist. des rapports de l'Église et de l'État en Belgique jusq. 1831) ; — Max TURMANN, *Les associations agricoles en Belgique*, in-18, Paris, 1903 ; — *WILMOTTE, *La Belgique morale et politique* (1830-1900), in-12, Paris, 1902. — Population de la Belgique en 1903 : 7.000.000 ; de la Hollande en 1902 : 5.200.000.

1. *LOUVET, *Les Missions cath. au XIXe siècle*, p. 19.

2 G. KURTH, cité par la *R. d'hist. eccl.* de Louvain, avril 1900, p. 28.

nes [1] qui imprima un nouveau et vif élan à la vie religieuse du pays ; en 1865, congrès de Liège, organisé par la libre pensée, où un millier d'étudiants venus de tous les points de l'Europe firent entendre à la face du monde d'horribles blasphèmes. — Aux élections de 1878, les libéraux obtinrent une majorité de six voix au Sénat, de dix voix à la Chambre. En conséquence, le ministère Malou dut céder la place au ministère Frère-Orban, qui fit voter par les Chambres (1879) la suppression de l'enseignement du catéchisme dans les écoles officielles. La loi autorisait le clergé à donner cet enseignement dans le local scolaire en dehors des heures de classe. Mais les évêques belges ne se contentèrent pas de cette concession. Ils déclarèrent illicites les « écoles sans Dieu » et créèrent partout des écoles libres. Les élections (1884) envoyèrent aux Chambres une majorité de croyants qui culbuta Frère-Orban et son œuvre. Depuis lors, le roi **Léopold II** (1865-)appelle des catholiques au pouvoir, conformément aux vœux des Chambres et du pays.

Le gouvernement catholique belge respecte et fait respecter les libertés de droit commun : — Liberté d'enseignement à tous les degrés. A côté des deux Universités de l'État (Gand et Liège), subsistent celles de Bruxelles et de Louvain, jouissant de la plénitude des droits, même pour la collation des grades [2]. Si celle de Louvain l'emporte de beaucoup par le nombre de ses élèves (2.000) [3], par son enseignement, par son influence dans tout le pays, elle ne doit sa supériorité qu'à la liberté et à la religion [4]. — Li-

— Voir *Université de Louvain*, par un anonyme, in-8, Bruxelles, 1900. L'ouvrage fait une place plus large au présent qu'au passé.

1. MONTALEMBERT à ce congrès : LECANUET, *Montalembert*, t. III, p. 347 sq. — A remarquer qu'un an après, Pie IX publia (1864) l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*.

2. *Ét.*, 20 oct. 1900.

3. En 1903 : 2.070 élèves dont 126 pour la théologie (*R. H. E.*, avril 1904, p. 426).

4. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, les collèges libres

berté d'association. Les francs-maçons ouvrent dans le royaume autant de loges qu'ils veulent, y tiennent des convents quand il leur plaît. Les religieux usent du même droit de réunion, et la concurrence n'est pas fatale à ces derniers dont le nombre a triplé depuis cinquante ans[1]. — Le développement de la vie religieuse, à son tour, ne nuit pas à la prospérité du pays. Loin de là. La Belgique est prospère comme pas un autre Etat d'Europe. Sa population a doublé depuis 1830 ; son budget a tous les ans des bonis de six, neuf, douze, dix-sept millions qui vont en partie dans la caisse des retraites ouvrières ; le chiffre des exportations a plus que décuplé de 1840 à 1902 [2]. — L'avenir est aux catholiques belges : ils se font remarquer généralement par leur intelligence et leur activité, ce qu'ils doivent en partie à la lutte obligée qui les tient constamment en éveil ; leurs œuvres, œuvres de toute sorte, réussissent fort bien d'ordinaire[3]. L'avenir est à eux, comme le présent, à condition toutefois qu'ils demeurent unis sous la direction de leurs évêques [4], lesquels donnent eux-mêmes l'exemple de la plus parfaite union.

II. Guillaume Ier, roi de **Hollande**, abdiqua en 1840; et son fils et successeur, **Guillaume II** (1840-1849), eut un gouvernement libéral. La Constitution de 1848 proclama

ont les quatre cinquièmes de la population scolaire du royaume. Les Jésuites, dans leurs 13 collèges, comptent (en 1900) plus de sept mille élèves, chiffre supérieur à la totalité des étudiants des collèges officiels (* *Ét.*, 20 oct. 1900, p. 148). — Les écoles moyennes de filles dans le royaume (en 1899) se répartissent comme suit : 41 officielles, 209 congréganistes (EGREMONT, 1899, p. 197).

1. Recensement officiel du 31 déc. 1900 : 37.905 religieux, dont 6.237 hommes (parmi lesquels 947 jésuites) et 31.668 femmes.

2. *L'Univ.*, 17 nov. 1902.

3. *EGREMONT, 1899, p. 197 sq.

4. L'archevêque de Malines et ses suffragants de Gand, Namur, Liège, Tournay et Bruges. — Cf. SAINTRAIN, *Vie du card. Dechamps*, arch. de Malines. — Sur la solide organisation des catholiques belges, voir un bon article de M. LAVOLLÉE, dans *Corr.*, 25 juill. 1903, p. 225 sq.

la liberté absolue de tous les cultes; ce qui permit à Pie IX de rétablir (1853) la hiérarchie dans le royaume (archevêché d'Utrecht et évêchés de Harlem, Bois-le-Duc, Bréda, Ruremonde). — La Hollande est restée depuis lors une terre de liberté. A l'heure actuelle, le clergé catholique, jadis spolié, reçoit un traitement du gouvernement; les diocèses et les paroisses, considérés comme personnes morales, peuvent acquérir des biens sans autorisation spéciale du gouvernement; tous les fabriciens de paroisse sont nommés et révoqués par l'évêque [1]. Les couvents se sont prodigieusement multipliés, surtout par l'arrivée de religieux de Prusse lors du culturkampf, et maintenant, hélas! par l'arrivée de religieux français. — Le pays paraît s'orienter peu à peu vers le catholicisme. Pendant que les divisions doctrinales et le défaut de natalité affaiblissent journellement les protestants, les catholiques progressent toujours. Ils n'étaient que 350.000 en 1800; on en trouve 1.800.000 en 1902, soit un peu plus du tiers de la population totale. Quoique simple minorité encore, ils se sont fait une place dans les régions du pouvoir : en 1902, ils ont 25 des leurs à la Chambre des députés (100 membres), dont un prêtre, Mgr Schaepman († 1903), prélat de la Maison du Pape, homme populaire et influent; à la même date, sur les huit ministres, trois sont catholiques pratiquants [2].

§ 419. — IRLANDE [3] ET ÉCOSSE [4]

I. L'histoire de l'Irlande, après sa conquête totale par

1. *Quest. actuelles,* 6 déc. 1902, p. 203-204.
2. *L'Univ.,* 1er mai 1902; — cf. LOUVET, *Les Missions cathol. au XIXe siècle*, p. 20.
3. V. § 258. — PERRAUD, *Études sur l'Irlande contemporaine*, 2 vol., Paris, 1862; — DE BEAUMONT, *L'Irlande*, 7e éd., 1863 (toujours cité ici d'après cette édit.); — DE LA FAYE, *L'Irlande au XIXe siècle* (1 vol., Paris, 1896).
4. Population (1901) de l'Écosse : 4.471.957 âmes; de l'Irlande : 4.456.546.

Élisabeth (1603), n'est, pendant deux cents ans, qu'un long martyrologe. Les catholiques habitants de l' « île sœur » furent traités en ilotes, dépouillés graduellement de leurs droits civils et de leurs propriétés, réduits à une misère extrême, littéralement écrasés par le gouvernement britannique. Dès la fin du XVII[e] siècle, il ne restait plus une parcelle de terre à confisquer; les protestants possédaient l'île entière, sauf un onzième, à peu près, mis entre les mains de catholiques d'origine anglaise. Le droit de propriété ne fut rendu aux catholiques d'Irlande qu'en 1782 [1]. Trois fois [2] la France essaya, par la force armée (1796-1798), de briser le joug insupportable qui pesait sur ce peuple malheureux; les trois tentatives échouèrent, elles n'eurent d'autre résultat que d'aggraver le joug. En 1800, l'île fut privée de l'ombre de Parlement dont on l'avait dotée. Définitivement [3] réunie dès lors au royaume britannique, elle dut en conséquence subir et largement rétribuer à ses frais la hiérarchie de l'Église anglicane [4]. Il est vrai qu'elle reçut en même temps le droit d'envoyer des députés au Parlement; mais comme les catholiques n'étaient pas éligibles, ce droit ne pouvait être à ses yeux d'aucune utilité.

Du sein de l'oppression générale se leva un homme, grand patriote, grand catholique, puissant en paroles et en œuvres, **O'Connell** [5] (1774-1847). Il organisa la résis-

1. De Beaumont, t. I, p. 91-92 et 167.
2. *De Beaumont, t. I, p. 188-199.
3. En quel sens? (De Beaumont, p. 202).
4. Deux archevêques et onze évêques pour soixante mille anglicans! — *Cf. Rohrbacher, l. XCI.
5. Bg. par Nemours Godré, in-12, Paris, 1890; — Baumstark (Fribourg, 1873); — Werfer (Schaffhouse, 1856). — Cf. Anatole Langlois, *O'Connell d'après sa correspondance*, dans le *Corr.*, 25 déc. 1888 et 25 janv. 1889; *Lecanuet, *Montalembert*, t. I, p. 114-126. — O'Connell mourut à Gênes sur le chemin de Rome. « Je lègue, dit-il en mourant, mon âme à Dieu, mon cœur à Rome et mon corps à l'Irlande. — Centenaire de sa naissance célébré en Irlande : *D. Chamard, *Annales eccl.*, 1875, août.

tance. Sous sa direction, les Irlandais usèrent fréquemment du droit qui leur restait de pétitionner et de se réunir. Leur *Association catholique*, constituée (1809) pour travailler à l'émancipation du pays, fut deux fois dissoute par le gouvernement; deux fois elle fut rétablie par O'Connell, dont l'indomptable persévérance vint à bout des difficultés. En 1829, sous le ministère de Robert Peel, un bill du Parlement donna aux catholiques accès aux charges publiques, leur ouvrit notamment les portes des deux Chambres. Ce premier succès, d'une grande importance, était le fruit de la campagne si bien menée par le « grand agitateur ». Les Irlandais reconnaissants envoyèrent ce dernier, trois de ses fils et plusieurs de ses parents siéger au Parlement. Et pendant que leurs députés défendaient leur cause du haut des tribunes parlementaires, eux-mêmes s'enrôlaient par milliers dans les *sociétés de tempérance* du Père Matthieu[1], capucin, s'engageant à ne jamais prendre de boisson enivrante[2]. La nation se relevait politiquement et moralement[3]. — Un autre bill (1845) reconnut à l'Église catholique le droit de posséder. Enfin le bill Gladstone[4] (1869) désétablit l'Église anglicane d'Irlande; bill exécuté en 1871, à la grande joie des insulaires catholiques, dont la misère criante[5] se trouva ainsi allégée de frais considérables.

La misère a néanmoins continué de subsister parmi eux; elle dure encore, dégénérant parfois en une véri-

1. **Études franciscaines*, tome des années 1899-1900; — Bg. par PELTIER, in-12, Paris, 1902 (265 p.).

2. Dans ce même temps, le gouvernement russe, qui monopolise les alcools, interdisait les sociétés de tempérance formées par les Polonais (LESCOEUR, *L'Église catholique en Pologne*, t. 1, p. 369 sq.).

3. En 1854, fondation de l'Université de Dublin par les soins de Newman qui en fut pendant six ans le premier recteur.

4. Bonne bg. de Gladstone par John Morley (angl.), 3 vol. (*R. H. E.*, avril 1904, p. 419); — *Cf. *Corr.*, 25 mai 1904, p. 611-642 (*Un homme d'État chrétien*).

5. DE BEAUMONT, t. I, part. 2, ch. I.

table famine[1]. C'est que, simples fermiers pour la plupart, ils ne peuvent rentrer que lentement en possession du sol de leurs ancêtres. On compte, qu'en 1863, sur les vingt millions d'acres que comprend l'île, ils n'en avaient récupéré que trois millions [2]. Ils en possèdent un plus grand nombre aujourd'hui. Mais, en somme, les acquisitions sont toujours difficiles [3]. Et c'est pourquoi le pays se dépeuple, non par défaut de naissances, mais par l'émigration. Le nombre de ses habitants, qui était en 1841 de 8.200.000, n'est plus que de 5.700.000 en 1861, et de 4.456. 546 en 1902. — Il n'y a qu'une solution de la *question irlandaise* : l'autonomie comme au Canada, autonomie politique sous la suzeraineté plus nominale que réelle de l'Angleterre. Cette solution s'impose; elle a même été sur le point de devenir une réalité, dans les derniers temps du ministère Gladstone. Encore quelques années peut-être, et le gouvernement britannique accomplira cet acte de justice réparatrice. — En attendant, il nous plaît de constater que trois siècles d'atroce persécution n'ont pas ébranlé la foi de la catholique Irlande. Les quatre cinquièmes[4] de la population demeurent très attachés au Pape, à leurs 4 archevêques, 24 évêques et environ 3.000 prêtres.

II. La calviniste **Écosse** s'ouvrit peu à peu à la liberté après le XVIII[e] siècle. Le progrès des catholiques (30.000 en 1800) a été constant depuis lors. Le rétablissement de la hiérarchie parmi eux, date de 1878; il a été le dernier acte de Pie IX et le premier de Léon XIII [5]. En 1894,

1. DE BEAUMONT, t. I, premières pages; — D. CHAMARD, *Ann. eccl.*, 1880, p. 76 sq.
2. DE BEAUMONT, t. I, p. LVIII, note.
3. DE BEAUMONT, t. II, p. 129 sq. — En 1903, loi (land-bill) facilitant le recouvrement du sol par les fermiers irlandais.
4. 3 310 028 catholiques en Irlande (*Catholic Directory for* 1904).
5. *Annales catholiques*, 1878, 6 et 13 avril, p. 19 et 57.

l'Église catholique d'Ecosse comprend six diocèses avec 506 prêtres et 514.000 fidèles [1].

§ 420. — ANGLETERRE [2]

Merveilleux progrès. — 1) Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, alors qu'en France faiblissait la puissance politique du catholicisme et montait l'incrédulité, les lois anglaises interdisant depuis 250 ans le culte catholique, reçurent quelques adoucissements. Puis nos évêques, prêtres, religieux et religieuses, réfugiés sur le sol britannique pendant les mauvais jours de la Révolution, firent avancer le gouvernement dans les voies de la tolérance par l'intérêt qu'ils surent inspirer; bien des préjugés tombèrent, au spectacle de leurs souffrances et de leurs vertus. Depuis lors, presque toutes les lois d'exception contre les catholiques ont été retirées peu à peu [3]. Et par la liberté, l'Église romaine a fait en Angleterre de magnifiques progrès. Le nombre de ses fidèles s'est élevé, en cent ans, de 40.000 à 2.000.000.

2) La conversion (1830) de George **Spencer** [4] (†1864), noble lord de Londres et curé anglican, est une des étapes de cette glorieuse résurrection. L'illustre converti

1. *Catholic Directory for 1904.*

2. AMHERST, *History of catholic Emancipation* (1771-1820), 2 vol., 1886; — *THUREAU-DANGIN, *La Renaissance catholique en Angleterre au XIX siècle*, 2 in-8, Paris; t. I, 1899; t. II, 1903; — DE MADAUNE, *Hist. de la Renaissance du catholicisme en Angleterre au XIX[e] siècle*, 1 vol., 3[e] éd., Paris, 1896; — RAGEY, *L'Anglo-catholicisme*, in-12; — ID., *La crise religieuse en Angleterre*, in-12; — ID., *Le mouvement religieux en Angleterre au XIX[e] siècle*, 3[e] éd., 3 vol., coll. « Science et Religion »; — *Ét.*, nov. 1893; mai et juin 1894; juin 1895; janv., févr., mars, septembre, oct. 1896; août 1897; sept. 1898; août et oct. 1899.

3. Combien encore misérable l'état des catholiques anglais vers 1820: NEWMAN, dans THUREAU-DANGIN, p. XIII de l'*Introduction*.

4. * DE MADAUNE, p. 43 sq.

alla se mettre à Rome sous la direction de **Wiseman**[1] (✝ 1865), directeur du séminaire anglais. Il reçut une nouvelle ordination et se consacra à l'évangélisation de ses compatriotes. Deux moyens lui parurent devoir réussir : la prière et les multiples travaux de l'apostolat. Il pria et fit prier beaucoup pour la conversion de l'Angleterre; par ses soins et ceux de Wiseman, des associations de prières se formèrent dans toute l'Europe[2]. Il mourut en odeur de sainteté dans l'Ordre des Passionistes. Son nom de religion était Ignace Spencer.

3) Dans le même temps, commençait à se dessiner le *mouvement d'Oxford*. Quelques docteurs de l'Université entreprirent d'infuser une vie nouvelle à l'Église nationale, dont l'impuissance à moraliser les fidèles et à arrêter les progrès de l'athéisme, humiliait leur foi et contristait leur zèle. Keble débuta par un discours sur l' « apostasie nationale ». Pusey et **Newman**[3] (✝ 1890) fixèrent tout particulièrement l'attention publique. On appela les réformateurs : *Puséistes; Tractariens*, parce qu'ils exposaient leurs idées dans des *tracts* répandus à profusion; *Ritualistes*, parce qu'ils voulaient le rétablissement des rites et du culte de l'Eglise romaine. L'étude consciencieuse de l'antiquité que firent ces hommes, les rapprocha du catholicisme sur nombre de points, tels que : justification, confession, présence réelle, culte des saints, des reliques et des images, Ordres religieux et vœux[4], auto-

1. Bg. par Ward, 1898; trad. de l'angl. par Cardon, 2 vol., Paris. — Sur Wiseman écolier : Ward, t. I, p. 5-6.

2. * De Madaune, p. 232 sq.

3. Mg. par Mlle Lucie Félix Faure, Paris, 1901 (c'est surtout la vie intime de Newman); — Georges Grappe, Paris, 1902; — Brémond, *Newman, Le développement du dogme catholique*, 1 vol. Paris, 1904. — Cf. de Madaune, p. 159 sq. — Son genre d'éloquence, dans Thureau-Dangin, p. 108. — Newman lisait ses sermons, et n'avait presque pas d'inflexion dans sa voix; et cependant, dit Gladstone, il exerçait « une attraction singulière ». De Madaune, p. 170.

4. En 1900, on trouve dans l'Église anglicane huit communautés religieuses d'hommes et treize de femmes; leurs membres portent

rité de la Tradition, etc. Ils ne songeaient cependant pas à se faire catholiques; ils s'efforçaient même de retenir dans l'anglicanisme ceux qu'eux-mêmes, par leurs écrits, poussaient inconsciemment vers Rome. Pusey garda cette attitude jusqu'à la fin, alléguant l'infaillibilité du Pape et le culte de la Vierge comme deux impossibilités. Le poète Keble s'arrêta, lui aussi, au seuil de la véritable Église.

4) Mais la conversion de Newman donna une vive impulsion à l'*exode* vers Rome. Newman, curé de Sainte-Marie d'Oxford, était le plus en vue des *tractariens*. Véritable génie, aussi remarquable par la puissance que par la précocité de son intelligence, il composa à lui seul 25 *tracts* sur 90; à sa mort, il laissera près de 40 volumes de controverse et d'érudition théologique [1]. S'il ne donna pas son nom au parti de la réforme, c'est qu'il ne signait pas ses *tracts*, comme Pusey. — Le premier doute sur la vérité de l'anglicanisme lui vint (1839) de la lecture d'un article [2] sur les Donatistes, dans l'excellente *Revue de Dublin*. L'auteur de l'article était Wiseman, né à Séville, d'une famille moitié irlandaise, moitié anglaise, le même qui avait reçu Spencer au collège anglais de Rome, et qui donnait alors à Londres des conférences très remarquées [3].

l'habit monacal (*L'Univers,* 30 déc. 1900). — Cf. DE MADAUNE, p. 346 sq.; — THUREAU-DANGIN, Ire partie, p. 295. — Nombre de clergymen de la Haute-Église portent la soutane, alors que les prêtres catholiques, libres du côté du gouvernement à cet égard, ne portent que la soutanelle.

1. Lire particulièrement son *Apologia pro vita sua* (Londres, 1864), traduite en français sous le titre : *Histoire de mes opinions religieuses* (Paris, 1866), et son *Histoire du développement de la Doctrine chrétienne* (trad. GONDON, Paris, 1848). — Un biographe protestant de Newman, Richard H. HUTTON, a dit (p. 230) de l'*Apologia :* « J'ose dire que ce livre a plus fait que tout le reste de la littérature religieuse de notre temps, pour abattre la défiance des Anglais à l'égard des catholiques romains, et pour amener, entre ceux-ci et les membres des autres Églises, de bonnes et cordiales relations ».

2. DE MADAUNE, p. 286.

3. Ces conférences, traduites en français, sont des chefs-d'œuvre d'éloquence, d'exégèse biblique et de raisonnement. On n'a peut-

Le mouvement d'Oxford l'avait précisément attiré dans la capitale. Comme il maniait aussi bien la plume que la parole, il publia articles et brochures pour prouver aux puséistes que la logique devait les conduire à Rome. De fait, Newman ne parvint pas à secouer le doute que lui avait fait concevoir la *Revue de Dublin*. De nouvelles études de la Tradition achevèrent de porter la lumière dans son esprit[1], et il abjura en 1845. Néophyte catholique, il se rendit à Rome, fit son noviciat à l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, prit les ordres, et rentra (1847) dans son pays pour y servir l'Église par l'étude et la prière. Deux maisons d'Oratoriens s'élevèrent par ses soins, l'une à Birmingham, l'autre à Londres : il resta dans la première, et mit à la tête de l'Oratoire de Londres un converti, le Père **Faber**, avantageusement connu par ses ouvrages ascétiques. Les honneurs de la pourpre cardinalice allèrent (1879) trouver dans sa retraite l'ancien curé de Sainte-Marie d'Oxford.

5) A la suite des conversions involontairement provoquées par les *tractariens*, Pie IX rétablit (1850) la hiérarchie : 13 diocèses[2], dont un métropolitain, celui de West-

être rien de mieux contre le protestantisme. On peut y ajouter utilement, s'il s'agit de l'anglicanisme, les *Lettres sur la Réforme* de William Cobbet (trad. fr. 1827). — Combien timides encore à cette époque les catholiques d'Angleterre : Ward, t. I, ch. vii. — Wiseman retourne à Rome en 1839, et repasse en Angleterre en 1840. Dès son arrivée à Londres, il écrit : « Salut, terre qui m'es chère d'un saint amour ! ... Vous êtes pour moi la vigne du Seigneur !... Soyez les bienvenus, travaux, persécutions, censures et mépris !... O Seigneur, apprenez-moi ce que valent les âmes et le néant de tout ce que je possède en comparaison d'une seule âme ! Bénissez, ô Seigneur, mon entrée dans la terre de mes désirs » (Ward, t. I, p. 364).

1. Ses adieux du haut de la chaire, quand il se démet de sa cure de Sainte-Marie : *Thureau-Dangin, p. 280 sq. — Il se confessa au Père Dominique, de l'ordre des Passionistes (voir la *Vie du P. Dominique,* trad. de l'it. par Labis, in-12, Tournai, 1898).

2. Cf. de Madaune, p. 406 sq. — Les anglicans prennent peur en voyant le Pape rétablir la hiérarchie ; ils jettent les cris : *Rohrbacher, XCI.l ,paragr. 2, t. XXVIII, p. 274 sq. ; De Madaune, l. IV, ch. iv.

minster, quartier aristocratique de Londres. — Wiseman fut fait tout à la fois cardinal et premier archevêque de Westminster. Il méritait ce double honneur pour les services rendus, pour son habileté comme directeur des âmes et pour son talent d'orateur et de controversiste. A son appel, les Jésuites, les Oratoriens, les Rédemptoristes, les Passionistes, les Maristes, vinrent lui offrir leurs services. Il fit bon accueil à ces utiles auxiliaires, il tint à Oscott (1852) un premier concile qui fut suivi de deux autres (1855 et 1859), il créa les œuvres nécessaires, il organisa divers services... Westminster devint un centre et un foyer de vie catholique, et il en fut de même de chacun des autres diocèses. Rien ne pouvait être plus favorable au développement du catholicisme en Angleterre.

6) Un fait, contemporain du rétablissement de la hiérarchie, accrut encore le mouvement des conversions. Un prêtre anglican, Gorham, qui ne croyait pas à la régénération par le baptême, ne put obtenir un bénéfice de son évêque : celui-ci le tenait pour hérétique. Le conseil privé de la reine, saisi de l'affaire, prit parti pour le gentleman, déclarant libre son opinion sur le baptême. Les évêques furent consternés, mais durent se soumettre : en prenant possession de leurs sièges, n'avaient-ils pas formellement reconnu [1] l'autorité souveraine du chef de l'Etat, même en matière de religion? — Il y aurait eu mieux à faire néanmoins que de se soumettre. En présence de cette nouvelle preuve que donnait l'Église nationale de son impuissance à conserver le dépôt de la révélation, il fallait rentrer dans l'Église romaine. C'est ce que firent (1851) des seigneurs laïques, des dames du grand monde, et trente ecclésiastiques anglicans, parmi lesquels Henri-William Wilberforce [2] († 1873), curé d'une paroisse qui lui donnait

1. Texte du serment, dans DE MADAUNE, p. 590.
2. Les marques de la véritable Église d'après Wilberforce : *ROHRBACHER, l. XCI, § 2.

un revenu annuel de 25.000 francs, et **Manning** [1] († 1892), archidiacre de Chichester. — Manning, prédicateur de renom, était le plus considérable, par l'intelligence, de tous ces nouveaux convertis. Il reçut la prêtrise, alla compléter ses études à Rome, et devint, après Wiseman, archevêque de Westminster [2] (1865) et cardinal (1875). On le trouve au concile du Vatican parmi les plus fermes défenseurs de l'infaillibilité pontificale. Une Université libre [3] par lui érigée à Londres, ne subsista que cinq ans (1874-79); mais il fut plus heureux dans les œuvres sociales qui remplirent les dernières années de sa vie. Ses successeurs sur le siège de Westminster, ont été : le cardinal Vaughan († 1903) et Mgr Bourne.

7) En 1904, l'Église catholique d'Angleterre (Écosse non comprise) a 16 diocèses, 3.205 prêtres et 1.500.000 fidèles [4]. Le nombre des fidèles s'accroît tous les jours et rapidement, non seulement par les naissances, mais encore par l'immigration irlandaise et par les conversions, celles-ci se chiffrant annuellement par une dizaine de mille [5]. — La véritable Église constitue ainsi en Angleterre le groupe *confessionnel* le plus considérable. Aucune des innombrables sectes [6] ne réunit un pareil nombre de croyants;

1. Mg. par HEMMER, Paris, 1897; — LEMIRE, Paris, 1893; — DE PRESSENSÉ, Paris, 1896; — V. DE MAROLLES, in-18 (XII-214 p.), Paris 1905. — John OLDCASTLE, *Memorials of Cardinal Manning*, Lond., 1903 (*R. H. E.*, janv. 1904, p. 168).
2. Son zèle, ses œuvres : *HEMMER, p. 147 sq.
3. *HEMMER, p. 224 sq.
4. *Catholic Directory for 1904.*
5. LOUVET, *Les Miss. cath. au XIXe siècle*, p. 38; — cf. EGREMONT, 1899, p. 243. — Nombre des catholiques au pouvoir en 1899 : 70 à la chambre des Communes, envoyés, 3 par l'Angleterre, les autres par l'Irlande; 31 à la chambre des lords (41, dit M. THUREAU-DANGIN, p. XVIII de l'Introduction) ; 9 dans le conseil privé; 1, le duc de Norfolk, dans le cabinet (*L'Univ.*, 19 juill. 1899).
6. 270 d'après DE MADAUNE, p. 606; 174 en 1882 d'après LOUVET, ch. II, p. 38. — En 1700, il n'y avait en Angleterre que trois ou quatre sectes, et les dissidents n'y représentaient qu'un vingtième de la popu-

pas même probablement l'Église officielle qui, divisée en *haute, basse et large*, est ouverte de fait aux doctrines les plus radicales, chacun croyant ce qui lui plaît. — Les convertis sortent pour la plupart des rangs des ritualistes, dont le nombre s'accroît tous les jours au sein de l'Eglise établie[1]. Et parmi les ritualistes, ce sont les esprits les plus cultivés, les âmes les plus nobles, les hommes les plus considérables, prêtres, docteurs, lords, qui peu à peu nous reviennent. Ils s'appellent : Spencer, Newman, Manning, Ullathorne, Faber, Wilberforce, Dalgairns, l'ex-grand maître de la franc-maçonnerie lord Ripon, etc. — Si ce mouvement continue, — et tout porte à croire qu'il ira croissant, — la totalité morale des chrétiens d'Angleterre fera retour à la vraie foi. On sait que Bossuet[2] et de Maistre[3] ont prédit une conversion générale; Spencer a renouvelé la prédiction avant de mourir[4]; *Spero fore*, a dit Newman à son tour. A l'heure actuelle, toute la catholicité semble partager cette douce confiance. De là, un peu partout, des œuvres et des prières pour hâter l'heureux événement : Associations de prières en Angleterre, non seulement parmi les catholiques, mais encore parmi les anglicans, ceux-ci demandant à Dieu la réunion des Églises[5]; institution par Léon XIII (1897) de l'archicon-

lation : la proportion est du quart en 1800, de la moitié à peu près en 1900 (Cf. *Ét.*, 20 mars 1900, p. 778 sq.).

1. Un membre de la chambre haute en 1899 a donné la statistique suivante :

Églises plus ou moins ritualistes.

en 1882,	en 1899	
332	2,026	où l'on se sert de vêtements ecclésiastiques.
9	381	où l'on emploie l'encens.
581	4.334	où l'on trouve des cierges d'autel, à la cène (*Ét.*,

20 août 1899 p. 496; cf. THUREAU-DANGIN, p. XXXIII-XLIII de l'Introduction).

2. *Variations*, fin du l. VII.
3. *Du Pape*, p. 462.
4. LOUVET, *Les Miss. cath.*, p. 39.
5. DE MADAUNE, p. 641.

frérie de *Notre-Dame de Compassion,* vaste association de prières, rayonnant, de Saint-Sulpice de Paris qui est son siège, dans toute la France et au delà; création à Rome (1898) par le même Léon XIII du collège *Saint-Bède*, pour préparer à la prêtrise ceux des convertis qui voudraient vouer leur vie dans l'état ecclésiastique à l'évangélisation de leurs compatriotes[1]; *Conférence annuelle* depuis 1888 chez les catholiques anglais, organisée autant que possible à l'instar des congrès des catholiques allemands[2]; congrès (1900) à Chester de l'association de la jeunesse catholique du Royaume-Uni (Irlande, Angleterre, Écosse)[3], remontant à 1849 et comprenant aujourd'hui dix mille membres, etc... On peut espérer que tant de bonne volonté, tant de prières feront tomber plus abondantes, du ciel, les grâces de conversion, et donneront raison à ces paroles prononcées (1890) au congrès eucharistique d'Anvers par un évêque d'outre-Manche : « Ce pays marche à grands pas vers une conversion générale... il n'y a plus de famille considérable dans laquelle ne se trouvent un ou plusieurs catholiques... dans un siècle l'Angleterre sera catholique[4] ».

§ 421. — ESPAGNE[5] ET PORTUGAL

I. Pendant tout le XIXe siècle, l'Espagne a été le théâtre de révolutions qui l'ont affaiblie politiquement et religieusement.

Napoléon, maître un moment de presque toute l'Europe,

1. *Ét., 20 mars 1899, p. 831.
2. *R. du Cl. fr., 15 novembre 1899.
3. Egremont, 1899, p. 226.
4. De Madaune, p. 641; — *cf. Thureau-Dangin, p. XLIII sq. de l'Introduction.
5. La Fuente, *Hist. eccl. de España*, 6 vol., 2e éd. 1873-75; — Berge, *Le Relèvement économique de l'Espagne*, dans le *Corr.*, 10 sept. 1904.

donna le trône d'Espagne [1] à son frère **Joseph** (1808-1814). Celui-ci, portant dans la péninsule les idées des jacobins français, supprima les Ordres religieux [2], promulgua (1812) une Constitution libérale, et affecta de donner à son gouvernement un caractère anticatholique. Son hostilité vis-à-vis de l'Église et son caractère d'étranger le rendirent odieux; si bien que les Espagnols résolurent de l'expulser; à quoi ils réussirent avec l'aide des Anglais et au prix d'une guerre désastreuse. — **Ferdinand VII** (1814-1833), remonté sur le trône de ses pères, supprima la Constitution de 1812 et rétablit, dans la mesure de son pouvoir, l'ancien état de choses. Mais tous ceux qui tenaient de près ou de loin aux idées de la révolution française, formèrent un parti d'opposition, et réussirent par la violence (1820) à imposer au monarque leurs volontés : Rétablissement de la Constitution de 1812; expulsion des Jésuites et autres religieux; suppression de la dîme; confiscation des biens d'Église; défense d'avoir des relations avec le Saint-Siège; peine de mort ou de bannissement contre les membres du clergé. Toutes les horreurs dont la France avait tant souffert désolèrent l'Espagne. Une armée de Louis XVIII délivra le roi de la domination des factieux et rétablit l'ordre (1823).

Ferdinand VII, en mourant, légua à son pays une source nouvelle et aujourd'hui encore subsistante de troubles et de divisions. N'ayant pas d'enfants mâles, il avait supprimé la loi salique introduite par son aïeul Philippe V. En vertu de cette nouvelle disposition, qu'appuyaient les libéraux, sa fille **Isabelle II**, âgée de trois ans, devint reine sous la régence de la reine mère

1. Guillon, *Les Guerres d'Espagne sous Napoléon*, in-12, Paris, 1902 (*Ét.*, 20 nov. 1902, p. 562).

2. Un dénombrement fait en Espagne en 1808 donne les chiffres suivants : 71.000 religieux répartis en 1.925 couvents d'hommes et 1.081 couvents de femmes; 60.000 prêtres séculiers sous la juridiction de 52 archevêques ou évêques (Picot, *Mémoires*, t. I, p. 122).

Christine. Les catholiques et les conservateurs crurent généralement devoir prendre parti pour don Carlos, frère du roi défunt, à qui revenait le trône d'après la loi salique. De là une ère nouvelle de persécution : on acheva la destruction des couvents et le dépouillement des églises; on élabora même et on vota, aux Cortès, une constitution civile du clergé, jamais appliquée du reste... — Sous la régence du général Espartero (1840-1843) substitué par une autre révolution à Christine, la persécution s'aggrava encore.

Le gouvernement personnel d'**Isabelle** (1843-1868) eut, dans son ensemble, un caractère réparateur. Le concordat de 1851, complété par celui de 1859, inaugura une ère de renaissance religieuse, interrompue un moment seulement (1854) par Espartero que les libéraux reportèrent au pouvoir. Les évêques revenus d'exil s'acquittèrent des devoirs de leur charge avec d'autant plus de zèle qu'ils avaient souffert davantage; les églises, les couvents, toutes les institutions ecclésiastiques se relevèrent. — Cependant les révolutionnaires ne désarmaient pas. Ils renversèrent (1868) la reine qui se réfugia en France, et promulguèrent (1869) une Constitution monarchique et libérale, reconnaissant la liberté des cultes. Alors monta sur le trône **Amédée de Savoie** [1], duc d'Aoste, deuxième fils de Victor-Emmanuel (1870-1873). Ce prince étranger, fils d'un roi excommunié, ne tarda pas à abdiquer; et l'on essaya de la république (1873-1875), période d'anarchie et de persécution. — Enfin **Alphonse XII** (1875-1886), fils d'Isabelle, s'assit sur le trône après avoir soutenu une guerre civile contre les carlistes, et sut s'y maintenir. Sous son gouvernement constitutionnel, l'Église ne fut pas en somme trop maltraitée. Elle n'a pas eu à se plaindre, non plus, de la régence de **Marie-Christine**,

1. D. Chamard, *Ann. eccl.*, 1871, p. 486.

ni encore du jeune **Alphonse XIII**[1], fils posthume d'Alphonse XII et de Marie-Christine.

Le clergé, spolié au cours du siècle, reçoit un traitement de l'État à titre d'indemnité, comme en France. Les Ordres religieux jouissent d'une liberté relative. Le peuple demeure généralement attaché à sa foi ; le 6e congrès national catholique a réuni une élite à Saint-Jacques-de-Compostelle, en juillet 1902 [2]. — Le mal du pays, c'est l'esprit révolutionnaire, entretenu dans les villes par la propagande maçonnique et protestante. A l'heure actuelle, les francs-maçons et leurs alliés, stimulés par leurs coreligionnaires de chez nous, s'agitent et poussent à la persécution[3]. Ils viennent de subir un échec sur la question des religieux. Un accord conclu (1903-1904) entre le gouvernement et le Saint-Siège porte : maintien de toutes les Congrégations présentement existantes ; nécessité désormais de l'autorisation des deux puissances, pour qu'il s'en établisse d'autres.

II. L'Église de **Portugal**[4] est sous le joug depuis le temps de Carvalho († 1782). Les troupes françaises qui occupèrent le pays (1808-1810), n'y firent que des ruines. L'administration des Anglais (1810-1821), en l'absence de la famille royale réfugiée au Brésil, ne releva pas les intérêts religieux ; et la Constitution votée par les Cortès de Lisbonne (1820), consacra un état de choses anticatholique. **Jean VI**, revenu du Brésil en 1821, mourut en 1826.

Ses deux fils, dom Pedro, qui était l'aîné, et dom Miguel,

1. Né le 17 mai 1886 ; a été majeur à seize ans. — Gaston Routier. *Le couronnement d'Alphonse XIII, roi d'Espagne*, in-8 (240 p.), Paris, 1903.

2. *L'Univ.*, 11 août 1902.

3. *Ét.*, 20 sept. 1902. — Une adresse de l'épiscopat espagnol au gouvernement, votée par le 5e congrès catholique national (Burgos, 1899), fait assez bien connaître l'état de l'Église d'Espagne (*Egremont, 1899, p. 210 sq.).

4. * Egremont, 1898.

engagèrent une guerre civile désastreuse. Le premier, déjà empereur du Brésil, s'étant désisté de la couronne de Portugal en faveur de sa fille dona Maria da Gloria, dom Miguel réclama le trône pour lui-même et parvint à s'y asseoir. Dom Pedro repassa la mer, renversa son frère (1833); et alors recommença la persécution, plus violente que jamais : emprisonnement d'évêques et de prêtres, auxquels on donna des successeurs justement suspects; confiscation des biens ecclésiastiques, avec indemnité promise et jamais accordée; suppression de tous les couvents; réglementation de l'administration des sacrements par le pouvoir civil [1], etc... La mort du tyran amena quelque détente dans la persécution.

Cette malheureuse Église s'est un peu relevée au cours des cinquante dernières années. Un certain nombre d'Ordres religieux, y compris les Jésuites, ont pu s'établir dans le pays, avec la tolérance du gouvernement [2]. Un décret du 18 avril 1901 a bien supprimé les Ordres dits contemplatifs et défendu aux autres de recevoir des novices [3]; mais ce décret n'a pas été exécuté. « Pratiquement, les congrégations continuent à exister en Portugal comme auparavant [4] ». Seulement, depuis 1901, elles sont soumises à la loi générale des associations. En somme, le catholicisme garde ses positions en face de la franc-maçonnerie qui sévit dans la région du pouvoir; la foi demeure enracinée dans le peuple; les trois archevêques (de Lisbonne, Braga, Evora) et leurs quinze suffragants du continent, membres de droit de la chambre des pairs, se réunissent une fois l'an pour s'entretenir de leurs devoirs; des œuvres de religion et de bienfaisance sont créées çà et là à l'instar de ce qui se fait ailleurs... C'est la lutte comme partout; et

1. Mal que cette persécution fit à la religion : * LECANUET, *Montalembert*, t. II, p. 161 sq.
2. * EGREMONT, 1899, p. 334 sq.
3. *L'Univ.*, 12 mai 1901.
4. * *L'Univ.*, 3 septembre 1903.

la lutte aura de bons résultats, pourvu que le clergé soit à la hauteur de sa tâche.

§ 422. — RUSSIE ET POLOGNE [1]

Long martyrologe. — I. **Catherine II** († 1796), par son despotisme, jeta dans le schisme environ huit millions de Grecs-Unis [2]. **Paul Ier** († 1801) usa de quelque tolérance; il rétablit [3], fonda [4] même des évêchés catholiques. **Alexandre Ier** († 1825) n'inquiéta pas non plus les consciences et mourut catholique [5]. Mais **Nicolas Ier** (1825-1855), reprenant les desseins de Catherine, poursuivit avec acharnement, pendant tout son long règne, l'extirpation du catholicisme. Il s'efforça d'abord par tous les moyens de détacher de Rome les Grecs-Unis de Lithuanie et de la Russie occidentale; en quoi il fut on ne peut mieux aidé par un traître, l'archevêque Siemascho [6]. Ce prélat, pen-

1. Theiner, *Vetera monum. Poloniæ et Lithuaniæ*, 1864; — Id., *Neueste Gesch. der Katholischen Kirche in Russland und Polen*, 1841; — Lescoeur, *L'Église catholique en Pologne sous le gouvernement russe* (1772-1875), 2 vol., Paris, 1876, 2e éd.; — Id., *L'Église catholique et le gouvernement russe*, in-8, Paris, 1903; — Leroy-Beaulieu, *L'Empire des Tsars et les Russes*, 3 in-8, Paris, 1881-1889; — Pierling, *La Russie et le Saint-Siège*, 3 in-8, Paris, 1896, 1901. — Gondal, *L'Église russe*, 1901, coll. « Science et Religion »; — Dom Bérengier, *Les martyrs uniates en Pologne, récits des dernières persécutions russes*, 1868; — Pelesz, *Geschichte der Union der ruthenischen Kirche mit Rom.*, t. II, 1880. — En 1902 : 135 millions de sujets, sur un territoire deux fois et demie vaste comme l'Europe.

2. Cf. Louvet, *Les Miss. cath. au XIXe siècle*, p. 80. — Sur Catherine, v. bibl. dans *Hist. génér.*, t. VII (1896), p. 516 sq.

3. Pour les rites unis, les diocèses de Poloczk, Luck et Brest; pour les Latins, l'archevêché de Mohilew avec cinq évêchés suffragants.

4. Varsovie, qui sera archevêché à partir de 1817.

5. Il vint secrètement à Nice, avec l'impératrice Élisabeth, pour abjurer le schisme entre les mains d'un Jésuite (Louvet, *Les Miss. cath.*, p. 76).

6. Un autre archevêque, Siestrencewiez, avait été le bras droit de Catherine II pour la ruine du catholicisme.

dant les douze premières années de son épiscopat, nomma aux postes les plus élevés des ecclésiastiques qu'il espérait pouvoir gagner à ses secrets desseins ; deux évêques s'unirent à lui ; et en 1839 les trois « Judas » proclamèrent leur union et celle de leurs diocésains à « l'Église orthodoxe ». L'exil en Sibérie et le knout eurent raison de toutes les résistances. Deux millions de fidèles furent ainsi entraînés au schisme.

II. Les **Polonais**, en 1830, deux mois après l'insurrection de Bruxelles et quatre mois après celle de Paris, essayèrent de ressaisir leur indépendance. Vains efforts ! « Dieu est trop haut et la France trop loin », dirent-ils, quand ils se virent écrasés (sept. 1832). Il s'ensuivit une recrudescence de furieuse persécution [1]. Grégoire XVI, qui trompé par la diplomatie russe avait condamné (1832) l'insurrection en termes d'une sévérité extrême [2], éleva la voix (1842) pour venger les droits méconnus de la conscience et de la liberté : sa protestation ne changea rien à la situation. Un concordat conclu en 1847 à la suite d'un voyage de Nicolas à Rome (1845), resta également lettre morte ; le martyre de la Pologne se prolongea. L'abbesse Macrine Mieszlawska [3], qui parvint à s'échapper et alla mourir à Rome en passant par Paris, nous a laissé le récit détaillé des souffrances de ses compatriotes. C'est une des pages les plus émouvantes de l'histoire de l'Église.

Alexandre II (1855-1881) continua la politique de son père : *Russifier et décatholiciser* la Pologne. Son despotisme amena les insurrections de 1861 et 1863 [4], qui furent cruellement réprimées : on fusilla ou l'on déporta en Sibérie des multitudes de prêtres et de moines. Pie IX dé-

1. A la suite de cette insurrection, « la Pologne fut ruinée par les confiscations, dépeuplée par les déportations, décimée par les supplices ». DE LA GORCE, *Hist. du second Empire*, t. IV, p. 416.
2. * LECANUET, *Montalembert*, t. I, p. 311 et 354.
3. * ROHRBACHER.
4. * LA GORCE, *Hist. du second Empire*, t. IV, l. XXVII.

nonça à l'univers l'inhumanité du czar; Montalembert la flétrit éloquemment par son écrit *Une nation en deuil.* Mais que pouvaient ces voix isolées et désarmées contre un gouvernement pour qui la force primait le droit? — En 1866, l'insolence de l'ambassadeur russe à l'égard du Pape, au Vatican, amena la rupture des rapports diplomatiques entre Saint-Pétersbourg et la cour romaine. Un rapprochement tenté depuis entre Léon XIII et **Alexandre III** (1881-1894), n'a eu qu'un médiocre succès. Toutefois le jeune **Nicolas II** (1894) paraît disposé à suivre une politique plus équitable. Il a donné maintes preuves de la modération de son esprit; récemment encore il autorisait des couvents polonais à recevoir des novices (16 oct. 1899)[1].

III. Quel est l'avenir de la religion en Russie[2]? L'État fait des efforts désespérés pour recruter des adhérents à son Église et pour les conserver : jusqu'en 1905, tout schismatique passant au catholicisme perdait ses droits civils, et sa famille était tenue de le dénoncer. L'Église officielle ne comprend cependant que la moitié des sujets de l'immense empire; et cette moitié va diminuant au lieu de s'accroître. La haute classe glisse dans l'incrédulité, quand elle ne fournit pas des recrues au catholicisme : au cours du XIX[e] siècle, des centaines de ses membres se sont faits catholiques, et ont pris volontairement le chemin de l'exil pour vivre selon leur conscience[3]. L'hérésie se propage dans le peuple; le nihilisme fait des recrues dans tous les rangs de la société; les sectes (plus de cent déjà)[4] vont se multipliant. Ce qui reste encore

1. *L'Univ.,* 16 oct. 1899.
2. * V. § 99, IV, 2.
3. LOUVET, *Les Miss. cath. au XIX siècle*, p. 76.
4. Sur la secte des Doukhobors, qui a pris naissance à la fin du XVIII[e] siècle, voir *Tolstoï et les Doukhobors*, onvrage trad. du russe par BIENSTOCK, Paris, 1902 (*L'Univ.*, 2 novembre 1902). — * Ivan STCHOUKINE, *Le suicide collectif dans le Rasskol russe*, in-16, 129 p., Paris, 1903.

d'unité est appelé à disparaître, malgré la toute-puissance spirituelle et temporelle des empereurs. La guerre russo-japonaise de l'heure présente y aidera peut-être. Déjà un ukase vient de proclamer la liberté des cultes (1905). — La désagrégation de l'Église nationale ouvrira, pour les catholiques, une ère de conquête. Mais, en attendant, la persécution, qui plus d'une fois les a affaiblis au profit du schisme, aura vraisemblablement des retours offensifs. Ils sont actuellement six millions, héros et martyrs pour la plupart comme leurs ancêtres, répartis dans douze diocèses dont sept en Pologne.

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE HORS L'EUROPE. MISSIONS [1]

§ 423. — L'ARMÉE DES MISSIONNAIRES, SES RESSOURCES

Le XVIIIe siècle avait été fatal à l'œuvre des missions. La controverse des rites malabares et chinois, la suppression de la Compagnie de Jésus, l'affaiblissement de la foi sous l'influence du philosophisme et la Révolution de 1789, lui portèrent des coups dont elle se ressentit douloureusement. En 1800, on ne comptait déjà plus que trois cents missionnaires. — Au XIXe siècle, l'œuvre se relève comme tant d'autres institutions religieuses, et prend un merveilleux essor : effet de l'inépuisable fé-

1. V. § 2, VI. — *Missiones catholicæ ritus lat. cura Congr. de prop. fide descriptæ in a. 1886*, Rome, 1886; — LOUVET, *Les Missions catholiques au XIXe siècle*, in-4, Lille, 1898; — KANNENGIESER, *Les Missions catholiques*, in-12, Paris; — EGREMONT, *L'année de l'Église*, 1898, 1899, 1900; — BAUNARD, *Un siècle de l'Église de France* (1800-1900); — H. DE BARENTON, *La France catholique en Orient*, in-8, Paris, 1902 (*Q. H.*, juill. 1902, p. 360); — ROUVIER, S. J., *Loin du Pays* (1895); — *Annales de la Propagation dela foi* (depuis 1834); — *Les Missions catholiques* (revue hebdom., publiée à Lyon depuis 1869); — HENRION, *Hist. générale des Missions catholiques depuis le XIIIe siècle* (Paris, 1847); — MARSHALL, *Les Missions chrétiennes* (trad. de l'angl., 2 vol., 1865); — *Hist. universelle des Missions françaises* (*Ét.*, 5 nov. 1898); — JULLIEN, S. J., *La nouvelle Mission de la Compagnie de Jésus en Syrie* (1831-1895); — PIOLLET, S. J., *Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle;* le t. V a paru en 1902, Paris.

condité de l'Eglise, servie, dans l'espèce, par les modernes facilités des voyages sur terre et sur mer [1].

Ce renouveau de vie catholique dans les pays infidèles, se rattache à diverses institutions dont voici les principales :

Il nous reste d'abord deux legs du passé : le Collège et la Congrégation de la Propagande [2] à Rome, et le séminaire des Missions-Étrangères à Paris. Ce dernier, rétabli en 1805, reçoit tous les jours de nouveaux accroissements; il compte actuellement douze cents membres. Son histoire est celle du dévoûment poussé jusqu'à l'héroïsme. On trouve neuf des siens sur les quarante-neuf martyrs [3] béatifiés en 1900 par Léon XIII [4]. — Des séminaires semblables à celui des Missions-Étrangères ont surgi sur divers points de l'Europe : à Dublin[5] avant 1850, à Milan (1850), à Gênes (1855), à (1857); Bruxelles nous a donné (1863) la *Congrégation du Cœur Immaculé de Marie*, entretenant (1904) 142 missionnaires en Mongolie et au Kansou, 62 au Congo [6]; l'Angleterre a le séminaire de Mill Hill, fondé (1866-69) sous les auspices du cardinal Manning, par Vaughan, depuis cardinal archevêque de Westminster; la Hollande, depuis 1875, a la *Société du Verbe divin* [7] (à Steyl, diocèse de Ruremonde); à Rome, il y a

1. * BAUNARD, p. 434-5.

2. *La propaganda e la conversione dei suoi beni immobili*, 2 vol., Rome, 1885.

3. Les quarante autres bienheureux sont des prêtres ou des fidèles indigènes.

4. Le compte rendu officiel de la Société des Missions-Étrangères de Paris porte, pour l'année 1902 : 1.236 missionnaires et 625 prêtres indigènes exerçant leur apostolat sous la direction de 35 évêques. — Celui de 1903 porte : 38.321 baptêmes d'adultes; 490 conversions d'hérétiques; 131.736 baptêmes d'enfants païens (*Ann. P. F.*, juill. 1904, p. 312).

5. Collège de *Tous les Saints*, près Dublin.

6. *Ann. P. F.*, mars, 1905.

7. **L'Univ.*, 5 septembre 1898; — *Dict. th.* de VACANT, art. *Autriche*, col. 2611.

une quinzaine de maisons analogues... Total, en 1895 : cinquante séminaires relevant de la Propagande pour l'œuvre des Missions [1] et fondés pour la plupart au XIXe siècle [2]. — Nombre d'instituts religieux, anciens et modernes, ajoutent à leurs œuvres multiples celle de l'évangélisation des infidèles : en tête, les Franciscains; puis viennent les Jésuites avec (en 1899) leurs trois mille six cent soixante-dix missionnaires [3]. N'oublions pas enfin les Frères et les Sœurs appliqués aux écoles et à d'autres services. Et nous trouvons ainsi une armée de missionnaires catholiques, comprenant, en l'an 1900 : treize mille prêtres dont les deux tiers français, cinq mille Frères dont les quatre cinquièmes français, plus de cinquante mille Sœurs dont dix mille indigènes et les quatre cinquièmes des autres françaises [4].

Tous ces ouvriers évangéliques vivent de privations, de souffrances, et de quelques ressources recueillies par la charité catholique. Nous avons déjà mentionné plusieurs des associations qui leur viennent en aide, la *Propagation de la Foi* et la *Sainte-Enfance* [5]. Signalons encore l'*Œuvre des Écoles d'Orient* [6], fondée (1856) après la guerre de Crimée par le baron Cauchy [7], et les asso-

1. Sur ce nombre 50, plusieurs maisons ne forment des missionnaires que pour l'intérieur de l'Europe.

2. LOUVET, *Les Miss. cath.* (fin de l'ouvrage). — Cf. § 446.

3. *Ét.*, 20 févr. 1899, p. 552.

4. LOUVET (fin de l'ouvrage); — Cf. *Ét.*, 5 janvier 1901. — Cette statistique donne raison à G. KURTH (*Clovis*, t. I, p. XVII, 2e éd.) : « Le génie franc... brûle sous la cendre des révolutions; il reste plein de chaleur et de vie, et quand on y porte la main, on sent palpiter l'âme du monde. La foi catholique n'a pas de centre plus radieux, et la civilisation ne peut pas se passer de la race franque ».

5. § 407, 3.

6. Depuis sa fondation, l'œuvre a recueilli 13.388.000 francs, dont 13.212.000 francs de provenance française (BAUNARD, p. 429).

7. Augustin Cauchy, admis le second à Polytechnique avant seize ans, entré le premier à l'école des Ponts et Chaussées, ingénieur à vingt ans, membre de la *Congrégation* depuis le 3 avril 1808 et de l'Académie des sciences depuis 1816.

ciations de *Saint-Léopold* en Autriche (1839), de *Saint-Louis* en Bavière (1843), de *Saint-François-Xavier* à Aix-la-Chapelle (1832), de *Saint-Boniface* à Paderborn (1849) [1], de *Saint-Pierre Claver,* à Salzbourg (1894)... Cette dernière, fondée par la comtesse Ledochowska, ne recueille des aumônes que pour les missions d'Afrique. Son bulletin mensuel, l'*Écho d'Afrique,* était déjà rédigé en cinq langues dès l'année 1900 [2].

§ 424. — AMÉRIQUE

I. **Dominion Anglais.** — Au nord de l'Amérique et des États-Unis, on trouve le *Dominion anglais.* C'est une confédération de 8 États comprenant une population de 5.500.000 âmes[3]. Un Parlement (Chambre et Sénat) siège à Ottawa, ainsi qu'un gouverneur général, ce dernier envoyé par l'Angleterre. — La neutralité du pouvoir, neutralité bienveillante depuis 1840, est assurée à l'Église. Celle-ci n'en demande pas davantage. La liberté lui suffit pour faire de constants progrès dans le pays. En 1800, elle n'y avait qu'un évêque et 137.000 fidèles; en 1904, on y trouve 8 archevêques, 21 évêques, 4 vicaires apostoliques et une préfecture, 20 congrégations de prêtres, 8 de Frères, 63 de religieuses, les Universités de Québec [4], de Montréal et d'Ottawa, toutes les œuvres catholiques, et environ 2.500.000 fidèles [5]. — Cet accroissement continu provient surtout de l'immigration irlandaise, et davantage encore de l'extraordinaire fécondité des familles franco-canadiennes, où il n'est pas rare de compter des familles de dix, vingt et vingt-cinq en-

1. HERGENROETHER, t. VIII, 185.
2. **Ét.*, 5 décembre 1900, p. 635 sq.
3. 5.338.833, d'après le recensement de 1901 (*L'Univ.,* 14 avril 1902).
4. Quatre Facultés : Théologie, Droit, Médecine, Arts. — 331 étudiants en 1902 (*Corr.,* 25 mai 1902, p. 740).
5. *Dict. th.* VACANT, art. *Canada,* col. 1482 sq.

fants. Le Canada n'avait que 63.000 colons français, quand il passa (1760)[1] à l'Angleterre; en 1890, par le seul fait de la natalité, il en a 1.200.000. « Dans un siècle, si ce mouvement continue dans les mêmes proportions, il y aura, dans l'Amérique du Nord, un peuple de vingt millions d'âmes, peuple français et catholique, ayant notre foi, parlant notre langue, et nous regardant comme ses frères[2] ».

II. **États-Unis**[3]. — 1) L'Église des États-Unis progresse bien plus rapidement encore que celle du *Dominion*. Lorsque fut érigé (1789) à Baltimore son premier siège épiscopal[4], elle n'avait que quelques milliers d'adhérents, moins de 50.000; en 1900, sur une population de soixante-douze millions d'âmes[5], elle en a 10.129.677, sans compter les sept millions et demi des Philippines et de Porto-Rico récemment annexés[6]. La moitié au moins des dix millions sont irlandais, un quart allemands, les autres de provenance diverse[7]. L'accroissement du nombre de

1. Le patriotisme de Voltaire s'en consola facilement : « A quoi bon, écrivait-il, se chamailler pour quelques méchants arpents de neige? ». LOUVET, p. 246.

2. LOUVET, ch. XIII.

3. CLAUDIO-JANNET, *Les États-Unis contemporains,* 5e éd., 2 vol. 1889; — BANCROFT, *Histoire des États-Unis*, trad. de l'angl. par VERBOUKOVEN, 9 vol.; — P. LEROY-BEAULIEU, *Les États-Unis au XXe siècle,* 1 vol., Paris. — CARLIER, *La République américaine*, 4 vol. 1890; — Vte DE MEAUX, *L'Église catholique et la liberté aux États-Unis,* 1 vol., 1893, Paris; — F. KLEIN, *Au pays de la « Vie intense »*, in-12, Paris, 1904; — ANDRÉ, *Le Catholicisme aux États-Unis,* 2 in-12, Paris, 1905, coll. « Science et Religion »; — DORCHESTER, *Christianity in the United States,* nouv. éd., New-York, 1895.

4. Siège primatial pour tous les États-Unis, depuis 1858.

5. L'immigration surtout européenne aux États-Unis est considérable et constante. En 1901-1902 (l'année commençant au 1er juill.), le chiffre des immigrés, presque tous européens, s'élève à 648,743 (*Corr.*, 25 oct. 1903, p. 241).

6. ANDRÉ, *Dict. th.* VACANT, art. *Amérique*, p. 1062.

7. DE MEAUX, p. 51.

catholiques se fait donc principalement par l'immigration. Les conversions apportent d'ailleurs un appoint considérable : on en compte une moyenne de trente mille par an[1].

2) Plus de 80 évêques dirigent en ce moment cette florissante Église. Libres d'entraves gouvernementales[2], soit dans leur recrutement, soit dans leur ministère, ils se réunissent quand ils veulent. Ils ont le synode diocésain annuel, le concile provincial triennal; outre cela, une réunion annuelle de tous les archevêques. Trois conciles nationaux ont déjà été tenus (1852, 1866 et 1884)[3]. La dernière réunion de tout l'épiscopat a eu lieu en 1889, pour la célébration du centième anniversaire de la fondation de l'Église nationale, sous la présidence de Mgr Gibbons, cardinal archevêque de Baltimore et huitième successeur du premier évêque Caroll[4].

3) Les prêtres, auxiliaires nécessaires des évêques, ont été longtemps en nombre insuffisant et presque tous étrangers. Fait malheureux qui explique la défection de plusieurs millions[5] de catholiques et fils de catholiques, passés peu à peu à l'irréligion ou aux sectes. De là vient aussi que, dans les campagnes, nécessairement plus négligées, l'Église compte proportionnellement moins d'adhérents que dans les villes. — Cet ancien état de

1. C'est le chiffre donné par le card. GIBBONS, dans un article du *Catholic Mirror,* janv. 1898 (EGREMONT, 1898, p. 445; cf. le *Dict. de th.* de VACANT, art. *Amérique,* p. 1067).

2. Le gouvernement des États-Unis décharge des contributions ordinaires les établissements de charité catholiques. — Sans adhérer à aucune confession particulière, il professe officiellement le christianisme (*LOUVET, p. 263-264; TANQUEREY, dans le *Dict. de th.* de VACANT, art. *Amérique,* p. 1051).

3. *Conciliorum plenariorum Baltimorensium I-III Acta et Decreta,* 3. vol.. Baltimoræ, 1867-86. — * Cf DE MEAUX, p. 148.

4. *Souvenir volume of the centennial celebration and catholic Congress,* 1889. — Vte DE MEAUX, *Un centenaire catholique aux Étas-Unis,* dans le *Corr.*, 10 avril 1890, p. 83-103

5. *LOUVET, ch. XIV, p. 265.

choses tend à s'améliorer de jour en jour. Nombre de séminaires ont été fondés dans les États et à l'étranger, tout le long du XIXe siècle, à l'instar de celui de Baltimore qui remonte à 1790. En 1900, celui de Rome compte de 60 à 80 élèves, celui de Louvain 80 à 90 [1]... Et c'est ainsi, qu'à la même date (1900), le clergé des États-Unis comprend 11.636 prêtres séculiers ou réguliers [2]. Ce nombre est encore trop faible; mais, comme il va croissant, il y a lieu de croire que bientôt le clergé même rural pourra se suffire. — Beaucoup de ces prêtres, séculiers et réguliers, font partie d'une vaste association dont le but est de travailler à la conversion des « non-catholiques ». L'œuvre se rattache à une société qui jouit de la personnalité civile dans l'État de New-York, et qui centralise les fonds, reçoit dons et legs. On a compté 645 retours de l'hérésie, à la suite de 17 missions [3].

4) Presque toutes les Congrégations religieuses de l'Europe occidentale ont des fondations aux États-Unis [4]. Les Petites-Sœurs des pauvres y multiplient leurs établissements (24 en 1890); les Rédemptoristes s'y occupent principalement des Allemands; les Jésuites, près de 2.000 [5], y mènent de front toutes les œuvres. — Deux Congrégations indigènes ont droit ici à une mention spéciale : l'une [6], création d'Elisabeth Seton [7] († 1821), a été unie en 1849 aux Sœurs de saint Vincent de Paul; l'autre, celle des *Paulistes,* a été instituée par le Père Hecker [8], un converti du protestantisme comme Élisabeth

1. ANDRÉ, *Dict. th.* VACANT, art. *Amérique,* p. 1069.
2. ANDRÉ, *ibid.,* p. 1062.
3. *L'Univ.*, 10 juillet 1902. — Un séminaire a été fondé (1904) à Washington pour la formation de ces missionnaires de l'intérieur.
4. DE MEAUX, p. 151. — *Dict. th.* VACANT, art. *Amérique,* p. 1067.
5. 1360, dit M. de Meaux (p. 153), qui a écrit en 1893.
6. *Sœurs de la Charité de Saint-Joseph.*
7. Bg. par Mme DE BARBEREY, in-8, Paris, 1868 (*Corr.*, t. XLIII, p. 24); — une autre trad. de l'angl. par BABAD (Paris, 1857).
8. Bg. par ELLIOT, de la même Congrégation ; a été trad. en français. — MAIGNEN, *Le Père Hecker est-il un saint?* in-12, Paris, 1898.

Seton. Ces derniers, dont beaucoup anciens protestants, réussissent à merveille dans l'œuvre des conversions; ils ramènent annuellement à l'Église, de trois à cinq cents hérétiques... Pour résumer, l'Église des États-Unis, en 1900, possède 45 congrégations d'hommes et 95 de femmes, dont 36 d'origine française [1], soit plus de 20.000 religieux ou religieuses [2].

5) Cette Église a pour elle l'avenir. Elle est jeune, vivante, active. Au souffle de la liberté, elle se développe plus rapidement qu'aucune secte; elle compte même autant de fidèles régulièrement pratiquants que toutes les sectes réunies [3]. Son activité s'étend à tous les intérêts vitaux du catholicisme :

La moitié de ses dix mille *églises* ont été bâties dans les trente-cinq à quarante dernières années [4]. Nommons la superbe cathédrale de Saint-Patrick [5], à New-York, une des villes les plus populeuses (2 millions) et les plus catholiques [6] des États. — Sa *presse* est représentée en 1900 par 158 journaux hebdomadaires, 67 publications mensuelles, dix feuilles quotidiennes et six grandes revues [7]. — Ses *écoles* prospèrent. L'Université libre de Washington, inaugurée (1889) en présence du président Harrisson [8], a (1900) les trois facultés de théologie, de philosophie et de droit, en attendant celle de médecine, et groupe (1902) les scolasticats des Maristes, des Pères

1. André, *Dict. th.* Vacant, art. *Amérique*, p. 1067.
2. Louvet, en 1898, trouve 42 familles de religieux réunissant 3.500 membres, et 60 familles de religieuses comprenant 16.000 membres (ch. xiv, *in fine*).
3. Cf. Louvet, p. 302.
4. Cf. de Meaux, p. 247.
5. A été bâtie en 1858-1863; a coûté 20 millions de francs.
6. En 1904 : 511.505 catholiques avec 85 églises (*Catholic Directory for 1904*).
7. André, *Dict. th.* Vacant, art. *Amérique*, p. 1070.
8. Un autre président de la république, Cleveland, avait assisté à la pose de la première pierre (De Meaux, p. 1-23).

de Sainte-Croix, des Paulistes, des Sulpiciens, des Franciscains, des Dominicains, etc.[1]; l'Université de Georgetown, fondée en 1789 et dirigée par les Jésuites, a une faculté de médecine et une autre de droit; l'Université de Notre-Dame dans l'Indiana, remontant à 1842, est dirigée par les Pères de Sainte-Croix et compte (1904) 900 élèves[2]. Nous ne ferons qu'une remarque au sujet des petites écoles[3] : les conciles de Baltimore défendent aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles plus ou moins neutres de l'État, quand ils ont l'école libre à leur portée[4].

6) Une autre communion grandit à côté de l'Église catholique : c'est celle des **Agnostiques**[5] (incrédules), aboutissement naturel du protestantisme et de ses interminables divisions. Ainsi paraît devoir s'accomplir la prophétie de Tocqueville[6] : qu'il n'y aura un jour, aux États-Unis, que « deux parts, les uns sortant entièrement du christianisme, et les autres entrant dans l'Église romaine ». — Le recensement officiel de 1890 porte : 120 sectes, plus 150 congrégations ne relevant d'aucune secte[7]. Les **Mormons**[8] forment un des groupes confession-

1. *L'Univ.*, 10 juin 1902.
2. F. KLEIN, *Au pays de la « Vie intense »*, dans *Corr.*, 10 avril 1904, p. 158.
3. On en compte 4.001 en 1903, fréquentées par 986.088 enfants (F. KLEIN, dans le *Corr.*, 10 juill. 1904, p. 156).
4. LOUVET, ch. XIV.
5. Le nombre de ceux qui, extérieurement du moins, adhèrent aux diverses sectes chrétiennes, s'accroît en proportion plus que celui des agnostiques (TANQUEREY, *Dict. th.* VACANT, art. *Amérique*, p. 1075; cf. *Un siècle*, 1800-1900, t. I, p. 166); mais comme les sectes réduisent de plus en plus les articles de leurs symboles, le jugement porté par de Tocqueville demeure vrai : le protestantisme recule devant le rationalisme et devant le catholicisme.
6. *De la Démocratie en Amérique*, t. II, 1re partie, ch. VI.
7. TANQUEREY, *Dict. th.* VACANT, art. *Amérique*, p. 1074.
8. Mg. par OHLAUSEN, 1856; — BUSCH, 1869; — VON SCHLAGINTWEIT, 1874.

nels les plus curieux. Leur fondateur (1825), Joseph Smith, publia un livre, prétendu complément de l'Evangile, qu'un ange, disait-il, lui avait fait découvrir dans un lieu caché. On y lit que les dix tribus du royaume d'Israël émigrèrent en Amérique; que plusieurs de ces émigrés furent gagnés au Christianisme par Jésus-Christ lui-même; mais qu'au IVe siècle les juifs non convertis firent périr ceux de leur race qui étaient devenus chrétiens. Le prophète Mormon, échappé seul au massacre avec son fils, aurait eu des révélations célestes qu'il aurait consignées dans le livre miraculeusement découvert. — La secte est florissante en Amérique, et a des adeptes en Europe, surtout en Angleterre et en Danemark. On pratique chez elle une certaine communauté des biens, même la polygamie nonobstant un bill de 1882 qui l'interdit.

III. **Mexique.** — Le Mexique, possession espagnole jadis, république fédérative indépendante depuis 1829, a douze millions d'habitants [1], catholiques pour la plupart. Les guerres et les révolutions sans fin dont ce pays a souffert pendant presque tout le XIXe siècle, ont été très préjudiciables à l'Église, surtout sous les présidents Comonfort († 1863) et Juarez († 1872). Napoléon III envoya [2] une armée pour protéger ses nationaux. Il s'ensuivit la création d'un empire mexicain avec l'archiduc Maximilien [3] d'Autriche pour empereur. Mais le malheureux souverain fut pris et exécuté (1867) par Juarez, qui rétablit la république et rouvrit l'ère de la persécution.

A l'heure actuelle [4], et depuis un certain nombre d'an-

1. Vingt pour cent de race européenne; quarante-deux pour cent de race métisse; trente-huit pour cent de race indienne pure. Lors de la conquête, le Mexique avait 16 millions d'Indiens (LOUVET).
2. LA GORCE, *Hist. du second Empire*, t. IV, l. XXV.
3. *Ét.*, 20 avril et 20 mai 1904.
4. *EGREMONT, 1899, p. 469 sq.

nées, l'Église mexicaine se prend à espérer. Quoique toujours dépouillée et ne recevant aucune indemnité de l'État qui est plus ou moins inféodé à la franc-maçonnerie, elle a une vie intense : six archevêques et vingt-deux évêques (1899); concile provincial annuel depuis 1895; quatre Facultés de théologie et de droit canonique; écoles libres en face des écoles officielles et soi-disant neutres; Ordres religieux, y compris les Jésuites; pas de ville importante qui n'ait son journal catholique. Toutes les œuvres françaises, y compris celles du *catéchisme* et du *bulletin paroissial,* réussissent dans le pays : terre française, il est vrai, où la bonne société parle notre langue. — A Guadeloupe, village situé à une lieue de Mexico, est un sanctuaire national depuis une apparition (1831) de la Vierge. La piété catholique, qui y conduisit l'empereur Maximilien et l'impératrice avant leur entrée dans la capitale, a dépensé des millions pour l'embellir et l'enrichir. En 1895, la statue de Notre-Dame y a reçu les honneurs d'un couronnement solennel, imposante cérémonie où l'on vit 40 évêques, plus de 1.000 prêtres et près de 100.000 fidèles [1].

IV. **Amérique du Sud.** — L'Amérique du sud échappe, dès le premier quart du XIX[e] siècle, à la domination espagnole et portugaise. La suppression des Jésuites, l'invasion de la franc-maçonnerie européenne et l'émancipation des États-Unis avaient préparé l'indépendance; le grand agitateur Bolivar († 1830) et quelques autres l'accomplirent. Le Portugal perdit le Brésil en 1822-31; l'Espagne toutes ses possessions, de 1808 à 1825, sauf Porto-Rico et Cuba [2] que les États-Unis lui ont enlevés dans la récente guerre de 1898.

1. *L'Univ.*, 12 juin 1899.
2. Cuba, en 1902 : 1 archevêché, Santiago (depuis 1803); 1 évêché, la Havane (depuis 1787); 311 prêtres; 201 paroisses; Université à la Ha-

L'ère des révolutions, œuvre des francs-maçons, a suivi l'émancipation; elle dure encore pour le malheur des États et de l'Église. — La république de l'**Equateur** (1.400.000 habitants, à peu près tous catholiques) réalisa presque, pendant quelques années, l'idéal d'une république chrétienne. Son président, Garcia Moreno[1] (1859-1875), releva le pays sous le double rapport matériel et moral, appela les Jésuites, favorisa l'enseignement, aida à la conversion des Indiens, ce qui lui valut de mourir assassiné, en exécution d'un décret rendu par les loges de Para. Quelque temps après le crime, les catholiques ressaisirent le pouvoir. Mais ils l'ont perdu de nouveau en 1897. Et depuis lors, l'Église est persécutée dans ce pays[2]. — Le **Brésil**, empire indépendant après 1822-31, république avec séparation de l'Église et de l'État depuis 1889, a 16 millions d'habitants presque tous catholiques, disséminés sur un territoire dont l'étendue approche de celle de l'Europe. La vie chrétienne y est très affaiblie; ce qui s'explique non seulement par l'action de la franc-maçonnerie qui atteint une partie même du clergé, mais encore par l'étendue du pays. Le seul diocèse de Para[3], avant 1894, représentait un tiers de l'Europe; et il est plus d'une paroisse dont la superficie égale celle de toute la France. Comment exercer le ministère dans de telles conditions[4]? — Les trois millions d'habitants du **Pérou** sont presque tous catholiques, de même les deux millions trois

vane, dirigée par les Jésuites; 1.600.000 âmes (*L'Univ.*, 29 septembre 1902). — V. le Bref de Léon XIII réorganisant l'Église de Cuba, dans *Le Canoniste contemporain*, juill.-août 1903.

1. Bg. par Berthe, 6e édit., 2 in-8, Paris, 1890.
2. *Cl. Fr.*, avril 1902, p. 239.
3. Il a été dédoublé en 1894. Manaos est le chef-lieu du nouveau diocèse.
4. Dix-huit évêques et deux métropolitains au Brésil. — Il y a des raisons d'espérer que l'Église du Brésil se relèvera (*Dict. th.* Vacant, art. *Amérique lat.*, p. 1100). — État de la mission des PP. du Saint-Esprit sur l'Amazone en 1902 (*Corr.*, 25 sept. 1902, art. de M. Latappy).

cent mille de la **Bolivie**; de même les trois millions cinq cent mille du **Chili**[1]. La **Patagonie** est évangélisée depuis 1875 par les Salésiens, fils de Dom Bosco. En 1900, on y comptait déjà cent mille catholiques sur deux cent cinquante mille habitants[2].

V. **Épilogue**[3]. — On trouve dans toute l'Amérique plus de trente millions de catholiques et un peu plus de deux cents diocèses. Les Églises du nord, en lutte avec les protestants, sont pleines de jeunesse et de vie, progressent tous les jours. — Mais l'état des autres n'est pas aussi satisfaisant. Dans presque toute l'Amérique latine sévit la persécution bureaucratique et hypocrite de la franc-maçonnerie, soufflant l'esprit révolutionnaire et athée, et faisant plus de mal à la religion que n'en ferait la persécution sanglante. Depuis quelques années, les catholiques, çà et là, paraissent se préparer pour une vigoureuse résistance. Des religieux arrivés d'Europe, Jésuites (635 en 1888), Franciscains, Dominicains, Lazaristes, Picpuciens, Salésiens, plus d'un millier en tout, prêtent au clergé séculier le concours de leur ministère. Des évêques se sont rendus à Rome, pour se concerter dans un concile (mai 1899), sous l'inspiration immédiate du Saint-Siège, en vue d'une action commune : ils y étaient 53, représentant les Églises latines d'Amérique (sud, centre et Mexique), soit 104 sièges épiscopaux. Daigne Notre-Dame de Capacabana[4] bénir ces efforts. La contrée où a été cueillie jadis sainte Rose de Lima, peut produire encore beaucoup de fleurs de sainteté.

1. On écrit du Chili à *L'Univers*, n° du 11 mai 1901 : « Le clergé (du Chili) est exemplaire, actif et prédicateur. Les conversions des protestants sont assez fréquentes, surtout parmi les résidents anglais. Ceux que l'on décide à prier la Vierge une fois sont perdus pour l'hérésie ».
2. *Dict. th.* VACANT, art. *Amérique latine*, p. 1098.
3. *LOUVET, ch. XVI, *in fine*.
4. Sanctuaire très vénéré dans toute l'Amérique du Sud.

§ 425. — AFRIQUE[1]

L'Afrique septentrionale avait eu, au ve siècle, jusqu'à 800 évêchés, groupés autour d'Alexandrie et de Carthage. En 1800, on n'y comptait plus que quelques milliers de catholiques : sept mille de divers rites en Égypte, huit mille dans les bagnes d'Alger, de Tunis et du Maroc; et c'était tout. Aujourd'hui il y a sur le continent noir une quinzaine de diocèses, sans compter les vicariats et préfectures apostoliques, et près de trois millions de catholiques[2], chiffre qui s'accroît de jour en jour.

La France, en prenant possession de l'Algérie (1830), fit tomber les fers des chrétiens, introduisit un peu de liberté; et la liberté profita à l'Église qui compte actuellement 600.000 fidèles sur les rives africaines de la Méditerranée. — Toute la côte, du Maroc[3] à l'Égypte en passant par le Cap, est évangélisée depuis une cinquantaine d'années. Les catholiques y sont déjà au nombre de plusieurs centaines de mille au Cap et cinq mille au Transvaal[4]. Les

1. Piolet, t. V, *Missions d'Afrique*, 1902, Paris; — Le Roy, *La Désorganisation de la famille africaine dans nos colonies, causes et remèdes*, dans le *Corr.*, 10 juin 1902; — Id., *Les Missions des Pères du Saint-Esprit*, dans *Ann. P. F.*, juill. 1904; — G. Renouard, *L'Ouest-Africain et les Missions catholiques. Congo et Oubanghi*, in-8, Paris, 1904; — Bg. du card. Lavigerie, par Baunard, 3e mille, 2 in-8, Paris 1896; — Klein, 1891. — V. bibl. dans le *Dict. th.* de Vacant, art. *Afrique*.

2. L'Afrique, en 1890, a 140 millions d'habitants, dont 2.655,920 catholiques; 36.000.000 musulmans; 97.000.000 fétichistes; 400.000 Juifs. Ces chiffres sont empruntés à Fournier de Flaix, *Statistiques des religions*, Rome, 1890. — *Cf. *Dict. th.* de Vacant, art. *Afrique*.

3. *Sur le Maroc, v. les *Questions actuelles*, 24 janv. 1903.

4. Les Boers, que l'Angleterre vient de réduire sous le joug (1902) pour avoir leurs mines d'or, formaient dans la région du Cap deux républiques indépendantes. Leur origine est franco-hollandaise. En 1650, un certain nombre de Hollandais se rendirent au Cap, envoyés par la Compagnie des Indes pour le ravitaillement des vaisseaux; ils y furent rejoints en 1688 par 300 huguenots français réfugiés en Hollande. De là un peuple nouveau, qui s'est multiplié rapidement (60.000 âmes en 1800; 500.000 en 1900). — Les catholiques, chez eux, ont été privés du

Pères Blancs font merveille au centre. En 1903, leur mission de l'Ouganda compte 80.000 fidèles, et 150.000 catéchumènes [1] n'attendant, pour recevoir le baptême, que la fin de leurs quatre années de probation. — Les Jésuites travaillent (depuis 1844) avec succès à Madagascar [2], terre française, qui compte avec les îles voisines environ 400.000 catholiques... C'est peu, en regard de ce qui reste à faire; c'est beaucoup si l'on songe aux progrès réalisés depuis moins de cent ans.

Le paganisme fétiche du noir continent recule tous les jours devant deux forces : le Christianisme et l'islamisme [3]. Humainement parlant, les musulmans doivent l'emporter : leur religion s'accommode assez bien à la dégradation morale des populations. De plus le climat généralement est meurtrier pour les missionnaires catholiques, tous européens; et l'on n'a guère réussi jusqu'à ce jour à recruter des prêtres parmi les indigènes, quoiqu'un séminaire ait été fondé à Naples (1865) dans ce but. Mais ces considérations ne décourageront pas l'apostolat catholique, qui compte principalement, pour réussir, sur le secours de Dieu.

§ 426. — ASIE

I. **Turquie** [4]. — En 1900, on trouve dans la *Turquie d'Asie* 700.000 catholiques dont 25.000 [5] en Terre sainte;

droit de propriété jusqu'en 1868. Depuis lors, se sont établis dans le pays : les Oblats de Marie, les Oblats de Saint-François de Sales, les Trappistes, les Petits Frères de Marie, les sœurs Dominicaines, etc.

1. *Ann. Prop. foi,* mai 1903, p. 191.

2. Piolet, S. J., *Douze leçons à la Sorbonne,* sur Madagascar, in-8, Paris, 1898.

3. Melchior de Vogüé, *Spectacles contemporains* (1891), chapitre des « Indes noires ».

4. 25 millions de sujets, dont 8 millions appartenant aux différents cultes chrétiens.

5. Savoir 13.620 catholiques latins, 5.500 melchites et autant de

il n'y en avait que 400.000 en 1800. Dans la *Turquie d'Europe,* ou plutôt dans la péninsule des Balkans, on en compte à la même date 700.000 encore [1] dont 15.000 à Constantinople; ils n'étaient que 250.000 en 1800. — L'apostolat, dans l'empire ottoman, est contrarié en bien des manières : les intérêts de la politique, les tracasseries des schismatiques, le fanatisme musulman, l'influence de la Russie et l'or de l'Angleterre sont autant d'obstacles à l'œuvre des conversions. Le catholicisme gagne néanmoins du terrain, quoique lentement : la hiérarchie a été rétablie presque partout, les Congrégations religieuses européennes entretiennent de nombreux établissements scolaires et de charité; l'Université de Beyrouth, dirigée par les Jésuites, est fréquentée par plus de 600 élèves, alors qu'elle avait débuté (1803) avec 13; et ses diplômes de doctorat en médecine, délivrés depuis 1888, sont officiellement reconnus depuis 1899 dans l'empire et en France [2]. — Les convertis sortent du schisme ou de l'hérésie, presque pas de l'islam et pour cause. Pendant des siècles les lois ont défendu, sous peine de mort, aux musulmans de se faire chrétiens : peine appliquée encore à deux Turcs en 1854, et remplacée depuis 1855 par le bannissement. La vieille haine des sectateurs de Mahomet pour les chrétiens subsiste toujours, éclatant de temps à autre d'une manière terrible. En 1821, les Turcs massacrèrent à Constantinople le patriarche Grégoire, son synode et environ 30.000 chrétiens, ce qui amena une insurrection et l'indépendance (1830) de la Grèce [3]. En

maronites (BAUNARD, *Un siècle de l'Égl. de Fr.*, p. 437). — Cf. CONIL, *Jérusalem moderne,* 1894.

1. Cf. baron D'AVRIL, *La Bulgarie chrétienne ;* — MALET, *En Macédoine,* dans *Corr.*, 25 févr. et 10 mars 1903.

2. **Ét.*, 20 août 1900, p. 505; — cf. DU LAC, S. J., *Les Jésuites*, p. 337, in-12, Paris, 1901 (8e éd.).

3. Le royaume de Grèce, en 1901, a une population d'à peine 2 millions d'âmes, dont près de 40.000 catholiques (*L'Univ.*, 8 déc. 1901).

1860, 40.000 Maronites furent massacrés par les Druses, avec la complicité des Turcs [1]. Plus récemment encore, 100.000 Arméniens ont péri (1896) [2] dans des massacres organisés sous les yeux du sultan. Il est vrai toutefois, qu'en temps ordinaire, par la volonté formelle de l'Europe, les cultes chrétiens jouissent d'une certaine liberté dans l'empire. Les processions, interdites dans les principales villes de France, se font à Constantinople avec la plus grande solennité.

L'avenir du catholicisme dans l'empire turc dépend de la solution que recevra la question d'Orient. Si les tsars de Russie venaient s'établir à Constantinople [3], ce serait pour un temps, avec la rupture de l'équilibre européen, la persécution dirigée contre tous les établissements catholiques. Mais c'est là une prévision ou une crainte purement humaine. La Providence a ses desseins que nous ignorons. Ce qui est sûr, c'est que les empires passent et que l'Église demeure.

II. La mission de **Perse** (10 millions d'âmes) a été reprise en 1840 par les Lazaristes. Dans ce pays, le nombre des catholiques s'est élevé de quelques centaines à 10.000 en cinquante ans.

III. **L'Inde** [4] (300 millions d'âmes) avait en 1700

1. *LOUVET, p. 120.

2. Victor BÉRARD, *La politique du sultan* (*Q. H.*, juill. 1897, p. 348); — LEPSIUS, *L'Arménie et l'Europe,* in-8, Lausanne (bonne étude); — **Ét.*, part. bibliogr., 30 avril 1896; — *Annales de la Propag. de la foi,* mai 1896, p. 221.

3. L'Allemagne, en ce moment, est en train, dans un but politique, d'accaparer la presque totalité des chemins de fer de la Turquie (V. CHÉRADAME, *La Question d'Orient : la Macédoine, le chemin de fer de Bagdad,* in-18, Paris, 1903).

4. *LOUVET; — BAUNARD, p. 440; — SUAU, S. J., *L'Inde Tamoule,* in-8, Paris, 1901 (*Bull. crit.,* 15 avril 1902).

2.500.000 catholiques. Ce nombre, tombé à 500.000 en 1800, s'est relevé depuis : actuellement il dépasse 2 millions, et il s'accroît tous les jours. Léon XIII a restauré et complété (1886) la hiérarchie dans le pays, après avoir mis fin au long schisme portugais [1]. En 1896, on y compte 1.600 prêtres indigènes, 800 missionnaires et 3.000 Frères ou Sœurs, sous l'autorité (en 1899) de 8 archevêques et de 20 évêques. C'est toute une armée qui travaille à la gloire de Dieu, et avec un succès que rend plus sensible encore l'échec du protestantisme. En cent ans, 32 sociétés anglaises ou américaines n'ont attiré au « pur Évangile » guère plus d'un million [2] d'âmes. Cependant aucune des ressources humaines ne leur a manqué, ni la faveur déclarée du gouvernement britannique, ni l'argent : elles ont reçu annuellement, pour l'Inde seule, des subsides s'élevant à 12.000.000 de francs.

IV. Dans l'**Indo-Chine**, pays évangélisé par les missionnaires des Missions-Étrangères de Paris, le nombre des catholiques s'est élevé en cent ans (1800-1900) de 300.000 à 1.000.000, malgré la terrible persécution de 1885-1886 qui a fait 35.000 martyrs [3].

V. La **Chine** [4] (quatre à cinq cents millions d'âmes) est

1. *Louvet. — Bussière, *Hist. du schisme portugais dans les Indes*, Paris, 1854.

2. C'est le chiffre donné par les recensements protestants (Egremont, 1899, p. 511).

3. *Corr.*, 10 novembre 1889, p. 381-428.

4. H. Cordier, *Hist. des relations de la Chine avec les Puissances occidentales* (1860-1902), t. III, in-8, Paris, 1902 (*Bull. crit.*, 5 mai 1903, p. 226); — De Pélacot, *Expédition de Chine de 1900 jusqu'à l'arrivée du général Voyron*, in-8, Paris, 1903; — ‡ Allier, *Les troubles de Chine*, Paris, 1901; — Gaillard, *Variétés sinologiques. Nankin d'alors et d'aujourd'hui : Aperçu historique et géographique*, in-8, 1903 (*Ét.*, 5 mars 1904, p. 705 sq.); — Onésime Reclus, *L'Empire du Milieu*, in-8, Paris, 1903 (*Q. H.*, oct. 1904, p. 699).

restée jusqu'à ce jour rebelle à l'apostolat. La haine et l'orgueil des lettrés entretiennent l'aversion du peuple pour le Christianisme. De là des massacres, des incendies, des brigandages qui, de temps en temps, détruisent ou ruinent les jeunes chrétientés du pays. — En 1899, un acte important a été accompli : l'empereur a reconnu officiellement la religion catholique dans la totalité de ses immenses États. Le décret donne au Pape le nom d'empereur de la religion catholique, et assimile, pour la dignité, les évêques aux vice-rois et aux gouverneurs de province, les simples missionnaires aux mandarins. Cet acte sans précédent, dont à distance on attendait beaucoup de bien, était-il destiné à endormir les catholiques, au moment même où se préparaient les sinistres événements que l'on sait? En 1900, des révolutionnaires, dits *Boxeurs,* ont couvert de sang et de ruines les chrétientés du pays, avec la complicité du gouvernement ; deux cent quarante étrangers et trente mille[1] chrétiens indigènes ont été massacrés ; Mgr Vic a écrit que, dans son vicariat apostolique du Kiang-Si oriental, les pertes s'élevaient à deux millions de francs... — Les *causes* de ce retour de barbarie sont en partie anciennes : haine de l'étranger, action des sociétés secrètes, blessures faites à l'amour-propre national par les conquêtes politiques des puissances européennes[2]. Les *conséquences* ont été, entre autres, de rendre sensible l'assistance que Dieu prête à son Eglise : tous les chrétiens massacrés auraient pu se sauver par l'apostasie, ils ont préféré la mort; et des infidèles se sont cette année-là même convertis par milliers [3], remplaçant avec avantage les quelques malheureux (2 pour cent d'après Mgr Favier [4]) qui avaient renié Jésus-Christ par

1. Chiffres fournis par l'enquête qu'ont fait faire les ministres des puissances (1901) (*L'Univ.*, 15 mars 1901).
2. *Ét.,* 20 juill. et 20 août 1900.
3. *L'Univ.*, 1er avril 1901.
4. *Annales de la Propag. de la Foi,* janv. 1901.

attache à la vie présente. On se rappelle le mot de Tertullien : *semen est sanguis christianorum.*

L'Église, au XVII[e] siècle, avant la malheureuse controverse des *Rites,* avait en Chine huit cent mille fidèles. En 1800, ce nombre était tombé à deux cent mille. Aujourd'hui, il s'élève de nouveau à près de 700.000[1].

VI. **Japon** [2]. — L'Église du Japon, noyée dans le sang au XVII[e] siècle, n'a pu être ressuscitée qu'au XIX[e]. Des missionnaires s'établirent d'abord (1861) dans quelques ports, à la faveur de traités de commerce, sans pouvoir d'ailleurs exercer leur ministère à l'égard des indigènes. En 1865, ils élevèrent, à Nagasaki, une chapelle en l'honneur des 26 martyrs japonais que Pie IX venait de canoniser (1862)[3]. A cette occasion, ils reçurent des confidences de chrétiens dissimulés : ils apprirent que des milliers de Japonais gardaient caché dans leur cœur le trésor de la foi[4]. Pie IX, aussitôt averti, institua une fête, toujours célébrée depuis, pour perpétuer le souvenir de l'heureuse découverte. Par malheur, le gouvernement, renseigné à son tour on ne sait comment, recommença la persécution. En cinq ans (1868-1873), six à huit mille chrétiens furent déportés, deux mille périrent en prison, et un certain nombre dans les supplices. Les ambassadeurs des puissances européennes protestèrent énergiquement; et le pouvoir, abrogeant les vieilles lois d'intolérance, accorda la liberté des cultes.

1. Cf. EGREMONT, 1899, p. 534.

2. BELLESSORT, *La société japonaise,* Paris, 1902 ;—Pierre LEROY-BEAULIEU, *La Rénovation de l'Asie* (Sibérie, Chine, Japon), 3[e] éd. 1901 ; — DUMOLARD, *Le Japon politique, économique et social*, Paris, 1903 ; — SAITO-KASHIRO, *La protection ouvrière au Japon*, Paris, 1900 ; — MARIN, *M[gr] Midon, évêque d'Osaka*, in-8, Paris, 1901 ; — MARNAS, *La Religion de Jésus ressuscitée au Japon dans la seconde moitié du XIX[e] siècle,* 2 in-8, Paris, 1897. — Population : quarante-six millions d'âmes en 1899.

3. En 1867, Pie IX béatifia deux cent cinq autres martyrs japonais.

4. *Annales de la Propag. de la Foi*, t. XL, p. 117 sq.

Une nouvelle ère commença dès lors pour les missions du Japon. Les missionnaires catholiques se livrèrent, dans le pays, à tous les travaux de l'apostolat ; de même, à côté d'eux, des ministres protestants et des popes russes, qui s'étaient soigneusement tenus à l'écart tant qu'il y avait eu danger à paraître. Léon XIII y établit la hiérarchie en 1891 : un archevêché, Tokio ; trois évêchés suffragants : Nagasaki, Osaka et Hokodata [1]. On relève en 1899 les chiffres suivants : catholiques, cinquante-quatre mille ; schismatiques russes, vingt-trois mille ; protestants, quarante mille appartenant à trente-six sectes différentes [2].

VII. La **Corée** [3], comme le Japon, a été largement arrosée du sang des martyrs, même au XIXe siècle. Depuis quelque vingt-cinq ans, la prédication de l'Évangile y jouit d'une certaine liberté ; c'est dire qu'elle porte des fruits. On y a compté cinquante-trois mille catholiques en 1904 ; ils n'y étaient que six mille, cent ans auparavant.

§ 427. — OCÉANIE [4]

1) Dans la **Malaisie**, les îles Philippines, possession es-

1. Depuis, une préfecture apostolique a été détachée d'Osaka.
2. EGREMONT, 1899, p. 544. — Nos missionnaires du Japon publient journaux, revues et brochures pour l'évangélisation du pays (Cf. *Cl. Fr.*, juin 1904, p. 137 sq.).
3. Population : quinze millions en 1904. — * FAUVEL, *La Corée*, dans *Corr.*, 10 févr. 1904.
4. TOURNAFOND, *Hawaï : histoire de l'établissement du catholicisme dans cet archipel*, 1877 ; — JOUET, *La Société des missionnaires du Sacré-Cœur dans les vicariats apostoliques de la Mélanésie et de la Micronésie*, 1888 ; — Dom BÉRENGIER, *La Nouvelle Nursie*, 1 vol., Paris, 1878 (colonie bénédictine en Australie) ; — L. VIGOUROUX, *L'Évolution française de l'Australasie*, in-12, Paris, 1902. — En 1902 : cinquante millions d'habitants sur un territoire dont les trois quarts et plus appartiennent à l'Angleterre (*Q. act.*, 27 déc., 1902, p. 317).

pagnole jusqu'en 1898, ont une population presque toute catholique de plus de huit millions d'âmes. Il est à craindre que leur conquête violente par les États-Unis ne profite pas à la religion [1]; — L'islam domine dans les autres îles malaisiennes, où l'Église ne compte guère plus de cinquante mille fidèles.

2) Les Anglais possèdent, depuis à peu près un siècle, l'Australie, la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande, trois contrées désignées par le nom moderne d'**Australasie** [2]. En s'y établissant, ils cherchèrent à détruire la population indigène, non à la civiliser. Et c'est pourquoi les naturels, qui étaient un million et demi en Australie, n'y sont plus que trois cent mille, relégués dans des terres arides et incultes où ils s'éteignent dans le vice et la misère; il n'en reste plus un en Tasmanie, et seulement une quarantaine de mille dans la Nouvelle-Zélande qui en avait quatre cent mille il y a cent ans. Par contre, les Anglais se propagent prodigieusement dans ces mêmes îles. En 1890, on en comptait déjà deux millions quatre cent mille dans la seule Australie.

Sans se montrer aussi durs aux missionnaires catholiques qu'aux indigènes, les nouveaux maîtres ne les laissèrent pas d'abord exercer librement leur ministère. La liberté arriva enfin; et aujourd'hui, après quelque soixante-dix ans d'apostolat, l'Église compte dans ses rangs un quart de la population australasienne, soit un million de fidèles et plus de vingt diocèses. Si le progrès continue dans les mêmes proportions, l'Australie, véritable continent, égal en étendue aux quatre cinquièmes de l'Europe,

1. Léon XIII a réglé la nouvelle situation de l'Église des Philippines par la bulle *Quæ mari sinico* du 17 septembre 1902. — Valentin Marin y Morales, *Ensayo de una sintesis de los trabajos realizados por las Corporaciones religiosas españolas de Filipinas*, 2 in-4, Manille (on y trouve de précieux renseignements sur l'influence de la religion et du clergé aux Philippines).

2. *Concilia Australiæ*, in Coll. Lac., t. III, p. 1039 sq.

réserve d'agréables surprises aux historiens ecclésiastiques de l'avenir.

3) Les îles de la **Polynésie**, vers la fin du XIXe siècle, ont une population de 3.500.000 païens, 300.000 protestants de sectes diverses, et 100.000 catholiques. La supériorité du nombre des protestants tient à ce que leurs prédicants ont généralement précédé les missionnaires catholiques. Ces derniers, venus bien plus tard, progressent, malgré tout, plus que leurs rivaux. Les résultats obtenus en peu de temps, font bien espérer de l'avenir.

4) L'Océanie dans son ensemble, paraît s'orienter vers le catholicisme. Ouverte à l'influence européenne depuis un siècle seulement, sauf la Malaisie plus anciennement connue, elle se laisse initier à l'Évangile par les Picpuciens, les Maristes, les Prêtres du Sacré-Cœur d'Issoudun et autres missionnaires. Nommons : le bienheureux **Chanel**[1], mariste, martyrisé dans l'île de Futuna (1841) ; le Père **Damien**, picpucien, qui se dévoua au soin des lépreux dans l'île de Molokaï, et succomba au fléau après douze ans d'un héroïque dévoûment. L'église que ce dernier éleva pour ses chers malades, a été depuis remplacée par une autre plus vaste, inaugurée en 1900 devant un millier de lépreux[2]. En 1901, on trouve dans cette île, appliqués au soin des malades, trois prêtres, cinq frères coadjuteurs et six religieuses franciscaines[3].

§ 428 — ÉPILOGUE : LES PROGRÈS DU CATHOLICISME AU XIXe SIÈCLE

L'impression générale qui se dégage des pages précédentes, c'est l'ascension du catholicisme dans les cent dernières années. L'Église s'est ressaisie peu à peu, quelques

1. Bg. par BOURDIN, in-8, Paris, 1867.
2. *Annales des Sacrés-Cœurs*, décembre 1900.
3. *L'Univ.*, 20 août 1901.

années après la tourmente révolutionnaire de la fin du XVIII[e] siècle, et a repris sa marche en avant sur les deux hémisphères. Il n'y a d'exception qu'en Russie où la liberté étouffe sous la tyrannie habituelle du pouvoir. Dans les vieilles nations catholiques de l'Europe, le progrès est vivement contrarié, toujours incomplet, mais réel néanmoins. Partout ailleurs, surtout dans les pays de langue ou de domination anglaise, les vents favorables enflent les voiles de la barque de Pierre. Oui, après dix-neuf siècles, l'Église est toujours jeune, débordante de vie. En dépit des prophéties toujours démenties et de l'opposition acharnée de la libre pensée et de la franc-maçonnerie; malgré l'apostasie officielle des faux politiques et des gouvernements; malgré les tempêtes et les révolutions déchaînées à travers le monde; malgré la persécution tantôt ouverte, tantôt et plus souvent hypocrite qui sévit constamment dans la plupart des États; malgré la conjuration de toutes les passions humaines et des puissances de l'enfer, elle continue de remplir avec fruit la mission qu'elle tient de son divin fondateur : *posui vos ut eatis et fructum afferatis*. Rien n'arrête sa marche lente mais sûre vers la conquête pacifique du monde.

« La hiérarchie catholique restaurée ou créée en Angleterre, en Écosse, en Hollande, dans les Balkans, aux Indes, au Japon, au Canada, aux États-Unis et dans l'Australasie; les vieilles Églises orientales réorganisées et rattachées au centre de l'unité par de nombreuses délégations apostoliques et le rétablissement des patriarcats de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie; plus de 250 nouveaux sièges épiscopaux, près de 200 nouveaux vicariats ou préfectures apostoliques; le continent noir, l'Asie centrale, les îles perdues de l'Océanie s'ouvrant pour la première fois à la prédication des apôtres du Christ; et pour dire le mot qui résume tout, plus de **vingt-cinq millions de nouveaux chrétiens** devenus les sujets de la Propagande qui en comptait à peine cinq millions il y a un siècle :

voilà des résultats acquis, palpables, indéniables, qui montrent qu'au cours de ce siècle, l'apostolat catholique n'a pas tout à fait perdu son temps [1] ».

1. Louvet, *in fine*. — En 1904, la population du globe est évaluée à 1.539 millions, dont 762 millions de monothéistes, 550 millions de chrétiens, et plus de 264 millions de catholiques (* Cf. *Ann. P. F.*, juill. 1904, p. 308).

CHAPITRE V

VIE INTELLECTUELLE DE L'ÉGLISE

SECTION PREMIÈRE

ÉCOLES ET ÉCRIVAINS

§ 429. — ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES [1]

« Le XIX[e] siècle, dont l'incomparable activité intellectuelle s'est exercée dans presque toutes les directions possibles, aura surtout exploré la Nature et l'Histoire, fait progresser les sciences physiques et la connaissance du passé du genre humain. Dans ces deux branches il s'est fait certainement plus de travail que dans toutes les autres à la fois » [2]. Nous n'avons pas à parler des sciences profanes, qui ne rentrent pas assez directement dans le cadre de cette histoire. — Le caractère dominant des études ecclésiastiques demeure ce que l'a fait la révolution religieuse du XVI[e] siècle : controversiste et apologétique. En France et en Italie, nos écrivains s'appliquent tout particulièrement à défendre la révélation contre les attaques de l'incrédulité [3]. Les catholiques allemands combattent

1. *Péchenard, *De l'Éducation au XIX[e] siècle*, dans *Cl. Fr.*, janv. 1900 ; — Baudrillart, *Le Renouvellement intellectuel du Clergé de France au XIX[e] siècle*, dans *Corr.*, 22 janv. 1903 (en broch., Paris 1903) ; — Sertillanges, *La situation présente du catholicisme en France au point de vue intellectuel* (1902, dans la *Revue thomiste*) ; — Hurter, *Nomenclator literarius*, t. III.

2. Hogan, dans le *Canoniste contemporain*, juin 1899.

3. De là, entre autres œuvres, les *Congrès scientifiques internatio-*

tout à la fois l'incrédulité et le protestantisme. Les catholiques anglais, malgré leur petit nombre, font bonne figure dans leur polémique contre les anglicans qu'ils ramènent peu à peu à l'Église romaine...

Le mouvement intellectuel fut faible tout d'abord au sein de l'Eglise. Il avait déjà beaucoup souffert de l'influence rationaliste et joséphiste du XVIIIe siècle. La Révolution et les guerres qui s'ensuivirent lui portèrent les derniers coups ; la tempête révolutionnaire renversa les institutions scolaires partout où elle fut déchaînée. Quand un peu d'ordre eut été rétabli, l'Église, *éternelle recommenceuse*, s'efforça de relever les écoles. Tâche difficile, car les hommes capables étaient rares, les ressources pécuniaires faisaient défaut, et par-dessus tout manquait la liberté [1], les États modernes tendant d'ordinaire à prendre la direction de l'enseignement à tous ses degrés.

§ 430. — RÉGIME SCOLAIRE

I. **En France** [2], le flot de la Révolution emporta les universités (plus de 20), les 900 collèges et les petites éco-

naux des catholiques, inaugurés par Mgr d'Hulst, et tenus à Paris (1888, 1891), Bruxelles (1894), Fribourg (Suisse, 1897), Munich (1900). Sur ce dernier, v. *R. H. E.*, oct. 1900.

1. * Pour la France, v. TAINE, *Le Régime moderne*, t. II (*L'École*).

2. L. GRIMAUD, *Hist. de la liberté d'enseignement en France depuis la chute de l'ancien régime jusqu'à nos jours*, in-8, Paris, 1898 (th.); — Alfred DES CILLEULS, *Hist. de l'enseignement libre dans l'ordre primaire en France*, in-8, Paris, 1898 (depuis les origines de la France); — E. GOSSOT, *Essai critique sur l'enseignement primaire en France de 1800 à 1900*, in-8, Paris, 1901 (*R. H. E.*, janv. 1902, p. 129); — BURNICHON, dans les *Ét.*, 20 oct. 1899; — LECANUET, *Montalembert*, t. II, p. 138 sq.; — ‡ H. MICHEL, *Notes sur l'enseignement secondaire*, in-12, Paris, 1902 (*Bull. crit.*, 15 janv. 1902 ; ne s'étend qu'à la troisième république); — CHABOT, *Hist. de l'enseignement secondaire dans le département du Rhône de 1789 à 1900* (*Q. H.*, juill. 1902, p. 366).

les : institutions dotées, en très grande partie, d'une vraie gratuité dont bénéficiaient la plupart des écoliers [1]. Pendant dix ans (1791-1801), les dix-neuf vingtièmes des enfants demeurèrent privés de toute instruction [2]. Le premier empire monopolisa à son profit tous les degrés de l'enseignement [3]. La Restauration garda, tout en l'améliorant au point de vue religieux [4], un monopole qu'elle n'avait pas eu l'odieux de créer, n'émancipa de la tutelle universitaire que les petits séminaires [5]. La Charte de 1830 promit la liberté d'enseignement sans restriction. Mais le gouvernement de Louis-Philippe ne se hâtant pas de la donner, les catholiques comprirent qu'il fallait la conquérir, et ils se mirent à l'œuvre. En 1833, la loi Guizot accorda la liberté de l'enseignement primaire; elle exemptait même du service militaire les Frères instituteurs, et tenait pour équivalente aux brevets académiques la lettre d'obédience que les Frères et les Sœurs recevaient de leurs supérieurs. La seconde république nous a donné (1850) la liberté de l'enseignement secondaire [6]; et la troisième

1. Desplagnes, dans la *Revue cath. des Institutions et du droit*, déc. 1885, p. 500.

2. L'obligation imposée aux instituteurs des deux sexes, de prêter serment à la Constitution civile du clergé, amena la fermeture d'un très grand nombre d'écoles. *Cf. Sicard, *L'Éducation morale et civique avant et pendant la Révolution.*

3. Voici les trois premiers articles du décret impérial : I. L'enseignement public, dans tout l'empire, est confié exclusivement à l'Université. — II. Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'Université et sans l'autorisation de son chef. — III. Nul ne peut ouvrir d'école ni enseigner publiquement sans être membre de l'Université et gradué par l'une de ses facultés.

4. *Taine, *Le Régime moderne*, t. II, p. 238 sq. de la 3e éd. in-8.

5. *Thureau-Dangin, *Mon. de Juill.*, t. III, p. 417.

6. V. § 407, 4 ; — Follioley, *Montalembert et Mgr Parisis*, in-18, Paris, 1901 ; — Lecanuet, *Vie de Montalembert*, t. II.

En 1865 : Petits sém. et coll. eccl., 54.000 élèves.
— Lycées et coll. de l'État, 64.000.
En 1887 : Petits sém. et coll. eccl., 73.000.
— Lycées et coll. de l'État, 90.000.

république, la liberté de l'enseignement supérieur (1875), bientôt suivie de la création des Universités libres de Lille, Paris [1], Lyon, Angers et Toulouse [2]. Depuis 1875, les catholiques luttent contre les jacobins du Parlement pour la conservation de ces trois précieuses libertés.

En même temps ils s'efforcent de réparer le mal que fait, depuis la république *gréviste*, la déchristianisation progressive de l'enseignement officiel [3]. De là leur zèle pour la création d'écoles populaires libres : Paris en a 200 en 1896, recevant 76.000 enfants [4] ; le reste de la France en a en proportion. Et c'est ainsi, qu'en 1889, deux millions d'enfants de France reçoivent l'enseignement primaire catholique [5]. — Malgré tout, les enfants fréquentant les écoles dites neutres de l'État sont encore nombreux, surtout depuis le ministère Combes. Pour les atteindre, on a créé partout des œuvres : *patronages* pour écoles laïques, *catéchistes volontaires*, etc. Paris, au lendemain de la promulgation des lois de laïcisation, eut son Association de dames catéchistes, dont le nombre s'élève, en 1899, à 2.500 catéchisant 26.500 enfants : noble exemple suivi dans la plupart des diocèses de France. A Lyon, 250 jeunes gens catéchisent (1898) un millier d'enfants [6]; dans le diocèse de Mende, 300 catéchistes volontaires de l'un et de l'autre sexe remplissent (1902) le même ministère auprès de 3.000 enfants...

Impossible cependant de donner l'instruction religieuse

En 1900 : Petits sém. et coll. eccl., 91.140.
— Lycées et coll. de l'État, 81.321.
(Taine, *Régime moderne*, t. II, p. 250 et 255 de la 3e éd. in-8 ; — Baunard, *Un siècle de l'Égl. de Fr.*, p. 126).

1. Pisani, *La maison des Carmes* (1610-1875), Paris ; — Péchenard, *L'institut catholique de Paris* (1875-1901), in-8, Paris, 1901.

2. Cf. les *Bulletins* respectifs de ces divers établissements.

3. V. §410, 4.

4. A. de Broglie, *Discours* prononcé à l'Assemblée générale des écoles chrétiennes libres (Paris, 1896).

5. *L'Univ.*, 17 janv. 1900.

6. * *Cl. Fr.*, 15 déc. 1899, p. 167.

à tous les enfants, ni de la donner suffisamment en dehors de l'école. Conséquence : les rapports officiels constatent une ascension croissante de la criminalité enfantine [1]. De 1881 à 1894, la progression du suicide chez les mineurs a été de 175 pour cent, presque le triple en moins de quinze ans [2]! Le témoignage des hommes renseignés et les faits ne laissent aucun doute sur la principale cause du mal. « A Paris, écrit M. Fouillée en 1897, sur cent enfants poursuivis, on en trouve deux à peine qui soient sortis d'une école religieuse. Sur cent enfants, détenus à la Petite-Roquette, l'école congréganiste n'en fournit que onze, l'école laïque 87 » [3]. — On pourrait faire des remarques analogues sur d'autres groupements scolaires où l'influence du prêtre est contrariée, plus ou moins neutralisée par des prédicants d'impiété : le niveau moral y est peu élevé [4]. C'est que le développement intellectuel, excellent, dit Guizot, quand il est uni au développement moral et religieux, « tout seul, devient un principe d'orgueil, d'insubordination, d'égoïsme, de danger pour la société » [5]. La

1. *Fouillée, dans *R. des D.-M.*, 15 janv. 1897; — Lamarzelle, *La Crise universitaire*, dans *Corr.*, 10 déc. 1899; — — Baunard, *Un siècle de l'Égl. de Fr.*, p. 328-329; — Joly, *L'enfance coupable*, 1904, Paris (Biblioth. d'Écon. sociale).

2. Baunard, p. 328.

3. *R. des D.-M.*, art. cité, p. 426. — Cf. Tavernier, *La morale et l'esprit laïque*, 1 vol., Paris, 1903.

4. *Cf. Taine, *Régime moderne*, t. II, p. 214 (3e éd. in-8); — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VI, p. 279. — M. d'Haussonville a écrit dans *Le Gaulois*, 23 déc. 1902 : « Bien peu (d'élèves de son temps) échappaient à une pourriture précoce... Il en était, et il en sera, je crois, toujours ainsi, malgré tous les efforts qu'on pourra faire dans tous les lycées, collèges, pensionnats, où la surveillance des enfants, qui doit s'exercer de jour et de nuit, de nuit surtout, sera confiée non point à des hommes obéissant à une pensée de dévoûment moral et religieux, mais à des jeunes gens en mal d'arriver ou à des déclassés en peine de trouver un gagne-pain. Partout où il y aura des *pions*, comme nous disions au collège, les enfants seront des pommes » dont l'agglomération engendre la pourriture ».

5. *Journal officiel* de la Chambre des députés, 2 mai 1833.

température révolutionnaire qui nous menace, dit Jaurès, est le fruit de l'instruction laïque [1].

II. En **Belgique** [2], l'enseignement est libre à tous les degrés. — La « loi de malheur », qui retira (1879) le catéchisme de l'école primaire, fut abrogée après la chute (1884) du ministère Frère-Orban. La loi nouvelle donnait satisfaction aux deux partis : École confessionnelle ou non confessionnelle au gré de la commune, avec obligation pour celle-ci d'avoir une seconde école répondant aux vœux de la minorité, pourvu que le roi y consentît et que demande en fût faite par vingt pères de famille ayant des enfants en âge d'école. Depuis, la religion catholique a été de nouveau déclarée, avec quelques restrictions, partie intégrante et obligatoire de l'enseignement officiel. Et c'est ainsi, qu'en 1900, sur les 472.000 enfants des écoles communales, on n'en trouve que 13.000 qui soient dispensés du cours de religion [3].

III. Jusqu'en 1857, l'école publique, en **Hollande** [4], a été strictement confessionnelle et calviniste. Depuis lors, elle est neutre, avec faculté, pour les ministres des divers cultes, d'enseigner la religion dans le local scolaire, et, pour tous les particuliers, d'entretenir à leurs frais des écoles libres confessionnelles. Tous les instituteurs officiels sont désignés par les municipalités, sous la réserve des diplômes conférés au nom du gouvernement. Il peut donc se trouver parmi eux des prêtres et des religieux. —

1. « Vous avez voulu que l'instruction fût laïque, vous avez interrompu la vieille chanson qui berçait la misère humaine, et la misère s'est réveillée contre vous, et la misère s'est dressée devant vous ! C'est vous qui avez fait la température révolutionnaire du prolétariat, et si vous vous épouvantez aujourd'hui, c'est devant votre œuvre ». JAURÈS, à la Chambre des députés (*Journal officiel*, décembre 1893).
2. *V. § 418 ; — CHAMARD, *Annales eccl.*, 1879, p. 1 sq. ; — VERHAEGEN, *La lutte scolaire en Belgique,* Gand, 1805 (bonne étude).
3. *L'Univ.*, 24 décembre 1900.
4. *EGREMONT, 1898, p. 338 sq. ; 1899, p. 313.

Les catholiques ont, dans tout le pays, de florissantes institutions d'enseignement primaire et secondaire. Il leur manque une Université libre. Mais le libéralisme du gouvernement en matière scolaire, la rend moins nécessaire. En 1894, l'Université municipale d'Amsterdam a créé une *chaire de saint Thomas* qui a été confiée au Père De Groot, Dominicain, parent du célèbre Hugo Grotius.

IV. En **Autriche** [1], tout l'enseignement supérieur est entre les mains de l'État. Comme les professeurs, trop souvent, sont hostiles ou indifférents en matière de religion, les catholiques songent à élever une Université libre à Salzbourg : les fonds recueillis à cet effet, s'élevaient, en 1898, à 813.000 francs [2]. — Il y a, pour l'enseignement secondaire, des collèges libres, dont plusieurs très florissants, ceux notamment des Bénédictins, des Cisterciens et des Prémontrés. — L'enseignement primaire est resté catholique et dépendant de l'État, jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle. En 1868, les libéraux obtinrent une nouvelle législation qui autorisait la création d'écoles libres, et restreignait, dans les écoles officielles, l'influence de la religion et du prêtre.

V. **L'Allemagne** [3] a autant de régimes scolaires que d'États particuliers [4].

1. **Dictionn. th.* de VACANT, art. *Autriche,* col. 2610 sq.; — *Revue cath. des Institutions et du droit,* décembre 1885.
2. EGREMONT, 1898, p. 144.
3. KANNENGIESER, *Le clergé et l'École primaire en Prusse,* dans le *Corr.*, 25 février 1902, p. 660-711 ; — PINLOCHE, *L'Enseignement secondaire en Allemagne,* in-12, Paris, 1900 (*Ét.,* 5 juin 1901, p. 714). — En 1903, création d'une faculté de th. catholique à l'Université de Strasbourg. L'État en nomme les professeurs après entente avec l'évêque (*R. H. E.*, avril 1903, p. 351-352).
4. Dans l'enseignement supérieur, l'Allemagne catholique compte neuf facultés de théologie (1904) : Munich et Wurtzbourg en Bavière,

VI. En **Italie**[1], l'État a le monopole de l'enseignement supérieur, mais de celui-là seulement. Il y a des collèges et de petites écoles libres. A noter que les petites écoles officielles ne sont pas entièrement privées de l'instruction religieuse ; la loi oblige les communes à la faire donner quand les parents la demandent. Palliatif d'ailleurs insuffisant. Et c'est pourquoi les catholiques ont leurs établissements scolaires. En 1898, à Rome, l'entretien des écoles libres greva le budget pontifical de plus de 500.000 francs[2].

VII. L'**Angleterre**[3] a eu, de 1870 à 1902, l'école obligatoire et neutre, avec faculté d'ailleurs pour les ministres des divers cultes, de donner l'instruction religieuse dans le local scolaire, à certaines heures. En même temps subsistait l'enseignement libre. La nouvelle loi de 1902 est plus favorable aux intérêts religieux : plus de distinction entre écoles privées et écoles officielles. L'État et les communes construiront et subventionneront toute école demandée par un groupe déterminé de chefs de famille, groupe qui aura seul autorité pour choisir les maîtres et régler le caractère confessionnel de l'enseignement.

En poursuivant la revue des États, nous arriverions à cette conclusion, que l'école neutre est une exception dans le monde civilisé. Parmi les pays catholiques, elle n'est absolument neutre (et quelle neutralité !) qu'en France et au Mexique[4].

Tubingue en Wurtemberg, Fribourg dans le grand duché de Bade, Strasbourg en Alsace, Bonn, Munster, Breslau, Braunsberg en Prusse (cette dernière, *Lyceum Hosianum*, fut fondée (1579) par le card. Hosius).

1. Villefranche, *Pie IX*, p. 456 de la 16e éd.
2. Egremont, 1898, p. 28.
3. *Hemmer, *Vie du card. Manning*, p. 247 sq. ; — Leclerc, *L'Éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre*, in-12, Paris, 1894. — Sur la loi de 1902, voir Lecarpentier, dans *Revue internationale de l'enseignement*, 15 janv. 1903 ; Boubée, dans *Ét.* 20 févr. 1903.
4. **Ét.*, 5 déc. 1900, p. 652

§ 431. — APOLOGISTES [1]

1) L'apologétique paraît tenir la première place dans la littérature chrétienne du XIXe siècle ; ce qui s'explique par la liberté que laissent d'ordinaire les gouvernements à l'attaque et à la défense, et par l'ardeur de la lutte engagée. Les incrédules soulèvent des difficultés sur tous les points à la fois ; il faut bien leur répondre. Attaqués dans ce qu'ils ont de plus cher au monde, les catholiques capables d'écrire font de leur plume une arme de combat. Même ceux de leurs ouvrages qui ne traitent pas directement de la religion, très souvent sont apologétiques par endroits, visent et réfutent quelque objection ou quelque théorie de l'incrédulité. — Les évêques, quoique défenseurs-nés de la foi, ne viennent pas d'ordinaire les premiers par ordre de mérite ; les soucis de l'administration et les nécessaires ménagements à garder vis-à-vis de l'autorité séculière, les relèguent, sauf exceptions, au second rang. Les grands apologistes sont des prêtres séculiers ou réguliers et beaucoup de laïques. Rarement on avait vu un aussi grand nombre de fidèles instruits, apporter leur utile concours aux défenseurs attitrés de la religion. L'extension de l'apostolat laïque, comme la sœur missionnaire, est un des caractères particuliers du XIXe siècle.

2) En France. — Comte **Joseph de Maistre** [2] (✝ 1821), né

1. *Dict. th.* Vacant, art. *Apologétique*, VI, VII, VIII ; — *Les Illustrations et les célébrités du XIXe siècle,* publication de la maison Bloud et Barral, 12 vol. au moins.

2. Œuvres : *Considérations sur la Révolution française* (1796) ; — *Du Pape,* 2 vol., son œuvre capitale (1819) ; — *De l'Église anglicane* (1821), pour faire suite au précédent ; — *Les Soirées de Saint-Pétersbourg* (1821), ouvrage posthume sur le gouvernement de la Providence ; — *Examen de la philosophie de Bacon,* ouvrage posthume qui tend à rabaisser, peut-être outre mesure, le talent et les doctrines du philosophe anglais.

Mg. par de Margerie, in-8, Paris, 1883 ; — Descostes, in-8, Tours,

à Chambéry, au sein d'une famille d'origine française; ministre plénipotentiaire du gouvernement sarde à Saint-Pétersbourg pendant quatorze ans (1803-17). Penseur profond et original, écrivain spirituel et éloquent, il a, sur tous les sujets qu'il traite, des vues neuves, hardies, ordinairement justes cependant. — La Savoie a élevé, dans la ville de Chambéry (août 1899), un groupe de deux statues aux deux frères Joseph et Xavier de Maistre[1].

Vicomte **de Bonald**[2] († 1840), né près de Millau, célèbre comme écrivain et plus encore comme philosophe, un peu gallican et traditionaliste. A ses yeux la Révélation est la nécessaire explication de l'origine de nos connaissances.

Vicomte **de Chateaubriand**[3] († 1848), né à Saint-Malo; très brillant écrivain, de l'école de J.-J. Rousseau[4] et de Bernardin de Saint-Pierre. Un moment il songea à entrer

1895; — LONGHAYE, dans *Ét.*, 5 et 20 déc. 1899; — GRASSET, in-8, Chambéry; — MANDOUL, in-8, Paris, 1900; — FAGUET, *Politiques et Moralistes, études sur le XIXe siècle*, 1891.

1. *La Quinzaine,* 16 août 1899.

2. *Œuvres,* 15 vol. in-8 (1840-3) : *Théorie du pouvoir politique et religieux* (1796), réimprimé 1843; — *Législation primitive,* 1802; — *Recherches philosophiques* (1818).

Bg. par un de ses fils, in-8 (1844); — Étude sur de Bonald par les PP. LONGHAYE et CHÉROT, dans *Ét.,* 5 et 20 mars, 5 avril, 20 mai et 5 juin 1901; — FAGUET, *Politiques et moralistes* (1891); — BOURGET et SALOMON, *De Bonald,* 1 vol., Paris, 1904, collect. « La Pensée Chrétienne ».

3. *Œuvres,* 31 in-8 (1822-31). — Bg. par VILLEMAIN, in-8, Paris, 1858. — BERTRIN, *La sincérité religieuse de Chateaubriand,* in-12, Paris, 1899 (th.); — Edmond BIRÉ, *Les dernières années de Chateaubriand,* in-8, Paris, 1902 (*Ét.,* 5 oct. 1902, p. 115); — Paul JANET, *La Philosophie catholique en France au XIXe siècle, Chateaubriand et le Génie du Christianisme,* dans la *R. des D.-M.,* 15 mars 1890, p. 391-423; — Victor GIRAUD, *Chateaubriand. Études littéraires* (sur l'auteur des *Martyrs*, bon livre), in-16, Paris, 1904; — PAILHÈS, *Du nouveau sur Joubert, Chateaubriand, Fontanes et sa fille, Sainte Beuve,* in-12.

4. Comme J.-J. Rousseau, « Chateaubriand travaillait extrêmement ses écrits avec un violent effort et une opiniâtre constance. Chose remarquable! cette imagination ardente ne s'allumait que par degrés ». VILLEMAIN, p. 163.

dans l'état ecclésiastique [1]. Sa mère, qui le poussait discrètement dans cette voie, lui disait : « Consultez-vous, car je préfère tout à la douleur de vous voir mauvais prêtre ». Dans la suite sa foi fit naufrage; mais il y fut ramené par les excès de la Révolution et par la mort de sa mère : « J'ai pleuré et j'ai cru » [2]. — Son *Génie du Christianisme* (1802) [3], comme le concordat, donna le signal de la restauration religieuse. Ce livre est une œuvre d'imagination et de cœur plus que de doctrine. L'auteur y chante les bienfaits de la religion, ses combats et ses triomphes à travers les siècles. On peut le résumer d'un mot : le Christianisme est beau, donc il est vrai [4]. *Les Martyrs* (1809), sorte d'épopée en prose, sont une heureuse application des idées du *Génie du Christianisme* aux luttes et aux victoires de l'Église sous Dioclétien.

Félicité de **Lamennais** [5] († 1854), compatriote de Chateaubriand. Son *Essai sur l'indifférence* en matière de religion (4 vol.), fit une sensation profonde. Le Ier volume (1817), à peu près orthodoxe et souvent réimprimé,

1. Il reçut la tonsure des mains de l'évêque de Saint-Malo, « comme une précaution utile, dit Villemain, pour l'obtention ultérieure d'un bénéfice dans l'ordre de Malte », p. 31.
2. *Dans VILLEMAIN, p. 77.
3. 6e édit. en 1816, 5 in-8, Paris.
4. En 1840, Chateaubriand écrivait : « qu'il ferait aujourd'hui un *Génie du christianisme* tout différent. Je montrerais, disait-il, que le christianisme est la pensée de l'avenir et de la liberté humaine; que cette pensée, rédemptrice et messie, est le seul fondement de l'égalité sociale; que le Verbe, enfin, s'est incarné en l'homme de douleur dans le but de l'affranchissement de tous, d'une fraternité universelle et d'une salvation immense ». VILLEMAIN, p. 98. — Défauts du livre, sévèrement relevés par Léon GAUTIER, dans *BAUNARD, *Un siècle*, p. 75-76.
5. V. § 407, 2. — Bg. par MERCIER, S. J., in-12, 1895 ; — MOLIEN et DUINE, de l'Oratoire, in-8, Lyon, 1899 ; — ROUSSEL, 2 vol., Rennes, 1892. — FORGUES, *Lettres inédites de Lamennais à Montalembert*, in-8, Paris, 1898; — LAVEILLE, *Un Lamennais inconnu*, in-12, Paris, 1898; — RICHARD, *L'École ménaisienne;* — Paul JANET, dans *R. des D.-M.*, 1er février, 1er et 15 mars 1889; — LONGHAYE, dans *Ét.*, 20 mai 1900. Cf. *ibid.*, p. 433, note 1, pour la bibliographie.

montre la nécessité de la religion pour l'homme et pour la société; le IIe [1] refuse toute autorité à la raison individuelle, et fait du consentement universel le critérium de toute certitude : erreur grave que condamna Grégoire XVI (1832). L'auteur, froissé dans son orgueil, répondit par la publication des *Paroles d'un croyant,* violent pamphlet, expression bruyante de son apostasie. Il mourut oublié et impénitent. Avec un autre caractère et un peu d'humilité, il eût été le Bossuet du XIXe siècle.

Frayssinous [2] († 1841), né à Curières (Aveyron). Ses Conférences, prêchées dans l'église des Carmes (1801-1802) et à Saint-Sulpice (1803-1822) [3], répondaient à un besoin du temps et firent beaucoup de bien. Elles furent publiées [4] sous le titre *Défense du Christianisme,* et traduites en la plupart des langues de l'Europe. — Vinrent ensuite les Conférences de Notre-Dame, continuées depuis lors. **Lacordaire** († 1861) [5], qui les inaugura (1835), fut un orateur incomparable. Il a eu pour successeurs : **De Ravignan** [6], S. J. († 1858), moraliste avant tout ; **Félix**, S. J. († 1891), qui réfuta longuement les divers systèmes de la libre pensée ; **Monsabré** [7], O. P., qui a su présenter sous une forme oratoire la théologie de saint Thomas.

1. Quand parut le IIe volume, on demanda à Frayssinous ce qu'il en pensait. Il répondit : « Quand il me tombe entre les mains un livre de métaphysique, et que je n'y comprends rien, je le laisse de côté ». *Vie de Frayssinous,* par HENRION, t. I, p. 227.

2. V. § 407, 5. — Bg. par HENRION, 2 in-8, 1844 ; — COLLOMBET, in-8, Lyon, 1853. — Cf. HURTER, *Nomencl. litter.,* Inspruck, 1886, t. III, p. 1045-1047 ; 2e éd., t. III, p. 980-982 ; — BERTRAND, *Bibl. Sulpicienne,* t. II, p. 135 sq. ; t. III, p. 253 sq.

3. Elles subirent une interruption, de 1809 à 1814.

4. La 4e édition (1833) porta à 40.000 le nombre des exemplaires publiés depuis le commencement (HENRION, t. II, p. 583 et 685).

5. *Œuvres,* 6 in-8, Paris, 1858. — V. § 407, 2 et 3. — Bg. par FOISSET, 2 in-12, Paris, 2e éd. 1873 ; — CHOCARNE, 2 in-8, 1866 (la meilleure) ; — MONTALEMBERT, in-12, Paris, 1862 ; — Ledos, in-18, Paris, 1902,

6. *Conférences,* 4 vol., Paris, 1858. — Bg. par Poujoulat (1859) ; — DE PONTLEVOY, S. J., 2 vol. (1860), plusieurs édit.

7. *Conférences* de N.-D. de Paris, 18 vol.

Auguste Nicolas[1] († 1888), magistrat à Bordeaux. Il publia les *Études sur le Christianisme*[2], « un des livres de ce siècle qui fut le plus accommodé, fond et forme, aux besoins de ce temps-là, qui fut le plus lu, qui fit le plus de bien »[3].

Les évêques : **Duvoisin** († 1813), de Nantes; **De la Luzerne** († 1821), de Langres, écrivain fécond et solide, l'un des meilleurs apologistes; **De Boulogne**[4] († 1825), de Troyes, puis de Vienne, apologiste infatigable en chaire et dans les *Revues* du temps; **De Salinis**[5] († 1861), d'Auch; **Gerbet**[6] († 1864), de Perpignan; **Dupanloup**[7] († 1878), d'Orléans; **Pie**[8] († 1880), de Poitiers; **Parisis** († 1866), de Langres, puis d'Arras; **Plantier**[9] († 1875), de Nîmes; **Freppel**[10] († 1891), d'Angers; **Bougaud**[11], de Laval.

Nommons encore : **Emery**[12] († 1811); l'abbé **Gérard**[13], de Paris (1813); **Mérault**[14] († 1835), vicaire général de l'évêque Bernier d'Orléans; **De Rozaven**, S. J. († 1851); **D'Exauvillez**[15] († 1862), laïque; **Chassay** († 1866), du diocèse du Puy, professeur à la Sorbonne; **Gratry**[16] († 1872);

1. Bg. par LAPEYRE, Paris, 1892.
2. 4 vol., Paris, 1842-45; 23e éd. en 1875.
3. BAUNARD, *Un siècle*, p. 90.
4. Cf. E. VEUILLOT, *L. Veuillot*, t. I, p. 338 sq., 6e édit.
5. *La Divinité de l'Église*, 4 in-8.
6. Bg. par LADOUE, 3 vol., 1869.
7. Bg. par LAGRANGE, 3 in-8, Paris, 1883.
8. Bg. par Mgr BAUNARD. — *Œuvres*, 8 vol.
9. Bg. par GLASTRON, vic g. de Nîmes.
10. *Cours d'éloquence sacrée à la Sorbonne*, 10 vol.; — *Œuvres oratoires et pastorales*, 10 vol.; — *Œuvres polémiques et politiques*, 9 vol.; — *Œuvres diverses*, 3 vol. — Cf. § 441.
11. *Le Christianisme et les temps présents*, 3 in-8, Paris, 1874-1878.
12. Bg. par MÉRIC, 2 vol., 1885.
13. *Le Comte de Valmont, ou les Égarements de la raison.*
14. HURTER, *Nomenclator litterarius*, t. III, col. 732.
15. HURTER, t. III, col. 986.
16. Bg. par CHAUVIN, de l'Oratoire, in-8, Paris, 1901 (*Bull. crit.*, 15 déc. 1901).

Martinet († 1874), chanoine savoyard; **De Valroger** [1] († 1876); **Caussette** [2] (1880), supérieur de la Congrégation du Sacré-Cœur de Toulouse; **Louis Veuillot** [3] († 1883), rédacteur du journal *L'Univers* depuis 1839, l'un des premiers prosateurs et le premier polémiste du siècle; **Moigno** [4] († 1884), ex-jésuite; **Maret** [5] († 1884), évêque de Sura *inpartibus;* **D'Hulst** [6]; **Guibert** [7]; **Duilhé de Saint-Projet** [8]; **Dom Benoît** [9]: **Ollé-Laprune** [10]; **Blondel** [11]; **Denis** [12]; abbé **De Broglie** [13]; **Frémont** [14]; **Bachelet** [15]; **Fonsegrive** [16]; **Jaugey** [17]; **Brunetière** [18].

1. HURTER, *Nomencl. litter.*, t. III, col. 1199; — INGOLD, *Essai de bibliographie oratorienne,* p. 177.
2. *Bon sens de la foi,* 2 vol., Paris, 1871.
3. Bg. par Eugène VEUILLOT, 3 in-8, 1899 sq.; — CORNUT, S. J., in-8. — Cf. THUREAU-DANGIN, *Hist. de la Mon. de Juillet,* t. V, p. 475 sq. (2e éd.).
4. *Splendeurs de la foi,* 5 in-8, Paris, 1879-83.
5. Bg. par BAZIN, 3 vol., 1891.
6. *Conférences* de Notre-Dame : *Fondements de la Moralité,* in-8, Paris, 1891.
7. *Les Origines : Questions d'apologétique.*
8. *Apologie scientifique de la foi chrétienne,* in-12, Paris, dern. éd. 1903.
9. *La cité antichrétienne au XIXe siècle,* 2 in-8, Paris, 1894 (4e éd.).
10. *Le prix de la vie; Les sources de la paix intellectuelle.*
11. *L'Action,* in-8, Paris, 1893; — *Lettres sur les exigences de la pensée contemporaine en matière d'apologétique,* in-8, Paris, 1896.
12. *Esquisse d'une Apologie philosophique du christianisme,* in-8, Paris, 1898.
13. Bg. par LARGENT, in-8, Paris, 1900; — BREMOND, S. J., *La vocation de l'abbé de Broglie,* dans *Ét.,* 5 juin 1901. — *Cf. *Dictionn. th.* VACANT.
14. *Les Principes ou Essai sur le problème des destinées de l'homme,* 4 in-8, Paris, 1902-1903 (*Ét.,* 5 mai 1903, p. 393 sq., et 5 déc. 1903, p. 719).
15. *De l'Apologétique traditionnelle,* in-12, Paris, 1898.
16. *Le catholicisme et la religion de l'esprit; L'attitude du catholique devant la science* (2 broch. in-16, Paris).
17. *Dictionnaire apologétique de la foi catholique,* in-4, Paris, 1891 (2e éd.).
18. *Discours de combat,* in-12, Paris, 1900; *Sur les chemins de la croyance,* in-12, Paris, 1904.

3) HORS LA FRANCE. — **Hettinger** († 1890), professeur à Wurtzbourg, auteur d'une *Apologie du Christianisme* [1], la meilleure du XIXe siècle avec celle d'Auguste Nicolas; — **Dechamps** († 1883), rédemptoriste, cardinal archevêque de Malines ; **Boone** [2] († 1871), jésuite belge ; **Rosmini** [3] († 1855); les Allemands **Schanz, Gutberlet, Wilmers et Weiss** [4], etc. [5]; **Balmès** [6] († 1848).

§ 432. — THÉOLOGIENS [7]

1) La théologie est surtout positive et morale, comme au XVIIIe siècle. Mais elle n'a rien gardé du rigorisme janséniste d'avant la Révolution; on peut même craindre que les casuistes ne tombent parfois dans l'excès contraire. — Deux traités, ceux de la *Révélation* et de l'*Église*, prennent dans les livres et dans l'enseignement une importance de plus en plus considérable : c'est une nécessité des temps. De bons esprits voudraient même que, dans les programmes des séminaires, on fît au traité de la *Révélation* une place plus large encore, dût la théologie scolastique en souffrir un peu [8].

1. 3 vol., trad. fr., 6e éd. 1885.
2. HURTER, t. III, col. 1195.
3. *Œuvres,* plus de 30 vol. — Les manuscrits laissés par l'auteur, dont 15,000 lettres, pourraient former 60 vol. in-fol. (HURTER, *Nomencl.,* t. III, col. 1008).
4. *BAINVEL, dans *Ét.*, 5 janv. 1900, p. 44.
5. Voir ci-dessus, *passim,* ch. II et III.
6. *Le Protestantisme comparé avec le catholicisme,* 3 in-8, trad. de l'esp. (Paris, 1852) par BLANCHE-RAFFIN; — *Philosophie fondamentale,* 4 in-8, trad. (Paris, 1852) par MANEC. — Bg. par BLANCHE-RAFFIN, Paris, 1849; — Cf. HURTER, *Nomencl. litter.*, Inspruck, 1895, t. III, col. 1008-1010.
7. BELLAMY, *La Théologie catholique au XIXe siècle,* in-8, Paris, 1904 (imparfaite ébauche).
8. On demande aussi un élargissement de la partie *positive* dans l'enseignement théologique, et une meilleure adaptation des parties *apologétique* et *polémique* aux besoins des temps actuels.

2) En France. — **Migne**, *Theol. cursus completus*, 25 in-4, Paris, 1838; **Carrière** [1] († 1864), supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice; **Gury** [2] († 1866), professeur au scolasticat des Jésuites de Vals et à Rome, très connu et très apprécié comme casuiste; **Dom Gréa** [3]; **Dom Guéranger** [4]; **Ginoulhiac** [5] († 1875); **Gousset** [6] († 1866), cardinal archevêque de Reims, dont la *Théologie*, rédigée en français, est justement estimée et très répandue; **Vacant** [7]; **Bund** [8]. — Plusieurs *Manuels théologiques* : ceux de **Bouvier** [9] († 1854, n'est plus suivi aujourd'hui), de **Vincent**, complètement renouvelé par **Ferry** et **Thibaud** [10], de **Bonal** [11], de **M. Tanquerey** [12]...

3) Hors la France. — **Klée** [13] († 1840), professeur à Munich; **Liebermann** († 1844), alsacien, dont les *Institutiones theologicæ* ont été quelque temps classiques; **Knoll** († 1863); Capucin du Tyrol, auteur d'une bonne *Theologia dogmatica;* **Scheeben** [14] († 1888); **Berlage** [15] († 1881), professeur à

1. *De Matrimonio*, 2 in-8, Paris, 1837; *De Justitia et Jure*, 3 in-8, Paris, 1839; *De Contractibus*, 3 in-8, Paris, 1844-1847. — Bibl. dans le *Dict. th.* Vacant.
2. *Compendium theologiæ moralis*, 3e éd. Gury-Dumas, 1881, Paris, 2 in-8; *Casus conscientiæ*, 2 in-8, Paris, 6e éd. 1881.
3. *De l'Église et de sa divine constitution*, in-8, Paris, 1885.
4. *De la monarchie Pontificale*, in-8, Paris, 3e éd. 1870.
5. *Hist. des Dogmes* (s'arrête au conc. de Nicée).
6. *Théologie dogmatique*, 2 in-8, Paris, 11e éd. 1872; *Théologie morale*, 2 in-8.
7. *Études th. sur les constitutions du Vatican*, I. La Constitution *Dei Filius*, 2 in-8, Paris, 1896.
8. *Catalogus auctorum qui scripserunt de theologia morali et practica*, in-8, Rouen, 1900.
9. V. *Dictionn. th.* Vacant. — Bg. par Sébaux, Paris, 1889.
10. *Theologia dogmatica et moralis*, 6 in-12, Paris, 7e éd. 1895.
11. *Institutiones theologicæ*, 6 in-12 (une vingtaine d'édit.).
12. 6 in-8, Tournai, Lille, ouvr. term. en 1905, plus. éditions.
13. *Manuel de l'hist. des dogmes chrétiens*, trad. de l'all. par Mabire, 2 vol., 1848.
14. *Dogmatik*, 3 vol.; trad. fr. par Belet, 4 in-8.
15. *Kathol. Dogm.*, 7 vol.

Munster; **Sailer** († 1832), théologien moraliste, mort évêque de Ratisbonne (40 vol.); **Kuhn** († 1887), professeur à Tubingue, chef de l'école anti-néo-scolastique; sa *Dogmatique*[1] « demeure l'œuvre théologique la plus considérable du XIXe siècle »[2]; **Ottiger**[3]; **Wilmers**[4]; **Denzinger**[5]; **Clément Marc**[6] († 1887); **Perrone**[7] († 1876), longtemps professeur au collège Romain; **Schwetz**[8] († 1890); **Müller**[9]; **A. Ballerini-Palmieri**[10]; **Scavini** († 1881), moraliste; **Franzelin**[11], S. J. († 1886), professeur au collège Romain; **Hurter**[12], S. J.; **Ciolli**[13]; **Schiffini**[14]; **Lehmkuhl**[15], S. J.; **Schwane**[16]; **Pesch**, S. J.; [17]. — Dans la controverse antiprotestante, se sont particulièrement

1. *Kathol. Dogmatik* (Tubingue, 1846, 2e éd. 1859).
2. KRAUS, *Hist. de l'Égl.*, t. III, p. 421 de la 2e éd. fr.
3. *De Revelatione supernaturali*, in-8, Fribourg, 1891.
4. *De Religione revelata*, in-8, Ratisbonne, 1897.
5. *Enchiridion*; v. § 1, III.
6. *Institutiones morales Alphonsianæ*, 2 in-8, Rome, 1885.
7 *Prælectiones theologicæ*, 2 in-4, Paris, 1842; *Theologie dogmatique*, trad. du latin, 6 in-8, Paris, 1871; *Le Protestantisme et la Règle de foi*, 3 in-8, trad. de l'ital. par PELTIER, Paris, 1854.
8. *Theologia dogmatica*, 2 vol., Vienne, 1851, bon ouvrage, plusieurs fois réimprimé et imposé aux écoles théologiques de l'empire d'Autriche comme manuel officiel.
9. *Theologia moralis*, 3 vol., Vienne, 1868 sq., 6e éd. 1891.
10. *Opus theologicum morale*, 7 in-8 (1889-1893); — De BALLERINI seul, une édit. du *Compendium theologiæ moralis* de GURY, 2 in-8, Turin, 1866.
11. Le plus grand théologien du siècle selon plusieurs; 6 vol.
12. *Theologiæ dogmaticæ compendium*, 3 in-8, Inspruck, 7e éd. 1891, résumé dans la *Medulla theologiæ dogmaticæ* (3e éd. 1889) du même auteur.
13. *Directoire pratique du jeune confesseur*, trad. de l'it., in-12, Paris, 1898.
14. *De Gratia* (1901); — *De virtutibus infusis*, in-8, Frib.-Br., 1904 (*Ét.*, 20 mai 1904, p. 584).
15. *Theologia moralis*, 2 in-8; plus 2 vol. de *cas de conscience*, t. II, Frib.-Brig., 1903.
16. *Histoire des dogmes*, 6 in-8, trad. de l'all. par DEGERT (Paris, 1903-1904)
17. *Prælectiones dogmaticæ*, 2e éd., 9 in-8, Frib.-Brisg., 1899 sq.

distingués : Mœhler[1] († 1838), Dœllinger[2], Wiseman[3] et Newman.

§ 433. — EXÉGÈTES[4]

Les études bibliques, au XIXe siècle, ont pris de grands développements, conséquence des attaques acharnées du rationalisme. — Actuellement elles subissent une crise. De récentes découvertes en histoire et en archéologie, et les progrès des sciences cosmologiques, anthropologiques et philologiques, ont fait naître des difficultés nouvelles, tout en confirmant le récit de la Bible sur nombre de points. Les ennemis de l'Église chantent victoire, ce qui n'a rien de nouveau. Malheureusement les savants catholiques se divisent. Plusieurs croient devoir se frayer des voies nouvelles dans l'apologétique, et font brèche à l'enseignement traditionnel, touchant l'authenticité, la véracité et l'inspiration des Livres saints[5]. Justement inquiète de ces hardiesses, Rome a parlé. L'encyclique *Providentissimus Deus* de Léon XIII (18 nov. 1893) porte en substance : qu'il ne sera jamais permis d'admettre que l'auteur sacré se soit trompé, ni de restreindre l'inspiration à

1. *La symbolique ou exposition des contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les protestants d'après leurs confessions de foi publiques* (1832); plusieurs éd. et trad. fr. — Bg. par WOERNER-GAMS, 1866; — KIHN, 1885.
2. *La Réforme*, 3 in-8, trad. de l'all.
3. *Conférences*, prêchées à Londres, 2 vol., trad. fr.
4. VIGOUROUX, *Manuel biblique*, t. I, ch. II de l'Introduction; — JAUGEY, *Dict. apologétique*, art. *Bibliques* (Études). — Cf. HOUTIN, *La question biblique chez les catholiques de France au XIXe siècle*, 1 vol., Paris, 1902 (à l'Index).
5. Cf. NEWMAN, *L'Inspiration de l'Écriture sainte*, dans *Corr.*, 25 mai 1884 (art. trad. du *Nineteenth Century*, février 1884); — D'HULST, *La Question biblique*, dans *Corr.*, 25 janv. 1893; — F. PRAT, S. J., *Progrès et tradition en Exégèse*, dans *Ét.*, 5 nov. 1903.

certaines parties de l'Écriture, à l'exclusion par exemple des faits d'histoire; qu'il ne peut y avoir, entre la vérité révélée et la vérité scientifique, qu'un désaccord apparent, désaccord provenant ou de l'inintelligence du texte sacré, lequel il faut vérifier et serrer de plus près, ou de l'erreur de la thèse adverse, laquelle erreur il faut démêler et réfuter. En attendant, la prudence commande de surseoir la conclusion, « car nombreuses sont les objections dont les sciences de tout ordre ont en tout temps fait grand bruit contre l'Ecriture, et qui maintenant reconnues vaines sont absolument abandonnées ». — Depuis, le même Léon XIII a institué [1] à Rome la *Commission* [2] *des Études bibliques*, dont la mission est de « régler d'une façon légitime et convenable », et conformément aux principes de l'encyclique de 1893, « les principales questions pendantes entre les docteurs catholiques » [3]. Pie X vient d'étendre les attributions de cette commission [4]; elle pourra conférer les grades académiques de licencié et de docteur en Ecriture sainte.

§ 434. — HISTORIENS ECCLÉSIASTIQUES [5]

1) « Notre XIXe siècle aura été le siècle de la rénovation des études historiques [6] », dans toutes les branches, au double point de vue de la critique et de la composition. Ce

1. Bref *Vigilantia studiique memores* (30 oct. 1902).
2. Quarante membres consulteurs, parmi lesquels figurent les Français Vigouroux et Fillion de Saint-Sulpice, Fouard (décédé), Scheil, Legendre, Mangenot, Lesêtre, Chauvin, Prat, S. J., Lagrange, O. P.
3. Voir, dans le *Manuel biblique* de M. VIGOUROUX ou dans le *Dict. apol.* de JAUGEY, les principaux exégètes du XIXe siècle et leurs ouvrages.
4. Bref du 23 févr. 1904.
5. *BAUNARD, *Un siècle de l'Égl. de Fr.*, p. 379 sq. — BATIFFOL, *Les Études d'hist. eccl. et les catholiques de France*, dans *La Quinzaine*, 16 nov. 1897; — LARGENT, *Les travaux sur l'histoire eccl. en France*, Paris, 1897.
6. BAUNARD, p. 379 (3e éd.) — Cf. la Préface de ce *Manuel*.

progrès s'explique par l'ardeur de la lutte des partis, chacun cherchant un appui dans le passé; et par ce fait, que les sources d'information sont aujourd'hui plus abondantes et plus facilement abordables que jamais. Léon XIII y a contribué pour une large part. En même temps que sa *Lettre* du 18 août 1883 chargeait les cardinaux Luca, Pitra et Hergenrœther de réorganiser les études d'histoire, « il installait au Vatican une école de paléographie et de critique appliquée, et fondait une bibliothèque de consultation qui, ouverte en octobre 1892, compte déjà (en 1900) quarante mille volumes, et s'enrichit chaque jour des envois de tous les gouvernements de l'Europe»[1]. Depuis, il a nommé (1902) une *Commission historico-liturgique*, chargée d'étudier les questions d'histoire se rattachant à l'hagiographie et à la liturgie[2].

2) En France. — *Manuels :* Blanc, Drioux, Rivaux († 1886), Darras, Richou († 1887), Doublet,

Histoires générales (de l'Église) : **Receveur** († 1854), professeur de théologie à la Sorbonne (8 vol.), — **Rohrbacher** († 1857), « homme de doctrine, d'ardeur, de patience et de courage[3] ». Il naquit à Langatte, près de Nancy, et fut successivement missionnaire diocésain, membre du groupe lamennaisien, professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire de Nancy, supérieur du même séminaire. Il se retira, dans ses dernières années, à Paris, pour s'adonner plus librement à ses chères études. Son Histoire[4], œuvre de combat autant que de science, plus dissertation que récit, contribua puissamment à discréditer le gallicanisme dans notre pays; elle est aujourd'hui encore, malgré ses défauts de style et de composition, la meilleure

1. Baunard, *Un siècle*, p. 382.
2. *L'Univ.*, 28 déc. 1902. Le président en est Mgr Duchesne.
3. *Baunard, p. 384.
4. Depuis la création jusqu'après 1850; — 3e éd., 29 in-8, Paris, 1857-1861; — a été continuée par Guillaume jusqu'à 1870 (12 in-4,

que la France ait produite. — **Darras** († 1878), de Troyes, professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire. Sa grande Histoire (25 volumes) s'arrête au XIIe siècle; l'abbé Bareille l'a continuée jusqu'à Clément VII, et l'abbé Fèvre jusqu'après la Révolution : en tout, 40 volumes in-8 dont le dernier publié (Paris) en 1886.

Monographies. — Elles sont innombrables, et beaucoup de très grande valeur. Comme elles ont été presque toutes citées au cours de l'ouvrage, nous ne rappelons ici que quelques noms : Mgr **Duchesne**, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome. — **Dufresne de Beaucourt**[1] († 1902), fondateur de la *Revue des questions historiques* (1867) et de la *Société bibliographique* (1868). — **Montalembert**[2]. — **Picot** († 1841), orléanais, fondateur (1814) et principal rédacteur jusqu'en 1840 du journal *L'Ami de la Religion et du roi;* excellent guide, fond et forme, pour l'historien ecclésiastique, encore qu'il ait eu le tort, excusable pour son temps, d'être gallican[3]. — **Pitra**[4] († 1889). — **Ozanam**[5]. — **A. de Broglie**[6]...

Paris, 1882); — autre continuation, sous forme d'*Annales ecclésiastiques*, par CHANTREL (1846-1868) et dom CHAMARD (1869-1889).

1. Sur cet historien et ses publications, voir CHÉROT (*Ét.*, 5 déc. 1902) et LEDOS (*Q. H.*, oct. 1902).

2. Mg. par FOISSET (1877); — DE MEAUX, in-12, Paris, 1897; — FOLLIOLEY, *Montalembert et Mgr Parisis,* in-12, Paris, 1901 (*Bull. crit.*, 15 nov. 1901); — Mme Aug. CRAVEN, *Le comte de Montalembert*, étude d'après l'ouvrage de Mme OLIPHANT, *Memoir of count de Montalembert*, 1873; — LECANUET, de l'Oratoire, 3 in-12, Paris, 1898-1902 (la meilleure).

3. L'école ménésiaine le raillait spirituellement de son gallicanisme, en appelant son journal : L'Ami de la Religion *du roi*.

4. *Spicilegium Solesmense*, 4 vol., 1852-54; — *Analecta sacra*, 6 vol., 1876-85; — *Analecta novissima*, 2 vol., 1885-88. — Bg. de Pitra, par BATTANDIER, in-4, Paris, 1893; — dom CABROL, in-8, Paris, 1893.

5. Bg. par son frère Mgr OZANAM, in-12, Paris, 1882 (la plus complète); — Ch. HUIT, 1 vol., 1888; — CURNIER, *La jeunesse de Frédéric Ozanam*, in-8, Paris, 2e éd. 1888; — FAULQUIER, in-12 (175 p.), Paris, 1903.

6. FAGNIEZ, *Le duc de Broglie*, in-18, Paris, 1902 (169 p.) (*Bull. crit.,* 5 nov. 1902, p. 611).

Revues : — *Revue des Questions historiques* (Paris, 1867 sq.); — *Revue historique* (protestante, Paris, 1877 sq.); — *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (Paris, 1896 sq.). — Il en est d'autres moins spéciales où l'on peut cependant glaner de bons articles : le *Bulletin critique* (1881 sq.); la *Revue critique* (1866 sq.); la *Revue du Clergé français; la Science catholique;* les *Études religieuses;* les *Bulletins* respectifs de nos Universités catholiques; le *Polybiblion,* revue bibliographique universelle, organe de la Société bibliographique de Paris (1868 sq., mensuel). — Une revue belge : *Revue d'histoire ecclésiastique* (depuis 1900, trimestrielle, Louvain, la partie bibliographique est très bonne).

Dictionnaires de Biographie universelle : — MICHAUD, *Biographie universelle;* la 2e édition (45 in-8, Paris, 1843) n'est pas une simple reproduction de la première; — *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,* 46 in-8, chez Firmin-Didot, 1857-70; travail écourté à partir de la lettre L [1].

3) HORS LA FRANCE. — *Manuels:* **Palma** (✝ 1848), professeur d'histoire ecclésiastique au collège de la Propagande (en latin); **Wouters** [2], de l'Université de Louvain (en latin); les Allemands **Mœhler** [3], **Alzog** [4] (✝ 1878), **Hergenrœther** [5]

1. Sur les journaux : TAVERNIER, *Histoire du journalisme ;* — FONSEGRIVE, *Comment lire les journaux,* in-12, Paris, 1903 (*Ét.*, 5 juin 1903, p. 720).

2. JUNGMANN, *Notice sur la vie et les œuvres de M. le chanoine Henri Wouters,* dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain,* 1873.

3. L'histoire-manuel publiée sous son nom n'est pas de lui (trad. fr., 3 vol.).

4. Trad. fr. par GOSCHLER, 3 in-8, Paris, 2e éd. fr., 1849.

5. Trad. fr. par BELET, 8 in-8, Paris-Lyon; 2e éd. fr., 1894; 4e éd. all., 1902. — *Abrégé,* par l'auteur (3 in-8), dont 4e éd. all. commencée

(✝ 1891), **Brück**[1] (✝ 1903), **Kraus**[2], **Funk**[3], **Knopfler**[4], **Zeibert**[5], **Marx**[6].

Histoires générales : Comte de **Stolberg**[7] (✝ 1819), dont le travail (15 in-8, jusqu'à 430) a été continué jusqu'à nos jours (en tout 50 vol.); **Katerkamp** (✝ 1834), prêtre, professeur d'histoire ecclésiastique à Munster; Augustin **Theiner** (✝ 1874), Oratorien à Rome, continuateur et nouvel éditeur des *Annales de Baronius*. — On peut citer encore, comme comprenant l'histoire générale de l'Eglise : l'*Histoire universelle* de J.-B. Weiss[8] (Autriche); l'*Histoire universelle* du Milanais César Cantu (trad. fr.); le *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica* de Moroni (103 vol, 1840-61), et le *Kirchen-Lexikon* de Wetzer et Welte, trad. en français par Goschler (la nouvelle éd. allemande n'a pas encore été traduite en français).

Monographies. — Les principales ont été citées au cours de cette histoire.

§ 435. — CANONISTES ET LITURGISTES[9]

1) En France. — Les canonistes du commencement

(1902) par le Dr Kirsch de l'Université de Frib. (Suisse) (V. *Rev. d'hist. et de litt. rel.*, mai-juin, p. 252).

1. Trad. fr., 2e éd., 2 in-8, Paris, 1897.
2. Trad. fr. par Godet et Verschaffel (plusieurs éd.).
3. Trad. fr. par Hemmer; 4e éd., 2 vol., Paris, 1902; 4e éd. all., 1902.
4. 3e éd., Frib.-Br., 1902 (*R. H. E.*, avr. 1903, p. 247).
5. *Compendium hist. eccl. in usum clericorum seminarii Brunensis* (Brunn, Autriche), 3e éd., Brunn, 1903, 1 vol., xv-774 pp.
6. In-8 de xii-786 p., Trèves, 1903 (*L'Ami du Clergé*, 20 oct. 1903, p. 1005).
7. Bg. par Janssen, 1882.
8. 20 volumes, 4e éd. 1892 sq.
9. D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. II, p. 744 sq. (pour la première moitié du xixe siècle).

du siècle sont gallicans : **Lequeux** († 1866), vicaire général de Soissons et de Paris, **Prompsault** († 1858), **Dupin** l'ancien († 1865) : tous les trois à l'index pour une partie de leurs ouvrages. — Vient ensuite la réaction avec le cardinal **Gousset**, Dominique **Bouix**[1] († 1871), **Grandclaude**, **Craisson**, **Icard** († 1893), **Bonal**, ces deux derniers de la Compagnie de Saint-Sulpice. — Nommons encore : **Pelletier**[2], **André**[3], **Sabatier**[4], **Périès**[5], **Tephany**[6], **Duballet**[7], **Bargilliat**[8], **Deshayes**[9], **Boudinhon**[10], **Many**[11].

Liturgistes.— Dom **Guéranger**[12], principal restaurateur de la liturgie romaine en France; **Noël**, vicaire général de Rodez; **Le Vavasseur**[13]; **Bernard** et **Le Rosé**, prêtres de Saint-Sulpice.

2) HORS LA FRANCE. — En Allemagne, **Walter** († 1879), professeur à Bonn, commence avec succès la réaction romaine et anti-joséphiste; son excellent manuel (*Kirchenrecht*) a eu 14 éditions de 1822 à 1872. Parmi les autres canonistes allemands de marque, nous ne citerons que **Phillips**[14] († 1872), un converti du protestantisme,

1. *Institutiones juris canonici*, 13 in-8, Paris.
2. *Des Chapitres cathédraux en France*, in-8, Paris, 1864.
3. *Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile ecclésiastique*, 4 in-8, Paris, 1868-69.
4. *Traité pratique de l'administration temporelle et spirituelle des Paroisses*, 2 in-8, Paris, 1886.
5. *Code de procédure canonique dans les causes matrimoniales*, in-8, Paris.
6. *Constitutio apostolicæ Sedis.* Commentaire, in-8, Tours, 1883.
7. *Cours complet de droit canonique et de jurisprudence canonico-civile*, Paris, 5 in-8 parus en 1900.
8. *Compendium juris canonici*, 2 in-12, Paris.
9. *Questions pratiques de droit et de morale sur le mariage. Clandestinité*, in-8, Paris, 1898; *Nouvelle méthode pratique pour la recherche des empêchements de consanguinité*, broch. in-8, Paris.
10. *La nouvelle Législation de l'Index*, in-8, Paris, 1899.
11. *Prælectiones de Missa*, in-8, Paris, 1903; — *de locis sacris*, in-8, Paris; — *de sacra ordinatione*, in-8, Paris, 1905.
12. *L'Année liturgique.*
13. *Cérémonial romain*, 2 in-8, Paris, 1876 (5e éd.).
14. *Kirchenrecht*, 7 vol. — M. SÆGMUELLER, prof. à Tubingue, vient

professeur à Berlin avant sa conversion, à Munich et à Vienne depuis. — L'Italie a **Mercante** († 1834), le cardinal **Soglia** († 1855), **Taparelli**, S. J. († 1862), l'un des fondateurs et des premiers rédacteurs de la *Civilta cattolica,* le cardinal **Tarquini**, S. J. († 1874), **De Angelis, De Camillis, Laurentius** [1], **Ferrari** [2], **Gasparri** [3], **Avanzini** [4] († 1874).

Liturgistes : les Italiens **Fornici, Gardellini** [5], **Martinucci** [6]; les Belges **Falise** († 1881), **Bouvry, De Herdt** [7] († 1883), **Van der Stappen** [8].

§ 436. — ORATEURS SACRÉS

1) Le XIXe siècle est un des meilleurs pour l'éloquence de la chaire. On signale cependant deux tendances funestes, favorisées par l'esprit du siècle : la préférence donnée trop souvent à la *conférence* sur le *sermon* ou sur l'*instruction*, et une excessive préoccupation de plaire qui détourne des plus utiles sujets de prédication. Une circulaire de la Congrégation des évêques et réguliers a signalé (1894) et condamné ces deux tendances. Les meilleurs maîtres ont toujours demandé que l'on prêche sans cesse

de publier un bon manuel, *Lehrbuch der Katholischen Kirchenrechts*, in-8, Frib.-Br., 1904.

1. *Institutiones juris ecclesiastici*, in-8, Frib.-Br., 1903.

2. *Prompta bibliotheca canonica*, 8 in-4, Paris, 1852-57.

3. *Tractatus canonicus de matrimonio*, 2 in-8, Paris, 1904 (3e éd.); *Tract. canonicus de sacra ordinatione*, 2 in-8, Paris, 1893; *Tract. canonicus de sanctissima Eucharistia*, 2 in-8, Paris, 1897.

4. *De Constitutione Apostolicæ sedis... Commentarii,* 1872, Rome; travail fort apprécié; 6e éd. 1883, in-12, Rome.

5. *Decreta authentica Congreg. Sac. rituum ex actis ejusdem collecta ab 1588-1856,* 4 vol., Rome, 1856 sq.

6. *Manuale sacrarum cæremoniarum,* 2 in-8, Rome, 1879.

7. *Sacræ Liturgiæ Praxis*, 3 vol., Louvain, 1855.

8. *Tractatus de officio divino,* in-8, Malines, 1898. — Un « motu proprio » de Pie X (mars 1904) vient de constituer une commission pour la codification du droit canonique.

les fins dernières et l'Évangile, et d'ordinaire sous forme d'homélie ou d'instruction; la conférence ne convient qu'en certains cas et pour des auditoires spéciaux.

2) En France. — *Théorie de la prédication :* cardinal **Maury**, **Dupanloup**, **Hamon**, curé de Saint-Sulpice, **Longhaye**, S. J., **Ribet**.

Les principaux représentants de l'éloquence sacrée, en dehors des conférenciers proprement dits dont **Frayssinous** et **Lacordaire** ont commencé la série, sont : **Maury**; **Legris-Duval** († 1819) qui avait ce qui manquait à Maury, beaucoup de piété et de zèle; **De Boulogne** et **Cœur**, évêques de Troyes; **Mac-Carthy** († 1833), S. J., né en France de parents irlandais; le cardinal **Giraud**, mort archevêque de Cambrai; **Dupanloup**, **Mermillod**, **Didon**[1], O. P., **Farjou**, S. J...

3) Hors la France. — L'Angleterre a **Wiseman**, **Newman**, et surtout **Manning**[2]; l'Italie a le Père **Ventura** († 1861), général des Théatins. Ce dernier dut quitter Rome en 1836 à cause de ses rapports avec Lamennais, et plus tard la péninsule à cause de ses sympathies pour la révolution romaine de 1849. Il se fixa en France, apprit notre langue, et donna à Paris des conférences fort goûtées[3].

§ 437. — AUTEURS DE SPIRITUALITÉ

Gay[4] († 1892), évêque auxiliaire à Poitiers; **Dubois**, supérieur du grand séminaire de Coutances; **Chaignon**,

1. Bg. par A. de Coulanges, in-8, Paris, 1900; — Stanislas Reynaud, in-12, Paris, 1904.
2. V. § 420.
3. *Conférences sur la raison philosophique et la raison catholique*, 4 vol., Paris, 1851-64.
4. *De la vie et des vertus chrétiennes*, 3 in-12, 1875; — *Correspondance de Mgr Gay*, 2 in-8, Paris, 1899.

S. J.; **Ribet**[1] et **Sauvé**, de la Compagnie de Saint-Sulpice; Saudreau, 1er aumônier du *Bon Pasteur d'Angers;* Schram, O. S. B[2]., etc. — L'Angleterre a **Newman**, **Dalgairns** et surtout **Faber**, trois convertis de l'anglicanisme.

1. *Mystique divine,* 4 in-8, Paris, 1895, 1902, 1903 (*Cl. Fr.*, mai 1903, p. 740).
2. *Institutiones Theologiæ mysticæ,* 2 vol., Par., 1872 (nova edit.).

SECTION II

ERREURS ET HÉRÉSIES[1]

§ 438. — ERREURS ET HÉRÉSIES ANCIENNES

Il y a le Protestantisme dont il sera dit un mot un peu plus loin, le Gallicanisme[2], qui reçoit son coup de mort au concile du Vatican, et le Jansénisme.

Les Jansénistes[3] eurent un rôle dans les événements de la Révolution, et notamment dans la Constitution civile du Clergé, imprégnée de leur esprit. Au commencement du XIXe siècle, ils gardaient encore une attitude militante. Aujourd'hui et depuis nombre d'années ils se taisent. Conscients de leur faiblesse numérique et de leur impuissance, ils paraissent vouloir finir sans bruit. — On en signale un groupe à Paris, où ils ont une riche bibliothèque (3, rue Leclerc), entretenue à l'aide des revenus (15 à 20.000 francs) de la « Boîte à Perrette ». Cette boîte désigne les capitaux du parti; elle date de Nicole, et s'est perpétuée jusqu'à nos jours par fidéicommis, grâce

1. Cf. *Revue catholique des Églises* (mensuelle; le premier numéro a paru en janv. 1904; très instructive sur l'état actuel des Églises chrétiennes dissidentes).
2. V. § 407, 5.
3. Léon SÉCHÉ, *Les derniers Jansénistes, depuis la ruine de Port-Royal jusqu'à nos jours* (1710-1870), 3 vol., Paris, 1891-92. — *Cf. journal *Le Monde*, 28 août 1893.

à la connivence des cours judiciaires. Actuellement elle est administrée par une société civile. — Lyon a une *Société des Jansénistes*. — Un autre groupe habite le village de Parmenie, dans le département de l'Isère. Ces derniers ont leur Boîte à Perrette, dont les revenus servent à l'entretien de bibliothèques et d'écoles. — Le groupe le plus considérable est en Hollande[1] : quatre à six mille, gouvernés par un archevêque d'Utrecht, deux évêques (de Harlem et de Deventer) et une centaine de prêtres. Ce fantôme d'Église aurait disparu depuis longtemps, si de gros revenus n'assuraient à la hiérarchie une existence dorée.

§ 439. — ERREURS NOUVELLES

Elles sont nées de la corruption des mœurs (Vintras, Ronge), de faux concepts sur les rapports de la raison et de la foi (traditionalisme, Hermès, Günther, Frohchammer), de la méconnaissance de la nature des idées (Ontologisme?), et de l'opposition au concile du Vatican (Vieux-Catholiques).

I. **Vintras**, simple ouvrier du diocèse de Bayeux, renouvela partiellement l'hérésie de Montan. Il annonçait une troisième Loi (amour et miséricorde) succédant à la Loi du Fils (grâce et espérance) et à la Loi du Père (foi et crainte). Il tenait la sainte Vierge pour une incarnation de la divinité, se disait lui-même consacré par le Saint-Esprit, conférait l'ordination à ses partisans, prétendait avoir des colloques avec l'archange saint Michel, avec Marie et Joseph, voire avec Dieu. De honteuses débauches se pratiquaient au sein de la secte, qui se propagea assez pour s'attirer une condamnation de Grégoire XVI (1843) et de trois conciles provinciaux de France (1849).

1. V. § 329.

Ronge, prêtre du diocèse de Breslau, donna naissance (1845) aux Rongiens. Il était canoniquement suspens depuis un an, quand, pour son premier coup d'éclat, il publia un violent pamphlet contre l'évêque de Trèves (Arnoldi), à l'occasion de l'ostension publique (1844) de la sainte Tunique. Fougueux adversaire du célibat, il se maria ostensiblement avec sa servante dans un temple protestant; il supprima tous les sacrements, sauf deux, et rejeta la plupart des dogmes positifs. La secte dura peu et ne s'étendit jamais beaucoup; elle s'éteignit dans l'opprobre.

II. **Traditionalisme.** — Ce système, né du désir, très légitime en soi, de convaincre les incrédules, rabaisse la raison au profit de l'autorité. Imaginé par le philosophe de Bonald, il fut défendu et diversement présenté par Lamennais, Bautain et Bonnetty.

Lamennais faisait, de l'assentiment général et traditionnel du genre humain, le critérium de toute certitude. La raison individuelle, disait-il, est faillible, l'expérience le prouve; seule la raison générale, qui est la raison de tous, ne trompe jamais. — L'abbé **Bautain** [1] († 1867), mort vicaire général de Paris, n'attachait d'importance souveraine qu'à la tradition de l'Église catholique; cette tradition devait être regardée, à l'en croire, comme le fondement dernier de la certitude pour les choses de la religion : erreur qu'il rétracta en 1840. — **Bonnety** [2], directeur des *Annales de philosophie chrétienne,* appliquait le principe traditionaliste aux seules vérités métaphysiques et morales. Il dut se rétracter en donnant sa signature à quatre propositions doctrinales[3] formulées par la Congrégation de l'Index (1855).

Pendant que le traditionalisme se propageait en France,

1. De Régny, *L'abbé Bautain, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1884).
2. *Dict. th.* de Vacant, art. *Bonnetty.*
3. Denzinger, *Enchiridion,* n. 1505-1508.

des Allemands se jetaient dans des systèmes d'un esprit tout opposé, exagéraient les droits et la puissance de la raison au détriment de l'autorité[1].

Hermès († 1831), professeur à l'Université de Bonn, partait du doute réel, positif et universel, pour élever, pierre par pierre, l'édifice de ses croyances religieuses. Dans son système, ce doute est nécessaire; la foi, fruit d'une démonstration, est un acte également nécessaire, les motifs de crédibilité sont les motifs mêmes de la foi, et la foi raisonnable se confond ainsi avec la foi rationnelle[2]. Ces nouveautés trouvèrent des défenseurs dans les chaires théologiques de Bonn, de Breslau et de Trèves; mais Grégoire XVI les condamna (1835). Quelques hermésiens, renouvelant la distinction janséniste du *fait* et du *droit,* prétendirent qu'Hermès n'avait pas enseigné les erreurs condamnées.

Günther († 1863), prêtre séculier de Vienne (Autriche), avait des doctrines analogues, moins avancées cependant. Il prétendait que la raison humaine, quoique impuissante à découvrir les mystères, peut, quand ils lui sont révélés, en démontrer la vérité par des raisons intrinsèques; il confondait les notions de substance et de personne; il altérait les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation; il attribuait à l'homme deux âmes, l'une sensible, l'autre rationnelle, disait que Dieu avait été contraint par son amour à la création, et qu'il n'aurait pas pu créer un autre monde que le monde actuel, etc... Pie IX condamna (8 janv. 1857) le gunthéranisme, et l'auteur fit sa soumission (10 févr. 1857).

Frohschammer († 1893), professeur à Munich, se fit le défenseur du *génératianisme* contre le *créatianisme,* et soutint que les dogmes, une fois acquis, relèvent de la

1. *Bellamy, *La Th. cath. au XIXe siècle* (1904), p. 34 sq.

2. « Rationem, principem, normam et unicum medium esse, quo homo assequi possit supernaturalium veritatum cognitionem (statuit). » Bref de Grégoire XVI, dans Denzinger, *Enchir.*, édit. 5ª, Wurtzbourg, 1874, p. 518.

seule philosophie, à l'exclusion de l'autorité de l'Église et de la Révélation même. Condamné par le Saint-Siège (1862), il refusa de se soumettre.

III. L'**Ontologisme** est un système philosophique. Ses partisans enseignent que les idées générales ne sont ni des modifications de l'âme, ni quelque chose de créé, mais bien des réalités objectives, nécessaires, éternelles, absolues, et dès lors indistinctes de Dieu, seul être nécessaire et éternel. Selon eux, l'intelligence qui conçoit les idées de vrai, de beau, de bien, etc., voit directement, sans intermédiaire les idées que Dieu se fait du vrai, du beau, du bien, elle voit Dieu.

L'ontologisme a eu nombre de représentants au XIXe siècle; en Italie : Gioberti († 1852), Rosmini, Vercellone († 1869) ; à Louvain : Ubaghs († 1875) et Laforêt († 1871); en France : Fabre, professeur à la Sorbonne, Branchereau et Baudry, prêtres de Saint-Sulpice, Hugonin, évêque de Bayeux, le Père Gratry, etc. En remontant, on trouve Malebranche, Fénelon, Bossuet[1] (?), saint Augustin[2], peut-être saint Anselme et saint Bonaventure. — Les néo-scolastiques essayèrent de barrer le chemin à cette doctrine, qui était en train de conquérir l'opinion dans les écoles. A leur instigation, le Saint-Office condamna (1861) sept propositions qu'il déclara ne pouvoir être enseignées sans péril, *tuto tradi non posse*. La censure est on ne peut plus bénigne, et n'implique pas nécessairement la fausseté intrinsèque des propositions condamnées ; l'autorité infaillible du Pape n'est d'ailleurs pas engagée dans cet acte. Telle quelle cependant, la censure a mis fin, jusqu'à ce jour, à l'enseignement de

1. Cf. NOURRISSON, *Essai sur la philosophie de Bossuet*, in-8, Paris, 1852 (th.).
2. Cf. PORTALIÉ, dans *Dict. th.* de VACANT, art. *Augustin*, col. 2335-2337.

l'ontologisme dans les écoles catholiques. Ainsi le veut l'esprit d'ordre et de discipline.

Les règles à suivre dans l'enseignement philosophique et théologique ont été maintes fois rappelées par le Saint-Siège : s'attacher aux grands docteurs de l'Église, particulièrement à saint Thomas, sauf à compléter ou même à modifier leur enseignement, dans la mesure des exigences de la science moderne. Direction pleine de sagesse! Elle sauvegarde tout à la fois les droits de la raison et le respect dû à l'autorité; elle préserve l'esprit des grands écarts, tout en le laissant se mouvoir avec une liberté raisonnable. C'est pour s'y être soustraits, que les traditionalistes français et les semi-rationalistes allemands (Hermès, Günther, Frohschammer) ont imaginé des systèmes aussi offensants pour la raison que pour l'orthodoxie catholique.

IV. La définition de l'infaillibilité pontificale au concile du Vatican, donna naissance aux **Vieux-Catholiques**[1], ainsi appelés de leur prétention de suivre la foi de l'ancienne Église en refusant au Pape toute infaillibilité. Une fois sortis de l'unité, les « vieux » donnèrent le spectacle auquel nous ont accoutumés les hérétiques de tous les temps : ils s'appuyèrent sur l'autorité civile, firent cause commune avec les ennemis de l'Église, et rédigèrent symboles sur symboles, modifiant et corrigeant les uns par les autres.

En **France**, on trouve : un Carme, le Père Hyacinthe (Loyson), prédicateur à Notre-Dame, qui prit femme et se fit conférencier ambulant; l'abbé Michaud, du clergé de Paris; Junqua, chanoine honoraire de Bordeaux; quelques autres encore, presque tous prêtres perdus de mœurs, qui passèrent à Genève. L'essai que fit l'ex-Père Hyacinthe, de constituer à Paris une Église nationale,

1. V. § 104, II. — Les *Ét.*, 20 déc. 1904, p. 861, donnent la bibliogr.

n'eut aucun succès. — Les **États-Unis** comptent quelques milliers de « vieux », arrivés d'Europe. — A **Constantinople** [1], le sultan bannit le patriarche des Arméniens catholiques, Hassoun, qui avait pris rang, au concile, dans la majorité infaillibiliste. L'intrus Kupélian, qui lui fut donné pour successeur, réunit deux mille adhérents. Mais il fit sa soumission en 1878; et la Porte, comprenant qu'elle s'était trompée, rappela Hassoun. Ce fut la fin du schisme vieux-catholique arménien.

Deux pays seulement ont vu la secte prendre quelque consistance : l'Allemagne et la Suisse.

En **Allemagne** [2], ses principaux foyers ont été Munich et Bonn, et son principal représentant, Dœllinger [3]. Ce dernier n'aurait pas voulu pousser les choses à l'extrême; il prêchait la modération; il s'opposa de toutes ses forces à la constitution d'une Église séparée, s'abstint personnellement de dire la messe après l'excommunication encourue, et demeura toujours fidèle aux vœux de son sous-diaconat. Mais les violents, conduits par Schulte et Michelis, finirent par l'emporter. Alors les événements se précipitèrent : sacre épiscopal de Reinkens (1873) par l'évêque janséniste de Deventer [4], suppression du précepte de la confession (1874) et du célibat ecclésiastique (1878), substitution d'une liturgie allemande à la liturgie romaine (1880), etc... Ainsi fut constituée une Église vieille-catholique, qui réunit dès le début environ trente prêtres et trente mille fidèles : chiffres demeurés à peu près

1. *Louvet, *Les Missions catholiques au XIXe siècle* (rit arménien).

2. Kannengieser, *Les Origines du vieux-catholicisme et les universités allemandes*, Paris, 1901. — ‡ Schulte, *Der Altkatholicismus, Gesch. seiner Entwicklung, inneren Gestaltung und rechtlichen Stellung*, 1887.

3. Bg. par ‡ Friedrich, 3 vol., t. III[e] en 1901 (all.).

4. Laos, archevêque janséniste d'Utrecht, avait été invité à faire le sacre; mais il était mort subitement le jour même où lui parvint la demande.

stationnaires depuis, malgré l'appui énergique prêté par plusieurs Etats, Prusse, Bade, Hesse, etc. A partir de 1878, les « vieux » allemands n'entrent plus comme facteur dans les calculs de la politique. Mais ils gardent aujourd'hui encore leurs cadres et leur hiérarchie. Leur clergé émarge largement au budget de la Prusse ; leur chef, l'évêque Weber, successeur de Reinkens et résidant à Bonn, touche à lui seul annuellement 48.000 marks (60.000 francs).

En **Suisse** [1], surtout à Genève et à Berne, les radicaux et les protestants coalisés essayèrent de constituer, avec les « vieux », sur les ruines du catholicisme, une Église nationale soi-disant catholique. Herzog, professeur de théologie à Lucerne, fut sacré évêque (1876) par Reinkens ; et quelques prêtres, écume du clergé de France pour la plupart, se rangèrent sous son autorité. Mais l'Église vieille-catholique suisse n'a pas eu plus de succès que sa sœur d'Allemagne. Son déclin, commencé en 1878, continue tous les jours et paraît irrémédiable.

En somme, la nouvelle hérésie a partout échoué. Si elle a réussi, dans deux pays, à créer un fantôme d'Église, ce n'est que par la puissance des gouvernements. Rien à craindre, de ce côté, pour l'avenir du catholicisme. La soumission de tous les évêques au concile du Vatican, la déconsidération morale qui pèse sur la plupart des prêtres « vieux », et l'absence d'esprit chrétien constatée dans la généralité de leurs adhérents, montrent aux moins clairvoyants que l'esprit de Dieu n'est pas avec les schismatiques [2].

1. V. § 417.
2. Sur la Petite-Église, v. § 393.

CHAPITRE VI

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE[1]

Clercs

§ 440. — PAPES[2]

1) Quand mourut à Valence (1799) le pape Pie VI, l'opinion s'accrédita dans certains milieux, qu'avec lui mourait la Papauté[3]. Pareille erreur s'était produite déjà bien des fois au cours des siècles; nul doute qu'elle ne se renouvelle souvent encore dans la suite. Les ennemis de l'Eglise en prendront ou non leur parti, comme il leur conviendra. — Non seulement la Papauté s'est continuée pendant tout le XIXe siècle, mais on peut dire que jamais elle n'a eu de plus illustres représentants. La série des Pontifes qui va de Pie VII à Pie X, est comparable à celle des siècles les plus grands et les

1. V. la collection de l'*Année sociologique* (Alcan, éditeur, Paris), comprenant trois ou quatre volumes en 1902.

2. G. Goyau, *Le Vatican* (*in fine*). Le chapitre à lire ici a été reproduit dans *Corr.*, 25 nov. 1894. — Cf. Taine, dernier vol. de son *Hist. de la Révolution.* — Pour la discipline actuellement en vigueur dans les élections pontificales, v. Ceccaroni, *Il Conclave*, in-16, Turin et Rome, 1901; — Wurm, *Die Papstwahl*, in-8, Cologne, 1902 (*R. H. E.*, oct. 1902, p. 1041); — Lucius Lector, *Le Conclave.*

3. « J'étais en Prusse, dit le Père Rauzan, à la mort du pape Pie VI; les protestants semblaient croire l'Église anéantie; et à Berlin, ils disaient hautement qu'il n'y aurait plus de Pape ». Delaporte, *Vie du P. Rauzan*, p. 28.

plus heureux. Il est même intéressant de constater que, par un privilège unique jusqu'à ce jour, les deux plus grands, Pie IX et Léon XIII, tiennent à eux seuls plus d'un demi-siècle (1846-1903).

2) Les circonstances ont rendu difficile au Saint-Siège le gouvernement de l'Église. La barque de Pierre a vogué au milieu des écueils et des tempêtes : l'incrédulité, la franc-maçonnerie et la Révolution. Plus d'une fois elle a été violemment secouée; la secousse se fait encore sentir à l'heure présente. Et voilà près de deux mille ans qu'il en est ainsi, tantôt plus, tantôt moins. Plus cela durera, plus éclatant de vérité apparaîtra aux yeux de tous ce mot de l'Évangile : *non prævalebunt.*

3) La marche en avant de la Révolution ne fait pas que les Papes soient des vaincus. — Les âmes qui leur échappent sont remplacées par d'autres plus nombreuses, en Europe même, et surtout à l'étranger. — La perte de leur pouvoir temporel, qui devait, dans la pensée de Mazzini et de toute la franc-maçonnerie, ruiner le prestige de la Papauté, a eu des effets tout contraires : elle a grandi l'autorité morale des Vicaires de Jésus-Christ. — La réorganisation nécessaire des Églises après la Révolution, l'établissement ou le relèvement de la hiérarchie un peu partout, les trente concordats conclus depuis 1801 avec les diverses puissances, ont affermi l'autorité spirituelle de Rome en lui fournissant des occasions de s'exercer [1]. — Il n'y a plus de jansénisme, plus de gallicanisme, plus de libéralisme doctrinal. Les catholiques, généralement, se pressent en rangs serrés autour de la Chaire vénérée de Pierre, pour en recevoir lumière et direction. — Les Papes, au XIXe siècle, ont vu se relever, sous des formes nouvelles, jusqu'à leur puissance politique. Ils peuvent, au milieu de la division des partis, dans un même État, faire, des catholiques, des alliés ou des

1. TAINE, *Le Régime moderne*, t. II, p. 56-58 (3e éd.).

adversaires du gouvernement. Le pouvoir régnant a donc grand intérêt à se les concilier. Et puis, le progrès des idées révolutionnaires a réveillé l'instinct de conservation des peuples, éclairé bien des hommes d'État. Le spectre menaçant de l'anarchie tourne vers Rome les regards des hommes honnêtes et réfléchis, parce qu'à Rome réside la plus grande autorité morale qu'il y ait au monde.

C'est ainsi que les progrès partiels de la Révolution profitent indirectement à l'Église. Bossuet a donné l'explication de ce phénomène quand il a dit : « L'homme s'agite et Dieu le mène ».

§ 441. — ÉVÊQUES [1]

1) Rien de moins uniforme que la discipline actuelle, relativement aux **nominations épiscopales** [2]. — Dans les Églises orientales-unies, chaque patriarche est élu par la totalité des évêques relevant de sa juridiction. Quant aux métropolitains et aux simples évêques, le droit et la coutume varient de contrée à contrée. — En dehors des Églises orientales-unies, on peut réduire à quatre les systèmes suivis : l'*élection capitulaire* (Hollande, — Suisse, — empire allemand, sauf la Bavière et l'Alsace-Lorraine, — deux évêchés autrichiens : Salzbourg et Olmütz); la *présentation par les gouvernements* (France, — Autriche-Hongrie, sauf exceptions, — Bavière, — Espagne, — Portugal, — Pérou); le *système des listes* (tous les pays

1. * TAINE, *Le Régime moderne*, t. II, l. V; — BAUNARD, *Un siècle de l'Égl.*, p. 45-50, 167-170; — V. § 357; — *L'Épiscopat français au XIX*e *siècle* (ouvrage (1 vol.) en cours de publication (1904) par les soins de la *Société bibliographique;* il contiendra un exposé sommaire de la vie de chaque évêque).

2. * BOUDINHON, dans *Cl. Fr.*, avril 1902 ; — CRÉPON, *Nomination et institution canonique des Évêques : Élection, Pragmatiques sanctions, concordats*, Paris, 1903.

généralement de langue anglaise); la *libre nomination par le Pape* (Italie, Belgique, Alsace-Lorraine, Mexique, Brésil).

La *libre nomination* n'empêche pas le Pape de se renseigner, mais lui permet de prendre ses renseignements de la manière qu'il juge convenable; le droit ne contient pas de dispositions particulières à cet égard. Le *système des listes* consiste en ceci : les évêques présentent une liste de trois noms [1] au Saint-Siège, qui doit la recevoir. Ce n'est donc pas tout à fait la nomination libre. Le Pape, néanmoins, peut faire son choix en dehors de ces trois noms, tandis que, à moins de raison canonique, il ne peut pas refuser les candidats élus par les chapitres ou présentés par les gouvernements.

2) L'épiscopat, dans son ensemble, est **en progrès** sur celui du XVIIIe siècle. Il est plus fidèle à ses devoirs, plus libre d'attaches humaines, moins dépendant des pouvoirs de la terre, plus attaché au Saint-Siège.

Nos évêques de France sont presque tous d'origine roturière, sans fortune personnelle, et promus dans la pleine maturité de l'âge [2] ou après, trois points sur lesquels ils diffèrent de ceux de l'ancien régime. — Leur autorité est plus obéie du clergé que jadis; elle est aussi plus centralisée et plus absolue. Ils confèrent aujourd'hui tous les bénéfices et emplois ecclésiastiques (ils n'en conféraient pas la moitié avant la Révolution [3]); ils peuvent

1. Aux États-Unis, quand il y a un évêque à nommer, les curés inamovibles se réunissent sous la présidence du métropolitain, et dressent une liste de trois noms qui est transmise à Rome par les évêques de la province. Ces derniers peuvent ajouter quelques autres noms, et donner les raisons de préférer leurs candidats à ceux des curés.

2. « D'après l'almanach de 1889, les trois plus jeunes ont de quarante-sept à quarante-neuf ans; les trois quarts ont soixante ans et davantage ». TAINE, *Le Régime moderne*, t. II, p. 81.

3. En Autriche, le patronat dispose encore d'un grand nombre de bénéfices. L'archevêque de Prague ne nomme qu'à douze cures, l'archevêque de Salzbourg à six (*L'Ami du Clergé*, 24 mars 1904, p. 266).

changer de poste à discrétion les neuf dixièmes de leurs curés; ils ont réduit le chapitre cathédral à n'être, sauf pendant la vacance du siège, qu'un « corps sans vie et mort-né, un vain simulacre »; ils jugent généralement leurs clercs *ex informata conscientia*, et les appels à Rome sont difficiles, etc. Cette centralisation, œuvre en partie de Napoléon Ier, a du bon; la conscience du prélat et le contrôle de l'opinion empêchent d'ordinaire les abus qu'elle pourrait faire craindre [1]. — On peut citer, parmi les évêques du XIXe siècle les plus méritants : D'Aviau [2] (✝ 1826), Bertheaud [3], De Bonald, De Bonnechose [4], Bourret [5], Cheverus [6], Cousseau, Doney, De Dreux-Brézé, Dupanloup [7], Dupont des Loges [8], Freppel [9], Georges, Gerbet [10], Ginoulhiac, Giraud, Gousset [11], Lavigerie [12], Mathieu [13] (de Besançon), Mazenod, presque tous les archevêques de Paris [14], Pie [15] (✝ 1880), Plantier, Régnier, Salinis, etc.

1. Cf. TAINE, *Le Régime moderne*, t. II, p. 137.
2. Mg. par LYONNET, 2 vol., 1847.
3. * BAUNARD, *Un siècle de l'Église*, p. 402.
4. Mg. par BESSON, 2 in-8, Paris, 1887.
5. *Œuvres choisies du card. Bourret,* publiées par Mgr RICARD, év. d'Angoulême (discours de circonstance), in-8, Rodez; — Bg. par le MÊME, in-8, Rodez.
6. Mg. par HAMON, in-12.
7. Mg. par LAGRANGE, 3 in-8, 4e éd. 1884; — SALOMON, in-18 (XX-178 pp.), Paris; — cf. *Journal intime de Mgr Dupanloup*, publié par M. BRANCHEREAU, 1 vol., Paris, 1902 (*Ét.*, 20 déc. 1902, p. 849).
8. Mg. par F. Klein, in-8, Paris, 1899.
9. Mg. par CORNUT, in-8, Paris, 1893 ; — CHARPENTIER (Angers). — *Cf. BAUNARD, *Un siècle*, p. 403.
10. Mg. par DE LADOUE, 2 in-8, Paris, 1872.
11. Mg. par FÈVRE, 1882, Paris; — GOUSSET (neveu du card.), 1903.
12. Mg. par BAUNARD, 2 in-8, Paris, 3e mille en 1896.
13. Mg. par BESSON, 2 in-8, Paris, 1882.
14. Bg. de Mgr de Quélen par HENRION, in-8, Paris, 1840; de Mgr Affre par CRUICE, in-8, Paris, 1849; de Mgr Darboy par FOULON, 1889, par GUILLERMIN, 1889; de Mgr Guibert par PAGUELLE DE FOLLENAY, 2 in-8, Paris, 1896.
15. Bg. par BAUNARD, 2 in-8, 1886, 2e éd.

§ 442. — PRÊTRES

La prédication[1] et l'enseignement du catéchisme viennent toujours en tête des obligations des prêtres du ministère. — Les évêques bavarois, dans leur réunion annuelle de 1899, ont résolu l'adoption d'un catéchisme unique pour le royaume; et les évêques autrichiens ont réalisé cette idée dans toute l'étendue de l'empire[2]. Des voix autorisées voudraient même un texte unique pour l'Église entière. On y songea au concile du Vatican. Le *schema de parvo catechismo* fut voté à la presque unanimité (54 oppositions seulement et 42 votes conditionnels); le vote solennel et définitif n'en fut vraisemblablement empêché que par la dissolution forcée du concile. Le *schema* portait qu'un petit catéchisme serait rédigé en latin pour toute l'Église d'après le catéchisme de Bellarmin, et que les évêques le feraient traduire en langue vulgaire, en y ajoutant, dans un texte séparé, des explications appropriées aux besoins du diocèse.

§ 443. — L'ENSEMBLE DU CLERGÉ[3]

1) La Révolution et les guerres qui s'ensuivirent, firent le vide dans les rangs du clergé, particulièrement en France et en Allemagne. L'abbé Rohrbacher raconte, qu'au lendemain de son ordination, il eut sept paroisses à desservir à lui seul; un de ses confrères, onze[4]. Assez

1. V. § 436.
2. *Cl. Fr.*, janv. 1903, p. 250.
3. Turinaz, *Les périls de la foi et de la discipline dans l'Église de France à l'heure présente*, in-8 (102 p.), Paris-Nancy, 1902 (*Ét.*, 20 février 1902, p. 552); — Id., *Encore quelques mots sur les périls de la foi et de la discipline dans l'Église de France*, in-8 (128 p.), Paris, 1904; — *Baunard, *Un siècle*, ch. vii, p. 133-144.
4. Rohrbacher, t. XII, p. 122 (éd. Guillaume).

fréquents étaient les cas de ce genre [1]. — Les cadres se reconstituèrent peu à peu. Ils sont aujourd'hui à peu près complets; pas partout cependant. On peut même dire, d'une manière générale, que le nombre des ecclésiastiques ne paraît pas monter en proportion de l'accroissement de la population et des besoins nouveaux des âmes. Le remède au mal est dans la fondation du plus grand nombre possible d'écoles cléricales, avec exclusion de tout élément laïque. L'expérience fait voir que presque toujours les collèges mixtes tournent vers le siècle un certain nombre de jeunes aspirants au sacerdoce [2].

2) Le clergé moderne n'est pas riche [3]; mais la répartition de son avoir est peut-être plus équitable que sous l'ancien régime. — Son instruction a souffert et souffre encore des ravages de la Révolution, qui a emporté les Universités et supprimé, par la confiscation des biens, les ressources qui servaient à l'entretien des foyers de culture intellectuelle. Cependant le niveau des études, dans les séminaires, est aujourd'hui sensiblement supérieur à ce qu'il était au XVIIIe siècle [4]. Quelques progrès ont été aussi réalisés pour la formation morale et religieuse [5]. En somme le clergé catholique fait bonne figure

1. Frayssinous compte en France, en 1820, quinze mille places vacantes par défaut de prêtres; Lamennais en compte 15.596 en 1823 (BAUNARD, *Un siècle,* p. 134).

2. Cf. BOUGAUD, *Le grand péril de l'Église de France*, 4e éd. 1879.

3. En France, le traitement des curés va, selon l'âge et la classe, de 900 à 1.600 francs. Le casuel, qui s'ajoute au traitement, est peu considérable : dans l'immense majorité des paroisses, il n'atteint pas 1.000 francs (honoraires de messe compris), et dans un grand nombre ne dépasse pas 300 francs.

4. Après le séminaire, il y a des *examens* annuels pour le jeune clergé (cinq ou six ans), et les *conférences* cantonales pour tous les prêtres. En France, les *conférences* ont été généralement rétablies dès avant 1848 (BAUNARD, *Un siècle,* p. 137).

5. TAINE, *Le Régime moderne*, t. II, p. 122 : « Le Christianisme... s'est réchauffé dans le clergé, surtout dans le clergé régulier, mais il s'est refroidi dans le monde »

dans le monde, surtout depuis quelque soixante-dix ans. En France, notamment, les prêtres animés à un très haut degré de l'esprit apostolique, sont légion : Desgenettes, Hamon, Allemand, Timon-David, le bienheureux (depuis 1904) Vianney [1]... Ce dernier, curé d'Ars, était peu instruit quoiqu'il fût très éclairé. Il a surtout brillé par ses vertus. Pendant plus de trente ans, le rayonnement vivifiant de sa sainteté a fait un bien immense.

3) Cependant le clergé est partout en butte à d'implacables hostilités. Le fait est d'ailleurs ancien, comme on le voit par la bulle *Clericis laicos* (1296) de Boniface VIII. C'est que les prêtres sont des *gêneurs* avec leur prédication d'une morale austère et des fins dernières [2]. Tant qu'ils feront leur devoir (*Euntes docete; Væ mihi si non evangelizavero!*), le monde continuera de se soulever contre eux [3].

Religieux [4]

§ 444. — RÉSURRECTION ET PROGRÈS, — SURTOUT EN FRANCE

1) L'institution monastique, abattue par la Révolution dans la majeure partie de l'Europe, repousse au com-

1. Bg. par MONNIN, 2 in-12, Paris, 17e édit. 1904; — J. VIANNEY, in-12, Paris, 5e édit. 1905, coll. « Les Saints ».

2. Causes particulières aux temps présents : SICARD, *Les évêques pendant la Révolution*, p. 183; — TAINE, *Le Régime moderne*, t. II, p. 149.

3. On a parlé, dans ces derniers temps, de réorganisation des études dans les séminaires, de nécessité de mettre davantage les jeunes clercs en contact avec l'âme populaire, de les initier par conséquent à certaines questions du jour qui passionnent et divisent les esprits (Le P. BRUCKER donne la bibliographie du sujet dans *Ét.*, 5 septembre 1902, p. 597. — Mgr LE CAMUS, *Réorganisation des études ecclésiastiques;* Mgr TURINAZ, *Lettre à M. le Sup. du séminaire de Nancy*, in-12 de 117 p., Paris, 1903 (*Ét.*, 20 mai 1903, p. 561); — Mgr LATTY, *Lettre* à MM. les directeurs de son grand séminaire, in-8 de 200 p., Paris, 1902 (*Bull. crit.*, 5 mars 1903, p. 105). — G. DE PASCAL, *Les Études eccl.*, dans *Cl. Fr.*, 1 janv. 1904 sq.

4. E. KELLER, *Les Congrégations religieuses en France* (1880).

mencement du XIXe siècle « spontanément, par un jet droit, fort, vivace, nouveau et plus fort que l'ancien, débarrassée des excroissances, des moisissures, des parasites qui, sous l'ancien régime, la défiguraient et l'étiolaient ». Plus d'abbés ou prieurs commendataires, plus de grandes fortunes avec leur cortège ordinaire d'abus de toute espèce, plus de vœux forcés, de cadets « froqués » pour « faire un aîné », peu ou point de vocations fausses, intéressées. « Ce qui opère maintenant, c'est la vocation naissante et persistante ; l'homme ou la femme, qui prononce des vœux et les observe, ne contracte et ne tient son engagement que par un acte spontané, délibéré et incessamment renouvelé de son libre arbitre »[1].

2) En **France** tout particulièrement, l'arbre monastique jette profondément ses racines et porte haut sa tête : effet de la Révolution, et « l'un des principaux et des plus durables ». En 1789, il n'y avait chez nous que 17.000 religieux et 37.000 religieuses ; en 1878 on trouve 30.287 religieux et 127.753 religieuses, chiffres considérablement accrus depuis lors[2] (près de 200.000 religieux ou religieuses en 1900).

Les divers instituts sont voués généralement à des œuvres de charité spirituelle ou corporelle, les contemplatifs ne forment qu'une exception. « Carmélites, Clarisses, Filles du Cœur de Jésus, Réparatrices, sœurs du Saint-Sacrement, Visitandines, Franciscaines, Bénédictines et autres semblables, environ 4.000 religieuses sont des contemplatives. Chartreux, Cisterciens, Trappistes et quelques autres, environ 1.800 religieux, qui, pour la plupart, travaillent surtout à la terre, ne s'imposent le travail que comme un exercice accessoire; c'est la prière, la méditation, l'adoration, qui est leur objet principal et premier; eux aussi, ils emploient leur vie à la

1. *TAINE, *Le Régime moderne*, t. II, p. 105-106.
2. *TAINE, *Rég. moderne*, t. II, p. 111.

contemplation de l'autre monde, non (?) au service de celui-ci. Mais tous les autres, plus de 28.000 hommes et plus de 123.000 femmes, sont des bienfaiteurs par institution et des corvéables volontaires, voués par leur propre choix à des besognes dangereuses, répugnantes, et tout au moins ingrates : missions chez les sauvages et les barbares, soins aux malades, aux idiots, aux aliénés, aux infirmes, aux incurables, entretien des vieillards pauvres ou des enfants abandonnés, œuvres innombrables d'assistance et d'éducation, enseignement primaire, service des orphelinats, des asiles, des ouvroirs, des refuges et des prisons, le tout gratuitement ou à des prix infimes, par la réduction au minimum des besoins physiques et de la dépense personnelle de chaque religieux ou religieuse »[1].

Et ce besoin d'apostolat, cet empressement à venir en aide au prochain dans ses besoins spirituels et corporels, n'est pas particulier aux religieux français ; on le trouve également dans la presque totalité des instituts religieux modernes de tous les pays.

§ 445. — ANCIENS ORDRES

1) Les anciens Ordres religieux balayés par la Révolution, se sont pour la plupart reconstitués au cours du XIX[e] siècle[2]. Ceux qui restèrent debout, comme en Autriche, avaient besoin de réforme ; Pie IX essaya de l'obtenir, à quoi il ne réussit que très imparfaitement. Depuis cependant, le mouvement réformiste, entretenu par le vent favorable de l'opinion et par la volonté formelle du Saint-

1. TAINE, *Rég. moderne*, t. II, p. 112. — Cet auteur estime que le travail des Congrégations religieuses en France, vaut au public un bénéfice net de 80 millions de francs par an (p. 112). — Le bénéfice spirituel, — et à celui-ci les ordres contemplatifs contribuent largement, — est encore plus considérable.

2. Pour la France v. § 407, 3.

Siège, a produit quelques résultats en Autriche[1], en Hongrie et en Bavière. Le 14e anniversaire séculaire (1880) de la naissance de saint Benoît, y a aussi heureusement aidé dans la famille bénédictine.

2) Léon XIII s'est tout spécialement appliqué à rétablir l'unité dans certains Ordres[2].

En 1893, il réunit en un seul institut les **Bénédictins blancs** (dits Bernardins, Trappistes[3], Cisterciens), qui s'appelleront désormais l'**Ordre de Cîteaux**, et obéiront à l'abbé de Cîteaux, vieille abbaye récemment (1899) recouvrée[4]. En cette même année 1893, il constitua en *Confédération* les diverses Congrégations des **Bénédictins noirs**, sous l'autorité d'un *Primat*, désormais l'abbé de Saint-Anselme de Rome. Cet abbé a la charge des intérêts généraux de tout l'Ordre; mais il ne peut supprimer ni la diversité des Congrégations, ni même dans chaque monastère un reste d'autonomie qui est de tradition chez les Bénédictins. — Une mesure plus radicale a été prise (1897) au sujet des **Frères Mineurs**. Le décret laisse subsister l'ancienne division en Conventuels, Observantins et Capucins, trois groupes indépendants sous leurs trois généraux respectifs; mais il prescrit la fusion complète des quatre groupes observantins (Observants, Réformés, Alcantarins et Récollets) qui, tout en obéissant à un même général, avaient chacun leur autonomie propre. — Enfin Léon XIII a rattaché (1899) les **Prémontrés** de France au reste de l'Ordre, dont ils étaient séparés depuis leur rétablissement.

1. L'Autriche, en 1898, n'a que 7.698 religieux et 13.701 religieuses (Egremont, *L'Année de l'Église*, 1898, p. 143). — En 1900, on compte, dans le même pays, plus de 8.000 religieux et plus de 18.000 religieuses (**Dict. th.* de Vacant, art. *Autriche*, col. 2609-2610).

2. **Ét.*, 20 mars 1899, p. 826.

3. En 1899 : 3.472 Trappistes ayant 58 monastères dont 30 en France; 1.246 Trappistines ayant 17 maisons dont 13 en France (*L'Univ.*, 7 août 1899; — Baunard, *Un siècle...*, p. 149.

4. Egremont, 1899, p. 26.

3) Parmi les Ordres religieux reparus au XIXe siècle, celui des Jésuites mérite une mention particulière. Lorsque la Révolution éclata, il se maintenait en Russie[1] avec l'approbation verbale de Pie VI depuis 1783, en vertu d'un bref de Pie VII depuis 1801[2]. La bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* (1814) le rétablit solennellement dans l'Église entière, sans lui rendre toutefois ses anciens privilèges. — Dans l'intervalle, un prêtre tyrolien, Paccanari († vers 1802), avait créé à Rome (1790) l'institut des **Pères de la Foi**, pour faire revivre l'esprit de saint Ignace ; trois autres prêtres, de Broglie, Tournély et Varin, ce dernier élevé à Saint-Sulpice et tous les trois émigrés français, avaient fondé aux Pays-Bas, dans le même but, la Congrégation du **Sacré-Cœur de Jésus** (1794). Pie VI opéra la fusion des deux instituts[3], lesquels, sous le généralat de Varin, se réuniront aux Jésuites (1814).

La Compagnie de Jésus, successivement gouvernée, depuis son rétablissement, par les généraux Fortès (italien, 1820), Roothan (d'Amsterdam, 1829), Beckx (1853) et Martin, ne tarda pas à reprendre dans l'Église le rang d'honneur qu'elle y avait toujours occupé. Dès 1814, la maison professe de Rome recevait quatre-vingt-six anciens Pères dont un, Albert de Montalto, âgé de cent vingt-six ans. Aujourd'hui les fils de saint Ignace sont onze mille environ, répandus dans le monde entier, et appliqués à tous les travaux qui peuvent procurer la gloire de Dieu par le salut des âmes. Les uns (un tiers) se livrent aux rudes labeurs des missions ; d'autres grossissent les rangs des apologistes, défendent la religion par la prédication, les livres et les revues ; d'autres forment la

1. V. § 340, V.
2. Un autre bref de Pie VII autorisa (1804) l'institut des Jésuites dans le royaume des Deux-Siciles.
3. Paccanari et un tout petit nombre des siens refusèrent de fusionner.

jeunesse des écoles; ceux du collège Romain donnent à mille jeunes clercs venus de tous les points du globe, un enseignement théologique supérieur et d'une orthodoxie irréprochable [1].

Ordres nouveaux

§ 446. — CONGRÉGATIONS DE PRÊTRES

Prêtres des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, fondés à Poitiers (1801) par le Père **Coudrin** [2] († 1837). On les appelle encore **Picpuciens**, depuis leur établissement à Paris (1805) dans la rue Picpus. Ils ont pour but l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, l'adoration réparatrice du Saint-Sacrement, la propagation de la dévotion aux Sacrés Cœurs et l'apostolat à l'étranger. On en compte (fin 1902) quatre-vingt-dix-huit dans l'Amérique du sud, soixante quinze dans l'Océanie orientale, cent soixante et un en France [3].

Basiliens, à Annonay (1800-1802), voués à l'enseignement secondaire dans les collèges et petits séminaires. Ils sont (1902) environ deux cents, en France, en Algérie, en Angleterre et en Amérique. Le premier supérieur de l'institut fut un curé de campagne, l'abbé **Lapierre**, qui se borna à exécuter les volontés de son évêque, soucieux, au sortir de la Révolution, de recruter des vocations ecclésiastiques. Cet évêque était Mgr d'Aviau, mort archevêque de Bordeaux, alors archevêque de Vienne et administrateur apostolique des diocèses de Mende et de Viviers.

1. Léon XIII, dans son bref du 13 juillet 1886, reconnaît les grands mérites de cet ordre tant calomnié.
2. Bg. par Perron, in-8, Paris, 1900. — Mme Henriette Aymer de la Chevalerie, digne collaboratrice du P. Coudrin, fonda à Poitiers les *Religieuses des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration*.
3. *L'Univ.*, 21 déc. 1902.

Prêtres du Sacré-Cœur, de Betharram, fondés (1833-41) par le vénérable **Garicoïts** (1797-1863). Ils sont voués à la prédication et à l'enseignement. En 1902, on en compte un peu plus de deux cents, dont quatre-vingts dans l'Amérique latine.

Oblats de Marie-Immaculée, création à Aix (1820) du Père **De Mazenod** († 1861), depuis évêque de Marseille. Leur devise est *Pauperes evangelizantur;* leur but principal, l'instruction et la conversion des pauvres et les missions à l'étranger. En 1902, huit cents d'entre eux s'appliquent aux travaux des missions dans les cinq parties du monde[1].

Société de Marie (Maristes), instituée (1832) par un prêtre du diocèse de Belley, le Père **Colin**.

Pères de la Miséricorde, création (1832-34) du Père **Rauzan**[2] de Bordeaux. Ils continuaient la société des *Missionnaires de France,* fondée à Lyon (1808), puis à Paris (1814) par le même Père Rauzan.

Oblats de Saint-François de Sales, d'Annecy (1838), dont on connaît particulièrement le dernier supérieur général défunt, le Père Tissot, saint homme et prédicateur éminent.

Congrégation du **Saint et Immaculé-Cœur de Marie**, fondée (1841) par le vénérable Libermann, unie en 1848 à l'institut du Saint-Esprit[3].

Frères de Saint-Vincent de Paul, ainsi appelés quoiqu'il y ait des prêtres parmi eux. Ils ont été fondés (1845) par l'abbé **Le Prévost**[4], pour l'œuvre des patronages. En 1898, ils ont vingt-trois maisons d'œuvres, dont dix à Paris, onze dans le reste de la France, une à Tournai, une à Québec.

Société du Très-Saint-Sacrement, instituée à Paris (rue

1. *L'Univ.*, 15 janv. 1903.
2. Bg. par Delaporte, Paris, 1857.
3. V. § 344, II.
4. Bg., in 8. Paris. 1890.

d'Enfer, 1856) par un Père Mariste, **Eymard**, du diocèse de Grenoble. En 1900, elle compte, en France ou à l'étranger, 200 membres et 8 maisons [1].

Séminaire des Missions Africaines, de Lyon, fondé (1856) par Mgr **Marion de Brésillac**, vicaire apostolique démissionnaire de Coimbatour. Tous ses membres (200 en 1902) se destinent aux missions d'Afrique.

Missionnaires du Sacré-Cœur, d'Issoudun, institués (1855) par l'abbé **Chevalier**. On en compte près de 300 (prêtres ou frères) en 1902. Les missions d'Océanie sont leur œuvre principale.

Oblats de Saint-François de Sales, de Turin, fondés vers 1850 par dom **Bosco** [2], pour l'œuvre des enfants abandonnés. Deux cent mille enfants trouvaient un asile dans leurs œuvres, à la mort (1888) du saint fondateur; trois cent cinquante mille, dix ans après [3]. Outre leurs maisons d'Italie, de France (20 en 1898) et d'Afrique, ils ont encore les missions de Patagonie. L'institut compte (1898) environ 500 membres, prêtres ou frères.

Pères de Notre-Dame d'Afrique (Pères Blancs), **création** (1868) de Mgr **Lavigerie**, archevêque d'Alger, pour les missions d'Afrique (plus de mille en 1904).

Oblats de Saint-François de Sales, de Troyes, fondés (1872) par l'abbé **Buisson**, etc.

§ 447. — CONGRÉGATIONS DE FRÈRES

Petits Frères de Marie (Maristes), institués (1817) par l'abbé **Champagnat**, simple vicaire de campagne au diocèse de Lyon. Ils sont voués à l'instruction primaire. En 1902,

1. La Congrégation des *Servantes du Saint-Sacrement*, fondée également par le P. EYMARD, compte environ 200 membres.
2. Bg. par VILLEFRANCHE, 1 vol., Paris; — Cte FLEURY, 1 vol., coll. « Science et Religion ».
3. *L'Univ.*, 10 août 1899.

on en compte 4.300 en France, et 1.675 à l'étranger [1]. C'est l'institut de Frères le plus nombreux après celui de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Frères de la Société de Marie (Marianistes), fondés (1817) à Bordeaux par le chanoine **Chaminade**. L'institut a des Frères et des prêtres, et se voue au double enseignement primaire et secondaire. En 1902, il comprend 1.300 membres dont 500 hors la France [2].

Frères du Sacré-Cœur, établis à Lyon (1821) par le Père **Coindre** [3], fondateur aussi d'une Congrégation de religieuses (Jésus-Marie). En 1902, ils sont au nombre de 900, et ont 131 établissements en France, 42 hors la France. Ils sont presque tous voués à l'enseignement (maison mère à Paradis près du Puy).

Frères de la Doctrine chrétienne, de Nancy, fondés (1822) par dom **Frechard**, ancien Bénédictin de l'abbaye de Senones. En 1902, ils sont 300, tous voués à l'enseignement [4].

Frères de la Croix de Jésus, fondés (1824) par l'abbé **Bochard**, ancien vicaire général de Lyon. En 1902, ils ont 17 établissements en France (écoles, pensionnats, orphelinats). Leur siège principal est à Ménestruel (Ain) [5].

Clercs de Saint-Viateur, établis (1825) à Vourles (Rhône) par M. **Querbes,** curé de Vourles. Il y a parmi eux quelques prêtres. En 1902, ces religieux sont au nombre de 1.445, dont 354 seulement en France, et dirigent 94 écoles primaires, plus quelques établissements agricoles ou industriels, des orphelinats et des écoles de sourds-muets [6].

Frères de la Sainte-Famille, de Belley [7], fondés, sous la monarchie de Juillet, par **Tabarin**, pour écoles, orphelinats,

1. *L'Univ.*, 26-27 déc. 1902.
2. *L'Univ.*, 25 déc. 1902.
3. Bg. par un Frère du Sacré-Cœur, in-12, Lyon, 1888.
4. *L'Univ.*, 28 déc. 1902.
5. *L'Univ.*, 30 déc. 1902.
6. *L'Univ.*, 2-3 janv. 1903.
7. *L'Univ.*, 17 déc. 1902.

service de sacristie. En 1902, ils ont 47 établissements en France et plusieurs dans l'Amérique méridionale.

Frères des Écoles chrétiennes de la Miséricorde[1], dont la maison mère est à Montebourg (Manche), fondés par l'abbé Delamarre (1842), ancien vicaire général de Coutances. En 1902, ils ont 21 établissements, dont 19 dans la Manche.

Frères de l'Instruction chrétienne, dits de Ploërmel, fondés, sous la Restauration, ainsi que les *Sœurs de la Providence,* par Jean de **Lamennais**[2] († 1860), frère du célèbre apostat. Ils tiennent des écoles en Bretagne, en Normandie, en Afrique et en Amérique. En 1900, ils sont 2.000, dirigeant plus de 380 maisons et donnant l'éducation et l'enseignement à environ cent mille enfants ou adultes[3].

Frères de Saint-J.-François Régis, voués à l'œuvre des orphelinats, établis (1850) au Puy par le Père **de Bussy**, S. J. : une centaine seulement.

Congrégation des aumôniers du travail, fondée (1894) à Liège par l'abbé **Reyn**. Elle comprend des prêtres et des Frères lais (40 membres en 1900), et se voue exclusivement à l'amélioration spirituelle et temporelle de la classe ouvrière[4].

§ 448. — CONGRÉGATIONS DE FEMMES

Institut de la Présentation de Marie, création (1796), à Thueyts (Vivarais), de la **Vénérable Marie Rivier**[5], pour les enfants du peuple et les orphelins.

1. *L'Univ.*, 31 déc. 1902.
2. Mg. par Laveille, de l'Oratoire, 2 in-8, Paris, 1903.
3. Baunard, *Un siècle*, p. 112.
4. *Revue *L'Action catholique* (Lille), février 1901. — En France, en 1899, les anciens ou nouveaux instituts d'hommes (prêtres ou Frères) sont au nombre de 104 (*Almanach du Clergé* de 1899).
5. Mg. par Mourret, prêtre de Saint-Sulpice (Paris et Lille, 1898).

Dames du Sacré-Cœur de Jésus, vouées à l'instruction des jeunes filles de la classe riche. L'institut, commencé à Paris (1800), a eu longtemps à sa tête une femme de grand mérite, Mme **Barat**[1]. (+ 1868).

Sœurs de Notre-Dame de Sion (1826). Le fondateur, **Théodore de Ratisbonne**[2], converti du judaïsme et admis au sacerdoce, institua aussi une congrégation de prêtres. Son frère, Alphonse de Ratisbonne, converti à Rome à la suite d'une apparition de la sainte Vierge dans une église, entra dans ce dernier institut.

Sœurs de la Sainte-Famille, de Villefranche (Aveyron), fondées par la **Bienheureuse Emilie Rodat**[3] : près de deux mille en 1902.

Sœurs de la Sainte-Famille, de Bordeaux, remontant au temps de la Restauration. Ses branches multiples se partagent tous les exercices de la vie active et de la vie contemplative.

Sœurs du Bon Pasteur, d'Angers, instituées par la **Vénérable Euphrasie**[4], vouées à l'œuvre des filles repenties. Quand mourut la fondatrice, elles étaient trois mille dans leurs 110 maisons. En 1894, elles ont 200 maisons dans l'ancien ou dans le nouveau monde.

Petites-Sœurs des Pauvres[5]. Lors de la fondation (1839-42) à Saint-Servan (Bretagne), elles étaient deux, dirigées par le vicaire de la paroisse, l'abbé **Le Pailleur**. En 1900, elles sont 5.483, répandues dans les cinq parties du monde[6], et soignant 40.000 vieillards de l'un et de l'autre

1. Mg. par BAUNARD, 2 vol., 1876; — cf., du même, *Histoire de Mme Duchesne*.
2. Bg. (anonyme), 2 in-8, Paris, 1903.
3. Bg. par L. AUBINEAU, in-12, Paris, 1855 ; — BARTHE, *L'Esprit de la Révérende mère Émilie*, 2 in-12, Paris, 1864.
4. Bg. par Mgr PASQUIER, recteur de l'Université d'Angers, 2 vol., Paris, 1894; une autre par le chanoine PORTAIS.
5. Mg. par L. AUBINEAU; — LEROY, in-8, Paris, 1902 (*Ét.*, 20 août 1902); — DE LA FAYE, 1 vol., coll. « Science et Religion ». — Cf. BAUNARD, *Un siècle*, p. 284.
6. *L'Univ.*, 15 mars 1902.

sexe dans 290 asiles. « Elles ne mangent qu'après leurs hôtes, et leurs restes ; il leur est interdit d'accepter aucune dotation ou fondation » [1]. L'Académie des sciences morales et politiques a décerné à l'institut, en 1898, un prix de quinze mille francs [2].

Sœurs de l'Assomption [3], vouées aux écoles, instituées par Mlle Milleret de Metz (en religion sœur **Marie-Eugénie de Jésus**) avec le concours de l'abbé Combalot et bientôt de l'abbé d'Alzon. Elles eurent leur premier établissement à Paris (1839), rue Férou, près de l'église Saint-Sulpice.

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, création (1851) de la mère **Jahouvey**. Elles sont partout répandues, surtout dans les colonies.

Sœurs des Écoles de Menzingen, vouées aux écoles, et **Sœurs Théodosiennes** [4] qui s'occupent des pauvres, des vieillards, des orphelins, etc. Ce sont deux branches d'une même Congrégation fondée en Suisse (1845) par le Père Théodose, Capucin. En 1894, on en comptait 2.500, répandues principalement en Suisse, en Autriche et en Allemagne [5].

Fidèles

§ 449. — COMMUNION, ADORATION PERPÉTUELLE

1) En France, une partie notable de la haute classe

1. Taine, *Le Régime moderne*, t. II, p. 113.
2. *L'Univ.*, 9 mars 1998.
3. *L'Université catholique* (de Lyon), 15 nov. 1899 sq.
4. Egremont, *L'Année de l'Église*, 1900, p. 388.
5. Statistique. — Les 97 lauréats de l'Académie française pour les prix de vertu, en 1903, se répartissent ainsi : principal lauréat : sœur Saint-Charles (orig. de l'Aveyron), de la Congrégation des sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres ; — 75 célibataires, 22 mariés ou veufs ; — 81 femmes, 10 hommes, 6 ménages ; — mobile religieux constaté pour la plupart ; mobile irréligieux jamais constaté (Rapporteur : Thureau-Dangin, 26 nov. 1903).

pratique la religion, est fidèle au devoir de la **communion**[1] pascale ; et c'est un progrès sur le XVIIIe siècle. Par contre, dans le peuple, si les femmes assez généralement communient au moins une fois l'an, il n'en est pas ainsi de la plupart des hommes, sauf dans quelques départements[2]. — En ce qui regarde la communion fréquente, elle a pleinement triomphé de l'opposition janséniste ; de plus en plus elle est en faveur parmi les personnes adonnées à la dévotion. Rien de mieux ; il est même à désirer que ce mouvement s'accentue et s'étende davantage encore. Deux observations cependant : *a*) Si l'Église souhaite que les fidèles puissent entendre la sainte messe chaque jour, et soient chaque jour en état d'y communier, elle prend bien soin de nous dire les conditions requises pour la communion fréquente. C'est ce que les directeurs de conscience ne doivent pas oublier. *b*) On trouve des personnes qui se confessent et communient très souvent, sans se préoccuper sérieusement d'amender leur conduite. Elles s'imaginent que la perfection chrétienne consiste dans la réception fréquente des sacrements, ce qui est une erreur. La vie chrétienne est dans l'état de grâce et dans la pratique des vertus ; et la perfection de cette vie, dans la pratique parfaite des vertus. Les sacrements ne sont qu'un moyen, d'ailleurs nécessaire et de précepte. On doit les recevoir pour vivre spirituellement, comme on mange pour vivre corporellement ; mais leur réception ne constitue pas la vie de l'âme, pas plus que le *manger* ne constitue la vie et la santé du corps.

L'**Adoration perpétuelle**[3] ininterrompue de jour et de nuit dans chacune successivement des églises ou chapelles d'un diocèse au cours de l'année, est venue, au XIXe siècle, d'un besoin de réparation. Aux outrages incessants

1. *BAUNARD, *Un siècle*, ch. X, p. 209-221.
2. *Cf. TAINE, *Le Régime moderne*, t. II, p. 147.
3. *BAUNARD, *Un siècle*, p. 216 sq.

dont Jésus-Christ est l'objet, on a voulu opposer l'adoration *perpétuelle* et *réparatrice* du Saint-Sacrement. — Cette dévotion existe à Rome depuis 1810. De Rome elle est venue chez nous, à Digne d'abord (1837) sous Mgr Miollis, à Nancy (1847), à Cahors (1849), à Paris (1851). En 1896, soixante-quinze diocèses de France avaient l'adoration perpétuelle de jour; et sur les soixante-quinze, six seulement celle de nuit comme de jour. — Dans plusieurs de ces mêmes diocèses, la fête est chômée, solennisée avec le même éclat et la même piété que les fêtes de Pâques et de Noël.

§ 450. — DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS[1]

Elle a pris, au XIXe siècle, de magnifiques développements. Églises, chapelles, confréries, pèlerinages, oriflammes, prières, fêtes et sermons, toutes les manifestations de la piété chrétienne témoignent de cette dévotion. Il n'en est pas de plus populaire depuis un certain nombre d'années. Le Père Jandel, maître général des Dominicains et 72e successeur de saint Dominique, consacra (1872) tout son Ordre au Sacré Cœur, consécration qui a été renouvelée par son successeur, le Père Frühwirth[2]. La république française s'est associée officiellement à ce mouvement de piété chrétienne, en faisant voter par son Parlement (1873) l'érection de la Basilique de Montmartre[3]. Une autre république, celle de Colombie, a fait mieux encore : le 22 juin 1902, elle a célébré la fête nationale du Sacré-Cœur, auquel elle s'était précédemment

1. *BAUNARD, *Un siècle*, ch. X, p. 197 sq.; — D. CHAMARD, *Annales eccl.*, 1889, p. 765. — *Bulletin du Vœu national* (depuis 1874). — Cf. § 362.

2. CORMIER, O. P., *Vie du Père Jandel*, in-8, Paris, 1896; p. 280, 555-557.

3. *V § 410, 2. — Sur les origines de cette Basilique, voir PAGUELLE DE FOLLENAY, *Vie du card. Guibert*, t. II, ch. XI.

consacrée. A l'heure actuelle s'élève, à Bogota, une église nationale en l'honneur de ce Cœur adorable [1].

La fête du Sacré-Cœur, obligatoire dans toute l'Église depuis 1856, a été élevée par Léon XIII (1889) au rite double de 1re classe. Le même Léon XIII a consacré solennellement, autant qu'il était en lui, le genre humain tout entier au Cœur de Jésus, par son encyclique de 1899. Acte mémorable, qui a eu pour effet d'attirer 150.000 pèlerins à Paray-le-Monial, au cours de l'année 1900. Ce chiffre n'avait pas été atteint depuis 1873 [2].

§ 451 — DÉVOTION A LA VIERGE [3]

Elle s'est développée parallèlement avec la dévotion au Sacré Cœur de Jésus [4]. Les exercices du mois de Marie, passés d'Italie [5] en France, sont suivis chez nous

1. *L'Univ.*, 24 nov. 1902. — En Belgique, les évêques, d'accord avec le gouvernement, ont résolu (1904) d'élever sur les hauteurs de Bruxelles une basilique au Sacré Cœur de Jésus, comme témoignage de reconnaissance nationale pour la prospérité dont le pays jouit depuis son indépendance (75e anniversaire). Le projet a déjà reçu un commencement d'exécution.

2. *L'Univ.*, 30 déc. 1900. — L'exercice du *Chemin de la Croix*, jadis introduit par les Franciscains, et enrichi d'indulgences (1731) par Clément XII, devient de plus en plus commun parmi les fidèles.

3. Rouvier, *Les grands sanctuaires de la très sainte Vierge en France;* — Jourdain, *Somme des grandeurs de Marie*, 11 in-8, 2e éd., 1904 (*Ét.*, 20 janv. 1904, p. 268); — Clugnet, *Bibliographie du culte local de la Vierge Marie en France*, en cours de publication, 3e fascicule, Paris, 1903 (*R. H. E.*, avr. 1903, p. 383); — Kleizer (év. de Frib., Suisse), *Compte rendu de la section allemande du congrès Marial de Fribourg* (all.), in-8, Frib.-Suisse, 1903. — Le Compte rendu de la section française, publié par les soins de Mgr Bauron (1903), a deux volumes (*Ét.*, 20 août 1904, p. 570). — Bibl. dans *Ét.*, 5 et 20 mai 1900, 5 décembre 1904.

4. Taine compte 79 Congrégations ou communautés de femmes qui se sont données au *Cœur de Marie*, ou au *Cœur de Jésus*, ou aux deux ensemble (*Le Régime moderne*, t. II, p. 145, 3e édit. in-8).

5. Le plus ancien *Mois de Marie* n'est pas, paraît-il, celui du P. Lalomia (Palerme, 1758, tr. fr. par le P. Le Doré), mais bien celui du P. Annibal Dionisi (Parme, 1726). *Ét.*, 20 juin 1904, p. 272.

dans tous les diocèses; les pèlerinages aux sanctuaires de la Mère de Dieu paraissent partout les plus fréquents et les plus populaires; innombrables sont les confréries de la sainte Vierge...

La fête de la *Visitation* a été élevée, en 1850, au rite double de 2e classe, et la fête de l'*Annonciation,* vers la fin du même siècle, au rite double de 1re classe. — Celle du *Sacré-Cœur de Marie* est récente. Le Père Eudes l'avait établie dans sa Congrégation dès 1659. Deux fois (1669 et 1726) la Congrégation des Rites se montra hostile à cette innovation. Mais Pie VI approuva la fête (1799), Pie IX l'étendit à l'Église entière (1855), et l'*Archiconfrérie du très saint et immaculé Cœur de Marie* contribua puissamment à la rendre populaire. Cette archiconfrérie avait été établie (1837) par l'abbé Desgenettes († 1860), curé de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, dans son église, pour la conversion des pécheurs; elle étend son réseau dans tout l'univers catholique; — La croyance à l'*immaculée conception* s'est affermie de plus en plus dans l'esprit des fidèles. Grégoire XVI autorisa, pour la France, l'insertion, dans la Préface *de Beata,* de *Et te, Immaculata Conceptione B. M. V.,* et, dans les Litanies, de *Regina sine labe concepta.* Enfin Pie IX éleva (8 déc. 1854) cette croyance à la hauteur d'un dogme [1], et l'ancienne fête de la Conception devint ainsi d'une manière irrévocable la fête de l'immaculée Conception [2].

§ 452. — LITURGIE; — RETOUR DE L'ÉGLISE DE FRANCE A LA LITURGIE ROMAINE

1) Un certain nombre de fêtes perdent leur caractère obligatoire, par exemple celles des apôtres, sauf la fête

1. V. § 404, II. — Le 50e anniversaire de la définition a été célébré à Rome (30 nov.-5 déc. 1904) par un Congrès Marial.

2. La sainte Vierge protège la France (*V. Dom Chamard, *Annales ecclésiastiques,* 1871, p. 469 et 515).

des saints Pierre et Paul. En France, depuis le concordat de 1801, on n'en célèbre que quatre à leur jour d'incidence : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint; les autres ont été ou supprimées ou renvoyées au dimanche [1]. — Les fidèles s'associent de plus en plus au chant liturgique, du moins en France; ils exécutent même souvent, dans les églises, des chants en langue vulgaire. Le clergé favorise cette tendance, qui a le double avantage de faire revivre la pratique primitive et de rendre les offices plus intéressants.

2) Plus de 80 diocèses français, à la fin du XVIIIe siècle, avaient abandonné la liturgie romaine [2]. Lors de la restauration du culte, après la Révolution, Napoléon prescrivit, par un de ses *organiques,* une liturgie uniforme et nationale. Mais la commission nommée à cet effet ne put s'entendre, et chaque évêque pourvut comme il l'entendit aux besoins de son diocèse. Bientôt le mouvement irrésistible qui tournait les esprits vers le Saint-Siège, fit revenir peu à peu à la liturgie romaine [3]. Paris et Orléans ont été les derniers diocèses à l'adopter, le premier sous Mgr Guibert, le second sous Mgr Dupanloup. — Lyon fait exception. Sa liturgie particulière, fort ancienne, fut modifiée par l'archevêque de Montazet [4]. Ce changement interrompit la prescription dont elle bénéficiait, fit rentrer en droit le diocèse dans la loi commune. Rome, depuis lors, a bien voulu néanmoins se relâcher de la rigueur des règles; et de ses concessions est sortie une liturgie romaine-lyonnaise qui a été adoptée sous Mgr de Bonald.

§ 453. — L'ART CHRÉTIEN

1) **L'art musical**, dérivation, dans sa forme actuelle, du

1. V. § 391.
2. V. § 363.
3. V. § 407, 5.
4. V. § 352.

chant grégorien, a fait au XIXe siècle des progrès incontestables. Et cependant la musique religieuse comme telle, ne se relève pas de sa décadence; trop souvent le sens chrétien lui fait défaut[1]. On se préoccupe de la ramener à sa pureté première. En Allemagne, en France, en Belgique on a fait de grands travaux d'érudition pour arriver à la connaissance du vrai chant grégorien. Citons : — parmi les Allemands, Ett († 1847) de Munich, Proske († 1861) de Ratisbonne, Witt († 1888), fondateur de la *Société de Sainte-Cécile pour tous les pays de langue allemande;* — parmi les Belges, Coussemaker, Fétis, l'École de Malines. — En France, Dom Pothier, Bénédictin de Solesmes, croit avoir retrouvé le chant grégorien ; et ses conclusions ont été admises au congrès de musique religieuse d'Arezzo (1882)[2]. D'autre part, le gouvernement français s'est maintes fois intéressé au progrès de la musique d'Église. Le second Empire fonda (1859) 18 demi-bourses à l'école de musique religieuse de Niedermeyer. Sous la troisième république, Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, témoigna également de son bon vouloir à cet égard[3].

Mais la vraie réforme ne sortira pas des sphères gouvernementales; le souffle chrétien qui manque à la mu-

1. Jules Lemaître, rendant compte d'un service funèbre auquel il a assisté dans une église de Paris, a écrit : « Nos sentiments étaient si graves, que nous nous serions volontiers passés de toute cette musique moderne, et en réalité profane, que le clergé nous a prodiguée, croyant bien faire. Cette musique ressemblait vraiment trop à celle qu'on entend au théâtre et dans les concerts... Hélas! on a déroulé en guirlandes prétentieuses sur le catafalque du héros des phrases musicales, habiles peut-être, mais contournées, satisfaites d'elles-mêmes, dépourvues de sérieux et de piété... Cent fois mieux eût valu la majesté simple et vingt fois séculaire des chants liturgiques. Cela seul ici eût été « harmonieux ». Au surplus, je ne comprendrai jamais que le clergé, possédant ce magnifique trésor du chant grégorien, ait le mauvais goût d'en admettre d'autres dans ses églises ». Cité par Mgr BAUNARD, *Un siècle*, p. 262-3.
2. *D. CHAMARD, *Annales ecclésiastiques*, 1883, p. 380.
3. *CHAMARD, *ibidem,* 1871, p. 591.

sique religieuse moderne d'Église, ne viendra pas de ce côté. Il est, dit-on, dans les traditions grégoriennes. Malheureusement, malgré l'autorité de l'école de Solesmes [1], le chant grégorien est encore un problème. Était-il mesuré? avait-il un rythme musical et symétrique? Oui, dit le Père Dechevrens, S. J. [2]; non, dit dom Pothier qui n'admet qu'un rythme vague et sans précision [3]. Ce point n'est pas pourtant de médiocre importance. Et puis, le chant de saint Grégoire, en supposant qu'on le retrouve avec certitude, n'est pas nécessairement le plus parfait possible, Au xxe siècle de l'ère chrétienne, on ne peut pas, même dans les chants d'Église, faire totalement abstraction des progrès réalisés par la musique moderne. L'idéal serait, ce semble, une fusion de l'élément scientifique et moderne avec l'élément religieux et antique, sauf à faire prédominer ce dernier. Il appartient à l'Église d'opérer cette fusion [4]. En attendant, il faudrait au moins exécuter convenablement le chant adopté par l'autorité diocésaine. On chante parfois horriblement mal dans les églises de campagne, on dirait un écorchement.

2) Le xixe siècle est un siècle de renaissance chrétienne, en **architecture, sculpture** et **peinture** [5]. Le mouvement,

1. Sur la beauté du chant à Solesmes, voir *D.-M.*, 15 nov. 1898.
2. *Études de science musicale,* 3 in-4, Paris. — Cf. *Ét.*, 20 mai 1899, p. 560; 5 et 20 mars, 5 juin 1905.
3. Il n'est même pas absolument prouvé qu'il y ait jamais eu un *chant grégorien*, c'est-à-dire une réforme du chant d'Église par saint Grégoire; la tradition, à cet égard, ne peut apporter aucun texte contemporain (*Cf. Ch. Moeller, *Hist. du m. âge*, 476-950, p. 183).
4. *Voir les prescriptions de Pie X, *Instruction concernant la musique sacrée* (1903), dans *Le Canoniste contemporain,* févr. 1904, p. 84 sq.; — *L'Univ.*, 4 mai 1904. — Cf. *Corr.*, 25 avril 1904, p. 316 sq. (compte rendu des fêtes de la musique liturgique à Rome, à propos du XIIIe centenaire de la mort de saint Grégoire); — *J. Guillermin, *Musique religieuse et musique de concert,* dans *Ét.*, 20 mai 1904, p. 556 sq. — Sur les grands travaux des Bénédictins de Solesme : **R. H. E.*, juillet 1904, p. 668 sq.
5. Cf. A. Germain, *Franz Stuck et Leo Samberger,* dans *Corr.*, 10 avril 1903.

parti d'Allemagne, s'est particulièrement propagé en France, à quoi ont contribué tout ensemble et le réveil religieux et le réveil de l'art. C'est par amour de l'art que des hommes même incroyants ont demandé la conservation et la restauration de nos églises gothiques[1]. Les études de Rio, d'Ozanam, de Montalembert sur le moyen âge ont abouti à la même conclusion. Et c'est ainsi que des milliers d'églises gothiques se sont élevées ou relevées, au XIX[e] siècle, dans notre pays. Parmi les maîtres, nommons **Viollet-le-Duc** († 1879), restaurateur de la Sainte-Chapelle, de Notre-Dame, de l'église abbatiale de Vézelay... — Les maîtres de la sculpture sont le Vénitien **Canova** († 1822) et le Danois **Thorwaldsen** († 1844); ceux de la peinture : **Overbeck** de Lubeck (converti du luthéranisme, † 1869 à Rome), **Cornelius** de Dusseldorf († 1867), le grand et pieux Hippolyte **Flandrin**[2]. Ce dernier, originaire de Lyon, s'est placé au premier rang des artistes chrétiens par les peintures murales exécutées dans les églises de Saint-Vincent de Paul et de Saint-Germain des Prés, à Paris. « Artiste mystique, au langage comme au pinceau invariablement modeste et réservé... Rien de la raideur allemande, toute la pure correction de Ingres, son maître aimé, toute la suavité de notre Eustache Lesueur, toute la religion attendrie du maître de Fiesole : tel est le caractère de son art, lequel n'était que le reflet de son âme et de sa vie »[3].

1. Didron, fondateur (1844) des *Annales archéologiques;* — De Caumont, fondateur de la *Société archéologique de Caen;* — Victor Hugo, *Guerre aux démolisseurs,* dans *R. des D.-M.*, mars 1832; — De Laborde, Magnin, Mérimée, Vitet, Sainte-Beuve, etc.

2. Bg. par son neveu Louis Flandrin, in-8, Paris, 1902 (*Ét.*, 20 déc. 1902). — Sur Paul Flandrin frère d'Hippolyte, v. Gairal de Sérézin, dans *L'Université catholique* (de Lyon), 15 mai 1904, p. 5-38.

3. Baunard, *Un siècle...*, p. 252 (3[e] éd.).

ÉPILOGUE

LA SITUATION PRÉSENTE

Protestantisme, rationalisme, catholicisme [1].

§ 454. — PROTESTANTISME [2]

Le *protestantisme positif s'en va; — zèle tardif et presque stérile.* — 1) Le protestantisme aura bientôt quatre siècles de durée. C'est une des hérésies qui se sont le plus prolongées, grâce à l'énergique et persévérant appui des pouvoirs de la terre. Il est visible néanmoins qu'elle est mortellement frappée, et que son irrémédiable décadence, déjà ancienne, s'accélère de plus en plus. Incandescente encore du feu du catholicisme comme un fer tiré de la forge, elle perd chaque jour un peu de sa chaleur première :

1. Sur l'état actuel du schisme grec et du schisme russe, voir les §§ 422, 426, 99 (IV), 100 (2).

2. Abbé Delisle, *L'Anglicanisme et les sectes dissidentes*, in-8, Paris, 1893; — Georges Goyau, *L'Allemagne religieuse*, in-12, 1898; — Doellinger, *L'Église et les Églises* (trad. Bayle, Tournay, 1862); — Lichtenberger, *Histoire des idées religieuses en Allemagne depuis le XVIII*e *siècle jusqu'à nos jours*, 3 vol., 1888; — Dorner, *Histoire de la théologie protestante*, trad. de l'all. par Paumier, 1870; — Renauld, *Le Péril protestant*, in-12 (10e éd., Paris, 1899); *La conquête protestante*, in-12; — Portalié, dans *Ét.*, 13 juin, 14 août et 13 septembre 1896; 20 septembre et 5 octobre 1900. — Hostache, *Rapport sur la situation légale des protestants en France*, présenté au XXVIe Congrès des jur. cath. (dans *Revue cathol. des Instit. et du droit*, avril 1903); — Franck, *Situation actuelle du protestantisme en France*, dans *Revue cathol. des Églises*, février 1904; — Krogh-Tonning, *Le Protestantisme contemporain*, 2 vol., coll. « Science et Religion »; — Renaudin, *Luthériens et Grecs orthodoxes*, coll. « Science et Religion ».

ainsi le veut une loi de la nature, confirmée par l'histoire de toutes les hérésies. Les symptômes de sa décadence apparaissent dans son émiettement progressif et continu. Les sectes nouvelles ne se comptent plus; l'unité des Églises nationales est plus apparente que réelle; l'adage *tot sensus quot capita* n'a jamais été aussi vrai qu'aujourd'hui [1]. La secte la plus prospère ne voit dans l'Évangile qu'une œuvre humaine. Ce n'est pas, à vrai dire, une secte, mais la négation de tout Christianisme comme religion positive et surnaturelle, c'est l'incrédulité pure et simple. La moitié des protestants de France ne croient plus à la Révélation [2]; et la proportion est à peu près la même partout ailleurs. « La partie croyante parmi les calvinistes franco-suisses est maintenant la minorité. La majorité est acquise au rationalisme [3] ». On dit que Londres recèle trois millions de païens [4]. D'après Thomas Burke, l'Angleterre, en 1900, « est le pays le plus païen qui existe sur la terre [5] ». Il n'y a aucune exagération à dire que les neuf dixièmes des pasteurs d'Allemagne [6] ne croient plus à la divinité de Jésus-Christ [7]...

1. Un *Comité des Églises évangéliques allemandes* a été constitué en 1903 pour réunir les divers groupes du protestantisme allemand : on peut lui prédire un échec certain (*Revue cathol. des Églises*, mai 1904, p. 276 sq. et 301).

2. En 1901, les protestants de France ont élu un professeur pour leur Faculté de théologie de Paris, en remplacement de M. Sabatier décédé. Le libéral, M. Monnier, l'a emporté à une forte majorité sur l'orthodoxe M. Bertrand (*L'Univ.*, 6 nov. 1901).

3. Chenon, dans l'*Histoire générale*.

4. *Ét.*, 20 octobre 1890, p. 245; — cf. Marchand, *La religion à Londres*, dans le *Corr.*, 25 septembre 1904.

5. Cité par le P. Ragey, dans l'*Université catholique* de Lyon, 15 déc. 1900.

6. A Berlin, la fréquentation des offices protestants est de deux et demi à quatre pour cent les dimanches, de cinq à onze les jours de fête. — En 1888, sur 5.849 enfants nés de parents protestants, 2.657 ne furent pas baptisés. — Il y a chaque année 1.000 divorces, et les deux tiers des morts sont enterrés sans la présence du pasteur (Abbé Cetty, dans *L'Univ.*, 24 mars 1902).

7. *L'Univ.*, 13 oct. 1901.

2) C'est peut-être le sentiment du danger dont il se sent menacé, qui porte le protestantisme, depuis quelque temps, à de nouveaux et vigoureux efforts pour attirer les âmes. Commencées au XVIII[e] siècle, les missions protestantes [1] à l'étranger ont pris au XIX[e] des développements considérables. En 1899, les États-Unis possèdent, constituées dans ce but, 28 associations, dont les onze à douze millions de dépenses annuelles ont fait environ trois cent soixante mille adhérents [2]. La *Société biblique britannique* de Londres, fondée en 1804, distribue annuellement un million de Bibles [3]. Cent millions de francs peut-être sont employés chaque année par les protestants d'Angleterre à l'œuvre des missions; rien que dans l'Église établie, on trouve cinq séminaires des missions étrangères [4]. La propagande allemande est encore à ses débuts, comme son expansion colonisatrice, mais elle s'exerce avec activité en ce moment. — Même prosélytisme dans l'intérieur de l'Europe. L'est de la France est envahi par les huguenots suisses, et l'ouest par les prédicants d'Angleterre [5]. Un peu partout les protestants s'agitent pour attirer les catholiques dans leurs rangs; associations, presse, conférences, œuvres de toute sorte, ils ne négligent aucun moyen de

1. * PIOLET, S. J., *Les missions étrangères protestantes*, dans le *Corr.*, 25 juill. (bibl. *ibid.*, p. 222) et 10 août 1904 (bonne étude); — PISANI, *Les missions protestantes à la fin du XIX[e] siècle* (collect. « Science et Religion »); — RAGEY, *Les missions anglicanes*, in-12, Paris, 1900; — BURCKHARDT et GRUNDEMANN, *Les missions évangéliques depuis leur origine jusqu'à nos jours*, trad. de l'all., 4 vol. — Cf. *Rev. cath. des Églises*, juill. 1904, p. 424 sq.

2. RAGEY, dans *L'Université cathol.* de Lyon, 15 mai 1899, p. 26.

3. RAGEY, *L'Univ. cath.* de Lyon, 15 avr. 1899, p. 533.

4. *L'Université catholique* de Lyon, 15 avril 1899; — cf. BAUNARD, *Un siècle de l'Égl. de Fr.*, p. 436.

5. Ici les art. du P. Portalié, indiqués ci-dessus. — * Remarquer l'art. du 20 septembre 1900, sur la rareté des naissances dans les familles des huguenots français. — Cf. *L'Univ. catholique* de Lyon, 15 juin 1901, p. 281 sq. — L'*Agenda-annuaire protestant* donne, pour

succès. Une de leurs œuvres les plus remarquées, dans ces derniers temps, est l'association internationale de leurs jeunes gens, cinq cent mille environ, répartis en près de cinq mille groupes, sous la direction d'un comité central toujours en exercice, qui a son siège à Genève.

Les résultats obtenus ne sont en proportion ni de l'activité déployée, ni des millions dépensés. Avec infiniment moins de ressources, les missionnaires « papistes » réussissent beaucoup mieux [1]. On ne voit pas que les catholiques répondent aux appels réitérés de l'hérésie; le fait n'existe qu'à l'état d'exception négligeable. Les infidèles, sans doute, résistent moins à l'attrait de l'or. Mais, même parmi eux, le succès de la propagande protestante est peu de chose; il n'est guère appréciable que dans certaines contrées de l'Afrique (le Cap, Madagascar) et dans quelques îles de l'Océanie.

§ 455. — RATIONALISME [2]

Ses fruits amers. — Le rationalisme, comme école et comme parti, procède du protestantisme. Il commença en Angleterre, pour acquérir bientôt, à travers la France

la France, les chiffres suivants (1904) : 560.000 réformés, 80.000 luthériens, 10.000 indépendants. — A la même date (1904) les protestants de France ont 173 périodiques religieux et plus de 100 écoles primaires. — Leur synode général de Lyon (pour les réformés), 1872, le premier depuis 1659, est le trentième de leurs synodes généraux (FRANCK, *art. cité*). — Sur leur *Société centrale protestante d'évangélisation*, v. *Rev. cath. des Églises*, juill. 1904. — Sur l'*Armée du salut*, v. A. LÉGER, dans le *Corr.*, 10 novembre 1901.

1. V. ch. IV.

2. V. § 333 sq. — BOUGAUD, *Le Christianisme et les temps présents*, t. I; — CAUSSETTE, *Le bon sens de la foi*, t. II (causes de l'incrédulité); — GUIOL, *De l'Incrédulité contemporaine;* — GUYOT, *Les causes de l'Incrédulité;* — V[te] BERNIER DE MONTMORAND, *La société française contemporaine,* in-16, Paris, 1899.

et l'Allemagne, une sorte d'œcuménicité. La Révolution, en partie son œuvre, doubla et tripla sa force qui s'est encore accrue pendant tout le XIX[e] siècle. En ce moment, l'incrédulité, la révolution et la franc-maçonnerie, trois noms d'une même chose, se dressent un peu partout comme les plus redoutables adversaires du Christianisme.

Ainsi s'expliquent ces bouleversements politiques et sociaux, qui sont à l'état chronique dans plusieurs États d'Europe et d'Amérique. — De là vient, dans certains milieux, cette recrudescence de superstition. « Incrédules les plus crédules », disait Pascal. « Ce qu'on avait vu à Rome, sous le règne de l'épicurisme de Lucrèce, alors que Varron désespérait de compter les milliers de divinités monstrueuses qui y avaient leur culte; ce qu'on avait vu chez nous, sous le règne de l'Encyclopédie et de la Révolution, alors que l'astrologie renaissait avec Cagliostro et la magie avec Mesmer, l'Europe, la France l'ont revu de nos jours dans la soudaine éclosion des croyances et de pratiques qui, sous le nom de spiritisme [1], d'illuminisme, de théosophie, de kabbale, d'hypnotisme, d'occultisme, de magisme, ne sont que les formes diverses d'une réaction aveugle mais forcée de la fibre religieuse contre l'agnosticisme violent et dénaturé des athées » [2]. — A la même cause se rattachent ces innombrables systèmes antiscientifiques, anti-sociaux et antichrétiens tout ensemble, éclos dans des cerveaux malades ou des esprits dévoyés : le *Positivisme* d'Auguste Comte [3]

1. Pierre JANET, *Le Spiritisme contemporain*, dans *Revue générale de philosophie*, avr. 1892. — Le congrès des spirites tenu à Paris en 1889, a compté 40.000 adhérents de diverses nations. La secte, qui en 1876 avait 46 journaux, en publiait en 1902, 88 dans le monde entier (Cf. BAUNARD, *Espérance*, 4[e] mille, Paris, 1892, p. 91 sq.).

2. BAUNARD, *Un siècle...*, p. 189; cf., du même, *Espérance*. — Sur la théosophie : *Ét.*, 5 mars 1905.

3. Bg. par LITTRÉ. — DUFOURNY, *La Sociologie positive, Auguste Comte*, in-8, Paris, 1902 (*Ét.*, 20 janv.); — MILHAUD, *Le Positivisme et le Progrès de l'Esprit* (Études critiques sur A. Comte), in-12, Paris. 1902 (*Ét.*, 20 janv. 1903).

(† 1857) et de Littré († 1884), qui ne reconnaît d'autre réalité que la matière; le *Transformisme* de l'Anglais Darwin († 1882), qui prétend expliquer l'origine de l'homme sans recourir à l'action immédiate de Dieu; les *théories rationalistes* dans toutes les branches du savoir; le *socialisme* [1] ou *Communisme* de Saint-Simon [2] († 1825) et de ses disciples Bazard († 1832), Enfantin († 1864) et Pierre Leroux [3] († 1871), de Fourier († 1837), de Proudhon [4] (1865), de Louis Blanc († 1882), etc., qui supprime, avec Dieu, la propriété privée, la famille et la patrie.

Sous l'influence de ces doctrines insensées, la foi chrétienne, qui s'est fortifiée chez un grand nombre par réaction, faiblit chez plusieurs, périt chez d'autres, et

1. LIBERATORE, S. J., *Principii di Economia politica*, Rome, 1889; — CATHREIN, S. J., *Le Socialisme, ses principes fondamentaux*, trad., fr. Paris, 1891; — LEROY-BEAULIEU, *Le Collectivisme*, Paris, 1885; — HITZ, *Kapital und Arbeit*, Paderborn, 1880; — * WINTERER, *Le Socialisme contemporain*, in-12, Paris, 4e éd., 1901 (excellent ouvrage); — ID., dans *R. cath. des Inst. et du droit*, mars 1903, art. sur l'évolution du socialisme scientifique en Allemagne; — Em. DE LAVELEYE, *Le Socialisme contemporain*, Paris, 1888; — RITTI, *Il Socialismo cattolico*, Turin, 1891; — MALON, *Le Socialisme intégral*, Paris, 1891; — BLOCK, *Les théoriciens du Socialisme économique en Allemagne*, Paris, 1891; — * THUREAU-DANGIN, *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. VI, p. 80 sq., 2e éd. (pour le socialisme en France sous Louis-Philippe); — *Dictionnaire apologétique* de JAUGEY, art. *Socialisme* (Supplém. de la 2e édit.). — ‡ DESTRÉE et VANDERVELDE, *Le Socialisme en Belgique*, 2e éd., Paris, 1903; — FOURNIÈRE, *Les Théories socialistes au XIXe siècle*, in-8, Paris, 1904 (*Cl. Fr.*, 1er juill. 1904, p. 301); — MENGER, *L'État socialiste*, trad. par MILHAUD, 1 vol., Paris, 1904 (*Bull. crit.*, 15 oct. 1904, p. 570); — L. DE SEILHAC, *Le monde socialiste*, in-12, Paris, 1904 (*Ét.*, 5 oct. 1904, p. 128); — G. RENARD, *Le Régime socialiste*, in-12, Paris, 1898. — Sur le récent congrès des socialistes à Amsterdam, v. *D.-M.*, 15 sept. 1904, art. de M. BOURDEAU.

2. WEILL, *L'École Saint-Simonienne*, 1 vol., Paris, 1896. — Paul JANET, *Le fondateur du socialisme moderne, Saint-Simon*, dans *R. des D.-M.*, 15 avril 1876; *L'École Saint-Simonienne, Bazard et Enfantin*, *ibid.*, 1er oct. 1876; *Le Socialisme au XIXe siècle, Ch. Fourier*, *ibid.*, 1er oct. 1879.

3. THOMAS, *Pierre Leroux*, in-8, Paris, 1904 (*Q. H.*, avril 1904, p. 703)

4. Bg. par DESJARDINS, 2 in-12, 1896.

les mœurs s'altèrent profondément [1]. — En haut, les États suivent une politique toute machiavélique. Déjà en France, pays si chrétien encore malgré tout, les lois font abstraction non seulement du Christianisme, mais même de Dieu. — En bas, c'est la haine des classes. Ceux qui peinent et souffrent, s'ils ont désappris à regarder du côté du ciel, trouvent tout naturel de recourir à la force et à la violence pour avoir leur part de paradis sur la terre; tous les moyens leur sont bons pourvu qu'ils soient efficaces. — Partout où l'influence de l'Évangile n'est pas prépondérante, sévit la fièvre de l'or et du plaisir. Elle est favorisée par les institutions modernes, par le mouvement général de la société. L'encasernement forcé de la jeunesse, inconnu jadis, ne profite pas aux bonnes mœurs; les collèges où la religion n'a pas la première place, ne sont pas un milieu moral; les écoles dites neutres laissent les enfants sans défense contre les inclinations vicieuses de la nature; l'art, descendu des hauteurs de l'idéal, prêche le sensualisme

1. Dans le canton de Genève, en 1901, ont été célébrés 767 mariages, et prononcés 88 divorces : presque tous ces divorces entre protestants ou incroyants (*L'Univ.*, 3 mars 1902). — En Angleterre, la proportion des suicides consommés a augmenté de cent quinze pour cent dans les quarante-cinq dernières années du XIX[e] siècle, et celle des tentatives de suicide qu'a pu enregistrer la police, s'est accrue de plus de mille pour cent pendant la même période (*L'Univ.*, 31 août 1901).

En France, la natalité décroît d'année en année; actuellement le nombre des naissances ne fait guère qu'égaler celui des décès (cf. Alfred des Cilleuls, *La population*, in-12, Paris). — En 1801 les naissances illégitimes étaient dans la proportion de 42.702 sur 918.073; en 1892, on en compte 71.086 sur 855.847 (Baunard, *Un siècle*, p. 193, cf. p. 328-329). — En 1900 (toujours en France), il y a 7.157 divorces; en 1901, il y en a 7.741. Ces chiffres n'avaient pas encore été atteints (*L'Univ.*, 24 nov. 1902). — V. § 430. — Le néo-malthusianisme est prôné par la *Revue maçonnique* de Paris (févr. 1903); cf. *L'Univ.*, 22 févr. 1903. — La criminalité est bien moindre chez les catholiques (* Bertrin, *De la criminalité en France, dans les congrégations, le clergé et les principales professions*, dans *Corr.*, 25 déc. 1903; en broch. (VIII-158 p.), Paris, 1904; — cf. Delay, *Les œuvres de préservation*, dans *Corr.*, 25 nov. et 10 déc. 1903.

qu'on trouve à chaque pas, dans la rue, au théâtre [1], dans le journal, au café-concert, dans les salons et musées modernes; la presse, tout particulièrement [2], est un puissant et universel agent de corruption...

§ 456. — CATHOLICISME [3].

Les œuvres, leur succès; signes du ciel, espérance. — I. 1) La marée montante d'immoralité et d'incrédulité ne fait pas reculer le catholicisme. L'Église, stimulée par l'excès même du mal, déploie un admirable zèle pour la conservation et la conquête des âmes. Dans l'univers entier, en France [4], en Belgique, en Allemagne, en Ita-

1. Le théâtre est aujourd'hui plus immoral qu'au XVIII[e] siècle. V. Dejob, *Les Femmes dans la comédie française et italienne au XVIII[e] siècle*, Paris, 1899 (*Ét.*, 5 janv. 1900, p. 140).
2. Baunard, *Un siècle*, p. 415.
3. Bonomelli, év. de Crémone, *Ce qu'il faut penser du XIX[e] siècle*, trad. de l'it., in-12, IV-152 p., Paris, 1902 (trop optimiste); — Ehrhard, *Der catholizismus...*, in-12, x-416 p., Stuttgart et Vienne; — Egger, év. de Saint-Gall, *Zur Stellung des Katholizismus im XX Jahrhundert*, in-12 de 142 p., Fribourg (Brisgau), 1902. Ce dernier pense que dans la lutte actuelle entre l'Église et le monde, « pour l'ensemble, c'est décidément le catholicisme qui perd » (*Ét.*, 5 févr. 1903, p. 402 sq.); — Baunard, *Espérance*, 1 vol., Paris, 1892 (4[e] mille); — G. Sorel, *La crise de la pensée catholique*, dans la *Revue de métaphysique et de morale*, sept. 1902, p. 523-551 (l'auteur est confiant dans l'avenir du catholicisme). — *Cf. l'*Annuaire-Almanach de l'action populaire*, Paris, 1903; —Eymieu, *Visions d'Espoir*, in-12, Lyon-Paris, 1904; — Arréat, *Le sentiment religieux en France*, in-12 (158 pp.), Paris, 1903 (l'auteur, qui n'est pas des nôtres, ne croit pas que le catholicisme soit en baisse chez nous); — Forbes, *L'Église catholique au XIX[e] siècle*, in-8 (292 p.), Paris, 1903.
4. Sur l'état actuel du catholicisme en France, v. Taine dans *R. des D.-M.*, 15 mai 1891, ou dans le dernier vol. de son *Hist. de la Révolution*; — abbé de Broglie, dans *Corr.*, 25 oct., 10 et 25 nov. 1891, art. parus en vol. : *Le présent et l'avenir du catholicisme en France*. — Pour les œuvres catholiques, en France, au XIX[e] siècle, v. *La France chrétienne dans l'histoire*, ch. II, l. X; — Max Turmann, *Au sortir de l'école*, 2[e] éd., in-12, 1904.

lie [1], en Suisse..., elle a des œuvres pour tous les besoins de l'âme et du corps, pour tous les âges et toutes les conditions [2] :

Syndicats professionnels [3], — sociétés de secours mutuels, — caisses de retraite, — sociétés coopératives, — sociétés de production et de consommation, — banques populaires et caisses rurales, — caisses de famille, — secrétariats du peuple, — bureaux de placement, — caisses d'épargne [4], — économats, — caisses de chômage, — dispensaires, — jardins ouvriers; — — patronages [5], — œuvres du catéchisme [6], de Saint-François de Sales [7], des campagnes [8], — congrès, — cercles catholiques, — association catholique de la jeunesse française [9], — le Sil-

1. Sur les œuvres en Italie, v. Egremont, *L'Ann. de l'Église,* 1899; — Max Turmann, dans *Corr.*, 25 nov. 1904, p. 764 sq.

2. L'Espagne est un des pays les plus arriérés pour les œuvres. A noter cependant son *Patronato* de Bilbao datant d'une dizaine d'années, qui dispose d'un budget ordinaire d'au moins 50.000 pesetas (*L'Univ.*, 8 mai 1903).

3. Cte de Rocquigny, *Les Syndicats agricoles et leur œuvre,* 1 vol. Paris, 1900. C'est une histoire des syndicats agricoles, depuis leur origine; on en compte en France (en 1900) 2.500, groupant près de 800.000 membres. — *Action populaire,* in-8, Lille, 1905 (*Ét.*, 20 déc. 1904, p. 898).

4. Cf. Dufougeray, *Epargne nationale et épargne mondiale*, dans *Corr.*, 25 août 1903.

5. Paris, en 1851, avait 4 patronages de jeunes filles, fréquentés par 500 patronnées et soutenus par 100 dames patronesses; en 1900, on y en trouve 176, groupant 26.000 jeunes filles avec le concours de 1.200 dames patronesses (Max Turmann, *L'Éducation populaire*, p. 65; *La Quinzaine*, 16 avr. 1901). — Lyon, en 1898, compte 2.000 jeunes gens dans ses patronages catholiques. — Les Frères des *Écoles chrétiennes* réunissent, sur les divers points de la France (déc. 1898), dans leurs patronages, 34.900 jeunes gens (Max Turmann, dans *Cl. Fr.*, 15 déc. 1899, p. 166). — Il peut y avoir en France, en 1898, trois mille patronages catholiques de garçons.

6. V. § 430.

7. Œuvre fondée par Mgr de Ségur qui la fit ériger canoniquement (Voir Schall, *Boudon,* p. 249).

8. Œuvre fondée (1852) par la Ctesse de la Rochejaquelein; elle soutient des écoles et des patronages ruraux; mais son but principal est de faire donner des missions dans les paroisses pauvres. De 1852 à 1900, elle a fait prêcher 14.660 missions (*L'Univ.*, 7 juin 1900).

9. Cette association, dont le siège est à Paris (1905), rue des Saints-

lon, — œuvre internationale pour la protection de la jeune fille[1], dont le siège est à Fribourg, — bibliothèques populaires, — sociétés de tempérance, — conférences de Saint-Vincent de Paul, — société de Saint-François Régis[2], — bonne presse[3], — œuvre de l'hospitalité de nuit[4], à Paris (1878), qui a secouru en vingt-cinq ans un million et demi d'infortunés, — œuvre des servantes, fondée (1845) à Marseille par Mgr de Mazenod; — — confréries du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur, — confréries de la sainte Vierge sous les noms de Notre-Dame de l'Usine, de la Mine, des Champs, de la Mer, du Travail, du Salut; — missions paroissiales et autres, — retraites annuelles pour les ecclésiastiques, les religieux et les religieuses, — retraites fermées d'hommes[5], — apostolat de la prière, — œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, des Écoles d'Orient[6], — tiers-ordres, — pèlerinages...

Partout surgissent des hommes de zèle, évêques, prêtres, religieux, fidèles, qui créent, organisent, dirigent des

Pères, 76, prend tous les jours de nouveaux développements. En 1902, elle a 18.000 membres, près de 400 groupes, une revue, onze bulletins locaux (*L'Univ.*, 31 déc. 1902); en 1905, 1.400 groupes et près de 60.000 adhérents.

1. Cf. *Corr.*, 10 mai 1904, p. 536 sq., et 10 juin 1903.
2. V. § 407, 3.
3 « Le tirage de la *Croix* de Paris est de 200.000 pour la *Croix* quotidienne, de 600.000 pour la *Croix* hebdomadaire. Le *Pèlerin* tire à 250.000; la *Vie des Saints* à 550.000. Les *Croix* de Province sont au nombre de 108; la plupart sont hebdomadaires, et leur tirage global approche d'un million », cela en 1900 (BAUNARD, *Un siècle*, p. 418). — Cf. Eug. TAVERNIER, *Du Journalisme*, in-12, Paris.
4. *Revue *L'Action catholique*, sept. 1900 (Lille).
5. Dans les dernières années du XIXe siècle, des retraites d'hommes sont données au Château-Blanc (Mg. par LEROY, S. J.), à N.-D. du Haut-Mont, à Saint-Acheul, à Epinay-sur-Seine, à Athis-Mons, à Braisne, à N.-D. de la Barollière, à Caudéran, à Montbeton, etc. (*L'Univ.*, 21 juill. 1899).
6. V. § 407, 3.

œuvres de charité spirituelle et corporelle; suscitent, multiplient autour d'eux les dévoûments chrétiens.

2) Ce zèle n'est pas stérile, loin de là. Si, sur certains points de la catholicité, les assistances aux offices sont rares, le fait demeure une exception. Les vieilles églises sont remplacées par d'autres plus amples et plus riches; des maisons de prière s'élèvent sur toute la surface du globe là où il n'en existait pas encore; les âmes d'élite du protestantisme se convertissent annuellement par milliers, dans l'ancien et dans le nouveau monde; les missions, ruinées au XVIIIe siècle et partout aujourd'hui rétablies, comptent par millions les conversions opérées au sein de l'infidélité; les ordres religieux prennent de merveilleux développements, quoique très éprouvés en France à l'heure actuelle; la Papauté, dépouillée de son temporel, exerce un ascendant croissant... En somme, malgré les difficultés du temps, malgré la persécution, malgré le formidable assaut qui lui est livré dans tout l'univers par les forces hostiles, l'Église, dépouillée, appauvrie, abandonnée des pouvoirs humains, tous les jours voit s'accroître le nombre de ses enfants et fortifie ses positions[1]. « Depuis 1850 notamment, son action de salut est en progrès constant »[2].

1. M. DE VOGÜÉ, de l'Académie française, résume comme suit l'histoire de l'Église au XIXe siècle : « L'Église militante a traversé les orages du XIXe siècle sans déchoir de la place où tant de siècles l'avaient élevée; elle a maintenu ses positions contre de formidables assauts; elle a suivi l'élévation générale; elle a continué de faire beaucoup de bien; plus que jamais, elle occupe, inquiète ou rassure tout homme qui médite sur sa propre destinée ou agit sur celle des autres. Pour ses intérêts, son autorité, sa gloire, l'Église n'a pas à regretter la vie plus facile, moins énergique et moins pure, dont elle avait joui durant les siècles qui lui accordaient plus d'obéissance extérieure, moins d'action sur les esprits et sur les cœurs » (*Un siècle,* 1800-1900), t. I, p. XIV du préambule).

2. TOUCHET, évêque d'Orléans, dans *Un siècle* (1800-1900), t. III, p. 224.

II. 1) En même temps, des signes du ciel [1] sont venus confondre l'athéisme du siècle, ajouter à la confiance des croyants. On a vu d'humbles chrétiennes favorisées d'extases et des sacrés stigmates : **Anne-Catherine Emmerich** [2] († 1824, Westphalie), **Louise Lateau** [3] († 1883, Belgique), **Marie de Mœrl** († 1868) et **Domenica Lazzari** (Tyrol) [4]. Une sœur converse de la Congrégation du Très-Saint-Cœur de Jésus, **Marie Lataste** [5] († 1847), a paru douée de lumières surnaturelles pour l'explication des plus profonds mytères de la foi. — Des apparitions de la Vierge, confirmées par de nombreux miracles et suivies généralement de pèlerinages populaires, ont été maintes fois constatées : apparitions à **Catherine Labouré** [6], religieuse de saint Vincent de Paul (1830), aux enfants de la **Salette** [7] (1846) et de **Pontmain** [8] (1871), et à la jeune Bernadette de **Lourdes** [9] (1858) ; apparitions en divers autres lieux, à **Philippsdorf** (Bohême, 1866), à **Marpingen** (1876, Allemagne, près de Sarrebruck [10])...

2) Ces faits et les progrès du catholicisme au milieu des difficultés de l'heure présente, font penser au *non*

1. Ils ne sont pas tous d'une certitude également reconnue.
2. Cath. Emmerich est un sujet de controverses. * V. les *Ét.* (5 mai 1900, p. 293) qui ne sont pas très favorables. — Mg. par SCHMÖGER (Fribourg, 1867).
3. *D. CHAMARD, *Annales eccl.*, 1883, p. 410.
4. HERGENROETHER, t. VIII, p. 297.
5. DARBINS, *La vie et les œuvres de Marie Lataste,* 3. vol., Paris, 1866.
6. La sainte Vierge lui ordonna de faire frapper une médaille (médaille miraculeuse) d'après un modèle qu'elle montrait, portant l'inscription : O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (*BAUNARD, *Un siècle de l'Égl. de Fr.*, p. 230-232).
7. *CHAMARD, *Annales eccl.*, 1879, p. 36.
8. *CHAMARD, *ibid.*, 1881, p. 467.
9. *H. LASSERRE, *Notre-Dame de Lourdes* (308e mille de l'éd. fr. en 1892) ; — ID., *Mgr Peyramale,* in-18, Paris ; — G. BERTRIN, *Histoire critique des événements de Lourdes,* in-8, Paris, 1904 ; — BOISSARIE, *Lourdes depuis 1858 jusqu'à nos jours ; — Cl. Fr.*, août 1899.
10. *CHAMARD, *Annales eccl.*, 1876, p. 445.

prævalebunt et à l'*ecce vobiscum sum* de l'Évangile. Jésus-Christ n'oublie pas ses promesses; il est et demeurera toujours avec les siens. L'Église qui, lors de sa plus grande faiblesse, à ses débuts, est sortie victorieuse de sa lutte contre toutes les forces réunies du judaïsme et du paganisme, l'Église qui a civilisé les Barbares et endigué l'islam, qui est sortie rajeunie et plus forte de la révolution religieuse du XVIe siècle et de la révolution politico-religieuse de la fin du XVIIIe, l'Église qui a vu naître et mourir tant de sectes, tant d'écoles, tant de systèmes ennemis, cette Église vivra; son avenir est écrit dans l'histoire du passé. — Quand le naturalisme moderne aura porté tous ses fruits amers; quand, demeuré seul en face de l'Eglise, sur les ruines de tous les schismes et de toutes les hérésies, il aura, rebelle à toute influence chrétienne, donné la mesure de sa faiblesse et de son impuissance, alors la désillusion viendra. L'ingrate Europe, qui doit à l'Évangile sa grande supériorité sur toutes les autres parties du monde, fera son *mea culpa;* elle reconnaîtra, après bien des catastrophes et des ruines peut-être, que l'Eglise catholique est fille du ciel, amie et protectrice de tout progrès légitime et de toute science véritable, la meilleure auxiliaire des sociétés, la mère de la civilisation, l'arche du salut.

Un mouvement, faible encore, s'opère[1] déjà dans ce sens. Nombre d'âmes, « désolées par la négation et le blasphème, sont prises de dégoût, et cherchent le moyen d'échapper aux abaissements auxquels a conduit le naturalisme dans la philosophie, les lettres et les arts. Poussées par *l'appétit des choses éternelles,* elles se tournent

1. Bibl. dans BAUNARD, *Espérance*, 4e mille, 1892, p. 179; — cf. Mgr PÉCHENARD, dans *Cl. Fr.*, janv. 1900, p. 249; — Ernest LAVISSE, dans *Journal des Débats*, 19 avr. 1890 : « Les esprits les plus divers donnent au sentiment religieux, dédaigné naguère, leur principale attention... Une des marques de la jeunesse d'aujourd'hui, j'entends de celle qui pense, est la nostalgie du divin ».

instinctivement vers le Christianisme comme vers un grenier d'abondance. Le thème tant prôné de l'antagonisme entre la science et la foi est épuisé » ; et c'est en vain que le congrès des libres penseurs tenu à Rome (septembre 1904), s'est efforcé de le rajeunir. Des savants comme Cauchy, Le Verrier, Ampère, Biot, Becquerel, Babinet, Chevreul, J.-B. Dumas, Pasteur, Faye, Hermite, tous croyants du XIXe siècle, constituent une réponse sans réplique à cet antagonisme prétendu[1].

Taine a écrit[2] : « Le christianisme est la grande paire d'ailes indispensables pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés, pour le conduire, à travers la patience, la résignation et l'espérance, jusqu'à la sérénité, pour l'emporter par delà la tempérance, la pureté et la bonté, jusqu'au dévoûment et au sacrifice. Toujours et partout, depuis dix-huit cents ans, sitôt que ces ailes défaillent ou qu'on les casse, les mœurs publiques et privées se dégradent. En Italie, pendant la Renaissance; en Angleterre sous la Restauration; en France sous la Convention et le Directoire, on a vu l'homme se faire païen comme au Ier siècle; du même coup il se retrouvait tel qu'au temps d'Auguste et de Tibère, c'est-à-dire voluptueux et dur : il abusait des autres et de lui-même; l'égoïsme brutal ou calculateur avait repris l'ascendant, la cruauté et la sensualité s'étalaient, la société devenait un coupe-gorge et un mauvais lieu. Quand on s'est donné ce spectacle, on peut évaluer l'apport du christianisme dans nos sociétés modernes, ce qu'il y a introduit de pudeur, de douceur et d'humanité, ce qu'il y a maintenu d'honnêteté, de bonne foi et de justice. Ni la raison phi-

1. *Ét.*, 5 avril 1902, p. 91. — *Cf. les aveux de la *Revue de métaphysique et de morale*, sept. 1902, art. *La crise de la pensée catholique.*

2. *Le Régime moderne,* t. II. — Bg. de Taine, par L. Roure, in12 (XII-192 p.), Paris, 1904.

losophique, ni la culture artistique et littéraire, ni même l'honneur féodal, militaire et chevaleresque, aucun code, aucune administration, aucun gouvernement ne suffit à le suppléer dans ce service. Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente natale, pour enrayer le glissement insensible par lequel incessamment et de tout son poids originel notre race rétrograde vers ses bas-fonds ; et le vieil Évangile, quelle que soit son enveloppe présente, est encore le meilleur auxiliaire de l'instinct social »[1].

1. Cf. Anatole Leroy-Beaulieu, *La Papauté, le Socialisme et la Démocratie;* — Dufourcq, *L'Avenir du Christianisme*, 1 vol., Paris, 1904. Ce premier volume, histoire de la vie et de la pensée chrétienne dans le passé, n'est qu'une Introduction.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PAPES[1]

1. S. Pierre	42-67		34. S. Marc	336
2. S. Lin	67-76	(?)	35. S. Jules Ier	337-52
3. S. Anaclet (Clet)	77-88	(?)	36. S. Libère	352-66
4. S. Clément	88-97	(?)	Félix II	355-65
5. S. Evariste	97-105	(?)	37. S. Damase Ier	366-84
6. S. Alexandre	105-15	(?)	Ursinus	366-67
7. S. Sixte (Xyste)	115-25	(?)	38. S. Sirice	384-99
8. S. Télesphore	125-36	(?)	39. S. Anastase Ier	399-401
9. S. Hygin	136-40	(?)	40. S. Innocent Ier	401-17
10. S. Pie	140-55	(?)	41. S. Zozime	417-18
11. S. Anicet	155-66	(?)	42. S. Boniface Ier	418-22
12. S. Soter	166-75	(?)	Eulalius	418-19
13. S. Eleuthère	175-89		43. S. Célestin Ier	422-32
14. S. Victor	189-99		44. S. Sixte III	432-40
15. S. Zéphyrin	199-217		45. S. Léon Ier	440-61
16. S. Calliste	217-22		46. S. Hilaire	461-68
S. Hippolyte	217-35		47. S. Simplice	468-83
17. S. Urbain	222-30		48. S. Félix II (III)	483-92
18. S. Pontien	230-35		49. S. Gélase Ier	492-96
19. S. Antère	235-36		50. S. Anastase II	496-98
20. S. Fabien	236-50		51. S. Symmaque	498-514
21. S. Corneille	251-53		Laurent	498-505 (?)
Novatien	251 (?)		52. S. Hormisdas	514-23
22. S. Lucius Ier	253-54		53. S. Jean Ier	523-26
23. S. Etienne Ier	254-57		54. S. Félix III (IV)	526-30
24. S. Sixte II	257-58		55. Boniface II	530-32
25. S. Denys	259-68		Dioscore	530
26. S. Félix Ier	269-74		56. Jean II	533-35
27. S. Eutychien	275-83		57. S. Agapet Ier	535-36
28. S. Caïus	283-96		58. S. Silvère	536-37
29. S. Marcellin	296-304		59. Vigile	537-55
30. S. Marcel	308-309		60. Pélage Ier	556-61
31. S. Eusèbe	309 ou 310		61. Jean III	561-74
32. S. Melchiade	311-14		62. Benoît Ier	575-79
Silvestre Ier	314-35		63. Pélage II	579-90

1. Cf. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. CCLX-CCLXII.

64. S. Grégoire Ier.........	590-604
65. Sabinien..	604-606
66. Boniface III............	607
67. S. Boniface IV.........	608-15
68. S Deusdedit...........	615-18
69. Boniface V............	619-25
70. Honorius Ier...........	625-38
71. Séverin................	640
72. Jean IV.................	640-42
73. Théodore Ier...........	642-49
74. S. Martin Ier.	649-53
75. S. Eugène Ier..........	654-57
76. S. Vitalien.............	657-72
77. Adéodat...............	672-76
78. Donus..................	676-78
79. S. Agathon............	678-81
80. S. Léon II.............	682-83
81. S. Benoît II............	684-85
82. Jean V.................	685-86
83. Conon	686-87
Théodore..............	687
Pascal..................	687-92 (?)
84. S. Sergius.............	687-701
85. Jean VI................	701-705
86. Jean VII...............	705-707
87. Sisinnius..............	708
88. Constantin Ier.........	708-15
89. S. Grégoire II..........	715-31
90. S. Grégoire III.........	731-41
91. S. Zacharie............	741-52
Étienne..............	752
92. Étienne II.............	752-57
93. S. Paul Ier............	757-67
94. Constantin II..........	767-68
95. Philippe...............	768
96. Étienne III.............	768-72
97. Adrien Ier.............	772-95
98. S. Léon III............	795-816
99. Étienne IV.............	816-17
100. S. Pascal Ier.........	817-24
101. Eugène II............	824-27
102. Valentin	827
103. Grégoire IV..........	827-44
Jean..................	844
104. Sergius II............	844-47
105. S. Léon IV...........	847-55
106. Benoît III............	855-58
Anastase.............	855
107. S. Nicolas Ier........	858-67
108. Adrien II.............	867-72
109. Jean VIII.............	872-82
110. Marin Ier.............	882-84
111. Adrien III............	884-85
112. Étienne V............	885 91
113. Formose.............	891-96
114. Boniface VI..........	896
115. Étienne VI...........	896-97
116. Romain..............	897
117. Théodore II..........	897
118. Jean IX..............	898-900
119. Benoît IV............	900-903
120. Léon V..............	903
121. Christophore.........	903-904
122. Sergius III...........	904-911
123. Anastase III..........	911-13
124. Lando	913-14
125. Jean X...............	914-28
126. Léon VI..............	928-29
127. Étienne VII..........	929 31
128. Jean XI..............	931-36
129. Léon VII.............	936-39
130. Étienne VIII..........	939-42
131. Marin II.............	942-46
132. Agapet II............	946-55
133. Jean XII.............	955-64
134. Léon VIII?...........	
Benoît V?...........	
135. Jean XIII............	965-72
136. Benoît VI............	972-74
Boniface VII (Franco).	974
137. Benoît VII...........	974-83
138. Jean XIV............	983-84
139. Boniface VII.........	984-85
140. Jean XV.............	985-96
141. Grégoire V...........	996-99
Jean XVI............	997-98
142. Silvestre II...........	999-1003
143. Jean XVII...........	1003
144. Jean XVIII...........	1003-1009
145. Sergius IV...........	1009-12
146. Benoît VIII...........	1012-24
Grégoire.............	1012
147. Jean XIX.............	1024-33
148. Benoît IX............	1033-45
149. Silvestre III?.........	1044
150. Grégoire VI..........	1045-46
151. Clément II...........	1046-47
152. Damase II............	1047-48
153. S. Léon IX...........	1048-54
154. Victor II.............	1054-57
155. Étienne IX...........	1057-58
Benoît X.............	1058-59
156. Nicolas II............	1058-61
157. Alexandre II	1061-73
Honorius II..........	1061-69
158. S. Grégoire VII......	1073-85

	Clément III..........	1080-1110
159.	Victor III............	1086-87
160.	Urbain II............	1088-99
161.	Pascal II............	1099-1118
	Théodoric...........	1100
	Albert...............	1102
	Silvestre IV.....	1105-11
162.	Gélase II............	1118-19
	Grégoire VIII........	1112-21
163.	Calixte II	1119-24
164.	Honorius II..........	1124-30
	Célestin II...........	1124
165.	Innocent II...........	1130-43
	Anaclet II............	1130-38
	Victor IV.............	1138
166.	Célestin II............	1143-44
167.	Lucius II.............	1144-45
168.	Eugène III...........	1145-53
169.	Anastase IV..........	1153-54
170.	Adrien IV............	1154-59
171.	Alexandre III.........	1159-81
	Victor IV............	1159-64
	Pascal III............	1164 68
	Calixte III............	1168-78
	Innocent III..........	1178-80
172.	Lucius III............	1181-85
173.	Urbain III............	1185-87
174.	Grégoire VIII.........	1187
175.	Clément III...........	1187-91
176.	Célestin III...........	1191-98
177.	Innocent III..........	1198-1216
178.	Honorius III..........	1216-27
179.	Grégoire IX..........	1227-41
180.	Célestin IV...........	1241
181.	Innocent IV..........	1243-54
182.	Alexandre IV.........	1254-61
183.	Urbain IV............	1261-64
184.	Clément IV...........	1265-68
185.	S. Grégoire X.........	1271-76
186.	Innocent V...........	1276
187.	Adrien V.............	1276
188.	Jean XXI.............	1276-77
189.	Nicolas III............	1277-80
190.	Martin IV............	1281-85
191.	Honorius IV..........	1285-87
192.	Nicolas IV............	1288-92
193.	S. Célestin V.........	1294
194.	Boniface VIII.........	1294-1303
195.	Benoît XI.............	1303-1304
196.	Clément V............	1305-14
197.	Jean XXII............	1316-34
	Nicolas V............	1328-30
198.	Benoît XII............	1334-42
199.	Clément VI..........	1342-52
200.	Innocent VI..........	1352-62
201.	Urbain V............	1362-70
202.	Grégoire XI..........	1370-78
203.	Urbain VI............	1378-89
	Clément VII (Avignon)...............	1378-94
204.	Boniface IX..........	1389-1404
	Benoît XIII (Avignon).	1394-1424
205.	Innocent VII.........	1404-1406
206.	Grégoire XII.........	1406-15
	Alexandre V (Pise)...	1409-10
	Jean XXIII (Pise)......	1410-15
207.	Martin V............	1417-31
	Clément VIII (Av.)...	1424-29
	Benoît XIV (Av.)......	
208.	Eugène IV............	1431-47
	Félix V.............	1439-49
209.	Nicolas V...........	1447-55
210.	Calixte III..........	1455-58
211.	Pie II...............	1458-64
212.	Paul II..............	1464-71
213.	Sixte IV............	1471-84
214.	Innocent VIII........	1484-92
215.	Alexandre VI	1492-1503
216.	Pie III..............	1503
217.	Jules II.............	1503-13
218.	Léon X..............	1513-21
219.	Adrien VI...........	1522-23
220.	Clément VII..........	1523-34
221.	Paul III.............	1534-49
222.	Jules III.............	1550-55
223.	Marcel II............	1555
224.	Paul IV.............	1555-59
225.	Pie IV..............	1559-65
226.	S. Pie V.............	1566 72
227.	Grégoire XIII.........	1572-85
228.	Sixte-Quint...........	1585-90
229.	Urbain VII...........	1590
230.	Grégoire XIV.........	1590-91
231.	Innocent IX..........	1591
232.	Clément VIII..........	1592-1605
233.	Léon XI.............	1605
234.	Paul V..............	1605-21
235.	Grégoire XV..........	1621-23
236.	Urbain VIII.....	1623-44
237.	Innocent X...........	1644-55
238.	Alexandre VII........	1655-67
239.	Clément IX...........	1667-69
240.	Clément X...........	1670-76
241.	Innocent XI..........	1676-89
242.	Alexandre VIII........	1689 91
243.	Innocent XII..........	1691-1700

244. Clément XI	1700 21
245. Innocent XIII	1721-24
246. Benoît XIII	1724-30
247. Clément XII	1730-40
548. Benoît XIV	1740-58
249. Clément XIII	1758-69
250. Clément XIV	1769-74
251. Pie VI	1775-99
252. Pie VII	1800-23
253. Léon XII	1823-29
254. Pie VIII	1829-40
255. Grégoire XVI	1831-46
256. Pie IX	1846-78
257. Léon XIII	1878-1903
258. Pie X	1903

INDEX ALPHABÉTIQUE

B

C

D

G

H

I

J

K

L

M

O

P

Q

R

S

37.

U

X

Y

Z

BIBLIOGRAPHIE

§ 250, p. 44. — IMBART DE LA TOUR, *Les Origines de la Réforme en France*, t. I : *La France moderne*, in-8, Paris, 1905 ; — DE MAULDE LA CLAVIÈRE, *Origines de la Révolution française au commencement du seizième siècle*, 1889, Paris.

P. 62. — MARIÉJOL, *La Réforme et la Ligue. L'édit de Nantes* (1559-1598), dans le VIe tome de *l'Hist. de Fr.* (1904) de M. Lavisse.

§ 253, p. 77. — GAIRDNER, *The English Church in the sixteenth Century, from the accession of Henry VIII to the death of Mary* 1 vol. (le 4e d'une série de 7), Lond., 1903 (*Polybibl.,* mars 1905, p. 257).

§ 255, p. 87. — Bg. de *Marie Tudor*, par Miss STONE. in-8, Lond., 1901 (très favorable, *R. H. E.*, avril 1905, p. 400).

§ 256, p. 89. — FRERE, *The English church in the Reigns of Elizabeth and James I, 1558-1625,* in-16. Lond., 1904 (prot.).

§ 269, p. 152. — J. SUSTA, *Die Römische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV*, in-8, Vienne, 1904 (*R. H. E.*, avril 1905, p. 404).

§ 274, p. 181. HILGERS, S. J., *Der Index der verbotener Bücher in seiner neuen Fassung dargelegt und rechtlicht historisch gewürdigt*, in-8, Frib. Br. 1904.

§ 340, p. 464. — *Les Mémoires du duc de Choiseul,* publiés par F. CALMETTES, in-8, Paris, 1904 (passionné, injuste, *R. H. E.*, avril 1905, p. 413).

§ 364, p. 560. — FAURE, *Velasquez*, in-8 (126 p.), Paris, 1904.

§ 378, p. 598. — VICTOR PIERRE, *Les seize Carmélites de Compiègne*, in-12, Paris. 1905 (2e édit.), coll. « Les Saints ». Exécutées à Paris le 17 juillet 1794; *vénérables* depuis 1902.

§ 405, p. 658. — Les *Lettres apostoliques* de Léon XIII ont été publiées par la Maison de la Bonne-Presse (7 vol.).

§ 410, p 683. — DE MARCÈRE, *L'Assemblée nationale de 1871*, in-12, Paris, 1904.

§ 420, p. 720. — BARRY, *Newman,* Londres, 1904.

TABLE DES MATIÈRES

AGE MODERNE

(1517 sq.)

PREMIÈRE PÉRIODE

(1517-1648)

RÉFORME PROTESTANTE

CHAPITRE PREMIER

LUTHÉRANISME

CHAPITRE II

CALVINISME

CHAPITRE III

ANGLICANISME

CHAPITRE IV

PETITES SECTES ET CONTROVERSES PROTESTANTES

CHAPITRE V

VICISSITUDES DU PROTESTANTISME LUTHÉRIEN ET CALVINISTE, DEPUIS LA PAIX D'AUGSBOURG (1555) JUSQU'A LA PAIX DE WESTPHALIE (1648)

Appendice I

Appendice II

RÉFORME CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE DANS SON CENTRE

CHAPITRE II

LES ORDRES RELIGIEUX

Instituts nouveaux

Appendice

CHAPITRE III

LES MISSIONS

Missions en pays infidèles

CHAPITRE IV

ÉCOLES ET ÉCRIVAINS

Écrivains

CHAPITRE V

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE

Clercs

Fidèles

DEUXIÈME PÉRIODE

(1648-1789).

HÉRÉSIES ET ERREURS

CHAPITRE PREMIER

PROTESTANTISME

Angleterre

Allemagne et pays du Nord

France

CHAPITRE II

JANSÉNISME, GALLICANISME, QUIÉTISME

Jansénisme

Gallicanisme

Quiétisme

Nouvelle phase du jansénisme

Le jansénisme et le gallicanisme hors la France

Épilogue

CHAPITRE III

RATIONALISME

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE DANS SON CENTRE

CHAPITRE II

LES ORDRES RELIGIEUX

CHAPITRE III

LES MISSIONS

Missions du dedans

Missions du dehors

CHAPITRE IV

ÉCOLES ET ÉCRIVAINS

CHAPITRE V

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE

Clercs

Fidèles

TROISIÈME PÉRIODE

(1789 sq.)

RÉVOLUTION FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

CAUSES DE LA RÉVOLUTION; CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

CHAPITRE II

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LA CONSTITUANTE

CHAPITRE III

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LA CONVENTION

CHAPITRE V

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LE DIRECTOIRE

CHAPITRE VI

CONTRE-COUP DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN EUROPE

CHAPITRE VII

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

Consulat

Empire

L'ÉGLISE AU XIXe SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE DANS SON CENTRE

(Papauté, Italie).

CHAPITRE II

L'ÉGLISE DE FRANCE

CHAPITRE III

L'ÉGLISE DANS LES AUTRES ÉTATS DE L'EUROPE

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE HORS L'EUROPE (Missions)

CHAPITRE V

VIE INTELLECTUELLE DE L'ÉGLISE

SECTION I

ÉCOLES ET ÉCRIVAINS

SECTION II

ERREURS ET HÉRÉSIES

CHAPITRE VI

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET MORALE DE L'ÉGLISE

Clercs

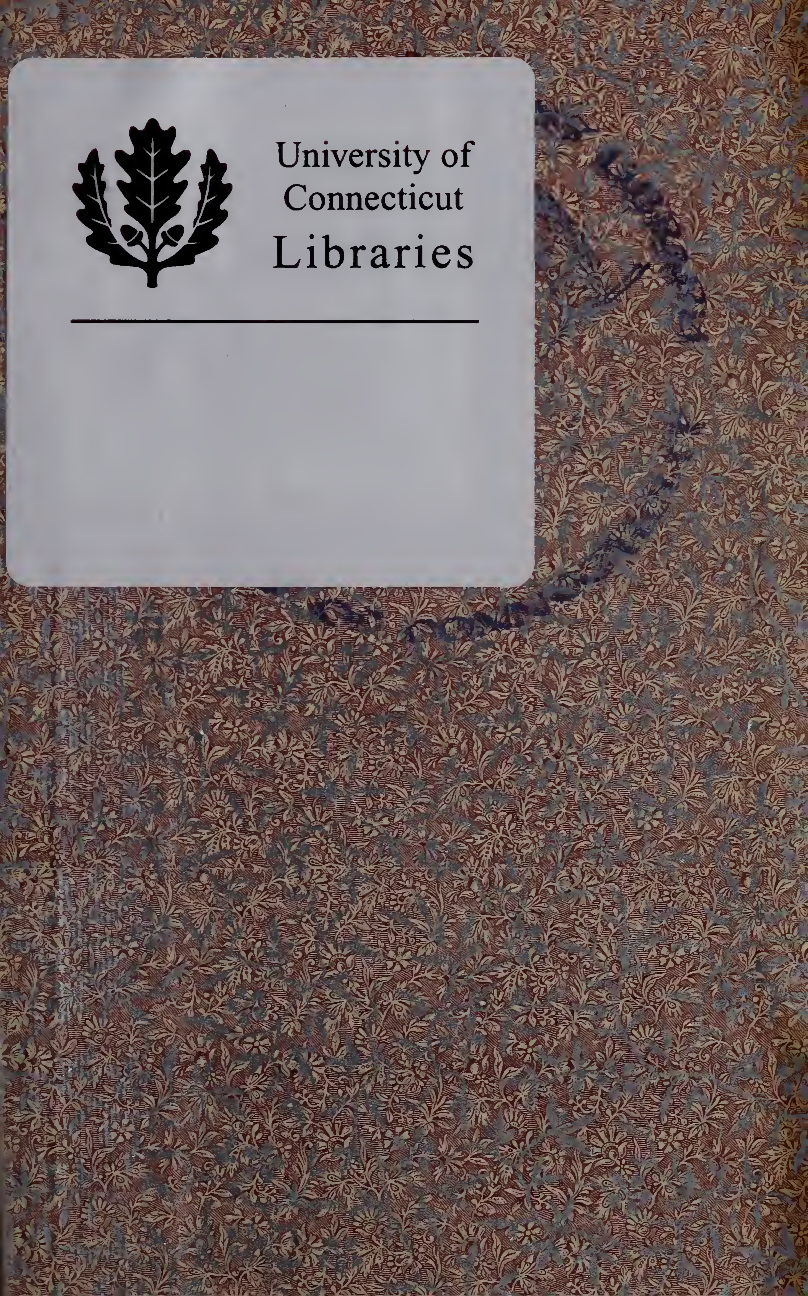
Religieux

Fidèles

ÉPILOGUE

LA SITUATION PRÉSENTE




University of
Connecticut
Libraries

